www.e-rara.ch

Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les moeurs, les usages, &c. des chinois

Nyon.

A Paris, MDCCLXXVI-MDCCXCI] 1776-1791

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 7092

Persistent Link: http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-28735

Tome dixieme.

www.e-rara.ch
Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Visual Library



LEGAT
DR. MAX DOERNER
ORSELINA

Dqe47
Rar 7092:10

MÉMOIRES

CONCERNANT

LES CHINOIS.

TOME DIXIEME.

MÉMOIRES

CONCERNANT

LES CHINOIS.

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS;

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

TOME DIXIEME.

A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, vis-à-vis la rue Mignon, près de l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS;

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

TOME DIXIEME.

A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, vis-à-vis la rue Mignon, près de l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

I. Nous avons promis, en publiant le huitieme Volume de ces Mémoires, une Table générale des matieres, & nous avons annoncé dans le neuvieme, qu'elle rempliroit la plus grande partie de celui que nous publions aujourd'hui. Nous accompliſſons notre promeſſe. L'homme de Lettres qui a rédigé cette Table, n'a rien négligé pour la rendre utile, ſoit par l'etendue & l'exactitude des détails, ſoit par la facilité d'y trouver ſous divers rapports, les objets ſur leſquels on voudra s'inſtruire. Nous nous propoſons de donner de tems en tems des Tables ſemblables pour les Volumes qui ſuivront ; car les matériaux que nous avons déjà, & ceux que nous attendons inceſſamment, nous mettent en etat de continuer encore long-tems un Ouvrage qui, juſqu'ici, paroît accueilli avec intérêt.

La Table dont il s'agit n'auroit pas ſuffi ſeule pour remplir le Volume entier : nous y avons joint quelques pieces dont nous allons rendre un compte ſuccinct.

II. On y trouvera d'abord une quatrieme ſuite (*)

(*) La premiere ſuite de ces Portraits eſt dans le troiſieme Volume ; la ſeconde, dans le cinquieme ; & la troiſieme, dans le huitieme.

des *Portraits*, ou *Vies des Chinois célebres*. Elle ne contient que quatre Vies.

1. La premiere eſt celle de *Sée-ma-koang*, qui vécut durant la plus grande partie du XIe. ſiecle, car il naquit en 1018, & mourut en 1086. Il réunit à un haut degré les talens de l'homme de Lettres & ceux de l'homme d'Etat, & parvint aux dignités que procurent le mérite & la faveur; mais le zele avec lequel il s'eleva contre les abus qui s'etoient gliſſés dans le Gouvernement, offrit à ſes ennemis les moyens de le perdre. Obligé de quitter la Cour, il profita de quinze ans de retraite pour ecrire une Hiſtoire univerſelle qui s'etend depuis l'an 403 avant J. C. juſqu'à l'an 960 de l'ere chrétienne. Il cultiva auſſi la Poéſie: nous avons publié dans nos Volumes précédens (*) la traduction d'un petit Poëme où il fait une deſcription charmante de ſon Jardin. Rappellé à l'adminiſtration, il mourut premier Miniſtre, au comble de la gloire & du pouvoir. Mais l'envie, qui ne meurt point, fit flétrir ſa mémoire dix ans après ſa mort. Cette injuſtice fut réparée; & de ſiecle en ſiecle, juſqu'en 1530, les Empereurs de Chine lui ont décerné de nouveaux honneurs.

2. *Sou-ché*, qui vécut comme lui dans le XIe. ſiecle,

(*) Tome II, page 643. On trouve auſſi la traduction d'une de ſes Fables, intitulée l'*Hirondelle*, dans le Tome IV, page 177.

vit commencer le XIIe. & mourut en 1201. Il compoſa différens Ouvrages en proſe & en vers : il fut revêtu de divers emplois, & s'y diſtingua par ſes talens ; mais il déclama avec encore moins de ménagement que *Sée-ma-koang* contre les abus du Gouvernement, & en fut plus ſévérement puni. Il paſſa une grande partie de ſa vie dans l'exil & la pauvreté. Ses malheurs l'aigrirent encore ; & il crut ſe venger en publiant des ſatyres, toujours accueillies avec avidité par le peuple : mais il eprouva que cette triſte vengeance ne produit d'ordinaire que de nouveaux chagrins à l'Auteur, ſans aucun avantage pour l'Etat.

3. *Hoang-ting-kien* vivoit du tems de *Sou-ché*, & mourut trois ans après lui, à l'âge de 61 ans. Dans un pays où les talens littéraires conduiſent aux grandes places, il en remplit pluſieurs, & fut ſpécialement chargé d'ecrire l'Hiſtoire : fonction importante en Chine, & qui n'en eſt que plus dangereuſe. Ses ennemis y trouverent matiere à d'odieuſes imputations dont il fut la victime. Il mourut en 1204, après un long & rigoureux exil.

4. *Yang-ché*, né à-peu-près dans le même tems que *Hoang-ting-kien*, finit ſes jours à quatre-vingt-trois ans. L'etude fit ſa principale occupation. Il ecrivit ſur les *King* ; & on le mit à la tête du College Impérial. Il poſſéda auſſi diverſes places d'adminiſ-

tration ; il entra même dans les Conſeils : mais il ſe conduiſit toujours avec tant de circonſpection, que ſa ſageſſe déconcerta l'intrigue, & ſa modeſtie déſarma la jalouſie. Il évita par-là les malheurs qu'avoient eprouvés les autres hommes célebres dont nous venons de parler ; & il jouit durant le cours d'une longue vie, des principaux avantages que peuvent procurer les talens unis aux vertus.

Ces quatre vies, comme celles que nous avons publiées précédemment, ſont remplies de traits curieux relatifs aux mœurs & aux uſages des Chinois. On y remarquera ſur-tout combien les Lettres etoient chez eux en honneur dans des tems où l'Europe entiere etoit plongée dans les plus epaiſſes ténebres de l'ignorance.

III. Nous nous empreſſons de publier des extraits d'une lettre ecrite de *Pé-king* par M. Amiot le 20 octobre 1782, parce qu'elle contient diverſes particularités intéreſſantes ſur l'adminiſtration actuelle de l'Empereur qui regne en Chine. On admirera la vigueur avec laquelle, à l'âge de ſoixante-quinze ans, ce Prince gouverne ſon vaſte Empire ; ſon attention infatigable à veiller ſur les dépoſitaires de ſon autorité, trop ſouvent tentés d'en abuſer, particuliérement dans les Provinces eloignées ; & ſa rigoureuſe ſévérité quand il s'agit de réprimer les vexations de ces tyrans ſubalternes, qui, dans toutes les parties du Monde, ont

tant

tant de fois rendu les peuples malheureux ſous les meilleurs Princes.

On a exagéré cette ſévérité dans quelques-unes de nos Gazettes, qui ont annoncé qu'il avoit fait couper la tête à trois cens Mandarins. Il eſt vrai que trois cens quatre-vingts furent trouvés coupables, mais tous ne l'etoient pas au même degré; & l'Empereur proportionnant la peine au crime, n'en punit de mort qu'un petit nombre. Au reſte il prouva par un grand exemple, que, dans ſes Etats, ni les talens ni même la faveur ne mettoient à l'abri du châtiment. Il fit trancher la tête à un Mandarin de la premiere claſſe, qu'il avoit comblé de ſes bontés. Il voulut l'interroger lui-même; mais ce ne fut point pour le ſauver. S'etant aſſuré qu'il etoit coupable, il l'envoya ſur le champ au ſupplice, & par cet acte de fermeté, découragea l'audace, en détruiſant tout eſpoir d'impunité.

On verra dans cette même lettre les détails de la ſubmerſion de l'iſle Formoſe, le 11 mai 1782. On avoit cru d'abord que cette iſle avoit diſparu pour toujours: mais la ſubmerſion ne fut que paſſagere. Un orage affreux avoit ſoulevé les flots de la mer à tel point, que l'iſle entiere en avoit eté couverte. Cette ſubmerſion ne dura qu'un jour entier; mais dans ce court eſpace elle y cauſa les plus grands dommages. L'Empereur ordonna ſur le champ de les réparer,

en prenant dans le tréſor de l'Etat tout l'argent néceſſaire, ſelon l'uſage ſagement etabli : ce ſont les termes de ſa lettre.

IV. Il nous reſte à parler d'un recueil de *Penſées, Maximes & Proverbes*, extraits de divers ouvrages, & traduits du chinois par M. Cibot, Miſſionnaire à *Pé-king*. Il nous avoit déjà fourni des extraits ſemblables ſur la piété filiale, que nous avons publiés dans notre quatrieme Volume (*). Ceux que nous donnons aujourd'hui embraſſent pluſieurs objets, & nous les avons diſtribués ſous divers titres. Ce morceau nous a paru mériter d'autant plus d'être conſervé, que c'eſt ſur-tout dans les Maximes générales & dans les Proverbes, que ſe peint le caractere des Nations, ſouvent difficile à ſaiſir dans leur hiſtoire.

M. Cibot etoit l'un de nos plus laborieux correſpondans, & nos Mémoires en offrent la preuve. Nous avons eu le malheur de le perdre (**), il y a quatre ans ; mais il nous reſte entre les mains pluſieurs de ſes ecrits dont nous ne manquerons pas de faire uſage. On peut voir dans la Table des matieres (***), ceux que nous avons employés juſqu'ici : peut-être ferons-nous quelque jour en etat de donner les eloges hiſtoriques des divers Auteurs qui ont contribué à

(*) Page 268.

(**) Il eſt mort à *Pé-king*, le 8 Août 1780, à 54 ans.

(***) Voyez-y ſon article.

enrichir notre Recueil. En attendant on a raſſemblé leurs noms (*) dans la Table générale, & on y a cité, ſous leurs articles particuliers, les titres de leurs ouvrages.

Nous recevons à l'inſtant même, diverſes lettres très-curieuſes, ecrites de *Pé-king* en 1779, par M. Amiot, à qui ce Recueil a de ſi grandes obligations. L'arrivée en a eté retardée par diverſes circonſtances; & elles nous ſont parvenues trop tard pour en pouvoir faire uſage dans ce Volume, nous les réſervons pour le Volume ſuivant.

(*) Voyez au mot *Mémoires Chinois*.



TABLE DES PIECES

Contenues dans ce Volume.

I. *Avertissement.* page v
II. *Suite des Vies ou Portraits des Chinois célebres,* 1
1. Sée-ma-koang, ibid.
2. Sou-ché, 70
3. Hoang-ting-kien, 108
4. Yang-ché. 119
III. *Lettres de M. Amiot du 20 Octobre 1782.* 132
IV. *Penſées, Maximes & Proverbes traduits du chinois,* 144
1. *Des Princes, des Miniſtres & des Courtiſans,* ibid.
2. *Des Epoux,* 145
3. *Des Femmes,* 147
4. *Des Enfans,* 151
5. *Du Sage & de la Sageſſe,* 152
6. *Du Vice & de la Vertu,* 153
7. *Des Amis & de l'Amitié,* 155
8. *Du Cœur,* 156
9. *Des Plaiſirs.* ibid.
10. *Proverbes.* 157
V. *Table générale des Matieres,* 179

MÉMOIRES

MÉMOIRES

CONCERNANT

LES CHINOIS.

SUITE DES VIES OU PORTRAITS

DES CHINOIS CÉLEBRES.

SEE-MA-KOANG.

LE nom de ce grand homme eſt aſſez connu, même en Europe, pour qu'on ait lieu de craindre d'ennuyer le lecteur en entrant dans quelques détails ſur ce qui le concerne. Il etoit de l'ancienne famille des *Sée-ma*, que le fameux *Sée-ma-tſien*, reſtaurateur de l'Hiſtoire chinoiſe après l'incendie des livres, a rendu ſi célebre dans la république des lettres. Il avoit pour nom propre *Koang*, & pour ſurnom *Kiun-ché*. Il naquit à *Hia-hien* du diſtrict de *Chan-tcheou* de la province de *Chen-ſi*. Son pere avoit exercé les plus grands emplois dans les provinces & à la

Cour, & fut long-tems à la tête des Gens de Lettres du Palais impérial, ſous le titre de *Tien-tchang-ke-tay-tché*, c'eſt-à-dire à la lettre, *Grand indicateur de la doctrine céleſte.*

Sée-ma-koang, dit l'un de ſes panégyriſtes, eut l'eſprit formé de très-bonne heure; & il donna des preuves de la ſupériorité de ſon génie, dans un âge où le commun ſait à peine diſtinguer la main droite d'avec la main gauche. Les deux traits que je vais rapporter ſuffiront pour en convaincre.

Ils etoient pluſieurs enfans badinant enſemble dans une cour, & s'amuſant à voir nager des poiſſons dorés, autour d'un large vaſe de terre cuite, qui etoit rempli d'eau. L'un d'eux voulant prendre un poiſſon, ſe penche un peu trop ſur le bord du vaſe & tombe dedans, la tête la premiere: il n'eut ni l'adreſſe ni la force de s'en tirer. Les autres epouvantés l'abandonnent & prennent la fuite. Le ſeul *Sée-ma* garde ſon ſang-froid & reſte. Il cherche aux environs & trouve un caillou, avec lequel à force de frapper contre le vaſe, il vient à bout de le rompre. L'eau s'ecoule & il ſauve la vie à ſon petit compagnon par un expédient que bien des perſonnes plus âgées n'auroient pas trouvé ſur le champ comme lui. Il n'avoit alors qu'un peu plus de quatre ans. Les peintres & les poëtes, jugeant le trait digne de l'immortalité, l'ont célébré à l'envi les uns des autres, du mieux qu'ils ont pu. Les premiers en ont fait un ſujet de tableau, & les derniers l'ont décrit en vers de la maniere la plus brillante.

Sée-ma-tché ſon pere pleura de joie, quand, de retour au logis, on lui raconta ce qui venoit d'arriver. *O mon fils!* lui dit-il, en le ſerrant tendrement entre ſes bras, *ô mon cher fils! tu ſeras un jour toute la gloire de ta maiſon.* Dès ce moment, il mit tous ſes ſoins à cultiver cette jeune plante, dont il croyoit avoir lieu d'attendre les fruits les plus précieux. Après lui avoir fait connoître un aſſez grand nombre

de caracteres & lui en avoir expliqué lui-même le ſens, il ſe mit à lire avec lui l'Hiſtoire des douze Rois de *Lou*, compoſée par Confucius, ſous le titre de *Tchun-tſieou*. *Sée-ma-koang* touchoit à peine à la ſeptieme année de ſon âge, quand on lui mit, pour la premiere fois, cet admirable livre entre les mains. La premiere leçon lui en plut tant, que auſſi-tôt qu'elle fut finie, il rentra, ne ſe poſſédant pas de joie, dans l'appartement des femmes, où il la répéta à ſa mere, avec une netteté, une juſteſſe & une préciſion qui firent admirer la précocité de ſon génie, & donnerent des indices non equivoques d'un talent décidé pour cette branche de la littérature qui le diſtingua dans la ſuite, & rendit ſon nom célebre à jamais.

Depuis ce tems il ne ſe livra avec goût à aucune ſorte d'amuſement. Il prit même tant de paſſion pour l'etude, qu'il n'etoit jamais ſans un livre à la main. Les journées ne lui paroiſſant pas aſſez longues pour y pouvoir vaquer, il paſſoit encore une partie de la nuit à etudier. Il s'etoit fait une eſpece de réveil, ou d'horloge excitatoire, ſi je puis employer cette expreſſion, au moyen de ſon propre oreiller, lequel n'etant qu'une piece de bois de forme cylindrique, rouloit inſenſiblement ſous lui, de telle ſorte qu'après quelques heures, c'eſt-à-dire, après le tems du premier ſommeil, il s'en trouvoit aſſez incommodé pour en être réveillé. Il ſe levoit alors, & couroit à ſes livres.

Perſuadé par les premieres inſtructions de ſon ſage pere lorſqu'il l'envoya dans les ecoles publiques, qu'une liaiſon trop intime entre jeunes gens du même âge, n'eſt d'ordinaire qu'un ecueil pour la vertu, & eſt toujours une perte de tems, il ne ſe lia d'amitié avec aucun. Il les voyoit tous indifféremment, & preſque toujours en préſence des maîtres, ou dans le lieu des etudes communes; mais ſa candeur & ſa

politeſſe ſincérement officieuſe envers tous, le faiſoient aimer de tous, en même tems qu'une gravité ſans affectation, & une décence toujours exacte, lui attiroient leur eſtime & même une ſorte de reſpect.

Ces brillantes années que le commun des hommes a coutume de paſſer dans les amuſemens ou dans les plaiſirs, il ne les paſſa que dans l'etude, au milieu des livres, ou dans la converſation des Sages dont l'exemple pouvoit lui profiter. Auſſi devint-il un prodige de ſcience. Il ſavoit tous les *King* par cœur, & etoit en etat d'en expliquer ſur le champ les endroits les plus difficiles; il poſſédoit l'Hiſtoire à fond, & il ne s'etoit paſſé rien d'un peu conſidérable depuis les ſiecles les plus reculés juſqu'au tems où il vivoit, dont il n'eût pu aſſigner l'epoque & rapporter tous les menus détails; il n'etoit, en un mot, aucun genre de littérature dans lequel il ne ſe fût exercé, & dont il n'eût pu donner des leçons comme ſi chacun en particulier eût eté ſon objet principal. Suivons-le rapidement dans tout le cours de ſa laborieuſe vie, & ne nous arrêtons qu'aux epoques qui peuvent ſervir à nous le faire connoître & à le caractériſer.

Après avoir reçu tous les autres grades littéraires, il reçut celui de Docteur; & il fut des premiers nommés, quoiqu'il n'eût encore que vingt ans. Parmi les honneurs qu'on accorde aux nouveaux promus, il leur eſt permis de porter une fleur d'or à chaque côté du bonnet, & de ſe promener à cheval dans la ville avec un nombreux cortege pendant les trois premiers jours qui ſuivent le jour de la promotion. Ces trois jours ſont de véritables jours de fête pour le nouveau Docteur, pour la parenté, & pour tous ſes amis. Ils ne ſe paſſent qu'en feſtins & en réjouiſſances. *Sée-ma-koang* vouloit ſe diſpenſer de tout cela, & employer ces trois jours à etudier comme à l'ordinaire. Ses parens aſſemblés le preſſoient, le

ſollicitoient ſans pouvoir le vaincre ; lorſqu'un d'eux elevant la voix, lui dit d'un ton grave : *jeune homme, il y a plus d'opiniâtreté & d'orgueil que de modeſtie dans votre refus de faire ce que ſont tous ceux qui ſont dans le même cas que vous. Portez la fleur d'or, allez vous montrer au public, ainſi paré, non pour tirer vanité de la ſcience que cela ſuppoſe dans vous, mais pour faire honneur à un uſage ſagement établi, aux grands hommes qui l'ont introduit, & aux Souverains amateurs des Lettres, qui en ont permis & autoriſé la pratique, comme un inſigne bienfait de leur part.*

Ces raiſons firent impreſſion ſur ſon eſprit, il prit la fleur d'or, mit des habits brillans, & fit de bonne grace tout ce qu'on exigea de lui.

Quelque réſolu qu'il fût de ne pas ſe préſenter encore pour obtenir des emplois, on le mit ſur les rangs ſans qu'il le ſût, & il fut propoſé pour un mandarinat dans le tribunal des rites. L'Empereur, à qui l'on préſente toujours trois perſonnes, pour qu'il ait à choiſir lui-même celle qu'il agréera le plus ou qu'il jugera devoir mieux remplir le poſte vacant, le choiſit préférablement aux deux autres, plus âgés & plus anciennement gradués que lui, & le nomma.

Sée-ma-koang ne fut pas peu ſurpris de cette préférence à laquelle il croyoit n'avoir aucun lieu de s'attendre ; mais il ſe perſuada qu'il lui ſeroit aiſé, en remerciant l'Empereur, de l'engager à faire tomber ſon choix ſur un autre. *Senſible aux bontés dont vous voulez bien m'honorer*, lui dit-il dans ſon remerciment, *je ſuis au déſeſpoir de me trouver hors d'etat, par ma jeuneſſe, mon incapacité & mon peu d'expérience, de pouvoir y répondre comme il conviendroit & comme j'en ai le deſir. J'ai beſoin de quelques années encore pour achever de m'inſtruire & de me former ; je ſupplie votre Majeſté de vouloir bien me les accorder. Mon pere eſt actuellement Mandarin*

à Hang-tcheou; *permettez-moi, Seigneur, d'aller auprès de lui pour le ſervir & recevoir ſes inſtructions. En m'acquittant des devoirs de la piété filiale, j'apprendrai de celui à qui je dois la vie, la maniere d'en remplir dignement le cours pour le ſervice de l'Etat & de votre Majeſté.*

L'Empereur charmé de voir tant de modeſtie & ſi peu d'ambition dans un jeune homme d'un mérite ſi diſtingué, eut la bonté de lui répondre ainſi : *je ne ſaurois vous accorder les années que vous me demandez pour vous diſpenſer à ſervir ma perſonne & l'etat. Votre ſageſſe prématurée me répond que vous pouvez dès-à-préſent faire l'un & l'autre en fidele & digne ſujet. Il ne vous reſte plus rien à apprendre que de l'expérience. Allez vous former ſous elle, en gouvernant le peuple de* Sou-tcheou. *Je vous nomme Gouverneur de cette ville. Elle n'eſt pas bien eloignée de* Hang-tcheou, *& vous y ſerez à portée de recevoir de fréquentes nouvelles de votre pere, & d'aller le ſervir s'il a beſoin de vous. Je ne ſerai pas difficile à vous en accorder la permiſſion.* Après ces mots, il rentra dans ſon cabinet & laiſſa le jeune homme dans l'impoſſibilité de répliquer.

Un ordre ſi poſitif de la bouche même du Souverain ne permit pas à *Sée-ma-koang* de faire de nouvelles tentatives pour s'excuſer. Il fallut ſe diſpoſer à obéir. Il ſe rendit à *Sou-tcheou*, & y exerça ſon emploi avec tant de décence, d'intégrité & de ſuccès, que ſa réputation fut dès-lors etablie. Après quelques années, on etoit ſur le point de le placer dans un poſte plus diſtingué, quand *Sée-ma-tché* ſon pere mourut. L'uſage veut qu'on s'abſtienne de tout emploi pendant les trois années qui ſuivent la mort d'un pere & d'une mere. *Sée-ma-koang* garda le deuil dans toute la rigueur du cérémonial. Il ſe renferma dans ſa maiſon, & ſe remit à l'etude dont il fit ſon unique occupation. Mais à peine le tems du deuil fut-il expiré, qu'on l'arracha à ſes livres. Ceux qui etoient à la tête des affaires

le remirent sur les rangs & le proposerent pour être Mandarin à *Ou-tcheng-kiun*. L'Empereur aima mieux l'avoir auprès de sa personne, & l'appella à la Cour. Il lui donna une place dans le college impérial, & une autre dans sa propre bibliotheque pour avoir occasion de le voir souvent sans témoins, & de l'interroger à son aise, tant sur des objets purement littéraires que sur ceux qui avoient rapport au gouvernement. Il ne fut pas long-tems sans l'honorer de sa familiarité la plus intime. Il lui permit de lui parler librement sur tout. Mais *Sée-ma-koang*, toujours sage, toujours réservé, n'abusa jamais de la bonté de son maître, & s'il profita quelquefois de la liberté qu'il lui donnoit, ce ne fut que pour l'empêcher de faire des fautes. En voici un exemple.

Un nommé *Mao-yun*, eunuque de service dans l'intérieur du Palais, pour lequel l'Empereur avoit de l'estime & qu'il aimoit, vint à mourir. Ce Prince voulant honorer la mémoire d'un serviteur qui lui avoit eté cher, lui accorda toutes les distinctions dont on a coutume de décorer les funérailles des plus grands Seigneurs de l'Empire, & ecrivit de sa propre main quelques caracteres qui désignoient des titres par lesquels cet Eunuque eût mérité tous les honneurs qu'on alloit lui rendre. Dans ces sortes d'occasions, tout ce qui a eté dit ou ecrit par le Souverain, est marqué sur une piece de soie proprement encadrée, que des Mandarins portent avec grand respect à la tête du convoi funebre, pour être vu de tout le public, & gravé ensuite sur la tombe de celui qui en est l'objet.

Sée-ma-koang, qui voyoit avec peine tout ce qui etoit contre une certaine décence, ayant appris ce qu'on vouloit faire en l'honneur de l'Eunuque mort, résolut d'en parler à l'Empereur pour l'engager à révoquer l'ordre qu'il avoit donné sur cela, & à changer son bienfait contre un plus convenable. Aussi-tôt qu'il fut en présence : *J'ai une grace à demander à*

votre Majeſté, dit-il au Prince ; *c'eſt de vouloir bien m'inſtruire en deux mots du genre de mérite de l'Illuſtre qui vient de mourir, & qu'on ſe diſpoſe à honorer, par vos ordres, d'une maniere ſi peu commune. Quand je ſerai inſtruit, je pourrai ſatisfaire aux demandes des indiſcrets, qui ne manqueront pas de m'interroger ſur ſon compte.*

De quel Illuſtre voulez-vous parler ? répondit l'Empereur, *il n'y a, quant à préſent, d'autre mort que je veuille honorer, que l'Eunuque* Mao-yun *qui m'a très-bien ſervi, & dont je veux récompenſer les ſervices du mieux qu'il m'eſt poſſible.*

Récompenſer quelqu'un qui a bien ſervi (répliqua *Sée-ma-koang*), *eſt le devoir d'un grand Prince ; mais à tout il y a une juſte meſure, hors de laquelle tout eſt excès ou défaut ; & c'eſt à cette juſte meſure, qu'un grand Prince doit s'en tenir dans toutes ſes actions. L'Eunuque* Mao-yun *a bien ſervi votre Majeſté, j'en conviens ; mais en quoi l'a-t-il ſervie ? Dans des emplois purement domeſtiques que tout autre eût auſſi-bien remplis que lui, s'il eût eté honoré de votre confiance comme lui. Vous voulez qu'on rende à la mémoire de* Mao-yun *tout ce qu'on peut rendre d'honneurs à la mémoire de quelqu'un qui n'eſt pas né Prince. Que feriez-vous pour un Miniſtre habile qui, plein de zele pour le bien de l'Etat, vous auroit aidé à bien gouverner les peuples, auroit travaillé conſtamment à la gloire de votre regne, & à maintenir l'abondance & la tranquillité dans toute l'étendue de l'Empire ; pour un Général d'armée qui auroit dompté, au prix de cent victoires & de tout ſon ſang, les ennemis de votre perſonne & de l'Etat ; pour un ſavant eclairé qui, dans d'immortels ouvrages, auroit inſpiré l'amour de l'ordre & l'obſervation des loix, auroit applani la route des ſciences & de la vertu, & y auroit conduit vos ſujets ? Prodiguer les bienfaits indiſtinctement, c'eſt vouloir qu'on n'en faſſe aucun cas ; rendre des honneurs extraordinaires à qui ne*

les

les a pas mérités, c'eſt les avilir; c'eſt inſulter aux illuſtres morts qui s'en ſont rendus dignes; c'eſt ôter l'émulation aux vivans.

L'Empereur garda quelques momens le ſilence; puis, comme s'il fût revenu à lui après un profond ſommeil, il dit à *Sée-ma-koang: je n'avois pas fait toutes ces réflexions; elles ſont très-juſtes & très-à-propos. Je vais révoquer mes ordres. Je me contenterai de donner à l'Eunuque, le ſimple titre de Mandarin; & je ne le louerai que ſur ſa fidélité, ſon attention & ſon exactitude à exécuter mes ordres & à remplir tout ce qui etoit de ſon devoir.*

Ce ne fut pas cette fois ſeulement qu'à la perſuaſion de *Sée-ma-koang*, l'Empereur *Jen-tſoung* révoqua des ordres donnés, & ſur le point d'être exécutés. Il lui demandoit même aſſez ſouvent des avis & ſe faiſoit un plaiſir de les ſuivre, parce qu'il etoit perſuadé qu'ils etoient dictés par la ſageſſe, le déſintéreſſement, l'attachement à ſa perſonne, & l'amour de la décence & des loix. Les Courtiſans, à l'exemple de leur Souverain, etoient pleins d'eſtime pour un homme en qui ils reconnoiſſoient beaucoup de mérite, & très-peu, ou pour mieux dire, point d'ambition. Content d'exercer les emplois littéraires dont il etoit chargé à la Cour, *Sée-ma-koang* ne penſoit point à s'élever à des poſtes plus importans: mais on y penſa pour lui.

Pang-ki, Commandant général des troupes qui gardoient les frontieres du *Chen-ſi* contre les incurſions des Tartares *Hia*, dont les poſſeſſions n'étoient ſéparées des terres de l'Empire que par le *Hoang-ho*; *Pang-ki*, dis-je, s'adreſſa à l'Empereur, pour avoir à *Ping-tcheou*, qui etoit alors une des plus importantes villes de la province, un Gouverneur du peuple avec qui il pût être de bonne intelligence, afin de faire ſans contradiction & avec quelque aiſance, toutes les opérations qu'il jugeroit néceſſaires pour le bien commun. *Je prie votre Majeſté,*

ecrivoit-il dans sa lettre, *de ne pas m'envoyer ici de ces Lettrés difficiles & orgueilleux, qui trouvent à redire à tout, qui ne sont jamais contens de rien, & qui chicanent un Commandant militaire presque sur tout. Il me faut un homme eclairé, sage, de bon conseil, de mœurs douces, qui prenne en main les intérêts du peuple, puisque son emploi le demande ainsi & qu'il est de son devoir de le faire, mais qui, sous prétexte de défendre le peuple, ne veuille pas opprimer les gens de guerre, & leur ôter le peu de privileges dont ils jouissent. En un mot, Seigneur, je vous demande* Sée-ma-koang, *& je ne le demande que parce que je le crois tel qu'il le faut dans un pays comme celui-ci & dans les circonstances où nous nous trouvons. Le peu de tems que je l'ai vu à la Cour lorsque je m'y rendis pour saluer votre Majesté, & quelques conversations que j'ai eues avec lui, me font espérer que nous travaillerons ensemble avec succès pour la gloire de votre regne & la tranquillité de vos sujets de ces frontieres.*

L'Empereur eut la bonté de donner lui-même cette lettre à lire à *Sée-ma-koang*, & lui dit, après l'avoir reprise : *vous voyez : on veut vous arracher d'ici. Le bien de l'Etat le demande, il faut nous résoudre à tout. Allez joindre* Pang-ki, *je vous donne le gouvernement de* Ping-tcheou. *Je compte que vous vivrez toujours bien ensemble, & que vous travaillerez de concert à bien servir l'Etat.*

L'un des premiers soins de *Sée-ma-koang*, en arrivant à *Ping-tcheou*, fut de se mettre au fait du local des différentes productions du pays, de la nature du terrein, des mœurs des habitans, de leur industrie & de leurs différens intérêts. Il ne fut pas peu surpris, lorsqu'en parcourant son district, il vit presque toutes les terres incultes. Il en demanda la raison. On lui répondit que la nécessité seule obligeoit à ne pas faire valoir ces terres, quoique excellentes, parce que ordinairement les

propriétaires perdoient, en les cultivant, & leurs peines & toutes les dépenſes qu'ils etoient obligés de faire. *Les Tartares* Hia (lui dit-on) *ſe tiennent tranquilles chez eux juſqu'au tems de la récolte; alors ils paſſent le* Hoang-ho, *& viennent piller nos denrées & nos moiſſons. Nous en avons fait la triſte expérience pendant bien des années, & ce n'a eté que malgré nous que nous avons pris enfin le parti de tout abandonner. Sée-ma-koang* ne repliqua pas à des raiſons qui lui parurent bonnes. Il conféra avec *Pang-ki* pour aviſer aux moyens de remédier à ce mal. *Le moyen ſeroit bientôt trouvé*, lui dit *Pang-ki*, *ſi j'avois des troupes en aſſez grand nombre pour pouvoir garder les bords du fleuve, ſans être obligé de dégarnir les places; mais j'en ai à peine ce qui ſuffit pour les différentes garniſons. Cherchez dans la fertilité de votre eſprit quelque expédient, je me préterai à tout ce que vous me ſuggérerez.*

Sée-ma-koang parcourut plus d'une fois tous les environs de ſa ville, examina avec l'attention la plus ſérieuſe les bords du *Hoang-ho*, ſe fit indiquer les endroits par où les Tartares avoient coutume de le paſſer, forma un plan qu'il crut bon, & en fit part à *Pang-ki*. Ce plan conſiſtoit à bâtir trois villes à la diſtance de dix à douze lys l'une de l'autre, de les peupler du ſurabondant des autres villes de la province, & de donner les terres en friche à ceux d'entre les nouveaux habitans qui ſe chargeroient de les cultiver ou de les faire cultiver.

Pang-ki approuva le projet, en ecrivit à l'Empereur, & les villes ſe bâtirent; non toutefois aux frais de la province, qui etoit hors d'etat de les faire, mais aux frais de l'Empereur lui-même. Dans ſes lettres aux Miniſtres, *Pang-ki* faiſoit eſpérer les plus grands avantages de l'exécution du projet qu'il propoſoit. La multitude d'hommes dont il alloit peupler ces villes, ſeroit bien-tôt, ſelon lui, une pépiniere de bons ſoldats, qui, ayant à défendre leurs propres poſſeſſions, s'exerceroient

continuellement contre les Tartares, rendroient leurs incursions infructueuses, & les empêcheroient au moins par-là d'en faire d'aussi fréquentes qu'auparavant.

Les Tartares apprirent, sans s'alarmer, ce qui se passoit de l'autre côté. Ils laisserent bâtir les villes, & ne firent aucune tentative pour inquiéter les travailleurs. Plus rusés que les Chinois, ils attendirent tranquillement chez eux, que ceux-ci eussent formé tous leurs etablissemens, pour venir les piller & emporter un plus riche butin qu'ils n'avoient encore fait. Leur tranquillité apparente eut tout le succès qu'ils pouvoient desirer.

Dans la persuasion que les ennemis n'osoient plus se montrer, *Pang-ki* crut avoir mis les frontieres en sûreté de ce côté-là. Il ne laissa qu'une petite garnison dans chacune des trois nouvelles villes, & renvoya le reste des troupes dans les différens endroits d'où il les avoit tirées. C'est ce que les Tartares avoient prévu. Ils n'attendoient qu'un tems favorable pour profiter de l'imprudente sécurité des Chinois. Aussi-tôt qu'ils furent instruits que *Pang-ki* avoit dispersé ses gens de guerre, ils formerent à petit bruit plusieurs petits corps d'armée, auxquels, pendant une nuit obscure, ils firent passer le fleuve sur des bateaux qu'ils avoient construits pendant leur prétendue inaction, & vinrent mettre le siege devant les trois villes tout à la fois. Du reste, les villes dont il s'agit n'etoient, à proprement parler, que des villages murés, mais on leur donne le nom de *Tcheng*, qui signifie *ville*, parce qu'il y avoit en dedans & en dehors quelques petites fortifications qui les défendoient. Les Tartares s'en rendirent maîtres en peu de jours, les pillerent & emmenerent les principaux habitans prisonniers chez eux.

Quand on dit à l'Empereur ce qui venoit d'arriver sur les frontieres du *Chen-si*, qu'on lui avoit fait envisager comme etant aussi en sûreté qu'aucune autre de son Empire, il entra dans

une si grande colere contre *Pang-ki*, qu'il le destitua sur le champ de tous ses emplois, & ordonna qu'il seroit livré au Tribunal des crimes pour être jugé. *Sée-ma-koang* prit en main la défense de son ami, & ecrivit à l'empereur la lettre suivante.

« J'ecris à votre Majesté pour réclamer sa justice. Un juge qu'on » ne sauroit accuser de n'être pas équitable, vient cependant » de condamner un homme du premier rang à subir la peine » d'une faute qu'il n'a pas commise, tandis qu'il epargne le » véritable criminel. Il n'en agit ainsi, sans doute, que parce » qu'il est dans l'erreur; & je ne doute pas qu'il ne réforme » de lui-même son propre jugement, quand il sera instruit » de la vérité. Profitant de la permission que votre Majesté » m'a donnée de lui représenter sans crainte tout ce que je » croirai mériter quelque attention de sa part, je vais m'expli- » quer sans détour.

» Vous avez destitué de tous ses emplois le Commandant- » général de vos troupes de ces frontieres, & vous le livrez » au Tribunal des crimes pour être jugé dans toute la rigueur » des loix. Cependant, Seigneur, ce Commandant n'a d'autre « faute, j'ose le dire, que celle d'avoir cru sans défiance tout » le bien que vous lui avez dit de moi. *Suivez les conseils de* » Sée-ma-koang, lui avez-vous ecrit plus d'une fois. *C'est un* » *homme qui a les intérêts de l'Etat à cœur, il est sans intérêt* » *propre, il a des lumieres : il ne peut que vous bien conseiller.* » Pouvoit-il soupçonner que vous le trompiez ? Sans trop exa- » miner si j'etois tel en effet que vous me dépeigniez, il vous » a cru sur votre parole, il vous a obéi, il a suivi mon con- » seil, & en le suivant, il a cru travailler pour le bien de » l'Etat & la gloire personnelle de votre Majesté. C'est moi » qui ai enfanté le projet de bâtir trois villes; c'est moi qui » l'ai engagé à solliciter votre agrément & tous les secours » nécessaires pour le mettre en exécution; c'est moi qui vous

» ai conſtitué dans toutes les dépenſes que vous avez faites.
» Croyant que les Tartares etoient auſſi peu ruſés que moi,
» je regardois comme un effet de leur crainte, l'inaction où
» ils ont eté pendant deux années entieres, & je me félicitois
» d'avoir contribué à nous mettre à couvert de leur brigan-
» dage. Je m'imaginois ſottement que les trois villes etoient
» autant de barrieres qu'ils ne tenteroient pas même de fran-
» chir; & dans cette perſuaſion, je raſſurai *Pang-ki* ſur toutes
» ſes craintes, & l'engageai par-là à renvoyer ſes troupes
» dans leurs quartiers reſpectifs. Les Tartares ſont venus lorſ-
» qu'on s'y attendoit le moins, ils ont fait de plus grands
» dégâts qu'ils n'en avoient fait depuis bien des années, ils ont
» pris trois villes & ont fait un grand nombre de priſonniers.
» C'eſt moi qui ſuis la cauſe de tous ces malheurs; c'eſt moi
» qui ſuis coupable; c'eſt moi que vous devez punir: mais faites
» grace à l'innocent. J'attends avec reſpect les ordres de votre
» Majeſté ».

L'Empereur lut cette lettre avec plaiſir, parce qu'il etoit fâché, dans le fond du cœur, de ſe voir comme contraint de ſévir contre un brave Officier, pour qui il etoit plein d'eſtime. Il ſaiſit cette occaſion pour lui faire grace & le rétablir dans tous ſes emplois. Il voulut bien en inſtruire lui-même *Sée-ma-koang*, & lui ecrivit ces mots.

« Je vous crois ſeul coupable, puiſque vous avez la bonne-
» foi d'en convenir, & la franchiſe de vous déceler vous-
» même auprès de moi. Mais comme le crime dont il s'agit
» ceſſe preſque d'être crime, quand ce n'eſt pas un homme
» de guerre qui l'a commis, je vous pardonne. Vous reverrez
» bien-tôt *Pang-ki*. Continuez à bien vivre enſemble & à
» agir de concert; mais ſoyez plus attentifs l'un & l'autre,
» & défiez-vous des Tartares un peu plus que vous n'avez
» fait ci-devant ».

Ce trait d'hiſtoire, ſur lequel je me ſuis peut-être un peu trop etendu, n'eſt rapporté par ceux qui ont ecrit la vie de *Sée-ma-koang*, que comme une preuve de ſa fidélité inviolable dans l'amitié, & de ſa reconnoiſſance ſans bornes envers ceux qui lui avoient rendu quelque ſervice ou dont il avoit reçu quelque bienfait. *Son entier dévouement à* Pang-ki (ajoutent-ils immédiatement après l'avoir rapporté) *ſuivit ce général au-delà même du tombeau. Il mit ſon portrait parmi ceux de ſes ancêtres, pour lui rendre, dans les tems ordinaires, les mêmes honneurs qu'il leur rendoit; il reſpecta & ſervit ſa veuve, comme s'il eût reſpecté & ſervi ſa propre mere; & il eut pour tous ſes enfans les même attentions & les mêmes égards qu'il avoit pour ſes propres freres & ſœurs.*

Du gouvernement de *Ping-tcheou*, *Sée-ma-koang* paſſa à celui de *Kai-fong-fou*. Il ſe conduiſit dans cette capitale du *Ho-nan* avec la même intégrité, le même déſintéreſſement, la même ſageſſe qu'il avoit fait paroître ailleurs, & il y eut les mêmes ſuccès. Il arriva dans ce tems-là, que ceux de la Cochinchine vinrent offrir leur tribut. Parmi les choſes qu'ils apporterent, il y avoit un animal extraordinaire qu'on diſoit être un *ki-lin*, c'eſt-à-dire, ce quadrupede de bon augure qui ne ſe montre que ſous les bons regnes, & qui ne paroît que pour annoncer de grands événemens. Les Savans de la Cour & de la Capitale furent de ſentiment différent. Les uns aſſuroient que c'étoit un véritable *ki-lin*, & les autres diſoient affimativement que ce n'en etoit pas un. L'Empereur ordonna qu'on ecrivît à *Sée-ma-koang* pour ſavoir ce qu'il en penſoit. *Sée-ma-koang* répondit ce peu de mots.

« Je n'ai jamais vu de *ki-lin;* ainſi je ne puis dire ſi l'ani-» mal que les Cochinchinois ont offert, en eſt un véritable. » Mais que ce ſoit un *ki-lin* ou non, peu importe. Le véritable » *ki-lin*, celui qui, par ſon apparition, eſt un ſigne à quoi

» l'on peut connoitre la bonté du gouvernement, n'eſt pas un » animal qu'on vient offrir des pays etrangers : c'eſt un ani- » mal qui apparoît & diſparoît de lui-même dans un Royaume » qui eſt gouverné par un ſage Souverain ».

Cette réponſe mit fin à toutes les diſputes ſur le *ki-lin*; l'on n'en parla plus, parce que chacun des deux partis etoit libre de s'attribuer le gain de cauſe, en ſe rangeant du côté de *Sée-ma-koang*, dont le ſentiment ne ſouffroit aucune difficulté. L'Empereur qui avoit une eſtime particuliere pour lui, & qui étoit bien aiſe de l'avoir auprès de ſa perſonne, crut qu'il etoit tems de l'appeller à la Cour. Il le nomma Cenſeur, & lui donna une place parmi les Secrétaires de ſon cabinet, à la charge ſeulement d'ecrire une partie de ſon hiſtoire, celle qui rapporte les actions. *Sée-ma-koang* etoit egalement propre pour l'un & l'autre de ces deux emplois; auſſi il s'en acquitta glorieuſement pour le Prince, honorablement pour lui-même, & utilement pour l'Etat. Quelques traits ſuffiront pour en convaincre.

A la ſixieme lune de la trente-neuvieme année du regne de *Jen-tſoung*, c'eſt-à-dire, l'an 1061 de notre ere vulgaire, il y eut une eclipſe de ſoleil. Cette eclipſe fut beaucoup moins grande qu'on ne l'avoit annoncée. Les Grands, ſoit qu'ils vouluſſent couvrir la faute des Aſtronomes qui avoient fait une fauſſe annonce, ſoit qu'ils vouluſſent flatter le Prince, ſe rendirent au Palais, en habit de cérémonie, pour féliciter l'Empereur d'un evénement ſi heureux. *Le ciel*, lui dirent-ils, *le ciel lui-même, en interrompant les loix ordinaires de la nature, ſe déclare en faveur de votre Majeſté. Le ſoleil qui, des dix parties de ſa ſurface, devoit en avoir ſix d'eclipſées pour nous, n'en a eu que quatre. Quel pronoſtic plus favorable pour le regne & la perſonne même de votre Majeſté?*

Ils euſſent continué encore ſur ce ton, ſi *Sée-ma-koang*, qui etoit

etoit alors en préſence, n'eût pris la parole. *L'un des devoirs les plus eſſentiels à un Cenſeur eſt de ne point flatter*, dit-il, en s'adreſſant à l'Empereur; *comme par un effet de la bonté de votre Majeſté, j'ai l'honneur d'exercer cet emploi dangereux, je ne craindrai pas de dire librement ce que je penſe. Mon intention n'eſt pas d'offenſer, mais ſeulement de remplir mon devoir. Ce que vous venez d'entendre, Seigneur, n'eſt qu'un compliment baſſement flatteur, tel qu'il n'en devroit jamais ſortir de la bouche d'aucun de vos ſujets, de ceux ſur-tout qui ſont décorés du titre de Grands; il ne peut être que l'effet d'une ignorance profonde du mouvement des aſtres & de leur poſition reſpective par rapport à nous. L'eclipſe a eté moindre qu'on ne l'avoit annoncée; il n'y a en cela ni bon ni mauvais pronoſtic à faire, ni de quoi féliciter votre Majeſté. On ne peut lui dire autre choſe, ſi ce n'eſt que les Aſtronomes ont erré; & qu'ils méritent punition, s'il y a eu de la négligence de leur part. Un très-mauvais préſage que je vois, & qu'il eſt à craindre que tout l'Empire ne voie comme moi, c'eſt, Seigneur, qu'il y a auprès de votre perſonne des gens qui oſent vous parler comme je viens de l'entendre, & que votre Majeſté daigne les ecouter. De pareils flatteurs n'ont que leur intérêt propre pour objet. Quels maux ne pourroit-on pas augurer pour la ſuite de votre regne, ſi vous ne gouverniez que par leurs conſeils? car ce ſont les perſonnes de l'Etat les plus diſtinguées. Pardonnez, Seigneur, à* Sée-ma-koang, *la liberté qu'il prend ici comme Cenſeur.*

Un diſcours ſi hardi déconcerta les adulateurs, glaça d'effroi ceux des amis de *Sée-ma-koang* qui etoient préſens, mais parut faire plaiſir à l'Empereur, qui loua ſon zele, & approuva la maniere dont il venoit de le témoigner. Il renvoya les Grands, qui s'etoient attendus à toute autre choſe qu'à la honte qu'ils remporterent de cette audience.

Pendant tout le reſte du regne de *Jen-tſoung*, la faveur de

Sée-ma-koang alla toujours en augmentant; & il ne profita de cette faveur que pour faire des repréſentations toujours tendantes à la gloire du Prince, au bien de l'Etat & de l'humanité.

Un Grand, du nom de *Ly-ouei*, avoit fait une faute pour laquelle il méritoit punition. Comme il etoit d'ancienne race, du même ſang que les Empereurs des *Tang*, & que ſa faute n'etoit pas un crime, *Jen-tſoung* ſe contenta de l'exiler à *Oueitcheou*. *Ly-ouei* avoit, outre ſes propres enfans, une mere & une ſœur auxquelles il etoit fort attaché; l'Empereur les ſépara. La mere fut confiée à l'aîné des fils de *Ly-ouei*, la ſœur fut donnée pour compagne à une des Dames du Palais, & les autres enfans à d'autres perſonnes qui devoient veiller à leur education. *Sée-ma-koang* qui comprit par la maniere dont l'Empereur fit ſon arrangement, que ſon intention etoit bonne, lui préſenta, en faveur de l'exilé, une courte ſupplique qui eut ſon effet. *Pourquoi, Seigneur,* lui dit-il dans cette ſupplique, *pourquoi punir de l'exil tant de perſonnes innocentes? Qu'ont fait la mere, la ſœur & les enfans de* Ly-ouei, *pour être ainſi traités?* Ly-ouei *a encouru la diſgrace de votre Majeſté, il eſt coupable, faites-lui ſentir tout le poids de votre courroux; qu'il périſſe même, ſi une loi equitable le demande ainſi. Mais non, votre intention n'eſt pas de le traiter en rigueur. Vous lui faites grace en vous contentant de l'exiler à* Ouei-tcheou. *Mais, Seigneur, que cette grace va lui coûter cher! Il ne pourra plus rendre ſes reſpects à ſa mere, & la ſervir comme il le deſireroit; il ne pourra plus veiller lui-même ſur ſes enfans, & leur inculquer ſans ceſſe, comme il le faiſoit ci-devant, l'amour de la patrie, la fidélité au Souverain & l'obéiſſance aux loix. Dans quelle mer de chagrins & d'inquiétudes de toutes les ſortes n'allez-vous pas plonger une perſonne vénérable par ſon âge, & digne de la plus profonde eſtime par ſes vertus, en l'empêchant de ſuivre un fils qu'elle aime tendrement, & qu'elle regardoit comme l'unique ſoulagement*

aux maux inſéparables de ſa vieilleſſe! Quel exil plus dur pour elle, que celui d'être arrachée à ce cher fils, pour traîner loin de lui les reſtes languiſſans d'une vie qui s'eteint? Ah! Seigneur, ne ſéparez pas cette famille infortunée. Que tous ceux qui la compoſent, aillent à Ouei-tcheou *expier enſemble la faute de l'un d'entre eux. Ils ſe ſerviront mutuellement de conſolation dans leurs peines, & il ne leur reſtera d'autre regret que celui de vous avoir déplu. Faites-leur la grace entiere. Il eſt indigne d'un grand Prince de n'accorder un bienfait qu'à demi.*

L'Empereur lut avec plaiſir cette ſupplique & y eut egard. Il laiſſa la famille de *Ly-ouei* dans une entiere liberté de faire ce qu'elle jugeroit à propos, & peu de tems après, il rétablit *Ly-ouei* lui-même dans tous les honneurs qu'il avoit perdus. Ce Prince, qui etoit déjà ſur le retour de l'âge, d'une ſanté foible & toujours chancelante, n'avoit point d'enfans mâles pour pouvoir lui ſuccéder. Il etoit dangereux que, s'il venoit à mourir ſans avoir déſigné auparavant ſon ſucceſſeur, l'Empire ne fût livré à toutes les fureurs des guerres civiles, pour devenir la proie du plus fort. Plus d'une fois, les Miniſtres, les Grands, les Cenſeurs avoient fait entendre leurs voix pour demander la nomination d'un *Prince héritier;* mais l'Empereur, qui ſe flattoit toujours que quelqu'une de ſes femmes lui donneroit enfin un fils, ne ſe preſſoit pas de les ſatisfaire. Tantôt ſous un prétexte, tantôt ſous un autre, il éludoit toujours la difficulté. Il avoit promis, en dernier lieu, qu'il prendroit enfin ſon parti, ſi celle des Reines, qui etoit enceinte, n'accouchoit pas d'un garçon. La Reine accoucha d'une fille, & l'Empereur ne penſoit pas encore à tenir ce qu'il avoit promis. Les repréſentations recommencerent, & *Sée-ma-koang* ſe mit ſur les rangs. Il parla à l'Empereur; & le fit avec tant d'éloquence, qu'il vint à bout de le perſuader.

« Vous aimez votre maiſon (lui dit-il, entre un grand nombre

» d'autres choſes importantes), vous aimez votre maiſon, je » n'en ſaurois douter; vous aimez l'Etat, j'en doute encore » moins: & cependant vous voulez expoſer l'un & l'autre aux » plus grands malheurs, & cela ſans néceſſité, ſans aucun avan- » tage, même apparent, pour qui que ce ſoit. Tous vos ſujets » voient avec la plus vive douleur que vous ne pouvez tranſ- » mettre l'Empire à quelqu'un à qui vous auriez donné le » jour; mais, Seigneur, votre illuſtre famille manque-t-elle de » rejettons qui puiſſent vous remplacer? Choiſiſſez parmi eux » celui que vous agréerez le plus; qu'il devienne, par l'adop- » tion, ce fils chéri à qui vous tranſmettrez l'Empire. Votre » choix, quel qu'il puiſſe être, ſera reçu de tous les ordres de » l'Etat, je ne dis pas avec applaudiſſement, mais avec les » plus vifs tranſports de joie. Pourquoi, Seigneur, différeriez- » vous plus long-tems à nous donner à tous cette marque de » l'affection paternelle que vous avez pour tous? Pourquoi » nous laiſſeriez-vous encore dans cet état de perplexité & de » perpétuelle angoiſſe, où chacun de nous eſt plongé? Je ne » crains pas de vous le dire, nous frémiſſons & notre ſang ſe » glace preſque dans nos veines, chaque fois qu'on nous » annonce la plus petite altération de votre ſanté.

« *A la premiere atteinte d'une maladie ſérieuſe*, avez-vous dit » plus d'une fois, *je ferai auſſi-tôt ce qu'on deſire au ſujet d'un* » *ſucceſſeur au Trône, & ce que je deſire moi-même avec plus* » *d'ardeur que qui que ce ſoit.*

« Vous n'êtes point encore malade, il eſt vrai, mais vous » pouvez le devenir, & la maladie peut vous ſaiſir dès aujour- » d'hui; car à quelles viciſſitudes de bien en mal & de mal en » bien ne ſommes-nous pas ſujets en paſſant d'un inſtant à » l'autre? Si ce malheur arrivoit, que d'intrigues, que de ca- » bales ne verroit-on pas ſe former dès demain! A peine pen- » ſeroit-on à vous donner les ſecours les plus ordinaires. Ceux

» même ſur qui vous croyez devoir le plus compter, n'au-
» roient plus d'yeux pour voir votre mal, ni d'oreilles pour
» entendre vos ſoupirs & vos plaintes; ils ne mettroient leurs
» ſoins qu'à tâcher de vous faire entrer dans leurs ſentimens,
» qu'à extorquer de vous un nom plutôt qu'un autre. On vous
» feroit dire ce que vous n'auriez pas dit; chacun vous feroit
» parler ſuivant ſes vues & ſes deſirs : quel affreux tableau, ne
» me formai-je pas d'un pareil avenir ! J'en ecarte l'idée, dans
» la perſuaſion où je ſuis, que la ſageſſe de votre Majeſté
» empêchera qu'il ne ſe réaliſe, en ſe nommant au plutôt un
» héritier, qu'elle fera reconnoître dans tout l'appareil du cé-
» rémonial preſcrit par les loix, pour être ſon légitime ſucceſ-
» ſeur au Trône ».

L'Empereur répondit à ce placet par ce peu de mots. *Sée-ma-koang a raiſon, il dit bien, & tout ce qu'il dit je l'ai penſé moi-même plus d'une fois. Qu'on ſoit tranquille. Je penſe efficacement à me nommer un ſucceſſeur. Que les Miniſtres & les Grands s'aſſemblent pour délibérer ſur le choix que je dois faire. Ils connoiſſent les Princes de ma famille, & ils n'ont pas d'intérêt commun à déſigner l'un plutôt que l'autre. J'attends le réſultat de leur délibération pour me déterminer. Je ne laiſſerai pas long-tems dans l'attente.*

Les Miniſtres & les Grands s'aſſemblerent, délibérerent, & déſignerent à l'Empereur celui des Princes qu'ils croyoient devoir régner après lui; mais l'Empereur ne ſe preſſa pas de répondre. Il garda même aſſez long-tems le ſilence, quoique *Sée-ma-koang* lui eût fait promettre dans les converſations particulières qu'il avoit eues avec lui, qu'il ne tarderoit pas à faire ce que l'Empire attendoit avec tant d'empreſſement & même d'impatience.

Après trois jours d'attente, *Sée-ma-koang* vouloit que *Han-ki* & les autres Miniſtres ſe joigniſſent à lui pour renouveller

leurs instances auprès de l'Empereur; mais ceux-ci craignirent d'offenser le Prince en paroissant douter de sa sincérité. *Tout ce que vous dites est bien reçu*, répondirent-ils; *vous pouvez risquer seul encore une supplique en qualité de Censeur. Nous vous soutiendrons de toutes nos raisons & de tout notre crédit, si nous sommes consultés ou interrogés. La place que nous occupons ne nous en permet pas davantage pour le présent.*

Sée-ma-koang, qui regardoit cette affaire comme la plus importante pour le public & le bien général de l'Empire, crut qu'il devoit faire un dernier effort, au risque de se perdre. Il composa une supplique & la présenta lui-même. Elle etoit conçue à-peu-près en ces termes. « Je risque d'encourir votre » disgrace, mais je ne puis me taire. Je suis trop jaloux de votre » gloire pour souffrir en silence que vous en terniſſiez l'eclat. » Après les délibérations que les Grands ont faites par vos ordres, » tout le monde s'attendoit à la douce consolation de pouvoir » se prosterner devant l'auguste personne qui doit être notre » Maître après vous, & tout le monde se voit frustré de ses » espérances. A quoi peut-on attribuer cette alternative de pro- » messes qu'on va faire incessamment, & de délais pour ne pas » faire ?

» Je n'ai pas oublié, Seigneur, & votre Majesté s'en sou- » vient peut-être encore, que lorsque j'etois Gouverneur de » *Ping-tcheou*, je pris la liberté de lui ecrire jusqu'à trois fois » au sujet de la succession au Trône, & trois fois elle eut la bonté » de me répondre qu'elle pensoit très-sérieusement à nommer » au plutôt un *Prince héritier*. Pendant le cours des années qui » se sont écoulées depuis, combien de fois, & de vive voix » & par ecrit, & comme particulier & comme Censeur, n'ai- » je pas renouvellé mes instances pour vous sommer, en quel- » que sorte, de votre promesse, au nom de votre Famille, de » votre Grandeur & de tout l'Empire ? Vous n'avez jamais

» dédaigné de me répondre, & vos réponſes ont toujours eté
» très-flatteuſes pour moi, & très-favorables pour ce que je
» demandois; mais elles n'ont eté que de pures paroles ſans
» effet. Je vois, Seigneur, ce qui vous arrête. Ce ſont vos
» femmes, ce ſont vos flatteurs. Les premieres vous diſent à
» l'envi l'une de l'autre : *vous n'êtes pas d'un âge à ne plus*
» *eſpérer d'enfans, vous avez eu des filles, pourquoi n'auriez-*
» *vous pas des garçons? Pourquoi vous tant preſſer de nommer*
» *un héritier?* Les derniers à qui ces diſcours ſont répétés ne
» manquent pas de les approuver; ils ajoutent même que vous
» n'êtes pas malade, que vous jouiſſez d'une bonne ſanté, &
» que vous n'avez aucune raiſon pour ſatisfaire cette foule
» d'hommes timides qui mettent toujours les choſes au pis.
» Avouez, Seigneur, que ce ſont de pareils diſcours ou d'autres
» qui en approchent, qui vous ont empêché juſqu'à ce jour,
» de mettre à exécution ce que vous promettiez depuis ſi long-
» tems. C'eſt ainſi que les plus grands Princes, que les Princes
» les plus eclairés ſe laiſſent quelquefois ſéduire par ce qui les
» flatte, nonobſtant leurs lumieres, & contre leur intention.

» Votre Majeſté blâmera mon empreſſement, condamnera
» mon audace, mais elle ne ſauroit ſans injuſtice, me taxer de
» de ne pas aimer ſa propre gloire, le bonheur de ſes peuples
» & la tranquillité de l'Etat. Ce ſont les ſeuls motifs qui m'a-
» niment dans le danger que je cours de vous déplaire &
» d'être puni : je ſuis prêt à tout ».

Cette derniere ſupplique, quoique très-vive & moins à propos, ce ſemble, que celles qui l'avoient précédée, fut, contre toutes les apparences, reçue de l'Empereur avec plaiſir, & attira à *Sée-ma-koang* le plus bel eloge qu'un Souverain puiſſe faire de ſon ſujet. *J'ai toujours eſtimé* Sée-ma-koang (dit ce Prince, après l'avoir lue), *mais aujourd'hui je le regarde comme l'homme de l'Empire qui a le plus à cœur les intérêts de l'Etat. Les Souverains ſeroient*

heureux, ſi ceux qui les environnent etoient des hommes qui lui reſſemblaſſent. Je ferai bientôt ce qu'il deſire & ce que je ne deſire pas moins que lui.

Pour cette fois *Jen-tſoung* tint ſa parole; car dès le jour même il ſignifia aux Grands que ſon choix etoit fait, qu'il adoptoit pour ſon fils *Tchao-tſoung-ché*, l'un de ſes neveux, & le lendemain le Prince adopté fut conduit en cérémonie au Palais. C'eſt le même qui, peu de mois après, monta ſur le Trône, ſous le nom de *Yng-tſoung:* car l'Empereur, en l'adoptant, l'avoit fait reconnoître publiquement & avec toutes les formalités accoutumées, comme etant celui qui devoit lui ſuccéder de plein droit après ſa mort, qui arriva au commencement de l'année 1063 de l'ere chrétienne.

Les cérémonies de la proclamation etoient à peine finies, quand le nouvel Empereur tomba malade; & ſa maladie etoit de nature à faire craindre qu'il ne pût jamais être en etat de gouverner. L'Impératrice douairiere prit en main les rênes du Gouvernement. Cette Princeſſe avoit au ſuprême degré toutes les qualités néceſſaires pour remplir dignement l'éminente place qu'elle alloit occuper. Cependant elle demanda aux Cenſeurs & aux Grands de ne pas craindre de l'inſtruire de ſes devoirs dans des placets qu'elle ſe feroit un plaiſir de lire & dont elle tâcheroit de profiter.

Sée-ma-koang ne fut pas des derniers à ſe conformer aux intentions de la Princeſſe. Il etoit Cenſeur, & il fit le dû de ſa charge dans un ecrit qu'il lui préſenta. Laiſſant à part les maximes générales de bon gouvernement, qui ſont connues de tout le monde & dont on peut conſeiller la pratique indiſtinctement à tous les Souverains, il ſe borna à trois articles qu'il crut convenir plus particuliérement à la perſonne & aux circonſtances.

» Parmi les perſonnes de votre ſexe qui ont tenu en main

» les

» les rênes du gouvernement, il s'en trouve à peine deux ou » trois qui n'ont pas echoué contre quelqu'un de ces trois ecueils: » un trop grand attachement à ceux de sa propre famille, d'où » découle le pernicieux abus de vouloir les enrichir & les » agrandir en accumulant sur leurs têtes les dignités, les » charges & les emplois; une confiance trop intime, trop » générale & trop aveugle aux Eunuques de l'intérieur, d'où » dérive l'inconvénient dangereux de leur communiquer indis- » crétement les affaires les plus importantes de l'Empire, sur » lesquelles ils ne peuvent avoir aucune lumiere, & sur lesquelles » cependant ils influent alors nécessairement, à la honte des » Grands, auxquels ils sont toujours préférés, & au détriment » de tout l'Empire dont ils minent insensiblement les fonde- » mens sur lesquels appuient sa gloire & tout ce qui peut con- » tribuer à le faire fleurir; le peu, ou le défaut d'attention dans » le choix de ceux qui doivent remplir les postes importans, » d'où il arrive que les hommes d'un vrai mérite sont dans » l'oubli, tandis que les moins capables & les intrigans sont » placés dans les différentes routes qui conduisent aux richesses » & aux honneurs.

» Vous vous garantirez du premier de ces ecueils en préfé- » rant toujours les intérêts de l'Etat à ceux de votre famille. » Aimez vos parens, soyez-leur tendrement attachée; la na- » ture, la raison, la reconnoissance vous le prescrivent de » concert; mais que cet amour & que cet attachement ne » soient point à charge à l'Etat, ne leur soient point funestes à » eux-mêmes. Si parmi eux il se trouve des personnes qui aient » des vertus & des talens, donnez-leur les emplois qu'elles » sont en etat de remplir avec honneur, rien n'est mieux à sa » place. Si parmi eux, au contraire, il se trouve de ces hommes » orgueilleux d'un mérite dont ils se croient pourvus & qu'ils » n'ont pas, fiers de vous être alliés, ou d'être du même sang

» que vous, qui ſoient avares ou débauchés, ne les employez » jamais, n'ayez même pour eux que du dédain & du mépris.

» Vous eviterez le ſecond ecueil, ſi vous ne permettez pas » aux Eunuques de ſortir des bornes qui leur ſont aſſignées par » leur etat. Ils ſont faits pour vous ſervir: qu'ils vous ſervent; » mais que ce ne ſoit que dans l'intérieur du Palais, & pour » les affaires purement domeſtiques. Qu'ils n'entrent pour rien » dans les affaires d'etat; qu'ils les ignorent même, ſi cela eſt » poſſible; ou que du moins ce ne ſoit pas votre bouche qui » les en inſtruiſe.

» Pour ce qui regarde le choix de ceux qui doivent entrer » dans les affaires, ou qui peuvent vous eclairer de leurs lu- » mieres & vous aider de leurs travaux dans le gouvernement, » je n'ai que peu de choſes à dire, mais elles méritent toute » votre attention. Parmi ceux qu'on regarde comme pouvant » aſpirer à cet honneur, il y a *Ouang-tſeng*, qui eſt d'une droi- » ture inflexible, & qui n'a d'autres vues que celles qui tendent » au bien. Il y a *Tchang-tché-pou*, auquel juſqu'à préſent on n'a » pas eu le moindre reproche à faire dans l'exercice des diffé- » rens emplois qu'il a eus. L'attachement à ſes devoirs, l'exacti- » tude à les remplir, ſont l'unique objet de tous ſes ſoins. Il y a » *Lou-tſoung-tao* qui eſt incapable de dire autrement qu'il ne » penſe, & dont la ſincérité à toute epreuve mérite une con- » fiance ſans bornes. Il y a *Hiué-kouei* qui eſt très-eclairé, & » qui, dans l'affaire la plus embrouillée, voit d'un coup-d'œil » tout ce qu'il faut voir & prend le parti qu'il faut prendre. » Ces quatre perſonnages réunis auprès de vous, peuvent » rendre le nom de votre regne immortel, quand aux belles » qualités dont la nature vous a ſi abondamment pourvue, vous » ajouterez un peu de défiance de vous-même & une entiere » déférence à leurs conſeils. Mais ſi, au lieu de ces quatre » Sages, vous aviez le malheur de choiſir un *Ma-ki-leang* &

» un *Lo-tſoung-hiun*, & de vous conduire conformément à ce » qu'ils vous ſuggéreroient, vous tomberiez bientôt dans » l'affreux précipice d'où ſortent les cruautés, les injuſtices, » & la foule des maux qui leur font cortege. *Ma-ki-leang* eſt » un homme borné, meſquin, intéreſſé juſqu'à la plus vile baſ- » ſeſſe. *Lo-tſoung-hiun* eſt un fourbe qui cache l'ame la plus » perfide ſous un extérieur de bonté & de bienfaiſance qui » en impoſe. Comme ces deux hommes ont prouvé par leur » conduite, qu'ils ſont tels que je viens de le dire, j'ai cru de- » voir prévenir votre Majeſté ſur leur compte, afin qu'elle ſoit » ſur ſes gardes, ſuppoſé qu'on les lui préſentât comme des » ſujets propres à la bien ſervir ».

L'Impératrice-Mere, remercia *Sée-ma-koang* de ſon zele, & l'aſſura qu'elle profiteroit des bons avis qu'il lui donnoit. Cependant elle prouva bientôt après, par une conduite dont elle faillit à être la victime, qu'elle n'en avoit rien moins que profité, ſur-tout quant à l'article des Eunuques : car elle donna ſa confiance à un traître qui avoit entrepris de faire tomber tout ſon crédit & de la dépouiller de toute autorité en la mettant ſans ceſſe en contradiction avec l'Empereur.

Ce vil perſonnage s'appelloit *Jin-cheou-tchoung*. Il avoit ſi bien ſu ſe contrefaire, qu'il jouiſſoit en même tems de la faveur de l'Empereur & de celle de l'Impératrice, quoiqu'il les trahît l'un & l'autre. Il diſoit au premier, que la veuve de *Jen-tſoung* ne le voyoit qu'à regret ſur le trône ; que ſi elle avoit eté crue, il n'y ſeroit jamais monté ; & que ſi elle ſe conduiſoit avec tant de circonſpection dans l'adminiſtration des affaires, ce n'etoit que pour gagner à elle tous les Grands, dont elle prenoit l'avis juſques dans les moindres choſes, afin de s'affermir de telle maniere dans la place qu'elle occupoit, qu'il ne fût pas poſſible de la lui faire quitter quand le tems en ſeroit venu. Il diſoit au contraire à l'Impératrice, que l'Empereur ſe plaignoit

en ſecret de ſa conduite envers les Grands; qu'il déſapprouvoit preſque tout ce qu'elle faiſoit, quoiqu'en lui parlant à elle, Impératrice, il fît ſemblant de tout approuver; qu'il n'attendoit que le moment de ſon entiere guériſon pour la dépouiller de toute autorité, & qu'elle n'avoit qu'à s'attendre au traitement le plus dur, quand ce Prince, ainſi ſoupçonneux ſans raiſon, tiendroit une fois les rênes. Cette double trahiſon procuroit au perfide qui la faiſoit, un double crédit dont il profita pour placer ſes créatures, & pour perdre ceux dont il croyoit avoir lieu de ſe défier. Tout ce qu'il y avoit de plus reſpectable dans l'Empire trembloit au nom ſeul de *Jin-cheou-tchoung*. Les Miniſtres & les Grands voyoient le mal, mais aucun d'eux n'oſoit prendre ſur ſoi d'y apporter remede, parce que tout ce qu'ils ſavoient de l'Eunuque etant de nature à pouvoir leur être conteſté par quiconque prendroit ſa défenſe, il y avoit tout à craindre pour celui qui accuſeroit ſans avoir en main de quoi convaincre.

Sée-ma-koang qui ne craignoit ni pour ſes emplois ni pour ſes richeſſes, parce qu'il etoit ſans ambition, & qu'il faiſoit très-peu de cas des biens de la fortune, ſe chargea de ce ſoin périlleux. Il attaqua hardiment celui qui paroiſſoit inattaquable, & fit, contre ſon ordinaire, un ecrit des plus véhémens pour prouver qu'il falloit le punir du dernier ſupplice. Il dévoila toutes ſes intrigues & toutes ſes cabales; il mit au grand jour la plupart des crimes dont il s'etoit rendu coupable; en un mot, il le peignit tel qu'il etoit, & tel qu'on le voyoit par-tout, excepté dans le cercle etroit qui environnoit le Trône, parce qu'il n'etoit rempli que des Eunuques qu'il y avoit placés lui-même, & de quelques Courtiſans qui etoient ſes créatures ou ſes complices.

Tout redoutable, tout favori qu'étoit l'Eunuque, il fallut qu'il ſuccombât. L'Empereur ne le livra pourtant pas au tribunal des crimes, pour y être interrogé, examiné & jugé. Comme

il ſouhaitoit de le trouver innocent, il ſe contenta d'ordonner aux Miniſtres de connoître de cette affaire, & de la terminer ſans y employer la rigueur des formalités judiciaires. C'etoit en dire aſſez. Mais *Han-ki*, & les autres Miniſtres ſe ſeroient regardés comme de lâches prévaricateurs, s'ils avoient fait grace au coupable. Pour donner cependant quelque ſatisfaction au Prince, ils ſe contenterent de deſtituer l'Eunuque de tous les emplois qu'il exerçoit dans l'intérieur du Palais, en le déclarant indigne d'y ſervir jamais ſous quelques prétexte que ce pût être, & de l'exiler à *Ki-tcheou*.

La ſanté de l'Empereur etant entiérement rétablie, il fallut que l'Impératrice lui cédât entiérement l'adminiſtration des affaires; ce qui ſe fit à leur ſatisfaction réciproque, par les ſoins de l'illuſtre *Han-ki*. Un des premiers actes d'autorité abſolue que fit *Yng-tſoung*, quand il ſe vit ſeul maître, fut de donner à ſon propre pere un titre ſemblable à celui dont il jouiſſoit lui-même. Le zele qu'avoit *Sée-ma-koang* pour l'obſervation des uſages conſacrés, & ſa qualité de chef des Cenſeurs qui l'obligeoit de s'élever contre quiconque voudroit les enfreindre, ne lui permirent pas de ſe taire. Il fit, par ecrit, ſes repréſentations dans leſquelles il s'exprime ainſi.

« Ce n'eſt pas la premiere fois, Seigneur, qu'on a vu de » grands Princes s'aſſeoir ſur un Trône qui n'avoit point eté » occupé par ceux dont ils tenoient immédiatement le jour. Le » ſeptieme & le quatorzieme des Empereurs de l'illuſtre Dynaſ- » tie des *Han*, je veux dire *Hiuen-ty* & *Koang-ou-ty*, ne s'atten- » doient à rien moins qu'à gouverner l'Empire, lorſqu'ils furent » elevés à la dignité ſuprême; ils etoient préciſément dans les » mêmes circonſtances où votre Majeſté s'eſt trouvée. Ces » deux grands Princes, dont la ſageſſe & les belles actions ſont » conſacrées dans nos Faſtes, & dont le ſouvenir ſera eternel- » lement précieux, ne crurent pas que ce fût une preuve de

» reſpect & de piété filiale, que de donner à ceux dont ils » avoient reçu la vie, des titres qui ne leur convenoient pas. » Croyez-vous, Seigneur, que de tels Empereurs ne ſont pas » dignes d'être imités? Pour moi, je ſuis perſuadé que vous » ne pouvez rien faire de mieux que de marcher ſur leurs » traces ».

L'Empereur ne s'etoit pas attendu à une pareille remontrance de la part du chef des Cenſeurs. Il en fut ſurpris & même un peu fâché: cependant pour paroître au-dehors ne vouloir rien faire contre les regles, il remit l'ecrit de *Sée-ma-koang* entre les mains des Miniſtres, & leur ordonna de délibérer avec les Cenſeurs & les Grands, ſur le titre qu'il devoit donner à ſon pere. On s'aſſembla, mais perſonne n'oſa ouvrir la bouche pour propoſer d'autres titres que ceux qui avoient eté déſignés par celui qu'ils ſavoient bien ne vouloir rien changer dans la réſolution qu'il avoit priſe. *Sée-ma-koang* prenant enfin la parole: *je vois bien*, dit-il, *que la crainte de déplaire au maître vous ferme la bouche à tous; qu'on m'apporte un pinceau:* & ſur le champ il ecrivit ce qui ſuit.

« Quand un père a donné ſon fils à quelqu'un, il perd tous » ſes droits de pere, & le fils ainſi donné, n'eſt plus que le » fils de celui qui l'a adopté. L'Empereur n'a d'autre pere que » *Jen-tſoung* qui l'a reconnu pour ſon fils, & qui, en cette » qualité, lui a tranſmis l'Empire. Pourquoi vouloir que *Jen-* » *tſoung* partage ſes droits avec un autre? Ce ſeroit lui faire » injuſtice, & aller contre la coutume & nos loix. L'Empereur » veut donner un titre à celui dont il a reçu la vie, à la bonne » heure. Qu'il lui donne le titre de *Hoang-po* (*oncle de l'Em-* » *pereur*), il n'y aura rien en cela de contraire à la juſtice, ni » aux loix, ni aux uſages reçus. Du reſte, pour procurer à *cet* » *Oncle* tous les honneurs, les aiſances & les agrémens de la » vie, qu'il lui donne en ſouveraineté quelque petit pays qui

» ſoit riche, fertile & ſitué ſous un ciel favorable & doux. Voilà » ce que je penſe, & ce qu'on peut offrir à l'Empereur en mon » nom ſeul, ſi perſonne n'a le courage d'y ajouter le ſien ».

Perſonne en effet, à l'exception des ſix Cenſeurs dont *Sée-ma-koang* etoit le chef, n'oſa mettre ſon nom au bas de cet ecrit. On le mit au net, & on le préſenta au ſeul nom des Cenſeurs. L'Empereur s'en crut offenſé & ne put retenir ſon indignation contre ceux qui s'oppoſoient ainſi ſans ménagement à ce qu'il vouloit faire. *Voilà*, dit-il, *des Cenſeurs qui ſont bien hardis, d'oſer ſeuls ſe faire les arbitres d'une affaire que j'avois donnée à diſcuter aux Miniſtres & aux Grands auſſi-bien qu'à eux. Ils ſont en faute de ne s'être pas rangés du côté du grand nombre, car c'eſt du grand nombre que ſe tire le réſultat d'une délibération. Ils ont manqué à leur devoir, je les caſſe. Qu'on choiſiſſe d'autres Cenſeurs.*

Sée-ma-koang, délivré par cet evénement du plus pénible comme du plus périlleux de tous ſes emplois, ſe renferma pour un tems dans le cercle de ſes occupations littéraires. Il forma le plan d'un ouvrage qui, en l'obligeant à lire ce recueil immenſe de Mémoires hiſtoriques qui s'étoient faits ſous les différentes Dynaſties depuis la renaiſſance des lettres, pour en extraire ce qui pouvoit ſervir à ſon objet, le mit inſenſiblement dans le goût de l'Hiſtoire & le décida pour ce genre, lorſque rendu à lui-même, il crut avoir aſſez de tems pour s'y livrer entiérement. D'un autre côté, les diſcuſſions où il ſe trouvoit engagé ſans ceſſe, pour démêler le vrai dans les différens récits où un même fait n'etant pas toujours revêtu des mêmes circonſtances, ſemble, pour ainſi dire, changer de nature, l'accoutumerent peu-à-peu à une critique eclairée & ſage, auſſi eloignée de la chicane que de la crédulité. Cet ouvrage devoit être un précis des actions bonnes & mauvaiſes des Empereurs, des Miniſtres, des Généraux d'armée, des Magiſtrats & des principaux d'entre

ceux qui avoient influé dans les affaires ; & de faire voir comment la gloire ou le deshonneur de l'Empire, le bonheur ou le malheur des peuples, etoient liés à ces actions & en avoient eté une ſuite néceſſaire. Il le commença, mais il n'eut que le tems d'en compoſer une partie. L'Empereur *Yng-tſoung*, qui etoit d'une très-foible ſanté, vint à mourir ſur la fin de la quatrieme année de ſon regne, l'an de J. C. 1067. Il n'etoit âgé que de trente-ſix ans. Son fils aîné lui ſuccéda. C'eſt lui qui, dans l'Hiſtoire, porte le nom de *Chen-tſoung*.

Il arrive rarement qu'un nouvel Empereur ne faſſe pas quelque changement en montant ſur le Trône. *Chen-tſoung* fit comme tous ceux qui commencent à régner. Il appella à la Cour des ſujets qui n'y avoient pas encore paru, il en rappella d'autres qui en avoient eté eloignés ſous le regne précédent. *Ouang-ngan-ché* fut du nombre des premiers, & *Sée-ma-koang* fut à la tête des ſeconds. Mais les bien-intentionnés & ceux qui aimoient véritablement leur Prince & l'Etat, virent ces deux hommes d'un œil bien différent. *Sée-ma-koang* jouiſſoit de l'eſtime univerſelle, & l'autre etoit déjà regardé comme un brouillon & un perturbateur du repos public par ceux qui avoient eu occaſion de le pratiquer. Je crois qu'aucun lecteur ne ſera fâché que je réuniſſe ſous un même point de vue les principaux traits qu'on a employés pour caractériſer un homme qui a tant fait de bruit dans l'Empire, & dont la réputation a balancé pendant quelque tems celle des plus illuſtres perſonnages de ſon ſiecle. Son nom placé dans la ſalle de Confucius à côté de celui de *Mong-tze*, reçut pendant quelques années les mêmes honneurs ; mais dès que ceux qui les lui avoient procurés eurent diſparu de ce monde, ce même nom fut honteuſement dégradé, & l'on n'en conſerva le ſouvenir que pour en faire un objet de railleries, de mépris & même d'horreur. Nous n'en jugerions peut-être pas ſi défavorablement que les Chinois, ſi nous pouvions

pouvions avoir sur son compte des mémoires non suspects. Quoi qu'il en soit, je dois me borner à le représenter d'après l'Histoire, & voici ce qu'elle en dit.

Ouang-ngan-ché avoit reçu de la nature un esprit au-dessus du commun. La culture & l'éducation acheverent de le perfectionner. Il etudia pendant tout le tems de sa jeunesse avec une ardeur & une application qui furent couronnées des plus grands succès, & il fut nommé avec distinction parmi ceux qui reçurent le grade de Docteur en même tems que lui. Il parloit eloquemment & avec grace, & il avoit le talent de faire valoir tout ce qu'il disoit, & de donner aux plus petites choses un air d'importance qui en faisoit de véritables affaires, quand il jugeoit à propos de les faire envisager comme telles. Du reste, il avoit les mœurs réglées, & toute sa conduite extérieure etoit la conduite d'un Sage. Voilà ses belles qualités. Pour ce qui est de ses défauts, on nous le représente comme un ambitieux & un fourbe qui croyoit tous les moyens légitimes quand il pouvoit les employer à son avantage; comme un homme entêté jusqu'à l'opiniâtreté, quand il s'agissoit de soutenir un sentiment qu'il avoit une fois avancé, ou un système qu'il vouloit faire adopter; comme un orgueilleux plein de son propre mérite, qui n'avoit de l'estime que pour ce qui s'accordoit avec ses idées, & étoit conforme à sa maniere d'envisager; comme un homme enfin, qui s'etoit fait un point capital de détruire, jusques dans ses fondemens, l'ancienne doctrine renfermée dans les *King*, pour en substituer une nouvelle, calquée en partie, & en partie déduite des principes de la secte de *Fo*; & qui, pour réussir dans sa téméraire entreprise, n'avoit pas craint de se livrer à un travail long, pénible, difficile & même rebutant, tel que celui de faire d'amples commentaires sur ces mêmes *King*, dans lesquels il insinua ses dangereux principes, & de composer un dictionnaire universel, dans lequel il donna à

différens caracteres, le ſens impie qu'il avoit intérêt d'y trouver. On ajoute pour achever ſon portrait, que, quant à ce qui concerne les affaires d'Etat, il etoit incapable de les traiter, parce qu'il n'y prenoit aucun intérêt, qu'il n'avoit que des vues générales de gouvernement, & qu'il vouloit ſe conduire ſuivant des maximes bonnes en elles-mêmes, mais dont il ne ſavoit ni ne vouloit faire l'application conformément au tems & aux circonſtances.

Tel fut en général cet homme fameux, contre lequel les *Fou-pi*, les *Tcheng-hao*, les *Han-ki*, les *Sée-ma-koang* & une foule d'autres Illuſtres eurent à lutter; & contre lequel leur crédit, leur eloquence & tous les efforts réunis vinrent ſe briſer inutilement, tant que vécut l'Empereur *Chen-tſoung*. Il avoit ſu perſuader à ce Prince, qu'en ſuivant le ſyſtême de gouvernement qu'il lui propoſa, ſon regne ſeroit fameux dans tous les ſiecles à venir, & marcheroit de pair, dans les Faſtes de l'Empire, avec les regnes immortels des *Yao*, des *Chun*, des *Tcheng-tang* & autres grands Empereurs de la vertueuſe Antiquité.

Chen-tſoung, en l'appellant auprès de ſa perſonne, n'avoit pas intention d'abord d'en faire un Miniſtre d'Etat. Il ne comptoit ſe ſervir de lui que comme il ſe ſervoit de grand nombre d'autres Savans, dont les uns lui expliquoient l'Hiſtoire, les autres les *King*, & tous les différens objets ſur leſquels il lui prenoit envie de les interroger dans les différentes occaſions; mais ſa tournure d'eſprit, & la maniere aiſée & décidée dont il s'exprimoit, lui plurent ſi fort, qu'il ne tarda pas à lui donner toute ſa confiance.

L'an 1069, qui etoit la ſeconde du regne de *Chen-tſoung*, fut remarquable à la Chine par quantité de fléaux qui la frapperent en même tems. Des maladies epidémiques, des tremblemens de terre, & une ſéchereſſe qui avoit réduit preſque à rien la plus grande partie des moiſſons, avoient conſterné

l'Empereur. Les Censeurs & les Grands en prirent occasion pour lui représenter de s'examiner sérieusement, & de réformer tout ce qu'il trouveroit de répréhensible dans sa conduite. En conséquence, l'Empereur s'interdit la plupart des plaisirs qu'il avoit coutume de prendre dans les tems ordinaires, tels que certains petits repas, la promenade, la musique & autres semblables. *Toutes ces privations volontaires*, lui dit un jour *Ouang-ngan-ché* en présence de quelques Courtisans, *seroient à leur place, si vous vous les imposiez par d'autres motifs que ceux qui vous animent. Eh quoi, Seigneur, voulez-vous changer le cours ordinaire des choses, ou voulez-vous que la nature s'impose pour vous de nouvelles loix? Les malheurs qui arrivent sur la terre, ont des causes fixes & déterminées qui font qu'ils arrivent nécessairement. Les tremblemens de terre, les sécheresses, les inondations & les autres accidens pareils, n'ont aucune liaison avec les actions des hommes: ils arriveront quand ils doivent arriver. Revenez à votre premier genre de vie & ne vous affligez pas inutilement.*

Ce discours ne manqua pas d'être relevé par les Sages, & en particulier, par *Fou-pi* & *Sée-ma-koang*. *Les Souverains sont bien à plaindre* (dit ce dernier en s'adressant à l'Empereur), *quand ils ont auprès de leurs personnes des hommes qui osent leur inspirer des maximes telles que celles que je viens d'entendre. Elles leur ôtent la crainte du ciel; quel autre frein sera capable de les arrêter dans leurs désordres? Maîtres de tout & pouvant tout faire impunément, ils se livreront sans remords à tous les excès dont ils pourront s'aviser; & ceux de leurs Grands & de leurs Sujets fideles qui sont véritablement attachés à leurs personnes & à la gloire de leur regne, n'auront plus de moyens de les faire rentrer en eux-mêmes*, &c. *Fou-pi* dit à-peu-près les mêmes choses; mais l'indignation dont il fut saisi, le porta à quelque chose de plus. Il etoit dans le ministere; il crut qu'il etoit

plus particuliérement de ſon devoir de travailler à eloigner *Ouang-ngan-ché* de la Cour. Il compoſa une longue ſupplique dans laquelle il le peignit avec les plus noires couleurs, & conclut en diſant, que *vu le danger qu'il y avoit qu'un tel homme fût auprès de ſa Majeſté, il regardoit comme un point des plus eſſentiels à la gloire de ſon regne & au bonheur de ſes peuples, de l'envoyer dans quelque lieu très-eloigné de la Capitale, où il ne pût infeſter de ſa mauvaiſe doctrine, ni ſéduire par ſes pernicieux conſeils ceux qui gouvernent, ou qui influent dans le Gouvernement.*

L'Empereur lut cet ecrit; mais comme il lui parut outré, il n'en fit aucun cas. Il affecta même de donner à *Ouang-ngan-ché*, des marques d'eſtime plus diſtinguées qu'il n'avoit fait juſqu'alors, & peu de jours après il lui donna une place parmi les Miniſtres d'Etat. Lorſque le nouveau Miniſtre parut pour la premiere fois en cette qualité devant l'Empereur pour lui rendre grace de l'honneur qu'il lui faiſoit. *J'eſpere*, lui dit ce Prince, *que je n'aurai dans la ſuite qu'à m'applaudir du choix que j'ai fait de vous. Il faut vous appliquer aux affaires, car l'on m'a dit que vous n'etiez pas capable de les traiter, & que votre talent vous bornoit à l'explication des* King, *dont avez une parfaite connoiſſance.*

Ce qu'on vous a dit de moi, Seigneur, répondit ſur le champ *Ouang-ngan-ché*, d'un air aiſé, *renferme une contradiction manifeſte. Si j'entends bien les* King, *je dois néceſſairement entendre les affaires; puiſqu'ils ne roulent que ſur la bonne maniere de s'y conduire dans les occaſions.* L'Empereur approuva cette réponſe. Ce que les Grands avoient prévu ne tarda pas d'arriver. Dès que *Ouang-ngan-ché* ſe crut aſſez avant dans les bonnes graces de ſon Maître pour oſer entreprendre ſans s'expoſer au danger de quelque funeſte revers, il entreprit non pas ſeulement d'etablir quelques nouveaux uſages, mais de

faire, pour ainſi dire, de nouvelles loix, & de bouleverſer toute l'economie du gouvernement. Voici à-peu-près le précis de ſon ſyſtême.

Le premier & le plus eſſentiel des devoirs d'un Souverain eſt d'aimer ſes peuples de maniere à leur procurer les avantages réels de la vie, qui ſont l'abondance & la joie. Pour remplir cet objet, il ſuffiroit d'inſpirer à tout le monde les regles invariables de la rectitude; mais comme il ne ſeroit pas poſſible d'obtenir de tous l'obſervation exacte de ces regles, le Souverain doit, par de ſages réglemens, fixer la maniere de les obſerver.

Sous la Dynaſtie des *Tcheou*, il y avoit des Tribunaux de pôlice qui avoient une inſpection immédiate ſur les ventes & les achats de toutes les choſes qui ſont pour l'uſage de la vie. Ces Tribunaux mettoient chaque jour le prix aux denrées & aux marchandiſes. Ils impoſoient des droits qui n'etoient payés que par les riches, & dont, par conſéquent, les pauvres etoient exempts. L'argent qu'on retiroit de ces droits etoit mis en réſerve dans les épargnes du Souverain qui en faiſoit faire la diſtribution aux vieillards ſans ſoutien, aux pauvres, aux ouvriers qui manquoient de travail, & à tous ceux qu'on jugeoit être dans le beſoin. *Ouang-ngan-ché* etablit dans tout l'Empire des Tribunaux ſemblables.

Il etablit d'autres Tribunaux qui etoient chargés de diſtribuer des grains pour enſemencer les terres incultes, & de diſtribuer ces terres au profit des cultivateurs, à condition ſeulement de rendre en grains ou en autres denrées, le prix de ce qu'on avoit avancé pour eux; & afin que toutes les terres de l'Empire fuſſent profitables ſuivant leur nature, les Commiſſaires de ces Tribunaux décidoient eux-mêmes de l'eſpece de denrée qu'on devoit leur confier reſpectivement, & ils faiſoient les avances de ces denrées, dont ils ne devoient être payés qu'au tems de la récolte.

Il etablit dans chaque ville, des bureaux particuliers pour percevoir les droits du Prince; & ces droits etoient evalués en proportion de la bonne ou mauvaiſe récolte, de la rareté ou de l'abondance des marchandiſes. La ſeule eſpece de monnoie qui eût cours, pour l'uſage ordinaire, etoit fabriquée par quiconque vouloit s'en donner la peine. Il ſuffiſoit qu'elle fût de poids. Il arrivoit de-là que la valeur de cette monnoie augmentoit ou diminuoit en proportion de la quantité grande ou petite des pieces qu'on fabriquoit. Du reſte, ces pieces de monnoie n'etoient alors, comme elles ſont encore aujourd'hui, que des eſpeces de deniers de cuivre, percés d'un trou quarré dans leur milieu, & portant des deux côtés l'empreinte de quelques caracteres, dont les uns déſignoient le nom du regne préſent, & les autres celui de la monnoie. *Ouang-ngan-ché* entreprit d'en fixer la valeur & à-peu-près le nombre. Pour en venir à bout, il erigea dans les principales villes de chaque diſtrict, des Tribunaux auxquels il fit attribuer le droit excluſif de fabriquer la monnoie, & de décider en dernier reſſort, de la quantité qu'il falloit en fabriquer ſuivant le beſoin & les circonſtances.

On comprend aſſez combien ces ſortes d'innovations dûrent ſoulever contre lui tous les ordres de l'Etat. Il eſt à croire cependant que s'il n'en eût fait que de cette eſpece, ou n'eût pas imprimé à ſon nom la tache ineffaçable qui le ſouillera tant qu'il y aura en Chine des hommes qui liront. Mais il en voulut faire juſques dans la claſſe de ceux qui ſont par etat les ennemis jurés de toutes nouveautés. Il changea la forme ordinaire des examens pour les grades de littérature; il fit adopter pour l'explication des *King*, les commentaires qu'il en avoit faits; il fit ordonner qu'on s'en tiendroit, pour l'intelligence des caracteres, au ſens qu'il avoit fixé dans le Dictionnaire univerſel dont il etoit l'auteur. Ce fut-là, je penſe, ce qui lui attira le plus grand nombre d'ennemis & les plus irréconciliables.

Quoi qu'il en ſoit, ces nouveaux ſtatuts furent à peine publiés, que tous ceux qui, par leurs emplois, tant dans les Provinces que dans la capitale, avoient droit de repréſentation, s'éleverent contre, & firent des ſuppliques pour les faire abroger. Ils écrivirent avec plus ou moins de véhémence, ſuivant qu'ils ſe trouvoient plus ou moins affectés, les uns contre un article, les autres contre un autre, quoiqu'en les condamnant tous en général. On vit un *Han-ki*, qui avoit eté Miniſtre ſous trois Empereurs, employer tout ce qu'il avoit d'éloquence, pour prouver qu'au lieu de faire l'avantage du Souverain & des peuples, on alloit les plonger dans un gouffre de déſordres & de malheurs; un *Fan-kun-jin* mettre en avant toute ſa ſcience, pour démontrer, par les *King* que tout ce qu'on prétendoit être conforme à la doctrine des *King* dans la nouvelle maniere qu'on vouloit introduire, leur etoit diamétralement oppoſé; un *Fou-pi*, un *Tcheng-hao*, un *Tchang-tſai*, en un mot, tous les perſonnages les plus diſtingués de l'Empire par leur eſprit, leur expérience, leur capacité, leurs talens, & même par leurs dignités & leurs titres, ſe préſenter alternativement pour entrer en lice, prier, ſupplier & demander avec inſtance, puis changeant de ſtyle & de ton, ſe porter pour accuſateurs & pourſuivre la condamnation de celui qu'ils appelloient du nom odieux de perturbateur du repos public.

Si la comparaiſon uſée d'un rocher qui, battu ſans ceſſe des flots, reſte cependant toujours immobile dans le ſein de la mer, peut encore être employée après un millier de fois qu'on s'en eſt ſervi, c'eſt très-certainement lorſqu'il s'agit de donner une idée de l'imperturbabilité de *Ouang-ngan-ché* au milieu des violens aſſauts qu'on lui livroit de tous côtés. Ayant l'entiere confiance de ſon Maître, aſſuré de ſa protection, muni de ſon autorité, il rioit en ſecret des vains efforts que faiſoient ſes ennemis pour le perdre; il liſoit leurs écrits, ou plutôt leurs déclamations &

leurs ſatyres préſentées au Souverain ſous les noms de reſpectueuſes repréſentations, de très-humbles ſuppliques & autres ſemblables, & il n'en etoit ou il n'en paroiſſoit point emu. Quand l'Empereur, preſque perſuadé par les raiſons de ſes adverſaires, etoit ſur le point de leur donner gain de cauſe & de remettre les choſes ſur l'ancien pied: *pourquoi vous tant preſſer, Seigneur?* (lui diſoit froidement *Ouang-ngan-tché*) *attendez que l'expérience vous ait inſtruit du bon & du mauvais de ce que nous avons etabli pour le plus grand avantage de l'Empire & le bonheur de vos ſujets. Les commencemens de quoi que ce ſoit qu'on entreprenne, ſont toujours difficiles; & ce n'eſt jamais qu'après avoir vaincu ces premieres difficultés, qu'on peut eſpérer de retirer quelque fruit de ſes travaux. Tenez bon, & tout ira bien. Vos Miniſtres, vos Grands, tous vos Mandarins ſont ſoulevés contre moi, je n'en ſuis pas ſurpris. Il leur en coûte de ſe tirer du train ordinaire, pour ſe faire à de nouveaux uſages. Ils s'accoutumeront peu-à-peu; & à meſure qu'ils s'accoutumeront, l'averſion qu'ils ont naturellement pour tout ce qu'ils regardent comme nouveau, ſe diſſipera d'elle-même, & ils finiront par louer ce qu'ils blâment tant aujourd'hui.*

Dans une occaſion où l'Empereur entiérement convaincu de l'eſpece d'impoſſibilité de faire toujours un bon choix quand il s'agiroit de nommer des Officiers pour veiller, ſans faire tort au peuple, à l'obſervation des nouveaux réglemens, vouloit ſupprimer une partie de ces mêmes réglemens, *Ouang-ngan-ché* n'eut, pour ainſi dire, qu'à ouvrir la bouche pour lui rendre toute ſa fermeté, & le faire revenir à ſon premier ſentiment. *Voulez-vous, Seigneur*, lui dit-il, *être plus ſage que le ſage* Yao? *Malgré ſa ſageſſe, & le concours unanime de ſes Grands, cet illuſtre Empereur, le plus célebre de tous ceux qui ont gouverné l'Empire, fit un très-mauvais choix dans la perſonne de celui qui devoit faire ecouler les eaux.* Kouen *qu'il prépoſa*

prépoſa à ce grand ouvrage, joignoit, à beaucoup d'orgueil encore plus de préſomption, une avarice ſordide & une dureté brutale. Il accabla le peuple de corvées inutiles, il le fatigua de mille manieres, & il echoua dans ſon entrepriſe. Chun (ſucceſſeur de *Yao*) *eut l'avantage de mieux choiſir. Il donna la même commiſſion au grand* Yu, *qui etoit un homme habile, modeſte, compatiſſant & plein d'humanité. Sans exiger du peuple plus qu'il ne pouvoit faire, ſans même le fatiguer inutilement, il réuſſit au-delà de toute eſpérance. Si dans le choix des Officiers dont nous devons remplir le nouveau Tribunal, nous avons d'abord le malheur de faire comme* Yao, *nous imiterons* Chun *dans un ſecond choix. Votre Majeſté n'a que faire de s'inquiéter ſur cela.*

C'eſt ainſi que cet homme adroit ſavoit profiter de l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de ſon maître, pour le ramener où il vouloit.

Cependant *Han-ki*, *Fan-chun-jin*, *Fou-pi* & les autres bien-intentionnés, voyant que toutes leurs repréſentations etoient inutiles, demanderent l'un après l'autre à quitter les emplois qu'ils avoient à la Cour. *Sée-ma-koang* ne le fit pas ſi-tôt, parce qu'il eſpéroit toujours que l'Empereur ouvriroit enfin les yeux. Il prit même pendant quelque tems le parti du ſilence, & mit la derniere main à l'ouvrage qu'il avoit commencé ſous le regne précédent. Après qu'il l'eut fini, il alla le préſenter à l'Empereur qui le lut d'un bout à l'autre avec une ſatisfaction infinie, & changea de ſa propre main le titre de *recherches ſur les Empereurs des différentes Dynaſties*, que l'Auteur lui avoit donné, en celui de *Magaſin de la Science du Gouvernement.* Ce Prince y ajouta une préface de ſa compoſition, dans laquelle, après avoir fait un précis de l'ouvrage, il finit en diſant : *les Princes qui voudront s'inſtruire dans l'art de bien gouverner, doivent lire cet ouvrage avec attention, ils y trouveront ce qu'ils doivent faire, & ce qu'ils doivent eviter, ſi clairement expoſé*

qu'il peuvent ſe diſpenſer de recourir ailleurs. Il voulut, outre cela, que *Sée-ma-koang* lui marquât les articles qu'il jugeroit devoir lui être le plus utiles, afin, dit-il, que je les liſe plus ſouvent que les autres.

Sée-ma-koang voyoit cependant avec un regret amer, que les Sages diſparoiſſoient l'un après l'autre de la Cour, & qu'ils etoient remplacés ſur le champ par quelqu'un de la faction de *Ouang-ngan-ché.* Il lui en coûtoit infiniment de voir un Prince qui n'avoit que de bonnes intentions, entiérement livré à des brouillons dont toute la conduite n'etoit qu'un tiſſu d'actions qui tendoient au bouleverſement de l'Etat. Il attendoit que quelque occaſion favorable lui permît de faire un dernier effort pour tâcher de ramener l'ordre. En attendant il n'en laiſſoit paſſer aucune de celles qui ſe préſentoient, ſans dire au moins un mot pour faire connoître ce qu'il penſoit.

L'Empereur le nomma pour être à la tête du Tribunal des *Han-lin*, & ce fut lui-même qui lui en donna la premiere nouvelle. *Sée-ma-koang* s'excuſa, en diſant, *qu'il ne pouvoit pas être à la tête d'un Tribunal qui alloit bientôt n'être compoſé que de ces nouveaux Docteurs dont les principes, conformes à ceux de* Ouang-ngan-ché, *etoient diamétralement oppoſés à ceux qu'il avoit puiſés chez les Anciens. N'importe*, repliqua l'Empereur, *vous tâcherez de les redreſſer. Vous ſerez leur chef. Ou vous les amenerez à penſer comme vous, ou ils vous convaincront qu'il faut penſer comme eux. Obéiſſez. Mais*, reprit *Sée-ma-koang, je ne ſais pas faire des vers, & il faut qu'un Préſident des* Han-lin *en ſache faire, & en faſſe de bons, pour pouvoir porter un jugement equitable ſur les pieces de poéſie, qui ſortent de ſon Tribunal, ou qui ſont ſoumiſes à ſa déciſion.*

Cette raiſon ne vaut pas mieux que l'autre, dit l'Empereur; *vous vous en tiendrez à la proſe, & vous laiſſerez la poéſie à ceux qui l'entendent. Ne repliquez plus.*

Sée-ma-koang ne pouvoit, ſans offenſer ſon maître, perſiſter dans ſon refus. Il accepta cette nouvelle charge; mais en acceptant il ſe promit bien qu'il profiteroit de tous les droits qu'elle lui donnoit. Il commença par choiſir ce qui etoit le plus de ſon goût, pour les explications que les *Han-lin* faiſoient par tour, dans l'intérieur du Palais; il ſe réſerva ce qui concernoit l'Hiſtoire. Un jour que l'Empereur etoit venu l'entendre, il prit pour ſujet *ce qui avoit eté la principale cauſe de la décadence des premiers* Han. Après avoir expoſé en peu de mots l'etat floriſſant où etoit l'Empire ſous les premiers Souverains de cette Dynaſtie, il paſſa tout-à-coup aux troubles qui arriverent ſous le regne de l'Empereur *Ou-ty*. *Ce Prince* (dit alors *Sée-ma-koang* avec véhémence), *eut le malheur d'avoir des Miniſtres amateurs de la nouveauté. Il leur donna toute ſa confiance; & ſans faire attention que les loix & les coutumes qui furent etablies par ſes glorieux Ancêtres, n'etoient que les loix & les coutumes qui s'obſervoient ſous le grand* Yu, *ſous* Tcheng-tang, *ſous* Ouen-ouang, *& ſous les grands Empereurs de la vertueuſe Antiquité; ſans penſer aux ſoins infinis, & au travail immenſe qu'il en avoit coûté aux plus expérimentés, comme aux plus habiles, pour retrouver ces mêmes loix & ces mêmes coutumes dans le cahos de ces Mémoires epars & ſans ſuite qu'on leur apportoit de tous côtés pour les rédiger, pour les faire accepter, pour les mettre en vigueur,* Ou-ty, *dis-je, voulut, à l'inſtigation de ſes Miniſtres, y faire quelques changemens, & auſſi-tôt l'Empire ſe trouva inondé de mécontens qui ne tarderent pas à y exciter les plus grands troubles. Il réſulta de ces troubles, un changement dans les mœurs, qui eut des ſuites très-funeſtes.*

Après Ou-ty, *vinrent les ſages Empereurs* Tchao-ty *&* Siuen-ty, *qui tâcherent de ramener le bon ordre en faiſant revivre les anciennes loix. Sous leurs glorieux regnes, les Lettres & les armes firent briller l'Empire d'un double eclat, mais que ces*

jours brillans furent hélas de courte durée ! Le ſucceſſeur de Siuen-ty, *avec les meilleures intentions du monde, bouleverſa tout dans l'Etat, & donna à ſa Dynaſtie la premiere impulſion vers ſa ruine.*

Il n'eſt pas néceſſaire de faire obſerver ici (continua *Sée-ma-koang*, en fixant alternativement l'Empereur & quelques Grands de ſa ſuite), *il n'eſt pas néceſſaire de faire obſerver ici, que c'eſt de* Yuen-ty *que je parle. Ce Prince avoit de très-belles qualités, il etoit habile dans les Lettres, il aimoit ſon peuple, il eût voulu le rendre heureux ; mais il n'en prit pas les moyens. Au lieu de maintenir dans leur vigueur tous les uſages qui avoient eté rétablis par ſon pere* Siuen-ty *avec tant de peines, il en etablit de nouveaux. Livré ſans réſerve à des hommes indignes de ſa confiance, il ſuivit aveuglément leurs idées, & ne ſe conduiſit que par leurs conſeils. Les Sages ne manquerent pas d'elever leur voix pour crier contre chaque nouveauté qu'on etabliſſoit ; mais on ne les ecouta pas. Se voyant négligés & même mépriſés, ils abandonnerent à ſon mauvais ſort un Prince qui ne vouloit plus de leurs lumieres ni de leurs ſervices. La Cour livrée aux intrigues, aux cabales & aux factions, devint bientôt le théatre des plus horribles ſcènes, & la famille des* Han *marcha depuis à grands pas vers le précipice qui devoit l'engloutir.*

L'Empereur comprit parfaitement tout ce que *Sée-ma-koang* vouloit lui faire entendre, & en parut un peu rêveur. L'un des Grands de ſa ſuite nommé *Liu-hoei-king*, créature & par conſéquent partiſan de *Ouang-ngan-ché*, s'en apperçut & voulut détourner ſon attention en réfutant ce qui venoit d'être dit. *Sée-ma-koang*, dit-il, *ſe trompe en attribuant à quelques petits changemens, que les deux Empereurs qu'il vient de citer, firent aux uſages reçus, la premiere cauſe de la perte des* Han. *Il n'a parlé de la ſorte, que pour blâmer indirectement ce que votre Majeſté vient d'établir pour le bonheur de ſes peuples. Il eſt trop*

bien instruit de notre ancienne Histoire, pour ignorer que les anciens Rois changeoient chaque année quelque chose aux coutumes déjà etablies; & qu'à la premiere lune on l'intimoit au peuple, en affichant aux portes du Palais, les changemens qui s'etoient faits. Il n'ignore pas non plus, que les supplices n'ont pas toujours eté les mêmes, que les récompenses & la maniere de récompenser ont varié suivant les tems & les circonstances. Pourquoi ne feroit-on pas aujourd'hui ce qu'on faisoit alors? A ces mots, l'Empereur regardant *Sée-ma-koang*, lui demanda s'il avoit quelque chose a repliquer à ce que *Liu-hoei-king* venoit d'avancer.

Liu-hoei-king, répondit *Sée-ma-koang*, *vient de prouver seulement qu'il n'entend pas notre ancienne Histoire, ou qu'il ne veut pas l'entendre; il confond tout. Mais pour m'en tenir aux deux principaux articles, sur lesquels il a prétendu nous faire illusion, je lui dirai que ce qu'il lui plaît d'appeller changement, etoit au contraire une confirmation de ce qui etoit déjà etabli; etoit un ordre de ne point changer. Tout le monde sait que la publication qui se faisoit chaque année à la porte du Palais, n'etoit que la publication des anciennes loix, dont on renouvelloit le souvenir & dont on recommandoit l'observation. Je prie votre Majesté d'interroger l'un après l'autre, ceux de ses Grands qui sont ici présens. Ils vous diront tous, que ce que je viens de dire, est précisément ce qu'ils ont appris de leurs maîtres, ou ce qu'ils ont lu eux-mêmes dans nos livres.*

Pour ce qui est des supplices, des peines, des châtimens & des récompenses, que Liu-hoei-king *dit n'avoir pas toujours eté les mêmes & avoir varié suivant les tems & les circonstances, j'en appelle à sa bonne-foi. Peut-il assurer, sans contredire toutes nos Histoires, que hors les tems nébuleux où l'Empire agité par les factions de ceux qui vouloient envahir l'autorité suprême, alloit devenir la proie du plus fort, si ceux qui en tenoient les*

rénes, n'eussent etabli de nouveaux supplices, de nouvelles peines, de nouveaux châtimens pour contenir les perturbateurs : peut-il assurer, dis-je, qu'on ait fait des innovations en ce genre? Ce n'est point changer les regles de la médecine que d'appliquer les remedes suivant les maux. Il est des maladies dont la guérison ne peut s'opérer que par l'application des plus violens remedes; les remedes les plus communs suffisent pour guérir les maladies qui sont ordinaires. Un Médecin sage n'a pas besoin d'instruction sur cela, & il applique les uns & les autres de la maniere qu'il juge à propos suivant l'exigence des cas. C'est ainsi que se sont conduits les fondateurs des nouvelles Dynasties. Ils usoient d'abord de douceur envers des sujets qu'ils vouloient accoutumer au joug; mais quand ces mêmes sujets etoient rébelles ou indociles, forcés de les traiter avec rigueur, ils aggravoient les châtimens; ils faisoient comme un nouveau code de loix pénales, pour contenir tout le monde dans le devoir. Le contraire de ce qui s'observoit pour les punitions devoit nécessairement avoir lieu pour les récompenses..... Mais pourquoi fatiguer ici votre Majesté, en lui rappellant des choses qu'elle a lues cent & cent fois, & que personne n'ignore? Passons à Liu-hoei-king, *que les anciens Rois ont été forcés quelquefois à faire de légers changemens dans les loix & les coutumes etablies. Cela prouve qu'ils se trouvoient alors dans des tems critiques, & qu'ils etoient déjà sur le penchant de leur ruine.*

Liu-hoei-king & l'Empereur lui-même lui proposerent encore quelques difficultés auxquelles il satisfit pleinement; & il termina son explication par conclure que les innovations dans le gouvernement sont toujours périlleuses & préfagent la décadence prochaine d'un Etat, quelque bien constitué qu'il soit d'ailleurs. Ce que *Sée-ma-koang* dit dans cette occasion, il le répéta dans toutes les autres qui se présenterent; mais ce fut toujours inutilement. L'Empereur avoit pris son parti, & il

regardoit tous ceux qui etoient contraires aux nouveaux établiſſemens qu'il avoit faits, comme gens à préjugés qui ne voyoient rien au-delà de ce qu'ils avoient déjà vu. Sur ce principe, il les laiſſoit dire tout ce qu'ils vouloient, ſans s'offenſer de ce qu'ils diſoient, pourvu qu'ils n'allaſſent pas au-delà des bornes du reſpect. Comme *Sée-ma-koang* n'etoit pas de caractere à s'emanciper en ce genre, il etoit toujours ecouté avec bonté, & quoique ſes repréſentations particulieres fuſſent ſans effet pour l'objet qu'il ſe propoſoit, elles ſervoient à convaincre l'Empereur qu'il n'avoit en vue que les intérêts de l'Etat: ce que ce Prince ne croyoit pas, à beaucoup près, de la plupart de ceux qui, comme *Sée-ma-koang*, lui parloient contre les nouveaux etabliſſemens de *Ouang-ngan-ché*. Il donna bientôt après, une preuve publique de la différence qu'il faiſoit de lui aux autres, en lui confiant la place de chef des Cenſeurs qu'il venoit d'ôter à *Ouang-tao*, dont tout le crime etoit d'avoir accuſé ſon Miniſtre.

Je vous nomme à cet emploi, lui dit l'Empereur, *parce que je ſuis perſuadé que vous en remplirez bien tous les devoirs. Je ferai tous mes efforts pour cela* (lui repliqua ſur le champ *Sée-ma-koang*), *mais je m'attends à avoir bientôt le ſort de* Ouang-tao, *puiſque je ſuis dans la diſpoſition de commettre la faute qui lui a attiré ſa diſgrace. J'en préviens votre Majeſté, afin qu'elle s'attende à l'importunité de mes repréſentations, ſi elle veut abſolument que j'accepte l'honneur qu'elle me fait. Oui*, lui répondit l'Empereur en ſouriant, *Je le veux, & je vous aſſure d'avance que je lirai toujours vos repréſentations avec plaiſir; ne craignez pas de m'en faire. Sée-ma-koang* obéit. Il accepta l'emploi & fit des repréſentations.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'Hiſtoire nous les eût toutes conſervées en entier, celle ſur-tout qui avoit pour objet la perſonne & les devoirs d'un Souverain, & qu'elle nous dit avoir eté très-détaillée. Le peu qu'elle en rapporte fait regretter ce qu'elle en

omet. *Sée-ma-koang*, dit-elle, *présenta une supplique très-détaillée, dont voici le précis. Le Souverain est un homme qui, etant au-dessus des autres hommes, est responsable à lui-même & aux autres de ses propres actions. Ce n'est pas assez pour lui de savoir se conduire lui-même, il faut encore qu'il sache conduire les autres. Il sera tel qu'il doit être, s'il a de l'humanité, s'il est instruit dans les Lettres, s'il sait faire la guerre.*

Avec de l'humanité, il ne fera rien, il n'ordonnera rien que pour l'avantage commun. Il aimera sincérement les hommes; & par retour, les hommes l'aimeront de même. Il sera juste, il n'aura ni prédilection, ni préjugés, & ne punira ou ne récompensera que ceux qui le méritent. La connoissance des Lettres lui donnera la science; & s'il a la science, son entendement s'ouvrira, il discernera le bien d'avec le mal, le réel d'avec l'apparent, ce qui est utile d'avec ce qui peut être nuisible, ce qui convient d'avec ce qui ne convient pas.

S'il sait faire la guerre, il sera respecté au-dedans, craint au-dehors; ses sujets n'oseront exciter des troubles, les ennemis n'oseront remuer, &c. *J'ai etudié dès ma plus tendre enfance, j'ai lu à-peu-près tous les livres qui se sont faits pour l'instruction des Souverains, & après les avoir médités avec la plus grande attention, j'ai trouvé qu'ils se réduisent en derniere analyse, à ce que je viens d'exposer.*

Quelque peu disposé que fût *Sée-ma-koang* à entrer de nouveau dans les discussions rebattues tant de fois & par tant de personnes, sur les etablissemens de *Ouang-ngan-ché*, il devoit à l'Empire, à ses amis, à son propre honneur, de ne pas rester muet quand tout le monde parloit. Il parla donc, & ce fut pour la derniere fois. Il s'eleva en particulier contre l'article des grains qu'on devoit prêter au peuple. *On avance au peuple*, dit-il dans sa supplique, *les grains dont il doit ensemencer la terre. Au commencement du printems ou sur la fin de l'hiver, on*

on livre gratis *aux cultivateurs la quantité qu'on leur croit néceſſaire. Sur la fin de l'automne, ou immédiatement après la récolte, on ne retire que la même quantité & cela ſans aucune ſorte d'intérêts. Quoi de plus avantageux au peuple? Par ce moyen, toutes les terres ſeront cultivées, & l'abondance régnera dans toutes les provinces de l'Empire.*

Rien de plus ſpécieux, rien de plus beau en idée; mais rien de plus préjudiciable à l'Etat dans la réalité. On prête au peuple les grains qu'il doit confier à la terre, & le peuple les reçoit avec avidité: j'en conviens, quoique ſur cela même il y ait bien des doutes à former, mais en fait-il toujours l'uſage pour lequel on les lui livre? C'eſt avoir bien peu d'expérience que de le croire ainſi; c'eſt connoître bien peu les hommes que de juger ainſi favorablement du commun d'entre eux. L'intérêt préſent eſt ce qui les touche d'abord; ils ne s'occupent pour la plupart que des beſoins du jour; il y en a très-peu, c'eſt-à-dire, de dix on n'en trouvera as deux qui ſe mettent en peine de prévoir un avenir qu'ils ne verront peut-être pas.

On leur prête des grains, & ils commencent par en conſumer une partie. On leur prête des grains, & ils les vendent, ou les changent contre d'autres choſes uſuelles dont ils croient devoir ſe munir avant tout. On leur prête des grains, & leur induſtrie ceſſe; & ils deviennent pareſſeux. Mais ſuppoſons qu'il ne ſoit rien de tout cela: on leur a prêté des grains, & ils les ont ſemés, & ils ont fait tous les autres travaux qui ſont d'uſage dans les campagnes. Vient enfin le tems de la récolte; il faut qu'ils rendent ce qui leur a eté prêté.

Ces moiſſons que la cupidité leur fait enviſager comme le fruit de leurs peines & de leurs ſueurs, & qu'ils s'etoient accoutumés à regarder comme telles en les voyant ſucceſſivement pouſſer, croître & mûrir, il faut les partager, il faut les rendre en partie, & quelquefois en entier, lorſque les années ſont mauvaiſes. Que de

raiſons pour ne pas le faire! Comment pouvoir s'y déterminer? Que de beſoins vrais ou prétextés, ne s'oppoſeront-ils point à une pareille reſtitution?

Les Tribunaux, nous dit-on, ces Tribunaux qu'on n'a établis que pour veiller à cette partie du gouvernement, députeront ſur les lieux des Officiers, & ceux-ci enverront leurs ſatellites, pour exiger de force ce qui eſt légitimement dû. Oui, ſans doute ils exigeront de force ce qui eſt légitimement dû; mais ſous prétexte de n'exiger que ce qui eſt légitimement dû, que de violences, que de vols, que de brigandages, ne commettront-ils pas! Je ne parle point des dépenſes néceſſaires que doit entraîner après ſoi un pareil établiſſement; car, après tout, aux dépens de qui ſeront entretenus tant d'hommes prépoſés pour le ſoutenir? Sera-ce aux frais du Souverain, du peuple ou des cultivateurs? De quelque maniere que ce puiſſe être, je demande où eſt en cela l'avantage du peuple, du Souverain, ou de l'Etat.

On dit encore: *il y a long-tems que l'uſage d'avancer ou de prêter les grains eſt introduit dans le* Chen-ſi, *& l'on n'a vu arriver aucun de ces inconvéniens. Il paroît au contraire, que le peuple y trouve ſon avantage & en eſt content, puiſqu'il n'a formé juſqu'ici aucune plainte, puiſqu'il n'a point encore demandé qu'il fût abrogé.*

Je n'ai qu'une réponſe à faire à cela. Je ſuis natif du Chen-ſi. *J'y ai paſſé les premieres années de ma vie, & j'y ai vu de près les miſeres du peuple. J'oſe aſſurer que de dix parties des maux qu'il ſouffre, il en attribue au moins ſix à un uſage contre lequel il murmure ſans ceſſe, mais dont la preſcription lui ôte la penſée d'en demander & d'en pourſuivre l'anéantiſſement. Qu'on interroge, qu'on faſſe des informations ſinceres, ſi l'on veut ſavoir le vrai*, &c.

Malgré ſon eloquence, *Sée-ma-koang* echoua, comme tous les autres. Il revint encore pluſieurs fois à la charge, mais ce fut toujours avec auſſi peu de ſuccès. Il avoit à lutter, comme je

l'ai déjà dit plus d'une fois, contre un homme d'une conduite auſtere, contre un réformateur qui, ayant ſans ceſſe à la bouche les noms reſpectables de *Yao* & de *Chun*, vouloit, diſoit-il, faire revivre, ſous le regne de ſon maître, les heureux tems où vivoient ces grands hommes, dont il aſſuroit qu'il ne faiſoit que renouveller les loix. Ces ſortes de gens ne s'epouvantent guere du bruit; ils ſont imperturbables, & par-là même, ils vont toujours à leur but.

Enfin, après bien des tentatives inutiles pour faire remettre les choſes ſur l'ancien pied, *Sée-ma-koang* convaincu par ſa propre expérience, & par celle de pluſieurs grands hommes des plus diſtingués de l'Empire, qui avoient renoncé à leurs charges & à la Cour, pour n'avoir pas mieux réuſſi que lui dans leurs repréſentations contre *Ouang-ngan-ché*, prit le parti de ſe retirer. Il préſenta coup-ſur-coup pluſieurs ſuppliques à l'Empereur pour obtenir ſon congé, ſans que l'Empereur voulût y répondre: ce qui l'engagea à ſortir, pour ainſi dire, de ſon caractere, en s'exprimant dans une derniere ſupplique, avec moins de ménagement qu'il n'avoit fait juſqu'alors.

Je ſuis importun, Seigneur, dit-il en finiſſant, *& je le ſerai encore davantage, ſi votre Majeſté ne daigne pas m'accorder ce qu'elle a accordé à tant d'autres.*

Han-ki, Liu-hoei, Tchao-pien, Fan-chun-jin, Fen-tchen *& les autres, auxquels je ſuis infiniment inférieur en ſcience, en eloquence & en talens, ont eu la permiſſion de ſe retirer. Votre Majeſté n'a pas craint de ſacrifier ces colonnes de l'Etat, pour la tranquillité & la plus grande ſatisfaction de ſon Miniſtre; & elle veut me retenir, moi, l'homme déſormais inutile pour ſon ſervice, puiſque je ne ſaurois la ſervir tant qu'elle ſe ſervira de* Ouang-ngan-ché.

L'Empereur qui etoit réſolu à ſuivre ſon ſyſtême de gouvernement, quoi qu'on pût lui dire pour tâcher de l'en diſſuader, aima mieux ſacrifier encore *Sée-ma-koang*, que de croire que

ſon Miniſtre le trompoit. Il lui permit de quitter la Cour, & de renoncer aux emplois, pour ne s'appliquer qu'à l'etude, dans le lieu qu'il voudroit choiſir pour être celui de ſon ſéjour. *Sée-ma-koang* choiſit *Lo-yang*, c'eſt-à-dire, cette ancienne ville du *Honan*, qui avoit eté la Capitale de l'Empire ſous les derniers Empereurs des *Tcheou*, & qui eſt connue aujourd'hui ſous le nom de *Kai-fong-fou*. Là, ſe trouvoient déjà réunis pluſieurs Lettrés célebres qui avoient brillé avec eclat ſous le regne précédent, & quelques-uns de ces grands Mandarins qui avoient abdiqué les charges dont ils etoient pourvus, pour ne pas contribuer à ce qu'ils appelloient le renverſement de l'Etat par le nouveau Miniſtre.

Lorſqu'avant ſon départ, *Sée-ma-koang* ſe préſenta pour remercier l'Empereur de toutes les bontés dont il n'avoit ceſſé de l'honorer juſqu'alors : *vous voulez abſolument vous eloigner de nous*, lui dit ce Prince. *Il m'en coûte de vous laiſſer partir ; mais il m'en coûteroit encore davantage de vous déſobliger, en vous retenant malgré vous. Ne manquez pas de me donner, au moins de tems en tems, quelques nouvelles preuves de votre zele pour mon ſervice & celui de l'Etat. C'eſt pour vous en faire un devoir, & vous engager par-là à ne pas y manquer, que je vous laiſſe le titre de Cenſeur. Vous ſerez le Cenſeur de l'ancienne Cour. Vous pouvez partir quand il vous plaira.*

Cette derniere marque de bienveillance déconcerta *Séa-ma-koang*. Il n'oſa refuſer le titre de Cenſeur de l'ancienne Cour, qui ne lui impoſoit d'autre obligation que celle d'ecrire quelquefois au Souverain. En ne l'acceptant pas, il n'eût montré que de l'ingratitude & de la mauvaiſe humeur ; il etoit incapable de l'une & de l'autre. Il ſe proſterna pour remercier, & ſe retira.

Nous voici arrivés à l'epoque de ſa vie, qui fut la moins brillante aux yeux du vulgaire ; mais qui, aux yeux du Sage &

dans la réalité, fut la plus pleine, la plus utile à ſes contemporains, & celle dont la poſtérité a recueilli les plus précieux fruits. Retiré à *Lo-yang*, il y reſta quinze années de ſuite, uniquement occupé à eclairer les hommes par des ecrits qui devoient durer autant que les ſiecles, & à leur faire du bien par des ſervices en tous genres qu'il rendit dans toute l'etendue de ſon pouvoir.

Pour remplir le premier de ces deux objets, il s'aſſocia quelques Savans du premier ordre, tels que *Lieou-jou*, *Fan-tſou-yu* & autres qu'il avoit demandés à l'Empereur lorſqu'il etoit hiſtoriographe en titre, & compoſa conjointement avec eux, une Hiſtoire univerſelle ſous le titre de *Tſé-tchée*, *Toung-kien*. Afin de ne pas perdre en recherches très-longues, très-penibles & très-ſouvent infructueuſes, un tems qu'il pouvoit employer très-utilement, il prit pour ſa tâche la partie la moins ſujette à diſcuſſion, celle qui faiſoit ſuite au *Tchun-tſieou* de Confucius. C'eſt, en effet, cet excellent ouvrage qu'il continue & dont il ſuit le plan. Il imite Confucius dans ſon elégante ſimplicité de ſtyle; dans ſa maniere préciſe d'enoncer les faits, en remontant cependant juſqu'à leurs cauſes; & dans l'art difficile de lier, ſans qu'il y paroiſſe, tous les evénemens entre eux. Il imite auſſi *Tſo-kieou-ming*, cet illuſtre Commentateur de Confucius, en ne diſant rien que de néceſſaire, d'utile ou d'inſtructif dans la gloſe ou l'explication. Il commence à la vingt-troiſieme année de *Ouei-lié-ouang*, vingt-neuvieme Empereur de la Dynaſtie des *Tcheou*, c'eſt-à-dire, à l'an avant J. C. 403, & finit aux cinq petites Dynaſties poſtérieures, incluſivement, juſqu'au fondateur des *Soung*, c'eſt-à-dire, à l'an 960 de l'ere chrétienne, ce qui embraſſe un eſpace de 1363 ans. L'Hiſtoire de ces 1363 années eſt renfermée ſous 354 *kiuen* ou articles. En y ajoutant un extrait du *Tchun-tſieou*, ce qu'il y a d'hiſtorique dans les *King*, & ce qui eſt rapporté de plus eſſentiel dans les mémoires

recueillis par les Aſſociés de *Sée-ma-koang* que *Lieou-jou*, ſurnommé *Tao-yuen*, ſe chargea de rédiger pour être donné au public ſous le titre de *Ouai-ki*; il en réſulte un abrégé d'Hiſtoire univerſelle, le plus complet qui eût eté fait juſqu'alors. *Si l'on compte les volumes*, diſent en général les Critiques Chinois qui ont ecrit depuis le tems des *Soung* juſqu'à celui où nous vivons; *ſi l'on compte les volumes, cet ouvrage paroît bien long pour n'être qu'un abrégé. Cependant il ne contient que ce qui eſt néceſſaire, & tout y eſt expoſé avec la derniere préciſion. Si l'on compare le nombre des volumes à l'immenſité des choſes dont il y eſt fait mention, il ſemble au contraire que ce doit être un ouvrage trop abrégé pour pouvoir donner une idée ſuffiſante de ce qui s'eſt paſſé durant tant de ſiecles. Cependant on y trouve tout ce qu'il y a d'eſſentiel à ſavoir, tous les evénemens intéreſſans, tout ce qui eſt utile & tout ce qui mérite quelque attention, dans un détail qui ne laiſſe rien à deſirer, tant pour le fond que pour les circonſtances.*

A cet eloge, qui n'eſt certainement point outré, j'ajouterai celui qui lui fut donné par *Chen-tſoung* lui-même, lorſque *Sée-ma-koang* le lui préſenta. *Enfin*, dit ce Prince devant toute ſa Cour, *il s'eſt trouvé ſous mon regne un homme qui a exécuté, pour l'Hiſtoire univerſelle, le magnifique projet qu'avoit conçu le ſavant* Siun-yué *pour l'Hiſtoire des* Han: *cela ſuffit pour me rendre immortel.*

L'illuſtre Hiſtorien, ainſi que je l'ai dit plus haut, ne s'occupoit pas ſeulement du ſoin d'eclairer les hommes, il leur faiſoit encore tout le bien qu'il etoit en ſon pouvoir de leur faire. Menant une vie des plus frugales, ne dépenſant que très-peu pour ſa table, ſes equipages & ſes habits, logé par grace ſpéciale de ſon Souverain, dans l'un des Palais qui etoit à l'uſage des Empereurs lorſqu'ils tenoient leur Cour à *Lo-yang*, il n'employoit les amples revenus dont il jouiſſoit, qu'au ſoulage-

ment des pauvres & des vieillards, & à l'entretien honnête de quelques amis qui n'etoient pas auſſi bien accommodés des biens de la fortune que lui.

Obligé, par ſon titre de Cenſeur, d'informer la Cour, au moins une fois chaque année, de l'etat bon ou mauvais où ſe trouvoient les affaires qui concernoient ſon diſtrict, il ne faiſoit aucune repréſentation, il n'ecrivoit jamais, que pour obtenir quelque choſe en faveur du peuple ou des gens de la campagne. Tantôt il les faiſoit exempter d'un tribut, d'une corvée, d'un impôt; tantôt il obtenoit des dons, des gratifications ou des avances, pour ſubvenir à leurs différens beſoins quand l'année avoit eté mauvaiſe. D'autres fois, ſous prétexte de prendre le plaiſir de la promenade, il ſe tranſportoit dans les villages des environs, il viſitoit les hameaux & les chaumieres, il s'informoit des bonnes gens qui les habitoient, s'ils etoient à leur aiſe, s'ils manquoient de quelque choſe, ſi leurs terres etoient cultivées, & quel en etoit le produit. Il ne les quittoit jamais ſans leur faire quelque libéralité. S'il apprenoit qu'il y eût des ſujets de querelles ou de diviſion entre les parens ou les voiſins, il ſe faiſoit expliquer leurs griefs reſpectifs, & ne manquoit pas de les raccommoder & de les bien mettre enſemble. Auſſi il etoit regardé dans tout le canton comme un ange tutélaire qui veilloit à ſa conſervation & en ecartoit les malheurs. Les vieillards, les femmes & les enfans alloient audevant de lui quand ils apprenoient qu'il n'etoit pas loin de leur village ou de leur hameau, & l'invitoient à venir s'y repoſer. Ils ne l'appelloient que du nom de *Sée-ma-ſiang-koung*, titre qui, dans leur bouche, ne ſignifioit autre choſe que ce que ſignifieroit le mot de *maître* dans la bouche de nos villageois François, s'ils appelloient de ce nom un premier Préſident, un Conſeiller d'Etat, ou tel autre grand Seigneur leur voiſin, qui les viſiteroit quelquefois pour leur faire du bien.

Au talent de voir clair dans les affaires les plus embrouillées & de les traiter à la ſatisfaction de tous les intéreſſés, il joignoit l'art de ſavoir terminer les diſputes & les différends & de faire diſparoître les haînes & les inimitiés. Toutes ſes paroles etoient comme autant d'oracles, toutes ſes déciſions etoient comme autant d'arrêts ſans appel. Lorſqu'entre les parens ou les voiſins il y avoit des diſputes ou des altercations un peu vives, que les vieillards avoient de la peine à appaiſer : *ne vous fâchez pas*, diſoient les femmes à leurs maris, diſoient les enfans à leurs peres, *ne vous fâchez pas ; l'un de ces jours* Sée-ma-ſiang-koung *paſſera par ici, vous lui direz vos raiſons, il ſaura bien vous mettre d'accord.* Ce peu de mots ſuffiſoit pour rendre le calme aux eſprits les plus agités; toute diſpute ceſſoit à l'inſtant.

Une eſtime profonde, une confiance entiere & une cordialité ſans réſerve, etoient les gages précieux de la reconnoiſſance de ces bonnes gens envers leur illuſtre bienfaiteur ; & *Sée-ma-koang* n'en faiſoit pas moins de cas que de la bienveillance dont l'honoroit l'Empereur, & de la réputation dont il jouiſſoit dans tout l'Empire. Depuis qu'ayant compris l'inutilité des repréſentations contre le ſyſtême de gouvernement de *Ouang-ngan-ché*, il s'etoit abſtenu d'en ecrire à l'Empereur, ce Prince ſe fit toujours un plaiſir d'adhérer à tout ce qu'il ſouhaitoit; il etoit même avide, ſi je puis m'exprimer ainſi, de recevoir des ſuppliques de ſa part. *Il y a long-tems*, dit-il un jour à ſes Miniſtres, *que* Sée-ma-koang *ne m'a rien demandé, qu'il ne m'a rien repréſenté. Ecrivez-lui de ma part qu'il eſt du devoir d'un Cenſeur de faire des demandes & des repréſentations. Qu'il ne craigne pas de m'être importun. Il ne peut que me faire plaiſir en me mettant ſouvent dans l'occaſion de lui donner des preuves de mon eſtime, & de l'affection que j'ai toujours eue pour lui.* En s'exprimant ainſi, *Chen-tſoung* parloit avec ſincérité, & l'on peut dire qu'à l'exception

l'exception de ce qui concernoit les nouveaux réglemens qu'il avoit cru devoir faire, il entra dans toutes les autres vues de *Sée-ma-koang*, & donna toujours une attention très-particuliere à tout ce qui lui venoit de ſa part. Quand il recevoit quelqu'une de ſes lettres ou de ſes repréſentations comme Cenſeur, il n'etoit pas maître de ne pas témoigner ſa joie. Il en faiſoit l'eloge en préſence de ſes Grands & de toute la Cour, & ordonnoit qu'elle fût inſérée dans les Nouvelles publiques avec la réponſe qu'il daignoit y faire lui-même; *& cela*, diſoit-il, *pour l'inſtruction & la ſatisfaction de mes ſujets, qui verront que ſi dans la perſonne de ce ſage Cenſeur ils trouvent un défenſeur des droits de l'humanité, ils ont dans ma propre perſonne un Souverain qui connoît ces mêmes droits, qui eſt bien-aiſe qu'on les défende & qui les appuie de tout ſon pouvoir.*

C'eſt à ces ſortes de repreſentations, dont l'objet principal etoit toujours de procurer quelque avantage à la multitude, que *Sée-ma-koang* fut redevable de la grande célébrité dont il jouiſſoit dans toute l'etendue de l'Empire. Tout le monde n'avoit pas lu ſes ouvrages de littérature, mais tout le monde liſant ou entendant lire les Nouvelles, liſoit ou entendoit prononcer ſon nom à la tête de quantité de ſuppliques, dont il réſultoit toujours quelque bien; & par-là tout le monde le connoiſſoit, l'eſtimoit, &, ce qui eſt encore plus, tout le monde devenoit ſon ami. Il reçut des marques bien flatteuſes de l'eſtime & de la bienveillance univerſelle, dans le voyage qu'il fit à la Cour, lors de la mort de *Chen-tſoung*.

Auſſi-tôt qu'il eut reçu la nouvelle de cette mort, il partit de *Lo-yang* en habit de deuil, précédé cependant, ſuivant l'uſage, des marques de ſa dignité de Cenſeur, pour aller rendre les derniers devoirs à ſon ancien maître, pleurer devant ſon cercueil & faire les autres cérémonies dont il n'eſt permis à aucune perſonne en place de ſe diſpenſer. Par-tout où il paſſoit,

& que le petit etendard ſur lequel etoient ecrits en gros caracteres les mots *de Cenſeur de l'ancienne Cour*, avoit annoncé que c'etoit lui, le peuple couroit en foule pour ſe trouver ſur ſon paſſage & tâcher au moins de le voir. *C'eſt le ſavant Sée-ma*, ſe diſoient-ils tout bas les uns aux autres ; *c'eſt ce grand homme qui a ſi bien ecrit ; c'eſt ce Sage qui a ſi bien ſoutenu les intérêts du peuple, dans tous les emplois qu'il a exercés.*

Arrivé dans la Capitale, où il etoit plus connu que par-tout ailleurs, on lui donna des marques bien plus eclatantes de l'affection qu'on lui portoit. On n'y parla plus comme en ſecret & à la dérobée ; on y eleva la voix, & le peuple qui ne ſait garder aucune meſure, crioit de toutes ſes forces : *vivez longtems, Seigneur Sée-ma, vivez un grand nombre d'années ; mais ne retournez plus au pays de* Lo. *Reſtez à la Cour pour aider ceux qui gouvernent & donner la vie au peuple.*

Quand il entra pour la premiere fois dans cette ſalle du Palais impérial, où l'on avoit expoſé le cercueil, les Gardes interrompant, en le voyant, ce morne ſilence qui régnoit dans un lieu, où tout alors ne devoit reſpirer que triſteſſe & douleur, donnerent ſans le vouloir, des ſignes d'allégreſſe & de joie. Auſſi-tôt qu'ils l'apperçurent ils leverent leurs mains au-deſſus de leurs têtes, & tous à la fois, comme ſi la choſe eût eté concertée entre eux, dirent avec tranſport, *c'eſt le Seigneur Sée-ma !* Ce peu de mots, en pareilles circonſtances, equivaut au plus long diſcours dans toute autre occaſion.

Tant de démonſtrations d'eſtime bleſſoient ſa modeſtie & lui etoient à charge. Il craignoit egalement les bons & les mauvais effets, qu'elles pouvoient produire à ſon egard dans l'eſprit des perſonnes en place, dont il ne recherchoit pas la faveur, mais dont il ne vouloit pas s'attirer la haine. Auſſi, dès qu'il eut ſatisfait à ſon devoir & à la bienſéance, il partit ſecrétement de la Cour, & ſe rendit ſans bruit dans ſon domicile favori de *Lo-yang*.

L'Impératrice-Régente qui, ſur ce qu'elle avoit oui dire de ce grand homme, avoit déjà jetté les yeux ſur lui pour s'en ſervir dans les affaires du gouvernement, apprit ſon départ avec chagrin. Elle diſſimula néanmoins juſqu'après les funérailles; mais auſſi-tôt qu'elle fut libre de tout le tracas inſéparable de ces ſortes de cérémonies, elle lui dépêcha un courier qui lui porta un ordre abſolu, pour qu'il eût à revenir à la Cour ſans délai.

Malgré ſa répugnance, *Sée-ma-koang* ſe fit un devoir rigoureux d'obéir; & quoiqu'il ne fût pas encore ce qu'on vouloit faire de lui, il comprit bien que n'ayant donné aucun ſujet de mécontentement, on ne l'appelloit pas pour lui faire du mal. Il partit le plutôt qu'il lui fut poſſible, & ſon premier ſoin en arrivant, fut d'aller ſe préſenter à l'Impératrice-Régente, qui l'avoit appellé.

Je vous attendois avec impatience, lui dit cette grande Princeſſe en le voyant, *je ſuis dans une poſition où les conſeils des Sages ne peuvent que m'être très-utiles; vous êtes, de l'aveu de tout le monde, l'un des Sages qui méritent le plus d'être conſultés; je veux vous avoir auprès de moi. Je vous donne une place parmi ceux de mon Conſeil ſecret. En compoſant l'excellente Hiſtoire dont la lecture fait nos délices, vous avez ſi bien vu tout ce qui a fait la gloire ou le déshonneur des Souverains qui ont gouverné l'Empire pendant tant de ſiecles, tout ce qui a contribué au bonheur ou au malheur des peuples, que vous n'aurez pas de peine à m'indiquer la bonne voie. Vous pouvez vous attendre à beaucoup de docilité de ma part, car je n'ai d'autre envie que celle de rendre mes ſujets heureux.*

Il ſeroit inutile, répondit *Sée-ma-koang* avec modeſtie, *d'alléguer mon incapacité, mon grand âge & la vie retirée à laquelle je me ſuis accoutumé depuis quinze ans que j'ai quitté la Cour, pour me diſpenſer de ſervir l'Empire dans ce à quoi votre Majeſté*

voudra bien m'employer. Perſuadé qu'un bon ſujet ſe doit tout entier à l'Etat, je ſacrifie volontiers mon repos, & je ſacrifierois ma vie même, ſi ma mort pouvoit lui être de quelque avantage. Votre Majeſté peut diſpoſer de moi, je ſuis prêt à tout.

Vos diſpoſitions, repliqua l'Impératrice, *m'etoient déjà connues, & la maniere dont vous venez de les expoſer à mes yeux me confirme dans la haute idée que j'avois conçue de votre mérite. En attendant que vous puiſſiez entrer avec moi dans des détails ſur la maniere de bien gouverner, donnez-moi quelques maximes générales que je puiſſe moi-même retenir aiſément, & ſur leſquelles je puiſſe faire mes réflexions.*

Celles qui me paroiſſent les plus importantes pour votre Majeſté (repartit *Sée-ma-koang*), *ſe réduiſent à deux. Ouvrez une entrée libre à toutes les repréſentations; ordonnez qu'on vous donne un précis de toutes les affaires qui ſe traiteront. De cette maniere vous ſaurez tout, & il ſera difficile qu'on puiſſe vous tromper; le bon choix de ceux à qui vous donnerez votre confiance, pour être conſultés, empêchera que vous ne vous trompiez vous-même.*

La Régente trouva ces maximes ſi bonnes, que dès le jour même elle les mit à profit. Elle fit publier un Edit par lequel il etoit permis à tous les Mandarins, de quelque ordre qu'ils fuſſent, de s'adreſſer immédiatement à elle, pour lui communiquer de vive voix ou briévement par ecrit tout ce qu'ils croiroient mériter quelque attention de ſa part. L'Hiſtoire ajoute que dans l'eſpace de moins d'une lunaiſon, *on lui fit parvenir plus de mille feuilles en forme de billets, qui contenoient chacune le précis de quelque affaire; & qu'elle les fit ranger par ordre de dates ſur les murailles de ſon appartement, pour les avoir ſans ceſſe devant les yeux. Ces feuilles ne diſparoiſſoient qu'à meſure que les affaires dont elles contenoient le précis etoient terminées.*

Peu de jours après cette premiere audience qu'elle donna

à *Sée-ma-koang* lors de ſon arrivée, elle le nomma l'un des Grands du Palais & Gouverneur en chef du jeune Empereur. Son intention etoit de le mettre dans le Miniſtere, mais elle n'oſa pas, tout en commençant ſa Régence, ſe choiſir un nouveau Miniſtre, ſans avoir auparavant preſſenti, pour ainſi dire, le public. Mais quand l'applaudiſſement univerſel à l'occaſion des emplois qu'elle venoit de lui donner, l'eut inſtruite qu'il etoit au gré de tout le monde, elle ne balança plus ſur ce qu'elle vouloit faire. Elle le déclara ſon premier Miniſtre, pour gouverner l'Etat ſous ſes ordres, au nom du jeune Empereur *Tché-tſoung* qu'elle avoit adopté pour ſon fils, ou pour mieux dire, pour ſon petit-fils, lorſqu'il fut déſigné par *Chen-tſoung* pour être ſon ſucceſſeur au Trône.

Dans ce poſte eminent, *Sée-ma-koang* ſe conduiſit comme on avoit lieu de l'attendre de ſa ſageſſe & de ſon attachement invariable aux uſages de la nation. Sans faire aucun eclat, il abrogea, l'un après l'autre, tous les uſages nouvellement introduits. Il fit rappeller de leur exil volontaire tous ceux qui avoient quitté leurs emplois pour n'être pas forcés de les remplir ſuivant les vues de *Ouang-ngan-ché*, & les plaça conformément à ce qu'ils avoient de lumieres & de talens. *Ouang-ngan-ché* venoit de mourir, mais la Cour & les grands Tribunaux etoient encore pleins de ſes créatures & de ſes partiſans. Ces hommes qui ne devoient leur fortune & la faveur dont ils avoient joui ſous le regne précédent, qu'à une baſſe flatterie & à l'attachement aveugle qu'ils avoient montré pour tous les etabliſſemens de leur protecteur, n'ayant ni le génie, ni les autres qualités de celui qui les avoit elevés, etoient hors d'état de ſe ſoutenir par eux-mêmes, ſous le regne où l'on ne donnoit rien aux intrigues, mais tout au mérite & à la vertu. Auſſi furent-ils renverſés ſans peine, pour être remplacés par ces grands Hommes & ces Sages qui s'etoient vus contraints de leur céder. L'on vit

arriver, l'un après l'autre à la Cour, un *Lu-koung-tchou*, perſonnage diſtingué par une intégrité à toute epreuve & par une attention ſans bornes à procurer tout ce qui etoit du bien public ; un *Han-ouei*, qui avoit rempli avec les plus grands ſuccès les emplois les plus difficiles; un *Tcheng-y*, un *Sou-ché* & une foule d'autres Savans de la haute claſſe, déjà connus par leur mérite littéraire & par leurs vertus, qui tous ſe réunirent à leur chef, pour l'aider de toutes leurs forces à vaincre les différens obſtacles qui euſſent pu traverſer ſes bonnes intentions. Rien ne lui fut difficile avec de pareils ſecours.

Après avoir rendu au Gouvernement ſon ancienne forme, & mis toutes les affaires au courant, il tourna ſes ſoins du côté des Tartares, pour les faire rentrer dans leur devoir par rapport à la Chine.

Ly-ping-tchang, Roi de *Hia*, fameux par une infinité de dommages qu'il avoit cauſés à l'Empire, avoit enfin payé le tribut que tous les hommes doivent à la nature. Il n'avoit point reſtitué, ainſi qu'il avoit eté ſtipulé dans le dernier traité de paix conclu entre les deux nations, quelques villes qu'il avoit priſes & un grand nombre de priſonniers qu'il avoit faits. *Kien-chun*, ſon ſucceſſeur, détenoit ceux-ci en leur fermant, ſous différens prétextes, le retour vers leur patrie, & ne vouloit point ſe deſſaiſir des villes chinoiſes dont il étoit en poſſeſſion.

Sée-ma-koang ne crut pas qu'il fût permis de fermer les yeux ſur cette infraction du traité. Tout ami de la paix qu'il etoit, il ſe réſolut à faire la guerre, plutôt que de rien permettre qui pût tourner au déshonneur de l'Empire ; mais avant que d'en venir-là, il voulut tenter la voie de la négociation, & il ne craignit pas de faire lui-même le voyage de Tartarie. Il ſe fit nommer plénipotentiaire & ſe mit en chemin. La célébrité de ſon nom, même chez les Tartares, diſpoſa tous les eſprits en ſa faveur, & lui prépara le plus ample ſuccès; car auſſi-tôt que le

Gouverneur des frontieres pour les *Hia*, eut appris la députation de *Sée-ma-koang* & le ſujet pour lequel il etoit député, il ecrivit, à *Kien-chun* ſon maître, une lettre qui etoit conçue à-peu-près en ces termes.

« Votre Majeſté verra bientôt le plus grand homme qu'il y » ait parmi les Chinois d'aujourd'hui. Il eſt envoyé demander » la pleine exécution du dernier traité. Il eſt premier Miniſtre, » il eſt Plénipotentiaire, & c'eſt *Sée-ma-koang*. En qualité de » votre très-fidele ſujet, j'ai cru devoir vous prévenir de tout » cela, afin qu'avant ſon arrivée, vous ayiez le tems de faire » vos réflexions. Si j'oſois vous donner un conſeil, je vous dirois » d'en paſſer par tout où il voudra. C'eſt un homme ſincere, » integre, equitable & bon; mais il eſt en même tems plein de » reſſources & d'une fermeté inébranlable. Il ne demandera » rien qui ne ſoit conforme à la juſtice & à la raiſon; & s'il ne » l'obtient pas, la fécondité de ſon génie lui fournira des » moyens infinis pour ſe le procurer. Nous ne pouvons rien » ſouhaiter de plus avantageux pour nous, que de l'avoir pour » ami ».

Le Roi tartare ſuivit le conſeil du Gouverneur. Il fit à *Sée-ma-koang* tous les honneurs dont il put s'aviſer, & lui accorda tout ce qu'il demandoit. Il n'en coûta à la Régente, que de nouvelles patentes qu'elle donna avec appareil, dans la même forme que les anciennes, à celui qui, indépendamment d'elle & de tout l'Empire, etoit déjà dans une poſſeſſion légitime des Etats dont il avoit hérité de ſon pere. C'eſt par cette derniere action d'eclat, que l'illuſtre *Sée-ma-koang* termina ſa carriere. Revenu à la Cour, il tomba malade & ne fit plus que languir. La Régente vouloit cependant le voir de tems en tems; & pour lui faciliter les moyens de ſe rendre auprès d'elle, pendant le court eſpace de tems qu'il fut en convaleſcence, elle lui permit de ſe faire porter en chaiſe juſque dans l'intérieur du Palais, & de s'appuyer

ſur ſon fils, lorſqu'il entreroit dans l'appartement où elle etoit avec l'Empereur: elle le diſpenſa de tout cérémonial. Une diſtinction ſi flatteuſe, loin de lui rendre la ſanté, la lui fit perdre ſans retour. Ses forces s'epuiſerent, il retomba & ne releva plus. L'Empereur & la Régente envoyoient chaque jour demander de ſes nouvelles, & *Lu-koung-tcho*, qu'on lui avoit ſubſtitué dans le Miniſtere, ne le quittoit preſque point. C'etoit celui de ſes amis auquel *Sée-ma-koang* etoit le plus attaché, parce que c'etoit celui de tous en qui il avoit reconnu plus d'attachement pour la gloire de ſon maître & de l'Etat. *Je laiſſe à mon Médecin*, lui dit il peu de jours avant ſa mort, *le ſoin de ce qui regarde mon corps; toutes mes affaires domeſtiques ſont entre les mains de mon fils; vous êtes chargé de celles de l'Etat: je ſuis tranquille. Je vous recommande de tenir la main à l'exécution du traité qui a eté fait en dernier lieu avec les Tartares, & d'achever en faveur du peuple, ce que je n'ai eu le tems que de commencer. Ne ceſſez jamais de veiller ſur tout.*

Ses entretiens ordinaires, tant qu'il eut aſſez de force pour parler, ne rouloient que ſur le Gouvernement. Enfin, vers le milieu de la neuvieme lune de la premiere année du regne de *Tché-tſoung*, ſous la régence de l'Impératrice veuve de *Chen-tſoung*, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 1086, epuiſé de fatigues, chargé d'honneurs & d'années, le grand *Sée-ma-koang* mourut âgé de ſoixante huit ans.

Il y a eu peu d'hommes qui aient réuni tant de genres de mérite, & qui les aient poſſédés à un ſi haut point de perfection. Il joignoit à une érudition profonde, toute l'aménité de la belle littérature; & à la ſcience des recherches & des détails, une critique preſque toujours ſûre. Il a compoſé une hiſtoire de l'Empire, en deux cens quatre-vingt-quatorze volumes; & pour compoſer ce grand nombre de volumes, il lui a fallu déchiffrer, lire, diſcuter, analyſer, comparer un plus grand

grand nombre de volumes encore. Il en a dépouillé plus de trois mille, au rapport des Auteurs qui, dans la ſuite, ont continué ſon ouvrage. Il eſt vrai, car il faut tout dire, qu'il a eu pour aſſociés des Savans du premier ordre dans la perſonne de ceux qui rempliſſoient les premiers emplois dans les Tribunaux de littérature & d'hiſtoire. Il eſt encore vrai que pendant les quinze années de ſon ſéjour à *Lo-yang*, il a eu pour amis les *Chao-young*, les *Tcheng-hao*, les *Tchang-tſai*, les *Tcheng-y* & pluſieurs autres grands Hommes dont les lumieres réunies avoient déjà eclairé ou eclairoient encore les différens ſentiers qu'il devoit parcourir.

Mais après tout, ce n'ont eté là que des ſecours. Ceux qui marchoient avec lui, portoient, ſi l'on veut, le flambeau; mais c'eſt lui qui voyoit de ſes propres yeux ce qu'il falloit voir, qui diſtinguoit les objets, & qui choiſiſſoit dans la foule ceux qui méritoient d'être choiſis. D'ailleurs le plan, la diſtribution, l'exécution & les charmes du ſtyle, ſont uniquement de lui.

Au mérite littéraire, il joignoit les qualités qui font le grand Homme d'Etat, & les vertus qui caractériſent le bon citoyen. Ayant cultivé dès ſa plus tendre enfance ce génie ſubtil, pénétrant & facile, qu'il avoit reçu de la nature, quelques momens d'une attention ſérieuſe ſuffiſoient pour le mettre à tous les points de vue ſous leſquels une même affaire pouvoit être enviſagée. Quelque nombreuſes, quelque compliquées que fuſſent les difficultés, il en voyoit d'abord le fort & le foible, & en tranchoit les nœuds s'ils etoient de nature à ne pouvoir être dénoués.

Il avoit le cœur bon; il etoit droit & ſincere; il poſſédoit à un degré ſupérieur cette vertu que les Chinois appellent *jin*, & qui comprend ce que nous déſignons par les mots de bienfaiſance, d'humanité, d'amour de ſes ſemblables. Il etoit complaiſant pour ſes amis, affable envers tout le monde, &

préféra toujours le bien public à ſes propres intérêts. La modeſtie & une gravité toujours décente, furent l'ame de ſa conduite dans tous les tems de ſa vie. Il etoit ſur-tout d'une réſerve extrême quand il avoit occaſion de parler ſur le compte de quelqu'un; & l'on aſſure qu'à l'exception de ceux qui vouloient troubler l'Etat, il n'a jamais dit que du bien de tous les autres. Tant de belles qualités réunies, lui attirerent l'eſtime univerſelle & lui gagnerent tous les cœurs. Les regrets amers qu'on témoigna dans toute l'etendue de l'Empire lorſqu'on y apprit ſa mort, & tout ce qu'on fit pour honorer ſa mémoire, en ſont une preuve à laquelle il n'y a point de replique.

Quand on annonça à l'Impératrice-Régente qu'il venoit d'expirer, cette Princeſſe ne put retenir ſes larmes. *Mon fils*, dit-elle en s'adreſſant au jeune Empereur, *allons enſemble rendre à* Sée-ma-koang *les derniers devoirs. Ce grand Homme eſt mort. La perte que nous faiſons eſt du nombre de celles qui ne peuvent ſe réparer. Allons la pleurer dans tout l'appareil de notre grandeur; & en faiſant nous-mêmes les cérémonies funebres devant le cercueil d'un homme qui a ſi bien mérité de l'Empire, prouvons à tous vos ſujets que nous honorons le vrai mérite, & que nous l'honorons d'une maniere extraordinaire, quand il eſt joint à la vertu.*

L'un & l'autre ſe tranſporterent en effet chez l'illuſtre mort, brûlerent des odeurs devant le cercueil, & ne crurent pas avilir la Majeſté Impériale en ſe proſternant devant le corps de celui qui avoit eté leur ſujet, & en faiſant les autres cérémonies que les Empereurs ne font qu'à leurs Ancêtres.

De retour au Palais, la Régente ordonna au Tribunal des ſubſides de fournir à toutes les dépenſes pour les funérailles, & de veiller à ce que ces funérailles ſe fiſſent avec une pompe digne de la généroſité impériale qui en faiſoit les frais. Elle fit, outre cela, tirer de ſes magaſins ſept mille pieces de ſoie de

différentes qualités, depuis celles qui ſont brochées d'or juſqu'au *cha* & au *kiuen* inclusivement, qu'elle envoya à ſa famille pour être brûlées ſur ſon tombeau ; & elle nomma *Foung-tſoung*, Officier des gardes, & *Tchao-tchan*, l'un des Mandarins du Tribunal des ſubſides, pour accompagner le corps juſqu'au lieu où l'on devoit le mettre en terre dans la province du *Chen-ſi* ſa patrie.

Le jeune Empereur, ou plutôt les Maîtres firent, au nom du Souverain, un court, mais magnifique eloge, pour être gravé ſur le marbre qu'on placeroit devant le tombeau. Cet eloge mérite d'avoir ici ſa place. Il ne conſiſte que dans ces quatre caracteres : *Tſoung*, *Tſing*, *Tſoui*, *Té*, mis à la ſuite des titres *Ouen Tcheng*, *Koué Koung* (c'eſt-à-dire, *Homme excellent en tous genres*, *& Comte de l'Empire*), dont leurs Majeſtés le décorerent. Il ſeroit difficile pour ne pas dire impoſſible, d'exprimer plus de choſes en auſſi peu de mots. Si l'on vouloit rendre en françois le ſens abrégé de ce bel eloge, on pourroit dire : Séema-koang, *Comte de l'Empire, homme excellent en tous genres, s'eſt diſtingué ſur-tout, par une fidélité conſtante à remplir avec l'attention la plus ſcrupuleuſe juſqu'au moindre de ſes devoirs, par une intégrité de mœurs exempte de tout reproche, par une candeur d'ame incapable de diſſimulation, & par une conduite toujours dirigée par la vertu.*

Le peuple, dont il etoit l'idole, parce qu'il l'avoit toujours protégé, ſe diſtingua dans cette occaſion, par des marques d'attachement qui ont peu d'exemples. Auſſi-tôt que le bruit de ſa mort ſe fut répandu dans la ville, on n'y entendit que gémiſſemens & que pleurs. Toutes les boutiques ſe fermerent, tout le monde y prit le deuil, comme ſi tout le monde avoit perdu ſon propre pere ou quelqu'un de ſes proches. Il n'y eut perſonne qui ne voulût aller ſe proſterner devant ſon cercueil, & faire, en ſigne d'affection & de reconnoiſſance,

quelque petit préſent conforme à ſon etat. L'un de ſes panégyriſtes ajoute que les femmes, les enfans & en général tous ceux à qui il ne fut pas permis de ſe procurer cette ſatisfaction, s'en dédommagerent en quelque ſorte en faiſant les mêmes cérémonies dans leurs propres maiſons, devant le portrait de l'illuſtre mort, dont on diſtribua des copies en ſi grande quantité & à ſi bon compte, que tous, juſques aux plus pauvres, furent en etat de s'en procurer.

Les funérailles d'appareil & toutes les autres cérémonies d'uſage etant finies dans la Capitale, on porta le corps dans la Province du *Chen-ſi*, pour être inhumé dans la ſépulture de ſes peres, près de *Chen-tcheou* ſa patrie. On lui rendit, tout le long de la route, les mêmes honneurs, proportion gardée, qu'on lui avoit rendus à *Kai-fong-fou*. On ſortoit des villes & des villages, en habits de deuil, pour aller au-devant de lui; & on l'accompagnoit en ſanglottant & en verſant des larmes, juſqu'au terme de la banlieue.

Si quelqu'un ſe fût aviſé de prévoir alors qu'après dix ans révolus, la mémoire de ce grand Homme ſeroit déshonorée de la maniere la plus indigne, il eût paſſé ſans doute pour un inſenſé. C'eſt cependant ce qui arriva après la mort de l'illuſtre Régente. Les partiſans de *Ouang-ngan-ché* qui n'avoient oſé remuer du vivant de cette Princeſſe, trouverent moyen de ſe relever & de ſe procurer les emplois les plus diſtingués, tant à la Cour que dans les Tribunaux. *Tché-tſoung*, qui n'avoit pas au-delà de vingt ans quand il ſe trouva chargé ſeul du peſant fardeau du gouvernement, fut la dupe de leur cabale. Il ſe laiſſa perſuader que *Sée-ma-koang* & tous ceux de ſon parti avoient rendu *Chen-tſoung* ſon pere mépriſable aux yeux de la poſtérité, en décriant par une infinité d'écrits les etabliſſemens qu'il avoit faits pendant ſon regne, & en caſſant ces mêmes etabliſſemens quand ils avoient eu aſſez d'autorité pour pouvoir le faire. En conſéquence

de cette perſuaſion, le jeune Empereur déclara *Sée-ma-koang* déchu de tous ſes titres, ennemi de la patrie & de ſon Souverain, & coupable du crime de leze-majeſté. Il fit renverſer ſon tombeau, & abattre le marbre qui contenoit ſon eloge, pour lui en ſubſtituer un ſur lequel on grava l'enumération de ſes prétendus crimes. Il ordonna de faire une recherche exacte de tous ſes ecrits & de les livrer aux flammes: ce qui s'exécuta avec une fureur plus digne de la barbarie de *Tſin-ché-hoang-ty*, que d'un Prince de l'illuſtre ſang des *Soung* qui ont tous eté les amis & les protecteurs des Lettres. Mais l'Hiſtoire juſtifie en quelque ſorte *Tché-tſoung*, en diſant que ſes Miniſtres furent les ſeuls auteurs de ces excès en abuſant de ſon nom & de l'autorité qu'il leur avoit confiée.

La dégradation de *Sée-ma-koang* eut lieu l'an de J. C. 1097; & trois ans après, *Hoei-tſoung*, qui ſuccéda à *Tché-tſoung*, rétablit, en montant ſur le Trône, la mémoire de ce grand homme, & lui rendit tous les titres, honneurs & prérogatives dont on l'avoit dépouillé. C'eſt la ſeule action digne des eloges de la poſtérité, que ce prince ait faite durant tout le cours de ſon regne, qui fut de vingt-cinq ans. *Kao-tſoung*, le neuvieme de ſes fils, répara, de la maniere la plus eclatante, l'injure qu'on avoit faite à *Sée-ma-koang*, en plaçant ſon portrait dans la ſalle de ſes propres Ancêtres, à côté de celui de *Tché-tſoung*, qui l'avoit déshonoré. Ce fut la troiſieme année de *Kien-yuen*, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 1129. Cent trente-huit ans après, c'eſt-à-dire l'an de J. C. 1267, l'Empereur *Tou-tſoung* le fit entrer dans la ſalle de Confucius ſous le titre de *Ouen-koung*; mais ce titre fut changé en 1530, par *Ché-tſoung*, onzieme Empereur des *Ming*; & au lieu de *Sée-ma*, *Ouen-koung*, on l'appella *Sien-jou*, *Sée-ma-tſée*, ce qui ſignifie, *Sée-ma*, *Philoſophe de l'ancienne Doctrine*. C'eſt le titre le plus honorable qu'on puiſſe donner ici à un homme de Lettres. *Sée-ma-koang* l'a mérité, en

ce que dans aucun de ſes ecrits il ne s'eſt ecarté de la Doctrine de Confucius; & qu'on n'y trouve pas la moindre trace de la Doctrine des ſectaires qui, depuis lui, eſt devenue ſi commune.

SOU-CHÉ.

Sou-ché, qu'on déſigne quelquefois par le titre de *Po-kiu-ché*, naquit à *Mei-tcheou*, ville du ſecond ordre, de la province du *Séé-tchouen*. Dès l'âge de dix ans, il ſe fit diſtinguer des autres enfans par ſon obéiſſance à ceux dont il tenoit la vie, & par ſon reſpect & ſa déférence envers tous ceux qui etoient plus âgés que lui.

Son pere ayant eté nommé pour exercer la Magiſtrature dans une ville eloignée, ne crut pas devoir dépayſer ſa famille, dans l'incertitude ſi on le laiſſeroit long-tems dans le poſte qu'il alloit occuper. Pendant ſon abſence, *Tcheng-ché* ſa vertueuſe epouſe donnoit tous ſes ſoins à l'education de ſes enfans. Chaque ſoir elle leur liſoit elle-même quelques pages d'Hiſtoire, & en particulier l'hiſtoire des *Han* orientaux, *Toung-han-chou*. Elle s'appercevoit avec plaiſir, que lorſqu'elle rencontroit quelques traits où il etoit queſtion des enfans célebres, de ceux ſurtout qui s'etoient diſtingués par leur piété filiale, *Sou-ché* ſe recueilloit en lui-même & redoubloit d'attention. Cette ſage mere, ſans qu'il y parût de l'affectation de ſa part, appuyoit alors ſur ce qu'elle diſoit, & finiſſoit ſa lecture pour avoir occaſion de la recommencer le lendemain par le même trait.

Un jour qu'elle liſoit le détail de la maniere dont ſe conduiſoit l'illuſtre *Fan-peng* envers ceux à qui il devoit la vie, *Sou-ché* ſort tout-à-coup de ſa place, & ſautant au cou de ſa mere, il lui dit en l'embraſſant tendrement, *je veux vous rendre la mere d'un ſecond* Fan-peng. *Il ne tiendra qu'à vous de me rendre telle*, lui répondit ſa mere avec attendriſſement; & détourna

un peu la tête, pour ne pas lui laiſſer voir les larmes délicieuſes dont ſes yeux furent tout-à-coup inondés. On me pardonnera d'entrer dans ces petits détails, ſi l'on fait attention qu'ils ſont très-intéreſſans pous les Chinois; & que ce n'eſt que d'après les Chinois que je parle, pour faire connoître d'autres Chinois. Après avoir reçu la premiere education dans la maiſon paternelle, *Sou-ché* fut envoyé dans les Ecoles publiques. Il s'y diſtingua par la régularité de ſes mœurs, par ſon application à l'etude & par des ſuccès qui le mirent toujours au-deſſus de ſes compagnons.

La ſeconde année de *Kia-yeou*, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 1057, il ſe rendit à la capitale pour s'y faire examiner & prendre ſes grades. Le ſavant *Ngueou-yang-ſieou*, qui etoit alors chef du premier Tribunal littéraire, & qui, en cette qualité, préſidoit aux examens des Lettrés, fut ſi charmé de la piece d'eloquence qui fut produite par *Sou-ché*, qu'il ne pouvoit ſe laſſer de l'admirer. *Voilà*, dit-il aux autres examinateurs, *voilà un jeune homme qui nous effacera bientôt tous tant que nous ſommes. O le beau génie! Le premier pas eſt le plus difficile à faire, il faut que je lui tende la main.* Il n'oublia pas ce qu'il venoit de dire, car quelque tems après, lorſque *Sou-ché* eut reçu le degré de Docteur, il le fit retenir dans la Capitale, le produiſit, le fit valoir & le préſenta à l'Empereur, en lui diſant qu'il lui préſentoit l'homme le plus eloquent de l'Empire. Un ſi grand eloge de la bouche de celui qui paſſoit lui-même pour être l'homme le plus ſavant de ſon ſiecle, fit impreſſion ſur l'eſprit de l'Empereur. Il parla aſſez long-tems à *Sou-ché*, l'interrogea ſur divers points de littérature, & il fut ſi content de ſes reponſes, qu'il penſa dès-lors à lui donner un emploi qui l'attachât auprès de ſa perſonne. Il en parla à *Ouang-ngan-ché* qui etoit alors premier Miniſtre, & lui dit que ſon intention etoit qu'il fût placé auprès de lui, afin de s'y mettre au fait

des affaires, pour lesquelles il lui paroissoit qu'il avoit un talent eminent.

Ouang-ngan-ché pâlit en entendant ces paroles de l'Empereur. Il garda quelque tems le silence, & après s'être un peu remis, il répondit que *Sou-ché* n'etoit nullement propre à se former au train du gouvernement, tant que lui *Ouang-ngan-ché* seroit Ministre, parce qu'il agissoit sur des principes diamétralement opposés à ceux que sa Majesté avoit eu la bonté d'adopter depuis qu'elle l'avoit honoré de sa confiance. *Je lui donnerai donc une place parmi les Historiens de mon regne*, reprit l'Empereur. *Vous ne sauriez lui refuser le talent de bien ecrire. Gardez-vous en bien, Seigneur*, dit le Ministre avec vivacité, *il est encore moins propre à cet emploi, qu'à celui que votre Majesté vouloit lui donner d'abord.* Sou-ché *ecrit très-bien, je le regarde-même comme l'homme le plus eloquent de l'Empire; & c'est précisément parce qu'il est tel, qu'il ne faut pas qu'il travaille à l'Histoire de votre regne : il ecriroit à coup sûr suivant ses préjugés, & qui sait comment la postérité nous jugeroit?* L'Empereur ne repliqua point, & se contenta de donner à *Sou-ché* un des principaux Mandarinats dans le Tribunal des Savans.

Dans ce tems-là, le premier Ministre *Ouang-ngan-ché* fier de la faveur de son Maître, suivoit, sans plus se contraindre, le projet qu'il avoit conçu de bouleverser tous les usages de l'Empire. Tous les bien intentionnés l'attaquerent, mais leurs attaques furent sans effet. *Sou-ché* fit comme les autres, pour la partie qui le concernoit, & le Souverain lui donna gain de cause. Il s'agissoit de conserver l'ancienne maniere d'examiner les Lettrés, à laquelle *Ouang-ngan-ché* vouloit en substituer une de sa façon. La supplique que *Sou-ché* présenta à l'Empereur à cette occasion, fut si eloquente que ce Prince ne pouvoit se lasser de la lire; & en la lisant, il laissoit echapper par intervalles

intervalles ces mots d'admiration, *ô que cela eſt bien dit! que cet homme eſt eloquent!* & quelques autres ſemblables. Il ne s'en tint pas-là, il voulut apprendre de ſa propre bouche, à l'auteur, qu'il avoit egard à ſes repréſentations. Il le fit venir, & après l'avoir raſſuré ſur ce qu'il ſembloit craindre, il lui fit pluſieurs interrogations ſur différens ſujets. Il lui ordonna, entre autres choſes, de lui dire ſans détours & avec ſincérité, ce qu'il croyoit qu'il avoit à corriger dans ſa maniere de gouverner. *Sou-ché*, ſans paroître embarraſſé, lui répondit : *Je crois que c'eſt dans l'intention d'être obéi, que vous m'ordonnez de vous parler ſincérement: un grand Prince ne ſauroit s'abaiſſer juſqu'à feindre. Je vous dirai donc, puiſque vous le voulez, qu'il y a trois défauts de la derniere importance, dont on a droit d'attendre l'amendement de la part d'un Souverain qui dit ne vouloir que les connoître pour tâcher de s'en corriger.*

Le premier, eſt une trop grande précipitation à donner vos ordres & une rigueur exceſſive à en exiger l'exécution. Il eſt de la ſageſſe de ne rien ordonner dont on n'ait prévu les ſuites, bonnes ou mauvaiſes; & l'on ne ſauroit les prévoir, ſi l'on n'a eu ſoin de délibérer d'abord à part ſoi, & enſuite avec ceux qui peuvent donner de bons conſeils. Il eſt de la prudence, & ſouvent même de la juſtice, de révoquer des ordres donnés, quand on vient à en connoître les inconvéniens; & votre Majeſté ne ſauroit connoître les inconvéniens qui réſulteroient de tels ou tels de ſes ordres, s'ils etoient mis en exécution, qu'elle ne donne une entiere liberté à ſes Grands de pouvoir lui faire leurs repréſentations.

Le ſecond, eſt une trop grande facilité à ecouter ceux qui vous approchent, & à vous conduire ſuivant qu'ils vous le ſuggerent. Un Souverain qui veut bien gouverner doit ecouter tout le monde, & ne pas ſe livrer aux uns préférablement aux autres. Il doit peſer les avis, balancer les ſuffrages, & ne ſe déterminer qu'en

faveur de ceux qui lui paroîtront le moins ſuſpects, le plus conformes à la raiſon & au bien général de l'Etat.

Le troiſieme enfin, eſt le peu d'ordre que vous gardez dans la promotion des Mandarins & des Officiers. Tel rampoit hier dans la pouſſiere, qui ſe trouve aujourd'hui placé au faîte des honneurs. Il n'eſt pas poſſible que dans une élévation ſi rapide, la tête ne tourne à pluſieurs ; il eſt moins poſſible encore que ce ſoit le mérite ſeul qui ait décidé. La plupart ne ſont redevables de leur fortune, qu'aux intrigues & à la faveur de ceux qui les protegent. Comment de tels hommes, ſouvent ſans talens & toujours ſans expérience, peuvent-ils s'acquitter dignement des devoirs eſſentiellement attachés aux emplois qu'on leur confie? Un Prince juſte doit avoir egard à la longueur & à la multiplicité des ſervices, & non aux intrigues des protecteurs. Il ne doit mettre dans les poſtes eminens, que ceux qui ſe ſont montrés dignes d'y figurer avec honneur, en paſſant par tous les degrés qui y conduiſent.

Vous avez exigé de moi, Seigneur, que je m'expliquaſſe librement & avec ſincérité ; je n'ai fait que vous obéir en parlant comme je viens de faire. L'Empereur, ajoute l'Hiſtorien, *qui avoit écouté ce diſcours avec beaucoup d'attention, fut ſaiſi de crainte, comme un criminel qui vient d'être jugé.*

Ouang-ngan-ché n'étoit pas cependant ſi tranquille qu'il affectoit de le paroître. Il n'avoit pas voulu que *Sou-ché* fût mis au nombre de ceux qui aident le miniſtere, il l'avoit exclu de la place d'Hiſtoriographe ; mais il etoit dans la capitale, & par conſéquent à portée d'être appellé à la Cour ſous le moindre prétexte ; il travailla à l'éloigner, & lui fit donner une place *d'examinateur ambulant.*

Dans ce nouveau poſte, *Sou-ché* parcourut les villes des Provinces qui lui étoient echues, & examina les Lettrés qui y faiſoient leur ſéjour. De toutes les pieces d'éloquence ſur

leſquelles il eut à porter ſon ſuffrage, il n'y en eut que deux ou trois qui n'euſſent pas le gouvernement pour objet. Dans toutes les autres, il n'etoit queſtion que des changemens que le Miniſtre faiſoit ou vouloit faire dans les mœurs de la Nation, en introduiſant de nouveaux uſages. Il crut qu'il etoit de ſon devoir d'en avertir l'Empereur : il le fit à-peu-près en ces termes :

« Votre Majeſté aura peine à croire ce dont je vais lui rendre » compte. J'ai déjà parcouru bien des villes ; j'ai lu les diffé- » rentes pieces d'éloquence qui m'ont été préſentées par les » Lettrés qui les habitent, & je n'ai pas été peu ſurpris, en » voyant qu'elles étoient preſque toutes ſur un même ſujet. » Les Auteurs ſans s'être rien communiqué, ſans même ſe » connoître, s'elevent d'un commun accord avec beaucoup de » force, contre les uſages que votre Miniſtre s'efforce d'in- » troduire dans l'Empire. Les raiſons qu'ils apportent ſont ſi » bonnes qu'ils m'entraîneroient infailliblement dans leur ſen- » timent, ſi je ne penſois pas déjà moi-même ce qu'ils pen- » ſent tous. J'ai fait un choix des pieces qui m'ont paru les » meilleures, pour les offrir à Votre Majeſté, quand je ſerai » de retour ».

L'Empereur après avoir lu cette lettre, la donna à lire à *Ouang-ngan-ché*, en lui diſant qu'il vouloit que ſes ſujets fuſſent contens. Ce Miniſtre, avec cet air modeſte, qu'il ſavoit ſi bien prendre, quand il vouloit parvenir à ſes fins, lui répondit. *Votre Majeſté connoît depuis long-tems les Lettrés ; ils ne veulent marcher que dans les routes battues qui leur ont été tracées par leurs Ancêtres. Qu'on leur en offre de plus sûres, de plus commodes, de plus utiles, ils ne daignent pas même faire un pas pour s'aſſurer ſi elles ſont telles. Cependant, s'ils ſe donnoient la peine d'examiner ce qu'ils appellent des nouveautés, il ſe convaincroient qu'il n'y a rien de plus ancien*

*dans la nation, que les uſages que je veux faire revivre, puiſque ce ſont les uſages qui ont eu cours ſous les regnes glorieux d'*Yao, *de* Chun, *& des grands Princes qui ont illuſtré les trois premieres Dynaſties. Votre Majeſté en eſt convenue avec moi plus d'une fois ; ainſi ne revenons plus ſur un plan que nous n'avons formé qu'après les plus ſérieuſes réflexions. Les Lettrés parleront, ils écriront ; laiſſons-les dire, laiſſons-les écrire tant qu'ils voudront, & que leurs vaines déclamations ne nous empêchent pas de leur faire du bien malgré eux.*

L'Empereur, perſuadé que ſon Miniſtre n'avoit que de bonnes intentions, continua à lui laiſſer ſuivre ſon plan, & à ſe roidir contre toutes les repréſentations des Lettrés. *Ouang-ngan-ché* profita des bonnes diſpoſitions où il avoit ſu le mettre à ſon égard, pour lui arracher une déclaration, par laquelle il etoit enjoint à tous ceux qui ſe préſenteroient déſormais pour être admis aux grades, de n'expliquer les *King* que d'une maniere conforme à celle dont il les avoit expliqués lui-même dans les commentaires qu'il avoit publiés ; & pour leur en faciliter les moyens, il fit faire une magnifique edition & des *King* ainſi commentés, & du dictionnaire univerſel qu'il avoit compoſé dans l'intention de donner aux différens caracteres le ſens qui favoriſoit le plus ſes opinions. Cette edition finie, il en fit diſtribuer une grande quantité d'exemplaires dans toutes les villes des Provinces. Cet artifice lui réuſſit en partie auprès des jeunes Lettrés ; mais les anciens, & ſur-tout les vrais Savans, ne crierent que plus fort contre lui. *Sou-ché* ne fut pas des derniers à parler. Il fit plus d'une fois ſes repréſentations, & toujours inutilement. Il ſe dégoûta de la Cour & de la Capitale, & demanda à ſe retirer : l'Empereur y conſentit, & lui donna le gouvernement du peuple de *Hang-tcheou*.

Après avoir pris poſſeſſion de ſa charge, il mit tous ſes ſoins à en bien remplir les devoirs. Pendant le cours de ſon

administration, quelques brigands faisoient du ravage dans l'une des villes de son district. Il s'y rendit en personne pour tâcher de remédier au mal, & de se saisir des malfaicteurs; il n'en put venir à bout. Le Gouverneur de la Province envoya une compagnie de Soldats, pour exécuter ce que l'homme de Lettres n'avoit pu faire. Ces gens de guerre faisoient plus de mal aux habitans & causoient plus de désordres dans la ville, que n'en avoient commis ceux contre lesquels on les envoyoit. Le peuple s'en plaignit à *Sou-ché*, qui fit semblant de ne vouloir pas ajouter foi à ce qu'on lui disoit; mais il ne se conduisoit ainsi mollement en apparence, que pour avoir le tems de faire des informations exactes, & d'obtenir de la Cour la permission de punir exemplairement les coupables, indépendamment des officiers généraux leurs supérieurs.

Quand il fut muni du plein pouvoir de connoître seul de cette affaire, il cita tous les officiers de la compagnie qu'on avoit envoyée à son secours, les interrogea juridiquement, leur confronta les témoins qui avoient déposé contre eux & leurs soldats, & les ayant trouvés coupables, il les condamna à mort, & les fit décapiter dans le lieu même. Il cita ensuite les soldats, & après leur avoir dit qu'il leur pardonnoit, parce qu'ils etoient moins coupables que leurs officiers, qui n'avoient pas su ou voulu les contenir, il les renvoya au Gouverneur de la Province. Cet exemple, dit l'Historien Chinois, fit une telle impression sur l'esprit des troupes, qu'elles n'oserent plus désormais s'écarter de leur devoir. Cependant, soit que les militaires se fussent plaints, ou pour quelque autre raison, on fit changer de département à *Sou-ché*, & on l'envoya exercer le même emploi à *Siu-tcheou*.

Il sembloit que les affaires difficiles n'attendissent à éclorre que lorsqu'il se trouvoit à portée de les terminer. Il n'y avoit pas encore un an qu'il étoit à *Siu-tcheou*, quand l'abondance

des eaux, causée par des pluies presque continuelles, grossit tellement le fleuve, qu'il rompit ses digues dans plusieurs endroits, inonda tout le pays des environs, & menaça d'inonder la ville même dont il baignoit déjà les murs. Le peuple effrayé vouloit tout abandonner pour aller chercher ailleurs sa sûreté. *Souché* se montre, parcourt toutes les rues, & avec cette éloquence qu'il savoit si bien employer dans l'occasion, il fait couler le courage & l'intrépidité jusques dans les cœurs les plus timides. *N'ai-je pas autant à craindre que vous ?* (leur disoit-il); *cependant vous me voyez tranquille, & les eaux qui vous effraient si fort, ne m'ont point encore fait perdre un moment de mon sommeil ordinaire. Pourquoi cela ? Parce que je suis plus instruit que vous ne pouvez l'être. J'ai lu toutes nos histoires, je sais tout ce qui s'est passé dans l'Empire depuis le tems de* Yao *jusqu'aujourd'hui; je sais encore que le malheur qui vous consterne est déjà arrivé plus de cent fois, & d'une maniere beaucoup plus terrible que celle dont nous sommes témoins. Faisons aujourd'hui ce qu'on faisoit alors. Employons nos forces & toute notre industrie à réparer le mal. Je ne demande de vous qu'une obéissance prompte & exacte pour tout ce que je vous ordonnerai. Puisque nous sommes tous intéressés à une même cause, il faut que nous concourions tous egalement à en voir bientôt la fin. Tous ceux qui sont robustes & en etat de travailler, viendront avec moi pour faire le gros ouvrage. Les vieillards, les femmes & les enfans resteront pour garder la ville, & pour nous apporter chaque jour les provisions nécessaires. Que les anciens de chaque rue ou de chaque quartier, déterminent entre eux quels sont ceux qui doivent me suivre & ceux qui doivent nous apporter de quoi nous nourrir. Je partirai demain. Je vais de ce pas trouver le Commandant des troupes, pour le prier de m'aider de son côté à la tête de ses soldats.*

Tout ce peuple qui, quelques momens auparavant, voyoit

ſa perte comme certaine, raſſuré par les paroles de ſon ſage Gouverneur, ſe regarda comme hors de danger, & ſe mit en devoir d'exécuter ſans confuſion les ordres qui venoient de lui être donnés. Les militaires ne ſe prêterent pas avec moins de docilité que le peuple, à tout ce qu'on exigea d'eux, & dans moins d'un mois les digues réparées & fortifiées depuis *Si-ma-tai* juſqu'à *Siu-tcheou*, reſſerrerent le fleuve dans ſon ancien lit, rappellerent la tranquillité dans le pays, & firent renaître la joie dans tous les cœurs.

Après avoir fini glorieuſement les années de ſon adminiſtration à *Siu-tcheou*, *Sou-ché* fut envoyé à *Hou-tcheou* pour y gouverner le peuple. Il etoit d'uſage alors, comme il l'eſt encore aujourd'hui, que ceux qui entroient en charge ecriviſſent à l'Empereur pour le remercier, quand, à raiſon de l'eloignement ou de quelque infirmité, ils ne pouvoient ſe rendre à la Cour pour s'acquitter de ce devoir en perſonne.

Le nouveau Gouverneur de *Hou-tcheou* ne s'en tint pas à la ſimple formule d'un remerciment, il fit à ſon maître les repréſentations les plus vives ſur les inconvéniens qui réſultoient des nouveaux uſages qu'on s'efforçoit d'etablir; & comme en ecrivant, il lui arrivoit quelquefois de ſe laiſſer entraîner par le feu de ſon génie, il laiſſa echapper dans ſa lettre quelques expreſſions qui n'etoient pas aſſez meſurées.

Le premier Miniſtre, auteur de toutes ces nouveautés, ſe voyant attaqué directement par *Sou-ché*, ſaiſit cette occaſion pour tâcher de le perdre. Il gagna l'un des Cenſeurs de l'Empire, nommé *Chou-tan*, & un autre grand Mandarin du nom de *Ouang-kouei*. Il les engagea à ſe joindre à lui, *afin*, diſoit-il, *d'accuſer auprès de l'Empereur, celui qui accuſoit tout le monde*. Il eſt vrai de dire que *Sou-ché* n'epargnoit perſonne. Fût-ce ſon propre frere qui n'eût pas rempli les obligations de ſa charge, il lui en auroit fait un crime auprès du Souverain dans

les lettres particulieres qu'il lui ecrivoit; ce qui lui avoit fait beaucoup d'ennemis, parmi les Mandarins ſur-tout qui etoient de la faction de *Ouang-ngan-ché:* car quant aux partiſans & aux défenſeurs des anciens uſages, ils etoient preſque tous pour lui.

Quand le Miniſtre *Ouang-ngan-ché* ſe ſentit aſſez bien appuyé, il préſenta le premier une ſupplique à l'Empereur, dans laquelle il s'exprimoit avec une ſorte de modération qui n'en devoit que mieux produire ſon effet. « On ſe plaint de » tous côtés, diſoit-il, de la trop grande liberté que ſe donne » *Sou-ché* de parler & d'ecrire contre le Gouvernement pré- » ſent. Votre Majeſté peut juger de la maniere dont il s'exprime » avec les autres, par celle dont il s'eſt exprimé avec elle- » même dans la derniere lettre qu'il a ecrite. A l'entendre, » vous renverſez tout, vous bouleverſez tout, & l'Empire va » bientôt ſe trouver ſur le penchant de ſa ruine. Quel dom- » mage qu'un auſſi beau génie ait pris un travers qu'on peut » paſſer à peine aux Lettrés du dernier ordre, quand ils veulent » s'ingérer à parler des affaires d'Etat! Je ſais que votre Ma- » jeſté eſt pleine d'eſtime pour *Sou-ché*, qu'elle l'aime même; » c'eſt pour cette raiſon que je la ſupplie très-humblement de » vouloir bien le faire avertir d'être déſormais plus circonſ- » pect, & de ne pas s'elever avec tant d'ardeur contre des » uſages qui ont l'approbation du Souverain ».

L'Empereur lut cette ſupplique & n'y répondit point. Le jour ſuivant, le Cenſeur *Chou-tan* préſenta la ſienne qu'il avoit travaillée avec un ſoin infini, & qui etoit conçue de la maniere que je vais l'expoſer.

» Ce n'eſt point un vain titre que celui de Cenſeur de l'Em- » pire. Celui qui en eſt décoré, doit s'expoſer à tout, quand il » eſt queſtion de remédier aux abus; & depuis le Souverain » juſqu'au dernier du peuple, tous peuvent être ſoumis à ſa

» cenſure

» censure. Je mériterois l'odieux nom de prévaricateur, si je » gardois plus long-tems le silence sur la trop grande hardiesse, » pour ne rien dire de plus, de certains de vos Sujets qui saisissent toutes les occasions de parler & d'ecrire contre le » Gouvernement, & même contre la personne de votre » Majesté.

» Parmi ces Hommes ainsi hardis, il en est un plus hardi que » tous les autres, qui, dans ses discours familiers, dans ses » lettres, dans sa prose, & dans ses vers ne cesse d'invectiver » contre tout ce que fait votre Majesté pour le bonheur & » l'avantage de ses peuples. Celui dont je parle, vous le connoissez, Seigneur, vous êtes plein d'estime pour lui, vous » l'avez comblé de mille bienfaits : c'est l'eloquent *Sou-ché.* » Tout ce qui sort de sa bouche ou de son pinceau, est si plein » d'energie, que tout le monde se fait un plaisir de le retenir. » Ses vers courent la ville, & se répandent même jusques dans » les provinces les plus reculées. Mais ces vers qu'on admire » tant, ne sont la plupart que pour désapprouver la conduite » de votre Majesté. En voici la preuve dans quelques-uns de » ces vers que j'ai retenus malgré moi pour les avoir oui réciter » dans plus d'une compagnie. Il y a quelque temps qu'on fit, » par vos ordres, quelques largesses au peuple, qui en témoigna sa joie par des cris réitérés de *dix mille ans à notre » auguste Empereur.* A cette occasion *Sou-ché* fit deux vers, » (dont voici le sens).

» *Que nous sommes heureux! dit le peuple dans les transports » de sa joie; nous avons de quoi vivre la moitié de l'année par le » seul bienfait de notre Empereur. Tels les enfans oublient tout, à » l'aspect d'une bagatelle qu'on leur offre pour les amuser.*

» A l'occasion de l'examen des Lettrés, il fit d'autres vers » (qu'on peut rendre ainsi en françois).

» *Nos Lettrés savent aujourd'hui des livres à milliers; mais*

» *pour ce qui regarde les loix, ils les ignorent toutes, parce que* » *celles de notre Prince ne ſont pas celles de* Yao *& de* Chun.

» Lorſque votre Majeſté, pour deſſécher les terres trop » humides, fit creuſer ces canaux utiles qui portent la ferti- » lité dans le pays, *Sou-ché* ne manqua pas de célébrer à ſa » maniere ce bienfait, dans un diſtique (qu'on peut rendre par » ces mots).

» *Si la mer orientale pouvoit lire dans le cœur de notre maître,* » *elle ne manqueroit pas de changer le ſable de ſes bords en terres* » *fertiles, où l'on verroit croître l'utile mûrier.*

» Je finis, Seigneur, par les deux vers que fit encore *Sou-* » *ché*, après le léger impôt que votre Majeſté mit ſur le ſel, en » réglant la maniere dont on devoit en faire la diſtribution, » pour obvier aux abus enormes qui s'etoient gliſſés inſenſi- » blement. (On peut traduire ces vers ainſi).

» *Qu'on ne révoque point en doute les effets de la muſique* » Chao; *on a trouvé de nos jours le ſecret de les renouveller.* » *Pendant trois mois entiers, on a trouvé les mets ſans goût* ».

Pour bien ſentir tout le piquant de cette epigramme, il faut ſavoir un trait d'Hiſtoire rapporté dans la vie de Confucius. Il y eſt dit que *ce Philoſophe ayant entendu quelques airs de cette muſique compoſée du tems de* Chun, *& qu'on appelloit* Chao-yo, *ou muſique de* Chao, *il fut trois mois entiers ſans pouvoir penſer à autre choſe, & que les mets les plus exquis & le plus délicatement apprêtés etoient ſans aucun goût pour lui.* Il faut ſavoir encore que lorſqu'on fit les nouveaux réglemens ſur le ſel, le peuple en fut ſi mécontent, qu'il ne ſe pourvut de ſel pendant trois mois, qu'au moyen des faux-ſauniers; & que pluſieurs même s'en paſſerent abſolument, plutôt que de s'en procurer dans les différens Bureaux etablis pour la diſtribution.

» Le peu que je viens de dire, continue le Cenſeur, ſuffit » pour faire connoître à votre Majeſté quel eſt l'eſprit qui anime

» *Sou-ché.* Il me paroît dangereux de fermer les yeux ſur une » pareille conduite. Tout ſujet qui s'emancipe à blâmer la con- » duite de ſon Souverain, mérite punition. Je prie votre Ma- » jeſté d'avoir egard à ce que je prends la liberté de lui repré- » ſenter ».

L'Empereur finiſſoit à peine la lecture de cette ſupplique, quand *Ouang-kouei*, avec qui le Cenſeur & le premier Miniſtre avoient tout concerté pour perdre *Sou-ché*, arriva pour ſaluer l'Empereur. *Et bien*, lui dit ce Prince en le voyant, *venez-vous auſſi pour me porter quelque plainte? Non, Seigneur*, lui répondit *Ouang-kouei, je viens ſeulement pour vous faire part d'une ſatyre très-ingénieuſe qui eſt attribuée à* Sou-ché. *Elle ne vous ennuira pas long-tems, elle eſt très-courte, puiſqu'elle ne conſiſte qu'en deux vers.*

(Ils ſignifient): *Lorſque la racine eſt parvenue au tuf, elle ne ſauroit aller plus bas: il n'y a que l'œil perçant du dragon, qui puiſſe voir où elle etend enſuite ſes filamens.*

Les malins, ajouta *Ouang-kouei, expliquent cette epigramme en diſant que le peuple epuiſé n'a plus de reſſource, & que votre Majeſté, qui l'a ainſi epuiſé par les impôts & les autres etabliſſemens qu'elle a faits, peut ſavoir ſeule comment il pourra dans la ſuite ſe procurer de quoi vivre. Les malins ſe trompent*, repliqua l'Empereur, *les vers de* Sou-ché *ne ſe rapportent point à moi.*

Cependant malgré la bonne volonté de ce Prince, *Sou-ché* fut deſtitué de tous ſes emplois, réduit au rang du peuple, & mis en priſon.

Ses amis ne s'endormirent point; & ſes amis etoient tous des hommes bien intentionnés, qui avoient rempli avec honneur les premieres places, même dans le Gouvernement. Ils prirent hautement ſa défenſe. Deux d'entre eux, dont l'un ſe nommoit *Tchan-fang-ping*, & l'autre *Fan-tchen*, oſerent courir

le risque de déplaire à leur Maître, en lui présentant une supplique en faveur du prisonnier.

Il est inoui, Seigneur, disoient-ils dans cette supplique, *il est inoui que nos sages Empereurs aient puni de la prison, des sujets fideles & bien intentionnés, pour avoir ecrit ou parlé contre des abus qui se glissent dans le Gouvernement. C'est au contraire dans la liberté entiere qu'ils laissoient aux Mandarins & aux gens de Lettres de dire publiquement ce qu'ils pensoient, qu'ils faisoient consister un des points les plus essentiels de leur sage politique. Ils apprenoient souvent de cette maniere ce qu'on n'osoit leur dire autrement, & ce qu'il etoit cependant essentiel qu'ils fussent.*

Quand même Sou-ché *seroit l'auteur des vers qu'on fait courir sous son nom; quand même ces vers auroient le sens qu'on leur prête, il etoit de l'honneur de votre Majesté de dissimuler; car, dans ce cas, la punition est toujours regardée par le public, comme un trait de vengeance, plutôt que comme un acte de justice.*

L'Empereur daigna répondre à cette supplique, & dit à ceux qui la lui avoient présentée : *ce n'est point pour punir* Sou-ché *que je l'ai cassé & fait enfermer. C'est seulement pour instruire le public que j'ai egard aux représentations des Censeurs, & pour engager les Censeurs eux-mêmes à ne pas craindre de m'en faire. Du reste soyez tranquilles sur le compte de* Sou-ché. *Je vais donner mes ordres pour qu'on le mette en liberté.*

L'Empereur tint sa parole. Peu de tems après, *Sou-ché* fut elargi, & envoyé à *Hoang-tcheou* pour y vivre sous l'inspection du Mandarin qui en etoit Gouverneur. Arrivé dans le lieu de son exil, il prit un habit à larges manches, un bonnet & des souliers tels que les portoient ceux de la lie du peuple, & acheta une petite maison dont l'aspect tourné à l'orient, lui donna occasion de prendre le nom de *Toung-po-kiu-ché*, c'est-à-dire, *de Docteur de la maison Orientale.* Etant là sans emploi, &

n'ayant d'occupations que celles qu'il vouloit bien ſe procurer, il paſſa deux ou trois ans à cultiver alternativement la philoſophie, l'eloquence & la poéſie, & ce furent les années les plus tranquilles & les plus ſatisfaiſantes pour lui, qu'il eût encore paſſées.

La cinquieme année du regne de *Chen-tſoung*, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 1072, on repréſenta à l'Empereur qu'il etoit tems qu'on mît en ordre les mémoires hiſtoriques de ſa Dynaſtie. *Qu'on rappelle* Sou-ché, répondit l'Empereur, *& qu'on lui donne cet emploi. C'eſt l'homme de tout l'Empire qui peut le mieux s'en acquitter.* Les Miniſtres ne furent pas de ſon avis; ils lui oppoſerent toutes les difficultés dont ils s'aviſerent, & propoſerent *Tſeng-koung* pour être Hiſtoriographe, au lieu de *Sou-ché. A la bonne heure*, dit l'Empereur, *je nomme* Tſeng-koung. Il eſt bon de remarquer que ce *Tſeng-koung* etoit un de ces Lettrés diſerts, qui croient n'avoir jamais aſſez dit quand ils parlent des petites choſes; & qui n'ayant pas aſſez de génie pour découvrir ce qui peut avoir influé dans les grands evénemens, n'en parlent que d'une maniere très-ſuperficielle, en ne faiſant, pour ainſi dire, que les annoncer. Tel etoit l'ecrivain qu'on ſubſtitua à l'eloquent *Sou-ché*. Il ne tarda pas à donner des preuves de ce qu'il ſavoit faire. Il devoit commencer ſon Hiſtoire par le regne du Fondateur de la Dynaſtie, celui de l'illuſtre *Tchao-koang-Yng*, & ce regne plein d'evénemens intéreſſans dans tous les genres, demandoit, pour être bien traité, à être manié par un homme qui eût du génie, de la critique, du bon goût, de la clarté & de la préciſion. *Tſeng-koung* manquoit peut-être de toutes ces qualités; car, ſon ouvrage n'ayant pas eté publié, il eſt à préſumer qu'il ne fut pas trouvé bon. Quoi qu'il en ſoit, il l'eut à peine fini, que les deux Miniſtres ſes protecteurs voulurent en faire eux-même la lecture à ſa Majeſté. L'Empereur l'écouta avec atten-

tion; & ſans approuver ni déſapprouver ce qu'il venoit d'entendre, il demanda un pinceau & du papier, & ecrivit en gros caracteres ces mots : *Je nomme* Sou-ché *à la place d'Hiſtoriographe.*

Les Miniſtres, auxquels cet ordre fut remis par le Souverain lui-même, ne repliquerent point. Ils obtinrent cependant que le nouvel Hiſtoriographe ne viendroit point à la Cour, pour les raiſons qu'ils avoient ci-devant alléguées & qu'ils firent valoir de leur mieux à cette occaſion. Ils firent aſſigner *Jou-tcheou*, ville du ſecond ordre, peu eloignée de la Capitale, pour être le lieu de ſon ſéjour pendant tout le tems qu'il travailleroit à l'Hiſtoire. *Sou-ché*, tranquille dans la ville de *Hoang-tchou* où il vivoit en vrai Philoſophe, croyoit qu'il etoit entiérement oublié dans un pays qu'il avoit oublié lui-même. Il ne fut pas peu ſurpris quand ſon Mandarin lui intima les ordres dont il etoit chargé. Il ecrivit ſur le champ à l'Empereur pour le remercier, & le pria en même tems de lui permettre de ſe rendre à *Tchang-tcheou*, où il avoit acquis quelques arpens de terre & une maiſon, plutôt qu'à *Jou-tcheou*, dont il ne connoiſſoit ni le local, ni le climat. *J'en travaillerai plus à mon aiſe*, diſoit-il en finiſſant; *& quand je travaille à mon aiſe, je travaille beaucoup mieux.* L'Empereur eut la bonté de conſentir à ce qu'il ſouhaitoit.

Tchang-tcheou etoit au delà de la Capitale, par laquelle il falloit néceſſairement paſſer pour y arriver. *Sou-ché* en prit occaſion d'aller ſe proſterner aux pieds de l'Empereur, pour lui faire en perſonnne, & de vive voix, les remercimens qu'il lui avoit déjà faits par écrit. L'Empereur le reçut avec bonté, & lui donna des marques de l'eſtime la plus profonde, en lui diſant ce peu de mots. *En vous nommant à l'emploi d'Hiſtoriographe, je n'ai pas moins agi pour ma propre gloire, que pour celle de mes Ancêtres; & la ſatisfaction publique me garantit la*

bonté du choix que j'ai fait. Allez au plutôt mettre en uſage votre talent. Je compte que vous ne tarderez pas à me procurer le plaiſir de lire quelque choſe de votre façon.

Une réception auſſi flatteuſe, de la part d'un Souverain qui ſe connoiſſoit en mérite, auroit eté plus que ſuffiſante pour lui faire oublier ſa diſgrace paſſée, s'il avoit regardé comme une diſgrace, un exil dont il avoit retiré le précieux avantage de pouvoir vivre dans toute la liberté philoſophique. Il y fut ſenſible, comme il le devoit, & ſa ſenſibilité, ranimant ſon zele pour la gloire de ſon Prince, lui fit faire une démarche qui faillit à lui être funeſte. Il crut qu'on pouvoit faire de nouveaux efforts auprès du premier Miniſtre *Ouang-ngan-ché*, pour l'engager à ſupprimer tous les nouveaux etabliſſemens, & à faire revivre les anciens. A la premiere occaſion qu'il eut de l'entretenir, il lui dit : *Je ne ſaurois vous diſſimuler juſqu'à quel point le public eſt révolté contre les nouveaux etabliſſemens. J'ai entendu ce qu'en diſent & les grands & les petits, & j'oſe vous aſſurer que tous, ſans exception, n'en parlent que pour les déſapprouver. Ils ajoutent que, vu le peu de ſoin qu'on apporte à obvier aux déſaſtres que cauſent depuis quelques années les fréquentes inondations, & la négligence extrême avec laquelle on traite les affaires de la Milice, il n'eſt pas poſſible que l'edifice du Gouvernement ne s'ecroule bientôt. Pour moi, je vous avoue que je ne vois dans tout ce qui ſe paſſe, que des pronoſtics d'une ruine prochaine. Quand la dynaſtie des* Han *fut ſur le point de périr, les choſes alloient à-peu-près comme elles vont aujourd'hui ; il en etoit de même, lorſque les* Tang *déclinoient vers leur fin. C'eſt à vous, premier Miniſtre d'Etat, d'empécher que la dynaſtie des* Soung *ne ſe prépare un ſort pareil, ſous le regne d'un auſſi bon Prince que celui qui nous gouverne.*

Ouang-ngan-ché, qui n'etoit pas homme à ſe déſiſter de ce qu'il avoit une fois entrepris, & qui vouloit eviter toute diſcuſ-

ſion, ſe contenta de répondre que les digues & autres réparations qui pouvoient obvier aux ravages des eaux, regardoient le Tribunal des ouvrages publics; que ce qui concernoit la Milice, regardoit le Tribunal de la guerre; qu'il n'avoit garde de s'ingérer dans les affaires qui n'etoient pas de ſon reſſort; & qu'il lui conſeilloit d'en faire de même. *Tout ce qui peut contribuer à procurer le bien de l'Empire & la gloire du Souverain*, repliqua *Sou-ché, eſt du reſſort d'un bon ſujet, & du devoir d'un premier Miniſtre. Ouang-ngan-ché*, elevant la voix, lui impoſa ſilence, & lui ordonna de ſe retirer.

N'y ayant rien qui pût le retenir à la Cour, *Sou-ché* en partit pour ſe rendre à *Tchang-tcheou*, où il s'occupa, pendant pluſieurs années, à mettre en corps d'Hiſtoire les regnes des premiers Empereurs des *Soung*. A meſure qu'il finiſſoit quelques articles importans, il en faiſoit part à l'Empereur, qui les liſoit toujours avec beaucoup de plaiſir. C'etoit alors *Chen-tſoung* qui etoit ſur le trône, Prince auquel l'Hiſtoire ne reproche que d'avoir ſuivi trop aveuglément le plan de réforme que lui ſuggéra ſon Miniſtre. *Chen-tſoung*, y eſt-il dit, *etoit un Prince bon & vertueux par principe, doux & affable par tempérament. Il avoit la piété filiale gravée dans le cœur; il eut toujours du reſpect pour ſes maîtres, de la déférence aux avis de ſes Miniſtres & des Grands, une bonté toujours égale pour ſes peuples, & en particulier pour ceux qui les gouvernoient. Il etoit d'ailleurs ſans orgueil, ſans faſte, & ennemi de tout ce qui pouvoit reſſentir la débauche ou l'excès. Il ne ſouhaitoit rien tant que de pouvoir procurer à ſes ſujets l'abondance & la joie; & ce ne fut que pour en venir à bout, qu'il adopta un plan de Gouvernement, qu'on lui perſuada devoir faire revivre les heureux temps d'*Yao *& de* Chun. On peut ajouter que s'il ſe roidit quelquefois contre les avis & les repréſentations, ce ne fut que lorſqu'on voulut l'engager à changer ce même plan. *Tcheng-hao, Tcheng-y, Seé-ma-koang*

&

& une foule d'autres grands hommes, dont on lit encore aujourd'hui les ouvrages avec admiration, firent de vains efforts pour faire ouvrir les yeux à un Prince dont ils connoiſſoient les excellentes qualités. *Sou-ché*, qui echoua comme eux, prit enfin le parti de ſe taire, & ſe donna tout entier à compoſer l'Hiſtoire dont on l'avoit chargé.

Il travailla tranquillement à *Tchang-tcheou*, où il s'etoit retiré, durant dix ans environ; c'eſt-à-dire juſqu'en 1086 de l'Ere chrétienne. *Chen-tſoung* etoit mort l'année d'auparavant, & avoit eu pour ſucceſſeur ſon fils *Tché-tſoung*, âgé ſeulement de dix ans. L'Impératrice, aïeule de ce jeune Prince, avoit pris en main les rênes du Gouvernement, ſous le nom de Régente. Elle avoit toutes les qualités néceſſaires pour bien gouverner. A un eſprit des plus pénétrans elle joignoit un diſcernement exquis, & elle ne ceſſa jamais de s'aſſujettir au travail; elle ecoutoit chaque jour, à des heures réglées, ſes Miniſtres & les Grands; elle liſoit les ſuppliques & les repréſentations des Mandarins du dehors, & vouloit être inſtruite de tout. Le titre de *Mere de l'Empire*, dont elle jouiſſoit, n'etoit point pour elle un ſimple titre d'honneur; elle ſe fit un point capital de remplir à la rigueur tous les devoirs qu'il impoſe. Elle aimoit ſes ſujets avec tendreſſe, & faiſoit à leur egard les fonctions d'une véritable mere.

Une Princeſſe de ce caractere ne pouvoit pas manquer de s'appercevoir bientôt des abus qui s'étoient gliſſés dans l'adminiſtration des affaires, à l'occaſion des etabliſſemens de *Ouang-ngan-ché*; & dès qu'elle s'en fut apperçue, elle mit tous ſes ſoins à les corriger. Elle commença par mettre dans les emplois & les charges conſidérables, tous ces Mandarins & ces Sages qui, ſous le Gouvernement précédent, avoient eté exilés, ou s'etoient retirés d'eux-mêmes d'une Cour qu'ils ne pouvoient ni eclairer de leurs lumieres, ni ſervir avec avantage.

Sou-ché ne fut pas oublié. L'Impératrice Régente le nomma au Gouvernement de *Teng-tcheou*, d'où, peu de mois après, il fut appellé à la Capitale, pour être placé dans le Tribunal des Rites, & mis au nombre de ceux qui inſtruiſent les Fils de l'Empire dans l'enceinte du Palais. C'eſt ainſi qu'on l'approchoit par degrés de la perſonne du Souverain.

Enfin la quatrieme année de *Yuen-yeou*, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 1089, il fut décoré du titre de *Grand-maître de la doctrine*, & placé près du jeune Empereur, pour lui expliquer l'Hiſtoire & les *King*. Comme les autres maîtres, il avoit ſes jours pour donner ſes leçons; mais bien ſupérieur aux autres, tant par la force de ſon génie, que par la maniere de la déployer, il trouva le ſecret de fixer l'attention de ſon diſciple toutes les fois qu'il l'inſtruiſoit, & d'enchaîner, pour ainſi dire, ſon eſprit à tous les objets qu'il entreprenoit de lui faire connoître. Il etoit ſi méthodique dans ſa maniere d'expoſer, ſi clair & ſi précis dans ſes explications; il s'exprimoit avec tant d'energie, & choiſiſſoit ſi bien, quand il le falloit, ſes comparaiſons & ſes exemples, qu'il ne lui arriva preſque jamais de n'être pas compris du premier coup. Auſſi le jeune Prince etoit ſi ſatisfait de lui que, lorſqu'il ne comprenoit pas bien ce que ſes autres maîtres vouloient lui inculquer, *n'importe*, leur diſoit-il, *continuez, je demanderai à Sou-ché.*

Une telle préférence eſt d'autant plus à remarquer, que *Sou-ché* etoit peut-être le moins courtiſan de tous ceux qui voyoient l'Empereur. Son caractere auſtere & même un peu dur le rendoit incapable de ſe déguiſer; & il regardoit comme la plus eſſentielle de ſes obligations, dans le poſte qu'il occupoit, celle de reprendre les défauts naiſſans de ſon auguſte diſciple, tout revêtu qu'il etoit de l'autorité ſuprême, avec la même liberté que s'il n'eût eté qu'un diſciple ordinaire. Il faut avouer qu'il y a des hommes à qui tout ſemble permis. Les expreſſions, la maniere de les

employer, le ton de voix, la physionomie même, tout en eux les met en droit, & comme dans une possession paisible de pouvoir dire les vérités les plus fâcheuses, sans qu'on s'en offense, sans même qu'on les désapprouve. Tel etoit *Sou-ché*, qui ne parloit jamais à l'Empereur que sur un ton de maître, pour l'instruire, ou pour le corriger.

Les devoirs d'un Souverain etoient le sujet le plus ordinaire de ses instructions. Il rapportoit tout à ce grand objet. *L'homme le plus absolu de l'Empire*, disoit-il à son eleve, *est celui qui doit le moins faire sa propre volonté. Il est responsable de ses actions, de ses paroles, de toute sa conduite à chacun de ses sujets en particulier; & tous ses sujets doivent trouver en lui un modele sur lequel ils puissent se former. La vie d'un Souverain*, ajoutoit-il, *est un tissu de gêne & de contrainte. Celui qui ne sauroit ni se gêner ni se contraindre, ne doit avoir de rang que dans l'ordre de ce qu'il y a de plus vil parmi le peuple*, &c.

Lorsqu'il avoit à reprendre dans son disciple quelques fautes dont il etoit important qu'il se corrigeât: *Suggérez-moi, je vous prie*, lui disoit-il, *ce que je dois répondre à ceux du dehors, quand ils me demanderont comment se comporte notre jeune Empereur; ce qu'il y a à espérer ou à craindre de lui, quand il tiendra en main les rénes du Gouvernement. Vous me connoissez, Seigneur, je suis incapable de déguiser la vérité; & comme je ne veux rien dire qui puisse vous faire tort, mon silence alors en diroit beaucoup plus que ne feroient mes paroles.*

Sa sincérité, loin de déplaire au Prince, ne faisoit, au contraire, qu'augmenter de jour en jour sa confiance, & cette confiance devint enfin si entiere, qu'il eût souhaité que son maître ne l'eût pas quitté d'un moment. Il le faisoit appeller, sous le moindre prétexte, & le retenoit quelquefois jusqu'à l'entrée de la nuit. L'Impératrice Régente, qui etoit instruite du mérite de *Sou-ché*, & qui etoit convaincue qu'il ne pouvoit

donner que de bons principes de gouvernement à celui dont on lui avoit confié une partie essentielle de l'education, n'etoit pas fâchée que l'Empereur lui donnât la préférence sur tous ses autres maîtres.

Un soir que cette Princesse se retiroit dans son appartement, *Sou-ché*, qui se retiroit de son côté après avoir donné sa leçon, se trouva sur son passage. Elle s'arrêta un moment, & lui demanda qui il etoit & d'où il venoit. Les Eunuques de la suite répondirent pour lui. *Sou-ché*, reprit-elle, *suivez-moi dans l'appartement de votre disciple. J'ai à vous parler en sa présence.* Quand ils y furent arrivés, la Régente s'assit, & l'Empereur son petit-fils se tint de bout; elle fit apporter du thé, & ordonna à *Sou-ché* de s'asseoir à côté d'elle. Comme celui-ci faisoit quelque difficulté, parce qu'il voyoit le jeune Prince debout: *obéissez*, lui dit-elle, *& ne regardez ici l'Empereur que comme votre disciple & mon petit-fils. Il nous doit du respect à l'un & à l'autre. Quel emploi faisiez-vous avant celui que vous exercez aujourd'hui? Madame*, répondit *Sou-ché*, *j'etois Gouverneur du peuple dans une ville du troisieme ordre, quand je fus appellé à la Capitale pour être placé dans un des grands Tribunaux, d'où l'on me tira peu après pour me faire ce que je suis.*

A quoi attribuez-vous, reprit l'Impératrice, *une élévation si prompte? A la faveur de Votre Majesté, ou à la protection de quelques Grands qui ignorent ce que je vaux. Vous vous trompez*, repliqua la Régente, *c'est au feu Empereur à qui vous en êtes redevable. J'ai rappellé dans mon souvenir tous les eloges qu'il faisoit de vous, lorsqu'il lisoit vos ouvrages, & il les lisoit souvent. Je me suis souvenue en particulier du regret qu'il témoignoit de ne pouvoir vous attacher auprès de sa personne, sans vous exposer à être accusé chaque jour par son premier Ministre ou par ses adhérens dont il croyoit devoir suivre les idées pour son plan de gouvernement. Cette raison ne subsistant plus, j'ai fait, en vous*

plaçant où vous êtes, ce qu'il auroit fait lui-même, s'il avoit vécu plus long-tems. Continuez à exercer votre important emploi, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, & faites ensorte de me convaincre chaque jour davantage que la profonde estime que le feu Empereur avoit conçue de vous, etoit fondée sur le vrai mérite, & sur l'attachement inviolable à la personne du Souverain & au bien réel de l'Etat.

Sou-ché ne put entendre ces derniers mots sans attendrissement ; il répondit par quelques paroles entrecoupées de sanglots ; & la Régente s'etant levée pour se retirer, ordonna à quelques Eunuques de le reconduire & de l'accompagner jusqu'à sa propre maison. *Prenez*, leur dit-elle à haute voix, *ces flambeaux d'or qui sont sur la table, & laissez-les chez* Sou-ché. *C'est un petit présent que je lui fais, de la part de l'Empereur. Il servira à lui rappeller de temps en temps la conversation que nous venons d'avoir ensemble.*

C'est ainsi que cette grande Princesse savoit honorer la vertu. Elle ne laissoit passer aucune occasion, sans distinguer d'une maniere spéciale tous ces graves personnages qui, sous le regne précédent, avoient eté disgraciés par les intrigues de *Ouang-ngan-ché*. Tout avoit changé de face à la Cour ; les anciens usages se rétablissoient peu-à-peu dans toute l'étendue de l'Empire ; les partisans & les créatures de *Ouang-ngan-ché*, eloignés des affaires & exclus des charges, *Ouang-ngan-ché* lui-même mort, & sa mémoire déshonorée, comme etant celle d'un perturbateur du repos public, tout sembloit annoncer le plus heureux des regnes. Il eût eté en effet tel, si l'illustre Régente avoit vécu plus long-tems. Mais elle fut enlevée de ce monde, la huitieme année de *Yuen-yeou*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1093, laissant l'Empereur *Tché-tsoung* son petit-fils, âgé seulement de dix-huit ans.

Les leçons de *Sou-ché* furent bientôt effacées de l'esprit de

ce jeune Prince, dès qu'il ſe vit indépendant. Il commença par rappeller de leur exil deux Eunuques qui avoient eté eloignés de la Cour par l'Impératrice-Régente, pour s'être mêlés des affaires d'Etat & avoir fait des brigues en faveur de *Ouang-ngan-ché*. Ces Eunuques rentrés en grace, crurent qu'ils ne pouvoient mieux ſe venger, & de la Princeſſe qui les avoit punis, & des perſonnes en place dont elle avoit ſuivi le conſeil en les puniſſant : ils crurent, dis-je, qu'ils ne pouvoient mieux ſe venger, qu'en faiſant rétablir dans leurs emplois, tous les fauteurs des uſages proſcrits. Ils en vinrent à bout, & l'Empire ſe trouva plongé de nouveau dans le noir gouffre des diſſentions & des troubles. Les ſages & les bien-intentionnés furent bientôt eclipſés ou ſe retirerent d'eux-mêmes, & la ſcène ne fut plus occupée que par des acteurs tels que ceux qui l'avoient déshonorée ſous le regne de *Chen-tſoung*.

Sou-ché ayant eté l'un de ceux qui avoient parlé le plus haut & avec le moins de ménagement contre les innovateurs, fut auſſi l'une des premieres victimes de leur haine. Il etoit alors à *Hang-tcheou*, où il avoit eté envoyé par l'Impératrice-Régente en qualité de Gouverneur du peuple & d'Inſpecteur général de tous les ouvrages publics. Ces deux charges réunies dans ſa perſonne, l'avoient mis en etat d'entreprendre & d'exécuter avec ſuccès un ouvrage qui eût ſuffi ſeul pour immortaliſer ſon nom, ſi l'immortalité ne lui eût pas eté aſſurée d'ailleurs par une foule d'autres titres.

Pour donner une idée de la grandeur, de l'importance & de l'utilité de cet ouvrage immortel, il faut que j'entre ici dans quelque détail; c'eſt ce que je vais faire le plus briévement qu'il me ſera poſſible.

Hang-tcheou & ſes environs etoient alors le pays de la Chine où il y avoit les plus mauvaiſes eaux. La terre qui eſt-là pleine de ſel & de nitre, imprime à toutes les ſources ſes mauvaiſes

qualités ; & ſi l'on creuſe un peu trop profondement, on ne trouve plus que des eaux ameres & bitumineuſes, telles que celles de la mer.

Sous l'Empire des *Tang*, l'illuſtre *Pé-ku-y*, dont on a vu ci-devant le portrait, fit creuſer dans les principaux quartiers de la ville, ſix amples citernes qui ſe rempliſſoient des eaux douces du lac *Si-hou* & de la riviere *Yun-ho*, au moyen de quelques canaux qui les y conduiſoient. L'entretien de ces canaux & de ces citernes demandoit des ſoins infinis, & leur utilité n'avoit lieu qu'autant qu'on ne ſe négligeoit pas ſur ces ſoins. Tant que dura la Dynaſtie des *Tang*, l'on fut aſſez exact à les leur donner ; mais pendant les guerres qui agiterent l'Empire ſous les trois petites Dynaſties, on ſe contenta de quelques réparations ſuperficielles qui ne faiſoient que pallier pour quelque tems un mal qui parvint enfin à ſon dernier période ſous les *Soung*. Les canaux s'etoient comblés ; & le lac plein de ſable, de boue & d'herbes aquatiques, etoit ſouvent à ſec dans pluſieurs de ſes parties, & n'avoit que très-peu d'eau dans le reſte. Le peuple etoit contraint de boire l'eau ſaumâtre de ſes puits, laquelle lui cauſoit des maladies qu'il ne lui etoit pas poſſible d'eviter.

Sou-ché, arrivé à *Hang-tcheou*, vit l'affliction commune & en fut touché. Il ſe mit en tête de guérir radicalement un mal, que tout autre que lui auroit regardé comme incurable dans les circonſtances fâcheuſes où l'on ſe trouvoit alors. Les coffres de la Province, ainſi que les tréſors du Prince etoient epuiſés. Le Gouvernement livré en proie aux factions, n'etoit occupé que d'intrigues. A peine donnoit-il quelques ſoins pour empêcher les fréquentes incurſions que les Tartares faiſoient ſur les poſſeſſions de l'Empire. Comment lui propoſer une entrepriſe coûteuſe, pour le ſoulagement d'une ſeule ville & de ſes environs ? & quand même on l'auroit propoſée, d'où tirer les ſecours

néceſſaires pour pouvoir en commencer l'exécution & la conduire à ſa fin ?

Rien de tout cela ne fut capable d'arrêter *Sou-ché*. Comme Gouverneur & Inſpecteur général de tous les ouvrages publics, il avoit toute l'autorité néceſſaire pour pouvoir entreprendre ; ſon eloquence & ſon activité lui fournirent les moyens d'achever. Il compoſa un ecrit court, mais plein de force & de raiſon, dans lequel il s'exprima à-peu-près dans ces termes :

« *Sou-ché*, Gouverneur de *Hang-tcheou*, Inſpecteur général » des ouvrages publics du département, &c. aux habitans » de la ville, des villages voiſins & des campagnes des » environs.

» J'ai toujours oui dire que rien ne contribue plus à l'entre- » tien de la ſanté & de la vie même des hommes, que la ſalu- » brité des eaux. Les fâcheuſes maladies auxquelles vous êtes » ſujets & qui vous ont enlevé, aux uns, un pere & une mere » auxquels vous auriez pu donner long-tems encore des » preuves de votre piété filiale ; aux autres, des enfans chéris & » une tendre epouſe, qui faiſoient toute la douceur de votre vie ; » à tous, quelque objet aimé, dont la privation vous cauſe » chaque jour des regrets amers : toutes ces maladies, dis-je, » ont leur ſource empoiſonnée dans les mauvaiſes eaux dont » vous êtes contraints de faire uſage pour les beſoins indiſ- » penſables & journaliers. En qualité de votre Gouverneur, je » me regarde comme votre pere. En vous voyant ainſi ſouffrir, » je reſſens au-dedans de moi-même les différens degrés de » douleur, dont chacun de vous eſt particuliérement affecté. » Je ſais que l'unique moyen de vous ſoulager eſt de vous pro- » curer de bonnes eaux. Ce moyen, nous pouvons l'employer » ſi vous le voulez ; il deviendra même facile, ſi vous avez de » la bonne volonté. Il faut des bras, de l'ardeur à les faire agir, » & de la conſtance à les employer autant de tems qu'il eſt » néceſſaire.

» néceſſaire. Si tout ſeul je pouvois tout cela, ſans avoir re-
» cours à vous, ſans même vous en parler, je commencerois
» dès aujourd'hui.

» Délibérez entre vous; & ſi vous êtes d'avis que la choſe
» ſe faſſe, députez auprès de moi les Anciens de vos quartiers
» reſpectifs, pour m'inſtruire de vos intentions; nous ne tarde-
» rons pas à mettre la main à l'œuvre. Lorſque vous travail-
» lerez à l'ouvrage immortel que je projette, ayez toujours
» préſent à l'eſprit l'avantage que vous allez vous procurer &
» que vous procurerez à vos deſcendans : penſez aux eloges
» qu'ils vous donneront, quand, proſternés devant vos tablettes
» ou vos portraits, ils renouvelleront chaque année les céré-
» monies funebres en votre honneur. *C'eſt à ceux de nos Ancêtres*
» *qui vivoient ſous tel regne*, diront-ils avec les tranſports de la
» plus vive reconnoiſſance, *que nous ſommes redevables des*
» *embelliſſemens de notre patrie, & de tous les avantages dont*
» *nous jouiſſons.* Penſez auſſi à la honte dont vous vous cou-
» vririez, ſi les fatigues inſéparables d'un travail pénible & con-
» tinuel, ſi la faim & la ſoif, le froid & le chaud que vous
» ſerez obligés de ſupporter, vous engageoient à ne pas con-
» duire à ſa fin une entrepriſe dont la réuſſite vous auroit cou-
» verts de gloire. *Ah!* diroient vos deſcendans dans le fond de
» leurs cœurs en faiſant les mêmes cérémonies, *pourquoi faut-*
» *il que nous nous proſternions devant tels de nos Ancêtres? ils*
» *nous ont tranſmis la vie, il eſt vrai, mais en nous la tranſmettant,*
» *ils pouvoient encore nous mettre à couvert de la plupart des*
» *maux qui nous la rendent à charge. Ils avoient un Gouver-*
» *neur qui les aimoit comme ſes propres enfans. Il n'oublioit*
» *rien pour tâcher de leur procurer une vie douce, & tous les*
» *avantages qui en ſont le fruit. Il leur propoſa un ouvrage diffi-*
» *cile à faire, pénible même & très-dur, mais glorieux & d'une*
» *utilité infinie : utilité dont nous profiterions nous-mêmes, &*

» *dont nos arriere-petits-neveux, jusques bien avant dans les* » *siecles à venir, profiteroient à leur tour. Ils eurent le courage* » *de l'entreprendre; mais rebutés, parce qu'ils avoient à souffrir,* » *ils eurent ensuite la lâcheté de l'abandonner, malgré les repré-* » *sentations réitérées, les instances, les prieres même de leur* » *Gouverneur*, &c. Ce n'est qu'après que vous aurez fait toutes » ces réflexions, que j'attends une réponse de vous ».

Cet ecrit fut affiché dans toutes les rues de la Ville de *Hang-tcheou*, & l'on en distribua des exemplaires dans les villages & les campagnes de la banlieue & de tout le district. Tous les esprits furent d'abord en fermentation, & chaque particulier se mettant dans le point de vue le plus favorable, vit avec des transports de joie l'avenir le plus heureux. Les Anciens furent députés vers le Gouverneur, pour lui porter en réponse les assurances les plus positives de travailler tous ou de concourir suivant leurs forces, leurs talens ou leurs facultés, à tout ce qu'il voudroit bien leur ordonner pour l'avantage commun; & dans moins d'un mois, tous les arrangemens nécessaires ayant eté pris, on commença à mettre la main à l'œuvre.

On rétablit d'abord les six vastes citernes qui suffisoient autrefois pour fournir abondamment de l'eau à toute la Ville. L'on creusa ensuite deux larges & profonds canaux, qu'on appella, l'un *Mao-chan*, & l'autre *Yen-kiao*. Le premier commençoit aux bords du fleuve *Kiang*, & le second aux rives du lac *Si-hou*. L'un & l'autre se prolongeoient par différentes routes, & venoient aboutir au centre de la Ville, d'où l'on devoit, à volonté, distribuer les eaux dans les citernes publiques, & dans tous les puits particuliers qu'on pourroit creuser par la suite pour la plus grande commodité du public. Dans les endroits où l'on devoit saigner le fleuve & le lac, on construisit deux fortes digues, pour donner ou fermer l'entrée aux eaux, suivant que le besoin le requerroit.

Tout cela ne fut, pour ainſi dire, que le préparatif au grand ouvrage. Il s'agiſſoit de creuſer de nouveau le lac, & d'en ôter cet amas immenſe de ſable, de terre, de boue, & de toutes ſortes d'immondices, qui s'y etoient accumulés pendant un grand nombre de ſiecles; il falloit fixer un lieu qui fût propre à être le dépôt de toutes ces ordures, ſans expoſer le pays au danger toujours certain des exhalaiſons qui peuvent corrompre l'air, & qui fût en même tems à portée des travailleurs, pour en faciliter & en hâter le tranſport le plus qu'il ſeroit poſſible.

Le génie de *Sou-ché*, toujours fertile en expédiens, en trouva un qui parut de l'exécution la plus aiſée, & comme tel, fut univerſellement applaudi. Il imagina de partager le lac en deux portions égales, en faiſant dans ſon milieu, c'eſt-à-dire, dans toute la longueur de ſon diametre, qui etoit de trente lys, une large chauſſée, pour ſervir de grand chemin aux voitures & aux gens de pied, & former en même tems à chacun des deux côtés, un quai commode pour la charge & décharge des marchandiſes. De cinq en cinq lys, c'eſt-à-dire, après l'eſpace de chaque demi-lieue, la chauſſée devoit être ouverte, pour laiſſer une communication libre aux eaux des deux côtés, & ces ouvertures devoient être couvertes par des ponts ſolidement conſtruits. Par ce moyen, les hommes & les bêtes de ſomme, les charriots & les barques pouvoient egalement traverſer le lac, & aller d'un bout à l'autre avec tout l'agrément & toute la facilité poſſibles; & afin que ce lieu pût être encore un aſyle pour les déſœuvrés, un paſſe-tems pour les curieux, & un terme d'honnête récréation pour tout le monde, il voulut qu'il fût embelli de tout ce qui fait l'agrément d'une promenade publique, & en particulier de magnifiques allées d'arbres qu'on planteroit le long de la levée ſur l'un & l'autre bord.

Il ne fallut que l'eſpace de quatre années pour exécuter cet

utile projet ; & quand tout fut en etat, on lâcha les ecluſes. Une eau pure & claire remplit les canaux, & les canaux la tranſmirent aux cîternes & aux différens puits, avec toute l'abondance néceſſaire pour les remplir dans un très-court eſpace de tems. *Sou-ché*, en habit de cérémonie, préſidoit à cette derniere opération, lorſque cette multitude innombrable d'hommes de tout âge & de tous etats, jettant les yeux ſur lui, s'ecrierent, avec les tranſports de la plus vive joie : *Honneur & gloire à l'illuſtre* Sou-ché, *notre incomparable Gouverneur ;* puis ſe proſternant comme de concert, ils frapperent la terre du front, en ſigne de remerciment & de reconnoiſſance. Ils ne s'en tinrent pas à cette premiere marque de leur ſenſibilité, ils firent tirer ſon portrait, & chaque chef de famille voulut l'avoir dans ſa maiſon, pour lui rendre les mêmes honneurs qu'à ceux de ſes propres Ancêtres.

Ce grand homme jouiſſoit en paix des honneurs dus à ſon mérite dans un pays qu'il venoit d'illuſtrer, quand il reçut ordre de ſe rendre à la Cour, pour ſe juſtifier d'un crime au premier chef dont il etoit accuſé. Il faut ſavoir qu'il y avoit alors dans pluſieurs Provinces de l'Empire des ſemences de rebellion. Pluſieurs de ceux qui etoient ſoupçonnés, ayant eté pris, on trouva parmi les papiers de l'un d'eux une liſte de noms qu'on crut être des noms de conjurés. Celui de *Sou-ché* etoit du nombre. Il ne lui fut pas difficile de prouver ſon innocence à cet egard. Cependant on jugea à propos de ne pas le renvoyer dans ſon Gouvernement. Il fut retenu dans la Capitale, & placé dans le Tribunal des *Han-lin*, d'où, après quelque tems, il fut envoyé pour gouverner *Yung-tcheou*.

Il ne remplit pas long-tems ce nouveau poſte ; on l'en tira, au bout d'un an, pour lui donner le gouvernement de *Yang-tcheou*, qu'il n'exerça que l'eſpace d'environ ſix mois. Soit défiance, ſoit qu'on eût intention de le dégoûter, on ne lui

ſouffroit pas un long ſéjour dans le même endroit. L'Empereur le rappella dans la Capitale, & lui donna une place dans le Tribunal de la guerre ; mais faiſant réflexion que ce Tribunal n'etoit pas le lieu propre d'un homme de Lettres, il le transféra au Tribunal des Rites, dont il le nomma ſecond Préſident, avec le titre de *Grand-maître de la Doctrine.* Ce n'etoit-là proprement qu'un artifice des Miniſtres, qui vouloient le mettre dans l'occaſion d'ecrire ou de parler contre les abus du Gouvernement, dans ſes ſuppliques ou dans ſes repréſentations de vive voix, afin d'avoir eux-mêmes un prétexte plauſible de l'accuſer de vouloir troubler l'Etat.

Sou-ché vit tout le danger où il alloit être expoſé. Il ſe connoiſſoit aſſez pour ſavoir qu'il lui ſeroit impoſſible de ſe taire, dans l'exercice d'une charge qui lui donnoit le droit de parler, & qui, dans certaines circonſtances, lui en faiſoit même un devoir rigoureux. Cependant comme il ne pouvoit paroître inſenſible à l'honneur qu'on lui faiſoit, il l'accepta avec toutes les démonſtrations de la reconnoiſſance, mais dans la ferme réſolution de ne pas en jouir long-tems. Il attendit quelques mois, après leſquels il ſupplia l'Empereur de vouloir bien l'envoyer en province, où il croyoit que ſes ſervices ſeroient plus utiles à l'Etat, qu'ils ne pouvoient l'être dans des emplois qui l'attacheroient à la Capitale ou à la Cour. L'Empereur eut egard à ſa demande, & lui donna le Gouvernement de *Tingtcheou.*

Ce fut alors que ſes ennemis redoublerent d'efforts pour le perdre. Ils en vinrent à bout, en faiſant revivre toutes les anciennes accuſations qui avoient eté portées contre lui, & en l'accuſant d'avoir fait tout récemment une ſatyre contre la perſonne même du Souverain, dans laquelle, en le comparant à *Yao*, il le blâmoit d'une maniere très-fine, de ne vouloir employer pour les affaires les plus importantes que des hommes ſemblables

au pere du grand *Yu. Ce fut ſous le regne du ſage Yao*, diſoit la ſatyre, *que* Kouen, *pere du grand* Yu, *fut choiſi pour faire ecouler les eaux qui couvroient encore une partie des terres de l'Empire : ce fut ſous le regne de* Chun, *ſucceſſeur de Yao, que ce même* Kouen *fut mis à mort, en punition de ſon orgueil, de ſa pareſſe & de ſes malverſations. Combien de Kouen ne vont-ils pas être punis de mort, ſous le regne du futur ſucceſſeur de notre auguſte* Yao, *ce très-ſage Prince ſous lequel nous avons le bonheur de vivre*, &c. !

Que *Sou-ché* eût compoſé cette ſatyre ou non, il en fut puni, comme ſi véritablement il en avoit eté l'auteur. On le deſtitua de tous ſes emplois, & on l'exila d'abord à *Yng-tcheou*, & enſuite à *Hoei-tcheou*, où il demeura trois ans, après leſquels il eut ordre de ſe rendre à *Kioung-tcheou*. Son mérite connu partout, lui attiroit par-tout les diſtinctions les plus flatteuſes. Les Mandarins & les Lettrés de cette derniere ville, charmés qu'on les eût mis à portée de pouvoir apprécier par eux-mêmes un homme qui jouiſſoit de la réputation la plus brillante, firent tout leur poſſible pour faire aimer le ſéjour de leur ville à l'illuſtre exilé. Les premiers le reçurent avec toute la cordialité des amis entre eux, & les derniers avec tout le reſpect & la déférence que des diſciples ont pour un maître eſtimé.

On fut inſtruit de tout cela à la Cour, & les ennemis qu'il y avoit, ne s'endormirent point. Ils repréſenterent à l'Empereur, que *Kioung-tcheou* etoit pour *Sou-ché* un théâtre tel qu'il pouvoit le ſouhaiter, pour faire briller avec eclat ſes ſatyres, ſes ſarcaſmes & ſes bons mots ; qu'il y avoit dans cette ville une multitude de Lettrés oiſifs qui, l'ayant pris pour leur oracle, ne tarderoient pas à l'imiter ; & que pour obvier aux inconvéniens qui pourroient s'enſuivre, il paroiſſoit à propos de l'envoyer dans quelque endroit où il fût entiérement inconnu, avec ordre au Mandarin du lieu de n'avoir pas plus d'egards pour lui, qu'on

n'en avoit pour les perſonnes de la lie du peuple. Cette repréſentation eut ſon effet, & *Sou-ché* fut transféré dans un bourg eloigné, nommé *Tchang-hoa*. Le Mandarin, qui y faiſoit ſa réſidence, inſtruit par ſes ſupérieurs des intentions de la Cour, s'y conforma de ſon mieux. Il commença par un acte de dureté, plus digne d'un vil ſatellite que d'un homme en place. La premiere fois que l'illuſtre exilé ſe préſenta à lui après ſon arrivée, pour lui demander, ſuivant la coutume d'alors, de lui aſſigner un logement. *Je n'ai point d'ordre pour vous loger*, lui dit-il, *j'ai ordre ſeulement de veiller ſur vous, & de vous empêcher de faire du mal, & encore plus d'en dire. D'ailleurs toutes les maiſons du fiſc ſont occupées; logez où vous pourrez. Il y a dans l'enceinte du bourg, quantité d'endroits abandonnés, choiſiſſez-en un pour vous y faire une habitation, je ne m'y oppoſe point; mais n'attendez de moi rien de plus.*

Sou-ché ne repliqua point; mais au ſortir de là il parcourut le bourg, & ayant trouvé un terrein vuide, tel qu'il le lui falloit, il en prit poſſeſſion, dans le deſſein de s'y faire ſeulement une cahute, où il pût être à l'abri des injures de l'air. Cependant pour la conſtruction de cette cahute même, il lui falloit des matériaux, ou tout au moins quelque peu d'argent, tant pour les acheter que pour les mettre en œuvre; & il manquoit abſolument de tout, n'ayant rien emporté avec lui, dans la perſuaſion où il etoit, qu'on ne ſe conduiroit pas plus durement à ſon egard, qu'on n'avoit coutume de le faire à l'egard des plus vils criminels. Il s'aviſa d'un expédient qui lui réuſſit au-delà de ſes eſpérances.

Il ecrivit ſur une planche les mots ſuivans en gros caracteres: *l'exilé* Sou-ché *n'ayant ni feu ni lieu, voudroit ſe conſtruire ici une cahute; mais il n'a pas de quoi.* Il cloua cette planche au bout d'un bâton, & ficha le bâton en terre, à la vue de tous les paſſans.

Ce ſpectacle nouveau attira les curieux, au nombre deſquels ſe trouverent quelques Lettrés; car quel eſt le pays de la Chine où il n'y en a point? Ces Lettrés liſant ſur la planche le nom de *Sou-ché: c'eſt ce grand homme*, dirent-ils aux autres, *qui a empêché que Siu-tcheou ne fût entiérement renverſé par la violence des eaux qui baignoient déjà le pied de ſes murs; c'eſt lui qui plus récemment a fait cette magnifique chauſſée qui partage en deux portions égales le lac* Si-hou, *& qui eſt devenue une ſource d'agrémens & de richeſſes, pour tous les habitans de ce beau pays; c'eſt lui, en un mot; qui n'a jamais ceſſé de prendre en main les intérêts du peuple contre les vexations des Mandarins: & ce n'eſt apparemment que pour cette raiſon qu'on l'a puni de l'exil. Nous devons travailler pour lui, & l'aider de notre mieux.*

Ce diſcours, paſſant de bouche en bouche, fut bientôt retenu par-tout, & par-tout l'on s'empreſſa à donner des preuves du cas qu'on faiſoit de la vertu perſécutée. Il ne ſe trouva perſonne qui ne voulût concourir, ſuivant ſes facultés, au bien-être d'un Sage, qu'on croyoit malheureux. En peu de jours on lui eut fait une ſomme qui etoit plus que ſuffiſante pour fournir abondamment pendant pluſieurs années aux beſoins ordinaires de la vie, & on lui eut bâti entre cour & jardin une maiſon, petite, mais propre, & ne manquant d'aucune des commodités requiſes pour en rendre le ſéjour agréable à celui qui devoit l'habiter. Auſſi ce fut là, de ſon propre aveu, que *Sou-ché* coula les jours les plus heureux de ſa vie. Il y vécut en vrai philoſophe. Il profita de ſon loiſir pour exécuter les dernieres volontés de *Sou-hiun* ſon pere, qui, ayant commencé des commentaires ſur l'*Y-king*, & ſe voyant hors d'état de pouvoir les finir, ordonna à ſon fils d'y mettre la derniere main. *Sou-ché* corrigea ce qui etoit déjà fait, & acheva le reſte. Il fit, outre cela, d'excellentes remarques ſur ce livre claſſique,

qu'

qui fait partie des *Sée-chou*, & qui a eté composé par les disciples de Confucius, dans le dessein d'instruire plus particuliérement la postérité sur le compte de leur maître, en rapportant fidellement les principales actions de sa vie, & ses paroles les plus dignes de remarque, sous le titre de *Lun-yu*.

La troisieme année de *Yuen-fou*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1100, il y eut une amnistie générale. *Sou-ché* se trouvant absous, & par conséquent libre de fixer son séjour où bon lui sembleroit, se rendit à *Siu-tcheou*, comptant d'y finir ses jours au milieu de ses amis, & de cette foule de Lettrés distingués qui brilloient alors dans cette grande ville. Il n'y eut pas demeuré un mois, que, soit par le changement de genre de vie, soit par celui du climat & de la nourriture, il fut atteint d'une maladie, pour la guérison de laquelle, les Médecins lui ordonnerent de changer de demeure. Il alla à *Tchang-tcheou*, où son mal empirant de jour en jour, l'enleva enfin à la sixieme lune de la premiere année de *Kien-tchoung*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1101. Le lieu de sa sépulture est à *Kia-tcheng-hien* du district de *Jou-tcheou*.

Dans le commencement de ses etudes, *Sou-ché* ne pouvoit lire avec goût les ouvrages des Modernes. *J'apprenois à la vérité beaucoup de choses en les lisant*, disoit-il lui-même, *mais c'etoit en vain; je ne pouvois parler sur rien comme je l'aurois souhaité: il n'en fut pas de même après que j'eus lu les immortels ouvrages de* Tchoang-tsée. *Les pieces d'eloquence & de poésie sur toutes sortes de sujets coulerent alors de mon pinceau, comme les eaux d'une source vive coulent dans les différens lits des ruisseaux qu'elles forment; je pouvois parler pertinemment sur tout.*

Il eût rempli constamment les premieres dignités de l'Empire, s'il avoit pu renfermer son zele pour le bien de l'Etat, dans les bornes du silence sur ceux qui tenoient les rênes du Gouvernement, ou du moins dans celles de la modération,

lorſqu'il avoit occaſion d'en parler; mais le feu de ſon génie l'emportoit ſouvent plus loin qu'il ne falloit, & la force de ſes expreſſions, jointe à tout ce qui contribue à la beauté du ſtyle, entraînant tous les ſuffrages, il ne diſoit rien, il n'ecrivoit rien qui ne fût accueilli avec avidité par la multitude : ce qui lui attira néceſſairement autant d'ennemis irréconciliables qu'il y avoit de perſonnes en place, dont il avoit cenſuré la conduite.

L'un de ſes diſciples qui s'eſt rendu célebre dans la république des Lettres (c'eſt *Pi-tchoung-yeou*), lui ecrivit un jour de la Capitale où il exerçoit un emploi diſtingué. « Je vois ici bien » des orages ſe former ſur votre tête; je crains tout pour vous. » Le grand nombre lit vos ecrits avec des tranſports de joie » qui ſont autant de traits qui percent le cœur de ceux que » vous attaquez. Vous ſavez de qui je veux parler; vous con- » noiſſez le foible de celui qui leur a donné ſa confiance. Tout » ce que vous pouvez dire & ecrire eſt abſolument inutile. » Pour moi je crois que le parti du ſilence eſt le ſeul qui con- » vienne dans les circonſtances préſentes, & c'eſt celui que j'ai » pris. Vouloir attaquer de front des hommes puiſſans & en » crédit, c'eſt comme ſi l'on s'attachoit une groſſe pierre au » col en voulant paſſer une riviere à la nage. Si j'oſois, n'etant » que votre petit diſciple, prendre la liberté de vous donner » un conſeil, je vous dirois : mon ſage maître, l'expérience » vous a appris combien il eſt dangereux d'attaquer les hommes » en place, quand ils ont l'approbation du Souverain. Pour- » quoi vous elever ſans ceſſe contre des abus auxquels il vous » eſt impoſſible de remédier? Prenez une autre route; laiſſez » pour un tems aller les choſes comme elles vont; ne parlez » plus, n'ecrivez plus que ſur des objets de pure littérature; » faites-même une nouvelle edition de vos ouvrages, & ôtez- » en tout ce qui peut bleſſer l'amour-propre & la délicateſſe » de ceux qui croient avoir lieu de ſe plaindre de vous. Je vous

» promets que dans peu vous allez être en faveur, & que les » dignités les plus importantes vont s'accumuler sur votre tête. » Alors vous pourrez corriger efficacement ce que vous ne » pouvez aujourd'hui que décrier inutilement ».

Sou-ché repondit à son disciple par ces mots. « J'ai lu votre » lettre avec plaisir. L'avis que vous me donnez est bon & je » vous en remercie ; mais c'est l'avis d'un homme en place qui » veut se maintenir & même s'elever plus haut. Il est par con- » séquent intéressé, ou tout au moins suspect, ainsi je ne le » suivrai pas. Je suis fâché qu'il se trouve dans mes ecrits des » choses qui fassent de la peine à ceux qui gouvernent. C'est » leur faute & non pas la mienne. Ils n'ont qu'à se corriger, ils » n'ont qu'à gouverner suivant les maximes de nos sages An- » cêtres, & je vous promets que je ferai leur eloge avec beau- » coup plus d'energie, que je n'en ai employé lorsque j'ai eté » contraint de les blâmer ».

Outre les ouvrages dont j'ai parlé plus haut, *Sou-ché* composa encore une explication du *Chou-king*, sous le titre de *Chou-tchouen*, qui est très-estimée. L'histoire des premiers Empereurs des *Soung* est entiérement de lui ; & les recueils des pieces choisies de poésie & d'eloquence, sont pleins de ses autres ouvrages sur différens sujets. « *Ly-tai-pe* des *Tang*, *Sou-ché* des » *Soung* & *Toun-chan* des *Kin*, dit le célebre *Ly-cheng*, sont » les trois hommes de Lettres qui méritent la préférence sur » tous ceux qui, avant & après eux, ont couru la même car- » riere ». On feroit des volumes, des seuls eloges qu'on a donnés à *Sou-ché* tant en vers qu'en prose. Parmi les poëtes qui l'ont loué, les uns le placent dans le ciel, transformé en astre, & les autres font de son ombre l'un des génies qui président aux eaux argentines du lac *Si-hou*.

HOANG-TING-KIEN.

Hoang-ting-kien, surnommé *Lou-tché*, naquit aux environs de la ville de *Nan-tchang*, l'une des principales de la province du *Kiang-si*. Il se forma de bonne heure à tous les genres de Littérature : l'Antiquité, l'Histoire, l'Eloquence & la Poésie l'occuperent alternativement les premieres années qu'il courut la carriere littéraire ; mais, comme son penchant naturel l'entraînoit vers la Poésie, il se borna enfin à faire des vers. Il en composa sur toutes sortes de sujets ; & quel que fût le sujet qu'il traitoit, il ne laissoit rien à desirer, tant pour la maniere dont il l'envisageoit, que pour celle dont il faisoit usage des matériaux qu'il savoit rassembler avec un art infini. Comme il etoit très-savant, il faisoit ensorte qu'on ne trouvât pas dans ses ouvrages cette abondance stérile de mots qui, dans les poëtes même les plus renommés, etouffe presque toujours l'abondance des choses. Il les rempliſſoit, sans qu'il y parût, de quantité de traits d'erudition, placés si à propos, qu'on eût dit qu'ils faisoient partie du sujet auquel ils ne servoient pas moins de preuves que d'embellissement.

Son génie facile & délicat lui avoit fait acquérir sans efforts ce discernement exquis dans le choix des expressions, qui ne vient qu'à la suite du bon goût le plus epuré, & cette douce harmonie de style qui enchante malgré qu'on en ait. Comme son esprit etoit orné de toutes les connoissances qui tiennent aux arts agréables, les fleurs les plus brillantes sembloient eclorre d'elles-mêmes sous chaque trait de son pinceau. Je voudrois pouvoir cueillir quelques-unes de ces fleurs pour les présenter au lecteur François, mais trop d'epines les environnent, j'y renonce. Il me sera plus aisé de donner quelque idée de sa maniere d'ecrire en prose. Je ne choisis que deux exemples ; &

je ne les choisis que parce qu'ils sont courts. Ce sont deux eloges, l'un de *Tcheou-tchun-y*, & l'autre de *Sou-ché*. Il dit du premier.

« *Tcheou-tchun-y* fut bon citoyen, ami fidele, Mandarin » integre. Il etoit savant, modeste & vertueux sans ostentation. » L'affligé trouvoit dans lui un consolateur; le nécessiteux, un » homme bienfaisant dont il tiroit du secours; celui qui vouloit » s'instruire, un maître habile & eclairé qui prodiguoit ses » soins; l'innocent opprimé, un défenseur intrépide; & le mé- » rite ignoré, un protecteur qui le faisoit valoir. Pourquoi en » dirois-je davantage? La postérité qui lira ses ecrits avec » admiration, peut seule lui donner des eloges qui soient dignes » de lui ».

Il s'exprime sur le compte de *Sou-ché* dans les termes suivans. « La nature lui avoit donné le talent, il perfec- » tionna le don de la nature par son application. La science la » plus variée & la plus profonde fut le précieux fruit de cette » application constante; & l'admiration générale qui l'a cou- » ronné des suffrages les plus glorieux, lui donna, de son vivant » même, la récompense la plus flatteuse qu'il pût espérer de ses » travaux. Sa patrie, dont il est un des plus beaux ornemens, » doit rendre à sa mémoire des honneurs immortels ».

On peut juger à-peu-près de sa maniere d'ecrire par ces deux echantillons. Il faut à présent que je le fasse connoître d'après l'Histoire & les Auteurs contemporains. Ils disent que, dès sa plus tendre enfance, il donna des preuves d'un génie supérieur. Ils ajoutent qu'il avoit une si prodigieuse mémoire, qu'il lui suffisoit de lire une seule fois un livre pour le retenir en entier, & pouvoir le réciter sans broncher. Un de ses parens, homme de Lettres, qui doutoit du fait, voulut s'en assurer par lui-même en le mettant à une epreuve à laquelle il lui ôta tout moyen de pouvoir se préparer. Il l'appella sous quelque prétexte dans sa propre maison, & après les premiers compli-

mens, il le conduisit dans son cabinet où il avoit des livres dont il etoit bien sûr que le jeune homme n'avoit aucune connoissance. Il en prit un, & le lui mit entre les mains, en lui disant: « je me retire pour quelques affaires, lisez attentivement le » livre que je viens de vous remettre, & si à mon retour, qui » sera dans quatre ou six heures, vous êtes en état de me le » réciter, je vous prends pour la vie sous ma protection, & je » vous adopte même pour mon fils ». Il part, laisse le jeune homme seul, & revient après quelques heures pour l'examiner.

Hoang-ting-kien avoit lu rapidement ce petit livre, le savoit par cœur, & le récita avec autant de fermeté & d'aisance, que s'il avoit eu chaque caractere sous les yeux. Son sage parent lui tint parole, le poussa dans ses etudes, l'envoya à la Capitale pour prendre ses grades, & voulut fournir seul à toutes les dépenses tant pour l'entretien que pour tout le reste.

Après avoir reçu le Doctorat, *Hoang-ting-kien*, fut fait Gouverneur du peuple à *Yé-hien*, la premiere année de *Si-ning* du regne de *Chen-soung*, c'est-à-dire, l'an de J. C. 1068. Dans l'exercice de cet important emploi, il se distingua sur-tout par son affabilité & par son désintéressement. Il etoit accessible aux grands comme aux petits; & à quelque heure du jour que ce fût, il donnoit audience à qui la vouloit.

Les Lettrés du pays, & ceux sur-tout de sa ville, furent bientôt au fait de son mérite littéraire. Ils ne le regarderent plus que comme leur maître, & briguerent à l'envi son amitié. Flatté d'avoir pu gagner en si peu de tems des suffrages aussi flatteurs, *Hoang-ting-kien* fit tous ses efforts pour les mériter chaque jour davantage. Son Hôtel devint une espece de maison publique à l'usage de tous les Savans.

Pour empêcher que ceux qui ont déjà reçu leurs grades ne se livrent à la paresse, & n'oublient, dans le sein de l'oisiveté ou parmi des occupations etrangeres, ce qu'ils ont appris

en fait de ſcience & de littérature, les Sages Chinois ont etabli parmi tous les Gradués, des examens particuliers qui ont lieu de trois en trois ans. L'Empereur préſide en perſonne à l'examen des *Han-lin*, c'eſt-à-dire, de ces Savans du premier ordre qui compoſent le premier Tribunal littéraire de l'Empire. C'eſt dans cet illuſtre corps qu'on choiſit ceux qui doivent occuper les places les plus diſtinguées de l'ordre politique & civil. C'eſt encore des membres de ce corps qu'on tire les Examinateurs ambulans qui vont, chacun dans la province qui lui eſt echue, examiner les Lettrés qui s'y trouvent, tant ceux qui ſont actuellement dans l'exercice de chaque charge, que ceux qui ſont ſimplement dans l'expectative. Un Gradué qui ne ſe préſenteroit pas pour être examiné, perdroit tous ſes privileges, & ſon nom ſeroit effacé du tableau.

Le *Han-lin*, qui fit l'examen de ceux de *Yé-hien*, fut ſi charmé de la maniere dont *Hoang-ting-kien* avoit ſatisfait à tout, tant de vive voix, que dans la piece d'eloquence qu'il avoit préſentée, qu'il lui aſſigna la premiere place parmi tous les Lettrés de la province; & pour juſtifier ſon jugement, il envoya à la Cour la piece même qui l'avoit déterminé à juger ainſi. Elle fut lue avec un applaudiſſement général, & l'on conclut que ſon auteur devoit figurer ſur un plus grand théâtre que celui d'une petite ville de province. On l'appella à la Capitale, & il fut mis au College impérial, pour y être l'un des Préſidens. Ce fut dans l'exercice de ce nouvel emploi, qu'il eut occaſion de connoître *Sou-ché*, & de ſe lier d'amitié avec lui. *Sou-ché* en parla à l'Empereur, & le lui dépeignit avec des couleurs ſi brillantes, que Sa Majeſté voulut le voir. Elle lui donna une place dans ſa propre bibliotheque, & le chargea d'ecrire l'Hiſtoire de *Chen-tſoung* ſon prédéceſſeur.

Hoang-ting-kien s'occupa à remplir ſa tâche du mieux qu'il lui fut poſſible, & n'oublia pas, en la rempliſſant, que la pre-

miere & la plus eſſentielle des qualités qui font le bon hiſtorien, eſt de ne rien dire qui ne ſoit exactement vrai. Il eût eté à ſouhaiter, pour la tranquillité de ſes jours, qu'il ne s'en fût pas ſi bien ſouvenu. Ses envieux, qui n'euſſent pas trouvé dans ſes autres ouvrages, non plus que dans ſes mœurs & dans ſa conduite, où pouvoir répandre leur fiel, auroient eté contraints d'en dévorer en ſecret toute l'amertume, & il eût coulé le reſte de ſes jours en paix dans la brillante carriere des honneurs. Mais il fut trop ſincere dans ſes récits, comme la ſuite des evénemens va bientôt nous l'apprendre.

Tous les matériaux qu'il devoit employer, etant déjà raſſemblés dans les archives de l'Empire, il ne lui reſtoit qu'à en faire le choix, & les mettre en œuvre. Le regne dont il devoit ecrire l'Hiſtoire, n'etoit que de dix-huit ans. Il en eut bientôt expoſé le bien & le mal, & tout ce qui méritoit d'être tranſmis à la poſtérité. Son ouvrage fini, il le lut à l'Empereur qui en parut ſatisfait, & qui lui donna même une place honorable dans ſon propre cabinet, en attendant qu'il pût l'expoſer aux yeux du public par la voie de l'impreſſion. Il récompenſa l'auteur, en lui donnant un Mandarinat de l'ordre ſupérieur. Cette dignité, en le mettant au niveau des perſonnages les plus diſtingués de l'Empire, lui laiſſoit tout le loiſir de cultiver les Lettres; mais il ne lui fut pas poſſible d'en profiter. Sa mere, qui etoit déjà ſur l'âge, fut attaquée d'une maladie qui la tint clouée ſur un lit pendant une année entiere. *Hoang-ting-kien*, dont la piété filiale etoit à toute epreuve, ne voulut ſe décharger ſur perſonne du ſoin de la ſervir. Nuit & jour il etoit auprès d'elle pour la conſoler, l'encourager, & lui rendre tous les ſervices dont elle pouvoit avoir beſoin. L'hiſtorien chinois remarque que durant tout le cours de cette année, il ne ſe déshabilla que lorſque la néceſſité ou les circonſtances l'obligeoient à en agir ainſi; mais jamais pour ſe livrer plus commodément au ſommeil.

Il

il prenoit ſon repos auprès du lit de ſa mere, pour être plus à portée d'ecouter ſes ordres & de les exécuter. Sa mere etant morte, il ne ſe contenta pas de la pleurer à des tems réglés; il garda à la rigueur tout ce que preſcrit le cérémonial, & ne reparut dans le monde qu'après avoir quitté le deuil. Il rentra alors en charge; & l'Empereur qui ne l'avoit pas oublié, le mit au nombre des Savans qui environnent le trône.

Au commencement de *Chao-cheng*, c'eſt-à-dire, la neuvieme année du regne de *Tché-tſoung*, & la 1094e de l'ere chrétienne, on lui donna le gouvernement de *Hiuen-ngao*. Il partit pour ſe rendre à ſon poſte; mais il eut à peine diſparu de la Cour, que les ſerpens de l'envie, que ſa préſence avoit comme engourdis, ſe réveillerent, & commencerent à faire entendre leurs ſifflemens. On répandit d'abord, avec beaucoup de circonſpection en apparence, que *Hoang-ting-kien*, en compoſant l'hiſtoire particuliere de *Chen-tſoung*, avoit fait une ſatyre des plus ingénieuſes & des mieux ecrites du regne de ce Prince.

Ce bruit perça juſqu'à l'Empereur qui, ayant lu cette hiſtoire, & n'y ayant rien trouvé de repréhenſible, crut que ce qui donnoit occaſion à un pareil bruit, n'etoit autre choſe que le dépit de quelqu'un de ceux qui aſpiroient à l'honneur d'être choiſis pour travailler à un pareil ouvrage: ainſi il ne fit pas trop d'attention à ce qu'on en diſoit. Cependant comme on revint à la charge, il le relut, & ſe le fit relire plus d'une fois. Les ſoupçons lui vinrent alors; & ce qui lui avoit paru le plus ſimple dans une premiere lecture, changea de face dans une ſeconde & dans une troiſieme. Il vit ce qu'on voulut lui faire voir; il découvrit ce qu'il n'auroit jamais découvert de lui-même, ce qu'il n'auroit pas même pu imaginer, c'eſt-à-dire, des alluſions fauſſes & des allégories forcées, qui n'etoient certainement pas celles de l'Auteur. Il n'en fallut pas davantage pour l'indiſpoſer contre un homme qu'il aimoit auparavant, & pour

lequel il etoit plein d'une véritable eſtime. Il commit le premier Tribunal de la littérature pour examiner ſon ouvrage, & pour juger ſa perſonne.

Hoang-ting-kien fut amené comme un criminel. Il parut devant ſes juges qui, l'hiſtoire de *Chen-tſoung* en main, lui firent toutes les interrogations qu'ils jugerent à propos. L'accuſé ſe défendit avec tant de force & de nobleſſe, de tout ce qu'on lui imputoit mal-à-propos, que ſes juges devinrent ſes approbateurs les plus zélés. Ils voulurent cependant l'engager à retoucher ſon hiſtoire, & à en retrancher tout ce qui pouvoit déplaire au Souverain. *Je n'ai rien à retrancher de cet ouvrage*, répondit avec fermeté *Hoang-ting-kien ; j'y fais la fonction d'un hiſtorien fidele ; & je ne veux pas que la poſtérité puiſſe me reprocher d'avoir, en ecrivant, fait le perſonnage odieux d'un fade adulateur. Les mémoires ſur leſquels j'ai travaillé ſubſiſtent encore. L'Empereur en a une partie dans ſon cabinet, & tous ſont dépoſés dans les archives du Tribunal des hiſtoriens. Qu'on les conſulte ; ſi l'on trouve que j'ai inventé quelque fait, ou que j'ai ajouté du mien quelque circonſtance, qu'on me condamne au dernier ſupplice ; je ne ſubirai que le châtiment qui eſt dû aux prévaricateurs, & à ceux qui oſent en impoſer aux Souverains.*

Pour ce qui eſt de retoucher ſimplement les endroits qui peuvent faire quelque peine ou donner lieu aux ſoupçons, afin, me dit-on, de donner au moins quelque ſatisfaction au Prince, je ne ſaurois m'y réſoudre, moins pour mon honneur particulier, que pour l'honneur du Prince même. La poſtérité, qui eſt toujours equitable, ne manqueroit pas de me faire un crime de ma lâche complaiſance, & de blâmer l'Empereur d'avoir employé ſon autorité pour l'exiger de moi. Un moyen plus ſimple d'obvier à tout, eſt de brûler mon ouvrage. Il n'eſt point encore public ; je n'en ai pas fait de copie ; perſonne ne s'aviſera de le reſſuſciter de ſes cendres, & après quelques jours on n'en parlera plus.

On ne ſauroit exprimer la joie ſecrete dont tous les Savans, qu'on avoit donné pour juges à *Hoang-ting-kien*, furent pénétrés, en l'entendant parler ainſi. Ils etoient, pour la plupart, du nombre de ces hommes integres qu'aucun intérêt humain ne ſauroit engager à trahir la vérité. Pluſieurs même d'entre eux, vénérables par leur âge & par leurs ſervices paſſés, rempliſſoient encore les premieres dignités de l'Empire. Ils ne prononcerent point, mais ils firent leur rapport à l'Empereur, & ce rapport fut tout à la décharge de l'accuſé.

Ne pouvant le condamner ſans injuſtice, & ſans s'expoſer au blâme de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué à la Cour, l'Empereur le renvoya abſous, & le fit retourner dans ſon gouvernement de *Hiuen-ngao*. Mais comme les Chinois ſont peut-être la nation du monde qui poſſede dans un plus haut degré l'art d'humilier, de fatiguer & de punir, ſans qu'il y paroiſſe, on ne tarda pas à en faire uſage à l'egard de *Hoang-ting-kien*.

Il n'y avoit pas ſix mois qu'il etoit arrivé à ſon poſte, qu'il fut obligé d'aller ailleurs. Sous prétexte de l'honorer, on lui donna un gouvernement au-deſſus de celui qu'il quittoit, mais moins à ſa bienſéance, & beaucoup plus pénible: c'etoit celui de *Pei-tcheou*. De *Pei-tcheou*, on le fit paſſer à *Kin-tcheou* avant une année révolue. Dans moins de tems encore, il fut transféré à *Joung-tcheou*, d'où il fut tiré, ſous le regne de *Hoei-tſoung*, pour être placé dans l'un des grands Tribunaux.

Toutes ces courſes l'avoient fatigué, mais ne lui avoient arraché aucune plainte, ni même une ſeule parole de mécontentement ou de murmure contre ceux qui etoient à la tête du Gouvernement. Il faiſoit paroître au contraire autant de ſatisfaction & de joie, qu'il en auroit eu naturellement, ſi tous ces poſtes qu'on lui faiſoit ſucceſſivement remplir dans des lieux toujours eloignés les uns des autres, avoient eté de ſon choix, & qu'il les eût obtenus par ſes intrigues & ſes ſollicitations. Ce n'etoit

pas là ce que prétendoient ſes ennemis. Ils ne ſe rebuterent point, dans l'eſpérance qu'ils pourroient enfin le trouver en faute, à force de le mettre dans l'occaſion d'en faire. Il etoit dans le premier Tribunal de l'Empire, qui eſt celui des Mandarins. On l'en tira pour lui donner le gouvernement de *Tay-ping*, d'où, ſous quelque prétexte plauſible, on l'envoya, le neuvieme jour après ſon arrivée, dans l'un des endroits qu'il avoit gouvernés autrefois. On ſavoit qu'il y avoit un ennemi caché dans la perſonne d'un Mandarin qui devoit être ſon inférieur ; & l'on ne douta point qu'on n'obtînt enfin par ſon moyen ce qu'on cherchoit depuis ſi long-tems.

Ce Mandarin etoit l'ennemi de *Hoang-ting-kien*; mais *Hoang-ting-kien* n'etoit pas le ſien. Il agiſſoit à ſon egard avec cette franchiſe & cette aimable liberté, que des perſonnes d'un même etat, qui ſont dans l'obligation de traiter enſemble & de ſe voir ſouvent, gardent ordinairement entre elles. En un mot, il etoit ſans défiance, comme ſans ſoupçon. Il peut ſe faire que dans ces converſations, d'où l'on bannit tout ce qui contraint, il lui eût echappé quelque bon mot ou quelque raillerie fine contre ceux qui etoient à la tête des affaires ; car je ne prétends pas le décharger abſolument de tout, comme le font ſes panégyriſtes. Il n'en fallut pas davantage à ſon ennemi caché pour ecrire en Cour contre lui, & l'accuſer d'avoir mal parlé du Gouvernement.

Sur cette accuſation vraie ou fauſſe, il fut deſtitué de ſon Mandarinat, mis au rang du peuple, & envoyé en exil à *Hiuen-tcheou*. Le vrai mérite fait ſouvent des envieux qui ne cherchent qu'à le déprimer & à lui nuire ; mais le grand nombre eſt toujours pour lui, & ſe fait un plaiſir de l'accueillir & de l'honorer. *Hoang-ting-kien* dans le lieu de ſon exil en fit l'expérience, la plus flatteuſe pour lui qui fût jamais. Les Mandarins, les gens de Lettres, les principaux d'entre les habitans, voulant lui adou-

cir tout ce que le nom d'exilé peut entraîner de rude après ſoi, travaillerent à l'envi à le rendre le plus heureux des hommes. On ne donnoit aucun feſtin dont il ne fût un des convives ; il n'y avoit aucune partie de plaiſir à laquelle il ne fût invité ; rien, pour ainſi dire, ne ſe faiſoit ſans lui ; on eût voulu l'avoir en même tems par-tout. Une conduite irréprochable, un caractere liant, des mœurs douces, mais ſur-tout ſon talent ſupérieur pour la poéſie, le rendoient les délices des meilleures ſociétés. Cette ville reculée, ce *Hiuen-tcheou*, qui, dans l'intention de ceux qui l'y avoient fait reléguer, devoit être pour lui un ſéjour de honte, de triſteſſe & d'ennui, ne fut qu'un vrai lieu de délices, où la liberté, la gloire & les tranquilles plaiſirs ſembloient s'être réunis en ſa faveur.

Ce fut, en effet, dans cet aimable ſéjour qu'il compoſa la plupart de ces pieces brillantes qui le rendent le digne emule de *Tou-fou*. Il y avoit, à quelque diſtance de la ville, un *Miao* dont le vaſte emplacement etoit terminé du côté du nord par une forêt. C'eſt dans ce *Miao* qu'il ſe rendoit, à l'inſçu de tout le monde, lorſque ſon génie poétique avoit beſoin de ſolitude & de recueillement pour enfanter quelque production un peu difficile. Ses domeſtiques même n'etoient pas avec lui : ils ignoroient, comme les autres, ce qu'il etoit devenu. Ceux qui deſſervoient le *Miao* etoient ſeuls dans le ſecret, & ils n'avoient garde de le trahir, pour ne pas s'expoſer à perdre l'avantage dont ils jouiſſoient, de poſſéder un tel hôte. Cependant comme il lui eût eté difficile de cacher le lieu de ſa retraite dans ſes diſparitions aſſez fréquentes, ſes domeſtiques avoient ordre de répondre à tous ceux qui ſe rendroient chez lui, ou pour le voir, ou pour ſavoir de ſes nouvelles, qu'il travailloit à quelque ouvrage important, qui exigeoit qu'il fût ſeul. Cette réponſe ſatisfaiſoit tout le monde, parce que tout le monde

desiroit avec empressement qu'il produisît bientôt quelque piece nouvelle du nombre de celles où l'on trouve souvent à s'instruire & toujours à admirer.

On auroit eu raison de regarder comme une espece de prodige, que la réputation de *Hoang-ting-kien*, & tous les avantages dont il jouissoit dans le lieu de son exil, n'eussent pas réveillé l'envie & inspiré à ses ennemis, ou plutôt à deux ou trois personnes aux gages de l'un des Ministres d'Etat qui etoit son ennemi, le desir de lui nuire, ou tout au moins de traverser son bonheur. Ils firent tous leurs efforts pour le noircir dans l'esprit de ceux qui approchoient de la personne du Prince; & quand ils crurent le Prince suffisamment disposé, ils renouvellerent auprès de lui leurs anciennes accusations contre l'aimable Poëte. Ils le firent passer pour un mécontent qui, afin de se dédommager d'une punition justement méritée pour avoir mal parlé du Gouvernement, ne cessoit d'invectiver contre ce même Gouvernement dans de petites pieces de vers qu'il faisoit courir, & par des sarcasmes & des bons mots débités dans de nombreuses compagnies, où les mécontens & les malins ne manquoient pas de lui prodiguer leurs applaudissemens.

Sans autres preuves que ces accusations vagues, l'Empereur ordonna que l'exilé seroit envoyé dans un endroit des plus redoutés de l'Empire pour ceux qui ont des fautes à expier. Les Ministres déterminerent que ce seroit à *Young-tcheou*. L'ordre fut expédié, mais il fut sans effet. *Hoang-ting-kien* etoit tombé malade, & fut enlevé de ce monde avant d'être instruit de sa nouvelle disgrace, vers l'an de J. C. 1104, à la soixante-unieme année de son âge. Il est connu de la postérité sous plusieurs noms. *Hoang-chan-kou* est celui qu'on lui donne le plus ordinairement. Aujourd'hui encore, on regarde ses pieces de poésie & d'eloquence comme des chefs-d'œuvres, & sa

maniere de former les caracteres anciens comme inimitable. On le met au nombre des illuſtres de la Dynaſtie des *Soung*, & on le place à côté de *Sou-ché*.

YANG-CHÉ.

YANG-CHÉ, ſurnommé *Tchoung-ly*, etoit originaire de *Kiang-lo*. Après avoir fait de fort bonnes etudes en Province, il ſe rendit à la Capitale pour y prendre ſes grades dans le College Impérial. Il reçut le doctorat la neuvieme année de *Si-ning* (1076 de l'ere chrétienne). On voulut l'elever à la qualité de Mandarin, mais il refuſa d'être promu, pour avoir encore quelque tems à donner à l'etude. *Tcheng-hao* & *Tcheng-y* donnoient alors dans le *Ho-nan* des leçons publiques ſur l'*Y-king*, & jouiſſoient de la réputation littéraire la plus brillante. Il ſe rendit auprès d'eux & ſe mit au nombre de leurs diſciples. Ses progrès furent tels que, lorſqu'il fut ſur le point de quitter ſes maîtres pour retourner dans ſa patrie, *Tcheng-hao* dit, en finiſſant une de ſes explications publiques : Yang-ché *emporte avec lui dans les Provinces méridionales, tout ce que je puis avoir de ſcience ; on peut ſe diſpenſer deſormais de me conſulter.* En effet, *Yang-ché* avoit ſi bien profité à l'ecole des deux illuſtres freres, que ſon ſavoir & la maniere de le communiquer alloient preſque de pair avec les leurs. Il préféra la fonction de Maître à celle de Magiſtrat & de Mandarin. Il enſeigna publiquement dans ſa patrie, & s'attacha ſur-tout à l'*Y-king*.

Quatre ans après avoir quitté ſes Maîtres, il apprit la mort de *Tcheng-hao*. Il en prit le deuil & il le fit prendre à ſes diſciples. Il fit de ce Savant un eloge le plus pompeux ; & après avoir écrit ſon nom ſur une tablette, il plaça cette tablette parmi celle de ſes propres ancêtres, pour lui rendre dans les

tems accoutumés, les mêmes honneurs qu'il rendoit à ceux qui lui avoient tranſmis la vie. Ces marques extérieures de la plus profonde eſtime & d'une reconnoiſſance portée à ſon plus haut point, avoient leur ſource dans un cœur véritablement pénétré de ces ſentimens. Il avoit eté auſſi le diſciple du frere de *Tcheng-hao*, & il lui donna de même les marques les moins equivoques de ſon reſpect & de ſon attachement. On en jugera par un trait que les Lettrés chinois rappellent toujours avec complaiſance, mais qui paroîtra ſans doute puérile & fade aux yeux de nos Lettrés françois. N'importe, comme mon objet dans tout cet ouvrage eſt de faire connoître les Chinois tels qu'ils ſont, je dois les peindre à leur maniere, & ne pas les dépouiller de leurs vêtemens.

Après avoir couru pendant bien des années la carriere littéraire avec les plus brillans ſuccès, *Yang-ché* crut qu'il etoit de ſon devoir de ſe préſenter pour fournir celle qui conduit plus directement au bien général de la ſociété. Mais avant que d'y entrer, il voulut profiter de la liberté dont il jouiſſoit encore, pour aller viſiter *Tcheng-y* ſon ancien maître, & lui offrir en perſonne tous les ſervices qui dépendoient de lui. Il entreprit un long voyage, & ſe rendit à *Lo-yang*, où il apprit que celui qu'il cherchoit s'etoit retiré. Un de ſes amis nommé *Yeou-tſou* s'etoit joint à lui pour le même ſujet. Les deux diſciples de *Tcheng-y*, dans le deſſein de ſurprendre agréablement leur maître, entrerent chez lui ſans ſe faire annoncer. Ils le trouverent faiſant la méridienne, aſſis ſur une chaiſe & dormant du ſommeil le plus profond. Ils ſe placerent ſans bruit l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & ſe tinrent immobiles ſans touſſer ni cracher, afin de ne pas interrompre ſon repos. Ils reſterent dans cette ſituation gênante, les yeux fixés ſur le vénérable vieillard, juſqu'à ce qu'il ſe fût réveillé de lui-même. Pendant qu'ils etoient ainſi occupés

occupés à le contempler, le ciel se couvrit & il tomba plus d'un pied de neige sans qu'ils se fussent apperçus du moindre changement dans le tems.

L'objet pour lequel *Yang-ché* avoit entrepris son voyage, etant rempli, il se rendit à la Capitale auprès de ceux qui etoient à la tête du Gouvernement. Son nom fut inscrit dans le tableau des Mandarins, & on l'envoya à *Lieou-yang-hien*, pour y être Gouverneur du peuple. De ce Gouvernement, il passa successivement à ceux de *Yu-hang-hien* & de *Siao-chan-hien*. Par-tout il regarda ceux dont il etoit le Magistrat & le Juge, comme un pere regarde ses propres enfans & un maître ses ecoliers. Il les secouroit dans leurs besoins, il les consoloit dans leurs afflictions, il les instruisoit dans les Lettres, il leur expliquoit les *King*, il leur procuroit tous les avantages qui dépendoient de lui. Aussi il n'y avoit pas deux voix sur son compte. On ne l'appelloit que le pere du peuple, le Docteur & le Maître en chef de l'endroit; on lui donna même un surnom qui, en désignant la profondeur de sa science, sembloit le mettre en quelque sorte au-dessus de tous les autres Lettrés. On l'appelloit *Kouei-chan-sien-cheng;* c'est-à-dire, *Docteur dont le savoir est aussi profond que les mysteres contenus sur la Tortue* (1), *& aussi elevé que la plus haute montagne.* C'est sous cette dénomination qu'il etoit connu le plus communément, même dans les pays etrangers voisins de la Chine.

Il exerçoit la charge de Gouverneur du peuple dans une ville du troisieme ordre, quand le Roi de Corée envoya des Ambassadeurs à la Cour Impériale. Ces Ambassadeurs ayant terminé ce pourquoi ils avoient eté envoyés, prierent l'Empereur de vouloir bien leur permettre de s'informer, avant leur départ, de quelques particularités de la vie & des ouvrages du Doc-

(1) La Tortue dont il s'agit ici, est celle qu'on prétend que le Ciel fit paroître aux yeux de *Fou-hi*.

teur *Kouei-chan*, dont on parloit dans leur pays comme d'un homme d'un mérite extraordinaire. *Notre Roi*, ajouterent-ils, *nous a fortement recommandé de le ſaluer de ſa part, ſi l'occaſion ſe préſentoit de le faire.* L'Empereur ordonna qu'on ſatisfît les Ambaſſadeurs ſur l'objet de leur demande; & après qu'ils ſe furent retirés, il adreſſa la parole à ſes Grands, & leur dit comme en colere : *faut-il que des etrangers viennent me parler d'un homme d'un mérite extraordinaire qui eſt dans mon Empire, & que je ne connois pas même par ſon nom? Quel eſt ce Docteur* Kouei-chan? *Qu'on lui ecrive de ma part qu'il ait à ſe rendre ici: je veux le voir.*

Le Miniſtre *Tſai-king* répondit à l'Empereur que *Kouei-chan* etoit un nom d'honneur que les diſciples d'un Lettré nommé *Yang-ché*, actuellement Gouverneur du peuple à *Siao-chan-hien*, donnoient à leur maître; qu'à la vérité *Yang-ché*, ou comme on l'appelle vulgairement, le Docteur *Kouei-chan*, etoit un Savant du premier ordre, & un Magiſtrat des plus integres; mais qu'on n'avoit pas voulu le produire auprès de ſa Majeſté qu'il n'eût paſſé auparavant par les charges ordinaires. Il ajouta qu'il alloit lui ecrire ſur le champ, pour lui intimer les ordres qu'il venoit de recevoir à ſon occaſion.

Yang-ché vint à la Cour, vit l'Empereur & en fut extrêmement goûté. Ce Prince l'eleva à la dignité de grand Mandarin dans le Tribunal des Rites & lui donna une place dans ſon Conſeil. Dans ces deux poſtes, il ne ſe conduiſit pas avec moins de ſageſſe que lorſqu'il etoit ſimple Gouverneur du peuple dans les différentes villes qu'on avoit confiées à ſes ſoins. Sa pénétration dans ce qui regardoit les affaires du gouvernement de l'Etat, ſon jugement exquis ſur le choix des moyens qu'il falloit prendre pour les traiter avec ſuccès, ſa prudence, ſon déſintéreſſement, ſa droiture, & toutes les autres qualités de l'eſprit & du cœur dont il etoit abondamment pourvu, l'euſſent con-

duit aux plus hautes dignités de l'Empire dans des tems moins nébuleux. Mais il eut un ſort pareil à celui de Caſſandre. Il prévit la plupart des maux qui devoient fondre ſur ſa patrie, il les annonça, il propoſa différentes manieres de s'en garantir: ce fut en vain, il ne fut pas cru.

Les Tartares *Kin* avoient déclaré la guerre à l'Empire dont ils ravageoient les frontieres par leurs fréquentes incurſions. Ils venoient d'en faire une qui leur avoit procuré un butin immenſe. L'Empereur ayant aſſemblé ſon Conſeil pour aviſer aux moyens d'eloigner ces Barbares, tout le monde opina à envoyer contre eux toutes les troupes qui etoient actuellement dans la Capitale. Le ſeul *Yang-ché* fut d'un avis contraire. *Les ſoldats qu'on enverra d'ici*, dit-il, *auront beaucoup à ſouffrir le long du chemin. Fatigués en arrivant, il leur faudra du tems pour ſe remettre. Les* Kin *viendront au-devant & les battront. D'ailleurs l'argent manque, & les proviſions ſont en petite quantité. Ne vaudroit-il pas mieux envoyer ſimplement quelque ſecours aux troupes qui ſont déjà ſur les frontieres, ſe tenir ſur la défenſive, & travailler pendant ce tems-là, à munir de bonnes fortifications, les places qui ferment l'entrée de l'Empire?* Il ne fut point ecouté. Toutes les troupes qui ſe trouvoient dans la Capitale & aux environs, furent envoyées ſous des Généraux ſans expérience; elles furent battues, miſes en déroute, & il n'y eut guere que la moitié qui trouva ſon ſalut dans une prompte fuite: tout le reſte périt ou fut fait priſonnier.

Contents de leurs exploits, les Tartares ſe retirerent, pour mettre à couvert dans leur pays, les richeſſes qu'ils venoient de piller. Ils revinrent l'année d'après. L'Empereur prit l'avis de ſon Conſeil qui opina à envoyer une nombreuſe armée pour châtier l'inſolence des Barbares. *Yang-ché* penſa différemment de tous les autres. *Dans le parti que vous voulez prendre*, leur

dit-il, *vous faites comme des gens qui, pour eteindre un incendie, jetteroient du bois dans le feu. A quoi bon envoyer ſi ſouvent des troupes contre les Tartares, ſi nos troupes ſont toujours battues? Prenons un autre moyen. Faiſons la paix avec eux & gardons exactement nos frontieres. Ces peuples inquiets ne viennent chez nous que pour s'enrichir de nos dépouilles. Ne laiſſons rien de ce qui eſt à leur portée qui puiſſe tenter leur avidité. S'ils nous trouvent bien fortifiés au-dedans, & qu'au-dehors il n'y ait rien à piller, ils s'en retourneront d'eux-mêmes & ne reviendront de long-tems.*

On ſe moqua de cet avis, comme etant donné, diſoit-on, par un homme de Lettres qui n'entendoit rien aux affaires de la guerre. On leva une groſſe armée, & on l'envoya contre les *Kin*, avec ordre de leur livrer bataille par-tout où on les rencontreroit. La bataille fut donnée, les *Kin* furent victorieux, entrerent bien avant dans les terres de l'Empire, & pouſſerent leurs conquêtes juſqu'à la Capitale, devant laquelle ils mirent le ſiege. L'Empereur effrayé appella toutes les troupes à ſon ſecours; mais il manqua à l'eſſentiel, il ne nomma point de Généraliſſime. Ce fut un déſordre complet tant dans la ville que dans ſes environs.

Yang-ché fit ſes repréſentations aux Miniſtres. *Sur la fin des* Tang (leur dit-il), *il arriva des malheurs à-peu-près ſemblables à ceux que nous eſſuyons; mais l'Empereur y remédia en choiſiſſant, parmi ſes Officiers généraux,* Ko-tſée-y *& l'*Y-pao-tchen, *qu'il mit à la tête de ſes armées. Ces deux grands hommes rétablirent les affaires, repouſſerent les ennemis, & remporterent ſur eux autant de victoires qu'ils leur livrerent de combats. On fait tout l'oppoſé aujourd'hui. Nos armées beaucoup plus nombreuſes qu'elles ne l'etoient alors, n'ont point de Chef auquel elles ſoient tenues d'obéir, & qui puiſſe régler les différentes opérations.*

Chaque corps fait comme il l'entend; & cette multitude de gens de guerre qui nous environne, ſert plus à nous embarraſſer & à nous nuire, qu'à nous protéger & à nous défendre.

Les Miniſtres n'eurent aucun egard à cette ſage repréſentation. Ils ſe contenterent de répondre à celui qui la faiſoit, que les troupes etant ſi près de l'Empereur, ſa Majeſté intimoit immédiatement ſes ordres; & que cela valoit beaucoup mieux que de nommer un Généraliſſime. Il arriva de-là que les Officiers Généraux n'etant par toujours de même avis ſur ce qu'il falloit faire, obtenoient de l'Empereur des ordres conformes à la maniere dont ils lui expoſoient l'etat des choſes, & ces ordres etoient ſouvent contradictoires. Ainſi, loin d'obliger les Tartares à lever le ſiege, on ne fit que les rendre plus ardens à le preſſer, par les fréquentes occaſions qu'on leur fourniſſoit de remporter de petits avantages.

Il eſt inutile d'entrer dans un plus grand détail des repréſentations qui furent faites par *Yang-ché;* on a tout dit en diſant qu'elles etoient toujours à propos, mais toujours en vain. L'injuſte prévention où l'on etoit qu'il s'etoit occupé trop profondement de littérature & de ſcience, pour avoir pu acquérir les connoiſſances qui ſervent à diriger dans le labyrinthe des affaires d'Etat, fut cauſe qu'on ne fit aucun cas de ſes avis, & qu'on ne ſuivit jamais ſes conſeils. On lui auroit rendu plus de juſtice, ſi l'on avoit daigné s'appercevoir que les inconvéniens & les malheurs qu'il prévoyoit, arrivoient préciſément comme il les avoit prévus. Mais il vivoit dans des tems nébuleux; & la Dynaſtie des *Soung* etoit comme invinciblement entraînée vers le précipice qui devoit l'engloutir.

Quoique *Yang-ché* vît toujours ſes avis ou négligés ou mépriſés par ceux à qui il les adreſſoit & qui auroient dû en profiter, il n'en concevoit aucun chagrin; il ne donnoit pas même la plus petite marque de mécontentement. Une conduite ſi peu

ordinaire aux perſonnes d'un certain etat, quand elles ont un mérite diſtingué, empêcha ſans doute qu'on ne lui conteſtât aucune de ces qualités de l'eſprit & du cœur qui font aimer celui qui les poſſede, en même tems qu'elles lui concilient l'eſtime, le reſpect, & même la vénération. Le trait ſuivant en ſervira de preuve.

Dans la poſition critique où ſe trouvoient alors les Chinois vis-à-vis des Tartares *Kin*, l'Empire avoit plus beſoin que jamais d'avoir des Troupes ſur pié, pour les oppoſer à des ennemis redoutables qui envahiſſoient chaque jour quelques-unes de ſes poſſeſſions. Mais les eſprits plus enclins à la Littérature qu'à la guerre, négligeoient celle-ci, pour ne s'attacher qu'à celle-là. Le nombre des etudians etant prodigieuſement en excès, celui des ſoldats ne pouvoit manquer de ſe trouver en défaut.

Les Miniſtres engagerent *Ly-kang*, Préſident du College Impérial à préſenter une ſupplique à l'Empereur, pour lui demander qu'il lui fût permis, après un examen général, de réformer tous ceux des ecoliers qui ſeroient trouvés n'avoir pas aſſez de talens pour faire eſpérer qu'ils pourroient réuſſir dans les etudes, & ceux encore auxquels on auroit quelque choſe à reprocher du côte de la conduite ou des mœurs. L'Empereur appointa cette requête, & la réforme eut lieu. On renvoya un très-grand nombre d'etudians, dans l'eſpérance que tant de jeunes gens à la fleur de l'âge, ſe trouvant tout-à-coup ne ſavoir où donner de la tête, ſe tourneroient du côté de la milice & prendroient le parti des armes : on ſe trompa. Tous ces jeunes gens crurent qu'on leur faiſoit injuſtice, & ſe regarderent comme opprimés. Ils s'attrouperent par pelotons pour ſe procurer mutuellement la foible conſolation de murmurer & de ſe plaindre, & ſe réunirent enſuite pour chercher quelque expédient au moyen duquel il leur fût permis de continuer

leurs etudes comme auparavant. Ils conclurent qu'ils devoient s'adreſſer en droiture à l'Empereur & lui expoſer le tort qu'on leur faiſoit, dans une ſupplique qu'ils lui préſenteroient eux-mêmes.

Ce plan arrêté, ils compoſerent ou firent compoſer leur ſupplique, & attendirent que quelque circonſtance leur fournît l'occaſion de la préſenter. Ils apprirent que l'Empereur devoit ſe rendre à l'un de ſes Palais hors de la Ville. Ils prirent la réſolution d'aller ſe mettre à genoux aux deux côtés du chemin par où il devoit paſſer; & après avoir nommé celui qui devoit offrir, au nom de tous, la ſupplique commune, ils ſe diſpoſerent à exécuter leur projet. Leurs parens, leurs amis, tous ceux de leur connoiſſance, ne s'entretinrent pendant quelque tems que de cette importante affaire qui devint bientôt l'affaire de tout le monde, parce que tout le monde y prit part.

Le jour que l'Empereur avoit fixé pour ſon petit voyage, etant arrivé, les ecoliers ſortirent de grand matin de la ville. Une multitude innombrable d'hommes de tout âge & de tout etat en ſortirent auſſi pour être témoins d'un ſpectacle qui n'avoit point eu lieu, diſoit-on, depuis la fondation de la Monarchie. Tout le monde etoit en rumeur, comme dans un tems d'emeute populaire ou de ſédition. Les gardes diſpoſés par intervalles ne pouvant ecarter la foule, demanderent main-forte; & les Officiers avertirent les Miniſtres de ce qui ſe paſſoit, pour recevoir des ordres précis ſur ce qu'ils devoient faire en cas de réſiſtance. Les Miniſtres n'oſant rien décider eux-mêmes, porterent la choſe à l'Empereur. Dans ce moment, vint un Officier pour annoncer que l'affaire pouvoit devenir plus ſérieuſe qu'on ne croyoit; que la foule alloit toujours en groſſiſſant; & qu'il n'etoit pas poſſible de ſe faire obéir, à moins qu'on ne fît mettre toute la garniſon ſous les armes.

Voilà bien du bruit pour une bagatelle, dit *Ou-min*, l'un des

Grands de la préſence, en s'adreſſant à l'Empereur. *Votre Majeſté peut, ſans employer la force, faire que dans un inſtant tout le monde rentre dans ſon devoir. Elle n'a qu'à envoyer* Yang-ché *pour faire retirer les ecoliers; & ceux-ci retirés, tous les autres ſe retireront d'eux-mêmes.* L'Empereur goûta cet avis & le ſuivit. Il ordonna ſur le champ qu'*Yang-ché* eût à ſe tranſporter ſur les lieux, & à uſer de ſa prudence & de ſon autorité pour appaiſer les mécontens, & empêcher qu'il n'y eût du trouble à leur occaſion.

Yang-ché obéit. Arrivé dans l'endroit où etoit le plus fort du tumulte, il fit ſigne aux ecoliers de venir à lui; & quand il les crut à portée de pouvoir entendre ce qu'il avoit à leur dire, il eleva la voix & s'exprima ainſi. *Eſt-ce dans les* King, *ou dans les ouvrages de Confucius & de* Mong-tſée *que vous avez appris à vous roidir contre l'autorité légitime? Votre conduite préſente prouve que c'eſt à juſte titre que vous avez eté exclus des etudes qui ſe font dans le College Impérial, où l'on ne doit admettre que des jeunes gens de mœurs douces & d'une docilité à toute epreuve. Retournez dans vos maiſons, & conduiſez-vous d'une maniere à faire eſpérer que vous pouvez devenir dans la ſuite de dignes diſciples du ſage Maître que nous honorons tous. Etudiez dans votre particulier; & ſi quelqu'un a beſoin de mon ſecours, vous ſavez que je ne le refuſe à perſonne: qu'il s'adreſſe à moi, je tâcherai de l'eclairer de mes foibles lumieres. En attendant, retirez-vous en ſilence, & ſoyez toujours ſoumis aux ordres ſupérieurs, quels qu'ils puiſſent être.*

Tous ces jeunes gens qu'on avoit vus peu de momens auparavant dans une fermentation qui, en leur ôtant toute crainte, les avoit diſpoſés à ſe porter aux plus violens excès contre quiconque ſe ſeroit oppoſé à l'exécution de leur projet, ne repliquerent pas un ſeul mot; mais ſe proſternant avec reſpect devant *Yang-ché*, ils frapperent la terre du front & ſe retirerent

ſans

ſans mot dire, ſuivis de cette populace immenſe que la curioſité avoit attirée ſur les lieux.

L'Empereur inſtruit du dénouement pacifique d'une affaire qu'on lui avoit fait enviſager comme ſérieuſe, & qui pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes, loua publiquement le talent d'*Yang-ché*, & le mit à la tête de ceux qui avoient inſpection ſur le College Impérial, en place de *Ly-kang*. *C'eſt le poſte qui lui convient*, dit ce Prince en le nommant. *Tous les Gens de Lettres le regardent comme leur chef, les etudians ſont pleins de vénération pour lui ; quand il fera les réformes, & les réglemens qu'il croira néceſſaires, perſonne ne ſe plaindra.*

Yang-ché ſe mit en poſſeſſion de ſa nouvelle charge ; fit dans le College tous les changemens qu'il jugea à propos ; & non-ſeulement on n'en murmura point, mais au contraire il eut l'approbation univerſelle, & il ne ſe trouva perſonne qui ne lui ſût gré de ce qu'il faiſoit, parce que tout le monde etoit convaincu qu'il avoit à la fois pour objet le bien public & celui de chaque particulier.

Après qu'il eut exercé pendant quelques années ce fatigant emploi, l'Empereur voulant lui témoigner ſa ſatisfaction & le récompenſer d'une maniere digne de ſes mérites, lui donna une charge des plus honorables & en même tems des plus lucratives : il le fit Préſident du Tribunal des ouvrages publics. *Yang-ché* etoit ſans ambition. Loin d'être flatté de cette marque de bienveillance qu'il recevoit de ſon Souverain, il en fut, pour ainſi dire, conſterné. Cependant comme il etoit perſuadé qu'un bon ſujet doit ſervir l'Empire juſqu'à la fin de ſa vie, il n'oſa refuſer ; mais après quelques mois, il demanda à l'Empereur qu'il lui fût permis de ſe retirer en Province pour s'y diſpoſer à la mort (il etoit âgé de quatre-vingt-trois ans). L'Empereur, en lui accordant ſa demande, lui dit avec bonté : *je veux que les derniers momens de votre vie ſoient encore employés à mon*

ſervice. Allez à Hang-tcheou, *l'air y eſt excellent pour les vieillards. Je vous donne l'inſpection générale ſur tous les bâtimens publics. Cet emploi ne vous fatiguera pas beaucoup : les Officiers qui ſeront ſous vous feront tout ; mon intention eſt de vous donner dans cette ville, un rang qui vous y faſſe reſpecter, & des revenus qui puiſſent vous procurer les agrémens de la vie.*

Yang-ché ſe rendit à *Hang-tcheou ;* mais il y fut à peine arrivé qu'il tomba malade, & mourut vers l'an de J. C. 1132. *Tchou-hi* fait ſon eloge en ces termes. *Son eſprit etoit des plus pénétrans ; un ſeul mot qu'on lui diſoit etoit plus que ſuffiſant pour lui faire deviner tout ce qu'on avoit à lui dire. Son cœur ne s'echauffoit que pour le bien. Ses paroles, ſes actions, toute ſa conduite ne reſpiroient que la vertu. Il etoit modeſte dans ſes habits, ſobre dans ſes repas ; au-dehors toujours occupé du bien public, au-dedans, de la lecture & de l'etude. La brillante réputation dont il jouiſſoit, ne lui inſpira jamais de ces ſentimens de préſomption & de vaine gloire ſi ordinaires à ceux qui jouiſſent d'une certaine eſtime auprès du public. Il ne ſe regarda jamais comme un homme d'un mérite ſupérieur, quoiqu'en genre de littérature & d'érudition, il n'y eût perſonne de ſon tems qui pût lui être comparé. Il etoit fidele à ſes amis, bon avec ſes inférieurs, complaiſant envers tout le monde. Il n'etoit point entêté de ſes propres idées ; il propoſoit ce qu'il croyoit être pour le bien, & ne s'offenſoit point quand on ſuivoit un avis contraire à celui qu'il avoit ouvert. Enfin l'on peut dire de lui, ce qu'il eſt très-rare qu'on puiſſe dire de quelque autre : il fut offenſé dans plus d'une occaſion de vive voix & par ecrit, & il ne chercha jamais à ſe venger, quoiqu'il lui eût eté très-aiſé de le faire en conſultant même ſon honneur,* (ſuivant la maniere ordinaire de penſer dans le pays & dans le ſiecle où il vivoit).

Cet eloge que Tchou-hi *fait de* Yang-ché (dit *Ly-ché*), *eſt très-juſte ; mais il eût pu le faire plus court, & en même tems plus*

etendit, en disant simplement, sa science & sa vertu etoient au plus haut degré.

Les Ouvrages d'*Yang-ché* consistent en des Explications & des Commentaires sur les *King*. Son travail sur l'*Y-king* est en particulier très-estimé.

Nous allions terminer ici ce Volume, lorsque nous avons reçu une lettre de M. Amiot, *datée de* Pé-king *le 20 Octobre 1782, nous nous hâtons d'autant plus d'en publier l'extrait, que les nouvelles importantes qu'elle contient, ont eté annoncées dans plusieurs papiers publics, d'une maniere très-peu exacte.*

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. AMIOT, MISSIONNAIRE,

1°. *Sur la sévérité avec laquelle l'Empereur réprime les vexations des Mandarins ;* 2°. *sur la submersion de l'isle* Formose ; 3°. *sur la variation de l'aiguille aimantée, & la marche du mercure dans le barometre.*

De Pé-king, le 20 Octobre 1782.

.....NOTRE sage Empereur (*Kien-long*), à l'âge de soixante-quinze ans, jouit d'une santé des plus robustes, & tient lui-même le timon du Gouvernement avec la même vigueur que dans ses jeunes années : ses Ministres ne sont que pour exécuter ses ordres ; & pour prouver à tout son Empire qu'il peut se passer de leur secours, il leur donne aux uns & aux autres différentes commissions qui les tiennent éloignés de sa personne. *Akoui*, le premier d'eux tous, & celui sans contredit qui, par ses lumieres, ses talens & son expérience, est le plus en etat de bien gouverner l'une & l'autre Nation, a eté presque toujours absent dans le cours de ces trois dernieres années. Il s'est transporté plus d'une fois d'une extrémité de l'Empire à l'autre, sous différens prétextes ; mais dans la réalité pour s'informer de la conduite des Mandarins, dont l'intégrité & le désintéressement etoient devenus suspects à l'Empereur, même à l'egard de ses *Mantchoux*. Il a découvert bien des friponneries, & en a averti secrétement son maître. Les Commissaires de la Cour & du Tribunal des crimes, qui ont eté envoyés coup sur coup sur les lieux pour examiner & juger ceux qui seroient convaincus d'avoir prévariqué, sont une preuve que les avis du sage Ministre ont eu leur effet. Dans plusieurs endroits on a trouvé qu'il manquoit

des ſommes très-conſidérables dans les tréſors de l'Etat, parce que les Officiers, chargés de ce dangereux dépôt, ayant placé cet argent pour le faire valoir à leur profit, n'avoient pas eu le tems de le remplacer, à raiſon de l'arrivée ſubite & inattendue des Commiſſaires. On a trouvé ailleurs que le pauvre peuple avoit beaucoup à ſouffrir de la part de ceux qui le gouvernoient, parce qu'il etoit hors d'état de fournir chaque jour des alimens à leur inſatiable cupidité. Trois cens quatre-vingts Mandarins ont eté jugés coupables, & ont ſubi la punition due à leurs crimes, en proportion de leur griéveté. La privation de l'emploi a eté la moindre des peines infligées; pluſieurs, outre la privation de l'emploi, ont eté exilés à *Ily*, & les autres ont eté mis à mort. Parmi ces derniers on compte des Mandarins de la plus haute claſſe; & l'un des neveux du ſage *Yu-ming-tchoung*, que j'ai fait connoître en ſon tems, eſt malheureuſement du nombre. Il etoit le ſeul de ſa famille qui eût pu remplacer ſon oncle, s'il avoit eu la même vertu & le même déſintéreſſement que lui : la ſcience ne lui manquoit pas, & il etoit en voie de s'avancer dans les grandes charges. L'Empereur n'a pas dédaigné de le citer au pied de ſon trône en préſence de toute ſa Cour & des Mandarins des grands Tribunaux & autres, l'a interrogé lui-même ſur les griefs qu'il pourroit propoſer pour ſa défenſe, & pour lui ſervir d'excuſe; & n'ayant rien trouvé dans ſes réponſes qui pût l'autoriſer à exercer à ſon egard la clémence, ſans bleſſer la juſtice, il lui fit ſentir, en termes pathétiques, & ſon ingratitude envers un Souverain qui l'avoit comblé de ſes bienfaits, & combien il etoit honteux pour lui d'avoir ainſi déshonoré un nom qui etoit devenu reſpectable dans tout l'Empire. Après cette courte harangue, Sa Majeſté permit qu'il fût conduit au ſupplice, & qu'il fût exécuté. Il eut la tête tranchée le même jour.

De pareils exemples, faits sur des hommes en place, intimident leurs semblables pour quelques jours, mais ils sont bientôt oubliés : chacun se flatte d'echapper aux perquisitions, & le mal continue. On prétend qu'il doit en coûter la vie à un plus grand nombre encore, si *Akoui*, comme on le présume, est envoyé l'année prochaine pour visiter les places & les fortereſſes des Provinces du midi.

Au désordre moral auquel l'Empereur tâche d'apporter les remedes les plus efficaces, s'est joint un mal physique auquel il tâche de remédier de même. Le *Hoang-ho*, dompté ci-devant par *Akoui*, a repris ses premieres fureurs, & paroît pour cette fois indomptable. Plus de trente lieues de pays d'orient en occident, sur environ une lieue nord & sud, ont eté ravagées de la maniere la plus funeste ; les récoltes entiérement perdues, les bestiaux & les villages même submergés ou emportés, ont réduit à la derniere misere plus de cinquante mille familles, dont un grand nombre a déjà péri ; celles qui restent n'ayant pas de quoi vivre, se répandoient par troupes dans les lieux où elles pouvoient trouver de quoi subsister : c'est encore *Akoui*, que l'Empereur a envoyé pour contenir cette multitude, avec un plein pouvoir, quand il seroit sur les lieux, d'employer les moyens qui lui paroîtroient les plus prompts & les plus efficaces, en cas de révolte ouverte & de désobéissance. *Akoui* n'a trouvé que des hommes dociles, mais à une condition : c'est qu'il les empêcheroit de mourir de faim, eux, leurs femmes & leurs enfans : *il n'y a rien que de raisonnable dans ce que vous demandez*, leur répondit *Akoui* : *notre Empereur n'est pas moins notre pere que notre maître ; j'interprete ses intentions, & je vais faire ouvrir tous les greniers de la Province, pour en tirer de quoi vous faire vivre ; mais il est juste que vous fassiez quelque chose de votre côté, qui vous rende dignes de cette indulgence ; aidez-moi, chacun suivant ses forces & ses talens, à réparer,*

du mieux qu'il ſe pourra, les ravages du fleuve; nous ne ſerons pas ſeuls à travailler: les troupes que j'ai mandées, & qui ne tarderont pas d'arriver, ſeront de la partie.

Ce diſcours contint ces pauvres affamés dans les bornes du devoir : *Akoui* leur tint parole, en faiſant ouvrir les greniers, comme il le leur avoit promis ; mais ces greniers n'etoient pas auſſi pleins qu'ils devoient l'être, parce que ceux à la garde deſquels ils etoient confiés en avoient fait vendre à leur profit des milliers & des milliers de boiſſeaux : il fit venir du riz des Provinces voiſines, & rendit compte à l'Empereur. Bientôt après on vit partir d'ici des Commiſſaires pour la viſite des greniers, & peu après on emmena pluſieurs Mandarins enchaînés, que l'Empereur a voulu interroger lui-même ſur leurs malverſations. Les Mandarins ſupérieurs, à raiſon de leur négligence à veiller ſur les autres, ont eté caſſés de leurs emplois, & leurs biens ont eté confiſqués ; les autres ont eté punis comme ils le méritoient: c'eſt-à-dire exilés, ou mis à mort, ſuivant qu'ils ont eté trouvés plus ou moins coupables.

Vous allez vous récrier ſur la ſévérité d'*Akoui*, qui eſt la cauſe premiere de toutes ces exécutions. Pour vous radoucir ſur ſon compte je vous dirai qu'il a trouvé le mal trop grand & trop répandu pour ne pas y apporter le ſeul remede qui peut, ſinon le guérir radicalement, du moins en arrêter le cours. J'ajouterai que l'une & l'autre Nation, Tartare & Chinoiſe, approuvent & louent ſa conduite, & le regardent comme l'une des meilleures têtes de l'Empire, & le ſeul homme de la Cour qui réuniſſe dans ſa perſonne les lumieres, les talens, l'intégrité, tout ce qu'il faut, en un mot, pour ſeconder ſon maître dans le plan qu'il s'eſt formé, d'illuſtrer ſon regne par toutes ſortes de voies.

Lorſqu'il fut chargé il y a deux ans d'aller mettre obſtacle

aux ravages du *Hoang-ho*, il ne cacha pas à l'Empereur la difficulté de l'entrepriſe ; il lui dit franchement qu'en empêchant ce fleuve de ravager un endroit, il ne manqueroit pas d'aller porter ſes ravages dans un autre, & que l'expédient le plus ſûr, & même l'unique, pour l'empêcher de ſe déborder, etoit de le prendre dès ſa ſource, & de lui tracer un autre cours. L'Empereur goûta ſon projet, & en même tems qu'il le fit partir pour remédier aux maux préſens du mieux qu'il pourroit, il chercha quelqu'un dans ſa Cour, qui fût en etat de juger par lui-même ſi ce projet étoit praticable. Celui ſur qui Sa Majeſté jetta les yeux, fut le fils d'*Akoui* lui-même. Il ſe nomme *Amita ;* il a ſuivi, pendant près de deux ans (tant pour l'allée que pour le retour), le cours du *Hoang-ho*, & a *découvert ſa véritable ſource*. Il eſt arrivé depuis peu de jours, & a offert à l'Empereur le fruit de ſon travail, dans une carte très-exacte & très-détaillée, au jugement de Sa Majeſté & de tous les ſavans de ſa Cour. Vous lirez peut-être avec plaiſir le précis de ce que dit l'Empereur à cette occaſion, le voici :

« Le onze de la neuvieme lune de la quarante-ſeptieme année » *de Kien-long, Chang-yu* (diſcours d'en haut). Il y a deux ans » que le *Hoang-ho*, ayant rompu ſes digues dans la Province » du *Ho-nan*, avoit fait de très-grands ravages *à Tſing-loung-* » *kang ;* j'envoyai *Akoui* pour faire travailler aux réparations » néceſſaires, & au même tems je fis partir *Amita* ſon fils, pour » lever une carte exacte du cours de ce fleuve, en le prenant de- » puis *Si-ning* juſqu'à ſa ſource. *Amita* s'eſt très-bien acquitté de » la commiſſion que je lui avois donnée ; la bouſſole à la main, il a » ſuivi jour par jour le *Hoang-ho*, & eſt enfin arrivé juſqu'à ſa » véritable ſource. Il m'a offert la carte qu'il a faite, il m'en a » donné l'explication de vive voix, & je l'ai enſuite examinée à » loiſir ; tout y eſt clair, exact & précis. Plus loin que *Si-ning*,

» &

» & à l'oueſt de *Sin-ſou-hai*, d'où l'on croyoit ci-devant que le
» *Hoang-ho* prenoit ſa ſource, il y a une riviere que les gens du
» pays nomment *Alotan-kouolo*. Ces deux mots ſont Mongoux,
» & ſignifient ce que nous exprimons en chinois par les mots
» de *Hoang-kin-ho* (fleuve d'or, ou bien fleuve du métal
» jaune) *Alotan* en Mongou eſt le nom du *Hoang-kin* (de l'or);
» & *Kouolo* déſigne en général ce que les Chinois déſignent
» par *Ho* (fleuve, riviere, ruiſſeau, &c....). C'eſt de la
» riviere *Alotan-kouolo* que le *Hoang-ho* tire en particulier ſon
» nom *de fleuve jaune*, parce que les eaux ſont là d'une couleur
» très-jaune. Cependant ce n'eſt qu'après avoir fait bien des
» tours & des détours, après avoir joint ſes eaux à celles de
» *Sin-ſou-hai*, avoir reçu celles de quantité d'autres ruiſſeaux,
» & avoir coulé de *Sin-ſou-hai*, juſqu'à *Kouei-té-pou*, qu'on
» lui donne le nom chinois de *Hoang-ho*.... Sous les *Han*,
» ſous les *Soung* & ſous les *Yuen*, on avoit fait diverſes tenta-
» tives pour remonter juſqu'à la ſource primitive de ce fleuve:
» ce qu'on en a dit ſous les *Soung* n'eſt nullement exact; les
» *Yuen*, & ſur-tout les *Han*, ont décrit aſſez bien ſon cours de-
» puis la Chine juſqu'à *Kouei-té-pou*; ceux qui furent envoyés
» la quarante-troiſieme année du regne de *Kang-hi*, n'allerent
» que juſqu'à *Sin-ſou-hai*, & crurent que c'etoit de là que tous
» les ruiſſeaux réunis partoient, & qu'ils formoient une riviere
» qui, à raiſon de la couleur de ſes eaux, a eté nommée
» la riviere jaune..... *Amita* eſt remonté plus haut.
» Après s'être aſſuré que les eaux de *Sin-ſou-hai* venoient de
» la riviere *Alotan-kouolo*, il a ſuivi le cours de l'*Alotan*, &
» eſt parvenu juſqu'à *Alotan-kataſou-Kaolao*: ce ſont encore
» ici des mots *Mongoux*, dont voici l'explication. *Alotan*,
» ainſi que je l'ai déjà dit, ſignifie *Hoang-kin* (or ou métal
» jaune); *Kataſou* eſt le nom de *Pe-ki-ſing* (de l'etoile po-
» laire), & *Kaolao* ſignifie rocher. Ces trois mots joints

» enſemble diſent en notre langue, roche d'or de l'etoile » polaire. Cette roche a eté ainſi nommée à cauſe que, » par ſa hauteur qui eſt de plus de cent pieds, & de ſa » couleur qui eſt d'un jaune d'or entremêlé de quelques veines » rouges, elle brille au loin, & peut ſervir de viſée comme » l'etoile polaire. Elle a cela de particulier encore, qu'elle » eſt iſolée, & ne paroît tenir à aucune montagne, ſi ce n'eſt » peut-être par le pied, à quelque profondeur ſous terre. Sur ſon » ſommet eſt un lac appellé par ceux du pays, *Lac du ciel:* du » ſein de ce lac ſortent en bouillonnant plus de cent différentes » ſources d'une eau d'un très-beau jaune d'or. Ces eaux, en » ſe répandant des différens côtés de la roche, forment pluſieurs » ruiſſeaux, dont la réunion forme elle-même la riviere *Alotan*, » d'où ſe forme enſuite, par le mêlange de quantité d'autres » eaux, le fleuve que nous nommons en chinois *Hoang-ho*.

» Tel eſt le précis, tant de la relation par ecrit d'*Amita*, que » des explications qu'il m'a données de vive voix : les nou- » velles connoiſſances que j'ai acquiſes à cette occaſion m'ont » fait naître l'idée de m'inſtruire à fond de tout ce qui concerne » le *Hoang-ho* : j'ai lu avec attention ce qu'on a ecrit depuis » l'antiquité la plus reculée juſqu'à nos jours ; & comme le » détail m'en a paru très-curieux, je me propoſe de l'inſérer avec » quelques remarques utiles, & une courte critique de ce » qui a eté avancé ſans fondement, dans la grande collection à » laquelle on travaille par mes ordres. Cette eſpece d'hiſtoire » du *Hoang-ho* ſervira comme de préface aux vers que j'ai » faits pour célébrer la nouvelle découverte, & en conſtater » l'epoque à la poſtérité, &c. ».

Les eaux de ce fleuve, par les ravages qu'elles ont faits, & la perte d'un grand eſpace de terrein qu'elles ont occaſionnée, ne ſont pas le ſeul fléau qui ſe ſoit fait ſentir cette année

à la Chine. Les eaux de l'Océan ont failli à lui enlever une des plus belles poſſeſſions qu'elle ait ſur la mer : peu s'en eſt fallu qu'elles n'aient englouti l'iſle de *Tay-ouan*, connue en Europe ſous le nom d'iſle *Formoſe*. On a débité ici qu'une partie de la montagne qui partage cette iſle, s'etoit enfoncée & avoit diſparu, que le reſte avoit eté comme bouleverſé, & qu'une grande partie des habitans avoit péri : tels ont eté, pendant quelques jours, les bruits populaires de cette Capitale; le Gouvernement les a fait ceſſer en inſtruiſant le public de l'exacte vérité, telle qu'elle avoit eté annoncée à l'Empereur par les Officiers qui ont dans leur diſtrict cette petite portion de ſes Etats : je ne puis rien faire de mieux que de répéter ce qu'ils en diſent.

« *Tchen*, Gouverneur général des provinces *du Fou-kien* & » du *Tché-kiang-ya*, Vice-Roi du *Fou-kien*, & les autres, » font ſavoir à Votre Majeſté le déſaſtre nouvellement arrivé » à l'iſle de *Tay-ouan*.

» *Mou-ha-lan*, & les autres principaux Officiers de cette » iſle, nous ont ecrit que le douze de la quatrieme lune (22 » mai 1782), un vent des plus furieux, accompagné d'une » groſſe pluie & d'une marée plus haute qu'on ne l'avoit jamais » vue, les avoit tenus dans la crainte continuelle d'être engloutis » dans la mer ou abîmés dans les entrailles de la terre, depuis » l'heure *yu* juſqu'à l'heure *ouei* (*). Cet affreux orage s'annonça en » même tems des quatre parties du monde, & continua avec la » même violence pendant tout cet eſpace de tems. Les bâtimens » où ſe tiennent les Tribunaux, les greniers publics, les caſernes, » les greniers à ſel ainſi que les ſalines, tout a eté renverſé,

(*) Les heures chinoiſes ſont le double des nôtres; l'heure *yu* commence à trois heures du matin & finit à cinq: l'heure *ouei* commence à trois heures après midi & finit à cinq.

» tout a eté perdu ; les boutiques des Marchands & des » ouvriers, ainſi que les maiſons du peuple ne montrent plus, » pour la plupart, que des matériaux amoncelés ſans ordre. De » dix-ſept vaiſſeaux de guerre qu'il y avoit dans le port, » deux ont diſparu, deux autres ont eté mis en pieces, & dix ont » eté fracaſſés de maniere à être entiérement hors de ſervice ; » les autres moindres vaiſſeaux, ou navires de différentes gran- » deurs, qui étoient au nombre de plus de cent, ont eu un pareil » ſort. Il y en a eu environ quatre-vingts d'engloutis ; cinq » qui etoient nouvellement chargés de riz pour le *Fou-kien*, » ont eté ſubmergés, & la cargaiſon, qui ſe montoit à cent » mille boiſſeaux, entiérement perdue. Pour ce qui eſt des » autres navires tant grands que petits, qui n'etoient point » encore entrés dans le port, on en compte dix ou douze » des plus gros qui ont eté engloutis ; les moindres, ainſi » qu'une quantité prodigieuſe de barques, bateaux & autres » de toutes eſpeces, ont diſparu, ſans même laiſſer de » débris.

» Comme toute l'Iſle a eté couverte d'eau, les denrées » ont eté ou emportées ou gâtées de façon à devenir nuiſibles à » la ſanté de ceux qui les conſommeroient dans l'etat où elles » ſont : les récoltes totalement perdues. Ce n'eſt ici qu'un à » peu près, ecrit à la hâte ; quand nous ſerons inſtruits plus » en détail, nous ne manquerons pas de vous en informer » au plutôt. Après avoir reçu cette lettre de *Mou-ha-lan*, » & des autres principaux Officiers qui ſont de réſidence à » *Tay-ouan*, j'ai fait toutes mes diligences pour procurer à » cette Iſle infortunée tous les ſecours qui dépendoient de » moi, & j'ai donné mes ordres au Commiſſaire ambulant, » & au Tréſorier général de la Province, pour qu'ils aient » à s'inſtruire dans le plus grand détail du nombre des vaiſſeaux » qui ont péri, & des maiſons qui ont eté détruites, de

» la quantité de ſel & autres denrées qui a eté perdue. Je » leur ai pareillement enjoint de relever au plutôt les Tribunaux, » greniers & autres bâtimens publics, d'envoyer à la découverte des vaiſſeaux, navires, &c., qui avoient diſparu, » de radouber les vaiſſeaux qui n'etoient pas hors de ſervice, d'envoyer promptement chercher le ſel, & les autres » proviſions néceſſaires, dans les lieux les plus voiſins; mais » ſur-tout de s'informer exactement des différentes pertes qu'a » faites le peuple, & du nombre précis des hommes qui ont » péri, afin que je puiſſe moi-même en informer Votre » Majeſté, &c. ».

L'Empereur répond au *Tſong-tou* par la formule ordinaire, & lui fait ſavoir ſes intentions pour le ſoulagement du peuple de *Tay-ouang*, & la maniere dont il doit pourvoir à tout le reſte. Voici comment il s'exprime dans un ecrit public.

Chang-yu.

« *Tchen-hoei-tſou*, *Tſong-tou* du *Fou-kien*, & les autres, » m'ont fait ſavoir le triſte evénement qui a eu lieu dans l'iſle de » *Tay-ouan*, qui eſt du diſtrict de la province du *Fou-kien*: ils » m'ont ecrit que le vingt-deuxieme de la quatrieme lune, *&c.* ». (l'Empereur repete ici tout ce qui eſt dit dans la lettre qu'on vient de lire, & continue ainſi). « J'ordonne au *Tſong-tou* » de s'informer exactement de tous les dommages en différens » genres, qu'auront ſoufferts à cette occaſion les habitans de » l'iſle, & de m'en inſtruire dans le plus grand détail, afin » que je puiſſe leur donner tous les ſecours néceſſaires pour » les réparer. Mon intention eſt qu'on releve à mes propres » frais toutes les maiſons abattues, qu'on répare celles qui » n'auront eté qu'endommagées, & qu'on leur aſſigne les » proviſions de bouche & de toutes les choſes qui ſont du

» premier beſoin. J'entends que cela s'exécute en toute rigueur » à l'egard de tous ceux, ſans exception, qui ſont dans le » cas; je ſerois fâché qu'un ſeul d'entre-eux fût oublié : c'eſt » pourquoi je recommande la plus grande diligence & la » plus exacte recherche. Je veux que mes ſujets ne doutent » en aucune maniere de la tendre affection que j'ai pour eux » tous, & qu'ils ſachent que ceux qui ſont les plus eloignés » de moi, ne me ſont pas moins chers que ceux qui ſont » ſous mes yeux & dont je puis voir moi-même les beſoins. Pour » ce qui eſt de mes vaiſſeaux de guerre, des Tribunaux, des » greniers & autres edifices publics, qu'on les rétabliſſe dans » leur premier etat, en prenant dans le tréſor de l'Etat tout » l'argent qui ſera néceſſaire pour cette dépenſe, ſuivant » l'uſage ſagement etabli. Qu'on ſuppute auparavant à quoi ſe » montera cette dépenſe, & qu'on m'en préſente le réſultat, » &c. »..... Tout le reſte eſt de ſtyle.

Dans tout ce qui eſt dit de ce déſaſtre, il n'eſt point parlé de tremblement de terre ; il y a apparence cependant que c'eſt à un tremblement de terre qu'il eſt dû ; mais le volcan qui l'aura occaſionné eſt peut-être à une très-grande profondeur ſous la mer. Je ne m'ingere pas à en donner l'explication ; je remarque ſeulement qu'à l'exception du tremblement de terre dont on ne fait aucune mention, tout le reſte s'eſt paſſé à l'iſle Formoſe comme à Lima & à Lisbonne.

La variation de l'aiguille aimantée perſiſte la même; c'eſt-à-dire entre deux degrés & deux degrés & demi vers l'oueſt, comme on peut le voir dans mes obſervations météorologiques; c'eſt-là encore une ſingularité de ce pays-ci.

Une autre ſingularité, non moins remarquable, eſt la marche du mercure dans le barometre ; cette marche eſt preſque toujours la même dans les ſaiſons correſpondantes d'une année à l'autre ;

c'eſt-à-dire que dans les mois de Mai, Juin, Juillet, Août & Septembre, & une partie d'Octobre, elle ſe fait toujours au-deſſous de vingt-huit pouces, & dans les autres mois de l'année toujours au-deſſus. S'il en eſt de même dans les autres endroits où la hauteur moyenne du mercure dans le tube eſt de vingt-huit pouces, il peut arriver qu'on en tire quelques conſéquences utiles pour la théorie du barometre, laquelle eſt encore bien loin de ſa perfection.

J'ai l'honneur d'être, *&c.*



PENSÉES, MAXIMES ET PROVERBES,

Extraits & traduits de divers livres chinois, par M. Cibot, Miſſionnaire à Pé-king.

I. *Des Princes, des Miniſtres & des Courtiſans.*

Les Empereurs qui ont eté les plus heureux, n'avoient pas beſoin de plaiſirs pour l'être : témoins *Yao* & *Chun*.

L'Empereur peut tout pour le bien, mais rien contre la juſtice.

Le Prince le plus attentif, ne l'eſt pas aſſez pour pouvoir ſe paſſer de repréſentations.

Les Princes qui ont remporté le plus de victoires, ſont ceux avec qui perſonne n'a oſé faire la guerre.

Un Prince a beau être pervers & corrompu, il ne le ſeroit que pour lui ſeul ſi les Magiſtrats ne trahiſſoient pas les loix.

Plus le Prince voit & ecoute de perſonnes, moins il en croit.

Plus un Prince fait accueil aux bons conſeils, plus il eſt expoſé à en recevoir de mauvais.

Toutes les vertus qu'acquiert le prince, ſont des diſgraces pour les méchans.

Jamais aucun bon Prince n'a traité les plus grands ſcélérats, comme les tyrans ont traité les plus gens de bien.

Un Prince colere & emporté peut être bon & juſte ; mais il ne le perſuade pas.

Les mauvais Princes ne laiſſent à leurs héritiers que des troubles, des crimes, des calamites, des ſéditions & des révoltes.

Prince impudique, maître ſans pitié.

Les Princes ne ſongent à rendre leurs ſujets heureux, que lorſqu'ils n'ont plus rien à faire.

On

On n'eſt pas le pere des peuples pour en avoir le nom : il faut les porter dans ſon cœur, & avoir pour eux la ſenſibilité, les ſollicitudes, les tendreſſes, les empreſſemens & les entrailles d'une mere.

Un bon Miniſtre d'Etat ne craint ni la calomnie, ni la mort.

Miniſtre diſcoureur, eſprit borné.

C'eſt par le pouls du malade & non par ſes cris, que le Médecin ſe décide ; l'homme d'Etat doit en faire de même.

Moins un courtiſan a de mérite, plus la faveur le rend fier & mépriſant.

Qui ne loue ſon prince que pour pouvoir le contredire, ne le contredit que pour pouvoir le louer.

Le marbre, pour être poli, n'en eſt ni moins froid ni moins dur ; il en eſt de même des courtiſans.

Les Grands ſont trop occupés d'eux-mêmes, pour qu'on puiſſe les aimer.

Les Grands ſe plaignent de n'avoir point d'amis ; c'eſt de mériter peu d'en avoir qu'ils devroient ſe plaindre.

Plus il faut de remedes aux Grands pour les maladies d'imagination, moins ils en veulent pour les maladies réelles.

II. *Des Epoux.*

Les epoux qui s'eſtiment, s'aiment toujours aſſez.

La mauvaiſe humeur eſt l'hiver des ménages.

Plus une femme aime ſon mari, plus elle le corrige de ſes défauts : plus un mari aime ſa femme, plus il augmente ſes travers. Quand ils s'aiment tous deux egalement, ils reſtent ce qu'ils ſont.

Epoux qui s'aiment, ſe diſent mille choſes ſans parler.

Qui aime ſa femme, ne met pas en queſtion s'il doit l'aimer.

Dès qu'un pere & une mere s'aiment tendrement, & en ſont toujours l'un vis-à-vis de l'autre aux plus petites attentions du

reſpect, de la déférence & de l'eſtime, le principal de l'education de leurs enfans eſt fait, & ce qui en reſte réuſſira à leur gré.

Qui aime tendrement ſes enfans, ſe gardera bien de maltraiter ſa femme.

Ce n'eſt qu'au village que les epoux n'ont plus rien à ſe demander, mais auſſi ſe prennent-ils quand ils ſe donnent.

Plus les bouderies de ménage vont loin, plus elles ſont près de finir.

Les vertus de ménage ſont d'autant plus difficiles qu'on en a plus ſouvent beſoin.

Mauvais mari eſt quelquefois bon pere, mauvaiſe epouſe n'eſt jamais bonne mere.

Une femme eſt toujours ſûre du cœur de ſon mari, tandis qu'elle l'eſt de ſa patience.

Ne pas battre ſa femme ſeroit bien le mieux; quant à la battre néanmoins ce ne devroit pas être quand ſa belle-mere ſe plaint d'elle, mais bien lorſqu'elle ſe plaint de ſa belle-mere.

Il faut qu'un mari ſoit bien ſot pour craindre ſa femme, mais une femme eſt cent mille fois plus ſotte encore de ne pas craindre ſon mari.

Un mari ne connoît pas aſſez ſa femme pour oſer en parler, & une femme connoît trop ſon mari pour pouvoir s'en taire.

Si trouver toujours ſa femme aimable n'eſt guere poſſible, l'être toujours ſoi-même n'eſt guere aiſé.

Se faire aimer de ſon mari & le rendre fidele, n'eſt rien au prix de lui perſuader tous ſes devoirs à force de s'en faire eſtimer.

O qu'une femme jouit délicieuſement de l'amour de ſon epoux, lorſqu'il veut qu'elle l'aide à dire ſes penſées!

Se paſſer de femme ſeroit bien le plus ſage; mais quant à en avoir une, encore vaut-il mieux lui payer en complaiſance, la vertu & l'amour qu'on lui demande, que d'acheter du repos de toute ſa vie, les larmes qu'on lui fait verſer.

Que faire avec une femme qui ne s'épargne ſur rien, ſouffre tout en ſilence, & en eſt toujours aux attentions, aux prévenances & aux petits ſoins? Convenir qu'on ne la méritoit pas, & l'aimer autant qu'elle mérite.

A moins d'être bête ou ſourd, quel métier que celui de beaupere! Si avec une femme & une bru, on a encore des ſœurs & des belles-ſœurs, des filles & des nieces, il faut ſe faire craindre comme un tigre pour pouvoir y tenir.

Beauté, jeuneſſe, talens, eſprit, agrémens même, tout à la longue s'uſe dans une femme pour ſon mari, excepté la ſageſſe & la vertu.

Femme qui deshonore ſon mari, fait jurer à ſon galant de lui être fidele.

S'il y a plus de femmes battues au village, il y en a moins de répudiées & incomparablement moins d'empoiſonnées que dans les villes.

Les femmes pardonnent tout à un mari qui leur donne ce qu'elles veulent; mais au moindre refus, de combien de torts ne ſe ſouviennent-elles pas dans un inſtant?

O qu'il faut qu'une femme aime ſon mari pour l'aimer dans ſa belle-mere!

Plus une femme eſt vertueuſe, plus elle gagne ſur la tendreſſe & l'eſtime de ſon mari ce qu'elle cede à ſes défauts.

Un mari, fût-il un tigre, puiſque la femelle d'un tigre réduit cet animal aux complaiſances, une femme peut au moins vivre en paix avec ſon mari.

III. *Des Femmes.*

On demande quatre choſes à une femme; que la vertu habite dans ſon cœur, que la modeſtie brille ſur ſon front, que la douceur découle de ſes levres & que le travail occupe ſes mains.

Cultiver la vertu eſt la ſcience des hommes, & renoncer à la ſcience eſt la vertu des femmes.

Un ſujet fidele brave les menaces, une femme vertueuſe ſe rit des promeſſes.

Femme qui n'eſt pas muette peut toujours ſe venger.

Les premiers conſeils des femmes ſont les plus ſages, & leurs dernieres réſolutions les plus dangereuſes.

Femme adultere, mere ſans entrailles.

Vertus pour vertus, les vertus des femmes ſont toujours plus naïves, plus près du cœur & plus aimables.

La femme la mieux louée eſt celle dont on ne parle pas.

Il faut écouter ſa femme & ne pas la croire.

Qui croit ſa femme ſe trompe, qui ne la croit pas eſt trompé.

Les femmes demandent ſi un homme eſt diſcret, comme les hommes ſi une femme eſt belle.

Rien ne fait perdre aux femmes le goût des viſites, comme le manque d'atours & d'habits.

Si les femmes ne facilitoient point le mal aux femmes, ſi les filles ne l'apprenoient pas aux filles, les hommes n'y pourroient rien.

Si les femmes ſavoient ſe taire devant les filles, il ſeroit rare qu'elles fiſſent parler d'elles.

Le ſilence & la rougeur ſont l'eloquence des perſonnes du ſexe.

La pudeur eſt le courage du ſexe.

Les hommes ſeroient bien malheureux, ſi, domptant les animaux les plus féroces, ils ne pouvoient pas ſe vaincre eux-mêmes; mais les femmes même aiment mieux être tigreſſes que brebis, & affrontent cent chagrins, plutôt que de baiſſer de ton un inſtant.

Les femmes & les ſots ne pardonnent jamais.

L'eſprit des femmes eſt d'argent vif, & leur cœur eſt de cire.

De tous les ſyſtêmes de l'orgueil, le plus fol & le plus riſible eſt celui des jeunes femmes qui croient avoir de la grace à bouder.

Pourquoi ne pas apprendre à lire aux femmes? parce qu'il y a de mauvais livres.

Une femme ne loue jamais ſans médire.

Ce ſont les pieges des femmes & des ſots, qui ſont les plus difficiles à eviter.

Une femme n'eſt jamais ſi eloquente, que lorſqu'elle ſe loue de ſon mari ou ſe plaint de ſa belle-mere.

Une femme n'eſt jamais ſi eloquente ſur la pudeur, que lorſque c'eſt une maniere de médire.

La langue des femmes eſt leur épée, & elles ne la laiſſent pas rouiller.

La poudre expoſée à l'air prend feu ou s'evente; il en eſt de même des perſonnes du ſexe.

La réflexion qui guérit les hommes de leurs paſſions, aigrit celles des femmes & les rend incurables.

Les femmes s'affligent comme des enfans, & ſe conſolent comme des vieillards.

La mere la plus heureuſe en filles, eſt celle qui n'a que des garçons.

Les femmes ne mentent jamais plus finement, que lorſqu'elles diſent la vérité à ceux qui ne les croient pas.

Les mauvais Mandarins ſont comme les femmes: le zele de leurs diſcours augmente à proportion que leur conduite les dément.

La laideur ôte à une jeune femme tous les défauts des belles, & lui donne des vertus & de bonnes qualités qu'elles n'ont jamais.

Jeune femme qui plaiſante ſur ſa belle-mere, donne bien des torts à ſon mari.

Femme qui achete ſon teint veut le revendre.

Si les femmes ſont orgueilleuſes, fauſſes, jalouſes & ſoupçonneuſes, c'eſt par défaut de mémoire, de prévoyance, de pénétration & de jugement.

Il vaut mieux ne plaire qu'à une ſeule perſonne avec ſon viſage, que de plaire à mille en ſe fardant.

Jamais femme n'a gâté ſa cauſe par ſon ſilence.

Les femmes les plus curieuſes baiſſent volontiers les yeux pour être regardées.

Il eſt plus aiſé d'accorder cent femmes que deux.

La langue des femmes croît de tout ce qu'elles ôtent à leurs pieds.

Il en eſt des femmes comme des affaires d'Etat : plus l'on eſt inſtruit, plus il faut s'obſerver & n'en rien dire, ne fût-ce que pour n'être pas cité.

Quand les hommes ſont enſemble, ils s'ecoutent; les femmes & les filles ſe regardent.

Plus une femme eſt belle & parée, plus elle perd à n'être pas modeſte.

Peu de femmes ne perdent pas en vertu ce qu'elles gagnent en réputation.

Peu importe à l'Etat de quelle façon ſoient taillées & montées les pierreries des femmes; mais il lui importe beaucoup qu'elles ne coûtent pas plus de journées maintenant dans la moindre province, que jadis dans tout l'Empire.

Quand une femme ſourit d'une injure : de deux choſes l'une, ou elle a perdu toute pudeur, ou elle eſt aſſurée de ſa vengeance.

Une jeune femme gagne toujours à avoir des chagrins.

De toutes les manieres de parler qu'ont les perſonnes du ſexe, celle qui leur réuſſit le plus mal eſt celle des paroles : les plus ſpirituelles même & les plus aimables ont une grace ſinguliere à ne pas remuer les levres.

La nature a ſoumis la femme à l'homme, mais la nature ne connoît point d'eſclaves.

La fille la plus timide a du courage pour médire.

Fille qui s'ôte la vie, craint de la donner.

Une fille même de l'Empereur eſt la femme de ſon mari; plus elle ſe prévaudroit de ſa naiſſance pour ſe rengorger, plus elle deviendroit vile & mépriſable.

Les filles qui ſe noient ont de bonnes raiſons; mais les peres & les meres n'en ont que plus de torts.

Diamant qui n'a point de tache eſt toujours bien enchaſſé; il en eſt de même des filles, elles ſont aſſez nobles & aſſez riches, ſi elles ſont chaſtes, modeſtes & vertueuſes.

Une fille reçoit un epoux, une veuve le prend.

Fille qui s'eſt oubliée, a perdu ſes ancêtres, ſon nom, ſa beauté, ſa jeuneſſe, ſes biens, & l'eſpérance de les recouvrer.

Quand les filles ſavent ce qui ſe paſſe au-dehors, les hommes ignorent ce qui ſe fait dans la maiſon.

Fille qui rougit de trop de choſes, en a bien appris.

IV. *Des Enfans* (*).

Enfans punis pour s'être oubliés entre eux, ne mériteront pas de l'être pour avoir offenſé leurs parens.

Plus une veuve aime ſon fils, moins il devient aimable.

Moins la miſere fait mourir les enfans des pauvres, moins l'abondance peut conſerver ceux des riches.

Les querelles des enfans les mieux terminées, ſont celles qu'ils terminent entre eux.

Rien n'efface un menſonge dans le ſouvenir d'un enfant; qui l'a trompé une fois peut le tromper encore, mais il n'aura jamais ſa confiance.

(*) On trouvera un long Suppl. à cet Article dans les penſées diverſes ſur la piété filiale, extraites des livres chinois, impr. *T. IV, p. 268.*

Voulez-vous que votre enfant ſe porte bien? Ayez ſoin qu'il ait toujours un peu faim & jamais chaud.

V. *Du Sage & de la Sageſſe.*

Le glaive le plus aigu ne ſauroit bleſſer l'innocence.

Le cœur du ſage eſt fermé aux vices, mais il eſt ouvert aux vicieux.

La modeſtie & la bienfaiſance ſont les deux aîles du ſage.

Le ſage fait le bien comme il reſpire, c'eſt ſa vie.

Le ſage craint le *Tien* & oublie les hommes, le méchant craint les hommes & oublie le *Tien*.

Le ſage ſe courbe parce qu'il monte; le fat ſe rengorge parce qu'il deſcend.

On peut être décent ſans être ſage, mais on ne ſauroit être ſage ſans être décent.

La décence eſt le teint de la vertu & le fard du vice.

Le ſage ſe perd en combattant ſes penſées, & l'inſenſé en les ſuivant.

Qui a fréquenté un ſage les connoît tous.

Mes livres parlent à mon eſprit, mes amis à mon cœur, le *Tien* à mon ame, tout le reſte à mes oreilles.

Qui ſait etudier & ſe taire, ſe roidir contre ſes défauts & ſe plier aux evénemens, croire ſon cœur & ſe défier de ſes yeux, ſait vivre & mourir.

Le ſage oublie les injures comme un ingrat les bienfaits.

Le ſage a beau voyager, il ne change pas de demeure.

Les ſavans & les ſages diſent toujours plus de choſes en moins de mots.

Moins il y a de vrais ſages, plus il y en a qui en obtiennent le nom.

La ſimplicité & la candeur ſont les vrais rayons de la ſageſſe.

Changer les métaux en or n'eſt rien au prix de changer les opprobres

opprobres en gloire, les revers en ſuccès, la pauvreté en richeſſe, les afflictions en plaiſirs : or, la vraie ſageſſe en apprend le ſecret.

Il n'appartient qu'au ſage de faire craindre ſon ſilence au tyran le plus cruel, & de faire deſirer ſon ſuffrage au Prince le plus applaudi.

Le ſage ne dit pas ce qu'il fait, mais il ne fait rien qui ne puiſſe être dit.

Les ſages ſe reſſemblent par le cœur, & les méchans par l'eſprit.

Le ſage regarde pour faire voir, interroge pour répondre, reçoit pour donner, pardonne pour corriger, ſe fâche pour appaiſer. La religion dirige ſes vues, la probité ſes ſentimens, & la bienfaiſance ſes actions.

Le ſage peut tout oublier, excepté ſes fautes & ſes bienfaiteurs.

Qui ſait ſe refuſer à ſoi-même, n'a rien à demander à perſonne.

Le ſage eſt grand dans les plus petites choſes, le méchant eſt petit dans les plus grandes.

Meubler mon eſprit & vuider mon cœur, repoſer ma langue & fatiguer mon bras, manger poſément & dormir vîte : voilà toute ma philoſophie.

Quand on eſt aſſez réellement philoſophe pour paroître un imbécille au vulgaire, le plus fort eſt fait pour devenir un ſage.

Tout dans le ſage eſt la condamnation du vice.

VI. *Du vice & de la vertu.*

Le tems a beau être ſerein, un ſcélérat penſe au tonnerre & le craint.

Les plaiſirs délicieux de l'innocence ne ſont une chimere que pour les ſcélérats.

La vraie modeſtie eſt naturelle, la vraie droiture eſt naïve.

L'attention aux petites choſes eſt l'economie de la vertu.

L'elévation ôte bien des vertus, & l'obſcurité ſauve bien des vices.

Les ruiſſeaux forment les rivieres, & les bonnes actions les vertus.

Les morſures de la médiſance communiquent plus rapidement leur venin que celles de la rage, & perſonne n'en guérit.

La raillerie eſt l'eclair de la calomnie.

Gourmander ſes vices & humilier ſa raiſon eſt le vrai culte du *Tien*.

Ce n'eſt pas en vertu qu'un ſiecle tâche de ſurpaſſer l'autre.

On n'a point fait de livres ſur la vertu tandis que les mœurs l'enſeignoient.

Les vertus des belles perſonnes ſont plus dangereuſes que leurs vices.

Les talens ſans vertu ſont des eſclaves ſans maître : ils ne ſauroient ſe bien conduire & ſont capables de tout.

Il n'y a de vrais ſupplices que pour le crime, ni de vraies récompenſes que pour la vertu.

Plus les portes des tribunaux ſont grandes, plus la vérité a de peine à y entrer : plus les ſalles en ſont petites, plus l'injuſtice s'y cache aiſément.

Les vertus qu'on achete, coûtent toujours trop cher.

L'héritage le plus ſûr eſt celui des vertus.

Comment faut-il entendre que les méchans ne croient à aucune vertu? Comme l'on entend que les gens de bien ne croient pas le mal.

L'homme peut ſe courber vers la vertu, mais la vertu ne ſe courbe jamais vers l'homme.

Les vertus des meres aſſurent des vertus à leurs enfans, celles des peres ne leur aſſurent que de la gloire.

N'être point vicieux dépend de moi, être vertueux n'en dépend pas.

La vertu eſt comme l'eau, elle ne laiſſe point de vuide dans tout ce qui ne dépaſſe pas ſon niveau.

Vertus pour vertus, celles du village ſont plus ſimples, plus vraies, plus nobles & plus pures: la piété filiale, l'amour conjugal & l'amitié y ſont tout ce qu'elles peuvent être.

Le repentir eſt le printems des vertus.

Ou les vices n'ôtent rien à l'homme, ou les vertus lui donnent tout.

La vertu ne donne pas les talens, mais elle y ſupplée: les talens ne donnent ni ne ſuppléent la vertu.

La vertu vuide encore plus le cœur que la ſcience ne remplit la tête.

L'idée des vertus en prouve la néceſſité & les avantages.

Qui trouve du plaiſir dans le vice & de la peine dans la vertu, eſt encore novice dans l'un & l'autre.

La vertu eſt belle dans les plus laids, & le vice eſt laid dans les plus beaux.

A quoi ſe réduit le vice quand on retranche ce qui n'appartient à aucune vertu?

VII. *Des amis & de l'amitié.*

On peut ſe paſſer des hommes, mais on a beſoin d'un ami.

Les riches veulent être loués, applaudis, fêtés, réjouis, admirés; oui, & c'eſt pour cela qu'ils n'ont point d'amis.

Mauvais frere n'a point d'amis.

On ne s'aime bien que quand on n'a plus beſoin de ſe le dire.

On connoît les bonnes ſources dans la ſéchereſſe, & les bons amis dans l'adverſité.

Ou l'amitié n'eſt pas une vertu, ou il ne peut y avoir de vraie amitié qu'entre les gens de bien.

Le cérémonial eſt la fumée de l'amitié.

On perd plus d'amis par ſes demandes que pas ſes refus.

Amis qui ſe mentent ne ſe brouillent pas pour s'être cachés leurs défauts.

VIII. *Du cœur.*

Le monde eſt une mer, mon cœur eſt le rivage.

Les deſirs vuident le cœur, le détachement le remplit.

Cœur etroit n'eſt jamais au large.

Si le cœur n'eſt pas de moitié avec l'eſprit, les penſées les plus ſolides ne donnent que de la lumiere: voilà pourquoi la ſcience eſt ſi peu perſuaſive, & la probité ſi eloquente.

Les cœurs les plus près ne ſont pas ceux qui ſe touchent.

Qui ouvre ſon cœur à l'ambition, le ferme au repos.

Le cœur le plus capable d'aimer, eſt celui qui n'a point aimé.

Cœur droit n'eſt jamais trompé.

Le reproche le plus léger eſt bien lourd ſur le cœur.

A cœur de fer, barriere de feu.

L'eau ne reſte point ſur les montagnes, ni la vengeance ſur un grand cœur.

On va au cœur par le menſonge, on en ſort par la vérité.

Qui a trouvé la meſure de ſon cœur, ſait celle de tous les autres.

Eau trouble ou agitée ne repréſente rien, notre cœur eſt de même.

Cœur inconſtant, riviere qui n'a pas de lit.

Les cœurs les plus faciles à ſe donner, ſont auſſi les plus prompts à ſe reprendre.

O que deux cœurs ſont près l'un de l'autre quand il n'y a aucun vice entre eux!

Rien ne repoſe le cœur comme ce qui le vuide.

IX. *Des plaiſirs.*

Si la vie n'eſt qu'un ſonge, que ſont donc les plaiſirs?

Les plaiſirs etoient à bon marché avant que l'or fût cher.

Les richeſſes ôtent plus de plaiſirs qu'elles n'en donnent, mais il faut avoir une ame pour le ſentir.

Mille parties de plaiſir ne laiſſent aucun ſouvenir qui vaille celui d'une bonne action.

Le plaiſir de bien faire eſt le ſeul qui ne s'uſe pas.

Le vice empoiſonne les plaiſirs, la paſſion les frelate, la modération les aiguiſe, l'innocence les epure, la bienfaiſance les multiplie, l'amitié les perpétue; mais il n'appartient qu'à la conſcience de les faire pénétrer dans l'ame.

Cent vices n'ont jamais donné autant de vrais plaiſirs qu'une ſeule vertu.

X. *Proverbes.*

Eau de ſource coule toujours.

Qui n'a rien dans ſon aſſiette regarde au plat.

Lampe ſans pied n'eclaire pas loin.

L'eau la plus claire fait de la boue.

Les tuiles qui garantiſſent de la pluie ont eté faites dans le beau tems.

Les plus jolis oiſeaux ſont en cage.

Il n'y a pas de roſe de cent jours.

Beau tableau paie ſon cadre.

Quand les cuiſiniers ſe battent tout froidit ou ſe brûle.

Fruit mûr tombe de ſoi-même.

Qui a ſoif rêve qu'il boit.

Qui n'a pas de bonnet ne craint point de s'enrhumer.

Charbon qui fume gâte l'encens.

Ce ne ſont pas ceux qui ont le plus de coqs, qui les entendent les premiers.

Les beaux chemins ne vont pas loin.

Qui eſt borgne plaint les aveugles.

Que chacun balaie devant ſa porte, & les rues ſeront nettes.

L'œil le plus juſte ne vaut pas une regle.

Qui tient la bouche ouverte, a froid aux dents.

Le garde-bois n'achete point de cendres.

Qui eſt aveugle entend mal.

Les poiſſons ne voient pas l'eau.

Qui remplit trop ſa bouche, avale avant d'avoir bien mâché.

Bride de cheval ne va pas à un âne.

A chaque coffre ſa clef, on les ouvrira tous.

Cheval ſauvage a le crin long.

On connoît le cheval en chemin, & le cavalier à l'auberge.

Agneau en peau de tigre, craint encore le loup.

Chair pourrie engendre des vers.

Qui voit le ciel dans l'eau, voit les poiſſons ſur les arbres.

Le fruit le plus mûr ne vous tombera pas dans la bouche.

Le plus gros brin de chanvre ne ſauroit faire un cable.

Les canes aiment bien à ſe plonger dans l'eau, mais non pas à être mouillées par la pluie.

Ce ne ſont pas les puces des chiens, qui font miauler les chats.

Toutes les poules qui pondent ne crient pas.

Les malheurs ſe détournent de loin.

Qui ne peut pas dormir trouve ſon lit mal fait.

Les nuages les plus brillans ne ſont que de l'eau.

Quand on tombe ce n'eſt pas le pied qui a tort.

Qui frappe les buiſſons, fait ſortir les ſerpens.

Trois verres de vin font finir cent querelles.

On ne doit pas attendre des autres ce qu'on ne veut pas leur promettre.

Si le peigne eſt trop fin, il arrache les cheveux.

Paroles qui volent ne vont pas loin.

Ce n'eſt faute de voir loin, que l'on tombe.

Magiſtrat qui ſiege, viſage de cadavre.

Le riz eſt toujours bien cuit pour ceux qui ne mangent chez eux que du mil.

Il ne faut pas attendre la ſoif, pour tirer l'eau du puits.

Poule qui court etend les aîles.

Qui ne ſort que de jour n'a pas beſoin de lanterne.

Une langue va plus vîte que deux pieds.

Perdrix à la daube a encore le bec dur.

Qui ſuit les villageois ira au village.

Eau de fontaine rend le riz blanc.

Le médecin des ânes ne ſe guérit pas ſoi-même.

Qui eſt à cheval ſur un tigre, n'en deſcend pas aiſément.

Eau qui eſt loin n'eteint pas le feu.

A gros clou, gros marteau : à griffes de tigre, langue de ſerpent.

Le bœuf mange la paille & la ſouris le bled.

Oiſeau qui chante n'a pas ſoif, agneau qui bêle veut tetter.

Qui cueille des fleurs les ſent, qui ramaſſe des epines ſe pique.

Il n'eſt ſi bon miroir que plus belle que ſoi.

Qui rêve qu'il ſue, peut encore avoir froid.

Tout bois eſt gris quand il eſt réduit en cendres.

Les nuages paſſent, mais la pluie reſte.

Qui voit l'orage dans les nuages, ne ſera pas mouillé.

Qui dit des injures ne choiſit pas ſes mots, qui frappe ne compte pas les coups.

Encore vaut-il mieux crier d'abord comme le coq, que de ruer comme le bœuf.

Vent arriere & beau tems approchent les ecueils.

Arbre renverſé par le vent, avoit plus de branches que de racines.

Qui a dix lieues à faire en doit compter neuf pour la moitié.

Les plats du premier ſervice ſont toujours les plus chauds.

Fleuve paiſible a ſes rives fleuries.

Chien au chenil abboie à ſes puces : chien qui chaſſe ne les ſent pas.

Cœur gâté, bouche puante.

Le pied de la lampe eſt le moins eclairé.

Peu de paroles, peu d'affaires.

Un champ de mille ans, compte plus de huit cens maîtres.

Qui a les mains gelées, ne trouve pas le pain trop chaud.

Eau de ſource va loin.

Qui donne du mauvais vin à ſes hôtes, ne boit chez eux que du thé.

A bon enclume bon marteau, le fer froid même ſera battu.

Qui ſe laiſſe donner, n'eſt pas bon à prendre.

La roſe n'a d'epines que pour qui veut la cueillir.

Quand tout le monde a dîné, il n'y a plus de différence que dans les ecots.

La porte la mieux fermée, eſt celle qu'on peut laiſſer ouverte.

Quand il n'y a point de champ à vendre, il y a bien du grain à acheter.

Laiſſez au tigre le ſoin d'attaquer le loup.

Qui chante des chanſons, couché, ne ſe levera pas pour pleurer.

Qui eſt dans la vallée, trouve la montagne bien haute; qui eſt ſur la montagne, ſe trouve bien petit.

Porte battante ſe déjette, maître indolent eſt mal ſervi.

Plus l'ormeau eſt droit, plus la vigne ſe plie; plus la vigne s'eleve, plus l'ormeau ſe baiſſe.

Qui elargit ſon cœur, retrécit ſa bouche.

Le chemin le plus long eſt celui où l'on tombe.

Quelque part qu'on aille, c'eſt toujours le même ſoleil.

Le vent ne fait pas tomber toutes les fleurs : le ſoleil ne mûrit pas tous les fruits.

Ce n'eſt pas l'aurore de la veille qui donne un beau jour.

Que de bons jours qui n'ont pas de bon ſoir!

Le plus beau lendemain ne rend pas la veille.

A femme hargneuſe mari brutal.

Qui boit ſans ſoif, fera diete malgré ſon appétit.

Celui qui vend les ſecrets des autres, donnera les ſiens à bon marché.

Dès qu'il s'agit d'argent & de comptes, finiſſez tout ou vous ne finirez rien.

Qui ne ſait pas par où il eſt venu, ſaura encore moins par où s'en aller.

Qui bat le chien, doit ſonger au maître.

Maiſon de paille où l'on rit, vaut mieux qu'un palais où l'on pleure.

Dans cent lieux de pays, deux tombeaux de mille ans.

On chante à la Cour pour boire, on boit au village pour chanter.

Il n'y a point de ſoleil pour les aveugles, ni de tonnerre pour les ſourds, s'ils ne veulent pas en croire aux autres.

Chien qui releve la queue mépriſe ſon ennemi, tigre qui la baiſſe va le dévorer.

Poiſſon d'eau douce ne deſcend pas dans la mer.

La mode, la coutume, l'opinion & l'autorité, ne ſont des raiſons que pour ce qui eſt raiſonnable.

Plus le piedeſtal eſt beau, plus la ſtatue doit l'être.

On environne les tombeaux de cedres, & les maiſons de fleurs.

Les grandes ames ont des vouloirs, les autres n'ont que des velléités.

Un poſtillon, dit le Proverbe, a plutôt fait dix *li* (*), que le pareſſeux n'a fini d'ouvrir un œil.

La priſon eſt fermée jour & nuit, cependant elle eſt toujours

(*) Dix *li* ſont une lieue.

pleine : les Temples ſont toujours ouverts, & on n'y trouve perſonne.

Il n'y a qu'une affaire dans la vie ; qui en a deux n'en a réellement aucune.

Toutes les erreurs n'ont qu'un tems ; après cent millions de difficultés, de ſubtilités, de ſophiſmes, de tournures & de menſonges, la plus petite vérité eſt encore tout ce qu'elle etoit.

Qui eſt ce qu'il paroît, fera ce qu'il a promis.

Il vaut mieux mécontenter par cent refus, que de mentir en une ſeule promeſſe.

Les réflexions qui deſcendent dans le cœur, menent plus loin que celles qui vont au bout du monde.

Dans moins de vingt générations, preſque tous les niveaux ont changé : le fond des rivieres eſt plus haut, & le ſommet des montagnes plus bas.

Que d'epines ſur une ſeule roſe !

Moins les Belles & les Princes parlent, plus ils diſent de choſes.

Le plus ridicule perſonnage, après un Docteur de tout-à-l'heure, c'eſt celui d'hier.

O qu'il eſt aiſé de ſe plaire avec ceux qui préviennent nos deſirs ! Il eſt encore plus aiſé de haïr ceux qui les contrarient.

Quel eſt l'homme le plus inſupportable ? Celui qu'on a offenſé, & à qui l'on ne peut rien reprocher.

Qui a toujours tort avec ſoi-même, n'en a guere avec les autres.

On a mille queſtions à faire ſur les roſes qui fleuriſſent en hiver.

C'eſt par ce que diſent les gens, qu'on juge du prix de leur ſilence.

Ce ne ſont pas ceux qui ſavent le mieux parler, qui ont de meilleures choſes à dire.

Les richeſſes & la naiſſance donnent tout, & ne ſuppléent à

rien; la beauté & les talens conduiſent à tout, & ne menent à rien; la ſageſſe & la vertu méritent tout, & n'aſpirent à rien.

Le matin de la pluie & de la boue, le ſoir du vent & de la pouſſiere, hier du froid, demain du chaud: voilà comment on voyage, même ſans ſortir de chez ſoi.

Il vaut mieux eſſuyer une larme du Colon, que d'avoir cent ſouris du Miniſtre.

Accueillez vos penſées comme des hôtes, & traitez vos deſirs comme des enfans.

Qui bâtit loin du chemin, en a pour trois etés.

Les revenans viendront toujours, ſi les domeſtiques s'entendent.

Il n'y a de tache qu'à un endroit, & tout l'habit eſt gâté.

Il n'eſt métal ſi dur que le feu n'amolliſſe, ni affaire ſi mauvaiſe que l'argent n'accommode.

Si l'ivoire ne croît pas dans la bouche du rat, les plaies de ſa queue ne donnent pas grand pus.

Trois ſerpens qui entrent dans un trou y trouvent place; un ſeul, qui en ſort, n'en trouve pas.

C'eſt dormir toute la vie, que de croire à ſes rêves.

Qui a fermé ſa porte, eſt au fond des déſerts.

Laiſſez courre la vanité d'un ſot: elle ne ſait pas le chemin de la gloire, & elle ne vous ecouteroit que pour entrer dans celui de la folie. C'eſt à ſes chûtes à l'arrêter.

La mémoire contrefait plutôt l'eſprit qu'elle ne le ſupplée: mille ſouvenirs ne donnent pas une penſée.

La modeſtie des Sages, des grands Hommes & des Héros, eſt un vrai oubli; ils ſont ſi remplis de ce qu'ils projettent, qu'ils perdent de vue ce qu'ils ont exécuté.

La pareſſe a plus egaré de penſées, que la paſſion n'en a corrompu. Il eſt ſi doux de faire des impromptu en jugeant des choſes!

Qui ne ſe refuſe rien, n'a rien à demander à perſonne.

Qui s'agite pour faire le bien, en a peu fait; qui y cherche à être vu & remarqué, ne le continuera pas long-tems; qui y met de l'humeur & du caprice, le finira mal; qui n'y vise qu'à eviter des fautes & des reproches, n'y acquerra jamais de vertus.

Siecle de luxure: siecle de fausſetés, d'erreurs & de chimeres.

Le Médecin guérit les maladies, dit le Proverbe, *mais il ne guérit pas de la mort*: c'eſt-à-dire, qu'il eſt comme les toits, qui garantiſſent de la pluie, & non pas du tonnerre.

Les ſiecles où l'on a nié plus de vérités, ſont ceux où l'on a rêvé plus de fables.

Il y a un bien qui eſt tout bien, mais il n'y a pas de mal qui ſoit tout mal.

Un tableau ne ſe voit pas tout avec les yeux.

L'homme ne peut offrir au *Tien* que ce qu'il en a reçu.

Qui voit un tigre, le tire; qui connoît un voleur, ne peut pas l'accuſer.

Qui eſt ſincere l'eſt toujours.

Les gens de bien s'entre-aident ſans le ſavoir, les méchans ſe combattent le voulant bien.

Avec de l'argent on fait parler les morts, & ſans argent on ne peut pas faire taire les muets.

Toutes les maladies n'en font qu'une, à laquelle il n'y a point de remede.

Si la cuiſine n'eſt pas un art dans les campagnes, la pharmacie auſſi n'y eſt pas une ſcience.

Il n'y a d'autorité chérie, que celle qui eſt fondée ſur la juſtice & exercée par la vertu.

Perſonne n'a tant peur des revenans, que ceux qui ne croient pas aux eſprits.

Mourir, c'eſt bien finir de vivre; mais finir de vivre, c'eſt toute autre choſe que de mourir.

Plus les méchans ſont riches, puiſſans, honorés & bien portans, plus l'extinction de leur race eſt aſſurée.

Voulez-vous connoître les gens de bien? Adreſſez-vous aux femmes publiques : les libertins qui les leur nomment ne s'y méprennent pas, ni elles non plus.

Il en eſt du génie, du talent & de la ſcience comme de la vertu : plus ils attirent les regards, plus ils menacent ruine.

Plus les repentirs ſont prompts, plus ils en epargnent d'inutiles.

Qui ſe craint ſoi-même, n'a plus rien à craindre.

La modeſtie & le reſpect ſont comme les pleurs des enfans : leur foibleſſe même & leur impuiſſance font leur force & obtiennent tout.

On ne s'égare jamais ſi aiſément, que lorſqu'on s'imagine ſavoir le chemin : on n'echoue jamais ſi vîte dans les affaires, que lorſqu'on n'y voit aucune difficulté.

Qui ne cherche qu'à faire du bien aux hommes, ne peut en être trompé.

L'uſage du monde conduit à la défiance, la défiance conduit aux ſoupçons, les ſoupçons conduiſent à la fineſſe, la fineſſe conduit à la méchanceté, & la méchanceté conduit à tout.

Il faut être bien ſage ou bien borné, pour ne rien changer à ſes penſées.

La lance la plus emouſſée eſt celle dont la poignée eſt rompue.

Un jour en vaut trois, pour qui fait chaque choſe en ſon tems.

Quel a eté le plus beau ſiecle de la Philoſophie? celui où il n'y avoit pas encore de Philoſophes.

Les ames ſont toutes nobles. Témoin l'eſclave qui diſoit : *j'etoufferois mon fils ſur le champ, ſi je ſoupçonnois qu'il pût reſſembler un inſtant à mon maître.*

On n'arrive juſqu'aux petites vérités, qu'à force de s'appliquer

aux grandes ; on ne tombe dans les plus effroyables erreurs qu'à force de négliger les petites.

Chaque ſiecle le répete à l'autre : tous les faux biens produiſent de vrais maux.

Qui s'endort en médiſant, ſe réveille calomnié.

Il faut croire ſes Domeſtiques, & ne pas les ecouter.

Qui connoît ſon cœur, ſe défie de ſes yeux.

Moins on a d'indulgence pour ſoi, plus il eſt aiſé d'en avoir beaucoup pour les autres.

Qui médit de moi en ſecret, me craint ; qui me loue en face, me mépriſe.

On meſure les tours par leur ombre, & les grands Hommes par leurs envieux.

Qui eſt embarraſſé de ſon loiſir, eſt toujours accablé d'affaires.

La plus brillante victoire n'eſt que la lueur d'un incendie.

On loue les tours de ſon ſinge & la fidélité de ſon chien, les agrémens de ſa maîtreſſe & la vertu de ſa femme.

Les profits injuſtes ſont comme la fauſſe monnoie : plus l'on en a, plus l'on riſque.

A quoi ſert d'avoir la crainte du *Tien* pour bouſſole, ſi la conſcience ne tient pas le gouvernail.

Qui cede le haut du pavé, s'elargit le chemin.

Plus on approche de l'ennemi, plus les tigres de Cour deviennent agneaux.

O quel eſclavage qu'une grande fortune, quand on ſe fait une affaire d'en jouir !

Qui cherche à briller par ſes doutes, prête à bien des ſoupçons.

Les fautes les mieux repriſes ſont celles dont on fait rougir par ſes exemples.

Les tombeaux s'ouvrent à chaque inſtant, & ſe ferment pour toujours.

La raiſon & la conſcience ſont les mêmes dans tout l'Univers.

Qui emprunte pour bâtir, bâtit pour vendre.

Les morts qu'on oublie le moins, ſont ceux avec qui on s'eſt le plus oublié.

Qui ment trois fois, n'eſt pas cru une.

La boue ſe durcit au feu, l'or s'y amollit.

L'amour eſt tout yeux, & n'en a pas un de bon.

Qui a mendié ſon riz, n'a pas de quoi le faire cuire.

L'homme en place viſe à la grandeur, l'homme à talens viſe au grand.

Le vuide d'un jour perdu ne ſera jamais rempli.

Si les Princes ſavoient parler & les femmes ſe taire; les courtiſans dire ce qu'ils penſent, & les domeſtiques le cacher: tout l'Univers ſeroit en paix.

La boue cache un rubis, mais elle ne le tache pas.

Le gouvernement doit être doux, & les ordres ſéveres.

La patience eſt la vraie pierre philoſophale: qui l'a trouvée, n'a plus à craindre que de la perdre.

Qui oublie les bienfaits, ſe ſouvient des injures.

La lumiere du ſoleil cache ſes taches, & ſes eclipſes montrent ſa grandeur.

Perſonne ne parle ſi hardiment du Général qu'un goujat, ni d'un Sage qu'un etourdi.

L'on ne riſque rien à ſe ſervir des méchans pour faire le bien, mais on riſque tout à ſe ſervir des bons pour faire le mal.

On n'eſt jamais heureux aux dépens du bonheur des autres.

On ne rit jamais ſi fort, ſi long-tems & ſi haut, que lorſqu'on veut cacher ſa douleur.

C'eſt véritablement s'enrichir, que de s'ôter des beſoins.

Il n'y a de fautes véritablement funeſtes, que celles qu'on ne veut ni reconnoître ni réparer.

Si la Sentence d'un Dixainier de village eſt juſte, il n'y a pas plus à en appeller que d'un Edit de l'Empereur.

Qui ſe venge d'un petit affront, cherche à en recevoir de grands.

Il faut faire vîte ce qui ne preſſe pas, pour pouvoir faire lentement ce qui preſſe.

Il vaut mieux remplir ſes greniers que ſes coffres.

Qu'eſt-ce qu'un ſot qui a fait fortune? C'eſt un cochon qui eſt embarraſſé de ſon lard.

Quand il y a du riz qui ſe moiſit à la cuiſine, il y a un pauvre qui meurt de faim à la porte.

Une parole de trop gâte les meilleures affaires; un moment de patience accommode les plus mauvaiſes.

Plus on a de connoiſſances, moins on connoît de gens.

Il vaut mieux ne pas tirer un tigre, que de ne faire que le bleſſer.

Une réponſe qui ne réſout pas la difficulté, en fait naître mille autres.

On ne jouit bien de toute ſa ſenſibilité, que par un amour innocent.

C'eſt s'aimer bien peu que de haïr quelqu'un; c'eſt haïr tout le monde, que de n'aimer que ſoi.

Ce qui etoit vrai hier, l'eſt aujourd'hui; mais ce qui eſt bien aujourd'hui, ne le ſera pas demain.

Ce n'eſt pas le puits qui eſt trop profond, c'eſt la corde qui eſt trop courte.

Ce ne ſont pas les chûtes des ſots, qui empêchent celles des gens d'eſprit.

Il en eſt des Poëtes, des Peintres & des Muſiciens, comme des champignons: pour un de bon, dix mille de mauvais.

C'eſt le mérite de ceux qui louent, qui fait le prix des louanges.

C'eſt ſe rendre le complice d'une impertinence, que d'en rire.

Ceux qui n'ont point de mérite, ne peuvent pas juger de celui des

des autres : ceux qui en ont ne ſe donnent guere la peine de l'examiner.

Un mot dit à l'oreille', eſt entendu de loin.

Les gens de bien ſe cherchent, les méchans ſe fuient.

Qui peut panſer ſa plaie, eſt à moitié guéri.

Les maladies entrent par la bouche, les malheurs en ſortent.

Pardonner n'eſt une folie que pour qui ne s'eſt pas vengé.

Qui eſt parvenu ſait pourquoi; qui ne l'eſt pas l'ignore.

La langue réſiſte parce qu'elle eſt molle ; les dents cedent parce qu'elles ſont dures.

Le malheur n'entre jamais que par la porte qu'on lui a ouverte.

Les abus, les déſordres & les crimes ſont les mauvaiſes herbes de l'Etat ; mais il en eſt comme de celles des champs, la maniere de les détruire n'eſt pas la même.

Qui veut procurer le bien des autres, a déjà aſſuré le ſien.

Les droguiſtes examinent les remedes des deux yeux ; ceux qui les préparent ne les regardent que d'un œil ; les malades les prennent en aveugles.

Le muet conduit l'aveugle, & ils vivent tous les deux.

Qui ment pour ſe louer, ne dit point vrai en ſe blâmant.

Le ſecret le mieux gardé, eſt celui qu'on ne dit pas.

Les pauvres enrichiſſent les riches par leur travail, les riches ruinent les pauvres par leurs plaiſirs.

On trouveroit plus d'honnêtes gens dans les priſons que dans les douanes.

Il en eſt de la Cour comme de la mer : le vent qu'il fait décide de tout.

Il vaut mieux ſauver un mourant, que d'enterrer cent morts.

Ce n'eſt pas au théâtre qu'il faudroit aller s'attendrir : c'eſt chez les pauvres & les malheureux. Qui y va verſer des larmes, eſſuiera les leurs.

Cultiver les ſciences & ne pas aimer les hommes, c'eſt allumer un flambeau & fermer les yeux.

Qui a la vue courte, doit regarder de près.

Si l'on ne peut pas appeller patrie, un pays où l'on ne poſſede rien; comment nommer celui où l'on eſt eſclave?

Ce n'eſt pas ce que les Colons donnent à l'Empereur, qui les ruine: c'eſt ce qu'on lui vole.

Les pauvres préſentent honnêtement leur aumône, les riches la jettent avec mépris, & les Grands l'accompagnent de reproches & de duretés.

L'on craint d'autant moins les autres, qu'on ſe craint plus ſoi-même.

Qui a mené la vie des gueux trois ans, ne voudroit pas être Mandarin un jour.

Une femme laborieuſe arrange ſans ceſſe ſes meubles: un Lettré ſtudieux dérange ſans ceſſe ſes livres.

Qui ne ſait pas ſe vanter, ignore l'art de parvenir.

Qui change de couleur en voyant de l'or, changeroit de geſte s'il n'etoit pas vu.

Le cheval & le cavalier ont beau tomber enſemble, on ne rit que du cavalier; mais s'ils ſe bleſſent tous deux, on ne court qu'au cavalier. Pourquoi cela? Parce que l'orgueil eſt un ſot, & que le ſentiment ne l'eſt pas.

La bienfaiſance eſt à la prodigalité, ce qu'eſt la bravoure à la témérité.

On eſt fol par la tête & ſage par le cœur.

Dans le choix, il vaudroit mieux tout ignorer que tout ſavoir.

Les ſciences ne ſont perfectionnées qu'aux dépens des mœurs.

Les fruits des pays méridionaux ont l'ecorce dure & le cœur mol: ceux du nord ont la peau fine & le cœur ferme; les hommes ſont au rebours.

Le prodigue répand l'or comme du fumier, & l'avare recueille le fumier comme de l'or.

Ce n'eſt qu'avec les yeux des autres, qu'on peut bien voir ſes défauts.

Qui veut faire le bien des autres, a déjà fait le ſien.

Il en eſt des loix comme des digues: à quelque endroit qu'elles ſoient entamées, tout le reſte devient preſque inutile.

Qui médit en ſecret, peut calomnier en public.

Les hommes voient tout des mêmes yeux, mais les points de vue ſont différens.

On peut guérir d'un coup d'épée, mais jamais d'un coup de langue.

Dès qu'il s'agit de raiſon, ſes droits ſont auſſi valables contre mille Empereurs que contre un enfant.

Plus on acquiert de connoiſſances, plus on ſe trouve accablé de ſon ignorance.

Le cuivre a beau être doré, il n'eſt que du cuivre. Ainſi en eſt-il d'un fat: fût-il le premier du Conſeil, il n'eſt qu'un fat.

Ce n'eſt ni le paſſé ni l'avenir qu'il faut etudier dans l'Hiſtoire: c'eſt le préſent.

Les Poëtes ſont les Muſiciens de la République, elle n'en a beſoin que pour ſes fêtes.

Le ſuperflu des riches eſt le néceſſaire des pauvres.

Un Savant peut bien ſonger à devenir Philoſophe: mais jamais Philoſophe ne ſongera à devenir Savant.

Pour peu que le goût des problêmes, des vains paralogiſmes & des nouveautés gagne dans un certain public, toutes les vertus ſont en péril, & avec elles la tranquillité publique.

La ſingularité n'eſt un mérite que pour ceux qui n'en ont pas.

C'eſt l'obſervation des loix qui en fait la vraie force.

Les bonnes ſœurs ſont les bons freres.

Rien ne manque aux funérailles des riches que des gens qui les regrettent.

Ce ſont ceux qui ont le moins de livres, qui en liſent le plus.

Les talens ont beſoin de protection & de prôneurs, la vertu perdroit à en avoir.

C'eſt brûler un tableau pour en avoir les cendres, que de ſacrifier ſa conſcience à ſon ambition.

O quel plaiſir que celui de donner! Il n'y auroit point de riches s'ils etoient capables de le ſentir.

Les plus bouchés ont de l'eſprit pour deviner ce que veut dire un riche; les plus ſpirituels ne comprennent qu'à demi ce que dit un pauvre.

Les riches trouvent des parens dans les pays etrangers les plus eloignés, les pauvres n'en trouvent pas dans le ſein même de leur famille.

Les bijoux ſont la derniere choſe qu'on achete, & la premiere qu'on vend.

Le vin n'eſt jamais ſi bon que quand on le boit avec un ami; il en eſt ainſi des livres, ceux qu'on lit avec lui doublent d'agrémens & de lumiere.

Les Anciens auroient-ils jamais cru que les chevaux du Prince ſeroient mieux logés que ceux pour qui il en a, & dont il veut être appellé le pere?

L'or a par-tout ſon eclat & ſa beauté; mais il n'eſt pas partout du même prix: ainſi en eſt-il de la vertu. Heureux le pays où c'eſt à force d'être commune!

Ce n'eſt pas le glaive qui coupe, ni le vin qui enivre.

C'eſt être déjà malheureux, que de craindre de le devenir; & qui mérite de l'être, le craint toujours.

Les vérités de conſcience ne ſe prouvent pas; mais les plus bornés les comprennent, & les plus habiles ne ſauroient les nier.

La nobleſſe n'eſt un mérite que pour ceux qui n'en ont pas.

Un homme faux eſt haï de ceux même à qui il fait du bien.

Il n'y a pas de bonnes raiſons pour les ſots.

Les plus lâches ſont ceux qui ont plus de courage pour mal faire.

L'adulateur n'eſt que mépriſé; au lieu que le calomniateur eſt mépriſé & haï. Malgré cela, cent calomnies ſont plutôt crues qu'une louange : encore n'eſt-il pas beſoin qu'elles ſoient plus vraiſemblables.

On va à la gloire par le palais, à la fortune par le marché, & à la vertu par les déſerts.

Les vérités qu'on aime le moins à apprendre, ſont celles qu'on a le plus d'intérêt de ſavoir.

L'on n'eſt véritablement intrépide que lorſque l'on aime mieux s'expoſer à périr qu'à mal faire.

Qui veut qu'on lui reſſemble, doit ſe reſſembler à lui-même.

La probité eſt la ſeule monnoie qui ait cours par-tout.

On a beau noyer ſa raiſon dans le vin, on n'y noie pas ſes peines.

Ce ſont ceux qui n'ont point d'affaires, qui en ſuſcitent aux autres.

Le riche exagere encore plus ſa bonne volonté, que le pauvre ſa miſere.

Les choſes venues de loin doublent de prix, & les hommes perdent du leur.

Qui peut troubler les joies de la bienfaiſance, puiſque l'ingratitude les augmente ?

C'eſt être bien riche que de n'avoir rien à perdre.

Les penſées de la veille n'arrivent pas juſqu'au lendemain.

On gagne toujours à taire ce qu'on n'eſt pas obligé de dire.

Un fils qui fait verſer des larmes à une mere, peut ſeul les eſſuyer.

Laboure, fume, ſeme, arroſe, ſarcle ton champ, diſoient les

Anciens, & *demande ta moiſſon par tes prieres, comme ſi elle devoit tomber du ciel.*

Il y en a plus de ruinés par les emprunts qu'ils pouvoient faire, que par les dettes qu'ils avoient.

Les plus bêtes le ſont moins que ceux qui abuſent de leur eſprit.

Les plus gros profits ſont ceux de la médiſance : on en retire pluſieurs fois le capital, & les intérêts courent toujours.

Autant vaut aller ivre à un feſtin, que de parler des Anciens à un nouveau Poëte.

Qu'eſt-ce qu'un homme en place qui n'a pas de mérite? C'eſt un géant en habit de nain.

L'amour eſt quelquefois aveugle, mais il n'eſt jamais ſourd.

Qui a des livres eſt heureux, qui n'en a pas beſoin l'eſt encore plus.

Qui a le front de ſe vanter, ne rougit pas de médire.

La vraie doctrine eſt pour les méchans, comme la glace pour les inſectes.

Les autels ne fument que de l'encens des malheureux.

Qui ne ſe reſpecte pas, ſe fait mépriſer : qui ne ſe craint pas, a tout à craindre : qui veut tromper les autres, s'eſt déjà trompé.

L'admiration ne conduit guere à l'amour, ſi la modeſtie & la bonté ne lui en montrent le chemin.

Qui a le courage de réparer ſes fautes, n'en fait pas long-tems.

Point de crimes ſans remords, ni de remords ſans crime.

Qui ne connoît pas ſes défauts, n'a encore rien appris. Qui a appris qu'il ne ſait rien, eſt devenu bien ſavant.

Le luxe augmente les beſoins, la modération les plaiſirs.

On pardonne tout à qui ne ſe pardonne rien.

Qui a fait les douanes dix ans, trouve cent Médecins pour un à la moindre maladie.

On eſt encore parent ou ami au bout du monde; mais on n'eſt que cela. Le rang & les dignités ne voyagent pas.

Qui cache ſes fautes, en veut faire encore.

Qui attend le ſuperflu pour ſecourir les pauvres, ne leur donnera jamais rien.

Il y a bien des réputations qu'on obtient à crédit, même celles de brave, de ſavant & de ſage: pour celle de chaſte, il faut l'avoir méritée d'avance; or, les philoſophes ne veulent pas courir les riſques d'un lendemain.

Ce ſont les plus riches qui manquent de plus de choſes.

La ſcience de l'Hiſtoire a trop crû, & ira toujours trop en croiſſant, pour que les hommes en aient beſoin.

Les arts d'agrément augmentent les beſoins de ceux à qui il faudroit le plus en ôter.

On gagne plus à connoître les talens & les vertus de ſon ennemi, qu'à être inſtruit de ſes fautes.

Comment plaire toujours aux autres, puiſqu'on ſe déplaît ſi ſouvent à ſoi-même?

La renommée qui ne conduit à rien peut faire des envieux, mais elle ne fera pas d'ennemis.

C'eſt ſuer à vendre de la glace, que d'exhorter à la patience en ſe fâchant.

On peut boire quand on eſt fatigué, mais il ne faut pas manger.

Les palais des Grands regorgent de femmes; & les cabanes des pauvres, d'enfans.

Moins on eſt intéreſſé dans une affaire, mieux on la comprend; plus on va droit, mieux on la finit.

Les plus grands ſcélérats donnent de bons conſeils en mourant.

Il n'y a pas de ſituation fixe dans cette vie, à moins qu'on ne s'occupe de l'autre.

La vieilleſſe finit par les foibleſſes, les miſeres & les impuiſ-

ſances des enfans; la ſageſſe, par leur candeur, leur naïveté & leur innocence.

Rien ne peut ſuppléer la joie qu'ont ôtée les remords.

Les penſées des malades ſont les plus ſaines.

Quel eſt le plus grand menteur? Celui qui parle le plus de ſoi.

Qui m'inſulte en face, peut encore être un honnête-homme & mon ami; mais qui me loue à tout propos, eſt ou un ſot qui me mépriſe, ou un fourbe qui veut me jouer.

Un payſan honnête-homme eſt plus grand dans ſa chaumiere qu'un Empereur ſcélérat ſur ſon trône : donc être Empereur ſeulement n'eſt rien, & être honnête-homme eſt tout.

Quel eſt le vrai héros? Celui qui a le plus de courage contre ſoi-même.

Il ne faut pas employer ceux qu'on ſoupçonne, ni ſoupçonner ceux qu'on emploie.

L'habit le plus de mode, eſt celui que l'Empereur a donné.

Le moyen qu'un homme ſoit toujours vrai, puiſque ceux qui l'en eſtiment le plus, travaillent à le rendre faux?

La ſcience n'eclaire une Nation que par les grandes vérités.

Les voleurs ſe raſſurent ſur leur nombre, mais ce n'eſt pas en allant au ſupplice.

Un ſot ne s'admire jamais tant, que quand il a fait quelque ſottiſe.

Pour un ſouvenir, mille oublis : c'eſt ma deviſe.

L'Empereur ne ſe porte jamais mieux à la Capitale, que lorſqu'on le dit malade dans les Provinces.

C'eſt l'oiſiveté des riches, qui fatigue leur cœur.

C'eſt à ceux qui ſe portent bien, qu'il faut demander comment on doit mourir; & à ceux qui ſe meurent, comment on doit vivre.

Quels ſeroient les meilleurs engrais pour les terres? Les cendres de tout ce qu'on n'avoit point du tems de *Yao* & de *Chun*.

Plus

Plus une montagne eſt affreuſe, plus elle gagne à être vue de loin.

Sur cent projets d'un riche, il y en a quatre-vingt-dix-neuf pour le devenir davantage.

L'economie donne aux pauvres tout ce que la prodigalité ôte aux riches.

Il eſt plus grand de ſauver l'innocence aux dépens de ſa gloire, que de ſauver la patrie aux dépens de ſa vie.

La ſéparation, la répudiation, le divorce, ſont des poignards à deux lames: il faut s'en bleſſer d'un côté pour les enfoncer de l'autre.

Plus une Nation a de bons livres, plus on lui en fait lire de mauvais.

Quand une chanſon donne de la célébrité, la vertu n'en donne guere.

Le Colon, le Soldat, le Marchand, l'Artiſan, le Magiſtrat, le Moraliſte, voilà les hommes de la Patrie, de toujours & de par-tout: pour les autres, plus il y en a, plus elle eſt à plaindre.

Dans les Sciences comme dans les Arts, c'eſt toujours ce qui eſt le plus eſſentiel & le plus utile qui coûte le moins de tems, de ſoin, de travail; & plus de perſonnes peuvent y réuſſir.

Le fait eſt certain: hommes & femmes, jeunes & vieux, riches & pauvres, ſavans & ignorans, Princes & ſujets, barbares & Chinois, tous deviennent faux, vils & cruels, à proportion de leur impudicité.

Une paſſion eſt comme la meſure de l'autre: plus on rit de bon cœur, plus on pleure aiſément; & c'eſt ſur-tout quand on eſt de bonne humeur qu'on prend feu pour rien.

La haine n'a jamais fait d'heureux.

L'eſprit a beau faire plus de chemin que le cœur, il ne va jamais ſi loin.

L'ignorance eſt la nuit de l'eſprit, & une nuit ſans lune ni etoiles.

L'on n'a jamais tant beſoin de ſon eſprit, que lorſqu'on a affaire à un ſot.

Avoir trop d'eſprit, c'eſt n'en avoir pas aſſez.

Rien n'abrege la vie comme les pas perdus, les paroles oiſeuſes & les penſées inutiles.

La vie la plus heureuſe finit avant la mort.

Ou la vie n'eſt qu'un ſonge, ou il y a bien des gens qui rêvent.

La plus courte vie a bien des ſiecles de douleur.

L'etude etend bien peu les connoiſſances, quand elle n'ôte pas le goût de la diſpute & des diviſions.

Il y a trois eſpeces de Lettrés: les premiers ferment leur cœur, les ſeconds leur bouche, & les derniers leur porte. L'eſpece de ceux qui fermoient leurs mains s'eſt perdue.

Les Lettrés ont beau diſputer, toutes les conſciences ſont d'accord.

Plus nos Lettrés ont d'expédiens pour vivre, plus ils en trouvent de merveilleux pour enrichir l'Etat.

Tigre enchaîné ſe laiſſe conduire par un enfant; mais celui qui le mene, fût-il un géant, riſque tout à l'irriter: le peuple eſt de même.

Tout eſt perdu quand le peuple craint moins la mort que ſa miſere.

Laiſſez au peuple toutes les ignorances qui ne le trompent pas.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIERES

CONTENUES dans les dix précédens Volumes des Mémoires concernant les Chinois.

A

ABRICOTIERS de Chine. On en distingue trois especes, Tome V, page 505: la premiere, à fleurs doubles, renferme quatre especes principales, 505; l'Abricotier à fruit en renferme sept, 505, 506; l'Abricotier sauvage est distingué en trois especes, 506. Leur amande donne une huile qui tient lieu d'huile d'olive, 506. L'abricotier sauvage ne demande aucune culture, *ibid.* Pour se procurer des abricotiers à fleurs doubles, il ne faut que les enter & réenter sur ente, 507. Ils réussissent mieux & leurs fruits sont meilleurs dans les Provinces du nord, *ibid.* Si l'on cherche réellement à perfectionner le fruit de l'abricotier, il faut greffer & regreffer un abricotier venu du noyau, *ibid.* Il y a beaucoup de précautions à prendre pour se donner un bon semis d'abricots, 508. Les livres de Botanique attribuent beaucoup de vertus aux fleurs, aux feuilles, au fruit, à l'ecorce, aux jeunes rejettons & aux racines de l'abricotier, 509 & suiv.

Abricots (les), sont très-recherchés des Chinois, qui en font beaucoup d'usage, en confitures seches & liquides, en espece de pastilles faites du suc cuit & clarifié, propre à désaltérer & à rafraîchir, *&c.* T. V, 509. Vertus des amandes de ce fruit contre la morsure des chiens enragés, les ulceres occasionnés par le lait, l'esquinancie, les maux de dents, les hémorragies, les foiblesses d'estomac, les vers, *&c.* 510.

Abondance publique (l'), doit être l'objet des soins d'un Souverain, T. IV, 97, 98.

Aboulaï, le *Han* des *Hasaks*, amuse par de vaines promesses *Taltanga*, & parvient, par de prompts secours, à faire sauver *Amoursana*, T. I, 352 & suiv. Note 32.

Académies militaires etablies par *Tay-tsoung*, T. V, 132.

Accidens, ce que l'Auteur du *Si-yuen* comprend sous ce nom, T. IV, 437. Précautions qu'on doit prendre contre les accidens, T. IX, 138.

Accord du *Kin* à cinq cordes, T. VI, 168; du *Kin* à sept cordes, 169.

Accusations. Comment on les envisage en Chine, T. IV, 156; celles qu'on punit, 161; les *accusations* pour dettes regardées comme odieuses, T. IV, 383.

Accusés. Ce que la loi exige pour qu'ils soient jugés coupables, T. IV, 156.

Achenacher, Prince Tartare; marques d'attachement & de reconnoissance qu'il donne à l'Emp. *Tay-tsoung*, T. V, 187.

Actions (les petites) doivent être evitées, parce qu'elles peuvent perdre une armée entiere, T. VII, 93.

Ac-tze, herbe médicinale; dangers qu'il y a de la faire brûler pour guérir les maladies, T. IX, 244, 245.

Adoption très-fréquente & très-ancienne, en Chine, T. IV, 136. Quels ſont les privileges de ceux dont on a fait adoption, *ibid.* Pourquoi l'adoption eſt ſi commune en Chine, & pourquoi ceux qui n'ont point d'enfans ſe font un devoir d'en adopter, T. VI, 325 & ſuiv.

Affaires (les). Comment doivent être traitées, de quelque nature qu'elles ſoient, T. IX, 73, 82, 159, 160, 161, 162, 263. Dangers du trop de confiance dans ceux qu'on y emploie, 74.

Affaires criminelles (ſévérité des loix de Chine, & des formalités que la juſtice obſerve dans les), T. IV, 421, 422, 423, &c. *Voy.* le *Si-yuen.*

Affaires publiques (comment, dans les tems reculés, ſe traitoient les), T. IX, 170.

Agaric, quelle eſt l'eſpece de champignon de Chine qui lui reſſemble, T. IV, 500. Quel eſt celui dont on fait le plus de cas, 501.

Age d'or des Chinois, T. IX, 362.

Agneaux. Quels etoient les meilleurs de Chine au commencement de la Dynaſtie régnante, T. IX, 171.

Agriculture de Chine. Les livres qui traitoient de l'agriculture, exceptés de la proſcription générale ſous *Tſin-che-hoang-ti*, T. I, 41. L'agriculture eſt regardée dans le *Chou-king* comme la ſource des richeſſes de l'Etat, 70. Etat de l'agriculture ſous les premieres Dynaſties, 166, 198, 199, 217 & ſuiv. Création des emplois de Préſident, de Surintendant & de Directeur général de l'agriculture, & les ſoins attachés à ces emplois, 198, 199. A qui la Chine eſt redevable de l'invention & des progrès de l'agriculture, 217; T. III, 10, 19. Les inſtrumens dont on ſe ſervoit dans l'antiquité, etoient très-groſſiers & très-ſimples, T. I, 221. Révolution heureuſe que l'agriculture eprouva ſous *Ouen-ti*, T. II, 397. Etat actuel de l'agriculture relativement à la quantité des terres cultivées en Chine, pour réfuter ce qu'a dit contre elle M. Paw; & raiſons détaillées du peu de culture qu'on croit remarquer dans de vaſtes étendues de pays, 402 & ſuiv. Depuis combien de ſiecles l'agriculture eſt en vigueur chez les Chinois, 430. De quels animaux on ſe ſert pour l'agriculture, dans les provinces du midi & dans celles du nord, *ibid.* Pourquoi l'on ſe paſſe d'animaux, & même de machines dans quelques cantons de la Chine, *ibid.* L'ardeur des Chinois pour l'agriculture, leur fait regarder comme inutiles les pâturages & nuit à la population du gros bétail, 431. Protection & faveur particulieres de l'Empereur *Kang-hi* pour tout ce qui avoit rapport à l'agriculture, 431, 432. Uſages des Chinois pour labourer, enſemencer, herſer & engraiſſer les terres, 610 & ſuiv. A qui on attribue les premiers livres ſur l'agriculture, T. III, 10, 19. Les travaux de l'agriculture regardés comme honorables, & conſacrés par des cérémonies inſtituées dans toute la Chine, 25, 68, 499; T. IV, 317; T. V, 40; T. VII, 28. L'agriculture doit attirer les ſoins & la protection d'un Souverain, T. IV, 84. Comment la piété filiale a inventé l'agriculture, la conſerve & la rend floriſſante, 281. Elle eſt l'unique ſource des richeſſes de l'Empire, 304; la force & l'induſtrie de l'homme en font tous les frais, 320, 321. Célébrité de l'agriculture de Chine, & par quelles faveurs le Gouvernement l'encourage, T. V, 14, 40, 41; elle eſt recommandée ſpécialement aux gens de guerre, T. VII, 27 & ſuiv. Goût de l'Empereur *Kang-hi* pour l'agriculture, T. IX, 172, 173. Ce qu'il diſoit ſur les progrès qu'avoit faits l'agriculture, 228, 229. Etabliſſemens anciens de Chine pour les progrès & la perfection de l'agriculture, 357, 358. Edits de *Siuen-ti* pour l'en-

courager, 391. A qui l'on doit la perfection de l'agriculture, voyez *Yen-ti.*
Aiguille aimantée (obſervations & remarques de l'Empereur *Kang-hi* ſur les cauſes des différentes déclinaiſons de l'), T. IV, 457, 458. Elle ſe dirigeoit anciennement vers le ſud, 458. Remarques de M. *Amiot* ſur les déclinaiſons de l'Aiguille aimantée, T. IX, 2, 3. Sa variation conſtante en Chine, T. X, 143.
Aînés. Quels ſont ceux que Confucius déſigne ſous ce nom, & à qui l'Empereur doit toujours des déférences, T. IV, 72. Ils ont ſeuls le droit de faire les cérémonies aux Ancêtres : reſpect que leurs freres ont pour eux, T. IV, 137. Reſpect qu'on leur doit, T. VII, 19. Ils ont en Chine le droit de commander aux autres, *ibid.* Dès qu'un pere & une mere ſont morts, les aînés entrent en poſſeſſion de tous les droits de la paternité envers leurs cadets, 20. Leurs devoirs envers leurs freres, 25, 26. Ils ſont reſponſables des déſordres de leurs freres, 26, 27, 37.
Akim, dignité chez les *Eleuths*, T. I, 387.
Akoui, Général Chinois, T. III, 389; nommé par l'Empereur *Kien-long* pour faire la guerre aux *Miao-tſée*, *ibid.* & 413. Précis de ſon origine, de ſon education, de ſes talens & de ſes ſervices politiques & militaires, 389, 390. Il juſtifie le choix de l'Empereur par une conduite à la fois pleine de valeur & de prudence, 391, 413, 414. Dans moins d'un mois il ſe rend maître d'une partie des Etats des *Miao-tſée*, 393, 415. Le reſte eſt emporté à la pointe de l'epée, & *Akoui* tient en ſa puiſſance le Roi & toute ſa famille, 395, 396, 397, 398, 416, 417. Il les conduit à *Pé-king*, 398; y eſt reçu par l'Empereur avec toute la pompe uſitée en pareil cas, 399 & ſuiv. 418 & ſuiv. Il eſt accuſé par *Fou-té*, & ſe juſtifie, 402, & ſuiv. Il eſt fait Miniſtre d'Etat & jouit de la plus grande faveur, 407. Succès de ſes opérations contre les débordemens du fleuve *Hoang-ho*, T. IX, 25 & ſuiv. Dépenſes qu'elles lui occaſionnent, 30. Il eprouve des difficultés, des contrariétés; il les ſurmonte toutes, & s'attire les plus grands eloges de la part de l'Empereur, 30, 31 & ſuiv. Il eſt chargé par l'Empereur d'aller arrêter les ravages du fleuve *Kiang;* il ſe diſtingue dans cette opération comme il avoit fait pour le fleuve *Hoang-ho*, 441, 442. Il reçoit l'ordre de ſe mettre à la tête de l'armée pour marcher contre un parti de Mahométans révoltés dans la Province du *Chen-ſi*, 442. Il confirme dans cette petite guerre l'opinion qu'on avoit de ſa valeur, de ſon expérience, & de la nobleſſe de ſon ame, 443 & ſuiv. Intégrité de ſa conduite dans le Miniſtere, T. X, 132. Sévérité de ſes recherches ſur les vexations des Mandarins, & quelles en furent les ſuites funeſtes pour les coupables, 132, 133, 135. Il eſt envoyé une ſeconde fois par l'Empereur pour remédier aux débordemens du fleuve *Hoang-ho* & s'acquitte de cet emploi avec ſageſſe, & un plein ſuccès, 134, 135. Expédiens dont il s'aviſe pour empêcher le fleuve de ſe déborder à l'avenir, 136.
Akſou, ville du pays des *Eleuths*, T. I, 386, 399.
Aliénation (droit d'), ôté aux *Mantchoux*, T. VII, 27.
Alimens des Chinois (les), conſiſtoient en herbages, légumes & fruits ſous *Yao*, T. I, 227. Motifs qu'il y a de croire que la chair des animaux entroit dans les alimens des Chinois, *ibid.* & T. III, 8. De quelle maniere ils accommodent, pour les manger, les premiers bourgeons & les jeunes tiges du frêne odorant, T. II, 600; & les jeunes rejettons de quelques eſpèces de bambou, 641. Comment les Chinois mangent la graine, la fleur & la racine du nénuphar, T. III, 440; les bou-

tons de fleurs du *yu-lan*, 443; la châtaigne d'eau nommée *pi-tsi*, & le *lin-kio*, 450, 451; la pulpe des graines du *ki-teou*, 454; les branches de matricaire cultivée, 461. Moyen dont les Chinois se servent pour rendre le gland un aliment sain, 488. Leur maniere d'accommoder les châtaignes, 494; T. IV, 487. Comment ils mangent le coing, T. II, 498. La Chine est mal partagée pour la quantité & la qualité des alimens : notice des principaux que fournit la chasse, la pêche & l'agriculture, T. IV, 322. Raisins de Chine, 471. Les habitans de la campagne n'ont guere pour alimens que des herbages & des légumes mêlés avec du riz, 476. Riz de Chine, 476, 477. Ce qui facilite, en Chine, la digestion des pommes, des poires, des concombres, des melons d'eau, 486. Méthode des Chinois pour conserver leurs viandes, les oranges & les citrons, 488, 489. Usage qu'ils font des *pe-tsai*, plantes potageres, 504 & suiv. Raisins secs de *ha-mi*, T. V. 481. L'abricot regardé comme un fruit très-sain, & un des alimens les plus recherchés des Chinois, 509. Quoique la viande soit un aliment exquis pour les Chinois & les Tartares, ils ne sont point délicats sur le choix, T. VII, 33. L'excès dans les alimens, défendu par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 120. Les fruits considérés par lui comme l'aliment le plus sain, 133. Choix qu'on doit faire des alimens selon son tempérament, 151, 152, 167.

Allerstain (le P.), donne le dénombrement des habitans de Chine d'après une piece originale tirée du Tribunal des Fermes, T. VI, 292; T. IX, 440.

Allumettes de Chine. Comment elles sont faites, T. IV, 491.

Alotan-kouolo, riviere de Chine. Particularités remarquables que rapporte l'Empereur *Kien-long* sur le nom & le cours de cette riviere, T. X, 137.

Alphabet. Opinions sur l'invention & la perfection de l'Alphabet des diverses nations, T. VIII, 122 & suiv. Voyez *Caracteres chinois*, *Ecriture chinoise.*

Amadou. (Les Chinois se servent de feuilles d'armoise pour), T. V, 514.

Amandes d'abricots. Quel usage on en fait en Chine, T. V, 510.

Ambassadeurs en Chine. (Cérémonial que doivent observer les), T. V, 24.

Ame. En quoi les maladies de l'ame ressemblent à celles du corps, T. IV, 54.

Amérique. Le peu de progrès qu'y ont fait les Sciences & les Arts depuis sa découverte, T. IX, 355.

Amiot. (M.) Sa lettre ecrite à la Société Royale de Londres, où il analyse la nature de la langue chinoise, s'etend sur la partie historique des caracteres chinois, & présente les moyens de découvrir l'espece d'analogie qu'on a cru trouver entre les caracteres chinois & les hiéroglyphes d'Egypte : à quel sujet elle a eté ecrite, & par qui elle a été communiquée, T. I, 273 & suiv. Voyez *Needham* & *Caracteres chinois.* Sa lettre sur le monument erigé en mémoire de la conquête du Royaume des *Eleuths* ou *Zongores*, faite par les Tartares Mantchoux, sous le regne de *Kien-long*, vers l'an 1757, 325 & suiv. Traduction du monument gravé sur la pierre, en vers chinois composés par l'Empereur, où il détaille l'origine, les progrès, & la fin glorieuse des révolutions de cette petite partie de la Tartarie, 329 & suiv. Voyez *Eleuths* ou *Zongores.* Son récit de la transmigration des *Tourgouths*, des bords de la mer Caspienne dans l'Empire de la Chine, vers l'an 1771, 401. Voyez *Tourgouths.* Sa traduction des vers sur cette transmigration, composés par l'Empereur, 401 & suiv. Traduction de l'analyse qui en fut faite par un célebre Lettré chinois, que *Kien-long* avoit chargé de les faire imprimer,

419. Remarques de M. Amiot ſur les *Calmoucks Longores*, 428 & ſuiv. Son mémoire ſur l'antiquité des Chinois, prouvée par les monumens, T. II, 1. Expoſition de la maniere dont il a enviſagé les objets, & du jugement qu'il en a porté, *ibid.* Plan qu'il a ſuivi pour être court, ſans ſortir des bornes de l'eſſentiel, 2. La forme de ſon Mémoire, *ibid.* Facilité qu'il procure pour la prononciation des mots chinois, par la maniere dont il les écrit, 2 & ſuiv. Expoſition des connoiſſances élémentaires que les premiers hommes qui ont habité la Chine ont tranſmiſes à leurs deſcendans, & que ceux-ci ont perpétuées de génération en génération juſqu'au tems où nous vivons, 11 & ſuiv.; ſur l'Etre Souverain, les Eſprits céleſtes, les ames humaines & ſur les ſacrifices, 14 & ſuiv. 34 & ſuiv.; ſur *Fou-hi*, ſon gouvernement, & l'invention des bigrammes, des trigrammes ou *Koua*, 16 & ſuiv.; ſur la métaphyſique, & ſur la phyſique céleſte, ſur les élémens, ſur le grand principe, ſur le cérémonial religieux des ſacrifices, & ſur les Temples, 27, 28 & ſuiv.; ſur l'*Y-king*, ſur l'invention & la perfection de pluſieurs ſortes de beſoins, la Médecine, l'Agriculture & l'Ecriture, 43, 44 & ſuiv.; ſur le *Chou-king*, ſur l'Aſtronomie, la Chronologie, le *Tcheou-li*, la légiſlation, & ſur les inſtitutions des Mandarins & des Tribunaux, 54, 55, & ſuiv.; ſur le *Chi-king*, 74 & ſuiv.; ſur le *Tchun-tſieou* de Confucius, 85 & ſuiv.; ſur les *King* en général, 88, 89 & ſuiv.; ſur les Annales, 91, & ſuiv. Voyez *Annales chinoiſes*; ſur le Calendrier de Chine, & les eclipſes qui y ſont rapportées, 95 & ſuiv.; ſur l'exiſtence immémoriale d'Aſtronomes, de Poëtes, d'Artiſtes, de Lettrés & d'Hiſtoriens en Chine, 101 & ſuiv.; ſur l'état de la Chine ſous les premieres Dynaſties, 112 & ſuiv.; ſur les révolutions des Lettres, 115 & ſuiv.; ſur *Sée-ma-tſien*, le pere de l'Hiſtoire chinoiſe, 117 & ſuiv.: enfin, ſur le *Tſou-chou*, 143 & ſuiv. Enumération des ſources où M. Amiot a puiſé pour la confection de ſon Mém. 149 & ſuiv. Trente-ſept Planch. relatives à ce Mém. avec l'explication des fig. qu'elles contiennent, 151 & ſuiv. M. Amiot réduit à trois claſſes ceux qui ont critiqué les Annales, T. II, 121. Les deux premieres ſont compoſées de deux ſortes de Miſſionnaires, *ibid.*; la troiſieme, renferme les Savans d'Europe qui, hors d'etat de pouvoir lire les livres chinois, n'ont exercé leur ſagacité que ſur les différens expoſés de ceux qui ſont cenſés les avoir lus, 122. Réponſes aux objections que M. de Guignes a faites dans ſon Examen critique des Annales chinoiſes, ou Mémoire ſur l'incertitude des douze premiers ſiecles de ces Annales & de la Chronologie chinoiſe, *ibid.* M. Amiot convient que les douze premiers ſiecles de la Monarchie chinoiſe ſont beaucoup moins remplis que les ſiecles poſtérieurs; mais il conclut de-là que cette diſproportion eſt un préjugé favorable à l'Hiſtorien, qui n'a dû avoir que le vrai pour objet, & démontre que de plus grands détails n'auroient pas mieux fait connoître qu'on diſtingue déjà des traces de la religion, des mœurs, des loix, des coutumes, des cérémonies, des regles de gouvernement & de police; & qu'il y avoit en Chine, dès ces tems reculés, des Tribunaux, des Guerriers, des Savans en Hiſtoire, des Sages, des Mathématiciens, des Aſtronomes, des Artiſtes & des Artiſans, 122 & ſuiv. Il leve les difficultés que fait M. de Guignes, ſur l'eclipſe rapportée dans le *Chou-king*, & ſur les Aſtronomes *Hi* & *Ho*, 124 & ſuiv. Voyez *Eclipſes*. Il combat l'opinion du même Savant, qui penſe que les Lettrés chinois eux-mêmes regardent comme fabuleux

les regnes qui ont précédé ceux de *Yao* & de *Chun*, & démontre qu'à l'aide des découvertes en tout genre, les Hiſtoriens ont fixé, ſinon la fondation de la Monarchie, au moins la légiſlation de *Hoang-ti*, 125. Pour tâcher de détruire ce qui a été avancé par M. de Guignes, que les premiers & les plus célebres Hiſtoriens, remontent ſeulement au regne de *Yao*, il indique l'ouvrage de *Sée-ma-tſien* (le *Che-ki*) dont il fait un précis pour ce qui a rapport aux époques, à la chronologie, dont ce livre traite, ainſi que des uſages, des cérémonies, des arts, *&c.* des généalogies, & enfin, des ſoixante-dix Eloges qu'il a faits des Hommes illuſtres, 126, 127 & ſuiv. Il convient, avec M. de Guignes, des défauts d'un ſyſtême de Chronologie fondé ſur des hypotheſes aſtronomiques, & que ce ſyſtême a dû néceſſairement occaſionner des avis différens ſur les époques des événemens, tant que les Chinois ont employé leurs Aſtronomes pour fixer l'ordre des tems dans leur Hiſtoire, 133, 134 & ſuiv. Il eſt auſſi du même ſentiment ſur le peu de ſuite qu'il y a dans les généalogies, & en donne la raiſon, ainſi que les moyens d'y remédier, 135 & ſuiv. Il explique les grandes diverſités que trouve M. de Guignes dans les Dynaſties *Hia* & *Chang*, ſur la durée de chaque regne, & par conſéquent ſur la durée totale, 136 & ſuiv. Il recommande la lecture du *Chou-king* & de *Sée-ma-tſien*, pour ce qui regarde l'origine des différens Royaumes & & la ſucceſſion des Rois qui les gouvernerent, *&c.* 137 & ſuiv. Pourquoi il n'admet pas le moyen dont s'eſt ſervi M. de Guignes pour faire voir le peu d'accord des Chronologiſtes chinois; &, à cette occaſion, il donne l'idée d'une Hiſtoire univerſelle de France, qui ſeroit commandée par le Gouvernement, & traitée par la Sorbonne & toutes les Académies, 143 & ſuiv. Motifs qui le font conclure: 1°. que les Annales chinoiſes ſont préférables aux Monumens hiſtoriques de toutes les autres Nations; 2°. qu'elles méritent toute notre confiance; 3°. qu'elles ſont dignes de l'attention de tous les Savans; 4°. qu'elles ſont l'ouvrage de littérature le plus authentique qui ſoit dans l'Univers, 146, 147. Tables chronologiques; la première, des Auteurs qui ont ecrit ſur les Trigrammes de *Fou-hi*, 195 & ſuiv.; la ſeconde, des Auteurs qui ont ecrit ſur le *Chang-chou* ou le *Chou-king*, 203 & ſuiv.; la troiſieme, de ceux qui ont ecrit ſur le *Li-ki*, 211 & ſuiv.; la quatrieme, de ceux qui ont ecrit ſur le *Chi-king*, 221 & ſuiv.; la cinquieme, de ceux qui ont ecrit ſur le *Tchun-tſieou* de Confucius, 233 & ſuiv. Textes du *Tchun-tſieou* qui rapportent les eclipſes du ſoleil avec les explications, 247 & ſuiv. Textes du *Chi-king*, du *Chou-king* & de l'Hiſtoire ſur le même objet, 255 & ſuiv. Eclipſes rapportées dans le *Tchun-tſieou*, 265 & ſuiv. Eclipſe du ſoleil rapportée dans le *Chi-king* & dans le *Chou-king*, 270 & ſuiv. Conjonction des cinq planetes ſous *Tchoan-hiu*, 274 & ſuiv. Table géographique de la Chine, partagée en neuf Provinces par le grand *Yn*, 283; des quinze Royaumes qui la partageoient ſous les *Tcheou*, 284, 289. Tables chronologiques des Hiſtoriens chinois depuis les *Han* occidentaux, juſqu'aux *Tang*, 293 & ſuiv.; depuis les *Héou-ou-tay* juſqu'aux *Soung*, 309 & ſuiv.; depuis les *Yuen* juſqu'aux *Tay-tſing*, 330 & ſuiv. Arbre généalogique des fondateurs des trois premieres Dynaſties depuis *Hoang-ti*, 344 & ſuiv.; de la Dynaſtie des *Hia*, 348 & ſuiv.; de la Dynaſtie des *Chang* ou des *Yn*, 352 & ſuiv. 359 & ſuiv. Remarques ſur un ecrit de M. Paw, intitulé, *Recherches ſur les Egyptiens & les Chinois*, dont M. Amiot combat les

les erreurs & les fauſſetés, 365 & ſuiv. Voyez *Paw* (M.). Portraits des Chinois célebres, où M. Amiot raſſemble les principaux traits qui caractériſent ceux des Chinois qui, depuis l'établiſſement de leur Monarchie, ſe ſont diſtingués dans le Gouvernement, le Miniſtere, les Lettres ou les armes, T. III, 8. Ces perſonnages ſont *Fou-hi*, fondateur de la Monarchie (ſon portrait eſt gravé), 8. *Yen-ti*, *Chen-noung-ché*, Empereur, 10. *Hoang-ti*, Empereur & légiſlateur de la Nation, 11. *Tſang-kié*, Miniſtre, 12. *Chao-hao*, Empereur, 13. *Tchoan-hiu*, 14. *Ti-kou*, 15. *Ti-yao*, *Tao-tang-ché*, 16. *Ti-chun*, *Yeou-yu-ché*, Empereurs, 18. *Kao-tao*, Miniſtre, 20. *Heou-tſi*, Miniſtre, *ibid.* *Ta-yu*, Empereur, 21. *Tcheng-tang*, Empereur, 23. *Y-yn*, Miniſt. 25. *Fou-yué*, Miniſt. 26. *Tcheou*, *Ouen-ouang*, Roi de *Si-pé*, 27. *Tay-koung*, Miniſtre, 29. *Tcheou*, *Ou-ouang*, Empereur, 31. *Tcheou-koung*, Miniſt. 34. *Lao-tſée*, Philoſophe, 38. *Confucius* (ſon portrait gravé), 41. *Kiu-ping*, Miniſtre, 43. *Mong-tſée*, Philoſophe, 45. *Han-kao-tſou*, Empereur, 51. *Siang-ouang*, Empereur, 53. *Tchang-leang*, Miniſtre, 56. *Han-ouen-ti*, Empereur, 67. *Han-king-ti*, Empereur, 69. *Toung-fang-chouo*, Miniſt. 70. *Toung-tchoung-chou*, Savant & Miniſtre, 75. *Sée-ma-tſien*, pere de l'Hiſtoire chez les Chinois, 77. *Han-koang-ou-ti*, Empereur, 89. *Yen-tſée-ling*, Philoſophe, 91. *Heou-han-tcho*, *Tchao-liè-hoang-ti*, Emp. 95. *Tchou-ko*, *Ou-heou*, Miniſt. 98. *Ouei*, *Ou-ti*, Min. 104. *Sée-ma*, *Hiuen-ouang*, Général d'armée, 106. *Toung-tſin*, *Yuen-ti*, Empereur, 109. *Soung-ou-ti*, Empereur, 112. *Tao-yuen-ming*, Poëte, 116. *Soung-fei-ti*, Empereur, 118. *Sié-ling-yun*, Homme de Lettres, 122. *Tſi-kao-ti*, Empereur, 124. *Leang-ou-ti*, Empereur, 135. *Tchao-ming*, *Tay-tſée*, 145. *Tchen-ou-ti*, Empereur, 146. *Soui*, *Ouen-ti*, Empereur, 154. *Ouen-tchoung-tſée*, Philoſophe, 177. *Tſin-ché-hoang-ti*, Empereur, incendiaire des Livres chinois (ſon portrait gravé), 183. *Fou-cheng*, Lettré (ſon portrait gravé), 302. *Sou-tſée-king*, Homme d'Etat (ſon portrait gravé), 317. *Pan-hoei-pan*, Savante (ſon portrait gravé), 361. *Tan-tao-tſi*, Miniſtre & Guerrier, T. V, 72. *Tang-kao-tſou*, Empereur, 80. *Tang-tay-tſoung*, Empereur (ſon portrait gravé), 125. *Yu-tché-koung*, Guerrier, 189. *Fang-hiuen-ling*, Miniſtre, 194. *Tou-jou-hoei*, Miniſtre, 200. *Ly-tſing*, Guerrier, 202. *Ly-tſi*, Guerrier, 229. *Tſé-tien-hoang-héou*, autrement, *Ou-ché*, Impératrice, 255. *Ty-jin-kié*, Miniſtre, 331. *Tang-hiuen-tſoung*, Empereur, 336. *Yao-tſoung*, Miniſtre, 375. *Soung-king*, Savant, 380. *Yen-tchen-tſing*, Savant, 382. *Tou-fou*, Poëte, 386. *Ly-pe*, Poëte, 396. *Kouo-tſee-y*, Guerrier, 405. *Tang-ſien-tſoung*, Emp. 416. *Pé-kiu-y*, Savant, 420. *Lieou-tſoung-yuen*, Poëte, 427. *Han-yu*, Savant, 434. *Mong-kiao*, Poëte, 450. *Kia-tao*, Poëte, 453. *Tang-ſiuen-Tſoung*, Empereur, 458. *Min-ouang*, Guerrier, 462. *Nan-tang-ly-heou-tchou*, Empereur, 464. *Soung-tay-tſou*, premier Empereur, & Fondateur de la grande Dynaſtie des *Soung*, T. VIII, 3. *Soung*, *Jen-tſoung*, Empereur, 35. *Pao-tcheng*, Magiſtrat, 39. *Kao-kioung*, Guerrier, 41. *Chao-young*, Savant, 47. *Tchang-tſai*, Lettré, 55. *Tcheou-tchun-y*, Lettré, 67. *Tcheng-hao*, Philoſophe, 75. *Tcheng-y*, Lettré, 90. *Sée-ma-koang*, Min. T. X, 1 & ſuiv. *Sou-ché*, Savant, 70. *Hoang-ting-kien*, Poëte, 108. *Yang-ché*, Savant, 119. *Voyez* tous ces noms en particulier. Lettre ſur la réduction des *Miao-tſée* par l'Empereur *Kien-long*, actuellement régnant, T. III, 387. Voy. *Miao-tſée*. Mém. de M. Amiot ſur la Muſique des Chinois, tant ancienne que moderne, T. VI, 1 & ſuiv. Ce qui lui fit naître l'envie de connoître la Muſique chinoiſe & de s'inſtruire à fond

de toutes les regles qui en conſtituent la théorie, 3. Ses travaux pour y parvenir, *ibid.* & ſuiv. Il eſt aidé par les lumieres du P. Gaubil, *ibid.* Ses premiers eſſais en ce genre, 5. Le Mémoire de M. l'Abbé Rouſſier ſur la Muſique des Anciens, lui fait regretter que cet habile théoricien n'ait pas pu puiſer par lui-même dans les ſources chinoiſes, comme il a fait dans les ſources egyptiennes & grecques, 6 & ſuiv. Il prétend que M. l'Abbé Rouſſier eût trouvé de quoi conſtater que les Chinois ſont Auteurs du ſyſtême de Muſique qui a cours chez eux au moins depuis l'an 2637 avant J. C., & ſe propoſe de faire convenir tous les Savans, que les Egyptiens n'ayant pu communiquer aux Chinois, un ſyſtême de Muſique antérieur de pluſieurs ſiecles à la Lyre de Mercure, il s'enſuit néceſſairement que les Chinois ſont cette *Nation ancienne chez laquelle non ſeulement les Grecs, mais la nation Egyptienne elle-même, ont puiſé les élémens des Sciences & des Arts, qui ont eté tranſmis aux peuples barbares de l'Occident*, 15 & ſuiv. Avant d'entrer en matiere, il donne le catalogue des Ouvrages où ſe trouvent les matériaux qui ont ſervi à la compoſition de ſon Mémoire ſur la Muſique des Chinois, 21 & ſuiv. Du ſon en général, & de l'idée qu'on en a en Chine, 27 & ſuiv. Il y a huit ſortes de ſons : celui de la peau, 35 & ſuiv.; celui de la pierre, 39 & ſuiv.; celui du métal, 43 & ſuiv.; celui de la terre cuite, 49 & ſuiv.; celui de la ſoie, 52 & ſuiv.; celui du bois, 61 & ſuiv.; celui du bambou, 63 & ſuiv.; celui de la calebaſſe, 78. Invention des *lu*, & détails ſur les *lu* en général, 85 & ſuiv.; ſur les *lu* en particulier, fixés au nombre de douze, 95 & ſuiv.; leurs dimenſions, 99 : *lu* doubles ou graves, 105 & ſuiv. : *lu* moyens ou naturels, 107 ; *lu* aigus ou demi-*lu*, 108 & ſuiv. : formation du ſyſtême muſical par les *lu*, 111 & ſuiv.; leur génération, 116. Circulation du ſon fondamental, 124. Génération des *lu* par les deux *koa*, *kien* & *kouen*, 127 & ſuiv. Autre génération par les quatre *koa*, *kien* & *kouen*, *ki-ki* & *Ouei-ki*, 131 & ſuiv. La plus complette eſt celle par les lignes des hexagrammes qui compoſent douze *koa*, 133. Formation des *lu* par les nombres pairs & impairs, 135; autre formation des *lu* par les nombres à la maniere des anciens Chinois, depuis *Hoang-ti* juſqu'aux *Han*, 142. Dimenſions des *lu* calculés plus rigoureuſement par les Chinois modernes, 147. Maniere d'éprouver les *lu*, 149. Ce que les Chinois entendent par ton, 157. Ils admettent ſept principes ; quels ſont ces ſept principes, 160. Si les Chinois connoiſſent, ou ont connu anciennement ce que nous appellons *contre-point*, 164. Maniere dont les Anciens accordoient le *kin* à cinq ou à ſept cordes, 168. Concluſion de M. Amiot, que les Chinois ſont les inventeurs de leur ſyſtême muſical, 172. Il joint à ſon Mémoire la traduction en vers françois de l'Hymne qu'on chante dans les cérémonies en l'honneur des Ancêtres, & fait la deſcription de ces cérémonies, 179 & ſuiv. Ses obſervations ſur quelques points de la doctrine des Chinois, 186. Examen des proportions que préſentent les douze *lu* calculés par les anciens Chinois, 186. Obſervation ſur la formation des douze *lu* par les nombres, 190. Source des proportions factices des Chinois modernes, 201. Expoſition du principe des proportions authentiques des anciens Chinois, 212. Explications des figures qui repréſentent les quarante-cinq eſpeces d'inſtrumens, connues & rapportées par M. Amiot, 219 & ſuiv. : autres explications des figures qui repréſen-

tent les tuyaux des douze *lu*, &c. 231. Analyſe chymique de la pierre noire des *king* chinois, 238. Trente planches relatives à ce Mémoire, 240 & ſuiv. Extrait d'une lettre de M. Amiot, en forme d'obſervations, ſur le livre de M. Paw, intitulé: *Recherches philoſophiques ſur les Egyptiens & les Chinois*, T. VI, 275. Jugement qu'il porte de cet Ouvrage, *ibid.* Réfutation de tout ce qu'a avancé M. Paw ſur la groſſiéreté & l'ignorance des Chinois, ſur leur deſcendance des Scythes, ſur leur civiliſation attribuée aux Tartares Mongoux, ſur l'enthouſiaſme ou l'impoſture qui, ſelon lui, ont dirigé les plumes des Miſſionnaires qui ont ecrit depuis deux ſiecles ſur la Chine, 276 & ſuiv. Il donne un etat de la population de la Chine par l'enumération de ceux qu'on appelle contribuables, des Mandarins, des Lettrés, des Gens de guerre & du petit peuple, 277 & ſuiv. Il rapporte une Ordonnance de *Kien-long*, actuellement régnant, pour la remiſe d'une année de taille, & les obſervations qui lui furent faites à ce ſujet par ſon Conſeil, 292. Il expoſe le détail des revenus de l'Empire de Chine, 297; il donne une idée de l'état floriſſant de l'agriculture en Chine, 306 & ſuiv. Ses remarques ſur la polygamie des Chinois, & ſur le nombre des garçons & des filles qui naiſſent en Chine, 307 & ſuiv.; ſur l'Aſtronomie chinoiſe, ſur le Tribunal d'aſtronomie, & ſur ceux qui le compoſent, 311, 312 & ſuiv.; ſur les Eunuques, leur petit nombre & leurs emplois, 319; ſur l'infanticide qu'on reproche à tort aux Chinois, 320. Il combat les idées que M. Paw a données du Gouvernement de Chine, 331 & ſuiv. Il prouve combien peu ce Gouvernement reſpire le deſpotiſme, 333. Il termine ſes Obſervations, par l'expoſition de l'ordre de la ſucceſſion à l'Empire chez les Chinois, 336; par des remarques ſur le climat du *Pe-tché-ly*, 339; & par des détails de la mort & des funérailles de l'Impératrice mere, en 1777, 346 & ſuiv. M. Amiot entreprend un travail ſur l'Art militaire des Chinois, T. VII, 7; rebuté par les difficultés, il y renonce entiérement, 8; le hazard le remet ſur les voies; il découvre un manuſcrit dans lequel ſe trouvoit la collection des bons Auteurs qui ont ecrit ſur l'Art militaire, avec des Notes en forme de Commentaires; on s'offre de lui donner tous les eclairciſſemens néceſſaires, il en profite, & ſe détermine à ce nouveau travail, 8, 9. Il entreprend, non pas de traduire littéralement ce que les Chinois ont ecrit ſur la guerre, mais de donner une idée de la maniere dont leurs meilleurs Auteurs en parlent, & d'expliquer, d'après eux, les principes militaires, 9. Ses ſoins & ſes précautions à ce ſujet, 10. Il commence par une traduction d'une inſtruction de *Yong-tcheng*, fils de *Kang-hi* & pere de l'Empereur régnant, à ſes troupes, qu'il conſidere comme membres de la ſociété civile, 11 & ſuiv. Voyez *Yong-tcheng* (Inſtruction de) aux troupes. Motif qu'il a eu de la placer à la tête de tous les ouvrages militaires, 12. M. Amiot, après avoir fait connoître la perſonne de *Sun-tſée* & ſes talens pour former les troupes & pour entretenir la diſcipline militaire, donne la traduction de l'ouvrage de ce Général, qui a pour titre, *les treize articles*, 57 & ſuiv. Voyez *Sun-tſée*. Les treize articles de *Sun-tſée* ſont ſuivis de ſix autres articles ſur l'Art militaire, compoſés en chinois ſur les Mémoires de *Ou-tſé*, Général d'armée dans le Royaume de *Ouei*, & mis en tartare Mantchou par les ordres de l'Empereur *Kang-hi*, vers l'an 1710, 163 & ſuiv. Voyez *Ou-tſé*. M. Amiot y joint encore cinq articles du *Se-ma-*

fa, ou principes de *Se-ma* ſur l'Art militaire, 225 & ſuiv. Voyez *Se-ma*. Il y a joint auſſi un extrait du livre intitulé, *Lou-tao*, ſur l'Art militaire, en ſoixante articles, qui ſont autant de dialogues, 305 & ſuiv. Voyez *Lou-tao*. Enfin, il ajoute aux anciens traités ſur l'Art de la guerre, les principales evolutions militaires des armées chinoiſes, les exercices de ceux qui n'ont pour armes que le ſabre & le bouclier, l'exercice général; & termine cet ouvrage par la deſcription des armes, des habillemens, & de tous les autres inſtrumens qui ſont à l'uſage des gens de guerre, 322 & ſuiv. Voyez *Exercices Militaires*. Trente-trois planches relatives à ce Mémoire, 322 & ſuiv. Supplément à l'Art militaire des Chinois, où M. Amiot commence par relever les mépriſes où eſt tombé M. Paw dans ſa critique des evolutions militaires des Chinois, T. VIII, 327 & ſuiv. D'après un manuſcrit chinois, il rapporte les différentes manieres de combattre en uſage chez les anciens Chinois; il parle de leurs armes & des différens ordres de bataille qu'ils obſervoient, 330, 331. Deſcription des divers campemens inventés par leurs plus habiles Généraux, & des armes à feu employées dans les batailles & dans les ſieges, 332 & ſuiv. Explication des différentes eſpeces de poudre à tirer connues en Chine, & de leur compoſition, 437 & ſuiv. Deſcription des campemens, des evolutions & de la forme des navires chinois, 342 & ſuiv. Trente planches donnent l'explication de chaque objet relatif aux exercices, aux campemens, aux armes & aux evolutions des troupes de terre & de mer, 346 & ſuiv. Lettres de M. Amiot, dans leſquelles il releve quelques erreurs au ſujet du Poëme de l'Empereur de la Chine qui contient l'eloge de *Moukden*, & fixe les idées ſur la Poéſie Chinoiſe, T. IX, 1, 2. Il expoſe le réſultat de ſes obſervations de l'aiguille aimantée, 2, 3. Détail de ſes ſoins & de ſes travaux pour rendre complette la Vie de Confucius, 3, 4. Ses remarques ſur les ſix Arts que les Chinois nomment *Lieou-y*; & ſur ce que M. Scherer a dit de la Chine dans ſes recherches hiſtoriques & géographiques, 4, 5. Récit du voyage de l'Emp. *Kien-long* en Tartarie pour la cérémonie du *Ouan-cheou*, 6, 7. Voyez *Ouan-cheou*. Traduction de l'ecrit public où l'Empereur s'exprime au ſujet du cérémonial auquel il vouloit que les Mandarins ſe ſoumiſſent lors de ſon *Ouan-tcheou*, 7, 8 & ſuiv.; d'un autre ecrit publié par le Tribunal qui reçoit les ordres *du Ciel*, où l'Empereur fait l'enumération des bienfaits qu'il vouloit accorder à tous ſes ſujets indiſtinctement, à l'occaſion du *Ouan-tcheou*, 11, 12 & ſuiv. Traduction d'un décret, & des repréſentations du *Tay-tchang-tſée*, où l'Empereur eſt repréſenté comme le Grand-Prêtre & le Souverain Sacrificateur de la Nation dont il eſt le Chef, 18, 19 & ſuiv. Détail des opérations du Général *Akoui*, pour arrêter & prévenir les débordemens du fleuve *Hoang-ho*, 25; ſes lettres à l'Empereur & les réponſes qu'il en reçut, ainſi que les ecrits que *Kien-long* fit paroître à ce ſujet, & qui donnent une grande idée de la maniere dont il gouverne, 26, 27 & ſuiv. Traduction d'un ecrit de l'Empereur au ſujet de *Ly-che-yao*, Gouverneur général de la Province de *Yun-nan*, l'un des Grands-Maîtres de la Doctrine, *&c.* condamné à perdre la tête pour crime de concuſſion, 41, 42 & ſuiv. Récit de la mort de *Yu-ming-tchoung*, l'un des plus célebres Littérateurs du regne de *Kien-long*, des différens degrés par leſquels il paſſa pour parvenir au comble de la gloire & des honneurs; de ſes occupations littéraires, 45, & ſuiv.; ſes derniers

adieux à l'Empereur, 47, 48 & suiv.; honneurs qui lui furent rendus après sa mort, & eloge qu'en publia l'Empereur lui-même, 53, 54 & suiv. Supplique des Membres du Tribunal ou College des *Han-lin* à l'Empereur *Kien-long*, pour lui rendre compte d'un ouvrage qu'il avoit ordonné de faire, & dans lequel il seroit fait mention de tous ceux qui avoient acquis quelque mérite à la guerre par des actions de valeur, *&c.* 60 & suiv. Pardon accordé à *Ly-che-yao*, 63, 64. Récit de deux expéditions glorieuses du Général *Akoui*, l'une contre les débordemens du *Kiang*, fleuve plus redoutable que le *Hoang-ho*, 441; l'autre contre les Mahométans de quelques hordes voisines de *Ning-hia*, lesquels avoient fait une irruption subite aux environs de *Ho-tcheou*, 442 & suiv. Traduction de la lettre de l'Empereur *Kien-long* au *Talai-Lama*, concernant les honneurs qu'il avoit rendus au *Pan-tchan-Lama* pendant sa vie & après sa mort, qui venoit d'arriver à *Pe-king*, où il s'étoit rendu pour complimenter *Kien-long* à l'occasion de sa soixante-dixieme année, 446 & suiv. Lettre de M. Amiot, 1°. sur la sévérité avec laquelle l'Empereur *Kien-long* réprime les vexations des Mandarins; 2°. sur la submersion de l'isle Formose; 3°. sur la déclinaison de l'aiguille aimantée, T. X, 132 & suiv.

Amis, comment ils se traitent en Chine, T. IV, 181, 380. Quels sont ceux qu'on doit choisir pour amis, 199, & suiv. Maximes & moralités sur les Amis, T. X, 155, 156.

Amita, fils d'*Akoui*, est chargé de l'exécution du projet de suivre le cours du *Hoang-ho*, & de découvrir sa véritable source, T. X, 136. Quel fut le fruit de son travail, & ce qu'en dit l'Empereur dans un ecrit public adressé à ses sujets, pour en rendre compte, 136 & suiv.

Amitié. Pensées & maximes sur les amis & l'amitié, tirées des livres chinois, T. X, 155. Ode chinoise sur l'amitié fraternelle, T. VIII, 240. & suiv. Voy. *Amour fraternel*. Piece en vers, tirée du *Chi-king*, sur l'amitié, T. IV, 173.

Amour conjugal (l') differe de beaucoup de l'humanité; sentimens de plusieurs Philosophes à cet egard, T. IV, 46.

Amour de l'humanité (l'), est le seul soutien de l'humanité, T. IX, 105 & suiv.

Amour filial (l') a la supériorité sur l'Amour conjugal; opinions de plusieurs Philosophes à cet egard, T. IV, 46. Voyez *Piété filiale*.

Amour fraternel (l'), regardé d'une obligation aussi etroite pour les Princes que pour les autres, T. IV, 23; mis au nombre des principaux devoirs des Empereurs, 81.

Amour maternel (Peinture de l'), T. IV, 184, & suiv.

Amour paternel (l') d'un Empereur, a trois ecueils à eviter, T. IV, 81.

Amoursana, veut faire valoir ses prétentions au Trône des Eleuths, & renverser *Ta-oua-tsi*, T. I, 340 & suiv. Ses droits sont confirmés par *Kien-long*, dont il devient le vassal, 342 & suiv. Il est nommé grand Général; sa mort, 369, note 38. Voyez *Eleuths*.

An (premier jour de l'); cérémonie qui se pratique pour l'Empereur, quand il va saluer l'Impératrice mere au premier jour de l'an, T. IV, 140.

Anatomie (Connoissances des Chinois en) T. VIII, 261.

Ancêtres. Quelle vénération les Chinois ont eue de tous tems pour leurs ancêtres, T. II, 40. Ils doivent être honorés & imités par un Empereur, T. IV, 90. Pourquoi un Empereur ne doit point s'éloigner de la route prescrite par ses Ancêtres, T. IV, 109, & suiv. Devoirs dont on doit s'acquitter envers eux, T. VII, 142. Cérémonie aux Ancêtres, 172. Vénération de l'Em-

pereur *Kang-hi*, pour les Ancêtres, T. IX, 171.

Ancêtres (la Salle des), à quel uſage elle ſervoit, T. II, 40, & T. IV, 10. Trois choſes, ſuivant Confucius, lui conſervent ſon honneur & ſa gloire, T. IV, 33. Cérémonies qui ſe pratiquent dans la Salle des Ancêtres, T. VII, 172.

Anciens Peuples. Idées qu'ils ont ſur leurs livres ſacrés, T. IX, 350.

Ancres de navire. De quelle matiere on les fait en Chine, T. VIII, 366.

Andrada (Fernand d'), Commandant de la premiere Eſcadre envoyée pour ouvrir un commerce avec la Chine, T. V, 13. Son peu de ſuccès, 14.

Animaux domeſtiques, on en compte ſix eſpeces en Chine, T. VII, 239. Quels ſont ceux qu'on a tranſportés en Chine, T. IX, 225, & ſuiv.

Animaux des grands ſacrifices, quels ils etoient, T. IV, 55.

Annales de Chine (les) ſont très-etendues. Moyens dont on s'eſt ſervi pour en procurer une lecture utile, T. I, 15. Connoiſſances qu'elles donnent ſur les caracteres Chinois, 26. Les faits conſignés dans les Annales diſent beaucoup de choſes ſur le recouvrement des *King*, 38. Renſeignemens que les Annales donnent ſur les premiers Hiſtoriens de Chine, 60. Extraits des grandes Annales par Confucius, 61. Soupçon peu fondé de la rédaction des Annales, par les Ecrivains de la Dynaſtie des *Tcheou*, 61. Célébrité que les Annales ont donnée aux divers Commentaires du *Chou-King*, 65. Soins avec leſquels on conſervoit les Annales, 79. Celles des premieres Dynaſties ayant péri dans la proſcription de *Tſin-che-hoang-ti*, qui l'on chargea de réparer cette perte, 81, & T. II, 117. De combien de volumes les Annales etoient compoſées, T. I, 83. *Pan-kou*, le ſecond des Hiſtoriens Chinois, continue les Annales après *Sée-ma-tſien*, 84, & T. III, 363. Travaux de *Sée-ma-tchin*, de *Sée-ma-kouang*, de *Lieou-jou*, de *Kin-chi*, de *Lo-pi*, ſur les Annales, T. I, 85, & ſuiv. Quelle eſt l'origine des tems fabuleux par où commencent les Annales de Chine, 93 & ſuiv. Combien ce qu'elles racontent eſt abſurde & ridicule, 100, & ſuiv. Ce qu'il y a de vrai & de fondé dans les narrés fabuleux des Annales, 104, & ſuiv. On diſtingue trois antiquités dans les Annales, 131. A dater de *Hoang-ti*, les Annales ſont certaines & authentiques, 134. Par quel regne *See-ma-tſien* a commencé ſes Annales, 135. Les Annales des *Soui*, des *Han*, lui reprochent d'avoir traveſti des fables en faits, 139. Ce qui remonte dans les Annales plus haut que le regne de *Yao*, regardé comme fabuleux, 147 & ſuiv. Inſtructions que donnent les Annales ſur la Géographie de la Chine, 161, & ſuiv.; ſur *Chun* & *Yu*, 175; ſur la ſucceſſion héréditaire de l'Empire, 176; ſur la Généalogie de *Hoang-ti*, 195. Les Annales ne commencent à parler des Principautés, qu'à la Dynaſtie des *Tcheou*, 205. Réfutation de quelques erreurs avancées contre l'antiquité & l'authenticité des Annales, 240. Les Annales ſont d'accord avec les *King* & les anciens livres, ſur l'objet continuel des méditations des ſages & des ſoins du Gouvernement, 257. Dans quel Ouvrage de Confucius ſont contenues les Annales du Royaume de Lou, 311. Les Annales nommées *Kia-tſe-hoei-ki*, traduites par le P. de la Charme, 319. Objets que traite Confucius dans les dix chapitres extraits des Annales, 440. Portraits de *Kié* & de *Tcheou*, dans les Annales, 448. Enumération que font les Annales, des honneurs, diſtinctions & privileges, dont jouiſſoient les vieillards en Chine, 449, & ſuiv.; des maux que la Dynaſtie des *Song* a

causés à la Chine, 490. Méthode pour procéder chronologiquement par les Annales, à la connoissance de l'Histoire de Chine, T. II, 92, & suiv. Les critiques qui se sont elevés contre les Annales de Chine, réduits à trois classes, 121. Examen critique des Annales de Chine, par M. de Guignes, & les réponses aux diverses objections proposées contre leur authenticité, 122 & suiv. Les Annales de Chine sont préférables aux monumens historiques de toutes les autres Nations, 146; elles méritent une entiere confiance, & l'attention de tous les savans, 147; elles sont l'ouvrage de littérature le plus authentique, *ibid.* Quel nom portoient les Annales du Royaume de *Lou*, 289; quel espace de tems elles contenoient; leur style, 380. Par quels travaux & par quelles recherches *See-ma-tsien* se disposa à la composition des Annales, T. III, 78, & suiv., 86, & suiv., 308. Peinture que les Annales font des mœurs des Chinois, & de la supériorité qu'elles leur donnoient sur les Barbares, T. IV, 32. Faits consignés dans les Annales, qui prouvent à quel point le Gouvernement & les Empereurs observoient les Loix de la piété filiale, 40 & suiv.; 71 & suiv., 247. Tribunal institué exprès à la Chine, & composé des plus habiles Lettrés, pour présider à la confection des Annales, T. V, 45, & suiv. Impartialité des Rédacteurs des Annales; leur fidélité, T. VII, 46. Plan des Annales de *See-ma-tsien*, T. VIII, 255. Caracteres tirés des Annales, T. IX, 311. Incertitude des tems reculés, rapportés dans les Annales, 347. Utilité qu'on peut retirer des Annales de Chine, 409, 410 & suiv.

Année, comment on doit passer le premier jour de l'année en *Chine*, T. IX, 17.

Année astronomique. Quel en a eté de tout tems le commencement chez les Chinois, T. II, 159.

Année civile. Le commencement de l'année civile a varié en Chine, sous les différentes Dynasties, T. II, 159. Elle etoit partagée en quatre parties à-peu-près egales, appellées *See-che*, ou les quatre saisons; & puis encore en vingt-quatre parties égales, qui sont les points où le soleil se trouve en parcourant les différens signes de notre zodiaque, 160 & suiv. Quand elle commence en Chine, T. V, 44.

Année commune (l') composée de douze lunaisons en Chine, T. II, 159.

Année emboliſmique (l') composée, en Chine, de treize lunaisons, T. II, 156.

Année julienne (l') a eté connue en Chine, du tems même de *Yao*, T. II, 158.

Année solaire. De combien de jours elle est composée, T. V, 44.

Années (les) ont eu, chez les Chinois, différens noms; enumération de ces noms, T. II, 157 & suiv. Elles etoient composées d'un certain nombre de lunaisons, 159.

Antiquité des Chinois (Mémoire sur l'), où l'on trouve le tableau de la position des Lettrés de Chine, par rapport à l'antiquité; une courte notice des monumens & des livres anciens qui ont echappé au naufrage des tems; les Historiens postérieurs qui ont ecrit l'Histoire des premiers tems; les tems fabuleux par où on a voulu faire remonter l'Histoire de Chine, jusqu'à la création du monde, & où l'on examine à quel tems à-peu-près on peut fixer la fondation de la Monarchie. Voyez *Ko* (M.). Sentimens opposés de M. Vossius & de M. l'Abbé Renaudot, sur l'antiquité des Chinois, T. I, 278. Opinion de M. Freret, sur le même sujet, 308. L'antiquité des Chinois prouvée par les monumens, & fixée à l'an 2637 ans avant J. C., T. II, 5 & suiv. Voyez *Amiot.* Erreurs de M. Paw, sur l'antiquité des Chinois, 383 & suiv.

Connoiſſance des Chinois dans l'antiquité, T. IX, 406.

Antiquités de Chine (les), telles que les médailles, les inſcriptions, les marbres, les monnoies, les tombeaux, les arcs de triomphe, détruites, pour la plupart, par l'Empereur *Tſin-ché-hoang-ti*, T. I, 55. On doit au haſard le peu d'antiquités qu'on a recouvrées dans la ſuite des ſiecles, 56. Vaſes antiques de Chine, 57. Collections des antiquités chinoiſes, envoyées à Rome & à Paris, 296. Pourquoi il reſte ſi peu d'antiquités de Chine, 316. Quelles ſont les antiquités qui ont ſervi à eclaircir bien d'anciens uſages, coutumes & faits des Chinois, 321. Quelle eſt la plus célebre des antiquités de Chine, & qu'on a heureuſement découverte, T. II, 42 & ſuiv. Les antiquités de Chine, en peinture & ſculpture, ſont en très-petit nombre. Quelles ſont celles qu'on a conſervées, 459 & ſuiv.

Apotome, ou demi-ton chromatique. Ce demi-ton eſt comme d'un ſon quelconque à ſon dieſe ou à ſon bémol; d'*ut*, par exemple, à *ut-dieſe*, de *ſi* à *ſi* bémol, &c. *Voyez*, T. VI, l'exemple de la page 203, où les apotomes ſont marqués par *a*. Cet intervalle, que les Européens, en parlant de leurs fauſſes proportions, appellent *demi-ton mineur*, eſt plus grand que le demi-ton diatonique, 203, & note (*y*), 211, où cela eſt démontré. Voyez *Limma*.

Appartemens (goût de l'Empereur *Kang-hi* pour les grands) T. IX, 168.

Arbaléte de l'invention de *Tchou-ko*. Son uſage, T. VIII, 371. Anciennement en uſage chez les Chinois, T. IX, 227. Ses propriétés, 228.

Arbalétriers, T. VII, 334.

Arbre aux couſins. Où il ſe trouve, T. IV, 471.

Arbre de l'héritage. Nom donné au chêne en Chine, T. III, 484.

Arbre généalogique de *Yu-tang*, & *Tcheou-ouen-ouang*, fondateurs des trois premieres Dynaſties, appellées *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, & des Empereurs qui ont compoſé ces Dynaſties, T. II, 344 & ſuiv.

Arbres (les) de toutes les eſpeces ſont très-abondans en Chine, T. III, 492. Comment ils s'y ſont multipliés, 495. Petits arbres plus nombreux, pourquoi, 496. Soins des Chinois pour les enter & les greffer, 497 & ſuiv.

Arbriſſeaux. Comment on les entretient dans les ſerres, en Chine, T. III, 429, 431, 432, 435, 436.

Arc chinois. Sa deſcription, T. VIII, 371. Avantage de cette arme, T. IX, 227 & ſuiv. Exercices de l'arc recommandés par l'Empereur *Kang-hi*, 256 & ſuiv. Il y a pluſieurs eſpeces d'arcs: effets terribles de ceux qu'on bande avec le ſecours d'une machine. T. VII, 82 & ſuiv. On en diſtingue quatre ſortes à l'uſage de ceux des gens de guerre qui ne ſe ſervent pas d'autres armes. Leur forme & leur poids. 385 & ſuiv.

Architectes. Simplicité des moyens qu'ils emploient dans les plus hautes conſtructions, pour dreſſer des echaffauds, qui n'ont beſoin que de longues perches de pin, & qu'ils elevent pourtant, & très-ſolidement, à la hauteur de 100, 150 pieds; & pour eviter non-ſeulement les accidens qui peuvent arriver, mais même la confuſion que produit un grand nombre d'ouvriers. T. II, 499 & ſuiv.

Architecture des Chinois. Le peu qu'en diſent le *Chou-king* & les Anciens, ne donnent pas grande idée de l'architecture des Chinois dans l'antiquité. T. I, 222. Simplicité de l'architecture de la maiſon de *Yao*, *ibid.* Les palais n'ont eté connus que ſous la Dynaſtie des *Chang*, *ibid.* Plan général de tous les grands palais, 222. Progrès qu'a faits peu à peu l'architecture en Chine, pour le goût, la magnificence & la majeſté, 222 & ſuiv. Le plan du palais ruſtique de *Yao*

Yao indique des connoiſſances ſur la maniere de bâtir, 224. On ſe ſervoit de brique & de tuile, *ibid.* Monumens etonnans d'architecture & de la plus haute antiquité, *ibid.* & ſuiv. L'architecture chinoiſe ne connoît pas nos ornemens, 196. Monumens d'Architecture des trois premieres Dynaſties, & diſtribution des divers appartemens des temples deſtinés aux ſacrifices, T. II, 39 & ſuiv. Ils ſont gravés dans deux planches, 185 & ſuiv. Immenſité & magnificence du Palais Impérial de *Pe-king*, & ſimplicité des décorations & des ornemens, 433, 434. L'architecture chinoiſe n'admet pour les echaffauds des bâtimens les plus elevés ni poutres, ni charpentes, ni clous, 499 & ſuiv. Proportions de leurs colonnes, 518. La police preſcrit les meſures, les proportions que doivent avoir les palais, les hôtels, les maiſons, 518. L'architecture d'une maiſon annonce la qualité du propriétaire, & non ſa richeſſe, 518, 519. Maiſon de plaiſance de l'Empereur *Kang-hi*, 520 & ſuiv. Methode de l'architecture chinoiſe pour les fondemens & l'epaiſſeur des murailles, 523 & ſuiv. L'architecture chinoiſe diviſée en architecture ſacrée, civile, bourgeoiſe, publique, militaire & navale, 525, & T. IX, 359. Ces différentes architectures ont des principes & des proportions qui different de beaucoup des nôtres, 526. Exemple cité dans la deſcription du Palais de l'Empereur à *Pe-king*, 525, 526. Les maiſons n'ont qu'un etage; pendant pluſieurs ſiecles, la mode a eté de leur en donner pluſieurs, 531 : on en voit cependant encore quelques-unes qui ont pluſieurs etages, 532; l'élévation des toits dans les *Leou* eſt en raiſon de la qualité du propriétaire, *ibid.* Raiſon de la différence des toits des maiſons de Chine avec ceux d'Europe, 533. M. Paw a reproché à l'architecture chinoiſe le défaut de ſymmétrie; preuves qui réfutent cette erreur, 534. La forme, le goût, & les divers plans des toits de Chine ajoutent à la beauté de toutes les parties du bâtiment, 536. L'architecture chinoiſe admet bien des regles différentes pour la conſtruction des ponts, diſtingués en ponts de beſoin, de commodité, de paſſage, de magnificence, de ponts à demeure, *&c.* 537 & ſuiv. Voy. *Ponts de Chine* (les). Forme des eſpeces d'edifices que nous nommons *tours*, & que les Chinois déſignent ſous le nom de *tai*, de *hou*, & de *ta*; leur beauté, & leur hauteur ont varié beaucoup, 565 & ſuiv. Voy. *tai*, *hou* & *ta*. C'eſt par la vue des Temples de Chine qu'on peut juger des richeſſes & de la magnificence de l'architecture chinoiſe, 571. Sous le regne de *Hoang-ti*, l'architecture avoit des regles, & ce fut ce Prince qui les donna, T. III, 11. Avec quelle magnificence *Tſin-ché-hoang-ti* fit elever un grand nombre de Palais dans les environs de la Capitale, & par quel moyen on communiquoit de l'un à l'autre, ſans être expoſé aux injures de l'air, T. III, 239 : on bâtit peu en pierre à la Chine; la brique y eſt employée généralement, ainſi que le bois, T. IV, 323. L'Impératrice *Ou-heou* fit fleurir l'architecture, & epuiſa preſque tous ſes tréſors à conſtruire des temples, entre autres, le temple du *grand Clair-voyant*, & le temple du Ciel, T. V, 312. Quoique les ordres de notre architecture ſoient inconnus à la Chine, il n'en exiſte pas moins dans ce pays, des Palais dont ceux d'Europe n'egaleront jamais la grandeur & la magnificence, T. IX, 359.

Argent (l') n'eſt pas proprement monnoie en Chine, T. IV, 309. Intérêt de l'argent en Chine, T. IV, 299 & ſuiv., autoriſé par *Tſin-chi-hoang*. Quel mal il a cauſé à la Chine, 335. Quel eſt aujourd'hui le taux de l'intérêt permis en Chine par la loi, 336 & ſuiv. Ce que

s'eſt propoſé le Gouvernement en portant très-haut l'intérêt de l'argent, 337 & ſuiv. Ce que fait l'adminiſtration publique pour réuſſir dans les vues qu'elle s'eſt propoſées en cela : eſt-elle ſecondée par les mœurs publiques ? 372 & ſuiv. La médiocrité de l'intérêt diminue la valeur de l'argent, 338 & ſuiv.

Argon, Roi des Indes : à quelle occaſion les voyageurs Vénitiens ſe rendirent dans ſes Etats, T. V, 8, 9.

Arithmétique. Motifs qu'il y a de croire que les Chinois en connoiſſoient les principales regles dans les premiers tems de la Monarchie, T. I, 230. Méthode d'arithmétique de *Fou-hi* par les nombres naturels, pairs & impairs, depuis l'unité juſqu'à la dixaine incluſivement, T. II, 55. Planche qui repréſente l'arrangement de ces nombres pairs & impairs, 191 & ſuiv. Les Chinois connoiſſent depuis bien des ſiecles les propriétés des nombres, & en font uſage, 193. Quel uſage ils font du nombre ſix, T. III, 234. Arithmétique ſextile, compoſée par les ordres de *Chè-hoang-ti*, & employée dans l'aſtronomie, la géographie, la muſique, le commerce, *&c.* 234, 235. Eſtime particuliere que l'Empereur *Kang-hi* faiſoit de l'arithmétique, T. IX, 219.

Armée. Danger d'une trop grande armée, T. VII, 90. D'où dépend ſa force, 261, 290. Dans quel ordre elle doit engager un combat, le ſoutenir & en ſortir, 293 & ſuiv. Son etat bon ou mauvais doit être inconnu au commun des ſoldats, 295. Elle ne doit jamais s'expoſer à ſe compromettre, 296. Maniere de la diſpoſer, ſuivant qu'elle eſt beaucoup, ou peu nombreuſe, 297 ; de la tenir dans un camp, *ibid.* ; de la conduire en préſence de l'ennemi, 298 ; de la mener aux différentes attaques, *ibid.* & ſuiv. Maniere de la rallier dans les différens temps où ſa défaite peut arriver, 210. Défenſes d'ecrire des nouvelles qui la concernent, 143. Figures des divers campemens d'une armée, T. VIII, 346 & ſuiv.

Armées Chinoiſes. Comment elles etoient anciennement compoſées, T. VII, 171. Ce qui donnoit lieu aux diviſions qui s'y elevoient, même dans le tems du combat, *ibid.*

Armées navales de Chine. (Onze principaux ordres de bataille des) T. VIII, 343, 344. (Voy. *Marine chinoiſe.*) Figure de leurs campemens, 368.

Armes. Défenſes de paroître, dans les lieux qu'habite l'Empereur, avec des armes, T. V, 132. Choix qu'on doit faire des armes, ſuivant la taille de ceux qui les emploient, T. VII, 199. Cinq ſortes d'armes connues en Chine du tems de *Se-ma*, 258 & ſuiv. Deſcription des armes à l'uſage des gens de guerre. Armes défenſives, 360 & ſuiv. Armes offenſives, 368 & ſuiv. Murailles de bois, T. VIII, 369. Pieces à enfermer les troupes, *ibid.* ; fleche diabolique, *ibid.* ; chevaux de friſe, *ibid.* ; boucliers divers, *ibid.* ; rempart contre le fort & le foible, *ibid.* ; diverſes eſpeces de fleches, 371 ; arbalête de l'invention de *Tchou-ko*, *ibid.* ; arme en croiſſant de la lune, *ibid.* ; ſabres, 371, 373 ; longue pique, 372, 373 ; bâtons armés de fer, *ibid.* ; bouclier de l'epaule à l'uſage des fantaſſins ; autre, à l'uſage des cavaliers ; autre, à queue d'hirondelle, *ibid.* ; bouclier de réſiſtance. *ibid.* ; bouclier fait de rotin, *ibid.* ; grande hache des cavaliers, 373 ; cuiraſſes, *ibid.* ; caſques, *ibid.* & 374 ; chars, *ibid.* & 375. Combien de ſortes d'armes etoient à l'uſage des anciens Chinois, T. VIII, 330 ; celles à l'uſage des anciens & des modernes, T. IX, 227.

Armes à feu, connues depuis long-tems en Chine, T. VIII, 331 ; comment elles devinrent peu-à-peu plus meurtrieres, 331, 332. Enumération des

différentes eſpeces d'armes à feu, telles que le canon, le nid d'abeilles, le tonnerre de la terre, la ruche d'abeilles, le feu du ciel, *&c.* figures de ces armes avec leur explication, 336, 337.

Armes (Docteurs d') en Chine, ſubiſſent des examens, T. VII, 5, 6. Port des armes défendu en Chine à qui que ce ſoit, 36. Devoirs de ceux qui ont embraſſé la profeſſion des armes, T. VIII, 328.

Armoiſe (l') connue en Chine de toute antiquité, T. V, 514. Uſage & propriétés de l'eſpece qu'on nomme *epineuſe*, 514, 515; de l'eſpece ordinaire, 515 & ſuiv.; de celle qu'on nomme *ſauvage*, 517, 518.

Armure, comment elle doit être, T. VII, 287.

Arquebuſe chinoiſe, eſpece d'arme à feu dont l'uſage n'eſt pas fort ancien, T. VII, 383; ſa deſcription; maniere de s'en ſervir, & poids de cette arme, *ibid.* & 384.

Artillerie de Chine (l'), peut être regardée comme complette, T. VIII, 331. Figures & explication des armes qui compoſent l'artillerie de Chine, 336 & ſuiv.

Artiſans, ſur quel pied ils ſont en Chine, T. IV, 318. Pourquoi ils ne cherchent point à ſe prévaloir d'une ſupériorité marquée dans leurs ouvrages, *ibid.* Leur caractere, 334. Voy. auſſi T. VIII, 118.

Artiſtes (les) ne doivent point communiquer les ſecrets de leur art, T. IX, 152 & ſuiv.

Arts & Sciences. Etats des Arts & des Sciences en Chine, au tems de *Yao*, de *Chun* & de *Yu*, T. I, 215. Voyez *Chine.* Les Arts de beſoin, tels que l'agriculture, la tiſſeranderie, la navigation dans les rivieres, *&c.* ſont connus, en Chine, depuis plus de deux mille ans, T. II, 450; T. IX, 356 & ſuiv. Les Arts utiles ne peuvent guere être portés plus loin qu'ils ne l'ont eté par les Chinois, 451. Les Arts d'agrément, de luxe, n'ont jamais été portés à un degré bien haut, & la cauſe doit en être cherchée dans la politique, & la morale du Gouvernement Chinois, T. II, 450, & T. IX, 360. Les découvertes que les Chinois ont faites dans la gravure & dans l'imprimerie, ſont leur propre ouvrage, 453 & ſuiv. Simplicité des moyens avec leſquels ils operent dans les Arts, tels que l'architecture, la fonderie & la méchanique, T. II, 499 & ſuiv. Les Arts ont eu, en Chine, leurs révolutions comme en Europe, 503. Leur raffinement & leur eclat, vers le ſeptieme ſiecle, *ibid.* On compte ſix ſortes d'Arts en Chine, T. IX, 4. Quelle méthode preſcrivoit l'Empereur *Kang-hi* pour apprendre les Arts libéraux, 249 & ſuiv.

Art dramatique. Quel cas on en fait en Chine, T. VIII, 227 & ſuiv.

Art militaire. Connoiſſances anciennes des Chinois, ſur les premiers principes de l'Art Militaire, T. I, 204. Ouvrage de *Tay-koung* ſur l'Art militaire, T. III, 30. Progrès que fit l'Art militaire en Chine, ſous le Général *Siao-yen*, 135 & ſuiv. Par quels encouragemens l'Empereur *Tay-tſoung* mit en vigueur tous les exercices de l'Art militaire, T. V, 132 & ſuiv. Mémoire ſur l'Art militaire de Chine, avec la traduction des principaux Ouvrages qui ont eté compoſés ſur cette matiere, par les plus grands Généraux de la Chine. Voyez *Amiot* (M.). Changemens introduits dans l'Art militaire, par rapport aux armes, T. IX, 227, 256. Pourquoi l'Art militaire n'a pas été approfondi en Chine, 359.

Art oratoire. En quoi il conſiſte, pour les remontrances faites aux Empereurs, T. VIII, 171; pour les Edits, Déclarations, Ordonnances, Arrêts, 172; pour les pieces académiques, *ibid.*; pour les diſſertations, les mé-

moires, les oraisons funebres, &c. 173; pour les discours des Empereurs, *ibid.* & suiv. Préceptes & regles de l'art oratoire de Chine, 246, 247 & suiv.

Assemblées de famille, quelles en sont les regles, T. IV, 212 & suiv. Cérémonial qui s'y observe, *ibid.* Quelles sont les lectures qu'on y fait, & qui l'on choisit à cet effet, *ibid.* Quelles affaires on y traite principalement, 213 & suiv. Par quel exercice utile on les termine ordinairement, 216, 217. Avantages qui résultent de ces assemblées, 217; leur antiquité, 217, 218.

Astronomes. Quels sont les premiers Astronomes connus en Chine, & quels soins leur furent confiés par *Yao*, relativement à leurs connoissances, T. I, 230 & suiv. Emploi des Astronomes de Chine sous *Ouen-ouang*, T. II, 57. Précision des calculs des Astronomes chinois au sujet des eclipses, 86, 94 & suiv. Les Astronomes de Chine, dès le tems de *Yao*, eclairés sur les lunaisons, les solstices, les equinoxes, les années lunaires, &c. 105. Doutes de M. de Guignes sur les Astronomes *Hi* & *Ho*, 124. Les Astronomes chinois chargés de fixer l'ordre des tems dans l'Histoire de Chine, ce qui l'a remplie d'erreurs, 134. Critiques qui se sont elevées contre la précision des calculs des Astronomes chinois, 259 & suiv. Les Astronomes, en Chine, sont condamnés à mort quand ils n'annoncent pas les eclipses avec précision, 256. Indifférence du Ministere chinois pour l'encouragement & la récompense des talens des Astronomes, 440. Politique du Gouvernement dans cette conduite, *ibid.* T. IX, 360. La crédulité du peuple aux prédictions astrologiques, est aussi une des causes de l'etat de médiocrité où on laisse les Astronomes, *ibid.* Ce qu'on exige d'eux est très-borné, & l'on remarque en cela une conséquence des grands principes de l'antiquité, qui n'avoit jamais cherché à etendre la sphere des connoissances & des travaux astronomiques, 440 & suiv. Les Astronomes sont entretenus aux frais de l'Empereur, au nombre de deux cens, T. VI, 316. Il y en a au moins les deux tiers, qui savent assez bien le calcul pour composer des ephémérides aussi exactes que celles d'Europe, *ibid.* Les Missionnaires Astronomes sont chargés de revoir, & de corriger les erreurs de leurs calculs, 317. Les Astronomes chinois comptent vingt-huit constellations, & ce cycle donne exactement les semaines, & les jours des semaines tels que nous les comptons, T. IX, 381.

Astronomie. Elle etoit cultivée dès les premiers tems de la Monarchie, T. I, 29, 192, 230. Sous la Dynastie des *Tcheou*, on tenoit registre de tout ce qui concernoit l'astronomie, 60. Quels objets embrassoit l'astronomie sous *Yao*, 230, 231. Les connoissances des Chinois, anciennes & modernes, dans tout ce qui a rapport à l'astronomie, très-etendues, T. II, 28. Exactitude des observations astronomiques de Chine, au sujet des eclipses, 86, 94 & suiv. Livre sur l'astronomie, nommé *Pachou*, 129. Etat des connoissances de l'astronomie de Chine par rapport à la route du soleil, à l'eclyptique, à l'equateur, & aux divers points où le soleil se trouve en parcourant les signes du zodiaque, 160 & suiv. Les irrégularités de la Lune, connues en Chine de tout tems; & les momens de la nouvelle & de la pleine lune, déterminés avec assez de précision, 163. Noms qu'on donne en Chine aux planetes, à la grande-ourse, 165. Textes du *Tchun-tsieou*, qui rapportent les eclipses du soleil, depuis l'an 720 avant J. C., jusqu'à l'an 495 avant l'ere chrétienne, 246 & suiv., 269 & suiv. La conjonction des cinq planetes sous *Tchoan-hiu*, 274. Les *Mongoux* etoient très habiles dans l'astro-

nomie, & en s'appropriant les instrumens de la Dynastie des *Song*, ils acquirent de nouveaux moyens de perfectionner cette science, 554. L'etat où ils trouverent l'astronomie en Chine, lorsqu'ils s'en rendirent les maîtres, leur en facilita les moyens, *ibid.* Les révolutions de l'astronomie accompagnerent toujours, en Chine, celles de l'Etat, 555. Par quels travaux relatifs à l'astronomie, se sont illustrés, *Yong-tcheng*, T. III, 11, *Tchoan-hiu*, surnommé le pere de l'astronomie, 14; *Yao*, 16; *Chun*, 18; *Yang-kien*, 169. Invention, sous *Ché-hoang-ti*, d'une arithmétique sextile pour l'astronomie, 235. Réforme qu'elle éprouva, 256. Connoissance des Chinois dans l'astronomie avant l'arrivée des Européens, T. V, 42 & 43. Fonctions du Tribunal d'astronomie, 43 & 44. Dès le tems de *Yao*, cette science etoit cultivée, le ciel etoit divisé en deux parties, les saisons fixées, & l'on savoit prédire les eclipses, & calculer les lieux des planettes & des étoiles fixes, T. VI, 311. Depuis le tems des *Han*, c'est-à-dire un peu avant l'ere chrétienne, on connoissoit en Chine le mouvement diurne du soleil & de la lune, la quantité du mois lunaire, soit synodique soit périodique, la durée des révolutions des planetes, 313. Erreurs de M. Paw dans tout ce qu'il a dit de l'astronomie des Chinois, des connoissances bornées qu'ils ont eues en cette partie, dont ils sont encore redevables, selon lui, aux savans de *Balk*, *ibid.* & suiv. Etat où se trouve aujourd'hui cette science sous la direction des Européens, 315 & suiv. Utilité de l'astronomie, T. VII, 58, 59. Elle a eté corrigée & étendue par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 187. Ce que ce Prince disoit des diverses inventions astronomiques, 188.

Atchan: pourquoi on donnoit ce nom à un Roi des *Eleuths*, T. I, 339, *note* 8, voy. *Eleuths.*

Attiret (M.) voy. *Castiglione & Attiret.*

Avantages, quoique petits, doivent être toujours recherchés, T. VII, 101. Les avantages du terrein, essentiels dans un combat, 121.

Aversion naturelle: ce qu'en disoit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 175.

Augure (superstition des Tartares, par rapport aux choses de bon ou mauvais) T. IX, 181, 182.

Augures (superstitions des Chinois par rapport aux) T. V, 138, 139. Il faut toujours les interpréter en bien, ou les faire taire, T. VII, 135, 273.

Avis: comment on les donne pour les faire passer au général, T. VII, 284. Importance des avis pour la conduite & le jugement des affaires, T. IX, 158 & suiv.

Avortement: maniere de connoître s'il a été causé par un breuvage, T, IV, 430.

Auteurs. Table chronologique & précis de l'origine, de la vie, des ouvrages & des dignités des Auteurs qui ont ecrit sur les *Trigrammes*, le *Chou-king*, le *Li-ki*, le *Chi-king* & le *Tchun-tsieou* de Confucius; voy. tous ces mots en particulier. Historiens de Chine, Philosophes, Poëtes, Auteurs des Mémoires chinois. Voy. tous ces noms en particulier.

Autorité: elle est la base du gouvernement, T. VII, 255.

Ayo, (les) ou fils de l'Empereur; combien les droits de la piété filiale sont sacrés pour eux, T. IV, 143.

Ayouki, *Han* des *Tourgouths*, T. I, 407.

B

Bacon: son erreur en parlant des langues, T. VIII, 213.

Baillon qu'on met aux troupes chinoises, T. VII, 283. Pour quel usage, *ibid.*

Balances de Chine, (notice des) T. IV, 308 & suiv.

Balk (les ſavans de) n'ont eté connus en Chine qu'après les conquêtes des *Mant-choux*, & l'on ne peut, quoi qu'en diſe M. Paw, leur attribuer la gloire d'avoir appris aux Chinois le peu d'aſtronomie qu'ils ſavent, T. VI, 313.

Bambou (le) eſt le nom ſous lequel on exprime à la Chine le grand roſeau qu'on nomme vulgairement *canne*, T. II, 623; il procure de grands avantages aux pays où il croît le mieux, & il eſt ſuſceptible d'être cultivé dans les provinces méridionales de France, *ibid.* Les Botaniſtes & Naturaliſtes Chinois, définiſſent le bambou, une production, qui n'eſt ni plante ni arbre, 624. On remarque des différences & des diſproportions etonnantes entre les bambous, non-ſeulement des diverſes provinces, mais encore d'un même canton, 625. A quoi il en faut attribuer la cauſe, *ibid.* On connoît en Chine les bambous dès les tems les plus reculés, & ils y croiſſent naturellement, 627. Ce n'eſt que vers la fin du troiſieme ſiecle avant l'ere chrétienne, qu'on peut fixer le commencement de la culture du gros bambou, *ibid.* Elle devint par la ſuite un objet intéreſſant, & même de luxe, 628. On réduit à ſoixante-trois le nombre des eſpeces principales de bambous qu'il y a dans l'Empire, 629. Ils different les uns des autres, 1°. par la groſſeur & la hauteur, 629; 2°. par la diſtance des nœuds, 630; 3°. par la couleur du bois, *ibid.*; 4°. par les nœuds & leur forme, *ibid.*; 5°. par la ſuperficie & forme des entre-nœuds, 631; 6°. par la ſubſtance & l'épaiſſeur du bois, qui varie ſans aucune proportion avec la groſſeur & la hauteur du bambou, *ibid.*; 7°. par les branches, *ibid.*; 8°. par les feuilles, *ibid.*; 9°. par les racines, 632; 10°. par des ſingularités qui ſe perpétuent, *ibid.* La culture du bambou varie beaucoup en Chine ſelon le climat, & même ſelon l'objet qu'on ſe propoſe, 632. Quelle eſt la meilleure qualité du terrein qu'il exige, 633. La facilité qu'ont les bambous à croître dans certaines provinces, y fait négliger bien des choſes dans la maniere de les planter, *ibid.* L'expoſition la plus favorable eſt le midi, l'orient & l'occident, & ils viennent bien mieux ſur les levées, 634. Les Botaniſtes Chinois diviſent les bambous en mâles & femelles, en hermaphrodites & en neutres, *ibid.* A parler en général, ils fleuriſſent très-rarement, & plus rarement encore ils donnent leurs graines, *ibid.* Aux fleurs ſuccedent des grains qui approchent de la forme du froment, & qui dans des années de diſette ont été d'une grande reſſource pour le peuple, *ibid.* & ſuiv. C'eſt par les rejettons qu'on propage ordinairement les bambous, 635. Toute ſaiſon eſt bonne pour les planter, *ibid.* Maniere dont on prépare & on diſpoſe les foſſes deſtinées à recevoir des plants de bambou, 636. Moyens que les Chinois ont imaginés pour aſſurer le ſuccès de cette eſpece de plantation, 637. Les bambous qu'on plante pour l'agrément, exigent d'autres ſoins que ceux dont on veut tirer quelque utilité, *ibid.* Les nouveaux plants demandent beaucoup de ſoins pour les préſerver, ou de la trop grande humidité, ou de la trop grande ſéchereſſe qu'ils craignent egalement, 638. Les rejettons ne devenant jamais plus gros que les premiers pieds, comment les Chinois remédient à cet inconvénient, 639. Leur maniere de tranſplanter le bambou, 640. Toute la culture qu'il exige ſe réduit à bêcher la terre & à en mettre un peu de nouvelle chaque année, 640. Quelle eſt la meilleure dont on puiſſe faire uſage, *ibid.* Comment les Chinois

remédient aux dépériſſemens qui peuvent arriver aux bambous, & de quelle maniere ils en tirent parti, même pour leurs tables, 641. Les coupes de bambou ſont d'un gros revenu; il y a deux façons de faire ces coupes, *ibid.* Le meilleur tems de la coupe eſt l'hyver, 642. Il n'y a point d'exagération à dire que les mines de la Chine lui valent moins que ſes bambous, & qu'après le riz & les ſoies, il n'y a rien qui ſoit d'un auſſi grand revenu, 642. Comment le bambou reçoit des empreintes, T. IV, 486. Les Chinois en font des inſtrumens à vent, T. VI, 63. Les inſtituteurs des principes de la Muſique, operent ſur des tuyaux de bambou, 64, 86. Les douze ſons fondamentaux, appellés *lu*, ſont rendus par des tuyaux de bambou, 65, 66, 100. Canons de bambou, T. VIII, 360. Uſage des petites planchettes de bambou, T. IX, 354.

Bannieres (les huit) ſous leſquelles ſont tous les Mantchous, T. VII, 27.

Barbe blanche (la), combien eſtimée par *Kang-hi*, T. IX, 143, 144.

Barka, Prince Tartare; quel traitement il fit aux Nobles Vénitiens, Nicolas & Matthieu Paole, T. V, 5.

Barometre (ſingularité remarquable de la marche du mercure dans le), voyez *Mercure*.

Barques chinoiſes, leur forme & leur uſage, T. VIII, 366, 367; leur conſtruction changée par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 191.

Bataille (ordre de), T. VII, 288, 289, 293, 294. Différens ordres de bataille des armées chinoiſes, T. VIII, 346 & ſuiv.

Bâtards, pourquoi ils ſont regardés en Chine comme les plus vils des hommes, T. IV, 50, 285.

Bateaux. Diverſes eſpeces de bateaux en uſage à la Chine pour le paſſage des rivieres, T. VIII, 358.

Bâtimens (matériaux des) de Chine, T. IV, 323.

Bâton à l'uſage de ceux qui font la garde & la ronde, & qui ſert à faire une prompte & brieve juſtice, T. VII, 379.

Battu-khan, Prince Tartare; comment il traita les Ambaſſadeurs du Pape Innocent IV, T. V, 2.

Beauté (opinion des Chinois, bien différente de la nôtre, ſur la), T. IV, 170.

Bergere (la), titre d'une piece en vers ſur la piété filiale, tirée du *Chi-king*, T. IV, 174 & ſuiv.

Bétail (le gros) manque en Chine, T. II, 431.

Bibliographie Chinoiſe (la), eſt prodigieuſement étendue. Moyens dont on s'eſt ſervi pour faciliter aux Lettrés l'uſage des différens livres, T. I, 15; la Bibliographie eſt très-floriſſante à *Sou-tcheou*, 16. Quelles eſpeces de livres s'y débitent le plus, 17.

Bibliotheques Chinoiſes (les) ſont très-rares. Motifs de cette rareté, T. I, 15.

Bienfaiſance. Ses effets ſur les cœurs les plus intraitables, T. IX, 136 & ſuiv.

Bien public, avec quoi il faut le lier, T. IV, 301.

Bien-fonds (pourquoi il ne peut pas y avoir, en Chine, beaucoup de familles qui ſoient riches long-tems en) T. IV, 313. Pourquoi le Gouvernement de Chine a empêché que leur valeur n'augmentât, T. IV, 338 & ſuiv.

Bijouteries, objets de commerce à importer en Chine, T. VIII, 269 & ſuiv.

Blanc de ceruſe. Moyen de remédier au petit œil bleuâtre qui en amortit l'eclat, & à l'eſpece d'huile qui en rend l'emploi difficile, T. V, 513.

Bled ſarraſin (propriété de la paille de) T. IV, 491.

Bleſſures. Différence entre les bleſſures que ſe fait un homme qui attente ſur lui-même, & celles d'une main etrangere. Moyen de la connoître, T. IV, 434.

Bochara, grande Ville de Perſe, T. V, 5.

Bœufs (les) ſont très-peu nombreux en Chine, T. IV., 321 & ſuiv. Leur chair eſt défendue aux Chinois par des raiſons politiques, T. VII, 114.

Boiſſons de Chine (les). 1°. Le vin connu en Chine plus de 125 ans avant l'ere chrétienne, T. II, 423; T. IV, 323; T. V, 467; T. VII, 35; T. IX, 114 & ſuiv., & 366. 2°. Le thé, à qui M. Paw attribue la propriété de donner un teint pâle aux Chinoiſes, 426, 427, & T. IV, 323. 3°. La biere de grain, 324. 4°. L'eau; qualité qu'elle exige, ſuivant l'Empereur *Kang-hi*, & moyens qu'il indique, pour la bonifier, 482, & T. IX, 117, 130. 5°. L'eau-de-vie qui ſe tire du gros millet dans les Provinces du nord; & dans celle du midi d'un riz ſauvage appellé *Kiang-mi*, ou des cannes de ſucre, T. V, 476 & ſuiv. 6°. Le vinaigre fait avec le vin ou la biere, 478; ou avec des reſtes de pain, qu'on laiſſe durcir, ſe ſécher, & même ſe moiſir, 479. Ce que diſoit l'Empereur *Kang-hi*, de l'excès dans les boiſſons, T. IX, 120. Choix qu'on en doit faire ſelon ſon tempérament T. IX, 151, 152. Uſage modéré qu'on fait, en Chine, de certaines boiſſons, T. IX, 366.

Boîtes de feu, leur forme & leur uſage, T. VIII, 361.

Bombes (les) connues en Chine. Leur nom, T. VIII, 331.

Bonheur (moyens de ſe procurer le,) T. IX, 94, 95, 102.

Bonnets à l'uſage des gens de guerre: leur deſcription, T. VII, 364. Bonnets des cavaliers, *ibid.*; des arbalêtriers, *ibid.*; des fuſiliers, 365; des *Scutati*, *ibid.* Etoffes dont ils ſont faits, & leur prix, 364 & ſuiv.

Bonzeries. Les grandes Bonzeries ſont la ſeule reſſource des Lettrés, T. I, 15 & ſuiv. Leur nombre conſidérable, T. IV, 316 & 317. Pourquoi tolérées par le Gouvernement, 317.

Bonzes. On ne voit point de Bonzes chez les anciens Tartares avant la Dynaſtie des *Tſin*, qui commença vers l'an 265 de J. C., T. II, 496. Ils ſont renommés pour le talent de ſe faire obéir des Eſprits, T. III, 121. Danger de leurs liaiſons, & effets pernicieux de leur doctrine, 141. Vénération qu'ils ont pour l'Empereur *Leang-ou-ti*, 145. Leur nombre conſidérable à *Pe-kin*, T. IV, 316. Ils deſſervent les *Miao*, ou temples, & jouiſſent, pour cela, de très-gros revenus, *ibid.* Il ſuſciterent de très-violentes perſécutions contre les Miſſionnaires, T. V. 17. Leur doctrine & leur genre de vie, T. V, 59 & 60. Ils ſont ſéculariſés ſous le regne de *Yn-tſong*, 63. Les Bonzes ſont cenſés avoir renoncé, non-ſeulement au monde, mais encore à leur propre famille, dont ils quittent le nom, 453. Foibleſſe de l'Empereur *Ly-heou-tchou*, pour les Bonzes, 465. Leur ignorance, T. VIII, 296. Néceſſité de les conſerver, T. IX, 143.

Bonzes Tao-ſée (les) reconnoiſſent le fameux *Lao-tſée*, ou *Lao-kun*, pour chef & pour maître, T. IV, 441. Bizarreries de cette ſecte, *ibid.* & ſuiv. Voy. *Cong-fou*.

Bonzeſſes, origine de leur établiſſement, T. V. 188, 189.

Borax, (eau de) quelle eſt ſa propriété, T. IV, 486.

Botanique des Chinois. (la) Le premier Chinois qui a ecrit ſur la botanique, eſt *Chin-nong*, T. I, 119. Propriété du thé de Chine, T. II, 426; du *Gin-cheng*, 428; de la fleur du *hiu-hoa*, 429; du *fagara* ou poivrier de Chine, du frêne ou du chêne, trois eſpeces d'arbres ſur leſquels vivent les vers à ſoie, 583 & ſuiv., 598 & ſuiv.; cotonniers arbres, & cotonniers herbacées, 602 & ſuiv.; bambou, 623 & ſuiv. Serres chinoiſes où les fleuriſtes conſervent, non-ſeulement pendant l'hyver les arbriſſeaux etrangers

ou

ou trop délicats, mais où ils entretiennent des arbuſtes, arbriſſeaux, arbres nains, oignons, & diverſes ſortes de fleurs pour en avoir l'hiver, ſurtout à la nouvelle année, tels que des poiriers, ceriſiers, pêchers nains, &c. des roſiers, des jaſmins, des jacintes, des narciſſes, des baſilics verds & toutes ſortes d'herbes & de plantes odoriférantes, T. III, 428 & ſuiv., 435. Notices détaillées, ſur la deſcription, les eſpeces, la culture, les uſages & propriétés de certaines plantes & fleurs, ou de certains arbres & arbriſſeaux de Chine, parmi leſquels ſont le nénuphar, 437; le *yu-lan*, 441; la fleur nommée *tſieou-hai-tang* ou *hai-tang* d'automne, 443; le *mo-li-hoa*, 446; la châtaigne d'eau, 449; le *lien-kien* ou *ki-teou*, 451; le *kiu-hoa* ou la matricaire de Chine, 455; le *mou-tan* ou pivoine, 461; le *yé-hiang-hoa*, 478; le *pé-gé-hong*, 480; le jujubier, 482 & T. IV, 480; le chêne, 484; le châtaignier, 490; les oranges-coings, 495; les melons de *han-ci*, T. IV, 482, le *mo-kou-ſin*, 500; le *lin-tchi*, *ibid.*; le *pe-tſai*, 503; l'abricotier, T. V, 505; l'armoiſe, 514. Attention du Gouvernement pour ce qui a rapport à la botanique, 515. Quel a eté, en Chine, l'inventeur de la botanique. Voyez *Yen-ti*.

Boucharie (la petite), voyez *Hoa-men*.

Boucliers chinois, de quelle matiere ils ſont faits, leur forme & leur prix, T. VII, 371. Différentes eſpeces de boucliers en uſage à la Chine, T. VIII, 360, 369, 372, 373.

Bourgeois (M.), Miſſionnaire en Chine, fait une relation de la révolte de *Miao-tſée*, des exploits du Général *Akoui* dans cette guerre, de la conquête du pays, de la priſe du Général ennemi, ainſi que de toute ſa famille, & de la cérémonie brillante qui ſe pratiqua à l'occaſion de l'entrée triomphante d'*Akoui* dans *Pé-king*, T. III, 412 & ſuiv. Il donne le dénombrement des habitans de Chine, d'après une piece originale & authentique du Tribunal même des Fermes de Chine, T. VI, 374 & ſuiv. Récit des honneurs rendus par l'Empereur de Chine aux Européens, & en particulier, à M. Sikelpar, Miſſionnaire, qui etant âgé de ſoixante-dix ans, reçut tous les honneurs qu'on rend à un perſonnage diſtingué lorſqu'il eſt parvenu à ſa ſoixante-dixieme année, T. VIII, 283 & ſuiv. Lettres de M. Bourgeois; la premiere ſur le retour de l'Empereur *Kien-long*, qu'on avoit cru mort, T. VIII, 289, 290; la ſeconde contenant une relation détaillée de ſon voyage de Canton à *Pé-king*, 291 & ſuiv.; la troiſieme, ſur l'etendue de *Nan-king* & la population de la Chine, T. IX, 431 & ſuiv.

Bouſſole (obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur la) T. IV, 457, 458. Il lui attribue la propriété d'indiquer le midi, T. IX, 188.

Boutiques des villes, comment elles ſont conſidérées par rapport au commerce, T. IV, 326.

Bravoure ſouvent eſt lâcheté, T. VII, 105.

Broderie de Chine, T. V, 504.

Bronzer le cuivre (méthode des Chinois pour) T. IV, 491.

Brûlés. Comment on peut reconnoître après un incendie, ſi ceux qui y ont péri, ont eté tués avant l'incendie, ou etouffés par le feu, T. IV, 434.

Brulot de Chine: quel il eſt, T. VIII, 361.

Brus (les), devoirs qu'elles rendent au pere & à la mere, le matin à leur lever, & le reſte du jour, T. IV, 16, 17. Comment elles doivent être habillées, & quel doit être leur maintien, 17. Leur obeiſſance, *ibid.* Elles ne doivent avoir aucune volonté, ni rien en propre, 18, 19. Elles ne reçoivent aucun préſent, que le pere & la mere n'y conſentent, 19.

Butin (le), en Chine, doit être egalement réparti, T. VII, 67.

C

Cachets (les) etoient en petit nombre chez les anciens Chinois, T. II, 464. Ils ſont preſque tous de pierre ou de *yu*, *ibid.* Comment ils ſont compoſés, T. IX, 409.

Cadavres. Recherches, obſervations & travaux des Chinois ſur les moyens de vérifier, ſur les cadavres, ſi la mort a eté violente ou non, T. IV, 421 & ſuiv. Formalités qu'on obſerve à ce ſujet. Voyez *Si-yuen.*

Cadrans. Ils ont eté introduits en Chine par les Européens, T. IX, 179.

Calamités publiques (exercices pieux d'uſage en Chine dans les), T. IX, 213, 214, 215, 374, 375. Voyez *Fléaux.*

Calcophonos. Pierre au ſon d'airain dont parle Pline, T. VI, 221.

Calculs (difficulté des); ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 220.

Calebaſſe, employée pour former l'inſtrument nommé *cheng*, T. VI, 78. Voyez *Cheng.*

Calendrier (le) en Chine, du tems même de *Yao*, fixa, à 366 jours, l'année ordinaire, T. I, 172. Les Aſtronomes *Hi* & *Ho*, en furent chargés les premiers, *ibid.* & T. III, 16, 17. L'année changeant de nom d'une Dynaſtie à l'autre, a introduit bien des erreurs dans le calendrier de Chine, 241 & ſuiv. Le calendrier en Chine eſt une affaire d'Etat, & *Yao* en fit le premier objet de ſes ſoins, 249 & ſuiv. Le déſordre du calendrier, ſous les *Tcheou*, a pu induire en erreur le P. Gaubil ſur l'epoque de la premiere eclipſe, que rapporte Confucius, dont il nie l'exactitude, T. II, 95. Le calendrier de Chine, dès la plus haute antiquité admettoit, comme le nôtre, les ſolſtices d'hiver & d'eté, douze lunaiſons pour l'année commune, & treize pour l'année emboliſmique, quatre ſaiſons, douze ſignes dans le zodiaque, les phaſes de la lune, les eclipſes, *&c.* 158 & ſuiv. Le calendrier des *Tcheou* & du Royaume de *Lou* n'a pas eté le même dans tous les tems, 261. Le calendrier fait par *Hoang-ti* fut réformé un ſiecle & demi après qu'il eut eté compoſé, 279. Les calculs pour le calendrier de Chine actuel ſont revus par les Aſtronomes Européens, 369. Ordonnance de *Tchoan-hiu* pour la réforme de l'ancien calendrier, T. III, 14. Nouveau changement par *Ou-ouang*, 34; enſuite par *Ché-hoang-ti*, 236. Le calendrier de Chine eſt conforme au nôtre, & les Néophites chinois, qui ne peuvent pas ſe ſervir du calendrier des Miſſionnaires, ſe ſervent de celui de l'Empire, dans lequel la même révolution des jours de la ſemaine ſe trouve, T. IX, 381.

Calicuta (Adminiſtration du Conſeil ſuprême de). Voyez *Sonnerat* (M.)

Calmoucks-Longores. Remarques de M. Amiot ſur un article intitulé: *Révolution des Calmouks-Longores*, que M. l'Abbé Chappe a inſérée dans ſon voyage de Sibérie, T. I, 428. Leur tranſmigration. Voyez *Chappe* (M. l'Abbé).

Camelots, objet de commerce à importer en Chine; quelles ſeroient les couleurs les plus favorables pour le débit, T. VIII, 269.

Campagne de guerre. Comment on doit la commencer, T. VII, 63. Elle ne doit pas être trop longue, 65.

Campemens (les) doivent être faits avec diligence, & c'eſt au Général ſeul à faire le choix des lieux les plus avantageux, T. VII, 85. Les Chinois réduiſent à quatre points principaux les différens campemens, 107: le premier a rapport aux avantages qu'on peut tirer d'une montagne, *ibid.*; le ſecond renferme ceux qu'on peut tirer d'une riviere, 108; le troiſieme, ceux d'un lieu gliſſant & marécageux, & le quatrieme, ceux d'une plaine, *ibid.* Avantages des hauteurs pour les cam-

pemens, 109. Comment on les pratique en Chine, d'après les inventions des guerriers les plus célebres, T. VIII, 346 & ſuiv.

Canal (le grand). Erreur de M. Paw à ce ſujet, T. II, 461. On le nomme encore le *Canal Impérial*. Son objet eſt de faire arriver les barques qui portent à *Pé-king* le Riz de la capitation des Provinces, 541. Les avantages que le commerce en retire ne ſont qu'un ſurcroît d'utilité, *ibid.* Il ſert encore pour les barques impériales, qui tranſportent le ſel, les troupes, les porcelaines, &c. *Ibid.* Il commence au fleuve Jaune, & par les communications qu'il a avec les rivieres, on peut parcourir, ſans deſcendre de ſa barque, preſque toutes les Provinces de la Chine, 542. M. Paw en attribue la conſtruction aux Tartares Mongoux, 542; il exiſtoit ſix cens ans avant leur arrivée en Chine, 546. Comme il ne pouvoit être d'une utilité qui dédommageât des frais immenſes de ſon entretien, on l'a négligé beaucoup dans les tems où les Empereurs n'avoient point leur Cour à *Pé-kin*, & dans d'autres circonſtances, 548. Sommes immenſes que l'entretien ſeul a coûtées, 549. Les ſoins & les tréſors des plus grands Empereurs ont preſque toujours eté prodigués, pour la réparation de cet immenſe Canal, 549 & ſuiv. C'eſt ſous *Young-lo*, troiſieme Empereur de la Dynaſtie des *Ming*, qu'il a eté mis dans l'etat à-peu-près où on le voit aujourd'hui, T. VI, 314.

Cannes de ſucre (les), on en fait de l'eau-de-vie en Chine, T. V, 476.

Canonniers, T. VII, 334.

Canons. De qui les Chinois ont appris à mettre des canons ſur un vaiſſeau, T. II, 492. Ils en ont de différentes eſpeces. Deſcription de ceux appellés *Pi-chan-pao*, leur poids & le prix qu'ils coûtent, T. VII, 375: de ceux appellés *Kouo-chan-niao*, avec leur poids & le prix qu'ils coûtent, 376. Trois autres eſpeces de canons avec les affuts, dont la conſtruction paroît Européenne, 382. Canons de campagne, appellés *Mati-pao*, 384, 385. Dans quel tems ils furent connus & employés en Chine, T. VIII, 331. Leurs noms, *ibid.* Compoſition de la poudre à l'uſage des gros canons, 339.

Cao-tſong, célebre empereur de Chine. Son dialogue avec un ſage, qu'il chargeoit de le former au gouvernement des peuples, T. VIII, 243, 244.

Capitation (la), autrefois en uſage en Chine; par qui elle a eté abolie, T. IV, 137.

Caractere des Chinois (le) eſt naturellement doux, honnête, ſouple & pliant, T. VII, 1. Leur cœur toujours ſuſceptible de la crainte des châtimens, leur eſprit etouffé dès l'enfance par une infinité de petites pratiques, & leurs préjugés y contribuent beaucoup, *ibid.* & ſuiv., 27, 34, 38. Ils ſont très-vindicatifs, 159. Peinture faite par *Ou-tſe*, dans ſon Ouvrage ſur l'Art Militaire, du caractere des différens peuples qui habitoient la Chine. Ceux du Royaume de *Tſi*, plus lourds que forts, plus peſans que vigoureux, 184: ceux du Royaume de *Tſin*, aiſés à battre en détail, & toujours déſunis, *ibid.*: ceux du Royaume de *Tchou*, toujours bien unis & attachés à la diſcipline, 185: ceux du Royaume de *Yen*, lents à ſe mettre en mouvement pour l'attaque, *ibid.*: ceux des trois Royaumes de *Tſin*, peu propres aux embarras de la guerre, *ibid.*: ceux du Royaume de *Tſi*, opiniâtres & de mauvais naturel; les Grands indolens & faſtueux, *ibid.*: ceux de *Tſin*, forts, robuſtes, opiniâtres, mais faciles à vaincre par l'appât du gain le plus léger, 186. L'honnêteté des Chinois envers les etrangers, leur bienfai-

ſance, leur généroſité, leur indulgence, eſt commune aux Grands comme au peuple, aux vieillards comme aux jeunes, T. VIII, 205. Le ſyſtême des climats de Charron, adopté par Monteſquieu, eſt démontré faux pour la Chine ; car l'induſtrie & l'activité caractériſent les Chinois des Provinces méridionales, 212.

Caracteres (les). Quels ſont ceux qui ſont les moins propres aux affaires, T. IX, 103.

Caracteres de l'ecriture chinoiſe (les) font une partie principale de l'etude des jeunes Lettrés, T. I, 13. On donne à *Fou-hi* & à *Tſang-kiai* l'invention de ces caracteres, 132, & T. III, 9 & 12. Les caracteres chinois ſont comparés, par M. de Needham, avec les Hiéroglyphes d'Egypte, T. I, 275 & ſuiv. Réfutation de cette opinion, 279 & ſuiv. ; appuyée par le peu d'analogie qui exiſte entre les caracteres hieroglyphiques propoſés par lui, & les caracteres chinois, même ceux des cinq eſpeces d'ecritures que les Lettrés comptent en Chine, 289 & ſuiv. Voyez *Caracteres hieroglyphiques*. L'origine des caracteres chinois vient par la tradition d'un tems ſi éloigné, qu'on a de la peine à l'eclaircir & à la fixer, 281. Les Auteurs Chinois, eux-mêmes, l'ont défigurée, *ibid.* 282 & ſuivantes. On les définit des images et des ſymboles, 282 & ſuivantes. Il y en a ſix eſpeces, *ibid.* Moyens dont on s'eſt ſervi pour exprimer les idées ſimples des objets ſenſibles, 283. Comment on exprime celles qui ſont abſtraites, ſpirituelles & métaphyſiques, *ibid.* 283 & ſuiv. Motifs de croire que ces figures, ou ſymboles, etoient anciennement dans le goût des Hieroglyphes d'Egypte, *ibid.* 285. Néceſſité qu'il y eut de les réduire à quelques traits, par l'analyſe & l'abréviation, 285 & ſuiv. Méthode employée pour eviter la confuſion, & l'obſcurité que cette grande abréviation auroit cauſées, 286. Inconvéniens qui en ont cependant réſulté, 287 & ſuiv. Le génie des caracteres chinois leur donne une nouvelle force, tant pour la proſe que pour la poéſie, T. I, 313. Comment leur figure & leur conformation, démontrent qu'ils etoient de vraies images & des ſymboles, & non des ſignes repréſentatifs arbitraires, 314 & ſuiv. L'altération des caracteres eſt devenue ſenſible, 314. Leur déchifrement a eté très-laborieux, à cauſe de leur nombre, 315. Difficultés qu'on eprouve, même en Chine, à ſe procurer des renſeignemens ſur les anciens caracteres, 317, 318. L'analyſe des caracteres a donné occaſion à pluſieurs Miſſionnaires, d'y trouver des alluſions ſenſibles à des points de notre croyance, 321. Les expreſſions les mieux choiſies rendent ſouvent très-imparfaitement les caracteres, 436. Les caracteres ſont très-commodes pour les inſcriptions, 439 & ſuiv. Combien de caracteres ſont contenus dans le *Chou-king* & le *Chi-king*, 440. Analyſe du caractere qui exprime le mot *Saint*, 463. Les deux regles fondamentales des caracteres ſont deux lignes, une entiere, une briſée, dont les différentes combinaiſons ont produit les quatre bigrammes, les huit *Koua*, dont *Fou-hi* s'eſt ſervi pour inſtruire ſes peuples, T. II, 16 & ſuiv. Singularité du caractere *Ki*, employé par les anciens, 30 & ſuiv. Les inventions de *Chen-noung*, tendant à multiplier le nombre des caracteres, il poſe, pour baſe de ſon ſyſtême, le trigramme *Kouen*, & en commence l'édifice par l'hexagramme *Pi*, 47 & ſuiv. Les premiers caracteres étant formés de la même maniere, tout l'art de s'en ſervir conſiſtoit dans la maniere de les com-

biner, 52. On les soumit d'abord à un petit nombre de regles, *ibid.* Figure & explication des soixante-quatre hexagrammes de *Chen-noung*, 189 & suiv. Comment les vestiges des pieds des oiseaux, imprimés sur la terre ou le sable, donnerent à *Tsang-kié* l'idée des caracteres, T. III, 12. Analyse du caractere *pei*, un de ceux qui datent de la plus haute antiquité & qui en exprime la croyance & les usages, T. IV, 42. La théorie des caracteres est bien développée dans les livres chinois : quel avantage il en peut résulter, T. VIII, 112. Accord de tous les Lettrés sur l'incertitude de leur origine, 112, 113. Opinion d'un Savant sur la maniere dont la raison a pu conduire jusqu'à leur invention, 113. De quoi ils sont composés, ce qu'ils représentent, en combien de classes ils sont divisés, & quels sont les symboles de chaque classe, 113 & suiv. Comment quelques caracteres ont suffi pour mener à l'ecriture syllabique & alphabétique, 116, 117, 119 & suiv. Par quels moyens on a rendu les caracteres plus simples & plus usuels, 117. Comment font les Marchands & les Artisans, qui n'en connoissent qu'un petit nombre, 118. Leur interprétation susceptible d'une infinité de sens, *ibid.* & suiv. Justification de l'opiniâtreté des Chinois à garder leurs caracteres, 120 : c'est à eux qu'ils doivent la conservation de leur langue depuis quatre mille ans, avec moins de changemens qu'aucune langue du monde, 131. Dans quel sens il faut prendre ce qu'on dit des Chinois, qui se font entendre, en figurant par des gestes, les caracteres des mots, 219. Recherches dans l'arrangement des caracteres, 264. Quel cas en faisoit l'Empereur *Kang-hi*, & pour quelle fin principale il disoit qu'ils avoient eté donnés, T. IX, 211, 212. Quelle importance le même Empereur mettoit à l'art d'ecrire les caracteres, 245 & suiv. Histoire critique des caracteres chinois, 282 & suiv. Monumens dont s'appuie l'erudition chinoise pour en prouver l'antiquité, 284 & suiv. Incertitude de leur origine & de leur invention, 286 & suiv. Quelle est l'opinion la plus générale sur l'inventeur, 289, 290, 354, 355. Difficultés des recherches sur les caracteres chinois, 294 ; leur définition, 295 ; leur nombre d'abord très-borné, *ibid.* ; pourquoi on l'augmenta, *ibid.* ; rangés en six classes, 295, 362, 363 : la premiere, nommée *siang-hing*, composée de vraies images, de peintures ressemblantes des objets qui tombent sous les sens, 296 & suiv. ; la seconde, nommée *tchi-ché* (indication de la chose), très-estimée des Lettrés, & très-ingénieuse à cause du sens etendu de ses caracteres, 298 ; la troisieme, nommée *hoei-y* (jonction d'idée), une des plus abondantes & des plus curieuses, 298, 299 ; la quatrieme, nommée *kiai-in* (explication par le son), a l'avantage de désigner chaque espece particuliere de poisson, d'arbre, de vase, en se servant d'une seule image, 300, 301 ; la cinquieme, nommée *kia-tsie* (empruntée par métaphore), renferme dans un sens toutes les autres, 301 & suiv. ; comment les caracteres de cette classe donnent aux tableaux des Lettrés chinois beaucoup d'energie & de grace, 302, 303 ; la sixieme, nommée *tchouan-tchou* (extension, développement), contient deux sortes de caracteres, & est très-etendue, 303. Analyse des principales combinaisons des images, & des symboles élémentaires qui ont fait naître les caracteres, 305, & suiv. Caracteres tracés d'après la morale, 308, 309 ; caracteres satyriques, ironiques, 309 ; caracteres tirés des sciences & des arts, *ibid.* & 310 ; caracteres tirés des traditions & des préjugés, *ibid.* ; caracteres

tirés de l'Hiſtoire, 311 ; caracteres tirés de la fable, c'eſt-à-dire, des différentes ſectes, *ibid.* & 312 ; caracteres tirés des mœurs & des uſages de l'antiquité, *ibid.* & 313 ; caracteres religieux, *ibid.* : caracteres dogmatiques, 314, 315 ; caracteres eccléſiaſtiques, *ibid.* & 316 ; caracteres hiſtoriques & prophétiques, 316, 317 ; caracteres typiques, *ibid.* & 318. Quels livres il faut lire pour ſentir le mérite des caracteres chinois, 319. Comment on les ecrivoit autrefois, & quelles variations leur forme eprouva, 319, 320, 321, 323, 324. Comment etoient peints, ou gravés ceux qu'on recouvra de l'antiquité, 325, 326. Diſputes littéraires qu'ils produiſirent, 326. Comment ſont compoſés les caracteres modernes, 328. Leurs ſignes repréſentatifs, & leurs combinaiſons, 328, 329. Cauſe des variétés & des bizarreries de leur ortographe, 330. Réponſes aux queſtions, ſur la poſſibilité d'apprendre les caracteres de Chine, 331 ; ſur le nombre de caracteres qu'il faut ſavoir pour entendre les *King* & les livres d'Hiſtoire, 333 ; juſqu'où l'on peut apprendre la langue & les caracteres chinois en Europe, *ibid.* Si l'on peut entendre les caracteres chinois ſans ſavoir la langue chinoiſe, 334 ; s'il y a de la reſſemblance, ou du moins une certaine analogie entre les caracteres chinois, & les hiéroglyphes egyptiens, 335 ; ſi l'on peut appliquer aux caracteres chinois, ce que les Anciens racontent des diverſes ecritures d'Egypte, 337 ; ſi l'on a plus de lumieres ſur les anciens caracteres chinois, que ſur ceux d'Egypte, *ibid.* ; ſi les explications, que quelques Anciens ont données de leurs hiéroglyphes, s'accordent avec celles que les Chinois donnent des leurs, 338 ; s'il y a des images & des ſymboles dans ces hiéroglyphes, qui ne ſoient pas dans les caracteres chinois, *ibid.* ; ſi le plan des caracteres chinois, pris dans ſa totalité, eſt analogue, à en juger par les yeux, à celui des hiéroglyphes, *ibid.* Jugement inconſéquent ſur les caracteres chinois, 346. Ouvrages qui traitent de la maniere de les ecrire, 353. Ils ſont nés avec la peinture, 363. Caracteres gravés ſur les anciens vaſes, 364. Compoſition des caracteres chinois, 370. Grand nombre d'eſpeces de caracteres dans l'ecriture chinoiſe, 397. Symbole dominant dans chaque caractere, 399. Facilité de les altérer, & précautions que le Gouvernement a priſes pour empêcher cet abus, 400. On peut les comprendre ſans ſavoir la langue, 408. Comment on la trouve dans les hiéroglyphes egyptiens, *ibid.* Quel eſt l'inventeur des premiers caracteres. Voyez *Yen-ti.*

Caracteres hiéroglyphiques trouvés ſur un buſte d'Iſis, à Turin, T. I, 274 & ſuiv. Conjectures de M. de Needham ſur leur origine ; elles pouvoient conduire à bien des découvertes, 291 ; cinq moyens propoſés pour y parvenir, 282 & ſuiv. 1°. S'attacher à choiſir ce qu'il y a de plus ancien chez les Egyptiens & chez les Chinois, 293. 2°. Dans les recherches ſur les hiéroglyphes, préférer ceux qui ſont le plus ſouvent répétés & le mieux conſervés, 293 & ſuiv. 3°. Réformer tous ceux qui renferment quelques traits d'idolâtrie, etant impoſſible par ce moyen d'en trouver l'explication par les caracteres chinois, 296 & ſuiv. 4°. S'attacher aux grands objets de croyance ſur Noë, ſur le déluge, *&c.* pour avoir un point fixe de confrontation, & une regle aſſurée de vérification, 297 & ſuiv. 5°. Sans prétendre trouver une entiere conformité entre les hiéroglyphes d'Egypte & les caracteres chinois, profiter des connoiſſances qu'on a de la langue chinoiſe, pour débrouiller le cahos des hiéroglyphes, en appliquant à ceux-ci la

notice hiſtorique & grammaticale de ceux-là, 301 & ſuiv. Les caracteres hiéroglyphiques communs à tous les peuples de la plus haute antiquité, T. IX, 292 & ſuiv.

Carpin, (Jean) Polonois, de l'ordre de Saint François, envoyé par le Pape Innocent IV, en ambaſſade au grand *Khan*, T. V, 2, 3. Ce qu'il rapporte de la Chine, *ibid.*

Carquois Chinois, T. VII, 385 & ſuiv.

Cartes géographiques de l'ancienne Chine. La premiere repréſente ſon etendue du tems du grand *Yu*, ſes diviſions en neuf départemens nommés *Tcheou*, au moyen de laquelle on peut comparer l'ancienne Chine à la Chine moderne, T. II, 283. La ſeconde a pour objet d'offrir aux yeux la poſition des quinze Royaumes qui partageoient la Chine ſous les *Tcheou*, & que *Ou-ouang* donna pour apanage à ceux de ſa famille, après avoir fait la conquête de l'Empire, 284. Ces quinze Royaumes déſignés ſur cette carte, ſont marqués encore numériquement ſuivant le rang qu'ils tiennent dans l'arrangement des pieces du *Chi-king*, 284 & ſuiv. La troiſieme offre à-peu-près la poſition des mêmes quinze Royaumes, mais dans les tems appellés par les Chinois, les tems du *Tchun-tſieou*, 289.

Caſaque jaune : de qui elle etoit l'habillement diſtinctif, T. VIII, 7.

Caſaques, vêtemens à l'uſage des gens de guerre en Chine ; leur forme, T. VII, 365 & ſuiv. Caſaques des cavaliers, *ibid.* ; des arbalêtriers, *ibid.* ; des fuſiliers, *ibid.* ; des *ſcutati*, 367.

Caſernes. Pourquoi elles ſont etablies hors des fauxbourgs de *Pé-king*, ou aſſez loin dans la campagne, pour le logement des Tartares, T. IV, 154.

Caſques chinois, (forme des) T. VIII, 373. Caſques des cavaliers, T. VII, 360 ; des arbalêtriers, 361 ; des fuſiliers, 363 ; des *ſcutati*, 366 & 367.

Caſtiglione & *Attiret*, (MM.) ont eté long-tems les ſeuls peintres de l'Empereur regnant. Bontés familieres dont il les honoroit, T. II, 434. Quels honneurs reçut de l'Empereur *Kien-long*, M. de Caſtiglione, à ſa ſoixante-dixieme année, T. VIII, 283.

Cavalerie chinoiſe. Quelle doit être ſa diſpoſition dans un ordre de bataille, T. VII, 282. Ordre de bataille de la cavalerie chinoiſe, de l'invention de *Tchou-ko-leang*, T. VIII, 348.

Cavalerie chinoiſe, T. VII, 334.

Ceintures chinoiſes (les). Qui a le droit de porter les ceintures jaunes, T. IV, 128 ; à qui il eſt permis de les porter d'un jaune orangé & rouges, 131.

Ceinturon à l'uſage des gens de guerre, ſa deſcription, T. VII, 365.

Cenſeurs (les) ſont etablis par les loix de l'etat & en uſage à la Chine depuis plus de trois mille ans. Juſqu'à combien leur nombre a eté porté, & en quoi conſiſte leur miniſtere, T. IV, 95, & T. VIII, 242. Etendue de leur pouvoir, T. IV, 165 & 166. Leurs devoirs, 166, 167. Egards de l'Empereur pour leurs repréſentations, 302, 303. Leur fermeté, leur courage & leur utilité, T. VIII, 242, 243. Traits de zele de quelques-uns, 243, 244.

Cenſeurs : (tribunal des) ce qui le rend remarquable, T. IV, 164 & 165.

Cérémonial & Cérémonies de Chine. Dès le regne de *Chun*, il eſt dit que les Grands doivent eclairer l'Empereur, chargé de veiller ſur les cérémonies religieuſes, T. I, 192. Comment ſe faiſoient les offrandes dans les cérémonies aux ancêtres, 471 & ſuiv. *Hoang-ti* détermine un cérémonial pour les ſacrifices ſolemnels, & aſſigne quatre principales montagnes, pour être conſacrées aux cérémonies du culte, T. II, 35 & ſuiv. La Dynaſtie des *Tcheou*, a eu un cérémonial qui lui a eté propre, & qu'on nomme le *Tcheou-li*, 67. *Tcheou-koung* fut chargé du ſoin de le rédiger, & le diviſa en ſix par-

ties, relativement aux six ordres de Mandarins, 68, voy. *Mandarins*. Le cérémonial des Empereurs & des Officiers de l'empire, formoit depuis les *Han*, ce qu'on appelloit le *Li-ki*, 71. Le cérémonial des actes d'hommage des vassaux de l'Empereur, leur prescrivoit d'apporter toutes les chansons nouvelles, 74, 75. Comment elles etoient reçues, *ibid.* & suiv. Travaux de *Koung-ngan-koue* & de *Hoang-tchou*, sur les cérémonies chinoises, 216, 217. La couleur jaune etoit préférée anciennement dans les cérémonies, 345. On distingue trois especes de rites, ceux qui regardent la religion, ceux qui regardent le gouvernement, & ceux qui regardent la société civile & domestique, 472. *Fou-hi* etablit des cérémonies pour constater la réalité des mariages, T. III, 9. *Hoang-ti* régla les principales cérémonies, 11. Cérémonial des prieres que fit *Tcheng-tang*, Empereur de Chine, dans une calamité publique, 24. Attachement de *Ou-ouang* aux cérémonies religieuses & civiles, 32 & suiv. *Theou-koung* perfectionne les cérémonies, 35. L'Empereur *Ouen-ti* rétablit la cérémonie du labourage, 68. L'Empereur *Siao-yen*, celle du sacrifice solemnel en l'honneur du *Chang-ti*, 139. *Yang-kien* réforme les cérémonies, 169. Cérémonial du festin solemnel donné par l'Empereur aux Princes & aux Grands de l'Empire, renouvellé par *Ché-hoang-ti*, 265. Description de la cérémonie dite *Hiao-lao*, pratiquée à l'occasion des prisonniers de guerre amenés à *Pé-king* par le Général vainqueur; c'est une des cérémonies les plus brillantes qui se pratiquent en Chine, 398 & suiv., 418 & suiv.; de la cérémonie du transport de la feuille d'or sur laquelle sont gravés les titres de l'Impératrice mere, 408 & suiv. Annonce, préparatifs & appareil de la cérémonie du labourage, 499 & suiv. Le cérémonial du deuil, astreint les Chinois à une etiquette sévere, T. IV, 9 & suiv. Les cérémonies funebres sont proportionnées au rang chez les Chinois, & se pratiquent dans une salle qui reste, ou qu'on ôte aux descendans, suivant leur conduite plus ou moins méritante, 33. Politique des *Tcheou* dans leurs réglemens sur le cérémonial, 38. On compte quatre especes de cérémonial en Chine; le cérémonial religieux, T. IV, 60; le cérémonial politique: en quoi il consiste pour tout ce qui a rapport au Souverain, aux Grands, & à la multitude, 60, 61; le cérémonial civil: ses loix ne sont que des conventions de concorde, d'amitié, de sentiment & d'honneur, 61; comparé à la graisse dont on enduit les essieux dans les grandes machines, *ibid.*; le cérémonial domestique: comment il contribue à mettre de la subordination dans les familles, & à assurer le pouvoir du Souverain, 62. Cérémonie pratiquée par l'Empereur *Kien-long*, allant en personne au *Tien-tan*, pour demander la conservation des jours de l'Impératrice sa mere, 120 & suiv. La partie des loix qui concerne le cérémonial de Chine est immense, & il y a un Tribunal pour y présider, 139. Notice du cérémonial dans lequel l'Empereur vient saluer sa mere au jour de l'an, avec toute sa Cour, 140 & suiv.; des cérémonies des fiançailles, des mariages & des habits de cérémonie, 144 & suiv. Il doit y avoir toutes les années des festins publics dans toutes les villes des trois ordres; cérémonial de ces fêtes pour les convives & la musique, 148, 149. Rien de plus beau en Chine que le cérémonial fixe & immuable qui s'observe à la Cour, 149 & suiv. Rien de plus imposant que le cérémonial des sacrifices, 150, 151. Les cérémonies funebres sont celles qui sont prescrites par les rituels chinois avec le plus

le plus d'attention & d'exactitude, T. V, 29 & suiv. Cérémonie respectueuse que les Princes font devant l'Empereur, 142. Etablissement des cérémonies respectueuses en l'honneur de *Tcheou-koung*, & de Confucius, 160. Rituel particulier fait par ordre de l'impératrice *Ou-heou*, pour les cérémonies des sacrifices qu'elle vouloit offrir, & qu'elle offrit comme un Empereur, 284. Cérémonie du *Foung-tchen*, 285. La Dynastie des *Chang* fit des changemens dans les cérémonies, T. VI, 37. Description de la cérémonie aux ancêtres, une de celles que les Chinois font avec le plus d'appareil & de dévotion, 177 & suiv. Description de la cérémonie du *Ouan-cheou :* c'est une cérémonie qui se fait avec beaucoup de pompe à la soixantieme, soixante-dixieme année, & ainsi de dix ans en dix ans, pour l'Empereur, l'Impératrice, ou quelqu'un que l'Empereur veut honorer, 293 & suiv., T. VIII, 283, & T. IX, 6 & suiv., 18 & suiv. Relation des cérémonies qui se firent à l'occasion de la mort & des funérailles de l'Impératrice, mere de *Kien-long*, 346 & suiv. Opinion de M. Amiot, sur l'origine de la cérémonie du labourage, T. VII, 28. Les cérémonies funebres sont très-dispendieuses en Chine, 34, 35. Cérémonial du festin que *Ou-heou* donna à ses troupes, 219. Cérémonie de la translation du *Pien*, espece d'inscriptions honorables que l'Empereur donne en récompense, 270, 271. Cérémonie solemnelle de la proclamation d'un Empereur, T. VIII, 10. Quelque rigoureux que l'on soit sur le cérémonial en Chine, les etrangers sont dispensés de beaucoup de choses qu'il prescrit, 206. Cérémonie de la réception & de l'entrée de l'Empereur dans *Pé-king*, au retour d'un voyage, 289. Le cérémonial des grands sacrifices, offerts dans le *Tien-tan* par l'Empereur en personne, est changé par l'Empereur *Kien-long*, & de nouvelles cérémonies accompagnent ces sacrifices solemnels qu'il réserve pour ses fils, 18 & suiv. Cérémonie extraordinaire qui se fit aux funérailles de *Yu-ming-tchoung*, Lettré célebre, & estimé particuliérement de l'Empereur *Kien-long*, 56. Quel-est, selon l'Empereur *Kang-hi*, l'objet des cérémonies, 97. Quelles etoient celles dont il paroissoit faire le plus de cas, 131, 182, 183. Sa vénération pour tout ce qui concernoit le cérémonial, 182, 183, 214, 235, 251. Le cérémonial ancien & moderne de Chine, dans les repas, a toujours obligé à la représentation de toutes les vertus sociales, 366. Cérémonie de la reception du *Pan-tchan-Lama*, venu de Tartarie à *Pé-king* pour prier, à l'occasion du *Ouan-cheou*, & des funérailles du même *Pan-tchan-Lama*, 447 & suiv.

Cerf, (le sang de) employé en Chine comme remede, T. VIII, 271. Cette decouverte due au hazard, *ibid.*, 272. Quel tems il faut choisir pour en faire un emploi plus salutaire, *ibid.* Quelles en sont les propriétés, 273. Maniere de l'employer, 274.

Chaises à porteur : leur usage en Chine n'est pas permis à tout le monde, T. IX, 347.

Champignons. (Description de deux especes de) T. IV, 500.

Chang (la Dynastie des), a eu *Tang* pour chef. Arbre généalogique des trente Empereurs qui composent cette Dynastie, dont la durée a eté depuis l'an 1766 avant l'ere chrétienne, jusqu'à l'an 1134 avant cette ere. Elle fut remplacée par celle des *Tcheou*, T. II, 352 & suiv. Sa chûte, T. IV, 175, 176. D'où cette Dynastie a tiré son nom, T. VII, 158, 173.

Chang, le second des cinq tons de musique chez les Chinois. Ce ton peut répondre à ce que nous appellerions second degré

dans une gamme, T. VI. Exemple de la pag. 14, & celui de la note *o*, 208.

Chang-cheou, riviere de Chine. Hoſtilités des Hollandois à l'embouchure de cette riviere, T. V, 18.

Chang-chou eſt le même que *Chou-king*, voy. *Chou-king*.

Changemens, (les neuf) principaux qu'on peut faire dans la conduite d'une armée, T. VII, 99. Voyez *Armées*.

Chang-hia-Hi-tſee, Ouvrage de Confucius, qui renferme tout ce qu'il y a d'eſſentiel ſur l'*Y-king*, T. II, 57.

Chang-hiu, Auteur qui a ecrit ſur l'*Y-king*, T. 2, 196.

Chang-kiun. Ce que déſigne ce mot, T. III, 285, note 12.

Chang-koan-y, Grand de Chine. Sa droiture & ſon zele punis de mort, T. V, 279 & ſuiv.

Chang-ngo-kao-pao. La lecture de cet Ouvrage recommandée, T. IV, 212.

Chang-ti. Ce que ce mot ſignifie à la lettre, & quels en ſont les ſynonymes, & les diverſes acceptions, T. II, 11, 13. *Chang-ti*, comme pere & mere de tous les hommes, doit être craint, ſervi & adoré des Souverains, T. IV, 90. Il eſt l'objet du culte des Chinois, T. V, 54.

Chang-yu adreſſés par l'Empereur *Kang-hi*, ſur la piété filiale qu'il avoit pour l'Impératrice ſa mere & pour *Chun-chi* ſon pere, T. IV, 113 & ſuiv.

Chanſons de Chine. Celle qui a pour titre les *Contraſtes*, T. IV, 182, 183. Exemples des refreins qu'on y met, T. VIII, 211, 212. Elles faiſoient autrefois partie des ſoins du Gouvernement : on en faiſoit des recueils, *&c.* Voy. *Chi-king* (le).

Chan-tan, (le) arbriſſeau de Chine, confondu à tort avec le *Pé-gé-hong*, T. III, 804.

Chants funebres. Titre d'une piece en vers tirée du *Chi-king*, & dans le goût des *Nenies* des Romains, T. IV, 190 & ſuiv.

Chan-tſee, Auteur Chinois qui a ecrit ſur le *Li-ki*, T. II, 216.

Chao. Voy. *demi-ton*.

Chao-cheou, ville de Chine, T. VIII, 293. Sa ſituation : ce qui la rend redoutable aux Européens, 294.

Chao-fou. Pourquoi l'education du Prince héritier eſt confiée au *Chao-fou*, T. IV, 15.

Chao-hao, *Kin-tien-ché*, Empereur de Chine, fils & ſucceſſeur de *Hoang-ty*. Il prend les métaux pour ſymbole de ſon regne, T. III, 13. Il perfectionne les inventions de ſon pere, & principalement la Muſique. Son goût pour la flatterie & pour la magie, corrompt peu à peu les mœurs & la religion, & entraîne des maux même phyſiques, *ibid.* Son regne fut de quatre-vingt-quatre ans.

Chao-ty, Empereur de Chine. Sa conduite lui fait perdre en peu de tems le trône & la vie, T. V, 73.

Chao-Young, Savant de Chine très-célebre, T. VIII, 47. Quoique né de parens pauvres, il ſe livre plutôt à l'etude qu'au travail des mains. Ses ſuccès, *ibid.* Il ſe rend dans la Capitale du *Ho-nan*. Comment il s'y établit, s'y loge & s'y nourrit, 48. Avantages qu'il retire de ſon commerce avec les Savans, *ibid.* Il voyage utilement, & s'occupe, après ſon retour, à approfondir les myſteres qu'on ſuppoſe être renfermés dans les Trigrammes de *Fou-hi*, 48, 49. A quelles connoiſſances vaſtes le mene ce genre de travail, 49, 50. Son ſyſtême ſur les Trigrammes, eſt à peu près comme celui de Pythagore ſur les nombres, 50. Par quel mêlange de littérature agréable il ſe délaſſoit de la fatigue de ſes méditations profondes, *ibid.* Son mérite lui attire des diſtinctions & des faveurs, il les refuſe toutes, *ibid.* Combien il etoit aimé & reſpecté de tout le monde, 51. Son affabilité, 52. Attention & ſoins de ſes amis dans

la maladie qui termina ſes jours, 52, 53. Son epitaphe compoſée par lui-même la nuit de ſa mort, *ibid.* Titres dont il fut honoré après ſa mort, 54. Qui l'on diſtingue, ſur-tout, parmi ceux qui lui rendoient des témoignages publics de leur eſtime, 54, 55.

Chapelet de *Fo* (le), T. IX, 110.

Chappe (M. l'abbé), a dénaturé dans ſes relations les noms de *Ta-oua-tſi* & d'*Amourſana*, T. I, 335, note 6, & pag. 341, note 11. Il s'eſt trompé ſur l'article des *Calmoucks longores*, dans la relation de ſon voyage en Sibérie, T. I, 428 & ſuiv.

Char. Ce que dit l'Empereur *Kang-hi* de la conduite d'un char, T. IX, 259, 260. Voyez *Chars.*

Charbon de terre en uſage en Chine, T. III, 434. Comment on corrige ſa mauvaiſe odeur, *ibid.*

Chariots de courſe, T. VII, 63, de tranſport, *ibid.* Ils ſervent de rempart contre les ennemis, & de barriere contre la lâcheté des fuyards, 288, 289.

Charlatans. (les) Comment ſont traités en Chine, T. IV, 436. Ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 219.

Chars. Leurs marques diſtinctives, T. VII, 67; pris ſur l'ennemi; quel uſage on en doit faire, *ibid.* Deſcription de ceux appellés *lou*, 71. Les chars de guerre ſont de différentes eſpeces, 250. Leurs uſages, 112. Comment ils doivent être pour en tirer de grands avantages, 286, 287. Diverſes eſpeces de chars en uſage à la Chine pour la guerre, T. VIII, 358, 374, 375.

Chaſſe. Uſage de l'Empereur *Kang-hi* par rapport à la chaſſe, T. IX, 190, 191. Adreſſe des Tartares à cet exercice, T. IX, 260, 261.

Chaſſes anciennes de Chine. Comment & pourquoi on les faiſoit, T. I, 167. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* les changea, T. IX, 240.

Châtaigne d'eau. (la) Voy. *Lin-kio.*

Châtaigner, (le) eſt très-ancien & très-commun en Chine, T. III, 490 & ſuiv. Révolutions qu'a éprouvées ſa culture, 491. Ses principales eſpeces, 492. Nature du terrein qu'il exige, 493. Ses propriétés, 494.

Châtaignes. Uſage qu'en font les Chinois pour leur nourriture, & dans la médecine, T. III, 494. Maniere dont ils les font ſécher pour les conſerver ſaines & nourriſſantes, T. IV, 487.

Châtimens (les) regardés comme néceſſaires pour l'éducation d'un enfant, T. IV, 45. Blâmés par Confucius, *ibid.* En quoi conſiſtent les châtimens domeſtiques, & ſoumiſſion de ceux qui les reçoivent, T. IV, 159, 160, 161. Attention des loix criminelles de Chine à cet egard, T. IV, 436. Voy. *Punitions.*

Chauffage de Chine (le) eſt le charbon de terre, le bois etant fort rare, T. IV, 323.

Ché, (les ſix) ſont des corps de troupes employés quand l'Empereur fait la guerre en perſonne. Leur nombre, & la marche qu'ils tiennent dans leurs voyages, T. I, 330, note 1.

Ché. Le caractere *ché*, après un nom propre, eſt un titre dont jouiſſent en général les hommes diſtingués du commun, tels que les hiſtoriens, *&c.* T. II, 294 & ſuiv.

Ché. Inſtrument à cordes, T. VI, 34, 53, 54, 58, 59, 60, 225.

Ché (le), meſure de Chine, T. VII, 66.

Ché, (les) voy. *Chou-king* (le).

Chefs du peuple, (les) ſont les rameaux de l'Etat. Pourquoi l'Empereur doit en faire grand cas, T. IV, 83.

Chefs d'armée. Quels ils doivent être pour rendre leurs troupes invincibles, T. VII, 290, 291.

Ché-hiang, animal dont on tire le muſc, T. IV, 493. Dans quelles provinces de Chine on le trouve, *ibid.* On en diſtingue deux eſpeces, *ibid.* Quelle

eſt ſa nourriture, 494. Son inſtinct & ſa légéreté, *ibid.* & 498. Dans quelle ſaiſon il entre en rut, 495. Ce qu'on dit ſur la maniere dont il paſſe l'hiver, *ibid.* Trois manieres de lui faire la chaſſe, & dans quelle ſaiſon préférablement, 495 & ſuiv. Précautions néceſſaires pour en obtenir le muſc, 497 & ſuiv.

Ché-hoang-ti, nom que ſe donna, par un édit, le Roi de *Tſin*, T. III, 230, voy. *Tſin-che-hoang-ti.*

Che-kan. (le) Quel etoit ſon uſage dans les ſacrifices de l'Empereur, T. V, 285.

Ché-king, (le) eſt le livre claſſique des vers, T. II, 74. Les pieces qui compoſent ce recueil ſont de quatre ſortes, *ibid.* La premiere appellée *Koue-foung*, renferme des chanſons, *ibid.* A quelle occaſion les Grands du royaume, ſous la Dynaſtie des *Tcheou*, apportoient des chanſons; comment après les avoir choiſies & chantées dans les cérémonies, on les inſéroit dans le *Ché-king*, 74 & ſuiv. Quel etoit le but moral de ce recueil, 75 & ſuiv. Utilité qu'on en retiroit en Chine, appliquée à celle qu'on pourroit en retirer en France, ſi le Gouvernement s'occupoit d'une pareille collection, 76 & ſuiv. Quels noms portent la ſeconde & la troiſieme partie du *Ché-king*, 79 & ſuiv. Quelles ſortes de pieces elles renferment, & de quelle maniere les ſujets y ſont traités, 80. Quels en etoient les Auteurs, *ibid.* Qui les mettoit en chant, *ibid.* Dans quelles cérémonies on les chantoit, *ibid.* & ſuiv. De quelles ſortes de pieces la quatrieme partie du *Che-king* etoit compoſée, 81. Que ſignifie le nom de *Soung* qu'on leur donnoit, *ibid.* Dans quelles circonſtances, ou cérémonies, on chantoit les *Soung*, 82. On les diviſe en trois claſſes, *ibid.* Quel eſt l'objet de chaque claſſe, *ibid.* Quels motifs engagerent Confucius à diminuer, auſſi conſidérablement qu'il l'a fait, le nombre des pieces qui compoſoient le *Che-king*, 83. Ce qu'on a fait depuis, pour faciliter l'intelligence de cet ancien livre, *ibid.* Quel Savant l'a fait revivre de ſes cendres, ſurnom qu'on lui a donné, & commentaires qui ont eté faits ſur ce livre, 84. Table chronologique des Auteurs qui ont ecrit ſur le *Che-king*, 220 & ſuiv. Eclipſe rapportée dans le *Che-king*, 270, & ſuiv. Voyez *Eclipſes.* Il eſt au rang des livres ſacrés, T. VII, 17.

Chemins (les) rendus plus ſpacieux & plus commodes ſous le regne de *Tſin-che-hoang-ti*, & par les ordres de ce Prince, T. III, 247.

Chêne (le); celui dont les feuilles nourriſſent, en Chine, une eſpece de vers à ſoie ſauvages, eſt appellé, par nos Botaniſtes, *quercus orientalis caſtaneæ*, &c. T. II, 584. Combien les Chinois font cas du chêne, T. III, 484. Il eſt très-commun, & il y en a beaucoup d'eſpeces, *ibid.* & 485. Utilité qu'on en retire en Chine pour la nourriture, *ibid.* & ſuiv.; pour la médecine, 489. Propriétés de cet arbre, 490.

Cheng. Inſtrument à tuyaux de bambou ſur un fond de callebaſſe, T. VI, 35, 80 & ſuiv. Ordre & accord des tuyaux des différentes ſortes de *Cheng*, 229 & ſuiv.

Cheng (les); à qui on donne ce titre honorable T. II, 13, note. Quels honneurs ils recevoient, 15.

Cheng-ging (le), T. IV, 42, 44.

Cheng-hiun, recueil de l'Empereur *Kang-hi*, diviſé en ſoixante livres, où l'on a rangé ſous les titres de piété filiale, de vertu, de ſcience, de politique, d'adoration du *Tien*, d'imitation des Ancêtres, de belles-lettres, de travaux militaires, de ſoulagement du peuple, de choix des Mandarins, de facilités données aux repréſentations, les edits, déclarations, ordonnances, ordres, inſtructions, commandemens,

& reſcrits de cet Empereur pendant tout ſon regne, T. IV, 113.
Cheng-king. Pierre ſonore iſolée, T. VI, 42, 222.
Cheng-Siang-vang, Empereur de Chine; durée de ſon regne, T. V, 50.
Cheng-tzu-quo-gen-hoang-ti, nom de l'Empereur *Kang-hi*, grand pere de celui qui regne actuellement, T. IX, 65. Eloges de ſon regne, de ſes talens pour gouverner, de ſes profondes connoiſſances, de ſa tendreſſe paternelle, de ſes ſoins pour l'education de ſes enfans, de ſes préceptes & de ſes inſtructions ſur la morale, l'hiſtoire, & tous les devoirs civils & particuliers, 65 & ſuiv. Ses *Inſtructions Sublimes*, au ſujet du premier jour de l'an, & du jour de la naiſſance, 71; de la droiture & de la ſincérité qu'il avoit toujours eue, 72; des réflexions qu'on doit faire ſur tout ce qu'on entreprend, *ibid.*; des lumieres qu'un Prince doit ſe procurer ſur tout, *ibid.*; de la maniere dont il doit traiter les affaires & veiller ſur lui, 73; de la défiance qu'il faut avoir de ceux qu'on emploie, 74. Sa façon de penſer ſur le jeu, *ibid.* Ce qu'il diſoit de la lecture, de ſon utilité, & de l'ardeur avec laquelle il s'y livroit, *ibid.* & ſuiv.; des moyens d'entretenir ſa ſanté & de fortifier ſon corps, 76 & ſuiv.; du mérite & de l'importance du *Chou-king*, 78 & ſuiv. Comment il s'exprimoit au ſujet du reſpect intérieur que le ſage doit toujours avoir, 80, 81; de l'attention qu'on doit apporter à toutes les affaires indiſtinctement, 82; de la bonté du cœur, 82, 83; de l'aveu qu'on doit faire de ſes fautes, 83, 84; de la correction de ſes défauts, *ibid.*; des ménagemens qu'un Souverain doit avoir pour les Grands, *ibid.* & 85; de la pureté du cœur, *ibid.* & 86; du danger des flatteries, *ibid.*; des moyens de s'inſtruire en interrogeant les Savans & en faiſant des lectures, *ibid.* & ſuiv.; de la conſtance néceſſaire pour acquérir des connoiſſances, 89; des avantages de l'etude, *ibid.* & 90; du moyen le plus efficace pour parvenir à la vertu, *ibid.* & 91. Ce qu'il diſoit du vrai but & des devoirs de la piété filiale, dont il ſe cite pour modele, 91 & ſuiv.; de l'economie & des moyens de vivre heureux, 94 & ſuiv.; de la différence qu'on doit mettre entre les habillemens de tête & ceux des pieds, 96; de l'exemple que le Prince doit donner le premier pour faire obſerver les loix & les ordonnances, 97; de l'objet des cérémonies, *ibid.* & 98; des moyens de vaincre ſes paſſions, *ibid.* & 99; du danger qu'il y a pour un Souverain de montrer, dans des circonſtances, trop de défiance ou de crainte, *ibid.* & 100. Par quel exemple il fortifie l'opinion de ne mépriſer l'avis de perſonne, *ibid.* & ſuiv. Ce qu'il diſoit du danger de ſe mettre ſous les arbres pendant l'orage, 102; des privations que les ſages ont toujours regardées comme une félicité, *ibid.*; du danger d'employer certaines gens dans les affaires, 103; d'un ſeul & invariable principe pour pratiquer la vertu, *ibid.* & 104; des habitudes de l'enfance que l'on conſerve toute ſa vie, *ibid.*; des lieux qu'on doit choiſir, ſelon les tems & les ſaiſons, pour ſe repoſer en voyageant, *ibid.* & 105; du traitement qu'exige un cheval dans les voyages, *ibid.*; de l'amour de l'humanité, *ibid.* & 106; des lieux qui donnent de bonnes ou de mauvaiſes penſées, *ibid.*; de l'effet des paſſions ſur le cœur, *ibid.* & 107. A quoi il réduiſoit toute la doctrine du *Ta-hio* & du *Tchong-yong*, 107, 108. Ce qu'il diſoit de l'education qu'on devoit donner aux enfans, 108, 109; des diſtinctions qu'on doit mettre, pour les expreſſions, dans les eloges qu'on fait des vertus & des talens, *ibid.*; de la maniere dont il faut ſe

conduire vis-à-vis ſes inférieurs & ſes domeſtiques, 109, 110. Quel but, ſelon lui, on doit avoir en ſe ſervant du chapelet de *Fo*, 110. Avec quelle différence, des anciens, les modernes obſervent le préceptes de l'*Y-king*, pour ſe purifier & s'abſtenir, 110, 111. Quels ſont ceux qu'on doit ſe garder d'imiter, 111. Quelle eſtime il faiſoit de l'inoculation, & ce qu'il diſoit des préjugés qu'on avoit ſur la petite-vérole, 111, 112. Pourquoi il recommandoit d'être toujours en garde contre ſes penſées, 112, 113. Quels moyens il indiquoit pour arriver à la perfection, 113, 114. Quelles etoient ſes idées ſur l'uſage du vin, & la maniere dont on l'avoit introduit, 114, & ſuiv. Quelle eau il regardoit comme la meilleure, & comment il la bonifioit lorſqu'elle etoit mauvaiſe, 117. Importance qu'il donnoit à l'art de nager, 118. Pourquoi il recommandoit d'eviter les juremens, & les termes malhonnêtes, 118, 119; de ſe garder d'aucun excès dans les alimens & la boiſſon, 119, 120; de ſe livrer à la lecture des livres claſſiques, tels que le *Chi-king*, le *Ta-hio*, le *Tchong-yong*, le *Hiao-king*, le *Li-ki*, & de fuir celle des romans, 120 & ſuiv.; de ne pas uſer de trop de ſévérité, mais de ne pas montrer trop d'indulgence ni trop d'affection envers les domeſtiques & les femmes, 124 & ſuiv. Ce qu'il diſoit de ſa conduite envers les eunuques, 126; des devoirs d'un Général, *ibid.* & ſuiv.; de la maniere dont il faut exercer & contenir les troupes, & le peuple, 128, 129; des dangers qu'il y a à faire uſage de toutes les eaux indiſtinctement, 130; de l'uſage des légumes, pour ſe faire une ſanté robuſte, 130, 131; des devoirs de piété filiale qu'il rendoit à ſon aïeule, *Hoang-tai-heu*, 131, 132. A quoi il attribuoit l'heureux gouvernement de l'Empire ſous les premiers Empereurs, 132, 133. Ce qu'il exigeoit pour l'uſage des fruits, 133, 134. Ses attentions pour tout ce qui etoit du reſſort du gouvernement, & ſur-tout de la juſtice criminelle, 134, 135. Quel cas il faiſoit des emigrations de pluſieurs bannieres tartares qui etoient venues ſe ſoumettre à ſon Empire, 135, 136. Ce qu'il diſoit des effets de l'humanité & de la bienfaiſance ſur les cœurs les plus durs & les plus intraitables, 136, 137; des précautions qu'on doit prendre contre les accidens, 138; de la différence qu'il y a, pour la diſcrétion, entre les perſonnes d'un rang elevé & celles de baſſe extraction, *ibid.*; du jugement qu'on peut porter d'un homme ſur ſon ſeul regard, 139; de la gravité qu'on doit mettre dans le regard, 139, 140; des egaremens où les livres nous jettent lorſque nous ne ſavons pas en appliquer les inſtructions & les préceptes aux circonſtances, 140, 145; de l'exemple qu'on doit donner lorſqu'on veut porter les autres au bien, 141. Comment il s'exprimoit au ſujet de la doctrine de *Fo*, ſur *Fo* lui-même, & les Bonzes, 142, 143. Par quel raiſonnement il prouvoit que les vieillards ſoutiennent difficilement la chaleur, 143. Quel cas il faiſoit de ſa barbe & de ſes cheveux, blanchis par la vieilleſſe, 143, 144. A quel ſujet il rapportoit le proverbe tartare, *les dents qui tombent aux vieillards, portent utilité à leurs deſcendans*, 144, 145. Quelle eſtime particuliere il faiſoit de l'*Y-king*, & combien il trouvoit ſa doctrine utile & intéreſſante, 146 & ſuiv. Preuve qu'il donnoit de la néceſſité de voir une choſe pour pouvoir en parler avec fondement, 148, 149. Par quel travail il enrichit & fixa la langue tartare, 150. A quoi il attribuoit l'etat floriſſant de ſon Empire & du commerce, ſous ſon regne, 150, 151. Ce qu'il diſoit du choix

des boiſſons & des alimens convenables au tempérament, 151, 152; des moyens de ſe conſerver en appliquant ſon eſprit & ſon cœur à une ſeule choſe, 152; des ſecrets des Artiſtes, 152, 153. Aveu plein de franchiſe qu'il faiſoit de ſon peu d'aptitude aux actions de bravoure, 153. Son humanité, 154. Ses précautions pour la poudre à tirer, *ibid.* Ce qu'il penſoit ſur les récits des belles paroles & des grandes actions des Anciens, 154, 155; ſur la condeſcendance des uns pour les autres, 155; ſur l'attention conſtante du peuple au travail, & ſur l'amour de l'economie, 155, 156; ſur le goût & la jouiſſance modérée des plaiſirs, 157; ſur les diſtributions que fait un Empereur, des récompenſes & des dignités, 157, 158. Par quel exemple il faiſoit ſentir la néceſſité d'ecouter & de peſer tous les avis, & d'examiner mûrement une affaire, pour porter ſon jugement, 158 & ſuiv. Ce qu'il diſoit des moyens que la nature nous a donnés pour acquérir la ſcience & les vertus, & que l'education développe, 162, 163. Son goût pour la lecture, & ſes ſoins pour faciliter l'intelligence des livres, & enrichir la langue & la littérature chinoiſes, 163 & ſuiv. Son attention à publier, en fait de médecine, tout ce qui concernoit le bien général, ſur les différentes eſpeces de médecines, & ſur le traitement des maladies de plénitude, 165 & ſuiv. Son goût pour les grands appartemens, 168. Quel exemple il citoit de la raiſon & de la convenance qu'il cherchoit dans les choſes les moins importantes, même dans les plaiſanteries, 168, 169. Remarques qu'il faiſoit, ſur la conformité des actions des ſages de l'antiquité & de ceux de la Dynaſtie préſente, 170. Son reſpect pour les vieillards dans les moindres choſes, *ibid.* & 171. Sa piété & ſa vénération pour les ancêtres, *ibid.* Son goût pour l'agriculture & le jardinage, *ibid.* & 172. Sa prévoyance pour les approviſionnemens en grains, 173. Son economie, *ibid.*, 174, 180. Quel cas il faiſoit des anciens vaſes, 174. Ses idées ſur l'objet principal du culte de chaque nation, 175. Pourquoi il défendoit de faire peur aux gens qui etoient ſuſceptibles d'averſion pour des objets quelconques, *ibid.* En quoi il faiſoit conſiſter le véritable reſpect pour l'eſprit *Fô*, 176; ſes remarques ſur la différence des hommes ſelon les climats, *ibid.* 177; ſur l'eclat du vernis d'Europe, préférable à celui de la Chine, *ibid.*; ſur ce qui donne la fertilité aux terres, quelles qu'elles ſoient, 178; ſur quelques anciens uſages tartares, par rapport à l'hoſpitalité, *ibid.* 179. Ce qu'il diſoit des premiers cadrans & des premieres horloges apportées en Chine par les Européens, & des progrès qu'avoit faits, depuis, l'horlogerie en Chine, *ibid.* & 180. Ses idées par rapport aux choſes qui ſont de mauvais ou de bon augure, *ibid.* & ſuiv. Pourquoi il défendoit de ſe moquer des eſtropiés, 181. Son reſpect pour les cérémonies impériales, & ſon attention à les pratiquer, ou par lui, ou par d'autres en ſon nom, 182 & ſuiv. Leçon qu'il donnoit ſur la patience dans les maux, *ibid.* 185; ſur la ruſe & la fineſſe qu'on peut employer pour conſerver ſa ſanté, *ibid.* Inſtruction morale qu'il tiroit d'une lame d'epée d'acier, dont il avoit fait un pied à meſurer, 185, 186. Ce qu'il diſoit de ſes ſoins pour etendre les connoiſſances aſtronomiques & géographiques, 186, 187; des différentes inventions de l'homme, 187, 188; de la dignité que doit garder un Grand, 188, 189; des excès qu'il faut eviter dans les ornemens & l'entretien brillant des maiſons, *ibid.*; des précautions que doivent prendre les peres & meres de ne pas trop careſſer, ni elever trop déli-

catement leurs enfans, 189, 190; des uſages des Tartares pour conduire un cheval ou un chien, *ibid.* Motif qu'il donnoit de l'uſage où il etoit de n'aller à la chaſſe que deux fois par an, une fois ſur l'eau, & une fois dans les campagnes, 190, 191. Son ardeur à connoître les principes & les effets de la plus petite choſe, *ibid.* Ses vues du bien public dans les travaux immenſes & diſpendieux qu'il fit entreprendre pour contenir les deux fleuves *hoang-ho* & *hoae-ho*, & en former, par ce moyen, des canaux navigables, 192 & ſuiv. Ses remarques judicieuſes ſur ces travaux & leur objet, 195, 196. Quels devoirs il preſcrivoit aux Grands de l'Empire, 196. Comment il conſidéroit l'habillement, relativement à la ſanté, 196, 197. Ce qu'il penſoit de la flûte, 197, 198; des moyens de digérer promptement, 198; des ecoles ſuperſtitieuſes de Chine, nommées ecoles du *Tze-ping*, du *Lu-gen*, du *Tze-men*, & de leurs manieres de deviner, 198 & ſuiv.; des avantages qu'on avoit à retirer de la lecture des livres ſacrés, de morale & d'hiſtoire, 203 & ſuiv.; des obligations aux cinq devoirs principaux, 206, 207; des dangers d'une trop grande & trop générale méfiance, 207, 208. Pourquoi il recommandoit le reſpect pour les vieillards, 209. Sa ſenſibilité, *ibid.* Son averſion pour la profuſion des viandes, *ibid.* & ſuiv. Quel cas il faiſoit des caracteres, & pour quelle fin principale il diſoit qu'ils avoient été donnés, 211, 212. A quoi il réduiſoit les principaux devoirs d'un Souverain, pour bien gouverner, 212, 213. Ses exercices pieux pour faire ceſſer une calamité publique, 213 & ſuiv. Son reſpect filial, 215, 216. Avec quelle réſignation il ſupportoit les incommodités de la vieilleſſe, 217. Ce qu'il penſoit des impoſtures des *Tao-ſee*, ſur le ſecret pour jouir d'une longue vie, 217, 218. Sa conduite vis-à-vis des charlatans, 218, 219. Sa grande facilité pour les calculs, & les raiſons pour leſquelles il avoit appris cet Art, 219, 220. Ses idées, ſes recherches & ſes travaux, ſur la Muſique & les *lu* muſicaux, 220 & ſuiv. Quel cas il faiſoit de divers animaux quadrupedes ou volatiles venus des pays etrangers, 225; du lion, 226. Sa conduite vis-à-vis des femmes de ſon palais, *ibid.* Pourquoi il recommandoit d'obſerver les mœurs ſéveres des Tartares, 227. Quel cas il faiſoit de l'arc & des fleches dont ils faiſoient uſage dans la guerre, 227, 228. Ce qu'il diſoit des cinq eſpeces de grains. 228 & ſuiv.; du riz, & des ſoins que doit avoir l'Empereur, de veiller ſur cet objet, 230, 231; de l'uſage des richeſſes & de toutes les productions de la terre, 231, 232; des joueurs, de leur caractere, & des malheurs attachés à cette profeſſion, 232 & ſuiv.; des devoirs du pauvre & du riche, 234; du feſtin qu'il donna à tous les vieillards, à la cérémonie de ſa ſoixante-dixieme année, 235; de ſa mémoire heureuſe, 236; de la methode qu'il faudroit ſuivre pour les eloges quelconques, 236, 237; des anciens Poëtes & des modernes, 237, 238. Ce qu'il diſoit, d'après *Cong-tze*, ſur le frein qu'on doit mettre aux paſſions diverſes qui nous poſſedent dans la jeuneſſe, dans l'âge viril & dans la vieilleſſe, 238, 239. Maxime ſublime pour bien régler l'Etat, 239, 240. Pourquoi il défendit de faire, à pied, les chaſſes aux animaux féroces, 240. Ce qu'il recommandoit à un malade, 241. Ce qu'il diſoit de l'uſage des Médecins, des remedes, & de la différence qu'il y avoit entre les Médecins modernes & les Médecins anciens, 241, 242 & ſuiv. Son goût pour ecrire les caracteres, & quelle importance il mettoit à cette occupation, 245 & ſuiv. De quelle nature

nature il vouloit que les préſens fuſſent entre amis, 247. Son zele infatigable pour les ſoins du Gouvernement, 247, 248. Son eſtime pour les livres de *Cong-tze*, 248, 249. Quelle méthode il indiquoit à ceux qui vouloient apprendre quelques-uns des Arts libéraux, 249, 250. Ce qu'il penſoit de la différence des poids & des meſures, 250, 251. Idée ſuperſtitieuſe qu'il avoit ſur le choix d'un bon jour & d'une bonne heure, avant d'entreprendre un voyage, ou une cérémonie, 251, 252 & ſuiv. Quel avantage, ſelon lui, la lecture aſſidue procuroit dans toutes les affaires, 253, 254. A quoi il imputoit le bonheur de voir une floriſſante poſtérité, 254. Comment il enflammoit le courage des jeunes gens, 254, 255. Quelle importance il mettoit à la conſervation des uſages & des mœurs tartares, 255, 256; à l'exercice de l'arc & des fleches, à pied & à cheval, 256 & ſuiv.; à l'art de conduire un char ou un cheval à la guerre, 259 & ſuiv.; à l'exercice de la chaſſe, 260, 261. Quelle etoit ſa piété dans les calamités publiques, 261, 262. Jugement qu'il portoit du caractere des Tartares, 262. Ce qu'il diſoit du premier devoir de quiconque veut inſtruire les autres, 263; du traitement différent qu'exigent les affaires, *ibid.*; du tort que fait ſouvent une trop grande défiance de ſes propres forces, 263, 264; des moyens de rectifier les deux penchans naturels que nous avons à louer & à blâmer, 264; des dangereuſes ſuites de la colere, 265; des différentes inclinations, 265, 266; de l'amour de la renommée, 266, 267; de la droiture, 267; du moyen d'eviter les fautes, 267, 268; de la conſcience, 268; de la méditation des livres, 268, 269; des effets de l'amour de l'etude, 269, 270; de l'ordre & de la méthode que l'etude exige, 271; de ſon objet principal, 272, 273; des avantages qu'il y a de s'y appliquer de bonne heure, 273, 274. En combien de claſſes il diviſoit ceux qui s'adonnent à l'etude, & quels moyens principaux il etabliſſoit pour y faire des progrès, 274, 275. Par quels moyens il croyoit que la ſcience pouvoit s'acquérir, 275, 276. Ce qu'il diſoit des hommes irréprochables dans leurs paroles & leurs actions, 276, 277; du mal qui réſulte de la colere, 277; de la réſignation à la volonté du Ciel, 277, 278; du choix qu'il y a à faire pour les liaiſons qu'on veut former, 278, 279; des effets de l'etude ſur le cœur & même ſur le corps, 279; des ménagemens qu'il faut avoir pour le corps, en modérant les paſſions, & pour le cœur, en ne donnant point trop d'eſſor aux penſées, 279, 280; du but moral que ſe ſont propoſé les Anciens dans leurs livres d'exhortations & de préceptes, dont il recommande la lecture, 280, 281.

Chen-koung, Miniſtre de *Tchoang-ouang*, T. VII, 182.

Chen-koung, Auteur chinois, qui a ecrit ſur le *Chi-king* & ſur le *Tchun-tſieou*, T. II, 221, 242.

Chen-noung, Empereur chinois, tenoit ſa Cour dans le *Chan-tong :* pourquoi il avoit le feu pour ſymbole : la Chine lui eſt redevable de l'invention des inſtrumens du labourage, de la maniere de cultiver la terre, de la botanique, de la médecine, & de l'établiſſement des marchés ; on lui attribue même quelques livres ſur l'agriculture & ſur la médecine. En reconnoiſſance de tous ces bienfaits, les Chinois lui ont elevé des Temples, T. III, 10. Durée de ſon regne, *ibid.* Voyez *Yen-ti.*

Chen-ſi (la Province du), c'eſt par elle qu'a commencé l'Empire de Chine, T. I, 163. Par qui elle fut miſe ſous l'obéiſſance de l'Empereur de Chine, & dans quel tems, T. V, 92.

Chen-tſoung, Empereur, récompenſe le mérite de *Tcheng-hao*, T. VIII, 83; ſa foibleſſe pour ſon Miniſtre *Ouang-ngan-ché*, 84 & ſuiv. Changemens qu'il fait dans le Miniſtere en montant ſur le Trône, T. X, 32. Trait de ſa confiance aveugle dans le Miniſtre *Ouang-ngan-ché*, 32, 34, 36, 37 & ſuiv. Il lui ſacrifie tous les Sages de l'Empire, 41. Il témoigne une eſtime particuliere à *Sée-ma-koang*, en recevant ſes repréſentations, & en lui donnant ſucceſſivement les emplois les plus honorables, 41, 42 & ſuiv. Il ſe laſſe enfin des cenſures de ſon Miniſtre, & conſent à ſa retraite, 50, 51. Il ne ceſſe point pour cela de le combler d'honneurs & de bienfaits, & d'avoir egard à ſes repréſentations pour le bien public, 51, 52, 54, 56. Reconnoiſſance qu'il en reçut à ſa mort, 57, 58. Portrait qu'en fait *Souché* dans ſon Hiſtoire, 88.

Chen-tzouen, Chinois célebre ſous la Dynaſtie des *Ming*; ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 76.

Cheou ou *Tcheou* (la Dynaſtie des), combien elle a ſubſiſté, T. V, 49.

Ché-ouan-pao, Général chinois, condamné à mort malgré toute la gloire qu'il venoit d'acquérir, T. V, 216.

Cheou-fou, cérémonie chinoiſe; voyez *Hien-feou*.

Che-py, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes & le traitement, T. IV, 404.

Chereng, après s'être rendu coupable d'une perfidie, ſe ſauve chez les Ruſſes, revient enſuite avec les Tourgouths, & trouble d'abord, par ſa préſence, la ſécurité où l'on etoit ſur la tranſmigration nombreuſe de ces Tartares: *Kien-long* ſe raſſure, & raſſure ſon Conſeil à ce ſujet, T. I, 409.

Che-tchang, Auteur chinois, qui a ecrit ſur le *Chou-king*, T. II, 204.

Che-tſou, Empereur des *Tſing*, T. VII, 5. C'eſt le même que *Chun-tche*, le premier de la Dynaſtie régnante qui ait porté le nom d'Empereur, *ibid.*

Ché-tſoung, ſecond Empereur de la petite Dynaſtie des *Tcheou* poſtérieurs; ſes connoiſſances en mérite militaire, T. VIII, 5, 6. Il devient cruel par ſuperſtition, 12.

Che-tſoung-ſou-ty: quel titre d'honneur il donna à *Tcheng-y*, T. VIII, 111.

Cheval, ſa chair défendue aux Chinois par des raiſons politiques, T. VII, 114. traitement qu'il exige en voyage, T. IX, 105. Ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, 259, 260.

Chevaux, maniere de les traiter, T. VII, 201, 202. Ils ne ſont pas ferrés en Chine, 202.

Cheveux blancs (les), quel cas en faiſoit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 143, 144.

Chicane (ancien proverbe de Chine ſur la), T. IV, 382.

Chi-king (chanſons galantes du), ce qu'en dit Confucius, T. IV, 34. Ce que dit le *Chi-king* en parlant d'un Prince qui ſe fait aimer de ſes peuples, & qui change les mœurs, T. IV, 64 & ſuiv. Comment il s'exprime en parlant du Sage, & des ſervices qu'il rend à la patrie, 74. Ce qu'il dit ſur la piété filiale, 77. Pieces en proſe & en vers ſur la piété filiale, tirées du *Chi-king*, 171 & ſuiv. Sa lecture recommandée, 212. A qui on eſt redevable de ce livre ſacré, T. VIII, 193. Quelles pieces ont ſervi à former ce recueil, 211; quel en eſt le ſtyle, 254, 255. Ce que diſoit l'Empereur *Kang-hi* de ce livre claſſique, T. IX, 121, 122. But de ſa morale, 203. Voyez *Ta-hio* ou *la Grande Science*.

Chin, veuve chinoiſe: eloge de ſon amour conjugal, & de ſa piété filiale, T. IV, 244, 245.

Chine. Etat de la Chine ſous les différentes Dynaſties par rapport à l'agriculture, aux annales, aux antiquités, aux aſſemblées publiques & particulieres, à l'aſtronomie & à ſes Aſtro-

nomes, aux boiſſons dont ſes habitans font uſage, aux Bonzes & aux Bonzeries, au Calendrier, au canal Impérial, aux Cenſeurs, au cérémonial & aux cérémonies anciennes & modernes, à la chronologie, au commencement de ſon Empire, au commerce, aux concubines, aux curioſités naturelles, aux Dynaſties, aux femmes, aux finances, à la Géographie, aux gens de guerre, au Gouvernement, aux Guerriers célebres, à l'Hiſtoire & aux Hiſtoriens, aux jardins, à la Juriſprudence, aux Laboureurs, aux Lettrés, à la Littérature aux Sciences & aux Arts, aux livres & monumens anciens, aux Mandarins, aux Miniſtres, aux Marchands, aux monnoies, à la grande muraille, aux différens ordres de Citoyens, aux Philoſophes, aux Poëtes célebres, aux poids & meſures, à la police, à la population, aux Principautés, aux révolutions, aux richeſſes, revenus & productions, aux Rois, aux Royaumes, aux ſectes, aux ſerres, aux tems fabuleux & à la Topographie. *Voyez tous ces mots en particulier.*

Chin-nong, Botaniſte chinois, T. III, 455.

Chinois. Ce qu'on trouve dans les Mémoires chinois ſur les alimens des Chinois, leur antiquité, leur architecture, leur arithmétique, leur art militaire, leur Botanique, leur caractere, les caracteres de leur langue, leur chauffage, leurs connoiſſances élémentaires, leur ecriture, leurs Empereurs, leurs emprunts, leurs guerres, l'ignorance des anciens Chinois, leur langue, leurs maladies, leur Marine, leurs Mathématiques, leur Médecine, leur milice, leurs mœurs & leurs uſages, leur muſique, la mutilation, leur peinture, leur Philoſophie, leur Phyſique, leur piété filiale, leur poéſie, leurs préjugés, leur religion, leurs ſuperſtitions, leurs teſtamens, leurs vêtemens. *Voyez tous ces mots en particulier.*

Chinoiſes, (préjugés qu'on en a en Europe, concernant les dames) T. VIII, 266.

Chin-tſong, Empereur de Chine, favorable aux Miſſionnaires, T. V, 15 & ſuiv.

Chi-ouen, voyez *pieces académiques.*

Chirurgiens de Chine; leur maniere d'opérer, T. IX, 245.

Chou, ſorte de gros millet, T. VI, 88. Grains de *chou*, rangés l'un contre l'autre, de deux manieres, pour meſurer la longueur du tuyau qui donne le ſon primitif, 89; les mêmes grains employés pour meſurer le diametre du même tuyau, & pour régler les poids & les meſures, 90 & ſuiv.

Chouai-jen, eſpece de gros ſerpent, T. VII, 136.

Choue-ouen, ouvrage de Chine ſur la Grammaire, T. IX, 353 & ſuiv. Quel en eſt l'auteur, & le mérite, 389.

Chou-fei, jeune reine favorite de l'Empereur *Kao-tſoung*, T. V, 260. L'Impératrice *Ouang-ché* lui oppoſe, dans *Ou-ché*, une rivale qui cauſe ſa diſgrace, 260 & ſuiv.

Choui-pao, eſpece de petite vérole. Quels en ſont les ſignes, T. IV, 406.

Chou-ki, eſpece de petite vérole. Quels en ſont les ſignes, T. IV, 404.

Chou-king, (le) eſt regardé comme le plus précieux & le plus eſſentiel de tous les livres chinois, & en même tems le plus ancien, T. I, 59. Qui a fait le *Chou-king*, *ibid.*, 60 & ſuiv. Quelle croyance il mérite, *ibid.*, 63 & ſuiv. Comment il a été conſervé, *ibid.*, 64 & ſuiv. Quel en eſt le ſtyle, 68. La confiance & les vertus qu'il doit inſpirer, *ibid.*, 69, 70. Les critiques qu'il a eſſuyées, 70 & ſuiv. L'idée qu'on s'en forme en Chine, 73 & ſuiv. Combien il contient de chapitres, & de quelle matiere chacun traite, 440, note

8. Quelle en eſt l'autorité déciſive, 152 & ſuiv. 440. Il tient le premier rang après l'*Y-king*, T. II, 60. Il renferme les plus précieux monumens des premiers tems de la monarchie chinoiſe, en offrant ſeulement un recueil des maximes de gouvernement & de conduite, miſes en pratique par les Empereurs, les Sages & les Grands, & de ce qu'on trouvoit de plus propre à inſtruire, 60 & ſuiv. Pourquoi il a eté ecrit, & quel prix doit lui donner la vérité qu'il reſpire, 61. On doit le regarder moins comme un livre d'hiſtoire, que comme un livre de gouvernement, 62 & ſuiv. Mérite de la verſion tartare que l'Empereur *Kien-long* a faite du *Chou-king*, 61. La maniere dont il eſt compoſé, trace les différentes routes qui conduiſent vers l'objet de cet Ouvrage, qui eſt l'inſtruction des Souverains & des perſonnes en place : ces routes ſont le *Tien*, c'eſt-à-dire la vertu, la ſageſſe, la vérité, la juſtice, *&c.*; les *Mo*, ſavoir, les délibérations entre les miniſtres & le Prince pour le bien de l'Etat, &c.; le *Hiun*, c'eſt-à-dire les avertiſſemens ou remontrances au Souverain, *&c.*; les *Kao*, ſavoir, la conduite que doit tenir un Prince quand il s'agit de donner quelque nouvelle loi, *&c.*; les *Ché*, ſavoir, les paroles & les ordres du Souverain & des Miniſtres, aux Généraux d'armée, *&c.*; enfin les *Ming*, qui ſont les ordres & inſtructions dont le bien public eſt l'objet, 63 & ſuiv. Confucius a diminué le nombre des chapitres dont le *Chou-king* etoit compoſé, 65. Pour quels motifs, *ibid.* Difficultés que cette diminution a fait naître dans la ſuite pour l'intelligence de l'hiſtoire, 66. Le *Chou-king* porte auſſi les noms de *Chang-chou* & de *Pi-king*. Origine de ces dénominations, 66 & ſuiv. Table chronologique des Auteurs qui ont ecrit ſur le *Chou-king*, 202 & ſuiv. Eclipſe rapportée dans le *Chou-king*, 272 & ſuiv. Voyez *Eclipſes*. Texte du *Chou-king*, à l'occaſion d'une eclipſe du ſoleil arrivée ſous *Tchoung-kang*, 256. Exemplaire du *Chou-king*, conſervé par *Fou-heng*, T. III, 302, 303. Ce qu'on voit dans ce livre au ſujet de *Chun*, & de l'origine du gouvernement féodal, T. IV, 47. Ce qu'il dit ſur la piété filiale, 77. Il jette de grands eclairciſſemens ſur l'hiſtoire générale de Chine, T. V, 47. On l'appelle Livre ſacré, T. VII, 17. Travail de Confucius ſur le *Chou-king*, T. VIII, 193. Comment il ſert à porter un jugement ſur l'etat de la langue de Chine ſous *Yao*, 140. Quelle eſtime l'Empereur *Kang-hi* faiſoit de ce livre ſacré, & combien il en trouvoit la morale pure & importante, T. IX, 78 & ſuiv. Utilité de cette morale, 203.

Choun, fils du *Ko-han*, *Fou-yun*, cherche à fléchir le vainqueur & à rentrer dans ſes droits; il fait aſſaſſiner *Tien-tchou-ouang*, T. V, 224, 225. Il ne jouit pas long-tems du trône, il eſt maſſacré, 225.

Chou-ouen-tſée. Quels titres d'honneur il obtint avant d'être enterré, en récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus au Royaume de *Ouei*, T. IV, 13.

Chou-tan, Cenſeur de Chine; ſa haine contre *Sou-ché*, & les moyens qu'il emploie pour le perdre, T. X, 80 & ſuiv.

Chou-tchouen, ouvrage de *Sou-ché*, très-eſtimé. Quel en eſt l'objet, T. X, 107.

Chriſtianiſme porté à la Chine, T. V, 61 & ſuiv. Comment on le conſidéroit en Chine ſous le regne de *Hiuen-tſoung*, T. V, 354. Anciens monumens du chriſtianiſme en Chine, T. VIII, 233, 234.

Chronologie chinoiſe (la). Juſqu'à quel tems elle remonte indubitablement, T. I, 239, 240. Motifs de douter ſur celle des tems antérieurs, 240 & ſuiv. La chronologie de Chine eſt difficile

à eclaircir, T. II, 88. Précautions qu'il faut prendre pour en ſuivre le fil, *ibid.* Les evénemens aſtronomiques doivent diriger préférablement dans cette recherche, 89. Leur exactitude eſt la meilleure preuve de la vérité des faits, *ibid.* Gradation qu'il faut obſerver pour remonter aux tems les plus reculés, en commençant par le *Tchun-tſieou* de Confucius, & de là paſſant aux *King*, & des *King* aux ſiecles voiſins du déluge, 90 & ſuiv. Comment on ſuit par ce moyen un ordre chronologique exact, & combien peu on riſque de ſe tromper, 91. Il faut encore avoir recours à l'hiſtoire générale de l'Empire chinois, & avec les connoiſſances préliminaires ſur *Ouen-ouang*, fondateur de la Dynaſtie des *Tcheou*, & ſur *Yn-koung*, par lequel Confucius commence ſon Hiſtoire du royaume de *Lou*, on n'a beſoin que de la table chronologique des Empereurs depuis *Hoang-ti* juſqu'à *Kien-long*, pour pouvoir remonter facilement d'année en année juſqu'aux epoques citées par Confucius, & qui ſervent de preuves à l'hiſtoire des tems reculés, 92. Syſtêmes de chronologie chinoiſe des premiers Hiſtoriens de Chine, *Sée-ma-tſien* & *Pan-kou*, avec les remarques & l'opinion de M. de Guignes, 122 & ſuiv., 126 & ſuiv., 133 & ſuiv. On a cherché à embrouiller la chronologie de Chine, 141 & ſuiv. Son premier point fixe placé à la ſoixante-unieme année du regne de *Hoang-ti*, laquelle répond à l'an 2637 avant l'ere chrétienne, approche de la vérité autant qu'il eſt poſſible de le faire, & fait paſſer en revue, & ſans confuſion, les epoques & les principaux evénemens de l'hiſtoire de Chine, 280 & ſuiv. Eclairciſſemens donnés par M. Amiot ſur cette epoque reculée. *Voy.* dans le même l'article de la conjonction des cinq planetes ſous *Tchoang-hiu*, 274, *&c.* 280 & ſuiv. Chronologie des vingt-deux Dynaſties, T. V, 48.

Chronologiques (tables) des Dynaſties, des Auteurs de Chine, *&c.* Voyez *tables chronologiques.*

Chun, Empereur de Chine, aſſocié à l'Empire par *Yao* à qui il ſuccéda, T. III, 18. Ses ſujets donnent le bois pour ſymbole de ſon regne. Il s'applique à perfectionner l'Aſtronomie, l'adminiſtration de la Juſtice, l'Agriculture, & en général les Sciences & les Arts, 18 & ſuiv. Il facilite toujours à ſes ſujets un accès libre auprès de ſa perſonne, & même les moyens de lui repréſenter ſes défauts. Son reſpect pour les ſages & les vieillards, le mépris qu'il faiſoit de l'or, ſa haine pour la flatterie, le rendent toujours cher au peuple. Il fait de nouvelles découvertes dans la Muſique & invente le *kin* à cinq cordes, 19. Il meurt l'an 2208 avant J. C., dans la cent dixieme année de ſon âge, après en avoir regné ſoixante-une, 20. Comment en parle le *Chou-king*, T. IV, 30. Il doit à ſa piété filiale ſon aſſociation à l'Empire par *Yao*, T. IV, 248. Il apprend aux hommes la maniere de cultiver la terre, T. VII, 29. Ce qu'en diſoit l'Empereur *Kang-ki*, T. IX, 72, 80, 158, 159. Ses grands travaux, ſon gouvernement, ſes mœurs, ſa religion. Voy. *Yao*, voy. auſſi *Tchong-yong.*

Chun-chi, Empereur de Chine, pere de *Kang-hi.* Honneurs qu'il reçoit de ſon fils, T. IV, 113, 114. Son affabilité, & ſes diſpoſitions favorables pour les miſſionnaires, gens de lettres, T. V, 22. Sa mort, 23.

Chun-tche, Empereur de *Tſing*, T. VII, 5.

Chun-tien-fou, Tribunal du Gouverneur de *Pé-king*, T. III, 500, 501.

Chun-yu-yué, Mandarin de Lettres, célebre par la généreuſe hardieſſe avec laquelle il réfuta devant *Tſin-ché-hoang-ti* lui-même, tous les eloges qu'un flat-

teur donnoit à ce Prince, T. III, 266 & ſuiv.

Chymie (la) eſt cultivée en Chine; ſon ancienneté. Supériorité des Européens en cette partie, T. II, 492 & ſuiv. Aſſertion contradictoire ſur les préparations chymiques, T. VIII, 261.

Cibot (M.), Auteur de l'*Eſſai ſur l'antiquité des Chinois*, où il offre un tableau de la poſition des Lettrés par rapport à l'antiquité, T. I, 1 & ſuiv.; il y donne une courte notice des monumens & des livres anciens qui ont échappé au naufrage des temps, 22; il y fait connoître les Hiſtoriens poſtérieurs qui ont ecrit l'Hiſtoire des premiers tems depuis l'incendie des livres, 77; il y parle des tems fabuleux qui font remonter l'Hiſtoire de Chine juſqu'à la création du monde, 93; il examine à quel tems à-peu-près on peut fixer la fondation de la Monarchie chinoiſe & le commencement de l'Hiſtoire, 111. Traduction de deux petits Ouvrages du petit-fils de Confucius & d'un de ſes Diſciples, intitulés, *Ta-hio* & *Tchong-yong*, ou de *la Grande Science* & du *Juſte Milieu*. Voyez *Ta-hio* & *Tchong-yong*. Notice du même Miſſionnaire ſur la ſoie, ſur les différentes eſpeces de vers à ſoie de Chine & ſur la maniere de les elever, T. II, 575 & ſuiv.; ſur les deux ſortes de frêne connues en Chine, & ſur leurs propriétés, 598 & ſuiv.; ſur le cotonnier-arbre, & le cotonnier herbacé, qui ſont aujourd'hui la plus grande reſſource du peuple de toutes les Provinces pour les vêtemens, 602 & ſuiv.; ſur le bambou, ſur ſa culture & ſur l'utilité qu'en retirent les Chinois, 623 & ſuiv. Traduction d'un Poëme qui a pour titre, *le Jardin de Sée-ma-kouang*, 645 & ſuiv. Mémoire ſur les ſerres chinoiſes, T. III, 423 & ſuiv. Détails qu'il donne ſur leur expoſition, ſur leurs différentes eſpeces, ſur la ſimplicité de leur conſtruction & la forme qu'on leur donne, 425 & ſuiv.; ſur les dimenſions, l'uſage qu'on en fait, la maniere de les gouverner, les précautions qu'elles exigent, les moyens d'y entretenir le même degré de chaleur, les avantages qu'en retirent les jardiniers fleuriſtes, & les moyens d'y accélérer la fleuraiſon, 426 & ſuiv. Notices ſur quelques plantes & arbriſſeaux de Chine, tels que le nénuphar, 437 & ſuiv.; le *yu-lan*, 441 & ſuiv.; le *tſieou-hai-tang*, 443; le *mo-li-hoa*, eſpece de jaſmin, 446; la châtaigne d'eau, 449; le *lien-kien* ou *ki-teou*, 451; le *kiu-hoa* ou la matricaire de Chine; 455; le *mou-tan* ou pivoine, 461; le *yé-hiang-hoa*, 478; le *pé-gé-hong*, 480; le jujubier, 482; le chêne, 484; le châtaignier, 490; les oranges-coings, 495: il décrit chaque plante en particulier, ſa forme, ſa culture, la nature du terrein qui lui convient, ſes diverſes eſpeces, ſes vertus & ſes uſages, 437 & ſuiv. Requête à l'Empereur pour la cérémonie du labourage, traduite d'après l'original ſorti du Tribunal des cérémonies, 499 & ſuiv. Mémoire ſur la piété filiale des Chinois, T. IV, 1 & ſuiv. M. Cibot offre d'abord un expoſé très-etendu de la Doctrine ancienne & nouvelle de ces peuples, ſur la piété filiale qui fait la baſe de leurs mœurs & de leur gouvernement, 2, 3 & ſuiv. Il commence par des extraits du *Li-ki*, précédés d'une notice de ce livre, le quatrieme des *King*, & un des plus précieux livres canoniques de Chine, 6, 7 & ſuiv. Il continue à donner ſucceſſivement des notices du *Hiao-king*, ou livre canonique ſur la piété filiale, le dernier ouvrage de Confucius, avec des extraits des commentaires de cet ouvrage, 28, 29 & ſuiv.; d'un autre livre ſur la piété filiale qui parut la vingt-neuvieme année du regne de *Kang-hi*, qui le décora lui-même d'une Préface, 77 & ſuiv.; & dans lequel, après avoir poſé en principes

que l'amour & le reſpect embraſſent tous les devoirs de la piété filiale, on examine à quoi eſt obligé l'Empereur pour les remplir, & on détermine en quoi conſiſtent ceux de l'amour & ceux du reſpect filial, 77, 78 & ſuiv.; de plans préſentés aux Empereurs par des Grands & des Cenſeurs, pour leur recommander l'exercice de la piété filiale, en leur citant les exemples les plus frappans, 100 & ſuiv.; du *Chen-hiun* de l'Empereur *Kang-hi*, 113 & ſuiv. Voyez *Chenghiun;* du Code des Loix de la Dynaſtie régnante, dont l'Empereur *Kienlong* vient de faire publier un précis en vingt volumes, ſous le titre de *Tai-tſing-hoei-tien*, & d'où M. Cibot a extrait ce qui a rapport à la pratique de la vertu filiale, 127 & ſuiv. Voyez *Tai-tſing-hoei-tien.* Diverſes pieces en vers & en proſe ſur la piété filiale, dont les titres ſont, *le fils affligé*, 171; *la jeune veuve*, 172, *le Général d'armée*, 173; *le frere*, ibid.; *la bergere*, 174; *louanges de* Ouen-ouang, 175; *louanges de* Tai-gin, 176; *l'hirondelle*, 177; un vaudeville ſur l'appartement des femmes, 178; *le laboureur*, 180; *les contraſtes*, 182; *le tigre*, 183; *les plaintes*, 186; chants funebres dans le goût des *Nenies* des Romains, 190; le placet de *Li-mi*, 193; le teſtament du Docteur *Yang-tche* à ſes enfans, 196 & ſuiv.; l'union du mari avec ſa femme, 206; les regles des aſſemblées de famille, 212: le premier article d'une Déclaration de l'Empereur *Kang-hi*, ſur les devoirs du reſpect & de l'amour filial, 220 & ſuiv.; le ſecond article d'une Déclaration de *Yong-tching* ſur le même objet, 227 & ſuiv. Notice du recueil *Kou-kin-y-tong;* voyez *ce nom.* Traduction de pluſieurs diſcours chinois; celui de *Ngueou-yang* devant le tombeau de *Sée-ma-kouang*, 242; celui d'un Mandarin devant le cercueil d'une veuve, 244; celui du Docteur *Kien-ſong* devant le cercueil de ſa mere, 245; inſcription gravée ſur un marbre à côté du tombeau de *Pei-kong*, Cenſeur de l'Empire, 246. Ce Mémoire eſt terminé par des exemples de piété filiale, 1°. des Empereurs *Chun-kao-tſong*, *Ouen-ouang*, &c. 248 & ſuiv.; 2°. des perſonnes du peuple, *Tſi-chun*, *Lieou-ping*, *Fan-tſun*, &c. 258 & ſuiv.; & par une quantité conſidérable de maximes, de proverbes, de ſentences, de penſées & de réflexions morales ſur la piété filiale, 268 & ſuiv. Mémoire de M. Cibot ſur l'intérêt de l'argent en Chine, dans lequel, après avoir jetté des lumieres ſur le gouvernement de Chine, ſur les revenus & l'adminiſtration générale de cet Empire relativement aux impôts & aux dépenſes, ſur les monnoies & leur circulation, ſur les ſept ordres de citoyens par rapport à leurs biens & à leurs poſſeſſions, ſur les ſources communes des richeſſes & des biens dans tout l'Empire, ſur la nourriture, les mines, le commerce & les mœurs des Chinois; il ſe borne à répondre hiſtoriquement à trois queſtions: quel eſt le taux de l'intérêt permis aujourd'hui en Chine par la Loi? ce que s'eſt propoſé le Gouvernement en le portant ſi haut; quels moyens emploie l'adminiſtration publique pour réuſſir, & ſi elle eſt ſecondée par les mœurs publiques, T. IV, 299, 300 & ſuiv. Précis des notions qu'on a à la Chine ſur la petite-vérole, ſur le traitement de cette maladie, ſur la pratique de l'inoculation, ſur les quarante-deux eſpeces connues en Chine, ſur les ſymptômes & les remedes de chacune, 392. Voyez *Petite-vérole* (la). Notice d'un Ouvrage chinois nommé *Si-yuen*, avec une explication des objets relatifs à la police & à la juſtice criminelle que renferment les huit livres dont il eſt compoſé, 421 & ſuiv. voyez *Si-yuen* (le); du *Cong-fou*,

exercice ſuperſtitieux des Bonzes appellés *Tao-ſée*, dont M. Cibot n'offre qu'un ſimple expoſé de la partie pratique, conſiſtant dans la poſture du corps & dans la maniere de reſpirer, & des principes de la Médecine chinoiſe ſur leſquels on dit qu'elle eſt fondée, 441 & ſuiv. Indication des maladies dont les différentes poſtures guériſſent, diſent les *Tao-ſée*, 446; quatre planches où ſont peintes des figures qui donnent l'idée des poſtures du *Cong-fou*, 451 & ſuiv. Obſervations de Phyſique & d'Hiſtoire naturelle de l'Empereur *Kang-hi* ſur les pétrifications, 453; ſur les pierres de ſel, *&c.* Voyez *Kang-hi*. Mêlanges de diverſes compoſitions & recettes pratiquées chez les Chinois pour l'utilité & l'agrément de la cuiſine, du jardinage, de la Médecine, & en général de tous les arts de beſoin, de luxe & d'agrément, 484. Notice du *ché-hiang*, animal duquel on tire le muſc, de ſes deux eſpeces, & des trois manieres de lui faire la chaſſe, 493 & ſuiv. voyez *Ché-hiang;* du *mo-kou-ſin*, eſpece de champignon, & du *lin-tchi*, 500 & ſuiv. voyez *mo-kou-ſin* & *lin-tchi;* du *pe-tſai* & de ſes trois eſpeces, 503 & ſuiv. voyez *pe-tſai*. Notices ſur le vin de Chine, T. V, 467; ſur la maniere de le faire, 468. Gravure des vaſes & caiſſes pour cuire des mets, *&c.* à la vapeur de l'eau chaude, 474. Maniere de faire l'eau-de-vie chinoiſe, 475; le vinaigre, 478. Notice ſur les raiſins ſecs de *Ha-mi*, 481. Hiſtoire abrégée de ce Royaume, 486. Indication de la compoſition de deux excellens remedes pour la petite-vérole, la rougeole, la fievre pourprée, *&c.* 492. Détails ſur les matieres premieres des teintures chinoiſes, 495; ſur l'abricotier, ſes différentes eſpeces, ſon fruit & ſes propriétés, 505 & ſuiv.; ſur l'armoiſe, ſes trois eſpeces, & l'emploi qu'en fait la médecine, 514 & ſuiv. Eſſai de M. Cibot ſur les pierres ſonores, T. VI, 255; ſur l'Auteur de cette découverte, *ibid.;* ſur les diſtinctions qu'en firent les Anciens, ſur leurs propriétés, ſur la maniere de les travailler, ſur la différence plus ou moins eſtimée des couleurs, & enfin, ſur l'emploi qu'on en fait dans la muſique, 256 & ſuiv. Eſſai du même Auteur ſur le paſſage de l'ecriture hiéroglyphique à l'ecriture alphabétique, dans lequel après avoir ſuppoſé que les hiéroglyphes des Egyptiens etoient tracés, ſelon les mêmes regles que les caracteres chinois, il indique la théorie des caracteres chinois comme un moyen de voir par où celle des hiéroglyphes d'Egypte s'approchoit le plus près de l'alphabet, juſqu'où elle a pu ſervir à en montrer l'idée, & comment elle a aidé à trouver le chemin qui conduit à leur invention, T. VIII, 112 & ſuiv. Second Eſſai ſur la langue des chinois, dont M. Cibot s'applique à donner une notion plus philoſophique que grammaticale, & où, après avoir prouvé qu'elle date de quatre mille ans & ſubſiſte preſque ſans altération, il en analyſe les richeſſes & les beautés, 137 & ſuiv. Notes à la ſuite de cet Ouvrage, relatives au Gouvernement, aux Sciences & Arts, à la population, aux caracteres de la langue chinoiſe, aux ſectes, aux livres, à la poéſie, à l'eloquence, à la géographie, *&c.* des Chinois, 185 & ſuiv. Notice ſur les objets de commerce à importer en Chine, tels que la bijouterie, les etoffes de laine, les ſoieries, la quincaillerie, *&c.* 267; ſur le ſang de cerf employé comme remede, dans certaines maladies, 271; ſur la poterie de Chine, 275; ſur le Tribunal nommé *Kong-pou*, qui eſt chargé de tout ce qui concerne les ouvrages publics dans tout l'Empire, 278. Eſſai ſur les jardins de plaiſance des Chinois, avec une notice des révolutions qu'ils ont eprouvées ſous différentes Dynaſties,

Dynasties, pour la grandeur & l'embellissement, 301. Troisieme Essai sur la langue & les caracteres des chinois; détails sur leur invention & leur origine, sur les six classes sous lesquelles ils sont rangés, sur les images qu'ils représentent & sur les diverses applications qu'on en peut faire à la morale, aux sciences & aux arts, à l'Histoire, à la religion, aux mœurs & aux usages, *&c.* sur leurs livres anciens & modernes, & sur les moyens possibles d'apprendre leur langue, T. IX, 282. Notes, à la suite de cet Essai, relatives au Gouvernement, aux sciences, *&c.* de la Chine (on indique dans cette Table les divers objets de ces Notes.), 346. Relation de l'inondation de la ville de *Yen-tcheou-fou* & de son territoire, en 1742; des moyens employés par le Gouvernement pour secourir les habitans des cantons submergés, de la reconstruction de la ville, des distributions de riz faites au peuple, des visites solemnelles du Gouverneur de la ville & des principaux Mandarins; & enfin des actions de graces rendues par le peuple; le tout représenté dans douze planches, 454 & suiv. Pensées, maximes & proverbes extraits & traduits de divers livres chinois, par M. Cibot, 1°. sur les Princes, les Ministres & les Courtisans, T. X, 144; 2°. sur les epoux, 145; 3°. sur les femmes, 147; 4°. sur les enfans, 151; 5°. sur les Sages & la sagesse, 152; 6°. sur le vice & la vertu, 153; 7°. sur les amis & l'amitié, 155; 8°. sur le cœur, 156; 9°. sur les plaisirs, *ibid.* Proverbes, 157 & suiv.

Ciel, ce que *Sun-tse* entend par ce mot, T. VII, 58. Ancienne maxime de Chine au sujet du Ciel, 26.

Cimbales des Chinois, T. IV, 151.

Cinq devoirs (les). Obligation qu'il y a de les remplir, T. IX, 207.

Circulation du sang. Voy. *sang* (circulation du).

Cire d'abeille, comment on la blanchit en Chine, T. IV, 487, 488.

Citoyens. (On compte en Chine sept ordres de) T. IV, 312. Quels etoient les quatre ordres de Citoyens distingués en Chine depuis le commencement de la Monarchie, jusqu'à la révolution occasionnée par *Tsing-chi-hoang*, 35. Ce qui fait les vrais citoyens, 73. Vertus des vrais citoyens, *ibid.* & 74.

Citrons, méthode sûre pour les conserver, T. IV, 489.

Civilité, en quoi elle consiste chez les Chinois, T. V, 26.

Climat, (le) n'influe pas sur le caractere des Chinois, T. VIII, 212.

Climats. (Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur les) Quels sont ceux qui influent sur le physique comme sur le moral des hommes, T. IV, 469, 470, & T. IX, 176, 177.

Cloche de la grande tour, (la) sonne pendant toute la cérémonie du premier jour de l'an, T. IV, 142.

Cloches, (les) sont fondues par ordre de *Tsin-ché-hoang-ti* pour en faire des statues, T. III, 238.

Cochenille. (Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur la) T. IV, 477, 478.

Cochin-chine. (la) Situation de ce pays & le nom qu'il portoit autrefois, T. V, 427.

Cocons de soie. Voy. *soie* & *vers à soie sauvages.*

Code de Chine. (Précis du) T. IV, 127 & suiv.

Code civil & criminel rédigé sous l'Empereur *Tay-tsoung*, T. V, 160. Notice du code de Chine, appellé *Tai-tsing-hoei-tien.* Division des matieres qui sont traitées dans les deux cens cinquante livres dont il est composé, T. VIII, 220 & suiv. Comment, & jusqu'où la piété filiale dirige le code criminel de Chine, T. IV, 155 & suiv. Voy. *Tai-tsin-eu-li.*

Cœur. (Définition du) T. IV, 196. Source de sa dépravation, T. VII, 26. En quoi consiste la bonté du cœur, selon *Kang-hi*, T. IX, 82,

83 ; ſa pureté, 85, 86 ; ſa liberté, 87. Penſées morales ſur le cœur, tirées des livres chinois, T. X, 156.

Coignaſſier. Comment les Chinois en obtiennent d'excellens fruits, T. III, 495, 498.

Coings. (Propriété des cendres de) T. IV, 486.

Colere (la) a des ſuites dangereuſes pour un Général, T. VII, 105. Maxime du Philoſophe *Mong-tſe*, ſur la colere, T. IX, 265, 277.

College Impérial. Cérémonies qui s'y pratiquent lorſque l'Empereur en vient faire la viſite, T. IV, 16; amélioration & privileges qu'il obtint par les ſoins de *Fan-tchoung-yen*, T. VIII, 58 & ſuiv.

Colleges (les) rétablis en Chine ſous *Tay-tſou*, T. VIII, 18, 19. Nouveaux réglemens obtenus en leur faveur par *Fan-tchoung-yen*, T. VIII, 56 & ſuiv. Ce qu'ils etoient ſous les premieres Dynaſties ; ce qu'on y enſeignoit, T. IX, 402. Leur police, 404.

Colomb. (Chriſtophe) Quelle deſcription géographique l'excita à tenter ſes découvertes, T. V, 13.

Colonnes. Dimenſions & proportions que les Chinois donnent à leurs colonnes, T. II, 518.

Combat (le) n'eſt pas toujours néceſſaire, T. VII, 70. Ce qu'il faut prévoir avant le combat, 69, 90; quand il faut le livrer, 73, 78, 97, 98, 211, 212, 213, 266; quand on doit l'eviter, 192, 193.

Combat ſingulier, autrefois en uſage en Chine ; il y eſt défendu, T. VII, 97.

Combattre (maniere de) avec avantage, T. VII, 88, 89, 132, 190, 191, 192.

Comédie. Quel cas on en fait en Chine, T. VIII, 227, 228.

Comédiens. Comment on regarde en Chine leur profeſſion, T. IV, 159, 160, & T. VIII, 228.

Comique larmoyant, (le) connu en Chine, T. VIII, 228.

Commerçans (les) méritent des diſtinctions & des egards de la part du Gouvernement, T. IV, 344. Quels furent les premiers commerçans en Chine, *ibid.*

Commencement de l'Empire chinois ; à en juger par ce qu'on ſait d'authentique ſur *Yao*, *Chun* & *Yu*, on peut le faire remonter d'une ou deux générations au-delà de *Yao*, T. I, 149 & ſuiv. Quel jugement on peut porter des Chinois dans le commencement de leur empire, T. VII, 109. En partant d'après le *Chou-king*, ſous *Yao* & *Chun*, les Chinois n'etoient encore qu'une colonie de gens policés qui prenoit la forme d'un Empire, & le regne de ces deux Princes eſt au moins du même ſiecle que celui des premiers Souverains des Egyptiens, des Chaldéens, des Phéniciens, & des peuples dont la haute antiquité eſt le mieux conſtatée, T. IX, 291. On a formé la conjecture que les Chinois etoient une colonie Egyptienne ; mais il eſt conſtant que le commencement de l'empire Chinois peut ſe fixer à 2300 ans avant l'ere chrétienne, 335, 336.

Commerce de Chine (le) ſe fait à Canton, de la part des Chinois, avec toute la bonne foi qui eſt néceſſaire pour l'utilité réciproque du vendeur & de l'acheteur, T. II, 373. C'eſt ſans fondement que M. Paw a avancé que tout le commerce intérieur de la Chine ſe fait par le grand Canal, 540 & ſuiv. Doutes & conjectures ſur le commerce de ſoie que la Chine a pu faire anciennement avec la ville de Tyr, 577 & ſuiv. La culture des cotonniers, devenue depuis un objet important de commerce pour la Chine, regardée dans l'origine comme nuiſible au commerce, 606, 607. Sous *Ché-hoang-ti*, on invente une arithmétique ſextile pour le commerce, T. III, 135. Les idées qu'on a en Chine ſur le commerce, ſont bien différentes de celles

de l'Europe, T. IV, 324. Voyez auſſi T. IX, 408. Dans quelles vues le Gouvernement de Chine cherche à abaiſſer peu à peu le commerce des etrangers à Canton, & à encourager celui qu'on fait avec les Tartares & les Moſcovites, *ibid.* Pourquoi les Chinois ne peuvent pas tirer une grande utilité en général de leur commerce avec les etrangers, 325. Quels ſont les principaux moyens qu'emploie le Miniſtere Chinois pour aſſurer l'equilibre du commerce, 326. Les rivieres & les canaux facilitent beaucoup le commerce en Chine, *ibid.* L'importation toujours jointe à l'exportation, aſſure le profit du commerce intérieur de Chine, *ibid.* Les ventes en gros & en détail dans les boutiques ou magaſins, comparées à celles de la compagnie des Indes à l'Orient; les femmes ne paroiſſent point dans les affaires de commerce, 326, 327. Quels moyens emploie le Miniſtere de Chine pour faciliter le commerce, & en etendre l'utilité, 342 & ſuiv. On diſtingue dans le commerce les choſes & les lieux, 343. Les echanges & les emprunts ſont regardés en Chine comme la baſe du commerce, & les ſeuls moyens qui peuvent l'étendre & le rendre floriſſant, 344 & ſuiv. L'Etat n'a mis en Chine aucun autre impôt ſur le commerce que celui des douanes, 349. En quoi le haut intérêt de l'argent, fixé par la loi en Chine, etend l'utilité du commerce, 350. Avantages que retire le commerce de Chine, des ſociétés qui ſont répandues dans tout l'Empire, dont le but principal eſt d'eviter le fardeau des dettes fixes, & qui portent intérêt, 384. Bureaux d'emprunts ſur gages, etablis dans toutes les villes, & même dans les gros bourgs; la commodité qu'ils offrent pour le commerce, & la police qui s'y obſerve, dignes de la ſageſſe & de la prudence du Gouvernement qui les autoriſe, 387 & ſuiv. Après l'agriculture, rien de plus en recommandation à la Chine que le Commerce, T. V, 42. A quelle occaſion le commerce avec les etrangers fut interrompu, rétabli, & enfin borné au ſeul port de Canton, *ibid.* L'etendue du commerce intérieur ſuffit pour rendre la Chine floriſſante, *ibid.* Notice des objets de commerce qu'on peut importer en Chine afin d'en faire des echanges, qui ſont plus dans le goût des Chinois & ſuivant la politique de leur Gouvernement, que l'argent, dont cet Empire regorge, T. VIII, 267. A quoi l'Empereur *Kang-hi* attribuoit l'etat floriſſant du commerce ſous ſon regne, T. IX, 150, 151. L'Empereur a des Boutiques qui donnent le taux au prix des marchandiſes de beſoin, & les empêchent de monter trop haut, T. IX, 408.

Compagnies militaires, (les) en Chine ſont diſtinguées par des etendards de diverſes couleurs, T. VII, 334.

Compaſſion (la trop grande) eſt ſouvent nuiſible, T. VII, 106.

Complémens. Les ſons que les Chinois appellent *complémens*, ſont au nombre de cinq; ſavoir, *fa*, *ut*, *ſol*, *re*, *la*; ce ſont les ſons ultérieurs ajoutés aux *ſept principes*, c'eſt-à-dire, aux ſept ſons fondamentaux primitifs, *fa*, *ut*, *ſol*, *re*, *la*, *mi*, *ſi*, que les Chinois appellent les ſept principes, T. VI, 133.

Compoſitions de Chine, (diverſes) T. IV, 484 & ſuiv.

Concubine: (le fils d'une) de quelle cérémonie il doit s'abſtenir, T. IV, 11.

Concubines (les) ne ſont permiſes qu'à l'Empereur, aux Princes & aux Mandarins, T. II, 392. Comment elles ſont regardées en Chine, & le peu de pouvoir qu'elles ont ſur leurs propres enfans, T. IV, 289. Réglemens du cérémonial de Chine ſur le nombre de concubines que doit avoir l'Empereur, T. V, 126. Juſqu'à quel excès le nombre en fut porté ſous *Ou-ty*,

126. Il eſt diminué de beaucoup par *Hiuen-tſoung*, 356. Uſages & idées des Chinois par rapport aux concubines, T. IX, 58, 377. Traitement que leur faiſoit l'Empereur *Kang-hi*, 226.

Condeſcendance, (la) vertu néceſſaire dans la ſociété, T. IX, 155.

Conditions, (bien qui réſulteroit pour un Etat de l'egalité des) T. IV, 353, 354.

Confucius, autrement *Koung-tſée*, originaire de la Principauté de *Soung*, vient au monde la vingt-deuxieme année du regne de *Siang-koung*, Roi de *Lou*, ce qui revient à l'an 551 avant l'ere chrétienne, T. III, 41 & ſuiv. Il travaille avec ardeur à faire fleurir la vertu, la ſaine doctrine & les bonnes mœurs, 42; il parcourt la plupart des petits Royaumes qui partageoient alors l'Empire de Chine, & fait juſqu'à trois mille diſciples, *ibid.*; il ſe retire dans ſa patrie à l'âge de 68 ans, où il s'occupe à faire des gloſes ſur le *Li-ki*, à corriger le *Ché-king*, & à expliquer les *Koua* de *Fou-hi*; il meurt à l'âge de 73 ans; il n'eut qu'un fils, de qui ſortit le fameux *Tſée-ſée* qui compoſa le livre du *Juſte milieu*, 42. Ses maximes ſont recueillies par ſes diſciples, & conſignées dans un livre nommé *Lun-yu*, 42 & ſuiv. Confucius rédigea le *Chou-king*, & c'eſt à lui qu'on doit les annales du Royaume de *Lou*, 43. Ce qu'il dit à ſes diſciples lorſqu'il eut enterré ſa mere dans le même tombeau que ſon pere, T. IV, 11. Son jugement ſur le ſage *Mong-hien*, 12. Comment il veut qu'un fils ſe comporte vis-à-vis de l'ennemi de ſon pere, *ibid.*; il preſcrit de la décence dans l'affliction, *ibid.* & 13; il fixe, d'après l'antiquité, la durée du deuil, 27; Son livre ſur la piété filiale, 28. Voyez *Hiao-king*; il y etablit la piété filiale comme la racine de toutes les vertus & la premiere ſource de l'enſeignement, 30. Comment il développe cette maxime par des citations du *Ché-king*, du *Chou-king*, 31 & ſuiv.; il preſcrit l'obſervance rigoureuſe des ordonnances de l'antiquité, 33; il diſtingue la piété filiale, du Souverain, d'un Prince, d'un Grand, d'un Lettré & de la multitude, & en quoi il faiſoit conſiſter chacune, 32, 34, 36. Belle maxime de Confucius, *qui n'aime pas ſes parens, ne peut aimer perſonne*; comment elle eſt démontrée, 49. Pourquoi il combat tous les Philoſophes de ſon tems, 50. Comment il réfutoit les faux bruits & les imputations calomnieuſes dont on le noirciſſoit, 50, 51. Sa maniere de préſenter les devoirs de la piété filiale, 54. Ses ouvrages etudiés par les jeunes Lettrés, T. I, 13. Il rétablit la doctrine de l'antiquité, 32 & ſuiv. Quelles armes il emploie pour combattre les erreurs de ſon ſiecle; par quelle conduite & par quelles epreuves il mérite le ſurnom de Socrate de la Chine, *ibid.*, & 33. Sa doctrine prévaut malgré l'envie, *ibid.* Ses ouvrages forment des Philoſophes ſublimes, & donnent naiſſance à d'excellens traités de politique & de morale, *ibid.*, & 33, 34. Travaux de Confucius ſur les grandes annales, 61. Son zele pour la vertu, la vérité & le bien public, & les maximes principales tirées de ſes inſtructions aux peuples, 483. Idée de ſa philoſophie, 492, note 50. Ses mœurs, ſes travaux dans le miniſtere & dans les ecoles; eloges qu'on lui a donnés & qu'il mérite, *ibid.* & 492. Ses travaux ſur l'*Y-king*, T. II, 42 & ſuiv. Voyez auſſi page 57. Précautions & meſures qu'il prit pour vérifier ou eclaircir les mémoires ſur leſquels il compoſa ſon *Tchun-tſieou*, 262. Il etablit, pour un Prince vertueux, neuf devoirs à remplir, T. V, 33 & ſuiv. Sous quelle Dynaſtie il vint au monde, 50. Dans quel endroit eſt ſa ſépulture, 287. Son eloge, T. VII, 6. Ses ouvrages, 14, 17.

Comment il peint les Lettrés nommés *Jou-hiao*, dans un entretien qu'il eut avec le Prince de *Lou*, T. VIII, 188 & ſuiv. Travaux de M. Amiot, pour completter l'hiſtoire & la vie de Confucius, T. IX, 3, 4. Erreurs de M. Scherer, au ſujet du portrait de Confucius, 4, 5. Ses travaux ſur les *King*, 285. Notice critique de ſa vie & de ſes ouvrages, 348 & ſuiv.

Cong-fou. On donne ce nom aux poſtures ſingulieres dans leſquelles ſe tiennent quelques *Tao-ſée*, T. IV, 441. Superſtition des Chinois, par rapport à la théorie du *Cong-fou*, regardé comme un vrai exercice de religion, *ibid.* Comment l'enſeignent ceux qui en ont le ſecret, 442; il peut être conſidéré comme une pratique de médecine dont on peut tirer parti pour le ſoulagement & la guériſon de quelques maladies, 442, 443. Cette pratique conſiſte dans la poſture du corps, & dans la maniere de reſpirer, 443. Détail des trois principales poſtures, debout, aſſis & couché, avec les diverſes attitudes dont elles ſont accompagnées, 443, 444. Détail ſur les trois manieres de reſpirer, par la bouche, par le nez à la fois, & tour à tour par la bouche & par le nez, *ibid.* Différences principales de la reſpiration *précipitée*, *filée*, *pleine* & *eteinte*, & de l'inſpiration & expiration par *ſifflement*, par *halenée*, par *ſauts*, par *répétition*, par *attraction* & *déglutition*, &c., 444, 445. Voy. *Reſpiration*. Quel tems on prend pour le *Cong-fou*, *ibid.* Deſcription des différentes poſtures du *Cong-fou*, & quelles ſont les maladies dont on dit qu'elles guériſſent, 446, 447. Quelles précautions il faut prendre, *ibid.* Sur quels principes les *Tao-ſée* établiſſent cette opération, & quelles conſéquences ils en tirent, 448 & ſuiv.

Cong-tze. Ses plus belles maximes rapportées par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 72, 80, 81, 84, 86, 89, 90, 104, 119, 124, 125, 141, 209, 234, 238, 239, 244, 253, 275, 278.

Connoiſſance, (quelles ſont les choſes dont on peut dire avoir une véritable), T. IX, 148, 149.

Connoiſſances élémentaires des Chinois. Quelles ſont les connoiſſances élémentaires que les premiers hommes qui ont habité la Chine ont tranſmiſes à leurs deſcendans, & que ceux-ci ont perpétuées de génération en génération, juſqu'au tems où nous vivons, T. II, 115. Voyez *Amiot*. Connoiſſances des anciens Chinois ſur le *Chang-ti* ou l'*Empereur ſuprême*, les *Chen*, les *Cheng*, le premier principe matériel, & les trois *Agents* par excellence, qui ſont le Ciel, la Terre & l'Homme, 152 & ſuiv. Développement de ces connoiſſances par l'invention des Trigrammes de *Fou-hi*, 153 & ſuiv. Ce que les Chinois entendent par le mot *Tien* ou *Ciel*, en tant qu'il eſt le premier des *Tſai* ou Agens généraux; méthode qu'ils emploient pour expliquer tout ce qui a rapport au *Tien* ou *Ciel*; comment ils procedent, 157 & ſuiv. Leur connoiſſance, de tems immémorial, de l'année Julienne, 158; des années aſtronomique, civile & emboliſmique, & des lunaiſons, 159. Leur méthode pour diviſer les heures, diſtinguer l'ecliptique de l'equateur, & partager les années en ſaiſons, 160 & ſuiv. Leur connoiſſance des irrégularités de la lune, & de l'art de calculer les eclipſes, 164. Ce qui regarde le *Tien* ou *Ciel*, premier principe matériel: le ſecond principe eſt nommé *Ti*, qui ſignifie la *Terre*; ce que les Chinois lui attribuent, 167; comment ils procedent pour parler à peu près de tout ce qu'elle contient dans ſon ſein & de ce qu'elle laiſſe voir ſur ſa ſurface, *ibid.*; ſavoir, les ſix points principaux qui s'offrent à leurs yeux, & ſur chacun deſquels ils ont des manieres particulieres de s'enoncer, *ibid.*; les elé-

mens, *ibid.* & ſuiv.; les neuf diviſions générales de la Chine nommées *Tcheou*, 168; les diviſions particulieres qui renferment les cinq montagnes deſtinées aux grands ſacrifices, & nommées *Yo*, 169; les cinq lacs *Ou-hou*, *ibid.*; les trois principales rivieres nommées *San-ho*, 170; les quatre mers appellées *See-hai*, *ibid.*; enfin, tout ce qui peut entrer dans les détails de la *Géographie*, *ibid.* & ſuiv. Ce qui regarde la Terre, le ſecond des Agens généraux, 174. Le troiſieme, qui eſt l'Homme, *Jin*, eſt enviſagé comme un être ſociable qui a des devoirs à remplir, & qui doit connoître toute l'etendue de ſes devoirs, 175; précis de ce qu'il doit ſavoir ſur l'exiſtence des individus de cinq couleurs, nommés *Ou-hing* ou *Sing*, & ſur les devoirs auxquels ſe réduiſent toutes les obligations que les hommes vivant en ſociété ont à remplir les uns envers les autres, & que les Chinois appellent *San-kang*, 175 & ſuiv.; ils établiſſent trois principaux devoirs, le premier, nommé *Kiun-tchen*, eſt celui des ſujets envers les Souverains, & de ceux-ci envers leurs ſujets; le ſecond, appellé *Fou-tſee*, eſt le devoir des peres envers les enfans & des enfans envers leurs peres; le troiſieme, nommé *Fou-fou*, eſt le devoir des maris envers leurs femmes & des femmes envers leurs maris, 176: ils admettent encore les devoirs réciproques des freres, des amis, des citoyens, *ibid.* Ils poſent pour baſe de la ſociété cinq vertus fondamentales, 177; ils reconnoiſſent, outre les devoirs généraux, des devoirs particuliers qui ne regardent que les individus de chaque famille, & qui ont rapport aux neuf degrés tant en montant qu'en deſcendant, *ibid.* & ſuiv.; ils diviſent en quatre claſſes, nommées *See-min*, les hommes vivant en ſociété, 178; ils comptent ſept ſortes de paſſions qu'ils nomment *Tſi-tſing*, & dix eſpeces de vertus qu'ils nomment *Che-y*, *ibid.* & ſuiv.; idée qu'ils ont ſur la pratique des vertus, 179 & ſuiv. Voyez T. VII, 81, 91 & T. IX, 357, 406. Les anciens Chinois connoiſſoient cinq tons pleins, cinq couleurs, cinq goûts, T. VII, 81; cinq elémens, 91. Leurs connoiſſances dans tous les arts de beſoin & autres, T. IX, 357, 406.

Conque pour ſonner la retraite, T. VII, 382; quelle en eſt la forme, & le prix qu'elle coûte, *ibid.*

Conſcience, ce qu'en dit *Tchou-tze*, T. IX, 268.

Conſtellations (les quatre) *Ki*, *Pi*, *Y*, *Tchen*, T. VII, 147.

Contraſtes (les), chanſon chinoiſe ſur la piété filiale tirée du *Ché-king*, T. IV, 182, 183.

Contre-poiſons connus & eſſayés en Chine ſur des criminels condamnés à mort, T. IV, 435.

Contribuables. Ceux qu'on déſigne en Chine par ce nom, ſont les chefs de famille, qui ſont les ſeuls ſur leſquels la contribution eſt aſſignée, T. VI, 278 & ſuiv.; leur nombre eſt de vingt-huit millions cinq cens ſeize mille quatre cens quatre-vingt-huit, & comme d'après l'expérience on aſſigne pour chaque famille le nombre de ſix bouches, en n'en admettant que cinq avec M. Amiot, on a par le calcul des contribuables ſeuls, cent quarante-deux millions cinq cens quatre-vingt-deux mille quatre cens quarante individus, 279 & ſuiv.; on ne compte parmi les contribuables ni les Mandarins, ni les Lettrés, ni les Gens de guerre, ni ce qu'on appelle le menu peuple, comme gens de riviere, artiſans, ouvriers en ſoie, ni les habitans de Pé-king, ni les Mant-choux qui vivent parmi les Chinois pour les contenir, 280 & ſuiv. Voyez *Mandarins*, *Lettrés* & *Gens de guerre*.

Convenance (pourquoi l'on doit chercher la) dans les choſes les moins importantes, T. IX, 168, 169.

Corée (la), origine des différentes guerres dont elle fut le théâtre ſous le regne de *Tay-tſoung*, T. V, 170. Difficultés qu'eprouva l'Empereur pour la réduire malgré tous les avantages qu'il avoit remportés, 172, 173 & ſuiv.

Coréens. *Fang-hiuen-ling* détourne l'Empereur *Tay-tſoung* de leur faire la guerre, T. V, 196, 197 & ſuiv.

Cornet à poudre, T. VII, 370.

Coton, très-abondant en Chine, T. IV, 323.

Cotonniers (les) ſont diſtingués, en Chine, en cotonnier arbre & cotonnier herbacé : l'un & l'autre ſont aujourd'hui la reſſource du peuple pour ſes vêtemens, T. II, 602. Cet arbre a eté connu dès la plus haute antiquité, *ibid.*; la culture en etoit tombée ſous les anciens *Tcheou*, *ibid.*; ce qui le fit regarder comme une choſe très-précieuſe & très-rare lorſqu'on remit cette culture en vigueur, 603. On commença à cultiver le coton herbacé dans la Capitale vers la fin du ſeptieme ſiecle, *ibid.*; il etoit d'abord un objet d'agrément, on en reconnut l'utilité, & les Provinces s'occuperent de ſa culture, 603, 604. Le cotonnier arbre ne fut connu en Chine que vers l'an 1280, *ibid.* Les Empereurs de la Dynaſtie des *Yuen* etendent & accréditent la culture des cotonniers, ils impoſent peu-à-peu aux Provinces entieres des tributs annuels en coton, 605; ils vainquent toutes les difficultés qu'oppoſent à la culture du coton, preſque tous les corps de l'Etat, *ibid.* & ſuiv. Les cotonniers arbres demandent un climat très-chaud, 607. Maniere de cultiver le cotonnier herbacé, & l'eſpece de terre qu'il exige, 609. On emploie différentes ſortes d'engrais, quelles ſont les meilleures, 611, 612 & ſuiv. Les cotonniers commencent à fleurir après le ſolſtice, 614. Le tems de les ſemer varie ſelon le climat, la nature des terres, leur expoſition & la ſaiſon, *ibid.* La bonté de la terre, ni les ſoins de la culture ne peuvent jamais réparer le vice des graines, 615. Il y a différentes manieres de ſemer les cotonniers, *ibid.* Il faut que la terre ſoit bien meuble, *ibid.* Quelle eſt la quantité de graine qu'on doit ſemer dans un *mou* ou arpent chinois, & quelle diſtance il faut mettre entre les ſillons, 616. Le cotonnier eſt une plante fort délicate dans ſa premiere jeuneſſe, *ibid.* La méthode qu'ont les Chinois, de la ſarcler, eſt d'une grande utilité, 617. Quand les cotonniers ont un pied de haut, on eſt obligé de les pincer à peu près comme nos Jardiniers pincent leurs melons; néceſſité de ce travail, *ibid.* & ſuiv. Ils ont toute leur crue vers les premiers jours d'août, 619. La récolte ſe fait à diverſes repriſes, elle exige peu d'attention, & c'eſt aux femmes, pour l'ordinaire, qu'on confie ce ſoin, 620. Les fruits de cette plante conſiſtent en des coques remplies de coton; ces coques s'ouvrent au ſoleil, & donnent par-là le ſignal de la récolte, *ibid.* Parti qu'on tire de celles qui ne ſe ſont pas ouvertes d'elles-mêmes, & dont le coton eſt bien inférieur, *ibid.* On ignore à combien ſe monte le produit approchant d'un arpent de cotonniers; il s'en fait une conſommation prodigieuſe, *ibid.* & ſuiv. Tout a ſon prix dans les cotonniers, & on tire parti de l'huile de leurs graines, de leurs branches & de leurs feuilles, 621.

Couleurs : les Chinois en admettent cinq, T. VII, 81; elles ſont tirées en Chine du regne végétal, T. V, 495. Maniere d'extraire les parties colorantes des plantes, 496. De quelles plantes ſe tire le rouge, 498; le jaune, *ibid.*; le bleu, 499.

Coupures, (quel remede on emploie en Chine pour arrêter le ſang des) T. IV, 86.

Couriers de Chine, (promptitude & exactitude des) T. VIII, 185.

Courtisans. Pensées & maximes sur les courtisans, tirées des livres chinois, T. X, 144.

Couteau, (le) se porte à la ceinture comme ornement, T. VII, 36.

Coutumes de Chine. Comment la politique des Empereurs en a tiré parti pour modifier la loi de l'intérêt de l'argent, T. IV, 379. Anciennes coutumes de Chine; il y en a trois principales; & quels etoient leurs objets, T. VIII, 64, 65. La Chine est redevable de sa durée à l'observance des coutumes anciennes, 198. Voyez *Mœurs* & *usages.*

Crainte, (espece de) source du repos, T. VII, 184.

Création. Les Chinois subjugués par l'autorité des *King*, font de la création la base de leur physique & le nœud de leur politique, en quoi ils different beaucoup des Européens, T. II, 383 & suiv.

Créanciers Chinois: conduite qu'ils tiennent envers leurs débiteurs, T. IV, 383.

Crimes. Confucius en distingue trois mille; quel est le plus grand de tous, T. IV, 57. Punition des crimes, T. VII, 36, 37; neuf sortes de crimes, 241.

Crocs de fer pour les incendies, T. VII, 379, 380.

Cuirasse chinoise, (forme de la) T. VIII, 373, 374.

Cuirasses des Cavaliers, T. VII, 360; des arbalêtriers, 362; des fusiliers, 363.

Cuivre, (méthode des Chinois pour bronzer le) T. IV, 491.

Culotte d'ordonnance des *Scutati*, T. VII, 366.

Culte des Chinois, quels en sont les objets, T. V, 53 & suiv. Idée de l'Empereur *Kang-hi*, sur le culte de chaque nation, T. IX, 175. Voyez *Chinois*, (*religion des*).

Culture de la terre, (la) recommandée essentiellement en Chine, T. VII, 27, 28.

Curiosités naturelles de Chine. L'Empereur en possede une immense collection, & elles sont rangées dans le plus bel ordre, T. II, 467, & T. IX, 361. Dans les observations de physique de l'Empereur *Kang-hi*, on fait mention de pétrifications surprenantes, telles que des troncs d'arbres entiers qui ont le poids, la dureté & le grain de la pierre, T. IV, 453; des pierres de sel transparent comme du crystal, & rougeâtre, 454; d'une espece de pin dont le suc est un venin très-subtil, & dont les racines qui se pétrifient en assez peu de tems, servent à aiguiser les instrumens les plus fins, 455; de l'eau de neige qu'on conserve dans le royaume de *Ha-mi* pour en arroser les terres dans la sécheresse, 458; d'une espece de cerf de couleur de bleu foncé, ayant les cornes & la pesanteur du bœuf, & la bosse du chameau, 459; des pierres de mer plus précieuses que l'agathe, *ibid.*; d'un arbre sans ecorce qui a des propriétés singulieres pour le chauffage, 460; d'une terre blanche dans le pays des Eleuths, qui donne le plus beau nitre, 463; d'une espece de lapin qui devient à l'automne d'un blanc de neige; 464. On cite une province où les especes d'arbres sont absolument séparées les unes des autres, 465; des eaux thermales, 467; une espece d'ours qui passe l'hiver sans rien manger, 468; des nids où l'on trouve un oiseau & un rat ensemble, 470; des epis pleins de cousins, 471. On parle d'une soie particuliere au nord-oueſt de la Chine, 472; des pierres de foudre, 474; des melons qui eclatent & se fendent quand on parle, *ibid.*; une espece de riz précoce, 476; du fleuve *Hoang-ho*, 478; du *Fen-chou*, animal qui ressemble à un rat & qui est gros comme un eléphant, 481; l'essai sur les pierres sonores, offre encore une des curiosités naturelles de Chine, T. VI, 255 & suiv.

Cuvettes; objets de commerce à importer en Chine, T. VIII, 268.

Cycliques; (les caracteres) de quelle utilité

utilité eſt la connoiſſance de ces caracteres, pour vérifier chronologiquement l'hiſtoire des tems rapportés dans le *Tchun-tſieou* de Confucius, & dans les livres antérieurs, T. II, 91 & ſuiv.

D

Dangers (cinq ſortes de) qu'il faut éviter, T. VII, 104.

Danſes; elles accompagnent le chant chez les Chinois; & les attitudes ou les différentes evolutions des danſeurs, doivent dire aux yeux ce que les voix & les inſtrumens diſent en même tems aux oreilles, T. VI, 166, 177.

Danſes chinoiſes anciennes, T. IX, 374.

Débiteurs. Comment ils ſont punis pour manquer à payer l'intérêt de l'argent, T. IV, 336 & 337. Comment ils ſont traités en Chine par leurs créanciers, 383.

Défenſive, (néceſſité d'être ſur la) T. VII, 76, 77.

Déluge, (ce que les Chinois rapportent du) T. IX, 381 & ſuiv.

Demi-ton. Ce que nous appellons demi-ton ſe nomme *chao* chez les Chinois, qui ſignifie moindre, petit, &c., T. VI, 55, notes. Cet intervalle ne doit pas être conſidéré comme une moitié de ton: l'octave diviſé en douze demi-tons qu'on ſuppoſeroit egaux entr'eux, ne préſenteroit qu'un chant factice, qui ne ſeroit, dans le fond, que l'action de détonner dans l'un ou l'autre ſyſtême de demi-tons muſicaux, le majeur & le mineur, 65, 202 & ſuiv. Quelques perſonnes appellent le *mi* & le *ſi* des *demi-tons;* on pourroit, d'après leurs mêmes idées, leur ſoutenir que le *mi* eſt un *ton*, & l'*ut* un *demi-ton*, &c., 87, note 6, d'un ſon donné à ſon octave il y a douze *demi-tons*, dont ſept ſont appellés *diatoniques* ou *limma*, & cinq *chromatiques* ou *apotomé*, 202. Dans quels rapports ſont ces deux ſortes de demi-tons, 203. Les demi-tons ne ſauroient être regardés comme les premiers elémens de la génération des ſons, 193. La ſuppoſition que les inſtituteurs des principes de la muſique aient d'abord commencé à diviſer l'octave en douze demi-tons, eſt bien plutôt une idée des modernes que le procédé des anciens; raiſons qui combattent cette ſuppoſition, 65, note 5. Comment les Chinois, poſtérieurs aux inſtituteurs, ont pu être conduits à faire correſpondre des demi-tons à l'ordre primitif des *lu*, 95, note, & 194 & ſuiv. Douze demi-tons ne peuvent fournir douze modulations différentes, 203. C'eſt pour s'être reſtraints à douze *lu* déterminés, que les Chinois modernes ont eté forcés d'en altérer la proportion, afin qu'ils puſſent ſervir indifféremment de *limma* & d'*apotomé* dans les douze modulations qu'ils vouloient tirer de leurs *lu*, 204. Moyen d'obtenir douze modulations ſans dénaturer les *lu*, *ibid.:* en quoi conſiſte ce moyen, 206. Texte du *Toung-tien*, qui confirme la doctrine que *douze lu ne peuvent fournir douze modulations*, 207. Développement de ce texte, 209.

Dénombrement en uſage chez les Chinois; comment il ſe fait; quoique nommé dénombrement général, il y a des perſonnes qu'on en excepte, T. IV, 137; quel but le Gouvernement ſe propoſe en le faiſant, 137, 138. Dénombrement des habitans de la Chine, d'après une piece originale & authentique tirée du Tribunal des fermes, contenant les Grands, les petits, les hommes & les femmes de chaque province, T. VI, 374 & ſuiv., & T. IX, 440.

Dépenſes; deux ſortes de dépenſes en Chine, T. IV, 85; celles que fait l'Etat, & celles qui ſe font dans l'Etat, *ibid.* Conduite que doit tenir le Prince pour ces deux ſortes de dépenſes, 86.

Dépenſes de l'Etat: par quel enchaîne-

ment, & quelle ſage economie elles ſe font, T. IV, 162 & ſuiv.

Déſordre. Moyen d'y remédier, T. VII, 276.

Deſſéchemens. (Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux) T. IX, 365, 366.

Dettes, (les) ſe partagent en Chine entre les parens, lorſque celui qui les a contractées eſt hors d'etat de les payer, T. IV, 381.

Deuil. Uſages des Chinois à cet égard, T. IV, 11 & ſuiv. & T. V, 30. Quelle en eſt la durée ſuivant les différens degrés de parenté, T. IV, 20. Combien de tems on le porte pour le Souverain, 26. L'Empereur doit le porter comme le dernier de ſes Sujets. Repréſentations faites à ce ſujet par *See-ma-kouang*, 100, 101. Ce qui ſe pratique à la Chine pendant le deuil pour l'Empereur, T. VIII, 289. *Cérémonial* du deuil obſervé par les Mandarins & tout l'empire de Chine, à l'occaſion de la mort de l'Impératrice mere de *Kien-long*, T. VI, 348 & ſuiv. Comment on doit porter en Chine le deuil de pere & de mere, T. IV, 9. Pendant le grand deuil, on s'abſtenoit autrefois en Chine de toute opération militaire, T. III, 213; on ſuſpendoit les mariages & on quittoit les emplois, T. IV, 15. Ornemens dont ſe privent les femmes pendant le grand deuil, 20. En quels termes un fils parle de ſoi pendant le grand deuil, 22. Trois choſes à obſerver, *ibid.* Maniere dont il ſalue. Il eſt exempt de faire des viſites. Il doit ſe priver de jouer d'aucun inſtrument, *ibid.* Comment on doit obſerver le deuil dans les points principaux, 121 & ſuiv. Il eſt reſtraint à cent jours, T. VII, 232. Habits de deuil ſuivant les degrés de parenté; combien de tems on les porte, & comment on les nomme, T. IV. 228.

Devins de Chine; leur maniere de deviner, T. IX, 198 & ſuiv.

Devoirs; combien Confucius en admet, T. IV, 54. La morale des Philoſophes Chinois eſt réduite à cinq devoirs; T. V, 28 & ſuiv.

Dictionnaires chinois, (défauts des) T. VIII, 226. Quels ſont ceux qui ont le plus de réputation, 226, 227; le grand dictionnaire par excellence, *ibid.* Par quel nouveau dictionnaire l'Empereur *Kang-hi* remédia aux défauts qu'il trouvoit dans les autres, T. IX, 164, 165.

Digeſtion, (la) difficile pour les vieillards; comment on peut la leur faciliter, T. IV, 240, 241. Moyen propoſé par l'Empereur *Kang-hi* pour la faire promptement, T. IX, 198.

Dignité; quelle doit être celle d'un Grand, T. IX, 188.

Dignités etablies en Chine, T. VII, 235, Avec quelle juſtice l'Empereur *Kang-hi* diſoit qu'il falloit accorder des dignités, T. IX, 158.

Diſcipline militaire. (Sévérité de la) T. IV, 329; néceſſaire pour le ſuccès des armes, T. VII, 57; en quoi elle conſiſte, 59 & ſuiv. Outre les regles générales de diſcipline, il eſt bon d'en établir quelquefois de particulieres, 276. Traits de ſévérité de la diſcipline militaire des Chinois, & de la maniere dont on l'obſerve, 228, 229, 251, 252, 285, 286, 290, 322 & ſuiv. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* en recommande l'obſervation exacte, T. IX, 128, 129.

Diſcorde. Comment un Général d'armée peut en tirer avantage, T. VII, 151, 153, 154.

Diſcrétion, (différence de la) ſuivant les perſonnes, T. IX, 138.

Diſputes (les) ſont peu dangereuſes en Chine, T. VII, 43.

Diſputes littéraires de Chine; en quoi elles different de celles de l'Europe, T. VIII, 265, 266.

Diſtinctions. (Vues du Gouvernement de Chine, relativement aux) T. IX, 346.

Diviſions (les) peuvent devenir utiles à un Général, T. VII, 151, 153 & ſuiv.

Dix, terme de comparaiſon le plus ordinaire des Chinois, T. VII, 73.

Dix mille ans, &c. à... Formule d'acclamation chinoiſe; à quoi elle equivaut en françois, T. VIII, 6 & ſuiv.

Dix préceptes (les) de *Yong-tcheng*, adreſſés aux gens de guerre. Voyez *Yong-tcheng* (l'Empereur).

Docteur. (Récompenſe qu'on attachoit dans l'antiquité au grade de) T. IV, 35. Cérémonie qui ſe pratique en Chine à la réception d'un Docteur, T. X, 4.

Docteur de l'agréable ivreſſe; quel Savant de Chine s'etoit donné ce nom, T. V, 422.

Docteurs d'armes (les) en Chine ſubiſſent des examens, T. VII, 5.

Doctrine chinoiſe. Comment elle a eté renverſée par les Philoſophes du tems des *Soung*, T. II, 151 & ſuiv. Un Empereur doit s'appliquer à conſerver, & à augmenter le dépôt de la doctrine, T. IV, 92. Ce que l'on entend par la doctrine, T. VII, 58, 172.

Domeſtique. (Gouvernement) Quel il doit être, T. IV, 201.

Domeſtiques, (conduite qu'il faut tenir vis-à-vis des) T. IX, 109, 110, 124 & ſuiv. Inconvéniens d'une trop grande ſévérité ou d'une trop grande indulgence envers les domeſtiques, 124, 125.

Douanes (les), miſes au nombre des revenus de l'Empereur, T. IV, 306. Droits & régie des douanes de Chine, *ibid.* Sur quel pied elles ſont, T. VII, 65.

Dragées violettes des enfans, nom qu'on donne à un Ouvrage chinois qui renferme des connoiſſances élémentaires, T. II, 470.

Dragon (le), animal myſtérieux chez les Chinois, T. VII, 270; de quoi il eſt le ſymbole, 271; quelles qualités on lui attribue ſelon l'emploi qu'on en fait, *ibid.*

Dragons noirs, eſpeces d'etendards en uſage dans les armées chinoiſes; où il faut les placer, T. VII, 200.

Drapeaux des différens corps d'armée de Chine. Voyez *Etendards.*

Draps, objets de commerce à importer en Chine, T. VIII, 269. Les draps violets ou noirs y auroient un meilleur débit, *ibid.*

Droiture (la) doit tout régler, T. VII, 230, 231, 234. Définition de la droiture, T. IX, 267.

Duhalde (le P.) n'a point exagéré ſur la Chine comme le prétend M. Paw, T. II, 563; il n'a fait que ſuivre les Mémoires qui lui etoient envoyés de Chine, ſur la deſcription du tombeau de *Tſin-chi-hoang*, & ces Mémoires etoient ſûrs & abondans, 564.

Duplication du cube. Les Chinois ſe ſont occupés à chercher des méthodes pour la duplication du cube, afin de pouvoir meſurer exactement le ſolide d'un *lu* quelconque, & aſſigner ainſi les dimenſions de divers *lu*, T. VI, 147, 148.

Duprat (M. le Comte), ſa conduite dans l'Inde, T. IX, xvi, xvij.

Dynaſties de Chine. L'Hiſtoire des premieres Dynaſties eſt difficile à eclaircir; raiſons de cette difficulté, T. I, 19 & ſuiv. Arbre généalogique des trois premieres Dynaſties depuis *Hoang-ti*, T. II, 344 & ſuiv. Fondateurs des différentes Dynaſties & leurs noms, T. III, 23, 29, 51. Elles ſont indiquées dans un ordre chronologique, avec le commencement de chacune, & le nombre des Empereurs dont elles ſont compoſées, T. I, 5, 6. Pourquoi le College des *Han-lin* n'admet plus de queſtions ſur l'Hiſtoire des premieres Dynaſties, 18. A quelle Dynaſtie l'on peut commencer l'Hiſtoire de la Littérature chinoiſe, 31 & ſuiv. La deſtruction de la Dynaſtie des *Tcheou* par *Tſin-chi-hoang*, opere de grandes révolutions dans la Chine, 36, 39. Les Dynaſties *Hia* & *Chang*, ſelon M. de Guignes, ſont ſujettes à de grandes diverſités pour la durée de chaque regne, & conſéquemment pour la durée totale; rai-

ſon qu'en donne M. Amiot, T. II, 136. Opinion du même Savant ſur la troiſieme Dynaſtie, dont le fondateur *Ou-ouang* lui paroît un conquérant etranger, & ſes Officiers des Capitaines egyptiens, 137 & ſuiv. Quelle etoit la forme des Temples ſous les trois premieres Dynaſties, 185, 187. Epoques fixes du commencement, & de la fin des Dynaſties des *Han* occidentaux, 293; des *Han* orientaux, 294; des *Tſin* occidentaux, 298; des *Tſin* orientaux, 299; des *Nan-petchao*, 301; des *Soui*, 303; des *Tang*, *ibid.*; des *Ou-tay*, ou les cinq Dynaſties poſtérieures, 309; des *Soung*, *ibid.*; des *Yuen*, 331; des *Ming*, 333; des *Tſing*, 341. Arbre généalogique des Fondateurs des trois premieres Dynaſties, 344 & ſuiv. Ce qui a rendu célebre la Dynaſtie des *Song*, & ce que diſent les Annales ſur le philoſophiſme qui régnoit alors en Chine, 367, 368. De qui les Fondateurs de la ſeconde & de la troiſieme Dynaſtie prétendoient deſcendre, T. III, 21, 23, 31. La Dynaſtie des *Tcheou* eſt redevable de tout ſon luſtre aux ſoins de *Tcheou-koung*, 35. La deſtruction de la Dynaſtie des *Han*, ouvrage de *Ouei-ou-ti*, fait naître l'etabliſſement des trois Royaumes, 104. La Dynaſtie des *Soung* eteint celles des *Tſin*, 109. Quel eſt le Fondateur de la premiere des cinq petites Dynaſties antérieures, 115; de la ſeconde, 134. Commencement de la troiſieme des cinq petites Dynaſties antérieures, 139. Fondateur de cette Dynaſtie, 145. L'extinction de la Dynaſtie des *Leang* par celle des *Tchen*, ne cauſe point de grands troubles à la Cour; il n'en eſt pas de même dans les Provinces, 153. *Yang-kien*, fondateur de la Dynaſtie des *Soui*, n'a point la politique cruelle de ſes prédéceſſeurs, 168, 169. Fin tragique du dernier Empereur de la derniere des cinq petites Dynaſties, remplacée par celle des *Tang*, 177. Feſtins de cérémonie des Fondateurs des trois premieres Dynaſties, 265. Ce qui a rendu célebres les Dynaſties *Yn* & *Tcheou*, 267. Quelle fut la fin de la Dynaſtie des *Tſin*, 301. Quelle révolution favorable opéra dans tout l'Empire le rétabliſſement de la piété filiale ſous la Dynaſtie des *Tcheou*, T. IV, 37, 38. Traitemens des ſujets ſous la premiere Dynaſtie, 63. Abrégé chronologique des vingt-deux Dynaſties qui regnent en Chine depuis 3900 ans, T. V, 48. Quelle révolution eprouva la Muſique ſous les diverſes Dynaſties des *Tang*, des *Soung*, des *Tcheou*, T. VI, 30 & ſuiv. 48 & ſuiv. 100 & ſuiv. Différence qu'il y a entre *Kie*, dernier Empereur de la Dynaſtie *Hia*, & *Yu*, fondateur de la même Dynaſtie, T. VII, 173. A quelle occaſion la Dynaſtie *Chang* prit le nom d'*Yn*, 174. Lorſqu'on parle en général des trois premieres Dynaſties pour ſervir de modeles, quels ſont les Empereurs qu'on a en vue principalement, 247. Epoques du commencement de la grande & de la petite Dynaſtie des *Soung*, T. VIII, 35.

E

Eau, obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur les moyens de la rendre bonne pour la ſanté, T. IV, 483. Maniere de s'en ſervir contre les ennemis, T. VII, 148. Remarques du même Empereur *Kang-hi* ſur la nature différente de l'eau, & ſur les moyens de la bonifier, T. IX, 117, 118. Précautions qu'exige l'uſage de l'eau, 130.

Eau de neige (l'), conſervée dans une Province de Chine, tient lieu de pluies, T. IV, 458, 459.

Eau-de-vie de Chine, d'une invention moderne; maniere de la faire, T. V, 475 & ſuiv. Quel goût elle a, & de quelle façon le peuple en fait uſage, 477, 478.

Eau-forte & *Eau régale* ſont connues en Chine, T. II, 501.

Eaux du Pe-tché-ly (les) abondent en nitre, & c'eſt pour cela que la glace même expoſée au ſoleil dans les grandes chaleurs, recouvre lentement ſa fluidité, T. VI, 339 & ſuiv. Elles ont une qualité ſinguliere, & dépoſent une eſpece de tartre nommé *kien*; utilité qu'on en pourroit retirer par la Chymie, 342 & ſuiv.

Eaux minérales de Chine, T. IV, 115.

Eaux thermales (obſervations de l'Empereur *Kang-hi*, ſur l'uſage & les propriétés des), T. IV, 467. Remarques ſur la nature de ces eaux, 467, 468.

Echanges: quel en eſt le gage & l'inſtrument en Chine, T. IV, 340 & ſuiv. Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux echanges, T. VIII, 269.

Echelle muſicale. Comment on ſuppoſe que les anciens Chinois formoient leur echelle de cinq tons, T. VI, 112. Une ſérie de conſonnances donne, d'une maniere plus ſimple, & les cinq tons des Chinois, & les ſyſtêmes des Grecs, & la gamme de Gui d'Arezzo, & l'echelle d'*ut* des Européens, & leur echelle deſcendante du mode mineur de *la*, *ibid.*, note *o*. Cette méthode eſt la même que celle qu'ont employée les anciens Chinois, pour la génération de leurs cinq tons, par les cinq premiers termes de la progreſſion triple, c'eſt-à-dire, par les conſonnances, 158. (Voy. la *figure* citée en cet endroit, qui préſente aux yeux cette génération).

Echelles. Diverſes eſpeces d'echelles en uſage, à la Chine, pour les troupes, T. VIII, 357.

Echos. Comment l'Empereur *Kang-hi* prétend qu'on pourroit expliquer les cauſes des différens echos, T. IV, 461, 462.

Eclipſes (les) citées dans le *Tchun-tſieou* de Confucius, le *Ché-king* & le *Chou-king*, ſervent de preuves de la vérité des faits, & des Hiſtoriens chinois, T. II, 86 & ſuiv. Celles que rapporte Confucius, dans l'eſpace de 242 ans, ſont au nombre de trente-cinq, 86. Sous quel Roi, & à quelle epoque il rapporte la premiere, qui arriva en effet le 22 Février, 87, 93 & ſuiv. M. Gaubil, qui a moins en vue de s'aſſurer de la bonne-foi d'un Hiſtorien qui raconte, que de vérifier les opérations d'un Aſtronome qui calcule, a cru trouver de l'erreur dans la citation de cette eclipſe, 94; il a pu lui-même ſe tromper: motifs qui juſtifient cette opinion, 95 & ſuiv. Récit d'une eclipſe de ſoleil rapportée dans une Ode du *Ché-king*; moyens dont il faut ſe ſervir pour vérifier ſous quel Prince, & dans quel tems elle a pu être vue, 99 & ſuiv. & 270. Motifs d'en conclure que la Nation avoit dans l'antiquité ſes Aſtronomes, ſes Poëtes & ſes Hiſtoriens, 101. Autre eclipſe rapportée dans le *Chou-king*, dont il eſt facile de conſtater l'authenticité; démonſtration & preuves à ce ſujet, 102 & ſuiv. & 272 & ſuiv. A qui eſt confié le ſoin de calculer les eclipſes; ſuperſtition des Chinois à ce ſujet, T. V, 44. Textes du *Tchun-tſieou*, qui rapportent les eclipſes de ſoleil depuis la troiſieme année de *Yn-koung*, qui répond à la cinquante-unieme du regne de l'Empereur *Ping-ouang* & à la ſept cent vingtieme avant l'ere chrétienne, juſqu'à la quinzieme année de *Ting-koung*, qui répond à la vingt-cinquieme du regne du ſecond *King-ouang*, & à la quatre cent quatre-vingt-quinzieme avant l'ere chrétienne, T. II, 246 & ſuiv.; elles ſont rapportées par le P. Gaubil, & déſignées ſuivant notre maniere de les calculer, 265 & ſuiv.

Ecoles de Chine. Qu'eſt-ce qu'on y enſeigne d'abord & avec le plus de ſoin, T. IV, 64. Leur doctrine, T. IX, 198, 199. Ce qu'on y enſeignoit ſous les premieres Dynaſties, T. IX, 402.

Economie, (l') néceſſaire aux hommes, T. VII, 33, 34, 35, 40. Préceptes de l'Empereur *Kang-hi* ſur l'economie, T. IX, 94 & ſuiv. Elle eſt la ſource de

bien des vertus, 156. Utilité de l'economie, 174.

Ecorce des arbres. (Proportion fixe entre la glace & l') A quoi peut servir cette connoiſſance pour un voyageur, T. IV, 488, 489.

Ecriture. (l') Difficulté de décider quand a commencé l'ecriture, T. I, 278, 279. Quelle pourroit être la maniere d'expliquer la différence des ecritures, ſi ancienne dans l'hiſtoire des peuples, 279. Pluſieurs Savans en font remonter l'invention juſques avant le déluge, T. IX, 291, 292. Opinion de M. Cibot, ſur l'origine de l'ecriture, 355.

Ecriture des Chinois. Ce qu'on peut dire ſur l'origine des caracteres de l'ecriture des Chinois, T. I, 23. Quelle preuve on peut rapporter de l'exiſtence de l'ecriture en Chine dès le regne de *Yao*, 24, & T. IX, 291. Les *Han*, en rendant un grand ſervice à la littérature chinoiſe, ont failli à tout perdre par l'ecriture *Tſao-chou*, T. I, 26. La perfection de l'ecriture eſt due aux *Han* poſtérieurs, 27. Les Lettrés comptent cinq eſpeces principales d'ecriture, 288 & ſuiv. On peut les comparer aux différentes ecritures qui diſtinguent nos manuſcrits d'un ſiecle de ceux d'un autre, 289, 315. Difficulté de l'ecriture chinoiſe, & ſévérité avec laquelle le Gouvernement punit la moindre altération dans l'ecriture, 315. Les trigrammes de *Fou-hi* doivent être conſidérés comme la premiere ecriture des Chinois, T. II, 19 & ſuiv. *Tſeng-kié* rend l'uſage de l'ecriture général en Chine par de nouvelles inventions, 51, 52. Quelle etoit la maniere d'ecrire avant *Fou-hi*, & dans combien de preceptes il renferma tout l'art de l'ecriture, T. III, 9. Avant l'invention du papier, on ecrivoit ſur des planchettes comme ſur autant de feuilles, & ces planchettes avoient des noms différens ſuivant les divers morceaux ou de proſe, ou de vers, ou de muſique, ou de moralités qu'elles contenoient, T. VI, 62, 63, & T. IX, 354. Les Chinois n'ont point encore d'ecriture alphabétique, T. VIII, 112, 130. Leur maniere d'ecrire en approche néanmoins beaucoup, 121. Goût de l'Empereur *Kang-hi* pour l'ecriture, T. IX, 76. Textes tirés des appendices de Confucius, qui ne diſent point que *Fou-hi* ait inventé l'ecriture, & qui ſemble au contraire inſinuer qu'il n'inventa les *Koua* que pour ſervir d'abrégés à un texte connu, 287. De quelle maniere M. Cibot entrevoit la vraie théorie de l'ecriture chinoiſe, 294 & ſuiv. Quelle idée il en donne par l'enumération des ſix claſſes ſous leſquelles il range les caracteres, 295 & ſuiv. L'ecriture chinoiſe, telle que l'a inventée, combinée & perfectionnée la haute antiquité, eſt un tiſſu d'environ deux cens images & ſymboles, 318. Inconvéniens de l'ecriture chinoiſe, & talens qu'elle exige, 319. Quelle forme avoit l'ecriture ancienne des Chinois, 320; elle s'eſt conſervée ſans beaucoup de changement pendant quinze cens ans, 321. *Siuen-ti* remédie aux altérations qui s'y etoient introduites, ſimplifie les caracteres de l'ecriture & en fixe la forme, 321 & ſuiv. Après bien des variations, l'ecriture chinoiſe eſt fixée par celle nommée *Hing-chou*, compoſée de ſept traits elémentaires qui, par leurs différentes combinaiſons, fourniſſent d'une façon fort naturelle à toutes les différences de plus de quatre-vingts mille caracteres, 327 & ſuiv. Quels ſont les ouvrages qui traitent de la maniere d'ecrire les caracteres chinois, 353. Grand nombre d'eſpeces de caracteres dans l'ecriture chinoiſe, 397. Méthode des Chinois pour apprendre à ecrire aux enfans, 392. Syſtême de l'ecriture, *Hing-chou*, 398.

Ecriture hiéroglyphique. Comment elle a

pu conduire à l'ecriture ſyllabique & alphabétique, T. VIII, 115, 116 & ſuiv. Opinions des Auteurs qui en font remonter l'invention juſques avant le déluge, T. IX, 292, 293.

Ecriture ſainte. (les mœurs chinoiſes pourroient donner bien des lumieres ſur l') T. VIII, 115 & ſuiv.

Ecriture ſyllabique. Comment elle a pu conduire à l'ecriture alphabétique, T. VIII, 116 & ſuiv. Avantages de cette ecriture, 118.

Edifices de Chine, (les) ont beaucoup de ſolidité, T. IV, 486.

Education (l') des Princes doit être veillée avec ſoin, T. IV, 81. Quels ſoins on prend pour l'education de la jeuneſſe en Chine : l'Empereur lui-même y préſide, 146. Quels ſont en Chine les principes & les points capitaux de l'education, T. V, 25, 26. Néceſſité de la bonne education, T. VII, 25, 26. Principes d'education qu'établiſſoit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 108, 109. Combien elle influe ſur nos moyens d'acquérir la ſcience & les vertus, 162, 163. Paſſages remarquables du *Li-ki* & du *Siao-hiao*, ſur l'education des anciens Chinois, 401 & ſuiv.; ſur celle des modernes, 405, 406.

Egyptiens. Reſſemblance entre leurs mœurs & celles des anciens Chinois, T. IX, 336. Conformité entre leurs anciens monumens & ceux des Chinois, 337. Application qu'on pourroit faire aux caracteres Chinois, de ce que les Anciens racontent des diverſes ecritures des Egyptiens, *ibid.*

Elémens. Les Chinois en admettent cinq, & les nomment *Ou-hing*, T. II, 167, & T. VII, 91. Ils ſervent en Chine pour les prédictions, 198 & ſuiv.

Elephant, (l') quoique plus fort que le Rhinocéros, eſt vaincu par ce dernier, T. VII, 165.

Eleuths ou *Zon-gores*, peuples voiſins de la Chine réduits ſous la domination chinoiſe, après une longue ſuite de guerres terminées enfin par l'Empereur *Kien-long*, T. I, 329 & ſuiv. Leur maniere de faire la guerre, *ibid.*, 330. Leurs perfidies toujours accompagnées de cruautés, & toujours punies par les Empereurs Chinois, 331 & ſuiv. Leur but en les provoquant ſans ceſſe, 336. La modération de *Kien-long* fait ceſſer quelque tems leurs brigandages, 338. Origine de la nouvelle guerre qu'ils s'attirerent de la part de cet Empereur, *ibid.*, 339 & ſuiv. La ſupériorité des armes chinoiſes les force à demander la paix, 346 & ſuiv.; ils l'obtiennent, 347; ils la violent preſque auſſitôt, *ibid.* *Amourſana*, leur chef, prend au dépourvu les Généraux de l'Empereur Chinois, les maſſacre & etend par-tout ſes ravages, 348 & ſuiv. De nouvelles troupes & de nouveaux Officiers ſont envoyés par l'Empereur, 350 & ſuiv. Les Eleuths & *Amourſana*, leur chef, echappent à la vengeance par la lâcheté de ces nouveaux Généraux, *ibid.*, 350 & ſuiv. Ils remportent même de grands avantages, 357 & ſuiv. La prudence & la valeur d'un Général Chinois, rétablit peu à peu les affaires, 359 & ſuiv. Les rébelles ſont vaincus & abandonnent une partie de leurs pays au vainqueur, 363 & ſuiv. *Amourſana* meurt, 368 & ſuiv. Les Eleuths ſont mis ſous le joug, 370 & ſuiv. *Kien-long*, plein de modération & de clémence, rétablit leur Gouvernement dans l'ancienne forme, 371 & ſuiv. Les chefs abuſent de ſes bienfaits, & reprennent les armes contre leur bienfaiteur, 373. Cette révolte eſt ſuivie de près de la vengeance & de l'exécution de ces chefs rebelles, 374 & ſuiv. Un ſeul qui etoit reſté fidele, eſt conſervé & maintenu, lui & les peuples ſoumis à ſa puiſſance, dans la poſſeſſion de leurs biens & des privileges accordés par *Kien-long*, 376. Enfin l'Empereur

de la Chine devient maître de tout le pays des Eleuths & de celui de tous leurs vaſſaux, 379 & ſuiv. Voyez *Aboulai*, *Amourſana*, *Atchan*, *Fou-té*, *Haſaks*, *Ho-ki*, *Kaldan*, *Kien-long*, *Kouſi-han*, *Yli*, *Ouci*, *Panti*, *Palikonn*, *Payar*, *Reptan*, *Taltanga*, *Ta-oua-tſi*, *Ta-tſe-reng*, *Tchao-hoei*, *Tchering*, *Torgui*, *Tſe-ouang-reptan*, *Tſereng*, *Yarhachan*, *Yong-tcheng*, *Yu-pao*.

Eleuths, (le royaume des) eſt ſitué au Nord-oueſt de la Chine, T. I, 331, note 2. Il a porté différens noms, *ibid.* Il etoit dans l'origine tributaire de la Chine, *ibid.* Prérogatives dont jouit, par la généroſité de l'Empereur, le premier Roi qui gouverna ce Royaume (*Kouſi-han*) Voy. *Kouſi-han*. Après avoir eté partagé en différentes hordes, dont les habitans porterent les noms d'*Eleuths*, de *Mongoux-Eleuths*, d'*Eleuths-Mongoux*, il fut réuni ſous la domination d'un ſeul nommé *Kaldan*, & ne forma plus qu'un grand royaume qui fut nommé le Royaume des *Eleuths*, 331, 333. Poſition des principaux lieux du Royaume des Eleuths, les degrés de longitude etant comptés en prenant le premier Méridien à *Pé-king*, T. I, 399 & ſuiv. Les Eleuths menent une vie errante ; ils ne conſtruiſent point de maiſons. Maniere dont chaque chef de famille ſe fait reconnoître & diſtinguer, T. I, 341 & note 12.

Elocution de Chine, relativement au choix des mots, T. VIII, 256, 257.

Eloges des anciens Généraux de Chine, T. VII, 104. Méthode qu'il faudroit ſuivre pour les eloges, T. IX, 236, 237.

Eloges funebres ; par qui ils doivent être prononcés, T. IV, 15.

Eloquence de Chine, T. VIII, 171 & ſuiv. Remarques ſur les principales eſpeces d'eloquence de Chine, 247.

Empereur : l'Empereur de la Chine choiſit lui-même les Savans qui doivent compoſer ſon College, T. I, 14. Par-tout où il paſſe, le peuple doit ſe renfermer, & il n'y a d'admis à le voir que ſes députés, les Princes du ſang, les députés des tribunaux, les envoyés des provinces, & les vieillards qui ont ſoixante ans, T. II, 373. On a quelquefois dérogé à cette loi, 374. Il eſt appellé *le pere* & *la mere* de l'Empire, T. IV, 2. On ne prend devant lui aucun titre qui marqueroit de la ſupériorité, 21. Comment on lui parle, 22. Son autorité abſolue & univerſelle; pourquoi, 47. Sa piété filiale, 77. Ses principaux devoirs, 80 & ſuiv. Cérémonie qu'il obſerve en allant ſaluer l'Impératrice mere au premier jour de l'an, 140. En qualité de pere commun de l'Empire, il eſt chargé de préſider à l'education de la jeuneſſe, 146; de ſe faire rendre compte de ceux de ſes Sujets qui ſe diſtinguent par leur piété filiale, 147. Maniere dont les Mandarins rendent ce compte, *ibid.* Etendue de ſon pouvoir, 302 & ſuiv. Ses revenus, 306. De quelle maniere il gratifie, ou les Généraux, ou les lettrés qui ont bien mérité de lui ou de l'Etat, T. V, 216, 217. Il ne peut faire exécuter ſes volontés, qu'autant qu'elles ſont conformes à la loi, T. VI, 334. Les Cenſeurs, les grands Tribunaux, les Mandarins, ont droit de repréſentation pour faire abolir des uſages qu'il voudroit etablir contre la loi, & il arrive rarement que l'Empereur n'y ſouſcrive pas, 334, 335. Il eſt, excluſivement à tous autres, le Grand Prêtre de la Nation, & il a ſeul le droit de ſacrifier publiquement au Ciel, 335. Il laboure la terre, T. VII, 28 ; il eſt inſtruit de tout de qui ſe paſſe dans ſon Empire, 36; appellé fils du Ciel, pourquoi, 243. Ses devoirs, 243 & ſuiv., 249, 254. Ses occupations, T. VIII, 245. Cérémonial de la marche de l'Empereur, 289. Repréſenté comme grand Prêtre & ſouverain Sacrificateur de la Nation, T. IX, 18 & ſuiv. Ses manufactures, ſes collections d'hiſtoire naturelle,

naturelle, ſes jardins, 361. Ce qui ſe pratique quand on parle de lui dans un ecrit, 420.

Empereurs de Chine : combien il y en a eu depuis la ſeconde Dynaſtie appellée la Dynaſtie des *Tcheou*, T. I, 5, 6. Difficulté de concilier les opinions ſur les généalogies des Empereurs de Chine, 194 & ſuiv. Ouvrage de *Séema-tſien* ſur cet objet, T. II, 129 M. de Guignes trouve avec raiſon que les généalogies des Empereurs ne ſont point ſuivies, 135. Arbre généalogique des Empereurs qui ont fondé les trois premieres Dynaſties depuis *Hoang-ti*, 345 & ſuiv. Arbre généalogique des Empereurs de la Dynaſtie des *Hia*, 349 & ſuiv. Abrégé généalogique des Empereurs de la Dynaſtie des *Chang* ou des *Yn*, 352 & ſuiv., 358 & ſuiv. Les Empereurs Chinois, pendant plus de ſix cens ans, n'avoient avec eux, dans leur Capitale, que leur maiſon, leurs Mandarins particuliers, les grands Officiers de l'Empire, & les divers ouvriers dont ils avoient beſoin, ainſi que quelques marchands, T. II, 479. Comme ils pouvoient ſeuls faire uſage d'or, de pierreries, de ſoie, *&c.* ils avoient dans leur Cour des ouvriers qui ne travailloient que pour eux, 480. Le nombre s'en augmenta conſidérablement par la ſuite, *ibid.* Les Empereurs ne contraignent jamais aucun artiſte à travailler pour eux, 481. Portraits, ou extraits de la vie des Empereurs célebres de Chine, tels que *Fou-hi*, T. III, 8; *Chen-noung*, 10; *Hoang-ty*, 11; *Chao-hao*, 13; *Tchoan-hiu*, 14; *Ti-kou*, 15; *Yao*, 16; *Chun*, 18; *Yu*, 21; *Tcheng-tang*, 23; *Tcheou*, *Ou-ouang*, 31; *Han-kao-tſou*, 51; *Siang-ouang*, 53; *Han-ouen-ti*, 67; *Han-king-ti*, 69; *Han-koang-ou-ti*, 89; *Heou-han-tcho*, *Tchao-lié-hoang-ti*, 95; *Toung-tſin*, *Yuen-ti*, 109; *Soung-ou-ti*, 112; *Soung-fei-ti*, 118; *Tſi-kao-ti*, 124; *Tchen-ou-ti*, 146; *Soui*, *Ouen-ti*, 154; *Tſin-ché hoang-ti*, 183; *Tang-kao-tſou*, T. V, 80; *Tang-tay-tſoung*, 125; *Tang-hiuen-tſoung*, 336; *Tang-ſien-tſoung*, 416; *Tang-ſiuen-tſoung*, 458; *Nan-tang-ly-heou-tchou*, 464; *Soung-tay-tſou*, T. VIII, 3; *Soung*, *Jen-tſoung*, 35. (Voy. tous ces noms en particulier). La politique des anciens Empereurs de Chine ſe réduiſoit à témoigner de l'eſtime pour les gens de bien, à honorer les Magiſtrats, les vieillards, & à ſe montrer remplis de tendreſſe pour les jeunes gens, T. IV, 23. Sageſſe de leurs inſtitutions & de leurs Ordonnances ſur la piété filiale, le reſpect fraternel, le cérémonial & la muſique, 36, 37 & ſuiv. Egards des Empereurs de Chine pour les peres & meres des Gens en place, 65. Leurs principaux devoirs preſcrits par Confucius, *ibid.* Détails ſur la piété filiale des Empereurs de Chine, 113 & ſuiv. 220 & ſuiv. 227 & ſuiv. Exemples de piété filiale des Empereurs de Chine, 248 & ſuiv.; on compte deux cens trente-huit Empereurs depuis *Fou-hi*, T. VI, 333. Preſque tous les Empereurs de Chine, qui ont fondé des Dynaſties, ont réuni la politique la plus profonde à la plus grande valeur, T. VII, 4, 5. Collection de remontrances faites aux Empereurs de Chine, T. VIII, 244. Impiété de quelques Empereurs de Chine, T. IX, 368.

Empereurs Tartares, leur politique après la conquête de la Chine; ſageſſe & ſévérité de leur Gouvernement, T. IV, 327 & ſuiv.

Empire Chinois. A quel tems on en peut fixer le commencement, T. I, 111. Cauſe de la décadence de l'Empire chinois ſous les premieres Dynaſties, & epoque de cette décadence, T. II, 289. L'Empire, qui avoit eté electif, devint héréditaire après la mort de *Yu*, T. III, 23. Quel etoit le Gouvernement de l'Empire chinois dans le tems que Confucius compoſa ſon *Hiao-king*, T. IV, 33.

Emprunt sur gage, (Bureaux d'). Voyez *Tang pou*.

Emprunts : les Commerçans ne peuvent ni ne doivent s'abstenir d'en faire, T. IV, 347. Il y a quatre sortes d'emprunts toujours onéreux, 366 & suiv. Bureaux d'emprunts proposés en Chine, 373 ; quelle devoit en être l'administration, 374 ; ils sont peu goûtés par le Gouvernement, *ibid.* Ce qu'on a imaginé, & ce qui se pratique aujourd'hui en chine par rapport aux emprunts, 374. Maniere de les faire egalement avantageux à celui qui emprunte & à celui qui prête : pour qui ils peuvent avoir lieu, 385.

Encens, comment il acquiert une odeur plus douce, T. IV, 484.

Encyclopédie littéraire. Il existe en Chine un livre sous ce titre, publié en 1700, pour initier les jeunes Lettrés dans l'erudition, & sur-tout les prémunir contre la suffisance trop ordinaire aux talens naissans, T. II, 470. Division de cet Ouvrage en quatre cens cinquante livres, & Notice des matieres que chacun renferme, *ibid.* & suiv.

Enfant de bonne odeur ; pourquoi *Tchao-koang-yng* fut ainsi surnommée, T. VIII, 5.

Enfans (les) ont besoin de châtiment pour perfectionner leur education, T. IV, 45. Opinion de Confucius à ce sujet, *ibid.* Il veut qu'on eloigne des enfans toute crainte pour ne leur inspirer que du respect & de l'amour, 45, 46. Effets qui résultent de ce plan qu'il propose, *ibid.* La vente des enfans est plutôt tolérée que permise en Chine, 159. Comment on gâte les enfans, 182, 183. Ce qu'on leur fait faire dans les assemblées de famille est propre à les bien former, 217. Observation de l'Empereur *Kang-hi* sur la maniere d'elever les enfans, pour leur former un vigoureux tempérament, 463, 464. Dangers qu'il y a de les trop caresser, & de les elever avec trop de délicatesse, T. IX, 189, 190. Méthode des Chinois pour apprendre l'ecriture aux enfans, 392. Pensées & maximes sur les enfans, tirées des livres Chinois, T. X, 151.

Enfans-trouvés de Chine. Les enfans commencerent à être exposés sous le regne de *Tsin-chi-hoang*, T. II, 396. Cet usage fut en vigueur dans tous les tems de trouble & de tyrannie, 397 & suiv. Dans quelques Provinces, où la superstition aveugloit les peres & les meres, ils offroient leurs enfans à l'Esprit de la riviere, après leur avoir lié auparavant une courge vuide au dos, afin qu'ils pussent flotter longtems avant d'expirer, 400. Les auteurs & complices de ces sacrifices, loin d'avoir eté tolérés, furent jettés successivement dans le fleuve *Kiang*, 400 & suiv. Justification du crime de barbarie imputé aux Chinois sur l'exposition des enfans qu'on trouve morts, ou noyés, 401. Les enfans-trouvés de Chine sont, tous les jours, ramassés avant l'aurore par cinq tombereaux, dont le passage est annoncé par certains signaux ; ils sont conduits dans une maison de charité nommée *Yu-yng-tang*, dans laquelle sont des Médecins, des Matrônes & des Nourrices, entretenus aux dépens de l'Etat, ainsi que des Mandarins pour veiller au bon ordre, & à la décence, T. IV, 323. Les enfans y sont traités suivant tous les besoins qu'ils peuvent avoir, *ibid.* Ceux qui sont morts y reçoivent les honneurs funéraires avec beaucoup de cérémonie, 324. Causes de l'erreur dans laquelle sont tombés les Missionnaires, qui ont ecrit que le nombre des enfans-trouvés etoit prodigieux, qu'il y en avoit les trois quarts de morts, & que les trois quarts du dernier quart restant, périssoient immanquablement, 327 & suiv.

Enfer, (opinion de *Kang hi* sur l'), T. IV, 222.

Enigmes, connues en Chine; quelles ſont les plus eſtimées, T. IX, 371.
Ennemis: quand on doit les attaquer, T. VII, 64; ils doivent être ménagés, 69; à quoi ils ſont comparés, 84; il faut toujours les ſurprendre, 94; importance de les connoître, 183, 184; maniere de connoître leurs deſſeins, 194, 195; maniere de les eviter, 212; ils doivent être connus du Général, 207, 209.
Enſeignement public, (un Souverain doit veiller avec ſoin ſur l') quels avantages en retire un Etat, T. IV, 91, 92.
Enterremens (les) ſont très-coûteux en Chine, T. VII, 35.
Epis pleins de couſins, (obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur les) T. IV, 471.
Epouſes: leur triſte condition en Chine, T. IV, 206 & ſuiv.
Epoux. Penſées & maximes ſur les epoux, tirées des livres chinois, T. X, 145.
Erteni, un des chefs des Eleuths révoltés contre *Yong-tcheng;* il echappe à la vengeance & même aux recherches de ſes ennemis, T. I, 338, note 7. Voyez *Eleuths.*
Erteni, *Pan-tchan-Lama;* conſidération qu'avoit pour lui l'Empereur *Kien-long*, T. IX, 9. Voyez *Pan-tchan-Lama.*
Eſclavage, (deux ſortes d') T. IV, 159.
Eſclaves, (les) quoiqu'en diſe M. Paw, ont en Chine, non-ſeulement la permiſſion de ſe marier, mais même leurs maîtres ſont intéreſſés à la leur donner & s'y intéreſſent les premiers, T. II, 408; ils ſont bien traités, & leurs maîtres ont quelquefois tant d'egards pour eux, que la loi eſt obligée de les modérer, 409. Opinion des Chinois ſur les eſclaves, 410; on en compte de deux eſpeces, 410, 411; leur nombre n'eſt pas grand, 412.
Eſpions, néceſſaires & employés en Chine, T. VII, 152, 153, 157, 158, 264. Eſpions ennemis, comment ils ſont traités, 158.
Eſprits. Superſtition de *Tſin-che-hoang-ti*, au ſujet des eſprits, T. III, 251, 254. Culte des eſprits chez les Chinois, T. V, 55. Eſprits qui préſident aux armes, T. VII, 201. Opinions de *Cong-tze*, ſur les eſprits, T. IX, 80, 81.
Eſtropiés, pourquoi l'Empereur *Kang-hi* défendoit de s'en mocquer, T. IX, 181, 182.
Etat. L'intérêt de l'Etat doit tenir lieu de tout, T. VII, 301.
Etendards de Chine. Deſcription du grand etendard, T. VII, 372; deſcription du petit etendard, *ibid.* & 373. Etendards des différentes compagnies, T. VII, 334, 339, 372 & ſuiv. Leurs uſages, 96, 97. Etendards des différentes Dynaſties, 250. Queues de léopard ſervant d'etendards, T. VIII, 370. Pavillon diſtinctif des cinq endroits, *ibid.* Etendard du lieu où eſt le Général, *ibid.* Forme des différentes eſpeces d'etendards de Chine, T. VIII, 370.
Etiquette, (politique des *Tcheou* dans leurs ordonnances ſur l') T. IV, 38, 39. Obſervance ſcrupuleuſe de l'etiquette qui concernoit la réception du plus petit envoyé, 39, 40. Etiquette de Chine dans tout ce qui a rapport à l'Empereur, tout ce qui eſt deſtiné à ſon uſage, & tout ce qui regarde ſa Cour, T. VIII, 200 & 201. Il n'y a point d'etiquette en Chine pour les amis, *ibid.* Etiquette pour le langage, T. IX, 371.
Etoffes (les) etoient fort ſimples en Chine juſqu'au douzieme ſiecle avant l'ere chrétienne, T. II, 501; c'etoient les dames elles-mêmes qui les faiſoient, *ibid.* Le luxe introduiſit un raffinement dans les etoffes, 502 & ſuiv. Invention & uſage du brocard en Chine; par qui il etoit travaillé, *ibid.* Fabrication des etoffes en Chine, T. IX, 358, 359.
Etoile polaire; quel nom on lui donne en Chine, T. X, 137.
Etoiles. Quelles connoiſſances les Chinois ont eues des etoiles, T. II, 165.

Etoupilles, (compoſition de la poudre pour les) T. VIII, 339 & ſuiv.

Etranglés. Maniere de connoître ceux qui l'ont eté avec violence, T. IV, 429. Diſtinctions des diverſes façons poſſibles de s'etrangler, 429, 430.

Etude. Utilité de l'etude, & quel en doit être le but, T. IX, 89, 90, 98. Quels en ſont les objets principaux que recommande l'Empereur *Kang-hi*, 120 & ſuiv., 163 & ſuiv., 204. Effets de l'amour de l'etude, 269, 270. Ordre & méthode qu'elle exige, 271. Quel en eſt l'objet principal, 272, 273. Avantages qu'il y a de s'y appliquer de bonne heure, 273, 274. En combien de claſſes l'Empereur *Kang-hi* diviſoit ceux qui s'adonnent à l'etude, T. IX, 274. Quels moyens principaux il etabliſſoit pour y faire des progrès, 274, 275. Effets de l'etude ſur le cœur, 279. Comment en Chine on maintient l'amour de l'etude ſans trop multiplier les Lettrés, 422.

Etudes. A quel genre d'etudes les Chinois ſe ſont attachés particuliérement, V, 26, 27. Paſſages remarquables du *Ly-ky* & du *Siao-hiao* ſur les etudes des anciens Chinois, T. IX, 401 & ſuiv.; des modernes, 405, 406.

Etui de la hache à l'uſage des fuſiliers chinois, T. VII, 370.

Eulh-ché-hoang-ti, nom que prit *Hou-hai* en montant ſur le trône. Voyez *Hou-hai.*

Eulh-hia, livre chinois, le dernier des petits *King;* ce qui rend ce Dictionnaire très-précieux, T. I, 51.

Eunuques. Ils ont eu autrefois, en Chine, bien du crédit & de l'aſcendant dans les affaires du Gouvernement, T. II, 411, 412. Faveurs dont ils jouiſſoient ſous le regne de *Yuen-tſoung*, T. V, 357, 358. Leur pouvoir tyrannique ſous les regnes de *Tê-tſoung*, de *Chen-tſoung*, de *Hien-tſoung*, de *Mou-tſoung*, de *King-tſoung*, de *Ouen-tſoung* & de *Siuen-tſoung*, 416, 417 & ſuiv. La maniere dont on fait les eunuques n'eſt ni cruelle ni meurtriere, comme l'a avancé M. Paw, T. VI, 319. Leur multitude n'eſt pas non plus auſſi conſidérable que l'a voulu faire entendre le même Auteur; leur nombre peut monter à ſix mille dans toute la Chine, & il n'y en a aujourd'hui que chez l'Empereur & les Princes; ils ſont pour le ſervice domeſtique, la garde des femmes, des jardins, des maiſons de plaiſance & des ſépultures, 319, 320. Leur uſage etoit autrefois plus en vigueur, mais les ecrits politiques de Chine prouvent qu'on ne faiſoit tout au plus que le tolérer, 302. Leurs emplois décrits par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 126. Conduite qu'il faut tenir vis-à-vis les eunuques, *ibid.* Quel mépris avoit pour eux *Sée-ma-koang*, & combien il les jugeoit dangereux dans le Gouvernement, T. X, 25, 26. Voyez *Mutilation.*

Evolutions militaires. Comment elles ſe pratiquent en Chine, T. VII, 32, 58, 280, 281, 282, 322, 332 & ſuiv. 353. Pourquoi elles paroiſſent ridicules, T. VIII, 327 & ſuiv.

Exemples: néceſſité de les donner ſoi-même pour influer ſur les autres, T. IX, 141.

Exercice général. Maniere dont on fait l'exercice général en Chine, T. VII, 333. Nombre des Compagnies qui y aſſiſtent, 334. Diſpoſition des différens corps de troupes, *ibid.* & ſuiv. A quel uſage on y emploie ce qu'on appelle *la tente du Général*, *la tour des ſignaux*, &c. 335.

Exercice militaire, T. VII, 30 & ſuiv.; il ſe fait en Chine avec un profond ſilence; le Général ſeul a droit de parler, & les tambours & les autres inſtrumens militaires tiennent lieu de la voix du Général, T. VII, 322. Il y a deux ſortes d'exercices pour ceux qui n'ont que le ſabre & le bouclier, 323; le premier contient dix-ſept évolutions,

ibid. ; le ſecond en contient quarante-ſept, 326 & ſuiv. Goût de l'Empereur *Tay-tſoung* pour les exercices militaires, T. V, 132 & ſuiv.

F

Fables chinoiſes, (exemple des) T. VIII, 265.

Fagara, ou poivrier de Chine ; à quoi il ſert. Voy. *Incarville*, (le P. d').

Famille. (aſſemblées de) Quelles ſont les regles du cérémonial qui ſe pratique dans ces aſſemblées, T. IV, 212, 213 & ſuiv. Chefs de famille ; leur crédit en Chine, 218.

Familles chinoiſes : leur union, T. IV, 334. On en comptoit huit autrefois, dont une ſervoit à la guerre, T. VII, 151, 152.

Fa-ming, Bonze célebre. Don qu'il fit à l'Impératrice *Ou-ché* d'un livre qui flattoit ſon orgueil, T. V, 311, 312.

Fang-hiuen-ling, Miniſtre de Chine, T. V, 194. Ses talens précoces & univerſels le font connoître de *Ly-ché-min*, *ibid.* Il fait honneur au choix du Prince dans les divers emplois qui lui ſont confiés ; il s'y diſtingue, & s'y rend utile, 194, 195. Il tombe malade. Preuves d'eſtime & d'attachement qu'il reçoit de l'Empereur, 195. Par quels conſeils ſalutaires il lui en témoigne ſa reconnoiſſance, *ibid.* & ſuiv. Il meurt comblé d'honneurs, 199. Son éloge, 200. Il eſt mis en parallele avec *Ton-jou-hoei*, 201.

Fang-ki. Voy. *Ngai-kong-ouen.*

Fang-tché, Miniſtre d'Etat du tems de *Tay-tſou*, T. VIII, 9, 10.

Fan-tchen, recommandable par le zele avec lequel il prit la défenſe de *Souché*, T. X, 83, 84.

Fan-tchin-kong cité par *Yong-tcheng* pour le modele des bons parens, T. IV, 232, 233.

Fan-tchoung-yen, Miniſtre célebre de Chine, T. VIII, 55. Par quels degrés il parvient au Miniſtere ; il s'y diſtingue par la protection qu'il accorde aux Lettrés, & par ſon amour pour les Lettres, qui lui ſont redevables en partie de l'eclat dont elles brillerent ſous les *Soung*, *ibid.* & ſuiv. Ses ſoins pour le rétabliſſement des Colleges & pour leurs réglemens, 56 & ſuiv. Il demande des améliorations & des privileges pour le College Impérial, & il les obtient, 58, 59.

Fan-tſou-yu, Savant de Chine, T. X, 53.

Fan-tſun. Sa piété filiale ſauve ſa vie & celle de ſon pere, T. IV, 259, 260.

Fan-yu-ki, Général d'armée ſous *Tſin-ché-hoang-ti*, célebre par ſon dévouement à la mort, pour procurer à celui qui devoit porter ſa tête à *Tſin-ché-hoang-ti*, la facilité d'aſſaſſiner cet Empereur, T. III, 218, 219.

Fautes. Ce que diſoit l'Empereur *Kang hi* ſur l'aveu de ſes fautes, T. IX, 83, 84. Moyens d'eviter de faire des fautes, 267, 268. Politique des Chinois dans les punitions des fautes les plus légeres, T. IX, 400.

Fei-ti, le même que *Soung-fei-ti.* Voy. *Soung-fei-ti.*

Felix d'Arocha, (le P.) aujourd'hui Préſident du Tribunal des Mathématiques en Chine, eſt envoyé pour lever la carte du pays des *Miao-tſée*, T. III, 415, 416.

Femmes de Chine, (les) menent la vie la plus retirée, & on leur ôte tout moyen de s'inſtruire, T. I, 11 ; T. II, 426 ; T. IV, 327, T. VII, 23. Loi fondamentale de la morale & de la politique de Chine par rapport à la ſubordination des femmes, T. II, 389. Lorſque les femmes ſont ſtériles & ont quarante ans, la Loi permet de les remplacer par des concubines, 392. Sévérité avec laquelle on punit en Chine les mauvaiſes mœurs des femmes, *ibid.* & ſuiv. Leurs devoirs principaux etant en puiſſance de mari : l'idée qu'elles doivent avoir de leur etat

d'abjection & de foibleſſe, & les qualités qui les rendent aimables : ce qu'en diſoit la Savante *Pan-hoei-pan*, dans ſon Ouvrage nommé le *Niu-kié-tſi-pien*. (Voy. *Niu-kié-tſi-pien*). Comment les femmes ſont traitées en Chine, & quels ſont leurs devoirs, T. IV, 93. Vaudeville ſur l'appartement des femmes, 178 & ſuiv. Peinture de leur triſte condition, 186 & ſuiv., 206 & ſuiv. Femmes de Chine qui ſe ſont diſtinguées par des traits de piété filiale, 263 & ſuiv. Femmes célebres de Chine, l'Impératrice *Tſé-tien-hoang-heou*, & la Savante *Pan-hoei-pan*. (Voy. ces deux noms). Les femmes des gens de guerre en Chine ſont entretenues aux dépens de l'Etat pendant la guerre, T. VII, 31. Elles participent aux honneurs qu'on rend à leurs maris, 221. Comment on regarde en Chine les femmes du ſecond ordre, T. IX, 57 & ſuiv.

Fen, poids de Chine, T. IV, 307 & ſuiv.

Fen, meſure chinoiſe, T. VII, 319 & ſuiv.

Fen-chou, animal de Chine, dont la figure reſſemble à celle d'un rat, & dont la groſſeur eſt celle d'un éléphant, T. IV, 481. Obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur cet animal, & les propriétés de ſa chair, *ibid.*

Fenêtres (les) en Chine ſont de papier; il y en a auſſi en vitres; & ſous le regne de *Ou-ti*, cent trente ans avant J. C., on voyoit dans le Palais de ce Prince des fenêtres en agathes blanches, réduites en lames, T. II, 568.

Fen-tſée, nom qu'on donne en Chine à une ſomme d'argent prêtée ſans intérêt, T. IV, 380.

Feou-ping, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 405.

Fer, (méthode de Chine pour fondre les pailles du) T. IV, 491.

Fertilité : moyens de la procurer aux terres, T. IX, 178.

Feſtin militaire donné par le Roi *Ou-heou*, T. VII, 219. Ordre de ce repas, 220, 221. Feſtin ſolemnel en uſage chez les anciens Empereurs, renouvellé par *Tſin-che-hoang-ti*; pompe & cérémonies de ce feſtin, T. III, 265, 266.

Feſtins de Chine, T. IX, 366.

Feſtins publics. Qui ſont ceux qui y préſident, & quels en ſont les convives, T. IV, 148. But principal du cérémonial qui s'y obſerve, *ibid.* Lecture qu'on y fait, 148, 149.

Feu. Manieres de combattre par le feu, réduites à cinq, T. VII, 146. Ce qu'il faut prévoir avant de les employer, *ibid.* Quelle conduite il faut tenir quand on les a employées, 147, 148. Feu continuel dans une chambre, dangereux pour la ſanté; expérience à ce ſujet, T. III, 433, 434. Comment on peut en éviter la malignité, 434. Feu dévorant employé en Chine dans la guerre, T. VIII, 361.

Feu ſouterrein, (obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur le) T. IV, 475, 476.

Feutres, uſage qu'on en fait en Chine, T. IV, 485.

Fiançailles de Chine, (cérémonies des) T. IV, 144.

Figues cagues, parti qu'on en tire en Chine, T. IV, 485.

Filles (les) ſont ſéparées, dès l'âge de ſept ans, d'avec les garçons, & ne ſortent qu'à leur mariage, T. II, 392 & ſuiv. Elles ſont gardées avec tant de ſoin, qu'il leur eſt difficile de ne pas conſerver leur virginité juſqu'à ce moment, 393. Dans le cas cependant où elles ſe ſeroient rendues coupables d'un déshonneur, la Loi en prend fait & cauſe, les parens & le galant ſont punis d'une maniere infamante, & les filles ſont vendues par l'Officier public de la Juſtice, 394. C'eſt le ſeul cas où la vente des filles ſoit autoriſée par la Loi, & tout autre eſt puniſſable, quoi qu'en diſe M. Paw, 394, 395. Explication au ſujet de ce qu'on

dit ſur l'uſage où on eſt en Chine, d'écraſer les pieds aux filles, 405.
Fils, devoirs qu'ils rendent à leur pere & à leur mere, le matin au lever, le ſoir au coucher, & le reſte du tems, lorſqu'ils leur parlent, qu'ils leur font quelques repréſentations, ou qu'ils en reçoivent des corrections, T. IV, 16 & ſuiv. Egards qu'ils doivent à l'aîné principalement de la branche qui deſcend du premier chef de la famille, 19. Conduite qu'ils doivent tenir vis-à-vis de leurs pere & mere, dans la vieilleſſe, *ibid.* Leur ſoumiſſion, 20.
Fils affligé, (le) titre d'une piece en vers ſur la piété filiale, tirée du *Ché-king*, T. IV, 171, 172.
Finances de Chine, (les) ſont régies par un Tribunal chargé en même tems des parties les plus eſſentielles de l'adminiſtration, telles que les limites & partages des terres, les dénombremens, la perception des impôts, les poids, les meſures, *&c.*; la paie de ceux à qui l'Etat aſſigne des revenus, des appointemens, *&c.*; la fonte & la police de l'argent, *&c.*, T. IV, 135, 305 & ſuiv. On diſtingue en Chine les finances de l'Empire & les finances de l'Empereur; les premieres ont leur ſource dans l'agriculture; les ſecondes proviennent des impôts ſur le ſel, des douanes & des domaines de Tartarie, 304 & ſuiv. Le cuivre & l'argent ſont en Chine les ſeuls ſignes publics de la valeur des choſes, & les ſeuls gages ou inſtrumens des echanges, mais l'un & l'autre d'une maniere bien différente, 307. Le Tribunal des Finances ne reçoit & ne donne que de l'argent fin & à la grande balance, 309. (Voy. *Monnoies*). L'intérêt des prêts en Chine a introduit des ſyſtêmes & des ſpéculations en matiere de Finances, 335 & ſuiv. (Voy. *Emprunts*). Notice ſur le Tribunal des Finances, T. VIII, 221.
Flacons, objets de commerce à importer en Chine. Quelle forme il faudroit leur donner, & de quelle couleur devroit être le verre, T. VIII, 267.
Flatterie, (dangers de la) T. IX, 86.
Fléaux & calamités, (ce qu'il faut entendre par). Ils etoient inconnus en Chine, ſelon Confucius, lorſque la doctrine de la piété filiale y étoit en vigueur, T. IV, 41.
Fleche, (exercice de la) recommandé aux gens de guerre, T. VII, 30 & ſuiv. L'art de la lancer eſt en vigueur chez les *Mantchoux*, 31.
Fleches de Chine, (deſcription des) T. VII, 385. Pluſieurs eſpeces de fleches, & maniere de s'en ſervir, *ibid.* & ſuiv. & T. VIII, 360, 361, 369, 371. L'uſage & l'exercice des fleches recommandé par l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 227, 228, 256 & ſuiv.
Fleur d'or: quel uſage on en fait dans les cérémonies qui ſe pratiquent à la réception d'un Docteur, T. X, 4.
Fleuriſtes Chinois. Leurs ſerres, & utilité qu'ils en retirent, T. III, 425, 429, 430, 431, 432, 435 & ſuiv.
Fleurs, comment on les entretient dans les ſerres en Chine, T. III, 432, 435 Comment on hâte leur fleuraiſon, 436
Fleurs artificielles, conſommation prodigieuſe des fleurs artificielles en Chine; excellence de ce travail, & les différentes matières qui entrent dans leur compoſition, T. II, 456.
Fleuve jaune, (obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur la ſource du) T. IV, 478, 479. Inſcription du tems de *Yao*, dont on voit des traces près de la ſource de ce fleuve, T. VIII, 191, 192. Pourquoi l'on donne ce nom au *Hoang-ho*, T. X, 137.
Flûtes (les) ſont faites en Chine de tuyaux de bambou, T. VI. 34. Comment peu à peu elles ſe perfectionnerent, 64 & ſuiv. On en compte pluſieurs ſortes, le *yo*, 69; le *ty*, 75; le *tché*, 76. Figures & explication de ces inſtrumens, 227 & ſuiv. *planche VI.* Arrangement des joueurs de flûtes

dans la cérémonie en l'honneur des Ancêtres dans le *Tay-miao*, *planche XXIX.* Obſervation de l'Empereur *Kang-hi* ſur la flûte, T. IX, 198.

Fo, (la Religion de) eſt etrangere à la Chine. Pays où on la profeſſe, T. I, 408, note 2. Origine de la Secte du Dieu *Fo*, & quelle en eſt la croyance, T. V, 51, 58. Détails du culte ſuperſtitieux qu'on rendit au Dieu *Fo* dans le neuvieme ſiecle, 437, 438. La croyance à cette Divinité combattue par un ecrit de *Hang-yu*, où il expoſe quel etoit *Fo*, ſous quel regne il parut, quelle etoit ſa religion, & quel cas on en devoit faire, 438 & ſuiv. Reſpect de l'Empereur *Kang-hi* pour l'eſprit de *Fo*, T. IX, 72. Son culte, 110, 142, 176.

Foires. Il y a tous les mois dans différens quartiers de *Pé-king*, des foires qui ſe tiennent dans les *Miao*, T. II, 571.

Fong, frere de l'Empereur *Kang.* Avertiſſemens qu'il reçut de ſon frere en prenant l'inveſtiture d'une Principauté, T. VIII, 194 & ſuiv.

Forêts (les) ſont très-rares en Chine, T. VI, 306.

Formoſe, (Iſle) comment les Hollandois l'ont rendue remarquable, T. V, 19. Voyez *Tay-ouan.*

Fortifications, (les) inutiles en Chine, T. IX, 359.

Fortunes, (les grandes) pourquoi le Gouvernement de Chine tâche de les empêcher, T. IV, 318.

Fou, poids de Chine, T. IV, 308.

Fouchan, village de Chine; ſa deſcription, T. VIII, 292.

Fou-cheng, Lettré Chinois, T. III, 302. Il s'eleve par ſon mérite juſqu'aux premiers emplois de la Littérature, *ibid.* La perſécution que *Tſin-ché-hoang-ti* ſuſcite contre les Lettrés l'oblige de prendre la fuite, 303. Son premier ſoin eſt de cacher un exemplaire du *Chou-king*, & d'autres livres précieux, *ibid.* Il forme des Diſciples, & s'attache toujours à l'antiquité, 304. Il eſt obligé d'errer pendant une dixaine d'années, 305. Au bout de ce tems, les Lettres commencent à renaître. *Fou-cheng* s'occupe du recouvrement de ſes livres, *ibid.* A force de ſoins & de travail, il parvient à rendre un peu plus complet ſon exemplaire du *Chou-king*, à former *Tchang-cheng*, *Ngneou-yang-cheng* & *Ni-koan*, à qui les Lettres doivent leur renaiſſance, & à jetter dans l'eſprit de *Koung-ngan-koué*, deſcendant de Confucius, les premieres ſemences de cette erudition qui l'a rendu une des plus brillantes lumieres de la Littérature, 306, 307. L'Empereur *Ouen-ti* veut le faire venir à la Cour; ſon grand âge le diſpenſe du voyage, mais il ne s'en croit pas moins tenu de communiquer ſes lumieres aux Savans envoyés par l'Empereur, 310. On croit qu'il a vécu plus de cent ans, *ibid.* Sa poſtérité s'eſt rendue célebre, 315, 316, & T. I, 65.

Fondſiu, nom de *Fo.* Son portrait pris par M. Scherer pour celui de Confucius, T. IX, 5.

Fou-fou-ngai, Officier de Chine. Pourquoi il fut condamné à perdre la tête au ſiege de *Ngan-che-tcheng*, T. V, 181.

Fou-heng, Miniſtre de Chine, T. III, 389. Il contribue à l'élévation d'*Akoui*, *ibid.* & ſuiv.

Fou-hi. Ce que le *Li-ki* dit de ſa naiſſance & de ſes inſtitutions, T. I, 102. Il etablit & pratique l'uſage de ſacrifier ſur le *Tan*, voy. *Tan*, T. II, 151. Quoiqu'il ſoit nommé *Empereur*, il ne doit être regardé que comme le Chef d'une peuplade; à combien de familles fait-on monter cette peuplade, 16. Il inſtruit ſon peuple, lui parle du *Chang-ti*, lui explique comment il concevoit la nature de cet Etre ſuprême, & invente des ſignes en très-petit nombre & très-ſimples, *ibid.* & ſuiv. Ces ſignes appellés *leang-y* ou regles fondamentales, enſuite *ſée-ſiang* ou bigrammes, donnerent

donnerent naiſſance à ce qu'on appelle les huit *koua* ou trigrammes, 17. Voy. *Koua*. Comment on fait parler *Fou-hi* à ſon peuple, après qu'il eut inventé les huit trigrammes, 19. Il lui repréſente l'utilité d'avoir quelque choſe de clair & de méthodique pour tranſmettre ſes connoiſſances à la poſtérité, *ibid.* & ſuiv. Quel prodige merveilleux il raconte pour motiver ſon inſtruction, 20. Idée qu'il lui donne du premier trigramme, qu'il nomme *Kien* ou *Ciel*, 21. Comme *Fou-hi* devoit avoir les connoiſſances traditionnelles du déluge & des principales vérités de la Religion des premiers hommes, il a pu, à l'aide des *koua*, en entretenir ſes ſujets, *ibid.* L'explication de ſon premier trigramme l'entraîne dans la deſcription de pluſieurs attributs de l'Etre ſuprême, ſon unité, ſon indiviſibilité, ſa toute-puiſſance, & fait naître ſes idées ſur les myſteres de la Sainte Trinité & de l'Incarnation, 22 & ſuiv. Il eſt regardé comme le fondateur de la Monarchie chinoiſe, T. III, 8. Il établit ſa Cour dans le *Ho-nan*; il prend le bois pour ſon emblême. Il invente les filets pour la pêche, l'art de cuire les viandes & de les apprêter. Un prodige ſingulier lui donne occaſion de tracer les huit *koua* ou trigrammes, pour remplacer la maniere d'écrire de ces tems reculés, 8 & ſuiv. On invente des caracteres, il en fortifie l'uſage; il établit une maniere de contracter les mariages, des cérémonies pour en conſtater la réalité, & en preſcrit les devoirs. L'invention de la muſique eſt ſuivie de celle des deux inſtrumens *kin* & *ché*, 9. Il établit des Magiſtrats, & meurt après cent quinze ans de regne. Son tombeau eſt en grande vénération chez les Chinois, *ibid.*

Fou-léang, Miniſtre de Chine, Régent de l'Empire ſous *Chang-ty*; il détruit tout le mérite d'une belle action par une injuſtice qui entraîne ſa perte, T. V, 73 & ſuiv.

Fou-li, Poëte chinois, petit-fils de *Fou-cheng*, T. III, 310.

Fou-lou-ngan, gendre de l'Empereur *Kien-long*, prend la défenſe de *Ly-che-yao*, T. IX, 45.

Foung-ko, ou ruche d'abeilles, arme à feu de Chine; figure & explication de cette arme, T. VIII, 337.

Foung-tcheng, (quelle etoit la cérémonie du) T. V, 285.

Fou-pi, Sage de Chine. Son amitié & ſon eſtime pour *Chao-young*, T. VIII, 52. Ses liaiſons avec *Tcheng-hao*, 87; il eſt célebre par ſon zele pour le bien public, T. X, 34; ce qu'il eut à ſouffrir du Miniſtre *Ouang-ngan-ché*, 34, 35, 39; il ſe retire de la Cour, 41.

Fou-ſou, fils aîné de *Tſin-ché-hoang-ti*, prend le parti des Lettrés opprimés; ſes repréſentations ſont punies par l'exil, T. III, 283; il va rejoindre le Général *Mong-tien*, 284. Son titre de Prince Héritier, qu'il avoit toujours conſervé, porte ombrage à *Hou-hai* ſon frere qui vouloit ſuccéder à *Tſin-che-hoang-ti*, qui venoit de mourir, 290. *Fou-ſou* reçoit l'ordre de ſe donner la mort, 292 & ſuiv. L'empreinte du ſceau de l'Empereur lui fait croire que c'eſt l'Empereur lui-même qui le lui envoie, 294. Par ſoumiſſion il s'enfonce un poignard & meurt ſur le champ, *ibid.*

Fou-tchan, fils de *Fou-li*, Poëte chinois, T. III, 310; trait de ſageſſe qui rendit ſon nom célebre dans tout l'Empire, 311 & ſuiv.

Fou-té, eſt chargé par *Tchao-hoei* du ſoin de pourſuivre le rébelle *Amourſana*, T. I, 363. Il juſtifie le choix qu'on avoit fait de lui pour cette expédition, *ibid.*, 365, 370. Il confirme la célébrité qu'il avoit déjà acquiſe par ſa bravoure, 367, note 37. Elevé en Tartarie par les *Mantchoux-Solon*, ſon caractere ſe reſſent de la franchiſe & même de la rudeſſe du pays natal, *ibid.* Son antipathie pour le ſéjour de

la Cour, *ibid.*, 367 & ſuiv. Préférence qu'il donne à une vie ſans ceſſe expoſée au milieu des combats & dans les camps, 368. Belle réponſe de l'Empereur *Kien-long* à ſon ſujet, & qui marque tout le cas que ce Prince en faiſoit, *ibid.* Sévere punition que l'Empereur *Kien-long* exerce pourtant contre ce Général à l'occaſion d'une malverſation dont il s'etoit rendu coupable, *ibid.*; au bout de dix ans il obtient la liberté ſeulement, *ibid.* (Voy. *Hou-men* & *Eleuths*). Il ſe trouve, avec *Akoui*, à la guerre contre les *Miao-tſée*, T. III, 393. Le mérite de ſon Général lui fait ombrage, 402. Il l'accuſe ouvertement, *ibid.*; l'accuſation ſe trouve fauſſe ou hazardée ſans preuves, 403. L'Empereur, d'après la condamnation de *Fou-té* par des juges nommés à cet effet, la rend publique, *ibid.* & ſuiv. *Fou-té* eſt mis à mort, 406.

Fou-tſe, petite hache de Chine; quel en eſt l'uſage, T. VII, 309.

Fou-y, Chinois célebre par ſon intégrité & ſon zele, T. V, 122. Ses ecrits contre les Sectaires, 159.

Fou-yué, Miniſtre de *Ou-ting*, ſecond Empereur de la ſeconde Dynaſtie, T. III, 26. Ce Prince ayant eu un ſonge où il vit un Sage que le Ciel lui deſtinoit, le fait chercher dans ſon Empire en indiquant ſes principaux traits: *Fou-yué*, qui etoit ce Sage eſt trouvé travaillant à la corvée pour la réparation d'une digue; il va à la Cour, & n'eſt point déconcerté par l'appareil du Trône; il donne des preuves d'une grande ſageſſe dans toutes les réponſes qu'il fait aux queſtions ſur la politique, & met tous ſes ſoins à faire la gloire & le bonheur de l'Empire, 27.

Fou-yun, *Kahan* des Tartares *Tou-kou-houn*, T. V, 222; quelles diſgraces il eprouva, 224 & ſuiv.

Fractions. La méthode de négliger les fractions dans le calcul des ſons, eſt plutôt un vice qu'une regle, T. VI, 145, note. Erreurs qui réſultent de ce vice, 186. Moyen d'eviter les fractions, même en prenant la progreſſion triple dans un ſens rétrograde, ſelon la maniere des Chinois modernes, 187 & ſuiv. Les Inſtituteurs de la progreſſion triple ont dû la prendre dans ſon ſens naturel, c'eſt-à-dire, en faiſant correſpondre le premier terme à l'unité, & appliquant, à chaque terme, des conſonnances deſcendantes, 190. Confirmation de cette idée par l'exemple de la *figure I* de la premiere partie, où les nombres qui répondent aux cinq tons, ont pour radicaux les cinq termes, *1*, *3*, *9*, *27*, *81*, repréſentant les conſonnances deſcendantes, *la*, *re*, *ſol*, *ut*, *fa*, 219.

Frêne. On compte deux eſpeces de frêne en Chine, dont une ſert à nourrir les vers à ſoie ſauvages, T. II, 583. Le frêne nommé *Hiang-tchun*, differe beaucoup de celui d'Europe par les pétales, les etamines, le piſtil & les grappes à laquelle les fleurs ſont attachées, 598; il a une odeur aromatique très-agréable, 599; il a un fruit que les Chinois mangent, comme nous les cornichons, 600. La médecine fait uſage des feuilles, des fleurs & de la ſeconde peau de la racine, 600. Lieux où il réuſſit le mieux, 601.

Frere. (le) Titre d'une piece en vers ſur la piété filiale, tirée du *Ché-king*, T. IV, 173.

Freres. Un Empereur doit avoir de l'amitié & de la conſidération pour ſes freres, T. IV, 81.

Freret. (M.) Son opinion ſur la longueur du tems qu'a dû employer la Colonie qui a peuplé la Chine, en quittant les plaines de Sennaar pour venir en Chine, T. I, 308; elle eſt combattue par les marches des grandes armées d'Alexandre, de Tamerlan, *&c.*; par les Colonies envoyées de nos jours & parvenues en peu de tems, malgré mille obſtacles, au lieu de leur deſtination; enfin par

plusieurs textes de l'ecriture, *ibid.*, 308 & suiv.
Froid, il est en hiver excessif à *Pé-king*, T. III, 424.
Fruits. Ce qu'exigeoit l'Empereur *Kang-hi* pour l'usage des fruits, T. IX, 133, 134.
Funérailles : dépenses considérables qu'elles occasionnent en Chine, T. IV, 12, 13, 379. Ce qu'un fils doit observer en faisant les funérailles de son pere, 74, 75. Devoirs d'un Empereur aux funérailles de l'Impératrice-mere, 108, 109. Ce qui se pratique aux funérailles en Chine, 247. (Voyez *Cérémonies*).
Fun-tchi : comment traité par Confucius, T. IV, 84.
Fusées, (composition de la poudre pour les) T. VIII, 337 & suiv.
Fusiliers Chinois, T. VII, 334.
Fusils (les) sont connus en Chine, T. VIII, 331. Leur usage, T. VII, 368. Maniere d'y forger les canons, combien ils coûtent, & description de tout ce qui entre dans leur composition, 368 & suiv.
Fu-tze, Philosophe de Chine; sa passion pour l'etude, T. IX, 90.
Fuyards. Pendant quel espace de chemin on poursuivoit les fuyards en Chine, T. VII, 233.

G

Gange. Etablissement des François & des Anglois sur les bords du Gange (Voy. *Sonnerat*).
Garnisons Chinoises, (les) différentes des nôtres, T. VII, 23. Comment sont construites leurs cazernes, 23.
Gaubil (M.) n'a donné dans sa traduction du *Chou-king*, qu'une idée très-imparfaite du *Houng-fan*, composé par *Yu*, T. II, 54 : ses erreurs sur la premiere eclipse rapportée par Confucius. (Voyez *calendrier & eclipses*). Inexactitude de plusieurs de ses ouvrages sur la Chine, 256. Extrait de ce qu'il a dit, dans son traité de l'Astronomie chinoise, des eclipses mentionnées dans le *Tchun-tsieou*, 265 & suiv. Erreur dans laquelle il est tombé en traduisant le texte du *Chou-king*, où est rapportée l'eclipse de soleil, 272. Il engage M. Amiot à faire une etude de la Musique des Chinois, T. VI, 3.
Gazette de Pé-king. Quel en est l'objet principal & l'utilité, T. V, 39.
Gehol, ville de Tartarie, destinée aux cérémonies religieuses de l'Empereur de Chine, T. IX, 6 & suiv.
Gemelli Carreri. Son voyage à la Chine regardé comme extraordinaire, T. V, 23, 24.
Généalogies (les) des Fondateurs de l'Empire Chinois sont difficiles à etablir : raisons de cette difficulté, T. I, 194 & suiv. Voyez *Empereurs de Chine*.
Général, (qualités nécessaires au) T. VII, 82 & suiv., 102, 103, 255, 256. Ses devoirs, 204, 205, 208, 267 & suiv., 269. Quel il doit être, 59 & suiv., 206, 207. Ce qu'il doit faire, 264 & suiv., 270, 272, 273 & suiv. Connoissances qu'il doit avoir, 120, 123, 139, 141, 257, 258, 260 ; il doit être Lettré, 203. Sa conduite dans le camp, 96, 116, 142, 274, 275, 285. Ses attentions, 94, 95, 111 & suiv., 116, 200, 204, 205, 287, 289, 290, 292, 293, 295. Son habileté, 87, 90, 91 ; il répond sur sa tête du bon & du mauvais succès, 68, 124. Sa conduite envers l'ennemi, 68 ; il doit être instruit de tout, 190, 192, 193. Ce qu'il doit entreprendre, 101, 102. Son secret doit être ignoré, 138. Ce qu'il doit examiner, 102, 106. Défauts qu'il doit eviter, 262, 263, 277 ; il doit vaincre sans combats, 72 ; il est le soutien de l'Etat, 73, 74. Fautes qu'il peut faire, *ibid.* Ce qu'il doit faire pour être victorieux, 75, 76 ; il doit connoître chaque homme de son armée, 80. En quelle occasion il doit se battre lui-même,

295; il eſt eclairé lorſqu'il ſait employer le feu, 148; il eſt excellent s'il ſait employer l'eau, *ibid.* Sa conduite après la priſe d'une ville, 217. Ses egards pour les vaincus, 157; il doit haranguer les troupes, 282. Ce qui peut l'empêcher d'être victorieux, 125, 126; il doit tirer parti de ſes malheurs, 292. Quelles doivent être ſes vues en faiſant la guerre, 150, 152. Idée d'un grand Général, 263 & ſuiv. 276. Cérémonie pour l'etablir, 168, 169. Inſtructions données au Général, 239, 240; il doit jeûner & ſe purifier, 308. Son ſerment, 310. Serment qu'il fait aux ancêtres, 144, 145. Son autorité, 54, 56, 95, dangers qui réſultent de la lâcheteté ou de l'incapacité d'un Géneral, 122, 123. Obſervation ſur le Général, 203. Pourquoi il eſt obligé de donner l'exemple, T. IX, 126, 127. Son premier devoir preſcrit par l'Empereur *Kang-hi*, *ibid.* Comment on reçoit en Chine un Général vainqueur, T. III, 418 & ſuiv.

Général d'armée, (le) titre d'une piece en vers ſur la piété filiale, tirée du *Chi-king*, T. IV, 173.

Général ennemi. Pourquoi il faut s'efforcer de le prendre, T. VII, 142.

Génération des cinq tons & des deux *pien*, par des quintes en montant depuis *fa*, ou par des quartes, depuis *ſi*, T. VI, 126. *Génération* des *lu* par les *Koa*, *ibid.*, 127 & ſuiv. La *génération* deſcendante des Chinois, eſt une ſucceſſion de ſons en montant, & leur génération montante, une ſucceſſion de ſons qui deſcendent, *ibid.*, 122, 143, notes. Exemple pour faciliter l'intelligence de ces deux ſortes de générations, 113, note *x*.

Généraux anciens; leur eloge, T. VII, 104; leur devoir, 159, 255 & ſuiv.; étendue de leur pouvoir, 309; ancienne maniere de les etablir, 307 & ſuiv.

Genghiz-khan: etendue de ſes conquêtes en Chine, T. V, 2. Quel nom il avoit donné à ſa famille, 6. Sous quel regne il opéra dans la Chine la révolution qui l'en rendit maître, 52.

Gens de bien (les) méritent des diſtinctions de la part du Souverain: en quoi elles conſiſtent, T. IV, 96, 97.

Gens de guerre (les) méritent l'attention & les egards du Souverain: comment il peut leur en donner des marques, T. IV, 88. Comment ils ſont traités en Chine, & quels ſont leurs titres d'avancement, 154, 155. Funérailles des gens de guerre, 155. Deux ſortes de gens de guerre en Chine, 314; leur ſolde, *ibid.*; ils parviennent difficilement aux premiers grades, *ibid.*; comment ils doivent être pour être enrôlés, 315; ils s'enrichiſſent rarement, *ibid.* Soins du Gouvernement pour les gens de guerre, dans ce qui concerne leur paie, les prêts en grain & en argent dont ils ont beſoin, les penſions & le paiement de leurs dettes, 376, 377. La milice prend une forme nouvelle ſous *Tay-tſoung*, & les gens de guerre attirent les ſoins & la protection de ce Prince pour tout ce qui concerne la nourriture, le logement, les armes, *&c.* T. V, 160 & ſuiv. Faveur qu'ils obtinrent ſous *Hiuen-tſoung*, 365. Les gens de guerre ne ſont point comptés en Chine parmi les contribuables, T. VI, 286. L'Almanach militaire qu'on imprime quatre fois par an en Chine, ſert à indiquer les noms, les titres & la réſidence de tous les Officiers de la milice chinoiſe, ainſi que leur nombre, M. Amiot fixe, d'après ce livre, le nombre de tous les gens de guerre, à huit cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-ſept, pag. 288. Les gens de guerre ne ſont point ambulans comme chez nous: comment ils ſont logés dans leurs garniſons, T. VII, 23. Ils ne s'occupent des exercices militaires que dans des cas preſſans, 29 L'Etat eſt chargé de fournir aux gens de guerre & à leur famille une ſub-

ſiſtance honnête : ils ſont payés moitié en argent, moitié en riz ; quelle eſt la paie d'un cavalier & celle d'un fantaſſin, 30. Comment ſont punis les gens de guerre lorſqu'ils ſont trouvés en défaut aux revues qu'on en fait dans différens tems, 31. Les gens de guerre en Chine n'ont droit de porter les armes que lorſqu'ils ſont en faction, 36. Quelles qualités *See-ma* exige dans les gens de guerre, 278.

Gens en place: prérogatives & egards qu'on avoit en Chine pour les peres & meres des gens en place, T. IV, 65. Les gens en place doivent être honorés par l'Empereur ; trois ſortes d'honneurs qu'ils en peuvent recevoir, T. IV, 82.

Géographie de Chine, (la) ſous quel point de vue il faut la conſidérer dans les premiers tems de la Monarchie, T. I, 30, 97, 154 & ſuiv., 163 & ſuiv. Les Hiſtoriens de *Yu*, dans leur deſcription de la Chine contenue dans le *Chou-king*, ſont à peine entendus actuellement, 161 & ſuiv. 207 & ſuiv. Le *Chen-ſi* a eté le pays de la Chine où les Chinois ſe ſont d'abord établis, 163 & ſuiv. Comment la Chine eſt devenue peu à peu le pays du monde où il y a le plus de villes, de bourgs & de villages, 164 & ſuiv. Comment les Provinces furent d'abord diviſées & ſe communiquerent, 166 & ſuiv. 212 & ſuiv. Incertitudes ſur la Géographie du pays des *Miao*, 203. Poſition des principaux lieux du Royaume des Eleuths, prenant le premier méridien à *Pé-king*, pour compter les degrés de longitude, 399. La Chine eſt diviſée en neuf parties par *Yu* : quels lieux renfermoit chacune de ces parties, T. II, 168. Les diviſions particulieres, avoient pour objets les cinq montagnes, les cinq lacs, les trois principales rivieres, les quatre mers, les neuf autres rivieres ou fleuves remarquables, nommés *Kiang*, les ſept montagnes nommées *Tſi-chan*, les dix principales iſles, les quatre grands canaux, 169 & ſuiv. Etendue de la Chine du tems de *Yu*, d'après les plus anciennes cartes chinoiſes, 283. Poſition des quinze Royaumes qui partageoient la Chine ſous les *Tcheou*, 284 & ſuiv., 289. Il y a en Chine d'excellens livres de Géographie, 375. Diviſion de celui qui traite de la Géographie de *Kai-fong-fou*, & enumération des objets qu'il renferme. Voy. *Kai-fong-fou*. L'etendue de la Chine offre des climats bien différens : nature du ſol dans la partie méridionale & dans la partie du nord de la Chine, 402 & ſuiv. Les idées fauſſes que donne M. Paw ſur la Géographie de la Chine, ſont rectifiées par une notice détaillée des cartes géographiques que l'Empereur régnant a fait faire, & avec leſquelles on peut fixer les idées ſur le nombre des villes de Chine, 416 & ſuiv. La Géographie en Chine a eu ſes tems de ténebres, d'érudition, & même de ſyſtêmes, 506. Plus de onze cens ans avant J. C., les Mandarins locaux avoient des cartes Géographiques très-exactes de leurs diſtricts, 507. Le dépôt des cartes de Géographie eſt regardé comme le plus précieux tréſor de l'Empire, 508. Les Européens rendent de grands ſervices aux Chinois, pour ce qui concerne la Géographie, *ibid.* & ſuiv. Selon les anciennes Géographies de Chine, *Pé-king* a eté une grande ville depuis les *Han ;* combien elle a de tour, 552 & ſuiv. *Tſin-che-hoang-ti* introduit dans la Géographie une nouvelle arithmétique pour les meſures itinéraires, T. III, 235. Ce Prince fait bâtir un palais, des maiſons de plaiſance, fait faire de belles routes, & répare la ville de *Kié-ché-men*, 246 & ſuiv., 258 & ſuiv. Quel étoit le monument ſur lequel chaque Dynaſtie faiſoit graver la deſcription géographique de chaque province de Chine, 253.

Description du pays des *Miao-tſée*, 387 & ſuiv. Température du climat de *Tou-eulh-fan*, T. IV, 462. Particularités remarquables du pays de Chine, nommé *Ouo-tſi*, 465; de la Tartarie orientale, 474; du *Yun-nan*, de *Tou-tcheou* & du *Tai-tong-kiang*, 475, 476. Source du fleuve *Hoang-ho*, 478. Opinion de *Kang-hi* ſur la figure de la terre, 482. Quel nom avoit autrefois le pays de Chine qui forme aujourd'hui la Cochinchine, & le *Tong-king*, T. V, 427. Où eſt placé le Royaume de *Ha-mi*, par quel peuple il fut habité, & comment il eſt venu ſous la domination de l'Empereur de Chine, 486 & ſuiv. Obſervations ſur le climat du *Pe-tché-ly*, T. VI, 339. Degrés de latitude & de longitude de *Ningouta*, une des principales fortereſſes du pays des Mantchous, T. VII, 15. La Chine eſt preſque auſſi grande que l'Europe, & plus peuplée, T. VIII, 185; aucun Royaume d'Europe n'a encore ſur ce qui le concerne des connoiſſances géographiques auſſi complettes que la Chine, 234 & ſuiv. Relation d'un voyage de Canton à *Pé-king*, 291 & ſuiv. La Chine eſt ſujette à éprouver des inondations des fleuves *Hoang-ho* & *Kiang*, T. IX, 25 & ſuiv., 458 & ſuiv.; T. X, 134 & ſuiv. Quels travaux l'Empereur *Kang-hi* fit entreprendre relativement à la Géographie de la Chine, T. IX, 186 & ſuiv. Etendue de la ville de *Nankin*, & population de la Chine, 431.

Géographie Ti-tchi, (la grande) T. IV, 475.

Giberne chinoiſe, (deſcription de la) T. VII, 370.

Gibier (le) eſt très-abondant en Chine, T. IV, 322.

Gin-cheng, (le) racine dont les Chinois font uſage, & qui a beaucoup de vertus: elle ſe vend plus que le poids de l'or, quand elle eſt de la premiere eſpece & bien choiſie, T. II, 428. Effets merveilleux opérés par l'uſage de cette racine, *ibid.*

Gin-tſong. Sa belle réponſe à un Miniſtre qui le portoit à faire la guerre, T. IV, 272. Comment il traitoit ceux qui manquoient aux devoirs de la piété filiale, 282.

Glace. Obſervation de l'Empereur *Kang-hi* ſur la proportion fixe entre l'ecorce des arbres & la glace: à quoi peut ſervir cette connoiſſance pour un Voyageur, T. IV, 488 & ſuiv. La glace ſe ſoutient dans le climat du *Pe-tché-ly* plus long-tems que par-tout ailleurs, elle fond très-difficilement, même dans les plus grandes chaleurs, & expoſée au ſoleil: raiſons phyſiques qu'en donnent ceux qui ont fait ces obſervations, T. VI, 339 & ſuiv.

Glands (les) ſervent aux Chinois pour différens uſages, T. III, 485 & ſuiv. Comment ils les rendent une nourriture très-ſaine, 487 & ſuiv.

Goûts. Les Chinois admettent cinq ſortes de goûts, T. VII, 81.

Gouvernement de Chine. (Politique du) par rapport aux Savans, aux ſciences & aux arts qui y fleuriſſent depuis plus de trente ſiecles, T. I, 10 & ſuiv., 79 & ſuiv., 123, 442, 450 & ſuiv. Quel eſt l'ouvrage de Chine qui montre le mieux l'eſprit du Gouvernement, 86. Sageſſe du Gouvernement de Chine du tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 170 & ſuiv., & T. III, 22. Le Gouvernement s'occupe du Calendrier, 172; il fixe la ſucceſſion héréditaire de la couronne, 175; il forme des établiſſemens & crée des emplois pour veiller à l'agriculture, à l'art militaire, aux fourrages, à la coupe des bois, à la chaſſe, à la muſique, à l'inſtruction des enfans, 177 & ſuiv. Loix civiles & loix criminelles de ce tems, 178 & ſuiv., 181. Loix pénales inſtituées par le Gouvernement, du tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 182. Le premier établiſſement religieux du Gouvernement de *Chun*, donne naiſſance au Tribunal des cérémonies, 262 &

ſuiv. Toutes les terres appartenoient à l'Etat ſous les premieres Dynaſties; comment le Gouvernement en aſſignoit la culture aux diverſes familles, 441. D'après quel principe le Gouvernement de Chine ſe décide dans le choix des Mandarins, 446. Sa politique a toujours eté de favoriſer, d'encourager & de récompenſer tout ce qui conſacre la piété filiale, 470. (Voy. *piété filiale*). Sur quels principes les Sages de Chine appuient la baſe d'un bon Gouvernement, 475. Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux dépoſitaires de l'autorité publique, 477. Changemens introduits dans le Gouvernement par la Dynaſtie des *Tcheou*, T. II, 74 & ſuiv., T. IV, 38 & ſuiv. Le Gouvernement de Chine eſt ſévere juſqu'à la rigueur, par rapport à l'homicide, T. II, 386. Loi fondamentale de ſa morale & de ſa politique par rapport aux femmes, 389, 426. Pourquoi le Gouvernement de Chine n'a jamais encouragé la culture des vignes, 423; il n'eſtime, n'encourage & ne récompenſe que ce qui tend au bien public, 447. Sageſſe de ſes vues ſur la Bibliographie, 455. Ses inſtitutions pour le deuil, T. IV, 20 & ſuiv. (Voy. *Deuil*). Quelle a eté l'origine du Gouvernement féodal de Chine, 47. A quelle epoque le Gouvernement de Chine eſt devenu Monarchique, 302. Les ſupplices corporels n'ont eté introduits que très-tard par le Gouvernement, 56. Sa politique par rapport aux quatre eſpeces de cérémonial, 60 & ſuiv.; aux honneurs & aux diſtinctions, qu'il faiſoit refluer ſur les peres & meres des gens en place, 65. Ses vues bienfaiſantes, 216. Le Gouvernement de Chine actuel n'a qu'une ſeule & même adminiſtration, & l'autorité y agit toujours avec force & avec ſuccès, 303. Les Vice-Rois ſont ſubordonnés aux ſix grands Tribunaux, & les Tribunaux à l'Empereur, dont ils reçoivent immédiatement les ordres, 304. Par quels moyens le Gouvernement aſſure la richeſſe de l'Etat, *ibid.*; il veille à la perception, régie & adminiſtration des impôts, 305; il pourvoit aux dépenſes immenſes dont il eſt chargé, 306. Syſtême qu'il a adopté pour les monnoies, 307 & ſuiv. Quel but il ſe propoſe dans les variations continuelles qu'eprouve le taux des monnoies, 310. Sa politique par rapport aux biens, aux poſſeſſions & à l'etat des Mandarins, 313; des Gens de guerre, 314; des Lettrés, 315; des Bonzes, 316; des Laboureurs, 317; des Artiſans, 318; des Marchands, *ibid.* Par quelle politique du Gouvernement les fortunes en Chine ſont médiocres & changeantes, 319. Les idées du Gouvernement de Chine ſur le commerce, ſont bien différentes de celles d'Europe, 324. Son but eſt de contrebalancer la fertilité & l'abondance d'un pays, par l'induſtrie & le travail d'un autre, & d'entretenir toujours un flux & reflux d'echanges, 325. Les Tartares, en laiſſant ſubſiſter le fond du Gouvernement chinois, y ont introduit plus d'ordre & de ſévérité, 327 & ſuiv. Comment les mœurs des Chinois & des Tartares influent ſur le Gouvernement préſent de Chine, concernant la politeſſe, l'union & le luxe, 330 & ſuiv. Quel eſt le taux de l'intérêt que le Gouvernement a permis aujourd'hui en Chine, 336. Ce qu'il s'eſt propoſé en le portant ſi haut, 337. Eſt-il ſecondé en cela par les mœurs publiques ? 372 & ſuiv. Soins du Gouvernement pour les gens de guerre, 376 & ſuiv. Ce qu'il a prévu pour remédier aux calamités, 378. Etabliſſemens qu'il autoriſe pour ſubvenir aux beſoins preſſans des particuliers, 385 & ſuiv. De tous les modeles de gouvernement qui nous ſont venus des Anciens, il n'en eſt aucun qui renferme autant de perfection que

celui de Chine, pour l'adminiſtration politique, l'amour des ſujets pour leur Prince, la juſtice civile & criminelle, la police, l'agriculture, &c. T. V, 30 & ſuiv. Ses attentions pour ce qui concerne la Botanique, 515. On reproche injuſtement au Gouvernement chinois la mutilation & les infanticides, T. VI, 319 & ſuiv. Il eſt de tous les gouvernemens celui qui dérive le plus des loix de la nature, 331; il n'eſt point deſpotique, 333. Sous quel Empereur le Gouvernement de Chine commença à prendre la forme qui l'a rendu ſi célebre, T. VII, 109. Injuſtice du Gouvernement de Chine envers un Général malheureux, 124 & ſuiv. Dans quelles vues il défend expreſſément à ceux qui ſont à l'armée d'en donner des nouvelles, 143. Quelles ſont les cinq vertus qui ſont la baſe du Gouvernement de Chine, 230. Peinture du Gouvernement de l'antiquité par *Se-ma*, 243 & ſuiv. Quelle conduite tenoit l'ancien Gouvernement de Chine, lorſqu'il falloit entreprendre la guerre, ou remplacer un Empereur détrôné, 235, 236 & ſuiv. Avec quel ordre le Gouvernement de Chine prend connoiſſance de toutes les affaires, T. VIII, 185. Les Tartares ſont comparés aux Francs, pour avoir eu la politique de ne point changer le Gouvernement des Chinois en les ſubjuguant, 191. C'eſt ſur les regles immuables des mœurs que les Chinois ont bâti le ſyſtême politique de leur Gouvernement, 236 & ſuiv. Pourquoi ils cherchent à faire tomber le commerce avec les etrangers, & dans quelles vues ils préferent les echanges, 268, 269. Autant le Gouvernement néglige en Chine les arts d'agrément & de luxe, autant il favoriſe & encourage les arts de beſoin, 275. Son ſyſtême concernant les ouvrages publics, 278 & ſuiv., & T. IX, 346. Sageſſe du Gouvernement de *Kien-long*, actuellement régnant, & les ſoins que cet Empereur apporte pour le bonheur de ſes peuples, & pour leur rendre juſtice, T. IX, 11 & ſuiv. (Voy. *Kien-long*). Maximes de Gouvernement, 239, 240. Les Sciences en Chine ſont liées au Gouvernement, 344. Vues du Gouvernement relativement aux honneurs & aux diſtinctions, 346, 347; au deſſéchement des marais & aux défrichemens, 365, 366. Les Lettrés Chinois ne ſont pas de l'avis de M. de Boulainvilliers ſur le Gouvernement féodal, que celui-ci appelle *le chef-d'œuvre de l'eſprit humain*, 393. Notice d'un livre fait ſous la Dynaſtie des *Ming*, où l'on voit le vrai ſyſtême du Gouvernement de Chine, 423 & ſuiv.

Gouvernement monarchique, (qu'eſt-ce qu'on entend par) T. IV, 302.

Gouverneurs de Province, (les) en Chine; quel droit ils ont, T. IV, 132.

Gozani, (le P.) comment il découvrit qu'il exiſtoit des Juifs en Chine, T. V. 57.

Grades militaires: comment ils ſont donnés en Chine, T. VII, 32.

Graines. Secrets des Jardiniers chinois par rapport aux graines des plantes etrangeres, T. IV, 487. Quel eſt le moyen le plus ſûr de ſe procurer des graines de Chine, pour les faire réuſſir en Europe, 509 & ſuiv. Attention de l'Empereur *Kang-hi* pour la ſemence & la récolte des graines, T. IX, 172.

Grains. Exemple que donnoit l'Empereur *Kang-hi* pour la ſemence & la récolte des grains, T. IX, 171, 172. Cinq eſpeces de grains connues en Chine, 228 & ſuiv. Le ſyſtême du prêt des grains propoſé par *Ouang-ngan-ché*, ſous l'Empereur *Chen-tſoung*, eſt réfuté par *Sée-ma-koung*, T. X, 48 & ſuiv.

Grammaire chinoiſe, (Ouvrages ſur la) T. IX, 353.

Grands (les) doivent être honorés par un Empereur: trois ſortes d'honneurs qu'il peut leur faire, T. IV, 82; quel eſt

eſt ſon intérêt en cela. 94. Opinion de l'Empereur *Kang-hi* ſur les Grands; ménagemens qu'un Prince doit avoir pour eux, T. IX, 84, 85.

Grands-jours : ce que rapporte l'Empereur *Kang-hi* ſur les grands jours dont on jouit en pluſieurs pays, T. IV, 466.

Gratifications, pour qui elles ſont d'uſage en Chine, T. IV, 375.

Gravité (deux ſortes de) T. VII, 196.

Gravure (la) à trois, à quatre, & même à cinq couleurs, dont on a fait beaucoup d'uſage dans les livres élémentaires de deſſin, pour tout ce qui regarde l'Hiſtoire Naturelle, eſt fort ancienne en Chine, T. II, 439. A quelle epoque on la fait remonter, 453. La gravure a eté très-cultivée en Chine, T. IX, 360.

Grecs ; (les) leur témoignage ne doit avoir aucune force pour tout ce qui regarde la haute antiquité, T. VIII, 130.

Greniers publics : quelle idée on en a en Chine, T. IV, 163 ; leur utilité, 358; ſageſſe de leur etabliſſement, T. IX, 358.

Grimaldi, (le P.) Préſident du Tribunal des Mathématiques, à Pé-king : ce qui l'empêcha de donner la relation de ſes voyages, T. V, 23, 24.

Grues : (les) d'où elles partent pour aller en Tartarie, T. IV, 184.

Guerre. Quelle idée les Chinois ſe forment de la guerre, T. IV, 88. Fonctions du Tribunal de la guerre en Chine, T. IV, 152 & T. VIII, 223. Service en tems de guerre, T. IV, 154. Antipathie des Chinois pour la guerre, 152. Inconvéniens d'une longue guerre, T. VII, 65, 66. Quand il faut entreprendre la guerre, 76, 77. Maniere de la faire chez ſoi, 133 ; chez l'ennemi, 133, 134. Réflexions ſur la guerre, 149, 167, 168, 170, 171. Maux qu'elle cauſe, 151, 152. Symbole de la guerre, 165. Raiſon qui fait embraſſer le parti de la guerre, 175, 176; tems où l'on ne doit pas la faire, 231, 232 ; comment on doit la faire, 231, 232, 239; pourquoi elle doit être entrepriſe, 231, 235, 240, 241. Définition de la guerre, 232. Science de la guerre, 280. Cérémonie avant que de l'entreprendre, 238, 239 & ſuiv. 243; on ne doit la faire que par néceſſité, 248, 249 ; elle ne doit pas durer long-tems, 301. Maniere des anciens Chinois de faire la guerre, T. VIII, 330, 331 & ſuiv.; combien de ſortes d'armes ils y employoient, 331. Machines de guerre des Chinois: figures & explications de ces machines, 336.

Guerres des Chinois : la premiere dont il ſoit parlé dans le *Chou-king*, eſt celle dont *Chun* chargea *Yu ;* ſon objet etoit de réprimer des brigandages exercés dans le midi de la Chine, T. I, 201 & ſuiv. La révolte des partiſans de *Yeou-hou* contre *Ki-ti*, fils de *Yu*, occaſionne une guerre plus conſidérable que celle des *Miao*, 203. La troiſieme guerre dont il eſt parlé ſous la Dynaſtie des *Hia*, eſt celle que *Tchoang-kang* fit aux Aſtronomes *Hi* & *Ho*, 204, 205. Une des guerres les plus importantes que les Chinois aient eues à ſoutenir, eſt celle que les Eleuths ont ſuſcitée tour à-tour aux Empereurs *Kang-hi*, *Yong-tcheng* & *Kien-long*, qui la termina en ſoumettant tout le Royaume des Eleuths à ſa puiſſance, 329 & ſuiv. Voy. *Kien-long.* Les guerres civiles ont eté très-fréquentes & très-ſanglantes chez les Chinois, & accompagnées preſque toujours des plus funeſtes cataſtrophes pour les Empereurs, T. III, 31 ; T. VII, 156. (Voyez *Empereurs*). La guerre avec les Tartares *Hiong-nou* eſt funeſte à *Li-ling* & à *See-ma-tſien*, T. III, 83 & ſuiv. Cette guerre eſt entrepriſe par *Che-hoang-ti*, & terminée par lui en peu de tems avec le plus grand ſuccès, 260 & ſuiv. A quelle occaſion *Kien-long* déclara la guerre aux *Miao-tſee*, 387 & ſuiv. Réduction de ce peuple par le Général *Akoui*, 389 & ſuiv. ; 412 & ſuiv. La guerre qui ſem-

bloit devoir eclater entre les Chinois & les Tartares *Tou-kiué*, n'a pas lieu, par un trait hardi de l'Empereur *Tay-tſoung*, T. V, 128 & ſuiv. La méſintelligence qui régnoit entre les Chefs de ces Tartares la rallume, 140. Elle eſt terminée par la réduction de ces peuples, 141 & ſuiv. A quelle occaſion l'Empereur *Tay-tſoung* entreprit de faire la guerre aux Coréens ; préparatifs qu'il fait contre ces peuples, & le peu de ſuccès de toutes ſes tentatives, 169 & ſuiv. La guerre contre les Tartares *Tou-kou-houn*, dont on avoit d'abord ſujet de craindre les ſuites, eſt terminée avec le plus grand ſuccès par *Ly-tſing*, 220 & ſuiv. *Tchang-hiao-ſoung* va porter la guerre dans le Tibet, & ſoumet en peu de tems cette partie de la Tartarie, 358, 359. Origine & ſuccès de la guerre entrepriſe par le fondateur de la Dynaſtie des *Soung* contre le Roi de *Ou*, 464 & ſuiv. La guerre contre les Mahométans des hordes voiſines de *Ning-kia*, eſt ſur le point de devenir funeſte aux Chinois par la témérité de *Ho-ta-jin*, & eſt terminée heureuſement par *Akoui*, 442 & ſuiv.

Guerriers (les) ne doivent point perdre de vue la Doctrine, le Ciel, la Terre, le Général & la Diſcipline, T. VII, 58, 60 ; ils doivent ſe ſecourir mutuellement, 137 ; quels ils doivent être, 198 ; ils ne doivent avoir d'intérêt propre que celui de l'Etat, 301. Honneurs rendus aux Guerriers, 220, 221 ; quel traitement ils recevoient du Gouvernement, 252, 291. Ils ont cinq motifs légitimes pour chercher la mort en combattant, 291.

Guerriers célebres de Chine, dont M. Amiot a fait les portraits ; *See-ma*, *Hiuen-ouang*, T. V, 106 ; *Akoui*, 389, 402 ; 412 & ſuiv. ; *Tan-tao-tſi*, T. V, 72 ; *Yu-tché-koung*, 189 ; *Ly-tſing*, 202 ; *Ly-tſi*, 229 ; *Kouo-tſée-y*, 405 ; *Min-ouang*, 462. (Voyez *Art militaire*).

Guidons, général & particulier ; leur uſage, T. VII, 339.

Guignes, (M. de) dans ſon examen critique des Annales chinoiſes, trouve que les douze premiers ſiecles ſont beaucoup moins remplis que les ſiecles poſtérieurs, T. II, 122. Réponſe de M. Amiot à ce ſujet, 123. M. de Guignes prétend que, vu l'incertitude & la maniere obſcure dont eſt enoncée l'éclipſe rapportée dans le *Chou-king*, cette eclipſe ne peut ſervir à fixer dans l'hiſtoire de Chine une epoque chronologique, 124. (Voy. *Eclipſes*). Son opinion eſt combattue, 124 & ſuiv. Les Lettrés Chinois, ſelon M. de Guignes, regardent comme fabuleux tous les regnes qui ont précédé *Yao* & *Chun*, 125. On attaque ſon ſentiment, *ibid.* Il aſſure que les premiers & les plus célebres Hiſtoriens *See-ma-tſien*, *Pan-kou*, &c. remontent ſeulement au regne de *Yao*, 126. Opinion contraire de M. Amiot, *ibid.* & ſuiv. M. de Guignes a raiſon de dire, en parlant de *Pan-kou* & de quelques autres Hiſtoriens, que, pour avoir voulu faire un ſyſtême de chronologie ſur des hypotheſes aſtronomiques, ils ſe ſont trouvés loin de compte, & ont différé tous de ſentimens, 133 & ſuiv. Il trouve peu de ſuites dans les généalogies de Chine, 135. Raiſons qu'en donne M. Amiot, *ibid.* & ſuiv. Selon M. de Guignes, les Dynaſties *Hia* & *Chang* ſont ſujettes à de grandes diverſités pour la durée de chaque regne, & conſéquemment pour la durée totale, 136. Comment y a remédié M. Amiot, *ibid.* & ſuiv. En parlant de la troiſieme Dynaſtie, M. de Guignes paroît chercher à découvrir dans *Ou-ouang* un conquérant etranger, & à reconnoître dans les Officiers qui l'aiderent à ſe mettre en poſſeſſion de l'Empire, quelques Capitaines Egyptiens, 137 & ſuiv. Son erreur à ce ſujet, cauſée par les ecrits du P. Prémare, 140. Il fait voir le peu

d'accord des Chronologiſtes Chinois entre eux, 141. M. Amiot prétend que ſon jugement en cette partie eſt peu concluant, vu le petit nombre de tables que M. de Guignes a raſſemblées, *ibid.* (Voyez *Amiot*). Avis de M. de Guignes au ſujet de l'utilité de la correſpondance littéraire de Chine, de l'ouvrage de M. Amiot ſur l'art militaire des Chinois, des ſix ouvrages compoſés par les Chinois ſur cet objet, enfin de ſes travaux relatifs à l'edition du ſeptieme Volume de ces Mémoires, T. VII, 3 & ſuiv.

H

Habillemens des Chinois: de quoi ils ſont faits, T. IV, 323, & T. VII, 360. Habillemens des gens de guerre: cuiraſſe des cavaliers, 360, 361 : cuiraſſe des arbalêtriers, 362, 363 : cuiraſſe des fuſiliers, 363, 364: bonnets d'ordonnance à l'uſage des cavaliers & des arbalêtriers, 364, 365 : bonnets à l'uſage de ceux qui ſont armés de ſabre & de bouclier, 365 : caſaque d'ordonnance à l'uſage des cavaliers, arbalêtriers, fuſiliers, *&c.*, 365, 366 : ceinturons, 366 : culottes d'ordonnance, *ibid.:* bonnets d'ordonnance à l'uſage de ceux qui ſont armés de ſabre & de bouclier, *ibid.:* caſaques & culottes d'ordonnance à l'uſage des mêmes, 367, 368. Ce que la loi de Chine a réglé ſur la forme ou la richeſſe des habillemens dans les cérémonies, T. IV, 145, 146.

Habitudes de l'enfance : ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 104.

Haches. (la grande & la petite) Comment on s'en ſert en Chine dans la cérémonie de réception d'un Général, T. VII, 309. Deſcription de la hache à l'uſage des fuſiliers ; maniere dont on l'emploie, dont on la fabrique, & le prix qu'elle coûte, 370. Deſcription d'une autre eſpece de hache, 380.

Hai-ning, viſiteur de la Province du *Yun-nan*, accuſe *Ly-che-yao* de concuſſions, T. IX, 42, 43.

Hai-tang, fleur de Chine, T. VIII, 312.

Ha-mi, (le Royaume de) eſt très-ſec & très-chaud: comment les habitans y ſuppléent au défaut de pluies pour arroſer leurs terres dans les grandes chaleurs, T. IV, 458, 459. Ce royaume eſt renommé pour ſes raiſins, T. V, 484, 485 ; quelle en eſt la ſituation & la température, 484, 486 ; quels en furent les premiers habitans, 487 ; après quelle ſuite de révolutions il devint tributaire de la Chine ſous *Kang-hi*, 487 & ſuiv. Deſcription de la nature du ſol, de ſes diverſes productions, de la ville capitale, & du caractere des habitans, 489 & ſuiv.

Han. (la Dynaſtie des) Quelle fut ſa politique au ſujet des livres, T. IV, 6 ; elle eſt remarquable par des traits de piété filiale, 71. Combien elle ſubſiſta, T. V, 51. Etat des lettres ſous cette Dynaſtie, T. VIII, 213, & T. IX, 325 & ſuiv. Roi de *Han*, T. VIII, 12, 29.

Han, (le royaume de) réduit ſous la domination de *Tſin-che-hoang-ti*, T. III, 215, 216, T. VII, 183.

Han-ci, pays de Chine, renommé par l'excellence des melons qu'il produit, T. IV, 482.

Han-fei-tſée. Quel eſt ſon ſentiment ſur la maniere dont la raiſon a pu conduire juſqu'à l'invention de l'ecriture, T. VIII, 113.

Hang-tcheou, pays très-chaud de Chine T. IV, 459.

Hang-tcheou, ville de Chine. Par quels moyens *Sou-ché* vint à bout de la rendre & tout ſon territoire auſſi ſalubres qu'agréables, T. X, 94 & ſuiv., 100. Reconnoiſſance des habitans pour leur bienfaiteur, *ibid.* (Voy. *Sou-ché*).

Haninga, Préſident du Tribunal des crimes, eſt envoyé par *Kien-long* pour faire des informations ſur les concuſſions dont etoit accuſé *Ly-ché-*

yao, & pour juger le coupable, T. IX, 42 & suiv.

Han-ki, Ministre de Chine sous *Yao-tsoung*, remarquable par son zele & par ses vues du bien public, T. X, 29, 34, 39. Il se retire de la Cour, 41.

Han-koang-ou-ti ou *Lieou-sieou*, Empereur de Chine, T. III, 89. Ses belles qualités, encore plus que sa naissance, lui fraient le chemin du Trône qu'il etoit obligé de conquérir les armes à la main contre un usurpateur, 90. Il s'etoit montré grand Capitaine dans ses armées, il se montre grand Prince dans la paix, *ibid.* Sa justice, sa simplicité, son economie, la faveur dont il fit jouir les lettres, le font regarder comme un des plus grands Princes de la Dynastie des *Han*, *ibid.* & 91. C'est à lui que commencent les *Han* orientaux. Il meurt après un regne de trente-trois ans, âgé de soixante-deux, vers l'an 51 de l'ere chrétienne, *ibid.*

Han-lin, (le College des) est comparé à l'Académie des Sciences de Paris, T. I, 17. Emplois des Savans qui le composent, *ibid.* Considération dont ils jouissent & qu'ils méritent, *ibid.* & 18. Leur circonspection & leur impartialité dans les jugemens qu'ils portent des ouvrages littéraires ou chronologiques, *ibid.* & 19. Le Tribunal des *Han-lin* préside à la confection des annales de Chine, & leur donne l'authenticité, T. V, 45 & suiv. Ses soins pour maintenir le bon goût, T. VIII, 173. Occupation des membres qui composent ce College, 250. Examens qu'ils subissent, & droits qu'ils ont aux places & aux dignités, T. X, 111.

Han-lin, Chinois célebre sous la Dynastie des *Ming:* ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 76.

Han occidentaux (la Dynastie des) commence l'an 202 avant J. C., T. II, 293. Noms, & précis des ouvrages & de la vie des Historiens qui ont ecrit sur l'histoire de cette Dynastie, *ibid.* & suiv.

Han orientaux (la Dynastie des) a commencé vers l'an 25 de l'ere chrétienne, T. II, 294. Précis de la vie & des ouvrages des Historiens qui ont ecrit sur cette Dynastie, *ibid.* & suiv.

Han-ouei. Son rappel à la Cour, T. X, 62.

Han-sin, Général Chinois très-célebre, T. VII, 4. Honneurs rendus à sa mémoire sous *Hiuen-tsoung*, T. V, 367.

Han-tan, Capitale du Royaume de *Tchao*, est emportée d'assaut par l'armée de *Tsin-ché-hoang-ti*, T. III, 217.

Han-tchao, Officier Chinois, nommé par *Tay-tsou* au gouvernement de *Koang-nan*, T. VIII, 14. Comment il fut traité par l'Empereur, pour les fautes dont il s'etoit rendu coupable, *ibid.*

Han-tsin-hou, oncle de *Ly-tsing*, T. V, 202.

Han-yu, Savant de Chine. Son education, & ses dispositions heureuses pour les Sciences, T. V, 434. La maniere distinguée dont il remplit les fonctions des petits Mandarinats, le fait appeller à la Cour, pour y exercer l'office de Censeur, 434. Son inexpérience dans la politique, & sa sévérité, lui font perdre cet emploi, 435; il est dédommagé de cette perte par l'estime & la considération dont il jouit dans son gouvernement, 435; les contrariétés qu'il eprouve, l'engagent à composer un ouvrage pour sa justification, 436; il obtient par ce moyen de nouveaux emplois, *ibid.* & 437. Son zele de nouveau porté à l'excès, irrite l'Empereur, & le fait disgracier, 438 & suiv. Sa conduite integre, & son ouvrage sur la tradition non interrompue de l'ancienne & véritable doctrine, le remettent en faveur, 441, 442. Il est nommé intendant général de tout ce qui avoit rapport au College impérial, & s'acquitte avec honneur de cette fonction délicate, 442 & suiv. Il est nommé Président du

Tribunal de la guerre, 444. Il eſt chargé d'une négociation importante près d'un parti puiſſant de rébelles, & s'en acquitte avec un plein ſuccès, 445 & ſuiv. Quelle fut ſa récompenſe, 448. Ses divers ouvrages, *ibid.* & 449. Honneurs qu'on rendit à ſa mémoire, 449.

Han-yuen, Grand de Chine ſous *Kao-tſoung*. Intrépidité de ſon zele, T. V, 269 & ſuiv. Commencement de ſa diſgrace, 275. Sa mort, *ibid.*

Hao, poids de Chine, T. IV, 308.

Hao, meſure chinoiſe, T. VII, 320, 321.

Harangue, regardée par les anciens Généraux Chinois comme néceſſaire avant le combat, T. VII, 282.

Harmonie. Les Chinois ne connoiſſent point notre harmonie, priſe dans le ſens d'*accords*, de *contre-point*, mais tout eſt harmonie dans leur muſique, T. VI, 165 & ſuiv. Le ſeul aſſemblage de ſons différens que connoiſſent les Chinois, conſiſte à pincer deux cordes, à la quinte ou à la quarte l'une de l'autre, ſur le *kin* ou ſur le *ché*, lorſque ces inſtrumens accompagnent la voix, 171, 183.

Haſaks (les) favoriſent *Amourſana*, & ont recours, pour le ſauver, à un artifice qui leur réuſſit avec un plein ſuccès: ce rébelle ſe ſauve chez les Ruſſes, T. I, 352 & ſuiv., note 32.

Hashar & *Yerkin*, deux des principales villes des Mahométans de la Province du *Hoa-men*, ou petite Boucharie, T. I, 383. Elles ſe rendent, ſans réſiſtance, au Général Chinois: le détail circonſtancié que celui-ci en fait à *Kien-long*, dans une lettre, où il lui expoſe la ſituation, la population & le gouvernement de ces villes; le nom & l'emploi de leurs Magiſtrats au nombre de quinze; l'eſpece & le montant des tributs que les habitans payoient aux Princes; leur commerce, l'état des magaſins & des proviſions du chef nommé *Hotchom*; la qualité du terroir, & ſes productions; les monnoies, enfin les moyens d'améliorer ce pays, 384 & ſuiv., note. Voyez *Mahométans* (les).

Hata, Gouverneur des Tartares, T. VII, 15. Il eſt chargé de rédiger des inſtructions pour les troupes, *ibid.* Son ouvrage à ce ſujet blâmé & rejetté par l'Empereur, *ibid.* & 21. Il eſt cauſe de ſa mort, *ibid.*

Hay-tchi. Son opinion ſur les commerçans, T. IV, 351.

Hay-ton. Son hiſtoire orientale, & ce qu'il dit des chinois, T. V, 10, 11.

Henri III, Prince de Portugal, tente d'ouvrir par mer le chemin de l'Aſie, T. V, 12, 13.

Heou, Lettré Chinois: ce qu'il rapporte de l'exiſtence d'un volcan, dans le *Yun-nan*, T. IV, 475.

Heou-cheng, Lettré de Chine, T. III, 281. Il ne peut retenir ſon indignation contre la barbarie de *Tſin-che-hoang-ti*, & eſt puni de mort, 282.

Heou-han-tcho, *Tchao-lié-hoang-ti*, Empereur de Chine, nommé encore *Lieou-pei*, T. III, 95. Les troubles & les diviſions qui agitoient la Chine, pendant qu'il rempliſſoit un poſte important, font naître en lui le deſir de ſe frayer un chemin au trône, 96. Sa naiſſance & ſon mérite lui forment un parti conſidérable, à la tête duquel il fait des conquêtes, & parvient à ſe faire proclamer Empereur, 96 & ſuiv. Il eût pu exterminer les deux concurrens qui partageoient alors avec lui l'Empire, mais il ne vécut pas aſſez pour exécuter ce grand deſſein, 97. Ses grandes qualités le font regretter de ſes peuples qu'il ne gouverna que deux ans, & lui méritent des titres d'honneurs, 98.

Heou-king, uſurpateur de l'Empire de Chine, T. III, 147. Sa mort, 148.

Heou-kiun-tſi, Officier Chinois; ſes ſervices ſous *Ly-tſing*, dans la guerre

contre les *Tou-kou-houn*, T. V, 221 & suiv. Il entre dans une conspiration contre l'Empereur *Tay-tsoung*; elle est découverte, & il est puni de mort, 166, 167.

Heou-tchou, Empereur des *Tchen*, T. III, 162. Il sollicite, à son avénement au trône, l'amitié de *Soui-ouen-ti*; elle lui est accordée à cause de son deuil, *ibid.* & 63. Il ne jouit pas long-tems de la paix : il s'attire par sa conduite l'indignation de *Soui-ouen-ti*, &, après plusieurs combats, il est vaincu, défait & dépouillé de son autorité, 168. Il est traité avec beaucoup d'égards par son vainqueur, 169, 172.

Heou-tsi, Ministre célebre de Chine; il met tous ses soins à faire fleurir l'agriculture, T. I, 198, 217. Ses succès lui attirent les faveurs d'*Yao*, qui lui confere le titre de *See-noung*. Le Fondateur de la troisieme Dynastie tire de lui son origine, T. III, 21.

Heu-han ou *Han* postérieurs : (la Dynastie des) combien elle subsista, T. V, 51.

Heures : comment les Chinois divisent les heures; de combien de parties elles sont composées, & quels sont les caracteres qui désignent la premiere heure, & ainsi des autres, T. II, 160. Correspondance des *lu* aux douze heures chinoises, T. VI, 231.

Hexagrammes : les soixante-quatre hexagrammes de *Chen-noung*, arrangés huit par huit autour de chaque trigramme de *Fou-hi*, en démontrent l'artifice, & en donnent l'intelligence, T. II, 189. Leur invention lui donne un vaste champ pour varier les combinaisons, *ibid.* Explication de cet arrangement par les huit hexagrammes, qui, placés autour du trigramme *kouen* (la terre), font mention de tout ce qui a rapport à la terre, *ibid.* Développement de ces hexagrammes & des connoissances qu'ils procurent, *ibid.* & 190.

Hia (la Dynastie des) a eu pour chef *Yu :* arbre généalogique de cette Dynastie, qui a commencé l'an 2205 avant l'ere chrétienne, & dans laquelle on compte dix-sept Empereurs jusqu'à son extinction, qui arriva l'an 1766 avant J. C. T. II, 348 & suiv. & T. V, 48. Ce qui rend cette Dynastie à jamais mémorable, T. VII, 173, 174. Comment les Empereurs de cette Dynastie se conduisoient avant la guerre, 247. Perfection de leur Gouvernement, 249; leur bienfaisance, 250; leurs vertus, 253.

Hia-hoa, fleur du nénuphar de Chine : quelles en sont les vertus, T. III, 440.

Hiang-miao, Poëme de *Tou-fou*, T. V, 387.

Hiang-tan (le) ou patois des provinces & du peuple en Chine, T. VIII, 156. De quels mots il est composé, quelles en sont les différences, 161, 162, 164.

Hiang-yu, premier nom de *Tchou-pa-ouang*. (Voyez *Tchou-pa-ouang*).

Hiao-cheng, nom de l'Impératrice, mere de *Kien-long* actuellement régnant, T. VI, 369, 370; sa mort, 347. Cérémonial du deuil qui fut pris à cette occasion, 348. Précis d'un ecrit de l'Empereur, où il expose les qualités de cette Imperatrice, les principaux evénemens de sa vie, les progrès & la fin de sa maladie, 349 & suiv. Testament de cette Princesse, 351; il contient un eloge de la conduite respectueuse & de la tendresse filiale de *Kien-long*, 352 & suiv. Ses funérailles, & les cérémonies qui y furent observées, 356 & suiv. Décret qui lui assigne un rang dans la salle des Ancêtres, 366.

Hiao-chun, (quels sont les devoirs du) T. IV, 220 & suiv.

Hiao-king, livre chinois, le huitieme des petits *King*, qui traite de la piété filiale, & qu'on attribue à Confucius dont il est le dernier ouvrage, T. I, 50 & T. IV, 28. Sentimens divers sur cet Ouvrage,

28, 29. Ce qui lui a mérité l'honneur d'être mis au rang des *King*, 29. La piété filiale y eſt regardée comme la racine de toutes les vertus & la premiere ſource de l'enſeignement, 30 & ſuiv. 78 & ſuiv. De combien de livres cet Ouvrage eſt compoſé, T. IV, 80. Les livres qui traitent de l'amour filial de l'Empereur, en réduiſent les devoirs, 1°. à rendre à l'Impératrice-mere tous les ſoins qui peuvent conſerver ſes forces & ſa ſanté, & lui rendre la vie agréable, 80 : 2°. à veiller avec ſoin ſur l'education des Princes ſes enfans, 81 : 3°. à faire eclater ſon amitié & ſa conſidération pour ſes freres, *ibid.* : 4°. à chérir tous les Princes de ſon ſang, 82 : 5°. à honorer les Grands & les Gens en place, *ibid.* : 6°. à faire grand cas des Officiers ſubalternes & des Chefs du peuple, 83 : 7°. à aimer le peuple, *ibid.* : 8°. à protéger l'agriculture, & à la rendre floriſſante, 84 : 9°. à diminuer les impôts, & les dépenſes, 85 : 10°. à ſecourir le peuple dans les calamités, 86 : 11°. à adoucir la rigueur des ſupplices, 87 : 12°. à s'intéreſſer de cœur aux Gens de guerre, 88 & ſuiv. Les livres du *Hiao-king-yen-y* qui traitent du reſpect filial de l'Empereur, en réduiſent les devoirs, 1°. à honorer ſes parens, 89 : 2°. à craindre, ſervir & adorer le *Chang-ti*, comme *pere* & *mere* de tous les hommes, 90 : 3°. à honorer & imiter ſes Ancêtres, *ibid.* : 4°. à veiller avec ſoin ſur l'enſeignement, 91 : 5°. à conſerver & augmenter le dépôt de la doctrine, 92 : 6°. à contenir dans leur devoir les perſonnes de l'intérieur, 93 : 7°. à s'aſſurer du mérite des Mandarins, *ibid.* : 8°. à faire honneur aux Grands, 94 : 9°. à profiter des repréſentations des Mandarins & des Cenſeurs, 95 : 10°. à maintenir ſans ceſſe les trois *Kang* & les cinq *Ki*, 96 : 11°. à honorer les gens de bien & à châtier les méchans, *ibid.* : 12°. à pourvoir à tout ce que demande l'entretien de ſa maiſon & l'abondance publique, 97 : 13°. à bonifier & perfectionner les mœurs publiques, 98. La lecture du *Hiao-king* eſt recommandée en Chine, 212. Eloge qu'en faiſoit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 91, 92, 122.

Hiao-lao, cérémonie qui ſe pratique en Chine pour la réception d'un Général vainqueur : deſcription de cette cérémonie, T. I, 365, & T. VII, 417 & ſuiv.

Hiao-ouen-ouang, Roi de *Tſin* : il ſuccede à ſon pere *Tchao-ſiang-ouang* pendant quelques jours, T. III, 193 & ſuiv.

Hiao-ou-ti ; Empereur de Chine, le cinquieme de la Dynaſtie des *Han*, T. III, 317. Il envoie une ambaſſade aux Tartares *Hioung-nou* ; il arme contre eux pour ſe venger de leur perfidie, 334.

Hiao-ſiuen-hoang-ti, le même que *Ping-ki*. (Voyez *Ping-ki*).

Hien-ſeou, cérémonie qui ſe pratique en Chine, lorſqu'un Général vainqueur amene des rebelles priſonniers & qu'on les reçoit pour déterminer leur ſort : deſcription de cette cérémonie qui eut lieu à l'occaſion de la conquête des *Miao-tſée* & de la priſe de leur Roi par *Akoui*, T. III, 399 & ſuiv. 420 & ſuiv. on l'appelle encore *Cheou-ſou*.

Hien-kong, Prince de *Tſin*, T. IV, 250.

Hien-ti, Empereur de Chine, T. V, 51.

Hien-tſoung : célébrité de ſon regne, T. V, 417.

Hien-yang, Capitale de l'Empire ſous *Che-hoang-ti* ; ce qui la rendit très peuplée & très-floriſſante, T. III, 237.

Hiéroglyphes. Par quoi leur théorie s'approchoit le plus près de l'alphabet ; juſqu'où elle a pu ſervir à en montrer l'idée, & comment elle a aidé à trouver le chemin qui conduit à l'invention de l'ecriture alphabétique, T. VIII, 119, 120 & ſuiv. Comment les Egyptiens ont pu être dégoûtés de leur ancienne ecriture, par les hié-

roglyphes métamorphosés en alphabet, 125 & suiv. Erreurs de quelques Savans au sujet des hiéroglyphes, 126, 127. Ce qu'ils auroient dû faire avant de s'exercer sur cette matiere, 128, 129. Y a-t-il de la ressemblance, ou du moins une certaine analogie entre les caracteres chinois & les hieroglyphes egyptiens ? T. IX, 335. A-t-on plus de lumiere sur les caracteres chinois que sur les hiéroglyphes egyptiens ? 337. Les explications que quelques Anciens ont laissées de quelques hiéroglyphes, s'accordent-elles avec celles que les Chinois donnent des leurs ? 338. Y a-t-il des images & des symboles dans les hiéroglyphes qui ne soient pas dans les caracteres chinois ? *ibid.* Le plan des caracteres chinois est-il analogue à celui des hiéroglyphes ? 338, 339. Comment on trouve des caracteres chinois dans les hiéroglyphes egyptiens, 408, 409: ceux de l'obélisque Pamphile, *ibid.* (Voyez *Caracteres hiéroglyphiques*).

Hie-tchao, espece de petite vérole; quels en sont les signes, T. IV, 405.

Hi-fen. Sa piété filiale; quelle en fut la récompense, T. IV, 266, 267.

Hi-jin, nom d'honneur de *Pao-tcheng*. (Voyez *Pao-tcheng*).

Hing-chou, espece d'ecriture chinoise, & d'un usage général aujourd'hui; quel en est le système, T. IX, 327, 328, 398.

Hing-keng-koung, maison Impériale de Chine, T. V, 355.

Hing-king, Palais de Chine, le même que *Hing-king-fang*, T. V, 355, 356.

Hing-king-fang. Voyez *Hing-king*.

Hing-pou. On nomme ainsi le Tribunal de la Justice criminelle, en Chine T. IV, 155. Sagesse des loix qui dirigent ses jugemens, 156 & suiv. Ressort de ce Tribunal, 119, & T. VIII, 224.

Hio-che-fou, (*Chang-yu* adressé par *Kang-hi* au) T. IV, 114, 115.

Hirondelle, (l') fable allégorique de *Sée-ma-kouang*, T. IV, 177, 178.

Histoire de Chine (l') a eté très-embrouillée par la superstition, T. I, 93 & suiv. Quelle est l'origine des tems fabuleux par où elle commence, *ibid.* Combien ce qu'on en raconte est absurde & ridicule, *ibid.*, 100 & suiv. Ce qu'il y a de vrai & de fondé dans les narrés fabuleux qu'on y trouve, *ibid.*, 104. l'histoire de Chine a pour fondement principal les *King*, & pour appui une multitude de monumens dont la réunion est d'un grand poids pour déterminer à juger de l'etat des sciences & des arts dans les premiers tems de l'Empire Chinois, T. II, 115 & suiv. Après combien d'années de travail & de recherches a paru le corps d'histoire qui répand des lumieres sur la Chine ancienne, 116. Par quels Auteurs il a été rédigé, & quels encouragemens les Princes leur donnerent, *ibid.* (Voy. *See-ma-tan* & *See-ma-tsien*). Exactitude de l'histoire de Chine, 139. Choix qu'elle fait des différens sujets à éclaircir, *ibid.* Son silence sur certaines choses, *ibid.* Difficulté qu'il y a de la débrouiller & de l'etudier, même pour les Chinois, *ibid.* Précautions nécessaires dans le choix des Auteurs qu'on prend pour guides, 140. On doit rejetter le Pere Prémare, *ibid.* (Voyez *Prémare*, le Pere). Difficultés qu'on eprouve en Chine pour ecrire l'histoire, T. VIII, 169. Maniere dont on l'ecrit, T. V, 45, & T. VIII, 255. Ce qui lui donne tant de poids, T. V, 46 & 47. Caracteres Chinois, tirés de l'histoire de Chine, T. IX, 311. Obscurité des premiers tems de l'histoire de Chine, c'est-à-dire de ceux qui se sont ecoulés entre *Fou-hi* & *Yao*, 347, 348. Avantages que procureroit la connoissance parfaite de l'histoire de Chine, 409, 410. Utilité des mémoires secrets sur lesquels on l'ecrit, *ibid.* Quelle importance on met en Chine à la connoissance de l'histoire, *ibid.* & 411.

Corrections

Corrections qui y ont été faites, *ibid.* Voyez *Annales de Chine.*

Hiſtoire naturelle de Chine, (Ouvrages des Chinois ſur l') T. I, 84, 317, & T. VIII, 231, 232. Richeſſes du cabinet d'hiſtoire naturelle de l'Empereur de Chine; le bel ordre qui y regne ajoute au mérite de cette collection, T. II, 467 & ſuiv., & T. IX, 361. La multiplication des vers à ſoie ſauvages eſt regardée en Chine comme un ſecours extraordinaire envoyé par le Ciel; ſoins qu'on a pour leur conſervation, 579 & ſuiv. (Voyez *Vers à ſoie*). Obſervations de l'Empereur *Kang-hi*, ſur pluſieurs objets de l'hiſtoire naturelle, tels que les pétrifications, T. IV, 453; les pierres de ſel, 454; une eſpece de pin extraordinaire, *ibid.*; les renards volans, 455; les tremblemens de terre, *ibid.*; l'eau de neige conſervée, 458; une eſpece de cerf du pays du *Fou-yo-eulh-tſi*, 459; quelques pierres de la mer orientale, qui tiennent de l'agathe, 459; un arbre de la côte du nord, ſans ecorce, & qui a des propriétés ſingulieres, 460; le nitre que donne une terre blanche du pays des *Kal-kas*, 463; une eſpece particuliere de lapin qui ſe trouve dans la Tartarie ſeptentrionale, 464; le ſel naturel, 466; les eaux thermales, 467; les ours des montagnes du nord, qui paſſent tout l'hiver ſans manger; 468; l'oiſeau & le rat qu'on trouve dans un même nid, 470; les epis pleins de couſins, du pays de *Tſei-ouang-ho-la*, 471; les raiſins, *ibid.*; une ſoie particuliere, 472; les melons du pays de *Tou-eulh-fan*, 474; les feux ſouterreins, 475; les alimens, 476; le riz précoce, *ibid.*; la cochenille, 477; le jujubier, 480; un animal nommé *ſen-chou*, dont la figure reſſemble à celle d'un rat, & qui eſt de la groſſeur d'un eléphant, 481; les melons de *Han-ci*, 482; compoſitions & recettes pratiquées en Chine, 484; la laitue ſauvage pilée & mêlée avec la terre de poterie pour la rendre plus belle; l'encens réduit en pouſſiere & mêlé avec une egale quantité de moële de jonc, pour faire une odeur douce, &c. 484 & ſuiv. Notice ſur le *Che-hiang*, animal duquel on tire le muſc, 493. (Voyez *Che-hiang*). Les matieres de la teinture chinoiſe ſont tirées des plantes & des arbres, T. V, 495. Le *hong-hoa*, que M. Cibot croit être le carthame, eſt la plus eſtimée des plantes dont on tire le rouge, 498. (Voyez *Hong-hoa*). Le *ti-hoang* fournit le jaune, *ibid.* &c. (Voyez *Teintures chinoiſes*). Notice ſur les pierres ſonores, qui forment un des inſtrumens de muſique les plus eſtimés en Chine, T. VI, 255. (Voyez *Pierres ſonores*). Particularités de la glace du *Pe-tché-ly*, 339. On a porté en Chine beaucoup d'oiſeaux & d'animaux qui y etoient inconnus, T. IX, 225.

Hiſtoriens de Chine. Précis de la vie & des ouvrages des principaux Hiſtoriens qui ont ecrit l'Hiſtoire des premiers tems depuis l'incendie des livres, T. I, 77; de *Sée-ma-tſien*, 81; de *Pan-kou*, 84; de *Sée-ma-tchin*, 85; de *Sée-ma-koang*, *ibid.*; de *Lieou-jou*, 87; de *Kin-chi*, 88; de *Lo-pi*, 89. (Voyez tous ces noms en particulier). Les meilleurs Hiſtoriens de l'Empire ſont ceux qui ſe ſont le moins avancés dans l'antiquité, 127 & ſuiv. 195. Les Hiſtoriens chinois ont rempli leurs livres de fables, d'abſurdités & d'extravagances, 136 & ſuiv. Tout ce qu'ils ont dit ſur *Yao*, *Chun* & *Yu*, peut être regardé comme ſans fondement, pour la plus grande partie, 176 & ſuiv. Quel a été en Chine le premier Hiſtorien titré, T. II, 50. D'après quelles pieces authentiques l'Hiſtorien en chef de l'Empire rédigeoit, dans l'antiquité, l'Hiſtoire de ſon tems, 60 & ſuiv. Les Hiſtoriens ont toujours eté conſidérés en Chine, 123, & T. V, 45. Opinion de M. de Guignes

ſur les plus célebres Hiſtoriens de Chine, T. II, 126 & ſuiv. Jugement qu'ont porté les Lettrés chinois ſur le premier de ces Hiſtoriens célebres (*Sée-ma-tſien*), 130 & ſuiv. Tables chronologiques des Hiſtoriens chinois. (Voyez *Tables chronologiques*). Portraits, par M. Amiot, de *Sée-ma-tſien*, T. III, 77; de *Sée-ma-koang*, T. X, 1; de *Hoang-ting-kien*, 108. (Voy. *Annales*).

Hiſtoriographes : origine de leur etabliſſement en Chine, T. I, 80 & ſuiv.

Hiué-kouei, propoſé par *Sée-ma-koang* pour entrer dans les affaires du Gouvernement, T. X, 26.

Hiuen-kou, tambour de Chine, en uſage ſous la Dynaſtie des *Tcheou*, T. VI, 37.

Hiuen-tſoung, ſon eſtime pour *Yao-tſoung*, T. V, 376 & ſuiv.

Hiuen-tſoung, le même que *Tang-hiuen-tſoung*. (Voyez *Tang-hiuen-tſoung*).

Hiuen-yuen, ou autrement *Hoang-ti*. (Voyez *Hoang-ti*).

Hiu-hoa, plante de Chine : elle demande trois pieds d'eau, T. II, 429. Ses feuilles étendues ſur les eaux forment un tapis très-agréable, *ibid.* Sa culture exige peu de ſoins, *ibid.* & ſuiv. On l'a comparée au *lotus* d'Egypte, 430.

Hiu-ki, Vice-Roi du *Ho-nan ;* ſa négligence eſt punie, T. IX, 40.

Hiun. (les) Voyez *Chou-king* (le).

Hiu-tchi, Auteur du *Choue-ouen ;* ſes travaux ſur les caracteres chinois, T. IX, 353.

Ho, nom du *Pien-koung* ou ſeptieme degré, T. VI, 125. (Voyez l'exemple de la page 114).

Hoae-ho, fleuve de Chine; travaux entrepris par l'Empereur *Kang-hi* pour le contenir & le rendre utile à la navigation & au tranſport des denrées, T. IX, 192, 193 & ſuiv.

Hoai-nan-tſée, Auteur chinois qui a ecrit ſur la muſique avant l'ere chrétienne; il etoit Roi de *Hoai-nan*, T. VI, 118, note *f.* Paſſage de cet illuſtre Auteur touchant la génération des *lu* & leurs proportions, 118 & ſuiv. Ce qu'on doit penſer de la doctrine de ce ſavant Prince, 120, & note, 218.

Hoai-y, jeune Bonze, favori de l'Impératrice *Ou-ché*. T. V. 307, 309.

Hoa-men, ou petite Boucharie. Les peuples de cette Province ſecouent le joug des Chinois à l'occaſion de la guerre des Eleuths, T. I, 379. Leur Prince, qui devoit ſa liberté & ſa puiſſance à *Kien-long*, devient un traître & un rebelle, 379, 380, note 2, & 381. Sort du Député envoyé vers lui, 382. *Tchao-hoei*, & *Fou-té* ſe mettent à la tête de leurs troupes victorieuſes des Eleuths, & ſubjuguent tout le pays, 383 & ſuiv. note 53. (Voyez *Has-har* & *Yer-kin*).

Hoang-chan-kou, nom qu'on donne le plus communément à *Hoang-ting-kien*. (Voyez *Hoang-ting-kien*).

Hoang-fou-ming-ché : ſes liaiſons avec *Pé-kin-y*, T. V. 421.

Hoang-heou. (Voyez *Tſé-tien*).

Hoang-ho, fleuve de Chine; obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur la ſource de ce fleuve, T. IV, 478, 479. Ce qui ſe paſſa ſur les bords de ce fleuve ſous le regne de *Tchen-ſoung*, T. VIII, 43 & ſuiv. Les débordemens du *Hoang-ho* ſont réprimés par le Général *Akoui*, ſous le regne de *Kien-long*, T. IX, 25, 26 & ſuiv. Travaux que l'Empereur *Kang-hi* fit entreprendre pour le contenir & le rendre navigable, 192, 193 & ſuiv. Nouveaux ravages cauſés par ſes débordemens, T. X, 134. *Akoui* eſt envoyé pour le dompter; quel expédient il propoſe pour y parvenir; ſon plan eſt accepté: on remonte à la ſource de ce fleuve; deſcription de ſa formation & de ſon cours, 135 & ſuiv.

Hoang-ki-king-ché, nom d'un ouvrage conſidérable de *Chao-young*, T. VIII, 50.

Hoang-tchoung, nom donné par les Chinois au tuyau qui rend le ſon fondamen-

tal, ſur lequel tout le ſyſtême des ſons eſt etabli, T. VI, 89. Ce que ſignifie ce mot, *ibid.* Le *Hoang-tchoung* eſt le premier des douze *lu*, & tient le premier rang dans la claſſe des *lu* dits *yang:* il répond à la onzieme lune par laquelle commence l'année civile, & au caractere cyclique *tſee*, 96, 231. La longueur du tuyau qui donne le ton *hoang-tchoung*, & ſa capacité, ont ſervi à fixer les poids & les meſures en Chine, 90 & ſuiv.

Hoang-ti. C'eſt à l'epoque du regne de ce Prince, le véritable légiſlateur de la Chine, qu'on peut fixer l'etabliſſement des Chinois en corps de nation; comment on peut y remonter ſans ſe tromper, T. II, 9. Soins de ce Prince pour rendre ſon peuple heureux, 35. Il détermine le cérémonial des ſacrifices & les lieux, *ibid.*, 35. Sa piété, ſon affabilité, ſa ſageſſe, 36. Il invente des Arts & en perfectionne d'autres, 49, 50. *Hoang-ti* met tous ſes ſoins à bien gouverner ſon peuple; aſſocie à ſes travaux ſix perſonnes habiles; crée des Mandarins; ordonne de compoſer le cycle de ſoixante; fait travailler ſur l'Aſtronomie & ſur une Sphere univerſelle, T. III, 11. Il travaille ſur la muſique, en regle les cinq tons & invente de nouveaux inſtrumens; il fait des réglemens pour les cérémonies & le coſtume; conſtruit un Palais, & donne des regles d'architecture, *ibid.* Il meurt âgé de cent vingt-un ans, après en avoir regné cent, l'an 2598 avant J. C., 12. Il eſt regardé comme le Fondateur de l'Empire chinois, T. VII, 109. Forme du Gouvernement ſous ſon regne, *ibid.* Qualités de ce Prince, *ibid.* Ses divers travaux, *ibid.* Son habileté dans l'art militaire, T. VIII, 332. Quels monumens il a laiſſés pour donner une idée de ſon mérite en ce genre, 332, 333, figures des campemens de ſon invention, 346.

Hoang-tachen, mere de l'Empereur *Kang-hi.* Piété filiale de cet Empereur envers elle, T. IX, 66.

Hoang-tien. Signification & application de ce nom, T. II, 11, 33.

Hoang-ting-kien. Il ſe forme de bonne heure à tous les genres de littérature, & ſe borne enfin à faire des vers, T. X, 108. Quel eſt le mérite particulier de ſes Poéſies, *ibid.* Jugement qu'on peut porter de ſa maniere d'ecrire, par deux eloges de ſa compoſition, 109. Trait ſingulier de ſa mémoire prodigieuſe, 109, 110; elle contribue à ſon avancement, *ibid.* Il ſe diſtingue dans ſon gouvernement de *Yé-hien*, par ſon affabilité & ſon déſintéreſſement, *ibid.* Son eloquence le fait juger digne de figurer dans la Capitale, 111; il y eſt appellé, & en peu de tems il obtient la confiance de l'Empereur, & des emplois diſtingués, 111. Il eſt chargé d'écrire l'Hiſtoire, & s'acquitte de cet emploi avec la plus grande ſincérité, 112. Les ſoins de ſa piété filiale ſont pendant quelque tems un obſtacle à ſes travaux littéraires, 112, 113. Il eſt rappellé à la Cour à la fin de ſon deuil, & nommé Gouverneur de *Hiuen-ngao*, 113. Son eloignement de la Cour ranime les envieux qui vouloient faire entendre que ſon Hiſtoire de *Chen-tſoung* etoit remplie d'alluſions fauſſes & d'allégories offenſantes, 113; il eſt amené & jugé comme un criminel, 114; il ſe juſtifie, 114, 115; il eſt renvoyé dans ſon Gouvernement, & occupe ſucceſſivement différens emplois, *ibid.* Sur une accuſation vraie ou fauſſe, il eſt deſtitué de ſon Mandarinat, mis au rang du peuple, & envoyé en exil à *Hiuen-tcheou*, 116. Ce lieu d'exil devient pour lui un ſéjour de délices par la vie qu'il y mene, 117. Ses ennemis l'y pourſuivent encore, & le font condamner à un exil plus ſévere, 118; il meurt avant d'avoir reçu l'ordre de ſon exil, 118. Jugement de ſes Ouvrages.

Hoan-koung, Roi de *Tſi*, T. VII, 178. Comment il ſe faiſoit craindre & reſpecter de ſes voiſins, *ibid.* Il eſt recommandable par ſon gouvernement & ſes victoires, *ibid.*

Hoan-tchou, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 405.

Hoa-ouang, nom qu'on donne au *Mou-tan*, T. III, 464. (Voyez *Mou-tan*).

Hoa-yang, Princeſſe de Chine; elle adopte *Y-jing* pour fils, T. III, 188.

Ho-chang, Sectaires Chinois, T. VIII, 76.

Ho-chen, Grand de l'Empire, envoyé par *Kien-long* pour prendre des informations ſur les concuſſions dont etoit accuſé *Ly-che-yao*, & pour juger le coupable, T. IX, 42 & ſuiv.

Hoei, Société de Chine, dont le but principal eſt d'eviter le fardeau des dettes fixes, & qui portent intérêt, T. IV, 384.

Hoei-hien-pe-hien, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 408, 409.

Hoei-ouang, Empereur de la Dynaſtie des *Tcheou*, T. VII, 178.

Hoei-pou. A quels peuples les Chinois donnent ce nom, & comment leur pays eſt appellé par les Géographes Européens, T. I, 379, note 50. (Voyez *Hoa-men*).

Hoei-tien, nom du Code de la Dynaſtie régnante; en combien de livres il eſt diviſé, T. VIII, 220 & ſuiv. (Voyez *Code de Chine*).

Hoei-tſoung, Empereur de Chine, ſucceſſeur de *Tchê-tſoung*, T. VIII, 103. Quelle eſt la ſeule action, digne d'eloges, qu'il ait faite pendant ſon regne, T. X, 69.

Hoei-y, nom de la troiſieme claſſe des *Lyeou-y*. (Voyez *Caracteres chinois*).

Hoen-y, chapitre du *Li-ki:* maxime qu'il renferme ſur la piété filiale, T. IV, 28.

Ho-fou, nom qu'on donne au nénuphar en Chine, T. III, 438. (Voyez *Nénuphar de Chine*).

Ho-ki, Général chinois, envoyé contre Payar, qui avoit favoriſé la fuite d'*Amourſana:* ſa prudence pour aſſurer le ſuccès de ſon entrepriſe, T. I, 359, note. Il devient par ſa bonne foi la victime d'un perfide. Il périt en combattant, 360. Sa nobleſſe d'ame en mourant, 361. (Voyez *Eleuths*).

Ho-koang, Général des troupes de Chine, ſous *Tchao-ti*, T. III, 347. Sa conduite pour aſſurer la tranquillité de l'Empire, 348.

Hollandois (les) jaloux de l'etabliſſement des Portugais dans l'iſle de *Macao*, T. V, 18; ſe rendent le fléau de la Chine, 19; cherchent à traiter de la liberté du commerce avec les Chinois, 20; n'ont pas tout le ſuccès qu'ils eſpéroient, 20, 21; en rejettent la cauſe ſur les Portugais, *ibid.*

Ho-lo-chou, livre de *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 71.

Ho-lou, Royaume de Chine dans le *Chan-tong*, T. VII, 47.

Homicides. Loix criminelles de Chine, & formalités qui s'obſervent en cas d'homicides, T. IV, 421 & ſuiv. Voy. *Si-yuen.* Quelles ſont les cauſes des homicides, & les moyens de les prévenir, 437.

Homme. Comment il eſt défini par Confucius, T. IV, 42. Pourquoi il eſt fait, 57. Nature de l'homme, T. V, 146.

Hommes. (les) Comment ils ſont portés au bien, T. IV, 67. Quels motifs les portent plus vivement au mal, *ibid.* Injuſtice des hommes envers les femmes, 206 & ſuiv. Leurs devoirs réciproques, T. VII, 22 & ſuiv., 42. Ils ſont naturellement attachés à la vie, 287, 288. Leurs différens caracteres, 294. Ils ſont eſtimés par Confucius ce qu'il y a de plus précieux, 301.

Hommes illuſtres de Chine. (Voyez *Empereurs*, *Guerriers*, *Lettrés*, *Miniſtres*, *Poëtes* & *Philoſophes*).

Honneurs. Vues du Gouvernement de Chine, relativement aux honneurs, T. IX, 346.

Honneurs funebres. Uſages des Chinois

par rapport aux honneurs funebres, T. V, 30, 31. Salle deſtinée à cet effet, *ibid.*

Honneurs militaires de Chine, T. VII, 220, 221.

Horlogerie. Quels progrès elle a fait en Chine après y avoir eté introduite par les Européens, T. IX, 180.

Hoſpitalité, (uſages des Tartares par rapport à l') T. IX, 179.

Ho-ta-jin, jeune Seigneur *Man-tchou*, chargé par l'Empereur *Kien-long* du commandement des troupes envoyées contre un parti de Mahométans révoltés dans le *Chen-ſi*, T. IX, 442; il cherche à ſe diſtinguer par quelque action d'eclat, & y réuſſit, 442, 443; ſon imprudente valeur le met dans le plus grand danger, 443; il en eſt retiré par *Akoui*, qui en le renvoyant à la Cour, rend à l'Empereur le témoignage le plus flatteur du courage de ce jeune Général, 443 & ſuiv. Sa ſenſibilité aux reproches de l'Empereur, 445, 446.

Ho-tché-tchang, Savant de Chine, Auteur de la fortune du Poëte *Ly-pé*, T. V, 397.

Hotchom, noms de deux chefs de Mahométans de la province de *Hoa-men*, ou petite *Boucharie;* leur rébellion entraîne les ſuites les plus funeſtes pour eux. (Voyez *Hoa-men*).

Ho-tou (le) & le *Lo-chou* renferment en ſubſtance tous les *Koua.* Quelle eſt leur origine, leur forme, & à qui l'on prétend qu'ils furent donnés, & pour quel uſage, T. II, 55; de combien de parties chacun eſt compoſé, 56. Leur nombre a déterminé *Fou-hi* & *Yu* à régler le nombre de leurs diviſions dans le gouvernement, *ibid.* Cette figure donne occaſion à *Fou-hi* d'inventer le nombre *dix*, T. II, 191. Explication de cette figure qui, comme le *Lo-chou*, eſt la repréſentation ſymbolique du ciel & de la terre, du parfait & de l'imparfait, &c. 191 & ſuiv. Comment cette figure fut montrée à *Fou-hi*, T. VIII, 71. On nomme auſſi *ho-tou* le papier ſur lequel ſont décrits les *Pa-koua*, T. IX, 200.

Hou, (les) edifices de Chine à pluſieurs etages & iſolés, ronds, quarrés, hexagones, octogones, en pierres, en brique, en faïence & en bois, & fameux depuis *Tſin-che-hoang-ti*, T. II, 565.

Hou, meſure chinoiſe, T. VII, 66.

Hou-hai, ſecond fils de *Tſin-che-hoang-ti*, parvient au Trône par les voies les plus illicites, T. III, 290 & ſuiv. Il le deshonore par des injuſtices & des cruautés, 295 & ſuiv. Il eſt obligé de ſe donner la mort, 299.

Hou-kouang, pays de Chine très-favorable au *Mou-tan*, T. III, 464.

Hou-lou-ſee, Chambre du Tribunal des Cérémonies, T. III, 501, 502.

Houng-fan. Voyez *Gaubil* (M.).

Houng-hou, le même que *Tai-tſou.* (Voy. *Tai-tſou*).

Hou-pou, Tribunal des Impôts en Chine, T. III, 500, 501. Fonctions du Préſident, 501. Reſſort de ce Tribunal, regardé comme l'econome de la grande famille de l'Empire, T. IV, 135, & T. VIII, 221. (Voy. *Finances de Chine*).

Hou-tao, premier Miniſtre ſous *Tang-ſiuen-tſoung:* il trace un plan pour faire tomber le crédit puiſſant des Eunuques & leur fermer l'entrée au Conſeil, T. V, 460.

Hou-tché, Général des *Tchao:* ſon funeſte ſort après ſa défaite par *Tſin-che-hoang-ti*, T. III, 213.

Hue-pao, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 406.

Humanité. Abus que firent de ce mot pluſieurs Philoſophes du tems de Confucius, pour combattre la doctrine de la piété filiale, T. IV, 58. Elle eſt la premiere des cinq vertus capitales des Chinois, T. VII, 230; ils la regardent comme le principe univerſel qui doit faire agir les hommes, 230, 231. Effets de cette vertu

ſur les cœurs les plus durs, 232, 233 & ſuiv., T. IX, 136, 137.

Humanités. On compte en Chine trois ſortes d'humanités, T. IV, 26, 27.

Hymne chinois en l'honneur des Ancêtres, T. VI, 176; noté à notre maniere, 184. Traduction de cet hymne, 179; ce qui s'obſerve lorſqu'on le chante dans la ſalle des Ancêtres, 177 & ſuiv. Comment les inſtrumens accompagnent cet hymne, 182 & ſuiv.

Hyver (l') eſt beaucoup plus rude à *Pé-king*, que ne ſemble comporter la latitude de ce lieu, T. III, 424.

I

Idolâtrie de Chine : quelles en ſont les abſurdités & les ſuperſtitions, T. IX, 420, 421.

Idoles de Chine : leurs formes ridicules, T. IX, 421.

Ili. (la riviere d') Ses bords ont eté le ſéjour des Rois des *Eleuths ;* ils ſont aujourd'hui un lieu d'exil pour les Chinois & les Tartares, T. I, 341, note 13.

Impairs. Les nombres impairs, en Chine, ſont *yang.* (Voyez *Pairs*).

Impératrice (l') etant regardée en Chine comme mere de la grande famille dont l'Empereur eſt le pere, on lui rend de grands honneurs, T. II, 390 & ſuiv.

Impératrice céleſte, nom que prit *Ou-ché*, T. V, 293.

Impératrices meres. Honneurs & reſpects d'uſage que leur rendoient les Empereurs, T. IV, 65, 73, 77, 80, 103, 106 & ſuiv., 113 & ſuiv. Cérémonie qui s'obſerve le premier jour de l'an, quand l'Empereur vient les ſaluer, 140 & ſuiv.

Impôts, (les) ſelon les maximes politiques de Chine, doivent fournir à l'Etat de quoi ſubvenir à toutes les dépenſes dont il eſt chargé; mais la maniere d'en fixer les contributions ne doit pas être odieuſe, T. IV, 85. Quels ſont ceux qui paient les impôts en Chine, 305; à qui la perception & l'adminiſtration des impôts eſt attribuée excluſivement, 305; comment on en adoucit le fardeau en Chine, 378. Les impôts ſur le ſel & le riz n'etoient point compris dans la remiſe d'une année d'impôts que *Kien-long* fit à ſes Sujets en pluſieurs circonſtances, T. VI, 292. Comment le Tribunal des Subſides obvioit au vuide qu'auroit occaſionné, dans le Tréſor impérial, une remiſe générale d'impôts pour une année, 294 & ſuiv. A combien montent les impôts ſur le ſel, ſur le charbon, *&c.*, dans chaque Province, 297 & ſuiv.

Imprimerie (l') eſt reſſerrée dans des bornes très-etroites par les principes de la politique chinoiſe, T. II, 455. Sous quelle Dynaſtie elle fut inventée, T. IX, 327. (Voy. *Livres de Chine*).

Incarville (le P. d') a fait des remarques ſur l'arbre de Chine nommé *fagara*, qui ſert à elever une eſpece de vers à ſoie ſauvages, T. II, 583; il a donné des renſeignemens ſur les vers à ſoie ſauvages, 586, & a fait pluſieurs expériences utiles à ce ſujet, 588, 590 & ſuiv.

Inclinations, ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit des différentes inclinations, T. IX, 265, 266.

Inde. Tableau des révolutions arrivées dans l'Inde depuis 1763 juſqu'à la priſe de Pondichery. Voyez *Sonnerat.*

Indes. (les) Comment ſont appellées dans les livres des Chinois, T. V, 438.

Indices généraux pour connoître les lieux propres au campement, pour attaquer l'ennemi & pour eviter les embuſcades, T. VII, 111 & ſuiv.

Infanticides, (les) reprochés injuſtement aux Chinois par M. Paw, T. II, 396. L'oppreſſion du peuple ſous *Tſin-che-hoang-ti*, qui força les peres & meres d'abandonner leurs enfans qu'ils ne pouvoient plus nourrir, eſt l'origine & la premiere epoque de l'expoſition des enfans en Chine, mais on ne peut nommer

cela *infanticide*, 397. (Voy. *Enfans*). Les infanticides ne doivent pas retomber sur la nation en général, c'est un crime qui n'est commis que par ce qu'il y a de plus vil parmi eux, & encore par un petit nombre de ces hommes méprisables, T. VI, 320. Comme il peut être arrivé pourtant, & comme il est arrivé en effet, que des malheureux sans ressource aient sacrifié leurs enfans pour s'en débarrasser, le Gouvernement chinois prend des mesures pour empêcher ce crime, 322 & suiv. Il favorise l'exposition des enfans, en la dépouillant de tout ce qu'elle a d'ignominieux, en lui fournissant gratuitement l'abondance des secours, & en la mettant sous la sauve-garde même du Magistrat, 323.

Inférieurs, (conduite qu'il faut tenir vis-à-vis de ses) T. IX, 109, 110.

Ing-ki, fils de *Yang-tchi*; son caractere, T. IV, 198.

Ing-lai-kouo, sa piété filiale, T. IV, 252.

Ing-ouei, fils de *Yang-tchi*; son caractere, T. IV, 198.

In-hiang, (les) à quoi ils servent dans les assemblées de famille, T. IV, 212, 213.

Innocent IV, (le Pape) envoie une Ambassade au grand *Khan*, en 1246, T. V, 2, 3.

Inoculation. Pratique de cet usage en Chine, & l'estime qu'on en fait, T. II, 107. Ce qui a donné lieu à cette découverte, T. IV, 393; depuis quel tems elle date, *ibid.*, 413. Les succès de cette tentative ont eu peu de durée, 393. Maniere dont on pratique l'inoculation en Chine, 414. Choix qu'il faut faire des grains ou croûtes de petite-vérole qui servent à l'inoculation, *ibid.* Moyen de les conserver pour pouvoir s'en servir dans les différentes saisons, 414, 415. Quelles sont les saisons où l'on peut inoculer, 415. Soins que demande l'inoculation par rapport aux logemens & aux alimens, & les précautions nécessaires à ce sujet, 415, 416, 419. Qui sont ceux qu'on peut inoculer, 416, 417; qui sont ceux qu'on ne doit pas inoculer, 417. Comment se fait l'inoculation avec l'eau; 417, 418; l'inoculation à sec, 418; l'inoculation par les habits, *ibid.*; l'inoculation avec le pus variolique, 418, 419. En quel tems on a introduit l'usage de cette opération en Chine, & ce qu'il faut observer pour la pratiquer, T. VIII, 262, 263. Quelle estime l'Empereur *Kang-hi* faisoit de l'inoculation, T. IX, 111, 112.

Inscriptions. Le défaut d'inscriptions en Chine, empêche de débrouiller la Chronologie de l'Histoire chinoise, T. I, 55 & suiv. Quelle est la forme des Inscriptions que l'Empereur de Chine envoie pour récompense de quelques belles actions, T. IV, 147, 148. Goût des Chinois pour les inscriptions, T. IX, 364, 365.

Insignia de l'Empire, ce qu'on appelle de ce nom en Chine, T. IV, 140.

Instructions publiques. Usage de Chine pour les discours d'instructions publiques, T. VIII, 251, 252.

Instructions sublimes & familieres de *Cheng-tzu-quo-gen-hoang-ti*. (Voyez ce nom).

Instrumens de musique (les) sont mis en fonte sous *Tsin-che-hoang-ti*; pour quel emploi, T. III, 238. Les instrumens de musique chinois rendant les huit sortes de sons, sont les tambours, les *king*, les cloches, les *hiuen*, les *kin* & les *ché*, les *yu* & les *tchou*, les *koan*, les *cheng*, T. VI, 34 & suiv. On compte huit especes de tambours en Chine, 36; on compte autant d'especes de *king* ou instrumens composés de pierres sonores, 39 & suiv. On distingue trois especes de cloches, 43 & suiv. Description de l'instrument nommé *hiuen*, composé de terre cuite & percé à cinq trous; il est très-ancien, 49 & suiv. Origine du *kin* & du *ché*, qui sont des instrumens faits avec une simple plan-

che de bois sec & léger sur laquelle sont tendues des cordes de soie filées, 52 & suiv. Il y a trois especes de *kin*, le grand, le moyen & le petit; il y a quatre especes de *ché*, 58. Pour les instrumens qui rendent le son du bois, on en compte trois; le *tchou*, le *ou* & le *tchoung-tou*, 61. Ceux qui rendent le son du bambou sont au nombre de sept; le *yang*, le *yn*, le grand & le petit *siao*, le *yo*, le *ty* & le *tché*, 63 & suiv. L'instrument construit pour rendre le son propre de la calebasse, a porté les noms de *yu*, de *tchao*, de *ho* & de *cheng*, 81. (Tous ces instrumens, au nombre de quarante-deux, sont représentés dans six planches & rangés par numéros; on en voit l'explication détaillée, 219 & suiv.).

Intérêt de l'argent relativement au commerce. (Voyez *Tsien-tchi*).

Invitations cérémoniales: comment elles se font en Chine, T. IV, 380.

Ivrognerie (l') est regardée en Chine comme un vice qui est contre la nature, & qui gâte les cœurs les plus droits & les mieux faits, T. VII, 35, 36. Excès auxquels elle entraîne, 37; punition que méritent ceux qui ont le défaut de l'ivrognerie, 38.

J

Jai-tchang-sée, Tribunal du Palais de l'Empereur de Chine, T. III, 499.

Jang-kiu, le même que *Se-ma*. (Voyez *Se-ma*).

Japon. (le) Quelle description en fait Marc Paul, T. V, 13.

Japonois (les) viennent en Chine l'an 57 de l'ere chrétienne; ils empruntent des Chinois leur ecriture, leurs livres & leurs habits; ils sont reconnus pour une ancienne Colonie de Chine, T. II, 497. Idée qu'ils ont de la langue chinoise, T. VII, 10.

Jardinage. (Goût de l'Empereur *Kang-hi* pour le) T. IX, 172, 173.

Jardiniers Chinois, leurs serres, & utilité qu'ils en retirent, T. III, 425, 429 & suiv. 437.

Jardins Chinois, (les) traités par M. Paw comme l'ouvrage d'une imagination dépravée; ils ne méritent point ce blâme, T. II, 435. Les Chinois n'admettent dans leurs jardins aucun ornement, & l'art n'y est employé qu'autant qu'il imite parfaitement la nature, 569. Essai sur les jardins de Chine, T. VIII, 301. Quel est le plus ancien dont il soit fait mention dans les livres chinois, 302. De quel tems il faudroit dater l'origine des jardins chinois, *ibid.* Leur simplicité utile dans les premiers tems, 303. Quel fut le premier qui y introduisit le luxe & la magnificence, 303, 304. Quelles révolutions introduisirent l'embellissement & l'agrandissement des jardins sous *Mou-ouang*, & ses successeurs, 304 & suiv. Incertitude de la maniere dont ils etoient tracés & ornés dans l'antiquité, 307. Grandeur enorme de celui que fit faire *Tsin-che-hoang-ti*, 307, 308; de celui de *Ou-ty*, Empereur de la Dynastie des *Han*, 309. Excès auxquels les Empereurs de Chine se porterent jusqu'au septieme siecle, pour l'invention & les embellissemens de leurs jardins, 309 & suiv. Leur luxe diminue sous le Fondateur des *Tang*, 311. Quel plan on suivit pour la beauté des jardins sous cette Dynastie & les suivantes, jusqu'au quatorzieme siecle, 312 & suiv. L'enthousiasme ridicule des Chinois, pour les jardins, se communique aux Tartares, 315, 316. Quel changement ils eprouverent sous la Dynastie des *Ming*, 316, 317. Vues sages & modérées des Empereurs de cette Dynastie, sur la disposition & l'usage des jardins, *ibid.* Description des jardins actuels de Chine, 318 & suiv. Idée générale qu'on peut se former des jardins chinois, par le Poëme de *Sée-ma-kouan*. Voyez *Sée-ma-kouan* (le

(le jardin de). Luxe de quelques jardins extraordinaires sous plusieurs Dynasties anciennes, T. II, 567.
Jen, mesure de Chine, T. VII, 80.
Jen-tsoung, quatrieme Empereur de la Dynastie des *Soung*, T. VIII, 35; il monte sur le Trône à l'âge de 13 ans, & gouverne sous la Régence de sa mere, 36; l'habitude de vivre en tutelle sous une femme impérieuse, fait naître en lui plus de penchant pour les vertus civiles que pour les vertus guerrieres; il en offre la preuve par sa conduite envers les Tartares, 36, 37. Son amour du bien Public, 37. Son economie, *ibid.* Son attention à eviter toutes les occasions de nuire, & sa délicatesse à ne pas causer même le moindre embarras, 38. Son eloge, & quel nom on peut lui donner, 39. Il meurt âgé de cinquante-quatre ans, l'an de J. C., 1063. Sa déférence aux représentations de *Sée-ma-koang*, au sujet de l'Eunuque *Mao-yun*, T. X, 7 & suiv. Preuves d'amitié & d'estime qu'il lui donne, 9, 10, 13 & suiv.; il le fait venir à la Cour & le comble d'honneurs, 16. Egards qu'il témoigne pour les différentes supplications qu'il en reçoit, 17 & suiv. Il fait proclamer solemnellement *Tchao-tsoung-ché* pour son successeur; sa mort, 24.
Jeu, (le) est condamné chez les *Mantchous*, T. VII, 38. Dangers du jeu, 39; friponneries qui s'y exercent, 39, 40; malheurs qu'il entraîne, 40; il est défendu en Chine, sur-tout aux gens de guerre, *ibid.* & suiv.
Jeûne, (le) d'usage en Chine, T. IX, 111.
Jeune veuve, (la) titre d'une piece en vers sur la piété filiale, tirée du *Ché-king*, T. IV, 172, 173.
Jésuites. (les) Sous quel regne & comment ils s'etablirent à la Chine, T. V, 15, 16.
Jin, nom que les Chinois donnent à une vertu, T. X, 65.
Jin. (Voyez *Jen*).
Jin-cheou-tchoung, Eunuque favori de l'Empereur *Yng-tsoung* & de l'Impératrice-mere. Maux qu'il causa par son caractere de traître, T. X, 27, 28. Il reçoit la punition de ses perfidies, 28, 29.
Jin-kié, nom propre de *Ty-jin-kié*. (Voyez *Ty-jin-kié*.).
Jong, nom que portoient les anciens habitans du royaume de *Ha-mi*, T. V, 487.
Jonques chinoises, especes de petits navires; quelle est la matiere dont elles sont construites, & quels en sont les avantages, T. V, 18, 19.
Jo-tchong-tchang, espece de petite vérole; quels en sont les signes, T. IV, 406, 407.
Joueur: à quel point il est mépriſé en Chine, T. VII, 41.
Joueurs: leur caractere, & les malheurs attachés à cette profession, T. IX, 232 & suiv.
Joui-pin: son fondamental, le septieme dans l'ordre des *lu*, & le quatrieme des *yang-lu;* il répond à la cinquieme lune, & au caractere cyclique *ou*, T. VI, 97, 231.
Joui-tsoung: son estime pour *Ty-jin-kié*, T. V, 335. Il est redevable à son troisieme fils du Trône de Chine, 344; il le désigne pour son successeur, *ibid.;* il en conçoit ensuite quelques alarmes, 345; il répare cette injustice par une abdication solemnelle en faveur de son fils, 346 & suiv. (Voy. *Ly-tan*).
Jou-kiao, Lettrés Chinois. Description que fait Confucius du plan de leur vie physique & morale, T. VIII, 188, 189; de leurs vertus & de leurs connoissances, 189, 190.
Jou-lien: on nomme ainsi la premiere cérémonie qui se pratique en Chine à la mort de quelqu'un; en quoi elle consiste, T. VI, 356.
Jou-man, Bonze de Chine; ses liaisons avec le savant *Pé-kiu-y*, T. V, 421.

Joung-tchou, Vice-Roi du *Ho-nan*, T. IX, 32.

Jour : à quelle heure les Chinois le commencent, & en combien de parties ils le diviſent, T. V, 45. Idées ſuperſtitieuſes des Chinois ſur le bon ou le mauvais jour, T. IX, 251 & ſuiv.

Jugemens : comment ils ſe rendent en Chine, T. IV, 157.

Juifs, on en trouve en Chine, T. V, 57.

Jujubier, (le) eſt un arbre commun en Chine, T. III, 482 ; combien on en compte d'eſpeces, 482, 483. Culture & propriétés du Jujubier, 483, 484, 495, 496. Obſervations de l'Empereur *Kang-hi*, ſur la nature & les propriétés du jujubier, T. IV, 480, 481.

Ju-kian. (la ſecte) Vers quel tems elle parut en Chine, & quel etoit l'objet de ſa croyance & de ſon culte, T. V, 60 ; quel cas on en fait en Chine, 61.

Juremens, (idées de l'Empereur *Kang-hi*, ſur les) T. IX, 118, 119.

Juriſprudence de Chine. Etabliſſement, ſous la Dynaſtie de *Tcheou*, d'une charge pour veiller à la conſervation des edits, déclarations, ordonnances & ſentences qui faiſoient loi, T. I, 60. C'eſt ſans fondement qu'on a avancé que tout ſe décide, d'après le *Chou-king*, dans le Conſeil, dans les Bureaux des Miniſtres & dans les Tribunaux, 74 ; le droit public de Chine, & la conſtitution de la monarchie, s'en eloignent même beaucoup, *ibid.* Quels ſont les livres de Chine qui expoſent en grand ce qui concerne les loix civiles & criminelles du Gouvernement, 84. Les loix civiles ſe réduiſoient à peu de choſes ſous *Yao*, *Chun* & *Yu*, 177 & ſuiv. En quoi conſiſtoient les loix criminelles & pénales de ces tems reculés, 179 & ſuiv. L'exil & les habits d'infamation etoient les peines le plus en uſage, 182. Proportion gardée, il y a quatre fois plus de Tribunaux & de gens de Juſtice en France qu'en Chine, 443. Hors certains crimes atroces & publics, l'Empereur ſeul a le droit de prononcer une Sentence de mort, *ibid.* Les procédures criminelles ont quelque choſe d'effrayant en Chine, *ibid.* A quel degré de perfection etoit parvenue la juriſprudence en Chine, dès le regne de *Hoang-ti*, T. II, 50. Etabliſſemens, par *Ou-ouang*, de ſix juriſdictions principales : leurs départemens particuliers, 68 & ſuiv. ; elles etoient ſous la Dynaſtie des *Tcheou* ce que ſont aujourd'hui les ſix grands tribunaux de l'Empire, 69. Les loix de Chine ſur l'homicide ſont rigoureuſes & inflexibles, 386 ; elles ôtent tout pouvoir aux femmes, 389 ; elles ne permettent qu'à l'Empereur d'avoir pluſieurs concubines, & autoriſent les particuliers à en avoir une ſeulement, 392. Sévérité des loix de Chine envers les filles qui ont failli, *ibid.* Quels etoient les perſonnages habiles dont *Hoang-ti* fit choix pour mettre la main à la grande légiſlation qu'il avoit méditée, T. III, 11. Réforme que fit l'Empereur *Ouen-ti*, dans les loix penales de Chine, 67. Son fils adoucit encore les châtimens 69. *Yang-kien* remet en vigueur les loix qui avoient eté abrogées inſenſiblement par les quatre petites Dynaſties qui l'avoient précédé, 169. forme des requêtes que les divers Tribunaux préſentent à l'Empereur, 490. Pourquoi les fondateurs de la Dynaſtie des *Tcheou*, n'inſtituerent point de ſupplices pour aſſurer l'obſervation de leurs loix, T IV, 37 & ſuiv. Quels etoient les cinq ſupplices en uſage du tems de Confucius, 56. Depuis quel Prince les exécutions ſont devenues fréquentes en Chine, 57. Comment l'Empereur de Chine peut adoucir la rigueur des ſupplices, 87. Notice de ce qui a rapport à la piété filiale dans le Code des Loix de la Dynaſtie régnante, 127 & ſuiv. Plan

de ce Code, *ibid.* & suiv., & T. VIII, 220. (Voyez *Tribunaux*). Jusqu'où les loix de Chine portent l'autorité des peres sur leurs enfans, T. IV, 159, & T. V, 28. Justice des loix de Chine, & influence qu'elles ont sur toutes les parties de l'administration, T. IV, 303, & T. V, 35. Moyens qu'elle emploie pour faire paroître les plaies & les contusions sur les cadavres, même à demi pourris ; formalités qu'elle observe dans les descentes qu'elle fait, T. IV, 421 & suiv. (Voyez *Si-yuen*). Les abus qui s'etoient glissés dans l'administration de la justice criminelle, sont corrigés par *Tay-tsoung*, T. V, 144 & suiv. Cet Empereur fait publier ses ordonnances en faveur du peuple, abroge toutes les loix onéreuses, & fait rédiger le Code civil & le Code criminel, 159, 160, 196, 197. Quelles recherches prescrit la loi de Chine, quand on a trouvé un cadavre, T. VII, 37. Le vol n'est point puni de mort en Chine, 115. Quelle est la punition des Mandarins, 337. Quelle étoit la loi générale de l'Empire sous les premieres Dynasties, quand on avoit résolu la guerre, 241 & suiv. Edit de *Tay-tsou*, sur les Sentences de mort, T. VIII, 27. Histoire des loix de Chine, 220. Forme des procédures criminelles de Chine, T. IX, 44, 63. Attention de l'Empereur *Kang-hi*, pour tout ce qui concernoit la Justice civile & criminelle, 134 & suiv.

K

Kai-fong-fou, une des huit villes du premier ordre de la Province du *Ho-nan* : la description historique & géographique de cette ville & de son district contient huit gros volumes, divisés en quarante livres : précis des objets que chacun de ces quarante livres renferme, T. II, 375. Elle etoit la Capitale de l'Empire sous les *Song*, T. III, 464 & T. VIII, 48.

Kaldan, fils d'Hotohotchin, chef des *Eleuths-Mongoux* du nord, parvient à force de crimes, & par des actes d'une bravoure signalée, à faire la conquête de tout le royaume des Eleuths, T. I, 332, note 2. Un autre de ce même nom tient une conduite opposée, 339. (Voyez *Eleuths*).

Kang, Empereur de la Dynastie de *Tcheou*. Traduction des avertissemens qu'il donna à son frere en lui donnant l'investiture d'une Principauté, T. VIII, 194 & suiv.

Kang : (les trois) obligations réciproques du pere & du fils, du Prince & des sujets, du mari & de la femme, T. IV, 96.

Kang employé dans les serres chinoises ; quel en est l'usage, T. III, 433.

Kang-cao, chapitre du *Chou-king*, remarquable par les sublimes avertissemens de *Kang*, T. VIII, 194 & suiv.

Kang-hi, ayeul de *Kien-long*. Sa guerre contre les *Eleuths*, T. I, 330 & suiv., note 1. Bontés de cet Empereur envers les Missionnaires François, T. II, 521. Haute idée qu'il avoit conçue de Louis XIV, *ibid.* Emploi de sa journée, & détail de ses utiles occupations, 522. Simplicité de sa maison de plaisance, *ibid.* ; utilité qu'il en retiroit pour le bien de ses peuples, *ibid.* ; dureté de ses exercices, 523 ; elle cause sa mort, *ibid.* Vers de cet Empereur à la louange du *Mou-tan*, T. III, 464. Son eloge, T. IV, 66, 452, 453. Son amour pour ses peuples ; la sagesse de ses loix ; etat florissant des arts & du commerce sous son regne, & surnom glorieux que l'Histoire lui donna, 66, 67. Son livre sur les vertus & les devoirs des femmes, 93. Sa piété filiale, 113 & suiv., 257, 258. Comment il observa le deuil de sa mere, 121, 122 & suiv. Sa Déclaration à son peuple pour lui recommander les devoirs de la piété filiale, & le respect dû aux peres & meres, 229 & suiv. Ses observations de

Phyſique & d'Hiſtoire naturelle, 452; ſur les pétrifications, 453; ſur les pierres de ſel, 454; ſur le pin, *ibid.*; ſur le renard volant, 455; ſur le tremblement de terre, *ibid.*; ſur le vernis, 457; ſur la bouſſole, *ibid.*; ſur l'eau de neige conſervée, 458; ſur le *kan-te-han*, eſpece de cerf 459; ſur les pierres de mer, *ibid.*; ſur le *tchaké*, arbre de la côte du Nord, 460; ſur le ſon & les tons, *ibid.*; ſur le pays de *Tou-eulh-fan*, 462; ſur le nitre 463; ſur les enfans, *ibid.*; ſur le lapin, 464; ſur le bruit du tonnerre, *ibid.*; ſur les *ouo-tſi* ou cavernes de divers pays de Chine, 465; ſur les grands jours, 466; ſur le ſel naturel, *ibid.*; ſur les eaux thermales, 467; ſur les ours des montagnes, 468; ſur les climats, 469; ſur l'oiſeau & le rat enſemble, 470; ſur les epis pleins de couſins, 471; ſur les raiſins, *ibid.*; ſur la ſoie particuliere, 472; ſur le vent, *ibid.* & ſuiv.; ſur les pierres de foudre, 474; ſur les melons d'eau extraordinaires, *ibid.*; ſur la Tartarie orientale, *ibid.*, & 475; ſur les feux ſouterreins, autrement volcans, 475; ſur les alimens, 476; ſur le riz précoce, 476, 477; ſur la cochenille, 477; ſur la ſource du *Hoang-ho* ou fleuve jaune, 478; ſur les différentes prononciations, 479, 480; ſur le *jujubier*, 480; ſur le *ſen-chou*, animal de la groſſeur d'un eléphant, 481; ſur l'eau à boire, les melons de *Han-ci* & la figure de la terre, 482, 483. Durée du regne de *Kang-hi*, T. VII, 13; ſon eloge, 14; ſes travaux ſur l'*Y-king*, T. VIII, 230; mérite de ſes inſtructions, 252; eloge qu'en fait *Kien-long*, T. IX, 12; ſa piété, 20; ſes inſtructions ſublimes & familieres. (Voy. *Cheng-tzu-quo-gen-hoang-ti*).

Kan-kié-ſien-cheng, titre de diſtinction qui fut donné à *Chao-young*; ce qu'il ſignifie, T. VIII, 54.

Kan-kou, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 407.

Kan-tcheou, ville de Chine, T. VIII, 295.

Kan-tſiuen, lieu de Chine remarquable par la bonté des eaux, T. III, 246. *Tſin-ché-hoang-ti* ſe plaît à l'embellir, *ibid.* & ſuiv.

Kan-yé-ſée, fameux Monaſtere en Chine, T. V, 259.

Kao. (les). (Voyez *Chou-king*).

Kao-che-lien, Miniſtre de Chine, T. V, 173.

Kao-hoai-tê, Officier diſtingué qui contribua à l'élévation de *Tchao-koang-yng*, T. VIII, 7.

Kao-ki-fou, Miniſtre de Chine, T. V, 173.

Kao-kioung, Capitaine des Gardes de l'Empereur *Tchen-tſoung*, T. VIII, 41. Trait de fermeté & de bravoure qui a ſuffi pour immortaliſer ſon nom, & pour faire eriger en ſon honneur un de ces petits temples qu'on conſacre d'ordinaire en Chine aux eſprits tutélaires, 43 & ſuiv. Son illuſtre poſtérité, 47. De quel titre il fut honoré après ſa mort, *ibid.*

Kao-ly-ché, Eunuque de Chine, comblé d'honneurs par *Hiuen-tſoung*, T. V, 357. Par quels degrés il parvint à perdre le Poëte *Ly-pe* contre qui il avoit conçu de la jalouſie, T. V, 399 & ſuiv.

Kao-tao, Miniſtre célebre ſous *Tchoan-hiu* & *Yao*; il eſt mis à la tête de la Juſtice par *Chun*; il etablit cinq ſortes de ſupplices, & n'eut guere occaſion d'en faire uſage, T. III, 20.

Kao-ti, fondateur de la Dynaſtie des *Han*, T. VII, 4.

Kao-tſang, Roi de la Corée, T. V, 170.

Kao-tſeng-cheng, Lieutenant-Général de *Ly-tſing*; il accuſe ſon Général par envie, T. V, 226; il eſt condamné lui-même à mort, 227; ſon crédit & ſes protections lui ſauvent la vie, & ſa punition eſt convertie en exil, 228.

Kao-tſong, Empereur de la Dynaſtie des

Song méridionaux : ſa piété filiale, T. IV, 254, 255.
Kao-tſong, Empereur de la Dynaſtie des *Tang* ; ſa piété filiale, T. IV, 248, 253. Comment il encourageoit l'amitié qu'on doit aux parens, 234.
Kao-tſou, Empereur de Chine, & fondateur de la cinquieme Dynaſtie dite des *Han*, T. III, 51 ; il ne doit ſon élévation qu'à ſon mérite & à ſa valeur, *ibid.* Comme les *King* avoient eté incendiés, il ne put ſe conduire exactement ſuivant la doctrine qu'ils renfermoient ; mais en général ſon gouvernement fut ſage, & ſes qualités naturelles ſuppléerent au défaut des préceptes, 52. Les qualités de ſon cœur egaloient ſes autres talens, & le ſoutinrent ſur le Trône, *ibid.* Il meurt âgé de cinquante-trois ans, après en avoir régné douze, 52. Son amour filial, 89, 90. (Voyez *Kao-tzou*).
Kao-tſoung. Comment il obſerva le deuil, T. IV, 13. Sa déférence aux avis de *Ly-tſi*, T. V, 249, 250. Il conçoit de l'amour pour *Ou-ché*, 259. Il ſuccede à ſon pere *Tay-tſoung*, *ibid.* Au bout de trois ans il s'enflamme de nouveau pour *Ou-ché*, 260. Il ſe laiſſe ſéduire par cette femme artificieuſe, & par foibleſſe il lui donne le titre de Reine, 261, 262. Il lui laiſſe prendre un empire abſolu ſur ſon eſprit, & devient la dupe des artifices cruels de cette femme, 263 & ſuiv. Il laiſſe dégrader l'Impératrice ſa légitime epouſe, 266 & ſuiv. Il eleve *Ou-ché* au rang d'Impératrice, 270, 271. Il a la foibleſſe de lui laiſſer verſer le ſang des premiers de l'Etat, & de conſentir ſucceſſivement à la dégradation de deux Princes héritiers, 272, 273 & ſuiv. Il lui abandonne les rênes du Gouvernement, & devient le jouet des caprices impérieux & de l'ambition de cette femme, 276 & ſuiv. Sa mort met *Ou-ché* au comble de ſes vœux, 297.
Kao-tſoung, fils de l'Empereur *Hoei-tſoung* ; comment il répare l'injure faite à *Sée-ma-koang*, T. X, 69.
Kao-tzou, Fondateur de la Dynaſtie des *Han* ; par quelle politique il aſſura ſa puiſſance, T. I, 452, note 27. (Voy. *Kao-tſou*).
Kao yen-cheou, Général des Coréens ; ſa défaite, T. V, 180.
Karat (notice du) de Chine, T. IV, 308 & ſuiv. (Voy. *Poids* & *Meſures*).
Ka-ta-ſou, nom qu'on donne en Chine à l'etoile polaire, T. X, 137.
Kayu-khan, Empereur de Chine ; comment il reçut l'Ambaſſade du Pape Innocent IV, T. V, 2, 3.
Kei-ko-hio-ché, (*Chang-yu* adreſſé au) par l'Empereur *Kang-hi*, T. IV, 118.
Keng-kan, Général chinois, T. VII, 3.
Ken-hié, ſurnom de *Soung-king*. (Voy. *Soung-king*).
Ken-ouo-von-hoei, eſpece de petite-vérole ; quels en ſont les ſignes, T. IV, 407.
Ken-ſo, nom de l'endroit déſigné pour la cérémonie du labourage, T. III, 500, 501.
Keou-ouai, pays de Chine, remarquable par une eſpece particuliere de pin, & de rat volant, T. V, 454, 455.
Khan, (quel étoit le ſceau du Grand) T. V, 7. (Voyez *Sceau*).
Ki, caractere employé par les anciens Chinois, T. II, 29. Ce qu'on apperçoit dans ce caractere, *ibid.* Comment on a déterminé plus ſpécialement le ſens de ce caractere, 31. Depuis quand il eſt employé, & quel uſage en ont fait tous ceux qui s'en ſont ſervis, 31 & ſuiv.
Ki, (ce qu'on entend par les cinq) T. IV, 96.
Ki, nom d'une conſtellation chinoiſe, T. VII, 147. Ce qu'un Général peut entreprendre ſous cette conſtellation, *ibid.*
Kia, mere de *Tchang-ti*, T. IV, 102.
Kiai-in, nom de la quatrieme claſſe des *Lieou-y*. (Voyez *Caracteres de l'Ecriture chinoiſe*).
Kian, (le) fleuve de Chine, T. VIII, 296.

Kiang, epouſe du Prince *Nou*, & mere de *Tchoang-kong*, T. IV, 251; elle eſt diſgraciée par ſon fils, 252; elle eſt rappellée & traitée comme ſi elle n'avoit jamais eté coupable, *ibid.*

Kiang, fleuve de Chine, T. IV, 181; la pêche y eſt abondante, 322.

Kiang-kouan, (*Chang-yu* adreſſé par *Kang-hi* au) T. IV, 116.

Kiang-mi, riz ſauvage, ou millet dont on tire de l'eau-de-vie en Chine, T. V. 476.

Kian-ſi, (le) province de Chine; ſa deſcription, T. VIII, 295.

Kiao, (le) à quel uſage il ſervoit & de quoi il etoit compoſé, T. II, 14 & ſuiv.

Kiao-tchoen-ché, barque de Chine; quelle en eſt la forme, T. VIII, 364.

Kia-tao, Poëte de Chine; il commence par exercer la profeſſion de Bonze, T. V, 453. Son ineptie pour tous les emplois du Monaſtere, 453, 454; il ſe livre au penchant qui l'entraînoit vers la poéſie: traits plaiſans de ſa manie poétique, 454, 455 & ſuiv.

Kia-tchoung, ſon fondamental de la muſique chinoiſe, le quatrieme dans l'ordre des *lu*, & le ſecond des *yn-lu*; il répond à la ſeconde lune & au caractere cyclique *mao*, T. VI, 98, 231.

Kia-tſié, nom de la cinquieme claſſe des *lieou-y*. (Voyez *Caracteres de l'Ecriture chinoiſe*).

Kia-yu, Ouvrage chinois où l'on reconnoît peu Confucius, qui en eſt pourtant l'auteur, T. I, 52.

Kié, regardé, ainſi que *Tcheou*, comme le Néron & le Caligula de la Chine; portrait de ſes mœurs & de ſon caractere, T. I, 448 & T. V, 139. Il eſt le dernier Empereur de la Dynaſtie *Hia*, T. VII, 173. Ses cruautés & ſes débauches le rendent en horreur; epoque de ſa mort, *ibid.*

Kié-ché-chan, montagne de Chine, T. III, 258.

Kié-che-choai, un des principaux Chefs des Tartares *Tou-kiué*; ſa perfidie eſt punie de mort, T. V, 168, 169.

Kié-ché-men, ville de Chine, T. III, 258. *Tſin-che-hoang-ti* la viſite, & n'oublie rien pour obvier à tous les inconvéniens auxquels elle etoit ſans ceſſe expoſée, 259.

Kie-li, Roi des *Tou-kiué*; ſes ravages dans le *Chan-ſi*, T. V, 108. Comment ils furent ſuſpendus, 109; ils recommencent & ſont arrêtés & vengés par *Ly-ché-min*, 114, 115 & ſuiv.

Kié-ly, (le *Ko-han*) défait les troupes de *Yu-tche-keng-té*, T. V, 128. Il fait la paix avec *Tay-tſoung*, 130, 131. Il occaſionne la révolte de ſes ſujets, 140. Il fait une guerre malheureuſe, 141. Il perd ſa couronne, 142, 143. Marque d'attachement & de reconnoiſſance qu'il donne à l'Empereur *Tay-tſoung*, T. V, 187. Il eſt vaincu par *Ly-tſing*, 214.

Kien. (Voyez *Fou-hi*).

Kien-long, Empereur de Chine actuellement régnant: il décrit en vers chinois la conquête du pays de *Eleuths* ou *Zongores*, détaille les motifs de ſon entrepriſe, en prenant cette guerre depuis ſon origine, & en continue l'expoſition juſqu'à l'epoque qui l'a ſi glorieuſement terminée, T. I, 329 & ſuiv. (Voyez *Eleuths*). Il ſe juſtifie aux yeux de ſon peuple, de la ſévérité qu'il a eté obligé d'employer contre ſes propres Généraux durant le cours de la guerre contre les *Eleuths*; & le fait de maniere à paſſer plutôt pour equitable & clément, que pour juſte avec trop de rigueur, 377. Il donne dans cette guerre les preuves les plus eclatantes de ſa pénétration, de ſon activité, de ſa modération, de ſa prudence, de ſa juſtice & de ſa bienfaiſance, 338 & ſuiv. (Voyez *Eleuths* & *Tourgouths*), *Kien-long* entreprend la guerre contre les *Miao-tſée*, T. III, 387. Il nomme *Akoui* pour Général, 389. Il rend publics, par un ecrit de ſa

propre main, les ſuccès de ſes armées, 394, 396. Il récompenſe les ſervices d'*Akoui*, 397. Il fait les cérémonies du *Hiao-lao* & du *Hien-fou*, 399 & ſuiv. Il punit l'injuſtice de *Fou-té*, 402 & ſuiv. Il rend compte à ſes ſujets des motifs & des ſuccès de la guerre contre les *Miao-tſée*, & de la juſtice rigoureuſe qu'il a eté obligé d'exercer ſur les rebelles vaincus, 407. Il accorde des graces à tous ſes ſujets; enumération de ces graces, 409 & ſuiv. Sévérité de *Kien-long* pour ce qui concerne le ſervice & le cérémonial, T. IV, 328. Sa piété filiale, 142, 143. Il perd l'Imperatrice ſa mere, T. VI, 346. Ses ordres pour faire rendre à cette Princeſſe tous les honneurs funebres ſelon le cerémonial, 347. Deuil général, 348. Il annonce lui-même à ſes ſujets la mort de l'Impératrice par un ecrit où il exprime toute ſa douleur & la vénération qu'il avoit pour elle; il entre auſſi dans des détails ſur la maladie & la mort de cette Princeſſe, 349 & ſuiv. Il fait publier ſon teſtament, 351 & ſuiv. Il aſſiſte à toutes les cérémonies qui ont lieu pour les funérailles, & donne par-tout les preuves les plus ſignalées de religion & de tendreſſe filiale, 359 & ſuiv. Par un décret ſolemnel, il aſſigne à ſa mere une place dans la ſalle des Ancêtres, 366. Genre & nombre des graces qu'il accorde à tous ſes ſujets, 371 & ſuiv. Plan de ſa journée, & ſes occupations, T. VIII, 245. Trait de ſon affabilité & de ſa bienveillance envers les Européens, 283, 284 & ſuiv., 290. On répand le bruit de ſa mort; ſon retour à Pé-king, 289, 290. Voyage de *Kien-long* à Gêhol pour la cérémonie du *Ouan-tcheou*, T. IX, 6. Ses vues politiques par rapport aux honneurs qu'il rend au *Pan-tchan-Lama*, 6, 7. Ecrit public dans lequel il preſcrit aux Mandarins le cérémonial auquel ils devoient s'aſſujettir pour la cérémonie du *Ouan-tcheou*, 7, 8 & ſuiv. Enumération des bienfaits qu'il accorde à tous ſes ſujets indiſtinctement à cette occaſion, 11, 12 & ſuiv. Il fait eclater ſa piété dans un ecrit où il ſe préſente comme le Grand-Prêtre & le Souverain ſacrificateur de la nation, 18, 19 & ſuiv. Il accorde aux repréſentations du *Tay-tchang-tſée*, quelques rites à etablir & à fixer lorſque l'Empereur en perſonne ne faiſoit pas complettement toutes les cérémonies, 21, 22 & ſuiv. Il charge *Akoui* d'aller remédier aux débordemens du fleuve *Hoang-ho*, 26. Il ſe charge lui-même des frais de cette opération, 27. De quelle maniere il encourage ceux qui etoient à la tête de ces travaux, 29, 30 & ſuiv. Il inſtruit lui-même ſes ſujets du ſuccès de toutes les opérations d'*Akoui* pour arrêter & prévenir les débordemens du fleuve *Hoang-ho*, & donne, par cet ecrit, une idée de la maniere dont il gouverne, 34, 35 & ſuiv. De quelle maniere il s'exprime ſur le compte de *Ly-ché-yao*, Gouverneur général de la Province de *Yan-nan*, condamné à perdre la tête pour crimes de concuſſion, 41, 42 & ſuiv. Il rend publique la Lettre du célebre Littérateur *Yu-ming-tchoung*, pour ajouter à la gloire de ce grand homme qu'il combloit de ſon amitié & de ſon eſtime, 47, 48 & ſuiv. Il lui en donne de nouvelles preuves par le magnifique eloge qu'il compoſe lui-même, & par les honneurs funebres qu'il lui fait rendre, 53, 54 & ſuiv. Son goût pour les ouvrages de Littérature qui reſpiroient le patriotiſme, 60. Il accorde la grace de *Ly-ché-yao*, *ibid.* Il charge *Akoui* des travaux propres à arrêter les ravages du fleuve *Kiang*, 441. Il envoie contre un parti de Mahométans révoltés, un jeune Seigneur *Man-tchou*, le punit de ſon imprudence par des reproches, & lui rend ſes bonnes

graces, 442, 445, 446. Il reçoit, à Gêhol, le *Pan-tchan-Lama*, *Erteni*, 446. Il ecrit une Lettre au *Ta-lai-Lama*, à l'occaſion de la mort d'*Erteni*, où il lui rend compte des honneurs & des ſoins qu'il a fait rendre à ce *Pan-tchan-Lama*, ſur ſa route & à Gêhol, 447 & ſuiv. Sévérité avec laquelle cet Empereur vient de punir récemment les vexations des Mandarins, T. X, 132 & ſuiv. Ses ſoins pour apporter des remedes efficaces aux maux cauſés par les débordemens du *Hoang-ho*, & de quel Miniſtre il fit choix pour aller ſoulager & ſauver les peuples, 134, 135. On lui propoſe un expédient ſûr pour arrêter les ravages du fleuve, il le goûte, & envoie à cet effet *Amita* pour découvrir la ſource du *Hoang-ho*, 136. Il rend compte aux peuples dans un ecrit public, du ſuccès des opérations & des découvertes d'*Amita*, 136 & ſuiv. Il inſtruit de nouveau ſes ſujets par un ecrit public, de ſes intentions pour le ſoulagement du peuple de l'iſle *Tay-ouang* (Formoſe) qui venoit d'être ſubmergée, & de la maniere dont il doit pourvoir à tout pour réparer les pertes que les habitans avoient eſſuyées ſur terre & ſur mer, 141, 242.

Kien-ſong. Son diſcours devant le cercueil de ſa mere eſt un modele de la vertu filiale & de la tendreſſe maternelle, T. IV, 245, 246.

Kieou, nom qu'on donnoit anciennement à l'inſtrument de pierres ſonores, appellé aujourd'hui *keng*, T. VI, 40.

Kieou-chen-tſi, Officier de Chine, chargé de faire mourir *Ly-hien*, T. V, 301.

Ki-gin-chu-pien, nom d'un Ouvrage chinois du P. Ricci, T. IV, 74.

Ki-jang-ki, titre d'un ouvrage de *Chao-young*, T. VIII, 50.

Ki-lin, quadrupede de Chine. Superſtition des Chinois au ſujet de cet animal, T. X, 15.

Kin, inſtrument à cordes des Chinois, T. VI, 53 & ſuiv. Ancienneté de cet inſtrument, 56. Comment il s'accorde. (Voy. *Accord*). Les Lettrés emploient le mot *kin* en faiſant alluſion à la famille impériale qui doit donner le ton des mœurs aux peuples, T. IV, 68.

Kin, livre chinois, T. VII, 319. (Voy. *Poids* & *Meſures*).

Kin. (les Tartares) (Voy. *Tartares-kin*).

Kin-chi. Juſqu'à quelle epoque remonte l'hiſtoire de cet Auteur Chinois; T. I, 88.

King, (la doctrine des) occupe les jeunes Lettrés, T. I, 13. On compte cinq *King*; ce qu'ils renferment; ils ſont eſtimés les livres profanes les plus anciens du monde; quels en ſont les traducteurs, 311, note *c*. Raiſons de l'obſcurité qu'on y remarque, 314, note *m*, & 315, note *n*. Depuis la renaiſſance des lettres en Chine, ils ont eſſuyé des critiques dans chaque ſiecle, T. II, 258. Les vrais ſavans & le corps entier de la Littérature les ont réfutées; & motivant leurs arrêts contre les Auteurs ſubalternes qui avoient tâché de répandre des nuages ſur leur authenticité, ils leur ont aſſuré le degré de croyance qu'ils méritent, & tous les ſentimens ſont réunis pour convenir que les *King* ſont tels aujourd'hui qu'ils l'etoient avant l'incendie ordonné par *Tſin-ché-hoang*, & du tems même de Confucius, 258, 259. L'ancienneté des *King*, quoique combattue par tant de ſavans Européens, n'en doit pas être moins authentique, la certitude de leur conſervation etant appuyée ſur la tradition publique & ſur la perſuaſion générale, 381 & ſuiv. Ils ont eté commentés par *Ouen-tchoung-tſée*, T. III, 182. Les textes des *King* cités par Confucius & par les autres Philoſophes, ſont un témoignage irrécuſable, quoique cités avec quelques changemens, T. IV, 34. Les *King* ſont appellés *Livres ſacrés* en Chine, T. VII, 17. Leur etude fait partie de l'education, T. VIII, 117. Comment on en a facilité l'intelligence

l'intelligence aux enfans, *ibid.* Quel jugement on peut porter de la langue ancienne des Chinois par les *King*, 141. Quel en eſt le ſtyle, *ibid.* Leur connoiſſance & leur explication ſont néceſſaires pour ceux qui aſpirent aux charges en Chine, 142. Caractere propre de la langue dans laquelle les *King* ſont ecrits, 156, 157, 164, 167. Ce qui en rend l'interprétation ſi difficile, 157, 162. Quel en eſt le principal mérite, 178. On compte cinq *King;* quels ils ſont, 193. Quelle autorité ils ont en Chine, 194. Jugement qu'on en peut porter par différens morceaux qui en ſont tirés, 194, 195 & ſuiv. Comment on imprime les *King*, 214. Commentaires qui ont eté publiés ſur les *King;* comment ils ſe faiſoient, 215. Ce qu'en penſoit l'Empereur *Kang-hi*, & pourquoi il en recommandoit la lecture & la pratique, T. IX, 77, 120, 121, 122, 123, 124, 203, 204. On ne trouve rien dans aucun des *King* ſur le tems où l'ecriture a commencé en Chine, 285. Combien il faut ſavoir de caracteres chinois pour entendre les *King*, 333. Idée que les Chinois ont ſur les *King*, 350. Quels ſont les *King* du ſecond ordre, 351. Ce qui en facilite l'intelligence, 367. (Voyez *Livres chinois*).

King, inſtrument de pierres ſonores, T. VI, 40 & ſuiv. Il a eté inventé par *Vou-kiu* du tems de *Yao*, 255. C'eſt l'inſtrument dont on faiſoit le plus de cas chez les anciens Chinois; il dominoit dans toutes les cérémonies & dans les feſtins même, où on en jouoit pour faire plus d'honneur aux convives, 256. On ne peut avoir que des probabilités ſur la forme qu'on y donnoit dans les ſiecles reculés, & ſur les regles de ſes dimenſions, 263. Il eſt pourtant aſſez naturel de croire que les dimenſions modernes ſont à peu près celles des anciens, 265. On a donné au *king* pluſieurs formes différentes dans la moyenne antiquité, 266. Les anciens en diſtinguoient trois ſortes, le *king-kieou*, le *pien-king* & le *ko-king:* on ne ſe ſert que des deux premiers dans la muſique impériale, 267. Le *king* eſt de tous les inſtrumens le plus difficile à accorder avec les autres : c'eſt lui qui donne le ton, & il contribue plus qu'aucun à la beauté d'un concert, 270. Maniere de jouer de cet inſtrument, 272. Epithetes dont les Anciens ont décoré le *king* pour en exprimer la beauté, 273. Ceux qui ſont deſtinés pour les grandes cérémonies de la Religion ſont beaux, richement ornés, & les plus parfaits, 274.

King-hou, Chinois fameux, par la hardieſſe avec laquelle il entreprit d'aſſaſſiner *Tſin-ché-hoang-ti;* le moyen dont il ſe ſert ne lui réuſſit qu'à demi, T. III, 218 & ſuiv.

King-tcheou, ville de Chine, T. V, 90, 91.

King-té, le même que *Yu-tché-king-té.* (Voyez *Yu-tché-king-té*).

King-ti, (*Han*) quatrieme Empereur de la Dynaſtie des *Han*, & fils de *Ouen-ti*, monte ſur le trône vers l'an 156 avant J. C., T. III, 69. Il ſe fait un point capital de marcher ſur les traces de ſon pere en adouciſſant comme lui la juſtice pénale, en proſcrivant le luxe, la ſculpture, la broderie, de crainte qu'ils ne nuiſiſſent à la culture des terres, & en permettant qu'on l'avertît de ſes fautes, 70. Il meurt à quarante-huit ans, après en avoir régné ſeize : on fixe ſa mort à la cent quarante-unieme année avant J. C., *ibid.*

King-ti, Empereur de Chine, T. V, 51.

King-tſoung. Quel etoit le pouvoir des Eunuques ſous ſon regne, T. V, 418. Il en eſt la victime, *ibid.*

Kin-hio-kié, nom d'un ouvrage de *Han-yu;* à quelle occaſion, & dans quelles vues il le compoſa, T. V, 436.

Kin-kou, tambour de Chine à-peu-près ſemblable au *tſou-kou* des *Hia*, T. VI, 38.

Kin-lo, instrument de métal employé en Chine pour désigner les différentes veilles de la nuit, T. VII, 378. Maniere de s'en servir; forme de cet instrument, son poids & son prix, *ibid.*

Kin-pai, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 402.

Kin-tao-ming, Chinois célebre; ce qu'il dit sur les injustices particulieres qui résultent souvent d'une Loi très-juste pour le public, T. IV, 372.

Kin-tchouen, (grand & petit) deux Etats des *Miao-tsée*, T. III, 387, 388. L'un & l'autre soumis par le Général *Akoui*, 393, 394 & suiv.

Kio, le troisieme des cinq tons des Chinois; ce ton peut répondre à ce que nous appellerions troisieme degré. (Voyez T. VI, l'exemple de la page 114, & celui de la note *o*, page 208).

Ki-ouen, nom qu'on donne à certains caracteres de la langue chinoise, T. IV, 42.

Ki-pi-ho-ly, Tartare, Général de Chine: ses services dans la guerre de la Corée, T. V, 172. & suiv. Marques d'attachement & de reconnoissance qu'il donna à l'Empereur *Tay-tsoung*, 187.

Kitan. (Voyez *Tartares Leao*).

Ki-teou. (Voyez *Lien-kien*).

Ki-teou-chan, montagne de Chine, T. III, 245.

Kiu-fou-hien, ville de Chine près de laquelle est le tombeau de Confucius, T. V, 287.

Kiu-hoa, plante, la matricaire de Chine, T. III, 455. Description qu'en fait M. Tournefort, 456. Les Chinois en distinguent deux especes, 457. Culture & nature du terrein que cette plante exige, 458, 459 & suiv. Vertus du *kiu-hoa*, & à quels usages on l'emploie, 461.

Kiun. Ce mot peut répondre à ce que nous appellons *octave*, avec la différence qu'il faut supposer cette octave divisée en douze demi-tons, T. VI, 58. Le *kiun* est proprement l'assemblage de treize sons, à un demi-ton l'un de l'autre, *ibid.* à la note. (Du reste nous prenons ici ce mot dans le sens qu'il est employé par M. Amiot, d'après les Auteurs chinois qu'il a suivis. Peut-être ne doit-on concevoir par *kiun*, que l'assemblage de douze sons; le treizieme, qui est l'octave du premier, pouvant être regardé comme recommençant un autre *kiun*. L'inspection des *Planches* 4, *b*, 5, *a* & *B*, 6 & 7, peut appuyer cette idée).

Kiun. Ce mot signifie, en chinois, un lieu qui contient 12,500 hommes, T. VII, 70.

Kiun-ché, surnom de *Sée-ma-koang*. (Voy. *Sée-ma-koang*).

Kiung, (le) grand fleuve de Chine; à quelles révolutions il est sujet lors des tremblemens de terre, T. IV. 456.

Kiun-hien, ville du Royaume de *Lou*, fameuse par les Gens de lettres qu'elle a possédés, & par le séjour qu'y fit dans le cours de ses voyages, *Tsin-ché-hoang-ti*, T. III, 247.

Kiu-ping, Ministre de Chine, fameux par ses talens & par ses disgraces, T. III, 43. La mort qu'il se donna en se précipitant dans le *Kiang*, est l'origine de l'espece de fête qui se célebre tous les ans en son honneur, sur le même fleuve, à l'endroit où il s'y est précipité, 44 & suiv.

Kiu-ti-heou, Roi des Tartares *Hioung-nou*, T. III, 318. Sa politique envers l'Empereur de la Chine, *ibid.* & 319. Il cherche à corrompre les Ambassadeurs, chinois, 319; il profite pour cela d'une conspiration formée par un des chefs, 320 & suiv., n'ayant pu venir à bout de fixer à son service celui qu'il desiroit principalement (*Sou-ou*); après avoir employé toutes les voies de promesses, de menaces, il se résout à s'en venger par des traitemens barbares, 322 & suiv., il condamne *Sou-ou* à être jetté dans une fosse profonde pour y mourir

de faim, 326; il l'en fait retirer pour l'envoyer sur les bords de la mer, exercer un emploi vil & malheureux, 328. Il se met à la tête de ses troupes pour combattre un Général Chinois, le fait prisonnier & l'envoie pour tenter encore la fidélité de l'Ambassadeur *Sou-ou*, 335 & suiv.

Kiu-tsée, espece de levain dont on se sert en Chine pour procurer & assurer la fermentation du grain dans l'eau, & à l'eau où elle se fait, les qualités alimenteuses & spiritueuses qui en font une bonne boisson, T. V, 468 & suiv.

Ki-yu, (le) est un monstre quadrupede, qu'on regarde comme fabuleux; à quel sujet les Poëtes Chinois le citent dans leurs ouvrages, T. I, 337, note 43.

Ko. (M.) Son Mémoire sur l'antiquité des Chinois, T. I, 3 & suiv. On y trouve la position des Lettrés chinois d'aujourd'hui par rapport à la connoissance de la haute antiquité, 9; une Notice des livres & monumens chinois, 22; il y traite des caracteres chinois, 23; de la naissance & du progrès des Sciences en Chine, 28, & de quatre sortes de Livres anciens, 40; il y expose le défaut de monumens, tels que les médailles, inscriptions & monnoies, 55; il donne une notice des principaux Historiens qui ont ecrit l'Histoire des premiers tems depuis l'incendie des livres, 77; il indique le tems auquel on peut fixer le commencement de l'Empire Chinois, 111. Tout ce qu'on raconte sur les tems qui ont précédé *Yao*, n'est, selon lui, qu'un amas de fables, 113. Ses doutes sur les livres qui parlent des tems antérieurs à *Yao*, 114 & suiv. L'autorité que ces mêmes livres ont en Chine, 121. Preuves de l'origine de la Nation chinoise, fixée à une ou deux générations au-delà de *Yao*, 149 & suiv. Détails sur la Géographie des tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 154 & suiv.; sur le gouvernement du même tems, 170 & suiv.; sur les mœurs, 184 & suiv.; sur la population, 193 & suiv.; sur les arts & sciences, 215 & suiv.; sur la religion, 244 & suiv. Traduction du *Ta-hio* ou la grande Science, & du *Tchong-yong*, ou le Juste-milieu, ouvrages philosophiques de *Tseng-tsée*, & de *Tsée-tzée*, 456 & suiv., 459 & suiv. (Voyez *Ta-hio* & *Tchong-yong*).

Koa, (les) sont des signes inventés par *Fou-hi* qui ne consistent qu'en de simples lignes ou barres, soit entieres soit brisées, T. VI, 128. Il y a des *koa* trigrammes, c'est-à-dire, composés de trois lignes, *ibid.* (voyez note *b*, page 29.), & des *koa* hexagrammes, composés de six lignes, 128. Les Chinois se servent de ces différens *koa* pour exprimer, soit la génération des sons, 128 & suiv.; soit leur succession par demi-tons, 131, 132 & suiv. (Voyez *Koua*).

Koalos, ordre de Mandarins, T. V, 35. Fonctions de leur Tribunal, *ibid.*

Koang, nom propre de *Sée-ma-koang*. (Voyez *Sée-ma-koang*).

Koang-yng, surnom de *Tay-tsou*. (Voy. *Tay-tsou*).

Koan-hoa, (le) style de Chine: quelles en sont les propriétés, T. IX. 389, 390.

Koan-tsée, instrument de Chine à tuyaux de bambou, T. VI, 63 & suiv.

Kon, pere de *Chun*, T. IV. 248.

Kong-chou, Prince de Chine, second fils de *Kiang*, epouse du Prince *Nou*; sa révolte & sa défaite, T. IV, 252.

Kong-kouo-vou-tsiang, espece de petite-vérole, quels en sont les signes, T. IV, 408.

Kong-pou, (le) Tribunal des Finances de Chine. *Chang-yu* adressé par *Kang-hi* au *Kong-pou*, T. IV, 118. Quelle economie & quelle sageſſe ce Tribunal met dans l'administration générale des finances & des dépenses de l'Etat, 162 & suiv. Il a dans son district les ouvrages publics, T. VIII, 225, 278.

Antiquité de ce Tribunal, *ibid.* Comment s'expédient les affaires qui le concernent, 280. De quelle façon le Gouvernement ſubvient aux dépenſes ordinaires ou extraordinaires qu'il fait, 281.

Kong-tchou, (la) fille de l'Empereur *Kouang-tſong:* ſon luxe & ſes dépenſes ſont blâmés par *Sée-ma-kouang*, T. IV, 111, 112.

Kong-tchou, Princeſſes, filles de l'Empereur : ce qui s'obſerve à leur mariage, T. IV, 144.

Ko-teou, nom des lettres du *Chou-king*, & du *Kou-ouen*, T. III, 306.

Kou, arme chinoiſe; quelle en etoit la forme, T. VII, 259.

Koua (les huit) ou trigrammes inventés par *Fou-hi;* leur arrangement & leurs combinaiſons, T. II, 17, 18. Ces ſignes ont donné naiſſance à la langue chinoiſe, & ſubſiſtent encore aujourd'hui, 18. (Voyez *Fou-hi*). Conſulter les *Koua;* ce que ſignifie cette expreſſion, T. VII, 172. Commentaire de Confucius ſur l'origine des *Koua*, T. IX, 287. Quels en etoient les différens uſages, 287, 288. Comment ils ſervoient à intimer des ordres, à avertir de quelques corvées, ou à indiquer quelque cérémonie religieuſe, 354. (Voyez *Koa*).

Kouang-leang (belle ſentence de) ſur les Philoſophes de ſon tems, T. IV, 50.

Kouang-ou-ti, ſon affabilité, T. IV, 63.

Kouang-ſing-tai, Obſervatoire de Chine, T. IV, 473.

Kouang-tſong, remontrances qu'il reçoit de *Sée-ma-kouang* ſur les devoirs de la piété filiale qu'il négligeoit, T. IV, 106, 107 & ſuiv.

Kouan-hoa, (le) ou langue de tout l'Empire de Chine, T. VIII, 156. Caractere propre de ce langage; quels en ſont les divers emplois, les avantages, les beautés, & ce qui le diſtingue des autres langages de Chine, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 173, 174, 175, 176, 177, 183. Difficultés qu'on eprouve pour ecrire le *kouan-hoa*, 226.

Kouan-ken-tai, cabinet pour la cérémonie du labourage, T. III, 500.

Kouan-ti, nom de la balance du Tribunal des Finances, T. IV, 308, 310.

Kouan-tſé: ce qu'il a dit ſur le commerce, T. IV, 325.

Koué-foung : les pieces qui portent ce titre, décrivent les mœurs des quinze Royaumes dont la Chine etoit compoſée ſous les *Tchou*, T. II, 284.

Kouei, célebre Muſicien chinois; ſes talens, T. VI, 10.

Kouei-chan-ſien-cheng, nom d'honneur ſous lequel etoit connu *Yang-ché*, T. X, 121. (Voyez *Yang-ché*).

Kouei-fei, on donne ce nom, en Chine, aux concubines titrées T. IV, 102.

Kouei-tcheou, Province de Chine, T. III, 412.

Kouei-té-pou, lieu de Chine où le *Hoang-ho* prend ſon nom, T. X, 137.

Kouan, un des *koua* ou trigrammes inventés par *Fou-hi;* de quoi il etoit le ſymbole, T. II, 25.

Kouen-lun, (Jardin de la montagne) très-célebre en Chine, T. VIII, 302.

Kouen-ou, nom des habitans du *Ha-mi*, T. V, 487.

Koue-tſée-kien, nom du College impérial de Pé-king. (Voyez *College impérial*).

Kouë-yu, ouvrage de *Tſo-chi;* détails curieux de cet ouvrage, T. I, 52.

Kou-hing-tchen, Cénobite de la ſecte de *Tao*, Magicien aimé de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 279.

Koui-tſang : que ſignifie ce nom, & quel eſt l'ouvrage qui le porte, T. II, 49.

Kou-kai, un des courtiſans de *Tchao*, qui perdit le Général *Li-mou*, T. III, 214 & ſuiv.

Kou-kin-y-tong, recueil de tout ce qu'on a de mieux en Chine ſur la Médecine juſqu'en 1617, T. IV, 237 & ſuiv.

Koung, nom donné au ſon primitif ſur lequel eſt fondé tout le ſyſtême muſical.

des Chinois, T. VI, 89. Ce que signifie ce mot, *ibid.* Le ton *koung* est le premier des cinq tons des Chinois, & peut répondre à ce que nous appellerions premier degré. (Voyez l'exemple page 114, & celui de la note *o*, page 208).

Koung-ming, Guerrier chinois: il est presque le seul qui ait employé les armes à feu avec succès, T. VIII, 331, 332. Sa méthode pour l'arrangement des troupes & leurs evolutions, 334. Ses armes, 336. Figures de ses campemens & de ses différens ordres de bataille, 347, 348.

Koung-ming. (Voy. *Tchou-ko*, *Ou-heou*).

Koung-ngan-koué, descendant de Confucius, & un des plus fameux Lettrés de Chine, T. III, 307. C'est aux leçons de *Fou-cheng* son maître qu'il doit toutes les lumieres qu'il a répandues sur l'Histoire de l'antiquité, 308.

Koung-tsien, corps de troupes de Chine, T. VII, 334.

Koung-ty, le même que *Tay-ouang*. (Voy. *Tay-ouang*).

Koung-yng-ta, Savant de Chine, chargé d'expliquer les *King* aux enfans de *Tay-tsoung*; quel cas particulier cet Empereur en faisoit, T. V, 156, 157, 158. Ses travaux littéraires, 158.

Kouo-kin, Général d'armée de l'Empereur *Tay-tsou*, T. VIII, 14. Trait de sa bonté envers un Officier qui avoit voulu le perdre, & dont la vie etoit en son pouvoir, 15.

Kouo-lo. (Voyez *Alotan-kou-olo*).

Kouo-tsée-y, célebre Guerrier de Chine, T. V, 404, 405. Par quels degrés il parvint aux places les plus elevées, 405. Son exactitude à remplir ses devoirs excite des envieux, *ibid.* Sa premiere action lui vaut une récompense & le met à portée de déployer tous ses talens & sa noblesse d'ame, 406, 407. Il raffermit la maison des *Tang* par un coup hardi, 407. La récompense honorable qu'il reçoit l'enflamme pour de nouvelles conquêtes, 408. Il est comblé d'honneurs, & s'en montre digne, *ibid.* Des envieux inspirent à l'Empereur des défiances sur lui, 409. Son rappel à la Cour ne sert qu'à donner un nouveau lustre à sa gloire, 409, 410. Traits de sa vie privée qui font connoître son mérite personnel comme homme d'etat & comme citoyen, 410, 411 & suiv. Son eloge par un Historien chinois, 415. Ce qui fait croire qu'il a connu & honoré le vrai Dieu, 415, 416.

Kou-ouen, vieux texte du *Hiao-king*, T. IV, 29.

Kou-ouen, (le) langue des *King*, T. VIII, 156. Quels mots il emploie, *ibid.* On en distingue de trois sortes, *ibid.* Beautés, avantages, génie & caractere propre du *kou-ouen*, 157, 158 & suiv., 176.

Kou-si, son fondamental dans la musique chinoise, le cinquieme dans l'ordre des *lu*, & le troisieme des *yang-lu*; il répond à la troisieme lune & au caractere cyclique *tchen*, T. VI, 97, 231.

Kousi-han, est le premier roi des Eleuths; noms & prérogatives qu'il reçut de *Chun-tché*, Empereur de la Chine, après être venu lui rendre hommage, T. I, 331, note 2.

Kou-tsiou, (le) remede souverain en Chine pour les apoplexies de bile, les indigestions, les coliques, les fievres intermittentes, *&c.*; maniere de le faire, T. V, 493, 494.

Kou-yo-king-tchouen, Ouvrage de *Ly-koang-ty*, traduit par M. Amiot, T. VI, 5.

Kou-yuen-tchen, premier Président du Tribunal de la guerre, condamné à être mis en pieces pour sa négligence dans le service militaire, T. V, 353. Ce qui lui sauva la vie, 353.

Kublai-kan, dernier fils de *Genghis-Khan*; sagesse de son gouvernement, & la maniere affable dont il traita les deux voyageurs Vénitiens, Mathieu & Nicolas Paole, T. V, 6, 7.

Kul-ka, (les) ſont habiles à monter à cheval & à tirer de l'arc, T. IV, 115.
Kun, nom d'un corps de 4000 hommes de troupes en Chine, T. VII, 75. (Voyez *Kiun*).

L

Labourage, (le) eſt preſcrit en Chine aux gens de Guerre, T. VII, 28, 29. (Voyez *Agriculture*). Annonce & requête des Tribunaux, préſentées à l'Empereur pour l'ordre de la cérémonie du labourage, T. III, 499 & ſuiv. Comment elle ſe pratique tous les ans par l'Empereur, & quel lieu on choiſit à cet effet, T. V, 40.
Laboureur, (le) titre d'une piece en vers tirée du *Ché-king*, où l'Auteur offre le tableau de la vie heureuſe de la campagne, T. IV, 180 & ſuiv.
Laboureurs, (l'ordre des) etoit très-nombreux en Chine dans l'antiquité; par quelle raiſon, T. IV, 36, 317; egards que le Gouvernement a pour eux, 317, 318; pourquoi les laboureurs ne s'enrichiſſent pas, 318.
Lâcheté, (la) eſt cauſe de grands malheurs, T. VII, 122, 262.
Laconiſme des ouvrages chinois, T. VIII, 258, 259.
Lacs. Combien les Chinois comptent de lacs, T. II, 169. Sous quel nom ils les déſignent en général, & quels noms particuliers ils leur donnent; 170.
Lai-hi, Général Chinois, T. VII, 3.
Lai-tze-pien, Dictionnaire de Chine, T. VIII, 150.
Lamas, (les) ſont en grande conſidération chez les Mongoux; à quoi ils renoncent en faiſant profeſſion, T. I, 339, note 9. Leur ſecte n'eſt pas auſſi ancienne que l'a prétendu M. Paw; elle n'a commencé que ſous la Dynaſtie des *Ming*, T. II, 496; leur nombre eſt conſidérable, T. IV, 316.
Langage (etiquette de Chine pour le) T. IX, 371.
Lang-ki, Grand Mandarin de Chine, victime de ſon zele, T. V, 34.
Langue des Chinois, (la) eſt très-ancienne, T. I, 280. Quelles ſont les cauſes du peu d'altération qu'elle a éprouvée, *ibid.* On y diſtingue quatre ſortes de langages, *ibid.* Malgré les variétés de la langue chinoiſe, on n'y compte que 330 mots environ, *ibid.* On a tort d'en conclure qu'elle eſt peu abondante, monotone & difficile à entendre, *ibid.* Toutes les langues d'Europe n'ont rien qui puiſſe donner l'idée de la force & du laconiſme pittoreſque de la langue chinoiſe, 312, 313; elle eſt très-propre à la poéſie, ayant beaucoup d'harmonie, 313; elle eſt difficile à rendre dans une langue quelconque d'Europe, T. IV, 168 & ſuiv. Obſervations de l'Empereur *Kang-hi*, ſur les différentes prononciations de la langue chinoiſe, en Chine même, 479; dans la capitale de Chine, on a obſervé que la prononciation d'un fauxbourg n'etoit pas celle de l'autre, 480. C'eſt un crime d'etat à un Chinois d'enſeigner ſa langue, T. V, 15. Avantage qu'il y a de poſſéder à la fois la langue Chinoiſe & la langue Tartare, T. VII, 9. La langue Chinoiſe eſt appellée par les Japonois, la langue de confuſion, 10. Sous quelque point de vue qu'on l'enviſage, elle n'offre que des difficultés à un Européen, *ibid.* Eſſai ſur la langue des Chinois, par M. Ciboţ, T. VIII, 133 & ſuiv. La tradition n'eſt point aſſez claire pour pouvoir aſſurer que la langue chinoiſe touche à l'origine de la diverſité des langues; mais il paroît comme evident qu'elle date au moins de quatre mille ans, 139; quelles preuves on en rapporte, *ibid.* & ſuiv.; elle eſt une des plus anciennes du monde, & on la conſidere comme la ſeule des premiers âges qui ſoit encore vivante, 140; à en juger par les *King*, elle etoit, dès les

tems les plus reculés, remplie d'énergie & très-conciſe, 141. Pourquoi la langue chinoiſe n'a pas éprouvé de grands changemens, 142; elle a même reçu très-peu d'altération quant à la prononciation, 143; en quoi elle differe de toutes les langues connues, pour les idées de comparaiſon, de rapport & d'analogie que celles-ci ont les unes avec les autres, *ibid.*; elle a un aſſez petit nombre de mots, & ils ſont tous monoſyllabiques, 144; comment on les écrit, *ibid.*; un mot renferme tout, nombre, genre, cas, adjectif, &c., *ibid.* La langue chinoiſe n'admet point d'inverſion, *ibid.*; elle n'eſt rien moins que *pauvre*, *monotone* & *obſcure*, 145. Les dictionnaires chinois comptent 484 mots radicaux & élémentaires; mais eu egard à leur multiplication, par les inflexions de voix, les divers tons & accens qui les différencient dans la prononciation, leur nombre total va bien à mille quatre cens quarante-cinq, 146, 147. Les langues d'Europe, quoique plus riches, n'ont pas l'avantage de la langue chinoiſe, de particulariſer ou de reſtraindre la ſignification des mots, & même de leur donner une forme nouvelle par les différentes manieres de les marier, 147, 148. Richeſſe & abondance de la langue chinoiſe, pour les mots qui expriment les ſentimens, pour les noms des animaux, des arts, &c., 148, 149. Elle l'emporte en cela ſur toutes les autres langues, 149. Le ſeul défaut qu'on pourroit reprocher à la langue chinoiſe, c'eſt d'être trop abondante, 150. Avantage qu'a la langue chinoiſe de fournir ſur le champ des termes appropriés à toutes les nouvelles découvertes, *ibid.* & ſuiv. Prononciation de la langue chinoiſe, 152 & ſuiv. Comment on a remédié aux equivoques continuelles des différentes ſignifications des mots elémentaires, *ibid.* En quoi conſiſtent ces différences, 153: on diſtingue deux tons dans la prononciation de la langue chinoiſe, *ibid.* & ſuiv. Ce qui lui donne une harmonie agréable à l'oreille, 154. La briéveté des mots & le laconiſme continuel qui la caractériſent, lui ôtent le principal mérite d'une langue, la clarté, 155, 156. On diſtingue quatre langages dans la langue chinoiſe, le *Kouan-hoa*, le *Hiang-tan*, le *Ouen-tchang*, & le *Kou-ouen*, 156 & ſuiv. On diſtingue trois ſortes de *Kou-ouen*, *ibid.* & ſuiv. (Voyez ces mots en particulier). Jugemens divers qu'on a portés ſur la langue chinoiſe, 162 & ſuiv. Génie propre de la langue chinoiſe dans les ouvrages de Métaphyſique, d'Aſtronomie, de Géométrie, de Mathématiques, de Phyſique, de Morale, d'Eloquence, d'Hiſtoire, de Géographie, de Poéſie, de Politique, de pieces académiques, de Diſcuſſions critiques, de Diſcours publics, 165, & ſuiv., 177. Mérite de la langue chinoiſe priſe dans ſa totalité, pour le laconiſme des phraſes, le pittoreſque des caracteres, & la ſimplicité dans les peintures les plus ſublimes, 178 & ſuiv. Modeſtie & réſerve de la langue chinoiſe, 181. Singularité qu'elle préſente dans la variété de ſes tours de phraſe & leur peu de reſſemblance entr'eux, *ibid.* & ſuiv. Elle reſſemble aſſez aux autres langues dans l'uſage des figures, 182; ce qui la diſtingue pourtant à cet egard, 183. Style & diction de la langue chinoiſe, *ibid.* Ce qui en prouve l'ancienneté, 193. Soins de l'Empereur *Kien-long*, pour l'enrichir & la perfectionner, 206, 207. La langue chinoiſe n'admet le mariage des mots que dans la converſation, & rarement dans les livres, 208. Compoſition des mots, *ibid.* Finales qui ſervent à diſtinguer les ſubſtantifs & les adjectifs des verbes, 209. Cadence des phraſes de la langue chinoiſe, très-ſuſceptible en elle-même d'harmonie imitative, 210, 211. La ponctuation

n'eſt guere en uſage que pour les livres claſſiques, 214. Les particules numériques, dans la langue chinoiſe, ſont en aſſez grand nombre; quelle en eſt la principale deſtination, 219. Pourquoi il eſt impoſſible d'ecrire en chinois comme on parle, 226. Répétitions qui ſe trouvent dans la langue chinoiſe, 264. On peut apprendre en Europe la langue & les caracteres des Chinois, T. IX, 332. Comment il faut les etudier, *ibid.* Juſqu'où l'on peut les apprendre en Europe, 333. On peut entendre les caracteres chinois ſans ſavoir la langue chinoiſe, 334. Quels ſont les principaux ſons de la langue chinoiſe, 366. Uſage des métaphores dans la langue chinoiſe, 367. Le ſens y ſupplée aux regles grammaticales, 368. (Voyez *Caracteres de l'ecriture chinoiſe* & *Cibot*).

Langue françoiſe, (la) originairement monoſyllabique, T. VIII, 208.

Langue Tartare, comment elle s'eſt perfectionnée, T. IX, 150.

Langues : l'étude des langues a toujours eté négligée par les Lettrés de Chine, T. I, 99. Quelles ſont celles dont le Bureau des expéditions commande l'etude, *ibid.* Opinions ſur la diverſité des langues, T. VIII, 138, 139. En quoi elles different toutes de la langue chinoiſe, 143 & ſuiv. Erreur de Bacon en parlant des langues, 213.

Lanterne, à l'uſage de chaque tente, de chaque corps-de-garde, *&c.*, en Chine, T. VII, 379. Comment on l'emploie, & quelle en eſt la forme & la valeur, *ibid.* Forme & uſage de la lanterne couverte, T. VIII, 370.

Lan-tien-hien, ville de Chine, T. V, 428, 429.

Lao-kiun, fondateur de la ſecte des *Tao-ſée;* ſous quel Empereur il vint au monde, T. V, 49, 50.

Lao-tien : ſignification & application de ce nom, T. II, 11.

Lao-tſée, Philoſophe de Chine, originaire du Royaume de *Tchou*, aujourd'hui la Province du *Hou-koang*, & qui vivoit ſous le regne de *Ting-ouang*, vingt-unieme Empereur de la Dynaſtie des *Tcheou*, vers l'an 604 avant J. C., T. III, 38. Ce Philoſophe eſt regardé par les Lettrés Chinois comme un Sectaire qui a corrompu la véritable doctrine des *King*. Sa vie fut cachée, & preſque toujours ſolitaire : il expoſa tout le fond de ſa doctrine, dans une réponſe qu'il fit à Confucius, qui, deſirant de connoître cet homme ſingulier, s'étoit exprès tranſporté dans le lieu où il faiſoit ſa demeure, 39, 40. Confucius n'a jamais dit bien clairement ſon ſentiment ſur *Lao-tſée :* il a dit ſeulement à ſes diſciples, qu'*il reſſembloit au dragon*, ibid. *Lao-tſée* voyant la décadence des *Tcheou*, ſe retire plus ſecretement qu'il n'avoit fait juſqu'alors. Dans ſa ſolitude il s'occupe à compoſer un ouvrage qui pût expoſer tous les principes de ſa doctrine : il le nomme *Tao-té-king*, c'eſt-à-dire, le livre de la doctrine & de la vertu : ſes ſectateurs l'ont rempli de maximes pernicieuſes ; après qu'il eut fini cet ouvrage, il diſparut ſans qu'on ait jamais pu ſavoir ce qu'il devint, 41. Ses ſectateurs ſont aujourd'hui très-nombreux en Chine, *ibid.* (Voy. T. I, 32, 33, 300). Ce qu'il diſoit ſur l'importance des ſciences & des lettres dans un Empire, T. IX, 343. Ce qui lui a fait dire que la terre n'étoit ni fixe ni inébranlable, T. IV, 455. Sa maxime ſur la vertu, T. IV, 54. Ses maximes ſur les moyens d'être heureux, T. IX, 94.

Lapin : obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur une eſpece de lapin qu'il avoit vue dans la Tartarie ſeptentrionale, T. IV, 464.

Law de Lauriſton (obſervations de M.) ſur l'ouvrage intitulé : *Voyage de M. Sonnerat aux Indes Orientales & à la Chine*, T. IX, 12 & ſuiv. (Voy. *Sonnerat*).

Lay-tſi, Mandarin Chinois, il décide *Tay-tſoung*

Tay-tſoung ſur le genre de punition que méritoit le Prince héritier, pour la conſpiration que ce jeune Prince avoit tramée, T. V, 167.

Tay-tſi; Miniſtre de Chine, victime des cruautés de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 275, 276.

Leang, (la Dynaſtie des) combien elle ſubſiſta, T. V, 52.

Leang, once chinoiſe, T. VII, 319, 320.

Léang-eulh : ſon opinion ſur l'amour filial & conjugal, T. IV, 46.

Leang-ou-ti, Empereur de Chine, T. III, 135. On rapporte des choſes merveilleuſes du moment de ſa naiſſance & de ſa conſtitution phyſique, *ibid.* Son eſprit ſupérieur, ſon habileté dans les lettres, ſes qualités guerrieres le diſtinguoient encore plus, 135, 136. Il profite des troubles de l'Etat & des cruautés de l'Empereur *Toung-houen-heou*, pour etablir ſon autorité & ſa puiſſance, 137. Après diverſes révolutions, il monte ſur le trône, & efface par la ſageſſe de ſon gouvernement les taches dont il avoit chargé ſa mémoire & ſon nom, n'étant que Prince de *Leang*, 138, 139. Il rétablit pluſieurs uſages anciens, met les lettres en honneur, diſtribue les charges ſelon le mérite, fait conſtruire une ſalle pour y placer le portrait de Confucius, inſtitue des colleges publics, & entretient l'emulation non-ſeulement entre les ecoliers, mais encore entre les maîtres, 140, 141. L'Empire devient floriſſant, & tous les Ordres de l'Etat ſe reſſentent des bontés, des faveurs & de la protection de l'Empereur, 141. Il change ſon plan de conduite; il s'attache à la ſecte des Bonzes, & néglige les conférences qu'il avoit avec ſes Miniſtres & les Lettrés, pour de pieux exercices avec des Sectaires ſans talens & ſans vertu, *ibid.* Il bâtit un grand nombre de temples magnifiques, & s'attire, par de folles & inutiles dépenſes, la haine de ſon peuple, 142. Gâté par les conſeils des Bonzes, il laiſſe echapper l'occaſion de ranger toute la Chine ſous la puiſſance d'un ſeul; il excite le reſſentiment de ſon Général, & finit par en être la victime, 142, 143. Il meurt de chagrin, âgé de 80 ans, après un regne de 48, l'an 549 de J. C., 144. Trois ſortes d'Ecrivains ont tracé le portrait de cet Empereur, 145.

Leang-tchi : quelles regles générales il preſcrit aux Princes pour ſe faire craindre & reſpecter, T. IV, 62, 63.

Leang-tſien : ſes erreurs au ſujet de l'intérêt de l'argent, T. IV, 347.

Leang-y. (Voyez *Fou-hi*).

Leao. (les Tartares) Voyez *Tartares Leao*.

Leao-toung, ville capitale de la Corée; ſiège & priſe de cette ville par l'Empereur *Tay-tſoung* en perſonne, T. V, 174 & ſuiv.

Le Comte, (le P.) ce qu'il rapporte ſur la découverte qu'on fit en Chine d'une table de marbre avec des croix, & une inſcription ſur la venue du Meſſie, T. V, 61, 62. Critique de ſes ouvrages, 65.

Lecture, (en quoi conſiſte l'art de la) T. IX, 74. Quelle en eſt l'utilité, & quelle ardeur elle exige, 75. Quel doit en être le but, 87, 88. Précautions qu'elle demande, 140, 141, 145. Quels doivent en être les objets, 203 & ſuiv. 248, 249. Avantages de l'etude, 253, 254, 263, 264, 268, 269, 280, 281. L'art de s'inſtruire & de ſe former par la lecture, T. IX, 416, 417. Quelle eſt la plus utile, 417. Quels avantages procure la lecture, T. IV, 200.

Légéretés : Quelles ſont les quatre ſortes de légéretés, qu'un Général doit connoître & ſe procurer, T. VII, 196.

Légiſlateurs Chinois : en quoi ils diffèrent des fondateurs de la Dynaſtie des *Tcheou*, T. IV, 37.

Légiſlation de Chine, (précis de la) T.

IV, 127 & suiv. (Voyez *Jurisprudence*).

Légumes, (les) sont propres à l'entretien de la santé, T. IX, 130, 131.

Lei-tsien, espece de petite-vérole ; quels en sont les signes, T. IV, 405.

Leou, (les) etoient de petits palais à plusieurs etages, qui furent à la mode en Chine pendant plusieurs siecles, T. II, 531.

Lettres : l'invention des lettres avant le déluge, est prouvée par le rapport de différens Historiens, T. I, 309, note *b*. Elles ont dû servir à Noé pour faire passer ses connoissances à ses enfans, *ibid.* 310. Preuves concluantes tirées de l'etat où étoient les Sciences dans les premiers tems du monde, telles que l'Architecture, la Musique, le travail des métaux, & l'Astronomie, *ibid.* 306, 310. Les lettres etoient florissantes sous le regne de *Hiuen-tsoung*, T. V, 374. Elles sont néceſſaires à un Général, T. VII, 203. Pourquoi en Chine elles sont préférées aux armes, 252. Leur etat florissant, & distinctions dont elles furent honorées sous *Tay-tsou*, T. VIII, 17 & suiv. Elles sont redevables à *Fan-tchoung-yen* de l'eclat dont elles jouirent sous les *Soung*, 56 & suiv. Sons des lettres de la langue chinoise, 202, 203. Etat des lettres en Chine sous les Dynasties des *Tcheou*, des *Han*, des *Tang*, des *Song* & des *Ming*, 213. Politique du Gouvernement de Chine par rapport à la culture des lettres, T. IX, 344. (Voyez *Littérature*, *Sciences & Arts de Chine*).

Lettrés Chinois, (les) sont entretenus de tems immémorial par le Gouvernement, T. I, 10. Quel but doivent avoir l'enseignement des Lettres, la culture des arts, & les distinctions accordées aux Lettrés, 10, 11. Les Lettrés en Chine ne sont estimés qu'autant qu'ils sont utiles à l'Etat, 11. La plupart sont bornés dans l'emploi de leurs talens par la politique du Gouvernement, 13. Point d'emulation, point de rivalité entre eux, *ibid.* Leurs etudes particulieres en entrant dans la carriere des Sciences, *ibid.* Ils parviennent par des chemins d'epine aux charges du Gouvernement, 14. Leur vraie position par rapport à la connoissance de l'antiquité, 19. Moyens dont ils se servent pour remonter dans l'histoire des premieres Dynasties, & qui leur occasionnent bien des mépriſes & des erreurs, *ibid.* & suiv. Les Lettrés de la Dynastie des *Han* sont célebres par tout ce qu'ils ont ecrit pour & contre le *Chou-king*, 70 & suiv. Quel cas les Lettrés Chinois font de ce livre, 80. Leur indifférence pour les connoissances géographiques, 97 ; pour l'etude des langues etrangeres, 99. Les Lettrés Chinois sont divisés en deux sectes, celle des *Tao-sée*, & celle de Confucius, 121. Origine & progrès de ces deux sectes sous différentes Dynasties, & prérogatives dont elles jouirent, 122 & suiv. (Voyez *Tao-see*). Manie de quelques Lettrés Chinois qui ont voulu trouver toutes les loix de Chine dans les premiers chapitres du *Chou-king*, 177. Les Lettrés ont beaucoup contribué par leur morale à rendre la justice criminelle moins rigoureuse, 180. Comment les *Tao-sée* expliquent le *Yu-kong* (Chapitre du *Chou-king*), 209. Quel jugement les bons Lettrés portent des *King*, 318 ; ce qu'ils pensent de certains articles du *Ta-hio*, ou *la grande science*, 438, 442, 455. Superstition des Lettrés de Chine, 483. Presque tous ont travaillé sur l'ancien *Y-king*, T. II, 58. Ils ne regardent point comme fabuleux tous les regnes qui ont précédé *Yao* & *Chun*, 125. Jugement qu'ont porté de *Sée-ma-tsien*, quelques Lettrés Chinois, 131. Tables chronologiques des Lettrés Chinois qui ont ecrit sur les trigrammes de *Fou-hi*, 195 & suiv. ; sur le *Chou-king*, 203 & suiv. ; sur le

Li-ki, 211 & ſuiv. ; ſur le *Ché-king*, 221 & ſuiv. ; ſur le *Tchun-tſieou* de Confucius, 232 & ſuiv. Dans tout ce qui eſt purement ſcience, critique, bon goût, *&c.* on ne doit guere attaquer les Lettrés Chinois, 513. La clarté, la préciſion, & la vérité ſurtout caractériſent leurs diſcuſſions, 514. Ils ſont plus fermes & plus d'accord ſur les principes du droit naturel, que les Grecs & les Romains ne l'ont eté, 516. Ce qui les juſtifie des imputations qu'on leur a faites d'impiété & de ſuperſtition, 517. Les Européens n'ont de ſupériorité ſur eux que par les lumieres qu'ils ont reçues de la révélation, *ibid.* Diſtinctions, honneurs & récompenſes que les Lettrés reçurent des Empereurs & Impératrices de diverſes Dynaſties, T. III, 140, 248; T. V, 287, 293, 316, 365 & ſuiv.; T. VIII, 18; T. IX, 13. L'Empereur *Yang-kien* réforme le ſtyle plein d'affectation que les Lettrés employoient, T. III, 164. Traits de zele des Lettrés Chinois, & de leur dévouement à la mort, dans des circonſtances où il s'agiſſoit de préſenter aux Empereurs des ſuppliques, ou des avis pour la réforme de leur conduite, 203, & T. IX, 394. Ils abuſent de la liberté que *Tſin-ché-hoang-ti* leur avoit donnée de lui faire des repréſentations, T. III, 248. Ils encourent ſon indignation, 249. Ils ſont noircis par un Miniſtre, 269 & ſuiv. Leur extinction totale eſt propoſée, 272 & ſuiv. Elle eſt réſolue & ordonnée, 277. Suites funeſtes de cette proſcription, 279 & ſuiv. Les Lettrés Chinois parviennent à tous les grades ſans qu'on ait egard à leur condition, T. IV, 34. Reſpect qu'ils doivent avoir toujours pour leurs peres, quoique elevés au-deſſus d'eux, 34, 35. Quelle etoit leur récompenſe dans l'antiquité, quand ils etoient parvenus au grade de Docteur, 35. Ils ont toujours pour principe de leur morale & de leur politique, la maniere de gouverner des trois premieres Dynaſties, 48. Les Lettrés de la Dynaſtie des *Song* ont eté les plus ſubtils, mais les plus dangereux, 58. Zele avec lequel les Lettrés ont toujours défendu la doctrine de la piété filiale, 72. Fonctions de ceux qui compoſent le Tribunal nommé *Tou-tché yuen*, 164 & ſuiv. (Voy. *Tou-tché-yuen*). Quelles connoiſſances on exige des Lettrés en Chine, 200, 201. Leur orgueil & leur préſomption, 293, 333. Quel but ſe propoſent ceux qui prennent le titre de *Lettrés*, 315. Leur nombre eſt proportionné aux beſoins de l'Etat, 316. Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux Lettrés, 329. Pourquoi la multitude voit ſans jalouſie leur ſupériorité, 354. Encouragement qu'ils reçoivent du Gouvernement, 377. Sous quels regnes les Lettrés s'occuperent du ſoin de faire revivre la Muſique, T. VI, 30 & ſuiv. Ils ne ſont point comptés en Chine parmi les contribuables, 283. Tout les favoriſe dans cet Empire, & tout contribue à les multiplier, *ibid.* Le Gouvernement fixe dans chaque ville du premier, du ſecond & du troiſieme ordre, le nombre de Lettrés qui doivent être promus juridiquement au premier grade de la Littérature, qui eſt celui de *Sieou-tſai*, 284. Le nombre de ces gradués eſt, chaque année, de 24,701; ſuppoſé, ſelon M. Amiot, le nombre de ceux qui courent la carriere de la Littérature vingt fois plus grand, on doit compter en Chine 494,020 Lettrés, 285. L'habillement des Lettrés eſt très- conſidéré en Chine, T. VII, 163. Idée qu'on peut ſe former des Lettrés *Jou-kiao*, d'après la peinture que Confucius lui-même en a faite dans un entretien avec le Prince de *Lou*, T. VIII, 188 & ſuiv. *Tchou-hi* eſt regardé parmi les Lettrés de Chine comme un des plus beaux génies de la na-

tion, 231. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des Lettrés, & des Panégyristes qu'ils font, T. IX, 236. Leurs mariages & leurs mœurs, 376. Il y a eu dans chaque siecle des Lettrés en Chine, 407. Leurs préjugés sont un obstacle aux progrès de la Religion chrétienne, 421. Comment on maintient en Chine l'amour de l'etude, sans trop multiplier les Lettrés, 422. Lettrés célebres dont M. Amiot a donné les portraits : *Tchong tchoung-chou*, T. III, 75 & suiv. ; *Sié-ling-yun*, 122 & suiv. ; *Tchao-ming*, *Tay-tsée*, 145 & suiv. ; *Soung-king*, T. V, 380 ; *Yen-tchen-tsing*, 382 ; *Pé-kiu-y*, 420 ; *Han-yu*, 434 ; *Chao-young*, T. VIII, 47 ; *Tchang-tsai*, 55 ; *Tcheou-tchun-y*, 67 ; *Tcheng-hao*, 75 ; *Tcheng-y*, 90 ; *Yu-ming-tchoung*, T. IX, 45 ; *Seema-koang*, T. X, 1 ; *Sou-ché*, 70 ; *Hoang-ting-kien*, 108 ; *Yang-ché*, 119. (Voyez tous ces noms en particulier).

Li, (le grand) en Chine, est une conversation sur la gloire qu'on acquiert par la vertu, T. IV, 16.

Li, poids de Chine, T. IV, 308.

Li, mesure itinéraire de Chine, T. VII, 63, 86, 94, 319, 320.

Li (le mot) indique les quatre especes de cérémonial : quelles sont ces quatre especes. (Voyez *Cérémonial*).

Li. (Voyez *Tcheng-tang*.)

Li. (Voyez *Tai-tsoung*.)

Liaisons : les liaisons secretes avec l'ennemi sont très-utiles à un Général d'armée : comment il faut les entretenir & en tirer parti, T. VII, 103. Choix qu'on doit faire pour former des liaisons, T. IX, 278.

Li-che-min, le même que *Tai-tsoung*. (Voyez *Tai-tsoung*).

Li-chi-tchin, célebre Médecin chinois, T. III, 484.

Lien-chan. (Voyez *Y-king*).

Lien-hoa, nom vulgaire du nénuphar de Chine. (Voyez *Nénuphar de Chine*).

Lien-kien ou *ki-teou*, plante de Chine d'une espece singuliere, T. III, 451. Description de cette plante, 452 & suiv. Depuis quand elle est connue, & comment on la cultive, 454. Usage qu'on fait de la graine & de la racine de cette plante, *ibid.*

Lien-kouo : son opinion sur les exemples que donnent les Princes à leurs Sujets, T. IV, 68.

Lien-pang, Fondateur de la Dynastie des *Han*, T. V, 51.

Lien-pi, cuirs à boucher une breche ; forme qu'on leur donne, & comment on en fait usage en Chine, T. VIII, 360.

Lien-pong, fruit du nénuphar de Chine ; quelles en sont les vertus, T. III, 440.

Lien-tsée, graine du nénuphar de Chine ; quelles propriétés on lui attribue, T. III, 440.

Lien-yen, (le) nom qu'on donne en Chine aux descentes de Justice pour l'examen d'un cadavre, T. IV, 424. Utilité de ces descentes & les formalités qu'elles entraînent, 425 & suiv. on compte trois sortes de *Lien-yen*, 428.

Lieou, grand'mere de *Limi* : quelle fut la récompense de ses soins maternels, T. IV, 193 & suiv.

Lieou-ché, Impératrice, épouse légitime de *Ly-tan*, T. V, 300.

Lieou-chou-tsing-hoen, ouvrage de Chine, très-estimé, T. IX, 389.

Lieou-he-ta : comment il fut forcé d'accepter le commandement des troupes rébelles qui vouloient venger la mort de *Ouang-ché-tchoung* & de *Teou-kien-té*, T. V, 106. Ses conquêtes dans le *Pé-tché-ly* & le *Chan-tong* sont arrêtées peu-à-peu par *Ly-ché-min*, 107 ; il se sauve chez les Tartares, dont il obtient des troupes, 108. La ruse de ses ennemis le fait abandonner par ses soldats ; il est arrêté & puni de mort, 110.

Lieou-hiang, (belle maxime de) sur la piété filiale : elle est attaquée par des Philosophes, T. IV, 58. Ses observations sur les Fondateurs des nouvelles

Dynasties, 62. Ce qu'il dit sur l'obéissance universelle & continuelle des enfans, 69. Sa réflexion judicieuse sur le faste des jardins en Chine, T. VIII, 303.

Lieou-ho, Empereur de Chine, T. III, 348. Il fait repentir du choix qu'on en avoit fait, *ibid.* & suiv. Il est déposé d'un consentement unanime, 352, 353.

Lieou-jin-koui, Général chinois, T. V, 293.

Lieou-jou. Sur quel objet s'est exercé cet Historien, & quel jugement on porte de ses ouvrages & de ses talens, T. I, 87, & T. X, 53.

Lieou-kang. Sa jalousie contre *Tan-tao-tsi*, & les moyens qu'il emploie pour le perdre, T. V, 78, 79.

Lieou-kouei, Savant de Chine, remarquable par la généreuse hardiesse avec laquelle il défendit les Lettrés opprimés, T. VIII, 108.

Lieou-li, (le) est une espece de verre elastique connu depuis deux mille ans en Chine, & dont on fait de très-jolis ouvrages, T. II, 463.

Lieou-mong-tê, Lettré de Chine; ses liaisons avec *Pékiu-y*, T. V, 421.

Lieou-ouen-tsing, le premier des Officiers-généraux de *Ly-ché-min*, T. V, 91. Causes de la défaite de ses troupes pendant la maladie de *Ly-ché-min*, 91, 92.

Lieou-pang, Général d'armée, Chinois; il détrône *Tsée-yng*, T. III, 300, 301; il fait renaître les lettres, 305: on l'appelle *Kao-tsou* de son nom d'Empereur, T. I, 38. (Voyez *Kao-tsou*).

Lieou-pei. (Voy. *Heou-han-tchao-liê-hoang-ti*).

Lieou-ping: sa piété filiale; il lui doit son salut, T. IV, 258, 259.

Lieou-sieou. (Voyez *Han-koang-ou-ti*).

Lieou-song, femme chinoise, remarquable par un trait de bravoure pour sauver son fils, T. IV, 185.

Lieou-tan, fils aîné de *Hiao-ou-ti*: il est exclu du trône, T. III, 346.; le parti qu'il formoit pour soutenir ses droits est dissipé, *ibid.*

Lieou-tchang, Prince de *Han*; comment il est traité par l'Empereur *Tai-tsou*, T. VIII, 29, 30.

Lieou-tchen. Sa jalousie contre *Tan-tao-tsi*, & moyens qu'il emploie pour le perdre, T. V, 78, 79.

Lieou-tcheou: ce qu'on doit chercher, selon lui, dans un jardin, T. VIII, 318 & suiv.

Lieou-tchi: son opinion sur l'amour filial & conjugal, T. IV, 46; il admet un luxe utile, 354. Ce qu'il dit sur la nécessité, pour les Princes, d'avoir des Censeurs, T. VIII, 242.

Lieou-ou-tcheou, Chinois rébelle qui avoit pris le titre de Roi pendant les troubles du regne de *Kao-tsou.* Son alliance avec les Tartares *Tou-kiué*, devient infructueuse, T. V, 93; il en est enfin la victime, 94.

Lieou-tsoung-yuen, Poëte de Chine, T. V, 427; il montre les dispositions les plus heureuses pour la poésie, & il s'applique à connoître de bonne heure les meilleurs ouvrages, *ibid.*; sans abandonner la poésie il se livre à l'etude des *King*, de la morale, & se distingue dans tous les degrés qu'il obtient en peu de tems, 428. Son mérite lui fait obtenir une place de Gouverneur d'une ville du troisieme ordre, 429. Il paroît déplacé dans une ville de Province; l'Empereur veut le fixer dans la Capitale, *ibid.*; il obtient la charge de Censeur de l'Empire, & la remplit à la satisfaction de tout le monde, 430; sa faveur continue sous le regne de *Hien-tsoung*, *ibid.*; il perd son emploi par les efforts d'une cabale, & est nommé Gouverneur d'une ville du second ordre, 431, 432; il est comblé d'honneurs par les Mandarins & les Lettrés de tous les ordres de son Gouvernement, & par les Citoyens, 432, 433. Honneurs funebres qui lui furent rendus, 433, 434.

Lieou-y, nom qu'on donne aux ſix Arts connus en Chine; quels ſont ces ſix Arts, T. IX, 4. On entend auſſi par ce mot les ſix claſſes ſous leſquelles ſont rangés tous les caracteres chinois, 295, 296 & ſuiv., & 362, 371. (Voy. *Caracteres de l'ecriture chinoiſe*).

Lieou-yu, le même que *Soung-ou-ti*, (Voyez *Soung-ou-ti*).

Lieutenans-Généraux de Chine: quel droit ils ont, T. IV, 132.

Lieux: on en diſtingue de pluſieurs eſpeces dans la tactique chinoiſe; quels ſont ceux qu'un Général doit eviter, de crainte d'être ſurpris, de ne pouvoir ſe retirer ſans danger, & d'être hors d'etat de ſe procurer des munitions, T. VII, 99 & ſuiv., 108 & ſuiv. 118, 128 & ſuiv., 139, 140. Lieux de mort; néceſſité d'y livrer le combat, 100, 132, 140; lieux qu'il faut choiſir, 109, 118: il y a neuf ſortes de lieux qui peuvent être à l'avantage ou au déſavantage d'une armée, 127. Lieux de diviſion ou de diſperſion; quels ſont ceux qu'on appelle ainſi, 127, 128; ce qu'il faut faire quand on s'y trouve, 130, 139. Ce qu'on entend par lieux légers, 128; il n'y faut point établir ſon camp, 130. Lieux qui peuvent être diſputés, 128; il faut chercher à s'en emparer, 130, 139, 140. Lieux de réunion; ce qu'on entend par lieux de réunion, 129; néceſſité de s'y etablir le premier, 131, 139, 140. Comment il faut ſe conduire dans les lieux pleins & unis, 129, 131, 140. Lieux à pluſieurs iſſues; il faut s'appliquer à les bien connoître, 131, 140. Lieux graves & importans, 291; il faut ſe rendre maître de tout ce qui les environne, 131; quelle conduite il faut y tenir vis-à-vis le ſoldat, 140. Lieux gâtés ou détruits, 129; il faut les eviter, 131, 140. Lieux de repos; choix qu'il en faut faire ſelon l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 104, 105.

Li-ke-hiao. Sa remarque ſur le changement des habits de deuil, T. IV, 59.

Li-ki, (le) quatrieme Livre canonique des Chinois; quel en eſt le ſtyle, & quel uſage on en pourroit faire pour approfondir l'hiſtoire de la haute antiquité, T. I, 44, 45: on le regarde comme un mémorial des cérémonies; depuis quand il exiſte, ce qu'il renferme, & quelle croyance il inſpire, T. II, 71: on en diſtingue deux ſortes; celui de *Tay* le jeune, & celui de *Tay* l'ancien, 72. Réduction des chapitres du *Li-ki*, 72 & ſuiv. Choix qu'on fit de ce qui y parut le plus convenable, 73. Autorité & honneurs dont il jouit enſuite, *ibid.* Commentaires qui en ont eté faits, & quels ſont les plus eſtimés, *ibid.* Table chronologique des Auteurs qui ont ecrit ſur le *Liki*, 210 & ſuiv. Jugement qu'on a porté ſur ce livre ſacré, T. III, 455, T. IV, 6, & T. VII, 17; utilité dont il eſt, T. IV, 6, changemens qu'il a eprouvés, 6, 7; extraits des excellens préceptes qu'il renferme ſur la piété filiale, 7 & ſuiv. Ce que diſoit l'Empereur *Kang-hi* de ce livre claſſique, T. IX, 123, 124; quels en ſont les Auteurs & les plus célebres Commentateurs, 124. Quelle morale il contient, 203. Paſſages remarquables de ce livre ſur les etudes & l'education des anciens Chinois, 401, 402 & ſuiv. (Voy. *Livres*).

Li-Ling, Général Chinois; ſon intrépidité, T. III, 334. Ses ſuccès avec peu de troupes, 335. Ses malheurs, 336. Son infidélité eſt juſtifiée par la rigueur de la Cour chinoiſe, *ibid.* Séduit par les bontés & les faveurs du Roi des Tartares, dont il étoit priſonnier, il ſe charge de faire ſuccomber la fidélité de *Sou-ou*, 337. Sa démarche eſt inutile, 338 & ſuiv.

Li-mi; ſon placet à l'Empereur pour lui faire hommage des honneurs & titres qu'il en avoit reçus, & pour lui demander ſa démiſſion, afin de ſatisfaire

aux devoirs de la piété filiale, T. IV, 193, 194; quelle fut la récompense de cette démarche, 195.

Limma, ou demi-ton diatonique. Ce demi-ton se rencontre entre deux degrés différens, comme de *si* à *ut*, de *mi* à *fa*, de *la* à *si bémol*, &c... à la différence de l'apotome, qui ne parcourt aucun intervalle, & ne peut former ce qu'on appelle une *seconde mineure*, (voyez T. VI, l'exemple de la page, 203, où les *limma* sont marqués par *l.*) Les Européens, depuis les ecrits de Zarlin, appellent cet intervalle, *demi-ton majeur* : cette dénomination annonce plus d'une absurdité dans leur système : le limma est moindre que l'apotome, ou demi-ton chromatique ; (voyez note Y, 211, où cela est démontré).

Li-mou, célebre Général du Roi de *Tchao*, T. III, 214. *Tsin-che-hoang-ti*, pour se venger des revers que lui avoit attirés ce Guerrier, rend sa fidélité suspecte auprès de *Tchao*, *ibid.* Cet artifice réussit, & *Li-mou* est mis à mort, 215.

Lin, Savant de Chine, maître de *Kang-hi*, T. IX, 75.

Ling-tso, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 403.

Ling-yen-kou, salle que l'Empereur *Tay-tsoung* fit construire pour placer les portraits des grands hommes en tout genre qui brilloient sous son regne, T. V, 189.

Lin-kio, ou châtaigne d'eau de Chine, T. III, 449; propriétés & qualités de ce fruit, 450; la culture du *lin-kio* n'exige aucun soin, *ibid.*; quel usage on en fait, 451.

Lin-ouen-hia : ce qu'il disoit au sujet des emprunts & du gros intérêt de l'argent autorisés par le Gouvernement chinois, T. IV, 361 & suiv.

Lin-pé : son opinion sur la prééminence de l'amour filial, T. IV, 46.

Lin-tchi : espece de champignon très-connue en Chine, T. IV, 500. Description du *lin-tchi*, *ibid.* Pourquoi on le prend en Chine pour le symbole de l'eternité, 501. Superstition des Chinois par rapport au *lin-tchi*, *ibid.* Ce pourroit être l'agaric connu en Europe, *ibid.* Quelles en sont les propriétés, 502; l'antiquité, *ibid.*; la ramification, 502, 503.

Lin-tchoung, son fondamental de la musique chinoise, le huitieme dans l'ordre des *lu*, & le quatrieme des *yn-lu*; il répond à la sixieme lune & au caractere cyclique *ouei*, T. VI, 98, 231.

Ling-vang, Empereur de Chine; ce qui rend son regne mémorable, T. V, 50.

Lion, idée fausse de *Kang-hi* sur le lion, T. IX, 225. Quel cas il faisoit de cet animal, 226.

Li-pou, nom du Tribunal des Cérémonies en Chine, T. III, 499. Quelles sont les fonctions du Président, 502, 503. *Chang-yu* de l'Empereur *Kang-hi* adressés au *Li-pou*, sur les devoirs de la piété filiale qu'il rendoit à l'Impératrice sa mere, & à *Chun-chi* son pere, T. IV, 113 & suiv., 117, 122, 124. Le Tribunal du *Li-pou* est composé de Mandarins, 131. (Voyez *Mandarins*). Ce qu'il a fixé sur les cérémonies qui s'observent le premier jour de l'an, quand l'Empereur va saluer l'Impératrice sa mere, 139 & suiv.; sur les soumissions & les hommages que doivent les enfans, les cadets, les gendres, les inférieurs & les disciples, 143; sur les fiançailles & le mariage, 144; sur la forme des habits pour toutes les saisons, 145; sur les fêtes de famille, *ibid.*; sur l'education de la jeunesse, 146; sur les récompenses accordées au mérite, 147; sur les festins publics, 148; sur le cérémonial de la Cour, 149; sur les sacrifices, 150; sur la musique & les musiciens, 151.

Liqueurs enivrantes : de quoi on les fait

en Chine, & quels effets pernicieux elles produiſent, T. VII, 35.

Li-ſee, Lettré Chinois du premier ordre, qui vivoit ſous *Tſin-che-hoang-ti*, & qui contribua le plus à la deſtruction de la littérature, & à l'incendie des livres, T. III, 207. L'écrit qu'il adreſſe à *Tſin-che-hoang-ti*, au ſujet de l'edit qui ordonnoit à tous les etrangers de ſortir du Royaume de *Tſin*, a tout le ſuccès qu'il pouvoit eſpérer, 208 & ſuiv. L'edit eſt caſſé, & *Li-ſee*, après avoir paſſé par toutes les charges ſubalternes du gouvernement, devient premier Miniſtre, 211. Ses conſeils influent ſur la conduite que tient *Tſin-che-hoang-ti*, *ibid.* & ſuiv. Il détourne *Tſin-che-hoang-ti* du projet qu'on propoſoit à ce Prince, de donner les Provinces conquiſes en apanage aux Princes du ſang, 240. Motifs qu'il allegue, 241 & ſuiv. Il exclut la multiplicité des maîtres, & ne propoſe que de ſimples Gouverneurs, 242 & ſuiv. Il porte le dernier coup aux Lettrés, & propoſe leur extinction totale, 269 & ſuiv. Il l'obtient, 279 & ſuiv. Il veut faire monter ſur le trône *Hou-hai*, ſecond fils de *Tſin-che-hoang-ti*, 291. Il y parvient à force de crimes, 292 & ſuiv. Il eſt diſgracié, & ſon concurrent le ſacrifie à ſon ambition : il eſt condamné à être coupé en pieces, 298.

Li-tſee : ſa piété filiale, T. IV, 267.

Littérature, *Sciences & Arts de Chine* : le Gouvernement les a toujours favoriſés & encouragés, mais dans la vue ſeule du bien public, T. I, 10 & ſuiv. Il y a trois degrés dans la Littérature ; quelles ſont les villes où l'on peut y parvenir, 11. La Littérature en Chine a une atmoſphere beaucoup plus etroite qu'en Europe, & la nation en général ne s'intéreſſe guere à ce qui s'y paſſe, *ibid.* La gazette de l'Empire eſt le ſeul journal littéraire, & encore ne parle-t-elle que des grands ouvrages ordonnés par le Miniſtere, *ibid.* Pourquoi les artiſans, les marchands, les femmes, les Mandarins même de robe, d'epée, ne peuvent s'occuper de la littérature, 12. Le plébiciſme littéraire eſt inconnu en Chine, *ibid.* La gloire des ſuccès littéraires ne devient point en Chine, comme en Europe, une gloire nationale, 13. La politique du Gouvernement s'oppoſe à la rivalité des talens, *ibid.* A quelle etude doivent ſe livrer ceux qui entrent dans la carriere de la littérature, *ibid.* Quelles difficultés ils ont à y vaincre, 14. Diſgraces qu'ils eprouvent pour parvenir aux premiers degrés de la littérature, & pour l'impreſſion de leurs ouvrages, *ibid.* & ſuiv. Le College des *Han-lin* tient le premier rang dans la littérature de Chine, 17. (Voyez *Han-lin*). Naiſſance & progrès des ſciences chez les Chinois, 28. Ce n'eſt qu'à la grande Dynaſtie des *Tcheou* qu'on peut commencer l'hiſtoire de la littérature de Chine, 31. *Ouen-ouang* profite alors de ſa captivité pour compoſer ſon explication des *koua*, de *Fou-hi*, *ibid.* *Tcheou-kong* ſon fils en explique les ſymboles avec plus de détail, 32. On lui attribue le *Tchou-li*, quelques odes du *Ché-king*, la connoiſſance des propriétés du triangle rectangle, *&c.* *ibid.* La littérature devient floriſſante ſous les premiers Princes de la Dynaſtie des *Tcheou*, *ibid.* Elle perd bientôt de ſon eclat, *ibid.* Confucius le lui rend par ſes ouvrages & par ſa conduite, 32, 33. Les préférences de *Tſin-chi-hoang* pour la doctrine des *Tao-ſee*, & ſa haine contre celle des Lettrés operent les révolutions les plus funeſtes dans la littérature, 36, 37. Les diſputes littéraires ont eté très-fréquentes en Chine, par rapport au *Chou-king*, 70 & ſuiv. Ce livre eſt à-la-fois la baſe de la littérature & du gouvernement, 74.

Notice des principaux Hiſtoriens qui ont ecrit l'hiſtoire des premiers tems depuis l'incendie des livres, 77 & ſuiv. (Voyez *Hiſtoriens*). Les Lettrés de l'Ecole de Confucius ſont regardés en Chine comme les chefs de la littérature, 122. La ſecte des *Tao-ſée* contrebalance le crédit dont ils jouiſſoient, & le leur fait perdre enfin, 123. Les lettres languiſſent ſous la Dynaſtie des *Tang*, 123, 124; elles refleuriſſent ſous les *Song*, 124. La politique de la Dynaſtie des *Ming* met fin à toutes les diſputes littéraires, & aſſure la paix de la République des lettres, 125. Les ſciences & les arts ſous *Yao*, *Chun* & *Yu*, ſe bornoient à l'agriculture, à la fabrication des inſtrumens de labourage, à une architecture ſimple & de beſoin, à la connoiſſance du nivellement & de la pouſſée de l'eau, à une tiſſeranderie groſſiere; on connoiſſoit encore des armes offenſives & défenſives, la navigation avec des barques, le charriage avec des charrettes, l'arpentage, les principales regles de l'arithmétique, l'aſtronomie, la muſique inſtrumentale, la poéſie, 217 & ſuiv. Quoique les ſciences ſoient très-eſtimées en Chine, & qu'elles touchent de très-près au reſſort du gouvernement, il n'y a point d'Empire où on en faſſe moins de cas, lorſqu'elles n'influent point ſur le bien de la choſe publique, 297. Comment M. Amiot conſidere la littérature de Chine, T. II, 10. Travaux des Ecoles littéraires de Chine pendant près de deux mille ans pour le recouvrement des *King*, 116. Les huit trigrammes de *Fou-hi* renferment les elémens des lettres & des ſciences, 153. Les Critiques qui ſe ſont elevés contre l'authenticité des *King* ont toujours eté réfutés par les vrais Savans, & par le corps entier de la littérature chinoiſe, 258. Différence qu'il y a entre les corps littéraires de Chine & les juriſdictions civiles, pour les arrêts qui emanent de leurs jugemens, *ibid.* Les différens corps de Savans chargés en Chine par autorité publique de conſtater l'authenticité des dépôts littéraires confiés à leurs ſoins, n'ont jamais admis le ſentiment des Aſtronomes & des calculateurs ſur le *Tchun-tſieou* de Confucius, 260 & ſuiv. La littérature etant un point capital dans le Gouvernement chinois, parce qu'elle eſt néceſſairement liée au culte religieux, & aux uſages civils, quel ſoin l'on prend pour la conſerver dans tout ſon luſtre, 342 & ſuiv. M. Paw a porté un jugement faux ſur les ſciences & arts de Chine, 450 & ſuiv. La théorie & la pratique des arts de beſoin, de commodité, d'agrément & de luxe ſont connues en Chine, 451 & ſuiv. 479 & ſuiv., 499 & ſuiv. Quelque facilité qu'ait donnée en Chine l'imprimerie pour multiplier les livres, la politique du gouvernement eſt de ne rendre communs, & à bon marché, que ceux qui ſont néceſſaires pour les etudes des Colleges & pour l'inſtruction du peuple, 455. Habileté des Chinois dans la fabrication des fleurs artificielles, 456; dans la peinture à freſque, 459; dans les ouvrages en verre, 463, 478; en porcelaine, 464, 491. Notice d'une eſpece d'Encyclopédie littéraire publiée ſous le regne de *Kang-hi*, 472. Vues politiques des premiers Empereurs par rapport aux lettres & aux arts, T. III, 11 & ſuiv. Quelle ardeur l'exemple de Confucius inſpira pour les lettres, 142. Renaiſſance des lettres ſous *Ouen-ti*, 68. Réforme qu'elles eprouverent ſous *Yang-kien*, 170 & ſuiv. Divers morceaux de littérature de Chine; 1°. inſcription lapidaire à la gloire de la célebre *Pan-hoei-pan*, 384; 2°. ouvrage de cette Savante ſur le devoir des femmes, 367 & ſuiv.; 3°. *le jardin de* Sée-ma-kouang, T. II, 645; 4°. le *Ta-hio*,

T. I, 436 & ſuiv.; le *Tchong-yong*, 459 & ſuiv.; 5°. diverſes pieces en proſe & en vers ſur la piété filiale, T. IV, 168 & ſuiv.; *le fils affligé*, 171; la *jeune veuve*, 172; le *Général d'armée*, 173; le *frere*, ibid.; la *bergere*, 174; *louanges de* Ouen-ouang, 175; *louanges de* Tai-gen, 176; l'*hirondelle*, 177; vaudeville ſur l'appartement des femmes, 178; le *laboureur*, 180; les *contraſtes*, 182; le *tigre*, 183; les *plaintes*, 186; *chants funebres*, 190; *placet de* Li-mi, 193; *teſtament du Docteur* Yang-tchi, 196; l'*union du mari avec ſa femme*, 206; *diſcours de* Ngueou-yang *devant le tombeau de* Sée-ma-kouang, 242; *diſcours d'un Mandarin devant le cercueil d'une veuve*, 244; *diſcours de* Kien-ſong *devant le cercueil de ſa mere*, 245; 6°. maximes, proverbes, ſentences, moralités tirés des livres chinois, 268 & ſuiv., & T. X; 144 & ſuiv.; 7°. obſervations de phyſique de l'Empereur *Kang-hi*, T. IV, 453 & ſuiv.; 8°. hymne en l'honneur des Ancêtres, T. VI, 176; 9°. ouvrages de *Sun-tſe*, de *Ou-tſe*, de *Se-ma-ſa*, de *Lou-tao*, de *Lao-tſe*, de *Tai-tſoung*, ſur l'art militaire, T. VII, 1 & ſuiv. (Voyez *Sun-tſe*, *Ou-tſe*, &c.) Inſtructions ſublimes de l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 65 & ſuiv. L'attachement de *Ouen-ti* pour la ſecte des Bonzes l'empêche de faire fleurir à ſon gré les lettres & les arts, T. V, 75. L'Empereur *Kao-tſou* & *Ly-ché-min* favoriſent la littérature, 106, 114, 132, 158. Epoque brillante de la littérature Chinoiſe ſous *Hiuen-tſoung*, 365 & ſuiv. L'Empereur *Han-yu* protege les lettres, 444. L'art de la teinture eſt connu depuis long-tems en Chine, 495 & ſuiv. Connoiſſances & ouvrages des Chinois ſur la muſique vocale & inſtrumentale. (Voy. *Muſique des Chinois.*) Comment le célebre *Tchang-tſai* obtint de l'Empereur *Jin-tſoung* le rétabliſſement des Colleges, T. VIII, 56 & ſuiv. Pourquoi la Chine n'a point de longs poëmes, 170. L'eloquence des Orateurs Chinois touche au reſſort du gouvernement, comme à Athenes & à Rome, mais d'une maniere différente, 171 & ſuiv. Citation de quelques morceaux de l'ancienne littérature chinoiſe, 198. Les *Plaintes d'une epouſe légitime répudiée*, & une Ode, 198, 199. Etat des Lettres en Chine ſous les diverſes Dynaſties des *Tcheou*, des *Han*, des *Tang*, des *Song* & des *Ming*, qui ſont celles où elles ont eté les plus floriſſantes, 213 & ſuiv. La façon de penſer la plus générale en Chine ſur les théatres, eſt de les proſcrire comme contraires aux mœurs, 227. Pieces académiques nommées *chi-ouen*, 245. Notices ſur la Rhétorique chinoiſe, 246 & ſuiv. Elocution de Chine relativement aux mots, 256. Agrémens de la poéſie chinoiſe, 257. Les diſputes littéraires de Chine ſont plus modérées & plus philoſophiques que celles des Savans d'Europe, 265. L'art de la poterie a toujours fixé l'attention du Miniſtere en Chine, 275 & ſuiv. Ce qu'on déſigne en Chine ſous le nom des ſix Arts, T. IX, 4. Quelle idée on peut ſe former de la littérature de Chine, & du Gouvernement ſur cet objet, par une ſupplique qu'un Tribunal préſenta, en 1780, à *Kien-long*, 60 & ſuiv. Ce qui prouve que, dès les premiers tems, on avoit pouſſé loin en Chine les connoiſſances littéraires, & celles des arts & des ſciences, 309, 340 & ſuiv., 357 & ſuiv.

Liu, véritable nom de *Tſin-che-hoang-ti*, T. III, 191. (Voy. *Tſin-che-hoang-ti*).

Liu-hoei-king, Grand de la ſuite de *Chen-toung*, combat les ſentimens de *Sée-ma-koang* ſur divers points d'hiſtoire, T. X, 44 & ſuiv.

Liu-pou-ouei, riche marchand du Royaume de *Tchao*, qu'on croit réellement le pere de *Tſin-che-hoang-ti*, T. III,

183. Il profite de ſon accès auprès d'un jeune Prince nommé *Y-jin*, pour jetter le fondement de la grandeur qu'il ambitionnoit, 185. Sous le prétexte de lui vendre des bijoux, il s'inſinue auprès d'*Y-jin*, dans l'eſpérance de lui frayer un ſentier vers le trône, ou par ſes conſeils, ou avec ſon argent, *ibid.* L'ouverture qu'il fait au jeune Prince à ce ſujet produit tout l'effet qu'il en pouvoit attendre, 187. Il a ſa confiance, & eſt chargé par lui d'une commiſſion très-délicate, dont il retire les plus grands avantages, 188. Peu content du titre dont il venoit d'être honoré par le pere de *Y-jin*, Roi de *Tſin*, il forme le projet de donner au Royaume de *Tſin* un Roi qui fût de ſon ſang, *ibid.* Moyens artificieux, & même vils, qu'il emploie pour cela, & qui lui réuſſiſſent au-delà de ſes vœux, 189 & ſuiv. Il court riſque de ſa vie, mais ſon adreſſe & ſon argent le tirent d'affaire, 192. Il obtient des emplois conſidérables du Roi de *Tſin*, chez qui il s'etoit refugié, *ibid.* Il voit monter *Y-jin* ſur un trône dont il lui avoit frayé la route depuis ſi long-tems, & ſa vanité eſt comblée en faiſant ſuccéder à *Y-jin*, *Tſing-che-hoang-ti*, qu'on croyoit fils de ce Prince, mais qui etoit réellement le ſien, 194, 195. Il ne jouit pas long-tems du crédit & des honneurs attachés à la place de premier Miniſtre & à la dignité de *Siang-koué-koung*, qui lui furent alors conférés, 195 & ſuiv. Sa conduite criminelle dans l'intérieur du palais le fait condamner à l'exil; il y reſte deux ans, 199. *Tſin-ché-hoang-ti* le rappelle au bout de ce tems: *Liu-pou-ouei* croit qu'il y a de l'artifice dans les promeſſes qu'on lui fait, & ſe donne la mort, 200.

Livre chinoiſe, T. VII, 66, 319. (Voyez *Poids & Meſures*).

Livrée : les Empereurs Chinois adoptoient toujours une couleur particuliere pour leur livrée; *Tſin-ché-hoang-ti* choiſit le noir, T. III, 235, 236.

Livres & Monumens anciens de Chine. Les livres ſont prodigieuſement multipliés en Chine, T. I, 15. Les grandes Bibliotheques y ſont néanmoins fort rares, *ibid.* Où ſe trouvent les plus belles collections de livres, *ibid.* Les Auteurs ſont chargés des frais de l'impreſſion de leurs livres, 16. L'Empereur cependant s'en charge quelquefois; ce qu'on exige pour cela, *ibid. Sou-tcheou* eſt l'endroit le plus renommé de Chine pour l'impreſſion & le débit des livres, 16, 17. On ne peut remonter dans l'Hiſtoire des premieres Dynaſties que par des livres remplis de traditions ridicules, de fables & de ſyſtêmes contradictoires, 19. Ces livres ont eté encore obſcurcis & embrouillés par les Commentaires, *ibid.* & ſuiv. Le plus ancien livre connu de Chine eſt le *Chou-king*; juſqu'à quel Prince la tradition en fait remonter les premiers chapitres, 24, 29. Le manuſcrit du *Tchun-tſieou* de *Tſo-chi*, & les tables de marbre chargées d'inſcriptions, & elevées ſur la fin des *Tcheou*, offrent des caracteres différens de ceux du *Chou-king*, 26. Opinions de quelques Lettrés chinois ſur l'exiſtence de quelques livres avant *Yao*, 28. Ce qui porte à croire, qu'au moins ſous la Dynaſtie des *Chang*, il y a eu des recueils de loix, de cantiques, de géographie & de muſique, 30. Dialogues du Philoſophe *Yo-tſée*, & de *Ya-tſée*, 31. Explication des *Koua* par *Ouen-ouang*, *ibid.* A qui l'on attribue le *Tchou-li*, 32. Travaux de Confucius, de *Tſo-kieou*, de *Mong-tſée*, ſur les *King*, 33 & ſuiv. Epoque funeſte pour les livres de Chine ſous l'Empereur *Tſin-ché-hoang-ti*, 37. L'arrêt de leur proſcription eſt révoqué ſous *Ouen-ti*, & l'on s'occupe enſuite du recouvrement de ceux qui avoient echappé aux flammes, 38. La proſcription de *Tſin-ché-hoang-ti* n'eſt pas le

ſeul malheur qu'ont eprouvé les *King* & les anciens livres de Chine, 39. On diſtingue en Chine quatre ſortes de livres anciens, 40. Dans la premiere claſſe, on compte l'*Y-king*, 42; le *Chou-king*, 43; le *Chi-king* ou *Ché-king*, *ibid.* & ſuiv.; le *Li-ky*, 44, 45; le *Yo-king*, ou *King* de la muſique, 45 & ſuiv.; le *Tchun-tſieou*, 47, 48. La ſeconde claſſe contient l'*Y-li* & le *Tcheou-li*, qui faiſoient partie du grand recueil attribué au Prince *Tcheou-kong*, 48 & ſuiv.; le *Hiao-king*, ou le livre de la piété filiale, & le Dictionnaire *Eulh-ya*, 50 & ſuiv. La troiſieme claſſe des anciens livres de Chine renferme ceux qui ont eté altérés, changés ou compoſés par des Ecrivains de la ſecte des *Tao-ſée*, 52. Les moins mauvais ſont le *Kouë-yu* de *Tſo-chi*, & le *Kia-yu* de Confucius, *ibid.* Les Critiques chinois rangent encore ſous cette claſſe les ouvrages de *Lu-tſée*, de *Chan-tſée* & des autres Ecrivains du regne de *Tſin-ché-hoang-ti*, 53. La quatrieme claſſe contient les livres qui ſont regardés univerſellement comme ſuppoſés & faits après l'incendie, & ceux qui ſont purement romaneſques & fabuleux, 54. Pourquoi la Chine eſt privée des anciens monumens, tels que les médailles, les inſcriptions, les tombeaux, les monnoies, *&c.*, 55. L'Empereur régnant a fait graver en quarante-deux volumes le peu de monumens qui reſtent de l'antiquité, 56. Notice du *Chou-king*; (voyez *Chou-king*). Ce ne fut que vers la fin de la Dynaſtie des *Tcheou* que les livres ſe multiplierent en Chine, 78, 79. Quelle ardeur on montra en Chine pour le recouvrement des livres après leur incendie, 79, 80. Vers quel tems on commença une Hiſtoire générale de la Monarchie chinoiſe, 81. Notice des Annales de *Sée-ma-tſien*, autrement le *Sée-ki*, & des ouvrages des Hiſtoriens chinois, 82 & ſuiv. (Voyez *Annales* & *Hiſtoriens*). Ce qu'on trouve de remarquable dans les *King* & les anciens livres de Chine, 94. Fables ridicules dont les anciens livres chinois ſont remplis, 101 & ſuiv. 113 & ſuiv. Il y a des livres qui parlent des tems antérieurs à *Yao*, 114. A qui on attribue ces livres, *ibid.* & ſuiv. Ceux qui ont fait ces livres, ont-ils pu ſe tromper? ont-ils voulu tromper? 117. Ces livres n'ont-ils pas eté corrompus? 118. Faits qu'on y trouve, 119. Les divers Hiſtoriens & Ecrivains qui en parlent, ne ſont pas toujours d'accord entre eux, 120. Les plus célebres Ecrivains ne diſent rien de ces faits, 121. Quelle autorité ces livres ont en Chine, *ibid.* Jugement qu'on peut porter ſur les *Tchou-chou*, ou manuſcrits en bambou, 140 & ſuiv. Ce qui fait regretter la perte du *Yo-king* ou *King* de la muſique, 256, 257. Excellence des livres chinois, 317. Le plan & le nombre des caracteres du *Chou-king* & du *Ché-king*, 440. Ce qu'on remarque ſur les *King* lorſqu'on eſt verſé dans les *Sée-chou*, ou livres de l'Ecole de Confucius, 495. Inſtructions morales des livres anciens des Chinois, T. II, 11 & ſuiv. Les trigrammes de *Fou-hi* ſont le plus ancien monument de Chine & du monde même, 42. Sous quels noms différens on déſigne le livre qui les explique, 43 & ſuiv. Le *Ho-tou* & le *Lo-chou* combinés enſemble, diſent les Chinois, renferment les elémens de tout ce qu'il eſt permis à l'homme de ſavoir, 55. Pourquoi M. Amiot appelle le *Chou-king*, *le monument vénérable de la ſageſſe des anciens Chinois*, 60 & ſuiv. Ce qu'il dit du *Tcheou li*, 67; du *Ché-king*, 74; du *Tchun-tſieou*, 85; des Annales, 116 & ſuiv.; du *Tſou-chou*, 141 & ſuiv. Notice du meilleur Dictionnaire géographique de Chine, nommé le *Y-tong-tchi*, 375. (Voy. *Y-tong-tchi*). Le mérite des livres chinois eſt prouvé

par M. Amiot contre M. Paw, 381. Avantages du livre appellé *dragées violettes des enfans*, 469 & ſuiv. Authenticité des monumens ſur leſquels eſt appuyée l'hiſtoire de Chine, 511 & ſuiv. Réfutation des erreurs de M. Paw ſur l'anéantiſſement total des anciens monumens de Chine, 555 & ſuiv. Quels objets traite le livre de l'Empereur *Hoang-ti*, qu'on nomme *Hoang-ty-ſou-ouen*, T. III, 11. A qui l'on attribue l'ouvrage ſur l'art militaire, intitulé *Lou-tao*, 30. Précis du livre que *Tchang-leang* en mourant ordonna de mettre dans ſon tombeau, & qui fut trouvé, plus de 500 ans après, par un voleur qui fouilloit dans les tombeaux, 64, 65. Comment *Yang-kien* enrichit la bibliotheque impériale des livres précieux qui avoient eté compoſés ſous les *Tcheou* & ſous les *Han*, 165. Quelle forme les livres chinois avoient dans l'antiquité, 303. Par quel moyen *Fou-cheng* ſauva de la proſcription quelques livres précieux qu'il poſſédoit, *ibid.* & ſuiv. Notice des ouvrages de la Savante *Pan-hoei-pan*, (le *Han-chou* & le *Niu-kié-tſi-pien*), 365 & ſuiv.; du *Li-ki* & du *Hiao-king*, relativement à la morale qu'ils contiennent ſur la piété filiale, T. IV, 6 & ſuiv., 28 & ſuiv.; du *Si-yuen*, qui traite de la maniere dont s'y prend la Juſtice chinoiſe pour faire paroître les plaies & contuſions ſur les cadavres, même à demi pourris, 421. L'Empereur *Hiuen-tſoung*, après de grandes délibérations, envoie au Roi du Thibeth le *Ché-king*, le *Chou-king*, le *Ly-ki* & le *Tchun-tſieou*, que ce Roi lui avoit fait demander, T. V, 363 & ſuiv. Catalogue des livres chinois qui traitent des danſes, de la muſique & des inſtrumens, T. VI, 22 & ſuiv. Ce que les Chinois entendent par *livres ſacrés*, T. VII, 17. Les livres chinois qui traitent de la guerre ſont intitulés *Sun-tſe*, *Ou-tſe*, *Se-ma-fa*, *Lou-tao*, *Leao-tſe*, *Tai-tſoung*, *Li-ouei-koung*. (Voyez ces mots en particulier). Quelles ſont les inſcriptions les plus anciennes en Chine, T. VIII, 140. Quel eſt le ſtyle des *King*, 141, 178 & ſuiv. Monumens de la langue chinoiſe du tems de *Yao*, 191, 192. Dans quel endroit l'on remarque encore une inſcription chinoiſe du tems de *Yu*, 192. Les cinq *King* ont preſque la même autorité en Chine, que les livres ſaints ont dans l'Egliſe chrétienne, 194. Traduction de quelques morceaux de ces livres ſacrés, *ibid.* & ſuiv. Commentaires qui ont eté faits ſur les *King*, 215 & ſuiv. Notice du code de la Dynaſtie régnante, 220 & ſuiv. (Voyez *Tai-tſing-hoei-tien*). Quels ſont les meilleurs Dictionnaires de Chine, 226 & ſuiv. Combien l'on comptoit de livres dans la bibliotheque impériale, dès la Dynaſtie des *Leang*, 229. Laconiſme & préciſion des livres chinois, *ibid.* L'*Y-king* eſt un de ceux dont on fait le plus de cas, & ſur lequel on a fait le plus de commentaires, 230. Excellence des livres chinois qui traitent de l'hiſtoire naturelle, 231, 232. Le P. Ricci a augmenté le nombre des bons livres de Chine, 233. Anciens monumens du Chriſtianiſme en Chine, *ibid.* & ſuiv. On fait & on réimprime ſans ceſſe en Chine des petits livres de morale, 253. Les romans en général y ſont prohibés par les loix, mais la police en tolere quelques-uns, 254. Les Lettrés de la Dynaſtie paſſée ont compoſé d'excellens livres de caracteres, des eſſais de morale, des romans métaphyſiques, *&c.*, 258, 259. Quelle eſtime l'Empereur *Kang-hi* avoit pour les livres claſſiques ou *King*, T. IX, 75, 77 & ſuiv., 91 & ſuiv., 107, 120 & ſuiv., 123 & ſuiv., 146 & ſuiv., 203, 249. Cet Empereur fit travailler à un Dictionnaire, & le fit intituler *Cang-hi-*

tze-tien, 164, 165. Ce qu'il disoit des livres de Médecine, anciens & modernes, 165, 166. Jugement faux qu'on a porté sur les livres anciens de Chine, en disant qu'ils ne sont qu'un tissu de fables & de contes forgés après coup, qui ne méritent aucune croyance, 284 & suiv. Idées des anciens peuples sur leurs livres sacrés, 350. Quels sont les *King* du second ordre, 351. Pourquoi les Lettrés chinois font peu de cas des livres du tems des *Tcheou*, 351, 352. Quels sont les livres chinois qui traitent de la maniere d'ecrire les caracteres de la langue chinoise, 353. Causes des méprises des Chinois dans leurs commentaires sur leurs anciens livres, 369. Dans quels endroits on a trouvé ce qu'on a de mieux en Chine en fait de monumens de la haute antiquité, 390. Quels furent les motifs politiques du recouvrement des livres en Chine, 395. Notice d'un livre en cent volumes sur le gouvernement chinois, 423. A quoi servent en Chine les livres qui sont désignés sous les noms de *livre jaune*, de *livre rouge*, T. IV, 128.

Liu-tsai : son Ouvrage contre l'astrologie judiciaire, T. V, 158.

Li-yuen, Empereur de Chine ; à quel heureux hazard il dut la découverte d'un complot qui devoit le perdre, T. V, 203. Il condamne à mort *Ly-tsing*, 204, 205. Il change bientôt en estime & en bienveillance les sentimens d'aversion & de haine qu'il avoit conçus contre ce Général, 214.

Lo, instrument militaire de Chine, T. VII, 96. Comment on s'en sert, & quelle en est l'utilité suivant les circonstances, 96, 97. Signaux divers qu'il donne aux troupes rangées en bataille, ou pour l'exercice, 283, 323, 382. Quel usage en font les corps-de-garde chinois, T. VIII, 291.

Lo-chou, (le) ou *Livre de la riviere de Lo*, représente les nombres auxquels *Yu* borna toutes ses opérations sur les nombres, T. II, 191. Explication de la figure *Lo-chou*, *ibid.* (Voy. *Ho-tou*).

Loix (les) servent à faire plier les peuples, mais non à les rendre meilleurs, T. IV, 38. Par où il faudroit commencer pour en etablir l'observation, *ibid.* Les loix de Chine s'etendent beaucoup sur les devoirs de la piété filiale, 64. Code des loix de Chine, 127 & suiv. Ce qu'on sait sur les loix criminelles des premieres Dynasties, 56. Pourquoi elles sont très-sages & très-modérées, 155, 156 & suiv. Leur sévérité dans l'antiquité contre les homicides, 422. (Voyez *Si-yuen* & *Lien-yen*). Loix militaires de Chine, 153, 154. Loix somptuaires de Chine, 384. Loix pénales, T. VII, 36, 37. Sévérité de celles qui regardent les militaires, 54. Loix de l'Empire, 44. Loix premieres de Chine, 230, 231. Comment elles s'établirent 234 & suiv. Comment elles furent données aux Princes vassaux, 241, 242. Loix de la subordination, 244, 245. Utilité & etendue des loix de Chine, T. VIII, 220. (Voyez *Jurisprudence*).

Longobardi, (le P.) Missionnaire, successeur du P. Ricci, T. V, 64.

Lopes Souzez, Portugais, Vice-Roi des Indes ; il tente d'ouvrir un commerce avec la Chine, T. V, 13. Le peu de succès de ses premieres négociations, 14, 15.

Lo-pi. Jugement qu'on porte des ouvrages de cet Ecrivain, qui tient un rang distingué parmi les principaux Historiens de Chine, T. I, 89 & suiv.

Lo-pin-ouang ; à quelle occasion il est loué par l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 304.

Loterie de Chine : en quoi elle consiste, T. IV, 385.

Lou. (le Royaume de) Quelle en etoit l'etendue ; de quels privileges il jouissoit ; à qui il fut donné en apanage, & combien de tems il subsista, T. II, 287. Quel en fut le Fondateur ; quels Rois y regnerent ; où il etoit situé,

& ce qu'en a dit Confucius, 86, 91 & suiv. Ancienneté du Royaume de *Lou*, T. VII, 47.

Lou, espece de chars chinois, T. VII, 71. De quelle maniere ils etoient construits, & quel usage on en faisoit, *ibid.*

Lou-chen subit le même sort que *Heou-cheng*. (Voyez *Heou-cheng*).

Lou-cheng, avanturier chinois, qui fournit à *Tsin-che-hoang-ti* l'occasion de se méfier des Tartares & de leur faire la guerre, T. III, 259.

Louis. (Saint) Motifs de l'ambassade qu'il envoya au grand *Khan* des Tartares, T. V, 3, 4; quel en fut le succès, *ibid.*

Lou-tao, Livre chinois sur l'art militaire, T. VII, 305 & suiv. Il est composé de soixante Dialogues, qui offrent un précis de la doctrine militaire de Chine, depuis *Hoang-ti* jusqu'à *Ou-ouang*, T. VII, 306. Les deux articles qu'on en a extraits traitent, le premier de la maniere dont on faisoit anciennement les Généraux, 307; le second de la maniere dont le Souverain & le Général se communiquoient leurs secrets, 312 & suiv.

Lou-tché, surnom de *Hoang-ting-kien*, T. X, 108, (Voyez *Hoang-ting-kien*).

Lou-tchi: sa généreuse hardiesse pour sauver la vie de sa belle-mere, T. IV, 265, 266.

Lou-tsoung-tao, est proposé par *Sée-ma-koang*, pour entrer dans les affaires du Gouvernement, T. X, 26.

Lo-ya-song, espece de pin dont parle *Kang-hi*, T. IV, 454. (Voyez *Pin*).

Lo-yang, une des places les plus fortes de Chine sous *Kao-tsou:* ce qui se passa au siege de cette ville par *Ly-ché-min*, T. V, 99 & suiv. Sous quel regne on y transporta la Cour, T. V, 278, & T. X, 52; c'est la même que *Kai-fong-fou*. (Voyez *Kai-fong-fou*).

Lu, son déterminé à certaines proportions, servant de modele pour tous les sons qui doivent le représenter, soit à l'unisson, soit à différentes octaves à l'aigu ou au grave; T. VI, 28, note *a*. Les *lu* sont au nombre de douze, *ibid.*, 95. On les distingue en deux ordres, parfaits, ou *yang*, & imparfaits, ou *yn*, *ibid.* Pourquoi ils sont ainsi appellés, 66, note *t*. Quels sont les *lu yang* & les *lu yn*, 96. (Voyez encore 198). Il y a trois sortes de *lu*, les graves, les moyens & les aigus, 105. Dimensions des *lu* graves, selon le Prince *Tsai-yu*, *ibid.*, §. I; des *lu* moyens, 107, §. II; des *lu* aigus, 108, §. III; ce qu'on doit penser de ces dimensions, 110, note *m.*; autres dimensions des lu, calculés plus rigoureusement par le même Auteur, 148, figures 18 & suiv.; sur quoi est fondé le calcul de ces dernieres dimensions, 149. L'ordre des *lu* par demi-tons, n'est qu'une combinaison des *lu*, formant entre eux des consonnances, 42, à la note, & 92, note *e*. Si c'est une absurdité, dans Plutarque, d'avoir appliqué la progression triple à des sons diatoniques, quoique ces sons soient en descendant, comment on pourroit appliquer cette même progression à des demi-tons qui se succéderoient en montant, 193.

Lu, espece d'habitation de Chine, T. VII, 70.

Lu-chi, Philosophe chinois; ce qu'il disoit contre le luxe des jardins, T. VIII, 305, 306.

Lu-gen. (l'ecole du) Superstition de la doctrine qu'elle enseignoit, T. IX, 198, 199.

Lu-koung-tcho, Chinois célebre, T. VIII, 93. Trait de son amitié pour *Tcheng-y*, 93 & suiv., 101, 102.

Lu-koung-tchou. Son rappel à la Cour, T. X, 62; son amitié pour *Sée-ma-koang*, 64.

Lu musicaux, (idées de l'Empereur *Kang-hi*, sur les) T. IX, 220. Ses travaux pour les rectifier d'après les connoissances qu'il avoit acquises, 221, 222.

Lunaisons. De combien de lunaisons les

Chinois compoſoient leurs années, T. II, 159. (Voyez *Année commune* & *Année emboliſmique*).

Lune. Les Chinois ont connu de tout tems ſes irrégularités, & dès avant *Yao*, ils ſavoient déterminer avec préciſion les momens de la nouvelle & de la pleine lune, T. II, 163 & ſuiv. Ils ſavoient auſſi en calculer les eclipſes, 164.

Lunes. Correſpondances des *lu*, aux douze lunes par leſquelles les Chinois diviſent l'année, T. VI, 119 & 191.

Lu-ſi-tché, Lettré chinois, T. VIII, 91.

Lu-tché, pied muſical diviſé en neuf pouces, & le pouce en neuf lignes, T. VI, 103, 104.

Lu-tchi. Son opinion ſur l'amour filial & conjugal, T. IV, 46, 49. Ce qu'il diſoit ſur la Dynaſtie des *Han*, 71. A quoi il attribuoit la fertilité des campagnes, 85. Son opinion ſur les vents, 473. Il réfute *Tchang-ki* & *Lien-kouo*. (Voyez *Tchang-ki* & *Lien-kouo*).

Lu-tchun, inſtrument de Chine, compoſé de douze cordes, ſervant de *canon harmonique*, pour eprouver la juſteſſe des *lu*, T. VI, 149. Le mot *lu-tchun*, ſignifie *regle* ou *meſure des lu*, 82. Les anciens avoient des *lu-tchun* à vent, compoſés de treize tuyaux, & des *lu-tchun* à cordes, compoſés de treize cordes, *ibid.* (La treizieme corde ſonnant vraiſemblablement l'octave de la premiere, & le treizieme tuyau celle du premier).

Luxe, (le) eſt peu connu en Chine; quelles ſont les occaſions où on en etale le plus, T. IV, 334; en quoi les Moraliſtes chinois le font conſiſter, 353; ils admettent deux ſortes de luxe, 354, 355, 359. Quels ſont les devoirs du Prince par rapport au luxe, 355 & ſuiv. Dangers qui réſultent du luxe, pour l'agriculture & les mœurs, 358, 359. Politique du gouvernement Chinois à cet égard, 359 & ſuiv. Le luxe etoit ignoré du tems de *Kang-hi*, T. VII, 33. Les déſordres qu'il cauſe ſont corrigés & condamnés, 33, 34.

Lu-ya, célebre Miniſtre de Chine ſous *Tcheou*; quelle heureuſe révolution il produiſit en Chine, T. VII, 159.

Lu-ya. Général d'armée, Chinois; ſa méthode pour arranger les troupes, T. VIII, 333. Figure de l'ordre de bataille de ſon invention, 346: (c'eſt le même que *Tai koung*: voy. *Tai-koung*).

Ly-ché, fille de l'Empereur *Kao-tſou*; honneurs funebres qu'on lui rendit, T. V, 110, 111.

Ly-ché, Savant de Chine; à quoi il réduit l'eloge de *Yang-tché*, T. X, 130.

Ly-ché-min, ſecond fils de l'Empereur *Tang-gao-tſou*, T. V, 80. Par quels moyens il travailla, ſans qu'il y parût, à placer un jour ſon pere ſur le trône, 81, 82 & ſuiv. Il fait ſentir à ſon pere la néceſſité de prendre les armes & de ſe mettre à la tête d'un parti, 84, 85. Il réuſſit au gré de ſes deſirs, 85. La ſageſſe avec laquelle il dirige ſes démarches fraient peu-à-peu, à *Tang-kao-tſou*, le chemin du trône, 86, 87. *Ly-ché-min* jouit enfin du plaiſir de l'y voir placé, 87. Il a le premier part aux bienfaits & à la reconnoiſſance du nouvel Empereur, 88. Il refuſe le titre de Prince héritier, 89. Eſtime que lui acquiert la nobleſſe de ce refus, 89, 90. Il entreprend de conquérir l'apanage que ſon pere venoit de lui donner, 90. Il tombe malade, reçoit quelques echecs par la faute du premier de ſes Officiers généraux, il les répare bientôt par des ſuccès eclatans, 90 & ſuiv. De nouveaux exploits le rendent redoutable aux ennemis de l'Etat, & il vient à bout, par ſa prudence, ſon activité & ſa bravoure, d'etendre, en aſſez peu de tems, une domination qui eût eté fatale à l'Empire, 92, 93 & ſuiv. Sa gloire donne de la jalouſie à ſes freres, 95. L'Empereur ne fait d'abord aucun cas de leurs plaintes, & pour mettre *Ly-ché-min*

à

à couvert de toutes les perſécutions domeſtiques, il lui ouvre une nouvelle carriere de gloire, 95, 96. *Ly-ché-min* marche contre *Ouang-ché-tchoung*, & après avoir donné dans cette guerre de nouvelles preuves de grandeur d'ame & de bravoure, il vient jouir de ſon triomphe à la Cour de ſon pere, 96 & ſuiv. Ses freres, envieux de ſa gloire, forment une cabale contre lui, & méditent ſa perte, 104, 105. Sans paroître s'inquiéter de rien, *Ly-ché-min* s'occupe du ſoin de faire refleurir les ſciences & les arts, 106, 107. De nouveaux troubles excités par *Lieou-he-ta* le remettent à la tête des armées, 107 : il les appaiſe par ſa valeur, 107, 108. Il eprouve enfin les effets de l'envie de ſes freres, par la froideur avec laquelle ſon pere le reçoit au retour de ſa derniere campagne, 108. On le prive même du commandement des troupes, 109. Sa modération dans cette circonſtance, *ibid.* Son zele pour le bien de l'Etat ne ſe ralentit point, & il en donne une nouvelle marque dans un placet qu'il préſente à l'Empereur, 114. Ce placet a tout l'effet que *Ly-ché-min* deſiroit ; ſon pere ſe décide à la guerre contre les Tartares, 115. Il obtient le commandement d'une armée, & remporte les plus grands avantages, *ibid.* & ſuiv. Ses ſuccès achevent de le perdre dans l'eſprit de ſes freres, 117. Sa perte eſt réſolue ; il eſt empoiſonné, *ibid.* Des remedes prompts empêchent l'effet du poiſon, *ibid.* Ses deux freres lui dreſſent des embûches pour l'aſſaſſiner, 118, 119. Ils en ſont eux-mêmes les victimes, 119, 120. *Ly-ché-min* obtient facilement ſa grace de l'Empereur, 121, 122. Il reprend même tous ſes droits dans le cœur de ſon pere, eſt nommé Prince héritier, & monte, du vivant & par ordre de ſon pere, ſur un trône qu'il avoit elevé de ſes propres mains, 122 & ſuiv. Il ſauve *Ly-tſing*, & contribue ſeul à l'élévation de ce guerrier, T. V, 205. Sa politique adroite pour attirer dans ſon parti le Général *Ly-mi*, 237, 238. Il comble d'honneurs le Général *Ly-tſi*, 245. Preuve eclatante qu'il lui donne de ſon amitié & de ſon eſtime, 246, 247. (Voy. *Tay-tſoung*).

Ly-che-tſé, Général Chinois ; ſes ſervices dans la guerre de la Corée, T. V, 172, 173, 176, 178 & ſuiv. 184.

Ly-ché-tſi, nom de *Ly-tſi*. (Voy, *Ly-tſi*).

Ly-che-yao, Gouverneur de Canton ; de quelle maniere l'Empereur s'exprime à ſon ſujet, en rendant compte à ſes peuples des talens de ce Grand de l'Empire, de ſes ſervices, de ſes prévarications, & de la punition qu'il mérite, T. IX, 41 & ſuiv. On inſtruit ſon procès, 44. Il eſt condamné à mort, *ibid.* Ses biens ſont confiſqués, 45. Il obtient ſa grace, 63, 64.

Ly-foung-han, Grand de Chine, Préſident des Eaux, T. IX, 32.

Ly-heou-tchou, le même que *Nan-tang-ly-heou-tchou.* (Voyez *Nan-tang-ly-heou-tchou*).

Ly-hiao ; (le Prince) ſa conduite dans la guerre contre *Siao-ſien*, ſa confiance en *Ly-tſing* qui lui avoit eté adjoint pour le commandement, & ſa déférence aux avis de ce grand Général, T. V, 206 & ſuiv.

Ly-hiao-y, Général Chinois : ſes ſuccès contre les Princes rebelles *Ly-king-yé* & *Ly-king-yu*, T. V, 305, 306. Quelle en fut la récompenſe, 306.

Ly-hien, frere de l'Empereur *Kao-tſoung ;* quelle fut la cauſe de ſa diſgrace, T V, 278. Il eſt ſubſtitué à ſon frere : l'Impératrice *Ou-ché* le fait dégrader, 295, 296. Sa mort, 300, 301.

Ly-hi-lié, Chinois rebelle, devenu célebre par les ravages qu'il exerçoit ſur les frontieres de Chine ſous le regne de *Te-tſoung*, & par la mort de *Yen-tchen-tſing*, T. V, 384, 385.

Ly-hou, ayeul de *Ly-yuen;* quelle fut la récompense des services importans qu'il avoit rendus aux Princes de *Syouei*, T. V, 80.

Ly-houng, fils de *Ou-heou* & de *Kao-tsoung*, est elu Prince héritier, T. V, 273.

Ly-kang, premier Président du Tribunal des Rits; sa fermeté & son attachement aux loix de ce Tribunal, T. V, 112.

Ly-ki; (le) de combien de caracteres ce livre est composé, & ce qu'il contient, T. VIII, 193. (Voyez *Livres*).

Ly-kien-tcheng, fils aîné de *Kao-tsou*, T. V, 89. Il est désigné Prince héritier, 90. Il devient jaloux de la gloire de *Ly-ché-min* son cadet, 104. Il travaille à le perdre dans l'esprit de l'Empereur son pere, 105, 108. Il se montre indigne du commandement des troupes, 109, 110. Il résout la perte de *Ly-ché-min* par le poison, 117. Il manque son coup, & a recours à l'assassinat, 118, 119. Il est tué lui-même, 120.

Ly-king-yé, Prince Chinois; sa révolte contre l'Impératrice *Ou-ché*, & sa fin malheureuse, T. V, 303 & suiv.

Ly-koang-pi, Officier de Chine; comment il revint de l'aversion qu'il avoit montrée d'abord pour *Kouo-tsée-y*, & par quels traits de valeur il se distingua de concert avec lui, T. V, 405 & suiv.

Ly-koang-ty, l'un des Auteurs qu'a suivis principalement M. Amiot dans son Mémoire sur la musique des Chinois, T. VI, 33. (Voy. *Kou-yo-king-tchouen*).

Ly-ky. (Système du) Voy. *Tcheou-lien-ki*.

Ly-lao-kiun, Philosophe chinois, autrement dit *Lao-jan*, ou *Lao-tsée:* par quel monument on a consacré le lieu de sa naissance, T. V, 288.

Ly-lin-fou, Ministre de *Hiuen-tsoung*, un des auteurs des troubles qui terminerent le regne de ce Prince, T. V, 370.

Ly-mi, Mandarin de Chine; pourquoi il prit le parti de se révolter ouvertement contre la famille des *Soui*, T. V, 230. Il joint ses troupes à celles de *Tché-jang*, 232. Succès dont il est redevable à *Ly-tsi*, *ibid.* & suiv. Il en devient jaloux, 236. Cette premiere foiblesse nuit à l'affermissement de sa puissance, *ibid.* Il se met au nombre des vassaux de la nouvelle Dynastie, 237 & suiv. Il se révolte, 242. Il a la tête tranchée, 243.

Lyng-lun, Instituteur des principes de musique sous *Hoang-ty*, l'an 2637 avant l'ere chrétienne, T. VI, 77. Il opéroit sur des tuyaux de bambou, 86.

Ly-ouei, Grand de l'Empire de Chine; de quel service important il fut redevable à *Sée-ma-koang*, T. X, 18, 19.

Ly-pé, célebre Poëte de Chine, T. V, 396. Après de grands succès dans ses etudes, il se donne à la poésie, y réussit dans tous les genres, & se rend dans la capitale, 397. Son mérite le fait considérer d'un homme puissant qui travaille à sa fortune en le faisant connoître de l'Empereur, 397. Il est appellé à la Cour, & y jouit en peu de tems de la faveur la plus signalée, 398, 399. Bienveillance & familiarité de l'Empereur à son égard, 399, 400. Il s'attire un puissant ennemi, 400, 401. Ses vers sont interprétés en satyres contre une Reine favorite de l'Empereur, 402. Il demande sa retraite, & l'obtient comblé des bienfaits de l'Empereur, 402, 403. Il profite de sa liberté pour mener une vie crapuleuse, 403. Un Grand l'en retire, & pense par-là causer sa perte, 403, 404. *Ly-pé* est condamné à mort; sa peine est convertie en exil; il en est rappellé, & meurt d'un accident en chemin, 404.

Ly-pi, frere de *Ly-tsi;* belle instruction qu'il reçoit de ce Général mourant, T. V, 251 & suiv.

Ly-ping, pere de *Ly-yuen:* quelle Principauté il transmit à son fils, T. V, 80.

Ly-ping-tchang, Roi de *Hia*. (Voy. *Tartares* Hia).

Ly-pou, Tribunal des Mandarins, T.

VIII, 221. On donne auſſi ce nom au Tribunal des Rits, 222.
Ly-ſée-mou, Tartare, Général d'armée en Chine : ſes ſervices dans la guerre de la Corée, T. V, 172, 174, 176, 177.
Ly-tai, fils de l'Empereur *Tay-tſoung*, court riſque d'être aſſaſſiné par ſon frere, T. V, 165.
Ly-ta-leang, Officier Chinois, T. V, 221, 222. Il ſert dans la guerre contre les *Tou-kou-houn* en qualité de Lieutenant de *Ly-tſing*, *ibid.*
Ly-tan, fils de *Ou-ché*, eſt nommé Empereur à la place de *Tchoung-tſoung*, T. V, 300. Il porte le nom de *Joui-tſoung*, 301. Son peu de pouvoir, *ibid.* Quelle etoit ſa politique en refuſant de prendre les rênes du Gouvernement, 317, 318. (Voyez *Joui-tſoung*).
Ly-tao-tſoung, Officier Chinois, T. V, 221, 222. Ses expéditions dans la guerre de la Corée, 173, 175.
Ly-tché, troiſieme fils de *Kao-tſoung*, eſt ſubſtitué à *Ly-hien*, T. V, 296.
Ly-tcheng-ki, Prince héritier de Chine déſigné par *Ou-ché*, T. V, 300.
Ly-tchang-kien, fils de *Ta-ytſoung*, eſt déſigné Prince héritier, T. V, 135. Il attente contre la vie de ſon pere, 165, 166. Quelle fut ſa punition, 167.
Ly-tchoung-mao, fils de l'Empereur *Tchoung-tſoung*, eſt déclaré Empereur, ſous la direction de ſa mere *Ouei-ché*, T. V, 341. Il ſe démet, 343, 344.
Ly-to-tſo, grand Général de Chine ſous l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 326. Sa fidélité pour l'Empereur *Kao-tſoung* lui fait accepter le projet de détruire la puiſſance de l'Impératrice *Ou-ché*, *ibid.* Il eſt la victime de ſon zele, 328, 329.
Ly-toung-ki, troiſieme fils de *Joui-tſoung* : il entreprend de venger la mort de l'Empereur *Tchoung-tſoung*, & de placer *Joui-tſoung* ſon pere ſur le trône, T. V, 342. Ses diſpoſitions pour faire réuſſir ſon projet, 342, 343. Il en obtient un plein ſuccès, & en fait hommage à ſon pere, 343. Il refuſe le titre de Prince héritier, & eſt forcé enfin de l'accepter, 344. Il s'eleve une cabale contre lui, *ibid.* & ſuiv. Elle ne ſert qu'à lui attirer plus de confiance & d'autorité de la part de l'Empereur ſon pere, qui abdique ſolemnellement en ſa faveur, 346 & ſuiv. Il prend le titre de *Hoang-ti*, & eſt connu ſous le nom de *Tang-hiuen-tſoung*. (Voyez *Tang-hiuen-tſoung*).
Ly-tſi, Général d'armée en Chine, T. V, 229. Ses inclinations guerrieres eclatent de bonne heure, *ibid.* Sous quel chef il fait ſes premieres armes, 230. Il joint le conſeil à l'exécution & ſe fait eſtimer de ſon chef & de ſes compagnons, 232. Ses qualités phyſiques pour en impoſer ſur les eſprits, *ibid.* Il ſe diſtingue dans une expédition contre *Ouang-ché-tſoung*, 233. Sa prudence & ſa valeur le ſervent dans un autre cas, où il s'empare de la ville de *Ly-yang*, 234, 235. Il eſt en butte à la jalouſie de ſon Général, & privé du commandement des troupes, 236. Il s'acquitte avec une nobleſſe & une fidélité à toute epreuve, de l'emploi de Gouverneur général des Etats de *Ouei*, 238, 239. Il vient à la Cour de *Ly-yuen*, où il eſt comblé d'honneurs & de diſtinctions, 241, 242. Trait de généroſité & de fidélité qui lui attire l'admiration de tout l'Empire, 243 & ſuiv. Idée qu'il avoit donnée de ſa valeur & de ſon expérience dans la guerre, 245, 246. Trait ſingulier de la bonté dont *Tay-tſoung* honoroit ce guerrier, 246 & ſuiv. Juſqu'à quel point *Ly-tſi* portoit la ſenſibilité, 248. Preuve eclatante de ſa fidélité & de ſon zele pour le ſervice de l'Etat, 249. Le dernier trait de ſa vie publique, a terni toute ſa gloire, & lui a enlevé l'eſtime & l'admiration qu'il s'etoit acquiſes, 249, 250. Beau diſcours

qu'il fit avant de mourir, 251 & suiv. Regrets de l'Empereur *Kao-tsoung*, & honneurs qu'il lui fit rendre après sa mort, 253. Eloge de ce grand Général, *ibid.* Effet funeste du conseil qu'il avoit donné à l'Empereur *Kao-tsoung*, 270, 271. Ses succès dans la Corée, 290. Honneurs rendus à sa mémoire sous *Hiuen-tsoung*, 367.

Ly-tsing, guerrier célebre de Chine, T. V, 202. Dès son enfance il donne des marques d'un courage extraordinaire, *ibid.* Ces premieres dispositions deviennent des qualités eclatantes, *ibid.* Il se distingue à la tête du premier corps de troupes qui lui est confié, 203, 204. Il est rappellé des frontieres à *Tchan-ngan*, 204. Il est arrêté & condamné à mort, 205. Sa noble hardiesse lui sauve la vie, & le rend l'ami de *Ly-ché-min*, *ibid.* Il justifie le choix du jeune Prince par sa conduite dans les diverses affaires & les diverses occasions où il est employé, 205, 206. Il propose un projet pour la guerre qu'on se disposoit à porter dans les Etats de *Leang*, 206; ce projet est accepté, & réussit par sa valeur, sa prudence, son habileté & sa fermeté, 208 & suiv. Il acquiert à son Souverain une etendue considérable de pays, 213. L'Empereur se décharge sur lui du soin de contenir dans le devoir tout le pays de *Ling-nan*, 214. Il remplit cette fonction au-delà de l'attente de l'Empereur, *ibid.* Il prouve sa reconnoissance des honneurs militaires auxquels il est elevé, par de nouveaux succès contre les Tartares *Tou-kiué*, 214, 215. Il est accusé de ne pas faire assez observer la discipline aux troupes, 215, 216. Il vient se justifier, & reçoit de nouvelles preuves de l'estime & de l'attachement de l'Empereur, 216 & suiv. Malgré son peu d'aptitude aux affaires ministérielles, il est chargé par l'Empereur d'une réforme générale dans les différens ordres des Mandarins, 219. Il justifie le choix du Prince par son intégrité & son amour du bien public, 220. Les soins pénibles de son emploi le font tomber en langueur, *ibid.* Attentions de l'Empereur pour le ménagement de sa santé, *ibid.* *Ly-tsing* est remis à la tête des troupes, 221. Il marche contre les Tartares *Tou-kou-houn*; &, après une suite continuelle d'avantages, il termine la guerre à la gloire de l'Empire, & les soumet entiérement, *ibid.* & suiv. Il est comblé d'honneurs, 226. On cherche à le noircir par une calomnie qui méritoit la mort, 226, 227. L'accusateur est lui-même condamné, & *Ly-tsing* passe tranquillement ses derniers jours, 227, 228. A quel âge il mourut, *ibid.* Honneurs rendus à sa mémoire sous *Hiuen-tsong*, 367. Sa méthode pour l'arrangement & les évolutions des troupes, & pour les figures des différens ordres de bataille de son invention, T. VIII, 334, 335, 348.

Ly-tsoung, fils de *Kao-tsoung*, victime de la cruauté de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 282.

Ly-tsoung, Empereur de Chine; de quel titre il décora le célebre *Tcheou-tchan-y*, T. VIII, 75. Quel titre d'honneur il donna à *Tcheng-y*, 111.

Ly-y, (le) partie du cérémonial chinois; ce qu'elle contient, T. VIII, 98.

Ly-yang, ville de Chine dans le *Ho-nan*; agrémens de sa situation, T. V, 451.

Ly-yeou, Prince de *Tsi*; il entre dans une conspiration contre l'Empereur *Tay-tsoung*; T. V, 165. Il est arrêté, 166. Il avoue tout, & est puni de mort, 167.

Ly-young-ki, Mandarin chinois: par quel trait de zele il rentra en grace auprès de l'Empereur *Kien-long*, T. IX, 28, 29.

Ly-yu, nom de *Ly-heou-tchou*. (Voyez *Ly-heou-tchou*).

Ly-yuen, Empereur de Chine, fondateur de la grande Dynastie des *Tang*, T. V, 80. De qui il descendoit, & quelle

place il occupoit dans l'Etat, *ibid.* Il ſort, par les intrigues de *Ly-ché-min* ſon ſecond fils, de l'inaction où il etoit, autant par indolence que par devoir, pour ſe mettre à la tête d'un parti, & prendre part aux cabales qui ſe formoient pour renverſer la Dynaſtie des *Soui*, 81, 82 & ſuiv. A la mort de l'Empereur il prend le titre de *Grand Général de l'Empire;* ſa conduite en cette qualité, 86, 87. Le jeune Prince, qu'il travailloit à maintenir ſur le trône, abdique en ſa faveur, 87, 88. La reconnoiſſance de *Ly-yuen* ne ſe borne pas au jeune Prince, 88. Ses vues de bien public s'etendent ſur les cérémonies religieuſes & l'aſtronomie, 88, 89. Récompenſe qu'il propoſe au ſecond de ſes fils, à qui il etoit redevable de toute ſa fortune, 89. Sa tendreſſe pour ce fils, 95. Moyens dont il ſe ſert pour le mettre à couvert de toutes les perſécutions domeſtiques, 96. Il s'occupe, de concert avec ce fils, à faire fleurir les ſciences & les arts, 106. On parvient à lui donner des ſoupçons contre lui, 108. Il lui ôte le commandement des troupes pour le donner à ſes autres fils, qui prennent des moyens bien différens de ceux de *Ly-ché-min*, 109, 110. Autre occaſion où ce prince montre de la foibleſſe en accordant des faveurs contre l'uſage, 110 & ſuiv. Une nouvelle excurſion de Tartares trouble la paix dont *Ly-yuen* profitoit pour faire des réglemens utiles, 113 & ſuiv. Il refuſe toute ſa confiance à *Ly-ché-min*, 115. Il lui donne pourtant une preuve de ſa tendreſſe en voulant le mettre en etat d'être l'egal du Prince héritier ſon frere, 118. Il répare enfin toutes les injuſtices dont il s'etoit depuis quelque tems rendu coupable envers *Ly-ché-min*, par la conduite qu'il tient lorſque celui-ci eut ôté la vie à ſes deux freres, qui ſe diſpoſoient à l'aſſaſſiner, 120 & ſuiv. Par quelle politique il ſoumit les Généraux *Ly-mi* & *Ly-tſi*, 237, 238 & ſuiv.

Ly-yuen-ki, troiſieme fils de l'Empereur *Kao-tſou*, T. V, 89. Il obtient pour apanage la Principauté de *Tſi*, 90. Il devient jaloux de la gloire de ſon frere *Ly-ché-min*, 104. Il travaille à le perdre dans l'eſprit de l'Empereur, 105, 108. Il ſe montre indigne de commander des troupes, 109, 110, 115, 116. Il réſout la perte de *Ly-ché-min* par le poiſon, 117. Il manque ſon coup & a recours à l'aſſaſſinat, 118, 119. Il eſt tué lui-même, 120.

M

Ma, Impératrice de Chine; ſes ſoins & ſa tendreſſe pour *Tchang-ti*, ſont récompenſés par cet Empereur, T. IV, 102.

Macao. A quelle occaſion les Portugais eurent la permiſſion de s'etablir dans l'Iſle de Macao, T. V, 15.

Machines de guerre. Les Chinois en ont pour tranſporter le canon, & faciliter le paſſage des foſſés inondés & des rivieres, pour creuſer la terre & miner, pour eſcalader les murs, & voir par-deſſus ces murs ce qui ſe paſſe dans la ville qu'on aſſiege: ils connoiſſent les ponts mobiles, les paliſſades, les chauſſe-trappes pour enferrer la cavalerie & les gens de pied; ils ont des ſeringues pour eteindre les incendies, & différentes eſpeces de boucliers pour ſe mettre à couvert du trait, T. VIII, 336. Les figures & l'explication de ces machines ſe trouvent dans les *Planches XI & ſuiv.*, 356. Figures & explication des quatre eſpeces d'echelles dont ſe ſervent les Chinois pour eſcalader les murs, 357; des cables à paſſer une riviere, 358; des outres pour ſe ſoutenir ſur les eaux, *ibid.*; des bateaux de peaux, *ibid.*, des foſſes pour faire tomber les chevaux, 359; des machines pour frapper les aſſiégeans pendant la nuit, *ibid.*

Magaſins publics, (utilité des) T. IV, 326.
Magiciennes (les) ont eté connues en Chine, T. III, 351.
Magiſtrats de Chine : comment ils impoſent à la multitude, T. IV, 331.
Magots : M. Paw a ſoutenu que les Chinois en avoient chez eux un certain nombre; il ſe trompe, c'eſt dans les Temples ſeuls qu'on en trouve, T. II, 462.
Mahométans (les) de la Province de *Hoa-men*, entraînés dans la révolte des perfides *Hotchom*, ſont battus par *Fouté;* il en périt un grand nombre, T. I, 393, note. (Voyez *Hoa-men*). Pourquoi ils ſont tolérés en Chine, T. V, 68.
Mahométiſme : comment il s'introduiſit en Chine, & dans quel etat il y eſt, T. V, 67, 68. (Voyez *Sectes de Chine*).
Ma-houng, Ambaſſadeur chinois, T. III, 343.
Maigret, (M.) Vicaire apoſtolique à la Chine, T. V, 64, 65.
Mailla; (le P. de) ſes erreurs au ſujet des preuves d'attachement & de reconnoiſſance que les Princes Tartares donnerent à l'Empereur *Tay-tſoung*, T. V, 187.
Ma-Joſeph : comment il s'eſt montré, en Chine, l'apologiſte de la religion chrétienne, T. IV, 297.
Maiſon de l'Empereur de Chine. Soins que doit avoir l'Empereur de pourvoir à tout ce que demande l'entretien de ſa maiſon, T. IV, 97.
Maiſons (les) en Chine, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur, doivent être ſelon la loi, & un homme riche n'a pas le droit de ſe bâtir une maiſon plus faſtueuſe pour cela, T. II, 512. Vues ſages du Gouvernement dans le but de cette loi, *ibid.* & ſuiv. Pourquoi les maiſons, en Chine, ſont expoſées au midi, T. III, 424, 425. Maiſons de plaiſance de l'Empereur de Chine, T. VIII, 298. (Voyez *Architecture*).
Maîtres. Le reſpect, l'amour & la reconnoiſſance pour les Maîtres ſont regardés en Chine comme un devoir de la piété filiale, T. IV, 242 & ſuiv.
Malades: (les) intérêt qu'ils ont à expoſer l'origine, les progrès & l'état de leurs maladies, T. IX, 241.
Maladies. Quoique la Chine ne paroiſſe pas ſujette à la peſte, les livres de médecine & de morale en parlent, ainſi que des maladies terribles que ce fléau y a produites, T. II, 419 & ſuiv. A quoi les Médecins de Chine attribuent les maladies des yeux auxquelles les Chinois ſont ſujets, 422 & ſuiv. La petite-vérole eſt connue en Chine il y a plus de trois mille ans; elle y fait même beaucoup de ravages, T. IV, 392 & ſuiv. (Voyez *petite-vérole*). Quelles ſont les maladies que la ſecte des Bonzes *Tao-ſée* traite, & dont elle guérit, dit-on, par différentes poſtures, & par différentes façons de reſpirer, 441 & ſuiv. Quelle etoit la recette de l'Empereur *Kang-hi* pour eloigner les maladies, T. IX, 76. Ce que diſoit cet Empereur du traitement de la petite-vérole, de l'inoculation, & des précautions minutieuſes que les vieillards prenoient contre la petite-vérole, 111, 112. Ce qu'il recommandoit pour le choix des remedes propres aux maladies, 167. Quelle importance il mettoit à la ſcience de traiter les maladies, 242.
Man-chan : Son raiſonnement ſur l'intérêt de l'argent porté à trente pour cent en Chine, T. IV, 349, 350.
Mandarins de Chine. Leurs occupations ſont trop eſſentielles, trop multipliées & trop continuelles pour qu'ils aient le tems de ſe livrer à la littérature, T. I, 12. Quel nom portoient les Mandarins ſous *Chun*, 177. D'après quel principe le Gouvernement ſe décide dans le choix des Mandarins, & ce qu'on exige d'eux tant pour le phyſique que pour le

moral, 446. Pourquoi *Hoang-ti* fit apprendre aux Mandarins les caracteres qu'il venoit d'inventer, T. II, 52. *Ououang* etablit ſix ordres de Mandarins pour ſoulager le Prince d'une partie du poids du Gouvernement, 68 : le premier ordre etoit compoſé de ceux qui prenoient ſoin de tout ce qui avoit rapport aux ſacrifices, *ibid.* ; les Mandarins du ſecond ordre avoient inſpection ſur tout ce qui regarde en général le commerce de la vie, *ibid.* ; ceux du troiſieme ordre veilloient ſpécialement ſur la conduite, la perſonne, les biens & la parenté du Souverain, 68, 69 ; le quatrieme ordre des Mandarins etoit chargé de toutes les affaires militaires, 69 ; les Mandarins du cinquieme ordre etendoient leur juriſdiction ſur tout ce qui concernoit le bon ordre parmi les citoyens, *ibid.* ; le ſixieme ordre des Mandarins avoit inſpection ſur tous les ouvrages publics, *ibid.* Quels ſont les marques diſtinctives des différens degrés du Mandarinat, T. III, 344. Quelles etoient les prérogatives des Mandarins de guerre ſous *Ping-ki*, 357. Maxime du *Li-ki* ſur le devoir d'un mandarin, T. IV, 10. Sévérité des examens qu'on fait ſubir aux Mandarins, 94 : ce qu'on doit exiger d'eux, & la conduite que les Empereurs doivent tenir dans les occaſions où les Mandarins méritent des récompenſes ou des punitions, *ibid.* Les Mandarins ont droit de faire des repréſentations à l'Empereur, & l'Empereur doit les y encourager, 95, 96. Les Mandarins de robe & d'epée de la Capitale & des Provinces doivent être préſentés à l'Empereur, & avoir audience avant d'entrer en charge, 131. Leur conduite irrépréhenſible eſt le ſeul moyen de les avancer, *ibid.* Egards du Gouvernement pour les Mandarins des endroits où l'air eſt mal-ſain, pour ceux qui ont ſoixante ans paſſés, & pour ceux qui ont eté forcés d'interrompre leur ſervice, *ibid.* On ne ſouffre point dans un même Tribunal des Mandarins parens, à certains degrés, *ibid.*, 132. Quels ſont ceux qui ont le droit de propoſer leurs fils pour des emplois, & d'en envoyer au College impérial, 132, 135. Dans quelle circonſtance ils obtiennent des congés, *ibid.* On a dérogé à la loi du deuil de trois ans pour eux, *ibid.* Tous les Mandarins, de tous les ordres, doivent donner, tous les trois ans, une confeſſion par ecrit des fautes qu'ils ont faites, 132, 133 : informations qu'on fait à ce ſujet, 133 : d'après l'examen qui en réſulte, on les diſtingue en trois claſſes, *ibid.* En quoi l'on fait conſiſter le mérite des Mandarins, *ibid.* Quelles ſont leurs punitions, 134. Les Prérogatives & les diſtinctions des Mandarins qui ont bien mérité de l'Etat, reſluent ſur leurs ancêtres, leurs femmes & leurs fils, *ibid.*, 135. Pourquoi leurs appointemens ſont peu conſidérables, 138, 139. Avec quels habillemens & dans quel ordre les Mandarins aſſiſtent à la cérémonie qui ſe pratique le premier jour de l'an, quand l'Empereur va ſaluer l'Impératrice-mere, 140. Quelles qualités le Docteur *Yang-tchi* exigeoit d'un Mandarin, 197. Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux grades des Mandarins de robe & d'epée, à leurs droits, leurs revenus, *&c.*, 304, 306, 307. L'ordre des Mandarins eſt le premier des ſept ordres de Citoyens de Chine, 312. Les Mandarins de robe & d'epée ſortent preſque tous des trois dernieres claſſes de Citoyens, 313 ; ils parviennent lentement aux grades ſupérieurs, *ibid.* : on n'eſt jamais fait Mandarin dans ſa patrie, *ibid.* ; ils s'enrichiſſent difficilement, ou s'ils parviennent à amaſſer du bien par leurs épargnes, ils ne peuvent acquérir des fonds que dans leur patrie, 314. Avec

quelle sévérité l'Empereur en agit envers eux, pour ce qui concerne le service, & pour la punition de leurs fautes, 328, 329, & T. X, 132 & suiv. Un Mandarin n'est pas dispensé en Chine du respect qu'il doit à l'âge d'un parent au-dessous de lui, T. IV, 334. Pourquoi la multitude en Chine voit sans jalousie la supériorité des Mandarins, 354. L'Etat leur paie six mois d'avance sur les appointemens de leur charge, leur prête dans certaines circonstances, les défraie dans leurs voyages, & leur offre une infinité de douceurs, 375, 376. Tous les Mandarins sont reçus à emprunter juridiquement sur le trésor public, 376. Ce qui se pratique en Chine pour les parens & amis d'un nouveau Mandarin, quand ils viennent le féliciter de sa promotion, 380, 381. Les Mandarins ont seuls le droit de porter des habits brochés d'or, mais ils ne peuvent les porter que conformes à leurs grades, & dans certains jours marqués, 384. Les Mandarins d'armes doivent subir des examens comme les Mandarins civils, T. V, 27. Mérite des Mandarins chinois pour tout ce qui concerne la police, 37; ils sont chargés de l'instruction du peuple, 38. Ce qui les contient dans l'ordre, 39. Leur nombre est diminué sous l'Empereur *Tay-tsoung*, 354. Sous quel Empereur fut instituée la confession que les Mandarins sont obligés de faire de leurs fautes à l'Empereur lui-même, 419. Les Mandarins ne sont point comptés en Chine parmi les contribuables, T. VI, 280. Les principaux sont les Gouverneurs généraux des Provinces, nommés *Tsong-tou* & *Hiun-fou*; les Trésoriers généraux nommés *Pou-tcheng-sée*; les Lieutenans généraux du tribunal des crimes, nommés *Ngan-tchao-sée*; les Inspecteurs, Juges de ce qui concerne les Lettrés, & Lettrés eux-mêmes qu'on appelle *Hio-yuen*; enfin les Commissaires ambulans chargés de veiller sur la conduite des Gouverneurs particuliers des villes qu'on appelle *Tao*, 280 & suiv. Selon le calcul de M. Amiot, le nombre des Mandarins de Chine peut monter à quatre cens quatre-vingt-treize mille soixante-quinze, 283. Etiquette de leur deuil, 348. Comment ils sont punis, T. VII, 237. Un Mandarin désintéressé, est regardé comme un phénix, T. VIII, 41. Le tribunal des Mandarins se nomme *Ly-pou*, 221. Enumération des bienfaits que l'Empereur *Kien-long* accorda aux Mandarins, l'année du *Ouen-cheou*, T. IX, 14 & suiv. Zele des Mandarins chinois pendant l'inondation de la ville de *Yen-tcheou-fou*, 460 & suiv.

Mandeville, (le Chevalier de) Anglois: ses voyages dans les contrées les plus eloignées de l'Asie, & les relations qu'il en fit, T. V, 11, 12.

Mantchoux. Leur coutume avant & après une affaire un peu importante, est d'aller dans la salle où est la représentation de leurs ancêtres: ce qu'ils y font, T. I, 413, note 7. Bravoure de ces peuples, T. VII, 3, 24. Ils adoptent les usages chinois, 12. Ils sont traités d'esclaves, par l'Empereur, 16, 40. Leur caractere, 38, 43, 44. Ils sont rangés sous huit bannieres, 9, 27. Sous quelle restriction ils possedent les terres qui leur furent données après la conquête de la Chine, *ibid.* Leur superstition, T. IX, 96.

Manufactures de Chine: (les) comment elles sont encouragées par le Gouvernement, T. IV, 326. L'Empereur a des Manufactures de tout genre, T. IX, 361.

Mao-chou, nom d'honneur de *Tcheou-tchun-y*. (Voyez *Tcheou-tchun-y*).

Mao-tsiao, Lettré chinois, célebre par un trait de zele qui l'exposoit à une mort certaine, & qui le sauva en triomphant de la férocité de *Tsin-ché-hoang-ti*, T. III, 203.

Ma-ping,

Ma-ping, nom qu'on donne en Chine à un corps de troupes, T. VII, 334.
Marais. Encouragemens donnés par le Gouvernement de Chine, pour les desséchemens & les défrichemens des marais, T. IX, 365, 366.
Marbre (le) est très-commun en Chine; on l'emploie, non-seulement pour l'ornement des jardins & des bâtimens publics ou des palais, mais on s'en sert encore pour paver des rues, T. II, 529 & suiv.: on en pourroit même construire des bâtimens entiers, mais les appartemens seroient mal-sains, 530.
Marchands de Chine, (les) sont accusés à tort de friponnerie par M. Paw, T. II, 372. Tout le monde peut les faire venir chez soi, & ils y viennent très-respectueusement, 482 & suiv. Ils sont distingués en quatre classes, T. IV, 318. Il y en a de fort riches, mais ils n'en brillent pas plus pour cela, 334. Presque tous les caracteres de leurs mémoires, lettres, comptes, journaux, *&c.*, ne sont pris que comme des signes d'un son, T. VIII, 118.
Marches des Troupes. Soins & précautions qu'elles exigent, T. VII, 93 & suiv.
Mari (union du) & de la femme, T. IV, 206. Ce qui la trouble en général, *ibid.* & suiv. Quels sont les devoirs du mari, *ibid.* & suiv. D'où viennent les dégoûts qu'un mari prend quelquefois pour sa femme, 206 & suiv.
Mariage: ce qui se pratique en Chine avant le mariage, le jour du mariage & après, T. IV, 144. Pourquoi les mariages donnent occasion à de grandes dépenses en Chine, 379. Presque tous les gens de distinction en Chine, marient leurs enfans fort jeunes, T. IX, 376.
Marine des Chinois. Ce qui concerne les campemens des armées navales de Chine, leurs evolutions, la forme des navires, & toutes les manœuvres, T. VIII, 342 & suiv. Modeles des navires qui sont en usage à Canton, 362. Vaisseau ou frégate de poste, *ibid.*; barques dites *Tsang-tchen-tchouen*, 363; vaisseaux à ouvrir les vagues, *ibid.*; vaisseau nommé *Pa-la-hai-tchouen*, 364; bâtiment nommé *Kiao-tchouen-ché*, *ibid.*; bâtiment à huit rames, 365; bâtiment à bec d'epervier, *ibid.*; bâtiment à courir sur le sable, *ibid.*; ancre de navire, 366; bâtiment à deux têtes, *ibid*; barque de Pêcheur, *ibid.*; bâtiment nommé *Ou-koung*, 367; barque à roues, *ibid.*; campemens des armées navales, 368; armes contre l'abordage, 373. L'Empereur *Kang-hi* fait construire des barques sur un nouveau plan, T. IX, 191. La Chine n'a point de grands vaisseaux, & ils y sont inutiles, 359. A quelle occasion il est fait mention de l'existence d'une flotte en Chine, T. V, 14.
Martini. (le P.) Ses occupations pendant les révolutions de la Chine, T. V, 19. Il fait cesser pour un tems les disputes qui s'etoient elevées entre les Missionnaires, 64. A l'exception de son livre, intitulé, *de Bello Tartarico*, où il s'est glissé bien des erreurs, il a marqué au coin de l'exactitude & de la bonne-foi tout ce qu'il a ecrit sur la Chine, T. VI, 338 & suiv. Son discernement pour expliquer la cause de certains effets physiques du climat de *Pe-tché-ly*, & ses observations sur l'abondance du nitre dans l'eau des rivieres de cette Province, 339. (Voyez *Pé-tché-ly*).
Ma-tcheou, Ministre de Chine, T. V, 173.
Mathématiques : le sixieme fils de l'Empereur régnant a la surintendance de l'Ecole de Mathématiques, T. I, 205, & T. II, 369. Dès le regne de *Yao*, on possédoit en Chine beaucoup de connoissances en Mathématiques, T. I, 230, & T. II, 123. Il y a une Ecole de Mathématiques à Pe-king, 369. Ce qu'on exige de ceux qui y sont admis, *ibid.* Les Européens ont beaucoup contribué à eclairer les Chinois

ſur cette partie, *ibid.* Politique du Gouvernement de Chine par rapport aux Savans d'Europe & de Chine, qui compoſent le Tribunal des Mathématiques, 440. Dans quelles vues les Chinois ont cherché la quadrature du cercle, & ont travaillé à trouver des méthodes pour la duplication du cube, T. VI, 147. La langue chinoiſe n'eſt pas propre à ecrire ſur les mathématiques, T. VIII, 165, 166.

Matieres combuſtibles : quelles elles ſont, T. VII, 146. Quelle eſt la maniere d'en faire uſage pour un Général d'armée, & à quelle occaſion on le peut, 147.

Ma-touan-lin, Lettré Chinois, T. I, 41.

Ma-touan-lin, ouvrage hiſtorique & chronologique chinois peu eſtimé, & plutôt fait pour induire en erreur que pour inſtruire ceux qui le conſultent, T. II, 143.

Matricaire : quel cas on en faiſoit en Chine, T. VIII, 315. (Voy. *Kiu-hoa*).

Ma-tſiao, Cenſeur de Chine : ſon intrépidité, T. IX, 394, 395.

Maximes : les livres chinois, ſur-tout les *King*, abondent en maximes ſublimes : recueil des plus belles ſur la piété filiale, T. IV, 7 & ſuiv. 268 & ſuiv. (Voy. *Penſées*, *Maximes & Proverbes*, &c.)

Me, Chef d'une ſecte de Philoſophes chinois : quel etoit ſon ſyſtême, T. V, 50.

Médailles : le défaut de médailles nuit aux eclairciſſemens qu'on pourroit donner ſur l'hiſtoire de Chine, T. I, 55 & ſuiv.

Médecine des Chinois. Dès le regne de *Hoang-ti*, il exiſtoit en Chine des livres ſur la Médecine, mais on les croit ſuppoſés, T. I, 116; T. II, 10, & T. VIII, 259. Celui qu'on attribue à *Chen-noung* renferme en ſubſtance ce qu'on peut dire de mieux ſur l'art de connoître les maladies & d'y appliquer les remedes propres, T. II, 10. La Médecine en Chine attribue à la graine nommée *Lien-tſé*, beaucoup de vertus, telles que de fortifier la poitrine & les vieillards, d'augmenter les forces, de guérir la dyſſenterie, les maux de reins, &c. T. III, 440 ; à la racine nommée *ngeou*, la propriété d'appaiſer la ſoif, de faciliter la circulation du ſang & la digeſtion, & de guérir toutes ſortes de bleſſures en l'appliquant en forme de cataplaſme, 441. Elle preſcrit l'uſage de la pulpe du fruit du *yu-lan* réduite en poudre, ou en infuſion, dans les rhumes, pour dégager la poitrine, mais principalement elle l'emploie dans les inflammations des yeux, 443. Quelles vertus elle attribue aux baies & aux fleurs de *mo-li-hoa*, tant en infuſion qu'en poudre, 449. La farine de *kiteou* eſt regardée comme très-rafraîchiſſante, & la racine cuite eſt ordonnée par la Médecine dans les coliques & dans les efferveſcences de ſang, 454, 455. La Médecine chinoiſe attribue à la matricaire les mêmes vertus qu'on lui reconnoît en Europe, 461 : elle fait grand cas des jujubes pour les décoctions pectorales, néphrétiques, &c. 483, 484 : elle eſt d'accord avec la nôtre ſur les vertus qu'elle attribue à l'ecorce, aux feuilles, aux glands, à leurs capſules & aux noix de galle du chêne, 489. Notice du *Kou-kin-y-tong*, ou recueil de tout ce que la Chine a eu de mieux en Médecine juſqu'en 1617, T. IV, 237. Accord de la Médecine & de la Morale en Chine ſur les moyens de prolonger la vie & d'eviter les maladies, 238. Principes de la Médecine chinoiſe ſur l'uſage des remedes, pour les perſonnes languiſſantes & pour les vieillards, 238, 239; ſur le renouvellement des ſaiſons, qu'elle regarde comme des tems de criſe, 239; ſur l'expoſition des logemens, la température de l'air, la promenade, la nature des alimens, la digeſtion, les

restaurans, l'influence du moral sur le physique, *ibid.* & suiv.; enfin sur les défaillances de la nature, 242. La petite-vérole est connue par la Médecine chinoise depuis plus de trois mille ans, 392. Cette maladie ayant acquis par la suite des tems un venin & une force qui s'annoncerent par les symptômes les plus funestes, la Médecine reconnut dans la maladie un levain inné, l'etudia dans ses effets, & parvint peu-à-peu à en connoître les vrais signes, les crises, les périodes, les révolutions, les diverses especes & les remedes convenables, *ibid.* & suiv. Elle pratique l'inoculation avec succès, 393. La Médecine chinoise a un langage assorti aux enseignemens systématiques des Médecins de la Dynastie des *Song*, sur le méchanisme, l'equilibre & la réaction des humeurs dans le corps humain, 394. Les connoissances anatomiques de la Médecine chinoise sont très-bornées, *ibid.* & 395. Les remedes qu'elle emploie ne sont tirés que des trois regnes, le minéral, le végétal & l'animal, & sa maniere de les préparer est très-simple, 395. L'astrologie, la superstition & l'idolâtrie nuisent beaucoup au succès de la Médecine chinoise, 396. Il y a à *Pé-king* un College Impérial de Médecine, *ibid.* Quels sont les principes de la Médecine chinoise, sur lesquels est fondée la pratique du *Cong-fou*, 448 & suiv. (Voyez *Cong-fou*). La Médecine chinoise connoissoit dans l'antiquité les raisins secs ou passés, & en faisoit usage, T. V, 481, 485 : elle attribue beaucoup de vertus aux raisins de *ha-mi* pris en infusion, 485. Remedes souverains de la Médecine chinoise, pour toutes les maladies en général où il y a du venin, 492 ; pour l'apoplexie, les indigestions, les fievres, *&c.* 493. Dans quel cas elle emploie avec succès la graine, les feuilles & le suc de l'armoise, 516. La plupart des grandes compilations de Médecine sont faites en Chine avec beaucoup d'ordre & de méthode, T. VIII, 260 & suiv. On en fait plus de cas que de la pratique d'Ethmuller, 261. Notice de la théorie & de la pratique de la Médecine chinoise, *ibid.* Ses connoissances par rapport au foie, à la rate, à la circulation du sang, au pouls, à la saignée, à la petite-vérole, *&c. ibid.* & suiv. Quelles vertus la Médecine moderne de Chine attribue à la succion du sang de cerf, 271. Quel cas l'Empereur *Kang-hi* faisoit des livres & des nouvelles recettes de Médecine, T. IX; 165, 166. Procédés de la Médecine moderne de Chine, 167. Quel a eté en Chine l'inventeur de la Médecine. (Voy. *Yen-ti*).

Médecines : ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des diverses especes de médecines, & de leur composition, T. IX, 166.

Médecins Chinois : comment ils définissent la petite-vérole, & combien ils en distinguent d'especes, T. VIII, 262. Leurs diverses opinions sur le traitement de cette maladie, & la rigidité de leurs recettes, 263. Ce que disoit l'Empereur *Kang-hi* des Médecins anciens & modernes de Chine, T. IX, 242 & suiv.

Méfiance, (dangers d'une trop grande) T. IX, 207, 208. La méfiance de soi est souvent nuisible, 263, 264.

Mei-hoa-fou, nom d'une des plus belles pieces de poésie de Chine; quel en etoit l'auteur, T. V, 380.

Melons : dans quelle province de Chine viennent les meilleurs melons, T. IV, 482. Moyens de faciliter la digestion des melons, 486. Dans quelle province de Chine on trouve une espece de melons d'eau qui eclatent & se fendent, quand on eleve la voix pour parler à un autre, 474. Les me-

lons de *Ha-mi* ſont très-eſtimés, T. V, 490.
Mémoires chinois, (les auteurs des) ſont MM. Amiot, Bourgeois, Cibot, Ko & Poirot. (Voyez tous ces noms en particulier).
Mendians, (réglemens de *Tay-tſoung* par rapport aux) T. V, 163.
Mercure : ſingularité remarquable de ſa marche dans le barometre, obſervée en Chine par M. Amiot, T. X, 143. Comment on pourroit en tirer quelques conſéquences utiles pour la théorie du barometre, *ibid.*
Mere répudiée : on n'en porte point le deuil en Chine, T. IV, 11.
Meres : combien doivent être cheres aux enfans par toutes les peines qu'ils leur ont cauſées, & les ſoins pénibles qu'ils en ont reçus depuis leur naiſſance, & même avant que de naître, T. IV, 53. (Voy. *Piété filiale*).
Mers : (les quatre) quelle eſt l'idée des Chinois ſur les quatre mers, T. II, 170.
Mérite : comment il eſt récompenſé en Chine, T. VII, 270, 271.
Meſſie, (caracteres chinois qui paroiſſent ſe rapporter au) T. IX, 316. Idée que les Chinois ont eue du Meſſie, 384, 385.
Meſſier, (M.) comment on peut rectifier ce qu'il a publié au ſujet des obſervations météorologiques de M. Amiot, T. IX, 2.
Meſures chinoiſes : leur valeur, & ce qu'en diſoit l'Empereur *Kang-hi*. (Voy. *Poids & Meſures*).
Métaphores (uſage des) dans la langue chinoiſe, T. IX, 367.
Métaphyſique : difficultés qu'eprouvent les Chinois pour ecrire ſur la métaphyſique, T. VIII, 165. Quel eſt leur meilleur ouvrage en ce genre, 168. Il y a long-tems que les Chinois ont fait entrer la métaphyſique dans leur grammaire, T. IX, 365.
Métaux (les) ſont très-abondans en Chine, T. IV, 324. Méthode de Chine par rapport à certains métaux, 491. Habileté des Chinois pour travailler les métaux, T. IX, 359.
Meurtriers (les) ſont punis de mort en Chine, T. VII, 43, 44.
Mezza Barba, Patriarche d'Alexandrie : quel fut le réſultat de ſon voyage à la Chine, T. V, 65, 66.
Miao ou temples : il y en a de deux ſortes en Chine ; leur nombre eſt prodigieux, T. IV, 316. Il augmente encore ſous l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 313, 314. (Voyez *Temples*).
Miao, poids de Chine, T. IV, 308.
Miao-tſée, peuples ſauvages de Chine nouvellement conquis, dont M. Paw a parlé dans ſes Recherches philoſophiques, & ſur le compte deſquels il a eté induit en erreur, T. II, 414 & ſuiv. Les *Miao-tſée* exercent des brigandages ſur les terres de l'Empire de Chine, T. III, 388. Leurs princes maltraitent les envoyés, & déchirent l'ecrit de l'Empereur *Kien-long*, 389. Leur perte eſt réſolue par ce Prince, *ibid.* Le Général *Akoui* eſt chargé du commandement des troupes envoyées contre eux, *ibid.* Les *Miao-tſée* ſont battus & abandonnent le petit *Kin-tchouen*, un des deux petits Etats qu'ils occupoient, pour ſe refugier dans le grand *Kin-tchouen*, 393. Ils y ſont pourſuivis, & ſont forcés dans toutes les villes où ils ſe renferment, 394, 395. Leur Roi & toute ſa famille ſont faits priſonniers par le Général Chinois, 398 ; ils ſont conduits à *Pé-king*, 399 ; ils ſont condamnés à mort, 400 ; ils ſont exécutés, 402.
Miao-tze : ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit du caractere de ces peuples, T. X, 137.
Milice de Chine : Emulation des Chinois & des Tartares qui compoſent la milice de Chine, T. II, 498. Grades qu'on y acquiert, & mérite qu'il faut pour y parvenir, *ibid.* & ſuiv. Quelle forme l'Empereur *Tay-tſoung* donna à la mi-

lice chinoise, T. V, 160, 161. Etablissemens & réglemens qu'il fit en sa faveur, 161, 162. De quelles troupes la milice chinoise etoit anciennement composée, T. VII, 171. Sur quel pied elle est aujourd'hui, 333 & suiv.

Militaires (les) méritent des honneurs après leur mort, & doivent passer avant les Magistrats, T. IV, 25. Examen qu'ils subissent en Chine, T. VII, 4, 5.

Minéraux (les) sont un objet de commerce en Chine, T. IV, 324.

Mines chinoises (les) sont très-riches, T. IV, 324.

Ming (la Dynastie des) eteignit celle des *Yuen* l'an 1368 de l'ere chrétienne, T. II, 333. Précis des ouvrages & de la vie des auteurs qui ont ecrit sur l'histoire sous cette Dynastie, *ibid.* & suiv. Combien elle subsista, T. V, 53. Dépenses enormes qu'on faisoit en Chine sous cette Dynastie, T. IX, 95, 96. Etat des lettres sous la Dynastie des *Ming*, T. VIII, 213. Quel changement elle opéra dans la distribution & dans le plan des jardins, 316.

Ming. Ce mot peut se rendre dans notre langue par celui de *providence* ou de *destin*, T. II, 14. Le *Ming* des anciens Chinois fait tout librement, prévoit tout & s'etend sur tout, *ibid.*

Ming-fou, nom que porte en Chine la salle du Conseil, T. IV, 111.

Ming-hong. Ce fut la douzieme année du regne de cet Empereur qu'arriva la révolution opérée par *Genghis-kan*, T. V, 52, 53.

Ming-leang. Ce qu'il disoit sur la politique qu'ont eue les plus grands Empereurs, de faire cultiver sous leurs yeux, dans leurs parcs, toutes sortes d'arbres, & sur-tout les arbres à fruit, T. III, 492.

Ming-ti, Empereur de Chine ; ce qui rend son regne mémorable, T. V, 51.

Ministres de Chine : il y en a eu de très-célebres, dont M. Amiot a fait les portraits ou la vie, tels que *Tsang-kié*, T. III, 12 ; *Kao-tao*, 20 ; *Heou-tsi*, *ibid.* ; *Y-yn*, 25 ; *Fou-yué*, 26 ; *Tay-koung*, 29 ; *Tcheou-koung*, 34 ; *Kiu-ping*, 43 ; *Tchang-leang*, 56 ; *Toung-fang-chouo*, 70 ; *Toung-tchoung-chou*, 75 ; *Tchou-ko*, *Ou-heou*, 98 ; *Ouei*, *Ou-ti*, 104 ; *Sou-tsée-king*, 317 ; *Tan-tao-tsi*, T. V, 72 ; *Fang-hiuen-ling*, 194 ; *Tou-jou-hoei*, 200 ; *Ty-jin-kié*, 331 ; *Yao-tsoung*, 375 ; *Pao-tcheng*, T. VIII, 39 ; *Kao-kioung*, 41 ; *See-ma-koang*, T. X, 1 ; *Sou-ché*, 70. Les Ministres en Chine donnoient autrefois aux Empereurs des placets pour leur représenter leurs devoirs, T. IV, 106 & suiv. ; T. VII, 158. Ressort de leur Tribunal nommé *Nei-ko*, T. VIII, 221. Pensées & maximes sur les Ministres, tirées des livres chinois, T. X, 144.

Min-ouang, Guerrier de Chine célebre par sa fidélité & par la conquête qu'il fut obligé de faire du Gouvernement qui lui avoit été donné à titre de principauté, T. V, 462. Sa conduite lui acquiert l'estime & l'amour des peuples, 463.

Min-tsée : sa piété filiale est louée par Confucius, T. IV, 101.

Miroir ardent : ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit de cette invention, T. IX, 188.

Missionnaires : sentimens erronés de quelques Missionnaires sur *Fou-hi* & les *Koua*, T. II, 85. Les Missionnaires critiques sont rangés en deux classes par M. Amiot, 121. Motifs du peu de foi qu'on doit ajouter à ce qu'ils ont dit contre les annales chinoises, 121 & suiv. Les Missionnaires en Chine ont leur rang dans quelques cérémonies de l'Empire, & y reçoivent souvent, de la part du Souverain, des témoignages d'estime & d'affection, 374. Par quel abus de la piété filiale les honnêtes gens de Chine sont prévenus contre les Missionnaires, de ce que ceux-ci ont quitté leur patrie & abandonné leurs parens, T. IV, 289. Difficultés que les Missionnaires éprou-

verent pour pénétrer dans la Chine; par quels moyens ils y fonderent leur établiſſement, & ſe firent conſidérer de l'Empereur: quelles révolutions ils eprouverent, T. V, 15, 16 & ſuiv. Les Diſcuſſions qu'ils ont eues entre eux ont contribué aux traverſes & aux perſécutions qu'ils ont eſſuyées en Chine, T. V, 63, 64 & ſuiv. Les Miſſionnaires ont eté connus en Chine dès le huitieme ſiecle, 355. Ils ſont les ſeuls qui aient pu donner des notions ſûres de la Chine, T. VI, 276. Il faut attribuer leurs erreurs, leurs exagérations & leur peu d'exactitude au défaut de lumieres plutôt qu'au manque de bonne-foi, 277. Difficultés qu'ils eprouverent pour ſavoir la langue chinoiſe, T. VIII, 150. Honneurs rendus par l'Empereur *Kien-long* aux Miſſionnaires, 283 & ſuiv. (Voy. *Sikelpart*). Quels ſont les Miſſionnaires qu'on appelle *Ykingniſtes*. (Voy. *Ykingniſtes*). Les Miſſionnaires Aſtronomes ont toujours eté à la tête du Tribunal d'Aſtronomie & s'en ſont toujours montrés dignes, T. VI, 316. Ils ne ſont point chargés de la compoſition des ephémérides, mais leur emploi conſiſte à revoir, & à corriger les calculs purement aſtronomiques des chinois, 317. Quoiqu'ils ſoient très-conſidérés & recherchés par l'Empereur, il ne fait aucun frais pour eux, *ibid.* Les Miſſionnaires Aſtronomes de la Miſſion portugaiſe ont toujours occupé les places dans le Tribunal d'Aſtronomie de *Pé-king*, 317.

Mo, poids de Chine, T. IV, 308. (Voy. *Poids* & *Meſures*).

Mo. (les) (Voyez *Chou-king*).

Modulation. Ce que les Chinois appellent modulation, T. VI, 57, note *k*. En quoi conſiſtent leurs quatre-vingt-quatre modulations, 113. Syſtême du Prince *Tſai-yu* pour l'arrangement des quatre-vingt-quatre modulations, *ibid.* Ce qu'on doit penſer de ce ſyſtême, 114, 115, à la note.

Mœurs: quelles etoient les mœurs de la Chine au tems de *Yao*, de *Chun* & de *Yu*, T. I, 184. Comment on parvient à renverſer les regles des mœurs, T. IV, 59. Ce qui arriva en Chine à ce ſujet du tems de Confucius, *ibid.* Mœurs anciennes de Chine, par rapport à la piété filiale, 63, 64. Ce qui corrompt plus facilement les mœurs, 67. Il eſt difficile de les réformer, *ibid.* Quel eſt le moyen le plus ſûr pour cela, 68. Quels ſont les moyens de bonifier & de perfectionner les mœurs publiques, 98. Quelles ſont les mœurs des Chinois, 330, 380 & ſuiv.; des Tartares, 332 & ſuiv. Les mœurs chinoiſes pourroient donner bien des lumieres ſur l'Ecriture Sainte, T. VIII, 215 & ſuiv. Les bonnes mœurs ſont regardées en Chine comme le fondement du ſyſtême politique du Gouvernement, 236. Quel reſpect pour les mœurs on remarque dans les livres chinois, 263. Quelles ſont les mœurs des Lettrés de Chine, T. IX, 376, 377. (Voyez *Uſages des Chinois*).

Mo-kou-ſin, eſpece de champignon de Chine, T. IV, 500. Figure & explication de ce champignon, *ibid.*

Mo-li-hoa, arbriſſeau très-eſtimé en Chine, T. III, 446. On en diſtingue pluſieurs eſpeces, *ibid.* & ſuiv. Le *mo-li-hoa* à fleurs blanches eſt très-précieux, 447. Quelle eſpece de terrein & quelle culture il exige, 448. Quel en eſt l'uſage, & quelles en ſont les propriétés, 449.

Mong-hien, eſt loué par Confucius pour ſa piété filiale, T. IV, 12.

Mong-ki, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 401.

Mong-kiao, Poëte de Chine, T. V, 450. Ses diſpoſitions pour la poéſie, & ſes caprices ſinguliers dans la fureur de la compoſition, *ibid.* Il ſe met à voyager, *ibid.* *Han-yu* le décide à changer ſa maniere de vivre, 450, 451. Il renonce à la poéſie pour s'occuper de l'etude des *King*, 451. Il obtient le

doctorat & un gouvernement, *ibid.* Sa fureur pour la poéſie ſe réveille & lui fait perdre peu-à-peu ſon emploi, 451, 452. Quel fut ſon protecteur, 452. Ses Ouvrages, 453.

Mongoux-Eleuths. Voyez *Eleuths* (Royaume des).

Mong-teou, eſpece de petite-vérole ; quels en ſont les ſymptomes & les remedes, T. IV, 400.

Mong-tien, Général d'armée de *Tſin-ché-hoang-ti*, fameux par ſes exploits contre les Tartares *Hioung-nou*, contre les rébelles du *Ho-nan*, & contre les habitans demi-ſauvages de quelques pays voiſins de la Chine, T. III, 261 & ſuiv. Il eſt chargé de préſider aux travaux de la grande muraille, 264. Etant à la tête d'une armée de trois cens mille hommes, il porte ombrage à *Hou-tſai*, ſecond fils de *Tſin-ché-hoang-ti*, qui vouloit uſurper le Trône au préjudice de ſon frere *Fou-ſou*, 290. (Voyez *Fou-ſou*). Il reçoit l'ordre de ſe donner la mort, 292 & ſuiv. Convaincu de ſon innocence, il prend le parti de venir à la Cour, 294: on le met aux fers, 295 ; il eſt condamné à mort, 297 ; ſa fermeté en mourant, *ibid.*

Mong-tſée, un des Philoſophes célebres de Chine ; ſon eloge, T. VII, 6. Ses ouvrages ſont placés avec ceux de Confucius, après lequel il tient le premier rang, 17, & T. III, 45. Il etoit de famille Mandarine, originaire du Royaume de *Tchou:* ſon pere *Ki-koung-y* etant mort, *Tchang-ché* ſa mere reſte chargée de ſon education, emploi dont elle s'acquitta avec tant de ſageſſe & de prudence, qu'on la propoſe en Chine pour modele, *ibid.* Récit d'un trait qui fait juger du mérite de cette femme, pour former le cœur & l'eſprit d'un enfant, 45 & ſuiv. *Mong-tſée* ou autrement *Mong-ko*, répond aux ſoins de ſa mere, s'acquiert de bonne heure, par ſes ecrits, une réputation qui va preſque de pair avec celle de Confucius ; comme lui il rétablit, ſoutient & fait fleurir la doctrine de l'antiquité, 47. Une courte analyſe de ſon ouvrage, explique toute ſa doctrine, *ibid.* Les Chinois en font beaucoup d'eſtime & un cas particulier, 48. On l'a mis en parallele avec Confucius 49 ; il meurt à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, *ibid.* ; il eſt comblé après ſa mort de tant d'honneurs, & de titres ſi magnifiques, qu'on croiroit que la poſtérité ait voulu le venger de l'indifférence de ſes contemporains, *ibid.* : on a vu même un des Grands de l'Empire donner volontairement ſa vie pour ſoutenir la gloire du nom de ce Philoſophe, que venoit de flétrir le Fondateur de la Dynaſtie de *Ming*, (*Kao-tſou*) en condamnant les ouvrages de *Mong-tſée*, ſur un paſſage où il s'etoit exprimé avec peu de ménagement en parlant des Princes, 50. Sentences de *Mong-tſée*, ſur le *Tien*, T. IV, 68. Ce qu'il diſoit des reproches entre un pere & un fils, 101, 102 ; ſur la vieilleſſe, 237. Son opinion ſur l'effet des eaux du déluge, 475. Maximes de ce Philoſophe ſur les devoirs du Prince & ceux du Sujet, T. IX, 80 ; ſur les moyens d'affranchir ſon cœur de l'eſclavage des paſſions, 107 ; ſur l'habitude qui accroît tous nos ſentimens, 114 ; ſur le rapport qu'il y a de la pureté du cœur à l'eclat de la prunelle, 139 ; ſur les moyens les plus ſûrs, pour un Prince, de connoître ceux à qui il donne ſa confiance, 159 ; ſur les moyens de ne jamais perdre la candeur & la pureté du cœur qu'on a dans l'enfance, 162 ; ſur le Gouvernement, 212 ; ſur les cinq ſortes de grains néceſſaires à l'homme pour ſa ſubſiſtance, 229, ſur la néceſſité de fatiguer tantôt ſon cœur, & tantôt ſes forces, 247 ; ſur l'obligation de conſerver toujours la pudeur de l'enfance, 262 ; ſur les moyens de conſerver ſa ſanté, 265.

Mong-y, frere du Général *Mong-tien*, eſt victime de la barbarie du ſucceſſeur de *Tſin-ché-hoang-ti*, T. III, 295 & ſuiv.

Monnoies de Chine. Le défaut des monnoies anciennes de Chine empêche de remonter dans l'antiquité de l'hiſtoire de cet Empire, T. I, 55 & ſuiv. *Tcheng-tang*, Fondateur de la Dynaſtie des *Chang*, fait exploiter une mine de cuivre, & en fait fabriquer des pieces de monnoie, T. III, 25. Sous quel Empereur, la monnoie de cuivre qui ne ſe fabriquoit auparavant que dans l'enceinte du Palais, ſe fabriqua partout, & devint plus commune, 68. Les monnoies actuelles de Chine, ſont de cuivre ou d'argent, T. IV, 307. La monnoie de cuivre eſt ronde, a un petit trou quarré au milieu, deux caracteres chinois ſur la face, & deux mots tartares ſur le revers, *ibid.* On fond les monnoies en Chine, 308; elles ſont du reſſort du Tribunal des finances, *ibid.*; notice des poids, des balances & du karat des monnoies d'argent, *ibid.* Le ſyſtême du Gouvernement de Chine, par rapport à la valeur reſpective & au taux des monnoies, eſt bien différent de celui du Gouvernement françois, 309 & ſuiv. Il ne ſort point de monnoie de Chine, & il n'y en entre point, 311. Quelles ſont les vues du Gouvernement de Chine par rapport à la circulation continuelle de la monnoie, 312. L'Empereur *Kao-tſou* regle ce qui concernoit les monnoies, détermine leur empreinte & fixe leur poids, T. V, 113. A combien eſt evaluée l'once actuelle d'argent de Chine, T. VII, 64, & T. IX, 30.

Montagne. Ce que doit faire un Général d'armée quand ſes troupes ſont dans le voiſinage d'une montagne, T. VII, 107, 118. Quelles ſont les montagnes qu'on appelle en Chine *Yo*, T. II, 169.

Monteſquieu. Ses erreurs ſur le deſpotiſme qu'il attribue aux Empereurs de Chine, & ſur la politique de la cérémonie du labourage, T. VIII, 187, 188. Sur le ſyſtême des climats, 212.

Montucla. (M.) Sa remarque ſur l'impoſſibilité qu'il y a de ſuppoſer que les Auteurs chinois anciens puiſſent nous induire en erreur ſur tout ce qu'ils rapportent de leurs ſciences, de leurs arts, & en particulier de leurs obſervations aſtronomiques, T. II, 109. (*Voyez* à ce ſujet le raiſonnement de M. Amiot, 114, 115).

Monumens: on a en France quarante volumes des Monumens antiques de Chine en vaſes & pieces de diverſes formes, T. II, 556. Dans quel ſens il faut prendre ce qu'a dit M. Ko ſur le défaut de monumens en Chine, & ce qui le juſtifie des erreurs qu'on lui imputeroit à ce ſujet, 557. La ſageſſe a fait des choix de monumens, & ces choix ont été limités, *ibid.* Ce qui prouve qu'on a eu en Chine la manie des monumens publics, 559, 560. On en pourroit faire une nombreuſe bibliotheque, 560. Chaque Dynaſtie a donné la deſcription des ſiens, *ibid.* Quand les monumens publics avoient été détruits par des révolutions, le Gouvernement les rétabliſſoit, mais ſans ſe mettre en peine de ſuivre l'ancien plan, *ibid.* Ce qu'on a de plus ancien en monumens ſe trouve dans les montagnes ou endroits d'un difficile accès, 561; l'Empereur régnant a donné ordre d'en faire des deſſins ſur les lieux, pour en avoir une collection générale, *ibid.* Soit qu'on les conſidere en Antiquaire ou en Savant, l'Europe n'a aucun intérêt réel à connoître les anciens monumens de Chine, 561, 562. Monumens de Chine, pour l'hiſtoire de l'ecriture & des caracteres des Chinois, T. IX, 284, 285 & ſuiv. Quels ſont ceux qui reſtent de la haute antiquité, 390: on convient pourtant aſſez généralement que le défaut des monumens

monumens en Chine, empêche de remonter dans les premiers tems de cette Monarchie, T. I, 55, 316.

Morale (la) eſt portée à un degré etonnant de perfection dans les livres chinois, T. II, 370. Etat de la morale chez les Chinois, T. VIII, 235, 236. Quels ſont les principaux livres de morale, 169. Quel eſt le ſtyle de la langue chinoiſe, le plus propre pour ecrire ſur la morale, 169, 170. Caracteres chinois tracés d'après la morale, T. IX, 308. Quel eſt le plan du livre qui contient les principes de la morale des Chinois, 411 & ſuiv. Quels ſont les principaux articles de la morale chinoiſe, T. II, 175 & ſuiv. (Voy. *Philoſophie* & *Morale* des Chinois).

Moralès, Miſſionnaire Dominicain : il obtient du Pape Innocent X, un décret contre le parti du P. Ricci, qu'il prétendoit autoriſer l'idolâtrie en Chine, en permettant aux Chinois de rendre un culte extérieur à leurs parens morts, T. V, 64.

Mort, (la) fait peu d'impreſſion ſur les Chinois, T. VII, 37. Raiſon pour laquelle on doit la chercher, 291. Cinq motifs légitimes peuvent porter tout guerrier à chercher la mort, *ibid.*

Moſcovie. Lenteur du progrès des Sciences dans la Moſcovie, T. IX, 355.

Mots. Opinions bizarres de quelques Lettrés chinois, ſur l'eſſence des ſons des mots, T. VIII, 190, 191. Rapport qu'ils admettent entre le ſon & la ſignification des mots, *ibid.* Par quelles lettres de notre alphabet ils commencent, & quelles en ſont les finales, 202. Comment on a introduit des mots nouveaux dans la langue chinoiſe, 206, 207. Mariages des mots, 208; compoſition des mots, *ibid.*; les mots etoient monoſyllabiques originairement dans la langue françoiſe, 208. Elocution de Chine, relativement au choix des mots, 256, 257.

Mou, nom qu'on donne en Chine à une meſure de terre, T. III, 345.

Mou : ce que ſignifie ce caractere dans la langue chinoiſe, T. IV, 227.

Mou, arme chinoiſe ; quelle forme & quelle longueur on lui donnoit, T. VII, 259.

Man-ha-lan, un des principaux Officiers de l'iſle de *Tay-ouan :* il ecrit à *Kien-long* le détail du déſaſtre arrivé dans l'iſle Formoſe par le débordement de l'Océan, T. X, 139.

Mouk-den : erreur d'un Auteur célebre au ſujet du Poëme de l'Empereur *Kien-long*, qui contient l'eloge de *Mouk-den*, T. IX, 1. Ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit des chaſſes de *Mouk-den*, 240.

Mou-koua, nom qu'on donne en Chine au coignaſſier. (Voyez *Coignaſſier*).

Mou-koung, forme le grand Etat de *Si-joung*, & le gouverne avec eclat, T. III, 209.

Mou-koung, Roi de *Tſin*, T. VII; 178, 179. Ses victoires ſur les Tartares Occidentaux, *ibid.* Epoque de ſa mort, *ibid.*

Mou-lu-pai, eſpece de bouclier de Chine ; quelle en eſt la forme, & quel uſage on en fait, T. VIII, 360.

Mou-ouang, Empereur de Chine, il réveille en Chine le goût d'orner les jardins avec luxe, T. VIII, 304.

Mou-tan, (le) ou pivoine, arbriſſeau de Chine, T. III, 461. Depuis quand il eſt connu en Chine, & quelles révolutions il a eprouvées, 462 & ſuiv. Deſcription du *mou-tan*, 464, 465. Il y en a beaucoup d'eſpeces différentes, 466. Comment on les eleve, *ibid.* & ſuiv. Quelle culture & quels ſoins le *mou-tan* exige, 468, 469 & ſuiv. On le diſtingue en pivoine mâle & en pivoine femelle, 472, 473. Comment on multiplie le *mou-tan*, 474. Quelle nature de terrein il exige, 475. Tems où il faut le tailler, 476. Délicateſſe de cet arbriſſeau, 477 ; quelles en ſont les vertus, 478. La fleur du *mou-tan* eſt très-belle, T. VIII, 312.

Mou-tſoung, Empereur de Chine ; ſes

cruautés, & ſa mort tragique, T. V, 418.

Munitions de guerre & de bouche : comment elles doivent être diſtribuées, T. VII, 79.

Muraille (la grande) a eté commencée l'an 303 avant l'ere chrétienne, par le Prince de *Tchao*, nommé *Ou-ling*, T. II, 461. Par quelle progreſſion de tems & de travaux elle eſt venue à embraſſer la vaſte etendue de pays qu'elle embraſſe aujourd'hui, *ibid.* & ſuiv. Travaux de *Tſin-ché-hoang-ti* pour réparer & etendre la grande muraille, T. III, 263, 264.

Muſc : comment s'appelle l'animal dont on tire le muſc, T. IV, 493. Différence qu'il y a pour la bonté du muſc quand l'animal a eté etranglé dans les lacs, ou pris dans les filets, 497; quel eſt le meilleur, 499; maniere d'eprouver s'il n'eſt point altéré, *ibid.* (Voyez *Che-hiang*).

Muſique (la) etoit connue en Chine dès les premiers tems, T. I, 29. Pourquoi les ſectes de *Foë* & des *Tao-ſée* ſe ſont oppoſées au recouvrement & à la publication du *Yo-king*, ou *King* de la muſique, 45. L'Empereur *Kao-tſou* fit compoſer une nouvelle muſique, ne voulant pas recouvrer l'ancienne, 46. par qui la muſique vocale & inſtrumentale fut perfectionnée, 120. A qui les *Tao-ſée* attribuent l'invention du *kia* & du *che*, inſtrumens de muſique chinois, 132. Quels avantages *Chun* attribuoit à la muſique, dans le diſcours qu'il tint à *Kouei*, en le nommant Préſident de la muſique, 235. Sous le regne de ce Prince on avoit en Chine divers inſtrumens à corde & à vent, & la Poéſie etoit déjà au ſervice de la muſique, 237. L'uſage de chanter alors des cantiques dans les ſacrifices s'eſt conſervé juſqu'à préſent, & la plus belle muſique que les Chinois aient, eſt celle du grand ſacrifice dans le *Tien-tan*, *ibid.* Outre les principes de la muſique, le *Yo-king* contenoit encore la morale, & les enſeignemens de la religion chinoiſe, 256. L'etude de la muſique faiſoit une partie eſſentielle de l'education dans toutes les Provinces de l'Empire de Chine, 257. Quelles ſont les idées des Lettrés chinois ſur la muſique, *ibid.* Elle a eté toujours l'objet des ſoins du Gouvernement, *ibid.* & ſuiv. Une des premieres attentions de *Ou-ouang*, après avoir conquis l'Empire, fut de régler la muſique, T. II, 67. Le premier uſage que *Fou-hi* fit de l'invention de la muſique fut de chanter le triomphe qu'il avoit remporté ſur l'ignorance & la barbarie, T. III, 9. *Ling-lun* travaille ſur la muſique par ordre de *Hoang-ti*, en regle les cinq tons, & fait pluſieurs inſtrumens, 11. *Chao-hao* compoſe la muſique ſurnommée *Ta-yuen-yo*, 13. Pour quel uſage *Tchoan-hiu* compoſa la muſique *tcheng-yun*, 15. *Ti-kou* fait compoſer la muſique *kieou-chao*, 16. A quel uſage *Yao* deſtina la muſique *ta-tchang* qu'il avoit compoſée, 18. De quelles inventions la muſique chinoiſe eſt redevable à *Chun*, 19. *Yu* compoſe la muſique *ta-hia*, 22, 23; celle qui porte le nom de *ta-hou* eſt due à *Tcheng-tang*, 25. *Ou-ouang* & *Tcheou-koung* perfectionnent la muſique, 34, 35. Quel eſt le but de la muſique, ſelon la morale chinoiſe, dans les Temples & dans les Salles des Ancêtres, dans les fêtes publiques & dans les aſſemblées des parens, dans les familles & dans les ménages, T. IV, 21. De quelle maniere les Commentateurs des *King* expliquent comment la muſique eſt le moyen le plus ſûr de réformer les mœurs, 60. Avec quel inſtrument les Chinois, dans leurs concerts, donnent le ton aux autres inſtrumens, 69. La muſique fait partie de la cérémonie qui ſe pratique au premier jour de l'an quand l'Empereur va ſaluer l'Impératrice-mere, 141, 142; elle entre dans toutes les grandes fêtes & céré-

monies de l'Empire, 151. L'etude de la muſique chinoiſe faciliteroit & abrégeroit beaucoup les recherches ſur la muſique des anciens, *ibid.* Obſervations de l'Empereur *Kang-hi*, ſur le ton, les ſons & le frémiſſement de deux cordes ſonores, 460 & ſuiv. Mémoire de M. Amiot ſur la muſique des Chinois, où il en démontre l'antiquité & le véritable ſyſtême, & dans lequel il donne les connoiſſances les plus détaillées ſur les Muſiciens les plus célebres de Chine, ſur les inſtrumens, *&c.* (Voyez *Amiot*). Quels ſont les tons de la muſique chinoiſe, T. VII, 81. Uſage qu'on doit faire de la muſique contre les ennemis, 104. Quels ſont, dans la langue chinoiſe, les mots les plus propres à la muſique, T. VIII, 152. Ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit de la paſſion qu'on avoit de ſon tems pour la flûte, T. IX, 197, 198. Quelles etoient les idées de ce Prince ſur la muſique, & quels ſoins il prit pour la rectifier, 220 & ſuiv. A quel degré de perfection la muſique etoit parvenue dès les premiers tems connus de la Monarchie de Chine, & texte frappant du *Chou-king* ſur les impreſſions que fait la muſique, 372, 373. Quel a eté le genre de muſique propre à chaque Dynaſtie, 373, 374.

Mutilation (la) eſt en uſage chez les Chinois, mais non pas comme le prétend M. Paw : la totalité des Eunuques, en Chine, monte au plus, à huit mille : aucune loi ne l'ordonne ni ne la permet même, T. II, 371 & ſuiv.

Mutinerie (la) exige d'abord des ménagemens, T. VII, 116. Comment on doit la réprimer, *ibid.*

Mythologie : comment la poéſie chinoiſe ſupplée à la mythologie, T. VIII, 239, 240.

N

Naiſſance de l'Empereur (le jour de la) eſt célébré en Chine, T. IV, 123.

Nan-chan, montagne de Chine ; invocation qui lui eſt faite par un Poëte, T. IV, 172.

Nang-fou, eſpece de petite-vérole ; quels en ſont les ſignes, T. IV, 403.

Nan-hiou, ville de Chine ſituée à l'extrémité de la Province de Canton : deſcription de cette ville par M. Bourgeois, T. VIII, 294.

Nan-kin, ville de Chine qu'on regarde comme la plus grande du monde, T. VIII, 296. Dans la deſcription qu'en fait M. Bourgeois, il paroît avoir trouvé très-long le fauxbourg par lequel il paſſa, mais les maiſons éloignées les unes des autres, ayant entre elles des plantations de roſeaux & de bambou, 297. Jugement que ce Miſſionnaire a porté des quatre arcades qui forment la porte de la ville, ainſi que du dedans de la ville & des boutiques, *ibid.* Deſcription de la fameuſe Tour de cette ville, revêtue partout de briques verniſſées, *ibid.* M. Bourgeois & ſon Compagnon, après avoir conſidéré *Nan-kin*, du cinquieme etage de la Tour l'eſtiment les deux tiers de Paris, *ibid.* Comment ils reconnurent enſuite qu'ils s'etoient trompés dans leur eſtimation, & que l'enceinte de la ville etoit bien de quinze à ſeize lieues, *ibid.* Nouvelle deſcription plus détaillée de la ville de *Nan-kin*, du fauxbourg, de la porte, du dedans de la ville, des boutiques de la Bonzerie où eſt la Tour, du Temple, des Idoles, du travail qu'a dû coûter la Tour, & de la hauteur que lui donnent les Bonzes & M. la Croix, T. IX, 432 & ſuiv. *Nan-kin* forme un quarré imparfait, 434. Les maiſons y paroiſſent egales, & on n'y voit rien de ſaillant, pas même l'ancien Palais des Empereurs, 435. D'après quelles obſervations M. Bourgeois donne à cette ville trois à quatre lieues de circuit, *ibid.* Les maiſons de *Nan-kin* ont ſeulement le rez-de-chauſſée ; mais comme il n'y a ni jardin, ni remiſes, ni ecuries, & qu'une famille

entiere se loge dans une seule chambre de dix à douze pieds en largeur & profondeur, il est possible, comme on l'assure, que cette ville contienne deux millions d'habitans, 436, 437. Si la ville de *Nan-kin* etoit habitée dans sa totalité elle auroit plus de dix millions d'habitans, 438.

Nan-lu, son fondamental de la musique chinoise, le dixieme dans l'ordre des *lu*, & le cinquieme des *yn-lu*; il répond à la huitieme lune, & au caractere cyclique *yeou*, T. VI, 99, 231.

Nan-mou, nom qu'on donne en Chine au cedre; on en distingue plusieurs especes, T. II, 528. Propriétés & qualités de ce bois: avec quelle facilité on le travaille, & quel avantage on en retireroit en Europe s'il y etoit connu, 529.

Nan-ngan. Tcheou-tchun-y obtient le Gouvernement particulier de *Nan-ngan* & s'en démet par grandeur d'ame, T. VIII, 69.

Nan-pe-tchao, nom des Dynasties qui régnoient dans le Nord & le Sud de la Chine vers l'an de J. C. 419, T. II, 301. Précis des ouvrages & de la vie des Auteurs qui ont ecrit sur l'Histoire sous ces Dinasties, *ibid.* & suiv.

Nan-tang-ly-heou-tchou, Empereur de Chine, T. V, 464. De qui il descendoit, *ibid.* Sa trop grande sécurité est cause de sa perte, 464, 465. En lui s'eteint l'illustre maison des *Tang*, 466.

Nan-tchang, Capitale du *Kian-si*; description de cette ville, T. VIII, 296. Comment *Tcheou-tchun-y* s'y conduisit pendant son gouvernement, 72, 73.

Nan-tsien, ville de Chine, Métropole des villes qui sont sur le haut *Kian*, T. VIII, 296.

Nan-ugnan, ville de Chine, au pied de la montagne du côté de *Kian-si*, T. VIII, 294. Elle est remarquable par le grand nombre de porteurs & de portefaix, sur les epaules desquels passent nécessairement toutes les marchandises de l'Empire qui vont en Europe, & toutes celles qui viennent de l'Europe & des Indes pour la Chine, 295.

Natation: quelle importance l'Empereur *Kang-hi* mettoit à la science de la natation, T. IX, 118.

Navarette, Dominicain Espagnol, fait un voyage à la Chine: ce qu'il rapporte d'un Ambassadeur Portugais qui obtint avec beaucoup de peine la permission d'aller à Pé-king, T. V, 22, 23.

Navires de Chine; modeles de ceux qui sont en usage à Canton. (Voy. *Vaisseaux Chinois*).

Nécessité, (définition de la) T. VII, 172.

Needham; (M. de) son opinion sur l'analogie des caracteres chinois avec les hiéroglyphes d'Egypte. (Voyez *Caracteres chinois*).

Nei-ko, nom que porte le Tribunal des Ministres chinois, T. III, 499. Le second livre du Code de la Dynastie régnante traite de ce Tribunal, & des chambres qui en dépendent, pour l'expédition des affaires du dedans & du dehors, T. VIII, 221.

Nei-ou-fou; on appelle ainsi le Tribunal du Palais en Chine, T. III, 500.

Nei-tsée, Chapitre du *Li-ki;* maximes qu'il renferme sur la piété filiale, T. IV, 16, 17 & suiv.

Nénuphar de Chine: célébrité de cette plante aquatique, T. III, 437. Description du nénuphar, 438. On en distingue quatre especes, 439. Quelle est la culture qu'il exige, *ibid.* Usages auxquels on l'emploie, *ibid.* Vertus des fleurs, du fruit, de la graine & de la racine du nénuphar, 440, 441. De quelle utilité les nénuphars sont pour les etangs, T. IV. 489.

Néophites chinois. Malgré la douceur des loix & la décence des mœurs publiques en Chine, plusieurs Mandarins des Provinces ont traité les Néophites avec cruauté, T. VIII, 217.

Ngai-kong-ouen & *Fang-ki*, Chapitre du

Li-ki : maximes qu'ils renferment ſur la piété filiale, T. IV, 25, 26.

Ngai-koung, Roi du pays de *Lou ;* c'eſt par lui que Confucius finit ſon *Tchun-tſieou :* utilité de connoître cette epoque pour faciliter l'etude de la chronologie chinoiſe, T. II, 93.

Ngan-che-mou, Danſeur tartare, fameux par les honneurs extraordinaires dont le combla l'Empereur *Kao-tſou*, T. V, 111, 112 & ſuiv.

Ngan-che-tcheng, place forte de la Corée ; ſiege de cette ville par l'Empereur *Tay-tſoung* en perſonne, T. V, 179, 180. Elle devient l'ecueil de la gloire de ce Prince, 181, 182.

Ngan-lou-chan ; quelle révolution ce Tartare, Soldat de fortune & favori de l'Empereur *Hiuen-tſoung*, opéra dans la Chine par une trahiſon, T. V, 369, 370 & ſuiv. Il eſt aſſaſſiné, 374.

Ngan-min, Sculpteur de Chine, remarquable par un trait de grandeur d'ame, T. VIII, 105, 106.

Ngan-ouang, Roi de *Han ;* Il eſt fait priſonnier par l'armée de *Tſing-che-hoang-ti*, & détrôné, T. III, 216.

Ngan-tchi : ce qu'il dit au ſujet de l'education des Princes, T. IV, 81.

Ngan-tou-chan, Général tartare, T. V, 388. Il ſe révolte contre ſon Souverain, *ibid.* On lui amene *Tou-fou*, Poëte célebre du tems, qu'on avoit ſurpris ſur un chemin ; il refuſe de le voir en le traitant avec une irronie amere, 389.

Ngeou, racine du nénuphar de Chine ; quelles en ſont les propriétés, T. III, 441.

Ngnan-tchi. Pourquoi il donne à l'amour filial la ſupériorité ſur l'amour conjugal, T. IV, 46.

Ngneou-yang-cheng, Lettré chinois, (Voyez *Fou-cheng*).

Ngueou-yang ; ſon diſcours devant le tombeau de *Sée-ma-kouang*, ſurnommé *Ouen-kong*, T. IV, 242 & ſuiv.

Ngueou-yang-ſieou, Savant de Chine très-célebre. Comment il contribua à l'avancement de *Sou-ché*, T. X, 71.

Niao-tſiang, corps de troupes en Chine, T. VII, 334.

Nid d'abeilles, nom d'une arme à feu des Chinois, T. VIII, 360 ; c'eſt une des armes les plus terribles qu'on puiſſe employer en Chine, *ibid.* ; ſa charge eſt d'une centaine de balles, & ces balles tuent juſqu'à la portée de quatre à cinq cens pas, *ibid.* Figure & explication de cette arme, *ibid.*

Nieou-hing, corrige par un trait ſingulier de modération, ſon frere enclin au vice de l'ivrognerie, T. IV, 261, 262.

Ni-koan, Lettré chinois. (Voyez *Fou-cheng*).

Nil. (le) Recherches qu'on fit dans l'antiquité pour trouver la ſource du Nil, T. IX, 283 ; à qui l'on en doit la découverte, 284.

Ningouta, latitude & longitude de cette ville de Tartarie, T. VII, 15.

Ning-tſong, Empereur de Chine ; comment il honore la mémoire de *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 75. Quel titre d'honneur ce Prince donna à *Tcheng-y*, 111.

Nitre, (obſervations de l'Empereur *Kang-hi*, ſur le) T. IV, 463 ; il abonde dans l'eau, la terre & l'air de *Pé-king*, juſqu'à ſept ou huit lieues à la ronde, T. VI, 339. Obſervations à ce ſujet, & expériences faites avec un baquet plein d'eau placé à côté du thermometre de Réaumur, *ibid.* & ſuiv. (Voyez *Pé-tché-ly*).

Niu-kié-tſi-pien, ouvrage de *Pan-hoei-pan*, Savante Chinoiſe, qui expoſe, en ſept articles, les principaux devoirs des perſonnes du ſexe, T. III, 368 ; dans le premier, l'etat d'une perſonne du ſexe eſt conſidéré comme un etat d'abjection & de foibleſſe, 368 & ſuiv. ; le ſecond article traite des devoirs généraux des perſonnes du ſexe, quand elles ſont ſous la puiſſance de mari, 370 & ſuiv. ; le troiſieme traite

du reſpect ſans bornes que la femme doit à ſon mari, & de l'attention qu'elle doit avoir continuellement ſur elle-même, 372 & ſuiv.; le quatrieme expoſe les qualités qui rendent une femme aimable, 375 & ſuiv.; dans le cinquieme il eſt parlé de l'attachement inviolable que la femme doit avoir pour ſon mari, 377 & ſuiv.; le ſixieme traite de l'obéiſſance qu'une femme doit à ſon mari, au pere & à la mere de ſon mari, 379 & ſuiv.; le ſeptieme preſcrit la bonne intelligence qu'une femme doit toujours entretenir avec ſes beaux-freres & belles-ſœurs, 381 & ſuiv.

Noan-kieou, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 403.

Nobleſſe, (la) n'eſt point héréditaire en Chine, T. V, 27.

Noël, (le P.) a traduit le *Hiao-king* en latin, T. IV, 29. Pourquoi ſa traduction differe néceſſairement de celle de M. Cibot, *ibid.*

Noix, (les) ſont très-groſſes en Chine; T. III, 498. Quelle méthode les Chinois emploient pour les conſerver, T. IV, 487.

Noix de Galle. Comment les Chinois y ſuppléent pour leur teinture noire, T. III, 486, 487.

Nombres pairs & impairs: leur arrangement eſt ſuppoſé avoir donné lieu à *Fou-hi* de compoſer ſes Trigrammes, T. II, 191. (Voyez *Lo-chou* & *Ho-tou*). Quand ils ſont placés dans leur ordre naturel, ils repréſentent alternativement le ciel & la terre, 193. Ils ſe diſtinguent en parfaits & imparfaits; les nombres impairs ſont parfaits ou *yang*, & les nombres pairs ſont imparfaits ou *yn*, T. VI, 135, 137. C'eſt au moyen de ces deux ſortes de nombres que ſe forme le ſyſtême muſical, 135 & ſuiv. Différentes méthodes pour obtenir la valeur des *lu* par les nombres, 142. Celle qui ſuppoſe le *Hoang-tchoung*, compoſé de quatre-vingt-une parties, eſt la plus ancienne, *ibid.* & ſuiv. Ce que penſent en Europe, touchant l'expreſſion numérique des ſons, & en général, touchant les proportions harmoniques, ceux dont les connoiſſances muſicales ſont bornées aux inſtrumens à toucher, 200, notes *h. i.*

Noms propres de Chine, (les) ſont en très-petit nombre, T. I, 200.

Nou-koung, eſpece d'arc chinois très-ancien, & perfectionné par *Tchou-ko-leang*, T. VIII, 371. On peut, au moyen de cet arc, lancer juſqu'à dix fleches à la fois, *ibid.* Figure & explication de cette arme, *ibid.*

Nourriture, (la) etoit meilleure autrefois en Chine qu'à préſent, T. IV, 55; en quoi elle conſiſte, 322. (Voy. *Alimens des Chinois*).

Noyés. Comment, à l'inſpection des cadavres, on connoît en Chine ſi les perſonnes ſont tombées dans l'eau, ou ſi elles y ont eté jettées, T. IV, 430.

Nuit, (la) eſt diſtinguée en cinq parties par les Chinois, T. VII, 32.

Ny-foung-yo, eſpece de poudre à tirer, très-forte & d'un effet ſurprenant, T. VIII, 337.

O

Oang-po, Lettré de Chine, célebre par ſa ſatyre contre *Ou-ché*, T. V, 278. Comment il en fut puni, *ibid.*

Obeiſſance filiale: elle renferme tous les devoirs d'un fils, T. IV. 69. Mérite de l'obéiſſance filiale, *ibid.* L'obéiſſance au Souverain, à un Supérieur, à un Maître, eſt bien différente de l'obéiſſance filiale, ſelon *Tchin-tſée*, *ibid.*

Obſeques. Ce qui ſe pratique aux obſeques des Chinois, T. IV, 247.

Odes. La langue poétique de Chine eſt très-propre au genre de l'ode, & le *Ché-king* contient de très-belles odes. (Voyez *Poéſie*).

Œufs de poiſſons: on a eprouvé en Chine une maniere de les faire eclorre, en

les faisant couver par une poule, T. IV, 492.

Œuvres impériales, (les) de *Kang-hi*, sont distingués de ses œuvres littéraires, T. IV, 100.

Officiers: comment ils doivent être pour servir de modeles à leurs soldats, & s'en faire obéir, T. VII, 121, 122. Les Officiers généraux doivent eviter de s'enflammer, pour prévenir bien des dangers qui peuvent en résulter, T. VII, 121, 122. Les Officiers subalternes etant les rameaux de l'Etat, selon Confucius, l'Empereur doit en faire grand cas, T. IV, 83.

Oiseaux, (les) peuvent servir à un Général d'armée pour découvrir les pieges de l'ennemi, T. VII, 113.

Oiseaux & rats ensemble. Dans quel endroit de Chine on trouve ces deux especes d'animaux dans les mêmes nids, T. IV, 470, 471.

Oiseaux rouges, nom qu'on donne en Chine à une espece d'etendard; où il faut les placer dans une armée, T. VII, 200.

Olopen. Sous quel regne il porta la Religion chrétienne en Chine, T. V, 124, 153.

O-mito, Dieu de Chine: T. V, 59. (Voy. *Sectes des Chinois*).

Once chinoise: quelle en est la valeur, T. VII, 319, 320: à combien de notre monnoie equivaut l'once d'argent de Chine, T. IX, 30. (Voyez *Poids & Mesures de Chine*).

Onei-nan-tse, Ecrivain célebre en Chine; à qui il attribue l'invention des caracteres chinois, T. IX, 289.

Oranges. Quelle méthode on emploie en Chine pour les bien conserver, T. IV, 489.

Oranges-coings, arbre fruitier de Chine, T. III, 495.

Ordre, (l') est etabli pour diriger la Justice, T. VII, 230. Ce qu'inspire l'amour de l'ordre, 231, 233, 234.

Ordres de Citoyens en Chine: on en compte six; les Mandarins, les Gens de guerre, les Lettrés, les Cultivateurs, les Artisans & les Marchands, T. I, 456. Depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la grande révolution du regne de *Tsin-ché-hoang-ti*, on en distinguoit quatre, T. IV, 35. Il y en a sept actuellement; comment M. Cibot les considere par rapport à leurs biens & à leurs possessions, 312 & suiv.

Ordres de bataille des Chinois. Hoang-ti en inventa trois, T. VIII, 332; le premier est en cinq divisions; le second est plus combiné, & les différens corps désignés sous les noms du ciel, de la terre, des vents, des nuages, *&c.* y sont disposés de maniere à pouvoir se mouvoir sans s'embarrasser les uns les autres; le troisieme est plus combiné encore, puisque neuf corps de troupes peuvent se mettre en bataille & se rassembler sans confusion, 332, 333. (Voyez les *figures* de ces trois ordres de bataille dans la *Planche I*, 346). La méthode de *Lu-ya*, pratiquée par *Ou-ouang*, consistoit à ranger l'armée en bataillon quarré, 333. (Voy. *Planche I*, 346). Le même *Lu-ya* ayant augmenté la milice de trois corps, remplit les vuides qui se trouvoient dans son premier ordre de bataille, & partagea le grand quarré en neuf petits quarrés, 333, (Voy. *Planche I*, 346). *Sun-tsée* & *Ou-tsée*, renchérirent sur tout ce qui avoit eté fait avant eux, en faisant représenter par leurs corps de troupes les figures *lo-chou* & *ho-tou*, 334. (Voy. *Planche II*, 347). Ordres de batailles de *Tchou-ko-leang*, lorsqu'il combattit à *Yu-fou-kiang*, & contre ceux du Royaume de *Ouei*, 334. (Voyez les *figures* de ces ordres de bataille, *Planches II & III*, 347, 348). Ces ordres de batailles furent perfectionnés & variés par *Ly-tsing;* dans le premier, par l'arrangement en rond du dedans, & les six petits quarrés qui sont autour, il imite une fleur qui s'épanouit: dans le second,

il range en ſept diviſions les trois ſortes de troupes, celles qui combattent dans les chars, l'infanterie & la cavalerie; dans le troiſieme, il diviſe ſon armée entre douze Officiers généraux, 334. (Voyez *Planches III* & *IV*, 348, 349). *Ly-tſing* & *Tchao-pen-hio* ſont les ſeuls qui aient bien compris, & qui aient employé avec avantage la méthode des anciens pour raſſembler les troupes après la bataille afin de recommencer le combat, 335. (Voyez *Planche IV*, 349). Méthode de *Yu-ta-hien* pour faire avancer de nouveaux rangs pendant que ceux qui avoient combattu ſe repoſoient, & pour faire avancer les troupes en ſerpentant, 325. (Voyez *Planche IV*, 349). Invention de *Tſi-ki-koang* pour l'union des différens corps de troupes qui ſoutiennent ceux qui les précedent, 335. (Voy. *Planc. V*, 350). De quelle maniere ce Général partageoit à droite & à gauche les troupes armées *ibid.* (Voy. *Pl. V*). Comment il changeoit deux corps de troupes compoſés de cinq brigades, en d'autres corps compoſés de trois brigades, *ibid.* Les différens ordres de bataille obſervés en Chine par les anciens etoient modelés ſur ceux de *Hoang-ti*, & de *Tay-koung*, 335. Il n'eſt guere poſſible d'en faire uſage aujourd'hui, parce qu'on a aboli l'uſage des anciennes armes, & qu'on leur en a ſubſtitué d'autres qui demandent néceſſairement un arrangement différent, 336, 350. Ordre de bataille imitant les ſix fleurs, 351. Ordre de bataille en bataillon quarré, *ibid.* Ordre de bataille repréſentant les deux principes matériels *Yang* & *Yn*, 352. Ordre de bataille des *trois continus*, c'eſt-à-dire, des corps de troupes qui ſe ſuccedent ſans interruption, *ibid.* Ordre de bataille repréſentant la fleur *mei-hoa* dans pluſieurs formes, 353. Un autre repréſentant les trois principes actifs, le ciel, la terre & l'homme, *ibid.* Ordres de bataille en aîles de papillon, 354. Les principaux ordres de bataille des armées navales des Chinois, campées ſur le grand *Kiang* ou en pleine mer, ſont au nombre de douze, 343, 344. (Voyez *Bataille* & *Tactique*).

Oreilles d'ours de Chine, T. III, 456.

Orgueil, (l') eſt la ſource de tous les malheurs d'un Général d'armée, T. VII, 262.

Ortographe chinoiſe, (l') eſt fixée par le Dictionnaire de *Kang-hi*, T. I, 315, note *o*. Importance que l'Empereur de Chine met à l'obſervation de l'ortographe dans tout ce qui lui eſt préſenté, & ſévérité avec laquelle il punit les fautes en ce genre, *ibid.*, 315. L'ortographe des mots chinois, ecrits par M. Amiot, eſt ſelon la prononciation de la Cour, & non d'après les Dictionnaires faits dans les Provinces, T. VI, 21. Quelles ont eté les variations de l'ortographe chinoiſe, T. IX, 321, 330. (Voyez *Caracteres chinois*, *Ecriture*, *Langue des Chinois*).

Ou, nom qu'on donne en Chine à un inſtrument de bois, qui a la forme d'un tigre, T. VI, 61.

Ou. Un *ou* en Chine, eſt l'habitation de cinq familles ſeulement, T. VII, 70.

Ou, (le Royaume de) T. VII, 47. Dans quelles Provinces il s'etendoit, *ibid.* 89, 137.

Ouan, poids de Chine, combien il vaut d'onces d'argent, T. IX, 30.

Ouan-cheou, nom d'une cérémonie religieuſe pratiquée par l'Empereur de Chine, T. IX, 6, 7. Ordonnance de *Kien-long*, à l'occaſion de cette cérémonie, 7 & ſuiv. (Voyez *Cérémonies*).

Ouan-eulh, Chinoiſe célebre par ſon eſprit, & aſſociée à *Ouei-ché*, T. V, 336. Elle trempe dans les mêmes complots que *Ouei-ché*, & ſubit le même ſort. (Voyez *Ouei-ché*).

Ouan-li. Ses queſtions aux Lettrés chinois, T. IV, 63.

Quang,

Ouang, titre d'honneur chez les Chinois : à qui on le donnoit, T. VII, 141, 175.

Ouang-ché, Impératrice de Chine, femme de *Kao-tſoung*, T. V, 259. Elle fait venir à la Cour *Ou-ché* pour l'oppoſer à une rivale, 260, 261. Cette démarche eſt la cauſe de ſa diſgrace, & enfin de ſa mort, 262 & ſuiv.

Ouang-cheng-pien, Général d'armée célebre en Chine, T. III, 148. Il entreprend de détrôner *Siao-fang-tché*, & trouve la mort au lieu d'un triomphe, 149, 150.

Ouang-chen-tché, nom que portoit *Min-ouang*. (Voyez *Min-ouang*).

Ouang-ché-tchoung, uſurpateur de Chine; ſes ſuccès ſont arrêtés par *Ly-ché-min*, T. V, 95, 98. Il eſt aſſiégé dans ſa Capitale, 99; il tente un dernier effort qui ne lui réuſſit point, 99, 100; il vient ſe mettre à la diſcrétion du vainqueur, 102; ſa malheureuſe fin, 105; ce qui contribua le plus à ſa perte, 206.

Ouang-ché-tchoung. Avantages qu'il remporta ſur les troupes de *Ly-mi*, T. V, 236. Ses vues d'agrandiſſement, 236; ſes ſuccès, *ibid.*; il eſt ſoumis, 245.

Ouang-chou-ouen, Miniſtre de Chine : ſa bienveillance envers *Lieou-tſoung-yuen*, T. V, 428; ſa diſgrace, 430 & ſuiv.

Ouang-fou-chang, Eunuque favori de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 279.

Ouang-ki. (Voyez *Tchong-yong*).

Ouang-koang, Miniſtre de *Tſin-ché-hoang-ti*, T. III, 240. Son diſcours à *Tſin-ché-hoang-ti*, pour conſeiller à ce Prince de donner les Provinces de ſon Empire en apanage aux Princes de ſon ſang, 240.

Ouang-kouei, Mandarin de Chine, ennemi de *Sou-ché* : par quels moyens il vint à bout de le perdre, T. X, 83.

Ouang-koui, Officier général en Chine; il eſt prêt de ſe rendre coupable d'une injuſtice, ſans la fermeté de *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 69, 70.

Ouang-mong-ki, Miniſtre de Chine : comment il a rédigé les regles des aſſemblées de famille, T. IV, 212 & ſuiv.

Ouang-na-ſiang, Officier Chinois, récompenſé par *Ou-heou*, pour une lâcheté & une trahiſon, T. V, 306.

Ouang-ngan-ché, Miniſtre de Chine : ſon crédit dans le Gouvernement, T. VIII, 65, 66, 84 & ſuiv. Son portrait eſt mis dans la ſalle de Confucius, 107. Il eſt appellé à la Cour par l'Empereur *Chen-tſoung*, T. X, 32; de quelle mauvaiſe réputation il jouiſſoit alors, 32; quelle avoit eté ſon education, & par quels talens il brilloit, 33. Ses qualités, ſes vices, & ſes vues ſur le Gouvernement en font un homme ſingulier, 33, 34. Il gagne la confiance de l'Empereur, & parvient à régler le cœur de ce Prince ſur ſes principes d'irréligion, 35. *Ouang-ngan-ché* anime contre lui les vrais Sages, & triomphe de tous les efforts qu'ils font pour le perdre, 35, 36. Il entreprend d'etablir de nouvelles loix, & de bouleverſer toute l'economie du Gouvernement, 36, 37. Son ſyſtême par rapport aux etabliſſemens de nouveaux Tribunaux, prévaut dans toute la Chine, & s'affermit malgré les obſtacles qu'y oppoſent les Cenſeurs & les plus diſtingués de l'Empire, 37 & ſuiv. Juſqu'où alloit le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit de *Chen-tſoung*, 39, 40, 42, 72. Il conçoit de l'ombrage d'un Savant, l'eloigne du Miniſtere, des emplois d'Hiſtorien, & enfin de la Cour, 72, 74. Il etend ſon deſpotiſme juſques ſur les *King* qu'il veut qu'on interprete à ſa maniere, 76. Il médite la perte d'un cenſeur rempli de zele, 80. Son entêtement, 87, 88. Suites de ſa mort pour lui & ſes partiſans, 193.

Ouang-ouen. Ce qu'il dit en parlant du titre *de pere & de mere du peuple* qu'un Empereur doit préférer à tout, T. IV, 66.

Ouang-pen, Général de *Tſin-che-hoang-ti*, T. III, 220. Ses exploits dans le Royaume de *Ouei*, 221, 222; dans le Royaume de *Yen*, 226 & ſuiv.

Ouang-pin. Son intrépidité pour ſauver la vie à ſon pere, T. IV, 262.

Ouang-pou, Miniſtre d'Etat du tems de *Tay-tſou*, T. VIII, 9. Il eſt obligé de ſe proſterner aux pieds de *Tchao-koang-yng* en le reconnoiſſant pour Empereur, 10.

Ouang-ſin, Mandarin de Chine, mis à contribution par *Ly-ché-yao*, T. IX, 43.

Ouang-tao. Pour quel motif il fut deſtitué de la place de chef des Cenſeurs, T. X, 47.

Ouang-ta-ou: trait de ſa valeur au ſiege de *Piche-tcheng*, T. V, 174.

Ouang-tchao-ſou, Sage de Chine, T. VIII, 23; il eſt introduit à la Cour de *Tay-tſou*, *ibid.* Ses réponſes aux queſtions de l'Empereur, & ſes inſtructions ſur les devoirs les plus eſſentiels de celui qui eſt chargé du Gouvernement, 24.

Ouang-tcheng, premier nom qu'a porté *Tſin-che-hoang-ti*. (Voyez *Tſin-che-hoang-ti*).

Ouang-tchi, nom d'un chapitre du *Li-ki*, où ſont contenues des maximes ſur la piété filiale, & le reſpect dû aux aînés & aux vieillards, T. IV, 14.

Ouang-tchou, Secrétaire des ordres de *Tay-tſou*, T. VIII, 15. Il eſt accuſé par les Cenſeurs comme incapable de remplir un emploi auſſi important, 16. L'Empereur lit en plein Conſeil la repréſentation des Cenſeurs, l'approuve, & *Ouang-tchou* eſt diſgracié, *ibid.*

Ouang-toung, le même que *Ouen-tchoung-tſée*. (Voyez *Ouen-tchoung-tſée*).

Ouang-tſeng, eſt propoſé par *Sée-ma-koang* pour entrer dans les affaires du Gouvernement, T. X, 26.

Ouang-tſien, Général de *Tſin-ché-hoang-ti*, T. III, 223. Il rétablit les affaires autant par ſa prudence que par ſa valeur, 224, 225. Il range tout le pays de *Tcheou* ſous la domination de ſon maître, 226.

Ouang-tſiuen-pin, Général d'armée ſous l'Empereur *Tay-tſou*, T. VIII, 25. Attentions & bienveillance de cet Empereur pour ſon Général, 25, 26.

Ouang-yen-tſeou, Savant de Chine, T. VIII, 102. Il s'adreſſe aux Miniſtres, leur repréſente que *Tchang-y* pouvoit encore être utile à la Cour & le fait rappeller, *ibid.*

Ouang-yuen: ce qu'il diſoit ſur la vertu d'un Souverain, T. IV, 51.

Oubaché, nom du *Han* des *Tourgouths*; les mauvais traitemens des Ruſſes lui font naître le projet de les abandonner avec tout ſon peuple; il l'exécute & vient ſe ranger ſous la domination de l'Empereur de Chine, T. I, 408 & ſuiv.

Ou-ché, autrement *Ouei-ché* ou *Tſé-tien-hoang-heou*, Impératrice de Chine, célebre par ſes crimes, & qu'on peut nommer l'*Athalie* de la Chine, T. V, 71. Elle eſt elevée à la dignité d'Impératrice malgré les Miniſtres, les Tribunaux & les Grands, T. V, 249, 250. (Voyez *Tſé-tien-hoang-héou*).

Ou-ché-hou, pere de la célebre *Ou-ché*, & Commandant des troupes de la ville de *King-tcheou*, T. V, 255. Il reçoit ordre de l'Empereur *Tay-tſoung* d'amener ſa fille à la Cour, & l'y amene malgré les repréſentations de ſon epouſe qui ne penſoit pas, comme lui, aux avantages qu'il en pouvoit retirer pour ſon élévation, 257.

Ouci: à quels peuples la Chine donnoit ce nom, & quel rang les *Eleuths* tenoient parmi eux, T. I, 341, note 12. (Voyez *Eleuths*).

Ouei, (le Roi de) eſt contraint de recevoir la loi de *Tſin-che-hoang-ti*, T. III, 213.

Ouei, Royaume de Chine ſitué dans le *Ho-nan*, près de *Kai-fong-fou*, & dont *Ouei-ché*, pere de *Ouan-kong*, fut fondateur, T. VII, 163.

Ouei-che, Fondateur de la Principauté d'*Ouei*, T. VII, 163. Quoiqu'il ne fût d'abord qu'un rébelle, *Ouei-lié-ouang* lui confirme la poſſeſſion de ſa Principauté, 164. Ses vertus, ſa valeur, & ſur-tout ſa bonne-foi l'ont rendu recommandable, *ibid.*

Ouei-che, Impératrice de Chine, epouſe légitime de *Tchoung-tſoung*, T. V, 297. Elle s'aſſocie une femme pour la ſeconder dans les deſſeins qu'elle avoit de ſe mettre à la tête des affaires, T. V, 336. Elle excite des troubles & répand le ſang des Magiſtrats les plus integres, 336, 337. Elle entreprend de venger la mort de ſon favori par celle de ſon epoux, 339, 340. Elle ſe charge elle-même de l'empoiſonner, 341. Elle rend les ſuites de cette exécution favorables à ſes deſſeins ambitieux, 341, 342. Elle ne jouit pas long-tems du fruit de ſon crime; elle eſt tuée par un ſimple ſoldat, 342, 343. (Voy. *Ou-ché*).

Ouei-koung, Auteur chinois, nommé encore *Tching-yao-che*, T. VII, 305. Ses dialogues avec *Ly-che-min*, ne ſont qu'une explication des treize articles de *Sun-tſée*, & des ſix articles de *Outſée*, *ibid.*

Ouei-lie-ouang, Empereur de Chine; dans quel tems il vivoit, T. VII, 163. Il confirme *Ouei-che*, quoique rébelle, dans la poſſeſſion de la Principauté de *Ouei*, 164.

Ouei-liu, transfuge chinois à la Cour des Tartares *Hiong-nou*, Auteur de tous les maux qu'on fit ſouffrir au célebre *Sou-ou*, T. III, 320. Il cherche à le ſéduire, 321; ne pouvant y réuſſir, il le perſécute, 326, 327 & ſuiv. 332, 333.

Ouei-ngan-ché, Miniſtre de Chine ſous *Joui-tſoung;* trait de ſon zele pour le bien public, T. V, 345, 346.

Ouei-ou-ti, Miniſtre de Chine, fameux dans l'Hiſtoire ſous le nom de *Tſao-tſao*, T. III, 104. Dès ſa plus tendre enfance il donne des marques d'un grand diſcernement, & fait eclater, etant en place, toutes les qualités qui conſtituent le politique, le guerrier, le courtiſan & le ſage, *ibid.* L'ambition eteignit toutes ſes belles qualités; en mourant il emporta avec lui la haine de la nation, 105. Son fils plus ambitieux encore, uſurpa la puiſſance ſouveraine dont *Ouei-ou-ti* ſon pere n'avoit uſurpé que les titres diſtinctifs, 106.

Ouei-ſiuen-tchen, beau-pere de *Tchoung-tſoung*, T. V, 297. Le Miniſtre *Pei-yen*, & enſuite l'Impératrice-mere s'oppoſent à ce qu'il ſoit elevé à une des premieres dignités de l'Empire, 297, 298.

Ouei-tcheng, un des Grands de la Cour de l'Empereur *Tay-tſoung*, homme auſtere & incorruptible, T. V, 146. Il conſeille à l'Empereur de diminuer le nombre de ſes troupes, & de ne donner aux militaires aucun emploi dans le Gouvernement de l'Etat & du peuple, *ibid.* Il lui fait enviſager le moyen de rendre le peuple ſouple, & de lui faire prendre aiſément toutes les impreſſions qu'on veut lui donner, 147. Il contrarie ouvertement l'avis de l'Empereur qui exhortoit ſes Grands à ne pas laiſſer ignorer les fautes de ceux qui etoient en place, afin qu'il pût les engager à ſe corriger, *ibid.* & 148. Il fait à ce Prince les repréſentations les plus vives ſur le deſſein qu'il avoit de rebâtir les Palais qu'il avoit détruits, 148. Ecrit plein de ſageſſe dans lequel *Ouei-tcheng* donne des avis à *Tay-tſoung* pour la réforme de ſa conduite, 149 & ſuiv. Il déſapprouve de nouveau ce Prince en plein conſeil, 151: *Tay-tſoung* indigné prend le parti d'eloigner ce Cenſeur impitoyable, *ibid.* Il y renonce & le comble de bienfaits & d'eſtime plus que jamais, 152. Il compoſe un eloge pour *Ouei-tcheng* & le fait graver ſur ſon tombeau, 153.

Ouei-tche-y, Miniſtre de Chine, ſa bien-

veillance envers *Lieou-tſoung-yuen*, T. V, 428.

Ouei-tchou, Lettré de Chine; ſes liaiſons avec *Pé-kiu-y*, T. V, 421.

Ouei-tſée : comment il s'exprimoit ſur l'amour filial, T. IV, 49.

Ouen-fou, Général chinois : il perd par une imprudence le fruit de ſes exploits contre les *Miao-tſée*, T. III, 391, 413.

Ouen-fou & *San-nien-ouen*, Chapitres du *Li-ki :* maximes qu'ils renferment ſur le deuil, T. IV, 27.

Ouen-heou, Roi d'*Ouei ;* dans quel tems il régnoit, T. VII, 163. Il reçoit une leçon très-vive d'*Ou-tſe*, 182, 183.

Ouen-hien, nom de *Yao-tſoung*. (Voyez *Yao-tſoung*).

Ouen-hoei, titre honorifique de *Ty-jin-kié*. (Voyez *Ty-jin-kié*).

Ouen-kong. (Voyez *Ouen-heou*).

Ouen-kong, ſurnom de *Sée-ma-koang*. (Voyez *Sée-ma-koang*).

Ouen-koung, Roi de *Tchin :* ce qui l'a fait regarder comme un des plus grands Princes de ſon tems, T. VII, 178.

Ouen-miao, nom qu'on donne en Chine à une ſalle deſtinée aux Lettrés pour y faire leurs cérémonies reſpectueuſes, T. V, 365.

Ouen-ouang, Prince de Chine, célébré par les plus grands Philoſophes de la Chine, T. I, 31. Il profite de la ſolitude & du loiſir de ſa captivité pour ſon explication des *Koua* de *Fou-hi*, *ibid.* & ſuiv. Ce qui lui a mérité le nom du plus habile comme du plus vertueux perſonnage de ſon tems, T. II, 56. Etat floriſſant des ſciences ſous ſon regne, 57. Il entreprend avec *Lu-ya*, ſurnommé *Tay-koung*, une explication des trigrammes elevés en hexagrammes par *Chen-noung*, ibid. *Tcheou-koung* ſon fils y met la derniere main, & donne entre autres l'explication de l'hexagramme *Yao-koa* (ſon Ouvrage eſt appellé *Yao-tſee*), *ibid.* Il compoſe le cérémonial des rits concernant les ſix ordres des Mandarins. (Voy. *Mandarins*). Ce qui eſt dit à ſon ſujet dans le *Ché-king*, T. IV, 21. Le Gouvernement de Chine prend les exemples d'humanité & de bienfaiſance de ce Prince pour regle de la piété filiale, 216. Traits de l'attention & des ſoins reſpectueux que *Ouen-Ouang* avoit pour ſon pere dans les moindres choſes, 249. Avec quelle vénération il célébroit le jour de l'anniverſaire de la mort de ſes parens, *ibid. Louange de Ouen-ouang*, titre d'une piece en vers tirée du *Ché-king*, 175. Eloge que l'Empereur *Kang* faiſoit de ce Prince dans les avertiſſemens qu'il donnoit à ſon frere en lui conférant une Principauté, T. VIII, 196, 197. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* le fait jouir dans le Ciel d'une félicité parfaite, T. IX, 81. (Voyez *Tchong-Yong*). On le regarde comme un des plus ſages Princes qui aient exiſté en Chine, T. III, 27 & ſuiv. La ſageſſe de ſon gouvernement lui gagna les cœurs des quarante Royaumes qui ſe ſoumirent à lui, *ibid.* Le barbare *Tcheou* le fit arrêter & enfermer dans une priſon; *Ouen-ouang* s'y occupa à faire des Commentaires ſur les *Koa* de *Fou-hi*, *ibid.* Quel uſage il fit de ſa liberté, *ibid.* Il meurt dans la quatre-vingt-dix-ſeptieme année de ſon âge, après en avoir régné cinquante, 28 & ſuiv. Il eſt le pere du célebre *Ou-ouang*, *ibid.*

Ouen-ouang-chi-tſee, Chapitre du *Li-ki;* maximes qu'il renferme ſur la piété filiale, T. IV, 15, 16.

Ouen-ſang. (Voyez *Tſée-y-pen-ſang*).

Ouen-tchang, (le) ou langue des livres de Chine, T. VIII, 156. De quels mots le *Ouen-tchang* eſt compoſé, *ibid.* Quel en eſt le caractere propre, 160, 161 & ſuiv. Combien il contient de mots, 164. quel eſt le génie du *Ouen-tchang* dans les divers ouvrages de Métaphyſique, d'Aſtronomie, de Géométrie, de Mathématique, de Phyſique, de Morale, d'Eloquence, d'Hiſtoire, de

Géographie, de Poéſie, de Politique, de Pieces académiques, de Diſcuſſions, de Critique, de Diſcours public, 165, 166 & ſuiv., 176, 177, 180, 183.

Ouen-tchi, Chinoiſe célebre par la conſtance avec laquelle elle réſiſta aux ſollicitations de ſes parens qui la preſſoient de ſe remarier, & par les ſoins tendres & reſpectueux qu'elle rendit à ſa belle-mere juſqu'à ſa mort, & même après ſa mort, T. IV, 265.

Ouen-tchoung-tſée, Philoſophe de Chine, T. III, 177. Son mérite l'a fait mettre au nombre des Philoſophes les plus diſtingués de Chine, & il eſt un des cinq qu'on a décorés du titre de *Tſée*, 178. Son Ouvrage ſur l'art de faire fleurir un Empire l'engage à ſe préſenter à la Cour de *Soui-ouen-ti*; il en reçoit un mauvais accueil & ſe retire à *Ho-foung* pour ſe livrer à l'etude & à la pratique de la ſageſſe, *ibid.* Sa maniere d'inſtruire, & la régularité de ſes mœurs lui attirent beaucoup de diſciples, & même des gens très-diſtingués, 178, 179. Sa réputation perce juſqu'à la Cour: *Yang-ſou*, troiſieme fils de *Soui-ouen-ti*, veut y attirer ce Philoſophe & lui ecrit à ce ſujet, 179. La réponſe de *Ouen-tchoung-tſée* eſt un refus formel, 179, 180. Le jeune Prince revient à la charge pluſieurs fois & eſt toujours refuſé, 180, 181. Il n'en conçoit que plus d'eſtime pour le Philoſophe, & le laiſſe maître de ſon ſort & de ſes occupations, 181. *Ouen-tchoung-tſée* continue à cultiver les Lettres & la Philoſophie, & à former des diſciples: il avoit compoſé en leur faveur ſes ouvrages *Yuen-king* & *Tchoung-choue*, & il avoit commenté les *King* pour eux, 182.

Ouen-ti, troiſieme Empereur de la Dynaſtie des *Han* & fils de *Kao-tſou*, T. III, 67. Dès ſa jeuneſſe, lorſqu'il n'etoit que Prince de *Tay*, il annonçoit les qualités d'un bon ſouverain, & confirma l'idée qu'on s'etoit formée de ſon mérite par le choix qu'il avoit fait de ſes Miniſtres en montant ſur le trône, *ibid.* Ennemi du luxe, bon, modeſte, réſervé, occupé ſans ceſſe des ſoins du gouvernement, il ne lui manquoit pour être comparable à *Ouen-ouang*, que d'avoir cultivé, comme lui, les Lettres; il n'en fut que le protecteur, 68. Sous lui ſe rétablit la cérémonie du labourage; on trouva l'art de faire du papier; la monnoie de cuivre devint commune, & on donna un nom particulier aux années du regne, *ibid.* Il répare les foibleſſes qu'il avoit eues, & après un regne de vingt-trois ans, il meurt vers l'an 157 avant J. C., âgé de quarante-ſix ans, 69. Sa piété filiale pendant la maladie de ſa mere, T. IV, 252.

Ouen-ti, quatrieme Empereur des *Han*, T. VII, 4. Vers quel tems il monta ſur le trône, 5.

Ouen-ti, troiſieme Empereur de la Dynaſtie des *Song*, T. VII, 4. Dans quel tems il vivoit, 5. Sa confiance dans le Miniſtre *Tan-tao-tſi*, & ſa vengeance contre les meurtriers de ſon frere, T. V, 74, 75. Il ſe montre digne du trône où il s'etoit elevé, 75, 76. Des Courtiſans, jaloux du mérite de *Tan-tao-tſi*, le perdent dans l'eſprit de l'Empereur qui cede aux alarmes qu'on lui donne, & ſe rend coupable de la plus grande injuſtice en faiſant mourir le meilleur de ſes ſujets, 78, 79 & ſuiv.

Ouen-tſée, célebre Littérateur chinois: à quelle occaſion *Kien-long* ſe compare à lui, T. I, 396.

Ouen-tſoung, Empereur de Chine: pouvoir des Eunuques ſous le regne de ce Prince; il en eſt la victime, T. V, 418.

Ou-fou. Quel eſt le degré de parenté, en Chine, & à qui on donne ce nom, T. IV, 228.

Ou-hai-yun, frere de *Ou-ché*; il eſt la victime de la cruauté de ſa ſœur, T. V, 290.

Ou-han, Général Chinois, un de ceux dont on parle encore aujourd'hui en Chine avec admiration, T. VII, 41.

Ou-heou, Empereur de Chine; sa déférence pour les représentations de son Ministre *Ty-jin-kié*, T. V, 333 & suiv. Ses questions à *Ou-tse*, sur trois objets importans, T. VII, 177. Il s'ouvre au même sur l'etat de ses affaires, & l'embarras qu'elles lui causoient, 183 & suiv. Nouvelles questions de *Ou-heou*, sur les véritables moyens d'avoir de bonnes troupes, 218 & suiv.

Ou-heou, nom que portoit *Ou-ché*. (Voy. *Ou-ché*).

Ou-ki, Guerrier célebre de Chine; quels honneurs furent rendus à sa mémoire sous *Hiuen-tsoung*, T. V, 367.

Ou-kiun, Lettré Chinois, il convient avec le Poëte *Ly-pé* de se rendre à la Capitale, & d'offrir leurs services à quelque homme en place qui pût les produire auprès de l'Empereur *Hiuen-tsoung-ming-hoang-ty*, T. V, 397.

Ou-koung, navire de Chine; quelle en est la forme, & quel usage on en fait, T. VIII, 367.

Ou-lié, titre honorable qu'on donna à *Kao-kioung*, & qui signifie Guerrier illustre, T. VIII, 347.

Ou-mei, titre que *Tay-tsoung* donna à *Ou-ché*; ce qu'il signifioit, T. V, 258.

Ou-men, porte du palais de l'Empereur de Chine, T. III, 400.

Ouo-tsi, cavernes continuelles qu'on remarque depuis les frontieres de Chine jusqu'au *Hei-tong-kiang*, & depuis la mer orientale jusques assez avant dans l'occident, T. IV, 465. Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur ces cavernes, 465, 466.

Ou-ouang, (*Tcheou*) Empereur de Chine, & Fondateur de la troisieme Dynastie dite des *Tcheou*, T. III, 31. Il fut d'abord Roi de *Si-pé*, & ne monta sur le trône de Chine qu'après avoir pris les armes contre *Tcheou-sin*, à la sollicitation de tous les Princes, & après avoir forcé son ennemi vaincu de se renfermer dans son Palais, où lui-même fit mettre le feu, *ibid.* Le premier usage que fit *Ou-ouang* du pouvoir qu'il venoit d'acquérir, fut de combler de bienfaits, & de dédommager par des dignités & des biens, les Princes qui avoient souffert des fureurs de *Tcheou-sin*, 31 & suiv. Il prêche la réforme dans l'Etat, & la prêche par ses exemples; il emploie tous les moyens les plus propres à persuader au peuple qu'il ne pensoit désormais qu'à jouir des avantages de la paix, 32 & suiv.; il récompense tous les Officiers qui s'etoient distingués par leur fidélité, 33; il institue des exercices pour tenir toujours les troupes en haleine, & etablit de nouvelles cérémonies & de nouvelles marques de décoration; son respect pour les ancêtres; les instructions & les exemples qu'il donnoit toujours aux Princes ses tributaires, & sa vénération pour les vieillards, le font aimer & respecter par tout, 33, 34; il donne encore ses soins à la composition d'une nouvelle musique, & à la réforme du Calendrier, 34; il meurt âgé de quatre-vingt-douze ans, après en avoir régné soixante-onze, 34. Dans quel tems *Ou-ouang* monta sur le trône, T. VII, 4; à qui il dut la conservation de ses conquêtes, 159, 173, 174, 247, 305, 306; il demande la maniere de communiquer le secret entre le Souverain & le Général, 312. Sa méthode pour l'arrangement des troupes, T. VIII, 333. Comment *Ou-ouang* répara le mal que *Tcheou* avoit fait à l'Empire, T. IV, 36, 37.

Ou-ouei-leang, frere de l'Impératrice *Ou-ché*; il est la victime de la cruauté de sa sœur, T. V, 290.

Ou-pen, nom qu'avoit pris, comme Bonze, le Poëte *Kia-tao*. (Voy. *Kia-tao*).

Ours des montagnes. Observations de

l'Empereur *Kang-hi* ſur les ours des montagnes, T. IV, 468.

Ou-ſan-kouei. L'Empereur *Kang-hi* attribue à la piété filiale le ſuccès de ſes armes contre ce rébelle, T. IV, 118.

Ou-ſan-ſée, neveu de l'Impératrice *Ouché*, T. V, 315; diſpoſitions de *Ouché* à ſon égard, 319; aſcendant qu'il prend ſur l'eſprit de cette Princeſſe, & ſur celui de *Ouan-eulh*, 336. Ses intrigues lui font de puiſſans ennemis, 336, 337; il triomphe pendant quelque tems, & ſuccombe enfin, 337, 338.

Ou-tay, nom que portent les cinq Dynaſties qui occuperent le trône en Chine entre les Dynaſties des *Tang* & celle des *Soung*, T. II, 309. Ce tems plus fertile en guerriers qu'en hommes de lettres, n'a produit qu'un ſeul Hiſtorien; quels etoient ſon nom, ſes talens & ſes ouvrages, *ibid.* & ſuiv.

Ou-tcheng, ville forte du Royaume de *Tchao*, T. III, 214. Le Roi de *Tſin*, s'en rend maître, *ibid.*

Ou-ti, Empereur de la Dynaſtie des *Han*, recommandable par la ſageſſe de ſon gouvernement, T. IV, 72. Vers quel tems vivoient *Ou-ti*, ſixieme Empereur des *Han* occidentaux, & *Ou-ti*, treizieme Empereur de la Dynaſtie des *Tſin*, T. VII, 5.

Ou-tſe, Général d'armée dans le Royaume d'*Ouei*, un des plus fameux Lettrés de ſon tems, & fort verſé dans l'hiſtoire ancienne & moderne, T. VII, 163. Il ſe préſente à la Cour de *Ouen-heou* pour lui offrir ſon ouvrage ſur l'art militaire, le Prince refuſe de l'accepter: *Ou-tſe*, ſans ſe rebuter, lui tient un diſcours où il lui démontre avec fermeté qu'il eſt eſſentiel à un Prince d'encourager cet art & de le protéger, 164 & ſuiv. Son diſcours produit tout l'effet qu'il en eſpéroit; *Ouenheou* ſur le champ comble d'honneurs *Ou-tſe*, le déclare enſuite le grand Général de ſes troupes, & lui eſt redevable des plus brillans ſuccès, 168, 169. L'ouvrage d'*Ou-tſe*, ſur l'art militaire, contient ſix articles, dont le premier traite du gouvernement de l'Etat par rapport aux troupes, 170 & ſuiv.; le ſecond expoſe combien il eſt important de bien connoître ſes ennemis, 183 & ſuiv.; le troiſieme ce qu'il faut faire pour bien gouverner les troupes, 196 & ſuiv.; le quatrieme traite des qualités que doit avoir un Général d'armée, 210 & ſuiv.; le cinquieme, de la maniere de prendre ſon parti dans les différens changemens qui peuvent arriver, 215 & ſuiv.; le ſixieme traite des moyens d'avoir de bonnes troupes, 218 & ſuiv. Victoires d'*Ou-tſe*, 224. Ses réflexions, 222. Sa méthode pour l'arrangement des troupes, & leurs evolutions, T. VIII, 333, 334. Figure de l'ordre de bataille de ſon invention, 347. (Voyez *Ordres de batailles*).

Ou-tſong, Empereur de la Dynaſtie des *Yuen*. Il verſe des larmes en ſignant une Sentence du Tribunal des crimes, qui condamnoit cinq freres à la mort, & pardonne au plus jeune par piété filiale, T. IV, 255, 256.

Ou-ty, Fondateur de la petite Dynaſtie des *Soung*: ſon eſtime pour *Tan-taotſi*, T. V, 72.

Ou-ty, Empereur de la Dynaſtie des *Han*. Excès dans leſquels il donna pour les jardins, T. VIII, 309.

Ou-vang, Chef de la Dynaſtie *Cheou*, ou *Tcheou*, T. V, 49. Il erige des Provinces en Royaumes tributaires, & affoiblit par ces inſtitutions l'autorité & le pouvoir des Empereurs, lorſqu'ils etoient dépouillés de leurs domaines, *ibid.* C'eſt le même que *Ououang*. (Voyez *Ou-ouang*).

Ouvrages chinois, (les) tels que les livres de caracteres, de morale, les romans métaphyſiques, *&c.*, ſe font remarquer par leur laconiſme & leur profondeur, T. VIII, 258, 259.

Ouvrages publics, (les) comment doivent

être faits, T. IV, 118. Le tribunal des ouvrages publics en Chine se nomme *Kong-pou*, T. VIII, 225, 278. Ce qu'on entend en Chine par ouvrages publics, 278, 279. Influence des loix sur la forme des ouvrages publics & sur les dépenses qu'ils doivent occasionner, 279, 280. Vues du Gouvernement de Chine, relativement aux ouvrages publics, T. IX, 346.

Ou-y, son fondamental de la musique des Chinois, le onzieme dans l'ordre des *lu*, & le sixieme des *yang-lu;* il répond à la neuvieme lune & au caractere cyclique *siu*, T. VI, 97, 98, 231.

Ou-yué. (le Roi de) Comment il fut traité par l'Empereur *Tay-tsou*, T. VIII, 30 & suiv.

P

Pa, titre de distinction qu'on donnoit en Chine aux petits Souverains feudataires de l'Empire, T. VII, 141; il revient à celui de Marquis & de Comte, 175.

Pa-han-na, (le Roi de) est détrôné par le Roi du *Thibeth*, T. V, 358.

Paie des Soldats Chinois; en quoi elle consiste, T. VII, 27. La paie des cavaliers est de six onces d'argent par mois, dont la moitié leur est donnée en riz, 30. La paie des fantassins est de quatre onces d'argent, dont la moitié est egalement donnée en riz, *ibid.*

Pairs: les nombres pairs sont *yn*, & les impairs sont *yang*, T. VI, 135. La méthode de joindre ces deux sortes de nombres, pour le calcul des sons, fut suggérée à l'homme par le Ciel lui-même, selon le Prince *Tsai-yu*, 94. Comment, au moyen de cette méthode, on obtient tous les sons du système musical, *ibid.*, note *f.* Par quelles causes les *lu*, jusqu'au tems du Prince *Tsai-yu*, ont resté pendant plus de trois mille ans dans un etat d'imperfection, 94. Ce savant Prince n'a pu les en tirer lui-même, faute de sentir tout le mérite de la méthode qu'il dit avoir eté suggérée à l'homme par le ciel, *ibid*, note *g.*, & 116, note *q.* (Voyez encore 218 & les notes *qq*, *rr*, 155, 156).

Paix profonde. Ce qu'il faut entendre par la paix profonde dont jouissoit l'Empire, selon Confucius, lorsque la piété filiale y etoit en vigueur, T. IV, 41.

Pa-la-hou-tchouen, vaisseau Chinois; quelle en est la forme, & quel usage on en fait, T. VIII, 364.

Palais. Le Palais Impérial de *Pé-king* est immense, T. II, 433. On n'y voit que des ornemens simples, mais nobles; il y a peu de peintures, 434; il annonce la grandeur du Maître qui l'habite, 525: son air de grandeur & de richesse frappe toujours les Missionnaires Européens qui le voient pour la premiere fois, *ibid.:* son etendue est de deux cens trente-six toises deux pieds de l'est à l'oueſt, & de trois cens deux toises neuf pieds du nord au midi, 526. Tout est couvert ou environné de tours, de galeries, de portiques, &c., *ibid.* Les couleurs d'or & de vernis donnent beaucoup d'eclat aux bâtimens, 526. Comparaison des différens péristiles qui embellissent ce Palais, avec le péristile du Louvre, 526 & suiv. La communication interrompue entre les divers appartemens du Palais impérial, a eté regardée par un Sage comme un attentat contre la piété filiale, T. IV, 105. Excès qu'il faut eviter dans les ornemens & l'entretien des Palais, T. IX, 189.

Paliconn, Principale ville du pays des Eleuths; où elle est située, T. I, 349, note 27.

Palissades. Quelle est la forme des palissades que les Chinois emploient à la guerre, T. VIII, 359.

Panégyriques. (Voyez *Eloges funebres*).

Pan-hoang, espece de petite-vérole; quels en sont les signes, T. IV, 409.

Pan-hoei-pan, Savante Chinoise, T. III, 361. Profit qu'elle tire de son education, & ses talens prématurés, *ibid.*, 362. Ses devoirs d'epouse & de mere remplis avec exactitude, ne l'empêchent point de se livrer à l'etude & à la culture des lettres, *ibid.*, 363. Elles sont la consolation de son veuvage, *ibid.* Elle s'associe aux travaux de son frere *Pan-kou*, *ibid.* Elle le remplace, & donne au public les différens ouvrages qu'il laissoit imparfaits, 365. L'Empereur lui assigne un logement dans le Palais, & la donne à l'Impératrice régnante pour maîtresse de Poésie, d'Eloquence & d'Histoire, *ibid.* & suiv. La maniere dont elle remplit cette fonction la rend l'oracle de la littérature, 366. Ses ouvrages lui concilient l'estime générale, 367. Celui qu'elle donne pour l'instruction des personnes de son sexe, ajoute à la haute réputation dont elle jouissoit, par les vues du bien public qu'il renfermoit, *ibid.* (Voyez *Niu-kié-tsi-pien*). Elle meurt à l'âge de soixante-dix ans, 384. Honneurs que l'Empereur & l'Impératrice rendirent à sa mémoire, *ibid.* Belle inscription lapidaire qui lui fut faite par une de ses belles-filles, *ibid.* & suiv.

Pang-ki, Général de Chine, T. X, 9. Quelle estime particuliere il faisoit des talens de *Sée-ma-koang*, 9, 10. Sa confiance dans les avis de ce grand homme, 11. Son imprudence le fait destituer de ses emplois, & livrer au Tribunal des crimes, 12, 13. Il doit sa conservation au zele & à l'amitié de *Sée-ma-koang*, 13, 14.

Pan-kou, le second des Historiens de Chine, T. I, 84. Il continue les annales d'après les papiers & les mémoires de *Sée-ma-tsien*, *ibid.* Il commence ses annales à *Kao-tsou*, les continue jusqu'à *Pin-ti*, & acheve de remplir le plan de son prédécesseur, *ibid.* Ses recherches immenses & l'élégance de son style, lui ont acquis une grande réputation, *ibid.*; il n'en jouit qu'après sa mort, 85. Il associe à ses travaux *Pan-hoei-pan*, sa sœur, T. III, 363. Il ne laisse echapper aucune occasion d'en faire l'eloge, *ibid.* L'accès qu'il avoit auprès des Grands est cause de sa perte, 364; il est arrêté en qualité d'ami particulier du grand Général *Teou-hien*, & mis en prison, *ibid.*; il y meurt en peu de jours, *ibid.*

Pan-kou. Ce qui est dit dans le *Li-ki*, au sujet de *Pan-kou* enfermé dans le cahos, & qui grandissoit avec la même proportion du ciel pour être l'esprit du ciel & le saint de la terre, T. I, 102.

Pan-tchan-lama, (le) second chef de la religion des Tartares, est la seconde personne du Tibeth & de toute la hiérarchie Lamaïque, T. IX, 6. Il préside aux méditations du grand *Lama*, & fait exécuter ses ordres, *ibid.* Son voyage à Gêhol, à l'occasion de la soixante-dixieme année de *Kien-long*, 446. Il vient à *Pé-king*, & y meurt de la petite-vérole, *ibid.* Lettre de l'Empereur, à cette occasion, au *Ta-lai-lama*, où il lui fait la description des honneurs & des soins qu'il a fait rendre au *Pan-tchan-lama* sur sa route, à Gêhol, à *Pé-king* pendant sa maladie, & à la cérémonie de ses funérailles, 447 & suiv.

Pan-ti, Guerrier célebre de Chine: il est nommé, par *Kien-long*, Lieutenant d'*Amoursana*, dans la guerre contre les *Eleuths*, T. I, 344. Quoiqu'il n'eût que le titre de Lieutenant-général, il avoit toute l'autorité, 345. En récompense d'une victoire eclatante gagnée sans perdre un seul des siens, il reçoit le titre de *Tsee*, est fait un des Capitaines des Gardes de l'Empereur, & est comblé d'honneurs & de bienfaits, *ibid.* Sa confiance dans la bonne foi d'*Amoursana* est cause de sa perte; il est surpris par ce traître n'ayant presque personne autour de lui, & est massacré, 349.

Pan-tſée, eſpece de fouet qui ſert aux exécutions en Chine, T. IV, 161. Qui accuſe, même avec raiſon, ſon pere ou ſa mere, ſon grand-pere, *&c.*, eſt condamné en Chine à cent coups de *Pan-tſée*, *ibid.* Les fils, les petits-fils & leurs epouſes qui ſe négligent dans le ſoin de ſervir leurs peres & leurs meres, ſont condamnés à cent coups de *pant-ſée*, *ibid.* Un frere cadet qui dit des injures à ſon aîné, ſubit la même punition, 162.

Pao, nom d'une eſpece de courges de Chine que nous nommons callebaſſe, T. VI, 79. La figure de cette courge eſt comme celle de nos gourdes de Pélerin, & les anciens Chinois l'ont choiſie pour repréſenter dans leur muſique les légumes & les herbages dont le ciel a accordé à l'homme la connoiſſance & l'uſage, *ibid.* Les Chinois ont fait un inſtrument de la partie principale du *pao*, *ibid.* Quel moyen les inſtituteurs de muſique des Chinois ont imaginé pour percer le *pao*, y introduire des tuyaux & en faire un inſtrument agréable & allégorique, 80, 81. Les avis ſont partagés en Chine ſur les noms que cet inſtrument a portés, ſur la matiere dont il etoit fait & ſur la forme qu'on lui donnoit, 81; quelques Lettrés en admettent trois eſpeces, d'autres ſoutiennent que les anciens ne connoiſſoient en général que deux eſpeces d'inſtrumens à vent qui rendiſſent le ſon du *pao*, 82. Ce qu'en dit le Dictionnaire *Eulh-ya*, décide en quelque ſorte l'opinion ſur cet objet, *ibid.*

Pao-hing-che, remede ſouverain en Chine, & recherché de tout le monde pour la petite-vérole, la rougeole, la fievre pourprée, & pour toutes les maladies en général où il y a du venin, ou un trop grand affoibliſſement, T. V, 492. Quelle eſt la maniere de faire ce remede, 493.

Paole, (Nicolas & Matthieu) nobles Vénitiens, célebres par leurs voyages dans les pays orientaux, T. V, 5. Ils s'embarquent à Veniſe, vont à Conſtantinople, de là faiſant voile pour le Pont-Euxin, ils abordent à *Soldadia*, & ſe rendent à la Cour de *Barka*, *ibid.*; ils ſont bien reçus de ce Prince, *ibid.* Ayant eté obligés de le quitter, ils courent de grands dangers dans des déſerts, & arrivent à *Bochara* où ils ſéjournent trois ans, *ibid.* Ils y font connoiſſance avec un Ambaſſadeur de l'Empereur de Tartarie, gagnent ſon amitié & acceptent la propoſition qu'il leur fait de l'accompagner à la Cour du *Grand Khan*, 6; ils y ſont reçus & traités d'une maniere diſtinguée, 6, 7; ils partent munis du paſſe-port du *Grand Khan*, 7. Après trois ans de fatigues, ils arrivent à Veniſe, *ibid.*; ils entreprennent un ſecond voyage, & ſont reçus à leur arrivée de la façon la plus honorable, *ibid.* Le jeune *Marc Paole* jouit de la plus grande faveur, 8; il obtient la confiance de l'Empereur qui lui remet la conduite d'affaires délicates & de négociations importantes, *ibid.* Après un ſéjour de dix-ſept ans, les Vénitiens obtiennent avec peine leur congé, *ibid.*; ils partent comblés de biens & d'honneurs, 8, 9; ils abordent à l'iſle de *Java*, vont remettre enſuite au Roi *Argon* une Princeſſe fille du *Grand Khan*, & reviennent enfin dans leur patrie, 9. On y regarde les récits de *Marc Paole* comme un Roman, & on le tourne lui-même en ridicule, 10.

Pao-pi & *Pao-ping*, eſpeces de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 400, 401.

Pao-tcheng, Magiſtrat de Chine, célebre par ſa probité, ſon déſintéreſſement, l'amour de l'ordre, l'attachement à ſes devoirs, ſon inflexibilité dans l'exercice de la juſtice, & ſa ſévérité qui paſſa même en proverbe, T. VIII, 39 & ſuiv.

Pao-tſi, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 403.

Papier (le) a eté inventé en Chine ſous la Dynaſtie des *Han*, T. I, 25.

Parennin : (le P.) ſa réponſe à l'Empereur irrité de le voir arriver ſeul juſques dans ſa chambre, T. V, 32. Il eſt honoré par l'Empereur *Kang-hi* d'un *Pien*, T. VII, 271. (Voy. *Pien*).

Parens. On appelle *Tſou*, en Chine, les parens paternels du même nom, T. IV, 227. Les Chinois déſignent ſous des noms particuliers les habits de deuil qu'on porte pour les parens des différens degrés, 228. Quels ſont ceux qu'ils appellent *parens des cinq habits de deuil*, *ibid.* Sous quel nom ils déſignent ceux dont la parenté décroît & s'affoiblit à meſure que les générations augmentent & s'eloignent, *ibid.* A quelle occaſion l'Empereur *Kang-hi* reprochoit aux Chinois le nombre des fautes dans leſquelles ils tomboient contre leurs parens, 229. Pourquoi il leur recommandoit de ſe reſpecter & de s'aimer dans leurs parens, 230; d'honorer ceux des parens qui ſont à la même diſtance du premier chef de la famille, 230, 231; de venir au ſecours des parens à marier, malades, à enſevelir, *&c.* 231. Les parens vertueux ſont très-honorés en Chine, 233. On s'expoſe à la rigueur des loix en maltraitant, en inſultant même ſes parens des quatre premiers degrés, 235. (Voy. *Pan-tſée*). Quelle eſt la maniere de s'acquitter de ſes premiers devoirs envers ſes parens, T. VII, 17 & ſuiv. (Voyez *Piété filiale*).

Parti. De quelle maniere un Général d'armée doit prendre ſon parti dans les différens changemens que peuvent occaſionner le déſordre d'une armée cauſé par une ſurpriſe de l'ennemi, T. VII, 210; l'apparition imprévue d'une armée nombreuſe qui vient l'attaquer, 211; une ſituation qui l'expoſe en y demeurant long-tems, quoiqu'il n'y manque pas de vivres, 211, 212; la néceſſité d'eviter un combat auquel l'ennemi veut le forcer, 213; l'apparition ſubite de l'armée ennemie beaucoup plus nombreuſe que la ſienne, lorqu'il eſt engagé dans mille périls, 214; lorſqu'il eſt entre deux montagnes & dans un chemin fort etroit, *ibid.*; Lorſqu'il eſt dans un lieu marécageux où les chars ſont embourbés, & d'où les chevaux ne peuvent ſe tirer, 215; lorſqu'il eſt attaqué par des partis diviſés de brigands, 216, 217.

Particules numériques (les) ſont en aſſez grand nombre dans la langue chinoiſe, T. VIII, 219. Leur principale deſtination eſt d'indiquer le genre, ou même l'eſpece de la choſe dont on parle, *ibid.* Le beſoin les a fait inventer aux Chinois pour la clarté du *Kouan-hoa*, *ibid.*

Pas géométrique : quel etoit la meſure de ce pas ſous *Tſin-che-hoang-ti*, T. III, 235.

Paſſions : quels moyens l'Empereur *Kang-hi* indiquoit pour vaincre ſes paſſions, T. IX, 98. Quels effets il leur attribuoit ſur le cœur humain, 106, 107. Pourquoi le Philoſophe *Cong-tze* diſoit que le Sage devoit réprimer les paſſions voluptueuſes dans la jeuneſſe, la colere dans l'âge viril, & l'avidité pour les richeſſes, dans la vieilleſſe, 238, 239.

Paſtilles : les Chinois en font de différentes eſpeces : celles qui ſont compoſées d'encens & de moëlle de jonc ſont des paſtilles odorantes, T. IV, 484. Celles qu'on fait avec le ſucre des figues cagues ſont excellentes pour la poitrine, 485.

Patience (la) eſt néceſſaire dans les maux, T. IX, 184, 185.

Patois de Chine (les) ne ſont qu'un *Kouan-hoa* corrompu & altéré plus ou moins ſelon les lieux, T. VIII, 161. Quoique tous les patois de Chine viennent de la même ſource, ils ſont fort différens les uns des autres, non-ſeulement

d'une province à l'autre, mais ſouvent du village de la côte à celui de la plaine, *ibid.*

Patour Taidji, nom d'un des deſcendans de *Touſiétou* & de *Hotohotchin*, pere de *Kaldan*, tous deux Chefs de quelques hordes des *Eleuths Mongoux*, T. I, 331, note 2.

Paw (M.) Auteur des Recherches Philoſophiques ſur les Egyptiens & les Chinois. Réfutation des erreurs dans leſquelles il eſt tombé en parlant des contradictions qu'on remarque dans tout ce que les Miſſionnaires ont dit ſur la Chine, T. II, 365; en avançant qu'on n'a pas un Aſſeſſeur en etat de comprendre une propoſition d'Euclide, 369; qu'on ne trouve aucune trace de cette Philoſophie ſi ſublime & ſi vantée en Chine, 370. Ses erreurs au ſujet de la mutilation, 371; de l'idée que les Légiſlateurs chinois ont eue du pouvoir paternel, 372; de la friponnerie des Marchands de Chine, *ibid.* & ſuiv.; de l'obligation où les Chinois ſont de ſe renfermer dans leurs maiſons par-tout où l'Empereur paſſe, 373 & ſuiv. M. Paw s'eſt trompé evidemment quand il a avancé que dans l'intérieur des Provinces de Chine il n'y a preſque aucune ombre de culture, 374, 402; qu'on ne peut pas citer des faits pour donner la deſcription détaillée de tout l'Empire Chinois, Province par Province, 375 & ſuiv.; que c'eſt une miſérable petite chronique que celle des Rois de *Lou*, 380; qu'on ne pourra jamais réſoudre la difficulté qui s'eleve contre l'ancienneté des livres chinois, 381. Réfutation de ſon opinion ſur l'origine des Chinois, par laquelle il ſemble rejetter la chronologie de l'Ecriture-ſainte, & par conſéquent la création, 383 & ſuiv. M. Paw a jugé trop légérement la loi qui ordonne qu'un Chinois en colere, homicide de ſa femme, n'eſt pas reſponſable de ſa conduite devant le Juge, 386. Erreur dans laquelle il eſt tombé au ſujet de la loi de Chine, qui exclut les femmes du trône, 389. Ses idées fauſſes ſur le principal honneur qu'on rend aux Impératrices de Chine, 390; ſur les concubines que les Chinois peuvent aſſocier à leurs premieres epouſes, 392; ſur la vente qu'on fait des filles qui ne conſervent pas leur virginité juſqu'à leur mariage, *ibid.* & ſuiv.; ſur les accidens qu'il fait arriver à *Péking* par le peu de police qu'il ſuppoſe y être obſervé, 395; ſur les infanticides, 396; ſur la coutume des Chinois, d'ecraſer les pieds aux filles, 405; ſur le nombre à-peu-près egal de garçons & de filles qui naiſſent dans l'année, 407; ſur le grand nombre des eſclaves dont les maîtres, ſelon lui, ne permettent pas les mariages, 408; ſur la population de la Chine, dont les dénombremens lui paroiſſent faux & controuvés, 413. M. Paw a ignoré juſqu'au nom du pays qu'occupe les Sauvages de la Chine, nommés *Miao-tſée*, 414; il veut faire entendre qu'il n'y a point de magaſins publics à la Chine, 415; que les routes y ſont dangereuſes, 416; que les villages ont eté erigés en bourgades pour occuper plus de place dans les cartes géographiques, & ſuppoſer la population plus conſidérable qu'elle n'eſt effectivement, 416 & ſuiv.; que la Chine n'eſt jamais ſujette à la peſte, 419; que c'eſt à la fumée qui s'eleve dans tous les quartiers des villes, & qui forme un brouillard aſſez epais, qu'on doit attribuer la maladie des yeux à laquelle les Chinois ſont ſi ſujets, 421. Fauſſeté de ce qu'il a avancé contre le vin de Chine, 423. Comment il faut prendre ce qu'il a dit ſur l'immenſe terrein en friche & ſans culture qui eſt, ſelon lui, aux portes de *Péking*, la ville la plus peuplée du monde, 425. M. Paw n'eſt nullement fondé à

dire que le thé fait pâlir la plupart des Chinoiſes, 426; que les Chinois ſont un uſage continuel du *Gin-cheng*, 428, & que les eaux dans leſquelles croît la racine de *hiu-hoa*, ont ſept à huit pieds de profondeur, 429. Mépriſes du même Auteur dans tout ce qu'il rapporte de l'agriculture chinoiſe, 430; de la décoration des appartemens du palais impérial de *Pé-king*, 433; des Miſſionnaires, tant Artiſtes qu'Evangéliques, 434. Injuſtice de la critique que cet Auteur fait des jardins chinois, 435; des Peintres de Chine, 436 & ſuiv.; du peu de connoiſſance des Chinois en Aſtronomie, 439; du peu d'egards que le Gouvernement a pour les Aſtronomes ainſi que pour les Peintres, 440 & ſuiv. Réfutation de ces aſſertions peu fondées; 1°. qu'on ne ſait pas en Chine ce que c'eſt que la gloire & l'ambition, 445; 2°. qu'on y calcule tout, 447; 3°. que les arts y ſont reſtés, comme chez la plupart des autres peuples de l'Orient, dans une eſpece d'enfance eternelle, 450; 4°. qu'on ne peut pas diſtinguer clairement les découvertes que les Chinois ont faites d'avec celles qu'ils ont empruntées des Indiens, 452 & ſuiv.; 5°. qu'il n'y a pas une fleur artificielle qui ne ſoit monſtrueuſe, 456; 6°. que les femmes chinoiſes alongent leurs paupieres par artifice, ainſi que les ongles, 458; 7°. que les Chinois n'ont jamais connu la peinture à freſque, 459. M. Paw a avancé avec raiſon que les Chinois n'ont pas de ſtatues antiques; mais il auroit pu même dire qu'ils n'en ont pas de modernes, 460. On ignore, comme il l'a dit, l'année où fut commencée la grande muraille, 461: mais il ſe trompe dans tout ce qu'il dit du dragon que les Empereurs de Chine portent dans leurs drapeaux, dans leurs livrées & ſur leurs habits; des magots dont chaque Chinois a un certain nombre chez ſoi, & de la groſſiéreté des Négocians chinois, 462. Il ne mérite pas plus de foi pour tout ce qu'il dit des opérations de la verrerie inconnues en Chine, ſelon lui, juſqu'au regne de *Kang-hi*, 463, 477; des cachets & de la matiere dont on les fait, 464; de la porcelaine, *ibid.* Le Prince d'Orange, ſelon M. Paw, paſſe aujourd'hui pour poſſéder la plus belle collection de plantes & d'animaux qu'on ait deſſinés en Aſie; il auroit pu dire auſſi que l'Empereur de la Chine en a une qui embraſſe toutes les parties de l'Hiſtoire naturelle & qui eſt diviſée en deux parties, 467. Le même Auteur ne montre que des connoiſſances très-ſuperficielles ſur les Manufactures & les Ateliers que les Empereurs de la Chine ont eus dans leur cour, 479; ſur les rues de *Pé-king* qui ne ſont remplies de monde, ſelon lui, que parce que la plupart des Artiſans n'ont pas, comme en France, leurs atteliers à demeure, 482; ſur ces houſſes ſi riches dont on couvre les éléphans des Empereurs chinois, 483; ſur les couleurs vives qu'on remarque dans toutes les peintures chinoiſes, 488; enfin, ſur la porcelaine qu'on nomme *craquelée*, 491. C'eſt ſans fondement que M. Paw a avancé que le premier eſſai de la poudre à canon n'a pas eté fait ſur les Tartares *Mongols*, en 1232, 491 & ſuiv. Il a outré ce qu'ont pu dire les Jéſuites ſur le goût que les Chinois ont eu pour la Chymie, 492. Il ſuppoſe aux Chinois des ſuperſtitions, 494; réponſe négative à l'eſpece de demande qu'il fait, ſavoir s'il y a eu, plus de 1300 ans avant notre ere, des Moines, parmi les Tartares, connus ſous le nom de *Lamas*, 495; ſa propoſition affirmative, *que les Japonnois ſavent indubitablement qu'ils ne deſcendent point des Chinois*, eſt prouvée ſans fondement, & fauſſe, 496. Selon

le même Auteur il n'y a preſque pas un Soldat chinois dans les armées chinoiſes, toute la milice de Chine etant compoſée de Tartares, 497 : les Artiſtes y operent avec une ſimplicité étonnante, 499 : on ne connoît pas en Chine l'eau-forte, ni l'eau régale, 501 ; il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût démontrer par des monumens authentiques, que dans l'antiquité les etoffes de la Chine etoient déjà ce qu'elles ſont aujourd'hui, *ibid.* Les arts n'etoient pas encore portés chez les Chinois à ce degré où on les a vus depuis la conquête des Tartares *Mongols*, 503 : réfutation de ces erreurs, & développement des vérités que cet Auteur a obſcurcies, 497 & ſuiv. M. Paw a cherché en vain à affoiblir le mérite des Lettrés Chinois & de leurs travaux en fait de Géographie ; M. Amiot en fait connoître au contraire l'ancienneté & l'excellence, 504 & ſuiv. Sentimens de l'un & de l'autre ſur l'idée que ſe formeroit un Chinois à l'aſpect des pyramides d'Egypte, 509. Doute de M. Paw ſur l'exiſtence de *Yao*, combattu par les preuves les plus convainquantes de l'Hiſtoire, 511. M. Paw manque autant de véracité que de diſcernement dans tout ce qu'il dit ſur les colonnes de bois ſans proportion en Chine, 518 ; ſur la conſtruction des edifices chinois, 519 ; ſur la maiſon de plaiſance que fit conſtruire l'Empereur *Kang-hi*, 520 ; enfin ſur tout ce qui a rapport à l'architecture, comme ſolidité de fondemens, 523 ; epaiſſeur de murailles, *ibid.* ; bois de conſtruction, 528 & ſuiv. ; ſymmétrie des edifices, 534, doubles toits, 535 ; & conſtruction de ponts, 537. Ses erreurs au ſujet du canal impérial, par lequel il prétend que ſe fait preſque tout le commerce intérieur de la Chine, 540 ; il lui donne ſix cens lieues, & prétend que ce lit immenſe a eté creuſé par les Tartares *Mongoux* : obſervations & réfutation à ce ſujet, 542 & ſuiv. En ecrivant que les Chinois auroient encore laiſſé tomber cet ouvrage déjà fort dégradé en 1640, M. Paw a oublié de dire qu'il ne pouvoit être d'une utilité qui dédommageât des frais immenſes de ſon entretien, qu'autant que les Empereurs ſeroient à *Pé-king*, & continueroient à faire de cette ville la Capitale de l'Empire, 548. Il s'eſt trompé ſur l'exiſtence ancienne de *Pé-king*, & ſur la date du regne où la partie de *Pé-king*, appellée la ville chinoiſe, fut incorporée à l'ancienne ville, 552 & ſuiv. Selon M. Paw, s'il y avoit en Chine des monumens d'une haute antiquité, ce ſeroient indubitablement les tombeaux des Empereurs : réfutation, de cette objection par une courte analyſe des révolutions qui ont détruit ces tombeaux, ſuivie de réflexions ſur les cauſes du défaut de monumens, tels que les médailles, les edifices, les monnoies, *&c.* 555 & ſuiv. Ce que le même Auteur a dit du P. Duhalde *qu'il auroit pu exagérer ſur la Chine d'une maniere plus ingénieuſe & d'une façon moins groſſiere*, peut bien s'appliquer à lui-même qui n'avoit pas même les premieres notions de ce qu'il auroit fallu ſavoir pour en parler, 563. Nouveaux motifs de s'en convaincre dans ce qu'il avance ſur la conſtruction des tours, nommées par les Chinois *Tay-hou* & *Ta*, 565 ; ſur la ſalle où l'Empereur *Kang-hi* donna audience à un Ambaſſadeur de Ruſſie, 568 ; ſur les rochers artificiels que les Architectes Chinois elevent dans *ce qu'ils appellent des jardins*, 569 ; enfin ſur les temples du quartier chinois, & du quartier tartare à *Pé-king*, dont il prétend que la ſtructure n'a rien qui les faſſe diſtinguer des edifices publics des autres villes, 570. Réfutation de ce que M. Paw a avancé contre les evolutions militaires des Chinois, T. VIII, 327 & ſuiv.

Pauvre, (le) ſelon *Kang-hi*, doit apprendre avec ſoin ce que les livres enſeignent, & ſe conduire avec droiture: ſelon *Cong-tſe*, il doit ſe conduire comme etant pauvre & dans l'etat d'infériorité: ſelon *Mong-tze*, le vrai pauvre ne ſe laiſſe jamais perſuader de changer d'etat, T. IX, 234.

Payar, l'un des principaux chefs des hordes auxiliaires des Chinois, dans la guerre contre les *Eleuths*, T. I, 358. Sa révolte contre *Taltanga* entraîne des ſuites funeſtes, entre autres la perte du Général *Ho-ki*, un des meilleurs Généraux Chinois, 359 & ſuiv. (Voyez *Ho-ki*).

Payſans de Chine, (les) ſont polis & honnêtes: on les a dégoûtés des procès, & ils s'entr'aident avec beaucoup de franchiſe & de généroſité, T. IV, 333, 334.

Pé-gé-hong, (le) eſt un arbriſſeau de Chine, remarquable par la beauté de ſes fleurs, par leur ſingularité, & ſur-tout par leur durée, T. III, 480. Il vient originairement des montagnes du *Fou-kien*, *ibid.* Les Chinois lui donnent une place diſtinguée dans les jardins, *ibid.* On ne laiſſe au *pe-gé-hong* que de petits rameaux pour avoir des tiges bien chargées de fleurs, *ibid.* Epaiſſeur, figure & couleur des feuilles, 481. Le *pé-gé-hong* fleurit à *Péking* au mois de Juillet, & les fleurs, moyennant quelques précautions, durent juſqu'au mois de ſeptembre, *ibid.* Deſcription du calice, des pétales, des petits filets blancs, des etamines, du pyſtil, & de l'embryon du *pé-gé-hong*, *ibid.*, 482. A quoi ſe réduiſent les ſoins que demande la culture de cet arbriſſeau, 481.

Pei, (les) etoient des marbres que les Juifs venus en Chine ſur la fin des *Tcheou*, avoient elevés dans leur Synagogue de *Kai-fong-fou*, & dont les inſcriptions montroient la correſpondance de leur chronologie & de leur hiſtoire avec celle des Chinois, T. I, 58. Ils ſont perdus, *ibid.*

Pei, caractere chinois compoſé, 1°. de l'image de *vaſe à mettre du vin*; 2°. de celle de *cachet*, ou de celle d'*homme*, ou du ſymbole *ſoi-même*, T. IV, 42. Les divers commentaires qu'on a faits ſur ce caractere n'ont fait qu'embrouiller ſa vraie ſignification, au lieu d'en indiquer le véritable ſens, *ibid.*, 43.

Pei-kiao, Eunuque de Chine, très-puiſſant ſous le regne de *Yang-ti*: il ſert les projets de *Ly-ché-min*, qui lui eſt redevable du ſuccès de ſes travaux pour mettre *Ly-yuen* ſur le trône, T. V, 82 & ſuiv.

Pei-kien, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 402.

Pei-koang-tin, Miniſtre de Chine; il décide l'Empereur *Hiuen-tſoung* à envoyer les livres claſſiques au Roi de Thibeth qui les avoit demandés, T. V, 364, 365.

Pei-kong, Cenſeur de l'Empire: inſcription gravée ſur un marbre à côté de ſon tombeau, T. IV, 246.

Peintres Chinois, (les) ont perdu beaucoup de la faveur, de l'eſtime & des récompenſes qu'ils s'attiroient du public & des Grands par l'excellence de leurs tableaux, T. II, 442 & ſuiv. Le Gouvernement même s'oppoſe à ce que les peintres Européens forment des eleves, 443. Quelle idée on a en Chine des Peintres & de la peinture, 444 & ſuiv. Les peintres Chinois s'attachent moins à la correction du deſſin qu'à la vivacité des couleurs, qui ſont en effet très-belles, 489.

Peinture & ſculpture des Chinois. La peinture eſt connue en Chine dès les premiers tems, T. I, 29. Les tableaux & les peintures n'entrent point dans la décoration des grands appartemens impériaux, T. II, 433, 434. Il y a en Chine des livres plus anciens qu'aucun de ceux d'Europe, qui enſeignent la théorie & les regles de la peinture, 437. L'Empereur, les Grands & les Amateurs, ont des

collections & des suites des grands Maîtres de la Chine, *ibid.* Si les peintres chinois ne réussissent pas dans la figure, ils surpassent de beaucoup les Européens dans la peinture des fleurs, où ils mettent beaucoup de vérité, de naturel & de grace, *ibid.* Preuve à ce sujet, *ibid.* & suiv. Détails minutieux dans lesquels cette partie de la peinture entraîne les Artistes Chinois, 438 & suiv. Pourquoi les peintures de Chine, sur verre, ont un grand débit à Canton, 442. Jusqu'à quel point on a poussé en Chine la manie des galeries & des collections de peintures, 443. Le Gouvernement actuel affoiblit de jour en jour la passion de la peinture, *ibid.* La peinture à Fresque a eté connue en Chine plus de cinq siecles avant l'ere chrétienne, & il y a eu des morceaux rares en ce genre, 459. Le Gouvernement de Chine défend les statues, & les seules qu'on y connoisse sont modernes, 460. L'Empereur de Chine a des peintures plus anciennes que toutes celles d'Europe, & des tableaux qui y ont eté portés du tems des dernieres croisades, 483. A en juger par les ouvrages de sculpture qui existent en Chine, il est probable que les Chinois réussiroient mieux dans cet Art que dans la peinture, 484. Les peintures de la Capitale ne vont point à Canton, & on les y porteroit inutilement, 490. Dans quelles vues l'Empereur *Kang-hi* défendit tout ouvrage en sculpture, T. III, 70. La fleur du *Tsieou-hai-tang* & celle du *Mou-tang*, se trouvent fréquemment dans les ouvrages de peinture de Chine, 446, 462. Quel moyen les Peintres Chinois emploient dans leurs peintures en détrempe ou en miniature, pour amortir l'eclat du petit œil bleuâtre qui se remarque toujours dans le plus beau blanc de ceruse, T. V, 513. Sous quelles Dynasties la peinture a eu le plus d'eclat en Chine, T. IX, 363. Il ne faut pas croire que la peinture chinoise n'a pour elle que la décence & la modestie, elle a un mérite qui lui est propre, *ibid.*, 364.

Pei-yen, premier Ministre sous l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 296. Effet de ses représentations sur l'esprit de cette Princesse, 302, 303. Son zele est puni de mort, 304, 305.

Pe-ki, Guerrier célebre en Chine; honneurs rendus à sa mémoire sous *Hiuen-tsoung*, T. V, 367.

Pé-king. Toutes les grandes rues de cette ville sont bordées de boutiques & d'atteliers de toutes les especes, T. II, 482. Les filles & les femmes n'y paroissent point, *ibid.* M. Amiot evalue le nombre des habitans à plus de deux millions, 483. Tous les Européens sont frappés de l'air de grandeur & de richesse du Palais de *Pé-king*, 525. Le commerce particulier de *Pé-king* se fait par le grand canal, 541. Ce qui empêcha les *Yuen* d'etablir leur Cour à *Pé-king*, & d'en faire la Capitale de l'Empire, 547. *Yong-lo* y etablit le siege de son Empire, 549. Il vient à bout d'y faire venir par eau, sans le secours de la mer, tous les grains & les approvisionnemens dont on y avoit besoin, *ibid.* Selon les annales & les géographies anciennes & modernes de Chine, *Pé-king* a eté une grande ville depuis les *Han*, 552. Les Tartares *Ki-tan* en firent leur Cour du midi, *ibid.*: elle avoit alors un peu plus de trois lieues & demie de tour, & huit portes, 553. Sous les *Kin* elle eut sept lieues & demie, *ibid.* Les *Yuen*, sous lesquels elle fut appellée la grande Capitale, lui donnerent six lieues de tour, & onze portes, *ibid.* Le Fondateur de la Dynastie des *Ming*, & *Yong-lo*, diminuerent, l'un le nombre des portes, & l'autre l'enceinte, *ibid.* Les murailles d'aujourd'hui ont quatre lieues de tour, *ibid.* Les froids de l'hiver, à *Pé-king*, sont beaucoup plus longs & plus rigoureux

rigoureux que ne ſemble comporter la latitude de cette ville, T. III, 423, 424. L'extrême ſéchereſſe & la rigueur du froid de l'hiver, ont donné lieu à l'établiſſement des ſerres chaudes qui ſont en grande quantité à *Pé-king*, 424. Quels avantages cette ville retire, à la fin de chaque année, du concours prodigieux des Envoyés de tous les pays qui environnent la Chine, T. V, 484. Quel etoit le nom de *Pé-king* ſous l'Empereur *Soung-tay-tſou*, T. VIII, 3. Il y a beaucoup de boue à *Pé-king* en eté, & beaucoup de pouſſiere en hyver, 186, 217. L'exactitude & la préciſion avec laquelle la police y eſt adminiſtrée, la largeur des rues, le nombre des allans & venans, les ſecours de toute eſpece pour la ſûreté & la commodité des habitans, les amuſemens de toutes eſpeces pour le peuple, la beauté des edifices, font regarder *Pé-king* comme la plus belle ville de l'Aſie orientale, & la plus peuplée de l'Univers, 217 & ſuiv. M. Bourgeois donne à la ville de *Pé-king* quatre lieues de circuit, un million & un tiers d'habitans, & des rues d'une lieue de long, & très-larges, T. IX, 436. Le Gouverneur de *Pé-king* ſe nomme le Gouverneur des neuf portes, 437.

Pé-ki-ſing, nom qu'on donne en Chine à l'etoile polaire, T. X, 137.

Pé-kiu-y, Savant de Chine: ſes diſpoſitions extraordinaires, & ſes progrès dans les lettres, T. V, 420. Il eſt nommé Mandarin, & eprouve des déſagrémens dans cet emploi, *ibid.* Il renonce aux honneurs pour cultiver les lettres dans la ſolitude, 420, 421. Quel avantage il retiroit des liaiſons qu'il avoit faites avec un Bonze & trois Savans, 421, 422. Sa maniere de vivre dans ſon hermitage, le rend fameux, & lui attire de nouveaux compagnons, 422. Il forme une petite ſociété dont il eſt le chef, 423. La réputation des ouvrages des membres de cette ſociété va juſqu'à l'Empereur, qui mande *Pé-kiu-y*, 423. Il ſe rend à la Cour, & y eſt retenu par un Emploi important que l'Empereur lui donne, 424. Ce qu'il fit pour ſe retracer le tems heureux qu'il avoit paſſé dans ſon hermitage, 424, 425. Sa mort excite bien des regrets, 425. Quels honneurs il reçut après ſa mort, & quelle eſtime on faiſoit de ſes ouvrages, 425, 426.

Pe-kung, nom qu'on donne en Chine à une aurore boréale; on la regardoit autrefois en Chine comme un ſigne de guerre, T. IV, 109.

Penchans naturels, (les) de louer & de blâmer, peuvent difficilement ſe rectifier, ſelon l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 264.

Pendules, (les) ne ſont connues en Chine que depuis la dixieme année de *Chun-tchi*, où l'Empereur *Chi-tzou-hoang-ti* en reçut une petite des Européens, laquelle ſonnoit les heures, T. IX, 179. Les Chinois eſſayerent alors en vain d'en faire de ſemblables, ce ne fut que ſous le regne de *Kang-hi* qu'ils apprirent la maniere de travailler les reſſorts pour qu'ils fuſſent flexibles & elaſtiques tout enſemble, 180.

Pen-kiang, riviere de Chine, T. VIII, 74.

Penſées, maximes & proverbes tirés des livres chinois, ſur la piété filiale, T. IV, 268 & ſuiv.; ſur les Princes, les Miniſtres & les Courtiſans, T. X, 144; les epoux, 145; les femmes, 147; les enfans, 151; le ſage & la ſageſſe, 152; le vice & la vertu, 153; les amis & l'amitié, 155; le cœur, 156; les plaiſirs, *ibid.* Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* recommandoit d'être toujours en garde contre ſes penſées, T. IX, 112, 113.

Pere: avantage qu'il y a de l'être, T. VII, 17; quels ſont ſes devoirs envers ſes enfans, 25; il eſt reſponſable de leurs fautes, 26, 27, 37. (Voy. *Piété filiale*).

Pere & mere du peuple, titre qu'on donne

à l'Empereur, en Chine ; comment il l'acquiert & juſtifie l'idée qu'on en a, T. IV, 66.

Pereira, (Thomas) eſt revêtu du caractere d'Ambaſſadeur de Portugal à la Cour de Chine, pour y ouvrir un commerce avec les Indes, T. V, 13. Arrivé à Canton, il part pour ſe rendre à *Pé-king* par terre, 14. L'Empereur, au lieu de lui donner audience, le fait charger de chaînes, le renvoie à Canton, & Peirera mourut dans les priſons, *ibid.* Quel etoit le motif de ce traitement, *ibid.*

Peres (les) ſont regardés, en Chine, comme les ſouverains naturels de leurs enfans, T. IV, 47. D'où dérivent les droits qu'ils ont ſur eux, 48. Les loix leur donnent une autorité exceſſive ſur leurs enfans, 159 & ſuiv. Leurs teſtamens ſont regardés comme ſacrés, 160. Les peres & meres méritent plus de ſoins, plus d'egards que les enfans, & cependant ils en obtiennent moins, 182, 183, 220 & ſuiv. Les peres & meres des gens en place jouiſſent, en Chine, de titres & de prérogatives conſidérables : egards que les Empereurs avoient pour eux, T. IV, 65. (Voyez *Piété filiale*).

Perfection. Quels moyens l'Empereur *Kang-hi* propoſoit pour arriver à la perfection, T. IX, 113, 114.

Pertuiſanniers, (les) ſont un des corps qui compoſent la milice chinoiſe, T. VII, 333. Dans l'exercice général, il y en a cinq compagnies, 334. Quel rang ils tiennent, & quelle manœuvre ils font dans les différentes evolutions, 338, 341, 344, 348 & ſuiv.

Peſte, (la) a fait quelquefois des ravages en Chine ; preuves à ce ſujet contre M. Paw, qui a ſoutenu que ce pays n'y etoit jamais ſujet, T. II, 419 & ſuiv.

Petards. Dans quelle proportion les Chinois emploient le ſalpêtre, le ſoufre, le charbon de calebaſſe, & le *ché-hoang*, pour la compoſition de la poudre des petards, T. VIII, 339.

Pe-tché-ly, pays de Chine. Dans les rivieres du *Pe-tché-ly*, la glace ſe forme plutôt & ſe fond plus tard que cela ne devroit être, eu egard à la latitude du pays, T. VI, 339. La raiſon qu'en donne le P. Martini paroît plus naturelle & plus conforme à la ſaine phyſique, que toutes celles que M. Paw a imaginées, *ibid.* Il s'eſt d'ailleurs convaincu par différentes obſervations, que l'eau, l'air & la terre abondoient en nitre dans ce pays : réſultat des expériences faites à ce ſujet dans un baquet plein d'eau placé à côté d'un thermometre de Reaumur, 339 & ſuiv. La glace fond ſi difficilement dans le *Pe-tché-ly*, qu'on la tranſporte d'un endroit à l'autre ſans précaution dans les plus grandes chaleurs, 342. Toutes les eaux de ce pays ont une qualité ſinguliere, & dépoſent une eſpece de tartre dans les vaſes où elles ſéjournent, & dans ceux où on les fait bouillir, 343, 344. Malgré les alimens peu ſains dont ſe nourriſſent les habitans de *Pe-tché-ly*, & la malpropreté de leurs habitations, ils ne ſont jamais ſujets aux maladies epidémiques, 343, 344. Le gibier & le poiſſon s'y conſervent un eſpace de tems aſſez conſidérable ſans ſel, & ſans être ſujet à la corruption, *ibid.* Tous les matins, la campagne, dans certains cantons du *Pe-tché-ly* eſt couverte de nitre, qu'on ramaſſe, & dont on tire un ſel qui tient lieu de ſel uſuel, *ibid.* Quoique les terres du *Pe-tché-ly* ſoient chargées de parties nitreuſes, elles ſont ſuſceptibles de culture, & à force de travail elles deviennent fertiles, 345.

Petite-vérole, (la) eſt connue en Chine depuis plus de trois mille ans, T. IV, 392, 397. Elle etoit peu dangereuſe dans le principe, *ibid.* ; elle s'annonce dans la ſuite par les ſymptômes les

plus funeſtes, & devient un vrai fléau epidémique, 393, 394. On cherche ſes cauſes, on etudie ſes effets, pour parvenir à traiter cette maladie par méthode & par regles, 393. La fatale néceſſité de l'avoir dans l'enfance ou dans un âge plus avancé, fait pratiquer l'inoculation, *ibid.* (Voyez *Inoculation*). Comment les Médecins Chinois définiſſent le germe de cette maladie, 397. Dans quel climat le levain de la petite-vérole eſt moins dangereux, 398; ce qui en augmente la malignité, *ibid.* Quels ſont les ſignes généraux du foyer de la maladie, & des dangers qui en peuvent réſulter, *ibid.*, 399. Les diſpoſitions du malade ſont eſſentielles à connoître; les Médecins chinois en diſtinguent quatre, 399. Quelles ſont les ſix criſes dans la petite-vérole, *ibid.* Combien on diſtingue d'eſpeces de petite-vérole, & quel traitement chacune exige, 400 & ſuiv. Symptômes des différentes criſes, 411. Accidens qui ſurviennent après la petite-verole, leur cauſe & les remedes qu'il faut y apporter. 412. Dangers de la petite-vérole dans l'âge de puberté, & pour les femmes, 412, 413. Ce que M. Cibot rapporte, d'après les livres chinois, ſur la petite-vérole & l'inoculation, T. VIII, 262. Ce que diſoit l'Empereur *Kang-hi*, des préjugés qu'avoient les anciens, au ſujet de la petite-vérole T. IX, 111, 112.

Pétrifications. Obſervations de l'Empereur *Kang-hi*, ſur pluſieurs pétrifications etonnantes, telles que des troncs entiers d'arbres qui ont le poids, la dureté & le grain de la pierre, des inſectes, des poiſſons, des cornes d'animaux, & des oſſemens humains entiérement pétrifiés, T. IV, 453, 454.

Pe-tſai. (les) Plante potagere de Chine, & très-eſtimée, T. IV, 503. On en diſtingue trois eſpeces; les *pe-tſai* à feuilles blanches, les *ni-ſon-tou*, c'eſt-à-dire à fraiſe de bœuf, & les violacées, *ibid.* Le climat, la ſaiſon & la nature du terrein, mettent une grande différence entre *pe-tſai* & *pe-tſai*, pour le goût, les qualités & la groſſeur, 504. Les plus eſtimés à *Pé-king*, ſont ceux des environs de la ville de *Ngan-ſun*, 505. Les Européens de Canton appellent les *pe-tſai* les *choux chinois*, *ibid.* Les terreins les plus propres à avoir de bons *pe-tſai*, doivent être un peu marécageux, *ibid.* Les *pe-tſai* ne donnent leur graine que l'année d'après qu'ils ſont plantés, *ibid.* Quels ſoins les Chinois donnent à la culture des *pe-tſai*, *ibid.*, 506. Dans les provinces méridionales, on les ſeme dans toutes les ſaiſons, *ibid.* Dans les provinces ſeptentrionales, où ils ſont meilleurs & plus délicats, on les ſeme ſur planche & à la mi-juillet, *ibid.* Ce qu'on obſerve pour les planter, les tranſplanter & les conſerver, 506, 507. Quand les *pe-tſai* ont leur crue, ils vont juſqu'à deux & trois pieds de hauteur, & peſent quinze à vingt livres, 507. Ils ſont une vraie récolte dans les provinces du nord, *ibid.* Quelles ſont les différentes manieres de les aſſaiſonner & d'en conſerver de frais pour le printems, 508. La conſommation qui s'en fait à *Pé-king* eſt prodigieuſe, *ibid.* La culture des *pe-tſai* pourroit être de quelque avantage en France, 509.

Peuple. (le) Comment il doit être aimé du Souverain, T. IV, 83. Il doit être ſecouru dans les calamités, 86. Le *Tcheou-li* indique douze moyens de venir à ſon ſecours, 86, 87. Quels ſont les moyens de contenir le peuple, T. IX, 129.

Peuple. (aſſemblées du) Quelles etoient les inſtructions deſtinées en Chine pour les aſſemblées du peuple, T. IV, 226.

Peuples anciens. Idées qu'ils ont de leurs livres ſacrés, T. IX, 350.

Peuples vaincus, (les) doivent être ſecourus, T. VII, 137.

Peur : à quoi on la connoît, T. VII, 115.
Pe-yen-tcheng, ville de la Corée. Prise de cette ville par l'Empereur *Tay-tsoung* en personne, T. V, 176 & suiv.
Philosophes Chinois, (les) ont terni la pureté de l'ancienne doctrine chinoise, T. II, 27. Ils ont embrouillé & défiguré ce que les anciens avoient dit sur le *Tay-ki*, sur le *Chang-ti*, le *Tien*, le *Ki*, & les *San-tsai*, 27. Comment ils ont adopté les principes absurdes du Matérialisme, pour rendre intelligible le système physique & moral des anciens, 29 & suiv. Moyens qu'ils avoient d'eviter les erreurs où ils sont tombés, 31 & suiv. Comment Confucius a combattu les Philosophes de son tems, leurs systêmes & les calomnies dont ils cherchoient à le noircir, T. IV, 50, 51, 57 & suiv. Philosophes célebres de Chine dont M. Amiot a fait les portraits, *Lao-tsée*, T. III, 38 ; *Koung-tsée*, ou autrement, Confucius, 41, T. IX, 3 & suiv., 348 & suiv. ; *Mong-tsée*, T. III, 45 ; *Tché-soung-tsée*, 64 ; *Yen-tsée-ling*, 91 ; *Ouen-tchoung-tsée*, 177 ; *Tcheng-hao*, T. VIII, 75 ; *Tcheng-y*, 90.
Philosophie & Morale des Chinois. Les *King* contiennent les préceptes de la morale des Chinois, T. I, 41 & suiv. (Voyez *King*). Les faits que raconte le *Chou-king*, la doctrine, la morale, la politique & la belle philosophie qu'il enseigne, rendent ce livre précieux 69. Sur quels fondemens le *Chou-king* etablit l'autorité royale & l'art de régner, *ibid.* Sous quel point de vue il fait envisager la guerre, le despotisme & le luxe, 70. La création du monde & de l'homme, l'etat d'innocence, la chûte d'Adam, & la longue vie des premiers hommes, sont articulés dans les livres chinois, 105 & suiv. La croyance de la secte des *Tao-sée*, l'idée de la montagne de mort qu'habitoit *Fou-hi*, celle de la montagne de vie sur laquelle naquit *Hoang-ti*, tiennent evidemment aux traditions de l'etat d'innocence, & du paradis terrestre, 106. Quelle description *Tchoang-tsée* faisoit de l'âge de la vertu parfaite, 107. On trouve, dans les livres chinois, des détails sur la chûte des Anges & sur celle de l'homme, *ibid.* Un des devoirs que prescrivoit la morale chinoise, sous les premieres Dynasties, etoit de venger la mort d'un pere, d'un frere, d'un ami, par celle du meurtrier, 181. Quels sont les principes de morale & de politique qu'enseignent le *Ta-hio* & le *Tchong-yong*, 436 & suiv., 459 & suiv. (Voyez *Ta-hio* & *Tchong-yong*). Ce que les livres des anciens Chinois attribuent à l'Etre Suprême qu'ils désignent sous les noms de *Tien*, de *Hoang-tien*, vérité par essence, raison eternelle & immuable, T. II, 11 & suiv. La pureté primitive de la morale chinoise, sur la divinité, a eté ternie par une foule de Philosophes, 27 : ils ont embrouillé, défiguré & changé tout ce que les anciens, sur la tradition de leurs ancêtres, avoient dit allégoriquement sur le *Grand principe*, ou l'Etre suprême ; sur les trois Agens généraux ou puissances productrices, qui sont le Ciel, la Terre & l'homme, sur la raison eternelle, l'intelligence suprême, la sagesse infinie, qui voit tout, qui est par-tout, qui sait tout, qui regle tout, enfin sur les sacrifices, 27, 28 & suiv. Comment l'homme est envisagé dans le système de la Philosophie chinoise, 175 : quels sont ses devoirs, 176. Quels sont les liens qui attachent les hommes les uns aux autres, & qui rendent leur commerce réciproque, facile & sûr, *ibid.* Quelles sont les cinq vertus qui rendent les hommes sociables, 177. Quels sont les devoirs particuliers qui ne regardent que les individus d'une même famille, *ibid.* En combien de classes les anciens Chinois partageoient les hommes vivans en société, 178. Combien

ils admettoient d'eſpeces de paſſions & de vertus, 178, 179. Quels avantages les moraliſtes chinois attribuent à la pratique des dix vertus, 179. Supériorité des livres de morale des Chinois, ſur tous ceux des anciens peuples, 370. La morale des trois premieres Dynaſties étoit celle de la religion naturelle, *ibid.* Les révolutions de Chine prouvent quel a eté, dans cet Empire, l'aſcendant d'une morale nationale & univerſelle, *ibid.* Précis de la Doctrine que renferme l'Ouvrage de *Mong-tſée*, un des Philoſophes les plus célebres de Chine, T. III, 47. Dans quel Ouvrage ſont expoſés les principes de la Doctrine des Chinois ſur l'art de régner ſur ſoi & ſur les autres, 65. Traduction du *Niu-kié-tſi-pien*, ouvrage de la ſavante *Pan-hoei-pan*, en ſept articles, ſous leſquels ſont compris les principaux devoirs du ſexe, 368 & ſuiv. Doctrine des Chinois ſur la Piété filiale, T. IV, 1 & ſuiv. (Voyez *Piété filiale*). Maximes & penſées morales, tirées du *Li-ki*, ſur la piété filiale, 7 & ſuiv. Le *Hiao-king* renferme, ſur la piété filiale, des enſeignemens dont toutes les maximes ſont profondes, & tout ce qu'on a jamais dit & penſé de plus ſage ſur ce ſujet, 30 & ſuiv. Dans quelles vues les Légiſlateurs de Chine ſe ſont toujours attachés à encourager l'etude de la morale, T. V, 27. Elle eſt une des ſciences qu'on cultive le plus dans les ecoles chinoiſes, *ibid.* Les Philoſophes chinois réduiſent toute la ſcience de leur morale à cinq devoirs principaux; 1°. ceux des peres & des enfans; 2°. ceux des Princes & des ſujets; 3°. ceux du mari & de la femme; 4°. ceux de l'aîné des enfans & de ſes freres; 5°. ceux de l'amitié, 28 & ſuiv. Préceptes de la morale des Chinois ſur le reſpect & l'amour qu'on doit à ſes parens, T. VII, 17 & ſuiv.; ſur la ſubordination des enfans, chacun par préſéance d'âge, 19; ſur les inſtructions que les peres & meres doivent donner à leurs enfans, & les aînés à leurs cadets, 25. Sur quelles vertus les anciens Sages, & les premiers Légiſlateurs de Chine ont etabli les fondemens de la morale, de la politique & du gouvernement, 230 & ſuiv. Dans quelles circonſtances un Général doit employer l'humanité, la fermeté, la droiture, l'uniformité, la juſtice, les changemens, & l'application, 275 & ſuiv. Juſqu'où les Philoſophes & les Légiſlateurs chinois ont approfondi les devoirs qui découlent de la nature de l'homme comme Etre raiſonnable & immortel, comme lié à l'Etre ſuprême, comme ſoumis au Prince, comme attaché à ſes parens, comme tenant à une epouſe, à des enfans, *&c.* T. VIII, 235 & ſuiv. On fait & on réimprime ſans ceſſe, à la Chine, des petits livres de morale, 253. Inſtructions ſublimes & familieres de l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 65 & ſuiv. (Voyez *Inſtructions*, &c.). Explication de quelques caracteres de la langue chinoiſe, tracés d'après la morale, 308. Plan du livre qui contient les principes de la morale chinoiſe, 411 & ſuiv.

Philoſophiſme (le) a fait beaucoup de progrès en Chine ſous la Dynaſtie des *Song*, T. II, 367. Ce que *Lin-tché* diſoit des cauſes, des développemens & des ravages de cette contagion, *ibid.*, 368.

Phoſphore (le) eſt connu en Chine; quelle en eſt la compoſition, & quel effet il produit, T. IV, 490.

Phraſes, (les) ſont plus courtes dans la langue chinoiſe, proportion gardée, que dans les langues françoiſe & latine, T. VIII, 210. C'eſt un grand art en Chine que de ſavoir arranger les mots des phraſes, *ibid.* En parlant, il faut ſe ſervir de certaines particules qu'on ajoute ou qu'on retranche ſans altérer le ſens des phraſes, 211. Dans les phraſes poétiques, les Chinois

pouſſent la délicateſſe encore plus loin, *ibid.*

Phyſique. Sous la Dynaſtie des *Tcheou*, le troiſieme Hiſtorien etoit chargé de tenir regiſtre de ce qui concernoit l'aſtronomie & l'hiſtoire céleſte, ainſi que les détails des phénomenes, des calamités, & des evénemens ſinguliers, T. I, 60. Dans quel ordre les anciens Chinois rangeoient tout ce qui eſt l'objet de la phyſique céleſte & terreſtre, tels que l'eau, le feu, les métaux, les vents, le tonnerre, la pluie, la géographie, & toutes les productions naturelles, T. II, 28 & ſuiv. Quelle méthode les Chinois emploient pour expliquer tout ce qui a rapport au *Tien* ou Ciel, & comment ils procedent, 157. A quels mouvemens ils attribuent la formation des cinq elémens (le feu, la terre, l'eau, le bois & les métaux), *ibid.*; du firmament & des aſtres, *ibid.* Dès le tems de *Yao*, les Chinois connoiſſoient l'année julienne, 158; à quelles epoques ils commençoient l'année aſtronomique & l'année civile, 159; de combien de lunaiſons ils compoſoient l'année commune & l'année emboliſmique, 159; en combien de parties, ils diviſoient le jour & les heures, *ibid.* Leurs connoiſſances par rapport à la route du ſoleil, aux quatre ſaiſons & au zodiaque, 160 & ſuiv. Les Chinois ont connu de tout tems les irrégularités de la lune, & la méthode de calculer les eclipſes, 163, 164. Leurs connoiſſances par rapport aux planetes & aux etoiles, 165. Ce que les Chinois ont imaginé pour corriger le mauvais air d'une chambre où l'on fait du feu, & qu'ils regardent comme très-mal-ſaine, T. III, 433 & ſuiv. Obſervations de phyſique de l'Empereur *Kang-hi*, ſur les pétrifications, T. IV, 453; les pierres de ſel, 454; le tremblement de terre, 456; le vernis, 457; la bouſſole, *ibid.*; l'eau de neige conſervée, 458; les pierres de mer qui tiennent de l'agathe, 459; le ſon & les tons, 460; le nitre, 463; le bruit du tonnerre, 464; les grands jours, 466; le ſel naturel, *ibid.*; les eaux thermales, 467; les climats, 469; le vent, 472; les pierres de foudre, 474; les feux ſouterrains, 475; la cochenille, 477; la figure de la terre, 482. Compoſitions & recettes de Phyſique pratiquées en Chine pour donner de la couleur à la poterie, 484; pour diſſoudre le talc, *ibid.*; pour faire de bonne chaux, 486; pour conſerver les châtaignes & les noix, la viande, les oranges & les citrons, 487 & ſuiv.; pour blanchir la cire, *ibid.*; pour cuire les alimens, 490; pour fondre les pailles ou grumeaux qui ſe trouvent dans le fer, 491; pour rendre au vernis de Chine & du Japon tout ſon eclat, *ibid.*; pour bronzer le cuivre, *ibid.*; pour faire couver des poulets dans un four, 492. Quelles etoient les premieres matieres des teintures chinoiſes, T. V, 465 & ſuiv. (Voy. *Teintures*). Obſervations du P. Martini ſur le climat de *Pe-tché-ly*, par rapport à la nature de la glace, & au nitre qui y abonde, T. VI, 339 & ſuiv. Suivant les principes de la Phyſique des Chinois, c'eſt l'accord du ciel & de la terre qui produit la beauté des ſaiſons, T. VII, 60. Syſtême de la Phyſique des Chinois, T. VIII, 166, 167. Réſultat des obſervations faites en Chine ſur l'aiguille aimantée, T. IX, 2, & T. X, 142. Ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit de certaines inventions, telles que le miroir ardent & la bouſſole, T. IX, 188.

Pi, (le) eſt une eſpece de teſtacée, qui porte ſa maiſon comme la tortue, & qui etoit anciennement en uſage à la Chine, ſur-tout pour la divination, T. III, 286. On lui attribuoit des vertus merveilleuſes quand on le portoit ſur ſoi en relief, ou en ſimple figure, *ibid.*

Pi, nom d'une conſtellation chinoiſe, T. VII, 147. Ce qu'un Général d'armée peut entreprendre ſous cette conſtellation, *ibid.*

Piao-ki, chapitre du *Li-ki*; maximes qu'il renferme ſur la piété filiale, T. IV, 26, 27.

Piao-cha, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 405.

Pi-che-tcheng, place forte de la Corée; *Tchang-leang* vient mettre le ſiege devant cette ville, T. V, 174. Elle eſt emportée d'aſſaut & détruite; dix mille de ſes habitans ſont faits priſonniers, *ibid.*

Pieces académiques, (les) en Chine, ſont nommées *Chi-ouen*; quel cas en font les Chinois bons Lettrés, T. VIII, 245, 246.

Pieces en vers ſur la piété filiale, tirées du *Ché-king*, T. IV, 171 & ſuiv. (Voy. *Poéſies*). Pieces en proſe ſur le même ſujet, 193 & ſuiv. (Voy. *Piété filiale*).

Pied: quelle en etoit la meſure ſous *Tſin-ché-hoang-ti*, T. III, 235. Il y avoit deux ſortes de pieds chez les anciens Chinois; le pied muſical, & le pied de compte. (Voyez *Lu-tché* & *Tou-tché*). Le Prince *Tſai-yu*, pour remettre les *lu* dans leurs anciennes proportions, rétablit le pied tel qu'il avoit dû être ſous les *Hia*, T. VI, 102. Le pied chinois eſt plus grand d'un centieme que celui de France, & ſes diviſions & ſous-diviſions ſont toutes décimales, 267. (Voyez *Poids & meſures*).

Pien, ſon auxiliaire qui précede le *koung* ou le *tché*, d'où il tire ſa dénomination de *pien-koung* ou de *pien-tché*. (Voyez *Tons*). Le *pien-koung* ſe définit *ton qui devient koung*; & le *pien-tché*, ton *qui devient tché*, T. VI, 127. Le *pien-koung* répond à notre *mi*, & le *pien-tché*, à notre *ſi*, 125. Le nom particulier du premier eſt *ho*, & le nom du *pien-tché* eſt *tchoung*, *ibid*, 127: relativement au *kin*, *ho* ſignifie *corde de l'union*, & *tchoung* ſignifie *corde moyenne*, 169. L'intervalle entre le *koung* & le *pien-koung*, ou entre le *tché* & le *pien-tché*, répond à ce que nous appellons demi-ton diatonique ou *limma*. (Voyez l'exemple de la page 114).

Pien, (le) conſiſte en trois, quatre, cinq ou ſix lettres chinoiſes, qui caractériſent directement la perſonne qu'on veut louer, & qui expriment allégoriquement les qualités, les vertus, ou les belles actions de celui qui en eſt l'objet, T. VII, 270. L'Empereur les ecrit de ſa main, & on les grave ſur le bois ou ſur l'airain, *ibid.* La tranſlation du *pien* ſe fait par des Mandarins, & en grande cérémonie, *ibid.* Rien n'inſpire plus de reſpect que ces ſortes d'inſcriptions, 271. Comment etoit conçu le *pien* dont le P. Parennin, Miſſionnaire, fut honoré par l'Empereur de Chine, 270, 271.

Pien-chin, ſimple particulier de Chine, devenu célebre par l'intrépidité avec laquelle il vengea la mort de ſon pere qui avoit eté tué par une troupe de révoltés, T. IV, 261. Il eſt tué lui-même en combattant, *ibid.*

Pien-king, (le) eſt un aſſortiment de ſeize pierres ſonores, formant le ſyſtême des ſons qu'employoient les anciens Chinois dans leur muſique, T. VI, 41. Figure de cet inſtrument, *ibid.*

Pien-tchoung, (les cloches) appellées autrement *tchan*, etoient celles dont on formoit un aſſortiment au nombre de ſeize, pour joindre à l'aſſortiment des *king* ou pierres ſonores, T. VI, 44. Quelle forme avoit cet aſſortiment, *ibid.*

Piété filiale, (la) eſt à la Chine, depuis près de trente-cinq ſiècles, ce que fut à Lacédémone, l'amour de la liberté, & à Rome l'amour de la patrie, T. IV, 1 & ſuiv. C'eſt elle qui a perpétué, de génération en génération, toutes les vertus ſociales & patriotiques des Chinois, 2. Cette vertu

eſt encore aujourd'hui la vertu par excellence, de tous les rangs, de tous les etats & de tous les âges, 3. On peut la nommer la vertu nationale des Chinois, *ibid.* Les livres qui ont eté faits en Chine, ſur la piété filiale, depuis deux mille ans, ſuffiroient ſeuls pour former une grande bibliotheque, 4. Ceux dont M. Amiot a fait choix pour donner une idée de la morale & de la pratique de la piété filiale, ſont le *Li-ki*, le *Hiao-king*, les commentaires les plus eſtimés de cet ouvrage, le *Hiao-king-yen-y* ſur les devoirs de la piété filiale de l'Empereur, le code de la Dynaſtie régnante, diverſes pieces en proſe & en vers, des exemples de piété filiale cités par les Ecrivains chinois, & des recueils de penſées, de maximes, de ſentences & de proverbes ſur la piété filiale extraits des meilleurs livres chinois en ce genre, 4, 5. Selon les maximes du chapitre *Tien-li* du *Li-ki*, les enfans doivent avertir leurs peres avant de ſortir, & les ſaluer, à leur retour, 8; ils ne doivent point parler de vieilleſſe ni d'âge avancé en préſence des peres & meres, *ibid.*; ils ne portent point le grand deuil en entier de leur vivant, 9; ils doivent renoncer à la coëffure & à la muſique quand leurs peres & meres ſont malades, *ibid.*; ils ſont obligés de venger la mort de leur pere par celle du meurtrier, 10; ils n'ont le droit que de faire trois repréſentations, *ibid.* Les devoirs de la piété filiale que preſcrit le chapitre *Tan-kong* du *Li-ki*, ſont d'honorer les peres & les meres ſans faire attention à leurs mauvaiſes qualités, 11; de ſe priver d'amuſement toute la vie, le jour de l'anniverſaire de leur mort, *ibid.*; d'attaquer partout & ſur le champ leurs ennemis, 12. La piété filiale exige qu'un fils aille un pas derrière ſon père, 14; qu'il ſe démette de tous ſes emplois à la mort de ſon pere, 15; qu'il vienne au chant du coq préſenter à ſon pere & à ſa mere de l'eau pour laver leurs mains, leur donner leurs habits, *&c.* 16, 17; qu'il réponde à leurs ordres en diſant ſeulement, *j'obéis*, 17; qu'il les reprenne, mais avec reſpect & ménagement de leurs fautes, 18; qu'il renvoie ſon epouſe ſi elle leur déplaît, *ibid.*; qu'il aille au-devant de tout ce qui peut leur faire plaiſir juſques dans les plus petites choſes, 19; qu'il s'abſtienne de jouer d'aucun inſtrument quand ſon pere eſt en habit de deuil, 22; qu'il ne change rien pendant trois ans à tout ce que ſon pere avoit fait ou réglé, 26; qu'il obéiſſe à ſon pere comme à ſa mere, & qu'il ait le même amour pour l'un & pour l'autre, 28. Pourquoi le Gouvernement de Chine regarde comme une choſe capitale de maintenir les devoirs de la piété filiale, 20, 21, 23. La piété filiale eſt la doctrine eſſentielle qu'il importe le plus d'enſeigner au peuple, 24. Notice du *Hiao-king* ou livre Canonique ſur la piété filiale, 28, 29. Confucius a eté le conſervateur & l'apôtre de la doctrine de la piété filiale, 29. Selon ce Philoſophe elle eſt la racine de toutes les vertus, & la premiere ſource de l'enſeignement, 30. Il la diviſe en trois ſpheres: la premiere eſt celle des ſoins & des reſpects qu'il faut rendre à ſes parens; la ſeconde embraſſe tout ce qui regarde le ſervice du Prince & de la patrie; la troiſieme eſt celle de l'acquiſition des vertus & de ce qui fait notre perfection, 31 & ſuiv. La piété filiale a plus ſervi aux Chinois contre leurs ennemis, que les forces de leurs armées, 32. En quoi Confucius faiſoit conſiſter la piété filiale du Souverain, d'un Prince, d'un Grand, d'un Lettré & de la multitude, 32 & ſuiv. Comme la piété filiales etoit l'ame du Gouvernement de l'antiquité, quels réglemens on avoit faits par rapport aux honneurs funéraires, 33. Quels avantages *Tſeng-tſée* attribuoit

attribuoit à la piété filiale, 36. *Ououang* & ſes ſucceſſeurs donnent tous leurs ſoins à développer & à accréditer la doctrine de la piété filiale qui s'affoibliſſoit, 37. Comment Confucius, en parlant de la piété filiale de l'Empereur, la repréſente comme intimement liée à toutes les parties du Gouvernement, 40. Par quels exemples il prouve que la piété filiale eſt la ſource de la félicité publique, 41. Il diſtingue dans la piété filiale l'ouvrage de la nature, l'ouvrage de l'education & l'ouvrage de la raiſon, 43. Maxime fondamentale de Confucius, *qui n'aime pas ſes parens ne peut aimer perſonne*, 49. Les Auteurs chinois, pour ne pas choquer la vraiſemblance, ont toujours l'attention de donner une vraie piété filiale aux perſonnages de leurs Romans ou de leurs pieces de théâtre, *ibid.* La façon de penſer des Chinois ſur la piété filiale eſt telle, que dire d'un homme, *il n'a pas de piété filiale*, c'eſt dire qu'il eſt pêtri de vices, 50. La piété filiale eſt une vertu du cœur, mais elle ne s'y renferme pas, 52. Selon Confucius, les motifs du reſpect qu'inſpire la piété filiale ſont toujours les mêmes, *ibid.*; la piété filiale du fils le plus tendre n'eſt pas comparable à ce qu'a fait pour lui la tendreſſe de ſes parens, 53. Elle renferme cinq devoirs eſſentiels, 54. Comment Confucius réfute une erreur commune à tous les ſiecles, & répandue de ſon tems, que *procurer à la vieilleſſe de ſes parens les aiſes & les agrémens de la vie dans tout ce qui concerne le logement, la nourriture & les habits, c'eſt remplir tous les devoirs de la piété filiale*, 55, 56. Il regarde le défaut de piété filiale comme le plus grand de tous les crimes, 57. Dans quelles vues certains Philoſophes, du tems de Confucius, eſſayerent d'attaquer & de combattre la doctrine de la piété filiale, 57. Confucius l'indique comme le moyen le plus efficace d'enſeigner au peuple les affections bienfaiſantes de l'amour, 58. Les devoirs de la piété filiale ſont ec qu'on enſeigne d'abord dans les ecoles chinoiſes, & avec le plus de ſoin, 64. Pourquoi *Tſeng-tſée* ſembloit réduire tous les devoirs de la piété filiale à l'obéiſſance, 69. Les Lettrés de toutes les Dynaſties ſe ſont toujours montrés fideles à la doctrine de Confucius ſur la piété filiale, 72. La piété filiale aſſervit l'Empereur lui-même à des devoirs de déférence envers ſes parens & ſes aînés, 73. La doctrine des Chinois ſur la piété filiale de l'Empereur eſt inſtructive & intéreſſante, 77. Les devoirs de ſon amour filial conſiſtent à rendre à l'Impératrice-mere tous les ſoins qui peuvent conſerver ſes forces & ſa ſanté, & lui faire trouver la vie agréable, 80; à veiller avec ſoin ſur l'education des Princes ſes enfans, 81; à faire eclater ſon amitié & ſa conſidération pour ſes freres, 81, 82; à chérir tous les Princes de ſon ſang, 82; à honorer les Grands & les Gens en place, *ibid.*; à faire grand cas des Officiers ſubalternes & des chefs du peuple, 83; à aimer le peuple, *ibid.*; à protéger l'agriculture & à la rendre floriſſante, 84; à diminuer les impôts & les dépenſes, 85; à ſecourir le peuple dans les calamités, 86; à adoucir la rigueur des ſupplices, 87; à s'intéreſſer de cœur aux gens de guerre, 88. Les devoirs du reſpect filial de l'Empereur conſiſtent à honorer ſes parens, 89; à craindre, ſervir & adorer le *Chang-ti* comme pere & mere de tous les hommes, 90; à honorer & imiter ſes Ancêtres, 90, 91; à veiller avec ſoin ſur l'enſeignement, 91; à conſerver & augmenter le dépôt de la doctrine, 92; à contenir dans leur devoir les perſonnes de l'intérieur, 93; à s'aſſurer du mérite des Mandarins, *ibid.*; à faire honneur aux Grands, 94; à profiter

des représentations des Mandarins & des Censeurs, 95; à maintenir les trois *Kang* & les cinq *Ki*, 96; à honorer les gens de bien & à flétrir les méchans, *ibid.*; à pourvoir à tout ce que demande l'entretien de sa maison, & l'abondance publique, 97; enfin, à bonifier & perfectionner les mœurs publiques, 98. Traduction de quelques placets de *Sée-ma-kouang*, &c. présentés aux Empereurs pour leur recommander la pratique des devoirs de la piété filiale, 100, 101 & suiv. Extraits du *Cheng-hiun* de *Kang-hi*, ou Recueil des Ordonnances de ce Prince concernant les devoirs de la piété filiale dont il s'acquittoit envers son aïeule, sa mere & son pere, 113 & suiv. Le Code des loix de la Dynastie régnante a pour fondement la piété filiale, & c'est d'après les principes de cette vertu que sont etablis le Tribunal de *Tsong-gui-fou*, ou de la famille impériale & maison de l'Empereur, 127 & suiv.; le Tribunal du *Li-pou* ou des Mandarins, 131 & suiv.; le Tribunal du *Hou-pou* ou des finances, 135 & suiv.; le Tribunal des Rites, 139 & suiv.; le Tribunal du *Ping-pou* ou de la guerre, 152 & suiv.; le Tribunal du *Hing-pou* ou des crimes, 155; le Tribunal du *Kong-pou*, 162 & suiv. La pratique des devoirs de la piété filiale, portée à l'excès en Chine, a fait naître l'idée de servitude & d'esclavage qu'on a attachée à la manière dont les Chinois honorent leurs Souverains, T. IV, 139. La cérémonie qui se pratique en Chine le jour de l'an, quand l'Empereur va saluer sa mere, est très-propre à donner une grande idée de la piété filiale des Chinois, 140 & suiv. Tout ce qui est etiquette & cérémonial dans les mariages, des fils même de l'Empereur, tend à donner une grande idée du mariage & des devoirs de la piété filiale, 143 & suiv. Un pere & une mere jouissent plus de la gloire & des succès de leur fils, que lui-même, 146, 147. L'Empereur de Chine se fait rendre compte, par les Mandarins, des chinois de toutes les conditions qui se distinguent par leur piété filiale, 147. Les Tartares ont adopté presque toutes les maximes de la piété filiale des Chinois, & ils poussent encore plus loin qu'eux le respect pour leurs ancêtres & pour les chefs de leur famille, 152, 153. C'est principalement par rapport aux Gens de guerre, que le Gouvernement de Chine fait briller la piété filiale, 154, 155. Comment, & jusqu'où la piété filiale dirige le code criminel de Chine, 156 & suiv. L'autorité des peres en Chine, sur leurs enfans, n'a ni bornes ni limites, 159. Jusqu'où les loix en Chine vengent la piété filiale, 161. Les Censeurs chinois sont d'une vigilance inexprimable pour consacrer tous les devoirs de la piété filiale, & en maintenir l'observation dans tous les ordres de l'Etat, 165. Leur juridiction en cette partie s'étend sur toutes les Provinces, *ibid.* Traduction de diverses pieces en vers & en prose sur la piété filiale tirées des livres chinois, & par lesquelles on peut voir comment la doctrine de la piété filiale a été enseignée de siecle en siecle aux citoyens de tous les ordres, 168 & suiv. (Voyez *Poésie*). Les pieces en prose sur la piété filiale sont le Placet de *Li-mi*, 193; le Testament du Docteur *Yang-tchi*, 196; l'union du mari avec sa femme, 206; les regles des assemblées de famille, 212; Déclarations de l'Empereur *Kang-hi* dans lesquelles il recommande la pratique de la piété filiale, & cite les loix & les exemples qui y ont rapport, 220 & suiv. Ce que disoit ce grand Prince de la piété filiale de *Yen-ping-tchong*, de *Fan-tchen-kong*, de *Tchang-kong* & d'une famille nommée *Tching*, qu'il proposoit pour mo-

deles, 232. Les Docteurs du College impérial de Médecine se sont fait un devoir, en publiant le *Kou-kin-y-tong*, d'appuyer & d'insister sur tout ce qui avoit trait à la piété filiale, ou pouvoit la diriger dans ce qui concerne la santé des peres & des meres, 237 & suiv. Ils établissent pour premier devoir de la piété filiale, le soin de la santé des parens, à proportion qu'ils tombent dans les infirmités de la vieillesse, *ibid.* Ce qu'ils recommandent aux enfans pour les alimens, les remedes, le régime & le logement qu'exigent les parens dans leurs maladies & dans leur vieillesse, 238 & suiv. Le respect, l'amour & la reconnoissance pour les maîtres, sont regardés en Chine comme un devoir de la piété filiale, 247 & suiv. Exemples de piété filiale des Empereurs *Chun*, *Kao-tsoung*, *Ouen-ouang*, *Tchong-eulh-Tchoang-kong*, *Ouen-ti*, *Tai-tsoung*, *So-tsong*, *Outsong*, *Tai-tsou*, *Kang-hi*, 247 & suiv. Exemples de piété filiale des personnes du peuple, 258 & suiv. Maximes, proverbes, sentences, pensées & réflexions morales sur la piété filiale des Chinois, 268 & suiv. Les Lettrés Chinois font souvent preuve de piété filiale par ostentation, 279. Les Historiens Chinois ont remarqué que la décadence de l'agriculture a toujours été le premier effet de l'affoiblissement de la piété filiale, 281. Pourquoi la piété filiale est la base & le point d'appui des loix sociales, 285. La doctrine des Chinois, sur la piété filiale, est plus pure & plus lumineuse à mesure qu'on remonte vers sa premiere source, 286 & suiv. Le grand principe de la piété filiale, influe beaucoup sur les mœurs & sur les usages des Chinois, 287. La pratique de cette vertu fait naître cependant bien des abus & des erreurs, 288, 289; elle autorise en Chine la répudiation, la poligamie, le duel, 288 & suiv. Jusqu'à quel point elle egare le peuple, & même les Lettrés & les Grands, 290; elle occasionne les préventions qu'on a en Chine contre un Missionnaire, par la seule raison qu'il a quitté ses parens, 291. Si la piété filiale des Chinois oppose des obstacles à l'établissement de la Religion chrétienne, elle lui sert aussi pour en préparer les voies, 294. Efforts que produit la piété filiale dans les familles où se trouvent des Néophites Chrétiens, 295. Il n'y a point d'âge, de rang ni de mécontentement juste ou supposé qui puisse dispenser en Chine un fils des devoirs de la piété filiale, T. V, 28. Après le crime de rébellion & de leze-majesté, il n'en est pas de plus atroce, selon la doctrine des Chinois, ni qu'on punisse avec autant de sévérité & de publicité, que l'attentat contre la piété filiale, 29. Par quel etablissement l'Empereur *Tay-tsoung* encouragea la pratique des devoirs de la piété filiale, 164. Traits de la piété filiale de l'Empereur *Kien-long*, actuellement régnant, 349 & suiv.; de *Taitsou*, T. VIII, 32; de *Kang-hi*, T. IX, 131, 132, 215, 216. Pourquoi ce dernier attribuoit à la piété filiale tout le mérite d'un bon gouvernement, 131, 132. Avec quelle sévérité il faut punir ceux qui violent les loix de la piété filiale, T. VIII, 195.

Pierres. L'Empereur *Kang-hi*, dans ses observations de physique, distingue différentes especes de pierres : celles qu'il appelle *pierres de foudre*, & dont les *Mongoults* errans se servent en guise de cuivre & d'acier, sont d'une figure & d'une substance qui varient beaucoup, T. IV, 474. Elles sont de différentes couleurs, & l'Empereur *Kanghi* les regarde comme des métaux, des pierres & des cailloux que le feu du tonnerre a métamorphosés, *ibid.* Les pierres qu'il nomme *pierres de mer*, se trouvent sur les bords de la mer

orientale, & ſont d'un plus grand prix que l'agathe dont elles ont la dureté, le grain & l'eclat, 459. Ces pierres ſont toutes plus curieuſes les unes que les autres par les jeux ſinguliers de la nature, & les peintures finies qu'on y trouve, 460. Celles que cet Empereur nomme *pierres de ſel*, ſe trouvent chez les Mahométans d'occident, 454. Le ſel de ces pierres eſt pur, tranſparent comme du cryſtal, n'a point d'âcreté, & eſt d'un grand uſage dans la médecine, *ibid.*

Pierres ſonores (les) ont eté de ſiecle en ſiecle un des inſtrumens de muſique les plus eſtimés en Chine, T. VI, 255. Le courant de l'eau, en les faiſant raiſonner, donna idée aux anciens d'en ramaſſer pour en tirer du ſon, & ce fut *Vou-kiu* qui en forma un inſtrument nommé *king*, du moins c'eſt l'opinion commune, *ibid.* On appelle *pierres ſonores*, celles qui par le choc d'un corps dur, rendent un ſon diſtinct & de quelque durée, 256. Il y a beaucoup de différence entre les eſpeces de pierres ſonores, & il n'eſt pas facile de la déterminer, *ibid.* Les anciens diſtinguoient leurs pierres ſonores en pierre d'or, pierre de cuivre, pierre de fer: on ignore ſur quoi etoit fondée cette diſtinction, 257. Celles qu'on nomme *yu* ſont les plus renommées & les plus précieuſes, *ibid.* Elles ſont ſouvent louées dans les *king*, *ibid.* Elles etoient fort rares ſous la Dynaſtie des *Han*, & c'etoit ce qu'on pouvoit offrir de plus magnifique aux Empereurs, 258. Lieux où on les trouve le plus communément, *ibid.* On y remarque cinq propriétés différentes; la dureté, la peſanteur, la couleur, le grain & le ſon, *ibid.* La dureté de ces pierres emouſſe l'acier le mieux trempé, & exige qu'on les travaille comme les pierres précieuſes, 258. Leur peſanteur eſt proportionnée à leur dureté, 259. Il y en a bien de différentes couleurs; mais la couleur la plus eſtimée aujourd'hui eſt le blanc de petit-lait d'une ſeule teinte, *ibid.* Les Chinois eſtiment encore beaucoup celles qui ſont marbrées agréablement de cinq couleurs, *ibid.* A l'egard du grain des *yu*, le plus dur & le plus peſant eſt celui qui a le grain le plus fin, 260. Pour ce qui regarde le ſon, on ne peut rien conclure pour le plus ou le moins, à moins de faire des comparaiſons du grand *king* & du *pien-king* pour les ſacrifices, ce qui n'eſt pas facile, *ibid.* Il y a une autre eſpece de pierres ſonores qu'on nomme *nieou-yeou-che*, ou *pierre graiſſe de bœuf:* quoique moins rares que celles nommées *yu*, il eſt difficile d'en trouver de grandes pieces propres à faire des *king*, 260. Les plus eſtimées ſont de couleur jaune, ſans nuances ni dégradations, *ibid.* Elles ſe trouvent dans le *yun-nan*, 261. Il y a une autre eſpece de pierres ſonores, nommée *heang-che*, qui rend un ſon ſi métallique, qu'on la croiroit une compoſition, *ibid.* Il y en a de pluſieurs couleurs, mais les plus noires ſont les meilleures, 262. Elles viennent d'un lac du *Tche-kiang*, *ibid.* La quatrieme eſpece de pierres ſonores, reſſemble au marbre par la variété de ſes nuances: les frémiſſemens de ces pierres s'interrompent & ſont bien moins longs que ceux des autres eſpeces, *ibid.* Opinions des Chinois, ſur les cauſes productrices des qualités de leurs pierres ſonores, qualités qu'on n'a point obſervées en Europe, 262 & ſuiv. Les pierres ſonores ſont principalement réſervées pour les *king*, 266. Une octave en pierres ſonores eſt très-difficile à completter; l'on y réuſſit mieux avec le *hiang-che*, qu'avec le *yu* & le *nieou-yeou-che*, 269. Une des qualités les plus eſſentielles des pierres ſonores nommées *yu*, eſt de donner le même ton dans toutes les ſaiſons, 270. Les autres n'ont pas cette qualité, *ibid.* (Voyez *King* & *Calcophonos*).

Pilietu, Chef des bannieres Tartares ſous l'Empereur *Kang-hi* : idée qu'il avoit du courage des Tartares, T. IX, 105.

Pin. Obſervations de l'Empereur *Kang-hi*, ſur une eſpece particuliere de pin du pays de *Ngan-kao-han*, dont les feuilles tombent toutes en automne, & dont le ſuc eſt ſi venimeux, qu'en quelque endroit du corps qu'il en tombe, il s'y forme des boutons très-difficiles à guérir, T. IV, 454. La racine de cet arbre a la propriété de ſe pétrifier, & de pouvoir aiguiſer & repaſſer les inſtrumens les plus fins, 455.

Pinceaux. Les Chinois ecrivent avec des pinceaux, T. III, 201.

Ping, nom d'un morceau de muſique chinois, très-tendre, qu'on joue dans la cérémonie qui ſe pratique au jour de l'an, quand l'Empereur va ſaluer l'Impératrice-mere, T. IV, 141.

Ping-ki, arriere-petit-fils de *Hiao-ou-ti*, eſt propoſé pour Empereur, T. III, 350 & ſuiv. Il eſt elu d'une commune voix, & juſtifie le choix qu'on en avoit fait, 353 & ſuiv.

Ping-ouang, treizieme Empereur de la Dynaſtie des *Tcheou*, T. II, 86. Quelle année du regne de ce Prince, répond à la premiere année du regne de *Yn-koung*, Roi du royaume de *Lou*, & de quelle utilité eſt cette connoiſſance, *ibid.*, 92.

Ping-pou, (Tribunal du) ou de la guerre, en Chine, T. IV, 152. L'autorité & la juriſdiction de ce Tribunal ſont etablis ſur les principes de la piété filiale, *ibid.* & ſuiv. Sageſſe des réglemens que ce Tribunal a faits pour l'encouragement & la récompenſe des gens de guerre, 154, 155. Quels ſont les objets principaux qui ſont du reſſort de ce Tribunal, T. VIII, 223.

Ping-tching. Ce qu'il dit ſur les maladies de l'ame, qu'on ſent malgré ſoi, & dont on prévoit tôt ou tard les funeſtes ſuites, T. IV, 54, 55.

Ping-yang, ville forte du royaume de *Tchao*; le Roi de *Tſin* s'en rend maître, T. III, 214.

Pin-jang, ville de la Corée : alarmes qu'y répand le Général Chinois *Lyche-tſi*, T. V, 184.

Pi-po-tſiang-nong, eſpece de petite-vérole; quels en ſont les ſignes, T. IV, 408.

Piques : les Chinois en ont de pluſieurs eſpeces : la longue pique d'un bois fort dur, eſt armée d'un fer du poids de quatre onces : la pique nommée *meou* par les anciens, eſt armée d'un fer de ſept pouces de long, qui peſe quatre onces : la pique à lancer contre l'ennemi, eſt d'un bois très-dur, & armée d'un fer bien affilé, T. VIII, 372, 373.

Pi-tchoung-yeou, diſciple de *Sou-ché*; ſa lettre à ſon maître, pour l'engager à modérer ſon zele, & à ceſſer ſes repréſentations ſur les vices du Gouvernement, T. X, 106. Réponſe de *Sou-ché*, 107.

Pi-tſi, nom que les chinois donnent à la châtaigne d'eau, T. III, 449, 450. Comme elle eſt agréable à manger, & très-ſaine, on la donne à mâcher aux malades pour leur rafraîchir la bouche, 451. Le *Pi-tſi* croît dans les Provinces du midi, & dépérit à *Péking*, *ibid.* Il eſt ſingulier par rapport à ſon fruit & à ſes feuilles, *ibid.*

Pivoine, (la) mâle & femelle, a eté connue en Chine de toute antiquité, & on en a fait beaucoup d'uſage dans la médecine, T. III, 461. Celle qu'on cultive en Chine ſous le nom de *Moutan* eſt inconnue en Europe, 462. Un voyageur ayant trouvé une pivoine, arbriſſeau, dans les montagnes du *Honan*, en arracha quelques petits pieds pour les tranſplanter dans ſon Jardin, *ibid.* Un Bonze s'en procure une pareille par le moyen de la greffe, & y réuſſit, 462, 463. La culture de la pivoine eſt négligée en Chine pendant long-tems, 463. Elle reprend, & devient l'amuſe-

ment favori des grands, des riches & des gens de lettres, *ibid.* Le ſol & le climat de *Lo-yang* ſe trouvent les plus favorables à cette fleur, *ibid.* Les Poëtes, les Empereurs, les Peintres, s'empreſſent de la célébrer, comme une des plus belles fleurs qu'il y ait dans la nature, 464; elle s'eleve en arbriſſeau, etend ſes branches, pouſſe des tiges, & forme une tête auſſi groſſe que celle des plus beaux orangers, 465. Deſcription de la racine, des feuilles, des fleurs, des pétales & des fruits de la pivoine nommée *mou-tan*, *ibid.* En quoi les Fleuriſtes Chinois font conſiſter la beauté de cette fleur, *ibid.*, 466. Ils en admettent plus de deux cens quarante eſpeces différentes, 466. Ils l'elevent en eſpalier, en eventail, en buiſſon, en oranger, &c., *ibid.* Les grands parterres de pivoine nommée *mou-tan*, doivent en avoir de printems, d'eté & d'automne, 467. Les Fleuriſtes la diviſent en double & ſemi-double: quelles ſont en général les couleurs de ces deux eſpeces, 467, 468. On ſeme, on diviſe & on ente la pivoine pour la multiplier, 468. Quels ſoins exige la culture de cette fleur quand on a ſemé les graines, quand les pieds ſortent de terre, quand on les tranſplante à l'automne, & qu'on en ſépare les rejettons, 468, 469. Quels moyens les Fleuriſtes Chinois emploient pour arboriſer la pivoine, 470 & ſuiv. La pivoine décrite par Pline le Naturaliſte, paroît être celle de Chine, 473. La pivoine craint le grand ſoleil, les vents du nord, les orages, la pouſſiere, 474. Le ſeul engrais qu'elle demande eſt celui d'une terre nouvelle où l'on a mis un peu de terreau, 475. Elle craint egalement la ſechereſſe, l'humidité, & les terres trop graſſes ou trop maigres, *ibid.* Les ſoins qu'exige la pivoine, ſont à-peu-près les mêmes que ceux des fleurs de parterre un peu délicates, 476. La taille de la pivoine nommée *mou-tan*, ſe fait à la fin de l'automne, *ibid.* Comment on peut garantir cette fleur des vers & de la rouille, occaſionnés par les brouillards, qui ſont ſes plus grands ennemis, 477. La Médecine chinoiſe attribue à la pivoine ordinaire bien des vertus, 477, 478. (Voy. *Mou-tan*).

Placets. On en préſentoit autrefois aſſez fréquemment aux Empereurs pour leur donner des conſeils, pour les reprendre des fautes qu'ils commettoient, & pour les rappeller aux devoirs de la piété filiale, *&c.* dont ils paroiſſoient négliger la pratique, T. IV, 99 & ſuiv. Traduction de quelques placets de *Séema-kouang*, etant Miniſtre de l'Empereur *Ing-tſong*, 100 & ſuiv. Traduction du placet de *Li-mi*, lequel lui valut des eloges de la part du Souverain, & les récompenſes des plus honorables, 197 & ſuiv.

Plaine. Précautions qu'un Général d'armée doit prendre quand ſes troupes ſont en plaine dans les lieux unis & ſecs, T. VII, 108.

Plaintes, (les) titre d'une piece en vers où le Poëte chinois, fait la peinture de la triſte condition d'une femme qui, à peine unie à un epoux par des liens qui devroient faire ſon bonheur, devient une eſclave, eſt obligée de ſe ſéparer de ſa famille, & trouve dans la maiſon de ſon mari une belle-mere acariâtre, un beau-pere infirme, qui lui font ſentir avec dureté qu'elle n'eſt venue que pour les ſervir, T. IV, 186, 187; qui etant devenue mere, eprouve les plus grands chagrins par l'ambition & l'indifférence d'un epoux, 187 & ſuiv.

Plaiſanteries. Trait de bonté de l'Empereur *Kang-hi*, qui prouve que ce Prince cherchoit toujours la raiſon & la convenance dans les plaiſanteries, T. IX, 168, 169.

Plaiſirs. Lin-ouen-hio admettoit deux

ſortes de plaiſirs; les plaiſirs du faſte & du luxe, qui ſont les plaiſirs des ſens, & les plaiſirs de la bienfaiſance, qui ſont les plaiſirs de l'ame, T. IV, 365. Selon l'Empereur *Kang-hi*, la nature porte l'homme à ſe procurer le plaiſir, mais on doit le goûter avec modération, T. IX, 157. Penſées & maximes ſur les plaiſirs, tirées de divers livres chinois, T. X, 156.

Planchettes de bambou. (Voyez *Tchoung-tou*).

Planetes, (la conjonction des cinq) arrivée ſous le regne de *Tchoang-hiu*, eſt ſuppoſée comme un fait hiſtorique dont on peut tirer parti pour l'arrangement & l'ordre chronologique de quelques regnes des Empereurs chinois dont on a peine à fixer la durée, T. II, 274. Tous ceux qui ont ecrit ſur l'hiſtoire de Chine ont rapporté ce fait comme conſtant, *ibid.* Les Aſtronomes l'ont réfuté & l'ont traité d'imaginaire, mais ils ne ſont point fondés à porter ce jugement, *ibid.* 275. Le ſentiment des Hiſtoriens a toujours prévalu, & l'on reconnoît aujourd'hui l'authenticité de la conjonction des cinq planetes par les vérifications qui en ont eté faites, 276 & ſuiv. Preuve concluante de cette conjonction fondée ſur tout ce que rapporte l'Hiſtorien de *Tchoang-hiu*, des différens lieux où ce Prince etablit ſa Cour, de la réforme qu'il mit dans ſes Etats, du tems qu'il employa à donner une conſtitution ſolide à ſon Gouvernement, & de ſes travaux ſur le calendrier, dont l'epoque fut la conjonction des cinq planetes dans la partie du Ciel où ſont les conſtellations *Tien-li* & *Yng-ché*, 278 & ſuiv. Chacun des caracteres propres des vingt-huit conſtellations que comptent les Chinois, répond à une des ſept planetes, ce qui forme un cycle qui donne exactement & les ſemaines & les jours des ſemaines tels que nous les comptons, T. IX, 381.

Plantes chinoiſes, (les) ſur leſquelles M. Cibot a donné quelques détails relatifs à leur deſcription, leur culture, leur uſage, leurs vertus & leurs propriétés, ſont le nénuphar que les *Tao-ſée* ont mis au nombre des plantes qui entrent dans le breuvage de l'immortalité à cauſe de ſes vertus, T. III, 437, (voyez *Nénuphar*); le *Tſieou-hay-tang* qui occupe une rang diſtingué dans les parterres du Palais depuis quatorze ſiecles, & qui eſt préféré en Chine à cauſe de ſon beau rouge, de ſon parfum, de la quantité de ſes fleurs, & ſur-tout de leur durée, 443 & ſuiv., (voyez *Tſieou-hai-tang*); la châtaigne d'eau nommée *pi-tſi*, qui eſt un fruit rafraîchiſſant & agréable en eté, & qui employée de diverſes manieres, fait une nourriture très-ſaine, 449 & ſuiv., (voyez *Pi-tſi*); le *ki-teou*, plante aquatique, connue & cultivée en Chine dès la Dynaſtie des anciens *Tcheou*, & dont la graine réduite en farine, ſert à faire de la bouillie & des gâteaux, 451 & ſuiv., (voyez *Ki-teou*); le *kiu-hoa*, ou la matricaire, une des plantes les plus anciennement connues en Chine, dont les fleurs, moyennant quelque ménagement, durent ſur pied plus d'un mois, dont les Chinois profitent relativement à la nourriture & à la médecine, 455 & ſuiv., (voy. *Kiu-hoa*); le *mo-kou-ſin* & le *lin-tchi*, T. IV, 500 & ſuiv., (voyez ces deux mots); les *pe-tſai* qui tiennent un rang diſtingué parmi les plantes potageres de Chine, 503 & ſuiv. (Voy. *Pe-tſai*).

Plébiciſme littéraire, (le) eſt inconnu à la Chine, T. I, 12.

Plein; ce que c'eſt que le plein, T. VII, 85.

Pluie. Piété de l'Empereur *Kang-hi* dans un tems de ſéchereſſe, & quels actes de religion il fit pour obtenir de la pluie, T. IX, 213, 214. Quels

moyens employoient en Chine les Turcs & les *Lama* qui ſe vantoient d'avoir le pouvoir de faire tomber de la pluie, 214. Communément l'Empereur de Chine, vers la fin de l'eté, envoie quelques Grands, ou ſes propres enfans, faire des prieres pour la pluie, *ibid.* Comme le peuple eſt ſujet à ſe ſoulever, l'Empereur attend quelque indice de pluie avant de riſquer la priere publique au temple du Ciel, *ibid.* 215. Ce que rapporte M. *Panzi* au ſujet d'une pluie de pouſſiere jaune & ſubtile qui tomba, il y a quelques années, à *Pé-king*, & que les vents avoient apportée du déſert même de *Sciamos*, 215. Récit d'un miracle rapporté dans les gazettes chinoiſes, concernant des pluies longues & abondantes qui ne groſſirent les rivieres & ne cauſerent de débordement que quand les Tartares furent campés ſans riſque ſur des hauteurs, *ibid.*

Po. (le Prince) Quels honneurs lui rendoit l'Empereur *Ing-tſong*, T. IV, 103.

Poëmes. Pourquoi la Chine n'a point de longs Poëmes, T. VIII, 170.

Poéſie, (la) a été connue & cultivée en Chine dès les premiers tems de la Monarchie, T. I, 29. Combien de pieces de vers contient le *Ché-king*, qui eſt le plus ancien recueil des poéſies qu'on connoiſſe en Chine, & dans quel genre ſont la plupart de ces pieces, 43. La beauté de la poéſie, la peinture naïve des mœurs, rend témoignage de l'authenticité de ce recueil, 44. Les anciens Chinois ont parlé beaucoup des cantiques que firent *Yao*, *Chun* & *Yu*, 237. Le *Ché-king* atteſte l'uſage où on etoit anciennement en Chine de raconter en vers les grands evénemens, 238. En quoi conſiſtoit toute la beauté de la Poéſie des anciens, *ibid.* La Poéſie chinoiſe réunit tout-à-la-fois, la meſure, la rime, & une ſorte de breves & de longues, plus délicates que celles du grec & du latin, 313; elle eſt très-ſuſceptible d'harmonie imitative, *ibid.*; comment elle exprime les choſes les plus triviales, ſans ſortir du ſtyle ſublime, *ibid.* Les Poéſies qui compoſent le recueil canonique du *Ché-king*, ſont diſtinguées en quatre eſpeces par M. Amiot, T. II, 74. La premiere nommée *Koue-foung*, ou Mœurs des Royaumes, contient des chanſons ſur différens ſujets, *ibid.* & ſuiv.; la ſeconde & la troiſieme appellées *Ya*, renferment des rythmes variés & des eſpeces d'odes, pour célébrer les talens ou les vertus de quelque perſonnage célebre, 79 & ſuiv.; la quatrieme eſpece eſt celle qui porte le nom de *Soung*, qui ſignifie proprement des hymnes ou cantiques en l'honneur du Ciel, des Ancêtres & des grands Perſonnages de l'antiquité, 81: on diviſe encore les *Soung* en trois claſſes, 82. Les livres des Poéſie des Chinois, ſont un des plus abondans répertoires ſur les Arts & ſur l'Hiſtoire naturelle, 504. Pourquoi il eſt ſi difficile de rendre en françois, ou dans toute autre langue, les beautés de la Poéſie chinoiſe, T. IV, 168. Traduction de quelques pieces de Poéſie tirées du *Ché-king*, & qui ont pour objet la piété filiale, telles que le Fils affligé, 171; la Jeune Veuve, 172; le Général d'armée, 173; le Frere, *ibid.*; la Bergere, 174; Louanges de *Ouen-ouang*, 175; louanges de *Tai-jin*, mere de *Ouen-ouang*, 176; l'Hirondelle, fable allégorique, 177; Vaudeville ſur l'appartement des femmes, 178; le Laboureur, 180; les contraſtes, chanſon, 182; le Tigre, 183; les Plaintes, 186; chants funebres dans le goût des *Nénies* des Romains, 190. L'Eloge de la fleur *Mei-hoa*, compoſé par *Soung-king*, eſt une des plus belles pieces de Poéſie des Chinois, 380; quelle faveur elle valut à l'Auteur, *ibid.*

Traduction

Traduction de l'hymne aux ancêtres que les Chinois chantent dans la cérémonie aux ancêtres, T. VI, 179 & suiv.; de l'epitaphe que *Chao-young* composa pour lui-même la nuit de sa mort, T. VIII, 53. Par quels moyens la Poésie chinoise remplace les beautés de la Mythologie dont elle est privée, 170, 239, 240. Les entraves de la rime ajoutent au mérite réel de la Poésie, *ibid.* Traduction d'une Elégie chinoise, qui a pour titre les *Plaintes d'une epouse légitime répudiée*, & d'une Ode, 198, 199. Les vers chinois les plus anciens, qui datent de quatre mille ans, sont rimés, 201. Jusqu'à quel point on a adouci en Chine le joug de la rime pour les Poëtes, *ibid.* Les Chinois s'amusent aussi des bouts rimés, & y réussissent assez bien, *ibid.* Les Poésies du *Ché-king*, selon M. Cibot, gagnent à être composées de monosyllabes, 210. La plupart des pieces de théâtre qu'on joue en Chine, sont de la Dynastie des *Tang*, 228. Les idées politiques du Ministere chinois sur la Poésie, ne sont pas les mêmes à bien des egards que celles des Européens, & le mérite de faire de beaux vers attire peu l'attention du Gouvernement, 237. Difficultés qu'il y a à vaincre dans la Poésie chinoise, 238. Quant à ce qui fait proprement la Poésie, il seroit assez aisé de rapprocher la Poétique chinoise de celles d'Horace & de Boileau, *ibid.* Traduction de l'Ode à l'amitié fraternelle, 240. Quels agrémens on trouve dans la Poésie chinoise, 257. Idée qu'on peut se former des Fables chinoises, 265. On pense en Chine que la Poésie est indépendante du méchanisme des vers, T. IX, 1, 2. Sentimens de quelques Lettrés Chinois, sur l'origine de la Poésie, 414, 415.

Poëtes Chinois. Quels etoient le but & le génie des pieces de vers des Poëtes anciens & modernes de Chine, T. IX, 237, 238. Les Poëtes satyriques sont punis en Chine, T. VIII, 239. Par quelles images ils suppléent à celles de la mythologie, *ibid.*, 240. Les poëtes célebres de Chine dont M. Amiot a fait les portraits, ou la vie, sont *Tao-yuen-ming*, T. III, 116; *Soung-king*, T. V, 380; *Yen-tchen-tsing*, 382; *Tou-fou*, 386; *Ly-pe*, 396, *Lieou-tsoung-yuen*, 427; *Mong-kiao*, 450; *Kia-tao*, 453; *Hoang-ting-kien*, 108, T. X, 108. (Voyez tous ces noms en particulier).

Po-fou, espece de tambour fait en cylindre, dont on se servoit en Chine dans la salle des cérémonies pour accompagner les voix, T. VI, 38. (Voyez *Tambours*).

Poids & mesures de Chine. Le *li* est à-peu-près la dixieme partie d'une lieue d'Europe, T. I, 441. L'arpent de terre se nomme *mou* en chinois; son etendue est de deux cens quarante pas de long sur un pas de large, & un pas est long de cinq pieds, T. III, 345. L'argent en Chine se pese par once, l'once se divise en dix *tsien*, le *tsien* en dix *fen*, le *fen*, &c. T. IV, 308. La balance n'est pas par-tout egale, *ibid.* On ne connoît en Chine qu'un karat, savoir le karat de fin, *ibid.* Le pied chinois est plus grand d'un centieme que celui de France, & les divisions & sous-divisions sont toutes décimales, T. VI, 267. Combien de *hou* contenoit l'ancienne mesure de Chine appellée *Tchoung*, T. VII, 66. Le *hou* vaut dix boisseaux, le boisseau pese communément dix livres chinoises, la livre chinoise est de seize onces, & l'once chinoise est à l'once de Paris comme dix est à neuf, *ibid.* Le *ché* est une mesure qui contient cent vingt livres de poids, *ibid.* Un *y* est une mesure qui contient vingt onces chinoises, 79. le *tcheou* est la douzieme partie du centieme d'une once, *ibid.* Le *jen* est la mesure de huit pieds chinois, 80;

evaluation du pied chinois ancien & moderne, *ibid.* La toise chinoise est composée de dix pieds, 166. Division des poids usités chez les Chinois, & les noms qu'ils leur donnent, 319, 320. Les mesures chinoises sont toutes décimales de quelque dénominateur, 320. Le taël d'argent, en Chine, vaut sept livres dix sols de notre monnoie, 321. Combien valent le *tsien*, le *fen*, le *li*, le *hao*, *ibid.* On appelle *ouan*, en Chine, le nombre de dix mille onces d'argent, T. IX, 30. Les poids & les mesures sont différens dans les diverses provinces de Chine; ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit au sujet de cette différence, 250, 251. Le riz se mesure en Chine par boisseaux & par sacs, 458.

Point d'honneur mal entendu, (le) est un défaut dont un Général d'armée doit se préserver, T. VII, 105, 106.

Poirot, (M.) Missionnaire en Chine, Auteur d'une traduction Italienne des instructions sublimes & familieres de l'Empereur *Cheng-tzu-quo-gen-hoang-ti* (autrement *Kang-hi*), T. IX, 65 & suiv.

Poisons. L'essai des poisons sur les criminels condamnés à mort, est autorisé en Chine, T. IV, 435.

Poisson. (Instrument en forme de) T. VII, 382: on le place à l'entrée de la tente du Général, des Officiers généraux, *&c.*, & ceux qui ont quelque affaire à leur communiquer, viennent frapper sur cet instrument afin d'avoir audience, *ibid.* Description de la longueur & de la circonférence de cet instrument; prix qu'il coûte, *ibid.*

Poissons, (les) sont abondans dans les rivieres de Chine, T. IV, 322. Méthode que les Chinois emploient pour les délivrer des puces, 489.

Po-kiu-ché, titre de *Sou-ché*. (Voyez *Sou-ché*).

Police. Dès le regne de *Chun*, il y avoit en Chine une personne chargée spécialement de la police, T. I, 201. La police est assez bien tenue dans les villes de Chine, pour empêcher tous les accidens que peuvent occasionner les chevaux & les voitures, T. II, 395. Les loix de la police chinoise prescrivent avec de grands détails les mesures & les proportions que doivent avoir toutes les especes de palais, hôtels & maisons, 518. Pourquoi la Police oblige, à *Pe-king*, les gens de boutique ou des atteliers à coucher au grand air, sous leurs appentis, dans le tems de la canicule, 531. Selon les principes de la politique chinoise, le Prince doit demander compte à la police de tout ce qui tend à corrompre les mœurs, T. IV, 355. Rien ne contribue tant à la tranquillité qui regne à la Chine, que les réglemens de police qui s'exercent dans les villes, T. V, 37. Le chef de chaque quartier est responsable de tout ce qui arrive dans son district, *ibid.* En cas de vol nocturne, une maison répond de la maison voisine, *ibid.* Les Mandarins chargés des soins de la police sont tenus sans cesse en haleine par la Cour de *Pé-king*, 38. Dans des cérémonies funebres, ils sont tenus de faire disparoître, des portes qui donnent sur la rue, les enseignes qu'on met aux boutiques, & en général tout ce qui est en dorure & en couleur, T. VI, 347. Les signaux de la police se donnent & se répondent dans toute la Chine, aussi vîte, à proportion, que dans un camp, T. VIII, 185. C'est sur-tout à *Pé-king* qu'on admire l'intelligence de la police pour prévenir les accidens, terminer les disputes sur le champ, veiller à la sûreté & aux amusemens du peuple, s'opposer aux progrès des incendies, savoir tout ce qui se passe, pourvoir à l'abondance & aux réparations que demande la commodité, la sûreté & la propreté, *&c.* 218, 219.

Politesse. Les Princes, les Grands, les Man-

darins de robe & d'épée, de tous les ordres, les Gens de lettres de tous les degrés, & les plus ſimples citoyens en Chine, ſavent tous les devoirs que preſcrit la politeſſe, & les rempliſſent ſcrupuleuſement, T. IV, 149, 150.

Politique. Les principales regles de la politique chinoiſe ſe réduiſent à l'obſervation des devoirs généraux & particuliers : en quoi conſiſtent ces devoirs, & quels noms on leur donne en Chine, T. II, 175 & ſuiv. La politique chinoiſe, relativement au commerce, eſt bien différente de celle d'Europe, T. IX, 408. (Voyez *Gouvernement de Chine*).

Polygamie (la) eſt permiſe en Chine, & M. Paw s'eſt trompé en diſant que Confucius n'en a point parlé, T. VI, 307. Loin de déſapprouver Confucius, les Lettrés qui lui ſont le plus dévoués apportent pluſieurs raiſons pour autoriſer la polygamie, entre autres, qu'il naît conſtamment en Chine un plus grand nombre de filles que de garçons, & qu'ainſi l'excédent des filles ſeroit inutile, 308. Selon M. Amiot cette ſeule raiſon ſuffit pour expliquer comment il eſt arrivé que les Légiſlateurs chinois aient permis la polygamie, 311. La polygamie, en Chine, eſt fort différente néanmoins de ce qu'on l'imagine en Europe, T. IX, 377. Selon la loi, un Chinois ne peut prendre de concubine que lorſque ſon epouſe eſt ſtérile, & d'un âge à n'avoir plus d'enfans, *ibid.* Ceux qui ſe piquent d'une certaine régularité de mœurs, n'ont que leur epouſe légitime, *ibid.*

Ponctuation, (la) à en juger par les monumens les plus authentiques, n'a pas eté connue des anciens Chinois, T. VIII, 214. Les modernes, par reſpect pour eux, n'oſent s'en ſervir dans certains ouvrages de conſéquence, *ibid.* On n'imprime les *King* avec des points, que lorſqu'ils ſont accompagnés d'un commentaire, ou deſtinés pour les Ecoliers, *ibid.*

Pondichery (etat de) en 1776 & 1778. (Voyez *Sonnerat*).

Pong-ſieou-te ; jugement qu'il portoit de *Lin-ouen-hio*, T. IV, 361.

Ponts des Chinois (les) ſont diſtingués en ponts de beſoin, ponts de commodité, de paſſage, de magnificence, ponts à demeure, ponts paſſagers, ponts de fantaiſie, de caprice & de curioſité, T. II, 537. Les regles pour les conſtruire ſont différentes, & les ponts des trois premieres eſpeces ſont multipliés ſi prodigieuſement en Chine qu'on pourroit dire, ſans exagération, qu'il y a plus de ponts dans cet Empire que dans tout l'univers, *ibid.* Les ponts qui ſont ſur le Canal impérial, & dont les uns ſont en pierre, ou en marbre, ou en brique, & les autres en bois ou en bateaux, ſont remarquables par leur commodité & leur ſolidité, 538. Les ponts de magnificence qui ont exiſté en Chine, etoient ou de marbre, ou long de vingt toiſes, ou chargés d'ornemens & de bas-reliefs juſques dans l'eau, ou bordés d'une double allée d'arbres, ou couverts de longs périſtiles, ou faits en galeries ſurmontées d'une platte-forme, 539. *Ming-hoang*, de la Dynaſtie des *Tang*, en fit faire un tout de fer & de bronze, 539. Les ponts véritablement utiles, & qui ont été imaginés & exécutés d'un jour à l'autre par les Chinois, pour ſubvenir à la rupture ſubite d'un pont, remédier à une inondation, faciliter la communication d'une armée, ouvrir un paſſage, *&c.* ſont très-ſimples, *ibid.* Figures & explication des ponts mobiles dont on ſe ſert en Chine pour traverſer les foſſés, T. VIII, 356 ; d'une autre eſpece de pont mobile que les Chinois emploient dans les villes aſſiégées dont ils ont rompu les portes pour en empêcher l'accès à l'ennemi, 359.

Population, (la) des tems de *Yao*, *Chun*

& *Yu*, prouve que la Nation, alors, ne datoit pas de bien loin; T. I, 193 & ſuiv. Pourquoi les familles ne devoient pas être bien nombreuſes ſous les premieres Dynaſties, 200. On n'en comptoit que deux mille cinq cens au commencement du regne de *Yu*, 201. Le récit des premieres guerres des Chinois, démontre la fauſſeté des ſyſtêmes de population haſardés, ſur le nombre des habitans de Chine, ſous *Yao*, *Chun* & *Yu*, 201 & ſuiv. Les travaux de *Yu* pour le deſſéchement des eaux, le défrichement des terres, confirment l'opinion de M. *Ko* ſur la population peu nombreuſe de la Chine ſous le regne de ce Prince, 207 & ſuiv. Pourquoi, après la mort de *Fou-hi*, la population de la Chine parut s'accroître, T. II, 45. En 1761, la population de la Chine montoit à cent quatre-vingt-dix huit millions, deux cens quatorze mille, cinq cens cinquante-cinq perſonnes, 374. Par quels ſages etabliſſemens le Gouvernement de Chine chercha à augmenter la population, que le deſpotiſme de *Tſin-ché-hoang-ti*, & les guerres civiles qui le ſuivirent, avoit fait baiſſer prodigieuſement, 397. L'etat de la population totale de la Chine offre un nombre à-peu-près egal de garçons & de filles, 407. La diſproportion qu'on remarque dans pluſieurs dénombremens de la population de Chine, renverſe les calculs & les raiſonnemens philoſophiques qu'on peut faire ſur la population d'un Empire, 413, 414. D'après les dénombremens qui furent faits en Chine l'an 722 & l'an 754, de combien le nombre de familles & de bouches augmenta dans l'eſpace de vingt-deux ans, T. V, 368. Etat de la population de l'Empire chinois par M. Amiot, où l'on voit le nombre des contribuables dans les différentes provinces de Chine; des grands & des petits Mandarins; des Gouverneurs des villes du premier, du ſecond & du troiſieme ordre, des Lettrés, des Gens de guerre, des habitans de *Pé-king*, des *Mant-choux*, des ouvriers ambulans, des gens de rivieres, *&c.* qui ne ſont pas mis au nombre des contribuables, T. VI, 277, 278 & ſuiv. D'après ces détails, M. Amiot porte la population de la Chine juſqu'à deux cens millions d'habitans, 290. Dénombrement des habitans de la Chine, traduit du Chinois, par le P. Allerſtain, 292, 374 & ſuiv., & T. IX, 440. Ce que penſent les Lettrés chinois, des vraies cauſes de la population, T. VIII, 203. Quels ſont les moyens apparens qui ſemblent contribuer à la population prodigieuſe de la Chine, 204. Combien on comptoit en Chine de familles, de perſonnes, & de meſures de terre cultivées en 1370, 1502 & 1542, 205.

Porcelaine, (la) eſt connue à la Chine au moins depuis les *Han*, T. II, 464. Elle a gagné pour la tranſparence, mais elle a beaucoup perdu du côté de la fineſſe & de la vivacité des couleurs, *ibid.* On la diviſe en différens degrés de beauté; quel emploi on en fait d'après cette diviſion, 465. M. Paw a avancé dans ſes recherches philoſophiques ſur les Egyptiens & les Chinois, que le ſecret de la porcelaine avoit eté apporté en Chine par les Japonois: réfutation de cette erreur, 465. On a perdu en Chine quatre ou cinq fois le ſecret de la porcelaine, 466. Les Savans de Chine doutent que la façon de la faire aujourd'hui ſoit celle de la Dynaſtie des *Sòng*, 467. Quelle eſt la porcelaine qu'on appelle *craquelée*, 491.

Portugais, (les) avoient déjà fait la découverte d'une partie de l'Afrique & doublé le Cap de Bonne-Eſpérance, lorſque la premiere edition des voyages de Paole aux Indes orientales parut en 1502, T. V, 12. Lopes Sourez, Vice-Roi des Indes, s'occupa le premier

d'ouvrir un commerce avec la Chine, 13. Fernand d'Andrada & Thomas Pereira partirent de Goa avec une escadre de huit vaisseaux chargés de marchandises, *ibid.* Arrivés à Canton, les Portugais y commettent toutes sortes de violences, 14. Pereira, leur Ambassadeur, est chargé de chaînes à *Pé-king* par ordre de l'Empereur, *ibid.* Cette aventure rallentit l'ardeur des Portugais pour retourner à la Chine, & ils se contenterent d'envoyer leurs vaisseaux dans les parages, & d'y négocier sur la côte, 15. Ils parviennent à prendre un Pirate qui infestoit les mers de la Chine, & l'Empereur, en reconnoissance de cette action, leur accorda la permission de s'etablir dans l'isle de *Macao*, mais avec des restrictions & des entraves qui donnent encore aujourd'hui à *Macao* l'air d'une ville bloquée, *ibid.*

Postérité. A quoi l'Empereur *Kang-hi* attribuoit le bonheur d'avoir une brillante postérité, T. IX, 254.

Po-tchoung, (les) espece de cloches isolées, en usage chez les anciens Chinois, soit pour donner quelque signal au commencement d'une piece, soit pour avertir pendant la piece même, ou les danseurs, ou les joueurs d'instrumens, T. VI, 43. Ces sortes de cloches etoient les plus grosses de toutes, 43, 44; il en est parlé dans le Dictionnaire *Eulh-ya*, sous le nom de *Young*, 44.

Poterie chinoise: composition qui la rend plus commode, T. IV, 484. Elle est un grand objet de commerce en Chine, T. VIII, 275. D'où naît la variété qui se remarque dans les poteries des différentes Provinces de Chine, *ibid.* Quel objet on s'est proposé en Chine pour la fabrique des ustensiles de poterie, 276. Quel usage on en fait, & quels avantages on en retire, 276, 277.

Poudre à tirer des Chinois. Figure des cornets à mettre la poudre dont les Soldats chinois se servent pour charger le fusil & pour amorcer, T. VII, 370; ces deux sortes de poudres sont différentes pour la forme & pour l'effet, & chaque soldat la fait lui-même, *ibid.* On savoit faire la poudre à tirer, en Chine, dès le commencement de l'ere chrétienne, & on y employoit le salpêtre, le soufre & le charbon, T. VIII, 332. Les anciens Chinois employoient la poudre *chen-ho-yo*, soit dans les combats, soit pour mettre le feu au camp des ennemis, 337. La poudre qui va contre le vent & qu'on appelle pour cette raison *ny-foung-yo*, est une de celles qui ont le plus de force, *ibid.* Les Chinois font leur poudre ordinaire, de plusieurs manieres, avec les mêmes matériaux qu'on emploie en Europe, *ibid.* Dans quelle proportion ils mêlent le salpêtre, le soufre & le charbon pour la poudre des artifices de toutes les sortes, 337, 338. Par le moyen des différentes drogues qu'ils joignent à cette premiere composition, ils produisent à volonté un feu rouge, les cinq couleurs, un feu blanc, une explosion forte, un feu noir, des globes de feu, un feu qui va contre le vent, 338. Par quel mêlange ils rendent plus prompt l'effet de la poudre, & lui font produire beaucoup de fumée, *ibid.* Ce qu'ils emploient pour faire la poudre qui pousse la fusée fort haut, *ibid.* Dans quelle proportion ils emploient le soufre, le salpêtre & le charbon pour les fusées des signaux pendant la nuit, *ibid.*; pour la composition de la poudre qui pousse horizontalement en avant & en eparpillant, *ibid.*; pour la composition de la poudre des pétards, 339; pour la poudre qu'on emploie dans les gros canons, & dont trois onces suffisent pour chasser un boulet ordinaire, *ibid.*; pour faire les etoupilles, *ibid.* De quelle manière on prépare la poudre ordinaire en Chine, 340. La poudre pour la charge de l'artillerie demande

une autre préparation que la poudre ordinaire, & on prend pour la faire, du ſalpêtre, du ſoufre & du charbon de béringene, ou, à ſon défaut, du charbon fait avec des branches de ſaule, ou même tout autre charbon qui ſeroit fait avec des branches d'arbres qui ne ſeroient ni réſineux, ni huileux, *ibid.* & 341. Elle eſt dans l'etat qu'il faut quand elle eſt en grumaux de la groſſeur d'un grain de millet, ou d'un grain de riz, & même d'un pois, 341. Ce que l'on fait pour reconnoître qu'elle eſt dans ſon etat de perfection, *ibid.* Les Chinois connoiſſent encore d'autres compoſitions pour faire des etoupilles, des fuſées, des ſerpentaux, & pour charger les canons, 341, 342. Figure du réſervoir de la poudre employée pour faire partir les fleches de feu, 360. Diſpoſition & longueur du tuyau qui contient la poudre, 361. Quelle quantité de poudre on emploie en Chine pour l'arme appellée *le tonnerre de la terre*, & quels effets terribles elle produit, 361. Précautions que la poudre exige, ſelon l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 159.

Pou-hiao, expreſſions dont ſe ſervent les Chinois, pour dire *un homme qui n'a pas de piété filiale*, ce qui ſignifie equivalemment qu'il eſt pêtri de vices, T. IV, 50.

Pou-hong, eſpece de petite-vérole dangereuſe, & même mortelle quand le virus ſe répand autour des boutons & forme un cercle de couleur violette, T. IV, 407.

Pou-kan : à quelle occaſion le peuple chinois aſſemblé doit prononcer ce mot tout d'une voix, T. IV, 226.

Pou-man, eſpece de matelas de toile qui ſervent aux aſſiégés, en Chine, pour les mettre à couvert des traits de l'ennemi, T. VIII, 360.

Poyang, (le lac) M. Bourgeois qui le paſſa à dix-ſept lieues de *Nan-tchang*, lui donne treize lieues de long, quoique, à le bien prendre, il aille juſqu'au grand *Kian*, T. VIII, 296.

Préceptes, (les dix) voy. *Dix préceptes.*

Prédictions. (Idées des Chinois ſur les) T. IX, 375.

Préjugés des Chinois. Ceux de l'honneur & de la piété filiale ſont de venger la mort d'un pere, d'un frere, d'un ami, d'un parent, par celle du meurtrier, T. I, 181. Il eſt très-difficile aux Miſſionnaires de vaincre les préjugés de leurs Néophytes chinois, 472, 473. Quels ſont les préjugés des Chinois, contre les innovations, 489. Les préjugés qu'ils ont ſur les devoirs de la piété filiale, ne ſont rien au prix de ceux qu'il faut combattre pour perſuader à un Chinois d'ecouter une doctrine que n'ont pas connue ſes ancêtres, 291 & ſuiv. Les préjugés qu'on a en Chine ſur la naiſſance & la fortune, ſont bien différens des nôtres, 382. En matiere de prévention & de préjugés, les Européens n'ont guere à reprocher aux Chinois, T. VIII, 266. Citation de quelques caracteres de l'ecriture chinoiſe, tirés des traditions & des préjugés, T. IX, 310. Les préjugés des Lettrés chinois, ſont un obſtacle aux progrès de la Religion chrétienne en Chine, 421.

Prémare, (le P.) a induit M. de Guignes en erreur, T. II, 140. Ses connoiſſances ſuperficielles ſur tous les objets qu'il a voulu embraſſer, *ibid.* Son expoſé ſur la premiere partie de l'hiſtoire chinoiſe, eſt peu eſtimé, *ibid.* & ſuiv.

Préſens. Les hommes, ſelon l'Empereur *Kang-hi*, ſe doivent réciproquement des préſens, T. IX, 247. Il faut, entre amis, ſe faire des préſens de choſes dont on puiſſe faire uſage, ou qu'on ait paru deſirer, *ibid.*

Prêts, (l'intérêt des) autoriſé par *Tſin-ché-hoang-ti*, a cauſé bien du mal en Chine, T. IV, 335.

Prévoyance, (définition de la) T. VII,

172. Une fauſſe prévoyance décele dans un Général d'armée de la puſillanimité, & eſt ſouvent la cauſe des défaites, 262, 263.

Prince, (danger d'un mauvais) T. IV, 67. Avantages précieux d'un bon Prince, *ibid.*

Prince héritier de Chine; quelle doit être ſon education, T. IV, 15. Ce qu'il attend, quand le Souverain meurt, pour pouvoir prendre le titre de ſa principauté, 22. Cérémonie qui confirme la nomination du Prince héritier, 117.

Princes de Chine. Celui qui eſt chargé des Princes du ſang, doit, ſelon la doctrine du *Li-ki*, leur enſeigner à entretenir la concorde avec leurs parens, à les honorer, à aimer leurs freres, *&c.*, T. IV, 15, 16. On compte en Chine cinq ordres de Princes, les *Kong*, les *Heou*, les *Pé*, les *Tſée*, les *Nan*, 16. La morale chinoiſe fait conſiſter les devoirs de l'amour filial de l'Empereur, à chérir tous les Princes de ſon ſang, 82. Tous les Princes du ſang qui deſcendent en droite ligne du fondateur de la Dynaſtie régnante, ont droit de porter la ceinture jaune, 127, 128. Ceux qui deſcendent des oncles, *&c.* du fondateur, portent une ceinture jaune-orangé, 128. Chaque année on fait deux nouveaux tableaux des Princes du ſang de Chine, dont l'un eſt gardé à *Pé-king*, & l'autre eſt envoyé en Tartarie, *ibid.* L'empereur ſeul détermine les ſurnoms des Princes de la branche régnante, & l'on ne peut marier les jeunes princes ſans ſon agrément & ſa permiſſion, *ibid.* La loi détermine en Chine les titres & les grades, les prérogatives, les diſtinctions & les droits honorifiques attachés à chaque ordre des Princes titrés, *ibid.* Les Princes de tous les ordres en Chine doivent ſubir, dans les tems marqués, des examens militaires; & c'eſt d'après leurs examens littéraires & militaires que les fils de l'Empereur & des Princes ſont propoſés plutôt ou plus tard pour être titrés, 129. Les Princes, comme Princes, en Chine, n'ont ſéance dans aucun Tribunal, & leur autorité n'eſt héréditaire que dans les bannieres Tartares, *ibid.* Les titres de principauté héréditaire, avec tous les droits, paſſent de génération en génération, d'un aîné à un autre, *ibid.* On ne peut ôter à une branche ſa principauté héréditaire, à moins de lui faire ſon procès, *ibid.* (Voyez *Principautés*). Tous les Princes du ſang, en Chine, qui n'ont point de principauté ou d'emploi, ont la haute paie des ſimples ſoldats des bannieres Tartares, 129. L'Empereur leur fait un préſent en argent pour les mariages & les enterremens, *ibid.* Toutes les affaires criminelles des Princes, en Chine, & les affaires civiles qui tiennent à leur naiſſance, ſont réſervées au Tribunal du *Tſong-gin-fou*, 130. Toute inſulte grave faite à un Prince revêtu de la ceinture de la famille impériale, eſt punie de mort; *ibid.* Outre le privilege de ne pouvoir être cités qu'à leur Tribunal, les Princes, en Chine, ont le droit de ſe rédimer de toutes les peines corporelles, *ibid.* La police, en Chine, a le droit d'arrêter tous les Princes qui ne ſont pas titrés, *ibid.* Idée fauſſe qu'on a en Europe des Princes de Chine, 130, 131; leurs revenus ſont peu conſidérables, 138, 139. Dans quel ordre ils aſſiſtent à la cérémonie qui ſe pratique au jour de l'an, lorſque l'Empereur va ſaluer l'Impératrice mere, T. IV, 140. A quelle occaſion l'aſſemblée générale de tous les Princes vaſſaux de l'Empire chinois eut lieu la premiere année du regne de *Kang-ouang*, T. II, 287, 288. Penſées & maximes ſur les Princes, tirées de divers livres chinois, T. X, 144.

Principautés de Chine. On ne ſait rien de

certain ſur celles des deux premieres Dynaſties, T. I, 205. Les Annales commencent à parler des Principautés ſous la Dynaſtie des *Tcheou*, *ibid.* De quelle nature etoient les tributs qu'elles payoient, 207. Les ſentimens ſont partagés ſur la ſituation de ces Principautés, & de leurs diſtricts, *ibid.* Les apanages que les *Tcheou* donnerent aux Princes de leur ſang, ou de la Dynaſtie des *Chang*, etoient des Principautés de différens titres, T. II, 74. En faveur de quel Miniſtre, l'Empereur *Chun* erigea en Principauté le pays de *Chang* dans le *ho-nan*, T. III, 23. *Ou-ouang* aſſigne la Principauté de *Ki* pour ſervir d'apanage aux deſcendans de *Yu*, & la Principauté de *Soung* pour les deſcendans de *Tcheng-tang*, 32. *Tchang-leang* obtient, en récompenſe de ſes ſervices, la Principauté de *Lieou*, 63. Etendue de la Principauté de *Tcheou* ſous l'Empereur *Souiouen-ti*, 155. *Yang-kien* fait eriger le Comté de *Soui* en Principauté, 156. Sous la protection de quels Empereurs les deſcendans de la Dynaſtie des *Leang* jouiſſoient de la Principauté de *Leang*, 166. L'Empereur *Ly-yuen* confere à ſes deux fils les principautés de *Tſin* & de *Tſi*, T. V, 90. *Lieou-outcheou* veut profiter des troubles de l'Empire pour ſe faire une Principauté dans le *Chan-ſi*, 190. *Ly-che-min* renverſe ſes projets, *ibid.* & ſuiv. Quelle autorité exerçoient dans leurs principautés ceux qui en etoient pourvus par l'Empereur, T. VII, 95. *Tchaokoang-yng* donne la Principauté de *Tcheng* au Prince qui venoit de lui ceder l'Empire, T. VIII, 11. Comment les Principautés héréditaires en Chine paſſent de génération en génération, T. IV, 129. Les Principautés de naiſſance diminuent de grade d'une génération à l'autre, *ibid.* (Voy. *Princes*).

Priſonniers; comment on doit ſe conduire à leur egard, T. VII, 67.

Privations, (les) ſont regardées par les Sages comme une félicité, T. IX, 102.

Procédure. Forme de la procédure en Chine, T. IV, 158. Ancien proverbe chinois, ſur les formalités & les longueurs de la procédure, 382. La procédure criminelle, en Chine, eſt très-ſévere, 422 & ſuiv. (Voyez *Si-yuen* & *Lien-yen*).

Procès. Attention du Gouvernement de Chine pour les abréger, T. IV, 383.

Procès-verbaux, (les) comment ils doivent être dreſſés dans les affaires criminelles en Chine, T. IV, 430. (Voy. *Si-yuen*).

Progreſſion triple. C'eſt l'expreſſion numérique d'une ſuite de conſonnances qui repréſentent la quinte, T. VI, 32, note *c*. & 212. Les proportions authentiques que les Grecs nous ont tranſmiſes, touchant les divers intervalles muſicaux, ne ſont, ainſi que les proportions des anciens Chinois, qu'un réſultat de la progreſſion triple, 196, note *d*. & 197.

Proportions. Expoſition du principe ſur lequel ſont fondées les proportions des anciens Chinois, T. VI, 212. D'une ſeule conſonnance donnée, comme la quinte ou la quarte, découle tout le ſyſtême muſical, 214. Texte du *Si-han-chou*, ou hiſtoire des *Han* occidentaux, qui préſente tout le ſyſtême muſical des Chinois, formé par une ſucceſſion de quintes & de quartes alternatives, 215. Le même texte exprimé par des notes à la maniere des Européens, 217. Analyſe des nombres par leſquels M. Amiot repréſente chacun des douze *lu* enoncés dans ce texte, *ibid.*, note *ee*. Source des proportions factices des Chinois modernes, 201 & ſuiv. Fauſſes proportions qui réſultent de la méthode de *Hoai-nan-tſée*, 144, à la note, & 187. Les proportions factices qu'on trouve dans tous les Théoriciens Européens, depuis près de deux ſiecles, ne ſont qu'une répétition de ce qu'a ecrit

ecrit Zarlin dans ſes *Inſtitutions*, 200, note *g*. D'après ces proportions factices, quelques Européens ont voulu elever des doutes ſur celle de la quinte, ſans penſer à vérifier auparavant ſi leurs proportions de quinze à ſeize pour le demi-ton, de quatre à cinq pour la tierce, *&c.*, etoient légitimes, ou ſi elles avoient un principe, 213, note *aa*. Comment on peut s'aſſurer ſi la proportion de deux à trois pour la quinte, & celle de trois à quatre pour la quarte, ſont juſtes l'une & l'autre, 213.

Proſternations, (les) ſont d'uſage & d'etiquette en Chine pour les enfans devant leurs peres & meres, pour les cadets devant les aînés, pour les gendres devant leur beau-pere, pour les diſciples devant leurs maîtres, pour l'Empereur devant l'Impératrice-mere, T. IV, 143.

Proverbes ſur la piété filiale, T. IV, 268 & ſuiv. Autres Proverbes ſur divers objets tirés des livres chinois, T. X, 144 & ſuiv.

Prudence, (la) pouſſée à l'excès, eſt ſouvent nuiſible aux ſuccès d'un Général d'armée, T. VII, 105. La prudence, eſt une des cinq vertus que les Chinois regardent comme capitales, & qui ſont la baſe ſur laquelle ils appuient leur morale, leur politique & leur gouvernement, 230, 231, 234.

Punaiſes. Quel moyen M. Cibot indique pour ecarter ces inſectes, T. IV, 491.

Punitions, (les) ſont tellement proportionnées à la nature des crimes dans le Code criminel de Chine, que les coupables eux-mêmes ne peuvent en blâmer ni l'injuſtice, ni la rigueur, T. IV, 156. Les punitions corporelles ſont défendues en Chine dans tous les cas, lieux & circonſtances qui ajouteroient à la rigueur des loix, 157. Sageſſe des loix à cet egard, 158. Les loix ne prennent point connoiſſance, en Chine, des punitions domeſtiques, quelque rigoureuſes qu'elles aient eté, 160, 161. Les punitions corporelles pour vol fait entre parens, pour une accuſation intentée, même avec raiſon, contre un pere, une mere, *&c.*, pour inſulte ou maltraitement à l'egard des parens, ſont proportionnées au degré de la parenté, 161, 162. Les punitions des ſoldats qui ſont en défaut, ſont le bâton pour les Chinois, & le fouet pour les *Mantchous*, T. VII, 31. Comment les punitions furent etablies, 235. De quelle maniere l'Empereur puniſſoit autrefois les fautes d'un Grand ou d'un Prince quel qu'il fût, 235, 236. Quelle eſt la punition en uſage aujourd'hui à l'egard des Mandarins que l'Empereur ne veut pas perdre entiérement, 237. Il y avoit dans l'antiquité neuf eſpeces de punitions aſſignées aux neuf différentes ſortes de crimes, 241, 243.

Purification. Dans quel ſens les Chinois anciens & modernes prennent ce mot, T. IX, 110, 111.

Puy-Ségur. (M. le Marquis de) Ses remarques critiques ſur l'art militaire des Chinois, & les eclairciſſemens qu'il y a joints, T. VII, Préface, 6 & ſuiv.

Pyramides, (les) le dernier Empereur de la Dynaſtie des *Chang* en a fait bâtir une qui avoit près d'une lieue, de ce tems-là, de circuit, & dix mille pieds de hauteur, T. IX, 356.

Pythagore. Selon M. Amiot, ce Philoſophe a pu paſſer des Indes juſqu'à la Chine, où il aura appris des Chinois quelques-unes des méthodes qui leur etoient familieres pour les propriétés des nombres, & d'où il aura rapporté en Grece le ſyſtême muſical des Chinois, en l'arrangeant à ſa maniere, T. II, 193, & T. VI, 173. Faits qui appuient cette conjecture, *ibid.*, à la note.

Q

Quadrature du cercle. Ce n'eſt point par une ſimple curioſité que les Chinois ont cherché la quadrature du cercle, c'eſt pour déterminer avec préciſion l'aire de chaque *lu*, par la connoiſſance exacte du rapport du diametre à la circonférence, T. VI, 147.

Quanſi, (le) Province de Chine, eſt inculte en grande partie, & rempli de montagnes ſtériles, T. VIII, 295.

Quarte & quinte. Ces deux intervalles pris dans des ſens oppoſés, c'eſt-à-dire en montant ou en deſcendant pour l'un, & en deſcendant ou en montant pour l'autre, donnent mutuellement l'octave, T. VI, 213, note *z*.

Quaternaire. Ce que les Grecs ont appellé le ſacré quaternaire de Pythagore, n'eſt pas de ce Philoſophe, T. VI, 136. En quoi conſiſte ce ſacré quaternaire, & comment il renferme les principes fondamentaux de la muſique, *ibid.* à la note.

Querelles. Source des querelles; il les faut eviter, T. VII, 41, 42. Comment les Chinois les terminent, 43.

Queſtion, (la) eſt en uſage chez les Chinois: à quelle occaſion on la donne, T. VII, 37.

R

Raiſins (les) de *Hoai-lai-hien*, ſont d'une grandeur giganteſque, T. III, 498. Les grains de ces grappes de raiſins ſont gros comme des prunes de damas violet, *ibid.* A quoi l'on attribue l'epaiſſeur de la peau des raiſins, *ibid.* Ils ſont bons à manger dans les mois d'Avril, de Mai & de Juin, & on les conſerve très-aiſément, *ibid.* Selon l'Empereur *Kang-hi*, les raiſins ſont venus en Chine de l'occident, & ce Prince en fit venir trois nouvelles eſpeces du Royaume de *Ha-mi*, T. IV, 471. Deſcription de ces trois eſpeces, de leurs qualités, de la culture & du terrein qu'elles exigent, 472. La Médecine, en Chine, fait uſage des raiſins ſecs & paſſés, T. V, 481. Les raiſins, à en croire les Savans, ont eté connus en Chine & célébrés dès la plus haute antiquité, *ibid.* Les chanſons qui reſtent de toutes les Dynaſties depuis les *Yuen* juſqu'aux *Han*, font foi que le vin de raiſin a toujours eté fort au gré des Chinois, *ibid.*, 482. La Province de *Pé-tche-ly* eſt renommée pour les raiſins, 483. Les deux grandes villes du *Chan-ſi*, *Tai-yuen*, & *Ping-yang*, ſont fameuſes dans tout l'Empire chinois, par la grande quantité de raiſins ſecs qui en ſortent & dont on fait beaucoup d'uſage pour les pharmacies & pour les tables, 483. Les raiſins ſecs ou paſſés dont on fait le plus de cas en Chine, ſont ceux du Royaume de *Ha-mi*, 484. Les envoyés de ce Royaume en apportent à *Pé-king* tous les ans une très-grande quantité, 485. Les raiſins ſecs de *Ha-mi* ſont de deux eſpeces; la premiere eſt très-eſtimée de la Médecine; la ſeconde plus recherchée pour les tables, eſt plus petite & plus délicate que les paſſevilles de Provence, *ibid.* Les livres chinois ſont d'accord avec MM. Lemeri & Geoffroi ſur les vertus & les qualités des raiſins ſecs ou paſſés, *ibid.* L'infuſion des raiſins ſecs de *Ha-mi* eſt un remede excellent pour la petite-vérole, pour les pleuréſies & les fievres malignes, *ibid.* Les plants des raiſins de *Ha-mi* qu'on a apportés à *Pé-king*, y ont très-bien pris, & ceux qu'on nomme de Corinthe, y ont conſervé un ſucre & un parfum admirables, 486. Le climat de *Ha-mi* eſt très-favorable à la bonté des raiſins, *ibid.* Quelle méthode on emploie dans le *Chan-ſi* & dans le Royaume de *Ha-mi* pour faire ſécher les raiſins, 486.

Raiſon, (pourquoi l'on doit chercher

la) dans les choſes les moins importantes, T. IX, 168, 169.

Rameau. Ce que penſe M. Amiot de la baſſe fondamentale de Rameau, T. VI, 130. Différence entre ſon ſyſtême & celui des Chinois, *ibid.*, note. Comment la gamme eſt formée par le ſyſtême de Rameau, & comment elle ſe forme par celui des Chinois, *ibid.* La baſſe fondamentale a deux objets très-différens entre eux: l'un de fonder la valeur des ſons, l'autre de réduire en principes la pratique de l'harmonie, *ibid.* Pourquoi les compoſiteurs de routine s'elevent contre ce ſecond objet, *ibid.*; 131.

Rapport: ce mot ſe prend dans le ſens de proportion: le rapport de l'octave eſt comme de un à deux, celui de la quinte comme de deux à trois, & celui de la quarte comme de trois à quatre, T. VI, 213; ainſi l'aggrégation des nombres un, deux, trois, quatre, eſt la baſe des principes fondamentaux de la muſique. (Voyez *Tſo-kieou-ming* & *Quaternaire*).

Rebelles. Quelle conduite on tenoit anciennement à leur egard en Chine, T. VII, 235. Moyens qu'on prenoit pour les ramener, 236, Comment on les traitoit s'ils perſiſtoient dans leur rébellion, 236, 237. Cérémonie qu'on obſervoit pour leur Jugement & leur punition, 237 & ſuiv.

Recettes, pratiquées chez les Chinois, T. IV, 484. La laitue ſauvage pilée & mêlée avec la terre de poterie, procure à celle-ci de grands avantages, *ibid.* L'encens réduit en pouſſiere, & mêlé avec une egale quantité de moëlle de jonc, rend une odeur plus douce, & les Chinois en font des paſtilles, *ibid.* On ſe ſert en Chine d'eau de ſel marin pour le diſſolvant du talc, 484, 485. Les Chinois font des paſtilles excellentes pour la poitrine avec la pouſſiere ou le ſucre dont ſe couvrent leurs figues cagues, 485. Ils font des habits avec des feutres qu'ils ſont parvenus à rendre auſſi minces que des draps, *ibid.* Méthode des Jardiniers chinois pour les graines des plantes etrangeres, ou qui ſont difficiles à lever, *ibid.* Force ſinguliere de la chaux faite avec la pierre à aiguiſer; 486. Propriétés de la poudre de chaux pour arrêter le ſang des coupures; du bambou pour recevoir des empreintes; de l'eau de borax pour faire paroître des lettres ſur les œufs; des cendres de coing pour empoiſonner le poiſſon; des graines de melon d'eau mâchées pour en faciliter la digeſtion, 486. Méthode des Chinois pour rendre les châtaignes ſaines & nourriſſantes; pour empêcher les noix & les pignons de devenir huileux & de ſe rancir; pour blanchir la cire d'abeilles; pour ſubſtanter un homme pluſieurs jours & l'empêcher de mourir de faim avec quelques onces d'une pâte faite de cire jaune & de jujubes ſeches; pour conſerver les viandes, 488; pour connoître ſûrement le climat & la température de l'air d'un pays où on ne fait que paſſer; pour garantir un etang ou un vivier des ravages de la loutre; pour délivrer les poiſſons des puces; pour conſerver les citrons & les oranges, 489; pour faire paroître, de feu, diverſes figures d'animaux, 490; pour appaiſer la douleur, & diſſiper le venin de la piquure du ſcorpion; pour ecarter les punaiſes; pour rendre au vernis de Chine & du Japon tout ſon eclat; pour préſerver ce qui doit être dans l'eau ou dans une terre humide; pour bronzer le cuivre, & pour faire eclorre des œufs de poiſſons renfermés dans un œuf vuide qu'on fait couver à une poule, 491, 492.

Récompenſes, (les) ſont néceſſaires pour l'encouragement du ſoldat, T. VII, 67, 204. Récompenſe ſinguliere que *Ou-heou* accorda aux gens de guerre, 219 & ſuiv. Comment doivent être

les récompenſes des belles actions, 268 & ſuiv; comment elles ſont diſtribuées en Chine, 249, 291. Avec quelle juſtice l'Empereur *Kang-hi* diſoit qu'on devoit accorder des récompenſes, T. IX, 157, 158.

Redoutes chinoiſes, eſpeces de tours faites de terre, plus hautes que les murailles des villes qu'on aſſiégeoit, & du haut deſquelles on tâchoit de découvrir les différentes manœuvres des aſſiégés, T. VII, 72.

Réflexions morales ſur la piété filiale, T. IV, 268 & ſuiv.

Regard. Jugement qu'on peut porter d'un homme à ſon ſeul regard, T. IX, 139. Gravité qu'on y doit mettre, 139, 140.

Religion. Pourquoi l'idolatrie n'a jamais pu devenir la religion du Gouvernement de Chine, quoiqu'elle fût celle des Empereurs, T. I, 41. Les Annales de *Pan-kou* ſont un répertoire de ce qui concernoit la religion ancienne des Chinois, 84. Selon les Miſſionnaires en Chine, il eſt difficile de comprendre comment la Chine entiere auroit pu conſerver la religion naturelle, ſi la croyance publique n'eût pas eté ſoutenue & eclairée par des traditions ecrites, 94. On trouve dans les *King* & dans tous les anciens livres, des paſſages ſi ſinguliers, des manieres de parler ſi approchantes des livres ſaints, qu'il eſt tout naturel d'en conclure que les premiers Chinois avoient fait ou porté avec eux des livres qui contenoient la croyance des premiers Sages, *ibid.* Dès le tems de Confucius, la religion etoit combattue par des ſectes, 95. La création du monde & de l'homme, l'etat d'innocence, la chûte d'Adam, & la longue vie des premiers hommes, ſont articulés clairement dans les anciennes chroniques chinoiſes, 105. Ce que dit *Hoai-nan-tſée*, du Paradis terreſtre des *Tao-tſée*, 106. On trouve dans les livres chinois plus de détails ſur la chûte des Anges que ſur celle de l'homme, 107. Ce que *San-tchi* diſoit des preuves de la religion, 110. C'eſt ſans fondement qu'on a fait des athées & des idolâtres de tous les Chinois anciens & modernes, 244. Notice des principales connoiſſances que le *Chou-king* a tranſmiſes de la religion des Chinois des tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 246. Les noms ſous leſquels le *Chou-king* déſigne l'Etre ſuprême, ſont ceux de *Tien*, Ciel; *Chang-tien*, Ciel ſuprême; *Chang-ti*, Seigneur ſuprême; *Hoang-chang-ti*, ſouverain & ſuprême Seigneur, *ibid.* Les idées que les Chinois attachent à ces différens noms, les rendent auſſi ſignificatifs & auſſi clairs que ceux de *Dieu*, de *Tout-Puiſſant*, de *Seigneur*, &c. dont nous nous ſervons, *ibid.*, 247 & ſuiv. Quelles idées le *Chou-king* donne de la Divinité, 248. Pourquoi le Pape a défendu à l'Egliſe de Chine de ſe ſervir des mots *Tien* & *Chang-ti* pour déſigner l'Etre ſuprême, ſans décider pour cela que le *Tien* des Chinois n'etoit pas le vrai Dieu, 248, 249. *Yao* fit du calendrier le premier objet de ſes ſoins, afin de fixer pour jamais les jours conſacrés à la religion, 249, 250. Selon la morale des Chinois, un homme vertueux ne peut faire un pas ſans la religion, à quelque choſe qu'il s'applique, 250. Les Lettrés de toutes les Dynaſties ſe ſont elevés avec force contre les ſectes idolâtriques des *Tao-ſée* & de *Foé*, 253. La religion actuelle du Gouvernement, eſt la même que celle des *Tcheou*, c'eſt-à-dire un Déiſme mêlé de ſuperſtitions, *ibid.* Les Empereurs de Chine, & preſque toute la Nation, ſont Idolâtres: les Lettrés même ont des Idoles & vont aux *Miao*, *ibid.* Il n'y a pas dans le *Chou-king* un ſeul caractere qui ne ſoit dirigé vers la religion, 254. Quel etoit l'objet & la vraie fin de la religion de *Yao*, *Chun* & *Yu*, & quelle ſain-

teté de culte elle commandoit, 254 & suiv. La musique, dans l'antiquité, etoit en Chine l'interprete de la religion, & l'oracle de l'enseignement, 256 & suiv. Le premier acte d'autorité de *Chun*, en recevant la couronne dont *Yao* se démettoit, fut de sacrifier au *Chang-ti*, 258. Dans quelles vues il le fit, selon *Mong-tsée*, 259. L'union du Sacerdoce & de l'Empire, en Chine, & le privilege qu'a l'Empereur de pouvoir sacrifier seul au *Chang-ti*, datent de *Yao* & *Chun*, *ibid.* Les diverses especes de sacrifices, les jeûnes & les oblations, le choix & le nombre des victimes, la majesté des cérémonies de Chine, prouvent que la religion de *Yao*, *Chun* & *Yu* etoit celle de Noé, 260. Tout ce qui regarde le culte religieux en Chine, même pour la magnificence des cérémonies, date des tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 260. Les sacrifices, dans la haute antiquité, etoient un devoir de religion avant que de rien entreprendre, 261. Quelle importance *Chun* attachoit aux devoirs de religion qu'il recommandoit à tous ceux à qui il donnoit des emplois & des charges, 262 & suiv. Maximes de religion de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 264 & suiv. L'idolâtrie n'est entrée en Chine que sous les *Han*, 296. Du tems de Confucius, & plus anciennement encore, il y avoit un culte superstitieux des esprits, *ibid.* Les anciens Chinois ont connu long-tems & adoré le vrai Dieu; ils ont eu connoissance même du Messie à venir, 322. Parmi les modernes il y a des Théistes, & peut-être des Athées & des Matérialistes, *ibid.* L'Etre souverain que les Chinois nomment *Chang-ti*, voit tout, fait tout, est partout, punit les méchans & récompense les bons après leur mort, T. II, 11 & suiv.; ils l'ont honoré de tout tems par des sacrifices, accompagnés d'une musique & de cérémonies particulieres, 14, 15. Pourquoi le droit d'offrir sur le *Tan*, appartenoit au seul Souverain, 15. En adressant leurs prieres au *Chang-ti*, les anciens Empereurs & leurs Sujets le regardoient comme Tout-puissant, *ibid.* Dans les commencemens de la Monarchie, on consacroit un *Kiao*, on erigeoit un *Tan* sur la premiere eminence, & pendant que le Souverain avec ses Ministres y sacrifioit, le peuple se tenoit aux environs dans un profond silence, 15, 16. Ce qui fait croire à M. Amiot, que *Fou-hi*, en parlant à son peuple après l'invention des *Koua*, a dû lui parler du Mystere de la sainte Trinité, 21 & suiv. Plusieurs Missionnaires ont regardé l'*Y-king* comme un livre prophétique dans lequel on trouvoit tous les Mysteres de la religion chrétienne, 26. La pureté primitive de la doctrine chinoise, sur la divinité, a eté ternie par une foule de Philosophes qui ont donné le ton au gros de la Nation, depuis près de dix siecles, 27. On ne peut pas dire avec fondement que c'est au Ciel visible & matériel que les anciens Chinois offroient des sacrifices sur le *Tan* & dans l'enceinte du *Kiao*, 34. Depuis *Fouhi* jusqu'à *Hoang-ti*, les sacrifices solemnels s'offroient sur une simple elévation, dans une enceinte faite avec des branches d'arbres, 35. *Hoang-ti* détermina un cérémonial pour ces grands sacrifices, & assigna quatre montagnes aux quatre côtés de ses Etats, pour être consacrées au culte religieux de toute la Nation, *ibid.* & suiv. Les *Tcheou* ajouterent des cérémonies & une cinquieme montagne, 36. Quelque part que fût la Cour, il falloit qu'aux quatre saisons de l'année, le Souverain se transportât sur ces montagnes pour y offrir le sacrifice, 38. Comme on sentit peu-à-peu les inconvéniens de ces longs voyages, on consacra dans les environs du Palais un lieu, & on construisit un edifice qui etoit

tout-à-la fois la repréſentation du *Kiao*, du *Tan* & de la ſalle des ancêtres, 39. Cet edifice eut un nom différent ſous chacune des trois premieres Dynaſties, *ibid.* & ſuiv. Sous les *Hia* & ſous les *Chang*, toutes les cérémonies ſe faiſoient dans l'enceinte du même temple, mais dans cinq appartemens différens, 40. Les *Tcheou*, au lieu d'un ſeul & même temple, en conſacrerent deux, 40, 41. La dénomination de ces deux temples a donné lieu à toutes les ſuperſtitions qui ont eté ſucceſſivement etablies, 42. Simplicité du culte des Chinois dans ſa premiere inſtitution, 182. Quel tems de l'année *Chun* aſſigna pour les ſacrifices ſolemnels, 183. Figures des temples dans leſquels on offroit des ſacrifices au *Chang-ti*, ſous les trois premieres Dynaſties, 185 & ſuiv. Repréſentation particuliere des lieux des ſacrifices ſous la Dynaſtie des *Tcheou*, 187. Les temples des Chinois ſont remplis de magots & d'idoles qu'ils honorent, mais on ne voit point chez les Chinois, comme l'a prétendu M. Paw, des pagodes & des idoles, 462. Les Tartares connus ſous le nom de *Lamas*, ont honoré l'Eſprit du Ciel ſous une figure d'or, 495. En Chine, la religion eſt la premiere choſe dans le deuil, T. IV, 22. Un des devoirs du reſpect filial de l'Empereur, eſt de craindre, ſervir & adorer le *Chang-ti* comme pere & mere de tous les hommes, 90. L'Empereur, les Mandarins & toute la Cour, ſe préparent aux ſacrifices par le jeûne, 151. Il y a un nombre prodigieux de Bonzes, de *Tao-ſée* & de Lamas à *Pé-king*, & ils y ſont très-bien fondés, 316. Les temples ſont deſſervis par eux, *ibid.* Les miniſtres des idoles ſont en général mépriſés en Chine, à cauſe de leur ignorance & de leurs mœurs, & ils ne tiennent point au Gouvernement dont la religion avouée & profeſſée eſt la religion naturelle ou le Déiſme, 317. Selon M. Freret, la religion du Prince & du Gouvernement en Chine, s'eſt maintenue dans la pureté & dans l'exactitude de ſa morale depuis les premiers tems de la fondation de la Monarchie, T. V, 53. Sous quel nom & en quelle qualité l'Etre ſuprême eſt l'objet du culte des Chinois, *ibid.* Les Empereurs ont toujours regardé comme un devoir d'obſerver les anciens rites, 54. L'eſpece d'athéiſme dont on accuſoit les modernes Chinois, ayant eté un ſujet de querelles entre les Miſſionnaires, l'Empereur *Kang-hi* fait connoître la religion de l'Empire par un Edit où il articule expreſſément que ce n'eſt point au Ciel viſible & matériel que les Chinois offrent des ſacrifices, *&c.* 54, 55. L'aſſemblée des Grands de l'Empire, des Mandarins, des principaux Lettrés, & du Préſident de l'Académie Impériale, déclare formellement la même choſe, 55. Les Chinois rendent, de tems immémorial, un certain culte aux Eſprits, *ibid.* Outre les religions de l'Empereur, du Gouvernement & du Peuple, qui en font trois diſtinctes, il y a la ſecte de *Tao-ſée*, qu'on peut regarder comme les *Qua-kers* de l'idolâtrie, ou plutôt du Déiſme, & qui ſacrifient aux eſprits des ténebres trois ſortes de victimes, un cochon, un poiſſon & une volaille, *&c.*, 56, 57. (Voy. *Tao-ſée* & *Sectes chinoiſes*). La religion juive eſt connue & profeſſée en Chine, 57. La ſeule ſynagogue qui y exiſte, fut découverte par le P. Gozani en 1704, *ibid.* Connoiſſances & croyances des Juifs de cette Synagogue, concernant l'objet de leur adoration, Jeſus fils de Sirak, *&c.*, 58. La croyance au Dieu *Fo* eſt la religion dominante du peuple, ou de la populace chinoiſe, *ibid.* Quelle en a eté l'origine, 59. Pourquoi la crédulité du peuple lui a elevé toutes ſortes d'idoles, 59. Quelle eſt

la doctrine des Bonzes de cette secte, *ibid.*; elle n'est que tolérée par le Gouvernement, 60. (Voyez *Sectes chinoises*). Vers l'an 1400 de l'ere chrétienne, il s'etablit en Chine une nouvelle secte qui entreprit de remettre en honneur la religion des Lettrés, 60. Ces Sectaires n'admettent d'autre principe qu'une vertu céleste, aveugle & naturelle, 60. Les Savans sont partagés sur la question de savoir si l'Evangile a eté prêché à la Chine dès le siecle des Apôtres, 61. Plusieurs monumens attestent que la religion chrétienne a eté connue & professée en Chine depuis l'an 636, 62. La religion de Mahomet s'est aussi introduite à la Chine, par les Tartares qui en faisoient profession, sous le regne de *Genghis-kan*, 67. L'Impératrice *Ou-heou* fait des dépenses enormes pour la construction d'un nombre prodigieux de *Miao* ou Temples, 312. Elle permet ensuite qu'on les détruise dans le *Ho-nan*, d'où M. Amiot conclut que les Temples de cette Province etoient consacrés au culte des Chrétiens dont la religion etoit florissante en Chine dans le septieme siecle, 313, 314. Sous quel Empereur on transporta dans le Palais Impérial les ossemens de *Fo*, 437. Dévotion particuliere du peuple pour ces reliques, 438. Le Lettré *Han-yu*, zélé partisan de la doctrine des anciens, cherche à désabuser le peuple & l'Empereur sur *Fo* & sur le culte qu'on lui rendoit, 438, 439. Par le mot *Doctrine*, on peut entendre la religion, car la doctrine est en effet toute la religion des Chinois qui n'ont point la superstition de l'idolâtrie, T. VII, 58. Un des principaux usages religieux des Chinois, a toujours eté d'avoir un lieu destiné à honorer les ancêtres, 144, 145. Quelle vénération l'Empereur de Chine a pour les Chefs de la religion, qui sont le *Grand-Lama*, & le *Pan-tchan-Lama*, T. IX, 6. Ecrit de l'Empereur *Kien-long*, pour annoncer à son peuple qu'il se dispensera, à cause de son grand âge, des cérémonies accessoires qui accompagnent ordinairement les grands sacrifices que l'Empereur offre dans le *Tien-tan*, en qualité de Grand-Prêtre & de Souverain Sacrificateur de la Nation, 18 & suiv. Description des cérémonies religieuses & des rites etablis & fixés lorsque l'Empereur ne fait pas les cérémonies en personne, 19 & suiv. Avec quel respect l'Empereur *Kang-hi* rempliſſoit tous les devoirs de religion, 72. Les Chinois prient en parcourant les grains du chapelet de *Fo*, 110. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit du Dieu *Fo* & des temples elevés en son honneur, 142; de la vénération du peuple pour ce Dieu, 176; des libations, avec de l'eau-de-vie, qu'il faisoit sur les tombeaux des Empereurs de la Dynastie des *Ming*, 183. Caracteres de l'ecriture chinoise, qui ont trait à la religion, 313. Conformité des maximes & des traditions religieuses des Chinois, avec celles de la vraie religion, 377. Tous les Chinois, dans leur particulier, se prosternent devant des idoles, 420, 421.

Remedes. Selon les principes de la médecine chinoise, la premiere regle de conservation pour les vieillards, est de n'attaquer aucune de leurs infirmités avec des remedes violens, T. IV, 238. Usage modéré qu'on doit faire des remedes pour les vieillards & les enfans, 240, 241. Les remedes dont on fait usage en Chine sont peu composés, & on les tire tous des diverses Provinces, 324. Un charlatan, un aventurier, un ignorant, sont traités en Chine comme de vrais homicides, lorsqu'il est prouvé qu'ils ont accéléré ou causé la mort de leurs malades par leurs remedes, 436. Composition de deux remedes excellens de Chine, nommés *pao-hing-che* & *kou-tsou*: le

premier eſt très-recherché pour la petite-vérole, la rougeole, la fievre pourprée, & pour toutes les maladies en général où il y a du venin, ou un trop grand affoibliſſement, T. V, 492, 493. Le ſecond bien moins diſpendieux & d'un uſage plus prompt & plus univerſel, eſt excellent pour les apoplexies de bile, les indigeſtions, les coliques & les fievres intermittentes, 493. Attention de l'Empereur *Kang-hi*, pour faire publier la recette des remedes eprouvés avec ſuccès, T. IX, 166. Selon ce Prince, les anciens compoſoient leurs remedes avec des herbes à peine ſorties de terre, les faiſoient ſécher exprès & les donnoient à pleines poignées, 166. Comment ſont compoſés ceux dont on fait uſage aujourd'hui, *ibid.* Obſervation de ce Prince, ſur la racine appellée *tcio-hae*, que les *Mongoux* mangent lorſqu'ils ſe caſſent ou ſe diſloquent quelques membres, *ibid.* Danger qu'il y a pour un malade de changer de Médecins, lorſque après avoir pris une ou deux fois leurs remedes, il n'a pas recouvré la ſanté, 241. Il y auroit peu de remedes qui ne reuſſiſſent, ſelon l'Empereur *Kang-hi*, ſi les Médecins etoient tels qu'ils devroient être, 242, 243. Attention des anciens Chinois, pour la préparation & l'application des remedes, 243. Précautions qu'exige l'emploi des remedes, 244, 245.

Remontrances (les) faites aux Empereurs de Chine par les Cenſeurs, pourroient ſervir, ſi elles etoient traduites, à faire connoître l'eloquence chinoiſe, & même à donner des vues pour perfectionner la nôtre, T. IV, 244, 245.

Renard volant. On trouve, ſelon l'Empereur *Kang-hi*, cette eſpece d'animal dans les forêts de la Tartarie, au nord de la grande muraille, T. IV, 455. Deſcription de ſes aîles, *ibid.* Il ne peut pas voler en montant, *ibid.*

Renommée. Ce que *Tcheng-tze* diſoit de l'empreſſement qu'on montre à acquérir de la renommée, T. IX, 266.

Repas. Pourquoi un général d'armée ne doit jamais faire prendre le repas à ſes ſoldats immédiatement avant de ſe battre, ni mettre un intervalle de tems trop conſidérable entre la bataille & le repas, T. VII, 285.

Repréſentations (les) à un Prince par un ſujet, & à un pere par un fils, ſont permiſes & autoriſées en Chine, T. IV, 70 & ſuiv. Juſqu'où doivent s'etendre celles d'un fils, 70, 71.

Reptan, Roi des *Eleuths*, feint d'être ſoumis, pour engager l'Empereur *Kang-hi* à retirer ſes troupes, & profite de leur eloignement pour porter le ravage & la déſolation par-tout; il reſte impuni, T. I, 332, note 3.

Réſignation à la volonté du Ciel: ce qu'en dit l'Empereur *Kang-hi*, T. IX, 277, 278.

Reſpect filial (le) de l'Empereur, ſelon la morale chinoiſe, conſiſte à honorer ſes parens, T. IV, 89; à craindre, ſervir & adorer le *Chang-ti*, comme *pere* & *mere* de tous les hommes, 90; à honorer & imiter ſes ancêtres, *ibid.*; à veiller avec ſoin ſur l'enſeignement, 91; à conſerver & augmenter le dépôt de la doctrine, 92; à contenir dans leur devoir les perſonnes de l'intérieur, 93; à s'aſſurer du mérite des Mandarins, *ibid.*; à faire honneur aux Grands, 94; à profiter des repréſentations des Mandarins & des Cenſeurs, 95; à maintenir ſans ceſſe les obligations réciproques & les devoirs mutuels de tous les membres de la ſociété, 96; à honorer les gens de bien, & à flétrir les méchans, *ibid.*; à pourvoir à tout ce que demande l'entretien de ſa maiſon & l'abondance publique, 97; enfin à bonifier & perfectionner les mœurs publiques, 98. En quoi l'Empereur *Kang-hi* faiſoit conſiſter le vrai reſpect filial, T. IX, 91.

Reſpiration, (la) ſelon les principes des *Tao-ſée*, influe beaucoup ſur le ſuccès du *Cong-fou*, T. IV, 443. (Voyez *Cong-fou*). Les *Tao-ſée* connoiſſent trois manieres de reſpirer; la premiere par la bouche, la ſeconde par le nez, & dans la troiſieme l'inſpiration & l'expiration ſe font, l'une par la bouche, & l'autre par le nez, 444. Dans ces trois manieres de reſpirer, ils diſtinguent la reſpiration *précipitée*, *filée*, *pleine*, *eteinte*, *ibid.* Outre ces différences principales pour la partie de la reſpiration, on diſtingue encore l'inſpiration & l'expiration par *ſifflement*, par *haleinée*, par *ſauts*, par *répétition*, par *attraction* & *déglutition*, 444, 445.

Révélations, (Idées des Chinois ſur les) T. IX, 375.

Revenans : il etoit défendu d'en parler dans les aſſemblées de famille, T. IV, 217.

Revenus de l'Empire de Chine, (les) conſiſtent dans le tribut ſur les terres, ou la taille; dans les impôts mis ſur le riz, le ſel, le charbon, les autres productions & marchandiſes du pays qu'on tranſporte d'un lieu à un autre; dans les douanes générales, les douanes maritimes, & les mines qui ſont auſſi un des revenus conſidérables de l'Empire. (Voyez le détail qu'en a donné M. Amiot, en rapportant, Province par Province, les ſommes auxquelles le Tribunal des ſubſides les a taxées, T. VI, 297 & ſuiv). Outre ces revenus fixes & invariables, il entre, dans le Tréſor Impérial, des ſommes immenſes qui proviennent des domaines particuliers du Souverain, de la vente du *jen-cheng*, des haras, de la pêche des perles, des douanes arbitraires, des confiſcations, des droits ſur les vaiſſeaux Européens, *&c.* 305. Le plus ancien des tributs qui ſe ſoit levé à la Chine, etoit une dîme ſur toutes les terres en etat d'être cultivées, T. VII, 65. Les Empereurs ont aujourd'hui des douanes ſur le même pied à-peu-près que dans les Royaumes d'Europe, *ibid.* (Voy. *Richeſſes & productions de Chine*).

Révoltes, (les) etoient inconnues en Chine, ſelon Confucius, lorſque la doctrine de la piété filiale y étoit en vigueur, T. IV, 41.

Révolutions céleſtes, (les) etoient autrefois conſultées, en Chine, pour tirer un augure favorable ou déſavantageux d'une entrepriſe, T. VII, 172.

Révolutions de Chine, (les) ont beaucoup influé ſur la littérature, les ſciences & les arts, T. I, 123 & ſuiv. Une des epoques les plus brillantes de la littérature de Chine, a eté la grande révolution opérée par la Dynaſtie des *Song*, 124. Remarques de M. Amiot ſur la révolution des *Calmoucks Longores*, en 1757, que M. l'abbé Chappe a inſérée dans ſon voyage en Sibérie, 428 & ſuiv. Les révolutions du Miniſtere ont réparé la ruine des *Hia* & des *Chang*, 455. L'opinion, que les prodiges & les phénomenes annoncent les grandes révolutions, eſt générale parmi les Lettrés chinois, 483. Le bon ordre etabli par les fondateurs de la Dynaſtie des *Tcheou*, ayant eté renverſé, l'eſprit de licence s'etoit gliſſé dans tous les ordres de l'Etat, on n'y obſervoit plus les anciennes cérémonies, & le calendrier en particulier etoit dans le plus grand déſordre, T. II, 95. Révolution heureuſe que la pratique de la vertu, l'intérêt commun, & les ſoins d'un Miniſtere eclairé, produiſirent en Chine lorſque les fondateurs des grandes Dynaſties des *Tcheou*, des *Han*, des *Tang* & des *Ming* eurent fixé le ſort de la Chine par le ſuccès de leurs armes, 485 & ſuiv. Les grandes révolutions ont toujours ramené, en Chine, la croyance publique vers la doctrine des *King*, 486 & ſuiv. Quels motifs a eus M. Cibot, de croire que la culture

du cotonnier, en Chine, fut totalement anéantie lors de la grande révolution opérée par *Tſin-ché-hoang-ti*, 603. Les Empereurs de la Dynaſties des *Yuen*, au ſein même des plus terribles révolutions, ont eu pour objet de leurs ſoins, d'etendre & d'accréditer la culture des cotonniers, 605. De quels troubles l'Empire fut agité dans toutes ſes parties, quand *Hiang-yu* & *Lieou-pang* entreprirent de détruire la Dynaſtie des *Tſin*, T. III, 53 & ſuiv. (Voyez *Hiang-yu*, *Lieou-pang* & *Tchang-leang*). Révolution opérée en Chine par *Han-koang-ou-ti*, regardé comme le ſecond fondateur des *Han*, & par lequel ont commencé les *Han* orientaux, 90, 91. Les troubles excités par *Tſao-tſao*, ſous prétexte de venger la mort de l'Empereur, qu'un miniſtre avoit fait périr par le poiſon, dégénerent en une guerre civile entre deux autres concurrens qui prennent le nom d'Empereur, tous les diſtinctifs de la dignité impériale, & font chacun un Royaume à part, 96, 97. L'exécution du deſſein que *Tchou-ko-leang* avoit eu de réunir toute la Chine ſous l'obéiſſance des *Han*, entraîne de grandes révolutions en Chine, 100 & ſuiv. Après quelle révolution *Lieou-yu* monta ſur le trône de Chine & devint le fondateur de la Dynaſtie des *Soung*, 113, 114. (Voyez *Lieou-yu*). D'où viennent les troubles, qui, à la Chine plus que dans tout autre Etat, naiſſent comme néceſſairement ſous la régence d'une femme, 115, 116. De quelles révolutions fut ſuivi l'aſſaſſinat de l'Empereur *Lieou-yo*, 130 & ſuiv. Par quelles révolutions ſanglantes commença la troiſieme des cinq petites Dynaſties antérieures, dite la Dynaſtie des *Leang*, dont *Siao-yen* fut le fondateur, 135 & ſuiv. (Voyez *Siao-yen*) L'Empire reprend tout l'eclat qu'il avoit perdu, 139 & ſuiv.: il eſt de nouveau en proie aux malheurs de la guerre, par l'indolence de *Leang-ou-ti*, 142 & ſuiv. Après quelles révolutions finirent, la Dynaſtie des *Leang*, pour faire place à celle des *Tchen*, dont *Tchen-pa-ſien* fut le fondateur, & la famille des Princes de *Tcheou*, remplacée par celle des *Soui*, 147 & ſuiv.; 156 & ſuiv. Après avoir eté diviſé pendant l'eſpace d'environ trois cens ans, l'Empire de Chine ſe trouve enfin réuni ſous la ſeule domination de *Yang-kien*. (Voyez *Yang-kien*). A quelle occaſion tout l'Empire ſe ſouleva contre les *Tſin*, & quelles furent les ſuites de ce ſoulevement général, 192 & ſuiv. Une des révolutions les plus terribles qu'ait eprouvées la Chine, à cauſe des circonſtances qui l'accompagnerent, & des conſéquences funeſtes qu'elle a eues, eſt celle qu'opéra *Ly-ſée* ſous l'Empereur *Tſin-ché-hoang-ti*, 211 & ſuiv. (Voy. *Li-ſée* & *Tſin-ché-hoang-ti*). Révolutions qui ſuivirent la mort de l'Empereur *Tſin-ché-hoang-ti*, 291 & ſuiv. Réduction des *Miao-tſée*, 387 & ſuiv. La révolution opérée en Chine par l'invaſion des Tartares orientaux, excite de violentes perſécutions contre les Miſſionnaires, T. V, 17, 18. Quelle révolution entraîna la perte de la Dynaſtie des *Soui*, 81 & ſuiv. (Voyez *Ly-yuen*, *Tſang-kao-tſou*, & *Ly-ché-min*). On a remarqué à la Chine, & l'hiſtoire le confirme, que quand une Dynaſtie eſt ſur le point de finir, tout ce que peuvent faire les Souverains les mieux intentionnés, pour tâcher d'arrêter ſa ruine, ne ſert qu'à précipiter les ſuites funeſtes de la révolution, 233. Révolutions opérées dans le Miniſtere & dans l'Etat par l'Impératrice *Ou-heou*, 273 & ſuiv., 299 & ſuiv. (Voyez *Ou-heou*). Après quelles révolutions l'Empereur *Hiuen-tſoung* fut obligé d'abdiquer en faveur de ſon fils, 372 & ſuiv (Voy. *Hiuen-tſoung*). Par quelles révolutions s'eteignit la Dynaſtie des *Tang*, 464,

Depuis *Tchao-tſoung*, pénultieme Empereur des *Tang*, juſqu'au regne de *Tai-tſou* des *Soung*, la Chine n'offre que des révolutions ſanglantes ; & l'Empire, dans l'eſpace d'un peu plus d'un demi-ſiecle, changea quinze fois de maîtres, & paſſa ſucceſſivement dans cinq familles différentes, T. VIII, 3. Quelle fut l'origine de la révolution qui plaça *Tchao-koang-yng* ſur le Trône de Chine, 6 & ſuiv. (Voyez *Tchao-koang-yng*.

Rhétorique chinoiſe, (la) mériteroit d'être connue en Europe par un ouvrage fait exprès, & pourroit donner de nouvelles vues, & contribuer à la perfection de l'art oratoire, T. VIII, 246. Les préceptes de la rhétorique chinoiſe, ſur tous les ouvrages qui tiennent à la littérature ou au gouvernement, ſont clairs, précis & de fort bon goût, *ibid.* Les regles de l'art oratoire, en Chine, embraſſent des détails ſi etendus & ſi particulariſés, que l'eſprit s'y egareroit facilement, & l'art de choiſir les mots, d'arrondir les périodes, de cadencer les phraſes, *&c.*, eſt traité de maniere qu'il embraſſe ce que la proſodie, la ſyntaxe & la conſtruction ont de plus philoſophique, *ibid.* Les Orateurs chinois ſont toujours dans le cercle du laconiſme du *Ouen-tchang*, 247. L'eſprit d'analyſe eſt ce qu'il y a de plus frappant dans tous les détails de l'art oratoire des Chinois, *ibid.* Quelle idée on peut ſe former de ce que les Lettrés appellent les *averſions* du *Ouen-tchang*, & de leurs différentes ſortes d'eloquence, *ibid.* Les principales eſpeces d'eloquence dont parlent les Philologues chinois, ſont l'eloquence des choſes, l'eloquence de ſentiment & de conviction, l'eloquence de candeur & de naïveté, l'eloquence d'enchaînement & de combinaiſon, de franchiſe loyale & antique, de merveilleux & d'inoui, de raviſſement & de ſurpriſe, de ſingularité & d'etonnement ; l'eloquence creuſe & vuide, l'eloquence d'illuſion & d'artifice, de métaphyſique & de ſubtilité, de vieux ſtyle & de vieux langage ; l'eloquence pleine de grandeur & de majeſté, d'images & de coloris, d'abondance & de rapidité, de douceur de ſtyle & d'inſinuation, d'elégance & de beauté, de profondeur & d'energie ; l'eloquence myſtérieuſe & raffinée, molle & délicate, foible & languiſſante, ſuperficielle & eblouiſſante, volage & folâtre, ingénieuſe & pétillante, papillone & badine, vraie & ſolide ; enfin l'eloquence de véhémence & de rapidité, 247 & ſuiv. La rhétorique chinoiſe emploie autant de ſtyles différens que de ſortes d'eloquence, 249, 250.

Rhinocéros, (le) en Chine, eſt le ſymbole de la guerre, T. VII, 165. Il eſt de plus le ſymbole de la valeur, en ce qu'etant beaucoup plus petit que l'eléphant, il vient à bout de le vaincre & de le tuer, *ibid.*

Ricci, (le P.) Miſſionnaire en Chine, a un dialogue dans ſon *Ki-gin-chu-pien*, où il fait avouer à un Mandarin, que les ſoins, les travaux & les ſoucis continuels d'un homme en place, ſont d'autant plus amers, qu'il a plus de probité & de zele, T. IV, 74. Après combien de dangers, ce Miſſionnaire, très-habile Mathématicien, parvint, à s'etablir à la Chine en 1582, T. V, 16. Il eſt perſécuté d'abord, enfin eſtimé généralement, *ibid.* Sa Carte de l'Univers eſt très-bien reçue du Vice-Roi de Canton, & ſes préſens & ſa perſonne ſont accueillis de l'Empereur *Chin-tſong*, *ibid.* Il offre à ce Prince une montre & une horloge à répétition, *ibid.* En récompenſe, l'Empereur lui donne une maiſon dans la ville, pour lui & ſes compagnons, 17. Il meurt à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après en avoir paſſé vingt-

huit à la Chine, & l'Empereur accorde pour sa sépulture une portion de terrein, qui est devenu le cimetiere des Missionnaires, *ibid.* Il est accusé, par les Missionnaires Dominicains, d'autoriser l'idolâtrie en Chine, en permettant aux Chinois de rendre un culte extérieur à leurs parens morts, à Confucius & aux autres personnages qui s'etoient rendus recommandables par leurs belles actions, 64. Plusieurs Dominicains prennent parti pour l'opinion du P. Ricci, & Moralès obtient d'Innocent X, un décret contre ce parti, *ibid.* Le *Tien-tchou-che-y* du P. Ricci est un chef-d'œuvre de Métaphysique en *Ouen-tchang*, & outre qu'il est dialogué avec goût, il est ecrit très-elégamment, T. VIII, 168. Malgré sa qualité d'etranger, les Annales de l'Empire parlent du P. Ricci avec eloge, rendant justice egalement à la supériorité de ses talens & à celle de ses vertus, *ibid.* Le P. Ricci se défiant de son habileté dans le chinois, donne son ouvrage à revoir au *Siu-ko-lao*, qui a le zele d'en corriger le style, & de le mettre au niveau de ce que la Chine a de mieux ecrit, 232, 233. Il avoit etudié le chinois à Macao, avant d'entrer dans les Provinces, 252. Dans quelles vues il suivit d'abord la méthode de Saint Xavier au Japon, & se servit de mots latins, ecrits & prononcés à la chinoise, 253.

Riche. Quel doit être, selon l'Empereur *Kang-hi*, & selon les Philosophes *Cong-tze* & *Mong-tze*, le fondement des principes & des actions du riche, T. IX, 234.

Richesses & productions de la Chine. Sous les premieres Dynasties, les richesses de la Chine consistoient en troupeaux; & ils y etoient fort nombreux, T. I, 166. Dans la description de quelques Provinces de Chine, sous *Yu*, il est parlé de mines, de pierres rares, de plantes singulieres, *&c.*, 214. Les vers à soie sauvages qui se multiplierent dans les bois & donnerent une grande quantité de soie sous l'Empereur *Ouen-ti*, cent cinquante ans avant J. C., sont devenus une des richesses de la Chine, T. II, 579. (Voyez *Vers à soie*) Les trois arbres sur lesquels vivent les vers à soie, sont le *fagara* ou poivrier de Chine, le frêne & le chêne, 582 & suiv. (Voyez *Fagara*, *Frêne* & *Chêne*). On regarde aujourd'hui en Chine le cotonnier arbre & le cotonnier herbacée, comme une des productions essentielles, & l'un & l'autre sont la grande ressource du peuple de toutes les Provinces pour les vêtemens, 602 & suiv. (Voyez *Cotonniers*). La Chine retire encore de grands avantages des bambous, & il n'y a point d'exagération à dire que les mines de la Chine valent moins à cet Empire que les bambous, & qu'après le riz & les soies, il n'y a rien qui soit d'un si gros revenu, 642. (Voyez *Bambou*). Parmi les productions les plus remarquables de la Chine, ont peut compter les plantes & les arbrisseaux dont M. Cibot a donné des notices & qui sont le nénuphar, le *yu-lan*, le *tsieou-hai-tang*, le *Mo-li-hoa*, la châtaigne d'eau, le *lien-kien* ou *ki-teou*, le *kiu-hoa* ou matricaire, le *mou-tan* ou *pivoine*, le *yé-hiang-hoa*, le *pé-gé-hong*, le jujubier, le chêne, le châtaignier, les oranges coings, T. III, 437 & suiv. (Voyez tous ces noms en particulier). Quelles sont les sources communes des richesses & des biens dans l'Empire chinois, T. IV, 320, 321. Les cochons & la volaille sont presque la seule viande dont les Chinois font usage, 321. La Tartarie fournit beaucoup de bœufs, de moutons, de cerfs, *&c.*, à *Pé-king* & à toute la Province; la pêche sur les côtes de la Mer, & celle du grand *Kiang*, fournissent abondamment la Chine de poissons; les montagnes

abondent en gibier, & de plus les Chinois tirent le plus grand parti de beaucoup de légumes, d'herbages, de plantes & de racines qui croiſſent d'elles-mêmes dans les campagnes, ſans culture, 322. La Chine a peu de laines, & ne fait preſque point de toiles de chanvre ni de lin, mais la ſoie, les cotons, les racines & les ecorces d'arbres de pluſieurs eſpeces y ſuppléent abondamment, 323. La brique, les mines de terre, & le thé, ſont les ſeules reſſources, en Chine, pour les matériaux des bâtimens, pour le chauffage, & pour la boiſſon, 323. Les remedes dont la médecine fait uſage, ſont tirés des diverſes Provinces de Chine, 324. Parmi les productions naturelles de la Chine, on trouve des mines de tous les métaux, & quelques-unes même de diamans & de pierreries, *ibid.*; des minéraux, des foſſilles, des bois odoriférans, &c., *ibid.*; des pierres de ſel tout travaillé par les mains de la nature, 454; une eſpece de pin d'un bois très-dur & d'un bon uſage, mais dont le ſuc eſt très-venimeux, *ibid.*; des pierres de mer qui tiennent beaucoup de l'agathe dont elles ont la dureté, la tranſparence & le grain, 459; le *Tcha-ké*, arbre de la côte du nord, qui n'a point d'ecorce, & dont les propriétés ſont de brûler à merveille, & de faire un charbon qui donne une braiſe ardente, 460; le nitre, 463; pluſieurs eſpeces de ſel uſuel, 466; des eaux thermales, 467; pluſieurs eſpeces de raiſins, 471, (voyez *Raiſins*); des pierres de foudre dont on peut ſe ſervir en guiſe de cuivre & d'acier, 474; une eſpece de riz précoce, 476, 477; le jujubier, 480, 481; des melons exquis, 482. Le muſc eſt une des productions de la Chine, & ſe tire d'un animal nommé *ché-hiang*, 493. (Voyez *Che-hiang*). Notices du *Mo-kou-ſin*, du *Lin-tchi* & du *Pe-tſai*, plantes potageres de Chine, 500 & ſuiv. (Voyez ces trois mots en particulier). Le Gouvernement de Chine eſt venu à bout de faire monter la poterie au rang des arts qui occupent le plus d'ouvriers, & qui fourniſſent le plus aux echanges continuels du commerce d'un bout de l'Empire à l'autre, T. VIII, 275 & ſuiv. (Voy. *Poterie*). Ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit des richeſſes, & de l'uſage qu'on en doit faire, T. IX, 231, 232.

Rime. (Origine de la) Elle date à coup ſûr de bien des ſiecles en Chine, car les vers chinois les plus anciens ſont rimés, & on en a depuis près de quatre mille ans, T. VIII, 201. Le petit nombre des mots poétiques chinois, a fait adoucir le joug de la rime aux Poëtes, *ibid.* On connoît auſſi, en Chine, les rimes à remplir, *ibid.* Les livres d'anecdotes des Chinois, leurs *ana*, &c., ſont pleins de jolies reparties, de bons mots, de ſaillies, *&c.*; ſur des rimes données, *ibid.* Les anciens Chinois admettent auſſi les rimes oratoires, *ibid.*

Rites ou *cérémonies*, (les) ſont un des objets principaux du Code de Chine, T. IV, 139. La partie des loix qui les concerne eſt immenſe dans les détails, & détermine tout ce qui doit s'obſerver dans les cérémonies religieuſes, politiques, civiles & domeſtiques, 140. Le Tribunal des Rites, nommé *Li-pou*, a inſpection ſur tout ce qui concerne la cérémonie du jour de l'an, où l'Empereur vient ſaluer l'Impératrice mere; ſur les mariages des Princes & des particuliers; ſur la forme des habits pour toutes les ſaiſons; ſur les feſtins publics qui doivent avoir lieu toutes les années dans toutes les villes des trois ordres, & ſur l'ordre qu'on doit y obſerver; ſur les ſacrifices, les deuils, les funérailles, les cérémonies aux ancêtres, & ſur la muſique, 140 & ſuiv. Les Empereurs ont toujours regardé comme un devoir d'obſerver les anciens rites, &

les Mandarins qui compoſent le Tribunal des Rites, bien qu'ils pratiquent quelquefois avec le peuple certaines ſuperſtitions en particulier, les condamnent au Tribunal, T. V, 54. Détail de tout ce qui concerne le Tribunal des Rites, T. VIII, 222, 223. (Voyez *Lipou*, *Cérémonial* & *Cérémonies*).

Riviere. Ce que doit faire un Général d'armée quand il eſt auprès d'une riviere, ou quand il eſt prêt à la paſſer, T. VII, 108. Les campemens près d'une riviere ont des avantages qu'il ne faut pas négliger, & des inconvéniens qu'il faut eviter avec ſoin, 110. Quelle conduite doit tenir un Général d'armée, lorſqu'il eſt campé ſur les bords d'une riviere groſſie par les pluies, *ibid.*

Rivieres (les trois principales) de Chine, ſelon les anciennes cartes géographiques de Chine, etoient le *Hoang-ho*, ou le fleuve jaune, le *Hoai-ho* & le *Loho*, T. II, 170. Les rivieres dont la Chine eſt arroſée, & les canaux multipliés par où elles communiquent les unes aux autres, facilitent le commerce d'un bout de l'Empire à l'autre, T. IV, 326.

Riz. Les terres, en Chine, qui ſont les plus propres à faire des prairies & des pâturages, ſont les meilleures pour le riz, T. II, 431. L'Empereur *Kang-hi*, en ſe promenant dans les champs, remarque un pied de riz qui etoit monté en epi bien avant les autres, & etoit aſſez mûr pour être cueilli, 432. Surpris de ſa précocité, il en réſerve les grains pour en faire un eſſai l'année ſuivante, 433. L'eſſai réuſſit, & *Kang-hi* s'applaudit d'avoir procuré à ſes ſujets une eſpece de riz qui ſeule pouvoit mûrir au nord de la grande muraille, & qui, dans les Provinces du midi, pouvoit donner deux moiſſons par an, *ibid.*, T. IV, 476, 477. Le vin de riz ayant eté inventé ſous le regne de *Yu-tà*, ce Prince bannit de ſes Etats les inventeurs; mais le ſecret de cette boiſſon s'eſt conſervé en Chine, & il fait encore les délices des tables chinoiſes, T. V, 48. Ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit des ſoins que demandoit la conſervation du *riz*, & des dépenſes enormes qu'il occaſionnoit pour le faire venir des Provinces méridionales, T. IX, 230. Précautions que ce Prince avoit priſes pour empêcher les gens de guerre de vendre ou de diſſiper mal-à-propos les rations de riz qu'ils recevoient du Gouvernement, 230, 231.

Rois de Chine. Dans quel tems vivoit *Tcheou-ouen-ouang*, Roi de *Si-pé*, T. III, 27. (Voy. *Tcheou-ouen-ouang*). Vers quel tems *Lieou-pang* devint ſeul maître de la Chine après la mort des Rois de *Tchou* & de *Han*, 54, 55. L'Empereur *Tſin-ché-hoang-ti* devient jaloux de la puiſſance des Rois de *Tchao* & de *Yen*; il les anime l'un contre l'autre, 212. Le Roi de *Tſin* ſe déclare pour les *Yen*, contre les *Tchao*, & réunit à ſon Domaine neuf villes qu'il avoit priſes, *ibid.* Il ſe joint enſuite au Roi de *Tchou* qui etoit en guerre contre le Roi de *Ouei*, & la victoire ſe déclare conſtamment pour ſes alliés, 213. (Voyez *Tſin*, le Roi de). Le Roi de *Tſi* attire la haine de *Tſin-ché-hoang-ti*; il eſt attaqué dans ſes Etats, ſe rend, ſans faire aucune réſiſtance, vaſſal de ſon ennemi, eſt traité en priſonnier de guerre, ſe ſouſtrait par la fuite au traitement barbare qu'il eſſuyoit, & meurt accablé de laſſitude & epuiſé de forces, 227 & ſuiv. Il etoit le dernier des ſept Rois de Chine que le Roi de *Tſin* avoit détruits l'un après l'autre, 229. Quels ont eté les premiers Rois en Chine qui ont ſongé à mettre leurs Royaumes à l'abri de toute ſurpriſe, en conſtruiſant une muraille haute & large, 263. Quel accueil *Ou-tſe* reçut

de *Ouen-heou*, Roi de *Ouei*, à qui il préſentoit des mémoires qu'il avoit compoſés ſur l'art militaire, T. VII, 163, 164. Le Roi de *Ou-yué* craignant d'armer contre lui l'Empereur *Tai-tſou*, lui envoie des Ambaſſadeurs pour lui ſoumettre ſes Etats, T. VIII, 30. *Tay-tſou* les traite bien & leur témoigne l'envie de voir leur maître, *ibid.* Le Roi de *Ou-yué* vient à la Cour de *Tay-tſou*, y eſt comblé d'honneurs & de diſtinctions, & reçoit les preuves les plus ſignalées de la franchiſe & de la bonne foi de *Tai-tſou* qu'il craignoit, 31.

Romans, (les) en Chine, offrent toujours des perſonnages remplis de piété filiale, lorſque les Auteurs veulent faire faire de grandes choſes à ces perſonnages, T. IV, 49. A la Chine, tout Roman eſt prohibé par les loix, T. VIII, 254. La police plus indulgente les tolere quand ils ne peuvent nuire aux mœurs, mais cela n'empêche pas les Tribunaux de traiter un Libraire accuſé, comme s'il vendoit du poiſon, & de punir les Auteurs avec beaucoup de rigueur, *ibid.* Pour quelle raiſon l'Empereur *Kang-hi* diſoit qu'il falloit s'abſtenir de la lecture des Romans, T. IX, 204.

Roupies. Obſervations de M. Law de Lauriſton, ſur l'empreinte des roupies que M. Sonnerat a produites, en diſant qu'on avoit ecrit en Perſan, ſur ces roupies, le nom du Nabab, ſes titres, & les Provinces qu'il gouverne, T. IX, 19.

Rouſſier, (M. l'Abbé) d'après les eloges que M. Amiot faiſoit de lui, dans ſon mémoire ſur la muſique des Chinois, tant anciens que modernes, s'eſt chargé non-ſeulement d'en donner l'edition, mais il l'a accompagnée de notes & de diſſertations; il en a vérifié les calculs, en a réduit les planches, dont il a auſſi rédigé les explications, y a joint une table des matieres, & fait en un mot de ce mémoire un ouvrage fondamental où les principes de cet art, qui ſont eſſentiellement invariables & les mêmes par-tout, ſont approfondis & développés, T. VI, 2 & ſuiv.

Routes, (les grandes) ſont très-ſûres en Chine, T. II, 416.

Royaumes de Chine. Conquête du Royaume des Eleuths par l'Empereur *Kien-long*, T. I, 329 & ſuiv. (Voyez *Eleuths*). Carte géographique qui répréſente la poſition des quinze Royaumes qui partageoient la Chine ſous la Dynaſtie des *Tcheou*, & dont les uſages ſont décrits dans les Poéſies du *Ché-king*, T. II, 284. Ces quinze Royaumes marqués numériquement ſuivant le rang qu'ils tiennent dans l'arrangement des pieces du *Ché-king*, ſont *Tcheou-nan*, à proprement parler, le nom d'une maiſon royale de *Ouen-ouang*, près de laquelle etoit une ville du même nom, au midi de la montagne *Ki-chan*, *ibid.*; *Tchao-nan*, qui etoit auſſi le nom d'une maiſon royale laiſſée à *Tchao-koung*, neveu de *Ouen-ouang*, au midi de la même montagne *Ki-chan*, ibid.; *Pei* ou *Pi*, 285; *Young*, *ibid.*; *Ouei*, Royaumes qui furent donnés par *Ou-ouang*, aux Princes de la famille des *Chang* à laquelle on venoit d'enlever l'Empire, *ibid.*; *Si-tou*, c'eſt-à-dire Cour occidentale, ainſi appellée parce que les *Tcheou* y tinrent leur Cour, *ibid.*; *Toung-tou*, c'eſt-à-dire Cour orientale, qui fut le ſéjour des derniers Empereurs de la Dynaſtie des *Tcheou*, 285, 286; *Tcheng*, qui paſſa de la maiſon des *Tcheou* à celle de l'oncle maternel de l'Empereur *Hiuen-ouang*, 286; *Tſi*, qui fut donné par *Ou-ouang* à *Tay-koung*, & gouverné depuis avec tous les privileges accordés aux Princes de la maiſon royale, *ibid.*; *Ouei*, différent de celui du même nom qui fut donné en apanage aux Princes

de la famille des *Chang*, *ibid.*; *Kien*, qui etoit dans le lieu qui comprend aujourd'hui le district de *Tay-yuen-fou*, *ibid.*; *Tchen* qui comprenoit ce qui est aujourd'hui du district de *Tchen-tcheou-fou*, *ibid.*; *Tsin*, qui comprenoit une grande partie du *Chen-si*, *ibid.*; *Kouei*, au nord-est de *Mi-hien* dans le district de *Joung-yang*, 287; *Tsao*, *aujourd'hui Ki-yn-hien*, ibid.; *Pin*, qui etoit le lieu du *Chen-si*, où l'on a bâti ensuite la ville de *Pin-tcheou*, 287; *Lou*, qui s'etendoit dans une grande partie du *Chan-tong* d'aujourd'hui, *ibid.* Quoiqu'on ait marqué seulement quinze principaux Royaumes dans la carte géographique de la Chine, du tems du *Tchun-tsieou*, on en comptoit cent vingt-quatre, 289. *Confucius* n'est pas le premier qui ait donné, à l'histoire du Royaume de *Lou*, le nom de *Tchun-tsieou*, 289, 290. L'histoire de chaque Royaume de Chine, avoit un nom particulier, 290. La sagesse du gouvernement de *Ouen-ouang*, lui attire l'hommage de quarante Royaumes qui se rangent sous sa domination, T. III, 28. Dans quel tems la Chine eut trois Souverains qui firent chacun un Royaume à part, 97. Celui qui contribua le plus à l'etablissement de ces trois Royaumes, est *Ouei-ou-ti*, fameux dans l'histoire sous le nom de *Tsao-tsao*, 104 & suiv. Sur la fin de la Dynastie des *Tcheou*, il se forme en Chine sept Royaumes indépendans l'un de l'autre, 184. Ces sept Royaumes, après s'être déchirés par des guerres continuelles, sont enfin détruits par le Roi de *Tsin*, 212 & suiv. Voy. *Tsin* (le Roi de). Quelles Provinces de Chine embrassoient les Royaumes de *Tsi*, de *Ou* & de *Ho-lou*, appellé plus communément le Royaume de *Lou*, de *Yué*, de *Ouei*, de *Tcheng-sang*, de *Tsi*, de *Tsin*, de *Tchou*, de *Tchao*, de *Han*, T. VII, 47, 89.

Rubruquis, (Guillaume de) Capucin, François de nation, est envoyé par Saint Louis, en qualité de son Ambassadeur au grand *Khan* des Tartares, T. V, 3, 4. Le voyage de Rubruquis n'est pas plus heureux que celui de Carpin, envoyé par le Pape Innocent IV, & il est obligé de revenir après avoir soutenu des disputes très-vives sur la Religion, 4. Récit qu'il fait des choses merveilleuses qu'il avoit apprises sur les habitans du Royaume de Cathay, *ibid.*

Ruche d'abeilles, arme à feu qu'on emploie en Chine: c'est un globe de fer rempli de poudre mêlée avec des morceaux de fer de toutes figures, & comprimée fortement, T. VIII, 361. Description & figure de cette arme, *ibid.*

Ruses de guerre, que doit employer un Général d'armée pour avoir un bon campement, pour faire ensorte que l'ennemi cherche à se rendre de son plein gré dans les lieux où il veut précisément qu'il aille, pour faire sortir l'ennemi de son camp, pour le surprendre, *&c.* T. VII, 85 & suiv. Quels moyens d'adresse & de ruse un Général peut employer pour tromper, amollir, & corrompre même les ennemis, 103, 104.

S

Sabres chinois, (les) sont de deux especes; ceux qui sont à l'usage des arbalêtriers, & ceux qui sont à l'usage des gens de guerre qui se servent du bouclier, T. VII, 368, 371. Figure du sabre à l'usage des arbalêtriers, & de son foureau, 168. Combien il entre de fer dans la fabrication de ce sabre, & combien il faut d'onces d'acier pour l'acérer, *ibid.* Méthode des Chinois, pour faire rougir le fer & l'acier, & le battre, *ibid.* Combien il en coûte pour la façon du sabre encore brut, pour le battre à froid, pour le limer, pour le polir, pour le cuivre de la poignée du sabre, & de la garniture du foureau, our

pour le bois du fourreau, pour la peau qui le couvre, pour vernir le fourreau, pour le bois de la garde du sabre, pour le fil de soie dont la garde est environnée, pour le cordon ou l'attache des fils de soie, pour le morceau de cuir & la courroie attenante, *ibid.* Figure du sabre à l'usage de ceux qui se servent du bouclier, 371; à combien revient ce sabre, compris la matiere qui y entre, le charbon de pierre que la fabrication consomme, le salaire & la nourriture des forgerons & de l'ouvrier, *ibid.* Figures des trois autres especes de sabres à l'usage de la cavalerie, à l'usage de l'infanterie, & en forme de faulx, *ibid.* & 373.

Sacrifices des Chinois. On a dit sans fondement que c'etoit au Ciel visible & matériel que les anciens Chinois offroient des sacrifices sur le *Tan*, dans l'enceinte du *Kiao*, T. II, 33, 34. Ces sacrifices etoient offerts solemnellement, au nom du peuple, par le Souverain, 34. Ils etoient ordinairement précédés & suivis d'autres sacrifices d'un ordre inférieur, *ibid.* Les *esprits* & les vertueux ancêtres en etoient les objets, *ibid.* Dans quel esprit les fondateurs & les législateurs de l'Empire chinois offroient des sacrifices, 34, 35. Dans quel lieu on offroit les sacrifices en Chine, depuis *Fou-hi* jusqu'à *Hoang-ti*, 35. Ce dernier détermine un cérémonial pour les sacrifices, & assigne quatre principales montagnes aux quatre côtés de ses Etats, pour les sacrifices, *ibid.* L'usage d'offrir les sacrifices sur quelqu'une des quatre montagnes, a eté pratiqué par tous les Souverains Chinois, jusqu'aux *Tcheou*, 36. Les *Tcheou* ajoutent une cinquieme montagne pour servir aux sacrifices, *ibid.* L'usage d'offrir des sacrifices sur les montagnes, par les mains du Souverain, remonte jusqu'au Législateur de la Monarchie chinoise, 37. Quelque part que fût la Cour, il falloit qu'aux quatre saisons, le Souverain se transportât sur les montagnes pour les sacrifices solemnels, 38. La fatigue, les embarras, les inconvéniens qui résultoient de ces voyages, font consacrer dans les environs du Palais un lieu pour les sacrifices, 39. Quels furent les noms & les divisions des temples que les Dynasties *Hia*, *Chang* & *Tcheou* firent bâtir pour offrir les sacrifices, 39 & suiv. Relation du sacrifice que l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti* offrit solemnellement sur la montagne de *Tseou-y-chan*, T. III, 249 & suiv. Pourquoi, dans les sacrifices, un fils n'osoit pas y parler au *Tien* en son nom, & prioit l'ame de son pere de lui offrir & faire agréer ses vœux, T. IV, 42. Jusqu'à quel point *Tcheou-kong* portoit le respect filial dans les sacrifices qu'il offroit pour les moissons, ou aux solstices, 43. Les animaux des grands sacrifices, en Chine, etoient le bœuf, l'agneau & le cochon, 55. En quelle qualité l'Empereur de Chine offre des sacrifices au *Tien* ou *Chang-ti*, & peut seul lui en offrir, 150. Le jeûne, la continence & la retraite, sont en Chine les préparations aux sacrifices, & toutes les affaires politiques, civiles & criminelles sont suspendues les jours des sacrifices, 151. Tout ce qui sert au sacrifice, en Chine, respire la richesse & la magnificence, *ibid.* Les sacrifices des Chinois prennent différens noms, suivant le lieu où ils sont offerts, suivant les cérémonies qui s'y pratiquent, & l'objet auquel ils se rapportent, T. V, 283. L'Impératrice *Ou-heou* demande & obtient la permission d'offrir des sacrifices au Ciel, à la terre, aux esprits & aux ancêtres, comme l'Empereur lui-même, 283 & suiv. L'Empereur *Kien-long*, par une déclaration authentique, annonce qu'il est décidé à s'affranchir du joug des grands sacrifices & des cérémonies fatigantes qu'ils exigent

de l'Empereur : il détermine que les Princes, ſes fils, s'acquitteront de ce devoir conjointement avec lui : il établit pour les ſacrifices un nouveau rite auquel le *Tay-tchang-ſée* crut devoir en ajouter & en ajouta effectivement d'autres, T. IX, 18 & ſuiv. (Voyez *Religion des Chinois*).

Sage. Portrait du Sage par *Ou-tſe*, T. VII, 173.

Sages. Selon Confucius, les Empereurs de Chine avoient anciennement ſept Sages pour Cenſeurs ; un Prince en avoit cinq ; un Grand de l'Empire en avoit trois, T. IV, 69. Le patriotiſme eſt la vertu des Sages, 74. Préceptes du Docteur *Yang-tchi* à ſes enfans, pour leur enſeigner les moyens de devenir Sages, 196. Selon l'Empereur *Kang-hi*, les Sages qui ſe ſont rendus célebres par leurs actions ou par leurs inventions, ſe ſont toujours conformés à ceux qui les ont devancés, T. IX, 170. Penſées & maximes ſur le Sage & la Sageſſe, tirées des livres chinois, T. X, 152.

Salle aux Ancêtres : pourquoi les anciens Chinois ſe rendoient à la ſalle des Ancêtres avant d'offrir les ſacrifices au *Chang-ti*, & après les avoir offerts, T. II, 40. La ſalle des Ancêtres eſt le premier bâtiment qu'on eleve quand on conſtruit un palais, T. IV, 10. L'uſage aſſujettit les familles chinoiſes à avoir une ſalle où toutes les perſonnes qui ſont liées par le ſang, s'aſſemblent au printems, & quelquefois en automne, T. V, 30. Les diſtinctions du rang n'y ſont point obſervées, & la préſéance eſt accordée à l'âge ſeul, 31. Ce qu'il y a de remarquable dans cette ſalle, *ibid.* La ſalle aux Ancêtres eſt en uſage chez les Chinois de tems immémorial, T. VII, 144. Différence qu'on remarque dans cette ſalle ſuivant la qualité ou la fortune des particuliers, *ibid.* Quelles cérémonies on y pratique, *ibid.* (Voyez *Ancêtres*).

Salutations des Chinois. Leur méthode ordinaire, pour les hommes, eſt de ſe placer les deux mains ſur la poitrine, en les remuant d'une manière affectueuſe, & de baiſſer un peu la tête en prononçant *tſin*, *tſin*, T. V, 26.

San-choui, petite ville de Chine : ce qu'en dit M. Bourgeois dans la relation de ſon voyage de *Canton* à *Pé-king*, T. VIII, 292.

Sang. Selon les principes de Médecine & de Phyſique des *Tao-ſée*, la ſanté ne ſubſiſte que par la libre circulation du ſang, & l'air qui entre ſans ceſſe dans le ſang & dans les humeurs par les poumons, ne peut ſe rétablir ni ſubſiſter que par lui, T. IV, 448. Quelles conſéquences ils tirent de ces principes, *ibid.* raiſonnemens des Phyſiciens chinois ſur la circulation du ſang du côté des obſtacles qu'y oppoſe la peſanteur, ou du côté du frottement, qui la retarde, 449. Deſcription des diverſes poſtures que les *Tao-ſée* ont imaginées pour opérer un dégagement ſalutaire dans les maladies qui viennent d'une circulation, ou embarraſſée, ou retardée, ou même interrompue, 449, 450 & ſuiv. Les Chinois regardent le cœur comme le premier mobile de la circulation du ſang, & la force qu'il a pour la produire & pour la conſerver, comme une des plus grandes merveilles de l'univers, 450. La circulation du ſang eſt connue depuis bien des ſiècles en Chine, T. VIII, 261. Selon le *Touchou-pien*, le ſang s'avance de trois pouces dans les arteres à chaque vibration, & fait en vingt-quatre heures huit cens dix toiſes, *ibid.*

Sang-fou. (Voyez *Tſiou-y*).

Sang-fou-ſiao-ki (Voyez *Yn-tſao*).

Sang-ta-ki & *Tſi-y*, chapitres du *Li-ki :* maximes qu'ils contiennent ſur la piété filiale, T. IV, 22 & ſuiv.

San-kang-ki, recueil de botanique qui

indique la manière de faire réuſſir un ſemis de chêne, T. III, 490.

San-koue. Ce mot exprime le tems où la Chine, diviſée en trois Etats, étoit gouvernée par autant de Souverains : ce partage eut lieu l'an de l'ere chrétienne 220, T. II, 297. Noms & précis des ouvrages & de la vie des Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire de Chine dans ce tems, *ibid.* & ſuiv.

San-kun, mot chinois qui ſignifie les trois différentes claſſes dont une armée eſt compoſée, les Officiers généraux, les Officiers ſubalternes, & les Soldats, T. VII, 75. Un Général doit avoir une connoiſſance exacte de ces trois différentes claſſes, *ibid.* En général, par le mot *San-kun*, on entend une armée entiere, de quelque nombre qu'elle ſoit compoſée, *ibid.*

San-ly, nom des trois coutumes principales qui s'obſervoient dans la vie civile dès les premiers tems de la Monarchie de Chine, T. VIII, 64, 65. En quoi conſiſtoient ces trois coutumes, & quel nom elles portoient en particulier, 65.

San-nien-ouen. (Voyez *Ouen-fou*).

San-ouang : à qui l'on donne ce nom, T. I, 13.

Santé. Selon la Doctrine des *King*, le ſoin de la ſanté des parens eſt le premier devoir de la piété filiale, T. IV, 237. Accord de la Médecine chinoiſe avec la morale des plus célèbres Philoſophes ſur tout ce qui contribue à entretenir la ſanté, 237, 238. Notice du *Kou-kin-y-tong*, & des ſoins qu'exige la ſanté des vieillards, 238, 239 & ſuiv. L'Empereur *Kang-hi* regardoit comme eſſentiel à la ſanté de boire & de manger avec ſobriété, & de ſavoir s'aſſeoir ou ſe tenir debout à propos, T. IX, 76, 120, 130; de manger des herbages & des légumes préférablement aux viandes, 130; de manger des fruits lorſqu'ils ſont en parfaite maturité, 133, 134; de conſulter en tout ſon tempérament, & de s'abſtenir des alimens ou des boiſſons qu'on y connoît nuiſibles, 151, 152, 167, 185; d'affecter de paroître d'une complexion foible, 185; de ſe tenir habituellement fort vêtu, 196, 197; de prendre beaucoup d'exercice à pied ou à cheval, 198; d'avoir le cœur toujours content & dégagé de paſſions, 235, 279, 280.

San-tſai. (Voyez *Tſai*).

Sceau de l'Empire. Pourquoi la moitié reſtoit entre les mains de l'Empereur & l'autre étoit remiſe au Général d'armée, T. VII, 142. Ce qu'il en faut faire, *ibid.*

Sceaux. L'Empereur en a de grands & de petits particuliers pour tout ce qui regarde ſes ancêtres, l'Impératrice-mere, l'Impératrice epouſe, les Princes, & tout ce qui concerne la famille Impériale, T. IV, 130.

Schall : (le P. Adam) les Hollandois lui attribuent la cauſe des refus qu'ils avoient eſſuyés de la Cour de *Pé-king* par rapport à la liberté du commerce, reſtreinte à ne revenir que tous les huit ans, T. V, 21. Il retire de grands avantages des diſpoſitions favorables de l'Empereur *Chun-chi* à ſon egard, & jouit d'un grand crédit à la Cour de ce Prince, 22. Trait de bonté de ce Prince pour ce Miſſionnaire, 23.

Scherer, (M.) Auteur des recherches hiſtoriques & géographiques ſur le nouveau monde : il a cru donner le portrait de Confucius dans celui qu'il a inſéré dans ſon ouvrage, & a donné le portrait de l'Idole *Fo*, objet du culte des *Lama*, T. IX, 4, 5.

Scie : figure de la ſcie dont les Chinois font uſage; combien elle coûte, T. VII, 380.

Science. Quelle opinion l'Empereur *Kang-hi* avoit de ceux qui ſe parent d'une Science qu'ils n'ont pas, T. IX, 86. Selon ce Prince la ſcience pénetre aiſement

dans un cœur libre, 87. Comment un enfant doit agir pour acquérir de la ſcience, *ibid.* & 163. La ſcience s'acquiert, ou par la lecture, ou par les diſcuſſions, ou par le raiſonnement, ou par les réflexions, ou par les méditations, quelquefois auſſi ſimplement en agiſſant, 275, 276.

Science, (la Grande) Ouvrage de Confucius dont l'objet eſt de régler ſon propre cœur avant de vouloir régler celui des autres, de donner des préceptes ſur le bon gouvernement, & d'enſeigner la maniere de pratiquer le bien & de s'y ſoutenir conſtamment pour avoir la tranquillité de l'eſprit & le repos du cœur. (Voyez *Ta-hio*).

Sciences & Arts. (les) Naiſſance & progrès des Sciences & Arts en Chine, T. I, 28 & ſuiv. Les Sciences & Arts ſont en honneur à la Chine, & les Princes ne dédaignent pas de s'en occuper ſérieuſement, T. VI, 19. caracteres chinois tirés des Sciences & Arts, T. IX, 309. (Voyez *Littérature*, *Sciences* & *Arts*).

Scorpion. La piquûre du ſcorpion n'eſt pas mortelle en Chine: le peuple ſe ſert de la fumée de ſoufre pour en appaiſer la douleur & en détruire le venin, T. IV, 491.

Sculpteurs chinois, (les) montrent plus de talens dans leur genre que les Peintres dans le leur, T. II, 484. (Voyez *Sculpture*).

Sculpture, (la) n'a jamais eté bien floriſſante en Chine, T. II, 460. Les Sculpteurs ont trouvé moyen de tirer parti des pierres tendres & dures pour faire des bas-reliefs ſur le fonds de l'ouvrage de la nature, 484. Ces ſortes de morceaux ſont très-rares & d'un très-haut prix, *ibid.* La Chine ne poſſede, à proprement parler, en Statues, que des Magots, *ibid.* Outre la ſculpture en bas-relief, on connoît en Chine la ſculpture en ronde-boſſe, T. IX, 360.

Scutati. Pourquoi M. Amiot donne ce nom aux ſoldats chinois armés du ſabre & du bouclier, T. VII, 334. Figures & explication des différentes manœuvres que les *Scutati* exécutent dans les exercices généraux ou particuliers, 324 & ſuiv. Figures & explication de la matiere & du prix du bonnet d'ordonnance à l'uſage des *Scutati*, 365; de leurs caſaques, de leurs ceinturons, & de leurs culottes d'ordonnance, 365, 366; d'une eſpece de caſque en forme de tête de tigre dont ils font uſage, 366, 367; de leurs caſaques & de leurs culottes d'ordonnance repréſentant une peau de tigre, *ibid.*; des boucliers & des ſabres dont ils ſe ſervent, 371.

Seau. Figure du ſeau chinois, & des uſtenſiles néceſſaires, avec le prix qu'ils coûtent, T. VII, 380.

Se-chou, nom qu'on donne à tous les livres ſacrés de Chine pris en général, T. VII, 17.

Secrets. De quelle maniere le Souverain & le Général, en Chine, ſe communiquoient leurs ſecrets, ſans que, ni ceux de l'armée, ni les ennemis, ni les Miniſtres, puſſent les pénétrer, T. VII, 312. Premier moyen pour les affaires qui n'exigent pas de détails ni de grandes explications, 312 & ſuiv. Second moyen pour les affaires où les détails & les explications ſont néceſſaires, 314, 315.

Sectes de Chine, (les) formées par les Philoſophes *Lao-tſée*, *Lie-tſée*, &c. ont achevé peu-à-peu d'eteindre la Religion naturelle que les Chinois avoient conſervée depuis le commencement de leur Monarchie, T. I, 35. Opinion de pluſieurs Lettrés chinois, ſur le goût que les Empereurs, & particuliérement les Impératrices, ont montré pour la doctrine de *Tao-ſée* & de *Foë*, 39. Ce qui a décrié les ouvrages des Philoſophes de la ſecte de *Tao-ſée*, 52, 53. Quel intérêt les partiſans de la

secte de *Tao-sée* & de *Foë*, ont eu d'attaquer le *Chou-king*, 72. Dès le tems même de Confucius, la Religion etoit aux prises avec des sectes très-dangereuses, 95. Animosité des Lettrés de l'ecole de Confucius, contre la secte de *Tao-sée*, 118. Les Savans, les fanatiques & la multitude, attachés à la secte de *Tao-sée*, ont chacun leur maniere de croire par rapport aux chefs & aux Docteurs de leur secte, 121, 122. Quelle fut la politique de la Dynastie des *Han* dans le crédit puissant dont elle fit jouir la secte de *Tao-sée* & celle de *Foë*, 122, 123. Réfutation des systêmes des *Tao-sée*, sur les *San-hoang* & les *Ou-ty*, 142 & suiv. Pourquoi quelques Lettrés de la secte de *Tao-sée* expliquent le *Yu-kong* dans un sens allégorique, 209. Jusqu'à quel point les partisans de la secte de *Tao-sée* ont eu de crédit sur l'esprit de quelques Empereurs chinois, 486. La puissance des sectes idolâtriques de *Fo* & de *Lao-tsée*, n'a jamais prévalu sur la Religion & la croyance du Gouvernement, 491. Les trois sectes idolâtriques dominantes en Chine, croient, chacune à sa maniere, la doctrine de la métempsycose, T. II, 395. A quelle occasion *Lao-tsée* composa le *Tao-té-king* pour exposer les principes de sa doctrine, T. III, 41. Quel fruit les sectaires *Tao-sée* prennent pour le symbole de l'immortalité, 75. Crédit de la secte des *Tao-sée* sous l'Empereur *Han-ou-ti*, 76. L'Empereur *Leang-ou-ti* se laisse corrompre par des sectateurs de *Fo*, & transporte à ce faux Dieu le culte que les Empereurs de l'antiquité ne rendoient qu'au *Chang-ti*, 141, 142. Les trois sectes idolâtriques des Bonzes, des *Tao-sée*, des Lama, qui sont très-nombreuses en Chine, ne sont que tolérées par les loix, T. IV, 316, 317. Le nom de *Tao-sée* est spécialement attribué à tous ceux qui sont de la secte qui reconnoit *Lao-tsée* pour chef & pour maître, soit qu'ils vivent en communauté ou mariés, solitaires ou errans, 441. Superstitions ridicules de ces sectaires dans la pratique du *Cong-fou*, à la fois un exercice de religion & de médecine, *ibid.* (Voyez *Cong-fou*). La secte de *Tao-sée* tient le premier rang parmi les sectes de Chine; elle dure depuis près de deux mille ans, T. V, 55, 56. Rêveries extravagantes que les partisans de cette secte ont débitées sur la naissance de *Lao-kiun* leur maître, 56. La Chimie, la pierre philosophale, la magie, les prestiges, & les pratiques bizarres des *Tao-sée* en ont imposé souvent aux Mandarins, aux Empereurs même, 57. Ils sacrifient aux esprits des ténebres trois sortes de victimes, *ibid.* Quels sont les objets du culte & de la croyance des Juifs, que le P. Gosani a découverts en Chine, 57, 58. La secte du Dieu *Fo*, est la religion dominante du peuple ou de la populace chinoise, *ibid.* Comment cette secte s'est introduite en Chine, 59. Les Bonzes de cette secte pratiquent extérieurement la vertu la plus austere, *ibid.* Ils croient à une autre vie, & admettent cinq devoirs d'une obligation indispensable, 59, 60. Politique du Gouvernement de Chine dans les ménagemens qu'elle montre pour cette secte, *ibid.* A quelle occasion il s'est introduit en Chine une nouvelle secte qui ne reconnoît d'autre principe qu'une vertu céleste, aveugle & naturelle, *ibid.* Pourquoi le Mahométisme est toléré à la Chine; 67, 68. L'Impératrice *Ou-heou* comble de faveurs la secte des *Tao-sée*, 288. Sous quel regne cette secte a eu le plus de vogue, T. VIII, 60.

Sée, poids de Chine, T. IV, 308.

Sée-chou, nom qu'on donne aux quatre livres par excellence, T. I, 50.

Sée-choui, riviere de Chine, T. III, 253.

Sée-ki: (le) annales historiques de *Sée-ma-tsien*: en combien de livres cet

ouvrage est divisé, & quel ordre on y a suivi, T. I, 82.

Sée-ma, Général d'armée chinois qui a composé un ouvrage très-estimé sur l'art militaire, T. VII, 227. (Voy. *Sé-ma-fa*). Trait de la sévérité avec laquelle il faisoit exercer la discipline militaire, 228 & suiv. On regarde sa sévérité comme la cause primitive de ses victoires, *ibid.* & suiv.

Sée-ma, *Hiuen-ouang*, Général d'armée, sous *Tsao-tsao* & *Tsao-pi*, T. III, 106. Après s'être défendu long-tems, il accepte l'emploi que *Tsao-tsao* vouloit lui donner dans ses armées, *ibid.* Ses services valent à l'Empereur les plus brillans succès; son habileté à suivre un système dans le cours de ses opérations, & à tirer parti de tous les événemens, font que sa défaite n'est jamais entiere, & que sa victoire est toujours complette, 107. Sa prudence, sa défiance même, qu'on auroit prise souvent pour pusillanimité, lui assurent plus d'une fois de grands succès, & principalement dans la guerre qu'il a à soutenir contre *Tchouko-leang*, dont il consume entiérement l'armée, 107. Son attachement à *Tsao-tsao*, ternit toutes les belles qualités qu'il possedoit, & on le regarde en Chine comme un rébelle, 108. Il meurt l'an de l'ere chrétienne 251; ses descendans, depuis *Sée-ma-yen* son petit-fils, gouvernent successivement l'Empire pendant cent cinquante-quatre ans, sous le nom de *Tsin Orientaux*, & ensuite sous celui de *Tsin Occidentaux*, 109.

Sée-ma-koang, (ou *Sée-ma-kouang*) un des plus beaux génies de la Chine, un des plus célebres Historiens, & des plus grands Ministres qu'elle a produits, T. I, 85. Estime & vénération du peuple pour lui, 86. Dans quelle vue il composa un abrégé des annales, *ibid.* Quel est le principal mérite de cet ouvrage, *ibid.* Son poëme sur les jardins, où l'on peut se former une idée générale du genre des jardins de Chine, vers l'an de J. C. 1086, T. II, 643 & suiv. Description de ce jardin, contenant seulement vingt arpens de terre, 643, 644. Une salle remplie de cinq mille volumes, est mise par *Sée-ma-koang* à la tête des beautés utiles de son jardin, 645. Du côté du midi il offre un sallon au milieu des eaux qui forment un bassin profond, & d'où elles s'epandent en cinq branches, *ibid.*; des cascades, des cabinets, des galeries bordées d'une double terrasse, & des palissades de rosiers & de grenadiers, *ibid.*: à l'oueſt, un portique isolé, des plantations d'arbres toujours verds, des cabanes, des prairies emaillées de fleurs, des nappes d'eau encadrées dans du gazon, un labyrinthe de rochers; *ibid.* & 646: au nord, des cabinets placés au hasard sur des monticules, des collines, des côteaux, des bosquets de bambou entrecoupés de sentiers sablés, 646: à l'est, une petite plaine divisée en plates-bandes, un bois de cedre, des plantes odoriférantes, des herbes médicinales, des arbrisseaux, des grenadiers, des citronniers, des orangers, *ibid.*; une allée de saules, un rocher couvert de lierre & d'herbes sauvages de diverses couleurs, d'autres rochers bizarres, une grotte profonde, une fontaine, un bassin, une garenne, des isles semées de roseaux, des volieres, des petits ponts de pierres & de bois, un etang, de vieux sapins, & une vue etendue sur le fleuve *Kiang*, 647, 648. Peinture de la vie douce & paisible que menoit, dans ce jardin de délices, *Sée-ma-koang*, s'amusant plutôt que s'occupant de la chasse, de la pêche & de la botanique, 649. Traduction de quelques Placets ou représentations de ce grand homme à l'Empereur *Ing-tsong* pour le rappeller à la pratique des devoirs de religion & de piété filiale dont il s'écartoit,

T. IV, 100, 101 & suiv. Traduction d'une Fable allégorique de *Sée-ma-koang*, intitulée : l'*Hirondelle*, 177, 178. Son eloge fait devant son tombeau par *Ngueou-yang*, 242, 243. quelles marques d'estime & d'attachement il donna à *Chao-young*, T. VIII, 52; à *Tchen-y*, 93 & suiv. *Tsai-king*, Ministre de l'Empereur *Hoei-tsoung*, fait déclarer infâme le nom de *Sée-ma-koang*, 104, 105. Trait de grandeur d'ame en cette occasion, d'un Sculpteur de la ville de *Tsang-ngan*, qui refusa de graver l'inscription infamante du nom de *Sée-ma-koang*, dont il fit en peu de mots le plus bel eloge, 105, 106. De quelle famille & de quel pays *Sée-ma-koang* etoit originaire, T. X, 1, 2. Il donne des preuves de la supériorité de son génie dans l'âge le plus tendre, 2. Il a pour premier maître son pere, & montre les plus heureuses dispositions pour le genre de l'histoire, 2, 3. Il pousse à l'excès sa passion pour l'etude, 3. Il fuit par raison la société des jeunes gens de son âge, & s'en fait aimer néanmoins, 3, 4. Il acquiert de vastes connoissances, 4. Il est reçu Docteur à vingt ans, & néglige, pour l'etude, les honneurs accoutumés, *ibid.* Sa modestie lui fait refuser un Mandarinat, mais sa soumission aux ordres du Souverain lui-même, le lui fait accepter, 5, 6. Il s'en montre digne, *ibid.* Il perd son pere, & consacre les trois années du deuil à l'étude, *ibid.* Il est appellé à la Cour, s'y conduit en sage, zelé pour la gloire de son Souverain, & y gagne l'estime universelle, 7 & suiv. Il est demandé pour Gouverneur de la plus importante ville du *Chen-si*, 9, 10. Ce nouvel emploi sert à faire briller son zele pour le bien public, ses vues d'utilité, & principalement sa fidélité inviolable dans l'amitié, & sa reconnoissance, 10 & suiv. Il passe dans un autre gouvernement, & s'y distingue par les mêmes vertus & les mêmes qualités qu'il avoit développées dans celui du *Chen-si*, 15. Il est rappellé par l'Empereur, & nommé à divers emplois analogues à ses talens, 16. Il s'acquitte avec fermeté de celui de censeur, 16, 17. Sa faveur augmente de jour en jour, & il n'en profite que pour faire des représentations qui tendoient à la gloire du Prince, au bien de l'Etat & de l'humanité, 17 & suiv. Il est la victime de son zele, & est cassé de son emploi de censeur, 31. Il se décide pour l'histoire, & forme le plan d'un ouvrage relatif à ce genre, *ibid.* Il est distrait de cet ouvrage par son rappel à la Cour, 32. Il montre toujours la même volonté de censurer, 35. Il met la derniere main à son ouvrage sur l'histoire pour lequel il reçoit de l'Empereur les plus grands eloges & les distinctions les plus honorables, 41, 42. Il est nommé pour être à la tête du Tribunal des *Han-lin*, & accepte malgré lui cet emploi, 42, 43. Il profite des droits que lui donnoit sa place, pour censurer les nouveaux établissemens, 43 & suiv. Il est ecouté, & parvient à convaincre l'Empereur qu'il n'avoit en vue que les intérêts de l'Etat, 47. Il obtient la place de chef des Censeurs, & l'occupe dignement par ses représentations sublimes sur les devoirs d'un Souverain, & sur les innovations introduites dans un Gouvernement, 47 & suiv. Il echoue dans son projet de rétablir les choses, & demande sa retraite, 51. Il l'obtient de la maniere la plus flatteuse & la plus honorable, 52. Il se livre au travail de l'histoire, & s'associe à cet effet des Savans du premier ordre, 53. Sa conduite sage dans ce nouveau genre de vie, 54. Il gagne l'estime, l'amitié & la confiance générale par le bien qu'il fait, & par les services qu'il rend, 54 & suiv. Distinctions flatteuses dont l'honore

l'Empereur, 56, 57. Sa reconnoiſſance, 57, 58. Il eſt rappellé une troiſieme fois à la Cour, & obtient une place dans le Conſeil, 59. Il remplit l'attente générale par ſa ſageſſe & par ſon attachement invariable aux uſages de la Nation, 59 & ſuiv. Il abroge les nouveaux établiſſemens, & rappelle tous les ſages dans le miniſtere & dans les Tribunaux, 61, 62. Ses vues s'etendent ſur les Tartares, & il entreprend le voyage de Tartarie, 62. Il y eſt comblé d'honneurs, & obtient tout qu'il avoit demandé aux Tartares, 63. Il termine ſa carriere par cette action d'eclat, 63, 64. Eloge de ſon mérite moral, politique & littéraire, 64 & ſuiv. Honneurs qui lui furent rendus à ſes funérailles, 66 & ſuiv. Il eſt dégradé dix ans après ſa mort, 68, 69. A qui il dut ſon rétabliſſement & de nouveaux titres d'honneur, 69, 70.

See-ma-tan, travaille le premier en Chine à ranger les matériaux déjà raſſemblés pour l'hiſtoire, T. II, 117. Son amour pour ſon fils *Sée-ma-tſien*, lui fait faire le ſacrifice de ſa propre gloire, en la faiſant rejaillir toute entiere ſur lui; il le deſtine à le remplacer, *ibid.* Moyen dont il ſe ſert pour lui faire acquérir les connoiſſances néceſſaires, *ibid.* (Voyez *See-ma-tſien*).

Sée-ma-tche, pere de *Sée-ma-koang*; il pleure de joie en apprenant un trait de la ſupériorité de génie de ſon fils, & met dès ce moment tous ſes ſoins à le former & à l'inſtruire, T. X, 2, 3.

Sée-ma-tchin, célebre Hiſtorien de Chine ſous la Dynaſtie des *Tang*, T. I, 85. Il entreprend de ſuppléer aux prétendues omiſſions de *Sée-ma-tſien*, & fait remonter ſon hiſtoire juſqu'à *Fou-hi*, *ibid.* Quel jugement on porte du ſupplément qu'il a mis à la tête de ſon ouvrage, & des préfaces dont il l'a accompagné, *ibid.* En quoi conſiſte ſon grand ouvrage intitulé *Sou-in*, & ſur quel ton il eſt écrit, *ibid.*

Sée-ma-tſien, célebre Lettré chinois, qui fut mis à la tête du Tribunal de l'Hiſtoire, pour entreprendre l'hiſtoire générale de la Monarchie, T. I, 81. Ses connoiſſances locales & géographiques, la poſſeſſion d'une bibliotheque immenſe & bien choiſie, & les lumieres des Savans qu'il s'etoit aſſociés, abregent ſes travaux, 81, 82. Ses bons mots ſur le goût de l'Empereur *Ou-ti*, pour la magie, lui attirent le ſupplice infamant de la mutilation, 82. Il meurt ſans avoir joui de la gloire que lui acquirent par la ſuite ſes annales, *ibid.* Cet ouvrage eſt à la bibliotheque du Roi, 83. Selon M. Amiot, *Sée-ma-tſien* ſaiſit les vues de ſon pere *Sée-ma-tan*, retire de ſes voyages des connoiſſances vaſtes & profondes, revient communiquer à ſon pere occupé de la grande hiſtoire de la Chine, toutes les lumieres qu'il avoit acquiſes, & lui ſuccede dans cette entrepriſe, T. II, 117 & ſuiv. Diſtinction dont l'Empereur l'honore, en le décorant du titre de *Tay-ché*, ou grand Hiſtoriographe de l'Empire, *ibid.* Secours abondans que la protection du Prince lui fait avoir de tous côtés pour la perfection de ſon ouvrage, *ibid.* Il encourt ſa diſgrace en voulant défendre un coupable, 118; il eſt condamné à perdre la vie, 119. Son ſupplice eſt converti en celui de la mutilation, *ibid.* Il rentre en grace, il continue ſes travaux, & en donne une eſquiſſe dans ſon *Ché-ki*, *ibid.* La multitude de ſes recherches, & l'exactitude qu'il vouloit y mettre, l'empêchent de donner ſon ouvrage auſſi-tôt qu'on l'avoit demandé, 119 & ſuiv. Toutes les ſources où il avoit puiſé, ſont conſignées dans le dépôt du Tribunal de l'Hiſtoire, 120. M. de Guignes aſſure ſans fondement que *Sée-ma-tſien* remonte ſeulement au regne de *Yao*, 126. D'après quel Auteur *Sée-ma-tſien* a établi ſon ſyſtême chronologique depuis

depuis *Hoang-ti* jusqu'à la Dynastie des *Han*, 126, 127. La distribution & l'arrangement des différentes parties dont *Sée-ma-tsien* a composé son histoire, & la maniere dont il a traité chacune de ces parties, indique le but qu'il s'est proposé en evaluant la durée des plus anciens regnes, 128, 129. Il a dû être nécessairement embarrassé pour faire cadrer constamment l'exacte vérité avec son système, 130. Quelle idée on peut se former des Annales de *Sée-ma-tsien*, d'après le corps entier de la littérature chinoise, qui vient d'en donner une nouvelle edition, en prononçant son sentiment sur les défauts qui peuvent s'y rencontrer, sur les obscurités qu'on peut eclaircir, & sur les doutes qu'on peut lever par des discussions, 130 & suiv. Eu egard à la méthode de *Sée-ma-tsien*, il faut lire presque tout son ouvrage pour savoir ce qu'il a dit sur un sujet particulier, 138. Les Chinois l'ont nommé *le Pere de l'Histoire*, T. III, 77. *Sée-ma-tsien*, né d'un pere savant & riche en collections littéraires, trouve de quoi satisfaire le goût qu'il avoit, dès l'âge de dix ans, pour l'etude & la connoissance des caracteres, des mœurs, des coutumes & du gouvernement des anciens, 77 & suiv. L'ardeur avec laquelle il s'y etoit livré, son application à fouiller dans les archives de son pere, lui attirent, à l'âge de vingt ans, la réputation d'un savant & d'un critique, 78. Curieux de vérifier tout par ses propres yeux, il alla dans tous les lieux où il restoit encore quelques-uns des travaux du grand *Yu*, *ibid.* Ses courses dans le midi & dans le nord de la Chine, 78, 79. Utilité qu'il en retiroit, *ibid.* La piété filiale l'emporte sur la passion de s'instruire, & vient l'interrompre dans le cours de ses recherches, *ibid.* Il se rend près de son pere, qui etoit en danger de mort, 79. Les instructions qu'il en reçoit, après lui avoir rendu un compte exact de tous ses travaux, suffisent seules pour donner une idée de l'etat où etoit alors l'histoire chinoise, & pour apprécier au juste le mérite de celui qui l'a mise en ordre, 79 & suiv. *Sée-ma-tsien* met à profit les instructions de son pere, travaille à rédiger ce qu'il avoit amassé durant le cours de ses voyages, & reçoit la récompense de ses travaux dans la charge de *Tay-ché-ling* ou de principal Historien de l'Empire, qui lui est donnée par *Han-ou-ti*, 82. Cette charge le mettant à portée de se procurer tous les secours nécessaires pour la confection de l'histoire générale de Chine, il y travaille sans relâche pendant dix années, 82. Au bout de ce tems, un evénement funeste qui faillit à le faire périr, met un obstacle à l'exécution de son dessein, 83. Il veut justifier un coupable à qui il etoit attaché, se rend coupable lui-même aux yeux de l'Empereur qui le condamne à la mort, 83 & suiv. L'Arrêt est converti en un supplice infamant, & en exil dans un lieu solitaire, 85. *Sée-ma-tsien* se console dans sa solitude en continuant ses travaux & en donnant l'enumération des fruits de son loisir, 86. Liste des travaux qu'il a entrepris, & qui n'ont eu une certaine publicité qu'environ cinquante ans après sa mort, tems où ils furent recueillis & mis en ordre par *Yang-hoei*, son petit-fils, 86, 87. Son mérite, en faveur duquel on lui avoit fait grace de la vie, lui fait rendre aussi sa liberté, 88. L'Empereur paroît même vouloir réparer l'excessive rigueur de son Jugement en lui accordant le titre de *Tchoung-chou-ling*, & en lui donnant une des plus importantes dignités de l'Empire, 88. Injustice des Chinois à l'egard de ce grand Ecrivain, 89. Pourquoi l'on ne peut pas soupçonner que *Sée-ma-tsien* & les autres Historiens de Chine aient

voulu en imposer à la postérité sur la naissance de l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti*, 201. Quel auroit dû être le véritable nom de ce Prince selon *Sée-ma-tsien*, 202. Le plan que *Sée-ma-tsien* a suivi dans son histoire, embrasse tout, & conserve à l'histoire sa dignité, T. VIII, 255. A qui il attribue l'invention des caracteres de la langue chinoise, T. IX, 289. Pourquoi *Souihoei-tong* appelle l'histoire de *Sée-ma-tsien*, un corps sans tête, 348. A quoi l'on peut attribuer le silence que cet Historien a gardé sur *Fou-hi*, *ibid.*

Sée-ma-y. (Voyez *Sée-ma-hiuen-ouang*).

Sée-siang, nom qu'on donne en Chine aux signes inventés par *Fou-hi*, T. II, 17.

See-tchouen, Province de Chine, dont M. Amiot fait la description dans sa lettre sur la réduction des *Miao-tsée*, T. III, 387 & suiv., 412. Quel nom on donnoit autrefois à cette Province, T. VIII, 25.

See-yo, nom que portoient les quatre montagnes désignées autrefois en Chine pour les sacrifices que les Empereurs devoient offrir avec cérémonie dans certains tems, T. II, 36 & suiv. (Voyez *Yo*).

Sel. Les impôts sur le sel sont très-anciens en Chine, & d'un très-gros revenu pour l'Empereur, quoique cette denrée y soit à bas prix, T. IV, 306. Les Chinois sont obligés de faire le sel, 454. Avantage qu'ont les Mahométans de l'Occident de le trouver travaillé des mains de la nature, & de l'avoir meilleur, *ibid.* (Voyez *Pierres de sel*). Les Chinois ont du sel de mer, du sel de puits, du sel d'etang, 466. Par quels moyens ils font evaporer l'eau où les différentes especes de sel se trouvent, *ibid.* Dans quelle contrée de Chine le sel se trouve tout formé en grands & en petits crystaux, *ibid.*

Sé-ma-fa, titre d'un ouvrage très-estimé en Chine, sur l'art militaire, & composé par *Se-ma*, un des plus grands Généraux des Chinois, T. VII, 230. Dans le premier article, il considere l'humanité, la justice, l'ordre, la prudence & la sincérité, comme les vertus essentielles, & le principe d'un bon gouvernement, 230 & suiv. Il envisage la guerre, par rapport au peuple, comme une violente maladie par rapport au corps, 232. Il donne des notions sur la conduite des anciens Généraux, sur leurs attentions pour les soldats, sur la justice & la sagesse de leurs punitions, 233, 234. Il indique l'origine des usages civils & militaires, des titres, des distinctions, des souverainetés, & des guerres, qu'il considere comme un remede à de plus grands maux, 234, 235. Il parle des précautions qu'on prenoit en Chine, dans les premiers tems, avant d'entreprendre une guerre, & de l'ordre des assemblées générales qui avoient lieu à ce sujet, 235 & suiv. il rapporte les articles principaux de la déclaration qui se publioit en Chine lorsqu'un nouveau Prince montoit sur le trône, 241 & suiv. Dans le second article, *Se-ma* décrit les devoirs particuliers de l'Empereur à l'egard des gens de guerre qu'il appelle du nom général de sujets, 243 & suiv.; les instructions qu'il a à suivre, & les exemples qu'il a à imiter, 244; la modération & l'humanité que doit respirer son commandement, *ibid.* & suiv.; les soins qu'il doit apporter à distinguer, à honorer les gens de mérite, 245; les sermens militaires qui eurent lieu sous les trois premières Dynasties, 246 & suiv. Dans ce même article l'Auteur parle du désavantage d'avoir trop, ou trop peu de troupes, 249; de la manière la plus avantageuse d'armer les soldats, 250; des différentes formes des chars suivant les usages qu'on en faisoit, *ibid.*; du Gouvernement militaire des trois premieres Dynasties, 251; de la préference

qu'elles donnerent aux Lettres ſur les armes, 252; de la gloire qu'elles ſe ſont acquiſe par la ſageſſe de leurs loix, 253, 254. Le troiſieme article contient les maximes les plus eſſentielles pour les gens de guerre, & offre un précis des devoirs particuliers de ceux qui commandent, 255. Dans cet article, *Se-ma* fait ſentir les avantages d'affermir & de régler ſon autorité, de récompenſer & de punir à propos & ſans partialité, 255 & ſuiv.; de ſavoir tirer parti du *Ciel* & de la *Terre* pour faire camper une armée, 257, 258; d'employer la vertu, la valeur & l'art, 260 & ſuiv.; il montre l'art de bien ranger les troupes, & avec avantage, 265; il indique ce que c'eſt que d'inſtruire les troupes en détail, de gouverner avec fermeté, de récompenſer avec eclat, de garder avec vigilance, de ſupputer avec exactitude, 267 & ſuiv.: il apprend l'uſage qu'un Général doit faire des ſept moyens ſûrs & efficaces qu'il indique pour remédier au déſordre qui ſe met parmi les troupes, 275 & ſuiv. Outre les regles générales de diſcipline, communes à tous les gens de guerre, un bon Général, ſelon *Se-ma*, doit en etablir quelquefois de particulieres, 276, 277. Le quatrieme article traite de la majeſté des troupes, de la fierté dans la contenance, de la fermeté dans le Gouvernement, de la juſte proportion dans les forces, de la modération dans la conduite, de l'uniformité dans les ſentimens, des principes, des regles & des uſages de la ſcience de la guerre, des combats, des armes, des ſignaux, des expéditions nocturnes, des repas, de l'attirail de l'armée, de la marche & des evolutions des troupes, de l'union des chefs entre eux, des cinq motifs légitimes de chercher la mort, enfin de la dignité d'une armée, 278, 279 & ſuiv. Dans le cinquième article, *Se-ma* donne une idée générale de la maniere dont il faut employer les troupes, ſoit qu'elles ſoient nombreuſes ou peu nombreuſes, 297 & ſuiv.

Semaines. Le cycle des vingt-huit conſtellations que comptent les Chinois, donne exactement les ſemaines & les jours des ſemaines, tels que nous les comptons, T. IX, 381.

Seng-ké-ſang, Roi des *Miao-tſée*, meurt de maladie lorſqu'il ſe diſpoſoit à s'enfermer avec le reſte de ſes troupes dans ſa Capitale, pour la ſauver, T. III, 393. *Akoui* ſe fait apporter le cadavre de ce Prince pour pouvoir certifier à l'Empereur la mort de ce rébelle, *ibid.* (Voyez *Seng-ko-ſang*).

Seng-ko-ſang, le même que *Seng-ké-ſang*, T. III, 414. Il s'echappe de ſa Capitale dont le Général *Akoui* venoit de s'emparer, *ibid.* Il eſt pourſuivi juſqu'à l'extrémité de ſes Etats, où il ſe défend en déſeſpéré, & ſe ſauve après une défaite complette, *ibid.* L'Empereur de Chine donne ordre qu'on ſomme le Roi du *Ta-kin-tchuen*, chez lequel *Seng-ko-ſang* s'etoit réfugié, de le remettre entre les mains d'*Akoui*, *ibid.* Sur le refus qu'on en fait, *Akoui* ſe remet à la pourſuite de ce Prince, 415. Sa mort délivre la Chine d'un ennemi redoutable, 416.

Sental blanc, (le) ſe brûle à huis clos devant les Idoles en Chine: il eſt très-cher & donne une grande quantité de fumée, T. II, 422. Cette fumée, ſelon M. Paw, forme un brouillard epais ſur *Pé-king*, & donne aux Chinois la maladie des yeux à laquelle ils ſont ſujets, 421, 422. Réfutation de cette opinion, appuyée par une autre cauſe phyſique & plus probable, *ibid.*

Sentences de mort. Edit de l'Empereur *Tai-tſou*, par lequel il etoit défendu aux Gouverneurs & aux Magiſtrats, dans toute l'etendue de l'Empire, de prononcer des Sentences de mort, T. VIII, 27. Ce Prince ordonne que le

Souverain ſera ſeul juge dans cette partie, *ibid.* & 28.

Sentences ſur la piété filiale, &c. T. IV, 268 & ſuiv. (Voyez *Penſées*, *Maximes & Proverbes*).

Sépultures. Les lieux de ſépulture ſont tellement privilégiés en Chine, qu'on n'eſt jamais obligé, pour aucune eſpece de dette que ce puiſſe être, d'en diminuer même l'enceinte & les ornemens, T. IV, 162. Il eſt défendu, ſous peine de la vie d'en couper les arbres, ſans l'agrément du Mandarin, & tous les vols qu'on y fait ſont pourſuivis & punis comme de ſacrileges, *ibid.* Les Chinois ne s'embarraſſent pas trop de mourir, pourvu qu'ils ſoient enterrés dans un lieu de ſépulture honorable, T. VII, 37.

Sermens (les) etoient diſtingués autrefois, en Chine, en ſermens militaires & en ſermens aux Ancêtres: comment les Généraux les prêtoient ſous les Empereurs de la Dynaſtie *Hia*, T. VII, 247; ſous les *Tcheou*, 248. Quelle idée on s'en formoit en Chine, & pourquoi on les exigeoit, 248, 249. Comment le Général & chaque Chef de corps prêtoient autrefois les ſermens aux Ancêtres dans le lieu deſtiné à cette cérémonie, 144.

Serres (les) ſont connues en Chine depuis bien des ſiecles, mais on ignore ſous quelle Dynaſtie on a commencé à en avoir, comment elles etoient conſtruites autrefois, ſi elles etoient echauffées par des fourneaux, & ſi les fourneaux etoient comme ceux d'aujourd'hui, T. III, 423. La rigueur du froid qui ſe fait ſentir à *Pé-king* eſt une raiſon de plus pour faire ſentir la néceſſité & la bonté des ſerres en Chine, 424. D'après quels principes les Chinois ſe ſont fait une regle générale de tourner les ſerres au midi, 425. Quelle eſt la poſition la plus avantageuſe pour les ſerres, ſelon les vieux Fleuriſtes & les Jardiniers chinois, *ibid.* Les trois eſpeces de ſerres, celles de l'Empereur, celles des Marchands de fleurs de *Péking*, & celles des Jardiniers des environs, ſont bâties ſuivant les mêmes regles & ſur le même plan, *ibid.*; la forme qu'on leur donne leur procure le bénéfice de la température d'air des caves, 426; les rayons du ſoleil y pénetrent de la façon la plus avantageuſe, & les fourneaux y produiſent plus d'effet avec moins de feu, *ibid.* Quel terrein il faut choiſir pour bâtir une ſerre à la chinoiſe, *ibid.* Pourquoi les plus grandes ſerres en Chine n'ont pas au-delà de ſoixante à ſoixante-dix pieds, & plus de dix à douze pieds quant à la largeur, 427. Les murailles ne ſortent de terre que de trois côtés, & ſont fort epaiſſes, *ibid.* En quoi les ſerres des ſimples Jardiniers different des grandes ſerres, *ibid.* A quoi ſe réduit toute la théorie des ſerres chinoiſes, 427, 428. L'uſage qu'on fait, en Chine, des ſerres, varie ſelon la qualité des perſonnes à qui elles appartiennent, 428. Les ſerres des maiſons de plaiſance ſervent principalement à conſerver pendant l'hiver les arbriſſeaux, les fleurs, & on a ſoin d'y proportionner les gradins à la forme & à la grandeur des caiſſes, 428, 429. Les ſerres des Fleuriſtes marchands, outre cet uſage, ſervent à entretenir & à accélérer la fleuraiſon des arbuſtes, des oignons, des fleurs qu'on a préparés dès l'automne pour le fort de l'hiver, & ſur-tout pour la nouvelle année, 429. La deſtination des ſerres des jardiniers revient aſſez aux deux précédentes, mais elle embraſſe des objets plus etendus & plus utiles, *ibid.* L'utilité des ſerres en Chine n'eſt pas bornée à l'hiver, elles ſervent dans les autres ſaiſons comme d'un lieu de repos, d'abri, & de conſervation pour les nouvelles tranſplantations, les marcottes, les entes, les arbriſſeaux, les plantes etrangeres atta-

quées de quelques maladies, *ibid.* & 430. Par quel moyen les Chinois remédient à l'humidité dont les ſerres ſont ſuſceptibles, *ibid.* Le gouvernement d'une ſerre doit être réglé ſur des principes dont il ne faut pas s'écarter ſans ceſſe, *ibid.* Quels ſoins exige le gouvernement d'une ſerre lorſqu'on ne ſe propoſe que de défendre & abriter contre les vents du nord, les neiges & les mauvais tems, ce qu'on y a renfermé, 431. Attention qu'exigent les arbuſtes & les fleurs des provinces méridionales, pour leur procurer, dans les ſerres, la douceur de l'hiver de leur pays natal, 432. Quelle eſt la maniere de gouverner les ſerres lorſqu'on veut avoir des fleurs tout l'hiver, 432, 433. A quels expédiens les Fleuriſtes chinois ont recours pour hâter la fleuraiſon dans les ſerres, 435, 436. Les ſerres des Jardiniers chinois, par la maniere dont elles ſont faites & gouvernées, demandent peu de ſoins pour conſerver les herbes & les herbages, 437.

Sévérité (la) eſt néceſſaire à un Général d'armée, T. VII, 106.

Siang-chan, montagne de Chine; pourquoi l'Empereur, *Tſin-ché-hoang-ti* la dégrada de tous les titres dont elle jouiſſoit, y fit mettre le feu, & n'en quitta le voiſinage qu'après avoir fait réduire en cendres les arbres, les plantes, les herbes, & tout ce qui l'embelliſſoit auparavant, T. III, 254.

Siang-hing, nom de la premiere claſſe des *Lieou-y*. (Voyez *Caracteres de l'Ecriture chinoiſe*).

Siang-koué-kouang, la dignité la plus honorable en Chine, ſous le regne de *Tſin-ché-hoang-ti*, & qui rendoit celui qui en etoit revêtu, le Supérieur-né de tous les Ordres de l'état, T. III, 195.

Siang-ouang, Empereur de Chine, T. III, 53. Il etoit petit-fils de *Hiang-leang*, Général des troupes de *Tcheou*, *ibid.* Son indocilité & ſon amour pour l'indépendance eclatent de bonne heure par les refus obſtinés qu'il fit d'apprendre les lettres, & de prendre le parti des armes, & par la réponſe qu'il fit à ſon grand-pere, à ce ſujet, *ibid.* Ses premiers exploits tiennent du prodige, 54. Il ſe fraie un chemin au Trône par des cruautés qui lui réuſſiſſent, mais il ne jouit pas long-tems de ſa gloire, *ibid.* Il ſe ſuſcite un ennemi redoutable dans la perſonne de *Lieou-pang*, qui avoit eté juſqu'alors ſon allié; il perd une bataille, & ſe voyant ſans reſſource, il ſe tue lui-même, & meurt vers l'an 202 avant J. C., 55. Le portrait qu'on fait de ſa perſonne pour le phyſique & le moral, eſt aſſez ſingulier, 56.

Siang-ouang, Empereur de Chine, T. VII, 178; il eſt redevable à *Ouen-koung*, de l'Empire qu'il etoit près de perdre, *ibid.*

Siao, inſtrument de muſique des chinois, compoſé de ſeize tuyaux de bambou & dont l'invention remplaça les deux *koan-tſée*, T. VI, 68. On diſtingue le grand *ſiao*, & le petit *ſiao*, *ibid.* Figure de l'arrangement des muſiciens qui jouent de la flûte *ſiao* dans les cérémonies religieuſes, 237.

Siao-fang-tché, le ſeul des fils de *Siao-yuen-ti*, qui avoit echappé à la fureur des *Ouei* lors de la priſe de *Kiang-ling*, T. III, 149. Les Grands de l'Empire le placent ſur le Trône, quoiqu'il n'eût encore que treize ans, *ibid.* Le Général *Ouang-cheng-pien* entreprend de le détrôner, & lui ſubſtitue *Siao-yuen-ming*, 149, 150. Le jeune Prince eſt remis ſur le Trône, 150. Son indolence, & ſa confiance en ſon libérateur lui font perdre par degrés l'Empire & la vie, 151 & ſuiv.

Siao-hiao, (le) ou *Ecole des enfans*, etoit un des livres dont on preſcrivoit la lecture dans les aſſemblées de famille, en Chine, T. IV, 212. Paſſages remarquables de ce livre ſur les etudes

& l'education des anciens Chinois, T. IX, 401. Quels ſont les principes généraux dans leſquels il renferme tout ce qu'il y a de plus eſſentiel dans l'education de la jeuneſſe, *ibid.* Ce qu'il preſcrit pour la premiere education qu'on doit donner aux enfans, *ibid.* & 402; pour les enſeignemens que les enfans doivent recevoir dans les ecoles & dans les colleges, 402; pour la maniere d'enſeigner, 403; pour la police des colleges, 404.

Siao-kin-tchuen, un des deux petits Etats qu'habitoient les *Miao-tſée* ſur les frontieres du *Se-tchuen* & du *Kouei-tchou*, T. III, 412. La Capitale du *Siao-kin-tchuen* eſt priſe par *Akoui*, 414. (Voy. *Miao-tſée*).

Siao-ſien, Prince de *Leang*, & le plus redoutable concurrent du Fondateur des *Tang*, T. V, 206. Le Prince *Ly-hiao*, & *Ly-tſing* ſont envoyés contre lui, 206. Il eſt ſurpris par les deux Généraux Chinois, 207. Il eſt vaincu & obligé de ſe retirer dans ſon port, 208. Il vient ſe mettre à la diſcrétion du vainqueur, & eſt envoyé à l'empereur, 210.

Siao-tao-tcheng, le même que *Tſi-kao-ti*. (Voyez *Tſi-kao-ti*).

Siao-tchouen-tſé, (le) eſpece d'ecriture qu'on inventa en Chine ſous le regne de *Siuen-ty*, & qui fixa tous les caracteres à une figure uniforme, T. IX, 321. Le *Siao-tchouen-tſé* ne ſubſiſta pas long-tems, & ſon autorité déchut peu-à-peu avec celle des *Tcheou*, 322.

Siao-tſien, petits deniers de Chine, qui ſont la moitié du *Ta-tſien* ou grand denier, T. IV, 308. Ils ne paſſent plus dans le commerce, *ibid.*

Siao-y, fils aîné de l'Empereur *Leang-ou-ti*, T. III, 147. Il doit à la valeur du Général de ſes armées (*Tchen-pa-ſien*) le trône de Chine, 148. Il le perd, avec la vie, par ſa propre faute, 149.

Siao-ya (belle maxime du) qui rend les penſées & la doctrine de l'antiquité, ſur la piété filiale, T. IV, 35. Pourquoi Confucius a l'attention de ne l'appliquer qu'à ceux qui faiſoient une profeſſion ouverte d'etudier & de ſuivre la morale des anciens Sages, *ibid.*

Siao-yen, le même que *Leang-ou-ti*. (Voyez *Leang-ou-ti*).

Siao-yu, Grand de la ſuite de *Kao-tſou*: avec quelle fermeté il juſtifie *Ly-ché-min* qui venoit de tuer ſes deux freres, T. V, 121. Avec quel art il met les belles qualités de *Ly-ché-min* en oppoſition avec les vices dont ſes freres s'etoient ſouillés, 121, 122.

Siege de ville. Ce qu'il faut faire pour s'y diſpoſer, T. VII, 71. Combien il doit durer, *ibid.* Précautions néceſſaires pour le faire réuſſir en diſpoſant à propos les chars, les boucliers, & toutes les machines néceſſaires pour monter à l'aſſaut, 71, 72.

Sieges de ville. Les Chinois ſe ſervent, pour les ſieges, de différentes eſpeces de machines: les principales dont M. Amiot a donné la deſcription & l'explication, ſont la machine faite de bois dont on ſe ſert dans les ſieges, lorſqu'on creuſe ſous les murailles, ou qu'on fait breche, pour n'être pas enſeveli ſous les pierres ou ſous la terre, T. VIII, 356; la machine à tranſporter le canon, *ibid.*; les ponts mobiles, pour traverſer les foſſés, qu'on fait de différentes grandeurs, ſelon les lieux où on doit s'en ſervir, *ibid.*; une eſpece de pont double, qui conſiſte en une eſpece d'echelle qu'on ajoute aux ponts mobiles, *ibid.*; une machine à ſix roues, haute de quinze pieds, & large par la baſe de huit en quarré, qu'on entoure d'une peau de bœuf non tannée, & dont on ſe ſert lorſqu'on veut miner les remparts, 357; une echelle double à eſcalader les murailles, faite de deux parties de vingt pieds chacune, & dont le bas forme une eſpece de

chambre où ſont les gens armés, *ibid.*; une echelle volante de la longueur de vingt à trente pieds, dont le tranſport eſt facilité par deux roulettes qui ſont à l'une des extrémités, *ibid*; une autre eſpece d'echelle volante dont les roulettes ſont attachées à un tuyau de bambou qu'on peut alonger ou raccourcir ſuivant le beſoin, *ibid.*; une echelle à etage pour voir par-deſſus les murailles d'une ville, d'un bois très- fort, & dont le mât poſé ſur un brancard armé de quatre roues de trois pieds & demi de diametre, eſt fixé par des cordes qu'on arrête en terre avec des pieux, *ibid.*; les deux inſtrumens qui ſervent à creuſer les murailles qu'on veut abattre, *ibid.*; le char pour grimper au Ciel, 358; le pont de bois mobile qu'on emploie dans les villes aſſiégées dont on a rompu les portes, & au moyen duquel les aſſiégés peuvent faire des ſorties, & aſſurer leur retraite, 359; les paliſſades de roſeau, qu'on couvre d'un cuir de bœuf, pour mettre les murailles des villes à l'abri des traits de l'ennemi, *ibid.*; une machine faite d'un bois très-dur, & armée de quatre roues aſſez fortes pour ſoutenir un poids de deux mille livres, dont les aſſiégés ſe ſervent pour attirer à eux les echelles & autres machines des aſſiégeans, les proviſions qu'on leur apporte, &c., *ibid.*; une machine faite d'un bois très-dur en forme de cylindre, & armée de pointes de fer, qu'on fait gliſſer le long des murailles quand l'ennemi veut les eſcalader, *ibid.*; pluſieurs inſtrumens pour eteindre les feux que les aſſiégeans font au pied des murs des villes aſſiégées, *ibid.*; les cuirs à boucher une breche, & qui ſervoient à mettre à couvert ceux qui travailloient à réparer les breches faites aux murailles, 360; une eſpece de matelas de toile qui ſervoit aux aſſiégés pour les mettre à couvert des traits de l'ennemi, *ibid.*; deux eſpeces de boucliers qui ſervoient à mettre à couvert les travailleurs ou les ſoldats d'une ville aſſiégée, qui tiroient contre les aſſiégeans, *ibid.*

Sié-hoei, Miniſtre de l'Empereur *Chao-ti*: ayant fait mourir ce Prince, il eſt diſgracié par ſon ſucceſſeur, T. V, 74. Il s'eloigne de la Cour & leve des troupes, *ibid.* Il ſe voit à la tête d'une armée de quatre cens mille hommes, 75. Il eſt peu-à-peu abandonné des ſiens, ſe refugie chez de ſimples payſans qui le reconnoiſſent & le menent à l'Empereur qui le fait mourir, *ibid.*

Sié-ling-yun, Lettré Chinois, T. III, 122. Son eſprit & ſon amour pour l'etude, lui acquierent en peu de tems une grande réputation, *ibid.* Ses ouvrages d'eloquence & de poéſie la confirment, *ibid.* Le genre de vie ſingulier qu'il menoit pendant ſon gouvernement d'une ville conſidérable, lui attire plus d'une fois des repréſentations de la part de ſes amis, il les laiſſe dire & ne change pas de conduite, 123. Il obtient, après la mort de ſon pere, l'inveſtiture du Comté de *Kan-lo*, 124. Sous quel Empereur il vivoit, *ibid.*

Sien-jou, *Sée-ma-tſée*, titre donné par *Ché-tſoung*, à *Sée-ma-koang* dont il rétabliſſoit la mémoire dégradée par *Tché-tſoung*, & à qui il rendoit tous les titres d'honneur & les prérogatives dont il avoit eté dépouillé, T. X, 69. Ce titre eſt le plus honorable qu'on puiſſe donner en Chine à un homme de Lettres, *ibid.* Par quelles qualités *Sée-ma-koang* le méritoit, *ibid.*

Sien-nong-tan, ſalle dédiée, en Chine, aux Protecteurs & Inventeurs du labourage, T. III, 499. Ce qu'on y portoit la veille de la cérémonie du labourage, *ibid.*

Sien-toung, Empereur de Chine: il regarde comme un des articles eſſentiels au

Gouvernement, celui qui tendoit à encourager les talens, T. V, 425. Son goût pour la poésie, & principalement pour les vers de *Pé-kiu-y*, lui fait naître l'idée d'un monument singulier à l'honneur de ce Poëte, 425, 426. Il fait graver sur autant de tables de pierre, les pieces de vers de *Pé-kiu-y*, & les fait placer séparément sur la montagne factice que ce Poëte avoit elevée dans son jardin, *ibid.*

Signaux, (les) selon *Sun-tze*, se donnent de quatre manieres, avec le tambour, le *lo*, les etendards & les drapeaux, T. VII, 96. Un Général d'armée doit instruire ses troupes des signaux qu'il peut employer, *ibid.* Les signaux de nuit se donnent avec les tambours & le *lo*, & ceux de jour avec les drapeaux & les etendards, 96, 97. En quoi les signaux de jour & de nuit ont un double avantage pour une armée, 97. Selon *Ou-tse*, les signaux ordinaires du tambour se réduisent à six, 200. Quels signaux *Se-ma* employoit pour faire avancer vers l'ennemi, pour engager le combat, pour arrêter la marche ou faire cesser le combat, pour faire revenir les troupes sur leurs pas, 283. Dans quel lieu, selon *Se-ma*, doivent être tous les tambours qui servent à donner des signaux, 293. Quels sont les signaux qu'on emploie en Chine dans les exercices généraux & particuliers, & comment ils se donnent, 322 & suiv. Les signaux se donnent & se répondent dans toute la Chine, aussi vîte, à proportion, que dans un camp, T. VIII, 185.

Si-ho, fleuve de Chine, renommé pour la plus célebre des victoires qu'ait remportées le général *Ou-tse*, T. VII, 169.

Sikelpart, (M.) Missionnaire Allemand: en sa qualité de Peintre, il reçoit ordre de l'Empereur *Kien-long* de se rendre dans l'intérieur du Palais de sa maison de plaisance, T. VIII, 283. Ce Prince s'appercevant que sa main lui tremblait, lui demande son âge, *ibid.* Il apprend qu'il touche à sa soixante-dixieme année, & donne ordre sur le champ qu'on lui rende, avec cérémonie, tous les honneurs qu'on rend en Chine aux Grands, lorsqu'ils sont parvenus à leur soixante-dixieme année, 284 & suiv. Relation de cette brillante cérémonie, *ibid.*

Si-ling-ché, Impératrice de Chine, epouse de *Hoang-ti*, la premiere qui eleva des vers à soie, & qui enseigna la maniere de cultiver les mûriers, T. III, 11.

Si-ming, ouvrage de *Tchang-tsai*, sur les Trigrammes, T. VIII, 62.

Sin-ché, Charlatan chinois qui disoit avoir des communications avec les esprits, & dont *Tsin-ché-hoang-ti* fut la dupe, T. III, 251 & suiv.

Si-ngan, monument Chinois qui est une preuve de la faveur que l'Empereur *Hiuen-tsoung* accordoit à la religion chrétienne, T. V, 374, 375.

Sin-ngan-kiang, fleuve de Chine: relation de son débordement en 1742, & des désastres qu'il occasionna dans la ville de *Yen-tcheou-fou* & dans son territoire, T. IX, 454 & suiv. (Voyez *Yen-tcheou-fou*).

Sin-hoei, troisieme femme de l'Empereur *Tay-tsoung*, célebre par sa science, & décorée du titre de Sage, T. V, 154.

Si-ning, lieu de Chine à l'oueſt de *Sin-sou-hai*, d'où l'on croyoit que le *Hoang-ho* prenoit sa source, T. X, 136.

Sin-ouen, nouveau texte du *Hiao-king*, qu'ont adopté les Lettrés du College Impérial de *Pé-king*, T. IV, 29.

Sin-sien-tché, Ministre d'Etat en Chine sous l'Empereur *Chao-ty*: après la mort de ce Prince, à laquelle il avoit contribué, il se révolte contre *Ouen-ti*, T. V, 74. Il perd courage en apprenant que l'Empereur se disposoit à venir le combattre en personne, & s'etrangle, 75.

Sin-sou-hai, riviere de Chine: ce qu'en dit

dit l'Empereur *Kien-long*, dans la relation qu'il fait à ſes peuples des obſervations & des découvertes d'*Amita*, qu'il avoit envoyé pour donner des lumieres ſur la ſource du fleuve *Hoang-ho*, T. X, 136, 137.

Sin-tcheng, ville de la Corée, T. V, 173. Le Général *Ly-tao-tſoung* en fait le blocus, 173.

Si-tſang, nom qu'on donne en général à toutes les hordes de Tartares qui ſont depuis les confins de la Chine, juſqu'aux frontieres de la Moſcovie, T. I, 333. On donne ce nom préférablement aux hordes qui ſont plus près du Tibet, & ſous la domination immédiate du grand *Lama*, *ibid.*

Siu. (Voyez *Siu-ko-lao*).

Siu-ché-tſi, nom de *Ly-tſi.* (Voyez *Ly-tſi*).

Siue-jin-kao, fils & ſucceſſeur de *Siué-kiu*, Roi de *Tſin*, T. V, 92. Il prend le commandement de l'armée de ſon pere, & ſe propoſe de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à la Capitale de l'Empire des *Tang*, *ibid.* Il eſt vaincu, fait priſonnier, & mis à mort comme rébelle, *ibid.*

Siué-jin-koui, Général d'armée de l'Impératrice *Ou-ché:* il bat les *Tou-fan*, & pluſieurs autres Tartares qu'il force à ſubir le joug, T. V, 290. Il ſe réunit avec le Général *Ly-tſi*, pour achever la conquête de la Corée, 291.

Siué-kiu, Roi de *Tſin:* il attaque les terres qui etoient ſous la domination des *Tang*, & s'empare de la ville de *King-tcheou*, dont il ravage les environs, T. V, 90, 91. Il remporte une victoire complette ſur les troupes de *Ly-ché-min*, 91, 92. Il met le ſiege devant la ville de *Kao-tché*, la prend & la détruit de fond en comble, 92. Il ne jouit pas long-tems de ſa gloire, & meurt de maladie, *ibid.*

Siu-ko-lao, un des premiers Lettrés de Chine du tems du P. *Ricci*, T. VIII, 232. Avec quel zele il prit hautement la défenſe de la religion chrétienne, *ibid.* Il prend le grand deuil, & le fait prendre à toute ſa maiſon, à la mort du Miſſionnaire qui l'avoit baptiſé, *ibid.* Quel eſt le plus curieux des ouvrages qu'il compoſa pour la religion, 232, 233. Son amitié pour le P. *Ricci*, *ibid.*

Siuen-tou, ville de la Corée, T. V, 173. Elle eſt aſſiégée par le Général *Ly-ché-tſi*, *ibid.*

Siuen-tſong, le même que *Tang-ſiuen-tſoung.* (Voyez *Tang-ſiuen-tſoung*).

Siuen-ty, Empereur de Chine. L'excès de ſon amour pour l'Impératrice ſon epouſe, lui fait négliger les ſoins du gouvernement, T. IX, 391. Il répare ſes négligences paſſées, *ibid.* Il rend un edit pour encourager l'agriculture, *ibid.*

Siué-ouan-kiun, Officier chinois, T. V, 221. L'Empereur *Tay-tſoung* le nomme un des Lieutenans de *Ly-tſing*, dans la guerre contre les *Tou-kou-houn*, *ibid.*

Six, (le nombre) eſt choiſi par l'Empereur *Tſin-ché-hoang-ti*, pour ſervir de baſe à tout ce qu'il vouloit innover dans l'arithmétique, l'aſtronomie, la géographie, la géométrie, la muſique, *&c.* T. III, 234 & ſuiv.

Si-yuen, (le) livre Chinois, qui indique la maniere dont s'y prend la juſtice chinoiſe, pour faire paroître les plaies & les contuſions ſur les cadavres, même à demi pourris, T. IV, 421. Il eſt diviſé en huit livres, & ecrit d'un ſtyle fort ſimple, *ibid.* Utilité de ce livre, 422. L'Auteur du *Si-yuen*, remarque dans le premier livre que le Gouvernement, dans la haute antiquité, ayant toujours le glaive levé ſur les homicides, la juſtice criminelle employoit tous les moyens de ruſe & d'adreſſe pour conſtater les meurtres, en découvrir les auteurs, & les punir, ſans avoir egard au rang, à la naiſſance, & aux talens, *ibid.* Il

indique les soins qu'on eut sous les Dynasties des *Song*, des *Ming* & des *Yuen*, de recueillir tout ce qui pouvoit eclairer les Magistrats dans les affaires criminelles, 423. Dans le second livre, l'Auteur fait sentir la nécessité des descentes de justice pour l'examen des personnes qui sont mortes d'une mort violente ou inconnue, & en fait un devoir essentiel aux Magistrats, 424. Il combat l'opinion qu'on a que les examens, dans ces formalités de justice, ne vont jamais, pour la plupart, au-delà de la probabilité, en disant que la justice ne procede pas sans avoir de signes suffisans pour autoriser les recherches juridiques; que ces signes n'ont jamais conduit personne à la mort qu'autant qu'ils ont eté vérifiés par des témoignages & des aveux décisifs, & que les registres des Tribunaux, & les monumens les plus authentiques font foi que les descentes de justice sont très-utiles, 425, 426. Il réfute l'objection qu'on fait quelquefois en Chine, qu'il y a une espece de barbarie à faire déterrer des cadavres pour en faire l'examen, 426. Dans le troisieme livre, l'Auteur prescrit au Mandarin chargé de l'examen d'un cadavre, les recherches secrettes, les informations détaillées, les ruses, les finesses auxquelles il doit avoir recours pour découvrir les homicides, 426, 427. Il prétend que la publicité des descentes de justice est essentielle pour l'effet qu'on peut & qu'on doit en tirer; qu'il ne faut pas balancer à exposer nuds tous les cadavres indifféremment, 427. Il rejette toutes distinctions pour les personnes d'un rang ou d'une naissance hors du commun, & soutient que ce seroit une prévarication funeste de faire des exceptions en leur faveur, 428. Il indique la maniere de faire les descentes de justice après la mort, après l'enterrement, lorsque le cadavre commence à tomber en pourriture, & sur les ossemens, *ibid.* Le quatrieme livre traite des diverses pratiques dont on se sert, 1°. pour ceux qui se sont etranglés, 429; 2°. pour les noyés, 430; 3°. pour les femmes mortes en couche, *ibid.*; 4°. pour ceux à qui on ne voit aucun signe de mort, 430, 431. Il indique en même tems les moyens de connoître evidemment si les personnes se sont etranglées elles-mêmes, ou si elles l'ont eté; si les noyés ont été jettés dans l'eau après avoir eté etouffés; si l'avortement a eté causé par un breuvage, enfin si les personnes ont eté etouffées ou ont reçu quelque coup mortel, 429 & suiv. Dans le cinquieme livre du *Si-yuen*, l'Auteur examine comment on peut distinguer ceux qui ont eté tués par une main etrangere, de ceux qui ont eté tués par quelque accident, 431 & suiv. Il avertit les Mandarins des soins avec lesquels ils doivent veiller sur l'exactitude, la clarté & les détails des procès-verbaux, 432. Il prouve que tout compensé, les crimes & les homicides publics, quelque atroces qu'ils soient, sont moins funestes à la société que ceux qui sont voilés par les ombres du secret, 433. Selon cet Auteur, il y a des différences très-sensibles entre les plaies que se fait un homme qui attente sur lui-même, & celles d'un homme qui est blessé par une main etrangere, 434; entre les cadavres des personnes qui ont eté tuées avant un incendie, & ceux des personnes qui ont eté etouffées par le feu, *ibid.* Il n'est guere possible, selon le même Auteur, de distinguer, à l'inspection d'un cadavre qui a resté quelque tems dans l'eau bouillante, si la personne y a eté jettée après avoir eté etouffée, ou si elle y est tombée par accident, 435. Dans le sixieme livre du *Si-yuen*, l'Auteur articule, dans le plus grand détail, les effets sensibles de chaque poison, & toutes les marques auxquelles on peut

les distinguer, soit que ce soit des poisons violens ou des poisons lents, *ibid.* Dans le septieme livre, l'Auteur décrit l'etat où la mort naturelle laisse les cadavres, lorsqu'elle n'a pas eté causée ou accélérée par autre chose que par les différentes maladies qui affligent l'humanité, 436. Il parle de la sévérité avec laquelle la justice, en Chine, veille sur les dispensateurs des remedes, & de l'attention qu'elle a d'empêcher que les châtimens soient portés assez loin pour causer la mort, *ibid.*, 437. Il détaille toutes les especes d'accidens & de malheurs qui peuvent diriger la Justice, & l'empêcher de se tromper dans la visite des cadavres, *ibid.* Dans le huitieme livre, l'Auteur examine quelles sont les causes des homicides, & les moyens de les prévenir; il instruit en outre les Mandarins des devoirs de leur charge, pour savoir examiner, juger & punir les homicides, *ibid.*

Société. Quelles instructions le Docteur *Yang-tchi* donnoit à ses enfans, sur la maniere de se comporter dans la société, T. IV, 202.

So-hiang, espece de petite-vérole en forme de collier; la nature du virus, dans cette maladie, exige les remedes les plus prompts, T. IV, 402.

Soie & *soierie.* Erreur dans laquelle sont tombés ceux qui ont avancé que la soie etoit inconnue en Chine avant le tems des *Tcheou*, T. II, 107. Cherté de la soie dont parlent les livres chinois nommés *Cho-cho*, & qu'on tiroit d'une espece de pinne d'eau douce qu'on trouvoit sur les bords des fleuves *Kiang* & *Han*, 576. La soie ordinaire etoit encore bien peu connue en occident au quatrieme siecle, *ibid.* D'où elle venoit, & pourquoi elle etoit si rare, *ibid.* Motifs qu'on a de penser que la ville de Tyr ne s'etoit fait un objet de commerce de soie, que de celle des endroits de Chine où abordoient les vaisseaux, 577. Le commerce de terre avec la Chine, n'a guere pu suppléer à celui de mer, pour faire passer en Occident des soieries & même de la soie de Chine, avant l'ere chrétienne, 578. La soie qui a pu sortir anciennement de Chine, ne devoit pas aller loin, ni en diminuer la rareté, *ibid.* On suppose sans fondement que le passage des soies de Chine en Occident, y a porté, dans ces tems reculés, la connoissance des vers à soie, & de la maniere de les elever, *ibid.*, 579. Quelle pouvoit être la soie que les habitans de Tyr trouvoient en Occident, & qui etoit un objet si considérable de leur commerce, 579. Vers quels tems la soie devint abondante en Chine, *ibid.*, 580. (Voyez *Vers-à-soie*). La quantité de soie qu'on recueille chaque année en Chine, supplée abondamment à la laine, au chanvre & au lin qui y manquent, T. IV, 323. Observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur une soie particuliere que les Mahométans, au nord-oueſt de la Chine, tirent d'une espece de vers à soie bien différente de celle de Chine, 472. Pourquoi les Empereurs chinois se servent de soieries pour faire leurs libéralités aux Princes etrangers leurs vassaux, ou à ceux que ces Princes envoient pour rendre hommage en leur nom; & pour récompenser ceux de leurs sujets qui ont acquis quelque mérite, ou qu'ils veulent honorer, T. V, 216, 217. Avant que les Chinois eussent inventé l'art de travailler la soie, & de l'employer à la fabrication des etoffes, ils avoient trouvé le secret de la faire servir à leur musique, & d'en tirer les sons les plus doux, T. VI, 52 & suiv. (Voy. *Son*). La soie est aujourd'hui si commune en Chine, qu'il n'est pas jusqu'aux moindres soldats qui ne soient tout habillés de soie lorsqu'ils montent la garde, ou qu'ils font l'exercice, T. VII, 33. Les soieries sont

un objet de commerce à importer en Chine, T. VIII, 269. Les Chinois ont preſque pouſſé juſqu'au luxe la maniere de teindre les ſoies, T. IX, 360.

So-keou, eſpece de petite-vérole: ce qu'il faut faire dans le cas où la figure des boutons indique que le virus vérolique a ſéjourné dans l'eſtomac, T. IV, 401.

Soldats, (les) ſont mieux partagés en Chine, pour la paie, que dans bien d'autres pays, T. IV, 139. Ils doivent ſe prêter mutuellement du ſecours, avoir des egards & des attentions pour tout le monde, & travailler de concert dans toutes les choſes qui regardent le ſervice, T. VII, 22. Quels avantages ils retirent de cette conduite, *ibid.* De quelle maniere ils doivent ſe comporter dans les garniſons, pour eviter les querelles & les combats, 23 & ſuiv. Les logemens qu'ils y ont ſont dans des lieux ſéparés du reſte des habitans, & propres à les loger, eux, leurs femmes & leurs enfans, *ibid.* Ils doivent cultiver la terre, l'enſemencer & faire leurs moiſſons, 27 & ſuiv. Pourquoi on leur fait un devoir particulier des ſoins du labourage, 29, 30. Les ſoldats doivent ſe rendre habiles dans l'exercice de la fleche, tant à pied qu'à cheval, 30 & ſuiv. L'Etat eſt chargé de leur ſubſiſtance & y pourvoit avec ſoin, moitié en argent, moitié en riz, *ibid.* En tems de guerre ils ſont défrayés jour par jour, & leurs femmes perçoivent une partie de la ſolde de leurs maris, 31. Leurs exercices ne ſont pas fréquens, & ceux qui ſe trouvent en défaut aux revues, ſont punis par le bâton ou par le fouet, *ibid.* Les ſoldats doivent uſer d'economie, 33 & ſuiv. Leur gourmandiſe, leur luxe, leur prodigalité, leurs emprunts fréquens, rendent ce précepte comme inutile, en Chine, 33, 34. Pourquoi ils doivent s'abſtenir du vin & des liqueurs qui enivrent, 35 & ſuiv. Ils n'ont droit de porter les armes que lorſqu'ils ſont en faction, 36. Dans quelles vues les ſoldats doivent eviter le jeu, 38 & ſuiv.: fuir les combats & les querelles, 41 & ſuiv. Un Général d'armée doit commencer par les récompenſer libéralement, lorſqu'ils ont pris ſur l'ennemi au-delà de dix chars, 67. Les premiers regards des ſoldats, leurs premieres actions, leur contenance à l'approche du combat, eſt pour le Général un préſage aſſuré d'un bon ou d'un mauvais ſuccès, & doivent le décider à livrer ou à retarder une bataille, 90. Un Général doit les aimer & les ménager avec diſcrétion, 106. Comment un Général peut connoître les ſoldats coupables ou capables de vols, de brigandages, de débauches, d'ivrognerie, de cabales, de pareſſe & d'oiſiveté, 114, 115. Diſtributions qu'il leur faut faire, *ibid.* Danger qu'il y a de les faire jouir d'une trop grande abondance, *ibid.* A quelles conditions un Général d'armée doit accorder des congés aux ſoldats qui les demandent, 116. Avec quels ſoins & quel ménagement les ſoldats doivent être traités, *ibid.* Dangers inévitables que court une armée compoſée de ſoldats lâches & timides, quoique les Officiers ſoient vaillans & intrépides, 121. Ce qu'un Général d'armée doit faire pour egayer le cœur de ſes ſoldats, pour les accoutumer au travail, & les y endurcir, 136. Avantages qui réſultent des ſecours mutuels que ſe prêtent les ſoldats, compatriotes, alliés, & même les ſoldats vaincus, 137. Pourquoi il ne faut jamais ſouffrir que les ſoldats etrangers, dans le corps où ils ſont incorporés, ſoient les plus forts, *ibid.* 138. D'où on tiroit les ſoldats en Chine, 151, 152, 171. Quelles qualités exigent de bons ſoldats, 179 &

ſuiv. Caractere des ſoldats des divers Royaumes de Chine, du tems du Général *Ou-tſe*, 184 & ſuiv. Dans quelle circonſtance & de quelle maniere un Général doit employer les ſoldats braves, ceux qui ſont forts & robuſtes, ceux qui ont une agilité & une légéreté plus qu'ordinaires, & ceux qui ſont d'une intrépidité à toute epreuve, 189 & ſuiv. Ce qui rend les ſoldats légers dans le combat, 196. Quels ſont les deux points eſſentiels du gouvernement des ſoldats, 198. Comment on peut employer avec avantage les ſoldats de petite taille, ceux d'une haute taille, les ſoldats courageux, ceux qui ſont d'une complexion foible, & ceux qui ont des lumieres & un jugement ſain, 199. Un Général n'a plus ni parens ni ami à penſer que ſes ſoldats, 204. Quelle eſt la maniere la plus avantageuſe de les armer, 250. En fermant toutes les voies de déſertion à ſes ſoldats, un Général doit les ouvrir aux ſoldats ennemis, 255. Précautions que doit prendre un Général pour lire dans le cœur de ſes ſoldats, 274. Les ſoldats chinois ont toujours pendu à leur col un baillon qu'ils mettent dans les expéditions nocturnes, 283. Comment on peut eviter l'inconvénient, le jour d'une bataille, de faire prendre aux ſoldats le repas immédiatement avant le combat, & d'y mettre un intervalle de tems trop conſidérable, 285. De quelle utilité importante il eſt pour un Général d'armée, de faire faire, avec le plus grand ſoin, les habits, les armes, les caſques, les cuiraſſes & les boucliers des ſoldats, 287. Pourquoi les ſoldats ne doivent jamais être inſtruits, ni de leur ſupériorité ſur l'ennemi, ni de leur infériorité, 295. Figure & deſcription des diverſes manœuvres que les ſoldats chinois font dans leurs evolutions militaires, 322 & ſuiv. Les différens corps de ſoldats qui compoſent la milice chinoiſe ſont la cavalerie, les Arbalêtriers, les Pertuiſanniers, les *Scutati*, ou ceux qui ſont armés du ſabre & du bouclier, les Fuſiliers, les Canonniers, & les Piquiers: leurs evolutions dans les exercices généraux, 333 & ſuiv. Figures, deſcription & prix des armes, des habillemens & des inſtrumens qui ſont à l'uſage des ſoldats chinois, 360 & ſuiv. Dans quelles vues l'Empereur *Kang-hi* recommandoit d'endurcir les ſoldats à la peine & à la fatigue, en les exerçant ſans ceſſe à l'art militaire, T. IX, 128, 129.

Solde, (la) eſt exactement payée aux ſoldats chinois à chaque ſaiſon & à chaque lune, T. VII, 27.

Soleil. La route du ſoleil eſt connue de tems immémorial chez les Chinois, T. II, 160. Ils ont ſu de même en calculer les eclipſes, 164.

So-ling. Sa réponſe à ceux qui lui demandoient pourquoi il avoit fait prêter vingt mille onces d'argent à douze petits Marchands, T. IV, 351.

Solons, (les ſoldats) ſont regardés en Chine comme les meilleures troupes: quelle eſtime en faiſoit l'Empereur *Kang-hi*, pour leur intrépidité & leur ardeur pour la guerre, T. I, 346. Sous quelle condition le pays des Solons, peu eloigné de celui des Mantchoux, s'attacha volontairement à la fortune de la Dynaſtie régnante, *ibid.*

Son, (le) eſt regardé par les Chinois comme un bruit iſolé qui a un eclat conforme à la nature du corps qui le tranſmet, mais qui n'eſt ſoumis à la meſure & aux regles qui conſtituent le ton, que par les *lu*, T. VI, 27, 28. De tous tems les Chinois ont diſtingué huit ſortes de ſons, & ont penſé que pour les produire, la nature avoit formé huit eſpeces de corps ſonores, 29, 33. Ces huit ſortes de corps ſonores, ſont la peau tannée des animaux, la pierre, le métal, la terre cuite, la ſoie,

le bois, le bambou, & la calebaſſe, 29. Par quels inſtrumens etoient rendus ces huit ſortes de ſons, 34 & ſuiv. Quels etoient les noms, les différens uſages, la forme & la groſſeur des tambours qui rendoient le ſon de la peau, 35 & ſuiv. (Voyez *Tambours*). Les Chinois ayant obſervé que parmi les différentes ſortes de pierres, il s'en trouvoit qui rendoient un ſon propre à la mélodie, ont inventé divers inſtrumens qui ont eu différens noms, & qu'on connoît aujourd'hui ſous le nom de *King;* figure, & uſage de ces inſtrumens propres à rendre le ſon de la pierre, 39 & ſuiv. (Voyez *Pierres ſonores*). Quelles ont eté, ſous les différentes Dynaſties, les principales eſpeces de cloches, & la méthode de les proportionner pour rendre le ſon du métal, 43 & ſuiv. (Voyez *Cloches*). Après quels eſſais les Chinois ſont venus à bout de faire des inſtrumens propres à rendre le ſon de la terre cuite, 49 & ſuiv. Juſqu'à quel regne on fait remonter l'origine du *Kin* & du *Ché*, inſtrumens propres à rendre le ſon de la ſoie, 52 & ſuiv. (Voyez *Kin* & *Ché*). Dans quelles vues les Chinois ont inventé les inſtrumens nommés *Tchou-ou* & *Tchoung-tou*, pour rendre le ſon du bois, 61 & ſuiv. (Voyez ces noms en particulier). Comment peu-à-peu on eſt venu à perfectionner les inſtrumens qui rendent le ſon du bambou, 63 & ſuiv. (Voyez *Koan-tſée*, *Yo*, *Ty* & *Tché*). Origine, figure & uſage allégorique de l'inſtrument propre à rendre le ſon de la calebaſſe, 78 & ſuiv. (Voyez *Pao*). Obſervations de l'Empereur *Kang-hi*, ſur la théorie du ſon, & ſur les impreſſions qu'il nous fait en nous portant dans l'eſprit les idées des autres toutes développées, T. IV, 460, 461.

Song, (la Dynaſtie des) rédige les anciennes pratiques des divers Tribunaux de l'Empire de Chine en matieres criminelles, T. IV, 423. Elle eſt anéantie par les hordes à demi barbares des *Mongoults*, fondateurs de la Dynaſtie des *Yuen*, *ibid.* Combien de tems elle avoit ſubſiſté, T. V, 52. Etat des lettres ſous cette Dynaſtie, T. VIII, 213. Elle s'eſt rendue célebre par le bon goût, & le luxe des jardins, 312, 313.

Songes. Il etoit défendu, en Chine, d'en parler dans les aſſemblées de famille, T. IV, 217. Idées des Chinois ſur les ſonges myſtérieux, T. IX, 375.

Sonnerat, (obſervations ſur l'ouvrage de M.) intitulé, *Voyage aux Indes Orientales & à la Chine ;* & réfutations des erreurs qu'il a avancées au ſujet des révolutions arrivées dans l'Inde, depuis 1763, juſqu'à la priſe de Pondichéry, T. IX, 12; des établiſſemens formés ſur les bords du Gange, par les Anglois & les François, 13, 14; de l'adminiſtration du Conſeil ſuprême de Calcutta, & du nom de Calcutta, 15, 16; de la guerre de Mahé, 16, 17; de l'etat de Pondichéry, 17 & ſuiv.; & des monnoies de l'Inde, 19, 20.

Sonom, Roi des *Miao-tſée*, T. III, 393. Sa réſiſtance contre les efforts des troupes chinoiſes, 394. *Lo-ou-ouei*, ſa Capitale, eſt priſe par *Akoui*, 394. Il ſe ſauve dans *Karaï*, derniere place forte de ſes Etats, 395. Il eſt aſſiégé & pris, 396, 397. Il eſt conduit à *Pé-king* avec toute ſa famille, & y eſt condamné à mort, avec tous ſes proches, dans une cérémonie ordonnée à ce ſujet, & appellée, *Hien-feou*, 398, 399 & ſuiv. (Voyez *Hien-feou*).

Sorciers : il etoit défendu, en Chine, d'en parler dans les aſſemblées de famille, T. IV, 217.

Sorts. (conſulter les) Ce qu'on entend en Chine par *conſulter les ſorts*, T. VII, 172.

So-tchun, eſpece de petite-vérole qui eſt

ſur les levres; de quelle nature doivent être les grains pour qu'elle ſoit moins dangereuſe, T. IV, 401. Dans quel cas il n'y a plus de remede, *ibid.*

So-tſoung, fils de *Ming-ti*, entreprend de reconquérir l'Empire à ſon pere, & en vient à bout, T. IV, 255.

Sou-ché, célebre Lettré chinois: par quelles vertus il ſe diſtingue dès l'âge de dix ans, T. X, 70. Après avoir reçu la premiere education dans la maiſon paternelle, il eſt envoyé aux ecoles publiques, où il ſe diſtingue en tout, 71. Il ſe fait une réputation brillante par ſon eloquence, *ibid.* L'Empereur ſe propoſe de l'elever à de grands emplois: ſon Miniſtre s'y oppoſe, & *Sou-ché* n'obtient qu'un Mandarinat dans le Tribunal des Savans, 71, 72. Il s'eleve avec force contre le bouleverſement des uſages, & contre le gouvernement de l'Empire, 72 & ſuiv. Le Miniſtre l'eloigne de la Cour, 74. *Sou-ché* s'acquitte de ſon nouvel emploi avec le même zele & la même rigidité, 74, 75. Dégoûté de voir ſes repréſentations inutiles, il demande la permiſſion de ſe retirer & l'obtient, 76. Traits de fermeté par leſquels il ſe diſtingue dans les divers Gouvernemens qui lui furent donnés enſuite, 76 & ſuiv. Il fait à l'Empereur les repréſentations les plus vives ſur les inconvéniens qui réſultoient des nouveaux etabliſſemens qu'il autoriſoit tous les jours, 79. Ses ennemis en profitent pour le perdre, 80 & ſuiv. Deux de ſes amis prennent ſa défenſe, & obtiennent ſon elargiſſement, 84. *Sou-ché* ſe réduit au genre d'habillement d'un homme de la lie du peuple, *ibid.* Ses occupations littéraires pendant le tems de ſon exil, *ibid.* Il eſt propoſé par l'Empereur *Chen-tſoung* pour rédiger les Mémoires hiſtoriques de la Dynaſtie régnante, & ſes ennemis rendent vains les projets de l'Empereur, 85. Il eſt chargé malgré eux de ce travail, 86. Il vient ſe préſenter devant l'Empereur en allant dans le lieu qui lui etoit aſſigné pour ſon travail, *ibid.* L'accueil favorable qu'il reçoit, réveille ſon zele pour les repréſentations ſur les vices du gouvernement, 87. Le Miniſtre lui impoſe ſilence, 88. *Sou-ché* ſe livre entierement à ſon travail ſur l'hiſtoire, 88, 89. Il eſt rappellé à la Cour, & placé par degrés auprès du Souverain, dont il devient le maître préféré, par ſa maniere d'enſeigner, & par ſa ſincérité, 90, 91. Diſtinction particuliere dont l'honoroit l'Impératrice régente, 92, 93. La mort de cette Princeſſe cauſe ſa diſgrace, 94. Malgré les ſervices que *Sou-ché* venoit de rendre dans le pays de *Hang-tcheou*, on le fait venir à la Cour pour ſe juſtifier d'un crime au premier chef dont on l'avoit accuſé, 94 & ſuiv. Il ſe juſtifie; & après avoir eté balotté de dignités en dignités par ſes ennemis, il eſt envoyé en exil, où il meurt comblé de gloire, 100 & ſuiv. Son eloge, & l'indication des ouvrages qui lui ont acquis l'immortalité, 105 & ſuiv. Son eloge par *Hoang-ting-kien*, 109.

Soui, (la Dynaſtie des) commence à l'an de J. C. 589: ſous cette Dynaſtie l'Empire eſt réuni ſous un ſeul Souverain, T. II, 303. Précis des ouvrages & de la vie des Auteurs qui ont ecrit ſur l'hiſtoire pendant le regne de cette Dynaſtie, 303 & ſuiv. Combien elle ſubſiſta, T. V, 52.

Soui-ouen-ti, Empereur de Chine, T. III, 154. En vertu de ſon titre de *Comte de Soui*, il eſt employé ſouvent au cérémonial de la Cour, *ibid.* Son exactitude à remplir ſes devoirs, qui egaloit ſa gravité, excite contre lui l'envie des Courtiſans qui en conçoivent de l'ombrage & le deſſervent auprès de l'Empereur, 155. Il rompt toutes leurs meſures contre lui en devenant beau-pere de l'Empereur, 156. Sa fille a un fils, & eſt déclarée Impératrice; le Comté de *Soui* eſt erigé en Principauté, & *Soui-ouen-ti* nommé premier Miniſtre, *ibid.* La ſageſſe avec

laquelle il rend la justice & regle toutes les affaires, lui concilie l'estime universelle, & lui gagne tous les cœurs que l'Empereur perdoit chaque jour par ses débauches & ses cruautés, 156, 157. Après bien des intrigues & des cabales, la mort de *Soui-ouen-ti* est résolue, *ibid.* On choisit la voie de la trahison comme la plus courte & la plus sûre, *ibid.* Les circonstances tournent contre les traîtres, l'Empereur meurt, & *Soui-ouen-ti* joint à toutes ses dignités l'inspection générale sur toutes les branches du gouvernement; son petit-fils est déclaré Empereur sous la régence de l'Impératrice, 158. Les Princes du sang envieux de son elévation, projettent une seconde fois de l'assassiner; un d'entre eux nommé *Yu-ouen-tchao*, l'invite à un repas à cet effet, 159. *Soui-ouen-ti* echappe au danger qui le menaçoit par la bravoure & la fidélité du seul officier qui l'accompagnoit, *ibid.* & suiv. Ces complots répétés, font naître à *Soui-ouen-ti* l'envie de faire le dernier pas pour arriver à la souveraineté, afin d'agir plus efficacement contre ses ennemis acharnés à sa perte, 160 & suiv. La Régente & le jeune Empereur abdiquent, *ibid.* Le premier acte d'autorité de *Soui-ouen-ti*, est l'extinction totale de la famille des *Tcheou*, 162. N'ayant plus rien à craindre, il met tous ses soins à bien gouverner ses Etats, & à rendre ses Sujets heureux: il réforme les loix, fait revivre les anciens rites, & travaille au recouvrement des livres, *ibid.* Exemple frappant de sa scrupuleuse observation des anciens rites, 162, 163. Il réforme & interdit l'abus des titres pompeux, des termes flatteurs, & du style plein d'affectation qui prévaloit de son tems, 164 & suiv. Il exécute le grand dessein qu'il avoit formé de réunir toute la Chine sous le pouvoir d'un seul Souverain, & prouve l'habileté de sa politique, la justesse de ses vues, & la sagesse de sa conduite dans l'exécution d'un si grand projet, 166 & suiv. Il réussit, 168. L'Empereur *Heou-tchou*, son rival, est pris avec toute sa famille, *ibid.* *Soui-ouen-ti* le traite avec les plus grands egards, & adoucit l'infortune de ce Prince, *ibid.* Tout l'Empire de Chine se trouvant enfin réuni sous sa domination, il met tous ses soins à lui rendre l'ancienne forme de son gouvernement, fait un nouveau Code, réforme l'astronomie, la musique, les cérémonies, les Tribunaux, rétablit les cérémonies aux ancêtres, & leur bâtit des salles à ses frais, 168, 169. Il regle l'ordre des conditions, supprime les colleges, à l'exception de celui de la Capitale, & fixe le nombre & la condition de ceux qui devoient y être admis, 170. Sa réponse aux suppliques & aux placets des Lettrés alarmés de ses dispositions à leur egard, 171. Beau trait de sa modération & de sa grandeur d'ame, 172 & suiv. Il doit à ces deux vertus l'autorité absolue qu'il exerçoit dans tout l'Empire de Chine, 173. Des intrigues domestiques viennent empoisonner le bonheur de ses jours, *ibid.* *Yang-koang*, le second de ses fils, outré de voir entre le trône & lui, une barriere insurmontable dans la personne de son frere aîné, emploie contre lui les armes de la plus noire calomnie, 174. *Soui-ouen-ti*, naturellement soupçonneux, fait epier son fils aîné déclaré le Prince héritier, 175. Les espions dévoués à *Yang-koang*, aigrissent de plus en plus l'esprit de l'Empereur contre le jeune Prince qui se voit bientôt déchu de tous ses droits, *ibid.* L'Empereur se repent de sa foiblesse, & finit par en être la victime: il meurt quelque tems après, & on le croit etranglé par *Yang-koang*, *ibid.*, 176. Son regne fut de vingt-quatre ans; il mourut à l'âge de soixante-quatre, l'an 604 de notre ere vulgaire, 177.

Soui-yang-ti,

Soui-yang-ti, Empereur de Chine. Il donne un Edit pour soulager par des secours abondans, en riz, les peuples des provinces du *Ho-nan* & du *Chan-tong* qui avoient eté inondées, & dont toute la récolte etoit perdue, T. V, 232. Cette marque d'attention & de bienveillance d'un Souverain bien intentionné, ne sert qu'à précipiter sa chûte, 233 & suiv. Fin de son regne, *ibid.*

Soulfanga, Inspecteur des mines, en Chine, est mis à contribution par *Ly-che-yao*, T. IX, 43.

Soung. La Dynastie des *Soung* a commencé l'an de J. C. 960, & a fini l'an 1279, T. II, 309. Cette Dynastie, la plus féconde en hommes de lettres, en offre un grand nombre parmi ceux qui se sont attachés à l'histoire : précis des ouvrages & de la vie de ces derniers, *ibid.* & suiv. Quel etoit l'etat de la Chine, quand la Dynastie des *Soung* monta sur le trône, T. VIII, 3. Elle est la vingtieme de celles qui ont occupé le trône de Chine, 35. Il y a deux Dynasties du nom de *Soung*, la grande & la petite, *ibid.* Combien la petite Dynastie a donné d'Empereurs, *ibid.* Par quelle Dynastie, la grande Dynastie des *Soung* fut remplacée après avoir donné dix-huit Empereurs, *ibid.*

Soung-fei-ti, Empereur, regardé à la fois comme le Caligula & le Néron de la Chine, T. III, 118. Quoique âgé seulement de quinze ans, il remplit toute la Cour & même tout l'Empire de carnage & d'horreur; & sous le prétexte qu'on pouvoit attenter à sa vie, ou à son autorité, il fait massacrer devant lui son Précepteur, *ibid.* Deux de ses premiers Ministres, avec tous leurs enfans & leurs freres sont egorgés; ses oncles, ses freres, ses cousins, & tous ceux qui lui etoient alliés, sont mis à mort; & par faveur il envoie un breuvage empoisonné à son troisieme frere, nommé *Lieou-tse-hiun*, 119. Un Lettré sauve ce malheureux Prince, publie un manifeste contre les cruautés de l'Empereur, & la sédition eclate dans tout l'Empire, 120. *Soung-fei-ti* entreprend de l'appaiser; il est assassiné par un Eunuque, 121. Sa mémoire est tellement en exécration pour le nombre des crimes qu'il a commis pendant l'espace de moins d'un an qu'il fut sur le trône, que bien des Historiens le retranchent du nombre des Empereurs, 122. Sa mort arrive l'an de J. C. 464, & n'est vengée par personne, *ibid.*

Soung-king, Lettré chinois, T. V, 380. Son emploi de Mandarin ne l'empêche point de s'occuper de la littérature, 380. Il doit à son premier ouvrage le commencement de sa fortune, 380. Il est appellé à la Cour, & elevé au Ministere, 381. Par quelles vertus il s'y distingue, *ibid.* De quels etablissemens sages la Capitale lui fut redevable, *ibid.* Son caractere fait des mécontens, & l'Empereur lui conseille de se retirer, 382.

Soung-king, pierre sonore isolée, qui etoit un des instrumens des anciens Chinois, T. VI, 42. Forme & dimensions de cet instrument, 222.

Soung-kin-kang, Général d'armée de *Lieou-ou-tcheou*; il est victime, comme son maître, de la politique cruelle des Tartares *Tou-kiué*, T. V, 94.

Soung-ou-ti, Empereur de Chine, T. III, 112. Sa taille majestueuse, son attention exacte à remplir tous ses devoirs, & ses vertus guerrieres le distinguent de bonne-heure : il est nommé Prince de *Soung*, 113. Le succès de ses armes se ralentit par la mauvaise conduite des Ministres; il s'en venge sur l'Empereur, le fait etrangler par les Eunuques, propose le frère du mort pour successeur, & s'en défait encore par le poison, quoique celui-ci eût volontairement abdiqué, 113, 114. Ces

deux crimes obſcurciſſent la gloire & la réputation dont il eût pu jouir par les qualités qu'il poſſédoit, ſoit qu'il fût à la tête des armées, ſoit qu'il formât des plans d'adminiſtration, ſoit qu'il fallût donner à ſes ſujets des exemples d'économie, de généroſité & de bienfaiſance, 115. Il meurt après deux ans de regne, âgé de ſoixante-ſept ans, vers l'an de J. C. 422. Il eſt le Fondateur de la premiere des cinq petites Dynaſties antérieures nommées *Tſien-ou-tay*, 115.

Soung-tay-tſou, premier Empereur & Fondateur de la Dynaſtie des *Soung*, T. VIII, 3 & ſuiv. (Voyez *Tchao-koang-yng*).

Sou-ou, le même que *Sou-tſée-king*. (Voy. *Sou-tſée-king*).

Sou-ouei-tao, Grand de l'Empire, & homme de lettres, le premier auteur de la fortune de *Soung-king*, T. V, 380.

Sourvin, Roi des *Miao-tſée*, eſt entraîné preſque malgré lui dans la guerre contre les Chinois, T. III, 414. Il donne un aſyle dans ſes Etats au Roi *Seng-ko-ſang*, pourſuivi par l'armée chinoiſe, *ibid.* Après avoir fait les derniers efforts pour conſerver ſa Capitale, il l'abandonne ſecrétement pour chercher un autre aſyle, 416. Il remporte quelques avantages ſur les Chinois, *ibid.* Il ſe retire dans *Karaï*, réſolu de s'y enſevelir ſous les ruines, 416, 417. Il ſe rend enfin à diſcrétion avec toute ſa famille, 417. Il eſt amené à *Pé-king* où il tombe malade, *ibid.* On le flatte, & il ſe rétablit, *ibid.* Il eſt amené en cérémonie devant l'Empereur, avec ſes frères & ſon grand Général, 421. Après avoir ſubi des queſtions rigoureuſes, & avoir avoué des crimes atroces, *Sourvin* & ſes compagnons ſont menés au ſupplice, & exécutés comme rebelles, 422.

Sou-tcheou, ville de Chine, où la Bibliographie eſt très-floriſſante, T. I, 16. Les Imprimeurs y ſont plus accommodans que dans tout le reſte de l'Empire, *ibid.* A quoi l'on peut imputer l'état floriſſant des Lettres dans cette ville, & le commerce conſidérable qui s'y fait en Livres, Poéſies, Brochures, Romans & Feuilles Littéraires, 16, 17. *Sou-tcheou*, ſelon M. Bourgeois, eſt regardé par les Chinois comme le paradis ſur la terre, T. VIII, 298. *Sée-ma-koang* eſt nommé Gouverneur de cette ville, T. X, 6.

Sou-tchou, eſpece de cordon de grains de différentes matieres, que les Lamas & les Mandarins, en Chine, portent par diſtinction, comme en France les cordons bleus, *&c.* T. IX, 447.

Sou-ting-ſang, Général chinois : il ſe rend maître de ſept Hordes de Tartares qui compoſoient les Etats de *Pe-tſi*, détruit leur Capitale, prend un nombre conſidérable de villes, & ſe ſaiſit de leur Roi qu'il envoie, enchaîné à la Cour de *Ou-heou*, T. V, 277.

Sou-toung-koué, fils de *Sou-ou* : l'Empereur *Tchoung-tſoung* fait partir un Mandarin pour faire les perquiſitions les plus exactes chez les Tartares *Hioung-nou*, & tâcher de le découvrir, s'il vivoit encore, T. III, 357. Le Mandarin le trouve, le rachete, & obtient la permiſſion de l'emmener en Chine, où il eſt reçu avec toutes ſortes de diſtinctions, *ibid.* L'Empereur lui fait une maiſon, lui aſſigne des revenus, & l'eleve au Mandarinat de guerre, *ibid.*

Sou-tſée-king ou *Sou-ou*, Miniſtre d'Etat ſous le regne de *Hiao-ou-ti*, T. III, 317. Il eſt mis à tête de l'Ambaſſade envoyée aux Tartares *Hioung-nou*, 319. Le Roi des Tartares, *Kiu-ti-heou*, lui fait faire des offres avantageuſes pour l'attacher à ſon ſervice ; *Sou-ou* les refuſe, 319, 320. Il apprend une conſpiration formée par un des Ambaſ-

ſadeurs, & veut ſe donner la mort juſqu'à deux fois, 321. Il eſt juſtifié du crime de complice de la conſpiration, & reçoit de nouvelles marques de l'eſtime & de la faveur de *Kiu-ti-heou*, 322 & ſuiv. Ce Prince le fait ſolliciter de nouveau pour qu'il ſe fixe en Tartarie, 325. *Sou-ou*, pour prix de ſes refus, eſt condamné à être jetté dans une foſſe profonde pour y mourir de faim, 326. On l'en fait ſortir pour l'envoyer ſur les bords de la mer garder des troupeaux, 328. Vie malheureuſe qu'il y mene, 329. Il trouve quelques adouciſſemens, 330 & ſuiv. Ses ennemis l'en privent, 332. On fait de nouvelles tentatives pour ebranler ſa fidélité, elles ne réuſſiſſent pas, 332 & 333. L'Empereur de la Chine arme pour lui contre les Tartares, 334. Le Général de ſes troupes eſt fait priſonnier par le Roi des Tartares, 336. On l'emploie même pour ſéduire *Sou-ou*, 337. *Sou-ou* demeure inébranlable, 339 & ſuiv. Il apprend la mort de l'Empereur ſon maître, & ne ſe croit pas pour cela dégagé de la fidélité qu'il devoit à ſa patrie, 340. Il eſt réclamé par *Tchao-ti*, 341. Le Roi tartare le fait paſſer pour mort, *ibid.* Le dernier effort pour le ſéduire ayant eté fait, & n'ayant pas réuſſi, il eſt renvoyé en Chine, 343. Son arrivée devient une eſpece de fête publique, *ibid.* L'Empereur le reçoit en pompe & le comble d'honneurs, 344, 345. Il eſſuie de nouveaux revers & perd tous ſes emplois, 346, 347; il eſt rappellé au Conſeil ſix ans après, 348. Sageſſe de ſes conſeils pour le choix d'un Empereur, 348 & ſuiv. Il recouvre toutes ſes dignités, 354. Bienfaits ſignalés de l'Empereur envers lui : ils s'etendent même juſques ſur un fils que *Sou-ou* avoit eu d'une femme tartare, 355 & ſuiv. Il coule le reſte de ſa vie au ſein du bonheur, & ſa mort donne à l'Empereur l'occaſion de manifeſter l'eſtime & l'amitié dont il honoroit ce fidele Miniſtre, 357 & ſuiv.

Sou-tſoung, fils de l'Empereur *Hiuen-tſoung*; il monte ſur le Trône de Chine à la place de ſon pere qui abdique en ſa faveur, T. V, 374. Il diſſipe en peu de tems le parti des rebelles qui menaçoient la Dynaſtie régnante d'une chûte prochaine, *ibid.* Il fait revenir ſon pere lorſque la tranquillité fut rétablie, & a pour lui tous les egards dignes de ſon rang & de la piété filiale, *ibid.* Il meurt la même année que ſon pere, l'an de J. C. 763, *ibid.* Quel accueil ce Prince fit au Poëte *Tou-fou*, qui s'etoit réfugié à ſa Cour après s'être echappé des mains des Tartares, 389. Il le fait un de ſes Cenſeurs, & *Tou-fou* s'acquitte des devoirs de ſa charge en homme au-deſſus de toute crainte, *ibid.* & 390. *Sou-tſoung* s'offenſe enfin de la maniere trop libre dont le Cenſeur s'exprimoit dans ſes remontrances, & dans un mouvement d'indignation il ordonne de le livrer au Tribunal des crimes, 390. Il révoque l'ordre, & donne à ce Cenſeur indiſcret un emploi honorable qui l'eloignoit de la Cour, 390, 391.

Souverain. Quelle eſt la progreſſion naturelle des impreſſions que la vertu d'un Souverain fait ſur le cœur de ſes Sujets, T. IV, 51. Les Peuples aiment naturellement leur Souverain : ce qu'ils exigent cependant pour tourner leurs cœurs vers lui, 51, 52. De quelle importance il eſt pour un Souverain de ne point enfreindre le premier les loix & les ordonnances qu'il veut tenir en vigueur, T. IX, 97; de ne pas montrer, dans certaines circonſtances, trop de crainte & de méfiance, 99, 100. Quels moyens l'Empereur *Kang-hi* indique à un Souverain pour procurer à l'Etat la tranquillité, & pour le faire jouir eternellement de la paix, 213.

Souveraineté: (la) quelle en a eté l'origine,

T. IV, 47. Comment elle s'etendit & fut fixée dans une ſeule famille, *ibid.*

Souverains de Chine. (les anciens) Leur conduite à l'egard des Vaſſaux rebelles, T. VII, 235 & ſuiv.

Sou-yuen, fils de *Sou-ou*, ſe laiſſe corrompre par le Prince de *Yen* qui vouloit faire valoir, par les armes, ſon droit au Trône, T. III, 346. Il eſt découvert & puni de mort, & ſon pere eſt privé de ſes emplois, 346, 347.

So-yen, eſpece de petite-vérole qui entoure les yeux, T. IV, 401. A quoi l'on connoît que la force du virus eſt très-grande & agit ſur l'eſtomac, *ibid.*

Sphere céleſte: il y a plus de mille ans que l'Empereur de Chine en reçut une que l'eau faiſoit mouvoir, T. IX, 361.

Statues, (les) ſont très-rares en Chine: le Gouvernement actuel tient encore au préjugé de l'antiquité à ce ſujet, T. II, 460. Quelles ſont les deux ſtatues proprement ſtatues qu'on connoiſſe en Chine, *ibid.* (Voyez *Sculpture*).

Styles. Il y a autant de ſtyles différens, dans la langue chinoiſe, qu'il y a d'eſpeces d'eloquence, T. VIII, 249. Les principaux ſont le ſtyle onctueux & inſinuant, le ſtyle aigre & cauſtique, le ſtyle mou & voluptueux, le ſtyle coulant & naturel, le ſtyle diffus & epanoui, le ſtyle vif & dégagé, le ſtyle plein & moëlleux, le ſtyle clair & lumineux, *&c.*, 250. Chaque Dynaſtie a eu un ſtyle particulier, 263, 264.

Succeſſion à l'Empire en Chine, (la) a eté de tout tems réglée, pour l'avantage réel de l'Etat, du peuple & de la famille régnante, T. VI, 336. Ordre de cette ſucceſſion, *ibid.* 1°. Le fils ſuccede au pere; 2°. ce doit être le fils d'une premiere & légitime epouſe qui ait eu le titre d'Impératrice; 3°. l'aîné a, de droit, la préférence ſur les autres; 4°. au défaut des fils nés de l'Impératrice, les autres ſuccedent par préſéance d'âge; 5°. ſi le Prince héritier eſt jugé indigne du Trône, le pere peut l'en exclure & nommer un autre pour ſon ſucceſſeur: dans ce cas il doit faire ce choix de prédilection durant ſa vie, & le faire ratifier par les Cenſeurs, les Tribunaux & les Grands, 336, 337.

Suen-ti, Empereur de Chine: il rétablit les emplois de Cenſeurs de l'Empire qu'on avoit ſupprimés, T. V, 51.

Suicide, (le) ſe commettoit en Chine, du tems de Confucius, par des perſonnes qui ne vouloient pas ſurvivre aux morts, qu'elles pleuroient, T. IV, 75. Abus que ce faux zele entraîna par la ſuite, *ibid.* Pourquoi Confucius ſe contenta de prendre occaſion de la douleur de la piété filiale, pour proſcrire le ſuicide comme un attentat contre la nature & une frénéſie barbare, ridicule & inſenſée, *ibid.* Le ſuicide eſt très-commun en Chine, & les femmes, à cet egard, ſont d'un courage & d'une intrépidité qui font frémir d'horreur, 437. Précautions qu'on prend pour leur ôter le moyen de ſe défaire, *ibid.*, 438. Le préjugé public, en Chine, a attaché une eſpece de magnanimité & d'héroïſme à attenter ſur ſoi-même pour ſe venger d'un ennemi dont on ne peut ſe défaire, 439, 440, & T. VII, 37.

Sujets. Quels ſont réciproquement les devoirs d'un Souverain envers les Sujets, & des Sujets envers le Souverain, T. VII, 244 & ſuiv.

Sun, poids de Chine, T. IV, 308.

Sun-ché, Impératrice de Chine, epouſe de l'Empereur *Tay-tſoung*; ce Prince la fait reconnoître avec les cérémonies accoutumées, T. V, 127. Son caractere & ſon eſprit, la rendent digne de ſon epoux, *ibid.* Par un trait de préſence d'eſprit admirable, elle arrête l'Empereur qui alloit commettre une faute preſque irréparable en renvoyant un de ſes Miniſtres qui le contrarioit ſouvent avec trop de zele,

151, 152. Sa mort afflige beaucoup l'Empereur, qui lui fait rendre de grands honneurs, & lui fait elever des monumens qui puſſent rendre ſa mémoire immortelle, 153. Ce qui porte à croire que *Sun-ché* eut quelques notions du chriſtianiſme, *ibid.*

Sun-hio. Ce qu'il dit au ſujet de l'eſpece de fanatiſme qui avoit animé quelques Philoſophes contre la doctrine de la piété filiale, T. IV, 58.

Sun-ou, Guerrier célebre en Chine: quels honneurs on rendit à ſa mémoire ſous *Hiuen-tſoung*, T. V, 367.

Sun-tſe, Général d'armée dans le Royaume de *Ou*, l'homme le plus verſé qu'il y ait eu dans l'art militaire, en Chine, & dont les talens pour former les troupes & entretenir la diſcipline militaire ſont encore en grande réputation chez les Chinois, T. VII, 47. Exemple frappant de la ſévérité avec laquelle il faiſoit obſerver la diſcipline militaire, 49. Elle cauſe d'abord ſa diſgrace; il eſt rappellé, 55. Dans ſon ouvrage ſur l'art militaire, compoſé de treize articles, *Sun-tſe* traite d'abord des fondemens de l'art militaire, qui ſont, pour les gens de guerre, de ne jamais perdre de vue la doctrine, le ciel, la terre, le Général & la diſcipline, 57 & ſuiv. Il indique la conduite qu'il faut tenir vis-à-vis des ennemis plus forts & plus puiſſans que ſoi, & celle qu'exige le gouvernement des troupes, relativement à l'exercice & aux proviſions qui leur ſont néceſſaires, 62. Dans le ſecond article, qui a pour titre des commencemens de la campagne, & où *Sun-tſe* fait dépendre le bonheur & la gloire d'un Royaume, de l'habileté & de la conduite d'un Général, ce guerrier recommande de ne pas tenir trop long tems les troupes en campagne, de chercher à faire ſubſiſter ſon armée aux dépens de l'ennemi, de récompenſer libéralement les ſoldats qui auront fait quelque priſe ſur l'ennemi, de bien traiter les priſonniers, & de tirer parti de leurs ſervices avec des défiances convenables, 63 & ſuiv. Les principales maximes dont un Général d'armée doit ſe pénétrer, ſelon *Sun-tſe*, avant de vouloir forcer des villes, ou gagner des batailles, ſont de conſerver les poſſeſſions & tous les droits de ſon Souverain, & de ne les aggrandir en empiétant ſur les ennemis, que quand il y eſt forcé; de veiller au repos des villes de ſon pays, ſans ſe faire une obligation de troubler celui des villes ennemies; de mettre à couvert tous les villages des alliés & amis, & de ne faire des irruptions ſur les villages ennemis que par néceſſité, 69 & ſuiv. Préceptes qu'il donne pour être victorieux ſans donner des batailles, pour réduire une place aſſiégée, pour attaquer un ennemi dans différentes ſituations critiques ou avantageuſes, pour eviter à la tête des armées bien des fautes qui portent un grand préjudice à l'Etat, & pour réunir les cinq choſes principales qui contribuent aux ſuccès d'un Général d'armée, 70 & ſuiv. Dans le quatrieme & le cinquieme article, *Sun-tſe* parle de la ſage prévoyance des anciens, avant d'entreprendre une guerre, & de leur prudence en campagne, 76 & ſuiv.; de la néceſſité, pour un Général, de connoître les meſures & les regles du calcul, 79, 80; de ſavoir les noms de tous les Officiers, tant généraux que ſubalternes, 80; d'eviter une préſomptueuſe ſécurité, 82; de rendre ſa puiſſance formidable, & de conſerver le ſang-froid dans tout, même dans les ſurpriſes, *ibid.* & ſuiv.; de ſaiſir l'art de faire mouvoir à ſon gré les ennemis, 83, 84. Dans le ſixieme & le ſeptieme article, *Sun-tſe* conſidere le choix d'un lieu de campement comme une des choſes les plus eſſentielles à faire avant le combat; 85; il preſcrit au Général de

s'en occuper lui-même, & lui révele toutes les ruſes & toutes les reſſources qu'il peut employer contre un ennemi qui eſt campé près de lui, qu'il veut eloigner ou attirer, qu'il pourſuit ou dont il eſt pourſuivi, & avec lequel enfin il engage le combat, 85 & ſuiv. De quelle importance il regarde les ſoins d'applanir les difficultés qui s'oppoſent à des campemens avantageux; d'en eloigner l'ennemi; d'eviter les petites actions, & encore plus une action générale, ſi l'on n'eſt aſſuré d'une victoire complette; de bruſquer une attaque, les troupes même etant fatiguées de la marche, lorſqu'on eſt informé du déſordre des ennemis; de prendre une connoiſſance exacte de tout ce qui avoiſine une armée; de maintenir à propos la tranquillité, ou d'exciter du bruit dans ſon camp; d'inſtruire les troupes des ſignaux de jour & de nuit, & de profiter de l'ardeur des ſoldats & de la température de l'air, 92 & ſuiv. Dans le huitieme article, *Sun-tſe* définit & explique les neuf changemens ou les neuf circonſtances principales qui doivent engager un Général à changer la contenance ou la poſition de ſon armée; à changer de ſituation, à aller ou à revenir, à attaquer ou à défendre, à agir ou à ſe tenir en repos, 99 & ſuiv. Il indique les principaux artifices qu'on peut employer à propos pour tromper l'ennemi, & les moyens d'eviter les pieges qu'il tend, 103. Il prévient contre cinq ſortes de dangers d'autant plus à redouter, qu'ils paroiſſent moins à craindre, & qui ſont des ecueils contre leſquels la prudence & la bravoure echouent plus d'une fois, le premier, une trop grande ardeur à affronter la mort; le ſecond, une trop grande attention à conſerver ſes jours; le troiſieme, une colere précipitée; le quatrieme, un point d'honneur mal entendu; le cinquieme, une trop grande complaiſance ou une compaſſion trop tendre pour le ſoldat, 104 & ſuiv. Dans le neuvieme article, *Sun-tſe* réduit à quatre points principaux les différentes ſituations d'une armée, dans le voiſinage d'une montagne, auprès de quelque riviere, dans des lieux gliſſans & humides, marécageux & mal-ſains, en plaine, dans des lieux unis & ſecs, & il preſcrit la conduite qu'il y faut tenir, 107 & ſuiv. Quels ſont, ſuivant le même Général, les indices généraux & particuliers dont un Général d'armée doit profiter, pour ſavoir la poſition des ennemis, pour faire avorter leurs projets, pour mettre ſon armée à couvert de toute ſurpriſe, & pour connoître à fond ſes ſoldats & prévenir les vols, les brigandages, la débauche, les cabales & l'oiſiveté, 111 & ſuiv. Le dixieme article roule ſur la connoiſſance du terrein qu'un Général doit ſe procurer avec un ſoin exact, & ſur les différentes façons dont il peut tromper & être trompé, qui ſont au nombre de ſix, quant aux principales; la marche des troupes, leurs différens arrangemens, leur poſition dans des lieux bourbeux, leur déſordre, leur dépériſſement & leur fuite, 117 & ſuiv. Le onzieme article ſert à détailler les neuf ſortes de lieux qui peuvent être à l'avantage ou au détriment de l'une ou de l'autre armée; ces lieux ſont les lieux de diviſion ou de diſperſion, les lieux légers, les lieux qui peuvent être diſputés, les lieux de réunion, les lieux pleins & unis, les lieux à pluſieurs iſſues, les lieux graves & importans, les lieux gâtés ou détruits, & les lieux de mort, 127 & ſuiv. (Voy. *Lieux*). Comment un général doit agir dans ces différens lieux ſelon les circonſtances, *ibid.* Dans ce même article, *Sun-tſe* propoſe le plan qu'un Général doit ſuivre dans le cas où il fait la guerre dans ſon pays, ou bien dans le

pays ennemi, 133 & suiv.; lorsque ses troupes marquent de l'abbattement & de la douleur, 136; lorsqu'il y a des etrangers incorporés dans son armée, 137; lorsque son armée est inférieure à celle des ennemis, 138 & suiv. Les deux derniers articles offrent un précis des cinq manieres de combattre par le feu, qui consistent à brûler les hommes, ou les provisions, ou les bagages, ou les magasins, ou tout l'attirail de guerre, & des divers moyens d'employer les dissensions & de mettre la discorde parmi les ennemis, & de savoir tirer parti des espions, 151 & suiv. Méthode de *Sun-tse* pour l'arrangement des troupes & leurs evolutions, T. VIII, 333 & suiv. Figure de l'ordre de bataille de son invention, à l'imitation des figures *Ho-tou* & *Lo-chou*, 347.

Superstitions des Chinois. On a cru de toute antiquité, en Chine, qu'il y avoit de bons & de mauvais esprits, T. I, 468. Dès le tems même de Confucius, le culte superstitieux des esprits avoit altéré l'ancienne doctrine, *ibid.* Croyance superstitieuse de *Fou-hi*, sur le *Ho-tou* & le *Lo-chou*, T. II, 54 & suiv. (Voyez *Ho-tou* & *Lo-chou*). A qui M. Paw attribue les idées superstitieuses que les Chinois ont sur un jardin de délices où ils mettent, les uns un arbre, & les autres une fontaine de vie; ceux-ci un agaric & ceux-là une plante qui avoit la vertu de prolonger la vie, 494, 495. *Tchoan-hiu* abolit le culte superstitieux des Chinois, T. III, 14. A quelle occasion *Ouen-ouang* consulta les sorts en supputant par les *Koua*, 29. L'Empereur *Ouen-ti* se laisse séduire par les prestiges d'un nommé *Sin-ouen-ping*, 69. A quelle occasion les courtisans, ennemis du Philosophe *Yen-tsee-ling*, eurent recours aux voies de la superstition, & firent parler les astres pour le perdre dans l'esprit de l'Empereur, 94. Croyance superstitieuse de l'Empereur *Soung-fei-ti*, aux esprits vengeurs, aux ombres des morts, & aux prestiges magiques des Bonzes, 121. L'Empereur *Yang-kien* jette les fondemens d'une nouvelle Capitale de l'Empire du Nord, dans un lieu dont l'aspect avoit eté trouvé de bon augure par les Astrologues qui y avoient eté envoyés pour en tirer l'horoscope, 163. Quel est le nombre que les Astrologues assignent à Mercure, ou la planete de l'eau, & que les Arithmomanciens fixent, lorsqu'ils pronostiquent les evénemens par le calcul, 234. Traits de superstition de l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti*, 238, 253, 285 & suiv. La superstition portoit, du tems de Confucius, les Chinois au suicide, T. IV, 75. Idées superstitieuses des Chinois, même des Lettrés, par rapport aux funérailles, 290. Les superstitions de l'astrologie & de l'idolâtrie, nuisent en Chine aux succès de la médecine, 396. Jusqu'à quel point la superstition aveugle la secte des Bonzes *Tao-sée* dans leurs pratiques de religion, & principalement dans la théorie & la pratique du *Cong-fou*, 441 & suiv. (Voyez *Cong-fou* & *Sectes*). Culte superstitieux des différentes sectes de Chine, les *Tao-sée*, les *Juifs*, les *Bonzes*, les *Lamas*, la secte de *Ju-kian* & les Mahométans, T. V, 53 & suiv. Traits de la vie de l'Empereur *Tay-tsoung*, qui montrent combien ce Prince etoit au-dessus des idées superstitieuses qu'avoient ses courtisans, T. V, 138. Opinion de *Sun-tse*, sur l'emploi qu'un Général d'armée doit faire des Devins & des Astrologues, T. VII, 135. L'Inspection de la tortue, donne matiere, en Chine, à une foule de superstitions, 172. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit de l'esprit des ancêtres que les Tartares honorent dans leurs sacrifices, T. IX, 175. Idées superstitieuses de ce Prince par rapport aux

choſes blanches & claires, 182. Quel jugement il portoit des ecoles du *Tze-ping*, du *Lu gen*, du *Tzi-men*, & autres ſemblables, qui ſont des etabliſſemens modernes de divination & de ſuperſtition, 198, 199. A quoi ſe réduiſent les pratiques ſuperſtitieuſes de ces trois ecoles, *ibid.*, (note 1). Selon l'Empereur *Kang-hi*, il eſt indiſpenſable de choiſir un tems, un jour & une heure propices pour le cérémonial, dans certaines occaſions, 251, 252. Ce qui porte à croire qu'en Chine, dans l'antiquité, la divination n'etoit qu'une maniere religieuſe d'invoquer le Ciel pour connoître ſa volonté, 375. Superſtition des Lettrés Chinois, à l'occaſion d'un animal extraordinaire apporté de la Cochinchine par les envoyés qui venoient offrir leur tribut, T. X, 15.

Supplices, (les) etablis par *Chun*, etoient au nombre de cinq; 1°. une marque ineffaçable ſur le front, 2°. l'amputation du bout du nez, 3°. l'amputation du bout des pieds, 4°. la caſtration, 5°. la mort, T. I, 180. Les plus fameux interpretes du *Chou-king* croient que les ſupplices corporels n'ont commencé en Chine que ſur la fin de la Dynaſtie des *Hia*, *ibid.* Pluſieurs Auteurs, & des monumens authentiques, ſemblent confirmer l'opinion qu'on a que les ſupplices, ſous le regne de *Chun*, conſiſtoient en des habits infamans qu'on obligeoit les coupables de porter, & qui marquoient le genre de leurs crimes, 180, 181. Pourquoi Confucius dit qu'il y a de la cruauté à ſe ſervir des ſupplices pour punir l'infraction des loix, 181. Pourquoi *Chun* n'eut guere occaſion de faire uſage des cinq ſupplices qu'il avoit etablis, T. III, 20. Il n'eſt plus poſſible de rien articuler ſur les trois mille crimes qu'on puniſſoit en Chine, ſelon Confucius, de quelqu'un des cinq ſupplices etablis par *Chun*, T. IV, 56. Depuis quel tems on eut plus fréquemment recours aux ſupplices corporels, en Chine, 57. Un des devoirs de l'amour filial de l'Empereur de Chine, eſt d'adoucir la rigueur des ſupplices; en quoi conſiſte cet adouciſſement, 87. La gradation des ſupplices eſt tellement proportionnée aux crimes, chez les Chinois, que les coupables ne peuvent ni en méconnoître la juſtice, ni ſe plaindre de leur rigueur, 156. Précautions & ſageſſe de la juſtice criminelle de Chine, par rapport aux ſupplices corporels, 157 & ſuiv. Dans quels cas on fait ſouffrir aux criminels le ſupplice du *pan-tſée*, 161. (Voyez *Pan-tſée*, *Code criminel* & *Punitions*).

Synonymes chinois, (Obſervations de M. Cibot ſur les anciens) T. IX, 399.

T.

Ta, nom qu'on donne, en Chine, à des edifices qui ſont des eſpeces de tours ſépulcrales ou ſuperſtitieuſes, maſſives pour l'ordinaire comme une pyramide, & d'une figure bizarre, T. II, 565. L'idée en eſt due aux *Lamas* qui ont perſuadé aux *Yuen* d'en faire bâtir à la Chine, *ibid.*, 567.

Tabac. La forme des flacons dont les Chinois ſe ſervent pour mettre du tabac de Portugal, eſt appropriée à la façon dont ils préſentent le tabac & le prennent, T. VIII, 267. On ne prend guere de tabac à *Pé-king*, *ibid.*

Tables chronologiques des Dynaſties de Chine, où l'on trouve le nom de ces Dynaſties, le commencement de leur regne, & le nombre d'Empereurs que chacune a donné en Chine, T. I, 5, 6. La table chronologique que M. Amiot a donnée eſt diviſée en trois parties, dont la premiere contient les tems mythologiques & fabuleux; la ſeconde renferme les tems douteux ou incertains; la troiſieme embraſſe

embraſſe tous les tems hiſtoriques ou certains, T. II, 8, 9. La lecture de cette table eſt néceſſaire pour faciliter l'etude de l'antiquité des Chinois, prouvée par les monumens, *ibid.* Quelles lumieres répand ſur les tems reculés de l'Empire chinois, l'explication qui la précede, *ibid.* Tables chronologiques des Auteurs qui ont ecrit ſur les Trigrammes de *Fou-hi*, 194 & ſuiv.; des Auteurs qui ont ecrit ſur le *Chang-chou* ou le *Chou-king*, 202 & ſuiv.; de ceux qui ont ecrit ſur le *Li-ki*, 210 & ſuiv.; des Auteurs qui ont ecrit ſur le *Ché-king*, 220 & ſuiv.; de ceux qui ont ecrit ſur le *Tchun-tſieou* de Confucius, 232 & ſuiv. Tables chronologiques des Hiſtoriens chinois, depuis les *Han* occidentaux juſqu'aux *Tang*, 292 & ſuiv.; des Hiſtoriens, depuis les *Héou-ou-tay* juſqu'aux *Soung*, 308; de ceux qui ont vécu ſous les Dynaſties des *Yuen* & des *Tay-tſing*, 330. (Voyez *Hiſtoriens Chinois*).

Tablettes. La tablette aux Ancêtres eſt dépoſée dans un lieu deſtiné à les honorer, & c'eſt à elle que les Chinois rendent leurs hommages, & devant laquelle ils font des cérémonies religieuſes, T. VII, 144, 145. Quel emploi le Général *Tai-koung* faiſoit des diverſes eſpeces de tablettes qu'il avoit imaginées pour qu'un Souverain & un Général puſſent ſe communiquer leurs ſecrets, 313.

Ta-chen-tchoung, gros canon ſur ſon affut; les Chinois lui donnent ce nom, à cauſe de la promptitude avec laquelle on le fait agir, & des effets qu'il produit, T. VIII, 360. Figure & deſcription de l'affut, des deux roues, & des cercles de fer dont il eſt entouré, *ibid.* Il faut mille livres de fer purifié pour fondre ce canon, *ibid.*

Tactique, (la) dès le regne de *Hoang-ti*, annonce le mérite des Chinois dans l'art militaire. Figure & explication des trois campemens de l'invention de *Hoang-ti*, T. VIII, 332, 333. Méthode de *Tai-koung* pour ranger l'armée en un bataillon quarré & en différens corps formant des petits bataillons quarrés, 333. Par quelles inventions les deux Généraux *Sun-tſe* & *Ou-tſe* perfectionnerent la Tactique, en Chine, 333, 334. Sur la fin des *Han*, *Tchou-ko-leang*, autrement dit *Koung-ming*, invente pluſieurs campemens & ordres de bataille qui font encore aujourd'hui l'admiration des Chinois, 334. Sous *Tay-tſoung* de la Dynaſtie des *Tang*, le Général *Ly-tſin* varie les inventions de *Tchou-ko-leang*, & ſert de modele à ſes prédéceſſeurs, 334, 335. *Tchao-pen-hio*, *Yu-ta-hien* & *Tſi-ki-koang*, ſe rendent fameux par de nouveaux ordres de bataille, 335. (Voyez *Ordres de bataille*). Les principes de la tactique chinoiſe ſont expoſés & détaillés dans les ouvrages de *Ou-tſe*, de *Se-ma-fa*, de *Sun-tſe*, de *Yong-tcheng*, & dans le *Lou-tao*. (Voyez chacun de ces noms en particulier, & *Lieux*).

Tae-hoang-tachen, ayeule de l'Empereur *Kang-hi*, & pour laquelle ce Prince avoit la plus grande vénération, T. IX, 66. Récit d'un voyage qu'elle faiſoit ſur la montagne *Taë*, pendant lequel elle donna des preuves de ſon humanité, & de ſa ſenſibilité aux marques d'attention & de prévenance de ſon fils, 93.

Taël, poids de Chine, T. IV, 308. Les Européens ont donné le nom de Taël à l'once chinoiſe, T. VII, 320. Le taël eſt diviſé en dix *tſien*, 321. Un taël d'argent vaut ſept livres dix ſols de notre monnoie, *ibid.*

Ta-hio, ou la grande Science, ouvrage philoſophique & moral du petit-fils de Confucius, & d'un des Diſciples de ce Philoſophe, T. I, 432. Cet ouvrage eſt conſtamment l'objet des etudes & de l'admiration des Let-

trés, *ibid.* On le regarde comme un des plus beaux monumens qui reſtent de l'eloquence & de la ſageſſe de l'antiquité, par la belle morale qu'il enſeigne, par les vertus qu'il commande, & par les ſages regles de politique qui y ſont tracées, *ibid.* Quels ſoins le traducteur a apportés à la traduction de cet ouvrage, 433, 434. Quelle définition le *Ta-hio* donne de la vraie ſageſſe, 436. Comment il rapporte à cette vertu le bon gouvernement de l'Etat, la réforme dans les mœurs, & la proſpérité des regnes de *Ouen-ouang*, de *Tcheng-tang* & de *Yao*, 437, & ſuiv. Belles leçons qu'il donne aux Empereurs en leur citant des paſſages du *Chou-king* & du *Chi-king* qui ont rapport à la ſageſſe, à la bienfaiſance, à l'affabilité & à la nobleſſe des ſentimens de ces Princes, 438 & ſuiv. Réflexions ſublimes ſur le luxe & la juſtice, 442 & ſuiv.; ſur la haine du mal, ſur la pureté de la conſcience, ſur la droiture du cœur, 443 & ſuiv.; ſur la conduite que doivent tenir les Monarques pour ſe faire aimer & reſpecter, 447; ſur les vertus qu'ils font naître dans leurs Etats lorſqu'ils en donnent l'exemple, 448 & ſuiv.; ſur le reſpect qu'on doit aux vieillards, 449 & ſuiv. (Voyez *Vieillards*); ſur les véritables fondemens du Trône, 452 & ſuiv.; ſur les moyens de vivifier le corps d'un Etat, 456; enfin ſur la juſtice qui doit guider un Prince dans la perception des impôts, 457. Jugement que l'Empereur *Kang-hi* portoit ſur le *Ta-hio*, en détaillant la morale qu'il enſeigne, les devoirs eſſentiels qu'il preſcrit, & les obſervations qu'il renferme ſur la muſique & le cérémonial, T. IV, 78, 79. Les regles des aſſemblées de famille preſcrivoient la lecture du *Ta-hio*, 212. Les commentaires de *Tcheng-y*, ſur le *Ta-hio*, ſont très-eſtimés en Chine, T. VIII, 108. A quel précepte l'Empereur *Kang-hi* réduiſoit toute la doctrine du *Ta-hio*, T. IX, 107, 108.

Ta-hio-ché-tou-hai (*Chang-yu* adreſſé au) par l'Empereur *Kang-hi* qui donne ordre d'ecrire les faſtes de ſon aïeul T. IV, 116. Autre *Chang-yu* adreſſé par l'Empereur *Kang-hi* au *Ta-hio-ché-tou-hai*, pour doubler les poſtes & créer des Officiers, afin d'avoir plutôt & plus continuellement des nouvelles de l'Impératrice ſa mere, malade à cinq lieues de *Pé-king*, 124. Nouveau *Chang-yu* adreſſé au *Ta-hio*, &c. par l'Empereur *Kang-hi* qui etant obligé de ſe rendre aux ſollicitations des Princes & des Mandarins pour les fêtes & réjouiſſances accordées par les loix pour ſa ſoixantieme année, déclare que la fête commencera par les cérémonies que les Princes ſes fils iront faire en Tartarie, à ſa place, 125, 126.

Ta-hio-yen-y, ouvrage du célebre *Tchin-te-ſieou*, dont le plan a ſervi de modele pour le *Hiao-king-yen-y*, T. IV, 78, 79. En quoi l'Empereur *Kang-hi* faiſoit conſiſter le mérite de cet ouvrage, & quelle fut la récompenſe des Lettrés qui lui en avoient offert une traduction tartare, 115, 116. Cet ouvrage raſſemble les principes fondamentaux des mœurs & des devoirs, & n'avance rien que d'après les *King* ou d'après les plus célebres Lettrés, T. IX, 411. Dans les premiers livres, *Te-ſieou*, Auteur de cet ouvrage, fait ſentir qu'il eſt un art de régner qui eſt fondé ſur des regles priſes dans la nature de l'homme, dans la fin de de ſon être, dans ſes devoirs, ſes beſoins & ſes défauts, 412. Dans les trois ſuivans, il examine les idées que ſe ſont formées de ce grand art les plus grands Princes de toutes les Dynaſties, *ibid.* Dans le ſixieme livre, il réduit les enſeignemens de la conſcience à des devoirs généraux, 412. Dans

le onzieme, il cherche comment l'homme peut remplir ces grands devoirs, *ibid.* & ſuiv. Le quatorzieme livre démontre le beſoin qu'ont les hommes d'être gouvernés, & examine quelles doivent être les connoiſſances d'un Souverain, 413. Dans d'autres livres, *Té-ſieou* apprend à un Prince comment il doit adorer, honorer & craindre le *Tien*, pour parvenir à la vraie ſageſſe & à la droiture du cœur qui ſont les grands Monarques, 413. Les derniers livres apprennent à un Prince à cultiver la vertu, & à gouverner ſa maiſon, 414.

Ta-hio-yen-y-pou, livre chinois, un des meilleurs de la Dynaſtie des *Ming*, & celui où l'on voit mieux le vrai ſyſtême du Gouvernement de Chine, T. IX, 423. Dans les quatre premiers livres, l'Auteur traite ce qui regarde la perſonne de l'Empereur, remonte juſqu'à la ſource primitive de ſon autorité, & lui preſcrit les devoirs que lui impoſe ſa dignité, *ibid.* Depuis le cinquieme livre juſqu'au treizieme, l'Auteur traite à fond tout ce qui concerne les Miniſtres, les Officiers & les Mandarins; leur influence ſur la bonne adminiſtration, leurs grades, les honneurs & les diſtinctions attachés à leurs emplois, 424. Les ſept livres ſuivans regardent la population, l'agriculture & les encouragemens qu'elles doivent recevoir de la part du Gouvernement, 424, 425. Dans les dix-huit livres qui ſuivent, il n'eſt queſtion que de l'adminiſtration des biens de l'Etat, de leur nature, des ſources dont ils découlent, & de la proportion des impôts avec le produit des terres, 425. Depuis le trente-ſixieme livre juſqu'au ſoixante-ſeptieme, l'Auteur s'etend ſur la muſique & le cérémonial religieux, politique, civil & domeſtique, 426. Dans les dix-ſept livres ſuivans, l'Auteur examine juſqu'où l'enſeignement de la religion, de la morale & des ſciences influe ſur le Gouvernement, donne du crédit à l'autorité, ſert de frein aux vices & d'encouragement aux vertus, *ibid.*, 427. Il fait voir que c'eſt par l'altération de la vraie doctrine que la décadence de toutes les Dynaſties a commencé, & il indique les moyens de prévenir les malheurs que cette altération entraîne dans la conſtitution phyſique & morale d'un Etat, 427. Depuis le quatre-vingt-cinquieme livre juſqu'au centieme, l'Auteur parcourt toutes les parties de l'adminiſtration civile, les diſtinctions des villes en différens ordres, la Police, les Tribunaux, *&c.* Il embraſſe à la fois les edifices publics & particuliers, les jardins, les habits de cérémonie, les différens ſceaux, les caracteres de la langue, l'ortographe, la bibliographie, la géographie, les meſures, le commerce, *&c.*, 428. Dans les quatorze livres ſuivans, l'Auteur expoſe en grand le ſyſtême politique de la Chine ſur l'adminiſtration de la juſtice, *ibid.*, 429. Depuis le cent quatorzieme livre juſqu'au cent quarante-troiſieme, l'auteur traite tout ce qui regarde les troupes, les milices, les armées, les campemens, & tout ce qui concerne la guerre, 429. Depuis le cent quarante-troiſieme livre juſqu'au cent cinquante-ſeptieme, l'Auteur examine en politique comment la Chine doit ſe comporter envers les Peuples tributaires & les Nations barbares dont elle eſt environnée, 429, 430. Il finit par une eſpece de récapitulation où il montre que les loix, le Gouvernement & la politique n'ont de reſſort que par la vertu du Souverain, 430.

Tai, eſpece de tour ou de plate-forme elevée, dont les anciens Chinois ſe ſervoient pour des obſervations aſtronomiques, pour prendre le grand air, & jouir au frais de la vue de la campagne, T. II, 565.

Tai-chang-kan-ing, livre Chinois dont la

lecture etoit recommandée dans les assemblées de famille, T. IV, 212.

Tai-fou, (le) à qui l'education du Prince héritier de Chine est confiée, s'applique à lui faire comprendre la vérité & la nécessité des devoirs réciproques du pere & du fils, du Prince & du sujet, T. IV, 15.

Tai-gin, mere de *Ouen-ouang;* piece de vers en l'honneur de cette Princesse, T. IV, 176, 177.

Tai-ki, nom que les Chinois donnent à un principe supérieur, qui met en action deux autres principes, qui produisent tout ce qui compose l'univers, T. VII, 58. (Voyez *Yn* & *Yang*).

Tai-koung, un des principaux Officiers de *Tcheou*, dernier Empereur de la Dynastie *Yn*, T. VII, 159. *Ou-ouang* lui est redevable de la gloire d'avoir réuni en sa faveur tous les cœurs de ses sujets, *ibid.* On lui attribue les soixante dialogues qui composent le *Lou-tao*, & qui sont un précis de la doctrine militaire des Fondateurs de la Monarchie chinoise, depuis *Hoang-ti*, jusqu'à *Ou-ouang*, 306. Il indique à *Ou-ouang* deux moyens, pour un Souverain & le Général, de se communiquer réciproquement leurs secrets: le premier, pour les affaires qui n'exigent pas de détails ni de grandes explications; le second, pour celles où les détails & les explications sont nécessaires, 312 & suiv.

Taille, (la) en Chine, est une taille réelle qui n'est guere qu'un dixieme, T. IV, 304. Dans quelles vues le Tribunal des subsides engagea l'Empereur *Yong-tcheng* à changer la capitation en taille réelle, T. VI, 291. Pourquoi ce même Tribunal partagea, pour trois ans, l'exemption d'une année de taille que *Kien-long* avoit accordée dans tout son Empire, 294. A combien monte le revenu que l'Empereur de Chine perçoit de la taille, *ibid.* & 297. (Voyez *Tsien-leang*).

Tai-ouang. Observations de l'Empereur *Kang-hi* sur les tremblemens de terre qui arrivent plusieurs fois par mois à *Tai-ouang*, & qui ne sont jamais violens, T. IV, 456, 457.

Tai-ouang. (Voyez *Tchong-yong*).

Tai-tchang-fée; (premier Mandarin du) quelle est sa fonction dans la cérémonie du labourage, T. III, 501.

Tai-tou, nom que les Médecins chinois donnent au levain qui est le germe de la petite-vérole, T. IV, 399. Leurs observations sur les causes, les progrès & la malignité de ce venin, 397, 398.

Tai-tsin-lu-li, nom que porte le code criminel de la Dynastie régnante en Chine, T. II, 386. Selon ce Code un mari qui tue sa femme dans l'acte d'adultere, un fils qui tue le meurtrier de son pere ou de sa mere *in facto*, ne doivent au Juge que la preuve légale de la circonstance, pour s'exempter de la peine de mort, *ibid.*

Tai-tsing-hoei-tien, code des loix de la Dynastie régnante, que l'Empereur *Kien-long* vient de faire publier en vingt volumes, ouvrage dans lequel M. Cibot a puisé tout ce qui peut avoir rapport à la pratique de la piété filiale, T. IV, 127. Dans les huit premiers livres on a traité tout ce qui regarde le Tribunal du *Tsong-gui-fou*, ou de la famille Imperiale & Maison de l'Empereur, les rangs, les titres, les grades, les distinctions & les droits honorifiques des Princes du sang & autres; les examens littéraires & militaires que les Princes de tous les Ordres doivent subir dans les tems marqués; leur autorité, les titres de Principauté héréditaire, les grands & les petits Sceaux particuliers de l'Empereur, les affaires civiles & criminelles des Princes, 127 & suiv. Tout ce qui concerne le Tribunal du *Li-pou* ou des Mandarins, y est aussi traité; les audiences que les Mandarins obtiennent de l'Empereur, leurs grades,

leurs récompenſes, leurs devoirs, 131 & ſuiv. Depuis le huitieme livre juſqu'au vingtieme, il s'agit du Tribunal du *Hou-pou*, ou des Finances, de ſes fonctions & des principaux objets de ſon adminiſtration, 135 & ſuiv. Les trente-neuf livres ſuivans embraſſent toutes les fonctions du *Li-pou* ou Tribunal des rites; ſon inſpection ſur toutes les cérémonies religieuſes, politiques & civiles de la Nation, ſur l'obſervation de la piété filiale dans tout l'Empire, ſur les mariages, ſur les habits de toutes les ſaiſons & de deuil, ſur les encouragemens & les récompenſes donnés en faveur de la piété filiale, ſur les feſtins publics dans toutes les villes des trois ordres, ſur les ſacrifices, les funérailles, les cérémonies aux ancêtres, & la muſique, 139 & ſuiv. Dans le cinquante-neuvieme livre & les ſuivans, on trouve tout ce qui eſt du reſſort du *Ping-pou*, Tribunal de la guerre, le logement & la diſcipline des troupes, la levée des milices, les exemptions de ſervices, les promotions, les récompenſes accordées aux militaires, 152 & ſuiv. Le ſoixante-huitieme livre & les deux ſuivans, renferment tout ce qui concerne le *Hing-pou*, Tribunal des crimes; ils expoſent la juſtice des loix criminelles de Chine, la gradation des ſupplices & des châtimens, les limites dans leſquelles ſont circonſcrites les dénonciations & les accuſations, la forme des jugemens, les privileges qu'ont les vieillards & les enfans de ne pouvoir être traduits dans aucun Tribunal, les châtimens & les punitions corporelles, les années de grace & de pardon, la forme des procédures criminelles, l'autorité exceſſive des peres ſur leurs enfans, & les peines qu'on encourt pour diverſes infractions de loix, ou ſimplement de cérémonial, 155 & ſuiv. les trente derniers livres traitent de la juriſdiction du Tribunal du *Kong-pou*, ſur la police des greniers publics, des arts, des chemins, des digues, des ponts, *&c.*, 162 & ſuiv.; & enfin du Tribunal des Cenſeurs, 164. (Voyez *Tou-tché-yuen*).

Tai-tſong, Empereur de la grande Dynaſtie des *Song*: traits eclatans de l'affabilité de ce Prince, T. IV, 63; de ſa piété filiale, 254.

Tai-tſou, fondateur de la Dynaſtie des *Ming*; ſa piété filiale, T. IV, 256. Il monte ſur le trône de Chine l'an de J. C. 1368, & eſt connu ſous le nom de *Houng-ou*, T. VII, 5.

Ta-kin-tchuen, un des Etats des *Miao-tſée*, T. III, 412. Le Général *Akoui* y porte la guerre, 414, 415. Ce Royaume eſt ſoumis à la domination chinoiſe, 416.

Talai-Lama. Lettre de l'Empereur *Kien-long* au *Talai-Lama*. (Voyez *Pan-tchan-Lama*).

Talc. Méthode des Chinois pour diſſoudre le talc & pour lui rendre ſa blancheur, T. IV, 484, 485.

Taltanga, eſt nommé, avec *Yarhachan*, pour commander les troupes envoyées contre les Eleuths, T. I, 351: ſa mauvaiſe conduite eſt punie de mort, *ibid.*

Ta-lu, ſon fondamental de la muſique des Chinois, le ſecond dans l'ordre des *lu*, & le premier des *yn-lu*; il répond à la douzieme lune & au caractere cyclique *tcheou*, T. VI, 98, 231.

Tambours, (les) entrent dans la muſique des Chinois: effet merveilleux du grand tambour de trois pieds & deux pouces de haut ſur quinze pieds de circonférence, T. IV, 152. Dès les premiers tems de la Monarchie, on conſtruiſoit en Chine des tambours avec la peau tannée de quelques quadrupedes, T. VI, 35. Le plus ancien tambour qu'on connoiſſe en Chine, eſt le *Tou-kou* de *Cheng-noung*, *ibid.* Pourquoi on lui donnoit ce nom, *ibid.* Quels bois on choiſiſſoit par préférence dans les provinces du Midi, pour

la conſtruction des tambours, lorſqu'on eut ſubſtitué le bois à la terre cuite, *ibid.* On ne trouve aucun monument authentique touchant la forme des premiers tambours, & l'on ne trouve de renſeignement que ſur ceux qui ont eté employés, ſoit dans la muſique, ſoit dans les cérémonies, ſous les trois premieres Dynaſties, 36. On en compte huit eſpeces, *ibid.* Quel nom les tambours portoient ſous la Dynaſtie des *Hia*, & quelle en etoit la forme, *ibid.* & ſuiv. La Dynaſtie des *Chang*, en montant ſur le trône de Chine, change le nom & la forme des tambours, 37. *Ou-ouang* laiſſe ſubſiſter l'uſage du tambour des *Chang*, mais on invente un tambour employé dans les cérémonies particulieres de ſa Dynaſtie, *ibid.* Figure & uſage des deux petits tambours qu'on ſuſpendoit aux deux côtés du grand, *ibid.* Figure du grand & du petit tambour *Tao-kou*, dont le premier ſervoit à donner le ſignal pour commencer le chant, & dont le ſecond ſervoit à avertir quand une ſtance, une ſtrophe ou une partie de la piece qu'on chantoit étoit finie, 38. Quels etoient la forme & l'uſage du *Ya-kou* & du *Po-fou*, qui etoient remplis de ſon de riz, & dont la peau etoit non-ſeulement tannée, mais encore bouillie dans une eau ſans mêlange, *ibid.* On a avancé ſans fondement qu'il y a eu en Chine des tambours à quatre, ſix & huit faces, 38, 39. Les Chinois ſe ſervent du tambour pour annoncer les différentes veilles dans la nuit, T. VII, 32. Selon le Général *Sun-tſe*, le fracas des tambours, pendant la nuit, ſert autant à jetter l'epouvante parmi les ennemis, qu'à ranimer le courage des ſoldats, 97. Dans quel lieu doivent être placées, ſelon *Se-ma*, les ſept ſortes de tambours lorſqu'on commence une bataille, 293. Figure & prix des deux eſpeces de tambours dont on ſe ſert en Chine pour annoncer les veilles de la nuit, & pour donner les ſignaux, 378.

Ta-ming : à quel fruit il attribue la vertu de diſſoudre le ſang coagulé, T. III, 440.

Ta-ming-tang, nom d'un Temple que l'Impératrice *Ou-ché* fit bâtir à grands frais, & dans lequel elle fit placer une ſtatue de bronze, dont la hauteur etoit de deux cens pieds, T. V, 312. Il eſt conſumé par les flammes, & rebâti plus magnifiquement, *ibid.*

Tan, nom qu'on donnoit anciennement, en Chine, à un amas de pierres amoncelées en rond, ou ſimplement à un tas de terre orbiculairement elevé, ſur lequel on offroit des ſacrifices, T. II, 14, & T. V, 286. Le droit d'offrir ſur le *Tan* appartenoit au ſeul Souverain, T. II, 15. Dans les commencemens de la Monarchie, le *Tan* etoit erigé ſur une colline, ſur la premiere eminence quelconque, 16. Le *Tan* etoit auſſi un autel dreſſé dans le lieu où ſe tenoient les aſſemblées des Princes vaſſaux de l'Empire chinois, T. VII, 242.

Tan, fils du Roi de *Yen*, ſe lie d'amitié avec le Prince de *Tſin*, depuis Empereur ſous le nom de *Tſin-ché-hoang-ti*, etant, ainſi que lui, en ôtage à la Cour de *Tchao*, T. III, 217. Après une longue ſéparation, *Tan*, pour la garantie d'un traité, vient en ôtage à la Cour de ſon ancien ami, & y eſt reçu avec hauteur, & même avec mépris, 218. Il prend la fuite & ſe rend à la Cour de ſon pere, *ibid.* Il y attire ſucceſſivement un des Généraux de *Tſin-ché-hoang-ti*, & un homme de réſolution, pour être les inſtrumens de la vengeance qu'il méditoit, *ibid.* L'aſſaſſin manque ſon coup, eſt arrêté & avoue que c'etoit aux ſollicitations du Prince *Tan* qu'il avoit voulu ôter la vie à *Tſin-ché-hoang-ti*, 220. Le Roi de *Yen*, redoutant les ſuites de la guerre qui le menaçoit, envoie au

Prince de *Tsin* la tête de *Tan* son fils, 221.

Tanes, (*les*) sont des amas de petits rochers qui paroissent couvrir toute la riviere à quinze ou seize lieues de *Nan-ugnan*, dont quelques-uns sont à fleur d'eau, & d'autres sous l'eau, T. VIII, 295. Le passage, dans cet endroit, est des plus dangereux, 296.

Tang, (la Dynastie des) remplace celle des *Soui* l'an de J. C. 618, T. II, 303. Noms & précis des ouvrages & de la vie des Auteurs qui ont ecrit sur l'histoire sous cette Dynastie, *ibid.* & suiv. Combien de tems elle occupa le Trône de Chine, T. V, 52. Quel etoit l'etat de la Chine vers la fin de cette Dynastie, T. VIII, 3. L'etat des lettres a eté très-brillant sous cette Dynastie, 213.

Tang-cheng, Ambassadeur chinois : il complotte un assassinat & un enlevement à la Cour des Tartares *Hioung-nou*, se perd, & cause tous les malheurs de *Sou-ou*, T. III, 320.

Tang-hiuen-tsoung, Empereur de Chine, connu d'abord sous le nom de *Ly-toung-ki*. (Voyez *Ly-toung-ki*). Evénemens tragiques qui lui ouvrirent par degrés le chemin du Trône, T. V, 336 & suiv. Il monte sur le Trône par l'abdication solemnelle de *Joui-tsoung*, son pere, 347 & suiv. Il court risque d'être empoisonné, & ne peut se résoudre à faire périr les coupables, 350, 351. Il y est forcé pour le bien de l'Etat, 352. Ses premiers soins, après s'être délivré de ses ennemis domestiques, sont de se prémunir contre ceux du dehors, 352. Il fait la revue de ses troupes, & leur en impose par un acte de sévérité outrée, 353. Il fait des réglemens pour les troupes, *ibid.* Il s'occupe d'une réforme générale dans le Ministere, les Mandarins, les Grands, les principaux Officiers, les Bonzes & les Temples, 353, 354. Il fait des loix somptuaires, & donne le premier l'exemple de la réforme dans les bijoux, les meubles précieux & les femmes, 355, 356. Il rétablit la paix & l'union dans sa famille, 356, 357. Défauts qu'on lui reproche au sujet de l'etablissement d'une Académie de Musique, & de la faveur & du crédit dont il fit jouir les Eunuques, 357. Il met sous sa puissance plus de la moitié de la Tartarie, 358, 359. Il perd *Joui-tsoung*, son pere, & cet evénement fait eclater sa piété filiale, 359, 360. Son respect pour les ancêtres, *ibid.* Sa vénération pour les vieillards, *ibid.* Belle réponse qu'il fit aux complimens de deux Mandarins qui le louoient sur la sagesse de ses réglemens, 361. Il se propose pour modele *Tay-tsoung*, *ibid.* Traits remarquables qui prouvent sa déférence pour les avis & les remontrances des Sages, & sa docilité à les suivre lorsqu'ils etoient conformes aux usages consacrés dans l'Empire, 362 & suiv. Il fait un arrangement qui etablit l'egalité entre ceux qui cultivoient les lettres, & ceux qui avoient embrassé la profession des armes, 365 & suiv. Etat florissant de l'Empire pendant les vingt-deux premieres années de son regne, 367 & suiv. Il se laisse amollir par la volupté, ternit toute sa gloire, & est sur le point de perdre l'Empire, 369 & suiv. Il est forcé d'abdiquer en faveur de son fils, 374. Cette abdication rétablit les affaires, & lui rend même la souveraineté, *ibid.* Il meurt la même année que son fils, *ibid.* Son eloge, ses principaux etablissemens en faveur des Lettrés, de la justice criminelle & de la religion chrétienne, 374, 375.

Tang-kao-tsou, Empereur de Chine, fondateur de la grande Dynastie des *Tang*, T. V, 80 & suiv. (Voyez *Ly-yuen*).

Tang-kao-tsoung, Empereur de Chine : il donne ordre de faire mourir deux

Officiers généraux, qui, etant de quartier pour la garde de la ſépulture de ſes ancêtres, avoient fait couper un arbre de ce lieu, regardé comme ſacré, T. V, 332. Il leur pardonne par déférence aux repréſentations que *Ty-jin-kié* lui avoit faites à ce ſujet, 333.

Tang-ouang. (Voyez *Tcheng-tang*).

Tang-pou, bureaux d'emprunt ſur gage, que les Chinois ont etablis pour le beſoin commun, & où l'on prête à un intérêt aſſez modique, T. IV, 387. Ces bureaux ſont munis du ſceau de l'autorité publique, & il y en a dans toutes les villes de l'Empire, même dans les gros bourgs, *ibid.* Leurs fonds ſont ordinairement conſidérables, *ibid.* Police qui s'y obſerve par rapport aux perſonnes ſur leſquelles on a des ſoupçons; motifs que les Adminiſtrateurs de ces bureaux ont de garder le ſecret, *ibid.* Conventions qui ſe font, dans les différens cas, entre l'engagiſte & le prêteur; teneur & emploi des billets que l'engagiſte reçoit, *ibid.* Précautions qu'on prend pour eviter la confuſion, & la détérioration des effets; droits que le prêteur acquiert ſur les effets engagés, lorſque le tems de l'engagement eſt expiré; conditions auxquelles on reçoit des gages dont la conſervation demande des ſoins, 388 & ſuiv. L'utilité de ces bureaux eſt reconnue généralement en Chine, & leur adminiſtration ſert à les ſoutenir, 389. Bien des Chinois cachent les reſſources que leur fourniſſent les *Tang-pou*, 389, 390. Quel eſt l'avantage réel de ces bureaux, & pour quelle eſpece de gens ces établiſſemens utiles deviennent dangereux, 390.

Tang-ſiuen-tſoung, Empereur de Chine, treizieme fils de l'Empereur *Hien-tſoung*, T. V, 458. Les Eunuques, puiſſans alors, cabalentpour le mettre ſur le trône, & ils y parviennent, 459. *Tang-ſiuen-tſoung* trompe les eſpérances des Eunuques, en prenant lui-même les rênes du gouvernement, en faiſant un nouveau choix de bons Miniſtres, & en conſervant les meilleurs Magiſtrats pour rendre la juſtice, 460. Il ne peut ſe réſoudre à ſuivre le conſeil que ſon premier Miniſtre lui donnoit d'exterminer tous les Eunuques, *ibid.* Son humanité pouſſée à l'excès, & ſon trop de prudence, perdent l'Etat ſans reſſource, 461. Malgré cette faute, on le regarde comme un des grands Empereurs de la Dynaſtie des *Tang*, *ibid.* Il meurt dans un etat affreux, après avoir pris, dit-on, le breuvage de l'immortalité, qui n'etoit probablement que du poiſon, *ibid.*

Tang-tay-tſoung, nom qu'on donne dans l'hiſtoire à *Ly-ché-min*, fils de *Kao-tſou*. (Voyez *Tang-tſoung*).

Tang-tchi, femme chinoiſe, célebre par la piété filiale qu'elle porta au plus haut degré envers ſa belle-mere, T. IV, 263.

Tan-kong, chapitre du *Li-ki*, où ſont contenues des maximes ſur la piété filiale, T. IV, 11 & ſuiv.

Tan-tao-tſi, Miniſtre & Guerrier, un des plus célebres qui aient exiſté en Chine, T. V, 72. Premier uſage qu'il fit de ſon crédit & de ſa puiſſance, après avoir eté introduit dans le Miniſtere, *ibid.* Il ſe ligue avec ſes trois collegues, Régens de l'Empire, pour ôter le ſceptre au jeune Prince qui s'en rendoit indigne, 73. Il refuſe d'avoir part au projet de lui ôter la vie, *ibid.* Ce trait de fidélité & d'humanité ne reſte pas ſans récompenſe, 74. Preuve de confiance que lui donne l'Empereur, 75. Il juſtifie le choix du prince par ſa conduite à la tête de l'armée envoyée contre les Tartares, 76. Sa prudence ſauve ſes troupes dans un grand danger, 77. Une nouvelle occaſion ſert à faire briller ſon mérite militaire, 77, 78. Il ne jouit pas long-tems du plaiſir flatteur d'être regardé comme

tems du plaiſir flatteur d'être regardé comme le premier homme de l'Empire; des courtiſans ſe liguent pour le rendre ſuſpect à l'Empereur, & y parviennent, 78, 79. Il eſt rappellé à la Cour, arrêté priſonnier, & mis à mort, 79, 80. Les Chinois parlent encore aujourd'hui de *Tan-tao-tſi* avec admiration, T. VII, 4.

Tan-tchi, Chinoiſe célebre par un trait de fermeté qui ſauva ſon pere & ſes freres que des brigands etoient prêts à maſſacrer, T. IV, 264. On l'emmene, pour la livrer au Général, 265; elle ſauve ſon honneur en ſe précipitant dans une riviere, *ibid.*

Tao-ché (Les ſectaires). Voyez *Tao-ſée.*

Tao-kou, (le) tambour chinois: on le diſtingue en grand & en petit, T. VI, 38. A quel uſage on les employoit tous deux, *ibid.* Figure de cet inſtrument, *Pl. II.*

Tao-kou, un des Officiers de la Couronne, qui fut chargé de préſenter à *Tchao-koang-yng*, proclamé ſolemnellement Empereur, l'acte authentique par lequel *Koung-ti* abdiquoit la Couronne en ſa faveur, T. VIII, 10.

Tao-ſée, (les) Philoſophes chinois, qui reconnoiſſent pour maître *Lao-tſée*, & qui forment en Chine, depuis lui, une ſecte conſidérable: la doctrine de ces Philoſophes, corrompue & défigurée par mille fables ridicules, eſt devenue la doctrine des beaux-eſprits, & a eteint peu-à-peu la religion naturelle que profeſſoient les Chinois, T. I, 35. Le goût des Empereurs & des Impératrices en particulier pour la doctrine des *Tao-ſée*, a influé beaucoup ſur l'indifférence qu'on a eue pour le recouvrement des *King*, 39. Sous quelle claſſe les Critiques chinois rangent tous les livres des Ecrivains entêtés des rêveries des *Tao-ſée*, 53. En quoi les fables imaginées par les *Tao-ſée* tiennent evidemment aux traditions de l'etat d'innocence & du Paradis terreſtre, 106. Pourquoi les *Tao-ſée* ſont entrés dans de plus grands détails ſur la chûte des Anges, que ſur celle de l'homme, 107. Ils ont alongé la durée de la vie des premiers hommes, de maniere à ne pouvoir pas méconnoître qu'ils parlent des tems d'avant le déluge, 108. Les fables que raconte *Lu-tchi* ſont moins extravagantes que celles des autres *Tao-ſée*, dans ce qui ne tient pas aux principes & à la doctrine de la ſecte, 115. Quelle quantité prodigieuſe de livres fabuleux & ridicules les *Tao-ſée* ont répandue en Chine, 115 & ſuiv. Comment les Lettrés de l'ecole de Confucius regardent & traitent les *Tao-ſée*, 122. Juſqu'à quel point les *Tao-ſée* ont influé ſur l'eſprit des Souverains chinois, 123 & ſuiv. Leurs livres ont eprouvé la même révolution que la ſecte elle-même, ſelon qu'elle etoit en faveur ou diſgraciée, 125. Sous quelle Dynaſtie les plus zélés partiſans des *Tao-ſée* ont pénétré en Chronologiſtes dans la haute antiquité, 128. Compilation ridicule, par *Lo-pi*, des rêveries des *Tao-ſée*, 128, 129. On trouve l'origine de la ſemaine dans l'hiſtoire de la création par quelques *Tao-ſée*, 130. Les *Tao-ſée* ont ſuppoſé pluſieurs manuſcrits dans les diſputes qu'ont occaſionnées l'hiſtoire & la chronologie des premieres Dynaſties, 141. Syſtêmes des *Tao-ſée*, pour prouver les tems antérieurs à *Yao*, 142 & ſuiv. Ce qui leur a fourni les moyens d'attaquer les Lettrés ſur l'autorité du *Chou-king*, 158, 159. Leurs livres n'ont pu qu'induire en erreur ceux qui ont cherché à etablir des généalogies qui remontent avant *Yao*, 195 & ſuiv. Quel paſſage d'un des *King* des Chinois, ſert comme de titre aux *Tao-ſée* pour reſter aſſis & comme immobiles des années entieres, 485, 486. La religion des *Tao-ſée* n'a jamais eté celle du Gouvernement, 491. Les *Tao-ſée* ſont encore aujour-

d'nui très-nombreux à la Chine, T. III, 41. Quel eſt le ſymbole de l'immortalité dans la ſecte des *Tao-ſée*, 75. Les *Tao-ſée* aiment beaucoup la vie, & ont inventé des breuvages de longue vie & de déification, 455. Ils y font entrer la matricaire & les jujubes, 455, 484. A *Pe-king*, ils deſſervent les temples & y ſont en grand nombre à cet effet., T. IV, 316, 317. On appelle *Tao-ſée*, en Chinois, tous ceux qui reconnoiſſent le fameux *Lao-tſée* ou *Lao-kun* pour chef & pour maître, 441. Deſcription des poſtures ſingulieres & ſuperſtitieuſes dans leſquelles ſe tiennent quelques *Tao-ſée* pour guérir le corps de ſes infirmités, affranchir l'ame de la ſervitude des ſens, la préparer à entrer en commerce avec les eſprits, & lui ouvrir la porte de l'immortalité, *ibid.* & ſuiv. La ſecte des *Tao-ſée* dure depuis près de deux mille ans en Chine, & leur doctrine, ainſi que leurs mœurs, touchent à la fois au ſublime & à la folie, à l'héroiſme des vertus, & aux vices les plus abjects, T. V, 55, 56. Ils ſont adonnés à la chimie, & s'entêtent de la pierre philoſophale, 57. Dans quel tems les *Tao-ſée* eurent le plus de vogue en Chine, T. VIII, 60. Ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit de l'effronterie avec laquelle les *Tao-ſée* ſe vantent d'avoir un ſecret pour jouir d'une vie longue & heureuſe, T. IX, 218. (Voyez *Sectes*).

Tao-tſée, (les) ou *Tao-ſée*. (Voyez *Tao-ſée*).

Ta-oua-tſi : ſes droits au trône des *Eleuths*, qu'il avoit enlevé par la force des armes à *Torgui*, T. I, 340.

Tao-ya, eſpece de petite vérole, dans laquelle tout le corps ſemble couvert de coques de poix, T. IV, 409.

Tao-yuen-ming, Poëte chinois, T. III, 116. Son antipathie pour tout ce qui exigeoit de la cérémonie, & ſon amour de la liberté, lui font abdiquer le Mandarinat auquel il avoit eté elevé, 117. Son premier ſoin, rendu à lui-même, eſt de chanter les avantages de la liberté, *ibid.* Content de cent arpens de terre pour tout bien, & de quelques fleurs qui n'exigeoient ni culture, ni ſoins, il vit ſans ſouci, & reçoit un ſur-nom qui déſigne ſon caractere inſouciant, 118. Il vivoit ſous la fin de la Dynaſtie des *Tſin*, *ibid.*

Ta-pao, nom d'un des corps qui compoſent les troupes chinoiſes, T. VII, 334.

Tartares, (les) ſont connus ſous les différens noms de Tartares *Hioung-nou*, Tartares *Mongoux*, Tartares *Hia*, Tartares *Leao*, ou *Ki-tan*, &c. Les Tartares *Hioung-nou* portent ombrage à l'Empereur *Tſin-ché-hoang-ti*, T. III, 260. Ce Prince leve une armée de trois cens mille hommes qu'il envoie contre eux, 261. Ces Tartares ſont vaincus, & on en fait un grand carnage, *ibid.* Ils envoient des Ambaſſadeurs en Chine, 317. Malgré leurs perfidies & les maux qu'ils avoient cauſés aux Chinois, l'Empereur *Hiao-ou-ti* leur envoie une ambaſſade ſolemnelle, 317, 318. Les *Hioung-nou* retiennent les Ambaſſadeurs ſans aucun reſpect pour le droit des gens, 318. *Kiu-ti-heou*, ſucceſſeur de *Hiu-li-hou*, qui avoit retenu les Ambaſſadeurs Chinois, charge pluſieurs Grands de ſa Cour de les reconduire en Chine, *ibid.* Ces députés arrivent à la Cour de *Hiao-ou-ti*, offrent leur tribut, & y ſont bien reçus, 318, 319. L'Empereur prépare une Ambaſſade & des préſens magnifiques pour le Roi tartare, 319. Les Ambaſſadeurs chinois trouvent des difficultés auxquelles ils ne s'attendoient pas, *ibid.* Le Roi tartare fait tous ſes efforts pour débaucher les Chinois, & en particulier *Sou-ou*, chef de l'ambaſſade, *ibid.* Suites de cette perfidie, 320 & ſuiv. Les Tartares *Mongols* ſont obligés de faire enregiſtrer au Tribunal de leur ban-

niere les enfans qui leur naiſſent, ſoit de leur epouſe légitime, ſoit de leurs concubines, ſans quoi ils ſont punis, T. IV, 136. Ils peuvent faire des adoptions, mais jamais de Chinois, *ibid.* Les fils aînés de l'epouſe légitime ſont toujours préférés dans les promotions & héritages militaires, 137. Tous les Tartares *Mongols* naiſſent ſoldats, & ſont enrôlés dès le berceau, 152. Ils ont adopté preſque toutes les maximes de la piété filiale des Chinois, 152, 153. Politique des Empereurs pour rendre les Tartares reſpectables aux Chinois, & conſerver leurs forces plus unies & plus dociles à l'impreſſion de l'autorité, 153. La plupart des terres, en Chine, ſont poſſédées par les Tartares, 314. Quoique la Cour favoriſe beaucoup les Tartares de mérite ou de condition, que d'ailleurs ils ont droit à la moitié des charges des grands Tribunaux, & ont preſque excluſivement celles qui ſont militaires, ils s'enrichiſſent rarement, *ibid.* Les Empereurs Tartares ont laiſſé le fond du gouvernement chinois tel qu'ils l'ont trouvé, & ont réuſſi, par leur politique, à contenir les Tartares comme des eſclaves, à forcer les Grands à acquérir des connoiſſances & à s'appliquer aux affaires pour parvenir, 327. Sévérité des Empereurs de Chine envers les Tartares, 327, 328. Leur politique pour défendre les Tartares trop riches, de la ſéduction & du luxe, 328. Les Tartares n'ont jamais de grace à eſpérer quand ils ont violé les loix de la diſcipline militaire, 329. Quel a eté le premier effet du gouvernement des Tartares, par rapport aux mœurs des Chinois, 331, 332. Les Tartares viſent à manier auſſi bien le pinceau que le ſabre, & croient s'avilir en faiſant le commerce, ou en s'occupant d'un métier, 332. Quelle connoiſſance on avoit des Tartares *Mongols* avant les dernieres croiſades, T. V, 1 & ſuiv. Vers quel tems ils firent la conquête de la Chine, 2 & ſuiv. Succès des différentes ambaſſades qui leur furent envoyées par le Pape Innocent IV, & par S. Louis, 3 & ſuiv. Quel traitement reçurent des Tartares les voyageurs François, Vénitiens, *&c.*, qui allerent dans leur pays pour commercer, 4 & ſuiv. La connoiſſance de la langue des Tartares, facilite la connoiſſance de celle des Chinois, T. VII, 9. Quelle ſupériorité elle a ſur les langues d'Europe, 10, 11. Quels maux ont cauſés en Chine les Tartares *Leao*, autrement dits *Ki-tan*, T. VIII, 4. La politique des Tartares, comparée à celle des Francs, 191. Réfutation d'un jugement porté contre les Tartares, qu'on dit faire l'office de la volonté dans le Conſeil, tandis que les Chinois font celui de l'entendement, *ibid.* Les Tartares *Mongols* renoncent au parti qu'ils avoient pris de raſer toutes les villes & villages de Chine, & d'en faire des pâturages pour leurs chevaux, 315. Ils ajoutent encore au luxe des jardins des Chinois, 316. Idées ſuperſtitieuſes des Tartares par rapport au campement & aux lieux de bon ou de mauvais augure, T. IX, 105, 106. Quel cas l'Empereur *Kang-hi* faiſoit de l'acquiſition des bannieres tartares qui etoient venues ſe ſoumettre à ſon Empire, 135, 136. Ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit au ſujet du proverbe des anciens Tartares de ſa Dynaſtie, *que les dents qui tombent aux vieillards, portent utilité à leurs deſcendans*, 144, 145. Selon les anciens uſages tartares, les gens qui accompagnoient l'Empereur, en quelque nombre qu'ils fuſſent, devoient tous goûter des mets qu'on lui ſervoit, 178, 179. Ils donnoient indiſtinctement l'hoſpitalité, 179. Les Tartares ſe ſervent de la main droite pour tenir la bride de leurs chevaux, & de la gauche pour tenir un chien en leſſe, 190. La ſévérité des mœurs

des Tartares ne leur permet pas de se faire soutenir sous les bras par qui que ce soit, 227. Quelle importance l'Empereur *Kang-hi* mettoit à maintenir la sévérité des mœurs Tartares, parmi les Tartares habitans en Chine, 255, 256. Habileté des Tartares à manier leurs chevaux en tirant de l'arc, 259, 260. Leur adresse à la chasse, 260, 261. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des loix & des usages des Tartares qui paroissent sauvages & grossiers au premier coup-d'œil, 262. Le génie des conquêtes, qui a toujours guidé les Tartares, a souvent manqué des lumieres de la politique, 357. Les incursions fréquentes des Tartares *Hia* dans le *Chan-si*, obligent les habitans de laisser les terres incultes sur les frontieres, T. X, 9 & suiv. *Sée-ma-koang* s'avise d'un moyen propre à rendre infructueuses les incursions des Tartares, & à faire cultiver les campagnes, 11, 12. Il fait bâtir trois villes, *ibid.* Les Tartares attendent que tous les établissemens soient formés pour avoir un plus riche butin, viennent attaquer les trois villes, les prennent, & emmenent prisonniers les principaux habitans, *ibid.* *Sée-ma-koang* est envoyé en ambassade chez ces peuples pour demander la restitution des villes & des prisonniers qui avoient eté stipulés dans les traités, 62, 63. Il en reçoit toutes sortes d'honneurs, & obtient ce qu'il demandoit, *ibid.* Les Tartares *Kin* s'exposent à la colere de l'Empereur de Chine par leurs brigandages, 123. On envoie contre eux des troupes qui sont battues & mises en déroute, *ibid.* Ils se retirent eux-mêmes pour mettre à couvert le butin qu'ils avoient fait, *ibid.* On renvoie contre eux une armée nombreuse qui est défaite, 124. Les Tartares poussent leurs conquêtes jusqu'à la Capitale, & y mettent le siege, 124, 125. (Voyez *Mongoux* & *Tou-kiué*).

Tartarie orientale, (la) selon l'Empereur *Kang-hi* offre fort loin de la mer, des ecailles d'huitre, & des cuirasses de cancre, T. IV, 474, 475. Quelle est la tradition des *Mongoults* qui habitent ce pays, sur le déluge, *ibid.* Pourquoi on appelle les déserts de la Tartarie orientale, mer de sable, *ibid.*

Tasses à boire, (les) sont un des objets de commerce à importer en Chine; sur quels modeles il faudroit les faire, T. VIII, 268.

Tata, Prince tartare, Roi de *Man-y*: marques d'attachement & de reconnoissance qu'il donna à l'Empereur *Tay-tsoung*, T. V, 187.

Ta-tao, nom par excellence qu'on donnoit aux livres de *Fou-hi* & de *Chin-nong*, T. IX, 289.

Ta-tsereng, Chef de la principale des hordes du *Si-tsang*, T. I, 335. A la tête de ses troupes & de celles des Chinois, il contient dans le respect tous les autres Chefs des hordes révoltées contre l'Empereur de Chine, *ibid.* Il se révolte bientôt lui-même après avoir massacré les troupes impériales, *ibid.*, 336. Il s'enfonce avec les siens dans le désert, & un nouveau Chef lui est substitué, 336, 337.

Ta-tsien, monnoie de Chine, T. IV, 308. Les petits deniers nommés *Siao-tsien*, ne sont que la moitié du *Ta-tsien*, *ibid.*

Ta-tsin, (les Prêtres du) sous quel regne ils porterent la religion chrétienne en Chine, T. V, 153.

Tay-chang-hoang-ti, titre que l'Empereur *Kao-tsou* prit, en abdiquant l'Empire en faveur de *Ly-ché-min* son fils, T. V, 123.

Tay-ché, nom honorifique du grand Historiographe de l'Empire chinois, T. II, 118.

Tay-ki, un des noms que les Chinois donnent à l'Etre suprême: ce qu'il signifie, T. II, 11. *Tcheou-tchun-y* parle

du *Tay-ki* comme d'un premier principe phyſique dans le développement duquel il trouve toute la marche de la nature pour la production, l'accroiſſement, la deſtruction & la reproduction des êtres, T. VIII, 71.

Tay-koung, Miniſtre de Chine ſous *Ouen-ouang*: quelle etoit ſon occupation lorſque l'Empereur le rencontra, & lui fit des queſtions, T. III, 29. Il y répond avec la plus grande ſageſſe, *ibid.* Tous deux ſont frappés de cette rencontre qui leur avoit eté prédite, & l'effet juſtifie la prédiction, *ibid.* *Ouen-ouang* fait monter *Tay-koung* dans ſon char, le mene à ſa Cour, & le nomme ſon premier Miniſtre, emploi dont il s'acquitte avec la plus grande diſtinction, 29, 30. C'eſt aux lumieres & aux ſecours de *Tay-koung* que les *Tcheou* dûrent l'eclat de leur regne, *ibid.* Son ouvrage ſur l'art militaire, *ibid.* (Voyez *Lou-tao*). Honneurs rendus à ſa mémoire par *Hiuen-tſoung*, T. V, 367.

Tay-ouan ou l'iſle Formoſe. Récit des déſaſtres qui y furent occaſionnés par un ouragan & le débordement de l'Océan, T. X, 139. Secours qui y furent envoyés par l'Empereur *Kien-long*, 141 & ſuiv.

Tay-ouang eſt reconnu pour Empereur après *Yang-ti*, par les ſoins de *Ly-yuen*, T. V, 86, 87. Etendue de ſa domination, *ibid.* Il abdique en faveur de *Ly-yuen*, *ibid.*

Tay-pé. A quelle occaſion ce nom fut donné à *Ly-pé* par ſa mere, T. V, 396. Signification de ce nom, *ibid.* (Voyez *Ly-pé*).

Tay-ping, ſœur de l'Empereur *Joui-tſoung*, T. V, 344. Elle porte envie au Prince héritier, & cabale pour le faire caſſer, 344, 345. Loin de réuſſir, elle ſe fait exiler, 346. Elle eſt rappellée, 347. Elle cabale de nouveau contre le Prince héritier, & ne ſert qu'à hâter l'abdication de *Joui-tſoung*, *ibid.* & ſuiv. Elle tente en vain de faire empoiſonner le nouvel Empereur, 351. Elle médite une révolution en employant la force ouverte, & cauſe elle-même ſa perte, 351, 352.

Tay-ſong, ſecond Empereur de la Dynaſtie des *Tang*, T. V, 46. Il demande à voir les mémoires deſtinés pour l'hiſtoire de ſon regne : réponſe pleine de fermeté du Préſident du tribunal de l'Hiſtoire, 46, 47.

Tay-tchang-tſée (repréſentations du) à l'Empereur *Kien-long*, au ſujet de quelques rites à établir & à fixer lorſque l'Empereur en perſonne ne fait pas toutes les cérémonies de ſacrifices, T. IX, 20 & ſuiv.

Tay-tſée, titre que portent les héritiers préſomptifs de la Couronne en Chine, T. III, 146.

Tay-tſing-koung-fou, Poëme de *Tou-fou*, un de ceux qui fit le plus d'honneur à ce Poëte, & qui lui valut des faveurs de l'Empereur *Hiuen-tſoung*, T. V, 387.

Tay-tſou. (Voyez *Soung-tay-tſou*).

Tay-tſou, ſon fondamental de la muſique chinoiſe, le troiſieme dans l'ordre des *lu*, & le ſecond des *yang-lu*; il répond à la premiere lune & au caractere cyclique *yn*, T. VI, 97, 231.

Tay-tſoung, Empereur de Chine : on ne ſauroit douter qu'il ait eté favorable à la Religion chrétienne, T. V, 124. Ses qualités phyſiques & morales, 125. A quelle epoque il monte ſur le Trône, *ibid.* Son premier acte d'autorité, & la réforme de ſon palais, lui font plus d'honneur que ne lui en avoient fait ci-devant ſes plus brillantes victoires, 126, 127. Il termine ſans coup férir la guerre qui alloit éclater entre les Tartares *Tou-kiué* & lui, par un trait de hardieſſe & de confiance extraordinaire; il parvient même à les faire rentrer dans leur pays, 128, 129 & ſuiv. Il en reçoit en outre des préſens, 131, 132. Il

profite de la paix pour faire fleurir les Lettres & les exercices militaires, 132. Sa préſence aſſidue à tous les exercices militaires ſemble, aux yeux des Cenſeurs chinois, déroger à la dignité ſuprême, & ils lui font à ce ſujet des repréſentations : les réponſes qu'il y fait les empêchent de les réitérer, 132 & ſuiv. Le ſoin qu'il vouloit bien prendre de former lui-même ſes guerriers ne l'empêche pas de s'appliquer aux autres parties du gouvernement, & au bien de ſes ſujets, 134, 135. Traits qui caractériſent ſa maniere ſage de corriger les abus, & de punir les coupables, 136, 137. Ses attentions pour flatter l'Impératrice ſon épouſe, 137, 138. Son peu de foi aux augures, 138, 139. Quelle occaſion il prit pour réformer & purger entiérement ſon Palais, 139, 140. Il refuſe de profiter de la circonſtance favorable qui paroiſſoit ſe préſenter pour détruire les Tartares *Tou-kiué*, & parvient par une politique modérée & remplie d'humanité à devenir leur arbitre, & enſuite leur Souverain, 140 & ſuiv. Meſures qu'il prend pour contenir ces peuples entreprenans, 144. La paix bien cimentée, il corrige les abus qui s'etoient gliſſés dans l'adminiſtration de la juſtice criminelle, en l'eclairant par ſes propres yeux, 144, 145. Traits de ſa déférence aux avis des Cenſeurs, 146, 147 & ſuiv. & 154. Il rend hommage à la mémoire d'un Cenſeur, & développe ſa piété filiale, & ſon amour conjugal, 153. Il s'abſtient de la chaſſe aux bêtes féroces, 154. Il eſt obligé de révoquer deux Edits qu'il avoit donnés, le premier pour lui adreſſer directement des ecrits ſecrets ſans ſe nommer; le ſecond pour lui adreſſer des requêtes avec les noms, les qualités & les titres de ceux qui les lui donnoient, 155, 156. Faits qui prouvent que *Tay-tſoung* a eté un modele parfait pour les plus grands Princes, par ſon attachement à ſes devoirs; par le zele qu'il apportoit au ſoulagement du peuple; par les ſoins qu'il donnoit à l'éducation de ſes enfans, en y veillant aſſidument, ainſi qu'à celle des enfans des Princes; par la protection & l'encouragement qu'il donnoit aux Beaux-Arts, enfin par toutes les Ordonnances qu'il rendit pour le bien général de l'humanité, la diſcipline des troupes, l'adminiſtration de la juſtice civile & criminelle, le ſoulagement des malheureux, des malades, des vieillards, & pour les récompenſes qu'on doit aux vertus, 157, 158 & ſuiv. *Tay-tſoung* court riſque d'être aſſaſſiné par ſon propre fils; la conjuration eſt découverte, 165 & ſuiv. Il eclate une autre conſpiration contre ſes jours, elle eſt diſſipée, 168, 169. Son ardeur guerriere ſe réveille au ſujet de la Corée, gouvernée par un uſurpateur à qui il déclare la guerre malgré les remontrances qui lui etoient faites; il marche en perſonne contre les Coréens, 169 & ſuiv. Il ouvre la campagne par les ſuccès les plus brillans, & donne des preuves de la plus haute valeur & de ſa modération dans les différens ſieges qu'il entreprend, 174 & ſuiv. La fortune qui l'avoit toujours favoriſé l'abandonne au ſiege de *Ngan-che-tcheng*, 179, 180 & ſuiv. Cette ville devient l'écueil de ſa gloire, 182. Il ſe dédommage du chagrin que lui cauſoit cet échec par ſon humanité envers les priſonniers ennemis, 182, 183. Il ſe réſout à une ſeconde guerre contre les Coréens & y envoie un de ſes plus habiles Généraux, 183, 184. La mort le ſurprend & rend inutiles les grands préparatifs qu'il faiſoit pour une troiſieme guerre, 184. Avis qu'il donne au Prince héritier en mourant, 184, 185 & ſuiv. Sa mort excite de vifs regrets dans toute la Chine & chez tous les peuples qui

le connoiſſoient, 186. Honneurs qui furent rendus à ſa mémoire, 186, 187 & ſuiv. (Voyez *Ly-ché-min*, nom qu'il portoit avant d'être Empereur). Avec quelle bonté & quelle déférence il reçut les avis de *Fang-hiuen-ling* mourant, au ſujet de la guerre des Coréens, 196, 197 & ſuiv. Son intimité avec l'Impératrice ſon epouſe, & les charmes qu'il trouvoit avec elle, 257. Regrets qu'il eut de ſa perte, & quel moyen on employa pour les adoucir, 257. Sa conduite réſervée vis-à-vis d'*Ou-ché*, 258, 259.

Tcha-ke, arbre de la côte du Nord de la Chine, qui n'a point d'ecorce, T. IV, 460. Propriétés de cet arbre pour brûler & pour faire du charbon, *ibid.*

Tchang, meſure chinoiſe qui contient dix pieds, T. VII, 320.

Tchang, Maître de l'Empereur *Kang-hi*: quel eloge ce Prince en faiſoit, T. IX, 75.

Tchang, (les deux) favoris de l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 324. On les noircit dans l'eſprit de cette Princeſſe, 325. Ils ſe lavent, triomphent de leurs ennemis & jouiſſent plus que jamais d'un crédit ſans bornes, 325. Ils ſont maſſacrés dans une révolte, aux pieds même de l'Impératrice, 328.

Tchang-chan, montagne dans le *Chantong*, ſur laquelle on trouve le *Chouai-jen*, T. VII, 136. (Voyez *Chouai-jen*).

Tchang-cheng, Lettré chinois. (Voyez *Fou-cheng*).

Tchang-cheou, Général d'armée en Chine; il eſt chargé, par *Yong-tchang*, de compoſer une inſtruction pour les troupes, T. VII, 15. Cet ouvrage eſt cauſe de ſa perte, 21.

Tchang-fang-ping, recommandable par le zele avec lequel il prit la défenſe de *Sou-ché*, T. X, 83, 84.

Tchang-hiao-ſoung, Gouverneur du *Nganſi* ſous *Hiuen-tſoung*, T. V, 358. Il venge le Roi de *Pa-han-na*, détrôné par le Roi du *Thibeth*, & ſoumet les Thibétains & pluſieurs hordes de Tartares, 358, 359. Il fait graver ſur un marbre tous les evénemens de ſon expédition, 359.

Tchang-hing-tcheng, eſt nommé par l'Empereur *Tay-tſoung*, un des quatre Miniſtres qui devoient aider de leurs conſeils le jeune Prince nommé Régent de l'Empire, T. V, 173.

Tchang-hoa, bourg de Chine devenu célebre par le ſéjour qu'y fit *Sou-ché*, T. X, 103, 104.

Tchang-kao, premier Miniſtre de *Soutſoung*; ſon zèle ſauve une faute grave à l'Empereur, en s'oppoſant à ce qu'on livrât au Tribunal des crimes un Cenſeur qui venoit de faire une remontrance trop libre, mais pleine de ſageſſe, T. V, 390.

Tchang-ki; ſon opinion ſur les motifs qui animent les peuples à la pratique des vertus, dont le Prince donne le premier l'exemple, T. IV, 68.

Tchang-kien-tche, Préſident du Tribunal des crimes ſous l'Impératrice *Ou-heou*, principal auteur de la révolution qui remit *Tchoung-tſoung* ſur le trône, T. V, 325. La conduite irrégulière de l'Impératrice envers deux accuſés, l'indiſpoſe contre elle, *ibid.* Il va trouver le grand Général qui avoit à ſa diſpoſition toutes les troupes, & parvient peu-à-peu à le gagner, 326. Il eſt approuvé de *Tchoung-tſoung* à qui il fait parvenir ſecrétement la nouvelle de ſes deſſeins & ſes moyens pour réuſſir, 327. Il fait entrer dans ſon parti ſes amis & les Grands attachés à la maiſon impériale, *ibid.* Il réuſſit preſque ſans obſtacle, 328 & ſuiv.

Tchang-kong, cité pas *Yong-tcheng* pour le modele des bons parens, T. IV, 234. Quelle réponſe il fit à l'Empereur *Kao-tſong*, qui etoit venu lui rendre viſite, & qui lui avoit demandé

comment il faiſoit pour conſerver ſa famille toujours unie, *ibid.*

Tchang-leang, Miniſtre d'Etat en Chine, T. III, 56. Le Royaume des *Han* dont il etoit originaire, & que cinq de ſes Ancêtres avoient gouverné en qualité de Miniſtres, ayant eté détruit par les *Tſin*, il forme, quoique jeune, la réſolution de le venger, *ibid.* & ſuiv. Moyens qu'il employa pour y parvenir, 57. La premiere tentative pour cet effet manque, mais il ne ſe rebute point, *ibid.* Il eſt détourné de ſon projet par un vieillard qui lui fait préſent d'un livre qui enſeignoit l'art d'aider les Souverains à bien gouverner leurs Etats & à dompter leurs ennemis, 58. Il profite des inſtructions de ce livre pour devenir l'Artiſan de la fortune de ſon Prince, & il montre la plus grande capacité dans les emplois de Miniſtre & de Général d'armée, 59. Ses conſeils toujours prodigués avec ſincérité, ſont ſuivis par *Lieou-pang*, qui en retire le double avantage de ménager ſa gloire & ſon bonheur, 60 & ſuiv. Il n'abuſe jamais de ſon crédit, & ne s'en ſert que pour rétablir les Sages, les etudes & la tranquillité des Provinces par de nouveaux réglemens, 63. Son déſintéreſſement & ſon peu d'ambition ſe manifeſtent après la mort de *Lieou-pang:* il ſe retire alors de la Cour pour ſe livrer à une vie tranquille, *ibid.* Il fait mettre dans ſon tombeau le livre précieux qu'il avoit reçu du vieillard, & ce livre fut trouvé plus de cinq cens ans après par un voleur qui fouilloit dans les tombeaux, 64, 65. Jugement que M. Amiot porte de cet ouvrage qui offre un précis de la doctrine chinoiſe ſur le grand art de régner ſur ſoi & ſur les autres, 65. On l'impute à *Tchang-leang*, 66. Quels moyens de défenſe, les ſectaires qui ont mis ce grand homme au rang des immortels, emploient pour le juſtifier du foible qu'il eut de s'être fait de la ſecte des *Tao-ſſee;* du crime qu'il commit en ſecouant le joug des *Tſin*, & de la lâcheté dont il s'eſt rendu coupable en laiſſant impunément l'Impératrice *Luheo* uſurper l'Empire ſur ſon fils, 66, 67. La maniere dont il aſſouvit ſa vengeance contre les *Tſin*, eſt regardée comme un crime, 255, 256. Honneurs rendus à ſa mémoire ſous *Hiuen-tſoung*, T. V, 367.

Tchang-leang, Général d'armée, nommé par l'Empereur *Tay-tſoung* pour commander l'armée navale dans la guerre contre les Coréens, T. V, 172. Il s'empare de la ville de *Piche-tchang*, & la fait détruire, 174.

Tchang-pen-co, eſt chargé par l'Empereur *Kang-hi* du gouvernement des fleuves, & de l'entretien des digues, T. IX, 193, 194.

Tchang-ſing. Ce qu'il diſoit ſur un impôt pallié, T. IV, 350.

Tchang-ſun-ché, Impératrice de Chine, epouſe de *Tay-tſoung:* quelles etoient les qualités de cette Princeſſe, T. V, 257.

Tchang-ſun-ou-ki, eſt mis à la tête des affaires en ſa qualité de frere de l'Impératrice, T. V, 137. L'envie qui s'eleve contre lui, le force d'abdiquer ſa place, 138, 185, 186, 267. Il eſt nommé Officier général de l'armée chinoiſe dans la guerre de la Corée, 179, 180. Son zele, 267 & ſuiv. Sa diſgrace, 275, 276. Sa mort, *ibid.*

Tchang-ſun-tſiuen, Miniſtre d'Etat en Chine, T. V, 274. Sa diſgrace & ſa mort, 276.

Tchang-tao, un des corps qui compoſent les troupes chinoiſes, T. VII, 334.

Tchang-tché-pou, eſt propoſé par *Sée-ma-koang* pour entrer dans les affaires du gouvernement, T. X, 26.

Tchang-ti, Empereur de Chine, propoſé pour modele de la piété filiale, T. IV, 102.

Tchang-ti, arbre de Chine, T. IV, 173.

Tchang-tſai; ſon amitié & ſon eſtime pour *Chao-young*, T. VIII, 52.

Tchang-tſai, célebre Lettré chinois, T. VIII, 55. On le deſtine au parti des armes, & il dirige ſes etudes de ce côté avec tant d'ardeur, qu'il ſubit, fort jeune encore, l'examen ordinaire pour obtenir un grade dans les armes, *ibid.* La clarté, la préciſion & les connoiſſances qu'il développe, engagent le Préſident de l'examen à le détourner de l'etat qu'il vouloit embraſſer, 55, 56. Il ſuit le conſeil du Miniſtre, & ſe livre tout entier à l'etude, 60. Sa conſtante ardeur pendant dix ans pour le travail le plus abſtrait ſur l'*Y-king*, *ibid.* Il etudie la doctrine des *Tao-ſée*, & l'abandonne pour ſe livrer à l'etude des *King*, *ibid.* Sa réputation s'etend par les leçons publiques qu'il donne ſur les Trigrammes de *Fou-hi*, 61, 62. A quelle occaſion il renonce à l'enſeignement public, *ibid.* On le tire de la ſolitude où il etoit, pour le placer dans un Gouvernement, *ibid.* Sa ſageſſe, ſon amour du bien public, & ſes ſoins pour l'entretien des bonnes mœurs, le font admettre dans le Miniſtere, 62, 63. Sa conduite auſtere, & ſon goût pour vouloir rappeller, en tout, l'antiquité, l'expoſent aux cabales des Miniſtres, 63. Il eſt exclu de leur Conſeil, & on lui donne, en dédommagement, deux autres emplois qui le rapprochoient toujours de l'Empereur, 64. Il ſe diſtingue dans ſes nouvelles fonctions, *ibid.* L'envie qu'il avoit de faire revivre les uſages antiques, le porte à préſenter à l'Empereur une ſupplique ſur cet objet: elle eſt rejettée, 64, 65. Il ſe dégoûte alors de la Cour & s'en retire, 66. Il meurt peu après, *ibid.* Titre d'honneur que voulurent lui conférer ſes diſciples, *ibid.* Par qui ils en furent empêchés, 66, 67.

Tchang-tſao, eſpece d'ecriture chinoiſe; quelle en eſt l'origine, T. IX, 397.

Tchang-tſée; trait frappant de ſa piété filiale, T. IV, 14.

Tchang-tſée, Général d'armée en Chine, qui etendit au loin ſes conquêtes ſous *Tai-tſoung*; ce qu'il dit des grands jours, dont on jouit à *Kou-li-kan*, T. IV, 466.

Tchang-tſiang, un des corps qui compoſent les troupes chinoiſes, T. VII, 334.

Tchang-tſien, célebre Lettré chinois; ſes travaux & ſes immenſes recherches ſur tout ce qui concerne les caracteres chinois, & ſur la maniere de les ecrire, T. IX, 353.

Tchang-young-tcheou, homme d'affaires de *Ly-ché-yao*, & qui exerçoit quantité de concuſſions ſous le nom & l'aveu de ſon maître, T. IX, 42, 43. (Voy. *Ly-ché-yao*).

Tchan-yao, eſpece de petite-vérole qui s'empare des reins: dans quel cas l'action du virus peut devenir dangereuſe, T. IV, 403.

Tchan-y-kieg, un des quatre Généraux nommés par l'Empereur *Tay-tſoung*, pour ſervir ſous lui dans la guerre de la Corée, T. V, 172, 173.

Tchao; (le Royaume de) de quelles Provinces il etoit compoſé, T. VII, 183. Quelles révolutions ſanglantes y opéra peu-à-peu la politique du Roi de *Tſin*, T. III, 212, 213. (Voyez *Tſin*).

Tchao, caractere chinois dont l'Empereur *Yong-tcheng* donna l'interprétation à ſon peuple dans une déclaration concernant la piété filiale, T. IV, 227.

Tchao-hoei, Général d'armée chinois; il ramene l'Empereur *Kien-long* à ſon projet de continuer la guerre contre les Eleuths, par l'expoſition claire & préciſe de ſon projet, & par la ſageſſe des meſures qu'il vouloit prendre pour le faire réuſſir, T. I, 362. Ses actions répondent aux eſpérances qu'il avoit données, *ibid.*, 363. Sa ſageſſe, l'art des reſſources qu'il poſſédoit dans le plus haut degré, & ſa fermeté, couronnent toutes ſes entrepriſes des plus

glorieux succès, 363, 364. Malgré ses services, ses belles actions, & l'admiration générale qu'il excitoit, il a des envieux qui tâchent de le perdre dans l'esprit de l'Empereur, *ibid.*, 364, note. *Kien-long* le venge de l'envie en le comblant de bienfaits, d'honneurs & de distinctions, même après sa mort, 365.

Tchao-houng-yn, fils de *Tchao-king*, T. VIII, 4. Il se rend célebre sous la Dynastie des *Tcheou*, dont il reçoit des bienfaits sans nombre & des charges distinguées, 4, 5.

Tchao-ing, Lettré chinois : comment il envisage les motifs que le ministere chinois a eu d'empêcher que la valeur des biens fonds n'augmentât, & que celle de l'argent ne diminuât par la médiocrité de l'intérêt, & de faire ensorte, en le portant à un taux considérable, que la distribution des biens fonds fût toujours dans une certaine proportion avec le nombre des familles, & que la circulation de l'argent fût plus uniforme, T. IV, 338. Quel bien a cherché & a produit la loi de l'intérêt de l'argent, en Chine, selon *Tchao-ing*, 339. Ce qui donne de la force & de la vérité aux raisonnemens de cet ecrivain sur cet objet de la politique du Gouvernement chinois, 339, 340.

Tchao-kao, Eunuque favori de l'Empereur *Tsin-ché-hoang-ti*, T. III, 288. Il s'ouvre à *Lisée*, premier Ministre, sur le dessein qu'il avoit formé de casser, au nom de l'Empereur, le titre d'héritier présomptif de la couronne que portoit le Prince *Fou-sou*, & de lui substituer son frere *Hou-hai*, 290. Celui-ci entre dans les vues de l'Eunuque après la mort de l'Empereur, 291. *Tchao-kao* s'acharne, & acharne le nouvel Empereur à l'extinction totale de la race des *Tsin*, 295, 296. Il l'engage à sacrifier à la prétendue sûreté de sa personne les plus illustres têtes de l'Empire, & y parvient, 296, 297. Il dispose de tout dans le Royaume, & bouleverse tout, *ibid.* Il forme le projet de détrôner son Souverain, & après avoir rempli tout l'Empire de sang & de carnage, il met la main à l'exécution de son projet, 298, 299. Il force l'Empereur à se donner la mort lui-même, *ibid.* Le nouvel Empereur instruit des artifices de ce traître, & craignant pour lui-même, s'en défait en l'assassinant de ses propres mains, 299, 300.

Tchao-king, Officier chinois, d'un mérite distingué, à qui l'Empereur donna le gouvernement général du département de *Tchao-tcheou* exposé aux incursions des Tartares, T. VIII, 4.

Tchao-koang-mei, frere de l'Empereur *Tay-tsou*, T. VIII, 34.

Tchao-koang-y, frere de *Tay-tsou*, & son successeur, T. VIII, 34, 35 Il marche sur les traces de son prédécesseur, & pendant un regne de vingt-un ans, il acheve d'affermir le Trône dans sa famille, 35.

Tchao-koang-yng. Prodige qui accompagna sa naissance, & lui fit donner le nom d'*enfant de bonne odeur*, T. VIII, 5. Ses qualités physiques & morales, lui acquierent de bonne heure l'estime générale, & le font distinguer de *Ché-tsoung*, *ibid.* Il justifie le choix de ce Prince par sa conduite à la tête des troupes, 5, 6. Sa prépondérance dans le Conseil, pour toutes les affaires qui avoient rapport à la guerre, 6. Il est nommé une seconde fois pour réprimer les excursions des Tartares, 6. Son départ du Palais aux acclamations du peuple, annonce une révolution en sa faveur, *ibid.* On le proclame Empereur d'une commune voix, 7. Conditions auxquelles il accepte la Couronne, 8. Sageſſe & modération de sa conduite dans les premieres démarches faites pour assurer son autorité, 9. Cérémonies de son installation, 10.

Quel nom il donne à la Dynaſtie qu'il établiſſoit, & quel traitement il fait au jeune Prince détrôné, à ſa mere & à tous ſes Officiers, 11. Sageſſe de ſes premiers réglemens, 11, 12. Il ſe diſpoſe à marcher en perſonne contre les Tartares, malgré l'oppoſition de ſon conſeil, 12. La retraite volontaire de ſes ennemis le retient dans ſa Capitale; comment il met à profit le tems que lui donne la paix, 13. Son diſcernement dans le choix des perſonnes, *ibid.* Douceur de ſon caractere, & traits qui le caractériſent, *ibid.* & ſuiv. Sa déférence aux avis des Cenſeurs, 17. Quel cas il faiſoit des Lettres, *ibid.* & ſuiv. Comment il accueilloit ceux qui les cultivoient, 18. Il ne s'en tenoit point à leur donner des marques ſtériles de bonté ou de diſtinction purement honorifiques, *ibid.* Son attention à encourager les Gens de Lettres, & à entretenir même l'emulation parmi eux, 19. Traits de bonté & de complaiſance pour un Miniſtre qui le contrarioit, 20, 21. Ses attentions pour le peuple, 22. Son amour de l'economie, & ſon goût pour la ſimplicité, *ibid.* Belle réponſe qu'il fit à une de ſes filles qui lui demandoit un char & un equipage plus brillans que ceux qu'elle avoit, 22, 23. But & utilité des recherches qu'il faiſoit, ou qu'il faiſoit faire, des Sages de ſon Empire, 23, 24. Sa bienfaiſance envers les troupes eſt récompenſée par de continuels exploits, 25, 26. Son humanité envers les vaincus, 27. Ce qui lui mérita le nom d'un des bienfaiteurs du genre humain, *ibid.* & 28. Son attachement aux cérémonies & aux uſages reçus, 28. Sa droiture à toute epreuve, *ibid.* Deux traits qui la font briller dans tout ſon jour, 29 & ſuiv. Sa piété filiale, 32 & ſuiv. Pourquoi, etant ſur le point de mourir, il nomma pour ſon ſucceſſeur *Tchao-koang-y*, le premier de ſes freres, 34. Il meurt âgé de cinquante ans, l'an 975 de l'ere chrétienne, *ibid.* Où ſon corps fut dépoſé, *ibid.*

Tchao-ming, *Tay-tſée*, fils de *Leang-ou-ti*, T. III, 145. Dès l'âge de cinq ans il ſavoit tous les *King* par cœur, & à dix, il pouvoit rendre raiſon de tout, expliquer même les endroits les plus difficiles, *ibid.* Son aſſiduité au travail, & ſa grande application le conſument peu-à-peu, & il meurt à vingt-cinq ans, 146.

Tchao-pé, lac de Chine, T. VIII, 299.

Tchao-pen-hio, Général d'armée en Chine, un de ceux qui ont le mieux compris la méthode des anciens pour arranger les troupes, & qui en ont fait uſage à propos, T. VIII, 335. Figure de l'ordre dans lequel il raſſembloit ſon armée après la bataille, dans le deſſein de recommencer le combat, 349.

Tchao-pou, Miniſtre d'Etat ſous *Tay-tſou*, T. VIII, 20. Trait frappant de ſa fermeté & de ſon zele pour le bien public, 21. Dans quel livre il diſoit avoir appris tout ce qu'il ſavoit de politique, 259.

Tchao-ſiang-ouang, Roi de *Tſin* & grand-pere de *Y-jin* : il prend le plus vif intérêt à ſon petit-fils ſur le rapport de *Liu-pou-ouei*, T. III, 187. Quoique ce jeune Prince fût en ôtage chez le Roi de *Tchao*, il entreprend de faire la guerre à ce Roi, & fait avertir ſecrétement ſon petit-fils de ſe ſauver, 191, 192. Il combat avec les plus grands ſuccès, jouit de ſa victoire avec modération, & meurt, comblé de gloire, dans la cinquante-ſixieme année de ſon regne, l'an 251 avant J. C., 192, 193.

Tchao-tchoung-tſee-lié-tchouen, livre chinois ordonné par l'Empereur *Kien-long* pour faire connoître tous ceux qui avoient acquis quelque mérite à la guerre : quel compte en rendit le College des *Han-lin*, T. IX, 60, 61 & ſuiv.

Tchao-te-chao, frere de l'Empereur *Tay-tſou*, T. VIII, 34.

Tchao-ti, Empereur de Chine, fils de *Hiao-ou-ti*, à qui il ſuccéda à l'âge de huit ans, T. III, 341. Un des premiers ſoins de ce Prince, après avoir vu le catalogue de ceux qui avoient un mérite, ou des ſervices au-deſſus du commun, eſt de demander *Sou-ou*, dont on faiſoit une mention honorable, & qui etoit retenu chez les Tartares *Hioung-nou*, *ibid.* Il envoie pluſieurs Ambaſſadeurs pour le réclamer, *ibid.* *Tchao-ti* le reçoit avec les démonſtrations les plus vives, le comble d'honneurs & de bienfaits, 344, 345. *Tchao-ti* vit encore ſix ans après cet événement, 347.

Tchao-tiao, grand-pere de l'aïeul de *Tay-tſou* : ſes ſervices militaires & les récompenſes qui en furent le prix, T. VIII, 4. Eclat de ſa poſtérité, *ibid.*

Tchao-ting, fils de *Tchao-tiao*, & un des premiers Cenſeurs de l'Empire de Chine, T. VIII, 4.

Tchao-tſoung, Général du Roi de *Tchao*, un des aſſaſſins de *Li-mou*, T. III, 215.

Tchao-tſoung-ché, neveu de l'Empereur *Jen-tſoung* : il eſt proclamé Prince héritier, & prend, en montant ſur le Trône, le nom de *Yng-tſoung*, T. X, 24.

Tchao-tſouo, célebre Lettré chinois attaché au Tribunal de l'Hiſtoire ſous *Ouen-ti*, III, 309. Comment il mit à profit le peu tems qu'avoit à vivre *Feu-cheng*, à qui il avoit eté envoyé avec pluſieurs Cens de Lettres, pour apprendre de lui tout ce que ce vieux Lettré pouvoit ſavoir ſur l'Hiſtoire, les anciens monumens, & ſur certains caracteres dont on ignoroit le ſens & l'uſage, 309, 310.

Tchao-yen-hoei, Officier diſtingué de Chine ; il contribue à l'élévation de *Tchao-koang-yng*, T. VIII, 7.

Tchao-yu adreſſés par l'Empereur *Kang-hi*, ſur la piété filiale qu'il avoit pour l'Impératrice ſa mere, & pour *Chun-chi* ſon pere, T. IV, 113, & ſuiv.

Tché, le quatrieme des cinq tons de la muſique chinoiſe : ce ton peut répondre à ce que nous appellerions *cinquieme degré*, parce que, entre le troiſieme & le cinquieme, il y a le *pien-tché*, au quatrieme rang, qui ne formant qu'un demi-ton avec le *tché*, n'eſt pas compté parmi les tons, T. VI, 114, 208. (Voyez *Tons*).

Tché, eſpece de flûte traverſiere, fermée dans ſes deux bouts, ayant l'embouchure dans le milieu de ſa longueur, & trois trous à chacun des côtés de ſon embouchure : les anciens Chinois s'en ſervoient pour avoir le ſon propre du bambou, T. VI, 76. Combien de tons différens on tiroit de chaque trou, *ibid.* Deſcription de cet inſtrument, de ſa longueur, de l'epaiſſeur du bambou & du diametre de l'embouchure, 76, 77.

Tché-jang, Mandarin chinois, condamné à mort pour des crimes ſuppoſés, & devenu un célebre brigand après s'être ſauvé de priſon, T. V, 227, 230. Il profite des troubles de l'Empire ſur la fin de la Dynaſtie des *Soui*, forme un parti conſidérable, porte le ravage par-tout, & ſe met en etat d'aſſiéger même des villes, 229. *Li-tſi* s'enrôle ſous ſes etendards, *ibid.* *Tché-jang*, à la perſuaſion de ce jeune guerrier, tourne ſes vues du côté des pays de *Soung* & de *Tcheng*, y fait un butin conſidérable, & ſe trouve en etat de tenir la campagne en Général d'armée, 231. Il ſe joint à *Ly-mi* par les conſeils de *Ly-tſi*, & cette réunion lui fait remporter de grands avantages ſur les ennemis, 232.

Tchen, expreſſion dont ſe ſervent les Empereurs chinois lorſqu'ils parlent d'eux-mêmes, & qui fut ſubſtituée par *Tſin-ché-hoang-ti* au terme de *yu* qu'ils employoient auparavant par modeſtie,

T. III, 236. En quoi different le mot *tchen* dont ſe ſervent les Empereurs en parlant d'eux-mêmes, & celui qu'emploient les Grands & autres en parlant à l'Empereur, *ibid.*

Tchen, nom de la baguette que les Chinois paſſent ſur les chevilles de l'inſtrument en forme de tigre, qu'on appelle *Ou*, & dont on ſe ſervoit en finiſſant la muſique, T. VI, 61.

Tchen, conſtellation chinoiſe, T. VII, 147. Ce qu'un Général peut entreprendre ſous cette conſtellation, *ibid.*

Tchen, Gouverneur général des Provinces du *Fou-kien* & du *Tché-kiang*; il rend compte à l'Empereur *Kien-long* de la ſubmerſion de l'iſle Formoſe, T. X, 139 & ſuiv.

Tcheng, (la Principauté de) eſt donnée par l'Empereur *Tchao-koang-yng*, en apanage au Prince qui venoit de lui céder l'Empire, T. VIII, 11.

Tcheng-ché, mere de *Sou-ché*, recommandable par ſa maniere d'inſtruire & de former le cœur & l'eſprit de ſon fils, T. X, 70, 71.

Tcheng-chou, frere de *Tcheng-hao*. (Voyez *Tcheng-y*).

Tcheng-hao, célebre Lettré chinois, T. VIII, 61, 70. Il donne de bonne-heure des preuves de talent pour l'eloquence & pour la poéſie, 75. Après avoir obtenu tous les grades littéraires, il ſe livre indiſtinctement à tous les genres d'etude, 75, 76. Les livres des ſectaires *Tao-ché* & *Ho-chang*, l'appliquent pendant dix ans, *ibid.* Quel effet produiſirent dans lui leur lecture & leur etude réfléchie, 76, 77. Il les rejette pour s'adonner à l'etude des *King* & à l'enſeignement de l'*Y-king*, *ibid.* La réputation qu'il ſe forme par là, attire ſur lui les yeux du Gouvernement, 77, 78. Il eſt nommé à un emploi, où il ſe diſtingue ſur-tout par deux traits d'intégrité & de droiture, 78 & ſuiv. Son talent pour gouverner, ſa candeur, ſon amour du bien public & des bonnes mœurs, le font regarder comme l'un des premiers Sages de l'Empire, 82, 83. *Chen-tſoung* l'appelle à la Cour, lui donne une place diſtinguée parmi les Cenſeurs, & fait le plus grand cas de ſes avis & de ſes lumieres, 83. Son nouvel emploi fait briller la droiture & la pureté de ſon ame, 84. il fait valoir ſes droits de repréſentation au Prince ſur l'aboliſſement des anciens uſages, 85 & ſuiv. Il echoue & ſe retire de la Cour, 87. Genre de vie qu'il embraſſe alors, 87, 88. Il eſt rappellé à la Cour ſous le nouveau regne, 88. A quelles conditions il conſent de revenir, 88, 89. Il meurt auparavant d'occuper ſon emploi: titre d'honneur qu'on lui décerne, 89, 90. Combien il eut à lutter contre le crédit de *Ouang-ngan-ché*, T. X, 34, 39. Quelle eſtime & quelle vénération avoit pour lui *Yang-ché*, 119, 120.

Tcheng-hiang, oncle de *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 67. Il met ſon neveu dans la voie des honneurs, 67, 68.

Tcheng-jin-tai, Général chinois: ſes ſuccès contre les différentes hordes des *Houi-ho*, des *Toung-lo*, des *Pou-kou* qui ravageoient la Chine, T. V, 277. Il ſubjugue encore le Royaume de *Tié-la*, *ibid.*

Tcheng-ké, Auteur célebre ſous la Dynaſtie des *Yuen*; il entreprend de terminer toutes les diſputes qu'on pourroit exciter encore, en réuniſſant tout ce qui avoit eté ecrit pour & contre le *Tchun-tſieou*, T. II, 263. Ses recherches & compilations à ce ſujet, *ibid.* Utilité & mérite de ſon ouvrage, *ibid.* & ſuiv.

Tcheng-ming-tchen, Officier chinois: il contribue, par ſon intrépidité, à la priſe de la ville de *Piché-tchang*, T. V, 174.

Tcheng-ſang: (le Royaume de) dans quelle Province de Chine il etoit ſitué, T. VII, 167. Sa Capitale etoit où eſt aujourd'hui *Ngao-hou-hien*, *ibid.*

Tcheng-ſun & *Kouo-ſun-tcheou*, Mandarins devenus célebres par la réponſe que l'Empereur *Hiuen-tſoung* fit à leurs complimens, où ils avoient oſé le comparer à quelques-uns des plus célebres ſectaires, T. V, 360, 361.

Tcheng-tang, Empereur de Chine, fondateur de la ſeconde Dynaſtie dite des *Chang* ou des *Yn*, T. III, 23. De qui ce Prince deſcendoit, & quels noms il portoit outre celui de *Tcheng-tang*, *ibid.* Un de ſes principaux ſoins, en montant ſur le trône, eſt de faire revivre les anciennes loix, & de rappeller les hommes à la vertu, *ibid.* Quelle action lui attira la réputation d'un vrai Sage, & d'un Prince qui méritoit de gouverner l'Empire & l'Univers, 23, 24. Trait frappant de ſa piété dans un tems de ſéchereſſe qui affligeoit l'Empire, 24. Il fait publiquement l'humble confeſſion de ſes fautes, 24, 25. Il fait exploiter une mine de cuivre au pied de la montagne *Tchoang-chang*, & de ce cuivre il fait faire des pieces de monnoie, 25. La Chine lui eſt redevable de la muſique *Ta-hou*, *ibid.* Il meurt regretté de tous ſes Sujets, *ibid.*

Tcheng-tzé, Philoſophe chinois, dont l'Empereur *Kang-hi* cite quelques maximes, ſur le deſir de la renommée & ſur le gain ou profit, comme très-importantes pour qui veut ſe bien conduire, & comme très-propres à ſervir de regle de nos actions, T. IX, 266, 267.

Tcheng-y, célebre Lettré chinois, T. VIII, 61, 62, 70. Ses progrès rapides dans les ſciences, l'enhardiſſent à demander la permiſſion de ſubir un examen devant l'Empereur lui-même; la choſe n'a pas lieu, 90. Il eſt admis dans le college impérial avec les diſtinctions les plus honorables, 91. On le refuſe pour le Doctorat, *ibid.* Il renonce à ce titre, & ſe retire dans ſa patrie, 92. Il y juſtifie, par les ouvrages qu'il compoſe, la réputation dont il jouiſſoit, d'être à la fois un Savant des plus profonds, & un Sage comparable à ceux de l'antiquité, *ibid.* Ses amis obtiennent un emploi aſſez conſidérable pour lui, il le refuſe, 93. Le Gouvernement ayant eprouvé une révolution favorable aux Sages, il eſt invité de venir à la Cour, 94. La fonction dont on le charge eſt conforme à ſon goût & à ſon inclination, 96. On le nomme un des maîtres du jeune Empereur; la ſévérité avec laquelle il remplit les devoirs de ſon emploi, lui fait perdre peu-à-peu ſon crédit, 97 & ſuiv. Sans le diſgracier dans les formes, on l'eloigne de la Cour, 102. Il ſe livre à l'amour de l'etude & de la retraite à l'occaſion de la mort de ſon pere, *ibid.* Ses amis le remettent en faveur auprès du Prince, *ibid.* Il eſt enveloppé dans la diſgrace commune qu'occaſionne, pour les Savans & les Sages, la mort de l'Impératrice Régente, 102, 103. On intente contre lui une accuſation en forme, dont le réſultat eſt l'exil, 103. Un nouveau regne le rétablit dans ſes honneurs, 103, 104. Ce rayon de proſpérité eſt bientôt eclipſé, il eſt de nouveau condamné à l'exil, 105, 106. Un evénement naturel, bien mieux que ſon innocence, contribue à le faire rappeller de l'exil, mais trop tard pour pouvoir occuper d'autres emplois qu'un mandarinat honoraire, 109. Sa mort, *ibid.* But qu'il ſe propoſoit dans ſes etudes, ſes ouvrages, ſes mœurs & ſon caractere, 109, 110. Reſpect & attachement qu'avoit pour lui *Yang-ché*, T. X, 119, 120.

Tchen-hou-tſou, Grand de Chine, Préſident aux eaux ſous le regne de *Kien-long*, T. IX, 32.

Tchen-moung-king-hio, ouvrage de *Tchang-tſai*, T. VIII, 62.

Tchen-ouen-pen, Miniſtre de *Siao-ſien*; il donne à ce Prince le conſeil de ſe ſoumettre aux *Tang*, T. V, 210. Son diſ-

cours prononcé avec force sur le danger de mettre au pillage la ville de *Kiang-ling*, a tout l'effet qu'il en eſpéroit ſur l'eſprit du Prince *Ly-hiao*, 211, 212.

Tchen-ou-ti, Empereur de Chine, T. III, 146. Sa gravité & ſes manieres nobles le font diſtinguer dans ſa jeuneſſe, & ſes talens militaires lui font donner le commandement général de la Province de Canton, 147. Il ſe déclare, à la mort de *Leang-ou-ti*, pour *Siao-y*, l'aîné des enfans de cet Empereur, & parvient, à force d'exploits, à le faire reconnoître ſolemnellement pour Empereur, 148. Il eſt obligé de ſe ſervir des mêmes moyens pour faire rendre l'Empire à *Siao-fang-tché*, fils & héritier de *Siao-y*, & juſtifie de plus en plus la réputation qu'il s'étoit acquiſe, de bon citoyen & de ſujet fidele, 149, 150. L'ambition s'empare de lui & il veut dominer, 151. Il excite l'envie, & fait naître des révoltes ouvertes, 151. Loin de punir les rébelles vaincus, il les comble de bienfaits, & par-là, gagne tous les cœurs, 152. Revêtu du titre honorable de Prince de *Tchen*, il s'en ſert comme d'un acheminement au trône impérial, *ibid.* Il perſuade au jeune Empereur de le lui céder volontairement, ce qu'il obtient auſſi-tôt, 153. Il ſe fait reconnoître avec toutes les formalités ordinaires, *ibid.* Pluſieurs révoltes eclatent dans les provinces, il les eteint, 154. N'ayant plus rien à craindre par la mort de l'Empereur dépoſſédé, il s'occupe du ſoin de bien gouverner, & fait régner la paix & fleurir les lettres, *ibid.* Il force ſes envieux même à l'admirer : il meurt âgé de cinquante-neuf ans, après en avoir régné trois, 154.

Tchen-pa-ſien, le même que *Tchen-ou-ti*. (Voyez *Tchen-ou-ti*).

Tchen-tche-houng, Eunuque de Chine, un de ceux qui empoiſonnerent l'Empereur *Hien-tſoung*, T. V, 417.

Tchen-tſing, nom propre de *Yen-tchen-tſing*. (Voyez *Yen-tchen-tſing*).

Tchen-tſoung, troiſieme fils de l'Empereur *Tai-tſoung* : il ternit la gloire du commencement de ſon regne par les excès auxquels il ſe livre, T. VIII, 35. Il récompenſe les ſervices de *Kao-kioung* en lui donnant la charge de Capitaine de ſes Gardes, 42. A la perſuaſion des Hommes de Lettres qui dirigeoient toutes ſes vues vers la paix, il cede aux Tartares *Ki-tan* pluſieurs villes importantes, & leur facilite l'entrée en Chine, *ibid.* Il eſt la dupe de leurs artifices, & ſe trouve dans une circonſtance à déliberer où il devoit fuir, 42, 43. Le général lui conſeille d'aller en perſonne attaquer les Tartares, 43. Il héſite quelque tems, & ſe décide enfin à partir pour ſe mettre à la tête des troupes, 44, 45. Il termine la guerre par cette action, 45, 46.

Tcheou, Empereur de Chine, regardé comme l'opprobre du trône & l'horreur de tous les ſiecles, T. I, 31. Quel traitement rigoureux il fit eſſuyer au Prince *Ouen-ouang*, *ibid.* Quelle peinture les Annales de Chine font de la molleſſe, de la luxure, de l'irréligion, de l'orgueil, des baſſeſſes, des cruautés & de la tyrannie de ce Prince, 448. A quelle occaſion l'Empereur *Tay-tſoung* citoit *Tcheou* comme un monſtre qui avoit déshonoré l'humanité, T. V, 139. Juſqu'à quel point ſon luxe pour les jardins a eté funeſte à la Chine, T. VIII, 303. Sa mort venge le ciel & la terre qu'il avoit offenſés, 304.

Tcheou (la Dynaſtie des) ayant commencé par des Princes habiles, inſpire le goût des Sciences, & le favoriſe en relevant & en multipliant les ecoles dans toutes les Provinces de la Chine, T. I, 32 & ſuiv. Cette Dynaſtie eſt la plus reſpectable de toutes aux yeux

de la nation chinoise à cause des grands hommes qu'elle a produits, & principalement de Confucius, T. II, 67. Arbre généalogique des Empereurs chinois de la Dynastie des *Tcheou* que fonda *Ouen-ouang*, & qui finit dans la personne de *Nan-ouang*, 358 & suiv. De quels troubles l'Empire de Chine fut agité sur la fin des *Tcheou*, lorsque les Princes de cette race se furent laissés amollir par le luxe, & abrutir par la débauche, T. III, 183 & suiv. A quelle epoque arriva l'extinction de la race des *Tcheou*, 232. Pourquoi les Fondateurs de la Dynastie des *Tcheou* ont tenu une conduite différente des Législateurs qui les ont suivis, & qui ont prétendu assurer l'observation de leurs loix par la terreur des supplices, T. IV, 37, 38. Quelles etoient les trois choses principales que la politique des *Tcheou* avoit en vue dans les Ordonnances de l'etiquette, 38. Quels etoient les cinq supplices ordonnés par les loix criminelles des *Tcheou*, 56. Il etoit rare au commencement de cette Dynastie qu'on eût recours aux supplices, & encore moins qu'on condamnât à mort, 56, 57. Éloge de la Dynastie des *Tcheou*, 175, 176. A qui la Dynastie *Tcheou* fut redevable du trône de Chine, T. VII, 159. Comment les Généraux prêtoient serment à la tête de l'armée sous la Dynastie des *Tcheou*, 248. Usages qui s'observoient alors par rapport aux sermens des gens de guerre, aux récompenses & aux punitions, 248, 249. Quelle etoit la forme des chars sous les *Tcheou*, 250. Sur quels principes les *Tcheou* formoient les gens de guerre, 250, 251. Etat florissant des Lettres sous la Dynastie des *Tcheou*, T. VIII, 213.

Tcheou-cong. (Voyez *Tchong-yong*).

Tcheou-kong, oncle de *Tching-ouang*: moyen dont il se sert pour instruire & former son neveu, T. IV, 30. Comment il répare le mal que *Tcheou* avoit fait à l'Empire, 36. Son respect filial, 42.

Tcheou-koung, Ministre d'Etat en Chine, fils de *Ouen-ouang*, & frere cadet de *Ou-ouang*, T. III, 34. Dès son enfance il montre une vertu peu commune, & ne se sert du crédit dont il jouissoit, que pour faire fleurir l'Etat, *ibid.* Il perfectionne les cérémonies, la musique, le code, & toutes les branches de l'administration, *ibid.* Chargé de la Régence de l'Empire pendant la minorité de *Tchen-ouang* son neveu, il s'attache à former un excellent Prince, & fait briller en cela sa fidélité, sa sagesse, son désintéressement, & l'amour du bien public, 35, 36. L'offre généreuse qu'il fait de sa vie pour racheter celle de *Ou-ouang* son frere, & ses sublimes instructions à son fils, lui attirent les plus grands eloges, 36 & suiv. Il vit jusqu'à l'âge de cent ans, & on lui rend les mêmes honneurs funebres qu'on rend aux Empereurs, 37. Il réunissoit toutes les qualités qui forment un Général, un Politique habile, un Sujet fidele, un Législateur éclairé, & joignoit encore les connoissances de la géométrie & de l'astronomie, 37. Les disgraces qu'il eprouva, servirent à faire eclater sa grandeur d'ame, & le souvenir qui s'en conserve toujours en Chine, le rend pour les Chinois un objet d'admiration & même d'enthousiasme, 38.

Tcheou-koung. (Voyez *Ouen-ouang*).

Tcheou-li, (le) livre chinois, un de ceux à qui on donne le nom de *King*, T. I, 48. On a quelque doute sur l'authenticité de ce livre, *ibid.* Quels moyens de défenses emploient les critiques qui soutiennent sa non-altération, *ibid.* Ce qu'il faudroit croire pour rendre le *Tcheou-li* plus intelligible & plus précieux, 49. Selon M. Amiot, on place le *Tcheou-li* immédiatement après le *Chou-king*, comme ayant été conservé tel qu'il

qu'il eſt ſorti des mains de *Tcheou-koung*, & en qualité de cérémonial propre de la Dynaſtie des *Tcheou*, T. II, 67. Pourquoi on le recouvra preſque en entier dès les premieres recherches qu'on en fit, quoiqu'il eût eté compris dans l'arrêt de proſcription porté par *Tſin-ché-hoang-ti*, 70, 71. Les hommes d'Etat & les plus ſages politiques ſe ſont toujours oppoſés à ce qu'on fît adopter le *Tcheou-li* ſous les *Soung*, 71. Quels ſont les différens moyens que le *Tcheou-li* propoſe pour ſoulager le peuple dans les calamités, 86, 87.

Tcheou-lien-ki, Lettré chinois très-profond: ſes commentaires ſur l'*Y-king*, T. VIII, 166, 167. Son ſyſtême de l'*Yn-yang* & du *Ly-ky*, *ibid.*

Tcheou-ouang, le dernier des Empereurs de la ſeconde Dynaſtie, T. VII, 174. Sa déférence aveugle aux volontés d'une femme cruelle, eſt cauſe de la rébellion de ſes troupes & de ſa perte, *ibid.*

Tcheou-tchun-y, Chinois célebre, T. VIII, 67. Ses parens ſecondent, par une bonne education, les heureuſes diſpoſitions qu'ils lui remarquent, 67. Il montre de bonne heure une philoſophie ſage, *ibid.* La premiere charge qu'il occupe, lui concilie l'eſtime générale, 67, 68. Son talent pour diſcerner le vrai d'avec le faux, & pour examiner une affaire, le font propoſer pour la commiſſion de Viſiteur général de toutes les priſons, 68. La maniere dont il remplit cette charge pénible, lui donne la plus haute réputation, 69. Il obtient pour récompenſe un gouvernement qui lui donne le tems de ſe livrer à l'etude des *King*, & d'etendre ſa réputation littéraire, 69, 70. Il compoſe différens ouvrages ſur les *King* & ſur les figures *Ho-tou* & *Lo-chou*, 70, 71. On lui donne la prééminence ſur tous ceux qui ont traité cette matiere, 71. On l'arrache à ſes travaux littéraires pour le placer dans un nouveau gouvernement, & à la tête des troupes du diſtrict de *Nan-kang*, 71, 72. Il ſe montre digne de remplir l'un & l'autre poſte, 72, 73. Son goût pour l'étude le domine toujours malgré ſes occupations, 73, 74. Quels regrets excita ſa mort dans tout l'Empire, 74, 75. Son eloge par *Hoang-ting-kien*, T. X, 109.

Tcheou-tſée, Philoſophe chinois: pourquoi il blâme un pere & une mere d'emprunter le ſecours des menaces & des châtimens pour l'education de leur enfans, T. IV, 44. Il convient enſuite de la néceſſité de ces triſtes expédiens, 44, 45.

Tcheou-tſing-tchen, Mandarin remarquable par la circonſtance où il ſe répandit en eloges outrés ſur *Tſin-ché-hoang-ti*, devant ce Prince lui-même, T. III, 266.

Tchering, Prince *Mongou*, gendre de l'Empereur *Yong-tcheng*; il joint ſes troupes à celles de ſon beau-pere, & en remportant victoire ſur victoire, il nettoie le pays de tous les Eleuths qui l'infeſtoient, & vient à bout d'exterminer leurs chefs, T. I, 339, note 7.

Tché-tſoung, Empereur de Chine: tout change de face dans l'Empire & ſurtout à la Cour, à ſon avenement au trône, T. VIII, 102, 103. Il fait une guerre ouverte à tous ceux qui avoient eté en place pendant la régence, & *Tchang-y*, ſon maître, n'echappe pas même à la peine de l'exil, 103. Il a pour ſucceſſeur *Hoei-tſoung* qui répare tout le mal qu'il avoit fait, 103, 104. L'Hiſtoire juſtifie en quelque ſorte *Tché-tſoung*, en diſant que ſes Miniſtres furent les ſeuls auteurs des excès auxquels il ſe porta contre *See-ma-koang*, T. X, 68, 69. Il déclare ce Savant déchu de tous ſes titres, coupable du crime de leze-majeſté, fait abattre ſon tombeau, & graver ſur un marbre l'enumération de ſes pré-

tendus crimes ; enfin il ordonne de faire une recherche exacte de ſes Ouvrages, & de les livrer aux flammes, 69. A quel âge il etoit monté ſur le trône, 89. L'impératrice-mere & Régente du Royaume lui donne pour maître *Sou-ché*, 90. Quel cas particulier *Tché-tſoung* faiſoit de ſon maître, & en quoi il lui donnoit la préférence ſur tous les autres, *ibid.* & ſuiv. La mort de l'Impératrice-mere, en rendant *Tché-tſoung* indépendant, lui fait bientôt oublier les leçons de ſon maître, 93, 94. Il rappelle de l'exil deux Eunuques dangereux qui replongent de nouveau l'Empire dans les troubles & les diviſions, 94. Il prête l'oreille aux calomnies de ces deux Eunuques envieux du mérite & des vertus de *Sou-ché*, & fait le malheur des derniers jours de ce grand homme, 100 & ſuiv.

Tche-yeou, Roi barbare, que l'Empereur *Hoang-ti* vainquit dans un lieu appellé *Tchouo-lou*, aujourd'hui *Tchouo-tcheou*, environ à douze lieues de *Pé-king*, T. VII, 109.

Tchi, arme ancienne des Chinois : il y en avoit deux eſpeces, dont la premiere avoit vingt-quatre pieds, & la ſeconde, douze, T. VII, 259.

Tchi-che, nom de la ſeconde claſſe des *Lieou-y*. (Voyez *Caracteres de l'Ecriture chinoiſe*).

Tchin, poids de Chine, T. IV, 308.

Tching, famille du *Fou-kien*, renommée par l'union & la concorde qui régnoient parmi tous ſes membres, T. IV, 234. Egards de l'Empereur *Tai-tſou* pour cette famille, 234, 235.

Tching ; (la Dynaſtie des) combien de tems elle occupa le trône de Chine, T. V, 52.

Tching-ouang, il répare le mal que *Tcheou* avoit fait à l'Empire, T. IV, 36.

Tching-ouang. (Voyez *Tcheou-kong*).

Tching-tang. (Voy. *Ta-hio* ou la *Grande Science*).

Tching-tſe-tong, Dictionnaire chinois dont les Lettrés en général font peu de cas, T. IX, 353.

Tching-yao-che. (Voyez *Ouei-koung*).

Tchin-hiao, ſurnom d'un village de Chine : à quelle occaſion il lui fut donné, T. IV, 260.

Tchin-kin-kong, Palais de Chine, T. III, 500.

Tchin-te-ſieou, Lettré chinois, Auteur du *Ta-hio-yen-y*, ouvrage très-eſtimé en Chine, T. IV, 78.

Tchin-tſée, (les deux) Philoſophes chinois dont les ouvrages ſont regardés comme très-dangereux pour les eſprits ſuperficiels, T. IV, 59. Ils déſapprouvent un pere & une mere d'emprunter le ſecours des menaces & des châtimens pour l'éducation de leurs enfans, 44, 45. Ce que *Tchin-tſée* dit de l'effet que produiſent dans l'Empire les bons exemples de l'Empereur, 73. Quelle définition il donne de la vérité, & quelle eſt, ſelon ce Philoſophe, ſon influence ſur les hommes d'Etat, & ſur les Philoſophes, 301. Pour quels motifs il approuve le haut intérêt de l'argent que le Miniſtère chinois autoriſe, & en quoi il fait conſiſter la richeſſe réelle de l'Empire, 340. Ses réflexions ſur les dangers du luxe pour le corps politique de l'Etat, 353. Son opinion ſur la cauſe des tremblemens de terre, 455.

Tchoang-kao-kouei, Mandarin de Chine mis à contribution par *Ly-che-yao*, T. IX, 43.

Tchoang-kong, fils aîné de *Kiang*, epouſe du Prince *Nou*, T. IV, 251. Sa mere préfere injuſtement le cadet ; *Tchoang-kong* n'en conſerve aucun reſſentiment, & n'en accorde pas moins une riche Principauté à ſon frere, *ibid.* Celui-ci leve des troupes contre ſon bienfaiteur, 252. *Tchoang-kong* eſt vainqueur, oblige ſon ennemi de fuir, & exile ſa mere qui etoit entrée dans les projets de ſon fils, *ibid.* La tendreſſe

filiale triomphe de son ressentiment, *ibid.*

Tchoang-ouang, Roi de *Tchou* : belle réponse qu'il fit à un de ses Ministres qui le questionnoit sur le motif de la colere qu'il témoignoit au sortir d'une assemblée où l'on n'avoit rien déterminé sur des affaires d'importance, T. VII, 182, 183.

Tchoang-siang-ouang, Roi de *Tsin*, connu d'abord sous le nom de *Y-jin*, T. III, 183, 185. Tout jeune, il est envoyé en ôtage à la Cour de *Tchao*, 185; il se lie avec *Liu-pou-ouei*, dont les conseils, ainsi que l'argent, lui facilitent les moyens de parvenir au Trône, en se faisant adopter par le Roi de *Tsin*, 185 & suiv. Il tombe eperdument amoureux d'une concubine de *Liu-pou-ouei*, & la lui demande, 190. Celui-ci qui avoit ses vues, la lui cede; *Y-jin* en a un fils, qui fut *Tsin-ché-hoang-ti*, *ibid.* Il veut elever la mere au rang de légitime epouse; celle-ci, par une feinte modestie, le refuse, 191. *Y-jin* se sauve secrettement de la Cour de *Tchao*, à qui son grand-pere se préparoit à faire la guerre, & y laisse sa femme & son fils, que sauve *Liu-pou-ouei*, 192. Il succede à son pere, prend le titre d'Empereur, & comble de bienfaits & d'honneurs *Liu-pou-ouei*, 194. Il continue, avec succès, la guerre que son grand-pere avoit commencée: des revers de fortune inattendus, lui donnent tant de chagrin, qu'il meurt, après un regne de moins de trois ans, 195.

Tchoang-tsée, Lettré chinois; quel cas *Sou-ché* faisoit des ouvrages de cet Auteur, & de quelle importance il les trouvoit pour orner l'esprit, former le goût, & instruire, T. X, 105.

Tchoang-tsoung, Empereur de Chine, fondateur de la petite Dynastie des *Tang* postérieurs; quel témoignage authentique il donna de l'estime qu'il avoit pour les vertus & les qualités de *Min-ouang*, T. V, 463.

Tchoang-tze, Philosophe chinois; ce qu'il disoit sur le danger de donner essor à ses passions, T. IX, 279.

Tchoan-hiu, Empereur de Chine : il se propose d'etablir l'usage du calendrier, T. II, 257. Ses travaux pour y parvenir, *ibid.* Il fixe le commencement de l'année, & en faveur de cette invention il est nommé *Li-tsoung*, *ancêtre de l'Astronomie*, *ibid.* Dès l'âge de dix ans il entre dans le ministere, & succede, dix ans après, à *Chao-hao*, T. III, 14. Il tient sa cour dans le *Chan-tong*, & prend l'eau pour le symbole de son regne, *ibid.* Ses connoissances & ses vertus lui font abolir le culte superstitieux des esprits que son prédécesseur avoit introduit, & ramener les hommes à leurs devoirs, *ibid.* Il erige un Tribunal d'Astronomie pour rendre cette Science exacte, ce qui lui a fait donner le nom de *Pere de l'Astronomie* : enfin il compose une espece de musique pour les sacrifices, & meurt âgé de quatre-vingt-dix ans, après en avoir regné soixante-dix, 14, 15.

Tchong, ancienne mesure chinoise, qui contenoit soixante-quatre boisseaux, T. VII, 66. (Voy. *Poids* & *Mesures*).

Tchong-eulh, fils de *Hien-kong* : il fait tout ce qui est en son pouvoir pour sauver son frere condamné à mort, T. IV, 250.

Tchong-eulh, fils d'une premiere epouse du Roi du *Chen-si*, & Prince héritier de droit; il est obligé de s'enfuir pour eviter les embûches de sa marâtre, T. IV, 250, 251. Son pere etant mort, on lui offre de l'aider à monter sur le trône; il le refuse par piété filiale, 251.

Tchong-yong, ou *Juste milieu*. Quels sont les Auteurs de cet ouvrage philosophique, T. I, 432. Morale qu'il renferme sur les mœurs & sur la conscience, 459. A quoi il attribue le calme de l'ame, 460. D'où vient que

le ſage tient un juſte milieu dans tout, *ibid.* Comment la ſageſſe a immortaliſé *Chun* & *Hoei-tſée*, 461 & ſuiv. En quoi conſiſte la force, 462. Diſtinction de celle des Philoſophes, & de celle des Héros, *ibid.* Fermeté du ſage, & regles que trace la ſageſſe, 463. Ce qui nous approche de cette vertu, 464. Ce qui conſtitue le vrai ſage, 465. Comment le vrai ſage ſe trouve toujours content de ſon ſort, 466. Par quelles voies on parvient à la vertu, 467. Douceurs des vertus uſuelles & domeſtiques, *ibid.* Quels ſont les plaiſirs du ſage, 468. Fruits de la ſageſſe de *Chun*, de *Ouen-ouang*, de *Vou-ouang*, de *Tcheou-cong*, de *Tai-ouang* & de *Ouang-ki*, 469 & ſuiv. La vertu dans un Prince eſt la baſe d'un bon Gouvernement, 473. Ses ſujets obſervent les cinq grands devoirs qui forment les nœuds de la ſociété, 474. L'art de régner, réduit à douze principes, 475. Suites précieuſes d'une conduite immuable & prévoyante, 479. La ſcience eſt le flambeau de la ſageſſe & de la vertu, 479, note 33. La pratique aſſidue de la vertu etend nos connoiſſances, 480 & ſuiv. Utilité des ſages dans un Empire, 481. En quoi conſiſtent la vraie vertu & la ſouveraine ſageſſe, 483. Gloire & avantages précieux dont jouit l'homme parfait, 485 & ſuiv. Rapport qu'on trouve entre les réflexions ſublimes du *Tchong-yong* & la croyance du Meſſie, 487, note 44. Comment le vrai ſage ſe fraie la route aux honneurs, ou jouit d'une heureuſe obſcurité, 488 & ſuiv. Modération qu'on doit avoir dans tout ce qui a rapport au Gouvernement, 489. L'innovation dans le cérémonial, dans les uſages, dans les Sciences, entraîne des fautes, 490. Quel doit être le premier reſſort du Gouvernement, 490 & ſuiv. La Religion cimente ſon autorité, 491. La modeſtie eſt l'apanage de la véritable vertu, 495 & ſuiv. A quoi l'Empereur *Kang-hi* réduiſoit toute la doctrine du *Tchong-yong*, T. IX, 107.

Tcho-tcheou, ville de Chine, à une journée de diſtance de *Pe-king*, & dont les ancêtres de *Chao-young* etoient originaires, T. VIII, 47.

Tchou, inſtrument de muſique des anciens chinois, & qui etoit allégorique, T. VI, 61. Cet inſtrument a eu de toute antiquité la forme d'un boiſſeau, *ibid.* On le plaçoit au Nord-Eſt des autres inſtrumens, & on le jouoit en commençant la muſique, *ibid.* Figure de cet inſtrument. *Pl. V.*

Tchou (le Royaume de) etoit ſitué dans le *Ho-nan*, & *Kin-tcheou* en etoit la Capitale, 55. Sévérité de la diſcipline des troupes du Royaume de *Tchou*, 185. Caractere des habitans de ce Royaume, & eſprit de ſon Gouvernement, 187.

Tchou, poids de Chine, qui fait la douzieme partie du centieme d'une once, T. VII, 79.

Tchouang-kia, Officier Général dans l'armée de *Se-ma;* il reçoit ordre de ſon Général de ſe trouver devant une ville déſignée, T. VII, 228. Il n'exécute pas à point nommé l'ordre qu'il avoit reçu, & eſt mis à mort à la tête de l'armée, 228, 229.

Tchouan-tchou, Général chinois que *Sun-tſe* propoſe pour modele, & qui n'eſt guere à imiter cependant, ne s'etant rendu recommandable que par ſes ruſes & ſa cruauté, T. VII, 136.

Tchouan-tchou, nom de la ſixieme claſſe des *Lieou-y*. (Voy. *Caracteres de l'ecriture chinoiſe*).

Tchou-hi, célebre lettré, regardé comme le Gaſſendi de la Chine, T. VIII, 167. Ce qui a contribue le plus à immortaliſer ſes ouvrages, *ibid.* On le compare à nos phyſiciens modernes pour l'élégance & la clarté, *ibid.*

Tchou-hi, un des plus beaux génies

qu'ait eus la Chine, & le Philoſophe à la mode pendant quelques tems, T. VIII. 231. Comparaiſon de ce lettré avec Bayle pour les raiſonnemens, les ſophiſmes, les contradictions, &c. *ibid.* Les mœurs chinoiſes l'ont forcé à châtier, à epurer ſon ſtyle, & les matérialiſtes Chinois ſont les plus zélés partiſans de ſon ſyſtême, *ibid.* Eloge qu'il fit de *Yang-che*, T. X, 130.

Tchou-hi. (Voyez *Y-king*).

Tchou-hien, nom d'une partie du cérémonial des ſacrifices dans le *Tien-tan*, qui répond à l'introït dans notre langage eccléſiaſtique, T. IX, 22.

Tchou-ko-leang, un des plus célebres Généraux Chinois, inventeur de pluſieurs campemens & ordres de bataille qui ſont encore aujourd'hui l'admiration des Chinois, T. VIII, 334. Figure de l'ordre de bataille mis en uſage par ce Général, lorſqu'il combattit à *Yu-ſou-kiang*, 347 : de celui dont il fit uſage en combattant contre ceux du Royaume de *Ouei*, *ibid.* De quelle maniere il ramaſſoit ſa cavalerie après le combat pour la faire camper, 348. Quels honneurs l'Empereur *Hiuen-tſoung* fit rendre à la mémoire de ce grand homme, T. V, 367. (Voyez l'article ſuivant).

Tchou-ko, *Ou-heou*, Miniſtre d'Etat & homme de guerre célebre en Chine, connu ſous les noms de *Tchou-ko-leang* & de *Koung-ming*, T. III, 98. Livré entiérement à la culture des Lettres, il reſte long-tems neutre pendant la guerre civile qui agitoit l'Empire vers la fin de la Dynaſtie des *Han* ; les ſollicitations de *Lieou-pei* le font renoncer à cette inaction ; il s'attache à ce Prince qui prétendoit au trône, & qui en fut redevable par la ſuite aux bons conſeils de ſon Miniſtre, 98, 99. *Koung-ming* revêtu du pouvoir de tout régler dans l'Empire, tant pour le militaire que pour le civil, & agiſſant de concert avec l'Empereur dont il avoit la confiance, rend à la Dynaſtie des *Han* tout le luſtre qu'elle avoit perdu ſous les derniers Empereurs, 99. La mort de *Lieou-pei* ne fait point perdre à la Chine ſon Miniſtre, il eſt déclaré Régent & Lieutenant-Général de l'Empire pendant la minorité de *Heou-tchou*, fils de *Lieou-pei*, & conſerve toujours ſon autorité abſolue, 99, 100. *Tchou-ko Ou-heou*, forme le deſſein de réunir toute la Chine ſous l'obéiſſance des *Han*, & commence par faire tous les préparatifs néceſſaires pour détruire les deux Royaumes qui concouroient avec celui de ſon pupille, 100, 101. Il ſe met à la tête d'une armée conſidérable, vient attaquer *Sée-ma-y* qui ne veut pas riſquer le ſort d'une bataille, & ſe tient dans ſon camp, 101. *Tchou-ko*, *Ou-heou*, ſe renferme dans le ſien, & y perd, dans l'inaction, un tems conſidérable au bout duquel il meurt, 101, 102. Il ordonne à celui qui devoit commander l'armée, après lui, de ſe préparer à la retraite auſſitôt qu'il auroit fermé les yeux, & ſauve par-là toute l'armée, 102. L'eſtime qu'avoit pour lui *Sée-ma-y*, un des plus grands hommes qui fuſſent alors, & les regrets que ſa mort occaſionna dans tout l'Empire ſont ſon plus bel eloge, 102, 103. Il meurt l'an 234 de J. C. 104.

Tchou-ly-pai, bouclier fixe de bambou, qui ſervoit aux Chinois à mettre à couvert les travailleurs ou les ſoldats d'une ville aſſiégée qui tiroient contre les aſſiégeans, T. VIII, 360. Figure de ce bouclier, *ibid.*

Tchoung, nom du *pien-tché* ou quatrieme degré, T. VI, 125. (Voyez l'exemple de la page 114, & le mot *pien*).

Tchoung-choue, ouvrage de *Ouen-tchoung-tſée*, T. III, 182.

Tchoung-kia-pao, ouvrage chinois en

quatre volumes, qui, outre des traités de morale par où il commence, contient tout ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir à la campagne, ſur l'agriculture, le jardinage, les Loix, la Médecine & nombre d'anecdotes, &c. T. IV, 211, 212.

Tchoung-lu, ſon fondamental de la muſique chinoiſe, le ſixieme dans l'ordre des *lu*, & le troiſieme des *yn-lu*; il répond à la quatrieme lune & au caractere cyclique *Sée*, T. VI, 98, 231.

Tchoung-ly, ſurnom de *Yang-ché*. (Voy. *Yang-ché*).

Tchoung-tou, planchettes de bambou ſur leſquelles on ecrivoit avant l'invention du papier en Chine, T. VI, 62. Ces planchettes au nombre de douze, & liées enſemble en forme de livre, ſervoient à battre la meſure, *ibid.*

Tchoung-tſoung, Empereur de Chine, fils de *Kao-tſoung*: il prend poſſeſſion de l'Empire, & fait reconnoître, pour Impératrice, *Ouei-ché* ſa légitime epouſe, T. V, 297. Il veut elever *Ouei-ſiuen-tchen* ſon beau-pere à l'une des premieres dignités de l'Empire, & ſon Miniſtre s'y oppoſe, *ibid.* L'Empereur déclare formellement qu'il eſt ſeul Maître, & qu'il ne veut pas être contredit, 297, 298. L'Impératrice-Mere, inſtruite de cette fermeté, prend de là occaſion de le vouloir détrôner, 298. Elle indique une aſſemblée générale à cet effet, y déclare *Tchoung-tſoung* déchu de tous ſes droits, comme indigne de régner, *ibid.* Aucun n'oſe ouvrir la bouche pour prendre la défenſe de ſon Souverain, & *Tchoung-tſoung* eſt remplacé ſur le champ par ſon frere *Ly-tan*, 300. Il eſt transféré de priſon en priſon, 301. Les Princes du ſang prennent le parti de demander à force ouverte le rétabliſſement de *Tchoung-tſoung*, 307. L'Impératrice-mere ceſſe enfin de s'oppoſer aux vœux de la nation qui réclamoit ſon légitime Souverain, & le rappelle, 321. Ce prince accepte toutes les conditions qu'elle lui propoſe, *ibid.* Le rappel de *Tchoung-tſoung* occaſionne des réjouiſſances extraordinaires dans tout l'Empire, 322. Il reçoit de ſes ſujets les marques les plus éclatantes d'attachement & de zele, à la nouvelle qui ſe répandit qu'il alloit marcher en perſonne contre les Tartares, *ibid.* Il porte ombrage à l'Impératrice-mere dans cette circonſtance, *ibid.* Le Préſident du Tribunal des crimes & le Grand-Général forment la réſolution d'aſſurer l'autorité ſouveraine à *Tchoung-tſoung*, & le font avertir ſecrettement de leur projet, 325 & ſuiv. *Tchoung-tſoung* approuve tout, promet de reſter dans l'inaction juſqu'au moment où il ſeroit néceſſaire de ſe déclarer, 327. Tout réuſſit, & l'Impératrice-Régente eſt forcée de lui remettre les Sceaux de l'Empire, 329. *Tchoung-tſoung* a la foibleſſe de lui laiſſer prendre, en ſe retirant, le plus auguſte des titres, dont elle etoit indigne, *ibid.* Il trompe l'attente de ſes ſujets, & ſe conduit aſſez mal pour faire preſque regretter le regne de ſa mere, 336. Il ſe laiſſe gouverner par *Ouei-ché* ſon epouſe, qui, après s'être aſſociée une femme Savante, avilit la Majeſté Royale par une conduite odieuſe, *ibid.* *Tchoung-tſoung* rejette les requêtes des Cenſeurs, & ſemble autoriſer, par ſon inaction, les crimes que commettent ces deux femmes, 337. Il eſt enfin victime de leurs complots perfides, & il meurt empoiſonné, 339 & ſuiv.

Tchouo-lou, lieu de Chine, devenu remarquable par la victoire que *Hoang-ti* remporta ſur un Roi barbare, T. VII, 109.

Tchouo-tcheou, nom moderne de *Tchouo-lou*, (Voy. *Tchouo-lou*).

Tchou-pa-ouang, Général d'armée chinois, T. III, 300. Il tue *Tſée-yng* de

ſa propre main, & extermine toute la race des *Tſin*, 301. (on le nommoit alors *Hiang-yu*).

Tchou-ſoui-leang, Miniſtre d'Etat ſous *Kao-tſoung*; ce Prince lui recommande, en mourant, de concourir avec *Tchang-ſun-ou-ki*, au bon gouvernement de l'Etat, en prodiguant au Prince héritier des ſoins & des avis, T. V, 185, 186. Il ecrit les dernieres volontés de l'Empereur, 186. Il s'oppoſe avec intrépidité à la dégradation de l'Impératrice epouſe de *Kao-tſoung*, que ce Prince avoit propoſée, pour lui ſubſtituer *Ou-ché*, & pour récompenſe de ſon zele, il eſt diſgracié, 267. Il eſt accuſé de tenir des aſſemblées ſecretes, 275. Pour punition il eſt envoyé à *Ngai-tcheou* en qualité de ſimple Inſpecteur, *ibid.* *Tchou-ſoui-leang* meurt dans cet endroit, 276.

Tchou-tſe ou *Tchou-tze*, Philoſophe chinois, dont les ouvrages ſont regardés par M. Cibot comme dangereux pour les eſprits ſuperficiels, T. IV, 59. Ce qu'il diſoit des Poëtes anciens, de leur maniere de faire des vers, du but qu'ils ſe propoſoient dans leurs poéſies, & de l'interprétation vicieuſe, qu'on a faite de leur eſprit, T. IX, 237, 248. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* regardoit comme une choſe très-importante de lire les Ouvrages de *Tchou-tze*, 249. De quelle manière *Tchou-tze* s'exprime dans l'explication qu'il fait du livre de *Mong-tze*, 252. Maximes de *Tchou-tze* ſur le remords & ſur la conſcience, 268; ſur le vrai moyen de tirer avantage de ſes lectures, 268, 269.

Tchun-tſieou, (le) Ouvrage de Confucius, dans lequel ce Philoſophe flétrit les vices & les erreurs de ſon tems, T. I, 33. Il eſt aujourd'hui, en Chine, le cinquieme des grands *King*, 47. Son laconiſme naïf & ſublime le met au-deſſus de tout ce que les Chinois ont dans ce genre, *ibid.* Le *Tchun-tſieou* enviſagé ſous un certain point de vue, peut ſervir de modele de toutes les Hiſtoires pour développer les cauſes, les progrès des révolutions, pour expoſer les principes de l'adminiſtration, les reſſorts de la politique, & pour embraſſer avec art tous les détails de la conſtitution politique, civile & militaire d'un Etat, 47, 48. Quelques habiles critiques, pour diminuer le degré d'authenticité de cet ouvrage, aſſurent que Confucius n'avoit pas marqué les années, & que les Editeurs les ont ajoutées d'après les commentaires, 48. A quoi ſe ſont attachés les trois principaux commentateurs du *Tchun-tſieou*, 49. Les variantes de ces trois Auteurs ont fait naître des difficultés fort embarraſſantes ſur l'authenticité de cet Ouvrage, 50. Le *Tchun-tſieou* eſt pris, en Chine, pour le chef-d'œuvre de l'Hiſtoire, & le modele des Hiſtoriens, T. II, 85. A quel Ouvrage françois il peut être comparé, *ibid.* De quelle partie de l'Empire il traite, & combien d'années il renferme, 86. Préciſion & exactitude des récits qu'il renferme, *ibid.* Quelles preuves il a fournies au moyen des eclipſes qu'il cite, & comment elles peuvent être vérifiées, *ibid.* & ſuiv. (Voyez *Eclipſes*). Table chronologique des Auteurs qui ont écrit ſur le *Tchun-tſieou*, 232, 233. Textes du *Tchun-tſieou* qui rapportent les eclipſes de ſoleil, 246 & ſuiv. (Voyez *Eclipſes de ſoleil*). Les diſputes ſur cet ouvrage ont eté longues à terminer, 259 & ſuiv. Les Aſtronomes & les calculateurs jugeant qu'il étoit altéré viſiblement ſur l'article des eclipſes, tiroient cette conſéquence, qu'il pouvoit l'être ſur tous les autres, & qu'ainſi l'on pouvoit le révoquer en doute, 260. Cette conſéquence eſt rejettée par le corps des Savans, qui ne s'attachent point à un ſeul objet, mais qui, les examinant tous, & les combinant, trouvent qu'ils

s'accordent quant à l'eſſentiel, & levent toutes les difficultés, en attribuant à la méthode peu ſûre des Aſtronomes pour vérifier les eclipſes arrivées dans des ſiecles eloignés, & aux fautes preſque inévitables des copiſtes, les erreurs qu'on remarque dans le *Tchun-tſieou*, 260, 261 & ſuiv. Ce nom ayant eté donné à l'Hiſtoire du Royaume de *Lou*, & l'ouvrage de Confucius appellé *Tchun-tſieou* n'etant qu'une continuation de la même Hiſtoire, pluſieurs Miſſionnaires ont écrit que les ſentimens etoient partagés ſur l'Auteur de cet Ouvrage, 289. Réfutation de cette opinion, *ibid.* & ſuiv. Critique de cet ouvrage par M. Paw, dans ſes recherches philoſophiques ſur les Egyptiens & les Chinoi, 380. Le *Tchun-tſieou* parle de la matricaire, ce qui prouve l'ancienneté de cette plante, T. III, 455. On conſidere cet Ouvrage comme le chef-d'œuvre de Confucius, T. VIII, 194.

Tchun-y, le même que *Tcheou-tchen-y*. (Voyez *Tcheou-tchen-y*).

Teintures chinoiſes. Les Chinois ſuppléent aux noix de Galle par les coques ou capſules de glands, & en obtiennent une teinture noire très-belle & très-durable, T. III, 486. Ils ſont dans l'uſage de faire paſſer par l'indigo les ſoieries & les toiles qu'ils deſtinent à un beau noir, & ils mettent dans leur teinture noire des graines de février, *ibid.* On voit clairement dans les *King*, que les anciens Chinois tiroient, du regne végétal, les matieres premieres des anciennes teintures, & qu'il y avoit une ſaiſon pour cueillir toutes les herbes dont on tiroit le rouge, le violet & le bleu, T. V, 495. L'ancien principe, qu'il faut tirer des plantes la matiere des teintures pour le coton & la ſoie, prévaut toujours en Chine, *ibid.* Vues du Gouvernement ancien & moderne de Chine, relativement aux plantes dont on ſe ſert dans la teinture, 496. Quels etoient les principes des anciens Chinois, & les conſéquences qu'ils tiroient ſur la maniere d'extraire les parties colorantes des plantes, de préparer le coton & la ſoie pour les recevoir, & les conſerver long-tems, *ibid.* Sous les trois premieres Dynaſties, la teinturerie n'etoit pas un art de profeſſion, 497. La connoiſſance des plantes chinoiſes eſt néceſſaire pour avoir des notions de la maniere des anciens, de préparer les matieres premieres de leurs teintures, *ibid.* Quelle eſt la plus eſtimée des cinq à ſix plantes dont les Chinois tirent le rouge, 498. Leur maniere de conſerver cette couleur, *ibid.* De quelles plantes, & de quelles fleurs ils font uſage pour tirer le jaune de teinture, 498, 499. Le bleu de teinture ſe tire en Chine de différentes plantes, & celle de *Pé-king* eſt une eſpece de perſicaire, *ibid.* Comment les Chinois rendent leur bleu de teinture plus clair, plus beau, plus fin, *ibid.* Les anciens Chinois regardoient la préparation du fil & des etoffes à la teinture comme ce qui en aſſuroit plus particuliérement le ſuccès, 499, 500. En quoi conſiſtoit cette préparation, *ibid.* Leurs idées par rapport à la teinture des ſoies & du coton, *ibid.* Les teintures chinoiſes anciennes ont eté louées & célébrées en Chine, 501 : quelle etoit la pratique des Chinois, & juſqu'où elles ont mérité l'admiration qu'on leur a prodiguée, *ibid.* Pourquoi la pratique des anciens Chinois ne pourroit plus nous ſervir quand on recueilleroit tout ce qui a eté dit ſur les matieres colorantes, les préparatifs & la teinture, *ibid.* La nouvelle teinture a ſupplanté l'ancienne dans preſque tout l'Empire chinois, 502. Etat de la teinture marchande d'aujourd'hui, en Chine, 502, 503. Pourquoi les anciens Chinois recommandoient de tenir, à la vapeur d'une eau bouillante préparée, les etoffes

étoffes & les fils qu'on avoit retirés de la teinture, *ibid.* Quelle étoit leur pratique pour rendre la teinture noire, celle de satin sur-tout, plus belle & plus solide, 503, 504. On a poussé jusqu'au luxe, en Chine, l'art de teindre les soies, les cotons, les peaux, les bois, l'yvoire & les pierres même, T. IX, 360.

Té-ki, Gouverneur de *Ly-ngan-fou:* il est mis à contribution par *Ly-ché-yao*, T. IX, 43.

Tempérament. Opinion de l'Empereur *Kang-hi*, sur les moyens de faire aux enfans un bon tempérament, T. IV, 463, 464. Chacun doit connoître son tempérament, & doit s'abstenir des boissons ou des alimens qu'il sait lui être nuisibles, T. IX, 151, 152.

Tempérament: c'est l'action de discorder, sur les instrumens bornés, dits à touches, les quintes ou les quartes, afin de pouvoir réduire à douze les dix-huit sons qui se rencontrent d'un son donné à son octave, T. VI, 202, 206. (Voyez encore la fin de la note *y*, 211). Le tempérament répond à ce qu'un Auteur chinois appelle correctif, relativement à la progression triple, qui ne donne que des sons justes, 116, 204.

Temples des Chinois. (les) Le premier qui exista en Chine, fut bâti dans les environs du Palais Impérial pour représenter à la fois le *Kiao*, le *Tan* & la salle des ancêtres, T. II, 39. Quels noms il porta sous les trois premieres Dynasties, *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, *ibid.* Les *Chang* en construisirent un beaucoup plus brillant que le premier, 40. Sous les *Hia* & sous les *Chang*, toutes les cérémonies des sacrifices se faisoient dans l'enceinte d'un même temple, quoique dans cinq appartemens différens, *ibid.* Les *Tcheou*, en détruisant les temples des *Chang*, en consacrerent deux, destinés, l'un au culte du *Chang-ti*, & l'autre aux cérémonies en l'honneur des ancêtres, 41. Observations sur le temple que les *Tcheou* eleverent en l'honneur de *celui qui est la source de toute lumiere*, *ibid.* Les Dynasties postérieures voulurent renchérir sur les *Tcheou*, & eleverent deux temples, l'un appellé *le temple de celui qui a fait le soleil*, l'autre, *le temple de celui qui a fait la lune*, *ibid.*, 42. La dénomination de ces deux temples a donné lieu à une foule de superstitions, *ibid.* Figure du temple que la Dynastie *Hia* eleva en l'honneur de *celui qui a fait les siecles & les générations*, avec la description des cinq salles dont il etoit composé, du dedans, & des escaliers de la principale entrée, 185. Figure de ceux que la Dynastie des *Chang* renouvella, & des ornemens dont elle l'embellit, *ibid.* Figure & description du *Ming-tang* des *Tcheou*, c'est-à-dire le temple dans lequel on sacrifioit au *Chang-ti*, *auteur de toute lumiere*, 185 & suiv. Les temples chinois sont remplis de magots & d'idoles, 462. Réfutation de ce qu'a avancé M. Paw, dans ses Recherches philosophiques, contre l'architecture des temples chinois à *Pé-king*, dont la forme, selon lui, n'a rien qui les fasse distinguer des edifices publics des autres villes, 570 & suiv. Selon M. Amiot, il y a communément dix mille *Miao* ou temples d'idoles dans la ville de *Pé-king* & dans la banlieue, la plupart fort beaux, & quelques-uns magnifiques, 571. L'architecture des temples chinois nommés *Tien-tan* & *Ti-tan*, déploie des beautés, des richesses & une magnificence frappantes, *ibid.*, 572. On distingue en Chine deux sortes de *Miao* ou temples, qui sont desservis par des Bonzes, des *Tao-sée*, ou des *Lama*, T. IV, 316. Il n'y a qu'un temple dédié au *Tien* dans l'Empire chinois, & l'Empereur seul a le droit d'y sacrifier, 365. A quelle occasion l'Impératrice *Ou-heou* fit bâtir, dans toutes les provinces de Chine, de vastes & magnifiques temples pour les Prêtres

du Dieu *Fo*, T. V, 311. Elle fait elever, avec des frais immenſes, *le temple du Grand Clair-voyant*, & *le temple du Ciel*, 312. Ces deux temples ſont conſumés par les flammes & rebâtis après plus magnifiquement, *ibid.* Elle laiſſe livrer aux flammes & réduire en cendres plus de mille ſept cens temples, tant grands que petits, dans la ſeule province de *Ho-nan*, 313. Réflexion à ce ſujet en faveur du ſentiment de ceux qui croient que la religion chrétienne etoit alors très-floriſſante en Chine, 313, 314. Ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit de ceux qui ne ſaluent point en entrant dans le temple de *Fo*, & de la néceſſité de conſerver les Bonzes & les *Tao-ſée* qui deſſervent les temples elevés en l'honneur de *Fo*, T. IX, 142.

Tendreſſe maternelle. (Peinture des ſoins & des inquiétudes qu'occaſionne la), T. IV, 53.

Teng-pai, un des corps qui compoſent les troupes chinoiſes, T. VII, 334.

Teng-ſieou. Son opinion ſur le but que s'eſt propoſé Confucius en faiſant regarder comme le plus ferme appui du trône, tout ce que faiſoit le gouvernement de ſon tems, pour faire refluer, ſur les peres & meres des gens en place, les prééminences & les diſtinctions du rang de ces derniers, T. IV, 64, 65.

Tentes chinoiſes. (les) Celle qu'on appelle tente du Général, eſt un pavillon dans lequel s'aſſemblent les Officiers généraux qui doivent être témoins de l'exercice, & d'où ils voient défiler les troupes, T. VII, 335. Le nombre des tentes, pour les gens de guerre qui font l'exercice, eſt fixé en Chine, 359. Combien il y en a pour les fuſiliers, pour les pertuiſaniers, pour ceux qui ſont armés du ſabre & du bouclier, enfin pour les arbalêtriers, *ibid.* Quelle eſt la diſpoſition des tentes, & combien il y a d'hommes pour l'entretien & le ſervice de chaque tente, *ibid.* Deſcription de tout l'attirail des tentes des Chinois, ſavoir la toile extérieure & intérieure, le cadre de bois ſur lequel la toile eſt tendue, les portes, le cuir, la peinture, les cordons, les cordes faites d'ecorces d'arbres, les pieux, les pieces de fer, la hache, la pelle, la bêche, le marteau, la marmite: à combien revient chaque piece en particulier, & combien l'Etat dépenſe en général pour la tente, y compris le ſalaire des ouvriers, 375 & ſuiv.

Teou-hien, Général chinois, très-puiſſant ſous le regne de *Tchang-ti*; il ſe forme un parti à la Cour contre lui, & on fait entendre au Prince que c'etoit un homme dangereux, T. III, 364. On s'aſſure de *Teou-hien*, de ſes parens & de ſes amis, *ibid.*

Teou-kein-tê, Prince de *Hia*, Souverain du *Chan-ſi*: il eſt vaincu par *Ly-ché-min*, T. V, 92. Il ſe ligue avec *Ouang-che-tchoung*, contre *Ly-ché-min*, & vient à ſon ſecours avec une armée de plus de cent mille hommes, 99. Il apprend en chemin la défaite de ſon allié, & ecrit arrogamment au vainqueur, *ibid.* *Ly-ché-min* vient à ſa rencontre, défait ſon armée & le fait priſonnier, 101, 102. *Teou-kein-tê* paroît à pied & enchaîné dans l'entrée triomphante du vainqueur, 103. Il eſt jugé digne de mort, & eſt exécuté, 105.

Teou-tchin-ſin-fa, ou *Traité du cœur ſur la petite-vérole*, ouvrage chinois diviſé en quatre livres, T. IV, 397. Le premier livre expoſe l'origine & la cauſe de la petite-vérole; remarque que le levain de cette maladie eſt beaucoup moins dangereux dans les pays chauds; qu'il ne ſe développe pas dans les pays froids, & que les pays tempérés ſont ceux où il fait le plus de ravages; que le levain vérolique devient plus malin d'un ſiecle à l'autre; que les traitemens trop délicats des riches deviennent le plus ſouvent la cauſe de mille dangers, 397, 398. Après avoir indiqué les

ſignes généraux de la petite-vérole, il apprend les moyens de connoître par la couleur, la forme, la groſſeur, la qualité & la quantité des boutons, ſi le levain eſt plus ou moins dangereux, 399. Il diſtingue dans le malade quatre diſpoſitions principales & ſix criſes, 399, 400. Dans le ſecond livre on traite de toutes les eſpeces de petite-vérole que les Médecins chinois reconnoiſſent, des ſymptômes particuliers de chacune, & du traitement que chacune exige, 400 & ſuiv. Le troiſieme livre qui eſt le plus fourni de recettes, roule tout entier ſur les accompagnemens & accidens particuliers à la petite-vérole, 411, 412. Le quatrieme livre traite des accidens qui ſurviennent après la petite-vérole, de la maniere de gouverner les grandes perſonnes dans cette malalie, & de pratiquer l'inoculation, 412 & ſuiv.

Teou-ting, eſpece de petite-vérole, dans laquelle le bouton, produit directement par le viſcere où eſt le foyer du virus, eſt d'un violet foncé & tirant ſur le noir, 409, 410. Quelles précautions exige la piquûre des boutons, néceſſaire dans cette maladie, 410.

Teou-ting ta-hien, eſpece de petite-vérole. Quel eſt l'etat du malade, & quel traitement il exige dans cette maladie, T. IV, 408.

Teou-y, Mandarin chinois, Lettré du premier ordre, T. VIII, 16. Trait remarquable de ſa gravité, 16, 17.

Té-pé, (le Prince) Auteur d'un livre ſur les tables & figures de l'*Y-king*, dans lequel il prétend prouver qu'elles contiennent l'hiſtoire de la création, de la chûte du premier homme, & de la promeſſe du Meſſie, T. VIII, 230.

Terre. Les Chinois prennent la terre entiere, & la Chine, pour des mots à-peu-près ſynonymes, T. II, 168. Ils diviſent la terre en neuf parties principales qu'ils ont appellées de tout tems du terme général de *Tcheou*, *ibid.* (Voyez Géographie). Obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur la figure de la terre, & ſur l'élévation du pôle ſeptentrional, T. IV, 482, 483. Dans quelles vues le général *Sun-tſe* recommande aux Généraux & aux Officiers, de ne jamais perdre de vue la terre, & de s'appliquer à la bien connoître, T. VII, 58 & ſuiv.

Terrein, Quelle importance le Général *Sun-tſe*, mettoit à la connoiſſance du terrein, dans la guerre, T. VII, 117, Un Général d'armée, pour eviter bien des malheurs, doit connoître le terrein où il eſt, celui où il doit ſe rendre, celui où il peut ſe retirer en cas de défaite, &c. 120. Quels avantages un Général peut retirer de la connoiſſance exacte du terrein, pour ſe tirer d'affaire dans des circonſtances critiques, pour ſe procurer des ſecours, en intercepter, *&c.* 123 & ſuiv. La connoiſſance exacte du terrein indique la diſpoſition qu'on peut faire des troupes, le tems où il eſt à propos de combattre, ou de différer la bataille, 124. Dans quelque eſpece de terrein que ſoit un Général, il doit regarder ſes ſoldats comme des enfans qui ignorent tout, & qui ne ſauroient faire un pas ſans lui, 125. Selon *Sun-tſe*, il y a neuf ſortes de terreins où une armée peut ſe trouver, 127 & ſuiv. (Voyez *Lieux*). Leur connoiſſance eſt eſſentielle aux neuf ſortes de changemens, 139 & ſuiv.

Terres (les), comment elles etoient diviſées en Chine, ſous les trois premieres Dynaſties, & quel produit l'Etat en retiroit, T. IX, 370.

Teſtamens (les) des peres ſont regardés, en Chine, comme ſacrés, & aucun défaut de formalité ne peut les faire caſſer, dès qu'il eſt prouvé qu'ils ſont authentiques, T. IV, 160. Teſtament du Docteur *Yang-tchi*, 196 & ſuiv. Les teſtamens des Chinois, même ceux

des Empereurs, ſont ecrits le plus ſimplement, 205, 206.

Té-tcheng, Grand de Chine, envoyé par *Kien-long*, pour aſſiſter *Akoui*, dans les opérations que celui-ci entreprenoit contre les débordemens du fleuve *Hoang-ho*, T. IX, 30. Par la conduite qu'il tient avec *Akoui*, dès en arrivant, il donne lieu de croire qu'il ſe regardoit comme bien ſupérieur à ſon aſſocié, 30, 31. *Akoui*, fatigué de ſes repréſentations, prend le parti de s'en débarraſſer le plutôt poſſible, & y parvient, 31. *Té-tcheng* repart pour la Cour, *ibid.* l'Empereur *Kien-long* interprete l'opiniâtreté de *Té-tcheng* à contrarier les vues d'*Akoui*, & à vouloir faire adopter ſes plans, comme une petite jalouſie, & l'envie de ſe faire un nom dans l'Empire & un mérite auprès du Souverain, 38, 39. Il ordonne aux gens du Miniſtere & au Conſeil des Grands de délibérer ſur la punition qu'il méritoit, 40.

Té-tchoung, cloches chinoiſes de moyenne groſſeur, qu'on employoit dans la muſique, ſoit pour marquer la meſure, ſoit pour faire la partie qui leur etoit propre, T. VI, 44. Sous quel nom elles ſont connues dans les monumens anciens, *ibid.* Figure de ces cloches, *ibid. Pl. III*, *fig. 17*.

Té-tſoung, Empereur de Chine; il met ſur le peuple des impôts juſqu'alors inconnus en Chine, T. V, 416. Les Eunuques ſe rendent de jour en jour plus puiſſans ſous ſon regne, *ibid.*

Texte du han-chou, qui préſente les douze *lu* engendrés l'un de l'autre, comme quinte ou comme quarte, T. VI, 215. Les mêmes *lu* calculés par M. Amiot dans une note, 216. Ce texte du *han-chou*, & le calcul de M. Amiot, repréſentés par un exemple de muſique, 217. Comment ce calcul, fait depuis pluſieurs années par M. Amiot dans ſes premiers manuſcrits, ſe trouve n'être qu'un réſultat de la progreſſion triple, *ibid.* note *ee*. Texte de l'hiſtoire où les douze *lu* ſont repréſentés dans leur juſte proportion, exprimée par des nombres, 191. Les mêmes *lu*, notés à notre maniere, & confrontés avec l'exemple de la figure 9 *b* de la ſeconde partie, 197.

Texte du toung-tien, touchant la différence entre le demi-ton diatonique, & le demi-ton chromatique, T. VI, 207 & ſuiv.

Textes du tchun-tſieou, qui rapportent les eclipſes du ſoleil, (Voyez *eclipſes du ſoleil*). Texte du *Chou-king*, à l'occaſion d'une eclipſe de ſoleil arrivée ſous *Tchoung-kang*, T. II, 256. Texte de l'hiſtoire à l'occaſion de la conjonction des cinq planetes ſous *Tchoang-hiu*, 257.

Thé, (le) ſelon M. Paw, donne aux femmes chinoiſes un teint pâle, T. II, 426. Obſervations de M. Amiot à ce ſujet, *ibid.* La conſommation prodigieuſe de thé qui ſe faiſoit en Chine, donne occaſion à l'Empereur *Té-tſong* de le ſoumettre à un impôt pour l'entretien des greniers publics & des gens de guerre, 427. Le thé a plus de parfum & plus de force en Europe, qu'en Chine, *ibid.* On prenoit beaucoup de thé dans les aſſemblées de famille, & c'etoit même une des regles de ces aſſemblées, T. IV, 212, 213. Toute la Chine eſt réduite à l'infuſion du thé pour boiſſon, 323.

Théâtre chinois. Selon M. Cibot, il faut avoir, en Chine, l'oreille plus fine, l'imagination plus vive, la mémoire plus préſente & mieux meublée pour ſuivre les pieces de théâtre & pour en ſentir les beautés, T. VIII, 163. Les Lettrés chinois ont abandonné totalement le théâtre, & n'en parlent dans leurs ecrits que pour en préſenter les dangers, & les effets funeſtes par rapport aux mœurs, 227. Pourquoi les Chinois jouent aujourd'hui les pieces

de théâtre des *Tang*, & ne ſe mettent pas en peine d'en faire de nouvelles, 228. Les théâtres ne ſont que tolérés en Chine, *ibid.*

Thermometre (le) eſt inconnu en Chine : comment on y ſupplée, T. III, 431.

Thibeth : le Roi de ce pays s'empare de *Pa-han-na*, & s'attire une guerre de la part des Chinois, T. V. 358. Il demande la paix, & l'obtient à des conditions humiliantes, 359. Le Roi du *Thibeth* envoie des Ambaſſadeurs à l'Empereur *Hiuen-tſoung* pour demander la Princeſſe qu'on lui avoit promiſe en mariage, & fait demander en même tems les *King*, 363. Un Lettré regarde comme une indécence d'envoyer les livres claſſiques à un Roi barbare, *ibid.* L'Empereur le déſapprouve, & fait donner aux Ambaſſadeurs du Roi du *Thibeth* les livres qu'ils demandoient, en leur recommandant d'en faire un bon uſage, 365.

Ti, terme chinois, qui ſignifie Empereur, T. II, 13. Quels ſont les Empereurs de Chine qu'on nomme les cinq *Ti*, *ibid.* On donnoit ce titre, *Ti*, à l'Empereur ſeulement, T. VII, 141, 175.

Tiao, nom qu'on donne en Chine à une enfilade de mille pieces de monnoie, T. VIII, 79.

Tié, mere de l'Empereur *Kang-hi :* ce Prince lui décerne de nouveaux titres, T. IV, 113, 114.

Tien, (le) ſynonyme de *Chang-ti*, eſt l'Etre Suprême que les Chinois adorent, & qui a eté conſtamment l'objet de leur culte, T. II, 11. Le *Tien*, ſelon les Chinois, a donné à la matiere par la vertu de ſon ſouffle tout-puiſſant, la fécondité dont elle eſt ſuſceptible, 12. Il a donné aux trois puiſſances productrices, le ciel, la terre, & l'homme, l'exiſtence, la puiſſance dont ils ſont doués, & le pouvoir de réduire en acte cette même puiſſance, *ibid.* Le *Tien* des Chinois voit tout, fait tout, eſt par tout, punit les méchans & récompenſe les bons après leur mort, *ibid.* Il détermine par des arrêts irrévocables tout ce qui peut être déterminé, & c'eſt lui que les Chinois ont honoré de tout tems par des ſacrifices, une muſique particuliere, & des cérémonies uniquement deſtinées à cet uſage, 14, 15. En quels termes *Fou-hi* parloit du *Tien* à ſon peuple, 16, 17, & ſuiv. Les Philoſophes Chinois ont défiguré la doctrine des anciens ſur le *Tien*, 27 & ſuiv. Selon l'Empereur *Kang-hi* la loi du *Tien*, preſcrit les devoirs de la piété filiale, T. IV, 77. Les Chinois brûlent des odeurs pour remercier le *Tien*, 182. Selon le Docteur *Yang-tchi*, le moyen de faire le bien, de s'approcher de la ſageſſe, & de s'attirer la protection du *Tien*, eſt de conſerver ſa loi dans ſon cœur, & de ne s'en ecarter jamais, 196, 197. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* recommandoit à ſes ſujets la reconnoiſſance envers le *Tien*, 221. Comparaiſon que ce Prince faiſoit des peres & meres avec le *Tien*, 224, 225. Exemples qu'il citoit des vengeances du *Tien*, 226. Selon *Ngueou-yang*, on ſe doit tout entier au *Tien*, 243. Quelle définition le *Chou-king* donne du *Tien*, T. V, 53. Déclaration authentique de l'Empereur de Chine, ſur le vrai culte que les Chinois rendent au *Tien*, 54 & ſuiv. Les Juifs etablis en Chine, donnent auſſi le nom de *Tien* au Dieu qu'ils adorent dans leurs ſynagogues, 58. Relation des difficultés qui ſe ſont elevées entre la Cour de Rome & celle de *Pe-king*, ſur le culte du *Tien*, 61, 62 & ſuiv. (Voyez *Religion*).

Tien, eſpece d'engagement qu'un débiteur, en Chine, prend avec ſon créancier : en quoi il conſiſte, T. IV, 386.

Tien (les). On entend par ce mot une des trois routes qui conduiſent vers

l'objet du *Chou-king*, qui eſt l'inſtruction des Souverains, & des perſonnes en place, T. II, 63.

Tien-jan-ku, Guerrier célebre en Chine, un de ceux dont l'Empereur *Hiuen-tſoung* fit placer les ſtatues dans une ſalle particuliere, T. V, 367.

Tien-li, Chapitre du *Li-ki* où ſont contenues des maximes ſur la piété filiale, T. IV, 7, 8, 9 & ſuiv.

Tien-tan (le), Temple chinois, très-propre à faire juger de la beauté & des richeſſes de l'architecture chinoiſe, T. II, 571. Tout ce qui entre dans le *Tien-tan*, ſoit en inſtrumens, ſoit en ornemens, doit être du travail le plus exquis, 572. On diſtingue *Tien-tan* de *Ti-tan* : ces deux temples ſont tous deux dédiés au *Chang-ti*, c'eſt-à-dire, au Créateur & au Conſervateur du monde, *ibid.* Cérémonie religieuſe pratiquée dans le *Tien-tan* par l'Empereur *Kang-hi* pour demander la conſervation de la ſanté de l'Impératrice ſa mere, T. IV. 119, & 120. Déclaration de l'Empereur *Kien-long*, relativement aux ſacrifices & aux cérémonies que les Empereurs font dans le *Tien-tan*, T. IX, 19, 21 & ſuiv.

Tien-tchou-che-y, ouvrage du P. Ricci, en langue chinoiſe, regardé comme un chef-d'œuvre de métaphyſique, d'élégance & de goût, T. VIII, 168.

Tien-tchou-ouang, Miniſtre du *Ko-han Fou-yun*, auteur de la guerre entrepriſe contre les Chinois par les Tartares *Tou-kou-houn*, T. V, 222. Il eſt maſſacré par des ſatellites envoyés à cet effet, 225.

Tien-tſée, pourquoi l'Empereur de Chine prend ce titre, T. IV, 96.

Tien-y, le même que *Tcheng-tang*, (Voy. *Tcheng-tang*).

Tigre (le), titre d'une piece en vers, ſur la piété filiale, tirée du *Ché-king*, dans laquelle eſt célébrée l'intrépidité d'une mere qui s'etoit jettée ſur un tigre prêt à dévorer ſon enfant, & le tenoit embarraſſé dans ſa robe, tandis que l'enfant perçoit le flanc de l'animal avec une ſimple aiguille de la tête de ſa mere, T. IV, 183 & ſuiv. Figure d'un inſtrument de muſique chinois en forme de tigre, T. VI, *Pl. V*. Dans quel endroit le Général *Ou-tſe* recommandoit de placer les étendards qui repréſentoient des tigres blancs, T. VII, 200, 201.

Ti-kou, Empereur de Chine ; à l'âge de quinze ans il eſt employé par *Tchoan-hiu*, T. III, 15. Il tient ſa Cour dans le *Ho-nan*, & prend le bois pour le ſymbole de ſon regne, *ibid.* Il joignoit aux qualités de l'eſprit celles du cœur, & ſe fit adorer de ſes peuples, *ibid.* Ses quatre femmes ont été recommandables, la ſeconde principalement qui fut mere de *Yao*, *ibid.* Cet Empereur eſt auteur d'une nouvelle eſpece de muſique, 15, 16. Il meurt âgé de cent cinq ans, après en avoir regné ſoixante-neuf, 16.

Ting, nom de certains vaſes de bronze que les anciens Empereurs faiſoient fondre pour ſervir de monumens hiſtoriques, T. I, 57. On gravoit deſſus la deſcription, les bornes de chaque Province, l'Etat des productions & l'eſpece du tribut que les Souverains percevoient, *ibid.* & T. III, 253. Les caracteres gravés ſur les *ting* contenoient auſſi l'eloge des Ancêtres, T. IV, 24. Magnificence & richeſſe des *ting* que fit fondre l'Impératrice *Ou-ché*, T. V, 314.

Ting-ché, epouſe d'un des fils de la célebre *Pan-hoei-pan* ; elle compoſe une inſcription lapidaire pour ſa belle-mere, T. III, 384 & ſuiv. Elle donne, en pluſieurs volumes, le recueil des ouvrages de cette Savante, diviſés en ſeize livres, ſous chacun deſquels elle avoit placé les pieces d'un même genre, 386.

Ting-kong, Empereur de Chine ; il ſe punit lui-même à l'occaſion d'un parricide qui avoit eté commis dans le Royaume de *Tchou*, T. IV, 14.

Ting-tcheou, ville de Chine : pourquoi l'Empereur y etablit la Cour pendant ſon expédition contre les Coréens, T. V, 173.

Ting-vang, Empereur de Chine : la naiſſance de *Lao-tſée* & de Confucius ſont les deux evénemens les plus mémorables de ſon regne, T. V, 50.

Ti-tchi, nom de la grande Géographie des Chinois : ce qu'on y trouve relativement à la Tartarie orientale, T. IV, 475.

Toiſe chinoiſe, (la) appellée *Tchang*, etoit anciennement compoſée, comme aujourd'hui, de dix pieds, T. VII, 166. (Voyez *Poids* & *Meſures*).

To-lo-pei, eſpece de ſuaire avec des dragons en broderie, que l'Empereur n'accorde qu'aux Princes de ſon ſang & aux miniſtres d'Etat qui ont rendu des ſervices extraordinaires dans l'exercice de leur emploi, T. IX, 52.

Toly, Prince tartare : ſon irruption ſur les terres de la Chine devient ſans effet par la hardieſſe de l'Empereur *Tay-tſoung*, T. V, 128 & ſuiv. A quelle occaſion il a recours à l'Empereur & ſe déclare ſon vaſſal, lui & les ſiens, 140, 141. Il obtient à la Cour de ce Prince des prérogatives & des bienfaits, 143. Ses Etats ſont partagés en quatre départemens, *ibid.*

Tombeaux des Chinois. Quel avantage l'Hiſtoire retireroit des tombeaux des Empereurs de Chine, s'ils n'avoient pas eté détruits par le Fondateur de la Dynaſtie des *Yuen*, T. II, 555 & ſuiv. Quels etoient les tombeaux du tems de *Chun*, T. IV, 11. Changemens qu'ils eprouverent ſucceſſivement ſous les Dynaſties *Hia*, *Chang* & *Tcheou*, 11, 12.

Tong-king, (le Royaume de) ſitué au midi de la Province de *Yun-nan* : ſous quel nom il fit, pendant un tems, un ſeul & même Royaume avec la Cochinchine, T. V, 427. Les caracteres chinois y ſont du même uſage qu'à la Chine, & même y repréſentent des images plus brillantes, *ibid.*

Tong-tcheou, Palais de Chine : par quel trait eclatant de piété filiale l'Empereur *Tay-tſoung* l'a rendu célebre, T. IV, 254.

Tong-tze, Philoſophe chinois : quel jugement l'Empereur *Kang-hi* portoit de quelques-unes de ſes maximes, T. IX, 74, 75.

Tong-y-pao-kien, recueil de tout ce qu'on a trouvé de mieux dans les livres de Médecine de Chine, T. VIII, 271 : quelle vertu il attribue à la ſuccion du ſang de cerf, *ibid.*

Tonnerre. Selon l'Empereur *Kang-hi*, le bruit que fait le tonnerre, ſoit en roulant, ſoit en tombant, ne ſe fait pas entendre au-delà de dix lieues, T. IV, 464. Quel moyen il indique pour pouvoir calculer la force du tonnerre, 464, 465. D'après quelles obſervations il aſſure qu'on entend le canon de plus loin que le tonnerre, 465. Queſtions à ce ſujet, *ibid.*

Tonnerre de la terre, arme à feu des Chinois, en forme de globe de fer, qui contient un boiſſeau de poudre mêlée avec de la mitraille, & qu'on enfouit à un pied ou deux en terre, dans l'endroit où l'ennemi doit paſſer, T. VIII, 361. Par quel général cette arme fut principalement & plus ſouvent employée, *ibid.*

Tons. Obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur les tons de voix, T. IV, 460. Les Chinois admettent dans leur ſyſtême muſical cinq ſons principaux, qu'ils appellent *tons*, ſavoir : *koung*, *chang*, *kio*, *tché*, *yu*, répondant à nos ſons *fa*, *ſol*, *la*, *ut*, *re*, & deux ſons auxiliaires qu'ils appellent *pien*, ſavoir, le *pien-koung*, ou *mi*, & le *pien-tché*, ou *ſi*, T. VI, 112, 113. Rapport de ces ſons à ce qu'on peut appeller degrés, 114. Les cinq tons & les deux *pien* réunis, ſont ce que les Chinois appellent les ſept principes, 126, 160 & ſuiv. Conjec-

tures sur la doctrine des cinq tons, 159, à la note.

To-pa-tao, Roi de *Ouei:* ses progrès dans le *Ho-nan* sont arrêtés par le Général *Tan-tao-tsi*, T. V, 76. La disgrace de ce Général l'enhardit à recommencer la guerre, 80.

Topographie de la Chine, (la) détaillée par M. Amiot en trois planches où l'on voit l'Empire divisé en neuf *Tcheou* par le grand *Yu*, l'etat où il etoit sous les *Tcheou*, les treize Royaumes dont il etoit composé, enfin la position des quatorze Royaumes qui le partageoient à l'epoque du *Tchun-tsieou*, T. II, 112, 113 & suiv. Quelle province comprenoit chaque *Tcheou*, ou chacune des neuf divisions générales faites par *Yu*, 168. Quelles etoient les divisions particulieres relativement aux quatre montagnes, aux cinq lacs, aux trois principales rivieres, aux quatre mers, aux neuf autres fleuves ou rivieres remarquables, aux sept montagnes, aux quatre grands fleuves, *&c.*, 168 & suiv. Carte topographique de la Chine, où l'on voit tout-à-la fois l'ancien & le nouvel Empire, 283. Position des quinze Royaumes qui partageoient la Chine sous les *Tcheou*, 284 & suiv., 289 & suiv.

Torgui, fils du Roi des *Eleuths:* il se fait nommer Roi, quoiqu'il fût exclu du Trône par les loix des *Mongoux*, & par sa qualité de *Lama*, T. I, 339. Il suscite contre lui deux puissans ennemis qui défont ses troupes, & le détrônent, 340.

Tortue, (la) est la base d'une foule de pratiques superstitieuses en Chine, T. VII, 172.

To-see, espece de petite-vérole qui est sur les joues, T. IV, 401. Quels sont les signes de sa malignité, & dans quel cas elle devient fort dangereuse, 402.

Tou, nom général des etendards qui distinguoient les chars & les chariots en Chine, T. VII, 67.

Touan-kiao, espece de petite-vérole interrompue en forme de pont, & très-dangereuse, T. IV, 402. Pourquoi il faut se hâter, dans cette maladie, de procurer la communication du virus d'en haut avec celui d'en bas, 403.

Tou-ché, epouse légitime de *Tchao-houng-yn*, T. VIII, 4.

Tou-eulh-fan, pays de Chine à l'oueſt du pays de *Ha-mi:* observations de l'Empereur *Kang-hi*, sur la chaleur excessive de ce pays, T. IV, 462, 463. Les melons d'eau y sont parfumés, & d'une eau exquise, 472. Pourquoi les personnes qui vont les cueillir se recommandent les unes aux autres de ne se point parler, 472.

Tou-fou, Poëte chinois qui florissoit sous le regne de *Hiuen-tsoung*, & qui s'est rendu célebre par ses eloges des guerriers, T. I, 346. Il se livre de bonne-heure à l'etude avec beaucoup d'ardeur, & paroît ne réussir que médiocrement, T. V, 386. Convaincu par son peu de succès, dans les examens, qu'il ne pouvoit pas prétendre aux grades, il se fait Poëte, *ibid.* Il acquiert en peu de tems une grande réputation, & des protecteurs puissans qui le produisent dans la Capitale, *ibid.* Il a l'art d'y briller, de s'y faire aimer, & de s'attirer l'estime générale, 387. Il enleve tous les suffrages par trois pieces de vers qu'on présente à l'Empereur, & qui lui attirent les faveurs de ce Prince, *ibid.* Il est successivement nommé Mandarin, du titre *Ki-sien-yuen-tai-ché*, rappellé à la Cour pour y exercer un emploi honorable, & comblé d'amitiés par *Hiuen-tsoung*, *ibid.* Le peu de revenu attaché à son emploi, l'engage à présenter un placet pour l'amélioration de sa fortune, 387, 388. L'Empereur lui assigne une pension, avec promesse de plus grands bienfaits pour l'avenir, 388. *Tou-fou* n'en jouit pas long-tems: il profite d'une révolution pour briser

les

les chaînes qui le retenoient à la Cour, & ſe ſauve dans des lieux inacceſſibles, *ibid.* Il y vit miſérablement, *ibid.* Il prend la réſolution de ſe préſenter au ſucceſſeur de *Hiuen-tſoung*, & va l'attendre ſur un grand chemin, 388, 389. Il eſt ſaiſi par un parti de rébelles, & mené à un Général tartare qui refuſe de le voir, en le traitant avec groſſiéreté, 389. Il ſe ſauve des mains des Tartares, & trouve le moyen de ſe rendre à la Cour de l'Empereur *Sou-tſoung*, *ibid.* Ce Prince accueille *Tou-fou*, le fait un de ſes Cenſeurs, *ibid* *Tou-fou* s'acquitte de cet emploi avec des manieres libres qui penſent cauſer ſa diſgrace, 389, 390. L'Empereur offenſé à la fin du ton des remontrances de ſon Cenſeur, ordonne de le livrer au Tribunal des crimes, 390. *Tou-fou* obtient ſa grace, mais on lui donne un emploi honorable qui l'eloigne de la Cour, 390, 391. Il profite de ſa qualité de Poëte à caprices pour faire revivre l'ancien uſage de s'excuſer d'un emploi pour lequel on ne ſe ſentoit pas propre, & ſe ſauve le jour deſtiné à prendre poſſeſſion de ſa charge, 391. Sans argent, ſans connoiſſances, il court les champs, vivant de fruits ſauvages & de racines, *ibid.* Il vend quelques-unes de ſes pieces de poéſie pour pourvoir à ſa ſubſiſtance pendant l'hiver, *ibid.* Il eſt reconnu par le principal Mandarin du lieu, qui ecrit en Cour à ſon ſujet, pour ſavoir s'il devoit l'arrêter, 391, 392. L'Empereur envoie en réponſe le brevet d'un emploi pour *Tou-fou*, 392. Celui-ci le refuſe, nie ſon nom, & ſe ſauve dans un autre diſtrict, *ibid.* Il y eſt reconnu par un Seigneur, qui ſe tranſporte auſſi-tôt chez lui ſans cortege pour lui offrir ſon amitié ou ſa haine, 392, 393. *Tou-fou* enchanté des propoſitions de ce Seigneur, les accepte, & conſent à aller demeurer chez lui, 393. Il reçoit les preuves les plus ſignalées de l'eſtime & de l'attachement de ſon protecteur, *ibid.* Il ſe trouve, ſans l'avoir ſollicité, revêtu d'une charge très-honorable, très-lucrative, & analogue à ſon goût pour la liberté & l'indépendance, 394. La mort de ſon protecteur détruit le bonheur dont il jouiſſoit, *ibid.* *Tou-fou* abandonne tout, ſe met à voyager, & ſe fixe dans un lieu où il mene un genre de vie ſingulier, *ibid.* Malgré les repréſentations du Mandarin qui le logeoit, il paſſe une riviere qui groſſiſſoit de jour en jour, pour examiner les débris d'un edifice antique, 394, 395. L'inondation qui ſurvient, ne lui laiſſe d'autre reſſource que de grimper ſur une montagne où il eſt réduit, pendant dix jours, à manger des racines crues pour toute nourriture, 395. Au bout de ce tems on vient le chercher, & on le trouve exténué, à demi-mort de faim, *ibid.* *Tou-fou* ne jouit pas longtems des ſoins qu'on avoit pris pour le rendre à la vie & il meurt le lendemain d'un repas que le Mandarin avoit donné en faveur de ſa conſervation, 395, 396.

Tou-jou-hoei, Miniſtre d'Etat en Chine: ſon application à l'etude & ſon mérite font ſeuls toute ſa fortune, T. V, 200. Il commence par être Mandarin ſubalterne dans le Tribunal des Rites, & peu-à-peu, remplit des emplois plus importans, 200, 201. Quel principal talent on admiroit en lui dans les différens poſtes par où il paſſa, 201. Il contribue, par ſes ecrits & par ſes conſeils, à affermir la puiſſance des *Tang*, *ibid.* L'Empereur *Tay-tſoung* le met à la tête des affaires, & tire le plus grand parti de ſes talens, *ibid.* *Tou-jou-hoei* eſt elevé à la dignité de Prince, & ſon fils epouſe une Princeſſe du Sang, *ibid.* Il meurt à l'âge de quarante-ſix ans, 202.

Toui-tche, ſurnom de *Han-yu*. (Voyez *Han-yu*).

Toui-tſe, caracteres chinois qui ſont l'ex-

plication du *Pien*, T. VII, 271. (Voy. *Pien*).

Tou-kié ou *Tou-kiué*, (les Tartares) ont l'intention de profiter des diſſenſions qui déchiroient l'Empire de Chine, ſous *Kao-tſou*, pour s'en approprier quelque portion du côté du Nord, T. V, 92, 93. Ils ſe liguent avec les autres Tartares & avec quelques Chinois rébelles, 93. Ils ſe trouvent fruſtrés de leurs eſpérances, & violant les droits les plus ſacrés, ils maſſacrent les deux Généraux alliés & envoient leurs têtes au Général chinois, en ſigne de réconciliation, 93, 94. Ils ſaiſiſſent l'occaſion de rompre la paix, 108. Leur armée entre dans le *Chan-ſi*, & y commet toutes ſortes d'hoſtilités, *ibid.* Ils ſe retirent, enrichis du pillage, & des ſommes immenſes qu'on leur avoit fait paſſer, 109. Ils font une irruption en Chine ſous le regne de *Tai-tſoung*, & remportent quelques avantages ſur les troupes chinoiſes, 128. Ils députent à l'Empereur pour entrer en compoſition avec lui, & ſavoir ce qu'il vouloit leur donner pour les engager à retourner dans leur pays, *ibid.* Ce Prince marche contre eux, 129, 130. Ils ſe ſoumettent ſans coup férir, 130. Ils font la paix, renvoient tous les priſonniers chinois avec des préſens conſidérables, 131. Leurs Envoyés ſont traités avec diſtinction, *ibid.*, 132. On conſeille à l'Empereur *Tay-tſoung* de profiter des troubles qui diviſoient les *Tou-kié* pour détruire entiérement ces Tartares, 140. Il le refuſe, & promet ſeulement de ſe déclarer l'ami de celui qui ſera opprimé, 141. Il eſt forcé bientôt d'accomplir ſa promeſſe, & d'envoyer des troupes contre les *Tou-kié*, 141. Ils ſont vaincus, & les chefs ſe rendent dans la Capitale pour ſe mettre ſous la protection de la Chine, 142, 143. L'Empereur les traite avec diſtinction, & penſe tout de bon à leur donner des loix, *ibid.* On partage les diverſes provinces de cet Empire en pluſieurs départemens gouvernés par des Magiſtrats & des Officiers tartares, commandés eux-mêmes par des Officiers généraux chinois, 143, 144. Ils excitent de nouvelles guerres, mais ils ſont toujours vaincus, 144. Quelles marques d'attachement & d'eſtime les chefs de ces Tartares donnerent à l'Empereur *Tay-tſoung*, lorſque ce Prince mourut, 187. Quelle eſt l'origine de ces peuples, *ibid.* Dans quel pays ils s'etablirent d'abord, *ibid.* On connoît ces peuples depuis *Yu*, 188. Quels noms différens ils porterent ſous les Dynaſties des *Hia*, des *Chang*, des *Tcheou*, des *Han*, des *Ouei*, *ibid.* Quelles révolutions leur pays a eprouvées, *ibid.*

Tou-kou-houn, (les Tartares) ſont enhardis par la ſécurité des Chinois, & font une irruption en Chine, T. V, 221. L'Empereur *Tay-tſoung* eſt réſolu de les détruire, *ibid.* Le Général *Ly-tſing* marche contre eux & les met en déroute, 221, 222. Après leur défaite, ils s'enfoncent dans les terres & mettent le feu par-tout, 222. Ils ſont atteints par les Chinois dans le pays des *Ou-hai*, où ils perdent une bataille des plus ſanglantes, 222, 223. Les ſuccès des Chinois obligent les *Tou-kou-houn* d'avoir recours à la ſoumiſſion & aux prieres, 224. Quel pays ces Tartares habitoient anciennement, & comment ils ſe rendirent peu-à-peu redoutables à la Chine, 223. Quel Prince l'Empereur fit elire pour chef de toute la horde des *Tou-kou-houn*, 225.

Tou-li-chen, Mandarin chinois, que l'Empereur *Kang-hi* envoya en Ruſſie pour s'inſtruire des véritables raiſons qui avoient porté *Ayouki*, un des chefs des *Eleuths*, à ſe ſauver avec tous les ſiens ſous la domination des Ruſſes, T. I, 407. Pourquoi il fit un voyage ſi long, *ibid.*

Tou-ly, Roi des Tartares *Ko-ko-nor*: il

ſe ligue avec le Roi des *Tou-kié*, & vient ravager les frontieres du *Chen-ſi*, du *Pé-tché-ly* & du *Chan-tong*, T. V, 114. (Voyez *To-ly*).

Toung-fang-chouo, Miniſtre d'Etat en Chine ſous *Han-ou-ti*, T. III, 70. Il eſt redevable de ſa fortune à un diſcours qu'il avoit fait ſur les qualités que doit avoir un Mandarin dans les divers emplois qu'il exerce, 71. L'Empereur le retient auprès de ſa perſonne & le comble d'honneurs, *ibid.* La facilité qu'il avoit de voir l'Empereur très-ſouvent & très-familiérement, lui gagne la confiance de ce Prince, & lui donne peu-à-peu le plus grand crédit ſur ſon eſprit, *ibid.* Pourquoi, malgré tous ces titres & toutes ces faveurs, il n'eut jamais que des panégyriſtes & des amis, *ibid.* Sa remontrance à l'Empereur, qui elevoit à la dignité de Grand du premier ordre un jeune homme ſurpris dans le Palais avec une des Princeſſes, & qu'il vouloit lui faire epouſer, 72, 73. Il réveille par une ſaillie, dans le cœur de l'Empereur, les ſentimens de reconnoiſſance pour ſa nourrice qu'il venoit de condamner, & obtient la grace & le pardon de cette femme, 73, 74. Comment ſe paſſa la ſcene qu'il eut avec un nain, & à laquelle il doit une partie de ſa célébrité, 75.

Toung-kiun, (les mots de) déſignent en général les provinces orientales de l'Empire chinois, mais plus particuliérement les extrémités orientales, T. III, 285, note 12.

Toung-ming, ouvrage de *Tchang-tſai*, T. VIII, 62.

Toung-po-kiu-ché : à quelle occaſion *Souché* prit ce titre, T. X, 84.

Toung-tchoung-chou, Savant & Miniſtre de Chine, qui vivoit ſous le regne de *Han-ou-ti*, vers l'an 140 avant J. C. T. III, 75. Son application extraordinaire à l'etude le rend en peu de tems un des plus ſavans de l'Empire, *ibid.* Son mérite eſt récompenſé par les charges eminentes auxquelles il eſt elevé, *ibid.* Il profite de ſon crédit pour ſe procurer tout ce qu'il y avoit de rare en monumens antiques, *ibid.* Les diſcours qu'il compoſe ſur l'art de régner, en expoſant la plus pure doctrine des anciens, le font regarder de *Han-ou-ti* comme un homme à qui l'on pouvoit confier le Gouvernement de l'Etat, 76. Ses ſervices dans cette place importante lui gagnent l'amitié & l'eſtime générale, *ibid.* Après s'être démis de ſon emploi, il s'applique à la culture des lettres, & compoſe d'excellens ouvrages, entre autres des commentaires ſur le *Tchun-tſieou*, *ibid.* Opinion qu'on a en Chine, des ſervices qu'il a rendus à la littérature, 77.

Toung-tſin, *Yuen-ti*, Empereur de Chine, connu encore ſous le nom de *Joui-king*, T. III, 109. Sa valeur & ſa bonne conduite lui avoient gagné l'eſtime & l'affection générales, *ibid.* La lenteur qu'il mettoit dans toutes ſes délibérations, lui empêche de réunir toute la Chine ſous la domination des ſiens, 109, 110. Il eſt nommé Régent de l'Empire pendant la captivité de *Ming-ti*, & n'accepte cet emploi, que pour faire ceſſer les cabales qui vouloient le faire nommer Empereur, 110. Il eſt enfin forcé d'accepter le Trône par la mort de *Ming-ti*, & refuſe de profiter de l'ardeur avec laquelle tous les membres de l'Etat ſembloient concourir pour enlever au Roi de *Han* tout ce qu'il avoit uſurpé, 111. Cette lenteur a les ſuites les plus funeſtes pour lui, & il meurt de chagrin des trahiſons, des rebellions, & même des reproches qu'il eut à eſſuyer, 112. A quelle epoque la mort de ce Prince arriva, *ibid.*

Toung-yé, ſurnom de *Mong-kiao*, (Voy. *Mong-kiao*).

Tour (la cloche de la grande). (Voyez *Cloche de la grande tour*).

Tourgouths, (les) quittent les bords du Volga & du Jaïk, & viennent se mettre, en corps de nation, sous la domination de l'Empereur *Kien-long*, au nombre de trois cens mille, T. I, 400 & suiv. Ce Prince consacre cet événement par un monument lapidaire, où l'on expose l'origine de ces Tartares, 406; leur fuite en Russie, 407; les motifs de Religion qui leur firent abandonner ce pays, 408; la réception que leur firent les Officiers prépposés à ce sujet par l'Empereur, 411, 412; les honneurs que les Chefs reçurent à la Cour de l'Empereur, où ils etoient venus lui rendre hommage, *ibid.*; les bienfaits que toute la nation partagea, *ibid.*; leur etablissement sur les bords de la riviere d'Yli, 413 & suiv.

Tournefort. Quelle description il fait de la matricaire, T. III, 456. Sa description convient parfaitement à la matricaire de Chine, 457. Il a eu raison de blâmer M. Rai de chercher à caractériser cette plante par la blancheur de sa couronne; *ibid.*

Tournon (le Cardinal de) est envoyé à la Chine en qualité de Légat, pour porter l'arrêt de la condamnation des cérémonies chinoises, T. V, 65. Il meurt à *Macao*, & le Pape ordonne de se conformer à son mandement, *ibid.*

Tours chinoises, (les) sont de plusieurs especes: celles en plates-formes se nomment *Tai*; on appelle *Hou* celles qui ont plusieurs etages, & sont rondes, quarrées, hexagones, *&c.* celles qui sont en forme de pyramides se nomment *Ta*, T. II, 565. Détails sur la forme de ces trois especes de Tours, sur leur construction, & sur leurs décorations, 566, 567. (Voyez les trois noms en particulier).

Tou-tché, pied de compte, divisé en dix pouces, & le pouce en dix lignes, sur la même longueur que le *lu-tché*, ou pied musical, T. VI, 104.

Tou-tché-yuen, Tribunal particulier en Chine, composé de Lettrés du premier ordre, d'un mérite supérieur & d'une fidélité reconnue, T. IV, 164. L'office des membres de ce Tribunal est d'être les admoniteurs du Prince, & les censeurs de tous les hommes publics, *ibid.* Leur intrépidité doit croître, à proportion des disgraces que la fermeté de leur zele leur attire, *ibid.* Le Tribunal *Tou-tché-yuen* n'a pas moins contribué à la durée & à la gloire de l'Empire de Chine, que la sageſſe de ſes Loix, 165. En matiere de piété filiale, d'abus, d'innovations, la juriſdiction de ce Tribunal s'etend ſur toutes les provinces de Chine, *ibid.* Le moindre des Chinois peut réclamer ſa juſtice, 165, 166. C'eſt à lui à veiller à ce que le peuple ſoit ſecouru dans les calamités, & à maintenir l'enſeignement de la bonne doctrine, 166. Sévérité des loix à l'egard des membres de ce Tribunal, qui ſont ſortis des bornes du reſpect qu'ils doivent à l'Empereur, 166, 167.

Tou-tſong-tſou: quelle interprétation l'Empereur *Yong-tching* donnoit de chacun de ces caracteres qui, pris en général, ſignifient les rapports etroits que les familles ont entre elles, T. IV, 227.

Tou-yng-yun, campement pratiqué en Chine, qui ſignifie, *imitant la lune*, T. VIII, 355. Figure de ce campement, *ibid.*

Tragédies, (quelle eſt la façon de penſer des Chinois par rapport aux) T. VIII, 228.

Travail, (le) ſelon l'Empereur *Kang-hi* eſt le principal ſoutien de l'homme, T. IX, 155, 156.

Tremblement de terre. (Obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur le), T. IV, 455 & ſuiv. A quoi *Tchin-tſée* attribue le tremblement de terre, *ibid.* Selon l'Empereur *Kang-hi*, le ſort d'un trem-

blement de terre ne passe guere dix lieues, mais il se fait sentir à plus de cent, 455, 456. Effets extraordinaires du tremblement de terre, 456. Opinions des Lettrés de la Dynastie des *Song* sur les causes & les effets de ce phénomene, *ibid.* Quels sont les pays, en Chine, les plus sujets au tremblement de terre, & pourquoi il est plus terrible dans les pays du Nord oueſt, qu'à *Tai-ouang*, 456, 457. Fait qui atteste que l'air est la cause des tremblemens de terre, 457.

Tribunaux de Chine, (les) sont le Tribunal du *Tsong-gui-fou* ou de la famille Impériale & maison de l'Empereur, le Tribunal du *Li-pou*, ou des Mandarins, le Tribunal du *Hou-pou* ou des Finances, le Tribunal des Rites, le Tribunal du *Hing-pou* ou des crimes, le Tribunal du *Kong-pou* ou de la police de l'Etat, enfin les Tribunaux particuliers de la Cour, de la Capitale, des Bannieres Tartares & des Censeurs, T. IV, 127 & suiv. & T. VIII, 220 & suiv. Il y a aussi un Tribunal d'Astronomie, & de Littérature, T. II, 258, & T. VI, 315. Le Tribunal d'Astronomie, dont le ressort s'etend sur tout le Ciel visible, est composé d'un Inspecteur, de deux Présidens, dont l'un est toujours Tartare, & l'autre censé Chinois, & de plusieurs Mandarins, qui sont comme autant d'assesseurs, 316. Les Européens sont depuis long-tems les principaux membres de ce Tribunal, *ibid.* Leur emploi consiste à revoir les calculs purement astronomiques des Chinois, & à en corriger les erreurs, 317. La Mission Portugaise a fourni jusqu'à présent des Astronomes au Tribunal d'Astronomie des Chinois, *ibid.* (Voyez *Astronomes* & *Astronomie*). Le Tribunal des Censeurs, ou le *Tou-tché-yuen*, a une juriſdiction qui s'etend sur toutes les Provinces de l'Empire en matiere de piété filiale, d'abus, d'innovations, & d'enseignement public, T. IV, 164 & suiv. (Voyez *Censeurs* & *Tou-tché-yuen*). Le Tribunal des crimes, ou le *Hing-pou*, maintient l'observation des loix criminelles, proportionne la gradation des supplices & des châtimens à la nature des crimes, veille à circonscrire l'obligation des dénonciations & des accusations, à adoucir les supplices, à faire jouir la vieilleſſe & l'enfance des privileges que la loi leur donne dans les matieres criminelles, & à venger la piété filiale, T. IV, 155 & suiv. & T. VIII, 224 & suiv. (Voyez *Hing-pou*). La juriſdiction du Tribunal de la famille Impériale, ou maison de l'Empereur, embrasse tout ce qui concerne les titres, les grades particuliers aux Princes des différens ordres, les Principautés héréditaires, les prérogatives, distinctions, droits honorifiques & revenus sur l'Etat, attachés à chaque ordre des Princes titrés, ou que l'Empereur accorde par grace, en don ou par récompense, T. IV, 127 & suiv., & T. VIII, 220, 221. (Voy. *Tsong-gui-fou*). Fonctions des membres du Tribunal des Finances dans la cérémonie du labourage, T. III, 500 & suiv. Ce Tribunal est regardé comme l'econome de la grande famille, embrasse la plus vaste & la plus essentielle partie de l'administration de l'Empire, la perception des impôts, les magasins de l'Empire, les greniers publics, les dénombremens généraux, & les dépenses de l'Etat, T. IV, 135 & suiv. & T. VIII, 221. (Voy. *Finances* & *Hou-pou*). Le Tribunal de la guerre, ou le *Ping-pou*, veille sur l'observation de la discipline & de la subordination, sur la pratique & l'habitude des exercices de l'art militaire, & sur les moyens d'entretenir l'emulation entre les gens de guerre, T. IV, 153 & suiv. & T. VIII, 223 & suiv. Le Tribunal littéraire a une juriſdiction autoriſée par le Gouverne-

ment, & prononce définitivement dans les affaires de ſa compétence, & inflige des punitionscomme les Magiſtrats, T. II, 258. Quelle différence il y a entre ſes Arrêts, & ceux des Tribunaux de juſtice, *ibid.* (Voyez *Littérature*). Le Tribunal des Mandarins, en Chine, a inſpection ſur la conduite du riz des Provinces à la Capitale, ſur les défrichemens, les plantations, les canaux, *&c.* T. IV, 131 & ſuiv. & T. VIII, 222. (Voyez *Li-pou* & *Mandarins*). Le Tribunal du *Kong-pou* a dans ſon diſtrict les bâtimens divers, les etoffes pour les habits, les proviſions de bouche, les meubles, l'entretien des greniers publics, les matieres premieres des Arts de beſoin, les manufactures, *&c.* T. IV, 162 & ſuiv. T. VIII, 225. (Voy. *Kong-pou*, & *Ouvrages publics*). Le Tribunal des Rites, ou autrement le *Li-pou*, détermine tout ce qui doit s'obſerver dans les cérémonies religieuſes, politiques, civiles & domeſtiques, T. IV, 139 & ſuiv. T. VIII, 222. (Voyez *Rites*). Les Tribunaux Chinois ont leurs jours d'audience de l'Empereur, pour le mettre à-peu-près au fait de tout ce qui ſe paſſe dans l'Empire, T. VII, 36. Quels avantages l'Etat, ſous la Dynaſtie des *Tcheou*, retiroit des Tribunaux de police qui avoient une inſpection immédiate ſur les ventes & les achats de toutes les denrées, T. X, 37. *Ouang-ngan-ché* en etablit de ſemblables dans l'Empire pour parvenir à rendre toutes les terres de Chine profitables ſuivant leur nature, *ibid.* Dans quelles vues il etablit des Tribunaux auxquels il attribua le droit excluſif de fabriquer la monnoie, 38.

Tributs, (les) quels etoient ceux que les Empereurs de Chine avoient impoſés, dans l'antiquité, aux Princes vaſſaux, T. V, 484. Dans quel tems de l'année les envoyés des Princes tributaires viennent à *Pé-king* apporter leurs tributs, *ibid.* Le plus ancien des tributs qui ſe ſoit levé à la Chine, etoit une dîme ſur toutes les terres en etat d'être cultivées, T. VII, 65. Comment les tributs ont eté ſucceſſivement augmentés, *ibid.* (Voyez *Revenus de l'Empire de Chine*).

Trigrammes, (les) ſignes inventés par *Fou-hi*, & dont l'arrangement & la combinaiſon lui ſervirent à entretenir ſon peuple des vérités qu'il vouloit lui enſeigner, T. II, 17 & ſuiv. Ils n'etoient probablement, dans leur premiere inſtitution, qu'une eſpece d'ecriture ſymbolique à la portée des hommes groſſiers & à demi ſauvages, 19. De quelle maniere M. Amiot ſuppoſe *Fou-hi* parlant à ſes Sujets, au moyen des huit trigrammes, *ibid.* Quel reſpect il leur inſpiroit pour le premier trigramme, qu'il définiſſoit le ſymbole du ciel, 21 & ſuiv. Pour quelle raiſon il faiſoit ſuſpendre les trigrammes dans tous les lieux publics, 24. Quelle idée il vouloit rappeller à ſon peuple par le trigramme *Kouen*, ſymbole de la terre, 25. Pourquoi l'on peut ſuppoſer que *Fou-hi*, en commençant l'explication des trigrammes, s'eſt exprimé de la maniere que M. Amiot indique, *ibid.* Les trigrammes ſont le plus ancien monument qui exiſte dans le monde, ou du moins dont on ait connoiſſance, 42. La premiere explication des trigrammes, eſt due à *Ouen-ouang*, *ibid.* Celle de *Tcheou-koung*, ſon fils, eſt conſervée juſqu'au tems de Confucius, & ce dernier compoſa ſur ces trigrammes une eſpece de commentaire, 42, 43. Les trigrammes ſervoient déjà comme d'art divinatoire du tems de *Ouen-ouang*, 43. Quelles conſéquences on peut tirer d'un paſſage qui leur attribue cet uſage, 44. Sous quel point de vue M. Amiot enviſage le livre de l'explication des trigrammes, *ibid.* Les trigrammes de *Fou-hi* paroiſſent à

Chen-noung en trop petit nombre, & leur combinaiſon lui ſemble trop bornée, 47. Il établit un autre ſyſtême, & il forme ſes caracteres par des lignes, comme dans les trigrammes, mais ſans les reſtraindre à une même forme, à un même nombre & à une même poſition, 51. Les trigrammes ſont peu-à-peu abandonnés, 52. Figure des huit trigrammes de *Fou-hi*, 153. Table chronologique des Auteurs qui ont écrit ſur les trigrammes de *Fou-hi*, 195 & ſuiv. Quelle viſion fournit à *Fou-hi* l'occaſion de tracer les huit trigrammes, T. III, 8. Les Chinois ſont perſuadés, de tems immémorial, que tout, ſoit dans le moral, ſoit dans le Phyſique, dérive des trigrammes, T. VI, 127. Tout ce qui ſe dit des hexagrammes, s'applique egalement aux trigrammes, 128. Comment les Chinois ont trouvé dans les trigrammes la génération des *lu* & des tons, & tout ce qui compoſe leur ſyſtême muſical, 127 & ſuiv. Quels avantages *Chao-young* retira de ſes travaux ſur les myſteres qu'on ſuppoſe être renfermés dans les trigrammes, T. VIII, 49. Travaux de *Tchang-tſai* ſur les trigrammes, 60, 61. Quels etoient les privileges des Lettrés qui enſeignoient les trigrammes, 61. (Voyez *Koua*).

Trompettes : figure des deux ſortes de trompettes en uſage parmi les troupes chinoiſes, T. VII, 379. L'une & l'autre ſont de cuivre battu, & peſent ſept livres chacune, *ibid.* A combien elles reviennent, *ibid.*

Troupeaux, (les) etoient très-nombreux ſous les premieres Dynaſties, T. I, 166. Quelle eſt la politique des Chinois d'aujourd'hui par rapport aux troupeaux, T. IV, 321.

Troupes (les) qui compoſent les garniſons en Chine, ſont dans des lieux ſéparés du reſte des habitans, T. VII, 23. Quelles ſont les troupes favorites d'un Empereur Tartare-Chinois, 24. Les troupes chinoiſes ſont entretenues aux dépens de l'Etat, 27, 30. Elles ſont payées aujourd'hui comme elles l'etoient autrefois, 33. De quelle importance les troupes ſont pour un Etat, 57. Ce qu'il faut faire pour empêcher qu'elles ne ſe laiſſent amollir par le repos, 62. Pourquoi l'on ne doit pas les tenir trop long-tems en campagne, 65. Pourquoi le Général *Sun-tſe* ne veut point dans les troupes une confiance trop aveugle, ni une confiance qui dégénere en préſomption, 78. Quelle habileté exige le Gouvernement des troupes, 80 & ſuiv. Quels ſoldats il faut mettre à la tête des troupes, lorſqu'on veut attaquer de front, 88. Les troupes, quelles qu'elles puiſſent être, n'ont pas des qualités conſtantes qui les rendent invincibles, 91. Quel doit être le premier ſoin d'un Général d'armée après avoir raſſemblé toutes ſes troupes dans un même lieu, 92. Les troupes doivent être inſtruites de tous les ſignaux qu'on peut employer, 96. Dans quelles circonſtances il faut profiter de leur ardeur, 97. Conduite qu'il faut tenir dans les différens lieux où elles ſont campées, 99 & ſuiv. Eloge des troupes des anciens Chinois, 104. Quelle conduite les troupes doivent tenir, 107. Obſervations du Général *Sun-tſe*, ſur les poſitions les plus avantageuſes pour les troupes, 107 & ſuiv. la libéralité, dans un Général, eſt ſouvent dangereuſe pour les troupes, 115. Quelles doivent être les connoiſſances de celui qui eſt chargé de conduire les troupes, pour que leur marche ſe faſſe avec avantage, 116 & ſuiv. Les ſix façons principales dont on peut tromper & être trompé, conſiſtent dans la marche des troupes, dans leurs différens arrangemens, dans leurs diverſes poſitions, dans leur déſordre, dans leur dépériſſement & dans leur fuite, 119 & ſuiv. Quelles ſont les neuf manieres différentes d'employer

les troupes, 127 & suiv. Sur quel pied les troupes etoient anciennement en Chine, 128. Ménagemens qu'exigent les troupes, 135. Ce qu'il faut faire pour dissiper la douleur dont elles donnent des marques, 136. Précautions que doit prendre un Général quand il a grossi le nombre de ses troupes en y incorporant des etrangers, 137, 138. Quels avantages un général doit penser à retirer des bonnes troupes qu'il a formées, 150. Quel etoit anciennement, en Chine, le Gouvernement de l'Etat par rapport aux troupes, 170 & suiv. De quelles especes de troupes les armées chinoises etoient anciennement composées, 171. Idée du caractere des différentes troupes qu'on peut employer dans les cinq cas principaux pour lesquels on se détermine ordinairement à la guerre, 175 & suiv. Comment il faut choisir & former les troupes, 178 & suiv. Quels choix on doit faire parmi les troupes pour les différentes expéditions, 189. Quelles sont les circonstances propres à mener les troupes au combat, 191 & suiv. Explication des quatre sortes de légéretés, des deux sortes de gravités, & de l'unique & véritable force que le Général *Ou-tsé* regardoit comme essentielles pour le gouvernement des troupes, 196 & suiv. Préceptes qu'il donnoit pour mettre les troupes en mouvement, & les tenir dans l'inaction quand on veut, 197 & suiv.; pour les rendre toujours victorieuses, 205. Dans quel cas il vouloit qu'on plaçât les meilleures troupes à la tête, 214. Quels moyens il indiquoit pour avoir de bonnes troupes, 218 & suiv. Selon *Se-ma*, il y a autant de désavantage à avoir trop de troupes sur pied, qu'à en avoir trop peu, 249. Pourquoi il mettoit tant d'importance à avoir des troupes pleines de talens, de valeur, & bien disciplinées, 251. En quoi il faisoit consister la force des troupes, 261; l'art de les ranger, 265; de les instruire, 267. Quels moyens il indiquoit pour remédier au désordre qui se met parmi les troupes, 275; pour leur donner cette majesté qui leur concilie le respect & la confiance, & qui leur sert à imprimer la terreur & la crainte, 278 & suiv.; pour les ménager dans les marches forcées, 284; pour ne les laisser jamais dans la perplexité, 285; pour employer à propos les troupes légeres, & celles qui sont pesamment armées, 289. Idée générale de la maniere dont il faut employer les troupes, soit qu'elles soient peu nombreuses ou très-nombreuses, 297 & suiv. Noms des différens corps des troupes chinoises, 334. Description de leurs exercices particuliers & généraux, 322 & suiv., 333 & suiv.

Tsai (les) sont, chez les anciens Chinois, les trois Agens généraux de l'Univers, le Ciel, la Terre & l'Homme, T. II, 27. Ce qu'ils rangeoient sous chacun de ces trois principes, 27. & suiv.

Tsai-king, Ministre d'Etat en Chine, sous l'Empereur *Hoei-tsoung*, T. VIII, 104. Sa premiere attention en entrant dans le ministere est de ne mettre auprès de l'Empereur que des gens dévoués à ses intérêts, & à ses opinions contre la doctrine & les anciens usages, *ibid.* Il engage les Censeurs à représenter à l'Empereur qu'il etoit de sa gloire & de sa tranquillité de faire revivre tout ce qui avoit eté etabli sous les deux regnes précédens, *ibid.* Il fait casser tous les etablissemens sages qui avoient remplacé ceux de *Chen-tsoung* & de *Tché-tsoung*, 104, 105. Il fait déclarer infâmes les noms de ceux qui en avoient eté les auteurs, & à leur tête, il met celui de *Sée-ma-koang*, 105. Il regarde comme un point capital de faire revivre avec honneur la mémoire de *Ouang-ngan-ché*, 107. Il obtient de l'Empereur de placer le portrait de ce Ministre dans la Salle de Confucius, *ibid.* Il est disgracié, 108.

Tsai-yu,

Tſai-yu, Prince de la famille impériale des *Ming*, Auteur d'un ouvrage ſur la muſique, & l'un de ceux qu'a ſuivis principalement M. Amiot dans ſon Mémoire ſur la muſique des Chinois, T. VI, 33.

Tſang-kiai, le même que *Tſang-kié*. (Voy. *Tſang-kié*).

Tſang-kié, Miniſtre d'Etat en Chine ſous l'Empereur *Hoang-ti*, regardé comme l'inventeur des caracteres de la langue chinoiſe, T. II, 49. Quel uſage il en fit pour la perfection des Arts & du Gouvernement, 49 & ſuiv. Il eſt choiſi par l'Empereur pour conſigner dans les archives la mémoire de tout ce qui s'étoit paſſé, & eſt le premier hiſtorien titré en Chine, 50 & ſuiv. Sa méthode a la préférence ſur celle qu'on avoit employée juſqu'alors, 51. Son utilité la rend bientôt univerſelle, & les Trigrammes ne parurent plus qu'un objet de curioſité, 52 & ſuiv. Les ſentimens ſont différens, ſur *Tſang-kié*, T. III, 12. Par quel haſard il eut l'idée de l'ecriture & des caracteres, *ibid.* Quelles difficultés pluſieurs critiques Européens propoſent contre l'opinion générale des Lettrés Chinois, qui regardent, d'après *Onei-nan-tſe*, &c. *Tſang-kiai* comme l'inventeur de l'ecriture & des caracteres en Chine, T. IX, 289, 290, 354, 355.

Tſang-tchen-tchouen, barques chinoiſes, en uſage à *Tai-peng-hien*, T. VIII, 363. Figure de ces barques, *Pl. XXVIII.* A quel uſage on les emploie, *ibid.*

Tſan-tchong, eſpece de petite vérole en œufs de vers à ſoie, T. IV, 404. Pourquoi on la nomme ainſi, & quel traitement elle exige, *ibid.*

Tſao-kouei, Général chinois, que *Sun-tſé* propoſoit pour modele, & qui ne le mérite guere, T. VII, 136.

Tſao-ping, Général d'armée en Chine, ſous l'Empereur *Ly-heou-tchou* : il eſt chargé du ſoin de la guerre contre le Prince de *Ou*, T. V, 465. Après les plus grands ſuccès, il met le ſiege devant la Capitale de ce Prince, *ibid.* Par quelle généroſité il evite les ſuites funeſtes du pillage de cette ville, *ibid.* Il tient en ſa puiſſance le Prince de *Ou*, & tous les principaux Officiers, 466.

Tſao-tſao, le même que *Ouei-cu-ti*, (Voyez *Ouei-ou-ti*).

Tſao-tſei-tchi-pin, nom que les Chinois donnent aux ſix claſſes des caracteres de leur langue, T. VIII, 115.

Tſe-chu, (le) livre chinois qui contient la doctrine de Confucius, & qu'on regarde en Chine comme la baſe des Etudes, T. V, 27, 28.

Tſée-liou, rejette le conſeil qu'on lui donnoit de vendre les concubines de ſon pere, pour ſubvenir aux frais des funérailles de ſa mere, T. IV, 12.

Tſée-mei, nom de *Tou-fou*. (Voyez *Tou-fou*).

Tſée-ping, chinois célebre par tout ce qu'il fit pour fournir abondamment aux beſoins de ſa mere, & par les regrets qu'il témoigna de ſa mort, T. IV, 260.

Tſée-ſée, diſciple de *Tſeng-tſée*, & un de ceux qui fit en quelque ſorte revivre Confucius, T. VIII, 55.

Tſée-ſée-chang, (le fils de) ne porte point le deuil de ſa mere qui avoit eté répudiée : quelle raiſon en donna ſon pere, T. IV, 11.

Tſée-tchang : quelle réponſe il reçut de Confucius à qui il demandoit, s'il etoit vrai que *Kao-tſoung* eût paſſé trois ans ſans parler, & n'eût commencé, qu'après ce tems, à régler les affaires de l'Empire, T. IV, 13.

Tſée-y nom propre de *Kouo-tſée-y*. (Voy. *Kouo-tſée-y*).

Tſée-yng, fils du Prince *Fou-ſou*, & ſucceſſeur de *Hou-hai*, T. III, 299. Il adhere d'abord aveuglément à toutes les volontés de l'Eunuque *Tchao-kao*, par politique, *ibid.* Il ne peut ſe réſoudre, comme Souverain, à le con-

damner au ſupplice en punition de tous ſes crimes, & n'oſe pas même le faire aſſaſſiner, 300. Il le fait venir, & lui perce lui-même le cœur d'un coup de poignard, *ibid.* Le Conſeil approuve, ou fait ſemblant d'approuver cette action, *ibid.* Les rebelles viennent attaquer la Capitale, & *Tſée-yng* ſe rend à diſcrétion au Général *Lieou-pang*, 300, 301. Il cede l'Empire, 301. Un autre Général, nommé *Hiang-yu*, le tue de ſa propre main, *ibid.*

Tſée-y pen-ſang & *Ouen-ſang*, Chapitres du *Li-ki* : quelles maximes on y trouve ſur la piété filiale, T. IV, 27.

Tſé-king, (le) inſtrument de muſique chinois formé d'une ſeule pierre ſonore, & qui ſervoit à donner le ſignal pour commencer ou finir une piece de muſique, T. VI, 41. Opinions de quelques Auteurs ſur l'uſage de cet inſtrument, 42.

Tſeng-koung, Lettré chinois : il eſt propoſé par les Miniſtres pour être Hiſtoriographe au lieu de *Sou-ché*, T. X, 85. Injuſtice de cette préférence, *ibid.* Son hiſtoire n'eſt point goûtée de l'Empereur *Chen-tſoung*, & il eſt diſgracié, 85, 86.

Tſeng-tſée, Philoſophe chinois, un des plus illuſtres diſciples de Confucius, & Auteur du *Ta hio* : ſa converſation avec Confucius ſur la piété filiale, T. IV, 30 & ſuiv. Pourquoi ce Philoſophe réduiſoit tous les devoirs de la piété filiale à l'obéiſſance, 69. *Tſeng-tſée* eſt le ſeul qui ait mis par ecrit les leçons de Confucius, T. VIII, 54.

Tſeng-tſée-ouen, Chapitre du *Li-ki* : quelles maximes il renferme ſur la piété filiale, T. IV, 14, 15.

Tſé-ouang-reptan, un des chefs des *Eleuths*, qui enleva à l'Empereur *Yong-tcheng* pluſieurs hordes de *Mongoux*, malgré les ſecours abondans en tout genre que ce Prince avoit envoyés en Tartarie, T. I, 334. Il ſe tient en apparence dans les bornes du devoir, & forme ſecrettement une ligue contre les Chinois, 334, 335. Il indigne contre lui, par la perfidie la plus cruelle, tous les Chefs des différentes hordes des *Eleuths*, 335. Ceux-ci s'adreſſent à l'Empereur pour le prier de les délivrer de *Tſé-ouang-reptan*, & des ravages qu'il faiſoit dans tout le pays, *ibid.* A leur demande *Yong-tcheng* envoie des troupes qui contiennent cet ennemi commun, *ibid.*

Tſeou-y, Recueil chinois, en trois cens livres, où l'on a raſſemblé les morceaux les plus inſtructifs des remontrances faites aux Empereurs, depuis plus de deux mille ans, par les Cenſeurs de l'Empire, T. IV, 99. Notice des objets contenus dans un certain nombre des trois cens livres dont ce recueil eſt compoſé, 99, 100.

Tſereng, (les trois) chefs de hordes des *Eleuths*, qui vinrent avec leurs gens dans les terres de l'Empire chinois, ſe ſoumettre à la domination de l'Empereur *Kien-long*, T. I, 342. Ils ſont accueillis avec bonté, & traités comme ſujets de l'Empire, 342, 343.

Tſereng, Général d'armée, envoyé par l'Empereur *Kien-long*, contre les *Eleuths*, T. I, 350. Il devient jaloux de *Yu-pao* ſon collegue, & leur méſintelligence les empêche de réuſſir, *ibid.* l'Empereur le mande à *Pé-king* pour le condamner à mort, 351. Il eſt maſſacré en chemin par les *Eleuths*, *ibid.*

Tſé-tchée, *Toung-kien*, ouvrage de *Sée-ma-koang*, qui eſt une hiſtoire univerſelle, T. X, 53. Merite de cet ouvrage, *ibid.*

Tſé-tien, *hoang-heou*, Impératrice de Chine, epouſe de *Tai-tſoung*, fameuſe par ſon ambition & par ſes cruautés, T. V, 154, 329. Ses diſpoſitions extraordinaires, dans ſa jeuneſſe, pour apprendre tout ce qu'on vouloit lui enſeigner, 255. Son goût déclaré pour les Lettres décide ſa famille à

lui faciliter les moyens de se livrer à l'etude, 256. Ses progrès rapides & etonnans lui donnent de la célébrité dans toute la Chine, 256, 257. Elle est appellée à la Cour, par l'Empereur *Tai-tsoung*, 257. Elle plaît par les charmes de son esprit, reçoit des titres flatteurs, commence & jette les fondemens de sa grandeur future, 258. La mort de l'Empereur la relegue dans un monastere, & l'enleve au Prince héritier qui en etoit eperdument amoureux, 259. Elle doit à son adresse, autant qu'au hasard, la faveur de rentrer dans le Palais de l'Empereur, 260. Sa conduite pleine d'artifice pour séduire *Kao-tsoung*, 261, 262. Elle est elevée au rang de Reine, 262. Ses intrigues pour parvenir à régner despotiquement sur le cœur de l'Empereur, 262, 263. Elle se met en tête de devenir Impératrice, & de faire ôter à la femme légitime de *Kao-tsoung*, sa bienfaitrice, la dignité dont elle jouissoit, 263, 264. Quel moyen barbare & dénaturé elle employa pour la rendre odieuse à l'Empereur, 265. Elle s'introduit peu-à-peu dans le Conseil, & y donne des loix, 266, 267. Elle fait proposer la dégradation de l'Impératrice, trouve des oppositions, & parvient enfin à son but, 268, 269 & suiv. Non contente de cette dégradation, elle la fait priver de la liberté qui lui restoit, 272. Elle lui fait couper les pieds, les mains & la tête, 272, 273. Elle entreprend de faire casser le Prince héritier pour lui substituer un de ses fils, & leve toutes les difficultés par mille cruautés envers ceux qui s'y opposoient, 273, 274. Elle fait disgracier les Ministres les plus zélés, 274, 275. Elle intente une accusation calomnieuse contre l'oncle de l'Empereur, & le fait exiler, 275, 276. Elle poursuit jusques dans leur exil les grands hommes de l'Empire, & les fait périr, 276. Elle interrompt le cours de ses cruautés, & s'occupe à faire fleurir le Gouvernement, 276, 277. Elle se venge d'une satyre faite contre elle, 278. Elle se donne à la magie, 279. Cette occupation, à laquelle elle se livroit entiérement, pense être la cause de sa perte, 279, 280. Elle pare le coup qu'on vouloit lui porter, & réveille sa cruauté pour faire couler des ruisseaux de sang, 280, 281. Elle sacrifie, à sa passion de dominer, les plus grands hommes de l'Empire, 282. Elle joint à tous les crimes l'impiété, & entreprend de partager avec l'Empereur les fonctions des sacrifices, 283. Elle obtient cette faveur, & fait accompagner & suivre d'une pompe & d'une magnificence extraordinaires, cette cérémonie nouvelle, 284 & suiv. Objet de sa politique dans les honneurs qu'elle rend à Confucius, aux Lettrés & aux Sectaires, 287, 288. Elle fait battre une nouvelle monnoie, 289. Elle médite les plus grandes atrocités contre ceux de la maison Impériale, & contre quelques-uns de ceux-mêmes qui en portoient le nom, 289. Moyens artificieux qu'elle emploie pour perdre ces derniers, 290. Ses vues politiques contribuent à la gloire de l'Empire, 290, 291. Elle feint de vouloir abdiquer, 291. l'Empereur cimente sa puissance par un Edit public, 292. Elle médite de nouveaux projets de grandeur, & cherche pour y parvenir à bien mériter de la Littérature, 292, 293. Elle réussit, 294. Ses mauvais traitemens envers deux de ses filles, engage le Prince héritier, leur frere, à parler en leur faveur; *Tsé-tien-hoang-heou* s'en défait par le poison, 294. Elle lui substitue son second fils, qu'elle fait dégrader après, parce qu'elle lui voyoit trop de mérite, 295, 296. Elle immole à son ambition une multitude incroyable de Grands, & fait

occuper toutes les places par ſes créatures, 296, 297. Elle cherche à faire juger indigne du Trône le troiſieme fils de *Kao-tſoung*, 297. Elle obtient la ſouveraine puiſſance par la mort de ſon epoux, *ibid.* Elle détrône le légitime Souverain, ſans trouver aucune réſiſtance, & dans la même ſéance elle en eleve un autre qui pût la laiſſer régner ſeule, 297, 298 & ſuiv. Elle fait mettre à mort l'ancien Prince héritier, 300. Elle pourvoit à ſa ſûreté du côté de l'Empereur détrôné, & de celui qu'elle avoit elevé, & tout ſe fait en ſon nom, 301. Elle met la main à l'œuvre pour ne faire aſſeoir ſur le Trône que quelqu'un de ſa race & de ſon nom, 302, 303. Sa conduite fait eclorre une guerre civile, 303, 304. Elle réuſſit au-delà de ſes eſpérances à en etouffer les premieres etincelles, 305. Ayant aliéné tous les cœurs, elle fait choix d'un jeune Bonze pour confident, & ajoute à l'horreur qu'elle inſpiroit, 306, 307. Elle eteint de nouveau dans des flots de ſang le feu d'une ſeconde guerre civile, 308. Elle traveſtit ſon ſexe pour offrir les ſacrifices, 308, 309. Artifice cruel qu'elle invente pour elaguer toutes les branches de la maiſon Impériale, & faire périr tous ceux qui lui etoient attachés, 309, 310. Elle remplit tout l'Empire de ſang, 310, 311. L'orgueil ſuccede à la cruauté, 311. Elle fait faire des livres à ſa louange, & fait bâtir des Temples & des Palais avec une magnificence extraordinaire, 312. A l'exemple du Grand *Yu*, elle fait fondre de grands vaſes d'airain, 314. Ses dépenſes inouies pour eriger des monumens de ſon regne, 314, 315. Son caractere de diſſimulation perce à travers les occupations & les ſoins penibles d'un gouvernement qui rouloit tout entier ſur elle, 316. Elle veut ſe demettre en faveur de *Jouitſoung*, 317. Bientôt après elle entreprend d'enlever le Trône à la maiſon des *Tang*, pour le faire paſſer dans ſa propre maiſon, 318. Elle renonce à ce projet, 319, 320. Elle rappelle *Tchoung-tſoung*, 321. Elle prend de l'ombrage de la joie du peuple & des Grands, à la nouvelle du rappel de leur légitime Empereur, & de leur empreſſement à venir ſervir ſous lui, 322. Trait de ſa défiance au ſujet du traitement qu'on feroit à ſa famille après ſa mort, 323. Malgré ſa pénétration & ſa vigilance elle eſt trompée, 324, 325 & ſuiv. Il ſe forme un parti contre elle pour remettre ſur le Trône le Souverain légitime, 326, 327. Il réuſſit, & elle eſt forcée de remettre les rênes de l'Empire, 328, 329. Son orgueil lui fait exiger le plus auguſte des titres, 329. Elle ne peut ſurvivre à ſa diſgrace, 336.

Tſée-ya, Philoſophe chinois, qui vivoit plus de cinq cens ans avant Confucius: traduction d'un chapitre de ſes ouvrages, où il fait conſiſter l'art de régner à *conſerver la vie des peuples, & à les faire jouir des ſes biens dans les bras de l'innocence*, T. IX, 352.

Tſi, (la Dynaſtie des) pendant combien d'années elle occupa le Trône de Chine, T. V, 52.

Tſi, (le Royaume de) T. VII, 47. 184. Inquiétude de *Ou-heou*, au ſujet du Roi de *Tſi*, 183. Caractere des habitans, & forme du gouvernement du Royaume de *Tſi*, 185.

Tſi-chun, ſimple particulier en Chine, devenu célebre par la piété filiale, à qui il dut la conſervation de ſa vie, T. IV, 258.

Tſien, poids des pieces de monnoie de Chine, T. IV, 307 & ſuiv. Le *Tſien* eſt la dixieme partie d'une once, T. VII, 319. Le *Tſien* vaut quinze ſols, 321.

Tſien-ing-koué: ce qu'il diſoit de l'intérêt de l'argent, porté à trente pour

cent par le Miniſtere chinois, T. IV, 372.

Tſien-leang, taille que les Colons paient en Chine, T. IV, 378. De quelle maniere l'adminiſtration adoucit le fardeau de cette impoſition, pour ceux qui ne ſont pas en etat de la payer, *ibid.*

Tſien-ou-tay, nom que les Chinois donnent aux cinq petites Dynaſties antérieures, dont *Soung-ou-ti* eſt le fondateur, T. III, 115.

Tſien-tchi, Lettré chinois, qui a beaucoup ecrit ſur la politique du Gouvernement de Chine, relativement à l'intérêt de l'argent, T. IV, 342. Selon ce Lettré, le miniſtere chinois a voulu faciliter le commerce & en etendre l'utilité, en portant très-haut l'intérêt de l'argent, *ibid.* Ses obſervations & ſes opinions ſur le gouvernement le plus accompli, & ſur l'Etat le plus riche, *ibid.* 343; ſur la richeſſe de l'Empire, ſous les premieres Dynaſties, & ſur la population de ce même Empire dans le tems où il vivoit, 343; ſur la néceſſité des echanges, & ſur la diſtinction qu'il faut faire dans le commerce, des choſes & des lieux, *ibid.*; ſur la conduite que l'Etat ſeroit obligé de tenir, ſi tous les biens de l'Empire lui appartenoient, 343, 344; enfin ſur l'injuſtice des préjugés populaires du Gouvernement chinois par rapport au commerce, & aux commerçans placés au dernier rang des citoyens, 344. Quelles conſéquences il tire de la circulation de l'argent facilitée par les echanges, 345. Pourquoi *Tſien-tchi* charge le Gouvernement de tenir tellement la balance de ſa recette & de ſa dépenſe, que ce qui entre au Tréſor Impérial ou en ſort, ne faſſe ni hauſſer ni baiſſer la valeur reçue de l'argent, & de veiller tellement ſur l'equilibre des echanges entre les Provinces, que les mieux partagées n'epuiſent pas les autres, 345, 346. A quoi ce Lettré attribue l'Etat floriſſant du commerce des Chinois, les ſoins de la police pour le maintenir, le protéger, & punir les malverſations, 347. Comment il juſtifioit l'Etat du crime d'uſure, que lui imputoit *Leang-tſien*, pour avoir porté l'intérêt de l'argent à trente pour cent, 347 & ſuiv. Quelles preuves il donnoit que le haut intérêt de l'argent, fixé par la loi en Chine, etendoit l'utilité du commerce, 350 & ſuiv.

Tſien-yé, ou mille feuilles, T. III, 439.

Tſieou-hai-tang ou *Hai-tang* d'automne, fleur que les Chinois cultivent dans leurs jardins, & qui eſt originairement une plante venue du pied des rochers au bord de la mer, T. III. 443. Les vers des Poëtes de la Dynaſtie des *Tang* prouvent qu'elle eſt connue en Chine depuis plus de quatorze ſiecles, 444. Elle doit cette ancienneté à ſa beauté, *ibid.* Deſcription des tiges, des rejettons, des feuilles, de la couleur, & du calice des fleurs de cette plante, *ibid.* Les fleurs ſe ramifient très-agréablement & leur progreſſion eſt charmante, 445. De quelle couleur, & de quelle forme ſont les pétales du *Tſieou-hai-tang*, 445. Cette plante eſt délicate, & ſe multiplie par les graines, mais difficilement, *ibid.* Méthode des fleuriſtes Chinois pour la conſerver, *ibid.* Vers quel tems elle commence à fleurir, *ibid.* Remarques ſur le parfum qu'elle répand, *ibid.* Les provinces du midi ſont les plus propres à cette plante, *ibid.* Quels ſoins exige ſa culture, *ibid.* 446. Les Poëtes en ont fait le ſymbole de la beauté modeſte & vertueuſe, & les peintres, ainſi que les brodeurs, la font entrer dans leurs ouvrages, 446.

Tſieou-tſoung-pa-hien, nom commun qu'avoient pris huit hommes de Lettres célebres, en chine, par leurs débauches de table, & par leurs talens, T. V, 399.

Tsi-hien-hei-hien, espece de petite-vérole, dans laquelle le virus s'embarrasse dans le sang par la fermentation qu'il y cause, & expose le malade à de grands dangers, T. IV, 409.

Tsi-kao-ti, autrement *Siao-tao-tcheng*, Empereur de Chine, T. III, 124. De qui il descendoit, *ibid.* La description que ses panégyristes font de son physique, annonce en lui un homme extraordinaire, *ibid.* L'empereur *Fei-ti*, jaloux de son mérite, veut employer la ruse pour le faire mourir, & manque son coup, *ibid.* *Ming-ti* son successeur veut lui ôter le commandement des troupes, dont il avoit l'estime & la confiance, & le rappeller à la Cour, 125. *Siao-tao-tcheng* imagine un moyen de se maintenir dans son poste, à la tête de l'armée, & l'exécute avec adresse, 125. Il fait naître une guerre entre les Tartares & les Chinois, 126. Il reçoit ordre de continuer à commander les troupes contre les ennemis, & s'acquiert, par ses succès, un nouveau degré d'estime dans l'esprit de l'Empereur, *ibid.* Ce Prince jette les yeux sur *Siao-tao-tcheng* pour instruire le jeune Prince son successeur, 127. *Siao-tao-tcheng*, malgré les conseils de ses amis, se rend à la Cour pour occuper son nouvel emploi, *ibid.* Il est revêtu de la dignité de Grand-Général, & de celle de Ministre principal pour la partie de la guerre, *ibid.* Il délivre, par des prodiges de valeur, le palais & la ville où un parti de rebelles etoit prêt à faire main-basse, & devient après cette action d'eclat, l'arbitre de tout l'Empire, 128. Il eteint une seconde révolte, & etend son autorité, 128, 129. Il est déterminé, par une circonstance imprévue, où il court risque de perdre la vie par la main même de l'Empereur, à faire descendre du Trône un Prince qui le déshonoroit, 130. Il propose aux Grands assemblés de nommer un Empereur à la place de *Lieou-yo*, que les Eunuques avoient assassiné, 131. Il est proclamé d'une voix unanime, & se fait un honneur infini en refusant la Couronne, & en la donnant lui-même à un jeune Prince de dix ans, *ibid.* Il gouverne sous cet Empereur avec une autorité absolue, & se fait nommer Prince de *Tsi*, *ibid.* 132. Il oppose aux cabales de la Cour, & aux efforts de ses ennemis pour le perdre, une intrépidité qui fait trembler les plus hardis, & une prudence qui rompt toutes leurs mesures, 132. Sa politique habile le sauve de l'ennemi le plus dangereux, 132, 133. Après avoir ecarté tout ce qui pouvoit lui résister, il songe à se faire nommer Empereur, 133. Il est reconnu & proclamé, *ibid.* Eloges des qualités brillantes de ce Prince, 134. Il meurt âgé de cinquante-quatre ans, *ibid.*

Tsi-ki-koang, Général d'armée chinois, fameux par sa maniere de ranger les troupes, T. VIII, 335. Figures des différens ordres de bataille de son invention, dans lesquels il partage à droite & à gauche les troupes armées, ou bien il change deux corps de troupes de cinq brigades, en d'autres corps composés de trois, ou enfin il change l'arrangement des troupes imitant l'oiseau *Yun-yang*, & l'arrangement qui imite les trois principes actifs, 350.

Tsin, (les) nom de plusieurs Dynasties qui ont régné en Chine, en différens tems : epoque de leur commencement, avec le nombre des Empereurs de chacune, T. I, 6. La Dynastie des *Tsin* Occidentaux eteint totalement la famille des *Han*, l'an de J. C. 265, T. II, 298. Noms des Auteurs qui ont ecrit sur l'histoire, sous cette Dynastie, *ibid.* La Dynastie des *Tsin* Orientaux commence à régner l'an 317 de

l'ere chrétienne, 299. Quels ſont les Auteurs qui ont écrit ſur l'hiſtoire ſous cette Dynaſtie, *ibid.* Combien de tems ſubſiſta la premiere Dynaſtie des *Tſin*, & en qui elle fut eteinte, T. V, 50. Combien de tems les Dynaſties des *Tſin* Orientaux & Occidentaux ont occupé le Trône, 52.

Tſin, (le Royaume de) etoit ſitué dans le *Chen-ſi*, T. VII, 183, 184. Vice de ſon gouvernement, 184, Caractere & naturel des habitans, 185, 186. Ce qu'il faut entendre par les trois *Tſin*, dont parle le Général *Ou-tſe*, 185, 188.

Tſin, (le Roi de) le plus puiſſant des neuf Souverains qui régnoient en Chine, ſur la fin des *Tcheou* : en quoi conſiſtoient ſes poſſeſſions, T. III, 184. Il conclut un traité avec le Roi de *Tchao*, & ces deux Princes s'envoient réciproquement des ôtages, 185. De vaſſal de l'Empire, il en devient l'arbitre, 193. Quelles révolutions opéra dans l'Empire, le Roi de *Tſin*, connu ſous le nom de *Tſin-ché-hoang-ti*, 195 & ſuiv. (Voyez *Tſin-ché-hoang-ti*).

Tſi-nan-tang, chinois célebre par l'invention d'une boîte de feu, qui eſt une eſpece de brûlot dont les Chinois ſe ſervent, lorſque leurs barques ſont au-deſſus du courant, pour brûler les barques des ennemis, T. VIII, 361. Quelle méthode il employoit pour obtenir de cette machine tout l'effet qu'il deſiroit, *ibid.* Figure & deſcription de cette boîte de feu, & de la charge de poudre & de pieces de mitraille qui y entrent, *ibid. Planche XVI.*

Tſin-ché-hoang-ti, Empereur de Chine, incendiaire des livres, T. III, 183. Ce Prince réputé fils de *Tchoang-ſiang-ouang*, Roi de *Tſin*, etoit réellement fils d'un nommé *Liu-pou-ouei*, riche marchand du Royaume de *Tchao*, & d'une concubine, *ibid.* Il vint au monde l'an 259 après J. C. 190. La mort de *Tchoang-ſiang-ouang* ou autrement *Y-jin*, ſon pere prétendu, lui laiſſe à treize ans le Royaume de *Tſin* à gouverner, 195. Il ſe contente du titre de Roi de *Tſin* par les conſeils de *Liu-pou-ouei*, qu'il déclare ſon premier Miniſtre, & le ſupérieur de tous les ordres de l'Etat, *ibid. Liu-pou-ouei* profite de ſa puiſſance & de ſon crédit pour affermir la puiſſance de ſon fils, 196. La mere du jeune Prince en abuſe, & eſt punie par l'exil, des déſordres qu'elle cauſoit dans l'intérieur du Palais, par l'irrégularité de ſa conduite, *ibid.* & ſuiv. *Tſin-ché-hoang-ti* enveloppe dans cette diſgrace ſon Miniſtre, veut le rappeller, deux ans après, & le perd pour toujours, 199, 200. La plupart des gens de Lettres blâment la rigueur de *Tſin-ché-hoang-ti* envers ſa mere, & lui font des repréſentations à ce ſujet, 202 & ſuiv. Les termes peu meſurés de leurs ſuppliques tranſportent le Prince de colere, il défend ſous peine de mort de lui faire déſormais aucune remontrance ; & pour inſpirer plus de terreur il ne ſe tient, plus ſur ſon Trône que l'epée nue à la main, 203. Vingt ſept Lettrés ſont maſſacrés pour leur zele, *ibid.* Un ſeul, nommé *Mao-tſiao*, ſe diſtingue par une hardieſſe qui triomphe de la férocité du Prince, 203. Il obtient la grace qu'il demandoit, & *Tſin-ché-hoang-ti* va lui-même au-devant de ſa mere, 205, 206. La modération que le Prince fait paroître dans cette occaſion, & ſa déférence pour le Lettré s'evanouiſſent bientôt, & il cherche à s'en venger contre le corps entier des Lettrés, 206. Sa politique prend d'abord des ménagemens, & des biais, 207. Un habile Lettré pare le coup qu'on alloit porter à la littérature, 208 & ſuiv. *Tſin-ché-hoang-ti* tourne ſes vues ſur un objet plus vaſte, la réunion de tout l'Empire

sous l'autorité d'un seul & unique Souverain, 211. Il est secondé dans l'exécution de ce projet par *Li-Sée* habile Lettré, & son premier Ministre, *ibid.* 212. Il emploie, pour parvenir à son but, les artifices, la force, il fomente des divisions entre tous les Princes qui régnoient alors en Chine, les anime les uns contre les autres, se déclare pour quelques-uns, & cherche à effrayer par des cruautés ceux qui refusoient de s'attacher à lui, 212, 213, 214. Il eprouve des revers de la part d'un Général fameux, nommé *Li-mou*, & cherche à s'en venger en rendant suspecte sa fidélité; ce lâche artifice lui réussit, & *Li-mou* est mis à mort, 214, 215. Délivré de ce redoutable ennemi, le Roi de *Tsin* ajoute à la conquête qu'il venoit de faire du Royaume des *Han*, celle du Royaume de *Tchao*, 215 & suiv. Il en fait massacrer le Roi & toute la race, 217. Il court risque d'être assassiné, 219. Il va à *Han-tan*, ville où il avoit reçu le jour & l'education, & la rend le théâtre d'exécutions sanglantes, 220. Ses cruautés & ses succès abattent le courage des *Yen* ses plus redoutables ennemis; ils demandent la paix, 221. *Tsin-ché-hoang-ti* la leur accorde, & les fait mettre tous à mort aussi-tôt qu'ils sont en son pouvoir, 222. Il fait des préparatifs immenses pour achever de réduire toute la Chine sous son pouvoir, 222, 223 & suiv. Ses premiers efforts se dirigent contre le Roi de *Tchou*, dont l'armée est mise en déroute, & dont le Royaume est en peu de tems au pouvoir du Roi de *Tsin*, 223, 224 & suiv. Ces succès brillans sont suivis de nouveaux, 227. Enfin après avoir détruit successivement les sept Souverains qui se partageoient l'Empire de la Chine, après avoir tout rempli de sang & de carnage, le Roi de *Tsin* se voit tranquille possesseur du Trône Impérial, 229. Il rend un Edit où, pour s'exalter aux yeux de ses sujets, & pour se mettre au-dessus de tous les Souverains qui avoient gouverné l'Empire, il ordonne qu'on l'appelle *Ché-hoang-ti*, 230, 231. Après avoir décoré sa personne d'un titre, dont il étoit indigne, il veut egalement désigner son regne par un emblême qui lui fût propre, il prend l'eau, 232, 233, 234. Il veut que le nombre *six* serve de base à tout ce qui, dans l'usage ordinaire, pouvoit être soumis aux regles de combinaisons & de rapports, comme l'Arithmétique, l'Astronomie, la Géographie, la Géométrie, l'Arithmomancie, la Musique, le commerce, *&c.* & la division de l'Empire, 234 & suiv. Il choisit la couleur noire pour les habillemens, meubles & ustensiles de sa Cour, 235 & suiv. Il réforme le calendrier, & fait de nouveaux réglemens, 236, 237. Il ordonne d'envoyer dans la Capitale tout ce qu'il y avoit d'armes en Chine, afin de les mettre en pieces, 237. Plein de l'idée de sa grandeur, il cherche à la manifester par des monumens en tout genre, 237, 239. Il s'occupe cependant des moyens d'augmenter la splendeur de l'État, & d'assurer le bonheur de ses sujets, 239. Un de ses Ministres lui conseille de donner les provinces de l'Empire en apanage aux Princes de son sang, 240. Cet avis est détruit par un autre Ministre, qui rapporte, pour confirmer le sien, tous les maux, toutes les dissensions, & toutes les guerres qu'avoit occasionnées, sous les *Tcheou*, ce partage de l'Empire en Souverainetés, 240, 241 & suiv. En conséquence l'Empereur, pour exclure la multiplicité des Maîtres, fait un réglement par lequel il nomme, pour chaque province, des Officiers de différens titres, pour les gouverner, & traiter sous

ſous ſon autorité toutes les affaires de leurs reſſorts reſpectifs, 244. Ce réglement fait, il commence la viſite de ſon Royaume par la province de *Chen-ſi*, 245. Il examine tous les lieux, non en ſimple curieux, mais en Prince eclairé, & qui fait toutes les perquiſitions néceſſaires, relativement à la réforme qu'il méditoit pour la garde des frontieres & la culture des terres, 246. Tous les Mandarins des lieux par où il paſſoit cherchant à lui rendre les chemins commodes & agréables, il veut que ſes ſujets en profitent comme lui, & ordonne de faire de grands chemins de communication, ce qui s'exécute, 247. Dans le cours de ſes voyages, il paſſe à *Kiun-hien*, ville du Royaume de *Lou*, fameuſe par le grand nombre de Lettrés qui y ont pris naiſſance, *ibid.* L'acharnement des Lettrés de cette ville à lui parler des anciens tems, des anciens uſages, des anciens Empereurs, qu'il abhorroit, fait eclorre ce germe de haine qu'il développa par la ſuite avec auſſi peu de ménagement contre les Lettres, & contre tous ceux qui les cultivoient, 248, 249 & ſuiv. Laſſé de leurs repréſentations, & indiſpoſé d'avoir autant de Cenſeurs de ſa conduite qu'il y avoit d'hommes qui exerçoient la profeſſion de Lettrés, il les congédie, 250. Il va ſur la montagne offrir un ſacrifice, & continue la viſite de ſon Royaume, *ibid.* & ſuiv. Il donne des marques de ſuperſtition, 251. & ſuiv. Il fait venir juſqu'à mille plongeurs pour faire pêcher le *Ting* des *Tcheou*, qu'on diſoit avoir eté jetté dans la riviere de *Sée-choui*, 253. (Voyez *Ting*). Il court riſque de faire naufrage, & s'en venge ſur l'eſprit du lieu en faiſant un dégât affreux d'arbres, de plantes, *&c.* ſur la montagne de *Siang-chan*, 254. De retour de ſon voyage il fait travailler à l'exécution d'une deſcription générale de ſes Etats, 256 & ſuiv. Ses occupations n'ont pour objet que le bien public, 257. Le genre de vie qu'il menoit lui fait courir un jour le danger d'être aſſaſſiné par des brigands, 257 & ſuiv. Après quelque tems de ſéjour dans ſa Capitale, il reprend le cours de ſes viſites dans ſon Royaume, & fait faire différens ouvrages pour l'utilité publique, & pour ſervir auſſi de monument de ſa vanité, 258, 259. Ce ſecond voyage fournit à *Tſin-ché-hoang-ti* l'occaſion de ſonger à faire la guerre aux Tartares, dont il ſe défie au ſujet d'un oracle vrai ou faux qu'on lui préſente, 259, 260. Le Général qu'il envoie contre eux en fait un carnage affreux, & dompte avec les plus grands ſuccès les rebelles du *Ho-nan*, 261. La fureur des conquêtes ſe réveille dans le cœur de ce Prince, & il envoie une armée nombreuſe pour ſoumettre des Provinces habitées par des hommes demi-ſauvages qu'on n'avoit encore pu dompter, 261 & ſuiv. Ils ſont réduits ſous la domination chinoiſe, 262. Pour ſe mettre à l'abri des excurſions des Tartares, l'Empereur fait réparer, ou plutôt entreprend de conſtruire de nouveau la grande muraille, 263 & ſuiv. Pour donner un nouveau luſtre à ſa gloire, & pour combler ſa vanité, il invite à un repas ſolemnel, à l'exemple des Fondateurs des premieres Dynaſties, tous les Grands de ſon Empire, & s'y enivre de l'encens que lui prodiguent les plus lâches adulateurs, 265, 266. Un Mandarin Lettré a la hardieſſe de s'elever contre les eloges qu'on faiſoit de cet Empereur, en ſa préſence même, & lui fait ſentir qu'il a beſoin de choiſir des modeles pour bien gouverner, 267 & ſuiv. Il eſt interrompu bruſquement par *Tſin-ché-hoang-ti*, & réfuté par le premier Miniſtre, *Li-ſée*, qui, par ſon diſcours, porte le dernier coup aux Lettrés en excitant contre eux toute

l'indignation de l'Empereur qui les haïſſoit déjà, & qui n'attendoit que le moment favorable pour les accabler, 269 & ſuiv. Leur proſcription eſt réſolue, & l'on prend les meſures les plus efficaces pour l'extirpation des livres, & pour prévenir les cabales & les révoltes que pourroit cauſer, dans l'Empire, le grand nombre de mécontens & d'oiſifs qu'alloit occaſionner cette proſcription, 277 & ſuiv. Les gens de lettres témoignent ouvertement, & par des ecrits ſatyriques, leur mécontentement; l'Empereur etablit des Cenſeurs pour les interroger ſur le Gouvernement préſent, & ceux dont les réponſes ſe trouvoient conformes aux libelles déjà promulgués, ſont mis à mort, 281 & ſuiv. La fureur de l'Empereur ſe manifeſte contre ſon propre fils, qu'il exile de la cour pour avoir parlé en faveur des Lettrés, 283. Nouveaux traits de la férocité du caractere de ce Prince, 284 & ſuiv. Il aliene de plus en plus tous les cœurs, 286. Un evénement ſingulier redouble les craintes dont il etoit déjà tourmenté, *ibid.* Il fait conſulter les devins, qui l'engagent à voyager pour enchaîner la bonne fortune, 288. Il s'y décide avec plaiſir, & prend ſa route du côté de l'Orient: il tombe malade en chemin, & meurt, 289 & ſuiv. Sa mort, en entraînant celle de ſon fils diſgracié, & celle de *Mong-tien*, Général de ſes troupes, donne naiſſance à des brigues, à des cabales, enfin à des révoltes & à des diviſions qui renverſent la Dynaſtie qu'il avoit fondée, 290 & ſuiv. (Voyez quelques détails particuliers de la politique, de la férocité, & du luxe de cet Empereur, nommé auſſi *Tſin-chi-hoang*, T. I, 36, 55; T. IV, 47, 335; T. V, 50; T. VIII, 307, 308. T. IX, 323 & ſuiv. 394 & ſuiv.).

Tſing, (Etat des lettres ſous la Dynaſtie des) T. VIII, 214.

Tſing-miao, appartement du College Impérial de *Pê-king*, où ſe fait le concert qu'on donne à l'Empereur, lorſque ce Prince vient faire ſa viſite, T. IV, 16.

Tſiou-y & *Sang-ſou*, chapitres du *Li-ki*, remplis de maximes ſur la piété filiale, T. IV, 28.

Tſi-tong, chapitre du *Li-ki*: quelles maximes il renferme ſur la piété filiale, T. IV, 24, 25.

Tſiuen-kou-ſou-ouen, Miniſtre du Roi de la Corée, célebre par les attentats auxquels il ſe porta contre ſon Souverain, T. V, 170. Il offenſe l'Empereur *Tay-tſoung* par la demande qu'il lui fait faire, & par la maniere dédaigneuſe dont il traite l'Ambaſſadeur de ce Prince, 170. Il anime contre lui ſon reſſentiment, & occaſionne une guerre funeſte, 171 & ſuiv.

Tſi-y. (Voyez *Sang-ta ki*).

Tſoan-hiong, eſpece de petite-vérole très-dangereuſe: quel traitement elle exige, pour empêcher que le virus ne pénetre en dedans, T. IV, 402.

Tſo-kieou-ming, Auteur contemporain de Confucius, & plus ancien que Pythagore, T. VI, 137. Il parle de l'aggrégation des nombres 1, 2, 3, 4, relativement à la muſique, comme d'une doctrine connue de ceux qu'il appelloit dès-lors *nos anciens*, 136 & ſuiv.

Tſong-gui-ſou, (le Tribunal du) ou de la famille impériale & maiſon de l'Empereur, T. IV, 127. Il détermine, dans le plus grand détail, les titres, grades, *&c.* particuliers à la famille impériale; l'âge & la maniere de les obtenir; ce qui regarde les cadets des Princes titrés des différens ordres; le rang, les titres & les droits des filles de l'Empereur, des Princes ſes enfans & des Princes titrés, enfin les prérogatives, diſtinctions & droits honorifiques attachés à chaque ordre des Princes titrés, 128 & ſuiv. Toutes les affaires criminelles des Princes, & les affaires civiles qui tiennent à leur

naiſſance, ſont réſervées au Tribunal du *Tſong-gui-fou*, 130. (Voyez auſſi T. VIII, 220).

Tſong-tou (le) du *See-tchouen*, demande du ſecours contre les *Miao-tſée*, & donne occaſion à la guerre où les Tartares furent exterminés, T. III, 388.

Tſong-tſou, (ce que l'Empereur *Yong-tching* déſignoit par le nom général de) T. IV, 227 & ſuiv.

Tſo-tchi, Lettré chinois, le plus célebre Commentateur du *Tchun-tſieou*; comment il s'exprime au ſujet de la piété filiale de *Ing-lai-kouo*, T. IV, 253.

Tſou-chou, Livre hiſtorique chinois, que pluſieurs Miſſionnaires ont fait connoître en Europe pour décréditer les commencemens de l'hiſtoire & de la chronologie des Chinois, T. II, 141. On en fait peu de cas en Chine, 142. Cet ouvrage informe eſt redevable de ſa conſervation à l'Empereur *Ou-ti*, *ibid.* Les gens de lettres ont ordre de s'appliquer à déchifrer les caracteres dans leſquels il etoit ecrit, *ibid.* Il réſulte de leurs travaux une chronique fautive & contraire, dans des articles eſſentiels, aux livres ſacrés de la nation, *ibid.* Elle eſt déclarée, par un jugement ſolemnel, propre à induire en erreur, *ibid.* Malgré ce jugement, *Ou-ti* fait publier le *Tſou-chou*, avec des changemens & des corrections, 143. Cet ouvrage n'eſt pas même aujourd'hui tel qu'il etoit, au ſortir des mains des premiers Editeurs, *ibid.*

Tſoui-ſiuen-ouei, Magiſtrat chinois, célebre par le zele qu'il montra pour le bien public, ſous le regne de l'Impératrice *Ou-heou*, T. V, 325.

Tſou-kou, nom qu'on donnoit aux tambours, ſous la Dynaſtie des *Hia*, T. VI, 36. Quelle etoit la forme de cet inſtrument, 36, 37. Sous quelle dénomination il en eſt parlé dans le *Ché-king*, 37.

Tſoung-tchou-ke, premier Miniſtre de l'Empereur *Tchoung-tſoung*, T. V, 339. Il agit de concert avec l'Impératrice *Ouan-éulh*, & favoriſe les crimes de cette Princeſſe, 340. Il eſt tué dans une révolution, 343.

Tſu-ki. (Voyez *Yo-ki*).

Tſun, poids de Chine, T. IV, 308.

Tſun-hien-tang, ſalle du College Impérial, où l'on rend hommage à la vertu, T. VIII, 99. Quels réglemens *Tcheng-y* fit pour cette ſalle, *ibid.*

Tung-an-quo, Officier chinois, dépoſé & privé de ſon emploi par l'Empereur *Kang-hi*, pour n'avoir pas pris les moyens efficaces d'empêcher le débordement du *Hoang-ho* & du *Hoae-ho*, T. IX, 192, 193.

Tung-yuen, ville de Chine; deſcription de cette ville par M. Bourgeois, T. VIII, 292.

Tu-tchouen, chapitre du *Li-ki*; quelles maximes il renferme ſur la piété filiale, T. IV, 20, 21.

Tuyaux de feu, eſpece d'arme à feu des Chinois, faite avec des tuyaux de bambou, dans leſquels on met pluſieurs couches de poudre diverſement compoſées, & par-deſſus cinq balles, dont la portée eſt d'environ cent pieds, & dont l'effet eſt d'embraſer, T. VIII, 361. Figure de cette arme, *ibid. Pl. XVI.*

Ty, inſtrument de muſique chinois, qui n'eſt autre choſe qu'un *Yo*, à l'extrémité ſupérieure duquel on a mis un tampon, pour rendre l'embouchure plus aiſée à trouver, & pour ménager le ſoufle, T. VI, 75. Tous les antiquaires ne ſont pas d'accord entre eux ſur le nombre des trous dont etoit percé l'ancien *Ty*, *ibid.* Il eſt evident qu'on l'a confondu avec le *Ty* moderne, 76. Comment ce dernier ſe joue, *ibid.* (Voyez *Yo*).

Ty-jin-kie, Miniſtre d'Etat ſous l'Impératrice *Ou-ché*, & Gouverneur de la Province du *Ho-nan*, T. V, 313. Son caractere le met au-deſſus de toute crainte, *ibid.* Il fait des repréſentations à l'Impératrice ſur le nombre enorme des *Miao*, & obtient la permiſſion de

ne conſerver que ceux dont l'utilité etoit reconnue, *ibid.* Il en fait réduire en cendres plus de dix-ſept cens dans ſa ſeule Province, *ibid.* Il s'oppoſe de toutes ſes forces à la nomination d'un nouveau Prince héritier, 319. Précis du diſcours qu'il prononça à ce ſujet, pour remontrer à l'Impératrice *Ouché* qu'elle ne pouvoit point ôter l'Empire aux *Tang*, ſi elle conſultoit la juſtice, & qu'elle ne le devoit pas, quand même elle le pourroit, ſi elle conſultoit les intérêts de ſa maiſon, 319, 320. Il fait impreſſion ſur l'eſprit de l'Impératrice qu'il détourne de ſon projet, *ibid.* Quels etoient le nom de ſa famille, ſon nom propre & ſon ſurnom, 331. Dès ſon enfance, *Ty-jin-kié* avoit donné des marques d'une ſolidité d'eſprit & d'une ſageſſe peu communes, *ibid.* Réponſe remarquable qu'il fit à ceux qui le reprenoient, comme d'une incivilité, de ne s'être point levé, & d'avoir continué à etudier devant des Mandarins & des Gens de Juſtice, qui etoient venus dans l'ecole pour l'examen d'un ecolier qui y avoit eté tué, *ibid.* Il ſe fait connoître d'un Grand de l'Empire qui obtient pour lui un Mandarinat, *ibid.* Il concilie à la fois l'eſtime & l'amitié du peuple, 331, 332. Après avoir rempli différens emplois ſupérieurs, il eſt appellé à la Cour, & y occupe une de ces charges qui donnent un libre accès auprès du Prince, 332. Il s'y fait aimer de tout le monde, & acquiert le droit de s'elever contre les abus, de protéger l'innocent & de s'oppoſer même aux volontés du Souverain, *ibid.*, 333. Sous le regne dangereux de *Ou-heou*, il ſait conſerver ſa faveur, ſans manquer à ſon devoir, *ibid.* Sa franchiſe le fait eſtimer, & lui fraie la route des honneurs, *ibid.* *Ty-jin-kié* profite de ſa faveur pour placer les Savans, & ceux qui s'etoient montrés les plus fideles envers leur légitime Souverain, 334. Il ſaiſit toutes les occaſions de ſervir ſon Souverain contre l'Impératrice qui l'opprimoit, *ibid.* L'explication qu'il donne à l'Impératrice *Ou-heou*, d'un ſonge qu'elle avoit eu, empêche cette Princeſſe de faire monter ſur le trône un fils de ſon propre frere, comme elle en avoit conçu le deſſein, 334, 335. Il eſt elevé à la dignité de Prince de *Leang* par l'Empereur *Joui-tſoung*, *ibid.* Quel titre honorifique on lui donna après ſa mort, *ibid.*

Ty-lei, arme à feu des Chinois, ſurnommée *le tonnerre de la terre:* vers quel tems elle etoit employée avec ſuccès par *Koung-ming*, T. VIII, 336. Figure & deſcription de cette arme qui contient un boiſſeau de poudre & de la mitraille, & qu'on enfouit à un pied ou deux de profondeur dans l'endroit où l'on prévoit que l'ennemi doit paſſer, 361. De quelle maniere on y met le feu, *ibid.*

Tze-ping, ecole de divination & de ſuperſtition en Chine, T. IX, 198. Les Devins de cette ecole demandent à ceux qui les conſultent, l'année, le mois, le jour & l'heure de leur naiſſance, *ibid.* Quelle eſt enſuite leur méthode pour faire correſpondre les cinq elémens aux caracteres qu'ils adoptent; pour connoître quel eſt l'elément le plus dominant dans la perſonne qui les conſulte; enfin pour vaincre & chaſſer un caractere, ou un elément méchant qui s'oppoſe à la bonne fortune, *ibid.*

Tzi-men, ecole de divination & de ſuperſtition, dans le genre du *Tze-ping*, où toute la ſcience ſe réduit à des preſtiges & à des pactes tacites avec le démon, T. IX, 199. On y enſeigne le moyen de ſe rendre inviſible, de pénétrer dans les corps les plus durs, de changer les pierres en or, &c., *ibid.* On nomme encore cette ecole *Tzi-men-tong-kia*, parce qu'on s'en ſert lorſ-

qu'on envoie des troupes à quelque expédition, *ibid.*
Tzi-men-tong-kia. (Voyez *Tzi-men*).

V

Vaincus. Deſcription de la cérémonie qui ſe pratique, en Chine, lorſqu'un Général amene des ennemis vaincus, & que l'Empereur détermine leur ſort, T. III, 399 & ſuiv. L'Empire raſſemble dans cette cérémonie tout ce qu'il y a de grand & d'auguſte, 420 & ſuiv.
Vaiſſeaux chinois (les) en uſage à Canton, ſont plus grands & plus forts que ceux du *Fou-kien*, T. VIII, 362. Leur conſtruction les empêche de pouvoir réſiſter en pleine mer à la moindre tempête, *ibid.* Il y en a qui ſont armés de canons, *ibid.* Figure d'une eſpece de vaiſſeau fort en uſage dans le *Fou-kien*, propre à aller par toute ſorte de tems, à courir après les pirates, & les voleurs, & à donner des nouvelles, *ibid.* Deſcription du vaiſſeau à ouvrir les vagues, qui contient depuis trente juſqu'à cinquante ſoldats, 363. Modèle du vaiſſeau nommé *Pa-la-hou-tchouen*, dont la longueur eſt d'environ quarante pieds, & la largeur de dix, & qui a l'avantage de ſoutenir, mieux que les autres, le mauvais tems, 364. Figure du vaiſſeau à huit rames, qui n'eſt d'uſage à la guerre que pour porter promptement des nouvelles ou des ordres, ou pour aller à la découverte, 365; du bâtiment à bec d'epervier, le plus léger à la courſe que les Chinois poſſedent, & qui outre l'avantage d'avancer ou de reculer avec facilité, a celui de mettre à couvert les ſoldats & les rameurs, *ibid.*; du vaiſſeau à courir ſur le ſable, dont on ſe ſert le long des côtes de la mer du Nord, qui eſt peu profonde, *ibid.*; du vaiſſeau à deux têtes, dont on ſe ſervoit autrefois pour porter à la Capitale le tribut des denrées des Provinces, 366; du vaiſſeau nommé *Ou-koung* qui réunit les avantages d'être très-léger à la courſe, & de ne chavirer jamais, quelque fort que ſoit le vent dans les tempêtes, 367. Comment ſont faites les ancres des vaiſſeaux chinois, 366. (Voyez *Marine*).
Valeur (la) ne ſuffit pas pour un Général d'armée, elle n'eſt pas aſſez prévoyante, & eſt trop préſomptueuſe, T. VII, 203. Le Général *Sé-ma* conſidere la valeur comme la ſixieme des vertus principales des gens de guerre, 234.
Valignan, (le P.) Miſſionnaire en Chine: il préſente aux Mandarins de Canton des curioſités d'Europe, pour tâcher de s'introduire à la Cour de *Pé-king*, T. V, 16.
Warburton (M.) paroît avoir adopté le préjugé commun ſur la ruſticité & la barbarie des premiers hommes, lorſqu'il a parlé de la premiere origine de l'ecriture, & de la maniere dont les Egyptiens ont paſſé de l'ecriture hiéroglyphique à la vocale, T. IX, 356.
Vaſes chinois. Les plus anciens qu'on voie dans le recueil que l'Empereur actuel a fait faire des antiquités de la Chine, ne remonte pas avant la Dynaſtie des *Chang*, T. I, 56. Les caracteres dont ils ſont chargés ſont très-difficiles à déchiffrer, *ibid.* Les vaſes du nom de *Ting* ſervent de monumens hiſtoriques en Chine, 56, 57. Quels ſont les vaſes dont les Lettrés chinois, antiquaires, font le plus de cas, 57. Pourquoi ils doutent que les vaſes, qui ſont dans le College Impérial des *Han-lin*, ſoient ceux des *Hia* & des *Tcheou*, *ibid.* (Voyez *Ting*). Avec quelle compoſition les Potiers chinois fabriquent de petits vaſes de ménage où l'eau eſt chaude ſur le champ, T. IV, 484. Figure du vaſe dans lequel les Chinois font cuire le mil à la vapeur de l'eau chaude, T.

V, 474. Sur quel modele, & dans quel genre on pourroit travailler des vaſes à importer en Chine, T. VIII, 268. Opinion de l'Empereur *Kang-hi* ſur les anciens vaſes de porcelaine, & ſur l'uſage qu'on en doit faire, T. IX, 174.

Vaſſaux, (les Princes) ſelon Confucius, concouroient avec joie, ſous les premieres Dynaſties, à toutes les cérémonies inſtituées en l'honneur des Ancêtres, T. IV, 41.

Vaudeville ſur l'appartement des femmes, piece de poéſie chinoiſe tirée du *Ché-king*, & traduite par M. Cibot, T. IV, 178 & ſuiv.

Veilles. Les Chinois diſtinguent la nuit en cinq parties, par les veilles qu'ils font battre d'intervalles en intervalles, T. VII, 32.

Vengeance, (la) ſelon les Principes de la Doctrine de la piété filiale, eſt permiſe, à quelque prix que ce ſoit, contre l'aſſaſſin d'un pere, ou d'une mere, d'un frere, d'un parent, d'un ami, *&c.* T. IV, 289, 290. Elle eſt autoriſée par le *Li-ki*, par Confucius & par des exemples loués dans les Annales, 290. Le gouvernement a oppoſé des loix à l'aſcendant que le deſir de la vengeance prend ſur les cœurs des Chinois, *ibid.*

Vent, (obſervation de l'Empereur *Kang-hi* ſur les variations du) T. IV, 472 & ſuiv. Selon *Pao-po*, le vent qui briſe les branches des arbres dans un endroit, ſe fait ſentir à trente lieues au delà, 472. Quelles conſéquences *Tchou-tſée* tiroit du principe qu'il avoit poſé, que le vent eſt l'effet du mouvement des aſtres, 473. Selon *Lu-tchi*, le vent change de direction ſelon la ſaiſon, & paſſe d'un point cardinal à l'autre, *ibid.* Le vent dominant à *Pé-king* eſt le Sud-Oueſt, *ibid.* Le vent ne vient jamais long-tems directement des quatre points méridionaux, *ibid.* Selon l'Empereur *Kang-hi*, il y a des vents qui ne ſe font ſentir qu'au fond de l'eau, 474. Selon les Commentateurs de *Sun-tſé*, il y a toujours beaucoup de vent en Chine lorſque la lune eſt ſous quelqu'une des quatre conſtellations, *ki*, *pi*, *y* & *tcheou*, T. VII, 147. Un Général d'armée doit faire attention au vent, lorſqu'il s'agit de combattre, 201.

Ven-ti, Empereur de Chine de la Dynaſtie des *Han*, célebre par ſes bienfaits envers ſes ſujets, par ſon amour pour les Sciences, & par l'invention du papier, de l'encre & des pinceaux, T. V, 51.

Verbieu, (le P.) Miſſionnaire en Chine: il confond l'ignorance des Mahométans, & les fait chaſſer du Tribunal d'Aſtronomie dont ils etoient en poſſeſſion, T. V, 68.

Verd-de-gris, (le) ſelon pluſieurs livres chinois, a la propriété de préſerver ce qui doit être dans l'eau, ou dans une terre humide, T. IV, 491.

Vérité, (la) ſelon *Tchin-tſée*, eſt une, eternelle, immuable, & elle eſt le centre où aboutiſſent les rayons de la prudence, de la ſcience, *&c.* T. IV, 301.

Vernis de Chine, (le) ſelon l'Empereur *Kang-hi*, eſt bien inférieur à celui du Japon, T. IV, 457. Quelle raiſon ce Prince en donnoit, *ibid.* Quelle méthode on emploie, en Chine, pour rendre au vernis de Chine & du Japon tout ſon eclat, 491. En parlant de la beauté du vernis d'Europe, l'Empereur *Kang-hi* l'attribue à la différence du climat, & non à la ſupériorité de l'induſtrie des Européens ſur les Chinois, T. IX, 177.

Vérole. (la petite) Voyez *Petite vérole*.

Verre (le) coloré & travaillé eſt celui dont les Chinois font le plus de cas, T. VIII, 267. Quels ſont les objets en verre dont on pourroit faire des importations en Chine, 267, 268.

Verrerie (les opérations de la) ſont connues en Chine depuis plus de deux mille ans, T. II, 463. Il paroît qu'on y a

employé en différens tems des matieres très-différentes, *ibid.* Sous quel Empereur M. Paw place l'etabliſſement de la premiere verrerie de Chine, 477. La verrerie n'a jamais été regardée par le Gouvernement chinois, que comme une choſe de pure curioſité, & peu eſſentielle au bien public, 478, 479. Il y a encore une verrerie à *Pé-king*, mais elle n'eſt réellement qu'un attirail de la grandeur impériale, 479.

Vers (les) compoſés de mots monoſyllabiques, ont le plus d'harmonie, ſelon M. Cibot, T. VIII, 209, 210. (Voyez *Poéſie*).

Vers-à-ſoie, (les) juſqu'au tems de Pline le Naturaliſte, ont eté inconnus en Occident, T. II, 576. En Chine, l'art d'elever les vers-à-ſoie de mûrier a eté connu & pratiqué plus de mille ans avant l'ere chrétienne, 577. Vers quel tems les vers-à-ſoie ſauvages ſe multiplierent dans les bois, & donnerent une grande quantité de ſoie, 579, 580. De trois eſpeces de vers-à-ſoie ſauvages qu'on eleve en Chine, il y en a deux qu'on eleve ſur le frêne & une ſur le chêne, 581. Le Gouvernement chinois ne veut accréditer, ni etendre la maniere d'elever les vers-à-ſoie ſauvages, *ibid.* Les Lettrés croient s'avilir d'en parler dans un certain détail, 582. Dans quelles vues on a pu préférer, en Chine, les vers-à-ſoie de mûrier aux vers-à-ſoie ſauvages, *ibid.* On ignore dans quel tems on a commencé à elever annuellement ces derniers, pour ſe procurer leur ſoie, *ibid.* Quel a eté le but du Gouvernement de Chine en tournant ſes regards vers la ſoie des vers-à-ſoie ſauvages, *ibid.* La Province de Canton eſt taxée à en fournir, chaque année, une certaine quantité, *ibid.* D'où a pu naître l'envie de les perpétuer par l'induſtrie, 583. Les vers-à-ſoie ſauvages de fagara & de frêne, ſont les mêmes, & s'elevent de la même façon, & ceux de chêne ſont différens, & demandent à être gouvernés différemment, 584. Quelle différence il y a entre les vers-à-ſoie ſauvages, & les vers-à-ſoie de mûrier, *ibid.* Le vers-à-ſoie, dans les livres de piété des Chinois, eſt pris pour le ſymbole de la réſurrection, *ibid.* Le long ſéjour que les vers-à-ſoie ſauvages font dans leurs cocons, explique pourquoi ils les conſtruiſent ſi forts & ſi compactes, *ibid.* Les Chinois ont une maniere de diſtinguer les cocons qui doivent donner des papillons mâles, & ceux qui doivent donner des papillons femelles, 585. De quelle importance eſt cette connoiſſance, *ibid.* Quelle eſt leur méthode pour les arranger, les garder & les conſerver, *ibid.* Il eſt bien plus difficile de faire eclorre les vers-à-ſoie ſauvages, que ceux de mûrier, *ibid.* Expérience faite à ce ſujet par le P. d'Incarville, 585, 586. Quels ſont les divers moyens de faire eclorre les papillons, 586. De combien de jours retarde la réſurrection ou la métamorphoſe de la chryſalide, *ibid.* Deſcription du papillon des vers-à-ſoie ſauvages, par le P. d'Incarville, *ibid.* Par quel moyen les Chinois font féconder les papillons femelles, 586, 587. La ponte entiere de ces dernieres ne va guere qu'à quatre ou cinq cens œufs, 587. Les vers-à-ſoie ſauvages demandent beaucoup de ſoin, & ſont très-difficiles à gouverner, *ibid.* Précautions qu'exigent la délicateſſe des vers naiſſans, leur foibleſſe, & leurs ennemis, *ibid.* Quel eſt le meilleur moyen de garantir les vers-à-ſoie ſauvages, dans leur enfance, des fourmis & des autres inſectes, 588. Ils ont une façon admirable de ſe loger, de ſe nourrir & de pourvoir en même tems à leur propreté & à leur ſanté, lorſque la ſéchereſſe de la ſaiſon ôte le ſuc des feuilles, & qu'ils ſont conſtipés, 588, 589. Ils muent quatre fois, & chaque mue n'eſt éloignée que de quatre jours

environ de la précédente, 589. Leur diſperſion, qui arrive ordinairement après la premiere mue, eſt néceſſaire à leur conſervation, *ibid.* Quels moyens les Chinois ont imaginés pour les défendre contre les oiſeaux, 590. De quel artifice ils uſent pour éloigner les frelons, qui ſont un de leurs plus terribles ennemis, *ibid.* Obſervation du P. d'Incarville ſur les dangers que courent les vers-à-ſoie ſauvages qui ſont fixés par un crapaud, *ibid.* Pourquoi il eſt eſſentiel, un peu avant ou après la premiere mue, de proportionner le nombre des vers-à-ſoie ſauvages, à l'arbre qu'on leur deſtine, 591. Quel eſt le vrai tems pour la diſtribution qu'on en doit faire, *ibid.* Les quatre mues paſſées, les vers-à-ſoie ſauvages perdent tout appétit, courent çà & là pour ſe fixer & filer leurs cocons, 591, 592. Quelle forme ils leur donnent, afin de préparer le paſſage pour le papillon qui doit en ſortir, 592. La ſoie de ces vers ſauvages eſt une ſource de richeſſes pour la Chine, & quoique moins eſtimée que celle des vers-à-ſoie de mûrier, elle a des avantages plus réels, 592, 593. Il y a des endroits où l'uſage commun eſt de ſe ménager deux couvées de vers ſauvages, une au printems, l'autre à la fin de l'eté, 593. La ſeconde eſpece de vers-à-ſoie ſauvages eſt celle qu'on fait eclorre ſur le chêne à feuilles de châtaignier : leur premiere enfance eſt plus délicate, 594. Quel parti on prend pour les préſerver du vent qui leur eſt très-nuiſible, & des dangers qu'il y a de ne les pas accoutumer d'abord au grand air, *ibid.* La vie qu'ils menent, & les ſoins qu'ils demandent du reſte, ſont les mêmes que pour ceux de fagara & de frêne, *ibid.* La ſéchereſſe leur eſt extrêmement nuiſible, *ibid.* Dans les cas de néceſſité, on les nourrit avec des feuilles de chêne ordinaire, *ibid.* Ils ſont plus tardifs à faire leurs cocons, que ceux de fagara & de frêne, & ils s'y prennent différemment, 595. Comment les Chinois tirent parti des cocons des vers-à ſoie ſauvages, ſoit qu'ils les réſervent pour avoir des papillons, ſoit qu'ils en tirent de la ſoie, 596. Adreſſe des Chinoiſes à filer les cocons, 597.

Vertu. Comment on doit ramener à la vertu ceux qui l'ont abandonnée, T. IV, 54. Selon le Philoſophe *Lao-tſée*, un enfant en fait plus, en fait de vertu, qu'un vieillard n'en peut faire, *ibid.* Influence de la vertu ſur les actions des hommes, T. VII, 172. Selon l'Empereur *Kang-hi*, la volonté eſt le moyen le plus efficace pour parvenir à la vertu, T. IX, 90. Il n'y a qu'un ſeul & invariable principe pour pratiquer la vertu, 103. On doit l'honorer dans tous les hommes, 109. Elle conſiſte à ſe rendre maître de ſes paſſions, 119. (Voyez *Vice*).

Vertus (les cinq) que les Chinois regardent comme capitales, & qui ſont la baſe ſur laquelle ils appuient leur morale, leur politique & leur gouvernement, ſont l'humanité, la juſtice, la prudence, l'ordre & la droiture, T. VII, 230. Quels devoirs ces cinq vertus preſcrivent, 230 & ſuiv., T. VIII, 26, 27, 32. Quels moyens l'Empereur *Kang-hi* indique pour acquérir les vertus, T. IX, 163.

Vêtemens des Chinois, (les) du tems de *Yao*, *Chun* & *Yu*, etoient de ſimple toile en eté, & de peau d'agneau en hiver, T. I, 225. Leurs bonnets, en forme de bandeau, qu'ils replioient autour de leurs têtes, etoient auſſi de toile & de peau d'agneau, *ibid.* L'Empereur *Tcheou* introduit des vêtemens de brocard & de diverſes couleurs, au lieu des vêtemens de toile & de laine qu'on avoit portés juſqu'à lui, *ibid.* Le cotonnier arbre & le cotonnier herbacée ſont aujourd'hui la

la grande reſſource du peuple chinois pour les vêtemens, T. II, 602 & ſuiv. L'Empereur *Ou-ti* eſt le premier dont parlent les Annales, qui ait porté une robe de coton, 603. L'Empereur *Tſin-ché-hoang-ti* choiſit la couleur noire pour les vêtemens de ſes Courtiſans, de ſes Officiers, *&c.*, T. III, 236. Il ſe fait une très-petite conſommation de vêtemens dans les Provinces méridionales de Chine, & dans les autres même, elle eſt beaucoup moindre qu'en France, pendant plus de quatre mois, T. IV, 323. A quel point le luxe des vêtemens eſt monté en Chine depuis l'Empereur *Kang-hi*, T. VII, 33. Dans quel tems le vêtement des Lettrés donnoit un accès libre par-tout, en Chine, 163. Figures des différens vêtemens des Gens de guerre chinois, Cavaliers, Arbalêtriers, Fuſiliers, *&c.*, 360 & ſuiv. (Voyez *Habillemens*). Figures de la cuiraſſe de Rotin & de celle à l'imitation de la peau de l'animal appellé *Ni*, qui eſt très-légere & à l'épreuve du trait, T. VIII, 373. Figure de la cuiraſſe faite de fil d'acier, 374. Ce que l'Empereur *Kang-hi* diſoit de ceux qui mettent pêle-mêle leurs bonnets de peau ou de ſoie, avec leurs chauſſes & leurs bottines, T. IX, 96. Quelles précautions ce Prince recommandoit de prendre par rapport aux vêtemens, deſquels il faiſoit dépendre, en partie, la conſervation de la ſanté, 196, 197. On a négligé, en Chine, l'art d'employer les laines pour les vêtemens, & on y ſupplée par les cotons, les chanvres, les lins, les différentes racines & la ſoie, 358, 359. Vêtemens des gens de la lie du peuple, en Chine, ſous le regne de *Chem-tſoung*, T. X, 84.

Veuve. (la jeune) Voyez *Jeune veuve.*

Veuves, (les) etoient en grande vénération autrefois, en Chine, ſelon Confucius, T. IV, 41.

Viande, (la) ſe réduit en Chine aux cochons & à la volaille, ſelon M. Cibot, T. IV, 321. Il y a cependant des diſtricts où on nourrit beaucoup de troupeaux, *ibid.* Les anciens Chinois qui etoient mieux partagés en viande que les modernes, en mangeoient encore moins que ceux-ci, 322. Méthode des Chinois, pour conſerver juſqu'au printems & juſqu'à l'eté, des viandes qu'on n'a qu'en hiver, 488. La viande eſt ce qu'il y a de plus exquis pour les Tartares & les Chinois des parties boréales, mais ils ne ſont pas délicats ſur le choix, & la chair de cheval, de chameau, d'âne, de chien même les accommode, T. VII, 33, 34. Averſion de l'Empereur *Kang-hi*, pour la profuſion des viandes, T. IX, 210. A quel uſage on deſtinoit anciennement, en Chine, les viandes qu'on faiſoit cuire, en abondance, dans des vaſes à trois pieds, *ibid.*

Vice. Penſées & maximes ſur le vice & la vertu, tirées de divers livres chinois, T. X, 153.

Vice-Rois, (les) en Chine, ont le droit de propoſer leurs fils pour des emplois, ſans qu'ils aient obtenu aucun grade, T. IV, 132.

Victoire (la) entraîne toujours des malheurs & du déſordre dans le Royaume victorieux, quel qu'il ſoit, T. VII, 175. Quelle etoit la victoire que les anciens Chinois regardoient comme la plus glorieuſe, 246. Le concours du ciel & des hommes, *Selon Sé-ma*, eſt néceſſaire pour remporter la victoire, 292. Elle appartient à chacun des Soldats qui compoſent une armée, & qui ont bien fait leur devoir, 293. Après la bataille, un Général d'armée doit partager egalement les fruits & les honneurs de la victoire, 295.

Vieillards (les) ſont traités en Chine avec reſpect & avec beaucoup de déférence, T. I, 449. Anciennement, quand on revenoit de la chaſſe, ils avoient leur portion de gibier, 449,

450; leurs enfans etoient diſpenſés de tout ſervice, 450; on leur donnoit chaque année trois grands repas de cérémonie, *ibid*; ils etoient affranchis du cérémonial, *ibid.*; leurs fautes n'etoient point punies par les ſupplices, & on faiſoit grace à leurs enfans, *ibid.*; Ceux qui etoient du Conſeil, avoient toute la liberté de cenſurer & de ſe diſpenſer d'y paroître, & l'Empereur alloit les voir chez eux quand ils avoient quatre-vingt dix ans, *ibid.*; Déclaration de l'Empereur *Vou-ti*, en faveur des vieillards, *ibid.* L'Empereur *Ou-ouang* aſſigne un lieu particulier pour y entretenir les trois ſortes de vieillards, c'eſt-à-dire, les vieillards vertueux, les vieillards ſavans, & les vieillards auxquels on n'avoit rien à reprocher, T. III, 33, 34. Il donne aux Princes tributaires l'exemple du reſpect & des egards qu'ils devoient avoir pour les vieillards, 34. De quelle exemption jouiſſent, le fils d'un vieillard de quatre-vingts ans, & la famille de celui qui en a quatre-vingt-dix, T. IV, 14. Attention des riches & des pauvres, en Chine, pour un vieillard de ſoixante ans, *ibid.* Un Chinois, quel qu'il ſoit, ſe détourne devant un vieillard, pour lui céder le pas, 24. Les Princes, autrefois, avoient pour eux le plus grand reſpect, 41. Quels alimens on ſervoit anciennement aux vieillards, en Chine, 55. Ménagemens que demande leur ſanté, 237 & ſuiv. La premiere regle de conſervation pour les vieillards, eſt de n'attaquer aucune de leurs infirmités avec des remedes violens, 238. Ils ne doivent plus s'occuper auſſi long tems des travaux du corps, ou des ſoins du cabinet, 239. Le changement de ſaiſon eſt pour eux un tems de criſe, contre lequel ils doivent ſe précautionner, *ibid.* Selon la coutume des anciens Chinois, les vieillards doivent loger dans l'appartement du milieu, & conſulter le tems & leurs forces pour faire des promenades, *ibid.* Quelle nourriture convient à leur eſtomac affoibli, 240. Attention du Gouvernement de Chine pour les vieillards, dans ce qui concerne leur nourriture, *ibid.* Quel danger il y a d'irriter l'appétit des vieillards par des ragoûts, & même de leur donner différens mets dans un repas, *ibid.* Précaution qu'on doit prendre pour faciliter leur digeſtion, 240, 241. Il faut leur faire faire uſage des reſtaurans & des fortifians, avec beaucoup de ménagemens; 241. La foibleſſe de leur temperament ſuccombe aux moindres impreſſions de douleur & de frayeur, *ibid.* Quels ſoins ils exigent dans leurs maladies, 242. A quoi l'Empereur *Kang-hi* attribuoit la difficulté avec laquelle les vieillards ſoutiennent la chaleur, T. IX, 143. Pour quels motifs ce Prince recommandoit de les traiter avec des egards reſpectueux, 209.

Vieillards de Hiang-chan (les neuf), nom que prenoient neuf Lettrés amis du Poëte *Pê-kiu-y*, par contraſte aux neuf ſages que les Sectaires aſſuroient s'être rendus immortels, T. V, 423.

Vieilleſſe (la) exige de grands ménagemens ſelon la doctrine de la piété filiale des Chinois, & ſelon l'Empereur *Kang-hi*, T. IV, 237 & ſuiv., T. IX, 143, 209. (Voyez *Vieillards*).

Vierge-mere. Soit qu'on interroge les Annales & les *King*, les livres des Savans & les fables des Poëtes, on voit que la Chine a multiplié, avili même le miracle d'une Vierge-mere, mais qu'elle en a toujours conſervé l'eſpérance, & y a toujours attaché des idées qui dérivent de la révélation, T. IX, 386. Notice de ce qu'on trouve de plus remarquable, ſur cet objet, dans le *Choue-ouen*, dans les ouvrages de *Kong-yang-tſe*, de *Lo-pi*, dans la grande compilation de tout ce que l'hiſtoire chinoiſe contient de plus intéreſſant, & dans

le *Ché-king*, 386 & ſuiv. Les anciens Chinois poſent pour principe que les Saints, les Sages, & les Libérateurs des peuples naiſſent d'une vierge, 386.

Vigne, (la) a eté connue, en Chine, ſous le regne de l'Empereur *Ou-ti* de la Dynaſtie des *Han*, cent vingt-cinq ans avant l'ere chrétienne, T. II, 423. Les vignes ont eté arrachées en Chine par un Edit public, parce qu'elles réuſſiſſoient trop bien, & détournoient de l'Agriculture, *ibid.* Les provinces du *Chan-ſi* & du *Chen-ſi* ſont les premieres où l'on ait planté des vignes, en aſſez grande quantité pour faire beaucoup de vin, T. V, 481. Selon les hiſtoriens Chinois elles ont eſſuyé de grandes révolutions, & on en a perdu même pluſieurs fois le ſouvenir dans diverſes provinces, 482. On a porté en Chine différens plants de vigne de Samarcande, de la Perſe, du Thibet, de Cachgar, du Tourfou, du Royaume de *Ha-mi*, &c. 483. Les Annales font mention clairement de la vigne, ce qui prouve l'erreur dans laquelle ſont tombés ceux qui ont avancé qu'elle n'avoit eté connue des Chinois que très-tard, & qu'ils la devoient aux Européens, *ibid.* Dans quel etat eſt actuellement, en Chine, la plantation de la vigne, & quelles ſont les provinces où on la cultive avec le plus de fruit, 483 & ſuiv. Quoique *Pé-king* ſoit auſſi méridional que Madrid & Naples, il y faut enterrer la vigne, pendant l'hiver, & la faire monter en treille l'eté, 484 (Voyez *Vins* & *Raiſins*).

Villes (les) en Chine, ſont diviſées en trois ordres, T. II, 417. La Loi regle le nombre des Officiers publics des villes de chaque ordre, ainſi que la grandeur & l'etendue du diſtrict de ces villes, 418. Il y a eu très-peu de villes en Chine, juſqu'au milieu de la troiſieme Dynaſtie, *ibid.* Comment etoient compoſées alors les plus grandes villes, *ibid.* Dans quel tems elles commencerent à ſe multiplier, 418, 419. Sous la Dynaſtie des *Han* elles commencerent à etendre leur enceinte, à s'alonger par des faux-bourgs, à ſe remplir d'atteliers, de boutiques, *&c.* 419. Toutes les grandes rues des villes de Chine ſont bordées de boutiques & d'atteliers de toutes les eſpeces, 482. On n'y voit aucune femme, *ibid.* Deſcription, par M. Bourgeois, des principales villes de Chine qu'on trouve depuis Canton juſqu'à *Pé-king*, telles que *San-choui*, *Tung-yuen*, *Yen-to*, *Chao-cheou*, *Nan-hio*, *Nan-ugnan*, *Kan-tcheou*, *Nan-tchang*, *Houeo-ſien*, *Nan-ſien*, *Nan-kin*, *Sou-tcheou*, *Yan-tcheou*, T. VIII, 289. & ſuiv. Adminiſtration, Police & diſtribution des grandes villes de Chine, (Voyez *Nan-kin* & *Pé-king*). Principes de l'art militaire des Chinois, pour les ſieges de villes, (Voyez *Sieges de villes*).

Vin (le) eſt connu en Chine depuis près de deux mille ans, & la maniere, dont les anciens Chinois le faiſoient, approche beaucoup de celle des Grecs & des Romains, T. II, 423. Pourquoi les Miſſionnaires n'ont jamais pu parvenir à faire de bon vin à *Pé-king*, *ibid.* Ils ont pris cependant le parti de dire la Meſſe avec le vin qu'ils y font, *ibid.* La Cour de *Pé-king* a la plus grande défiance du vin qui vient des etrangers, & celui que les Ambaſſadeurs européens y portent, eſt laiſſé dans les Magazins, ou donné aux Miſſionnaires, 424. Dans quelles vues l'Empereur régnant ne boit pas même du vin de Chine, *ibid.* Eloge du vin des rives du *Kiang*, T. IV, 181, ſous quel Prince le vin de riz fut inventé en Chine, T. V, 48. Le ſecret de cette boiſſon s'eſt conſervé, malgré l'Arrêt porté contre les inventeurs, & il fait encore aujourd'hui les délices des tables chinoiſes, *ibid.*

Le vin de Chine, ſelon M. Cibot, eſt une vraie biere, & date de près de deux mille ans, 467. La façon dont on le fait n'eſt pas conforme à celle d'Europe, 468. Quelle eſt la maniere de le faire la plus uſitée, la plus approuvée, & la plus ancienne, 468, 469 & ſuiv. Quelle eſt la matiere du levain dont les Chinois ſe ſervent pour procurer & aſſurer la fermentation du grain dans l'eau, & à l'eau où elle ſe fait, les qualités alimenteuſes & ſpiritueuſes qui en font une bonne boiſſon, 468, 469. La qualité du vin dépend de celle du levain, 469. Ce levain n'etant qu'une farine de grain fermentée, aigrie & téchée, quelles eſpeces de grains on peut y employer, 471. Les livres anciens & modernes, ſur la maniere de faire le vin chinois, indiquent des regles & des pratiques fort différentes les unes des autres, 472. On diſtingue différentes ſortes de vins en Chine, le vin de coings, de ceriſes, de raiſins, de cannelle, de meliſſe, &c. 473. Il y a pluſieurs de ces vins qui ſont très-délicats, & qui ont eté pris pour des vins d'Europe par des Européens, *ibid.* L'uſage univerſel eſt de les boire chauds, 474. Pourquoi l'on eſt forcé de faire bouillir d'avance l'eau dont on fait le vin chinois, *ibid.* L'uſage de mettre le vin dans des urnes de terre eſt très-ancien en Chine, & paroît néceſſaire, *ibid.* Lors de l'invention de l'eau-de-vie en Chine, on n'a ſu la faire qu'avec du vin, 475. Les Pharmaciens Européens s'accordent tous à dire que l'eau-de-vie de grain eſt auſſi bonne, ou même meilleure que celle de vin de raiſin, pour tout ce qui eſt extérieur, 478. Le meilleur vinaigre de Chine ſe fait avec le vin de grain, *ibid.* Selon les Annales, le vin de raiſin des Provinces de *Chan-ſi*, *Chen-ſi*, *Pé-tche-ly*, *Chan-tong*, *Ho-nan*, & *Hou-kouang*, avoit la propriété de ſe conſerver un grand nombre d'années, 481. Ce vin a toujours eté fort au gré des Chinois, *ibid.* C'etoit celui qu'on donnoit en préſent à l'Empereur & aux Grands, 482. Dans quelles vues l'Empereur *Tai-tſou* fit défenſe qu'on lui en préſentât, *ibid.* Pour quels motifs les Empereurs *Yu* & *Yong-tcheng* défendirent l'uſage du vin, T. III, 22; T. VII, 35. Quels ſont les pernicieux effets du vin de grain, *ibid.* L'uſage du vin eſt toléré, en Chine, dans les jours de cérémonie, dans des repas d'invitation, *&c. ibid.* L'excès dans le vin eſt la ſource des crimes & des malheurs, 36, 37. L'amour du vin eſt regardé, par *Yong-tcheng*, comme un vice incorrigible, 36 & ſuiv. Pourquoi l'Empereur *Kang-hi* n'avoit point voulu s'accoutumer à boire du vin, T. IX, 114, 115. comment l'uſage s'en eſt introduit en Chine, ſelon ce Prince, 115. Quels effets dangereux il attribuoit à l'uſage du vin, 116, 117.

Vinaigre (le) ſe fait, en Chine, avec du vin de raiſin, ou avec du vin de grain, T. V, 478. De quels procédés on ſe ſert, pour faire devenir vinaigre la liqueur qui alloit donner du vin, 478, 479. A quoi l'on connoît que le vinaigre eſt fini, 479. Avec quel mêlange les Chinois lui donnent un goût agréable, *ibid.* Quelle eſt la méthode des Payſans chinois pour faire leur vinaigre, *ibid.* Quelle eſt la maniere de faire d'aſſez bon vinaigre, avec des reſtes de pain qu'on a laiſſés durcir & ſe ſécher, avec de l'eau & du ſel, 479, 480.

Vivres. En quelle quantité on doit en avoir dans une armée, ſelon le Général *Sun-tſe*, T. VII, 66.

Unité, nombre. L'unité, ſelon les Chinois, eſt le principe de toute doctrine, T. VI, 118. Elle eſt le principe du calcul, & le commencement des nombres, 137.

Voitures (les) ne ſont permiſes en Chine

qu'aux Princes, aux grands Seigneurs & aux premiers Magiſtrats, T. IX, 347.

Vol (le), entre parens, eſt conſidéré en Chine, comme plus grief, & eſt puni plus ſévérement, que lorſqu'il eſt fait à des étrangers, T. IV, 161. (Voyez *Voleurs*).

Volcans. Obſervations de l'Empereur *Kang-hi* ſur le volcan d'une montagne du *Yun-nan*, dont avoit parlé le Lettré *He-ou*; ſur les puits du diſtrict de *Tou-tcheou* qui vomiſſent des flammes par intervalle; ſur quantité d'endroits qui ſont ſur la rive du *Tai-tong-kiang*, & d'où il ſort une flamme vive & légere, quand on creuſe la terre d'un ou de deux pouces, T. IV, 475, 476.

Voleurs (les) qui ſont pris armés, en Chine, ſont punis de mort, T. V, 39. Pour vols d'adreſſe, la premiere fois, ils ſont punis par une marque ſur le bras gauche avec un fer chaud: la ſeconde fois, ſur le bras droit: à la troiſieme, ils ſont livrés au Tribunal des crimes, *ibid.* A quoi l'on connoît les voleurs, ſelon *Sun-tſe*, T. VII, 115. Ils en ſont quittes ſouvent, quand ils ſont pris, pour quelques coups de bâton, *ibid.*

Vou-keng, petite-vérole qui s'arrête aux chevilles des pieds, T. IV, 404. Il faut, dans ce cas, fortifier l'eſtomac qui eſt léſé par le virus vérolique, *ibid.*

Vou-ouang. (Voyez *Tchong-yong*).

Vou-ti, Empereur de Chine, devenu célebre par la protection qu'il accorda aux Lettres, & par les egards qu'il eut pour les Lettrés, T. I, 38. Déclaration de ce Prince en faveur des vieillards, 450.

Urbanité chinoiſe (l'), eſt tout à la fois la décence & la politeſſe françoiſe: elle va encore plus loin, ſelon M. Cibot, que l'atticiſme des Grecs & l'urbanité des Romains, T. VIII, 252.

Urnes (les) faites en Europe, ſur des modeles chinois, pourroient être un objet de commerce à importer en Chine, T. VIII, 268.

Uſages, Mœurs & Coutumes des Chinois. Tous les monumens qui reſtent de la haute antiquité des Chinois, toutes les fables même qu'on en débite, rendent témoignage à l'innocence & à la douceur de leurs mœurs, ſous les regnes de *Yao*, *Chun* & *Yu*, T. I, 184 & ſuiv. Eloge de la tendreſſe paternelle de *Yao*, de la piété filiale de *Chun*, de la ſoumiſſion de *Yu*, de l'intégrité & de la vigilance du Magiſtrat *Kao-yao*, de la modeſtie & de la juſtice des Courtiſans de *Yao*, *Chun* & *Yu*, enfin de l'attachement & des vertus du Peuple chinois dans ces tems reculés, 186, 187 & ſuiv. L'agriculture a toujours eté en honneur en Chine, & les travaux des champs n'ont rien de bas ni de vil aux yeux des Chinois, 199. (Voyez *Agriculture*). De quelle maniere etoient conſtruits les edifices qui ſervoient aux uſages domeſtiques & publics de *Yao*, *Chun* & *Yu*, 222 & ſuiv. Quels etoient, dans les premiers tems de la Monarchie de Chine, les vêtemens, la tiſſéranderie, les alimens, la maniere de les préparer, les meubles d'uſage, & la matiere dont ils etoient faits, 225 & ſuiv. Les armes offenſives & défenſives, les barques, les charrettes, ont eté connues des Chinois, du tems même de *Yao*, 229, 230. Quel etoit l'uſage du Gouvernement de Chine dans le partage des terres, ſous la premiere Dynaſtie, 230. L'uſage de la Muſique dans les ſacrifices eſt très-ancien en Chine, 235 & ſuiv. Coutumes des Tribunaux de Chine en matiere criminelle, 443. D'après quels principes le Gouvernement de Chine ſe décide dans le choix des Mandarins dont il veut faire uſage, 446. L'uſage des anciens Chinois etoit d'accorder beaucoup d'honneurs, de diſtinctions & de privileges aux

vieillards, 449, 450. Dans quel lieu, & comment on offroit les ſacrifices, dans les premiers tems de la Monarchie Chinoiſe, T. II, 14 & ſuiv. 37 & ſuiv. (Voyez *Sacrifices*). Quels etoient les ſignes dont *Fou-hi* introduiſit l'uſage, 17 & ſuiv. (Voyez *Trigrammes*). Quel uſage on faiſoit autrefois, en Chine, des chanſons que les Princes vaſſaux etoient obligés d'apporter au Souverain, dans les tems réglés où ils venoient lui rendre hommage, 74 & ſuiv. De quels ſoins l'Empereur *Tchoan-hiu* s'occupa après avoir réformé les mœurs, 278. La mutilation eſt d'uſage, en Chine, mais on ne la pratique pas ſur un ſi grand nombre de ſujets, comme l'a avancé M. Paw dans ſes *Recherches Philoſophiques ſur les Egyptiens & les Chinois*, 371, 372. Quelles ſont les perſonnes qui ont la permiſſion de ſe tenir ſur le chemin où paſſe l'Empereur 373. Les loix de Chine ont toujours eté rigoureuſes & inflexibles à l'egard de l'homicide, 386. Elles excluent les femmes du Trône, 389. Uſages des Chinois dans tout ce qui concerne le reſpect filial dû à l'Impératrice-mere, 390 & ſuiv.; par rapport aux concubines que la loi tolere, 392; par rapport aux filles dont le deshonneur eſt porté en juſtice par une accuſation légale & prouvée, 393, 394; par rapport à la police, dont l'exactitude prévient tous les accidens, 395. Quelle eſt l'origine & la premiere epoque de l'expoſition des enfans, que M. Paw nomme infanticides, & qu'il reproche injuſtement à la Chine, comme un uſage autoriſé, 396 & ſuiv. D'où a pu venir la coutume des Chinois, d'ecraſer les pieds aux filles pour les rendre petits & mignons, 405, 406. L'uſage, en Chine, eſt de marier de bonne heure les eſclaves, filles & garçons, & de les traiter avec beaucoup de douceur, 408 & ſuiv. Pour quelle raiſon l'Empereur de Chine ne fait point uſage du vin que les Ambaſſadeurs d'Europe lui ont apporté en préſent, 424. Les tableaux & les peintures n'entrent point d'uſage dans la décoration des grands appartemens impériaux, 434. L'innocence des mœurs chinoiſes proſcrit l'art de la peinture, 442 & ſuiv. Les Chinois laiſſent croître leurs ongles, 458. Quelle eſt l'origine de l'uſage où les Empereurs de la Chine ont eté, de tous tems, d'avoir dans leur Cour des manufactures & des atteliers, 479 & ſuiv. Les mœurs chinoiſes obligent les femmes & les filles à reſter enfermées dans leurs maiſons, & les Marchands à avoir beaucoup de modeſtie, de reſpect & de prévenances pour les acheteurs, 482, 483. Les Chinois déterminent la proportion d'une colonne de deux pieds de diametre à quatorze de hauteur, 518. Ils ne donnent point, ſelon M. Paw, de ſolidité aux fondemens de leurs edifices, ni d'epaiſſeur aux murailles, 523; ils ne bâtiſſent ni en pierre ni en marbre, 529; dans leurs livres d'architecture, ils ne donnent jamais que la moitié du deſſin d'un plan, 534; on fait beaucoup d'uſage, en Chine, de la ſoie & du coton, pour les vêtemens, 575 & ſuiv., 602 & ſuiv. (Voyez *Vers à ſoie* & *Cotonniers*). Les mœurs s'alterent en Chine ſous le regne de *Chao-hao*, T. III, 13. *Ouen-ouang* établit de nouvelles coutumes dans les cérémonies aux ancêtres, *&c.*, 32 & ſuiv. Sous quel Prince s'introduiſit, en Chine, la coutume de donner audience aux Princes tributaires, avec tout l'appareil de la Majeſté impériale, 36. Les adoptions ont eu lieu en Chine de tems immémorial, & elles donnoient les privileges de la légitimité, quand elles etoient faites avec ſolemnité, 188. L'Empereur *Tſin-ché-hoang-ti* fait ſervir le nombre *ſix* de baſe à tout ce qui etoit dans l'uſage ordinaire,

& adopte la couleur noire pour la livrée de ſa maiſon, à l'exemple des autres Empereurs, qui en adoptoient toujours une quelconque, 234, 235. Uſages des Chinois dans le deuil pour les peres & meres, pour l'Empereur, *&c.*, T. IV, 9 & ſuiv. 14 & ſuiv. Devoirs d'uſage en Chine, envers les parens, 16 & ſuiv. (Voyez *Piété filiale*); envers les vieillards, 24. (Voyez *Vieillards*). Les ſimples colons Chinois mêloient preſque toujours de la viande avec leurs herbages, & on en ſervoit aux vieillards à chaque repas, 55. De tout tems les Empereurs de Chine ont eu des Cenſeurs, pour leur faire des repréſentations, & pour les avertir de leurs fautes, 70. (Voy. *Cenſeurs*). L'Empereur de Chine eſt comme le dernier de ſes Sujets pour ce qui concerne la durée du deuil, 100, 101. Pourquoi les Chinois, lors de l'invaſion des Tartares qui ſont aujourd'hui ſur le Trône, aimerent mieux ſe laiſſer couper la tête que de raſer leurs cheveux, & s'exiler de leur patrie, que de porter des habits fendus par devant & par derriere, 287. La piété filiale influe beaucoup ſur les mœurs des Chinois, 286 & ſuiv. Ces peuples doivent tout ce qu'ils ſont à leur reſpect ſans bornes pour leur Empereur, à leur eſtime pour les Gens de lettres, à leur attachement aux anciens uſages, *&c.*, 330 & ſuiv. Ils regardent le métier des armes, comme la derniere reſſource du défaut de mérite, 332. Les mariages, les funérailles & certaines invitations ſolemnelles, ſont, dans toute la Chine, les grandes occaſions de dépenſe pour tous les états, 379. Tous les gens elevés à quelque dignité, reçoivent, de leurs parens & amis, des préſens aſſortis à leur fortune & à la circonſtance, 380, 381. Il n'eſt pas queſtion d'intérêt, entre parens, pour les emprunts de beſoin, 381 & ſuiv. L'inégalité du rang & de la fortune n'empêche pas les parens, en Chine, de ſe voir & de ſe traiter, 382. Le Gouvernement de Chine dirige toujours les mœurs publiques vers l'ancien uſage de terminer dans les familles toutes les querelles & procès, 383. Les accuſations pour dettes ſont regardées comme odieuſes, *ibid.* Les Mandarins ſeuls peuvent porter des habits brochés d'or, & à certains jours marqués, 384. Le grade des maris décide de l'habillement des femmes, *ibid.* En quoi conſiſte l'avantage des *Hoei*, ou ſociétés de Chine, dont le but principal eſt d'eviter le fardeau des dettes fixes & qui portent intérêt, 384, 385. Le beſoin des emprunts a fait imaginer, en Chine, une maniere d'en faire, qui eſt egalement avantageuſe à celui qui emprunte & à celui qui prête, 385. Quelle eſt la police & l'aminiſtration des bureaux d'emprunt en uſage dans la Chine, 387 & ſuiv. (Voy. *Tang-pou*) Avec quelle ſévérité, & avec quelles formalités ſe font les deſcentes de juſtice, en Chine, pour l'examen d'un cadavre, 421 & ſuiv. (Voy. *Si-yuen*). Le préjugé public attache de la magnanimité & de l'héroïſme à attenter ſur ſoi, pour ſe venger d'un ennemi, 439. L'emportement paſſe chez les Chinois pour un vice contraire à l'humanité, & la vivacité pour etourderie, T. V, 25. Ils ſont doux, tranquilles, ont un extérieur modeſte, & des manieres pleines d'affabilité, *ibid.* Les ſalutations, les viſites, les fêtes, les préſens, en général toutes les bienſéances publiques & particulieres, ne ſont point, en Chine, de ſimples formalités etablies par l'uſage, ce ſont des loix dont on ne peut s'ecarter, 26. La nobleſſe n'eſt point héréditaire à la Chine, & un fils n'obtient les dignités de ſon pere, qu'en s'y elevant par ſon mérite & par les mêmes dégrés que lui, 27. L'accuſation d'un pere contre ſon fils eſt toujours regardée comme juſte chez les Chinois,

& la loi défend aux Mandarins de recevoir les plaintes d'un fils contre ſon pere, 28, 29. Après le crime de rébellion & de leze-majeſté, le plus grand, ſelon les principes du Gouvernement de Chine, eſt de violer les loix de la piété filiale, 29. On ne peut exercer aucun office public pendant les trois ans du deuil, 30. Un fils qui négligeroit de placer le corps de ſon pere dans le tombeau de ſes ancêtres, ſeroit perdu de réputation, *ibid.* Les tombeaux & les cimetieres des Chinois ſont hors des villes, à la diſtance d'une lieue, *ibid.* Les cérémonies aux ancêtres, dans la ſalle qui leur eſt conſacrée, ou à leurs tombeaux, ſe font avec beaucoup de reſpect, 31. Pourquoi les Chinois ne pouvoient pas concevoir qu'un Etat ſans roi pût être gouverné, 32. L'adminiſtration politique de la Chine, roule uniquement ſur le devoir des peres & des enfans, *ibid.* & ſuiv. L'ouverture des labours ſe fait tous les ans par l'Empereur lui-même, au commencement du printems, 40. Après l'agriculture, rien n'eſt plus en recommandation à la Chine que le commerce, 42. Une eclipſe eſt annoncée dans toutes les villes peu de jours avant qu'elle arrive, & cet evénement donne lieu à des cérémonies ridicules, 44. Il y a à la Chine un Tribunal erigé exprès pour ecrire l'hiſtoire, 45. Les Empereurs ont toujours regardé comme un devoir d'obſerver les anciens uſages, & l'Empire a pour cet objet un tribunal, etabli preſque dès ſon origine, 54. Il n'eſt point d'uſage à la Chine de mettre la ſtatue d'un Empereur, ni de qui que ce ſoit, dans ſa propre ſépulture, 187. Les Chinois ont connu le vin de raiſin, le vin de grain ; l'uſage en a eté toléré par certains Empereurs, & défendu par d'autres, 467. (Voyez *Vin* & *Raiſins*). Le vinaigre, l'eau-de-vie, ſont d'uſage en Chine, 475 & ſuiv. A quels uſages les Chinois conſacrent ſpécialement la muſique & leurs inſtrumens, T. VI, 4 & ſuiv. (Voyez *Muſique* & *Inſtrumens de Muſique*). La polygamie eſt autoriſée en Chine par les loix, 307 & ſuiv. L'Empereur & les Princes du Sang, en Chine, ont des Eunuques qu'ils emploient pour le ſervice domeſtique, la garde des femmes, des jardins ou maiſons de plaiſance, & des ſépultures, 319 & ſuiv. Chaque jour avant l'aurore, cinq tombereaux, traînés chacun par un bœuf, paſſent dans les rues de *Péking* pour ramaſſer les enfans vivans ou morts, & les porter dans le *Yu-yng-tang*, 323. (Voyez *Yu-yng-tang*). Quel eſt l'ordre de la ſucceſſion à l'Empire chez les Chinois, 336 & ſuiv. Deſcription des cérémonies d'uſage à la mort & aux funérailles de l'Impératrice-mere, 346 & ſuiv. En Chine, dès qu'un pere & une mere ſont morts, le fils aîné entre en poſſeſſion de tous les droits de la paternité envers ſes freres cadets, T. VII, 20 & ſuiv. Les loix le rendent reſponſable des déſordres de ſes cadets, 26. Les *Mantchous* n'ont pas le droit d'aliéner les terres dont ils ſont propriétaires, 27. La punition d'uſage en Chine, eſt le bâton pour les Chinois, & le fouet pour les *Mantchous*, 31. Les Chinois diſtinguent la nuit par veilles, 32. Du tems de *Kang-hi*, on voyoit des Seigneurs paroître à la Cour avec des bottes de toile; aujourd'hui les moindres ſoldats ſont tout habillés de ſoie lorſqu'ils montent la garde, ou qu'ils font l'exercice, 33. La plupart des *Mantchous* ſe ruinent par leur gourmandiſe, les emprunts, les mariages & les enterremens, 34. Les Gens de guerre, Officiers, ſoldats & autres, n'ont droit de porter les armes que lorſqu'ils ſont en faction, mais on porte communément un couteau à ſa ceinture, 36. La punition d'un coupable s'etend ſur ſa femme & ſes enfans qu'on

qu'on vend comme eſclaves, 37. Les Chinois & les *Mantchous* ſont, de toutes les Nations, celles qui, en apparence, ont le plus d'averſion pour le jeu, 41. Les vrais Chinois ne vont guere au-delà des injures, ou tout au plus de quelques coups de poings, 43. Il etoit permis autrefois, dans les armées chinoiſes, à quiconque vouloit ſe faire un nom, de ſortir du camp, & d'aller défier quelqu'un des ennemis, 97. De tems immémorial, il a eté défendu en Chine de tuer des chevaux, des bœufs, &c., pour en manger la viande, 114. Les voleurs n'y ſont pas punis de mort, 115. Les Princes feudataires de l'Empire etoient obligés de fournir des troupes à l'Empereur, quand ils en etoient requis, 128. Pourquoi les Tartares-chinois, dès le commencement d'une campagne, tendent à ſe rendre maîtres des chefs du parti ennemi, & à les avoir morts ou vifs, ou par force ou par artifice, 142. Pourquoi les Généraux d'armée, en Chine, ont entre les mains la moitié des ſceaux de l'Empire, *ibid.* & ſuiv. Il eſt défendu à ceux qui ſont à l'armée, d'ecrire rien de ce qui ſe paſſe ſous leurs yeux, 143. Tous les Officiers généraux chinois ont droit de s'adreſſer immédiatement à l'Empereur, *ibid.* Les Chinois vont dans la Salle aux Ancêtres toutes les fois qu'il s'agit de quelque entrepriſe, de quelque faveur reçue, de quelque malheur eſſuyé, & leur en font part, 144, 172. Ils ont beaucoup de pratiques ſuperſtitieuſes, 172. (Voyez *Superſtitions*). Ils délaſſent les bêtes de ſomme, chevaux, mulets & autres, en les faiſant aller & venir, à pas comptés, pendant une demi-heure, 202. Suivant la doctrine chinoiſe, on doit ceſſer la guerre lorſque le chef ennemi eſt dans le grand deuil, 232. Anciennement on ne pourſuivoit pas les fuyards au-delà de cent pas, 233. Tout reſpiroit l'humanité dans la maniere dont on procédoit pour conclure la guerre, pour la déclarer, pour s'y préparer, pour la commencer & pour la finir, 240. (Voyez *Guerre*). Quels uſages on obſervoit en Chine, ſous les trois premieres Dynaſties, par rapport aux ſermens qu'on faiſoit prêter aux Généraux d'armée, 247 & ſuiv. (Voyez *Sermens*). Dans quelles vues le Général d'armée, & ceux de ſon Conſeil, en Chine, ont ſeuls le privilege de faire paſſer des nouvelles de l'armée, à l'Empereur lui-même ou au Tribunal de la guerre, 268, 269. Dès que la guerre eſt terminée, l'Empereur ſe fait lire la liſte de tous ceux qui ſe ſont diſtingués, & qui ſont morts, pour les récompenſer dans leurs perſonnes, ou dans leurs héritiers, 295. Comment ſe font les exercices généraux & particuliers des troupes chinoiſes, & quels ſont les habillemens, les armes & les inſtrumens qui ſont à leur uſage, 322 & ſuiv. 360 & ſuiv. En quoi conſiſtoient les *San-ly*, ou les trois Coutumes principales qui s'obſervoient dans la vie civile, dès les premiers tems de la Monarchie, T. VIII, 64, 65. L'Empire de Chine doit ſa durée à la conſervation de ſes anciens uſages, 198. Il a gagné du côté des mœurs, à reſter inconnu ſi long-tems, *ibid.* Tout ce qui a trait à l'Empereur, tout ce qui eſt deſtiné à ſon uſage, ou regarde ſa Cour, eſt diſtingué dans le langage, par des mots propres, 200, 201. Les Chinois ſont très-honnêtes envers les etrangers, 205, 206. Quelque rigoureux que ſoit leur cérémonial, ils les en diſpenſent, 206. Les ouvrages de haut ſtyle, ou qui doivent être préſentés à l'Empereur, n'ont ni points, ni virgules, 214. Fonctions du Tribunal chargé de veiller ſur les uſages & coutumes de l'Empire, 222, 223. (Voyez *Li-pou*). Les Théâtres, en Chine, ſont regardés

comme contraires aux bonnes mœurs, & n'y ſont que tolérés, 227, 228. Le ſyſtême politique du Gouvernement chinois eſt bâti ſur les regles des mœurs, 235, 236. Le mérite de faire de beaux vers, & de belles peintures, n'eſt point eſtimé des Chinois (Voy. *Poéſie* & *Peinture*). Les Loix de l'Etat donnent un grand nombre de Cenſeurs à l'Empereur, 242. Son privilege eſt d'être ſans ceſſe occupé, 245. On fait des inſtructions publiques au peuple, en Chine, 251. Tout roman y eſt prohibé par les loix, 254. Reſpect pour les mœurs dans les livres Chinois, 263. Pourquoi les diſputes littéraires des Chinois ſont plus modérées & plus philoſophiques qu'elles ne le ſont en Europe, 265, 266. Deſcription des cérémonies qui ſe pratiquent d'uſage à la ſoixante-dixieme année d'un Grand, ou d'un autre que l'Empereur veut honorer, 283. & ſuiv. Pendant le deuil pour la mort de l'Empereur, on ne fait point de mariages à la Chine, 289. Le premier jour de l'an, & celui de la naiſſance de l'Empereur, ſont des jours de réjouiſſance, T. IX, 71. Selon l'Empereur *Kang-hi*, l'uſage du vin s'eſt introduit en Chine, pour ſacrifier aux eſprits, ranimer les vieillards, faire honneur, & inſpirer la gaieté à ſes hôtes, 115. Eloges des coutumes introduites par l'Empereur *Chen-tzong*, 132. Sous *Kang-hi*, la flûte etoit l'inſtrument le plus en uſage, 197, 198. Comment ſe fait l'opération par laquelle les Chinois ſe croient préſervés, pour toute leur vie, de douleurs de tête, 245. De tout tems, en Chine, chacun eſt libre de profeſſer la médecine, *ibid.* L'art de tirer de l'arc, a toujours eté regardé comme le principal mérite d'un chinois, 259. Les caracteres de l'ecriture chinoiſe, tirés des mœurs & des uſages de l'antiquité, ſont très-curieux, 312. Les anciens Chinois l'emportent ſur les anciens Egyptiens par leurs mœurs, 336. Le cérémonial ancien & moderne des Chinois, dans les repas, a toujours obligé à la repréſentation de toutes les vertus ſociales, 366. La civilité chinoiſe ne ſouffre pas qu'on diſe, *vous*, *moi*, *je*, &c. 371, 372. Uſages qui ſe pratiquent en Chine, dans les calamités publiques, 374, 375. Preſque tous les gens de diſtinction y marient leurs enfans fort jeunes, mais quoique mariés ils n'en vont pas moins en claſſe, 376. Les Chinois qui ſe piquent d'une certaine régularité de mœurs, n'ont que leur epouſe légitime, 377. En Chine on compte les ſemaines & les jours tels que nous les comptons, 381. Méthode des Chinois pour aprendre à ecrire aux enfans, 392. Un ſimple oubli dans les formalités & dans l'etiquette fait caſſer un Mandarin, 400. Etudes des Chinois d'aujourd'hui, 405. On ne connoît point en Chine notre blaſon, & les cachets ſont compoſés des lettres du nom de la perſonne, d'une deviſe, *&c.* 409.

Uſure, (Peinture de l') T. IV, 367.

Uſurier (l') eſt regardé en Chine comme le plus vil & le plus malheureux des hommes, T. IV, 367.

Vuide, (ce que c'eſt que le) T. VII, 85.

Y

Y, meſure chinoiſe, qui contient vingt onces, T. VII, 79.

Y, conſtellation, dans le ſyſtême aſtronomique des Chinois, compoſée de vingt-deux etoiles, tant de la coupe, que de l'hydre, T. VII, 147. Pourquoi *Sun-tſe* recommande à un général d'armée de combattre par le feu, lorſque la lune eſt ſous cette conſtellation, *ibid.*

Y, (l') autrement dit *Y-mo*, etoit une eſpece de lance ou de pique, longue d'environ vingt pieds, en uſage chez les anciens Chinois, T. VII, 259.

Yai, poids de Chine, T. IV, 308.
Ya-kou, espece de tambour d'usage en Chine, hors de la salle des cérémonies, & fait en forme de baril, T. VI, 38. Il etoit couvert d'une peau tannée, & bouillie dans une eau sans mêlange, & etoit rempli de son de riz, *ibid.* Description de ce tambour, & de la maniere dont on en jouoit, (Voyez *Pl. II, fig. 10*).
Yang, Censeur de l'Empire, un des plus célebres Néophites chrétiens, par l'ardeur & le zele avec lesquels il entreprit d'obtenir la conversion de sa mere, qu'il ne pouvoit pas désabuser de ses Idoles, T. IV, 295. Belle réponse qu'il lui fit à ce sujet, 296. Il parvient à la convertir, & à lui faire recevoir le Baptême, 296, 297.
Yang, Chef d'une secte de Philosophes, en Chine : l'egoïsme est poussé à l'excès dans son système, T. V, 50.
Yang, (l') est, dans le système de la physique chinoise, un des deux principes qui, mis en action par un principe supérieur, peuvent produire tout ce qui compose cet univers, T. VII, 58. (Voyez *Yn* & *Yang*).
Yang-ché, Lettré chinois très-célebre ; après avoir fait de très-bonnes etudes en province, il se rend à la Capitale pour y prendre ses grades dans le College Impérial, T. X, 119. Il y refuse la dignité de Mandarin, & préfere d'aller dans le *Ho-nan* s'instruire à l'ecole des deux freres *Tcheng-hao* & *Tcheng-y*, *ibid.* Il profite si bien de leurs leçons, que son savoir & la maniere de le communiquer alloient presque de pair avec les leurs, *ibid.* Il prend le deuil à la mort de *Tcheng-hao*, & le fait prendre à ses disciples, *ibid.* Il donne des marques extérieures d'estime & de reconnoissance pour ce Savant, 119, 120. Il va visiter *Tcheng-y*, pour lui offrir en personne tous les services qui dépendoient de lui, & lui témoigne dans cette occasion son respect & son attachement, 120. L'objet de son voyage etant rempli, il va à la Capitale, est mis sur le tableau des Mandarins, & obtient successivement plusieurs Gouvernemens, 121. Sa conduite le fait nommer par-tout le pere du peuple, le Docteur & le Maître en chef de l'endroit, *ibid.* Sous quelle dénomination il etoit connu le plus communément, même dans les pays etrangers voisins de la Chine, *ibid.* A quelle occasion la célébrité de son nom parvint jusqu'à l'Empereur, 121, 122. Ce Prince fait ecrire à *Yang-ché* de se rendre à la Cour, 122. Il y vient, est goûté de l'Empereur, & déploie la sagesse de ses vues, & l'etendue de ses talens, dans les deux emplois importans qui lui sont confiés, *ibid.* Il propose différens moyens de préserver sa patrie des maux qui la menaçoient, du côté des Tartares *Kin*, dont les fréquentes incursions ravageoient les frontieres, & n'est point ecouté, 122, 123 & suiv. On se moque de ses avis, comme venant d'un homme de Lettres qui n'entendoit rien aux affaires de la guerre, 124, 125. *Yang-ché* ne donne pas la plus petite marque de mécontentement de voir ses conseils, ou négligés ou mépriśés, 125. On propose à l'Empereur une réforme considérable dans les ecoliers : ceux-ci s'attroupent, & semblent prêts à exciter une emeute ; *Yang-ché* est envoyé vers eux, leur adresse un discours, où il leur représente le tort qu'ils ont de se roidir contre l'autorité légitime, & eteint le feu de cette sédition, 126 & suiv. Il est mis à la tête de ceux qui avoient inspection sur le College Impérial, 129. Il fait dans cette place tous les changemens qu'il juge à propos, & avec l'approbation universelle, *ibid.* L'Empereur le récompense de ses services en lui donnant la place de Président du Tribunal des Ouvrages

publics, *ibid.* Par zele pour le bien public, il n'oſe refuſer cet emploi, mais bientôt après il demande ſa retraite, *ibid.* L'Empereur lui donne une nouvelle preuve de ſon eſtime en l'envoyant à *Hang-tcheou*, exercer un emploi honorable & peu fatigant, 129, 130. *Yang-ché* tombe malade en y arrivant, & meurt vers l'an 1132 de J. C. 130 Son eloge par *Tchou-hi*, *ibid.* Les ouvrages d'*Yang-ché* conſiſtent en des explications & des commentaires ſur les *King*, 131.

Yang ſan-tchen, Cenſeur de l'Empire, ſous *Hiuen-tſoung* : ce Prince le nomme pour aller vérifier par lui-même la vérité de ce qu'on lui annonçoit au ſujet de Marchands etrangers, venus par la mer du Sud, leſquels avoient apporté quantité de choſes précieuſes, & diſoient qu'ils etoient dans le deſſein de ſe rendre *au Royaume des Lions*, pour y chercher des médecins & des remedes, T. V, 362. *Yang-ſan-tchen* préſente à l'Empereur un placet, dans lequel il refuſe la commiſſion dont on veut le charger, la regardant comme indigne de ſa charge, 362, 363. *Hiuen-tſoung* adhere ſans replique aux repréſentations de ſon Cenſeur, 363.

Yang-hiang, fille chinoiſe, célebre par l'intrépidité avec laquelle elle ſe jetta ſur un tigre, qui etoit prêt à dévorer ſon pere, T. IV, 264.

Yang-hioung, célebre hiſtorien chinois. Pourquoi ſon hiſtoire, toute méthodique, toute bien faite qu'elle etoit, eſt reſtée long-tems dans l'oubli, T. V, 448.

Yang-kien, le même que *Soui-ouen-ti*, (Voyez *Soui-ouen-ti*).

Yang-koei-fei, une des femmes de l'Empereur *Hiuen-tſoung* : l'amour exceſſif de ce Prince pour elle, eſt la ſource des malheurs qui faillirent à le précipiter du Trône, T. V, 369. Il eſt forcé par une partie de ſes troupes, de porter un arrêt de mort contre elle; 373.

Yang-lu, (les) ſont au nombre de ſix : ce ſont les *lu* qui répondent aux nombres impairs, ſavoir le premier, le troiſieme, le cinquieme, le ſeptieme, le neuvieme & le onzieme, T. VI, 96, 198.

Yang-ſou, troiſieme fils de l'Empereur *Soui-ouen-ti* : il ſonge à attirer à la Cour le Philoſophe *Ouen-tchoung-tſée*, & ſollicite la permiſſion de le faire venir, T. III, 179. l'Empereur la lui accorde, & *Yang-ſou* fait ecrire au Philoſophe de ſe rendre auprès de ſa perſonne, avec promeſſe de l'elever aux charges de l'adminiſtration publique, *ibid.* Il reçoit un refus formel, 179, 180. Il ne ſe rebute point de la réponſe du Lettré, il revient à la charge pluſieurs fois, & lui ecrit de ſa propre main, 180. Il ne s'offenſe point d'une nouvelle lettre de refus, & laiſſe enfin le Philoſophe maître de ſes occupations & de ſon ſort, 181.

Yang-tchi, Lettré chinois : ce qu'il diſoit de l'affabilité des premiers Empereurs de Chine, T. IV, 84. Dans ſon teſtament à ſes enfans, il commence par leur indiquer les moyens de vivre en ſages, & de ſe faire eſtimer, 196; de veiller à la garde de leurs cœurs, *ibid.*; de ſuivre en tout la vérité & la ſageſſe, 196, 197. Il leur repréſente combien il leur eſt eſſentiel de prouver conſtamment, dans les charges qu'ils poſſéderont, beaucoup de probité, de fidélité & de zele, 197. Il les engage à ne point perdre de vue la piété filiale qu'ils doivent à leur mere *ibid.*; à eviter toutes les diſputes d'intérêt, *ibid.*; à maintenir toujours parmi eux & parmi leurs epouſes, la plus tendre union, 198; à eviter les pieges qu'on tend à la jeuneſſe dans la ſociété, 199; à cultiver leurs ames par la lecture, 200. Il leur preſcrit enſuite la maniere de gouverner leur

domeſtique, & entre pour cela dans tous les détails du ménage, 201, 202. Il leur donne des regles générales de la politeſſe, de la probité & de la modeſtie que la ſociété exige, 202, 203. Il leur recommande de prendre ſoin de ſes parens qui ne ſont pas riches, & de récompenſer ſes domeſtiques & ſes eſclaves, 203 & ſuiv.

Yang-ti, (Voyez *Yang-ty*).

Yang-tſé, Lettré chinois : ce qu'il dit des différentes ſortes d'elocutions, T. VIII, 183.

Yang-ty, ſecond Empereur de la Dynaſtie des *Soui :* il néglige les affaires du Gouvernement pour ſes plaiſirs, & fait naître dans tout le Royaume des révoltes & des brigandages, T. V, 81. Loin de remédier aux déſordres, il les augmente de jour en jour par ſa conduite, *ibid.* Il fait mettre à mort un Officier qui l'avertiſſoit d'un complot tramé contre lui, & ſouleve tous les Grands, 85. Il eſt aſſaſſiné, 86. Luxe des jardins ſous le regne de ce Prince, T. VIII, 311.

Yao, Empereur de Chine : la tradition générale fait remonter juſqu'à ce Prince l'uſage & la connoiſſance de l'ecriture, & les premiers chapitres du *Chou-king*, T. I, 23, 24. Pourquoi le Philoſophe *Mong-tſée* le citoit pour modele, 34. Le *Chou-king* commence à *Yao*, 61. *Lieou-jou*, & bien d'autres avec lui, n'ont donné tout ce qui a précédé *Yao*, que comme des traditions qu'ils ne garantiſſoient pas, 87, 88 93, 95 & ſuiv. On peut réduire à trois claſſes les livres qui parlent de tems antérieurs à *Yao*, 114. La plupart des Ecrivains Chinois n'ont parlé, que par occaſion, des tems d'avant *Yao*, *ibid.* & ſuiv. Ni les *King*, ni Confucius, ni ſes diſciples, ne font mention des générations, ni des Princes qui ont précédé *Yao*, 121. L'origine de la nation chinoiſe ne peut monter que d'une ou deux générations au-delà d'*Yao*, 149 & ſuiv. Preuves de cette aſſertion par l'examen de la Géographie, du Gouvernement, des mœurs, de la population, des ſciences & de la religion du tems de ce Prince, 154 & ſuiv. Les Annales, les Géographies chinoiſes s'accordent à dire que *Yao* a régné dans le *Chen-ſi*, 155. De quelle maniere s'exprime *Yao* en parlant du déluge, & de l'etat où il avoit laiſſé la Chine, 157. Il aſſocie *Chun* à ſes travaux, pour remédier aux maux de l'inondation, 160. Le nom de *Tang* que portoit *Yao*, & ſur tout la vraie Religion que la Chine a conſervée tant de ſiecles, appuient la conjecture qu'on a faite, qu'il etoit le Patriarche *Jeĉtan*, 170. Quelle etoit l'autorité de *Yao*, *ibid.* & ſuiv. Il fait régler le calendrier, 172. Il forme la grande entrepriſe de l'ecoulement des eaux, & ne réuſſit pas, *ibid.* Il ſonge à s'aſſurer un ſucceſſeur, & après avoir refuſé ſucceſſivement ſon fils, & *Kong-kang* qui lui avoient eté propoſés, il choiſit *Chun*, & l'aſſocie à l'Empire, 174, 175. Les faits qu'on raconte du regne de *Yao*, qui a eté de cent ans, ſont en petit nombre, 176, 177. Les interpretes du *Chou-king* s'accordent à dire qu'il n'y avoit point de ſupplices ſous le regne de ce Prince, & qu'ils n'etoient pas néceſſaires, 180. Innocence & douceur des mœurs chinoiſes dans ces tems eloignés, 184 & ſuiv. Eloge de la tendreſſe & de la juſtice paternelle de *Yao*, 186. A quel point il fut regretté du peuple chinois, 190. Quelles etoient les maximes de la politique de *Yao*, 191. Sa Généalogie a eprouvé bien des contradictions, & bien des difficultés, 194. Ce qu'il y a de plus concluant contre toutes les généalogies & deſcendances qui remontent avant *Yao*, 197 & ſuiv. Etat de l'agriculture des Chinois, au tems de *Yao*, de l'architecture de la maiſon de ce Prince, des vêtemens, de la

tisseranderie, des alimens, des meubles d'usage, des mets de luxe & d'agrément, de la Géometrie, de l'Astronomie, de la Musique, de la Poésie, de la Danse, 215 & suiv. Pourquoi *Yao* faisoit du calendrier le premier objet de ses soins, 249 & suiv. En quoi consistoit la religion de ce Prince, & jusqu'à quel point elle influoit sur son Gouvernement, 250 & suiv. L'union du Sacerdoce & de l'Empire, dans la personne de l'Empereur de Chine, datent de *Yao*, 259. Portrait que le *Chou-king* fait de *Yao*, de sa religion, de sa sagesse, & de la pureté de ses mœurs, 266 & suiv. La religion de *Yao* a eté un motif de croyance proposé aux Néophites Chinois, par les Chinois eux-mêmes convertis, 268. Les tems de *Yao* etoient fort voisins de la grande dispersion des peuples de la plaine de Babylone, 269. Tout s'accorde à donner la palme au siecle de *Yao* sur tous les siecles suivans, *ibid.* On est convaincu, par le *Chou-king*, que les Arts & les Sciences fleurissoient sous cet Empereur, 310. L'Histoire authentique de la Chine commence à ce Prince, 439. Comment le premier chapitre du *Chou-king* en parle, *ibid.* *Yao* est un des cinq Empereurs que les Chinois désignent sous le nom de *Chang-ti*, ou *Ti*, T. II, 13. Un des articles du tribut des Princes vassaux, sous *Yao*, consistoit en trois pieces de soie, 107. Motifs qu'il y a de croire, selon M. Amiot, qu'avant *Yao* les Chinois etoient un peuple déjà très-instruit, 112. Les Lettrés Chinois ne regardent point comme fabuleux les regnes qui ont précédé celui de *Yao*, 125 & suiv. Dans quelle année de son regne *Yao* associa *Chun* à l'Empire, 127. Dès le regne de ce Prince les Chinois connoissoient l'année Julienne, 158. Combien d'années avant J. C. *Yao* monta sur le Trône, 181. Opinion de M. Amiot sur le doute où est M. Paw, touchant l'existence de *Yao*, 511. Précis de la vie de cet Empereur, par le même Missionnaire, de son regne, de ses Ordonnances touchant le calendrier, de son affabilité, de sa simplicité dans les habillemens, le logement & la nourriture, des motifs qu'il eut d'exclure son fils du Trône, pour y faire monter *Chun*, de ses travaux dans la musique, & des vertus qui le rendent toujours l'objet de la vénération des Chinois, T. III, 16 & suiv. M. Cibot regarde *Yao* comme le premier chef de la Colonie qui vint, en Chine, lors de la premiere dispersion des peuples, T. IV, 30. Quoique la loi eût déterminé des supplices du tems de *Yao*, ils n'ont eté en usage, à la Chine, que bien plus tard, 56. Dans le détail des différens tributs que les neuf Provinces de Chine payoient à *Yao*, on voit des etoffes de soie rayées, des fourrures, des pierres dures taillées, des jaspes, des agathes, des marbres, *&c.* T. V, 47. Du tems de *Yao*, on distinguoit huit sortes de sons, & on avoit des instrumens particuliers pour rendre chacun, T. VI, 33. (Voy. *Son*): les opérations astronomiques avoient assez de précision, 311. Les discours de *Yao*, qui sont rapportés mot à mot dans le *Chou-king*, prouvent que la langue chinoise existoit alors, à-peu-près telle qu'elle est aujourd'hui, T. VIII, 140. Monumens de la langue chinoise du tems de *Yao*, 191. Ce que l'Empereur *Kang-hi* disoit des sentences & des maximes de l'Empereur *Yao*, T. IX, 70, 78. A quelle occasion il le citoit pour modele, 80. De quel livre *Yao* a tiré la maniere de gouverner l'Empire, 146. A quoi l'Empereur *Kang-hi* attribuoit le degré de sagesse auquel etoit parvenu *Yao*, 161. L'ecriture etoit en usage chez les Chinois dès le regne de ce Prince, 291. Le nom de *Yao*, lié aux caracteres de l'ecriture chinoise, a perpétué son souvenir & sa gloire d'âge en âge, 311.

Les arts de beſoin, d'agrément & de luxe etoient connus en Chine dès le regne de *Yao*, 356. La muſique etoit cultivée, & faiſoit partie de l'education, ſous ce Prince, 372, 373. Dans quel ſens il faut prendre les paroles de *Yao*, parlant du déluge, 382, 383. Par quel prodige *Yao* fut conçu dans le ſein de ſa mere, ſelon la grande Compilation hiſtorique des Chinois, 386. Forme du Gouvernement de Chine, ſous *Yao*, 393.

Yao-fou, ſurnom de *Chao-young*. (Voy. *Chao-young*.

Yao-koa. (Voyez *Ouen-ouang*).

Yao-ly-té, Officier chinois, chargé de préſider aux réparations des digues, ſous le Gouvernement actuel: l'Empereur *Kien-long* ordonne qu'on faſſe les informations les plus exactes ſur ſa conduite, ſoupçonnée de négligence, T. IX, 40.

Yao-tſée. (Voyez *Ouen-ouang*).

Yao-tſoung, Miniſtre d'Etat en Chine, connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de *Yao-yuen-tché*, & dans les livres de littérature, ſous celui de *Ouen-hien*, T. V, 375. L'amour de l'etude & de la vertu le caractériſent principalement, *ibid.* Le hazard le fait Préſident dans un Tribunal par *interim*, 376. Ses talens, qui s'etoient développés pendant cette préſidence, le font connoître de l'Empereur *Hiuen-tſoung*, qui l'envoie, en qualité de Gouverneur général, dans le département de *Toung-tcheou*, *ibid.* Sa conduite dans cet emploi, & ſes ſages etabliſſemens, le font juger digne d'entrer dans le Miniſtere, *ibid.* Il obtient le département des frontieres, & par les diſpoſitions les plus avantageuſes, il les met à l'abri de toute inſulte, *ibid.* Sa préſence d'eſprit admirable, la préciſion de ſes récits ſur tout ce qui concernoit l'adminiſtration de ſon département, le mettent dans la plus haute faveur, *ibid.* Trait de la liberté qu'il avoit de cenſurer l'Empereur, & de la ſincérité avec laquelle il le faiſoit, 377, 378. L'Empereur ſait gré à *Yao-tſoung* de la remontrance qu'il lui avoit faite ſur la diſtribution des emplois & des récompenſes, ſur le choix des Miniſtres & des Grands, ſur les préſens que les Mandarins des Provinces offroient à l'Empereur, enfin ſur les dangers de la familiarité, *ibid.* Quelle étoit la plus eſtimable des qualités de ce Miniſtre, 378. Il reçoit, en récompenſe de ſes ſervices, la Principauté de *Leang-ouen-hien*, avec le titre de Comte, *ibid.* Diſcours qu'il adreſſa, en mourant, à ſa famille qu'il avoit aſſemblée à cet effet, 378, 379. La doctrine immuable dont *Yao-tſoung* parle dans ce Diſcours, eſt la Religion chrétienne, ſelon M. Amiot, 379. Il recommande à ſes enfans de s'y attacher préférablement à celle de *Fo*, qu'il leur peint comme dangereuſe & à fuir, *ibid.*

Yao-yuen-tché, le même que *Yao-tſoung*. (Voyez *Yao-tſoung*).

Yarhachan, Général d'armée dans la guerre des Chinois contre les *Eleuths*: ſa lettre à l'Empereur *Kien-long*, pour lui annoncer la trahiſon de *Mani* & de *Payar*, dont le Général *Ho-ki* avoit eté la victime, T. I, 359.

Ya-tſée, Philoſophe chinois, Auteur de pluſieurs dialogues ſur l'impiété de l'Empereur *Tcheou*, dont il reſte encore des fragmens, T. I, 31. C'eſt un de ceux qui viennent après les *King*, pour l'antiquité, 78.

Yé-hiang-hoa, (le) arbriſſeau de Chine; quels moyens les Fleuriſtes chinois emploient pour aider la foibleſſe de ſes branches, qui ne peuvent ni s'elever, ni ſe ſoutenir elles-mêmes, T. I, 478. Forme & couleur des feuilles de cet arbriſſeau, du calice, du pétale & des étamines, 478, 479. Pourquoi on ne le laiſſe pas engrainer, 479. La bonne odeur des fleurs du *Yé-hiang-hoa* en fait tout le mérite, *ibid.* Cet arbriſſeau réuſſit aiſément dans les Pro-

vinces méridionales, *ibid.* Il eſt très-difficile de le conſerver l'hiver, & de le tranſporter, *ibid.* Il coûte extrêmement cher, & on en envoie toutes les années, du *Tché-kiang*, pour mettre dans les appartemens de l'Empereur, *ibid.*

Yen, (le Roi de) déclare la guerre au Roi de *Tchao*, T. III, 212. Il eſt battu, & répare ſes défaites par ſon alliance avec le Roi de *Tſin*, *ibid.* Il devient peu-à-peu la victime de la politique de ce Prince, 217 & ſuiv. (Voy. *Tſin*, le Roi de).

Yen, (le Royaume de) eſt réuni aux Domaines du Roi de *Tſin*, T. III, 227. Il etoit dans la Province du *Pé-tché-ly*, T. VII, 185. Conſtitution politique de ce Royaume, & caractere de ſes habitans, 185, 188.

Yen-kin-young, Grand de l'Empire ſous le regne de *Tchong-tſoung:* il préſente à ce Prince un placet rempli de véhémence, contre l'Impératrice, ſur ſon déréglement dans les mœurs, ſur ſes injuſtices & ſur ſes complots, T. V, 340. Son zele eſt puni de mort, *ibid.*

Yen-kiu, Général des troupes du Roi de *Tchao*, & un des aſſaſſins de *Li-mou*, T. III, 215.

Yen-lo, Idole des Sectaires chinois, du nombre de celles que la ſuperſtition populaire croyoit juger les hommes après leur mort, T. VIII, 40.

Yen-ly pen, Grand de l'Empire, à qui *Ty-jin-kié* fut redevable du Mandarinat de *Ping-tcheou*, T. V, 331.

Yen-ou, Commandant des troupes, & Gouverneur général de tout le pays de *Kien-nan*, T. V, 392. Il ſe tranſporte ſans cortege chez le Poëte *Tou-fou*, qui ſe cachoit, & lui propoſe de venir demeurer avec lui, moyennant toute liberté, 392, 393. Il obtient cette faveur, & lui tient la parole qu'il lui avoit donnée, de le laiſſer parfaitement libre, 393. Il ecrit à l'Empereur en faveur de *Tou-fou*, & le fait nommer à une place de Conſeiller honoraire dans le Tribunal des Ouvrages publics, *ibid.* En mourant il lui donne une nouvelle preuve de ſon amitié & de ſon eſtime, par une penſion annuelle, dont il charge ſes héritiers, 394.

Yen-ouo, eſpece de petite-vérole, dans laquelle les boutons ſont très-ſerrés, T. IV, 404.

Yen-ping-tchong, Miniſtre d'Etat dans la Principauté de *Tſi:* eloge que l'Empereur *Yong-tcheng* faiſoit de ſa noble economie, à la faveur de laquelle il ſubvenoit aux beſoins de toute ſa famille, T. IV, 232.

Yen-tchen-tſing, Lettré chinois, egalement célebre par ſes talens, par ſa fidélité & ſon zele pour le bien de l'Etat, T. V, 382. Après avoir reçu les différens grades de littérature, il paſſe par les différens degrés de Mandarinat, *ibid.* Sa bonne conduite, ſon zele & ſa fermeté arrêtent les progrès de la révolte de *Ngan-lou-chan*, 382, 383. Celui-ci mépriſe *Yen-tchen-tſing*, paſſe devant la ville dont il etoit Gouverneur, ſans vouloir en entreprendre le ſiege, ni même s'y arrêter, & perd dix-ſept villes, que ce Lettré lui enleve avec ſon ſeul pinceau, 383. L'Empereur, pour récompenſer ſon zele, le fait venir à la Cour, & le comble de bienfaits & d'honneurs, *ibid.* Le haut degré de faveur où *Yen-tchen-tſing* etoit parvenu, excite l'envie contre lui, & l'on eſſaie de le perdre dans l'eſprit de l'Empereur, 383, 384. Ce Prince continue à le combler de biens & d'honneurs, 384. Les ennemis de *Yen-tchen-tſing* changent de batteries, après la mort de *Hiuen-tſoung* & de *Ou-tſoung*, pour le perdre, *ibid.* On conſeille à l'Empereur de l'envoyer vers *Li-hi-lie*, pour engager ce tyran féroce à rentrer dans ſon devoir, *ibid.* *Yen-tchen-tſing* part pour la Tartarie, malgré les repréſentations de ſes amis, 385. On veut

veut exiger de lui des respects qui ne sont dus qu'à la personne de l'Empereur; il le refuse, & est massacré, *ibid.*

Yen-tcheou-fou, ville de Chine dans la Province du *Tche-kiang*, devenue célebre par l'inondation qui la ravagea, ainsi que son territoire, en 1742, T. IX, 454 & suiv. Relation chinoise de cette inondation, & des secours que l'Empereur y envoya, 455. Description topographique de cette ville, qui rend presque comme incroyable la maniere dont elle a eté submergée, 459. Vue de l'inondation, & des Mandarins qui sauvoient, au péril de leur vie, tout ce qu'ils purent secourir assez-tôt, & qui conduisoient sur les remparts ceux qu'ils avoient tirés de l'eau, 460; des barques envoyées de tous côtés par les Mandarins, pour sauver les payſans dans les campagnes inondées, 461; de la distribution que les Mandarins firent faire en différens quartiers, du peu de riz qu'on avoit pu sauver, 462; de la reconstruction de toutes les maisons qui avoient eté renversées sur le rivage, à laquelle les plus distingués des Mandarins voulurent eux-mêmes préside, 463; de la distribution du riz, pour un mois, qui fut faite aux payſans du district inondé, 464; de celle que les Mandarins subalternes firent au peuple pour ensemencer les terres, 465; de la distribution de riz pour trois ou quatre mois, & même plus, à toutes les familles ruinées, faite par ordre de l'Empereur, 466; de la visite du Gouverneur qui se transportoit partout où l'inondation avoit fait le plus de ravages, pour s'assurer si ses ordres avoient eté ponctuellement exécutés, 467; de la reconstruction des murailles de la ville, 468; du rétablissement du pont auquel le Gouverneur de la ville fit travailler & préſida lui-même, malgré la rigueur de la saison, 469; enfin des actions de graces, & requêtes du peuple au Gouverneur de la ville, pour le prier d'envoyer à l'Empereur un courier extraordinaire, chargé de lui porter les vœux qu'ils feroient sans cesse pour sa Majesté, en reconnoissance des bienfaits dont ils avoient été comblés, 470.

Yen-tchi, ce qu'il disoit en parlant des Lettrés qui avoient entrepris de prouver que ce qui attaque les devoirs de la piété filiale, est directement contraire à la nature de l'homme, à la raison, à la conscience, aux loix, au bien de la société, *&c.* T. IV, 57.

Yen-ti, un des successeurs de *Fou-hi*, le premier qui chercha les moyens de rendre la terre fertile, T. II, 46. Il extermine les plantes qu'il trouve nuisibles à la santé, détermine l'usage de celles qu'il reconnoît propres à guérir les maladies, & est regardé à cet effet comme l'inventeur de la Médecine, en Chine, *ibid.* Il distingue cinq especes principales de grains, cent sortes de fruits, & après des essais répétés, il invente le labourage, l'agriculture & les autres ouvrages de la campagne, *ibid.* En reconnoissance de ses services on lui donne le glorieux titre de *Chennoung*, 46, 47. Il cherche le moyen de conserver long-tems aux Chinois le souvenir de ses inventions, & de ses découvertes sur les propriétés de la terre & ses productions, 47. Il a recours à cet effet aux trigrammes de *Fou-hi*, & par de nouvelles combinaisons il entreprend de dévoiler tous les mysteres de la nature qui etoient parvenus à sa connoissance, *ibid.* Il prend une autre marche que *Fou-hi*, & se contente de traiter du ciel inférieur ou matériel, 48. Il pose pour base de son système le trigramme *Kouen*, & en commence l'edifice par l'hexagramme *Pi*, *ibid.* Ce qu'il entendoit par ce trigramme & cet hexagramme, 48, 49. Ce que signifie le

nom de *Koui-tsang* donné à l'*Y-king* de *Yen-ti*, 49.

Yen-to, ville de Chine : comment on y arrive, selon M. Bourgeois, T. VIII, 293.

Yen-tsée-ling, Philosophe chinois : dès sa jeunesse il se fait la réputation d'un sage, T. III, 91. L'Empereur *Han-koang-ou-ti*, dont il avoit eté le condisciple, informé de la vie frugale & retirée qu'il menoit, se détermine à l'appeller auprès de sa personne, 91, 92. Il lui députe les plus illustres de ses Courtisans, & lui envoie un char tel qu'en avoient alors les Grands de l'Empire 92. La bonne volonté & tous les soins des députés pour attirer *Yen-tsée* sont inutiles, *ibid.* Il demeure inflexible à leurs prieres & à leurs sollicitations, *ibid.* L'Empereur renouvelle jusqu'à trois fois les mêmes prieres & les mêmes invitations, 93. *Yen-tsée-ling* cede enfin, se rend auprès de l'Empereur & en agit avec lui sans s'astreindre à aucun cérémonial, *ibid.* Il refuse le titre de *Kien-y-ta-fou*, dont la charge etoit alors une des plus considérables de l'Empire, *ibid.* Il excite la jalousie des Courtisans par l'extrême confiance que lui témoignoit l'Empereur, 93, 94. Le Président d'Astronomie expose dans une supplique, qu'en contemplant l'étoile sous laquelle etoit né *Yen-tsée-ling*, il l'avoit vue absorbant les influences les plus bénignes de celle de l'Empereur, *ibid.* *Yen-tsée-ling*, jugeant qu'il succomberoit tôt ou tard sous l'effort des cabales, prend le parti de se retirer de la Cour, 95. Il va se cacher dans les montagnes de *Fou-tchoung*, & y passe le reste de sa vie à cultiver la terre, & à faire le métier de Pêcheur, *ibid.* Pour conserver sa mémoire, les habitans des environs de sa retraite, donnent au canton le nom de *Yen-ling-hai*, *ibid.* Ce Philosophe est celui de tous les Disciples de Confucius qui est réputé avoir approché le plus de la perfection de son Maître, T. VIII, 91.

Yen-tsin, ville de Chine, devant laquelle *Se-ma* donna ordre à *Tchouang-kiang* de se rendre, T. VII, 228.

Yen-yen, festin que l'Empereur *Kang-hi* donna à tous les Seigneurs qui l'avoient accompagné dans le voyage qu'il avoit fait à la sépulture de ses ancêtres, T. IV, 114.

Yeou, (le Roi de) selon *Ou-tse*, périt misérablement avec les troupes dans lesquelles il avoit mis sa confiance, pour avoir négligé l'étude de son propre cœur, & les connoissances qui ornent l'esprit, T. VII, 167.

Yeou, (le) autrement dit *Yeou-mo*, etoit une espece de demi-pique longue de douze pieds, en usage chez les Chinois, du tems de *Se-ma*, T. VII, 259.

Yeou-ouang, Empereur de Chine, prédécesseur immédiat de *Ping-ouang*, sous le regne duquel arriva l'eclipse de soleil dont il est fait mention dans l'Ode *Ché-yué-tché-kiao*, T. II, 100, 101.

Yeou-tou, nom qu'on donnoit anciennement à la ville de *Pé-king*, T. VIII, 4.

Yer-kim, ville de la petite Boucharie, où commandoit un Prince Mahométan, & dont le général *Tchao-hoei* se rendit maître, presque sans coup férir, T. I, 381, 383, 384. Ce Général rend compte à l'Empereur de l'état où il a trouvé *Yer-kim*, de la réception honorable que les habitans lui firent à son entrée, des dispositions qu'il se proposoit d'y faire par rapport au gouvernement civil & militaire, à la police, &c. 387 & suiv.

Yeu-tze, Philosophe chinois : en quoi il trouvoit que les Cérémonies contenoient sévérement l'homme dans ses devoirs, T. IX, 97.

Y-jin, le même que *Tchoang-siang-ouang*. (Voyez *Tchoang-siang-ouang*).

Y-king, un des livres classiques des Chinois : l'explication des *Koua* de *Fou-hi*, par *Ouen-ouang* en est la base, T. I. 31. *Tcheou-kong* & Confucius y ont joint leurs commentaires, 42. Il est celui des *King*, dont le recouvrement & la premiere publication sont le moins authentiques, *ibid.* Quelques Missionnaires l'ont expliqué dans un sens prophétique & mystique ; d'autres y ont cru voir une allégorie morale & historique ; un grand nombre de Lettrés y trouve la pierre philosophale des Arts & des Sciences, & les vrais Savans le regardent comme un tissu d'emblêmes & d'allégories sur toutes sortes de sujets, 42, 43. Le commentaire sur l'*Y-king* auquel on a travaillé plus d'un demi-siecle, sous *Kang-hi*, ne parle point de *Fou-hi*, 133. Il est parlé du *Ki-lin* dans l'*Y-king*, 295. Il ne dit rien qui ait rapport aux hiéroglyphes, où l'on trouve Osiris, Anubis, *&c.* 296. L'*Y-king* est le premier des cinq *King*, 311. Commentaires de *Tcheou-Kong* sur l'*Y-king*, 471. Selon M. Amiot, l'*Y-king* est proprement l'ouvrage auquel on assigne la premiere place entre les livres sacrés de la nation chinoise, T. II, 42, 43. On peut lui donner différens noms, *ibid.* Pourquoi on peut lui donner aussi le nom de livre des sorts, *ibid.* En l'envisageant comme *monument*, l'*Y-king* est le plus ancien de tous les monumens qui nous restent des nations anciennes, 44. Tous les Auteurs Chinois qui ont fait une etude particuliere de ce livre, conviennent unanimement que chaque race d'Empereur, depuis *Fou-hi* jusqu'aux *Tcheou*, a eu son *Y-king* propre, & sa maniere de l'expliquer, 44, 45. Sous *Fou-hi* il n'etoit autre chose que la combinaison des huit trigrammes, & portoit le nom de *Lien-chan*, 45. Le second *Y-king* est attribué à *Chen-noung*, & est appellé *Koui-tsang*, 49. Le troisieme *Y-king*, composé par *Hoang-ti*, differe entiérement de ceux de *Fou-hi* & de *Chen-noung*, 49 & suiv. La doctrine enseignée jusqu'alors par de simples lignes fut mise par ecrit, & l'*Y-king* fut divisé en autant de parties qu'il contenoit d'objets, 53. La mémoire de l'ancien *Y-king* ne fut pas pour cela perdue, ni son usage entiérement aboli, 53, 54. Quel ouvrage peut passer pour avoir eté l'*Y-king* de la Dynastie *Hia*, 56. La Dynastie des *Chang* a eu aussi un *Y-king* propre, *ibid.* Les *Y-king* de *Fou-hi* & de *Chen-noung*, sont condamnés au feu sous l'Empereur *Tsin-ché hoang-ti*, 57, 58. L'*Y-king* de *Ouen-ouang* commenté par Confucius est seul conservé, 58. L'*Y-king* qui reste est purement celui des *Tcheou*, *ibid.* Parmi le grand nombre de commentaires qui ont eté faits sur ce livre, quels sont ceux qu'on enseigne préférablement dans les Ecoles, *ibid.* Quels sont les Auteurs dont les ouvrages ont servi à l'explication que les Tribunaux Littéraires eurent ordre de faire sur l'*Y-king*, du tems de *Kang-hi*, 195. *Tcheou-lien-ki* entreprend d'eclaircir les obscurités de l'*Y-king*, & vient à bout, à force de travail, de bâtir son système de l'*Yn-yang*, & du *Ly-ki*, T. VIII, 167. De combien de caracteres l'*Y-king* est composé, 193. Les plus savans hommes & les plus beaux génies de la Chine ont fait grand cas de l'*Y-king*, & y ont travaillé, 230. D'où vient la difficulté d'entendre ce livre, *ibid.* On a appliqué aux symboles de l'*Y-king* des dogmes & des faits qui tiennent immédiatement à la révélation ; & un Prince chinois, auteur d'un livre sur les tables & les figures de l'*Y-king*, a prétendu prouver qu'elles contiennent l'histoire de la création, de la chûte du premier homme, & la promesse d'un Libérateur, *ibid.* Estime particuliere de l'Empereur *Kang-hi* pour l'*Y-king*, qu'il

regardoit comme la véritable regle pour conduire le peuple, etablir la religion, connoître à fond la vertu, les intentions & le génie des autres, &c. T. IX, 146 & suiv. 203. Idées des anciens Chinois sur l'*Y-king*, 350. Passage de l'*Y-king*, lequel semble donner une idée du Messie, 385.

Ykingnistes, nom que M. Amiot donne aux Missionnaires qui, regardant l'*Y-king* comme un livre prophétique, ont cru y trouver tous les mysteres de la religion chrétienne, & ont bâti un système qui tendoit à prouver que les Chinois etoient une colonie de Juifs, T. II, 26.

Y-koung, Prince de *Ouei* : il se révolte contre l'Empereur *Hoei-ouang*, & est fait prisonnier, T. VII, 178.

Y-li, livre chinois, le premier des *King*, du second rang, T. I, 48. La maniere dont il a eté trouvé, & sur-tout publié, n'est pas assez articulée dans l'histoire pour en constater l'authenticité & la non altération, *ibid.* Quelques critiques ont tâché de le défendre, & *Tai-tsong*, de la Dynastie des *Tang*, le regardoit comme un excellent ouvrage, & très-précieux par les détails dans lesquels il entre sur les Cérémonies, 48, 49.

Y-mo, (Voy. *Y*).

Yn, nom de *Tcheng-tang*, (Voy. *Tcheng-tang*).

Yn, (la Dynastie des) vers quel tems elle a monté sur le Trône de Chine, T. I, 5. Arbre généalogique des Empereurs de cette Dynastie, T. II, 353. *Ou-ouang* est redevable à *Tai-koung*, de la gloire d'avoir réuni en sa faveur tous les cœurs des sujets de la Dynastie *Yn* qu'il eteignit, T. VII, 159. Elle a donné vingt-huit Empereurs dans l'espace de six cens quarante-quatre ans, 174. A quelle occasion elle avoit quitté le nom de *Chang*, *ibid.* Autorité absolue des Empereurs sous cette Dynastie, 248. Quels moyens elle adopta pour faire fleurir les loix, & faire redouter la justice criminelle, 249. Quels etoient les ornemens des chars sous les *Yn*, & par quelles qualités ils se sont rendus recommandables, 250, 253.

Yn & *Yang*, principes matériels, selon les Lettrés Chinois, à qui le premier principe donne par la vertu de son souffle la fécondité dont ils sont susceptibles, pour produire tout ce qui est dans la nature, T. II, 12. Le *Tay-ki*, principe de la matiere, & matiere lui-même, contient en soi les deux principes *Yn* & *Yang*, 29. Ces deux principes ont produit le ciel & la terre, après un nombre prodigieux de combinaisons, *ibid.* Explication des effets du souffle du tout-puissant *Chang-ti* sur l'*Yn* & l'*Yang*, 152. La connoissance parfaite de l'*Yn* & de l'*Yang*, selon *Sun-tse*, donne celle du froid, du chaud, de la sérénité ou de l'intempérie de l'air, T. VII, 58. Elle indique à un Général d'armée la route qu'il doit faire tenir à ses troupes, & les moyens de commencer & de finir à propos la campagne, 60.

Yn & *Yang* : on appelle ainsi les deux ordres de tuyaux, dont les Chinois tiroient, pour l'accompagnement de la voix, tous les tons qui sont renfermés entre les bornes de l'octave, & qui servoient à indiquer, l'un la classe des nombres parfaits ou impairs, & l'autre celle des nombres imparfaits ou pairs, T. VI, 66, note *t*.

Y-ngan, ville de Chine, célebre par la victoire que le Général *Li-mou* remporta sur les *Tsin*, T. III, 214.

Yng-tchoung, son fondamental dans la musique des Chinois, le douzieme dans l'ordre des *lu*, & le sixieme des *Yn-lu* : il répond à la dixieme lune, & au caractere cyclique *Hai*, T. VI, 99, 231.

Yng-tchoung, l'un des neveux de l'Empereur *Jen-tsoung* ; il est adopté, conduit

en cérémonie au palais, & proclamé publiquement Prince héritier, T. X, 24. Il tombe malade, & dans un etat à faire craindre pour ſes jours, *ibid.* Son premier acte d'autorité, après ſon rétabliſſement, eſt de donner à ſon pere un titre ſemblable à celui dont il jouiſſoit lui-même, 29. Il trouve des oppoſitions de la part de *Sée-ma-koang*, 29, 30. Il ordonne aux Grands de délibérer ſur le titre qu'il donneroit à ſon pere, 30. Il caſſe les Cenſeurs qui lui avoient donné leur avis ouvertement, 30, 31. Il meurt peu de tems après, 32.

Yn-kou, tambour à l'uſage des anciens Chinois, connu dans le *Ché-king*, ſous le nom de *Kao-kou* : quelle en etoit la forme, & de quelle maniere on le plaçoit pour le battre, T. VI, 39.

Yn-koung, le premier des douze Rois de *Lou*, dont Confucius entreprit d'ecrire l'hiſtoire dans ſon *Tchun-Tſieou*, T. II, 91. La connoiſſance des rapports qui ſe trouvent entre les années du regne de ce Prince, & celles du regne de *Ping-ouang*, treizieme Empereur des *Tcheou*, eſt néceſſaire pour vérifier la chronologie du *Tchun-Tſieou*, & pour s'aſſurer de la bonne-foi de Confucius, 292, 293 & ſuiv.

Yn-lu, (les) ſont au nombre de ſix ; ce ſont les *lu* qui répondent aux nombres pairs, ſavoir, le ſecond *lu*, le quatrieme, le ſixieme, le huitieme, le dixieme, & le douzieme : ils ſont les correſpondans des *Yang-lu*, T. VI, 96, 98 & 198.

Yn-tſao & *Sang-fou-ſiao-ki*, chapitres du *Li-ki*, qui renferment des maximes ſur la piété filiale, & ſur le deuil, T. IV, 20.

Yo, nom des quatre montagnes conſacrées en Chine, dans l'antiquité, au culte religieux de la nation, T. I, 35. L'uſage d'aller y offrir des ſacrifices a eté pratiqué par tous les Souverains de Chine, depuis *Hoang-ti* juſqu'aux *Tcheou*, 36. Les *Tcheou* ajoutent un cinquieme *Yo*, *ibid.* Explication de chacun des caracteres, dont eſt compoſé le caractere *Yo*, 36, 37. Epoques de l'année auxquelles l'Empereur, dans le commencement de la Monarchie, ſe rendoit ſur les quatre *Yo*, pour offrir le ſacrifice ſolemnel, 38, 39. On travaille à remédier aux inconvéniens qu'il y avoit pour le Souverain, d'employer beaucoup de tems aux voyages des *Yo*, & on conſacre pour cela dans les environs du Palais un lieu qui pût en tenir la place, 39. Figure & poſition des quatre *Yo*, etablis par les Dynaſties *Hia* & *Chang*, & du cinquieme que la Dynaſtie des *Tcheou* y ajouta, 182, 187.

Yo, inſtrument de muſique chinois fait d'un ſimple tuyau, d'une longueur déterminée, ouvert dans ſes deux extrémités, & percé dans ſa partie inférieure, de trois ou de ſix trous, T. VI, 69. Cet inſtrument fut d'abord percé pour un ton fixe & déterminé. *ibid.* Il préſente le même phénomene que le flûtet de Provence, 69, 70. En quoi conſiſte ce phénomene, 70, 71. Les ſentimens ſont partagés ſur le nombre des trous dont on perçoit l'ancien *Yo*, 71. Il paroît que le *Yo* à ſix trous n'eſt qu'une ſuppoſition des Chinois modernes, conçue d'après l'idée qui fait conſiſter l'établiſſement des principes de la muſique, dans une diviſion de l'octave en douze demi-tons, egaux ou à-peu-près, *ibid.* Les anciens Chinois faiſoient grand cas du *Yo*, parce qu'ils avoient dans cet inſtrument les principes qui avoient ſervi aux premiers inſtituteurs, pour fixer les *lu*, les poids & les dimenſions, 72. A quoi ſe réduit la maniere dont ſe forment les douze *lu*, par le *Yo* à ſix trous décrit par le Prince *Tſai-yu*, *ibid.* Le *Yo* renverſe totalement la doctrine des proportions factices des Chinois modernes, 73. Les quintes naturelles,

obtenues du *Yo*, par la seule différence du souffle, ont guidé les anciens Chinois, pour la place & la juste proportion des trous de cet instrument, 74. L'ancien *Yo* ne peut pas s'accorder avec les instrumens modernes, *ibid.* La difficulté d'attraper l'ouverture du *Yo*, a fait imaginer le *Ty*, 75. (Voy. *Ty*). Figure du *Yo* à trois & à six trous, *ibid.*

Yo-ki & *Tsu-ki*, chapitres du *Li-ki*, dont on a extrait des maximes sur la piété filiale, T. IV, 21, 22.

Yo-king, (le) ou *King* de la musique, le cinquieme des livres sacrés des Chinois : il a eté totalement perdu, T. I, 45. Il y a beaucoup de vraisemblance que les fragmens qu'on trouve sur la musique, dans le *Li-ki*, sont tirés de l'ancien *Yo-king*, 46. On apprenoit ce livre dans les ecoles, & les musiciens devoient savoir par cœur les cantiques qu'il contenoit, *ibid.* Quels motifs on a de regretter la perte de cet ouvrage, 256.

Yong, caractere chinois dont l'Empereur *Yong-Tcheng* donne l'explication à son peuple dans une déclaration, T. IV, 227.

Yong-ching, le même que *Yong-tching* & *Yong-tcheng*, (Voyez *Yong-tcheng*).

Yong-lo, Empereur de Chine, de la Dynastie des *Ming* : c'est à lui qu'on est redevable de l'usage où l'on est d'apporter tous les ans à *Pé-king* des *Moutan*, de la province du *Hou-kouang*, T. III, 464. Observations de ce Prince sur le *King*, qu'il regarde comme l'instrument le plus difficile à accorder avec les autres, & celui qui contribue le plus à la beauté d'un concert, T. VI, 270. Quelle qualité il remarquoit dans la pierre sonore *Yu*, *ibid.* Pourquoi il disoit que le même homme n'a jamais entendu deux fois une même musique, & parfaitement semblable, ni deux hommes la même symphonie, 270, 271.

Yong-tcheng, Empereur de Chine, pere de celui qui regne actuellement : il dédaigne une guerre dans les formes avec les *Eleuths*, & se contente de donner du secours aux *Mongoux*, dont ces brigands dévastoient les terres, T. I, 333, 334. Malgré les secours abondans d'hommes, d'argent & de provisions qu'il fait passer en Tartarie, il se voit enlever des hordes entieres, 334. Il s'occupe tout de bon des moyens de secourir les *Mongoux*, 335. Il désigne *Kien-long* pour son successeur, & lui donne des instructions pour se prémunir contre les artifices des *Eleuths*, dont, malgré toute sa politique, il avoit eté la dupe en tombant dans les pieges qu'ils lui avoient tendus, 336, 337. Déclaration de ce Prince à son peuple, pour le porter à la pratique des devoirs de la piété filiale, & de l'amour fraternel, T. IV, 227. Il considere toutes les familles comme autant de branches sorties d'un même tronc, & prescrit entre elles une amitié & des egards réciproques, *ibid.* Il parcourt les différens degrés de parenté où l'on doit porter le deuil les uns pour les autres, 228, 229. Il reproche à ses sujets de s'oublier egalement à l'egard de ceux qui sont dans les degrés pour lesquels on est obligé au deuil, comme à l'egard de ceux qui sont dans des degrés où on ne le doit pas, 229, 230. Il leur enjoint de respecter & d'honorer ceux de leurs parens qui sont à la même distance qu'eux du chef de la famille, 230, 231 ; d'être libéral envers ceux qui sont pauvres, en faisant les frais de leurs mariages, de leurs etablissemens, de leur sépulture, de leurs maladies, de leurs etudes, *&c.* 231. Il leur fait remarquer l'influence que la libéralité & l'amour vertueux d'un seul parent a sur tous les membres de la famille, & leur cite à cet effet plusieurs exemples, 232 & suiv. Dans

quelles vues *Yong-tcheng* ordonna que les taxes ſur chaque arpent de terre ſeroient payées par les propriétaires, & non par les tenanciers, T. V, 35. Il ajoute une nouvelle diſpoſition à la loi ancienne, qui ordonne que l'Empereur ſigne lui-même toute ſentence de mort, 36. Etabliſſement qu'il fit pour encourager l'agriculture, 41. Dans quel lieu eſt la ſépulture de ce Prince, T. VI, 361. Traduction d'un ouvrage que ce Prince a compoſé pour l'inſtruction des troupes, comme membres de la ſociété civile, & qu'il a intitulé *les dix préceptes*, T. VII, 13 & ſuiv. Dans la préface il parle du glorieux regne de *Kang-hi*, & de la ſageſſe de ſon gouvernement, 13, 14. Il ſe propoſe enſuite de conſerver toujours les *Mantchous* dans leurs anciennes mœurs, & rend compte des ſoins qu'il a pris à cet effet, 14, 15. Le premier précepte eſt un expoſé des ſoins tendres que les peres & les meres ont pour leurs enfans; de l'obligation eſſentielle de les honorer, de les reſpecter, de leur être ſoumis en tout, de leur procurer la ſubſiſtance, & de les entretenir décemment, 17 & ſuiv. Le ſecond preſcrit la ſubordination entre les enfans, & la dépendance des plus jeunes, qu'il fait conſiſter à ne rien faire que par les ordres ou avec la permiſſion des aînés; à ne point finir ce qu'on a commencé contre leur gré; à ne montrer jamais d'opiniâtreté dans les converſations; à ne ſe ſervir qu'après eux dans les repas; à leur céder par-tout la place d'honneur, 19 & ſuiv. Le troiſieme traite des moyens d'entretenir la bonne intelligence avec tout le monde, 22 & ſuiv. Dans le quatrieme précepte *Yong-tcheng* recommande aux peres & meres d'inſtruire leurs enfans, & aux aînés, leurs cadets, pour corriger les mauvaiſes inclinations & pour cultiver les bonnes; pour leur inſpirer le reſpect qu'ils doivent aux Magiſtrats & l'obéiſſance qu'ils doivent aux loix; pour leur apprendre tous les devoirs de la ſociété: enfin pour leur faire connoître les obligations qu'elle leur impoſe, 25, 26. Dans le cinquieme il repréſente aux ſoldats l'avantage qu'il y a pour eux & pour l'etat de s'occuper avec ardeur de la culture des terres, 27 & ſuiv. Le ſixieme traite du principal devoir des gens de guerre, qui eſt de ſe rendre habiles dans l'exercice de la fleche, à pied & à cheval, tant pour ſe faire un nom, que pour eviter les reproches, les railleries & les châtimens, que la négligence & la maladreſſe en cette partie attirent des Officiers Généraux, 30 & ſuiv. Dans le ſeptieme précepte, *Yong-tcheng* recommande aux gens de guerre d'eviter la miſere où ſont réduits la plupart des gens de guerre par les dépenſes qu'ils font pour leur nourriture & leurs habillemens, pour les mariages & les enterremens, & de mériter en tout le nom d'economes, 33 & ſuiv. Dans le huitieme il indique les occaſions où l'on peut boire du vin, les dangers qui proviennent ſouvent des excès de l'ivrognerie, les crimes qu'elle fait commettre, les malheurs qu'elle entraîne, & finit par recommander aux gens de guerre d'eviter un excès capable de les déshonorer, d'abréger leurs jours, & de rendre inutile le peu de ceux qu'ils auroient à vivre, 35 & ſuiv. Le neuvieme précepte fait une défenſe formelle de ſe livrer au jeu, que l'Empereur *Yong-tcheng* enviſage comme une des choſes qui portent un préjudice réel à l'homme, & la ſource de mille déſordres & des plus grands malheurs, 38 & ſuiv. Dans le dixieme, ce Prince conſidere l'amour de la vie comme naturel à l'homme, & par conſéquent le ſoin de la conſerver comme le premier de ſes ſoins: la colere, comme une paſſion qui etouffe tout ſentiment d'honneur, de bienſéance & d'humanité; les

disputes, les querelles & les combats, comme l'effet de l'impatience & de l'orgueil; l'homicide même en duel, comme un crime digne de mort, 41 & suiv. Les instructions de *Yong-tcheng* à son peuple sont des modeles d'eloquence du *Kouen-hoa*, T. VIII, 174, & 252. Réglement fait par ce Prince, concernant les maîtres des quatre Colleges Impériaux, afin de pouvoir accoutumer les fils des Grands de sa Cour à toutes les prononciations, 220. Son eloge, par l'Empereur *Kien-long* son fils, T. IX, 12.

Yo-tsée, Philosophe chinois : il ne reste plus que des fragmens de ses dialogues pour prévenir le peuple contre le scandale & l'impiété de l'Empereur *Tcheou*, T. I, 31, 78. Le livre de *Yo-tsée* est le plus ancien des livres chinois qui parlent des tems antérieurs à *Yao*, 114. Traduction d'un chapitre de *Yo-tsée*, propre à donner une idée du laconisme de cet Auteur, T. IX, 352.

Y-ou, nom que porterent les habitans du Royaume de *Ha-mi*, depuis l'Empereur *Mou-ouang*, T. V, 487.

Yo-y, guerrier célebre de Chine, dont l'Empereur *Hiuen-tsoung* fit placer le portrait ou la tablette, dans une nouvelle salle etablie pour faire les cérémonies respectueuses devant les tablettes de *Tai-koung*, T. V, 367.

Y-tcheou, Lettré chinois : il se demande pourquoi les hommes ayant les organes de la parole egalement configurés, & etant invités à parler par les mêmes besoins, ils parlent & s'expriment si différemment, T. VIII, 138. Il conclut qu'il faut que l'homme soit déchu de son premier etat, & en trouve la preuve dans la variété des prononciations chez un même peuple qui parle une même langue, *ibid.*

Y-tong-chi, (le) livre de géographie des Chinois, dans lequel on trouve la description de la Chine détaillée province par province, T. II, 375. Il y est prouvé que toutes les proportions & compensations supposées, la quantité de terres cultivées en Chine est plus grande qu'en Europe, *ibid.* Quel plan on adopta pour donner à cet ouvrage toute la perfection dont il est susceptible, T. VIII, 234, 235.

Y-toung, ou l'*Y-king* pénétré, ouvrage du Lettré *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 69. Eloge de cet ouvrage, *ibid.*

Y-tjao, nom que les Chinois donnent à l'armoise, (Voyez *Armoise*).

Y-tsé, son fondamental de la musique des Chinois, le neuvieme dans l'ordre des *lu*, & le cinquieme des *yang-lu*; il répond à la septieme lune & au caractere cyclique *Cheng*, T. VI, 97, & 231.

Yu, le dernier des cinq tons de la musique chinoise : ce ton peut répondre à ce que nous appellerions sixieme degré, T. VI, 114, 208.

Yu, pierre sonore, la plus renommée, la plus précieuse qu'on connoisse en Chine, & dont on fait des instrumens de musique, T. VI, 257. Les *yu* modernes sont bien inférieurs à ceux des anciens, *ibid.* Le *yu* se trouve dans les ravines, torrens & rivieres qui coulent au bas des montagnes du *Yun-nan*, du *Kouei-tcheou*, du *Chen-si*, &c. & ressemble extérieurement aux cailloux, 258. Quelles sont les cinq propriétés du *yu*, *ibid.* Le *yu* travaillé entroit autrefois dans les ornemens des habits Impériaux, 259. Celui dont les Chinois font le plus de cas aujourd'hui est celui qui est d'une seule couleur, 259. l'Empereur seul possede toutes les especes de *yu*, 260. Quels sont les ouvrages les plus curieux que les Chinois aient faits en *yu*, 266 & suiv. Quelques Empereurs, par respect pour le *Tien*, avoient ordonné que tous les instrumens des sacrifices fussent de *yu*, *ibid.* Ce n'est qu'à l'essai qu'on peut savoir lequel sera le plus sonore & le plus harmonieux de deux *yu* parfaitement semblables

ſemblables pour la couleur, & le grain, 268. Le grand *King* de *yu* etoit tellement réſervé pour les ſacrifices ſolemnels, qu'on n'en jouoit que dans ces cérémonies, & que même il ne ſortoit pas de l'enceinte du *Lien-tan*, 274. (Voyez *Pierres ſonores*).

Yu, Empereur de Chine : ce que les anciennes traditions racontent de ce Prince, T. I, 24. D'après quelle autorité *Mong-tſée* le propoſoit pour modele des bons Princes, 34. Il eſt l'inventeur des *Ting*, vaſes ſur leſquels on repréſentoit les provinces de Chine, & leurs productions, 57. Il a régné dans le *Chen-ſi*, 155. Ses travaux pour le deſſéchement des terres de la Chine, 159, 160. Il donne des noms à tous les lieux, 161. Il refuſe les emplois que *Chun* veut lui donner dans le miniſtere, & eſt forcé de les accepter, 173. *Chun* l'aſſocie à l'Empire, 175. Tous les monumens qui nous reſtent de la haute antiquité, toutes les fables qu'on en débite, rendent témoignage à l'innocence & à la douceur des mœurs ſous *Yu*, 184, & ſuiv. Avec quelle modeſtie il parloit de lui, 188, 189. Quelles etoient ſes maximes de politique, 191. La généalogie de ce Prince eſt remplie de contradictions, très-difficiles à concilier, 194. La ſucceſſion héréditaire du Trône de Chine n'a commencé qu'à *Yu*, 196. Combien on comptoit de familles en Chine au commencement de ſon regne, 201. Il eſt chargé par *Chun* de la premiere guerre dont il ſoit parlé dans le *Chou-king*, 202. Quelle deſcription le *Chou-king* fait des travaux de *Yu* pour l'écoulement des eaux, 212. Comment ce Prince en parloit lui-même, 213. Quels etoient les vêtemens de *Yu*, 225. Il renonce par modeſtie, à porter une robe de coton dont la doublure etoit d'une couleur différente, *ibid.* Portrait de la religion de *Yu* dans le diſcours que ce Prince tenoit à *Chun*, 264, 265. Portrait que le *Chou-king* fait de *Yu*, 267. La religion de *Yu* a eté un des motifs de croyance propoſés aux Néophites chinois pour embraſſer la foi, 268. Son regne a eté voiſin de la diſperſion des peuples de la plaine de Babylone, 269. Il ſubſiſte encore quelques-uns des travaux de ce Prince, 319, 320. Les *Koua* ſervoient dans l'art divinatoire du tems de *Yu*, T. II, 44. Ce qu'il eſt dit du *Lo-chou* que *Yu* vit ſur le dos de la myſtérieuſe tortue, 54. *Yu* eſt le fondateur de la Dynaſtie des *Hia*, 62. Dans quelles vues il refuſoit d'accepter la couronne, 136. La diviſion de la Chine en neuf parties n'a eu lieu que depuis ce Prince, 168. Cartes géographiques de la Chine du tems de *Yu*, 283 & ſuiv. Arbre généalogique de *Yu*, 345, 349. Précis de la vie de cet Empereur par M. Amiot, de ſes travaux pour l'ecoulement des eaux, de ſes voyages par terre & par eau, de ſes ſoins pour tout ce qui regardoit le bonheur de ſes ſujets, des etabliſſemens qu'il forma pour la gloire & pour l'utilité publique, T. III, 21 & ſuiv. *Yu* eſt regardé par M. Cibot comme un des Chefs de la Colonie qui vint en Chine lors de la premiere diſperſion des peuples, T. IV, 30. Il rend la couronne & le ſacerdoce, qui y etoit joint, héréditaires dans ſa famille, & proſcrit les inventeurs du vin de riz, T. V, 48. Il fait des changemens dans la muſique, T. VI, 101. Sous ce Prince on n'avoit ni récompenſes ni châtimens déterminés, T. VII, 253. Le chapitre du *Chou-king* qui traite des travaux de *Yu*, eſt le plus beau de tous, T. VIII, 193. On attribue à *Yu* le *Chan-hai-king*, 231. On peut faire remonter juſqu'à lui l'origine des jardins de plaiſance en Chine, 302. Ce que l'Empereur *Kang-hi*, diſoit des ſentences & des préceptes tranſmis à la poſtérité par *Yu*, T. IX, 70, 78.

Ce qu'il eſt dit dans les Annales au ſujet des voitures dont ſe ſervoit *Yu*, & des grands vaſes de cuivre qu'il fit jetter en fonte, 356. Par quel prodige on rapporte qu'il fut conçu dans le ſein de ſa mere, 386. Etat heureux des Chinois ſous le regne de ce Prince, 393.

Yu-ché-king-tê, le ſecond des Lieutenans-généraux qui commandoient l'armée de *Lieou-ou-tcheou ;* il prend le parti de ſe ſoumettre à *Ly-ché-min*, T. V, 94. Ce dernier le reçoit avec des démonſtrations de joie, *ibid.* On lui inſpire de la défiance de cet Officier, 96. On lui conſeille de le faire mourir, *ibid. Ly-ché-min* s'y refuſe, 96, 97. Il entre en eclairciſſement avec *Yu-ché-king-tê*, & a occaſion de ſe perſuader de ſon attachement, 97. *Yu-ché-king-tê* lui ſauve trois fois la vie : dans un combat, en détournant le coup qu'un ennemi alloit lui porter, 98 ; en lui faiſant prendre des remedes propres à détruire l'effet du poiſon qu'on lui avoit donné dans un repas, 117 ; enfin en l'empêchant d'être aſſaſſiné par ſes freres, 119, 120.

Yue (le Royaume de) etoit ſitué dans le *Tché-kiang* près de *Chaog-king-fou*, T. VII, 89. Il occupoit une partie du *Fou-kien* & du *Koang-ſi*, 137.

Yuen. (la Dynaſtie) Commencement du regne, & nombre des Empereurs de cette Dynaſtie, T. I, 6, & T. II, 331. Par quelle Dynaſtie elle fut eteinte, l'an 1368 de J. C., 333. Précis des ouvrages, & de la vie des Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire ſous cette Dynaſtie, *ibid.*

Yuen-king, ouvrage de *Ouen-tchoung-tſée*, T. III, 182.

Yuen-koung, titre d'honneur que l'Empereur *Ning-tſoung* donna à *Tcheou-tchun-y*, T. VIII, 75.

Yuen-pien, Chinois célebre par ſa piété filiale, T. IV, 262, 263.

Yuen-ti, Empereur de Chine : malgré ſes belles qualités, malgré ſon amour pour les lettres & pour ſon peuple, il prépare la ruine de ſa Dynaſtie, T. X, 44.

Yuen-yang, oiſeau de Chine que *Tſi-ki-koang* prit pour modele, dans l'union des différens corps de troupes, T. VIII, 350.

Yué-ouang, frere de l'Empereur *Koung-ty :* il eſt vaincu par *Ly-ché-min*, T. V, 92.

Yu-hicou-lié, Mandarin Lettré, célebre par la requête qu'il préſenta à l'Empereur *Hiuen-tſoung* pour s'oppoſer à ce qu'on envoyât, au Roi du Thibeth, les livres claſſiques que ce Prince avoit fait demander, T. V, 363 & ſuiv. Son avis eſt rejetté, 365.

Yu-ho, nom que les Chinois donnent au Canal Impérial. (Voyez *Canal*, le grand).

Yu-kang-ouang, Prince Tartare ; ſous prétexte de faire la viſite de ſon domaine, il ſe rend dans un lieu ecarté où *Sou-ou* etoit en exil, T. III, 330, 331. Il conçoit pour ce Chinois la plus haute eſtime, & lui procure ſecrétement l'abondance de toutes les choſes néceſſaires à la vie, 331. Juſqu'au dernier moment de ſa vie il répand ſes bienfaits ſur lui, & même il les lui aſſure après ſa mort, 331, 332.

Yu-ki-hien, fils du célebre *Yu-ming-tchoung*, T. IX, 52.

Yu-kong, chapitre du *Chou-king*, dont le texte eſt difficile à entendre, & ſur lequel on a fait le plus de commentaires, ſans être parvenu pour cela à l'eclaircir, T. I, 209 & ſuiv. Selon M. Cibot, c'eſt le plus beau morceau de toute l'Antiquité dans le genre hiſtorique & géographique, T. VIII, 193.

Yu-lan, (le) un des plus beaux arbres à fleurs qui ſoient en Chine, & dont la hauteur eſt de trente à quarante pieds, T. III, 441. Deſcription du tronc, des branches, des rameaux, des feuilles,

des fleurs, du calice, du piſtil & du fruit de cet arbre, *ibid.* Le *yu-lan* en fleurs reſſemble à un noyer dont les branches, rangées en tête de pin, ſeroient couvertes de lys, *ibid.* Les Botaniſtes Chinois diſtinguent pluſieurs eſpeces de *yu-lan*, 442. *Han-pao-tcheng* réduit à une ſeule eſpece les deux qu'on diſtingue, à fleurs & à fruits, *ibid.* *Li-chi* en diſtingue de doubles & de ſimples, *ibid.* Depuis la Dynaſtie des *Tang*, ſous laquelle il a commencé à être cultivé, le *yu-lan* a toujours occupé un rang diſtingué dans les jardins des Empereurs de Chine, *ibid.* Il demande pour toute culture d'être planté à l'abri du Nord, & d'être arroſé au printems, *ibid.* Les fleuriſtes l'elevent dans des caiſſes, & ceux qui paſſent l'hiver à *Pé-king* demandent des ſoins particuliers, 443. Dans les Provinces du midi, les boutons de fleurs du *Yu-lan* ſervent d'un aſſaiſonnement de plus pour le riz, *ibid.* La pulpe du fruit eſt bonne pour les migraines, dans le rhume, propre à faciliter la tranſpiration, très-ſtomachique, & ſur-tout excellente dans les inflammations des yeux, *ibid.* Les Poëtes prennent le *yu-lan* pour ſymbole de la candeur & de la liberté, *ibid.*

Yu-leao-tſe, ſon ouvrage ſur l'art militaire differe peu, quant à l'eſſentiel, des ouvrages de *Sun-tſe*, d'*Ou-tſe*, & de *Se-ma*, T. VII, 305.

Yu-ming-tchoung, Grand de l'Empire, & le plus célebre Lettré qui ait exiſté en Chine, ſous le regne de *Kien-long*. Son alliance avec le chef de la maiſon de Confucius, ſa charge de préſident du Tribunal des *Han-lin*, & ſes grands talens le font parvenir au miniſtere, T. I, 419. Il fait imprimer en caracteres blancs, ſur un fond noir, l'hiſtoire de la tranſmigration des *Tourgouths*, dans les terres de la domination chinoiſe, compoſée par l'Empereur, *ibid.* Dans une eſpece d'analyſe, à la tête de l'imprimé, il rend compte de la ſatisfaction qu'il a eprouvée à la lecture de cette hiſtoire, de l'art avec lequel l'Empereur l'a ecrite, quoique très-rapidement, de la beauté & de l'harmonie des caracteres qui y ſont employés, 420, 421. Il expoſe en peu de mots l'origine des *Tourgouths*, leur ſéparation du tems de la guerre des *Eleuths*, leur ſéjour dans les terres de la domination Ruſſe, les mauvais traitemens qu'ils y reçurent, la réception que l'Empereur leur fit quand ils vinrent ſe ranger ſous ſes loix, les bienfaits en tout genre dont ils les combla, les marques de diſtinction qu'il donna à leurs chefs, 421, 422 & ſuiv. Lettre de M. Amiot où l'on trouve le détail de la mort, & des principales circonſtances de la vie de *Yu-ming-tchoung*; un eloge des qualités qu'il fit briller dans les Ecoles, à la tête du College des *Han-lin*, dans les emplois qui l'attachoient auprès de la perſonne de l'Empereur, dans les grands ouvrages de ſcience & de littérature auxquels il préſida & contribua pendant plus de quarante ans; la traduction de la lettre qu'il ecrivit à l'Empereur, etant ſur le point de mourir, pour rendre à ce Prince des actions de graces des bienfaits dont il l'avoit comblé, & dont il fait l'énumération, & pour lui recommander ſa famille; la traduction de l'eloge que l'Empereur *Kien-long* fit publier de ſon Miniſtre, dans lequel ce Prince apprécie le mérite de *Yu-ming-tchoung*, pour être en droit d'ajouter à tous les bienfaits dont il l'avoit comblé pendant ſa vie, tous les honneurs qui pouvoient illuſtrer ſon nom après ſa mort, T. IX, 45, 46 & ſuiv. Relation des cérémonies que l'Empereur preſcrivit pour ſes funérailles, & des diviſions qui s'éleverent entre ſes parens pour le partage de ſa ſuc-

ceſſion, 57 & ſuiv. Procès qui en réſulta, & Arrêt que porterent les Juges, 58. Réponſe de l'Empereur, *ibid.*

Yun-nan, (la guerre du) ſous l'Empereur *Kien-long*, eſt très-meurtriere, T. IV, 155. Il y a dans cette Province des mines de diamans & de pierreries, 324.

Yu-ouen-hoa-ki, il eſt propoſé pour occuper le Trône à la place de *Yang-ti*, T. V, 86. Il fait aſſaſſiner ce Prince, & ſe fait proclamer, *ibid.* Il eſt vaincu, & ſon parti eſt diſſipé, 92.

Yu-ouen-tchao, Prince du ſang des *Tcheou*, devenu célebre par le complot qu'il trama pour aſſaſſiner *Yang-kien*, T. III, 159. Son crime eſt découvert; il eſt condamné à mort & exécuté, 159, 160.

Yu-ouen-tché-ki, un des principaux Officiers de guerre ſous l'Empereur *Yang-ti*, T. V, 85. Il propoſe ſon frere aux Miniſtres & aux Grands pour remplacer le Prince qu'on devoit détrôner, 85, 86.

Yu-pao, Général Chinois dans la guerre contre les *Eleuths* : il eſt ſurpris par les ennemis, & maſſacré, T. I, 350, 351.

Yu-pé, (le) piece de ſatin, ſur laquelle l'Empereur de Chine ecrit le détail de ce dont il doit rendre compte au Ciel, dans la cérémonie des ſacrifices, & qu'il dépoſe au bas de la tablette qui repréſente le Ciel, T. IX, 22, 23.

Yu-ta-hien, Général d'armée, célebre chez les Chinois, par ſes inventions de campemens & d'ordres de bataille, T. VIII, 335. Figure de ſes campemens en rond & en quarré, 349. Sa méthode pour faire avancer de nouveaux rangs, & pour faire avancer les troupes en ſerpentant, *ibid.*

Yu-tchang, transfuge chinois à la Cour des Tartares *Hioung-nou*, qui, pour mériter ſa grace auprès de l'Empereur, avoir formé le complot de trancher la tête à un autre transfuge chinois, en faveur auprès du Roi Tartare, & d'enlever la mere de ce Prince, T. III, 320. Il eſt découvert, puni de mort, & fait le malheur de *Sou-ou*, *ibid.* & ſuiv. (Voy. *Sou-ou*).

Yu-tchao-nguen, Eunuque puiſſant ſous le regne de *Tai-tſoung*; il s'efforce de perſuader à ce Prince qu'il etoit dangereux de laiſſer *Kouo-tſée-y* à la tête des troupes, T. V, 408. Il echoue dans ſes deſſeins, 409, 410. Il invite *Kouo-tſée-y* à un feſtin, 412. Il reconnoît dans les procédés de ce Général tant de ſincérité & de loyauté, qu'il devient ſon meilleur ami, 412, 413.

Yu-tché, (les) ou Cenſeurs de l'Empire : leur vigilance pour maintenir l'obſervation des devoirs de la piété filiale, dans tous les ordres de l'Etat, T. IV, 165. La ſévérité eſt attachée à leurs fonctions, *ibid.* Leur crédit auprès du Prince, & leur autorité abſolue ſur toutes les claſſes des citoyens, 166. Leur moindre faute contre le reſpect dû à l'Empereur les rend les objets de la haine & de l'exécration publiques, *ibid.* & ſuiv.

Yu-tché-king-té, le même que *Yu-tché-koung*, (Voy. ci-après *Yu-tché-koung*).

Yu-tché-koung, guerrier célebre en Chine, & Tartare d'origine connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de *Yu-ché-king-té* : ſon education lui fait contracter une force de corps & une intrépidité extraordinaires, T. V, 189. Sur la fin du dernier Empereur des *Soui*, il ſe joint aux Tartares *Tou-kiué*, du Nord, & va ſervir ſous *Lieou-ou-tcheou*, révolté contre les *Tang*, 189, 190. Il eſt fait un des généraux de l'armée, & remporte les plus grands avantages, 190. Il ſe rend redoutable aux Chinois, *ibid.* Il conçoit de l'eſtime & de l'attachement pour *Ly-ché-min*, *ibid.* Il abandonne le parti de *Lieou-ou-tcheou*, & ſe met à la diſcrétion de *Ly-ché-min*, 191. Celui-ci lui

laisse le commandement des troupes avec lesquelles il s'etoit rendu, & les incorpore dans son armée, *ibid.* *Yu-tché-koung* devient l'ami & le défenseur le plus zélé de son Général, *ibid.* On tente tous les moyens possibles de le détacher, 192. Il se refuse à toutes les propositions, & redouble au contraire de zele & d'attachement, *ibid.* Il veille sur les jours de *Ly-ché-min*, contre lesquels les deux Princes ses freres attentoient, *ibid.* Il lui sauve la vie par les précautions qu'il avoit prises, & en perçant de ses traits un des assassins, 193. Il se charge, par un excès de zele, d'annoncer à l'Empereur *Kao-tsou*, la mort tragique de ses deux fils, *ibid.* Il vient à bout de justifier *Ly-ché-min*, *ibid.* Le Souverain & la nation entiere, en plaçant le nom de *Yu-tché-koung* à côté des plus illustres, l'ont vengé en quelque sorte de l'indifférence que les gens de Lettres ont témoignée à son egard, 193, 194. Quels titres & quels honneurs on lui a décernés, & on lui décerne encore en Chine, 194. (Voyez *Yu-ché-king-té*).

Yu-tcheng-long, Officier chinois, chargé par l'Empereur *Kang-hi* des travaux des digues & des palissades pour contenir les eaux du fleuve *Hoang-ho*, T. IX, 193.

Yu-tché-ning, Ministre d'Etat sous l'Empereur *Kao-tsoung* : il s'oppose avec zele à la dégradation de l'Impératrice *Ouang-ché*, T. V, 267. Ses remontrances n'ont aucun effet, & elles causent sa mort, 276.

Yu-té, chinois célebre par sa piété filiale, T. IV, 260, 261.

Yu-té-yû, fils de *Yu-ming-tchoung*, T. IX, 53.

Yu-tié, instrument de pierre de *yu*, blanche, sur lequel l'Empereur ecrivoit le sujet pour lequel il offroit le sacrifice, & ce qu'il demandoit au Ciel, T. V, 285. Il y en avoit de deux sortes, *ibid.*

Yu-yng-tang, (le) maison de charité, à *Pe-king*, dans laquelle sont des Médecins, des Matrônes & des Mandarins entretenus aux dépens de l'Etat, pour procurer aux enfans, trouvés tous les secours dont ils ont besoin, T. VI, 322. Sagesse de l'administration de cette maison, 325. On peut en retirer des enfans pour les adopter, *ibid.*

Y-yn, Ministre d'Etat en Chine, sous le regne de *Tcheng-tang*, & descendant de *Li-mou*, Ministre sous *Hoang-ti*, T. III, 25. Il prend le nom de *Y*, & on le surnomme *Tcheng*, *ibid.* Il renonce au labourage, pour se rendre aux sollicitations de l'Empereur *Tcheng-tang*, qui l'appelloit auprès de sa personne, *ibid.* Il est envoyé à la Cour de *Kié-koui*, pour exhorter ce Prince à faire cesser le cours de ses cruautés & de ses crimes, 26. Il ne réussit point, & revient à la Cour de *Tcheng-tang*, *ibid.* Il se distingue à la tête des armées, *ibid.* Il est nommé premier Ministre, *ibid.* Ses remontrances le font bannir de la Cour, T. VII, 158. La Dynastie des *Chang* lui est redevable de son élévation, *ibid.*

Z

Zodiaque. Les Chinois attribuent à *Tcheou-kong* ce qui leur reste de plus exact, des anciens, sur les signes du zodiaque, T. I, 32. Sous quel nom ils désignent la route que parcourt le soleil, en passant par les douze signes du zodiaque, T. II, 160, 161. Le rapport des sons aux douzes signes du zodiaque, chez les Egyptiens, n'est qu'une imitation de ce qu'avoient fait les Chinois long-tems auparavant, T. VI, 7, 8.

Zongores, peuples de la Tartarie, qui furent réduits sous la domination chinoise par l'Empereur actuellement régnant en Chine (*Kien-long*), T. I,

325 & suiv. Traduction, par M. Amiot, d'un monument en vers chinois composés par l'Empereur lui-même, dans lequel ce Prince détaille les motifs qui l'ont déterminé à entreprendre la guerre contre ces peuples, 329 & suiv.; les efforts réitérés de *Kang-hi* & de *Yong-tcheng* pour arrêter leurs brigandages; & punir leurs perfidies & leurs cruautés, 330 & suiv.; les divers evénemens qui ont enhardi ou rallenti leur audace, 338 & suiv.; les révoltes & les trahisons de leurs Chefs, 339 & suiv.; les succès & les défaites des armées chinoises selon les circonstances, 347 & suiv.; les derniers efforts de la puissance chinoise pour réduire sous le joug un ennemi qui lui coûtoit ses meilleures troupes & ses plus grands Généraux, 362 & suiv.; les circonstances heureuses qui hâterent sa réduction, 363 & suiv., les traitemens qu'il reçut du vainqueur, & enfin la forme du Gouvernement que *Kien-long* établit pour assurer sa conquête & prévenir les rébellions dont ce peuple avoit donné tant de preuves, 370 & suiv.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES ET DU DIXIEME VOLUME.

De l'Imprimerie de STOUPE, au bas de la rue de la Harpe.

